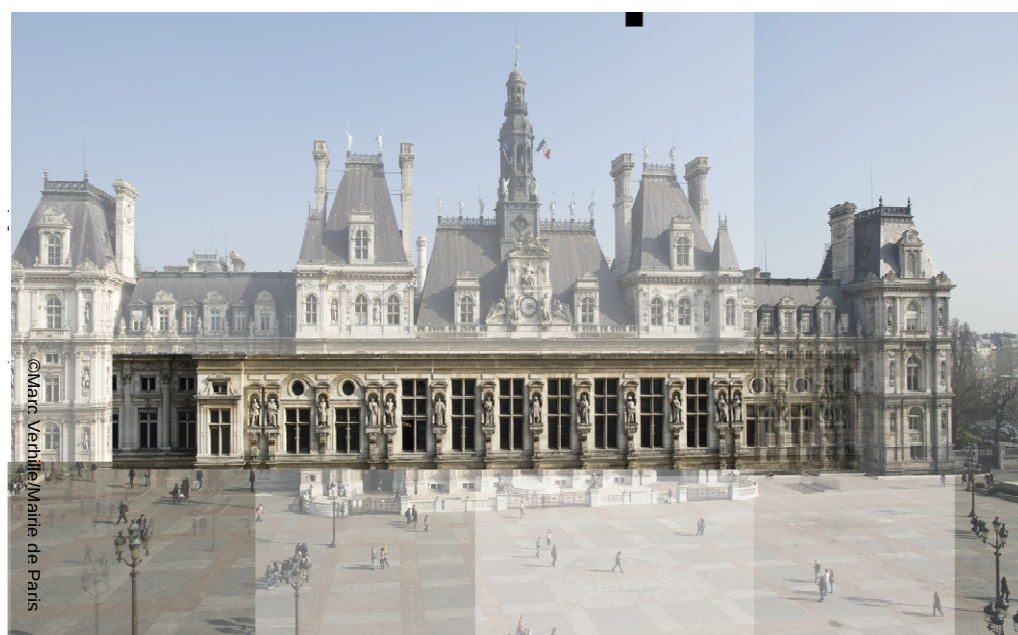


Conseil municipal et départemental



**Séance des lundi 29, mardi 30 juin,
mercredi 1er et jeudi 2 juillet 2015**

<http://www.paris.fr>

Mercredi 23 septembre 2015

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2014. - Résultats de l'exercice 2014 du budget spécial de la Préfecture de police.....	24
Hommage aux victimes des attentats.	3	2015 PP 24 - Approbation du compte de gestion 2014 de M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police (BS) PP.....	25
Adoption de comptes rendus.	3	2015 DASES 236 G - Budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance - Compte administratif 2014 et compte de gestion 2014.	25
Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2014.	3	Suspension et reprise de la séance.	25
Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris.	4	Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris.....	25
2015 DFA 9 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014.	21	2015 DFA 12 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement et municipal pour l'exercice 2015.....	51
2015 DFA 8 - Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014.....	22	Lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.	51
2015 DFA 3 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2014.....	22	Vœu déposé par l'Exécutif.	51
2015 DFA 4 G - Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2014.....	22	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la publicité.....	51
2015 DFA 10 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif de 2014.....	22	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une taxe sur les bureaux vacants.....	51
2015 DFA 11 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte de gestion de 2014.....	22	Vœu déposé par l'Exécutif.	51
2015 DILT 12 - DFA - Budget annexe du Service technique des Transports Automobiles Municipaux - Compte administratif de 2014.....	23	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la taxe sur les logements vacants. ...	51
2015 DILT 18 - DFA - Budget annexe du Service technique des Transports Automobiles Municipaux. - Compte de gestion de 2014.....	23	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en compte de l'ISF dans le calcul de la taxe foncière.	51
2015 DPE 16 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte administratif de 2014.....	23	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la taxe locale de séjour.....	51
2015 DPE 17 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte de gestion de 2014.....	23	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux taux des Droits de Mutation à Titre Onéreux.....	51
2015 DPE 14 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte administratif de 2014.....	24	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la taxe sur les résidences secondaires.	51
2015 DPE 15 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte de gestion de 2014.....	24	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au financement du projet EOLE.....	51
2015 DEVE 33 - DFA - Budget annexe du Fossoyage - Compte administratif de 2014.....	24	Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux transports scolaires en autocar pour la rentrée scolaire 2015/2016.	51
2015 DEVE 34 - DFA - Budget annexe du Fossoyage - Compte de gestion de 2014.....	24	Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux enveloppes des investissements d'intérêt local.	51
2015 PP 25 - Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour			

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au remboursement de la dette de l'Etat.51

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au remboursement de la dette de l'Etat.....51

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la dotation de l'Etat et au système de péréquation.....51

Lettre rectificative n° 1a déposée par l'Exécutif. 52

2015 DFA 12-1° - Budget supplémentaire d'investissement municipal pour l'exercice 2015. 54

2015 DFA 12-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement municipal pour l'exercice 2015.....58

2015 DFA 13 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget supplémentaire pour l'exercice 2015. 60

2015 DFA 5 G - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement départemental pour l'exercice 2015.....60

Lettre rectificative n° 26a G déposée par l'Exécutif. 60

2015 DFA 5 G-1° Budget supplémentaire d'investissement départemental pour l'exercice 2015. 61

2015 DFA 5 G-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement départemental pour l'exercice 2015.....64

2015 DFA 6 G - Individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget supplémentaire pour l'exercice 2015. 66

2015 DFA 87 - Etats spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2015.....66

2015 DFA 78 - DRH - Budget supplémentaire 2015 Emplois - créations et transformations d'emplois dans les services municipaux. 66

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un poste de coordinateur de conseil de quartier pour le 5e.....66

2015 DFA 31 - DRH-G - Budget supplémentaire 2015 Emplois - Créations et transformations d'emplois dans les services départementaux. 67

2015 DILT 13 - DFA - Budget annexe du Service technique des Transports Automobiles Municipaux - Budget supplémentaire pour l'exercice 2015.....67

2015 DPE 24 - DFA - Budget annexe de l'Eau de la Ville de Paris - Budget supplémentaire pour l'exercice 2015.....67

2015 DPE 25 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2015.....67

Lettre rectificative n° 32 déposée par l'Exécutif. 67

2015 DEVE 97 - DFA - Budget annexe du Fossoyage - Budget supplémentaire pour l'exercice 2015. 68

2015 PP 27 - Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de Police pour l'exercice 2015. 68

Suspension et reprise de la séance. 68

2015 DJS 177 - Communication de la Maire de Paris sur le plan "Nager à Paris" (2015-2020). 69

Vœu déposé par le GEP relatif aux horaires et au créneau d'ouverture.....69

Vœu déposé par le GEP relatif à la création d'une piscine dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e). 69

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'implantation d'une piscine dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e). 69

Vœu déposé par l'Exécutif. 69

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'exploitation de la piscine Molitor. 69

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.....69

Vœu déposé par l'Exécutif. 69

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une piscine éphémère dans le 17e.....69

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'amélioration de l'offre de services.....69

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la métropolisation des piscines.....69

2015 DJS 41 - Plan Nager à Paris - Subventions (103.300 euros) et conventions avec 3 clubs résidents de natation.....69

2015 DJS 42 - Plan Nager à Paris - Subventions (55.800 euros) et conventions avec 4 clubs sportifs aquatiques.....69

2015 DJS 58 - Plan Nager à Paris - Subventions (16.300 euros) à 7 associations parisiennes. 69

2015 DJS 266 - Plan Nager à Paris - Piscine Joséphine Baker (13e) - DSP pour l'exploitation - Approbation du choix du délégataire et du contrat. 69

2015 DJS 271 - Bassins écoles des centres sportifs Élisabeth (14e) et Louis-Lumière (20e) - Gratuité d'utilisation, pendant l'été 2015.....69

2015 DJS 183 - DASCO - Plan Nager à Paris - Organisation de la natation scolaire pour les écoles primaires publiques. 69

2015 DPA 49 - Plan Nager à Paris - Centre Saint-Merri rue Renard (4e) - Restructuration - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre.....69

2015 DU 115 - Déclaration d'utilité public sur les parcelles 133, 133 bis, rue Belliard et 162 à 172, rue Championnet (18e).....	70
Souhaits de bienvenue.	74
2015 DJS 177 - Communication de la Maire de Paris sur le plan "Nager à Paris" (2015-2020).	74
Vœu déposé par le GEP relatif aux horaires et au créneau d'ouverture.....	74
Vœu déposé par le GEP relatif à la création d'une piscine dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e).....	74
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'implantation d'une piscine dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e).	74
Vœu déposé par l'Exécutif.	74
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'exploitation de la piscine Molitor.	74
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.	74
Vœu déposé par l'Exécutif.	74
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une piscine éphémère dans le 17e.....	74
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'amélioration de l'offre de services.....	74
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la métropolisation des piscines.....	74
2015 DJS 41 - Plan Nager à Paris - Subventions (103.300 euros) et conventions avec 3 clubs résidents de natation.....	74
2015 DJS 42 - Plan Nager à Paris - Subventions (55.800 euros) et conventions avec 4 clubs sportifs aquatiques.....	74
2015 DJS 58 - Plan Nager à Paris - Subventions (16.300 euros) à 7 associations parisiennes.	74
2015 DJS 266 - Plan Nager à Paris - Piscine Joséphine Baker (13e) - DSP pour l'exploitation - Approbation du choix du délégataire et du contrat.	74
2015 DJS 271 - Bassins écoles des centres sportifs Élisabeth (14e) et Louis-Lumière (20e) - Gratuité d'utilisation, pendant l'été 2015.....	74
2015 DJS 183 - DASCO - Plan Nager à Paris - Organisation de la natation scolaire pour les écoles primaires publiques.	74
2015 DPA 49 - Plan Nager à Paris - Centre Saint-Merri rue Renard (4e) - Restructuration - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre.....	75

2015 DU 115 - Déclaration d'utilité public sur les parcelles 133, 133 bis, rue Belliard et 162 à 172, rue Championnet (18e). (suite).....	75
2015 DVD 182 - Eclairage du passage du pont aux Biches et aménagement de sécurité rue des Quatre-Fils (3e). Demande d'une subvention (30.000 euros) auprès du Ministère de l'Intérieur.	92
2015 DFA 91 - Octroi d'une dotation à l'Établissement public administratif Crédit Municipal de Paris pour un montant de 42 millions d'euros.	92
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à un audit.	92
Vœu déposé par l'Exécutif.	92
Suspension et reprise de la séance.	102
2015 DFA 91 - Octroi d'une dotation à l'Établissement public administratif Crédit Municipal de Paris pour un montant de 42 millions d'euros.	102
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à un audit.	102
Vœu déposé par l'Exécutif. (suite).	103
Compte rendu de la 5e Commission.....	103
2015 DU 131 - Restructuration de l'ensemble immobilier "Gaité-Vandamme" (14e) - Dissolution de la copropriété, acte d'échange, AOT, convention de projet urbain partenarial, dépôt PC.....	104
2015 DDCT 96 - Protocole de coopération avec Plaine Commune.....	108
2015 DDEES 173 - Ancienne caserne Château Landon (10e) - Bail emphytéotique à la RIVP.....	111
2015 DDEES 175 - Immeubles d'activités (11e, 13e, 18e, 19e, 20e) - Protocole d'accord avec la R.I.V.P. : résiliation des conventions de 1980, cessions, avenants et nouveaux baux emphytéotiques avec la R.I.V.P.....	116
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au 14, rue Sthrau (13e).	116
2015 DDEES 199 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association "Labo Citoyen" (17e).	117
2015 DU 16 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e) - Protocole en vue de la cession d'un volume de tréfonds à l'opérateur de la base fret.	119
2015 DDCT 5 G - Versement de la cotisation 2015 à Paris Métropole. Montant : 341.805 euros.....	122
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un report de la création de la métropole du Grand Paris.....	122
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aménagement de la parcelle du dépôt Ordener - Poissonniers (18e).	126

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux personnels de la DPA..... 127

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la préservation des terres agricoles et au projet "Europa City" dans le triangle de Gonesse. 129

2015 DU 49 - Z.A.C. "Joseph Bédier - Porte d'Ivry" (13e) - Achat en l'état futur d'achèvement de deux immeubles de bureau Passio et Opalia. 131

2015 DU 145 - Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) sur le secteur "Bercy- Charenton" (12e)..... 135

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'activité artisanale et industrielle. 135

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux éléments financiers et techniques du bilan de concertation. 135

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'un espace logistique multimodal. 135

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au projet d'implantation du RER D. 135

2015 DU 91 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e) - Achat en l'état futur d'achèvement d'un gymnase et d'un groupe scolaire. 142

2015 DASCO 8 - Cours Municipaux d'Adultes - Tarif des cours..... 143

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au renouvellement maximum d'une année d'un même enseignement. .. 143

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux cours d'ébénisterie et de marqueterie..... 143

2015 DASCO 59 G - Dotations (1.290.400 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège. 148

Suspension et reprise de la séance. 150

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la carte scolaire du 1er degré..... 150

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'école maternelle 68, rue Rochechouart (9e). 150

Vœu déposé par l'Exécutif..... 150

2015 DDEEES 1 - Association nationale de la Recherche et de la Technologie - Conventions industrielles de formation par la recherche et contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche. 153

2015 DDEEES 126 - Subventions (2.000.000 d'euros) et convention avec divers organismes pour la création d'espaces de "co-working" étudiants - entrepreneurs. 154

2015 DASCO 15 - Subventions (1.903.127,93 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des

projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'A.R.E. 157

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux thématiques proposées pour les projets d'animation. 157

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au bilan des ateliers..... 158

2015 DDEEES 153 - DVD - Campus Jussieu (5e) - Convention avec l'université Pierre et Marie Curie pour la gestion des abords du campus. 164

Compte rendu de la 7e Commission. 165

2015 DJS 103 - Prestations de billetterie avec la SASP "Paris Saint-Germain Football" au titre de la saison 2015-2016 - Marché de service..... 166

2015 DJS 234 - Héritage villes hôtes U.E.F.A. Euro 2016 - Gazon synthétique centre sportif Jules-Ladoumègue (19e) et gazon synthétique centre sportif Maryse-Hilsz (20e) - Demande de subventions à l'U.E.F.A. Euro 2016. 168

2015 DJS 240 - Stade Emile Anthoine (15e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec S.N.C.F. Mobilités..... 169

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux initiatives associatives et sportives contre les discriminations dans le cadre de l'Euro 2016. 170

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux associations Citéstars et Olympique Citéstars Football Club. 171

2015 DICOM 16 - DJS - Opération "Pass jeunes 2015". 171

2015 DJS 143 - Centres d'animation "Les Amandiers" et "Louis Lumière" (20e). - Avenant à convention. 174

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Vingtième Théâtre. 174

2015 DDEEES 156 - Subvention (290.000 euros) et convention avec l'association "Unis-Cité". 176

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la situation de Lydienne YEN-EYOUM. 178

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la situation de Nadia SAVTCHENKO. 179

Suspension et reprise de la séance. 180

2015 DU 141 - Déclassement de l'assiette de la tour Triangle et signature d'une promesse de bail et d'un bail à construction relatif à la réalisation de la tour (15e). 180

Vœu déposé par le GEP relatif à l'organisation d'un référendum sur la construction de tours..... 180

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la clause sociale sur les marchés de construction..... 180

Suspension et reprise de la séance.....	202	2015 SG 49 - Création du Conseil des générations futures, Conseil économique, social et environnemental parisien.....	230
2015 DU 141 - Déclassement de l'assiette de la tour Triangle et signature d'une promesse de bail et d'un bail à construction relatif à la réalisation de la tour (15e).....	202	2015 SG 5 G - Création du Conseil des générations futures, Conseil économique, social et environnemental parisien.....	230
Vœu déposé par le GEP relatif à l'organisation d'un référendum sur la construction de tours.....	202	Vœu déposé par le GEP relatif à une assistance humanitaire au Yémen.	242
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la clause sociale sur les marchés de construction. (suite).	202	Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'organisation de la Journée internationale de la paix... 243	
Dépôt de questions d'actualité.....	203	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au traité de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique.	244
Suspension et reprise de la séance.....	204	2015 DGRI 29 - DPE - Avenants aux conventions respectives avec la Municipalité de Jéricho et "Eau de Paris" pour le projet "Appui au renforcement de l'alimentation en eau des quartiers Sud et assistance technique".....	246
Souhaits de bienvenue.	204	2015 DGRI 8 - DPE - Création du dispositif "1 % déchets" de la Ville de Paris.	248
Examen des questions d'actualité.....	204	2015 DJS 141 - DDCT - Subvention (3.000 euros) à l'association sportive "Les dégommeuses" (10e).	251
I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la place des véhicules de tourisme avec chauffeurs, V.T.C., et des taxis à Paris.	204	Compte rendu de la 1ère Commission.....	253
Remerciements à M. le Préfet de police.	205	2015 DFA 36 - Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2013.....	253
I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la place des véhicules de tourisme avec chauffeurs, V.T.C., et des taxis à Paris. (suite).	205	2015 DFA 79 - Communication sur les rapports de délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2013.....	254
II - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative au fonctionnement des institutions.....	208	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la communication d'informations sur les D.S.P.	254
III - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'inscription dans les conservatoires de la Ville de Paris.	210	2015 DFA 37 - Jardin d'acclimatation (16e) - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public du 6 décembre 1995.	257
IV - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative au plan canicule et aux mesures d'accompagnement mises en œuvre par la Ville de Paris.	213	2015 DFA 69 - Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur le Jardin d'acclimatation (16e).	258
VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la réforme des 35 heures à l'A.P.-H.P.....	214	2015 DFA 84 - Autorisation à la Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de certains marchés de fournitures et services.	259
V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public relevant des bailleurs sociaux.	217	2015 DDCT 3 G - Conseil d'administration de la SOGARIS - Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.....	260
VII - Question d'actualité posée par M. TIBERI à Mme la Maire de Paris relative au niveau d'équipements du 5e arrondissement.....	219	2015 DFA 14 G - Devenir des terrains propriété du Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS.	260
2015 RG-CI 1 - Soutien à la vie associative et développement de nouveaux supports d'affichage associatif et de libre expression à Paris.	221	Vœu déposé par le GEP relatif à l'engagement de la Ville contre les investissements dans les secteurs contribuant au changement climatique.	261
		2015 DFA 39 - Avenant de cession à la convention d'occupation du domaine public avec la	

Fondation GoodPlanet concernant le Château de Longchamp, bois de Boulogne (16e).....	262	maintien d'une agriculture paysanne d'Ile-de-France" (AMAP IDF) (3e) pour l'animation de son réseau parisien.....	294
2015 DICOM 3 - Tarifs de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun.	265	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation de la COP 21.....	294
2015 DRH 36 - Création des emplois permanents de coordonnateurs(trices) des contrats de sécurité d'arrondissement (CSA), adjoint(e) partenariat.	268	2015 DEVE 38 - Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020.	295
2015 DRH 38 - Avenant à la convention triennale liant la Ville de Paris à l'ASPP, subvention exceptionnelle de fonctionnement.	270	Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un menu végétarien dans les restaurants du personnel de la Ville.	295
2015 DRH 53 - Conditions d'éligibilité des agents de la Ville de Paris aux prêts sociaux.	273	2015 DRH 13 G - Formation et accompagnement des contrats aidés. Avenant à la convention avec le Fonds local emploi solidarité de Paris.	303
2015 DRH 55 - Convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP.	274	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'école de la 2e chance.	304
2015 DRH 9 G - Convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP.	274	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation des agents en charge de la publication du Journal officiel "Lois et décrets".	306
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une stratégie pour des achats socialement responsables et durables.	277	2015 DDEEES 83 G - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Association de préfiguration du comptoir des services (5e).....	307
Vœu déposé par l'Exécutif.....	277	Compte rendu de la 2e Commission.....	309
2015 DRH 55 - Convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP.	279	2015 DDCT 66 - Subvention (70.000 euros) et convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit (A.M.U.O.N.).	310
2015 DRH 9 G - Convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP. (Suite).....	279	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au dispositif des "Pierrots de la Nuit".....	310
2015 DDEEES 158 - Camions restauration - Convention d'occupation temporaire du domaine public.	280	2015 DAC 16 - Subvention (460.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).	315
2015 DDEEES 167 - Mission Vital Quartier 1 confiée à la S.E.M.A.-EST - compte rendu de l'exercice 2014.....	282	2015 DAC 46 - Subvention (105.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).....	316
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux grandes enseignes de restauration rapide.....	286	2015 DAC 68 - Lancement du principe de renouvellement de la DSP Gaîté Lyrique.....	317
Vœu déposé par l'Exécutif.....	286	2015 DAC 166 - Subvention (650.000 euros) et avenant à l'association "Institut des cultures d'islam" (18e).	321
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au respect du repos dominical.....	288	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture du deuxième site.....	321
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet urbain du boulevard Ornano (18e).....	290	2015 DAC 260 - Subvention (3.500.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Philharmonie de Paris" (19e).....	325
2015 DDEEES 168 - Mission Vital Quartier 2 confiée à la S.E.M.A.-EST - compte rendu de l'exercice 2014.....	292	2015 DAC 313 - Approbation des modalités de mise en œuvre du Plan d'Investissement Municipal (PIM) relatif au patrimoine culturel.	328
2015 DDEEES 193 - Mission Vital Quartier 2 confiée à la S.E.M.A.-EST - Avenant n° 3.	292	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la valorisation des établissements culturels.....	328
Suspension et reprise de la séance.....	292	2015 DAC 388 - Animation et gestion d'un ensemble d'ateliers d'artistes dénommé "Villa	
2015 DEVE 78 - Subventions (200.000 euros) à 26 associations et 1 organisme dans le cadre de l'appel à projets COP 21 "Tous pour le climat!".....	292		
2015 DEVE 94 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Réseau des associations pour le			

Belleville - Résidences de Paris Belleville" (20e) - Marché de services (article 30) - Principe et modalités de passation.	334
2015 DAC 395 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Les chanteurs de Saint- Eustache" (1er).	334
2015 DAC 418 - Subvention (127.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Les métamorphoses singulières" (18e).	335
2015 DAC 438 - Subvention (12.000 euros) à l'association "Les Petits Riens" (19e).	336
2015 DAC 440 - Subvention (5.000 euros) à l'Union Rempart (4e).	338
2015 DAC 442 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Ciné d'Hier" (7e).	339
2015 DAC 449 - Subvention (2.630 euros) à l'association "Ensemble vocal de Paris" (7e).	339
2015 DDCT 89 - Modification du cycle de travail des agents de logistique générale (A.L.G.) en mairie d'arrondissement.	340
2015 DDEEES 143 - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association La Place pour un Centre culturel hip hop (1er).	342
2015 DPA 42 - Théâtre du Châtelet - Mise aux normes des installations techniques et restauration partielle - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération.	343
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un hommage à Gérald BLONCOURT.	346
Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif au maintien de la Métallerie Grésillon (20e).	346
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la métallerie de Belleville (20e).	346
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la métallerie de Belleville (20).	346
Vœu déposé par l'Exécutif.	347
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la réforme des conservatoires.	351
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif à l'occupation de l'espace Jussieu pour le festival "Danses en Seine".	352
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'étude de la mise en place d'un établissement public "Paris Théâtres".	353
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au maintien du cinéma "Le Grand Écran".	355
Vœu déposé par l'Exécutif.	355

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'un ou plusieurs lieux aux noms de Colette Brull-Ulmann et Claire Heyman.	358
Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à l'attribution du nom de sergent Aurélie Salel, première femme sapeur-pompier de Paris morte au feu.	359
Suspension et reprise de la séance.	360
2015 DAC 391 - DEVE - Subvention (6.000 euros) à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie (18e).	360
Rappel au règlement.	362
2015 DAC 396 - Subvention (11.500 euros) à l'association Fairplaylist (11e).	363
2015 DEVE 83 - Attribution de la dénomination "Jardin Lazare Rachline" au jardin du Musée Cognacq-Jay, situé 9, rue Payenne (3e).	365
2015 DEVE 84 - Attribution de la dénomination "Jardin May Picqueray" au jardin situé face au 94, boulevard Richard-Lenoir (11e).	366
2015 DAC 374 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association "Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et gens du voyage" (19e).	367
Compte rendu de la 3e Commission.	369
2015 DDCT 49 - Subventions (752.000 euros) et conventions avec 13 associations pour le fonctionnement des 14 Espaces Publics Numériques parisiens (E.P.N.).	369
Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'une large concertation.	369
2015 DDCT 67 - Subventions (515.750 euros) et conventions à 150 associations pour 203 projets. 2e enveloppe "politique de la ville".	372
2015 DPP 1 - Subvention (4.800.000 euros) et convention pluriannuelle avec le G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (G.P.I.S.).	373
2015 DPP 9 - Subventions (86.500 euros) à 32 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2015 et conventions avec 12 associations.	379
2015 PP 32 - Réservation de berceaux - 13e arrondissement.	379
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la coordination des interventions sur la passerelle Simone de Beauvoir.	380
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une étude de sécurité publique sur le quartier "Porte de Saint-Ouen - Porte Pouchet".	382

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux sanctions prises à l'encontre des établissements de restauration occasionnant des troubles. 384

2015 DEVE 9 - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville - Création d'un permis de végétaliser. 385

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux modalités de fonctionnement du permis de végétaliser. 385

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au permis de végétaliser. 385

Vœu déposé par l'Exécutif. 385

2015 DEVE 105 - Subvention (1.000 euros) à l'association "Noé Conservation" (14e) pour ses actions en faveur de la biodiversité en ville. 389

2015 DVD 26 - Contrat de gestion des lavatoires. 390

2015 DVD 44 - Parc de stationnement Saint Eustache (1er). Avenant à la convention de concession. 392

2015 DVD 54 - Parc de stationnement Pyramides (1er). Principe de délégation de service public pour son exploitation. 392

2015 DVD 165 - Autolib' - Convention avec le Syndicat Mixte Autolib' Métropole. 393

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'instauration d'une tarification sociale. 393

2015 DVD 168 - Développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie. 398

2015 DVD 180 - Projet Citylab (Logistique urbaine zéro-émission). Demande de cofinancement auprès de la Commission européenne. 403

Vœu déposé par Mme TAÏEB relatif au stationnement résidentiel des voitures pendant la période estivale. 404

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux restrictions de circulation dans le cadre de la lutte contre la pollution. 405

Vœu déposé par l'Exécutif. 405

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux voies de circulation réservées sur l'A1 et l'A6. 406

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au tracé de la ligne de bus 85. 409

Vœu déposé par l'Exécutif. 409

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la circulation des cars de tourisme (9e). 410

Vœu déposé par l'Exécutif. 410

Suspension et reprise de la séance. 412

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la circulation des cars de tourisme (9e). 412

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite). 412

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au stationnement des véhicules sur les trottoirs et les passages piétons (18e). 413

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'implantation d'une consigne à vélo Veligo (19e). 414

2015 DVD 174 - Véhicules utilitaires légers en autopartage. Demande de subvention auprès de la Région d'Ile de France. 414

2015 DVD 166 - Evaluation prospective et suivi du plan d'action de lutte contre la pollution atmosphérique. Convention avec Airparif. 416

2015 DVD 164 - Aménagement des grandes places parisiennes. Délégation générale en matière de marchés publics. 421

2015 DDCT 69 - Subvention (250.000 euros) et conventions avec 4 associations proposant un projet de reconquête urbaine (Budget participatif). 430

2015 DDCT 65 - Subvention (110.000 euros) et convention triennale avec le centre "Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile de France". 432

2015 SG 4 - Subventions (73.900 euros) à 10 associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi. 435

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux violences faites aux prostituées. 435

Vœu déposé par M. DAGNAUD relatif à la prostitution dans le quartier du Bas-Belleville et dans le 19e. 435

Vœu déposé par l'Exécutif. 435

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au plan de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants. 440

2015 DASES 110 G - Participation (29.100 euros) au Mois Extraordinaire pour cinq associations : CRL10, Les Gouludrus, Les papillons blancs, Mode et handicap c'est possible, Retour d'image. 442

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation des éditions du Mois Extra Ordinaire. 442

2015 DASES 386 G - Conventions avec l'AP-HP et les ESPIC relatives aux conditions de réalisation des IVG par voie médicamenteuse dans les centres de santé, les centres médico-sociaux et les CPEF gérés par le Département. 443

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène. 447

Suspension et reprise de la séance. 449

2015 DFPE 39 - Subvention (278.131 euros) et avenant n° 2 avec la Fondation Casip Cojasor pour sa halte-garderie (20e). 449

2015 DFPE 41 - Subvention (108.430 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche collective Gan Yossef (20e). 449

2015 DFPE 42 - Subvention (433.613 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche familiale Gan Yossef (20e). 449

2015 DFPE 78 - Subvention (41.677 euros) et avenant n° 2 avec l'association Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie (14e). 449

2015 DFPE 80 - Subvention (46.372 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e). 449

2015 DFPE 82 - Subvention (41.928 euros) et avenant n° 2 avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e). 449

2015 DFPE 105 - Subvention (183.740 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Gan Kitov (17e). 449

2015 DFPE 106 - Subvention (196.259 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Ménahem pour sa crèche collective Léa Frankforter (18e). 449

2015 DFPE 107 - Subvention (304.728 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Ménahem pour le jardin d'enfants Sinaï (18e). 449

2015 DFPE 108 - Subvention (161.577 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Ménahem pour sa crèche collective Heikal Ménahem (20e). 449

2015 DFPE 117 - Subvention (31.245 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth pour sa halte-garderie Les Gémeaux (15e). 449

2015 DFPE 136 - Subvention (201.961 euros) et avenant n° 2 à l'association des Cités du Secours Catholique pour la crèche familiale Cité Saint Martin (4e). 450

2015 DFPE 137 - Subvention (170.791 euros) et avenant n° 2 à l'association des Cités du Secours Catholique pour la crèche collective Cité le Village (20e). 450

2015 DFPE 140 - Subvention (497.608 euros) et avenant avec la Fondation Maison des champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e). 450

2015 DFPE 159 - Subvention (114.064 euros) et avenant n° 2 passée avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou pour la halte-garderie La Joannaise du Gros Caillou (7e). 450

2015 DFPE 161 - Subvention (110.770 euros) et avenant n° 2 à l'association Sainte Agnès pour la halte-garderie Sainte Agnès (7e). 450

2015 DFPE 196 - Subvention (216.749 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau pour la halte-garderie (16e). 450

2015 DFPE 199 - Subvention (144.222 euros) et avenant n° 2 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Marcel Bleustein Blanchet (18e). 450

2015 DFPE 200 - Subvention (292.247 euros) et avenant n° 2 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Lamarck (18e). 450

2015 DFPE 201 - Subvention (71.785 euros) et avenant n° 2 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour le jardin maternel (18e). 450

2015 DFPE 202 - Subvention (113.727 euros) et avenant n° 2 à l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e). 450

2015 DFPE 206 - Subvention (52.854 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e). 450

2015 DFPE 207 - Subvention (198.503 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche collective (19e). 450

2015 DFPE 208 - Subvention (288.804 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche familiale (19e). 450

2015 DFPE 209 - Subvention (91.217 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la halte garderie (19e). 450

2015 DFPE 210 - Subvention (107.166 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour le jardin d'enfants (19e). 450

2015 DFPE 213 - Subvention (47.946 euros) et avenant n° 2 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective (19e). 450

2015 DFPE 214 - Subvention (30.207 euros) et avenant n° 2 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Mouchka (19e). 450

2015 DFPE 223 - Subvention (102.940 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e). 451

2015 DFPE 290 - Subvention (138.856 euros) et avenant n° 2 avec l'association Institutions Ganone Yad pour la crèche collective (11e). 451

2015 DFPE 308 - Subvention (66.643 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ozar Hatorah pour la crèche collective (11e). 451

2015 DFPE 309 - Subvention (200.823 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour la crèche collective (13e).....451

2015 DFPE 389 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 63, boulevard de Charonne (11e) - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation. 457

2015 DFPE 390 - Gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 1-29, rue des Mariniers (14e) - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation. 457

2015 DPA 47 - Réaménagement de 2 crèches collectives rue Max Jacob (13e) - Approbation du principe de l'opération-marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation et autorisations administratives.....460

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accueil de la petite enfance à Paris. 460

Vœu déposé par l'Exécutif. 460

2015 DASES 19 - Fixation d'une redevance annuelle (100 euros) due par le Centre d'action sociale protestant pour l'occupation temporaire de locaux à visée d'hébergement (15e).....463

2015 DASES 134 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "CRESUS Ile-de-France - Paris" pour son action de prévention et de lutte contre le surendettement. 467

2015 DASES 138 G - Participation (58.000 euros) et convention pluriannuelle avec la FNARS Ile-de-France pour le développement de missions de coordination territoriale dans le domaine de la veille sociale. 469

2015 DASES 357 G - Renouvellement de deux conventions de délégation pour la mise en œuvre de la Mesure d'Accompagnement Personnalisé à Paris (MASP). 471

2015 DASES 394 G - Participations (91.700 euros) à France terre d'asile et Intervalle CAP, subventions (22.650 euros) à Solidarité Jean Merlin, les Amis de la Maison verte et les Equipes Saint Vincent - Convention. 472

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un bilan des dispositifs policiers requis lors des évacuations des réfugiés. 474

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil et la prise en charge des réfugié-es. ...474

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche et Mme SIMONNET relatif à la situation des réfugié-e-s. 474

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un centre d'accueil pour migrants à Paris.....474

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accueil des migrants. 474

Vœu déposé par l'Exécutif. 474

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux postes d'assistantes sociales scolaires (15e).....483

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux Permanences Sociales d'Accueil. ..485

Observations sur le déroulement de la séance...486

2015 DFPE 334 - DASCO - DJS - Contrat enfance jeunesse CAF - Ville de Paris 2015-2018. 486

2015 DDCT 17 - SG - Subvention (50.000 euros) à l'association CIMADE et convention triennale. 490

2015 DFA 89 - Refinancement d'une partie de la dette de Paris Habitat - OPH souscrite auprès de différents établissements bancaires et maintien de la garantie de la Ville de Paris. 492

2015 DLH 49 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2014 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé. 493

2015 DLH 93 - Subvention (752.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) (14e). 494

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux aides au logement. 494

Vœu déposé par l'Exécutif. 494

2015 DLH 114 - Location par bail emphytéotique à Elogie de divers ensembles immobiliers. Réalisation dans les 5e et 16e arrondissements de programmes de logements sociaux (150 P.L.A.-I., 202 PLUS, 151 P.L.S.).....496

Rappel au règlement.....498

Suspension et reprise de la séance. 498

Rappels au règlement.....498

Suspension et reprise de la séance. 499

2015 DLH 114 - Location par bail emphytéotique à Elogie de divers ensembles immobiliers. Réalisation dans les 5e et 16e arrondissements de programmes de logements sociaux (150 P.L.A.-I., 202 PLUS, 151 P.L.S.). (Suite). 499

2015 DLH 120 - Réalisation 26-26 bis, rue Saint-Petersbourg (8e) d'un programme de 84 logements sociaux (25 logements P.L.A.-I., 42 logements PLUS et 17 logements P.L.S.) par la S.I.E.M.P. 501

Suspension et reprise de la séance. 505

2015 DLH 120 - Réalisation 26-26 bis, rue Saint-Petersbourg (8e) d'un programme de 84 logements sociaux (25 logements PLA-I, 42 logements PLUS et 17 logements PLS) par la SIEMP. (Suite).....505

2015 DLH 122 - Transformation du Foyer de Travailleurs Migrants en résidence sociale 46/50 rue de Romainville (19e) - Modification de la participation et de la garantie de la Ville de Paris sollicitée par EMMAÜS Habitat. 506

2015 DLH 124 - Location par bail emphytéotique à Paris Habitat - OPH de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.397 logements sociaux par Paris Habitat - OPH. .. 507

2015 DLH 135 - Réalisation de logements sociaux 232, boulevard Pereire (17e) - Modification de la garantie de la Ville (87.000 euros) sollicitée par FREHA pour 2 logements P.L.A.-I. 511

2015 DLH 146 - Location de l'immeuble 14, rue Sauffroy (17e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 512

2015 DLH 154 - Location de l'immeuble 16, rue Nélaton (15e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 513

Suspension et reprise de la séance. 515

2015 DLH 27 - Marché de mobilisation du parc privé (Multiloc et Louez Solidaire et sans risque). 515

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux dispositions protectrices de la loi A.L.U.R. 521

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'étude d'une préemption de l'immeuble situé 22, rue Geoffroy l'Angevin/35, rue Rambuteau (4e). 523

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'application des règlements intérieurs par les bailleurs sociaux. 524

2015 DU 123 - Subvention (485.100 euros) et convention avec l'Association syndicale libre des Olympiades (13e) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2015. 525

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une tierce expertise concernant la participation de la Ville. 525

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place d'un groupe d'études. 525

2015 DASES 398 G - Fonds de solidarité pour le logement : approbation d'un modèle de convention prévoyant la fin progressive du dispositif de soutien aux agences immobilières sociales (A.I.S.) ou à vocation sociale (A.I.V.S.). 529

2015 DLH 144 - Marchés à bons de commande pour l'accompagnement et la communication du plan "1.000 immeubles" en 3 lots séparés. 530

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la rénovation thermique et à une clause anti-spéculative. 530

2015 DVD 175 - DU - Aménagement du secteur Porte de Montreuil (20e). Réalisation d'un ouvrage de

franchissement au-dessus du boulevard périphérique. Délégation en matière de marchés publics. 533

2015 DFA 31 - DRH G - Budget supplémentaire 2015 Emplois - créations et transformations d'emplois dans les services départementaux. (Suite). 534

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 534

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 537

Clôture de la séance. 537

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 537

QE 2015-20 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la mise en place d'antennes de téléphonie mobile. 537

QE 2015-21 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à Mme la Maire de Paris relative à l'attribution des subventions pour les illuminations de fin d'année. 538

QE 2015-22 Question de M. Alexandre VESPERINI et des élus du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative au championnat du monde des véhicules propulsés par moteur électrique (Formula E). 538

QE 2015-23 Question de M. Alexandre VESPERINI et des élus du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux tricycles aménagés proposés aux touristes. 539

QE 2015-24 Question de Mme Anne SOUYRIS, M. Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi du vœu pour un nouveau lieu destiné à la Maison d'Europe et d'Orient (12e). 540

QE 2015-25 Question de Mme Anne SOUYRIS, M. Jacques BOUTAULT, Mme Aurélie SOLANS et les éluEs du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au devenir de la bibliothèque Louvre et plus généralement des bibliothèques de quartier. 541

QE 2015-26 Question de M. Pascal JULIEN et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'Institut des Cultures d'Islam. 543

QE 2015-27 Question de Mme Raphaëlle PRIMET et des élus du groupe Communiste-Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au nouveau projet du théâtre Marigny. 545

QE 2015-28 Question de Mme Emmanuelle BECKER et des élus du groupe Communiste-Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la présence d'assistantes maternelles dans les crèches municipales. 545

QE 2015-29 Question de M. Nicolas BONNET-OULADJ et des élus du groupe Communiste-Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux projets de halles alimentaires. 546

Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.	547

QE 2015-16 Question de M. David BELLIARD, Mme Anne SOUYRIS et les éluEs du Groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux verbalisations récentes de promeneurs au bois de Boulogne.	547

QE 2015-17 Question de M. Jérôme GLEIZES et les éluEs du groupe écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi du vœu TAFTA adopté en Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014.....	547

QE 2015-18 Question de M. David BELLIARD, Mme Anne SOUYRIS et les éluEs du Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'annulation par le Tribunal administratif de Paris de la procédure d'attribution du marché public de maintenance et d'exploitation publicitaire des kiosques de presse parisiens.	548

QE 2015-19 Question de M. Jérôme GLEIZES et les éluEs du groupe écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au montant du dispositif de retraite complémentaire des conseillers municipaux.	549

Votes spécifiques.....	550

Votes spécifiés.....	552

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....	553

Comptes rendus des Commissions.	580

Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015.....	589

Listes des membres présents.	589

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2015.	595

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015.	599

Annexe n° 3 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2015.	602

Annexe n° 4 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2015.	607

Annexe n° 5 - Scrutin public concernant le vœu n° 41 relatif à l'organisation d'un référendum sur la construction de tours déposé par le groupe Ecologiste de Paris.	613

Annexe n° 6 - Scrutin public concernant le projet de délibération DU 141 relatif au déclassement de l'assiette de la tour Triangle et signature d'une promesse de bail et d'un bail à construction relatif à la réalisation de la tour (15e).....	617

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.....	621

Tableau des votes des groupes politiques.....	628

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est ouverte.

Hommage aux victimes des attentats.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je souhaite, en ouverture de cette séance du Conseil de Paris, rendre hommage aux victimes des attentats. L'attentat barbare commis vendredi dernier à Saint-Quentin-Fallavier est un nouvel acte de folie criminelle qui endeuille l'ensemble de notre pays.

Hervé Cornara a été assassiné dans des conditions atroces. Comme celles et ceux qui, en janvier, sont tombés sous les balles des terroristes, il est mort parce qu'il incarnait la liberté d'un peuple, notre liberté, que détestent plus que tout les islamistes fanatisés. Quelques heures plus tard, c'est un pays ami, la Tunisie, qui a été frappé face à la violence aveugle de ceux qui veulent détruire toute vie, toute fraternité et tout espoir. La Tunisie pourra toujours compter sur le soutien et l'amitié de Paris. J'en ai fait part en notre nom au Président et aux autorités tunisiennes.

C'est, enfin, le Koweït qui a été confronté à un massacre du même ordre. Ces crimes nous conduisent à réaffirmer solennellement ce matin que nous ne céderons jamais face aux terroristes et que nous lutterons contre eux jusqu'au bout, sans renier une seule de nos valeurs. Ils ne nous réduiront pas au silence.

Au nom du Conseil de Paris et en mon nom personnel, j'exprime à la famille d'Hervé Cornara, à ses proches, les condoléances de notre Assemblée. J'associe à cet hommage l'ensemble des victimes des attentats survenus en Tunisie et au Koweït.

Pour honorer leur mémoire et pour réaffirmer notre liberté, je vous propose d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Merci, mes chers collègues.

C'est insupportable, je suis d'accord, avec cette musique dehors.

L'important, c'est le silence qui régnait dans cette Assemblée.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Sur ces documents, y a-t-il des observations ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

Désignation d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2014.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, en application des articles L. 2121-14 et L. 3312-5 du Code général des collectivités territoriales, nous allons procéder à la désignation du président de séance pour le vote des comptes administratifs de 2014. Il viendra au moment des votes et je sortirai.

Je vous propose de désigner mon premier adjoint, Bruno JULLIARD.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

M. Bruno JULLIARD est donc désigné président de cette séance pour le vote.

Examen des comptes administratifs et de gestion de la Ville et du Département de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons donc débiter avec un débat organisé sur les comptes administratifs et de gestion 2014. Il a été prévu un débat organisé. Je vais introduire ce débat avant de laisser place aux différents orateurs, en respect des temps de parole fixés en conférence d'organisation.

L'examen du compte administratif et du rapport social de l'année dernière nous donne l'occasion d'effectuer un état des lieux des finances et des ressources humaines au sein de notre collectivité. Parce que ces deux dimensions sont totalement liées, je me réjouis que nous les examinions ensemble. L'état de nos finances conditionne en effet notre politique sociale qui, elle-même, détermine en grande partie l'efficacité du service public municipal. Et c'est bien de notre capacité à articuler les deux, ces deux dimensions, que dépend le succès de l'action que nous menons pour Paris.

En 2014, notre collectivité a su consolider ces grands équilibres budgétaires, sans cesser d'investir pour l'avenir. Nous avons ainsi poursuivi le cap d'une gestion sérieuse, puisque nos charges de gestion courante restent maîtrisées. Nous nous trouvons pourtant dans un contexte difficile pour les finances locales, avec la baisse des dotations de l'Etat et une montée en puissance des péréquations. Preuve de cette sobriété : nos charges à caractère général ont baissé de 0,2 % en 2014. Malgré un fléchissement traditionnel en année électorale, les dépenses d'investissement ont ainsi pu demeurer à un niveau élevé, avec 1,530 milliard d'euros. Ces investissements soutenus, largement autofinancés à hauteur de 83 %, témoignent de l'ambition et du dynamisme de notre collectivité.

En 2014, 7.166 logements supplémentaires ont pu ainsi être financés, contre 7.151 en 2013. 1.674 nouvelles places en crèche ont été ouvertes, avec notamment l'ouverture de la crèche rue David d'Angers dans le 19e, ou la crèche rue Montéra dans le 12e. J'en suis persuadée, l'investissement est décidément la meilleure réponse à la crise, puisque l'investissement parisien soutient l'activité et l'emploi dans notre ville et dans la région francilienne.

Tout en accompagnant l'ouverture des nouveaux équipements municipaux et en poursuivant la réforme des rythmes éducatifs, j'ai veillé à ce que l'évolution des effectifs soit maîtrisée. Dans le même temps, les 32.000 agents de catégorie C ont pu bénéficier d'une augmentation de pouvoir d'achat. Je suis particulièrement attentive à la situation des agents les plus fragiles et fière de l'action de l'administration parisienne dans ce domaine. Que ce soit en matière de lutte contre la précarité de certains agents, d'insertion des travailleurs handicapés ou de développement des emplois d'avenir, Paris montre l'exemple.

Alors que les principaux projets de modernisation de l'administration sont désormais lancés, je sais pouvoir compter sur le professionnalisme des agents de l'administration parisienne pour les conduire avec succès. C'est pour cela que l'amélioration des conditions de travail, le développement des compétences et la nécessité d'offrir des carrières attractives à la Ville sont également au cœur de mon action.

J'attache enfin une attention particulière à la qualité des relations avec les organisations syndicales. L'année 2014 a été marquée par le renouvellement des instances et des modalités de fonctionnement de la démocratie sociale, je souhaite que ce nouveau cadre favorise la tenue d'un dialogue social de qualité.

Mes chers collègues, je vous livre donc l'ensemble de ces résultats, qui montrent que Paris a continué de progresser en 2014 avec lucidité et détermination, grâce à une gestion saine et précautionneuse de ses finances et de ses ressources humaines.

Je veux remercier le Secrétaire général de la Ville, et avec lui l'ensemble des directions, l'ensemble des services des mairies d'arrondissement également, et bien sûr, le directeur des finances et le directeur des ressources humaines. Et je veux remercier mes adjoints qui ont contribué à ce que l'exécution 2014 soit conforme à ce que nous avons voté, et bien entendu, Julien BARGETON, adjoint aux finances, également Emmanuel GRÉGOIRE pour les ressources humaines et Bruno JULLIARD en tant que premier adjoint, qui travaillent aussi activement sur ce pilotage. Soyez sûrs que nous nous donnerons tous les moyens pour que l'an prochain, ces indicateurs de bonne gestion soient maintenus.

Je vous remercie.

Je vais donner la parole au premier orateur, en demandant à chacune et chacun de bien respecter les temps prévus en conférence d'organisation pour chacun des groupes.

Premier orateur : M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, mes chers collègues, l'Exécutif nous présente aujourd'hui les comptes administratifs de la collectivité parisienne pour l'année 2014. Il me revient donc la lourde tâche d'ouvrir ce beau débat. Premier regret, c'est que cette discussion n'ait pu être groupée avec le budget supplémentaire : il faudra y réfléchir pour l'avenir, car nous discutons là de deux sujets connexes qui pourraient parfaitement faire l'objet d'une discussion budgétaire globale.

Le compte administratif rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Je ne rentrerai pas dans les analyses ligne par ligne. Nous aurons davantage à dire sur le budget supplémentaire, mais je souhaitais souligner le travail sérieux de la Ville et de l'adjoint en charge des finances. Ainsi, le niveau des dépenses a pu véritablement être contenu.

Il est à noter la politique d'investissement ambitieuse menée pour développer les équipements à destination des Parisiennes et des Parisiens : les crèches et logements ou les équipements publics. L'investissement, c'est l'ambition de cette mandature, c'est le signe d'un regard tourné vers l'avenir et d'une envie de réaliser et bâtir des marches, dans laquelle nous nous retrouvons à 100 %.

Cette politique ambitieuse a des conséquences directes en termes de développement économique : créer des équipements, c'est aussi créer de l'emploi. Il existe un certain nombre de secteurs dans lesquels il y a des gisements d'emplois. Je pense tout particulièrement au secteur du BTP, qui profite de ces investissements et de la dynamique volontariste menée par la Ville. C'est un aspect de la démarche de la Ville qui nous est central.

Autre point important et crucial dans ce compte administratif : depuis les modifications de la fiscalité des collectivités, nous sommes très dépendants des dotations de l'Etat. Elles sont encore en baisse, et rien ne nous laisse présager que cela changera dans les années à venir. Après un premier coup de rabot de 1,5 milliard en 2014, les dotations de l'Etat aux collectivités locales vont être amputées de 3,67 milliards cette année, et de 11 milliards au total de 2015 à 2017. Je crois d'ailleurs utile le vœu de l'Exécutif qui proposera quelques rappels sur les exigences que nous portons vis-à-vis des choix portés au niveau national. Ces contraintes ne doivent pas empêcher Paris de conserver une gestion saine et de tenir ses engagements.

Le rapport social présenté par l'adjoint au Maire en charge des ressources humaines et de la modernisation de l'action publique nous oblige également à ce constat. Deux nécessités doivent guider la démarche de l'administration : la qualité du service rendu aux Parisiennes et aux Parisiens et l'accessibilité pour tous au service public. Ce sont là les fondements de notre action.

Les efforts réalisés pour favoriser l'égalité de l'emploi - je pense à l'égalité femmes-hommes, aux personnes en situation de handicap, ainsi que nos agents les plus âgés - sont également à saluer. Et puis, les évolutions sont aussi à prévoir et à anticiper, notamment dans le service rendu aux Parisiens. L'élargissement des horaires des équipements publics est pour nous une nécessité car elle correspond aux besoins des habitants.

Cela ne doit bien sûr pas se faire de manière unilatérale, mais bien dans le fruit d'une réflexion coordonnée entre la Ville, les arrondissements, les usagers et les partenaires sociaux. Les conditions de travail ne doivent pas pâtir de la réforme de l'administration parisienne et un équilibre doit être trouvé pour continuer à valoriser la carrière des agents de la Ville de Paris. Les évolutions doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie, ce que mène actuellement l'adjoint en charge de la modernisation.

Voilà, mes chers collègues, les réflexions que ce compte administratif inspire aux membres du groupe RGCI.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET pour le groupe UMP.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous avons failli innover pour ce débat. On nous a en effet proposé, en conférence d'organisation, de fusionner le débat sur le compte administratif et sur le budget supplémentaire, façon originale d'escamoter le débat, façon - je dirais - intempestive de ne pas répondre aux questions.

Quelle est la marque de ce compte administratif ? D'abord, le fait que les dépenses n'ont cessé d'augmenter et que vos promesses de réaliser des économies sur le fonctionnement - vous aviez parlé de 150 millions - sont totalement abandonnées. Et puis, surtout, dans les documents qui nous ont été distribués, qu'il s'agisse du compte administratif ou du budget supplémentaire, il manque l'information la plus importante. L'information la plus importante, M. l'adjoint chargé des finances l'a réservée aux journalistes, à savoir qu'il manquait 300 millions pour boucler le budget primitif 2016, mais cela, les conseillers de Paris n'ont pas le droit de le savoir et cela ne figure pas dans les documents budgétaires.

Alors, pour le reste, dans ce compte administratif, je dirais qu'il y a une très belle constante.

Regardons d'abord à quel point les ratios, d'ailleurs obligatoires, se sont dégradés. Entre le compte administratif 2009 et le compte administratif 2014, l'épargne nette, comparée aux recettes réelles de fonctionnement, est passée de 5,8 à 4,7. L'encours de la dette, toujours comparé aux recettes réelles de fonctionnement, est passé de 39 à 50,8 %. L'encours de la dette par habitant est passé en 2009 de 1.156 euros à 1.811 euros en 2014.

Voilà la réalité du dérapage continu de votre gestion !

Pour les économies, nous avons demandé à M. BARGETON en Commission des finances quels étaient les points sur lesquels on avait réalisé des économies. Il nous a répondu : "les charges à caractère général".

C'est vrai qu'elles ont diminué, admettons-le. Elles ont diminué de 0,2 %. Elles sont passées de 823 millions à 821 millions. Cela fait 2 millions d'économies. Vous avouerez que, sur les 150 promis, cela ne fait quand même pas grand-chose.

La question que nous posons donc, et qu'on va reposer dans le cadre du débat sur le budget supplémentaire, c'est : vous voyez bien que vous n'arrivez pas à boucher l'impasse, qui était de 400 millions l'année dernière, plus 300 millions cette année. Vous êtes totalement incapables de réaliser des économies sur le fonctionnement malgré toutes vos promesses et, pendant ce temps-là, vous nous dites : "On va dépenser davantage en investissement", puisque vous portez généreusement le projet pluriannuel d'investissement, si j'ai bien compris, à 10 milliards d'ici 2020, sans compter le budget participatif.

Donc, il n'y a qu'à dépenser, ce n'est pas l'argent qui manque et on empruntera !

Je voulais quand même vous rappeler que la fameuse règle d'or, selon laquelle on ne peut pas financer, quand on est une collectivité territoriale, le fonctionnement par de l'emprunt, vous la contournez.

Puisque, en réalité, en dégradant l'épargne chaque année, vous financez du fonctionnement sur de l'emprunt.

Je voudrais dire un mot aussi du rapport social qui est joint au compte administratif.

Vous expliquez, sans complexe, dans ce document que les dépenses de personnels ont augmenté de 4,7 %, par rapport au compte administratif 2013, que cela résulte principalement :

- de la hausse des coûts salariaux, plus 45 millions ;
- du recrutement de 1.041 ETP supplémentaires dont les 3/4 sont consacrés à la mise en œuvre de l'A.R.E. ;
- de la politique dite de "déprécarisation", avec 254 postes de titulaires.

Nous voilà donc tout à fait rassurés sur la maîtrise des effectifs et, par conséquent, de la masse salariale.

Je voudrais indiquer que nous aurons tout à l'heure, plus tard dans le débat, un débat sur C.M.P. Banque, il y a 130 agents de C.M.P. Banque à reclasser et la Ville, si j'ai bien compris, a promis qu'ils seraient tous réemployés soit dans des S.E.M. de la Ville, soit dans les services de la Ville.

Il est clairement affirmé que l'absentéisme des agents des collectivités locales est reparti à la hausse en 2014, dans le panorama annuel de Sofaxis dont "Les Échos" de vendredi ont publié les grandes lignes. Pas un mot sur cette évolution de l'absentéisme dans le rapport social de la Ville, puisque le sobre intitulé "mobiliser l'ensemble des leviers pour réduire les absences au travail" ne porte absolument aucune indication. On nous dit simplement que les taux d'absence s'élèvent en 2014 à 11,19 % et le taux d'absence compressible, c'est-à-dire des absences injustifiées, accidents du travail, maladies professionnelles, atteint 6,62 %.

Cela fait beaucoup pour la collectivité parisienne, même si vous tentez de vous défaire sur les taux d'absence dits "comparables dans l'ensemble de la Fonction publique territoriale".

Vous parlez de levier pour enrayer le fléau de l'absentéisme, un mot que vous ne prononcez jamais, mais pour quel résultat ?

Nous avons pourtant fait des propositions. Vous vous rappelez que nous avons, à la demande de Jean-François LAMOUR, créé une M.I.E. sur la gestion du personnel de la collectivité parisienne et que cette M.I.E. avait mis en évidence le taux tout à fait anormal et le coût tout à fait anormal liés à l'absentéisme de la collectivité parisienne.

Aujourd'hui aucun écho, aucune proposition dans ce rapport social.

Un compte administratif, le rapport financier et le rapport social, finalement, c'est la photographie de votre gestion. Le cliché n'est pas très net mais il démontre bien que vous ne cessez de dégrader la gestion de la Ville, que vous ne parvenez nullement à maîtriser les dépenses de fonctionnement, qui ne font que déraiper chaque année, que la seule variable d'ajustement, c'est la fiscalité, comme toujours. Vous ne parviendrez pas à tenir votre promesse de ne pas augmenter la fiscalité d'ici la fin de la mandature, puisque vous démontrez, d'année en année, que vous êtes incapables de maîtriser les dépenses de fonctionnement. Ce compte administratif en apporte une fois de plus la démonstration.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président du groupe UDI-MODEM, Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'interviendrai sur le rapport financier, plus particulièrement, qui nous est présenté ce matin et qui constitue, pour le groupe UDI-MODEM, un grand sujet d'inquiétude, car nous sommes en opposition totale avec votre vision de la gestion de Paris, qui me fait un peu penser, par ces temps de diminution des recettes, à celle d'un enfant gâté des collectivités locales qui ne voudrait pas s'appliquer à lui-même ce que toutes les autres collectivités de France ont déjà admis avec plus ou moins de fatalisme et qui se résume par le principe suivant : comment gérer mieux nos collectivités en dépensant moins.

Et principe auquel, dans ce rapport financier, vous avez substitué le vôtre : comment emprunter plus pour dépenser plus ?

Je me demande, d'ailleurs, comment un gestionnaire lambda de bon sens ou, encore mieux, une ménagère de plus de 40 ans pourrait signer en bas de ce rapport financier, sans se dire que c'est sur la tête de ses enfants que l'on fait peser ce déni de lucidité financière.

D'ailleurs, comme quoi il ne faut jamais désespérer du pire, le subconscient de M. BARGETON, dans un éclair de franchise, comme une éruption solaire, dès la sixième ligne de l'avant-propos, nous avoue que - je cite - "les prochains exercices deviendront de plus en plus difficiles".

Sans blague ! Cela me paraît malheureusement évident.

Mais, pour vous, c'est merveilleux car vous êtes persuadés que ces difficultés, vous n'y êtes pour rien. En effet, à vous en croire, les contraintes budgétaires sont exogènes et, du coup, les dispenses sont endogènes.

Où il y a de la gêne, il y a du plaisir et tout cela, c'est la marque de votre gestion municipale !

En réalité, dans ce rapport financier, tout vous accable.

1.529 million d'euros de dépenses d'investissement, ce qui reste conséquent pour une année électorale, mais surtout un encours de la dette au 31 décembre 2014 qui progresse de 12,7 % par rapport à 2013 et atteint 4,120 milliards d'euros.

Des dépenses de fonctionnement en progression de 2,8 % et une masse salariale qui continue de s'accroître, avec une hausse des effectifs budgétaires et des effectifs réels.

A la prétendue stabilisation des effectifs, vous continuez à préférer des créations nettes d'emplois au lieu de redéployer et moderniser notre administration municipale.

Au compte administratif 2014, cette hausse de la masse salariale atteint 4,7 % pour le seul budget général, doublant en cela nos performances habituelles.

A cette progression des charges salariales et des dépenses sociales, qu'aucun plan d'économies d'envergure n'est parvenu à compenser, il faut ajouter la rigidité des dépenses courantes, sans aucune adaptation de leur montant à l'évolution des recettes, pourtant optimisées au maximum.

Désormais, ce qui est annuellement menacé par votre gestion, et sans doute jusqu'à la fin de la mandature, c'est le maintien de l'indispensable équilibre financier de notre budget parisien.

Je le dis clairement ce matin : vous êtes en train de mettre Paris sur une rampe de lancement astronomique de la dette parisienne. Elle a triplé depuis 2001. Entre 2008 et 2015, l'encours de la dette par tête d'habitant à Paris est passé de 1.083 euros à 1.611 euros, soit 50 % d'augmentation. A ce rythme, compte tenu de vos projets d'investissements, c'est au moins 8 milliards d'euros de dettes que vous nous laisserez quand vous partirez en 2020, soit l'équivalent d'un budget annuel de la Ville en passif. Triste perspective.

Enfin, je n'évoque même pas le financement probable de la métropole du Grand Paris, dont la facture finira bien par nous être amenée, diminuant d'autant les recettes de la Ville.

Madame la Maire, mes chers collègues, je dirai pour conclure que ce rapport financier 2014 est une véritable partition d'opéra-bouffe. C'est "La Périçhole : je suis Parisien, j'ai de l'or. Plus riche aujourd'hui que naguère, Paris je te reviens encore ! Mais au final, au dernier tableau, ce qui grandira, et qui n'est pas espagnol mais bien parisien, c'est la dette de notre Ville.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On continue, mais les citations sont toujours intéressantes. Je les note.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, le compte administratif 2014 de la Ville et du Département de Paris est la confirmation de la faisabilité du volontarisme de notre majorité municipale.

Pour nous, Paris, c'est l'emploi. Paris, ce sont les services publics. Paris, c'est le logement pour tous. Paris, ce sont la solidarité et le vivre ensemble. En effet, pour reprendre une expression de M. LEGARET, c'est une belle constance.

Paris, c'est l'emploi. Avec plus de 1 milliard et demi d'euros d'investissement, Paris confirme l'intention de sa Maire de mettre en œuvre un plan d'investissement pour la mandature de 2 milliards d'euros d'ici à 2020.

Alors que la baisse des dotations de l'Etat, selon une enquête sur l'investissement des collectivités locales réalisée par la Caisse des dépôts, entraîne que 65 % des départements ont remis en cause des projets engagés, que 80 % des départements et 71 % des communes prévoient une diminution des investissements sur les cinq prochaines années, Paris fait, face à la crise, preuve d'un volontarisme exemplaire.

L'exemplarité de la gestion municipale passée, présente et à venir, et le choix politique de notre majorité nous permettent de mener une politique favorable à l'emploi, à la recherche, au service public et au vivre ensemble. Nous avons rendu cela possible, malgré une baisse de 5,5 % des dotations de l'Etat, soit 97 millions d'euros.

Concernant l'investissement, je note avec une grande satisfaction que les opérations des Halles, si fortement décriées par une grande partie de la droite sous l'ancienne mandature, rapportent avec le parking Rambuteau 44.600.000 euros. Nous sommes loin du gouffre financier prédit par certains.

En plus de ce plan d'investissement volontariste, Paris a créé directement 1.041 équivalents emplois liés aux titularisations effectuées dans le cadre de l'A.R.E. et aussi à la création de 280 équivalents emplois pour la petite enfance.

Et puisque je parle emploi, je voulais, au contraire des élus de droite, saluer la volonté de solidarité et de responsabilité de la Ville de ne pas laisser sur le carreau les employés de CMP Banque.

Notre Ville a aussi mené une politique d'insertion des personnes éloignées de l'emploi.

Au-delà, cette politique d'investissement permet à nos services publics de se développer, à la culture de se démocratiser, à l'égalité femmes hommes d'avancer, au vivre ensemble d'exister.

C'est ainsi 796 nouvelles places de crèche en régie qui ont pu être livrées.

L'augmentation de 7 millions d'euros pour renforcer l'offre des transports publics se doit également d'être saluée, comme celle des 2 millions d'euros dédiés à la Préfecture de police.

La réussite notable de La Philharmonie est également à mettre au crédit de la première année du mandat de notre Municipalité.

Paris, c'est aussi le logement pour tous. 2014, c'est 7.166 logements livrés. Bien entendu, l'héritage de la fracture parisienne, entre un Paris bourgeois et un Paris paupérisé, pèse encore lourd pour réussir notre politique de mixité sociale, mais celle-ci avance à grands pas. Grâce au volontarisme de Bertrand DELANOË hier et à celui d'Anne HIDALGO aujourd'hui, ainsi que celui bien sûr de Ian BROSSAT, son adjoint au logement.

Les élues républicaines socialistes comme l'ensemble du groupe SOCA, et, je le crois, l'ensemble de la majorité, peuvent être fiers des 213 millions d'acquisitions, dont 136 millions d'euros au compte foncier. C'est cette politique qui a permis, par exemple, d'inaugurer des logements sociaux, il y a une quinzaine de jours place Vendôme.

Tout cela est d'autant plus remarquable que les subventions d'investissement et les dotations perçues ont connu une baisse en 2014 de 20 millions d'euros, soit plus de 11 % du fait de la diminution des crédits à l'aide à la pierre.

Paris, c'est la solidarité. En plus de notre politique sociale de plus de 1 milliard et demi d'euros, ceux-ci hors financement à caractère général, nous participons aux différents fonds de péréquation communaux, intercommunaux, départementaux, régionaux ou nationaux. Cette solidarité, Paris l'assume et abonde son apport de 80 millions d'euros pour l'année 2014. La participation de Paris à ces fonds est loin d'être négligeable puisque nous participons à hauteur de 20 à 57 % selon ces fonds. Je note cependant que la crise continuant, la Ville a dû augmenter de 18 millions son apport pour le R.S.A.

Nous avons également augmenté de 9 millions l'aide sociale aux personnes handicapées qui atteint désormais la somme de 216 millions d'euros. Cette augmentation a permis une revalorisation des solidarités, mais semble avoir été absorbée en grande partie par l'augmentation des frais d'hébergement. Est-il possible d'avoir quelques précisions sur ce point ?

Je tenais également à saluer l'action de l'Etat sur le dossier des migrants qui a accepté de prendre en compte la volonté de la Municipalité parisienne : pas d'évacuation sans solution. Je me permets de saluer les associations qui ont permis que l'évacuation des jardins d'Eole se passe dans la sérénité et sans recours aux forces de l'ordre.

Ce dossier, qui n'a certes pas eu lieu en 2014, a permis toutefois de démontrer l'efficacité du renforcement du dispositif concernant les mineurs isolés. Le redimensionnement de ce dispositif a même permis un gain financier en 2014 de 8 % du fait de la prise en charge hôtelière par le Samu social.

En conclusion, tout cela a pu être réalisable avec une augmentation de l'encours de la dette d'à peine 313 millions d'euros. C'est ce à quoi servent les emprunts : permettre une politique volontariste au service de nos concitoyens ayant comme vecteur la satisfaction de leurs besoins et celui de l'intérêt général.

Paris reste d'ailleurs une des grandes villes les moins endettées grâce à l'excellente tenue de ses comptes et son sérieux budgétaire. Je salue là le travail de Julien BARGETON, notre adjoint aux finances.

Bien entendu les élus du groupe Socialiste et Apparentés voteront ce compte administratif en saluant l'accomplissement des différents objectifs annoncés dans le budget 2014.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Madame BACHE.

La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en préliminaire de mon intervention, je voudrais commencer en saluant à nouveau l'effort de clarté et de transparence des documents qui nous ont été transmis, notamment le rapport financier, qui par leur présentation et la synthèse qu'ils proposent, permettent aux élus une vision et une analyse plus fines des données budgétaires et financières de la Ville.

J'en profite pour noter la sincérité et le sérieux du budget 2014 proposé par l'Exécutif, car l'opposition, dénonçant un supposé trou caché de 300 millions d'euros, alimente volontairement la confusion entre les différents budgets. Ce n'est visiblement qu'un jeu de postures, les comptes administratifs et de gestion le prouvent.

Certes, nous sommes dans une équation budgétaire difficile, et cela n'honore d'ailleurs pas la droite d'instrumentaliser cette situation, alors même que notre collectivité doit faire face à une situation compliquée. Les termes de l'équation sont connus : à la baisse des dotations de l'Etat, se cumule l'augmentation des péréquations. A cela s'ajoutent les fluctuations de recettes, notamment les plus volatiles d'entre elles, comme la C.V.A.E., les droits de mutation dans un contexte économique qui est, vous le savez, compliqué.

Et pourtant, dans ce contexte, la Ville de Paris a fait preuve de volontarisme et a maintenu sa feuille de route et ses priorités politiques et budgétaires, avec en premier lieu, la hausse de 1% des dépenses sociales et de solidarité pour aider les plus fragiles. C'est un effort significatif qui mérite d'être salué.

Ces aides permettent aussi de répondre à une crise économique, sociale et environnementale sans précédent. Vous le savez, les écologistes sont très attachés, et c'est pour nous un marqueur fort de notre majorité municipale.

Deuxième point notable, le maintien d'un fort niveau d'investissement qui atteint, en 2014, 1,5 milliards d'euros. Cet effort a porté sur le logement, les crèches et les aménagements urbains avec une part importante sur les projets de transports.

Enfin, la Ville a augmenté sa participation au budget de la Préfecture de police, du SYCTOM et du S.T.I.F. notamment. C'est là aussi très important en période de difficultés budgétaires, la majorité municipale est au rendez-vous et assume ses responsabilités.

En parallèle, la Ville a poursuivi son plan de maîtrise des dépenses grâce à un plan d'économie. S'il nous semble important d'engager un travail d'efficience du service rendu par les services de la Ville, nous demeurons particulièrement vigilants à ce que la Municipalité parisienne poursuive cette démarche dans l'esprit qui avait prévalu jusqu'à maintenant, à savoir ne pas raboter toutes les dépenses sans discernement mais veiller à faire des économies en rationalisant certains processus. Plus largement, il nous semble essentiel de reposer la question des missions de la Ville, afin de mieux concentrer nos efforts sur ce qui relève de l'essentiel et peut-être d'amoindrir sur ce qui relèverait de l'accessoire et du secondaire.

Un dernier point sur la dette et l'investissement au cours des cinq prochaines années, je le redis ici, nous assumons pleinement le plan d'investissement de la mandature financé en partie, et en partie seulement, par le recours à l'emprunt.

Nous pensons qu'il faut utiliser le levier de l'endettement lorsqu'il est consacré à des investissements durables qui transforment notre ville et que le curseur de la dette reste sous contrôle. C'est manifestement le cas pour 2014 et pour les projections qui nous ont été faites.

Paris porte une dette de 3,9 milliards d'euros en 2014, soit 1.818 euros par habitant. C'est 3.800 euros pour nos amis marseillais, ville gérée par la droite, du simple à plus du double, voici la réalité de la dette et voici une illustration d'une gestion saine de notre Ville.

Je laisserai mon collègue Jérôme GLEIZES compléter mon propos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord saluer et féliciter le travail, effectué par les services de la Ville ainsi que par notre collègue adjoint à la Maire, Julien BARGETON. C'est l'occasion aussi, pour nous, de juger de la sincérité de l'exécution budgétaire et des engagements que nous avons pris lors du budget primitif.

Partant de là, nous avons examiné avec attention les documents qui nous sont présentés et j'en viendrai directement à deux enseignements principaux de ce compte administratif. Je prends un angle assez critique, pour présager de l'avenir.

Ma première remarque porte sur le rapport que nous entretenons avec l'Etat. Cela fait plusieurs années que le groupe Communiste - Front de Gauche du Conseil de Paris alerte cette Assemblée sur le retrait de l'Etat qui se traduit autant par son désengagement sur ses propres missions que par l'instabilité des rapports qu'il instaure avec les collectivités territoriales.

Les questions financières sont au cœur de cette relation et illustrent bien à quel point le Gouvernement semble s'engager sur une voie libérale qu'il veut maintenant imposer aux élus locaux.

Je trouve souvent, dans les discours des membres du Gouvernement, un fond de paternalisme à l'encontre des élus locaux. Or, les assises des finances locales, que nous avons organisées à l'initiative d'un vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, nous ont montré que les élus locaux partagent un même constat, quelle que soit leur couleur politique. Il aurait d'ailleurs été souhaitable, Madame la Maire, qu'un compte rendu de ces assises soit rendu public au sein de notre Assemblée, afin que tous les élus qui sont sur nos bancs en prennent connaissance.

Ces assises ont permis de rappeler que, loin d'être irresponsables, les collectivités françaises sont surtout exemplaires. Leurs dettes pèsent tout juste plus de 9 % de la dette nationale des administrations publiques, et elles portent à elles seules près de 76 % de l'investissement public, ce qui en fait de véritables locomotives de la création d'emploi de la transition énergétique.

Le discours rigoriste et dogmatique du Gouvernement en matière de finances locales n'est tout simplement plus acceptable par les élus locaux que nous sommes, d'autant que ce sont bien des décisions de l'Etat qui sont paradoxales. Alors que, depuis les années 1980, l'Etat n'a cessé de décentraliser vers le local, les collectivités ont paradoxalement perdu en autonomie financière.

Au gré de la suppression de la taxe professionnelle, ou de l'encadrement successif de la fixation des impôts locaux, l'Etat nous a confisqué les moyens de mener les politiques juste fondées sur le mandat qui nous a été confié par les populations.

Car, ne nous y trompons pas, les politiques que nous menons localement ont pour seule raison d'être de répondre au besoin des populations. Et c'est ce que nous faisons lorsque nous construisons des logements sociaux par milliers, plus de 7.000 ont été livrés en 2014, lorsque nous luttons contre la spéculation immobilière ou lorsque nous construisons des équipements publics.

Répondre aux besoins de la population c'est aussi ce que nous faisons en gérant les aides sociales transférées par l'Etat, tel que le R.S.A. ou l'A.P.A. dont le nombre de bénéficiaires n'a cessé de croître depuis plusieurs années.

Pour vous faire une idée, depuis 2009, le seul montant du R.S.A. a augmenté de plus de 18 %. Sur la même période, la compensation de l'Etat au titre du R.S.A. a, quant à elle, diminué de 2 %. Et quand on sait que l'Etat n'a jamais pleinement compensé la dépense liée au transfert des compétences sociales, la profondeur de la dette qui s'est creusée au fil des années nous donne le vertige. Plus de 2 milliards en cumulé. Plus que jamais, il nous semble indispensable de rappeler obstinément cette injustice qui traduit à elle seule le déni de responsabilité de l'Etat.

Le deuxième élément clé de ce compte administratif est la montée continue de la participation de la Ville au fond de péréquation. La Ville de Paris contribue maintenant à hauteur de 383 millions d'euros aux différents fonds, une hausse de 26,9 % par rapport à l'an passé. C'est là encore une évolution que les élus communistes ont pris pour habitude de dénoncer, année après année, et qui montre bien que nous arrivons à la fin d'un système à bout de souffle.

Alors qu'il est le premier à réduire son soutien aux collectivités, l'Etat nous demande d'assumer à sa place la solidarité entre les territoires. Nous pensons à l'inverse que c'est à l'Etat de jouer son rôle, c'est à l'Etat d'assurer la solidarité par une péréquation verticale. C'est la raison pour laquelle la base de calcul de la D.G.F. doit continuer à prendre en compte les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales, les manques à gagner dus au transfert de compétences, mais aussi tenir un outil plus poussé de péréquation des ressources.

Ces deux éléments, que je tenais à mettre en lumière dans l'examen de ce compte administratif, nous montrent bien que nous arrivons au bout d'un cycle et qu'il est urgent de réformer les finances locales en gardant à l'esprit deux fondamentaux : la réponse aux besoins de la population et l'autonomie des collectivités territoriales.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cette contribution, y compris sur des idées prospectives.

Madame SIMONNET, vous avez la parole pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Le vote sur le compte administratif n'est que la retranscription des opérations budgétaires exécutées par la collectivité. Comme il ne s'agit pas d'un vote sur les choix de ce budget, mais d'un vote sur la sincérité de son exécution, je m'abstiendrai plutôt que de voter contre.

Néanmoins, je continue à dénoncer les choix qui ont prévalu. Le compte administratif de l'exercice 2014 confirme la baisse des dotations de l'Etat, à laquelle s'ajoutent les augmentations des contributions de la Ville à la solidarité des territoires, soit 0,5 milliard d'euros en moins de dotations cumulées de l'Etat et l'an prochain, vous le savez très bien, ce sera pire encore et, l'année d'après, pire encore une nouvelle fois.

Mais jusqu'où va donc nous conduire cette fuite en avant dans l'impasse de l'austérité ? Pourtant, mes chers collègues, il n'y a aucune fatalité à se soumettre sans résistance à ces politiques austéritaires imposées par le Gouvernement de François HOLLANDE et de Manuel VALLS.

Paris aurait pu, et devrait depuis longtemps, se joindre par exemple aux marches qui ont été organisées par certaines municipalités, "les plumés de l'austérité", mobiliser les Parisiennes et les Parisiens contre ces impasses absurdes plutôt que de s'y soumettre.

Regardez, un autre chemin est tracé en ce moment, c'est celui de la Grèce. Quand déciderons-nous enfin de prendre exemple sur la Grèce ? Regardez, en décidant de convoquer un référendum, le Gouvernement d'Alexis TSIPRAS est en train de donner une leçon de démocratie à toute l'Europe contre l'ultimatum posé par l'Union européenne dont l'unique but est d'humilier et déshonorer le Gouvernement de SYRIZA et dissuader tout peuple de résister.

Non, on reviendra sur ces éléments dans le débat sur le budget supplémentaire, mais il n'y a jamais de fatalité, Paris est une grande ville. Paris doit parler, non seulement pour les Parisiennes et les Parisiens, mais pour l'ensemble des collectivités qui aujourd'hui sont asphyxiées.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur de FROMENT, vous avez la parole pour le groupe UMP.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous le savons tous depuis longtemps, pour la Ville de Paris qui a longtemps connu une situation à part, une situation privilégiée, le temps des vaches grasses, le temps du pain blanc est aujourd'hui définitivement révolu.

Nous le savons tous depuis longtemps, mais les auteurs du budget 2014, eux, semblaient ne pas le savoir. A l'époque où il s'est préparé pourtant, tous les éléments de la nouvelle donne budgétaire était sur la table, la stagnation de l'économie française et parisienne, la baisse programmée des dotations de l'Etat, et la hausse tout aussi programmée des dépenses de péréquation.

Hors, ce qui frappe, à la lecture de ce compte administratif 2014, c'est qu'il semble avoir été construit et exécuté comme si tout allait continuer comme avant, comme s'il était urgent de reporter à plus tard les décisions que la situation exigeait.

Tout cela n'ayant évidemment rien à voir avec les élections municipales qui interviendraient en mars 2014.

Sans imposer à notre collectivité une cure d'austérité, on aurait pu, par exemple, s'attendre à un peu de sobriété sur la masse salariale. Or vous n'avez pas hésité à augmenter de près de 1.100 E.T.P., plus 2 %, les effectifs d'une administration déjà pléthorique.

Que beaucoup de ces recrutements soient liés à la très regrettable réforme des rythmes éducatifs, mis en place avec une année d'avance à Paris, n'est évidemment pas une excuse.

Recruter des fonctionnaires supplémentaires en période de crise, c'est une décision très lourde, car cela grève pour les décennies à venir le budget de la collectivité concernée. Et, au total, pour 2014, les dépenses de personnel ont crû de pas moins de 4,7 %.

En parallèle, les économies réalisées - Jean-François LEGARET l'a souligné avant moi - si elles sont bonnes à prendre, restent extrêmement modestes, pour ne pas dire symboliques, avec un -0,2 % sur le montant des charges à caractère général.

Le résultat, c'est une augmentation du ratio d'endettement de notre collectivité qui passe de 46 % à 51 % en un an, soit une hausse de 11 %. Evidemment, l'affichage final apparaît satisfaisant et vous pouvez mettre en avant une capacité de financement des investissements de 80 % - c'est souvent répété dans le document qui nous est soumis - mais il me semble que c'est uniquement grâce à un niveau de recettes qui est artificiellement élevé pour 2014.

D'abord, la fiscalité immobilière a rapporté 172 millions d'euros de plus qu'en 2013 grâce au titrage d'un mois supplémentaire de D.M.T.O. C'est une opération qui, évidemment, ne pourra être renouvelée. Puis, parallèlement, les recettes d'investissement ont crû de 15 millions d'euros grâce à une très forte hausse du produit des immobilisations financières et, là aussi, c'est quelque chose qui ne se reproduira pas. Je constate, en outre, d'opportunes annulations de crédits à hauteur de 160 millions d'euros qui ont permis d'alléger la facture des investissements, en nette baisse par rapport à l'année précédente.

En résumé, à la faveur d'astucieux petits bidouillages parfaitement réguliers - la question n'est pas là - mais bidouillages quand même, les apparences ont pu être sauvées en 2014, ce qui, encore une fois, tombait bien pour les élections.

Mais tout cela ne sera pas reproductible. En cours d'exécution 2015, nous observons déjà - il faut être prudent, on va voir comment cela va évoluer - une baisse très sensible du produit de la fiscalité immobilière qui va rendre sans doute le bouclage des opérations beaucoup plus compliqué.

Madame la Maire, ce compte administratif est la photographie, un peu retouchée par vos soins, d'un monde révolu, un monde où l'on pouvait largement dépenser sans exagérément creuser la dette, encore qu'elle ait beaucoup augmenté au cours de la dernière mandature, ni excessivement accroître les impôts, encore que les impôts aient pas mal augmenté au cours de la dernière mandature, mais nous ne sommes plus dans ce monde que le compte administratif photographie. Nous devons préparer celui de demain. Or, on ne sait toujours à peu près rien de la stratégie budgétaire qui sera la vôtre pour les années à venir.

On a parfois l'impression d'une navigation à vue et l'impression que l'Exécutif municipal découvre chaque année un nouveau trou qu'il n'avait pas anticipé. Alors pourquoi ne pas nous dire, une bonne fois pour toutes, ce que vous avez en tête. Nous vous le demandons depuis longtemps. Est-ce que vous comptez augmenter les impôts ? Est-ce que vous comptez, au contraire, vous engager franchement dans une baisse des dépenses ? Ou bien est-ce que vous allez faire le choix de davantage d'endettement au motif très fallacieux que Paris serait moins endettée que d'autres grandes villes ? Je crois que la situation de Paris, les fondamentaux de la Ville de Paris sont très différents des autres villes qui sont citées et qu'il est normal, en réalité, que le taux d'endettement à Paris soit plus faible que dans les autres municipalités.

D'avantage d'endettement, ce serait faire peser les efforts à réaliser sur nos enfants et nos petits-enfants. Convenez qu'il y a de meilleures façons de préparer l'avenir.

Pour conclure, Madame la Maire, les Parisiens et, accessoirement, les conseillers de Paris que nous sommes, ont le droit à la vérité. Vous vous êtes engagée dans une opération de libération des données budgétaires, qui vous honore et que je tiens à saluer aujourd'hui. Il faut aller jusqu'au bout de cette logique de clarification et nous dire clairement quelle est la stratégie que vous comptez adopter pour relever les défis considérables en matière budgétaire que devra relever la Ville pour les années à venir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. HÉLARD, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous parlons du bilan annuel de la gestion de quelques 52.000 agents permanents de la collectivité parisienne. Il s'agit du rapport social densifié par de nouveaux contrats d'objectifs et de performance visant à mettre en perspective les objectifs de la politique de ressources humaines avec ses résultats. La politique managériale de la collectivité est ainsi appréciée à l'aune de trois indicateurs inédits portant sur la mobilité, la formation et les absences compressibles des personnels.

En dépit de ces efforts évidents d'évaluation, de quantification et de rationalisation qui témoignent d'une volonté revendiquée de transparence, l'analyse de ces données révèle des défis structurels majeurs que la collectivité peine parfois à relever. Si Paris se distingue favorablement en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses effectifs, si la Ville déploie d'exigeants plans de formation professionnelle, il n'en demeure pas moins que la situation demeure critique en termes d'absentéisme et de représentativité des femmes au sein des catégories les plus rémunérées correspondant aux postes à responsabilité.

La part des femmes continue à s'accroître au sein des effectifs parisiens, atteignant 57 % des personnels, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. L'Exécutif se félicite à juste titre d'une féminisation de certains corps, dont la composition est réputée particulièrement masculine. La parité est chère à nos yeux et cette nécessaire mixité est

louable à plus d'un titre. La collectivité ne saurait néanmoins se contenter d'ouvrir aux femmes l'accès aux emplois les plus précarisés, car ces dernières demeurent très largement représentées dans les emplois de catégorie C.

Ainsi, plus de 71 % des agents aux rémunérations les plus modestes, correspondant à une moyenne de 1.300 euros nets mensuels, sont des femmes. Pire, en observant la répartition des salaires par décile, les femmes apparaissent largement majoritaires jusqu'au cinquième décile, mais à mesure que les revenus augmentent, la tendance s'inverse. En effet, le dixième décile des agents, dont les émoluments constituent une moyenne de 3.600 euros nets mensuels, n'est occupé que par 44 % des femmes. Aux femmes les rétributions les plus faibles, aux hommes le haut du panier.

Ce phénomène préoccupant tend à s'aggraver et à prendre de l'ampleur, la part des femmes dans les rémunérations les plus hautes ayant diminué entre 2013 et 2014 de plus d'un point.

Dresser ce constat nous oblige à y apporter des réponses à la hauteur des enjeux d'une collectivité qui se doit d'être d'autant plus exemplaire qu'elle consacre 2,2 milliards d'euros à sa masse salariale. L'autre défi d'ampleur, qui ne cesse de croître sans que la Municipalité ne parvienne à l'enrayer, est le taux d'absentéisme qui culmine à plus de 11 points en 2014, reprenant sa courbe ascendante après une stagnation molle ces trois dernières années.

Pourtant, une salve de mesures visant à juguler ces inquiétantes performances a été déployée, que ce soit les entretiens de retour au travail après absence, l'augmentation des formations ou encore la prévention des accidents du travail, qui représentent autant d'avancées évidentes et louables, à l'efficacité cependant toute relative et au résultat encore très insatisfaisant. Même le taux d'absence incompressible est en augmentation notable, alors qu'il diminuait régulièrement depuis 2011. Il représente désormais 6,62 %. C'est accablant.

Et pourtant, ce phénomène inquiétant, révélateur d'un mal être au travail, n'occupe qu'un modeste paragraphe de 15 lignes de ce rapport social. La vérité est dérangeante, mais il ne sert à rien de la minorer. Il faut au contraire tout faire pour comprendre les raisons d'un tel abandon au travail.

Les décisions gouvernementales emportent également leurs lots de conséquences néfastes. Ainsi, une récente étude effectuée par le courtier en assurance Sofaxis pour "Les Echos" révélait qu'après deux ans de repli, l'absentéisme des agents des collectivités locales repartait à la hausse depuis 2014, année de suppression du jour de carence. La Chambre régionale des comptes, dans un rapport de 2013, décrivait la situation alarmante de la collectivité parisienne, à savoir, un taux d'absence compressible suivant une progression quasi-linéaire, tandis que les absences pour maladies ordinaires ou liées aux accidents du travail étaient en augmentation.

Deux ans plus tard, le diagnostic reste d'une cruelle acuité et en porte des conséquences tant humaines que matérielles et pécuniaires. La qualité du service rendu aux Parisiens ne peut que pâtir de ce qu'en 2011, le nombre de jours ouvrés perdus s'élevait à plus de 1,15 million, soient environ 20 jours par an et par agent de la Commune et du Département. Quant aux répercussions financières, elles sont colossales et mettent en péril la soutenabilité budgétaire d'une masse salariale croissante. Quand les caisses se vident, quand 300 millions manquent pour boucler le budget 2016, quand la réduction des dépenses de fonctionnement demeure le dernier rempart à l'augmentation des impôts dont s'acquittent les Parisiens, comment soutenir le poids de l'absentéisme et justifier sa hausse inexorable ?

Rien qu'en 2007, l'Inspection générale de la Ville de Paris chiffrait le coût annuel de l'absentéisme, dont le taux était de plus de 2 points inférieurs à sa valeur actuelle, à 160 millions d'euros par an. Dans ces circonstances, il est regrettable que ce rapport ne dresse aucun bilan des résultats des diverses mesures adoptées pour tenter d'endiguer ce fléau, d'autant que ce rapport, à la différence des précédents, fait l'impasse sur des données dont l'analyse est au cœur même d'une politique des ressources humaines soucieuse de son capital humain.

Quel est le nombre d'agents arrêtés au moins une fois dans l'année pour raison de santé ? Quelle est la part de la maladie ordinaire dans les jours d'absence, comparativement aux accidents du travail ou maladies professionnelles ? Quelles sont les filières et corps de métier les plus en proie à des absences incompressibles ? Quel bilan peut être tiré de l'accord-cadre sur la santé et la sécurité au travail, des outils mis en œuvre et des actes de prévention ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure. Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Eric HÉLARD. - Je conclus, Madame la Maire.

Nous serons d'autant plus attentifs au rapport social 2015 que celui-ci portera le sceau des restrictions de dépenses de fonctionnement, mais surtout des contributions majorées des Parisiens, notamment au titre de la tarification des services publics.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je donne la parole à Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Dans cette deuxième intervention, nous nous attacherons à présenter quelques lignes fortes qui, pour nous, élus écologistes, sont à privilégier dans un budget. Nous reviendrons également sur le rapport social 2014 présenté à ce Conseil et sur la politique "ressources humaines" de la Ville.

Au niveau des recettes, comme nous l'avons noté depuis quelques années sans relâche, il est problématique que notre Municipalité, au fil des budgets, soit dépendante des fluctuations d'un certain nombre de recettes, et notamment des recettes liées aux droits de mutation qui pèsent pour plus de 1 milliard dans les recettes de notre budget, et encore sur la C.V.A.E., qui est un impôt assez inégalitaire.

Comme l'a déjà dit Nicolas BONNET, il nous faudrait repenser cette fiscalité locale avec le souci d'une fiscalité plus juste, faisant davantage contribuer les catégories les plus aisées. Il nous faudrait valoriser certaines redevances, mais j'y reviendrai lorsque nous débattrons du bilan des D.S.P. et des C.O.D.P.

Cependant, nous sommes conscients que notre Assemblée n'a pas les prérogatives pour modifier la fiscalité locale, mais la Ville de Paris pourrait prendre l'initiative commune avec d'autres collectivités territoriales pour modifier cette fiscalité, et surtout mettre fin à la baisse de la dotation globale de fonctionnement, car ici, la critique de la droite est malhonnête. Si l'épargne brute baisse, c'est à cause de la baisse de la dotation générale, qui oblige la Ville à financer ses dépenses de fonctionnement, c'est à cause du non-remboursement des dépenses sociales avancées par la Ville, R.S.A., A.P.A. et d'autres subventions.

Au niveau des dépenses, nous sommes opposés et nous demeurons opposés au financement par notre collectivité de grands projets inutiles, ou plus exactement, de projets ou équipements qui ne bénéficient pas à tous les Parisiens. Ainsi, vous le savez, nous sommes opposés au financement par la Ville du stade Jean Bouin ou encore à la coûteuse Canopée des Halles. Ces choix politiques sont maintenant derrière nous et nous nous en réjouissons, car nous sommes attachés à ce que chaque euro dépensé soit réellement utile en termes de service public rendu et à l'amélioration de la qualité de vie pour notre ville.

Ainsi, lorsque la Ville est ambitieuse en termes de production de logements sociaux, pour les crèches, les écoles, les transports collectifs, les équipements culturels de proximité, nous soutenons sans réserve cette politique et ces choix. De même, nous sommes extrêmement attentifs au budget de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris pour maintenir sa capacité opérationnelle.

Pour ce qui concerne la politique de ressources humaines de la Ville, le rapport social propose des points très positifs. Nous nous réjouissons, contrairement à la droite de notre hémicycle, qui ne cesse de mépriser les agents de la Ville et de crier à la gabegie, alors que la Ville, en 2014, a créé 349 postes de fonctionnaires, en poursuivant notamment son plan de déprécarisation, et 500 emplois. Il n'y a pas que l'A.R.E. qui explique ces créations de postes. Notamment, les emplois créés pour les équipements nouveaux : 272 dans le domaine de la petite enfance, des médiathèques, des écoles et collèges, des équipements sportifs et les centres de valorisation et d'apport d'encombrants remis en régie. Car, pour les élus écologistes, cela contribue à renforcer le service public parisien, qui est de qualité et auquel je tiens à rendre hommage.

De même, nous pouvons nous réjouir que la Ville ait créé 150 postes d'A.T.S.E.M. dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. La Ville porte une politique volontariste pour l'égalité hommes-femmes, et qui commence à porter ses fruits en matière d'écarts de salaire et de promotion, contrairement à ce que dit M. HÉLARD. Par exemple, nous nous félicitons de la promotion plus importante de femmes que d'hommes dans les catégories A et A plus, qui mécaniquement vont réduire les inégalités dans les déciles les plus élevés de la répartition des rémunérations.

De même, les recrutements des agents en situation de handicap sont ambitieux et supérieurs aux ratios nationaux, ce dont il faut aussi parler.

Différentes mesures ont été prises et se poursuivent, en matière de formation ; en matière de mobilité, avec la création en janvier 2014 du Centre Mobilité Carrière, qui a reçu pour l'heure plus de 2.600 agents ; en matière d'action sociale, pour les agents les plus fragiles, avec le dispositif d'hébergement d'urgence des agents et de la nécessaire réflexion aussi sur les risques psychosociaux. Tout cela est positif et doit se poursuivre.

Il reste des points de vigilance. La Ville crée de nombreux équipements nouveaux. Les besoins en personnel se font sentir dans certaines directions, petite enfance notamment ou espaces verts, et ne peuvent être satisfaits que par de simples redéploiements. Nous avons tiré la sonnette d'alarme, et depuis plusieurs années déjà. Il faut

certainement intensifier le dialogue social à la Ville également, maintenant que les élections professionnelles ont désigné, en décembre 2014, de nouveaux représentants du personnel. Ainsi, il n'est pas satisfaisant de voir des conflits perdurer, comme celui encore en cours dans les piscines parisiennes, et durer encore de nombreux mois.

Pour terminer, je me félicite et nous nous félicitons du travail commun fait avec M. BARGETON et M. GRÉGOIRE, et nous espérons que cela va continuer pour l'année prochaine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jérôme GLEIZES. Il n'y a pas de raison que cela ne continue pas pour l'année prochaine.

Mme Raphaëlle PRIMET a la parole pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Madame la Maire, mes chers collègues, les élus communistes le réaffirment : il est plus qu'important de veiller au bien-être des agents et à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, tout simplement car ce sont les agents qui, de par leurs missions, mettent en œuvre le service public en direction des Parisiens et des Parisiennes. Ce sont eux qui les accueillent dans nos mairies. Ce sont eux qui, sur la base des politiques que nous élaborons, font fonctionner les services pour répondre aux besoins de la population. Voilà pourquoi les élus que nous sommes doivent être à leur écoute et entendre les alertes, et même le ras-le-bol que certains expriment.

Notre majorité s'est fixée des objectifs ambitieux, à commencer par la création de 70.000 logements et de 5.000 places de crèche. Nous avons développé le budget participatif pour l'ensemble des Parisiens, lancé un nouveau contrat de ville, un plan de lutte contre la grande exclusion, le plan piscine et bien d'autres projets encore. La mise en œuvre de ces actions va représenter des charges de travail supplémentaires pour des agents qui en ont déjà de lourdes. En effet, cela fait déjà plusieurs années que les nouveaux besoins des services sont pourvus essentiellement grâce aux redéploiements de postes.

Nous avons par ailleurs lancé une démarche de modernisation de l'administration parisienne, tâche difficile, nous en sommes conscients. Le défi est de taille : plus de 50.000 agents, des dizaines de corps de métier, des statuts de toutes sortes. C'est autour de ces deux éléments, lancement des grands projets et modernisation de l'administration, que se cristallise une grande partie des préoccupations des salariés, auxquelles s'ajoutent les incertitudes liées à la création de la métropole et au transfert d'un certain nombre de compétences.

Nous pouvons facilement comprendre qu'une certaine tension s'installe. Il est difficile de demander aux agents de produire plus d'efforts avec moins de moyens. La réduction de la dotation globale de la Ville de plus de 200 millions d'euros chaque année est tout simplement insupportable. A cause de la crise, les agents vont devoir faire face aux besoins grandissants de la population. Les assistantes sociales accompagnent un nombre de personnes de plus en plus important, les agents de la DPA travaillent sur de nouveaux équipements publics, etc., etc.

L'amélioration des conditions de travail est un chantier immense.

Je pense au développement des plans de formation, à la déprécarisation des contractuels et des vacataires, à la réduction de la pénibilité et des risques au travail, à la nécessité de loger les agents à proximité de leur lieu de travail et à l'urgence des luttes contre l'exclusion sociale qui gagne, ici comme ailleurs, du terrain.

Contrairement à ce que j'ai pu entendre précédemment, les élus communistes pensent que nous avons besoin d'un plan ambitieux de création de postes et d'embauches de personnels qui soit à la hauteur de nos objectifs.

Je voudrais dire un mot du dialogue social avec les organisations syndicales.

Dans nos rencontres avec les représentants du personnel, nous sommes alertés sur des problèmes et le sentiment d'une régression de ce même dialogue au sein de la Ville : documents de réunion transmis la veille au soir, ordres du jour indéboulonnables, C.H.S.C.T. qui peine à se mettre en place en toute autonomie.

Nous pensons que la difficulté à entretenir le dialogue social est liée aux contraintes budgétaires auxquelles nous sommes soumis.

Et cette contrainte, justement, nous nous devons de la dénoncer.

Nous ne pouvons pas mener à bien une politique de développement du service public. Soyons combatifs face à l'Etat et au Gouvernement et demandons l'arrêt des baisses de dotations, le remboursement de la dette de l'Etat.

Nous pouvons aussi nous saisir des recettes qui sont à notre portée.

Le groupe Communiste - Front de Gauche porte d'ailleurs de nombreuses propositions de recettes, que nous vous détaillerons dans le prochain débat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame PRIMET.

Monsieur GOUJON, dernier orateur pour l'UMP.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Madame la Maire, je voudrais examiner trois points s'agissant de l'exécution du budget spécial de la police en 2014.

D'abord, la situation des investissements immobiliers, que je trouve assez contrastée.

Elle est très mauvaise pour les bâtiments de l'Administration générale qui appartiennent à la Ville de Paris et sont mis à la disposition de la Préfecture de police. La situation s'est encore dégradée en 2014 s'agissant des crédits de paiement, puisqu'ils ont été consommés en 2012 à hauteur de 97 %, en 2013 à hauteur de 91 %, alors que leur consommation en 2014 ne s'élevait qu'à 67,27 %, soit un quasi-effondrement.

En ce qui concerne les investissements immobiliers de la Brigade, la situation s'est légèrement améliorée en 2014 puisque les crédits de paiement ont été consommés à hauteur de 98,50 % en 2012. Après avoir chuté à 81,7 % en 2013, ils sont remontés - c'est un effort - à 91,98 en 2014.

Deuxièmement, la situation des dépenses de personnel est la parfaite illustration de la sincérité du budget spécial primitif.

En effet, il est indiqué dans l'exposé des motifs qu'en matière de charges de personnel - je cite - "comme les années précédentes, des redéploiements ont été opérés en fin d'exercice, de façon à s'ajuster au mieux à la réalité des besoins". Phrase culte de chaque compte administratif depuis quelques années mais qui signifie simplement que la Préfecture de police n'a plus les moyens de financer ses missions municipales.

Cela concerne, pour l'essentiel, les articles financés par la Ville de Paris, car les crédits de personnels figurant au budget spécial primitif ne correspondent pas à ce qui est nécessaire. La Préfecture de police a donc dû, comme d'habitude, et à cause de la Ville, gérer la pénurie.

Troisièmement, la situation de l'activité d'enlèvement de véhicules, qui est un autre marronnier.

Les dépenses en faveur des sociétés d'enlèvement de véhicules démontrent qu'il a été effectivement dépensé en 2014 en leur faveur 18,5 millions d'euros, soit 630.000 euros de plus par rapport au budget spécial primitif. Il convient cependant de rappeler qu'en 2014, cette ligne budgétaire a été abondée par deux fois par des redéploiements de crédits opérés par la Préfecture de police. C'est donc au total 1,2 million supplémentaires qui a déjà été affecté sur cette ligne en cours d'exercice budgétaire.

Au vu des résultats de 2014, que j'ai exposés précédemment, la Préfecture de police n'a pas eu besoin d'utiliser tous ces crédits supplémentaires, ce qui est une première, d'ailleurs, s'agissant des dépenses en faveur des sociétés d'enlèvement de véhicules.

J'ajoute enfin que le budget spécial primitif 2015 ayant inscrit sur cette ligne la somme de 18,7 millions, si les enlèvements de véhicules se poursuivent au même rythme qu'en 2014, la Préfecture de police ne devrait pas avoir besoin de crédits supplémentaires jusqu'à la fin de l'année 2015, ce qui constituerait également une nouveauté.

Peut-être peut-on avoir des explications sur ce point ?

Les recettes provenant de l'activité des fourrières se sont effectivement élevées en 2014 à 38.262.000 euros, soit une moins-value de 537.955 euros, puisque les recettes prévisionnelles inscrites au budget primitif de 2014 s'élevaient à un peu plus de 38 millions d'euros, 38,8 pour être exact.

Mais cette moins-value, mes chers collègues, est en réalité beaucoup plus importante puisqu'à la demande du comptable public, ces recettes ont pris en compte un 13^e mois.

Un 13^e mois s'élevant à 3,2 millions.

Par conséquent, si cet apport nouveau, original en tout cas, n'avait pas été enregistré, la moins-value constatée en 2014 aurait été de près de 3,8 millions et pas seulement de 537.955 euros, ce qui, avouez-le, est assez différent.

J'ajoute enfin que le budget spécial primitif de 2015 ayant inscrit au titre de ses recettes la somme prévisionnelle considérable de 44,8 millions - 44,8 millions d'enlèvement de fourrière, ce qui est absolument considérable et sans précédent ! -, il est permis de se demander, et je le demande, Monsieur le Préfet de police, comment la Préfecture de police pourrait atteindre un tel objectif, qui me semble tout à fait hors de portée, les autres n'ayant d'ailleurs jamais été atteints, même, évidemment - et c'est une partie de la réponse - avec l'explosion des tarifs d'enlèvement dont la Préfecture de police pense retirer une recette supplémentaire de 10 millions d'euros ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Nous allons procéder aux réponses et donc je vais tout d'abord donner la parole à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais rétablir quelques faits qui transparaissent nettement à la lecture du compte administratif.

J'ai entendu quelques exagérations de la part de l'Opposition, alors que les chiffres de 2014 témoignent de la réalité d'une bonne gestion.

Premièrement, alors que les dépenses de fonctionnement des collectivités locales progressent de 2,2 % au niveau national, nous avons connu une progression équivalente mais tout compris, y compris les péréquations qui sont une dépense obligatoire de solidarité et qui sont fixées en loi de finances. Les autres collectivités n'ont pas connu une hausse similaire à la nôtre, qui a été de 81 millions d'euros en 2014. En les déduisant, nos dépenses de fonctionnement n'augmentent que de 1,7 %, soit moins que la moyenne nationale. Et, en particulier, nous stabilisons, en repli de 0,2 %, les charges à caractère général et les subventions.

C'est un réel effort de maîtrise.

D'ailleurs, je vous signale que, hors effet de périmètre, les charges à caractère général baissent, en réalité, de 0,9 %.

Il ne faut pas confondre les années, Monsieur LEGARET : les économies de 2014 et celles de 2015, encore moins avec la préparation du budget 2016, mais M. BELLARD vous a répondu, d'un certain côté, sur ce point.

Deuxièmement, la masse salariale...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BARGETON, il y a une traduction en langage des signes, donc veuillez ralentir pour que l'on puisse traduire !

M. Julien BARGETON, adjoint. - Deuxièmement, la masse salariale progresse, certes, de 4,6 % mais, au niveau national, c'est 3,9 %. Nous sommes donc un peu au-dessus, mais sans l'effet de l'aménagement des rythmes éducatifs, nous passons sous la moyenne : 3,5 %.

De plus, pour nous, les conséquences de la revalorisation de la catégorie C ou des cotisations de retraite sont très fortes. En 2001, la masse salariale représentait 38 % du budget. Aujourd'hui, c'est 35 %, avec un service public municipal accru.

M. GRÉGOIRE complètera.

Troisièmement, et franchement il faudrait avoir l'honnêteté de le reconnaître, notre capacité de financement des investissements s'établit à 83 %, en hausse. Nous arrivons même à faire progresser notre épargne brute, légèrement, après une dégradation entre 2012 et 2013. Donc, cela veut dire que nous faisons tout pour dégager des marges. Ce niveau est satisfaisant, mais il confirme aussi les efforts qu'il sera encore nécessaire d'accomplir. Certains prétendent nous alerter, mais nous sommes déjà en état de vigilance et d'attention.

L'endettement reste modéré.

Le taux d'endettement, c'est 51 %, le stock de toute la dette comparée à des recettes d'un an, contre 80 % au niveau national pour les collectivités locales. Les charges financières, c'est 1,5 % de notre budget.

1,5 % de charges financières !

Il y a là vraiment de quoi faire rêver un habitant de Marseille, certainement de beaucoup de pays européens et même, je vais vous dire, de quoi faire rêver des fonctionnaires de Bercy quand l'Etat consacre beaucoup plus au remboursement de sa dette.

Alors, oui, nous continuerons à maintenir de bons ratios de solvabilité financière, puisque le programme d'investissement de la mandature doit être couvert à 2/3 par de l'autofinancement. La santé financière de la Ville est bien meilleure que la moyenne nationale.

Mais, pour nous, ces indicateurs, ces bons indicateurs ne sont pas un totem auquel nous nous accrocherions par dévotion, ni un tableau d'honneur pour nous flatter, ni une quelconque fierté mal placée. Si nous y tenons, c'est parce qu'ils sont les meilleurs leviers pour réaliser notre programme et mener à bien nos engagements. Il faut être sérieux, justement pour pouvoir être ambitieux.

Les menaces sont inutiles. Vous ne parviendrez pas à nous tétaniser.

Une gestion stricte des dépenses de fonctionnement, pour pouvoir déployer un programme d'investissement utile pour les Parisiens : voilà notre ligne de conduite.

Peu d'intervenants ont souligné que l'investissement des collectivités avait chuté de plus de 8 % en 2014 en France, et que cette réduction dramatique s'approfondit en 2015. Notre choix est inverse. Ne faisons pas semblant de confondre fonctionnement et investissement.

En face de l'investissement, il y a du patrimoine et, en face de l'endettement qu'il engendre, il y a des actifs, vous le savez très bien. C'est pour faire du logement social place Vendôme, créer des piscines dont les Parisiens ont besoin, assurer la transition écologique dans les écoles, prolonger le tramway jusqu'aux portes Maillot et de Vincennes, rénover nos grands théâtres municipaux, mettre en place l'Arc de l'innovation.

Alors, oui ! Nous l'assumons. Mme BACHE a bien insisté sur ce point. Et c'est aussi pour investir massivement dans les quartiers populaires qui ont besoin de notre soutien attentif. En un mot, c'est pour préparer l'avenir de Paris.

Voilà ce que montre ce compte administratif : la bonne gestion est la condition même de notre ambition. Ainsi, en 2014, nous avons consacré 375 millions d'euros au logement, 55 millions d'euros à la petite enfance pour 800 nouvelles places en crèche livrées, 146 millions ont été consacrés à la voirie et aux déplacements, 47 millions aux espaces verts, 22 millions à la propreté. Nous avons continué à investir beaucoup dans un cycle d'investissement qui était celui de 2014.

Or, ce compte administratif est marqué par un contexte difficile. Ce qui rend d'autant plus remarquable les résultats. Les dotations de l'Etat ont diminué de 97 millions d'euros et la C.V.A.E. s'est rétractée de 195 millions, confirmant mes propos sur le caractère imprévisible et par trop erratique de cette recette, M. GLEIZES l'a d'ailleurs souligné.

Pour un enfant gâté, Monsieur AZIÈRE, on ne reçoit tout de même pas beaucoup de sucreries, c'est le moins que l'on puisse dire ! Et même le Brésilien de "La vie parisienne", pardonnez-moi et non pas de "La Périchole", le reconnaîtrait.

C'est en quoi la lecture du compte administratif 2014 éclaire les enjeux de l'avenir. Il est donc pertinent finalement de l'examiner dans la même séance que le budget supplémentaire. Jean-Bernard BROS n'a pas tort sur ce point, car nous n'avons rien à cacher, Monsieur LEGARET. Je n'ai pas besoin de l'Opposition pour savoir que la situation est difficile.

Le contexte budgétaire de l'Etat ne nous facilite pas la vie, c'est le moins que l'on puisse dire. M. BONNET-OULALDJ a d'ailleurs développé ce contexte et je lui promets les comptes rendus des Assises ; on est dessus, cela prend un peu de temps, on y travaille, on vous les donnera.

Face à ces risques, nous ne restons pas passifs. Nous agissons, nous avons déjà démontré avec ce compte administratif, et nous allons encore démontrer que nous prenons des mesures : une gestion sérieuse, des échanges serrés avec l'Etat, de l'imagination et de l'innovation dans les solutions de financement.

Nous assumons ainsi de passer au peigne fin ce que rapportent nos concessions ou le potentiel lié au foncier. Il ne s'agit pas de se livrer à des imprécations ni de se couvrir de cendres, mais de trouver la voie qui nous permette de financer nos priorités et d'oser la sobriété dans nos investissements et dans nos aménagements, comme vous nous y invitez, Madame la Maire.

J'écoute bien sûr toutes les remarques, toutes les critiques, toutes les observations, mais permettez-moi de faire un peu le tri. Je le dis pour les rangs de la droite : entendre sans cesse des leçons de la part d'une formation politique qui a laissé 600 milliards d'euros de plus de dettes à la France, un commerce extérieur en capilotade, un emploi industriel asséché, un déficit budgétaire abyssal, cela me fait dire que je n'entends pas appliquer à la lettre vos conseils, si vous me le permettez, car vraiment nous ne voulons pas pour Paris de ce que vous avez fait pour la France.

Veiller à la répartition efficace des ressources permet de préserver à terme les fondamentaux sains et solides qui sont les nôtres. Je salue ici le travail de Bernard GAUDILLÈRE qui a préparé ce budget 2014 de façon sincère. Le contexte pèse bien sûr très lourdement sur la réalisation de ces objectifs. C'est dans cet esprit que le budget primitif 2015 a été construit et c'est ainsi que le budget supplémentaire, que nous allons voir tout à l'heure, l'a été également. C'est ainsi que nous continuerons à allier bonne gestion et ambition.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur BARGETON.

Je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Quelques compléments, à la suite de mon collègue Julien BARGETON, pour remercier les différents orateurs d'avoir détaillé quelques éléments du rapport social. Je ne vais pas les reprendre tous ici, mais simplement, Monsieur LEGARET, pour ne pas comprendre une fois de plus le sens de votre intervention.

Vous passez un nombre de séances très important à voter des vœux, à demander des créations d'emplois dans tous les secteurs, à voter parfois y compris les vœux de Mme Danielle SIMONNET pour créer ces emplois. Dans votre pseudo contre-budget de l'année dernière, vous réclamiez 80 millions d'euros d'économie sur la masse salariale pour 2015, et là vous nous reprochez d'avoir une politique sociale ambitieuse en faveur de nos personnels.

Quelques éléments sur ce point. Dans la continuité de ce qui a été dit depuis plusieurs mois, nous recrutons des personnels uniquement sur les secteurs pour lesquels nous en avons besoin de façon très importante : la petite enfance, l'aménagement des rythmes éducatifs, la sécurité de proximité, la prévention, l'éducation. Ce sont des sujets que nous assumons et la première chose, c'est que nous nous enorgueillissons d'avoir une politique sociale qui a été en 2014 extrêmement ambitieuse.

Vous évoquez ensuite le sujet de l'absentéisme. Il a été évoqué par M. HÉLARD et d'autres intervenants. Évidemment, c'est un problème. C'est un problème qui n'est pas spécifique à la Ville mais commun à l'ensemble du monde du travail d'ailleurs. La période est troublée et nous observons les signes de ce trouble.

A la fois dans le cadre de l'accord-cadre santé et sécurité au travail, et aussi dans le cadre de groupes de travail spécifiques à des filières qui sont particulièrement touchées par ce phénomène, nous commençons à mettre en œuvre des outils qui portent leurs fruits en termes de baisse de l'absentéisme, et notamment ce qui concerne les absences compressibles.

Monsieur HÉLARD, d'abord je voudrais vous remercier ici d'avoir manifestement lu en détail tous les documents, parce que c'est une matière aride et je suis toujours enchanté quand des collègues s'y plongent. Je ne reviens pas sur le sujet de l'absentéisme que je viens d'évoquer, mais sur le sujet des femmes.

C'est un honneur de la fonction publique de ne pas faire de discrimination salariale entre les hommes et les femmes par principe. Les femmes et les hommes, à métier égal, sont payés la même chose, c'est déjà un élément de base rassurant. Mais c'est vrai, la Ville de Paris est le témoin dans ses effectifs, j'allais dire des déséquilibres sociaux, de l'image de la représentation que l'on se fait des filières et des métiers, et il y a donc une part de femmes qui est de fait beaucoup plus importante dans les catégories C et dans certains métiers difficiles.

Sur ce point, nous avons un levier très puissant pour contrer cela, ou en tout cas en corriger certains effets négatifs, c'est que nous sommes très vigilants, les élus qui président les commissions administratives paritaires, à faire en sorte que les femmes soient à minima justement représentées dans les promotions, que ce soit des promotions de grade ou des promotions de corps.

Le deuxième levier puissant, que Mme la Maire a activé, c'est la nomination de femmes sur des emplois fonctionnels, et notamment des emplois de très grande responsabilité. Aujourd'hui la proportion est très importante de femmes dans les A+. Je renvoie à la page 12 du document, si vous souhaitez retrouver les chiffres. Merci à Jérôme GLEIZES de l'avoir souligné.

Enfin, je voudrais revenir sur quelques mots évoqués par Raphaëlle PRIMET concernant le dialogue social, qui ne tient pas spécifiquement à la présentation de ce rapport social mais au contexte global. Vous pouvez compter sur ma disponibilité et, je le sais, celle de l'ensemble des adjoints pour être en permanence disponible pour dialoguer avec les représentants du personnel et les personnels. Évidemment, nous pilotons des chantiers de réorganisation qui sont parfois un peu difficiles à mettre en œuvre, mais nous ne voulons renoncer à aucun objectif de la modernisation de l'administration. Vous pouvez compter sur nous pour le faire dans l'intérêt des personnels également.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour cette intervention.

Je vais maintenant laisser la présidence à Bruno JULLIARD pour le vote des comptes administratifs. A l'issue du vote, la séance sera suspendue 10 minutes pour que la 1ère Commission puisse se réunir et elle se réunira rapidement afin de permettre le dépôt et l'examen des lettres rectificatives, des vœux bis de l'Exécutif sur le budget supplémentaire. Puis nous reprendrons ensuite par le débat organisé sur le budget.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - J'étais intervenu sur le compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police et je pense que M. le Préfet de police que j'ai interrogé peut peut-être me répondre aussi.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. le Préfet peut bien sûr parler mais comme il parle aussi tout à l'heure sur le budget supplémentaire...

Si vous voulez, Monsieur le Préfet, allez-y, je n'ai pas de problème.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je vais revenir sur le budget supplémentaire.

Sur le compte administratif 2014, vous l'avez souligné, nous avons eu un très bon taux de consommation de 99 % des crédits de fonctionnement.

Je crois qu'il faut souligner ce résultat qui traduit aussi, d'une certaine façon, la tension qui peut s'exercer sur ce budget qui, je le rappelle, est composé à 84 % de masse salariale.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur GOUJON, le résultat positif de 4,145 millions d'euros en 2014 s'explique en très grande partie par un jeu d'écritures comptables qui a été provoqué par la demande exprimée par la direction régionale des finances publiques de changer le calendrier de prise en compte des recettes de mise en fourrière. Ce résultat n'a donc pas vocation à durer et il ne doit pas masquer les tensions qui peuvent exister sur ce budget.

En particulier, les hausses nouvelles et les mesures nouvelles ont été financées par des réductions d'emplois en 2014. C'est effectivement exact.

Sur l'investissement que vous avez évoqué, je crois qu'il faut se féliciter qu'il y ait eu, comme vous l'avez fait, un taux de consommation satisfaisant sur l'immobilier : plus de 83 % des crédits consommés. Il est vrai qu'il y a eu, en revanche, sur les grands projets informatiques liés à la dématérialisation, quelques retards dans leur développement qui expliquent cette faiblesse du taux de consommation, hors crédit immobilier sur les investissements.

Enfin, sur le compte fourrière, j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet. C'est pourquoi je comptais en dire un mot en présentant le budget supplémentaire. On peut se féliciter que, sur ce compte fourrière, nous ayons un budget sincère en 2015 grâce au relèvement des tarifs de fourrière. Le compte est équilibré, avec des recettes sûres qui tiennent à ce relèvement qui a été substantiel à la fois sur les frais d'enlèvement et de garde. C'est une évolution positive dont tout le monde doit se réjouir, en tout cas sur un plan budgétaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je laisse la présidence à M. Bruno JULLIARD.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Chers collègues, je vous propose que nous procédions au vote des différents comptes de la Ville et du Département de Paris.

2015 DFA 9 - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 9 relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 9).

2015 DFA 8 - Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 8 relatif au compte de gestion d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 8).

2015 DFA 3 G - Compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 3 G relatif au compte administratif d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 3 G).

2015 DFA 4 G - Compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 4 G relatif au compte de gestion d'investissement et de fonctionnement du Département de Paris de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 4 G).

2015 DFA 10 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte administratif de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 10 relatif au compte administratif des états spéciaux des arrondissements de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 10).

2015 DFA 11 - Etats spéciaux d'arrondissement - Compte de gestion de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 11 relatif au compte de gestion des états spéciaux des arrondissements de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 11).

2015 DILT 12 - DFA - Budget annexe du Service technique des Transports Automobiles Municipaux - Compte administratif de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 12 - DFA relatif au compte administratif du budget annexe du Service technique des Transports Automobiles Municipaux de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DILT 12 - DFA).

2015 DILT 18 - DFA - Budget annexe du Service technique des Transports Automobiles Municipaux. - Compte de gestion de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 18 - DFA relatif au compte de gestion du budget annexe du Service technique des Transports Automobiles Municipaux de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DILT 18 - DFA).

2015 DPE 16 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte administratif de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 16 - DFA relatif au compte administratif du budget annexe de l'Eau de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 16 - DFA).

2015 DPE 17 - DFA - Budget annexe de l'Eau - Compte de gestion de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 17 - DFA relatif au compte de gestion du budget annexe de l'Eau de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 17 - DFA).

2015 DPE 14 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte administratif de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 14 - DFA relatif au compte administratif du budget annexe de l'Assainissement de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 14 - DFA).

2015 DPE 15 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Compte de gestion de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 15 - DFA relatif au compte de gestion du budget annexe de l'Assainissement de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 15 - DFA).

2015 DEVE 33 - DFA - Budget annexe du Fossoyage - Compte administratif de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 33 - DFA relatif au compte administratif du budget annexe du Fossoyage de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 33 - DFA).

2015 DEVE 34 - DFA - Budget annexe du Fossoyage - Compte de gestion de 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 34 - DFA relatif au compte de gestion du budget annexe du Fossoyage de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 34 - DFA).

2015 PP 25 - Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2014. - Résultats de l'exercice 2014 du budget spécial de la Préfecture de police.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 25 relatif au compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, PP 25).

2015 PP 24 - Approbation du compte de gestion 2014 de M. le Directeur Régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris concernant les opérations de la Préfecture de police (BS) PP.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 24 relatif au compte de gestion du budget spécial de la Préfecture de police de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, PP 24).

2015 DASES 236 G - Budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance - Compte administratif 2014 et compte de gestion 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 236 G relatif aux comptes administratif et de gestion du budget annexe des établissements départementaux de l'Aide sociale à l'enfance de 2014.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 236 G).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Il n'y a pas de vote sur le rapport social.

La séance est suspendue pour permettre à la 1ère Commission de se réunir en salle de Commission n° 7. Nous nous retrouvons d'ici 10 minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix heures trente-trois minutes, est reprise à dix heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande aux élus de reprendre place parce que nous reprenons la séance.

Examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous abordons à présent l'examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département, en respectant le tourniquet et les temps de parole fixés par la conférence d'organisation. Je vous rappelle que ce débat concerne les projets figurant en tête de l'ordre du jour "II- Budgets". Comme convenu par la conférence d'organisation, il n'y aura pas de reprise de parole pour commenter les amendements et les vœux au moment des votes.

Je vais donc introduire ce débat, avant de donner la parole aux orateurs.

Mes chers collègues, ce budget supplémentaire est l'occasion de procéder à des ajustements six mois après le budget adopté en décembre dernier, qui a fixé un cadre pour la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et posé le fondement du programme d'investissement de la mandature.

Je demande aux huissiers de bien vous vouloir demander aux personnes qui sont debout d'aller rejoindre leur place. Si les collaborateurs perturbent, ils n'auront plus le droit de rentrer dans la salle, comme cela se fait dans les assemblées bien tenues.

Nous avons fixé un cadre pour la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et posé le fondement du programme d'investissement de la mandature. Dans le prolongement de ce budget, et pour répondre à la crise persistante qui frappe la société française, ce budget modificatif répond à une triple exigence : sobriété des dépenses de fonctionnement, financement des priorités de la mandature dans les domaines de la solidarité, du vivre ensemble, de la transition écologique, ambition en matière d'investissement qui incarne pleinement notre volonté de soutenir l'activité et l'emploi, alors même que le contexte de restrictions budgétaires qui touchent les collectivités conduit nombre d'entre elles à diminuer leurs investissements.

Ce budget supplémentaire permet de donner une première traduction d'ampleur au programme d'investissement de la mandature, avec l'ouverture d'autorisations de programme de 824 millions d'euros destinées aux opérations d'investissement. Grâce à l'excellente maîtrise des dépenses de fonctionnement réalisée sur l'exercice 2014, nous pourrions autofinancer ces dépenses d'investissement nouvelles sans augmenter notre recours à l'emprunt.

La solidarité est au cœur de mon projet. C'est pourquoi 21 millions d'euros seront consacrés aux dépenses sociales. Les personnes en grande précarité, les jeunes mineurs, les bénéficiaires du RSA pourront compter sur notre volontarisme pour faire reculer la pauvreté et les inégalités.

Nous lançons en parallèle des opérations d'investissement destinées à améliorer le quotidien des Parisiens, petits et grands. Les 7 millions consacrés à la petite enfance, les 10 millions alloués aux infrastructures sportives, mais aussi les 40 millions dédiés à des aménagements qui amélioreront l'accessibilité des quartiers parisiens, en particulier aux portes de Paris, place au cœur de notre action le souci de la qualité de vie de nos concitoyens.

Le domaine culturel et patrimonial en est une part essentielle. C'est ainsi que 30 millions d'euros seront dédiés à la rénovation d'édifices culturels et à la poursuite de nos projets culturels. Notre effort de solidarité se traduit également à l'échelle nationale et régionale, avec une progression conséquente des dépenses de péréquation, ainsi qu'à l'international avec, en particulier, le financement de projets d'infrastructures en Afrique.

Face aux tragiques attentats qui ont frappé Paris en janvier dernier, rendre notre ville plus inclusive est plus que jamais une priorité. Un million d'euros seront ainsi dégagés au profit d'un ensemble de mesures concrètes destinées à favoriser le vivre ensemble. La carte citoyenne sera ainsi lancée dès septembre prochain.

Nous renforcerons également nos efforts en matière de logement avec le financement du dispositif "Multiloc", approuvé par notre Assemblée en mars dernier.

La transition écologique est le grand défi de cette mandature. C'est pourquoi Paris a décidé d'accueillir la conférence mondiale sur le climat. Notre ville doit être à la hauteur de cet événement majeur auquel sera alloué un million d'euros de crédits supplémentaires. Une part conséquente des dépenses d'investissement sera, en outre, consacrée à faire de Paris une ville pionnière et exemplaire dans le domaine de la transition énergétique et du développement durable.

Qu'il s'agisse des 15 millions d'euros dédiés au projet de supervision de nos centres thermiques, des 3 millions d'euros pour la rénovation thermique des écoles ou bien des 13 millions d'euros environ qui serviront au développement des mobilités douces, qu'il s'agisse du tramway ou des véhicules électriques, transformer le visage de Paris pour répondre au défi écologique, tout en améliorant la qualité de vie des Parisiens, voilà notre conception du progrès.

Les inscriptions en crédits de paiement pour les directions opérationnelles de la Ville sont, quant à elles, limitées à 25 millions d'euros, mais elles permettront avant tout de renforcer nos actions en faveur du plan Climat et d'une ville intelligente et durable. 20 millions d'euros supplémentaires y sont consacrés dans ce budget supplémentaire : l'aide à l'acquisition de véhicules propres, la logistique urbaine et la réduction des nuisances sonores sur le périphérique seront ainsi confortées.

Ce budget supplémentaire permettra également de déconcentrer le fonctionnement de notre administration. Le déménagement d'un grand nombre de services dans le quartier de Bédier, très belle Z.A.C. que nous avons inaugurée avec son maire, Jérôme COUMET, dans le 13^e arrondissement, participera d'une dynamique de revalorisation des portes de Paris. Nous aurons aussi à cœur de valoriser notre patrimoine immobilier par la reconversion innovante des bâtiments de Morland et du quai de la Rapée.

Enfin, la Ville de Paris prendra ses responsabilités de tutelle à l'égard de l'établissement public, le Crédit municipal de Paris, en participant à sa recapitalisation et en lui garantissant le niveau de fonds propres nécessaire à la poursuite de ses activités sociales, essentielles pour les Parisiens et les Franciliens les plus fragiles.

Mes chers collègues, ce budget supplémentaire, sobre en fonctionnement, permet de contenir l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, tout en relevant sans attendre les grands défis auxquels nous sommes confrontés et tout en permettant, bien évidemment, à toutes nos priorités de mandature de pouvoir s'exécuter. Je pense bien sûr à la priorité logement.

En effet, l'esprit de sobriété qui le définit, nous permet d'ouvrir de nouvelles marges de manœuvre au service de la transition écologique, de la solidarité envers les plus précaires et de la cohésion républicaine, dont la fragilité a été tragiquement révélée en janvier dernier. Il permet enfin la poursuite du déploiement du programme d'investissement de la mandature dans un cadre financier maîtrisé, confortant la dynamique de l'investissement de notre Ville, source d'emplois et symbole de son attractivité et de sa mise en mouvement perpétuel.

Je veux remercier, bien sûr, l'ensemble des adjoints, l'administration, les présidents de groupe et les groupes qui ont participé de façon transparente et dynamique à l'élaboration de ce budget supplémentaire.

Je veux, bien sûr, remercier Emmanuel GRÉGOIRE et surtout Julien BARGETON et Bruno JULLIARD pour le travail qu'ils ont fait, un travail exigeant et capital pour notre Ville. C'est en poursuivant dans cette direction et en conservant cette méthode que nous continuerons de porter le progrès au service de tous les Parisiens et de toutes les Parisiennes.

Je vous remercie.

Nous engageons le débat avec le premier orateur : M. Nicolas BONNET, Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, le budget supplémentaire apporte des corrections à la marge des choix que nous avons faits lors de l'adoption du budget primitif en décembre dernier.

Mais permettez-moi d'utiliser ce débat pour se projeter sur l'année 2016, car il dépasse le simple cadre de ce B.S.

Malgré les oppositions de la population française, qui se sont traduites dans les résultats des dernières élections, le Gouvernement kamikaze poursuit sa politique d'austérité à l'encontre des collectivités locales et des services publics locaux. En 2016, l'Etat compte une nouvelle fois réduire la dotation globale de fonctionnement de la Ville, qui serait annoncée à peu près à 215 millions d'euros. En seulement deux ans, elle aurait ainsi baissé de plus de 400 millions d'euros, passant de 1,2 milliard à 800 millions, soit l'équivalent du fonctionnement annuel de plus de 500 crèches municipales.

Disons-le clairement, Madame la Maire, ces choix du Gouvernement sont à l'opposé d'une politique de Gauche telle que nous la concevons. Ils tournent le dos aux ouvriers, aux salariés, aux chômeurs, aux étudiants, aux fonctionnaires, aux plus démunis, à toutes celles et ceux qui ont tant besoin du service public au quotidien pour mieux s'adresser au patronat.

Nous n'accepterons pas que ces choix s'appliquent à Paris, car ils remettent en cause la Majorité pour laquelle les Parisiens ont voté.

Je vous relis un passage du texte qui scelle notre engagement de premier tour - je cite : "Nous voulons développer le service public à Paris au cours de la prochaine mandature, en commençant par demander le maintien des services publics d'Etat. Nous nous engageons, par ailleurs, à créer de nouveaux équipements publics municipaux dans la Capitale, notamment pour l'accueil de la petite enfance, par la création de minimum 5.000 places en crèches et haltes garderies, dont la moitié au moins dans des structures municipales. Chacun de ces nouveaux équipements publics sera accompagné d'embauches nettes de personnels titulaires par la Ville et un plan de résorption de la précarité durant la mandature sera décidé."

Mes chers collègues de la Majorité, pour mettre en œuvre nos engagements, commençons par combattre ensemble ces coupes sombres du Gouvernement dans le budget de notre collectivité, et cela, pour deux raisons principales.

La première, je l'évoquais tout à l'heure : le principe d'autonomie des collectivités locales.

La recentralisation de nos moyens financiers, accompagnée d'une diminution de ces moyens, est un recul démocratique sans précédent. Voilà pourquoi nous devons nous défendre bec et ongles contre les baisses de dotations et que nous devons continuer à réclamer à cor et à cri le remboursement de la dette de l'Etat.

D'autre part, la réduction des moyens des collectivités est une aberration économique totale. Nous avons d'ailleurs pris le contre-pied du Gouvernement en nous engageant sur un plan d'investissement de mandature de 10 milliards d'euros. Nous avons décidé d'investir massivement dans l'avenir : un choix hautement responsable dans la période actuelle.

Maintenant, allons au bout de notre logique ! C'est-à-dire la création d'emplois, en se donnant les moyens de fonctionnement pour gérer au mieux les nouveaux équipements que nous créons. Nous pouvons ouvrir une nouvelle voie en utilisant les leviers de la fiscalité.

Regardons de près toutes les richesses qui existent dans notre ville.

Une récente étude de l'I.N.S.E.E. l'a une nouvelle fois mis en lumière : Paris est l'une des villes de France où les inégalités sont les plus fortes. Rendons-nous compte que près de 17 % des habitants du 7e arrondissement sont assujettis à l'I.S.F. et peuvent compter sur un patrimoine moyen d'une valeur de 4,8 millions d'euros, alors que, dans les 18e, 19e, 20e arrondissements, le taux de pauvreté dépasse largement la moyenne nationale. La précarité frappe 22 % des enfants qui vivent à Paris.

Plus que jamais, la redistribution des richesses est un enjeu que nous devons relever.

Le Gouvernement est, semble-t-il, de cet avis.

D'ailleurs, dès lors qu'il doit boucler ses budgets, Bercy sait très bien où trouver l'argent : 20,1 milliards d'euros ont été recouverts en six mois, seulement grâce à la lutte contre la fraude fiscale dont les plus grandes fortunes se sont rendues coupables.

Le député Alain BOCQUET indiquait, dans son rapport sur l'évasion fiscale, que la perte annuelle liée à l'évasion fiscale se chiffrait entre 60 et 80 milliards d'euros.

A notre échelle locale, nous disposons également d'outils qui nous permettent d'ores et déjà de mieux redistribuer les richesses.

Je pense, Madame la Maire, à l'augmentation des droits de mutation à titre onéreux. Dans le 92, dans le 93, les présidents TROUSSEL et DEVEDJIAN n'ont pas hésité une seule seconde à le faire, il y a déjà plus d'une année. Cette décision, vous le savez, peut être mise très rapidement en œuvre et c'est près de 150 millions d'euros, en année pleine, de recettes supplémentaires.

Nous avons d'autres propositions concrètes de nouvelles ressources qui nécessitent, pour leur part, des aménagements législatifs. Je ne reviendrai pas en détail dessus, mais je pense à l'augmentation de la taxe locale de séjour, des taxes sur le logement vacant, sur les bureaux ou celles sur les résidences secondaires.

Pour être réellement efficace, notre collectivité doit pouvoir fixer les taux de ses taxes à un niveau plus élevé et les augmenter.

Je finirai mon intervention en vous proposant un nouveau levier.

Paris est la ville française qui compte le plus de contribuables assujettis à l'I.S.F., dont le montant du patrimoine et de l'impôt versé est le plus élevé de France. Nous savons tous que l'inégalité de patrimoine est la première des inégalités, celle qui transparaît dès le premier jour de notre existence et qui nous poursuit tout au long de notre vie. C'est, en fin de compte, l'une des inégalités les plus injustes qui soient.

C'est donc dans un souci de justice sociale que nous vous proposons que les collectivités puissent supprimer le taux d'abattement sur la taxe foncière qui s'applique jusqu'à présent aux assujettis à l'I.S.F.

Cette mesure pourrait être introduite dès la loi de finances rectificative en 2015 et nous permettrait de disposer très rapidement d'un nouvel outil fiscal résolument de Gauche pour garantir un meilleur partage des richesses.

Madame la Maire, l'ensemble de nos propositions permettrait de dégager plus de 500 millions d'euros par an. En ne ciblant que les très riches et les mètres carrés inutiles, sans compter les 2 milliards d'euros que nous doit l'Etat, il n'y a aucune raison de réduire la dépense publique à Paris.

J'espère vous avoir convaincus.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Nicolas BONNET.

Je donne la parole au Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants : Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, mes chers collègues, même s'il n'est qu'un ajustement limité au budget primitif voté par notre Assemblée en décembre dernier, le budget supplémentaire, qui nous est proposé, constitue un moment important qui rend compte de notre gestion et de notre capacité à anticiper.

Ce projet de budget supplémentaire a donc l'ambition d'ajuster le budget primitif, en tenant compte de l'exécution des décisions prises.

Mais nous parlons là d'un budget important : 8 milliards d'euros.

Les dépenses d'investissement font l'objet d'inscriptions additionnelles, à hauteur de 93,34 millions d'euros, soit 6,28 % par rapport au B.P. 2015. Cela comprend des dépenses pour des acquisitions d'immeubles, des études visant à prolonger le tramway T3, le renouvellement de revêtements routiers ou encore le financement de marchés de performance énergétique dans les écoles.

Disons-le, toutes ces dépenses, sans aucune exception, se justifient.

Et puis, il y a la question du Crédit Municipal, qui constitue l'un des principaux points de ce budget supplémentaire et peut-être la dépense la plus symbolique.

Nous y reviendrons dans le projet de délibération dédié, mais je crois que, dans la vie d'une collectivité, ce type d'ajustement fait partie des décisions difficiles mais nécessaires.

Concernant les dépenses de fonctionnement, les inscriptions proposées s'élèvent à 118,39 millions d'euros, soit une augmentation de 1,5 %. La péréquation, bien entendu, constitue de nouveau une dépense importante, avec 8,3 millions supplémentaires. Les charges à caractère général sont, quant à elles, en augmentation de 61,55 millions d'euros pour la voirie, pour Vélib', pour l'Aide sociale à l'enfant et pour couvrir l'ouverture de nouveaux équipements et préparer au mieux la COP 21.

500.000 euros pour l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association Olympique. Par rapport à l'optique exceptionnelle qui est devant nous, c'est presque peu ! Ce n'est en tout cas pas une dépense qui est de nature à bousculer l'équilibre global de notre budget.

Enfin, les contributions financières post-11 janvier sur l'ouverture d'espaces ou sur la sécurité de nos agents, apparaissent comme une évidence et révèlent une nécessité indiscutable. Les recettes de fonctionnement, c'est plutôt une bonne nouvelle, s'élèvent à 24 millions d'euros.

Nous sommes persuadés, nous l'avons dit, que le chemin pris par l'Exécutif d'aller chercher davantage de recettes, notamment à travers nos D.S.P., et les autorisations d'occupation, est une absolue nécessité.

Nous avons souhaité, par deux amendements, qu'il puisse être menées deux études qui s'inscrivent dans les projets futurs, l'une concerne la mise en place d'un téléphérique entre la gare d'Austerlitz et la gare de Lyon. Nous souhaitons que l'étude menée, pour la mise en place d'un téléphérique, puisse être présentée à notre Conseil avant la fin de l'année de sorte que, si des avis convergent, nous puissions envisager une mise en chantier dès 2016.

L'autre amendement demande une étude de certification auprès des habitants sur l'action du G.P.I.S., nous profitons de l'étude réalisée en mars 2015 par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France pour nous pencher sur les attentes et l'appréciation des habitants en vue d'améliorer le dispositif.

Ces amendements, et je sais que beaucoup de groupes partagent ce sentiment, ne doivent pas connaître le même sort que de trop nombreux vœux. Ils doivent avoir une visée opérationnelle sans que nous ayons à faire des rappels pour qu'ils soient mis en place. C'est une demande ici que je fais à l'Exécutif.

Mes chers collègues, la période financière compliquée que vivent l'ensemble des collectivités locales nous oblige, plus que jamais, à une gestion efficiente des deniers publics, sans jamais perdre de vue le service rendu aux Parisiennes et Parisiens.

L'efficacité du service public est un défi permanent qui ne doit souffrir d'aucun conservatisme ni d'aucune timidité. Mettre en place des procédés innovants et nouveaux est une obligation tant les contraintes vont en grandissant.

Le budget supplémentaire est le temps de l'ajustement et la réaffirmation des principes forts. Les propositions plus structurelles d'augmentation de recettes ou d'économies connaîtront leur temps au moment du budget primitif.

N'entrons pas dans les discussions du B.P. par des bouts polémiques et vindicatifs, mais plutôt en posant un cadre de concertation et de propositions qui répondent à un calendrier clairvoyant.

Pour 2016, nous devons être vigilants et proposer une fiscalité et un budget compatibles avec les objectifs que nous nous sommes fixés. Les Parisiennes et Parisiens nous ont accordé leur confiance pour réussir cela.

Madame la Maire, vous pouvez compter sur le soutien du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants sur ce budget supplémentaire, mais aussi pour être vigilants, constructifs, et force de proposition quant à la préparation du budget primitif de 2016.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Présidente du groupe UMP.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, décidément quand il s'agit de la question des finances de la Ville, le moins qu'on puisse dire est que l'on tombe de surprise en surprise, pour ne pas dire de Charybde en Scylla. L'année dernière, nous apprenions qu'il manquait 400 millions d'euros pour boucler le budget 2015. Cela ne vous avait pas empêché de vous féliciter de votre bonne gestion.

Vous avez refusé de prendre la mesure du naufrage des finances de la Ville. Vous avez évacué d'un revers de main notre proposition de contre-budget et le plan d'économie qui l'accompagnait. Vous vous êtes crue sortie d'affaires quand vous avez présenté en décembre dernier un budget reposant sur quelques économies, 130 millions, mais surtout 270 millions de hausse de taxes diverses, et notamment une augmentation sans précédent des tarifs de stationnement. Au passage, votre promesse de ne pas augmenter la fiscalité des Parisiens n'avait pas tenu un an.

Mais voilà que votre adjoint aux finances, affirme, il y a quelques jours que vous seriez de nouveaux confrontés à un manque à gagner, l'expression est jolie, de plus de 300 millions d'euros pour le prochain budget.

Cela appelle trois observations.

D'abord, comment se fait-il que, pour la deuxième année consécutive, vous soyez incapable d'équilibrer votre budget ? Bien sûr, nous savons déjà ce que vous allez répondre, que ce n'est pas de votre faute, mais celle de l'Etat qui réduit les dotations.

Soyons sérieux une minute, mes chers collègues, la trajectoire de réduction des dotations est connue depuis des années, et dans la collectivité la plus importante de France, dotée d'un budget de plus de 8 milliards d'euros, et d'une direction des finances de qualité, ce genre de chose se prévoit.

Ensuite, malgré l'abondance des sujets financiers à évoquer durant ce Conseil, aucune explication ne nous est apportée dans les documents budgétaires sur ce nouveau trou de 300 millions d'euros, pas la moindre ligne.

Si vous étiez attachée au pluralisme et la démocratie - comme vous le dites parfois - c'était l'occasion de le montrer. Vous auriez pu faire en sorte que les élus soient informés de la situation précise des finances de la Ville autrement que par les déclarations de votre adjoint à la presse.

Enfin, nous constatons que la politique que vous menez ne tient pas la route sur un plan financier. C'est de plus en plus évident. Vous vous félicitez dans votre communication de l'excellente maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais, quand on regarde de près les chiffres, on s'aperçoit, comme l'a dit Jean-François LEGARET tout à l'heure, que les charges à caractère général ont diminué de 0,2 % de 823 à 821 millions. On comprend mieux que vous soyez à la peine pour boucler un budget si 2 millions d'euros d'économie représentent pour vous l'excellence.

Et en parallèle, votre incapacité à juguler les dépenses de personnel se confirme, elles ont encore augmenté de 4,7 % entre 2013 et 2014.

Il devient de plus en plus évident, Madame la Maire, que vous ne pouvez plus tourner longtemps autour du pot en augmentant toutes les taxes possibles et imaginables, mais que vous toucherez bientôt aux impôts des Parisiens. Nous renouvelons notre proposition d'un plan d'économie beaucoup plus ambitieux, seul à même de préserver les Parisiens de votre mauvaise gestion.

En conclusion, j'aimerais vous inciter à plus de rigueur et d'honnêteté dans la conduite des débats. Il est déjà peu glorieux d'être à découvert dans des proportions aussi importantes, deux années de suite, mais vous ne vous grandissez vraiment pas en escamotant l'information donnée aux élus. Je veux par exemple parler des tentatives de dissimuler le seuil des 4 milliards d'euros de dette dans le rapport financier, par le recours à des graphiques qui ne traitent que de la dette bancaire et obligataire, alors que l'état de la dette, qui a été volontairement dissociée du document principal pour mieux le dissimuler, montre clairement que le montant total de la dette est de 4,428 milliards.

Puis, je vais aussi parler de la malhonnêteté de certains graphiques du rapport financier qui prennent en compte le niveau de la dette au 1er janvier 2014 au lieu du 31 décembre.

Assumez la gestion, votre gestion, cessez de prendre des référentiels antérieurs à votre prise de fonction pour tromper la vigilance des observateurs. Cela demande juste un peu de courage.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Yves POZZO di BORGO a la parole pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yves POZZO di BORGO. - Mes chers collègues, Madame la Maire.

Vous vous plaisez à revendiquer la sobriété du budget supplémentaire que vous nous soumettez aujourd'hui. Les quelques 146 millions de crédits additionnels correspondent, en effet, au montant moyen des traditionnels ajustements de juillet.

Or, c'est bien cela qui est étonnant. Votre budget supplémentaire tient davantage du banal exercice annuel, que du budget de combat rigoureux et exigeant, que nécessite l'évolution des comptes de la Ville. Dans la précédente mandature, je vous avais déjà mis en garde. Les ressources de la collectivité parisienne se tarissent, ses marges de manœuvre budgétaire s'amenuisent.

Des contraintes extérieures viennent grever son budget, et pourtant votre budget supplémentaire ne contient pas la moindre intensification d'un plan d'économie qui se devrait d'être ambitieux. Les dépenses de péréquation remontent de 8,3 millions d'euros, le poids de la solidarité se fait davantage sentir avec une hausse de 12,7 millions au titre des dépenses sociales, en faveur du R.S.A., de l'A.P.A. ou encore de l'Aide sociale à l'enfance.

Cette inflation des concours de la collectivité parisienne s'inscrit dans un contexte de diminution des recettes qu'elle engrange, tant au regard des dotations de l'Etat, que du produit de la fiscalité immobilière.

Après un abaissement de 212 millions de la dotation globale de fonctionnement au budget 2015, c'est une nouvelle dégradation de 215 millions en moins qui devrait frapper Paris en 2016. A cela, s'ajoute une stagnation à la baisse des droits de mutation qui reculent de 2,23 % sur un an. Ces contraintes semblent pourtant avoir été ignorées alors que le budget supplémentaire 2015 ne mentionne pas la moindre économie inédite.

Comment donc prétendre financer une recrudescence des investissements, quand la fiscalité immobilière fléchit ? Par le recours à l'emprunt, Madame la Maire ? Ce levier vous est désormais familier. Certes l'autorisation d'emprunt n'évolue pas au budget supplémentaire, mais la capacité d'autofinancement des investissements s'effondre, passant de 83 % en 2014, à 64 % en 2015. Et augurant d'une dette qui devrait dépasser les 7 milliards à l'horizon 2020.

Chose promise, chose due. Vous vous êtes engagée, Madame la Maire, à faire croître la dette à un rythme identique à celui en vigueur ces treize dernières années. Il est des serments qu'il vaut mieux rompre, des modèles dont il est opportun de s'émanciper et des mimétismes qui virent au pastiche.

Paris ne s'est que trop reposée sur l'épais matelas de ses ressources financières, parce que la Ville était riche et opulente, et qu'elle a été gérée à la manière d'un rentier, presque d'un flambeur de casino. Sous la précédente mandature, Paris a gagné plus de 10.000 fonctionnaires, portant aujourd'hui la masse salariale à 2,2 milliards d'euros. La stabilité des charges de personnel dans ce budget supplémentaire 2015 ne témoigne que d'un scrupuleux respect de la prévision de croissance des effectifs budgétaires de 838 postes au budget primitif 2015, bien loin du nécessaire effort de réduction des dépenses de fonctionnement.

A ce titre, comment ne pas s'étonner qu'à l'annonce d'un trou budgétaire de 300 millions, que vous devrez combler au budget 2016, vous ne preniez pas d'indispensables mesures pour réduire votre frénésie dépensière ? C'est le syndrome de la cigale : elle craquette, elle stridule, elle revoit son assiette et dépense sans calcul.

Sans évolution des subventions versées aux associations, sans examen de l'opportunité du renouvellement des postes de fonctionnaires à l'occasion des départs à la retraite, il sera impossible de dégager des marges de manœuvre budgétaires supplémentaires, sans recourir aux hausses d'impositions diverses.

Après les services publics aux Parisiens, après le stationnement, après la taxe sur les résidences secondaires, que doivent désormais craindre les Parisiens ? Vous attaquerez-vous aux propriétaires en augmentant le taux de droit de mutation, cette manne providentielle dont dépendent tant vos investissements, tout en vous drapant de la vertu que la loi peut conférer depuis qu'elle autorise à accroître la taxation dans la limite de 4,5 % ?

Les facteurs exogènes qui pèsent sur la collectivité sont d'autant plus connus qu'ils rendent incompréhensible le défaut criant d'anticipation, la gestion à court terme et la fuite en avant de la fulgurante progression des investissements. Cette imprévision se traduit par une absence d'éléments relatifs à la trajectoire budgétaire pluriannuelle de la collectivité, préalable pourtant essentiel d'une gestion prévoyante et éclairée.

Quelle meilleure traduction de ces errements impécunieux que ce budget supplémentaire, dont 42 millions sont consacrés à la réparation des erreurs passées et à la fermeture de CMP Banque, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir ? Cette ardoise, que vous avez constituée à force d'endettement, vous la laissez au compte des Parisiens qui se voient obligés de l'effacer en contribuant de leur poche.

Voilà encore une chimère qui n'aura que trop vécu, tant la création d'une banque sociale spécialisée dans la restructuration de dettes, plébiscitée par Bertrand DELANOË, était vouée à un échec annoncé. La Mairie de Paris a préjugé de compétences qu'elle ne détenait pas dans ce domaine et que d'autres acteurs concurrentiels ont développées sur ce marché. Nous ne sommes pas des banquiers et nous le payons aujourd'hui. Ce n'était pas faute de vous l'avoir dit.

Madame la Maire, cette impasse budgétaire ne saurait trouver une solution décente et appropriée à l'aune d'une quelconque sobriété qui se caractérise par une diminution de quelques millions d'euros de dépenses de fluides, par rapport aux inscriptions habituelles dans les budgets supplémentaires.

La réponse à l'aporie budgétaire - j'aime bien ce terme "aporie" - de la collectivité ne réside pas tant dans les économies de chauffage. Ayez l'audace de réformer, la sagesse d'économiser et la prudence de ne pas manier le gourdin fiscal comme un levier de bandit manchot dès que les caisses se vident.

Voilà les trois conditions à la soutenabilité budgétaire de la collectivité parisienne. Trois défis que vous ne relevez pas et c'est la raison pour laquelle le groupe UDI-MODEM votera contre votre budget supplémentaire.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur POZZO di BORGIO.

M. Rémi FÉRAUD, Président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cette année encore, nous abordons ce moment de réajustement budgétaire avec beaucoup de sérénité, et beaucoup plus que les deux intervenants avant moi, car d'abord il n'y a pas d'aporie, et ensuite ce budget supplémentaire témoigne du sérieux de notre gestion et des premières mises en œuvre du programme d'investissement avec, comme vous l'avez dit, 824 millions d'euros proposés dès cette année.

Ce budget ne montre aucun bouleversement. Bien au contraire, c'est un budget supplémentaire très raisonnable, plus stable que celui des années précédentes. Preuve d'ailleurs que le budget 2015 était réaliste, qu'il n'y avait pas de trou, ni d'impasse, que le budget était bien construit malgré un contexte mouvant.

Il témoigne à la fois de nos exigences de volontarisme et de réalisme, mais aussi de l'amplification des efforts de notre collectivité face à la crise, avec un investissement toujours plus élevé à la fois pour le service des Parisiens et pour l'emploi. Il faut noter cependant que, malgré cela, notre autorisation d'emprunt reste à son niveau initial, preuve du bon état de nos finances.

De plus, le budget révèle notre souci constant de solidarité, tant avec les autres collectivités par le mécanisme de la péréquation en hausse de 8,3 millions d'euros, mais aussi la solidarité pour les plus fragiles des Parisiens, avec 21 millions d'euros supplémentaires consacrés au financement du R.S.A., à la protection de l'enfance, au Centre d'action sociale de la Ville de Paris ou encore à l'Allocation personnalisée d'autonomie.

Pour permettre à la Ville de Paris de poursuivre et d'amplifier son aide à la prévention du surendettement, le groupe Socialiste et Apparentés a d'ailleurs déposé un amendement au budget supplémentaire.

Cet amendement propose d'abonder de 100.000 euros le budget de fonctionnement du Département pour soutenir l'action du Crédit Municipal et permettre d'agir en amont des situations de surendettement qui sont plus nombreuses. C'est un service public extrêmement important et utile à nos concitoyens, fidèle à nos engagements du

plan de lutte contre la grande exclusion portée par Dominique VERSINI. Je crois vraiment important que nous le votions, car c'est un dispositif essentiel en ces temps de crise.

Le budget supplémentaire permet aussi de mettre en œuvre dès maintenant des engagements pris par notre majorité et Anne HIDALGO, Maire de Paris, au lendemain des attentats qui ont frappé notre ville au mois de janvier.

Ainsi, ce sont 300.000 euros qui seront consacrés aux appels à projets sur le thème de la laïcité dans les quartiers populaires, 400.000 euros qui sont budgétés pour l'achat de gilets pare-balles pour nos agents de la DPP, 200.000 euros pour la carte citoyenne qui sera lancée en septembre, et enfin 100.000 euros pour améliorer la formation des jeunes en service civique.

Ce sont des gestes importants et très attendus, pour que perdure cet esprit du 11 janvier dont nous avons tous été très fiers et que nous devons faire vivre encore aujourd'hui.

Je m'arrêterai également brièvement sur le dispositif "Multiloc" qui bénéficie dès ce budget supplémentaire d'une somme de 1,8 million d'euros pour atteindre l'objectif des 10.000 logements par an. Nous sommes, en effet, déterminés à mobiliser tous les leviers possibles et aujourd'hui, avec ce dispositif "Multiloc", à remettre sur le marché locatif une grande partie des 40.000 logements vacants que compte notre Capitale.

"Multiloc" permettra ainsi aux locataires qui en bénéficieront de payer des loyers à un prix inférieur de 20 % par rapport au niveau médian dans le quartier concerné. Ce sont autant de mesures concrètes en faveur des classes moyennes que nous aidons à rester vivre à Paris.

Je voudrais aussi bien sûr me féliciter de la cotisation que Paris acquitte à l'association "Ambition olympique et paralympique" pour la candidature de Paris aux jeux de 2024. Nous avons déjà exprimé ici notre engagement pour le projet. Nous sommes ravis qu'il se concrétise dès maintenant, quelques jours après le lancement officiel de la candidature de Paris, par un monde sportif enthousiaste, uni et déterminé.

Enfin, en matière de fonctionnement, je note avec intérêt la poursuite du financement de la COP 21 qui va porter notre effort à 1 million d'euros. Nous avons tous collectivement le devoir de faire de ce moment un moment réussi. Nous savons combien les attentes de nos concitoyens en matière de pollution, de réchauffement climatique sont grandes, et nous devons tout faire pour que des mesures concrètes découlent des travaux de la COP 21. La mobilisation de Paris est constante. Notre engagement financier traduit bien cette priorité.

En matière d'investissement aussi, notre budget enclenche des travaux structurants dès cette année. Je pense à l'achat de deux immeubles dans la Z.A.C. "Bédier" dans le 13e arrondissement, ce qui va permettre de regrouper des directions de la Ville en 2017, ou encore au lancement des travaux de l'E.S.P.C.I. dans le 5e arrondissement, école dont nous sommes fiers à Paris.

Je ne vais pas passer évidemment en revue l'ensemble des investissements présents dans le budget supplémentaire, mais je tiens à souligner combien le budget prévisionnel 2015 a été bien préparé grâce au travail rigoureux des services de la Ville, des adjoints et en particulier de Julien BARGETON et Emmanuel GRÉGOIRE, que je remercie chaleureusement au nom de mon groupe.

Et je veux m'inscrire en faux contre la tentative de la droite parisienne d'entretenir une confusion entre le budget supplémentaire, dont elle ne parle pas vraiment et dont nous discutons pourtant aujourd'hui, et le budget prévisionnel 2016. Chaque chose en son temps. Ne nous le cachons pas : la tâche est parfois difficile. Nous avons pour charge de gérer les finances de la plus grande collectivité de France, dans un contexte de baisse des dotations de l'Etat et de hausse des péréquations. Nous ne le cachons pas, mais en même temps, cela doit nous donner davantage de créativité et de courage parfois pour réussir notre ambition unique, le meilleur pour Paris, grâce à la mise en œuvre de notre programme, celui pour lequel ont voté les Parisiens. Car oui, notre majorité au Conseil de Paris a été élue pour appliquer son programme, celui de la gauche et des Ecologistes, et non la politique de la droite.

D'ailleurs, quelle serait la politique de la droite parisienne en matière budgétaire ? La baisse des dotations aux collectivités locales encore plus importante, comme l'a demandé la présidente du groupe UMP dans une interview "aux Echos" le 27 mai dernier ? Mais alors, pourquoi à chaque Conseil de Paris demander davantage de personnels pour les équipements, notamment lorsque les maires d'arrondissement UMP sont concernés ? La droite parisienne est face à ses propres contradictions, à une forme de schizophrénie. Je note qu'elle a, à de nombreuses reprises, annoncé des contre-projets, des contre budgets, mais à part l'effet d'annonce, aucune solution concrète, aucun scénario construit ne débouche jamais de ses déclarations d'intention.

Alors, soyons clairs : les Parisiennes et les Parisiens ont besoin de sérieux et de rigueur intellectuelle en matière budgétaire, comme dans toutes les autres. C'est pourquoi le groupe Socialiste et Apparentés votera

résolument le budget supplémentaire 2014 et vous remercie, Madame la Maire et l'Exécutif municipal, du travail mené avec les groupes et de la préparation collective du budget 2016 dès à présent.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Merci.

Monsieur GLEIZES Jérôme, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Une nouvelle fois, nous pouvons féliciter l'adjoint, son cabinet et les services pour la qualité et la clarté des documents budgétaires qui nous ont été communiqués à l'occasion de ce débat budgétaire supplémentaire. Ce budget supplémentaire est un ajustement à la marge du budget primitif 2015, voté en décembre dernier par notre Assemblée. Nous avons donc bien travaillé en décembre 2014. Ne faisons pas le débat ici sur le budget primitif, mais sur le budget supplémentaire, contrairement à ce que fait la droite dans cette Assemblée.

Revenons sur le débat du budget supplémentaire : 85 millions de dépenses nouvelles en fonctionnement sont inscrites et davantage en investissement. En investissement, nous voyons apparaître les premières traductions du programme d'investissement de la mandature débattu précédemment. Les élus écologistes soutiennent cette politique de notre Municipalité et de soutien massif à l'investissement public. En temps de crise, c'est une action contracyclique tout à fait majeure, lorsque bien entendu, ces investissements sont utiles et écologiquement responsables.

La politique budgétaire est ailleurs. Elle est dans la politique que fait par exemple le Gouvernement et que ne fait pas la Ville de Paris. Si le chômage a baissé à Paris, c'est aussi parce que depuis 2001, la Ville de Paris a mené une politique d'investissement qui a permis de créer des emplois. Comme l'a rappelé Julien BARGETON, la Ville de Paris investit plus que les autres collectivités territoriales qui ont baissé leur investissement. Il y a donc de nombreux points positifs dans les propositions qui nous sont faites.

Ainsi, l'Exécutif inscrit 21 millions de dépenses supplémentaires dans le domaine social et de solidarité. C'est plus la conséquence d'une situation économique qu'une volonté politique, mais néanmoins soulignons-la. 6 millions pour le R.S.A., 6 millions pour le C.A.S.-V.P., 7 millions pour les jeunes mineurs ou encore, 1,15 million pour l'A.P.A. Certes, cela se traduit, dans les chiffres les plus tangibles, que la crise économique, sociale et écologique que nous traversons perdure, mais cela prouve également que face à cette situation sans précédent, et notamment le désengagement de l'Etat de ses responsabilités, notre Municipalité est au rendez-vous et assume ses responsabilités et ses choix politiques.

De même, notre Municipalité poursuit des objectifs ambitieux d'investissement dans des domaines particulièrement importants pour les élus écologistes. Dans le domaine environnement et lutte contre le changement climatique, 1 million d'euros de crédits supplémentaires sont consacrés à la COP 21 et 12 millions pour soutenir encore davantage des opérations du plan Climat, notamment les rénovations thermiques.

Dans le domaine mobilité transport, la Ville poursuit le bouclage du tramway en consacrant 6 millions à ce budget supplémentaire, son effort pour l'achat de véhicules propres également. Dans la lutte contre le bruit, près de 4 millions sont prévus à ce budget supplémentaire pour les enrobés phoniques sur le périphérique.

Enfin, les investissements se poursuivent dans les gymnases, les écoles et les crèches.

Tous ces engagements nous semblent aller dans le bon sens, car nous renforçons le service public rendu aux Parisiens et la qualité de vie dans notre ville au service de tous et de toutes. Peut-on en dire autant partout ? Certainement pas dans les villes où l'UMP est en responsabilité depuis avril 2014, et où déjà, dans certaines de ces villes, les maires vont jusqu'à remettre en cause le service de restauration scolaire pour les personnes en difficulté. Si certains et certaines peuvent encore s'interroger sur ce qui nous différencie, la véritable différence est là.

Pour finir, je souhaiterais présenter brièvement quelques regrets et points de vigilance. Il demeure, dans les dépenses nouvelles qui nous sont proposées, quelques points qui, compte tenu du contexte budgétaire contraint et difficile qui nous est présenté, nous semblent regrettables. Ainsi, la Ville, à ce budget supplémentaire, va subventionner à hauteur de 500.000 euros l'association "Ambition olympique et paralympique" pour porter la candidature de Paris aux J.O. 2024. Et ce n'est malheureusement certainement qu'un début car une candidature coûte en moyenne 60 millions d'euros, et l'on peut fortement douter que le seul financement participatif permette d'y parvenir. Nous aurons à y contribuer encore, à ne pas en douter, et nous y reviendrons dans cette Assemblée.

De même, nous avons eu l'occasion de vous dire que nous ne pensons pas que parmi le million d'euros prévus dans les mesures post-attentats du 7 janvier, toutes soient utiles et indispensables. Autant la décision de renforcer la sécurité des agents de la Ville est indiscutable, avec 400.000 euros, autant la carte de citoyen parisien de 5.000 euros ou le dispositif jeune héros ne nous semble pas indispensable ou lié au "post-attentats" du 7 janvier.

Enfin, une dernière remarque strictement financière : la liste des émissions obligataires de la Ville depuis 2005 qui sont dans les annexes du document, que nous découvrons dans le rapport financier, n'est pas particulièrement réjouissante. Nous y trouvons Dexia, Morgan Stanley, H.S.B.C., Goldman Sachs. Nous le regrettons et d'autres solutions seraient aisément envisageables, comme nous l'avons déjà demandé dans des vœux votés dans cette Assemblée.

David BELLARD interviendra dans la suite pour présenter les vœux qui modifient ce budget supplémentaire.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur GLEIZES.

Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, je voterai contre ce budget supplémentaire, comme j'ai voté contre le budget primitif, car vous pourrez habiller les budgets successifs de tous les efforts de communication, la vérité, c'est que vous voilà contraints aux coups de rabot. Chaque coup de rabot ne faisant qu'annoncer l'inévitable prochain coup de rabot.

Sur deux ans, le cumul des baisses des dotations de l'Etat à la collectivité parisienne et celui des dépenses de péréquation conduisent à une diminution du budget de la collectivité à hauteur de plus de 1,158 milliard d'euros, à laquelle s'ajoutent de surcroît les transferts de compétences de l'Etat non compensés de moyens financiers qui étranglent encore un peu plus la collectivité parisienne.

Vous avez beau vous vanter de développer l'investissement, vous refusez toujours d'avoir recours à l'emprunt à la même hauteur que d'autres grandes villes comme Lille et Marseille. Résultat : les équipements prévus restent bien en deçà des besoins sociaux et des urgences écologiques. Et voilà que vous envisagez de faire du "low cost" en diminuant de 30 % les coûts de fabrication des futurs équipements.

Mais surtout, la situation côté fonctionnement ne cesse de se dégrader. C'est toujours l'éternel redéploiement et la réorganisation des administrations et des postes. Tous les services publics craquent sous les sous-effectifs et la précarité. Des équipements hors Paris, mais dépendant du Département, sont liquidés, comme l'E.H.P.A.D. de Sarcelles ou le C.E.F.P. de Pontourny. Vous poursuivez les externalisations de services comme les laboratoires d'analyses ou à la DPA. Ce sont les ouvriers qui en sont les premières victimes. Les crèches craquent, et on les a encore entendues ce matin. Et demain aura lieu une grève historique des personnels de l'Aide sociale à l'enfance.

Dans le même temps, les Parisiennes et les Parisiens doivent passer à la caisse avec les hausses exorbitantes du stationnement que payent ceux qui n'ont pas les moyens d'avoir un parking, avec l'explosion des tarifs de la carte Emeraude des personnes âgées. Quelle sera l'étape suivante ? J'ai même appris que l'on demandait aux fonctionnaires des musées de faire la quête auprès des Parisiens !

Non, Madame la Maire, la communication sur la hausse des redevances des concessions ne suffira pas, et vous le savez très bien, à rassurer les Parisiens de l'aveuglement libéral dans lequel vous plongez Paris.

J'invite donc chacun en conscience à poser des actes, comme sont en train de le faire les Grecs, et à voter contre ce budget.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez épuisé votre temps de parole.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, mes chers collègues, mon intervention qui fait suite à celle du président de mon groupe, Nicolas BONNET-OULALDJ, portera sur les amendements que nous avons déposés sur ce projet de budget supplémentaire et qui proposent des ajustements à la marge de nos dépenses, à engager dans les mois à venir.

Je commencerai par l'amendement proposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, de démultiplier nos efforts d'investissement en faveur des quartiers populaires. Nous demandons l'ouverture de quatre nouvelles autorisations de programme fléchées vers la création de nouveaux équipements publics et d'espaces verts.

Il s'agit d'abord de permettre la réalisation de trois projets de bibliothèque : la bibliothèque de la place des Fêtes, dans le 19^e arrondissement, qui viendrait compléter les nouveaux aménagements que nous prévoyons de réaliser sur la place ; la bibliothèque des Amandiers, projet culturel de premier plan pour ce quartier très peuplé qui compte plus de 80 % de logements sociaux et très sociaux et reste éloigné des grandes bibliothèques des 20^e et 11^e arrondissements ; enfin, la bibliothèque Paul-Bourget qui pourrait s'intégrer dans le projet urbain que nous développons dans le sud du 13^e arrondissement.

Dans ce même amendement, nous proposons la création d'un parc urbain dans le quartier de Chapelle Charbon, dans le 18^e arrondissement, dans un quartier à l'urbanisme très dur, un quartier enclavé, situé entre les voies ferrées des gares du Nord et de l'Est. Les habitants de ce quartier sont très en demande de ce type d'espace. Nous pensons qu'il est important de prévoir un investissement lourd pour que ce projet de parc urbain devienne une réalité et permette une ouverture vers les autres quartiers.

Nous avons également déposé deux autres amendements à ce budget supplémentaire, qui portent sur la section de fonctionnement.

Tout d'abord, un amendement qui propose à la Ville de revenir sur la baisse de subventions allouées à l'association Atout Cœur. Cette demande, qui est portée par ma camarade Fanny GAILLANNE, vise à soutenir cette association qui se charge d'accompagner les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance durant toute leur vie. Nous le savons : ces jeunes doivent faire face à d'importantes difficultés dès lors qu'ils sortent du dispositif. L'association "Atout Cœur" réalise justement un travail d'accompagnement remarquable à leur côté.

Le dernier amendement que je souhaite vous présenter a trait au renforcement du dispositif périscolaire "Action Collégiens" qui apporte chaque année à plus de 17.000 jeunes élèves, âgés de 11 à 18 ans, une aide à la communication, à la définition de leur projet de vie et à la médiation. Ces actions menées à l'intérieur des collèges parisiens aident ces jeunes à s'organiser et à développer leur motivation, en leur proposant notamment un accompagnement et des activités sur les temps scolaires et périscolaires qui garantissent un plus large accès à la culture.

Voilà pourquoi nous proposons de doubler l'enveloppe allouée par la Ville au dispositif "Action Collégiens".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame PREMEL.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour le groupe UMP.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, après l'examen des comptes administratifs 2014 de la Ville, du Département et de la Préfecture de police, le Conseil examine maintenant le budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement 2015.

En décembre dernier, l'Exécutif avait évacué en quelques lignes la question du trou de 400 millions d'euros en précisant que sa résolution serait due, tout d'abord, à un plan d'économies de 130 millions d'euros de fonctionnement, ensuite grâce à des mesures fiscales, telles la majoration de la taxe de séjour, la majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, la majoration du prix du stationnement, des tarifs municipaux ou encore des redevances sur les concessions, enfin, le reste de la résorption du trou, par des recettes fiscales plus élevées que prévu sur les droits de mutation et les recettes de C.V.A.E.

Notre groupe UMP, sa présidente Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET en tête, avait alors dénoncé la fragilité de ces prévisions qui ne paraissaient vraiment pas fondées sur des données fiables et amèneraient notre collectivité, soit à une forte augmentation des impôts et taxes pour les Parisiens, soit à un accroissement non négligeable de la dette.

Rappelons à cet instant que la dette de la collectivité parisienne a augmenté de 300 % entre 2001 et 2014, passant de 1,089 milliard d'euros en 2001 à 4,08 milliards d'euros en 2014. La prévision est de 540 % de 2001 à 2020 puisque la dette sera supérieure à 7 milliards d'euros à la fin de cette mandature.

Il eut été alors raisonnable de penser que l'équipe municipale aurait pris un certain nombre de mesures fortes pour contraindre le budget de fonctionnement, et non pas de se contenter de le maîtriser.

La situation des finances publiques parisiennes est plus que préoccupante et l'annonce faite par la presse d'un nouveau trou de 300 millions d'euros, ne fait que renforcer cette légitime inquiétude.

Les chiffres annoncés dans votre communication, Madame la Maire, contrastent avec les récentes déclarations de votre adjoint chargé des finances qui reconnaît lui-même que - je le cite : "La bonne santé financière de la collectivité en 2014 ne pourra être maintenue qu'au prix d'un effort inédit de maîtrise des dépenses et de la poursuite de l'optimisation de son fonctionnement". Affirmation pour le moins contradictoire avec la décision d'augmenter l'enveloppe d'investissement de la Ville par un P.I.M. passant de 8,5 milliards à 10 milliards d'euros.

Cette fuite en avant aurait mérité quelques explications, en particulier sur le trou de 300 millions d'euros. La dette chronique et croissante de la collectivité parisienne est non seulement une menace à long terme sur la capacité de la Ville à assurer ses missions auprès des Parisiens, mais elle est également une source de dépenses dont le poids ne cesse de croître.

Ainsi, alors que les frais financiers liés à la dette étaient de 81 millions d'euros en 2001, ils devraient atteindre 148 millions en 2015, soit une augmentation de plus de 80 %.

L'an passé, notre collègue, Jean-Baptiste de FROMENT, avait, à propos du budget supplémentaire, dénoncé la succession d'ajustements permettant de couper court à tout débat, en particulier le dérapage financier régulier des grands chantiers. A juste titre, il rappelait que les conséquences financières de la création de la métropole du Grand Paris n'avaient pas été anticipées et qu'ainsi une discussion globale stratégique sur l'avenir des finances de Paris était nécessaire. Malheureusement, ce débat exceptionnel en Conseil de Paris sur les grandes orientations pluriannuelles en matière budgétaire en amont du budget 2015, n'a pas eu lieu. Ce débat aurait permis, à défaut des résultats de l'audit que nous réclamons sur les finances de la Ville depuis longtemps, de mettre à notre disposition des données qui nous manquent aujourd'hui, en particulier en ce qui concerne l'état réel de la dette.

Oui, Madame la Maire, car c'est bien de cela qu'il s'agit pour l'avenir. Quel poids de la dette pour les Parisiens ? Lorsque vous indiquez en début de communication que, grâce à l'excellente maîtrise des dépenses de fonctionnement, les dépenses nouvelles d'investissement seront autofinancées sans augmenter notre recours à l'emprunt, nous ne pouvons sérieusement vous croire. Le plan d'investissement de la mandature à 10 milliards d'euros, le coût de la péréquation annoncée, la diminution prévisible des rentrées de fiscalité immobilière, l'augmentation des taux d'intérêt, font que vous serez contrainte d'augmenter à la fois les impôts des Parisiens et de faire un recours à l'emprunt avec des frais financiers plus importants.

Mais si c'est un choix politique que vous devez assumer, au moins présentez-le en toute transparence. Ne dissimulez pas une partie de la dette par des artifices qui ne trompent personne.

J'en veux pour preuve la prise en compte nouvelle de l'engagement financier de la Ville dans la Philharmonie, faisant suite à de nombreuses demandes réitérées par notre groupe pour un total de 159 millions d'euros, ce qui augmente la dette réelle de la collectivité parisienne.

M'associant aux propos de notre présidente de groupe, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, il faut, Madame la Maire, mes chers collègues, avoir le courage d'assumer ses choix en toute transparence pour boucler un budget qui, nous le savons, sera compliqué.

Non, en aucun cas, chers collègues, adjoint chargé des finances, nos interventions ne sont des menaces, mais juste de saines recommandations pour un équilibre budgétaire intelligent au service des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GABORIAU.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais saluer ce budget supplémentaire qui, malgré un contexte contraint par une croissance morose, permet de faire face aux dépenses de solidarité nécessaires pour aider les Parisiennes et les Parisiens les plus fragiles. Ce budget nous permet également de donner vie à une ville toujours plus inclusive.

Je souhaite, dans ce débat sur le budget supplémentaire de notre collectivité, aborder plus en détail la question de la jeunesse et de l'emploi qui dépend de la délégation de Pauline VÉRON, votre adjointe, Madame la Maire, dont je salue ici l'enthousiasme et la volonté indéfectible.

En effet, dans ce budget supplémentaire, Madame la Maire, vous avez souhaité, avec votre Exécutif et tout le soutien de la Majorité municipale, renforcer le volet "engagement des jeunes", porté par la sous-Direction de la jeunesse de la DJS. Cela s'inscrit pleinement dans le cadre des mesures prises par notre collectivité en réaction aux attentats qui ont endeuillé notre Capitale en janvier dernier.

En effet, 100.000 euros ont été rajoutés pour mener deux types d'action.

Le premier volet, pour une première moitié, 50.000 euros, est émis sous forme de bourses et de prix pour aider des projets citoyens des 15-25 ans, dans l'optique de développer la prise d'initiatives collectives et l'esprit civique des jeunes dans les quartiers parisiens. Nous notons également sur cette enveloppe des projets visant à développer la responsabilité, l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes qui en sont porteurs.

L'autre moitié, pour 50.000 euros également, est versée sous forme de subventions, soit pour développer les dispositifs de "BAFA citoyen", pour structurer les démarches existantes et financer les formations dans chacun des huit arrondissements ayant un quartier "politique de la ville". Il s'agit également d'améliorer le tutorat et la formation des jeunes accueillis en service civique.

Comme vous l'expliquez dans votre communication, s'il le fallait encore, il faut saluer l'importance que nous accordons à la ville inclusive et solidaire. Paris doit et met en œuvre des actions concrètes pour rendre notre cité encore plus intégrante.

Les nouvelles ambitions de la Ville de Paris en matière d'engagement de recrutement de volontaires en service civique doivent être renforcées par une formation à la citoyenneté exigeante et une animation dynamique du réseau des volontaires.

Je me permets de prendre quelques minutes pour parler du service civique, de son cadre général qui s'inscrit pleinement dans notre démarche, mais également du plan ambitieux que nous avons engagé au sein des directions de la Ville avec, ensuite, les associations spécialisées, comme "Unis-Cité" dont un projet de délibération passe à ce Conseil.

Le service civique est un engagement volontaire de six à douze mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général, dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires par la nation, que sont la culture, le loisir, le développement international et l'action humanitaire, l'éducation pour tous, l'environnement, l'intervention d'urgence en cas de crise, la santé, la solidarité, le sport, la mémoire et la citoyenneté. Tous ces thèmes sont primordiaux.

Il est prévu un encadrement et un tutorat des jeunes engagés sans, pour autant, qu'il s'agisse d'un lien de subordination. Et c'est précisément la qualité de ce tutorat à la Ville que le budget supplémentaire propose d'améliorer.

A Paris, ce sont 850 jeunes mobilisés en service civique, dont 169 à la Ville, qui sont affectés sur 29 missions différentes dans presque toutes les directions de notre collectivité.

Je voulais saluer l'engagement de l'Administration à nos côtés sur cet axe.

Nous avons décidé d'un nouveau plan d'action extrêmement ambitieux qui comprend le doublement du nombre de jeunes accueillis dans les directions de la Ville, et ce, dès la rentrée 2015, la détermination de dix missions prioritaires correspondant aux grandes causes de la mandature, ainsi que l'accompagnement des missions innovantes proposées par les associations spécialisées dans le service civique quand celles-ci correspondent à la priorité des Parisiens.

Et c'est tout à fait le cas de deux actions que je souhaite mettre en lumière ici, quand il s'agit de l'accueil des touristes à Paris et la découverte de la diversité des ressources patrimoniales et immatérielles de notre belle Capitale, pour le plus grand bénéfice des touristes, comme des habitants parisiens et métropolitains. Les sites sont nombreux : il s'agit des Champs-Élysées, des abords de la Tour Eiffel, du parvis de Notre-Dame, de la pyramide du Louvre, des berges de Seine mais également de l'Euro 2016, ce grand événement sportif pour lequel un besoin de dix personnes en service civique a été identifié pour une période de décembre 2015 à juillet 2016.

Vous le voyez, ce budget supplémentaire s'inscrit dans la lignée de nos engagements : responsabilité dans nos dépenses mais une solidarité indéfectible vers les plus précaires et un engagement pour notre avenir commun.

Loin de la morosité des orateurs de la Droite de l'hémicycle, je tiens à saluer les mesures que nous avons prises et que nous allons prendre demain pour aider les jeunes Parisiens à grandir dans notre belle Capitale, à aller vers plus de citoyenneté. Ce budget est clairement un budget d'avenir, car les jeunes sont notre avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame CHARNOZ.

Monsieur David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris, vous avez la parole.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Je vais faire suite à l'intervention complète de mon collègue Jérôme GLEIZES et je vais, dans cette seconde partie de notre intervention, m'attacher à présenter la contribution de notre groupe à ce budget supplémentaire que, évidemment, nous voterons, pour éviter toute ambiguïté.

Une contribution qui, je le dis d'emblée, articule la responsabilité dont nous faisons preuve dans cette période de contraintes budgétaires et la volonté de répondre au mieux aux missions de la Ville qui nous semblent essentielles. En un mot, et je crois que, sur ce point, nous ne pourrions qu'être d'accord, nos contributions et propositions sont sobres et équilibrées.

Avec tout d'abord la volonté de répondre à une urgence : celle qui nous a occupés ces dernières semaines et qui nous a permis d'apporter des premières réponses pour les exilés présents dans notre ville. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé pour demander le renforcement de l'accompagnement des réfugiés. En effet, pour proposer des solutions pérennes, dignes et efficaces, il faut renforcer les moyens pour les maraudes sociales et l'accès à l'information et aux droits. Ces missions sont en partie celles de notre collectivité. Il nous faut en assurer un financement conséquent.

Ensuite, nous vous proposons d'ajuster légèrement à la hausse les budgets d'associations et organisations soutenues par notre Municipalité mais qui, dans le contexte économique et social difficile actuellement, font face à des difficultés importantes, et cela même alors qu'elles proposent des actions essentielles et remarquables sur le territoire parisien. Ainsi, je pense notamment à l'Institut kurde, lieu absolument unique et qui, je le sais, Madame la Maire, vous est particulièrement cher.

Nous devons le préserver. Je suis heureux de constater qu'une subvention supplémentaire sera proposée au vote de notre Conseil de septembre.

Ensuite, l'association "L'onde et Cybèle" qui produit deux festivals de grande qualité et appréciés par un large public mais aussi "Fairplaylist" qui défend un modèle de création alternatif, essentiel dans un marché dont la valeur générée ne cesse de se concentrer sur quelques grands acteurs internationaux, au détriment d'une création et d'une diffusion indépendantes.

Toujours dans le domaine culturel, je pense à l'association "Le Felipé", organisatrice d'un festival du livre écologique et qui se doit d'être soutenue, en particulier l'année où nous allons accueillir la COP 21.

Enfin, nous proposons un amendement pour l'ADIL qui joue un rôle précieux de conseil auprès du public en matière de logement et qui rencontre d'importantes difficultés financières.

Enfin, mes chers collègues, nos deux dernières contributions relèvent de la bonne gestion des finances publiques, au travers de deux vœux :

- l'un demandant un état des lieux de la publicité à Paris, afin de permettre, lorsque cette dernière ne peut être supprimée de notre espace public, d'accroître sensiblement les redevances liées à cette activité ;

- le second proposant de financer une étude, afin d'accompagner la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris par un audit sur le renouvellement du parc automobile et le bilan énergétique des centres de secours de la B.S.P.P. La réalisation de ce vœu est une étape de la transition écologique dans laquelle nous sommes engagés et permettrait de faire des économies dans le futur.

Et compte tenu des discussions fructueuses que nous avons tenues avec l'ensemble des adjoints, nous retirons nos amendements et vœux, au profit de la lettre rectificative qui nous a été proposée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Monsieur PÉCHENARD, vous avez la parole, pour le groupe UMP.

Je rappelle qu'il y a trois orateurs pour le groupe UMP et qu'il vous reste 10 minutes pour répondre à trois.

M. Frédéric PÉCHENARD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet de police, mes chers collègues, la lecture du budget supplémentaire de la Préfecture de police peut paraître tout simplement choquante. Elle ne consiste qu'en des ajustements techniques, comme s'il ne s'était rien passé à Paris depuis l'adoption du budget primitif en décembre dernier.

Si la gestion des attentats n'amène pas à contestation, je pense légitime de devoir tirer les enseignements de ce qui a fonctionné et de ce qui a moins bien fonctionné.

Sans jouer les oiseaux de mauvais augure, nous sommes tous conscients que la question n'est plus de savoir si des attentats seront de nouveau commis à Paris mais quand ! Forcément, la réponse des forces de l'ordre doit être adaptée à une menace terroriste qui s'adapte en permanence pour déjouer l'organisation des services de l'Etat.

Bien entendu, il ne s'agit pas ici de dévoiler précisément la manière dont les services de la Préfecture se préparent à la commission d'attentats, mais de nous donner des éléments utiles à l'information des Parisiens. L'audition du Préfet de police, dans le cadre de la 3e Commission au printemps, a été éclairante sur nombre de points. Je pense qu'une actualisation des échanges serait opportune. Je souhaite notamment voir évoquée la difficile question de la radicalisation et des mouvements vers la Syrie, notamment des jeunes Parisiens.

Les événements dramatiques du mois de janvier doivent nous pousser à nous interroger sans dogmatisme sur les outils dont dispose le territoire parisien pour tenter de les améliorer. Je pense bien entendu à la vidéo-protection. Beaucoup de Parisiens ont été choqués de constater qu'à la porte de Pantin, nous pouvions perdre la trace d'individus lourdement armés avant qu'ils ne prennent en otage un automobiliste.

Alors, le Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS appelait de ses vœux un plan métropolitain de vidéo-protection sous l'autorité du Préfet de police dans le cadre de la police d'agglomération. Ce serait aussi l'occasion de renforcer le dispositif sur le territoire parisien. Les services de la Préfecture de police ont identifié 240 emplacements manquants, quand l'Exécutif parisien ne souhaite pas aller au-delà de 160 caméras supplémentaires.

Je crois qu'après les événements douloureux pour tous, ergoter sur 80 caméras est fortement déplacé. Nous le savons bien, vous devez faire face à un problème de majorité sur ce sujet puisque vos alliés refusent tout simplement la moindre caméra supplémentaire. Nous saurons, en revanche, prendre nos responsabilités.

Depuis plus de six mois désormais, les Parisiens vivent dans le cadre d'un plan Vigipirate relevé à son niveau le plus élevé. Cette menace constante et durable nécessite un redéploiement des moyens humains et logistiques. Permettez-moi de souligner une fois de plus le dévouement et l'implication forte des hommes et femmes engagés dans l'opération, souvent éloignés de leur famille pendant de longues semaines. Il s'agit de missions difficiles, comme des gardes statiques pouvant dépasser 8 heures avec un équipement pesant plus d'une dizaine de kilos. Nous le savons tous, nos policiers et nos militaires, sont à bout de souffle.

Le 6 mai dernier, le Ministre de l'Intérieur donnait instruction pour réorganiser le déploiement des effectifs et ouvrait la possibilité de doter Paris de deux forces et demie supplémentaires, soit 200 hommes environ.

Monsieur le Préfet de police, nous souhaiterions avoir des éclaircissements sur l'organisation générale des effectifs affectés à la mission "Vigipirate" sur la Capitale à moyen terme.

Madame la Maire, vous avez refusé notre proposition de doter Paris d'une police municipale. Celle-ci pourrait agir dans le cadre de Vigipirate et elle aurait pu soulager les effectifs de la police nationale des faits d'incivilités et de petite délinquance du quotidien. Ce contentieux de masse peut empêcher la police nationale de se concentrer sur ses missions phares, parmi lesquelles aujourd'hui bien sûr la sécurisation des points sensibles de la Capitale.

Vous le voyez, Madame la Maire, votre refus de renforcer la vidéo-protection et de doter Paris d'une police municipale complique aujourd'hui la réponse à apporter face à une menace terroriste plurielle. Plus que jamais, il est indispensable de mettre un terme aux postures idéologiques pour œuvrer ensemble à la sécurité des Parisiens et des visiteurs de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je suis au moins d'accord sur cette dernière formule.

Je donne la parole à Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, notre Assemblée est appelée à se prononcer sur le budget supplémentaire de la Ville pour 2015, ne mélangeons donc pas les séquences, ne faisons pas semblant de les confondre.

Il ne s'agit pas aujourd'hui de rejouer le débat budgétaire. Cet exercice, nous l'avons démocratiquement mené il y a sept mois, au moment d'adopter le budget primitif pour 2015.

Il ne s'agit pas non plus de résoudre aujourd'hui les équations de demain. Débattons donc entre nous du fond de nos choix politiques pour Paris et de notre vision de la ville. Mais honnêtement, ne faisons pas semblant de confondre la réalité du budget supplémentaire 2015 avec la préparation budgétaire 2016 qui est en cours. Celle-ci est normalement et efficacement menée depuis quelques semaines déjà par l'ensemble de l'Exécutif, en toute transparence d'ailleurs et c'est peut-être ce qui déstabilise certains peu habitués à cette méthode.

Cette discussion débouchera en fin d'année sur l'équilibre du budget 2016, soyez-en assurés. Toute préparation budgétaire se déroule de cette façon et tout le monde le sait.

Le budget supplémentaire 2015 est bien évidemment équilibré. Grâce à notre gestion rigoureuse, nous maintenons un bon niveau d'autofinancement, bien au-dessus de nombreuses autres collectivités. C'est un budget d'ajustement, sans bouleversement important, mais qui renforce les choix politiques du budget primitif. Ce budget supplémentaire est modeste, c'est la preuve que notre budget primitif était sincère, contrairement à ce que j'ai pu entendre.

Tout d'abord, nous tenons compte du contexte économique et financier difficile, ainsi que des contraintes exogènes qui pèsent sur les finances de l'ensemble des collectivités locales. Ainsi, nous continuons de porter des économies de fonctionnement sur des charges courantes, notre objectif étant de garantir la plus grande efficacité de chaque euro dépensé.

Dans le même temps, cette sobriété nous permet d'amplifier l'investissement dans les solidarités et la préparation de l'avenir de Paris. Notre budget parisien 2015 est donc tout à la fois sobre et de combat pour les Parisiens.

Au registre de la sobriété et des économies, je veux insister sur la méthode choisie consistant à passer en revue, une par une, l'ensemble des lignes des dépenses. C'est un travail fin, mené sans dogmatisme ni tabou, sans brutalité non plus. In fine, nous dégageons, en 2015, 130 millions d'euros d'économie sans affaiblir le service public parisien. Au contraire, nos services et prestations se modernisent et améliorent leurs performances. C'était notre engagement.

Je me réjouis, par exemple, de l'achat pour 188 millions d'euros d'un immeuble porte d'Ivry, dans le quartier Bédier pour reloger et regrouper sur un seul site à l'horizon de 2017 les agents de différents services dans un bâtiment répondant aux normes modernes et permettant d'envisager une reconversion et une valorisation des sites actuels, notamment du bâtiment du quai de la Rapée dans mon arrondissement.

Dans le même temps, notre budget est solidaire. Nous retrouvons ainsi une nouvelle fois la priorité donnée au logement avec 2 millions d'euros consacrés au financement du nouveau dispositif "Multiloc" qui vise à remettre sur le marché de la location des logements durablement vacants. Un dispositif inédit et innovant, très complémentaire de notre engagement en faveur de la production de logements sociaux pour s'adresser là aussi aux classes moyennes au travers cette fois de la mobilisation du logement privé.

L'investissement dans les dépenses de solidarité se traduit également par l'inscription d'une enveloppe de 21 millions d'euros supplémentaires pour l'aide sociale à l'enfance, le revenu de solidarité active ou la subvention aux centres d'action sociale et l'allocation personnalisée d'autonomie.

Le bouclier social parisien est donc toujours activé pour apporter des aides aux personnes les plus fragilisées.

Solidarité enfin avec les autres collectivités territoriales par la mobilisation de 8,3 millions d'euros supplémentaires au titre de la péréquation. Paris assume aussi ses responsabilités en ce domaine.

Notre budget est de combat enfin parce qu'il s'adapte à l'actualité de notre ville et, en cette année 2015, elle a été lourde. Je pense bien sûr aux attentats de janvier et je tiens à saluer la décision de financer de nouvelles mesures en faveur du vivre ensemble et de la laïcité, dont nous avons tant besoin. L'actualité nous l'a encore démontré.

L'actualité de Paris, c'est aussi notre engagement dans l'aventure olympique qui est de nature, elle aussi, à renforcer la cohésion des Parisiens, leur ouverture sur le monde et un esprit de fraternité. Nous bâtissons cette ville bienveillante et inclusive que nous avons promise.

Enfin, en 2015, Paris se doit d'être à la hauteur pour accueillir la Conférence mondiale sur le climat avec près de 1 million d'euros supplémentaires alloués au financement de cet événement international qui se tiendra dans notre ville.

Pour finir, notre budget est de combat parce qu'il prépare l'avenir par la confirmation de notre choix volontariste d'un niveau élevé d'investissement public. Ce budget supplémentaire est l'occasion de donner une première traduction concrète au plan d'investissement de la mandature avec 824 millions d'euros d'autorisations de programme proposées dès cette année.

Ce choix politique est le bon pour renforcer le service public de notre ville et poursuivre l'équipement de nos quartiers mais aussi pour participer activement au soutien de la relance économique et de l'emploi dans notre région.

Nous ne dirons jamais assez que la gestion saine et rigoureuse de nos finances nous permet d'investir et de préparer l'avenir, alors qu'au même moment la plupart des collectivités ont réduit leur programme de travaux, ce qui pèse lourdement sur l'économie et l'emploi.

Bien sûr, l'effort conduit en matière d'investissement est mis au service de la réalisation du contrat de mandature, avec une priorité donnée au climat et à la qualité de vie des Parisiens : 4 millions d'euros pour achever la couverture en enrobé phonique du périphérique à proximité des habitations, 6 millions d'euros pour le bouclage du tramway T3 jusqu'à la porte Maillot. Je m'en félicite.

Alors non, ce budget supplémentaire n'est pas synonyme d'austérité ni de dérive de dépenses. Il est transparent et sincère, contrairement à ce qui a pu être dit. C'est un budget à la fois sérieux et ambitieux pour Paris et les Parisiens et je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame BARATTI-ELBAZ.

Deux derniers orateurs pour l'UMP et 6 minutes à vous partager entre M. GOUJON et Mme KUSTER.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet,

Alors que le financement d'une grande partie des mesures nouvelles d'un montant de 5 millions concernant le budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police incombe à la Ville de Paris, celle-ci n'augmentera pourtant sa contribution au budget spécial que de 125.000 euros au titre du surcoût du loyer de deux casernes de la B.S.P.P.

En effet, l'excellent fonctionnement constaté à l'issue de l'exercice qui s'élève à 3,2 millions d'euros bénéficie à un seul contributeur du budget spécial, à savoir la Ville. Grâce à cela, la Municipalité parisienne est dispensée totalement de financer les mesures nouvelles dont la charge lui incombe. Beau tour de passe-passe budgétaire qui traduit la volonté de la Ville finalement d'assécher la Préfecture de police.

Le budget de la Brigade n'est plus sanctuarisé. Il baisse pour la première fois cette année, après un gel budgétaire en 2014. Les effectifs diminuent pour la première fois aussi avec 40 postes supprimés, plus des effectifs ramenés de 8.250 à 8.100 pour un déflatage de la Brigade des sapeurs-pompiers de 150 emplois.

Mon inquiétude grandit quand on nous apprend que 70 à 700 - la marge est assez vaste - volontaires du service civique vont être recrutés comme équipiers pour le secours à victimes. Moins 200 à 250 pompiers d'un côté, plusieurs centaines de jeunes du service civique de l'autre, cela interpelle quand même sur le professionnalisme des opérations. Sans compter que va rentrer en vigueur la tarification d'intervention de la Brigade, jusqu'alors gratuites, dont certaines inquiétantes, comme le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique ou l'évacuation pour carence d'ambulances.

A cela s'ajoute un décrochage de 5 millions pour l'immobilier au regard de la programmation 2013-2014 et une réduction de la couverture opérationnelle avec la fermeture de deux sites, la suppression du PC de la 25e compagnie, la suppression d'engins, de grandes échelles, plusieurs engins pompe. Selon le général pour qui, je le cite, le niveau global de sécurité est directement corrélé aux moyens qui y sont consacrés, en 2014, la capacité opérationnelle de la brigade est passée d'un niveau maximal à un niveau optimal et le risque de passer cette année à un niveau de capacité davantage entamé est bien réel. Pour lui le modèle de la Brigade n'est aujourd'hui plus soutenable en l'état. Budgétairement, il envisage de diminuer le nombre de pompiers de 8.250 à 7.100, cela me paraît extrêmement grave, surtout avec les grands événements que nous allons connaître : la COP 21, l'Euro 2016 ou les J.O. 2024, et sans que l'on ait encore pu revaloriser la catégorie C.

Le pire est que cette diminution sans précédent des moyens de la Brigade intervient au moment même où, notre collègue Frédéric PÉCHENARD l'a dit à l'instant, le risque attentat n'a jamais été aussi élevé. Sur le plan des

capacités policières cela pose un problème, mais sur le plan de la Brigade des sapeurs-pompiers le problème est également très prégnant. Vous sacrifiez en quelque sorte la Brigade quand il fallait justement la renforcer pour rehausser la protection de 7 millions d'habitants au moment sans doute où nous en aurons le plus besoin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite évoquer trois sujets, dont deux font d'ailleurs l'objet de vœux rattachés dans le cadre de ce débat budgétaire.

Le premier est relatif au financement du projet Eole par la Ville de Paris. En effet, alors que le prolongement du RER E, de Saint-Lazare à Mantes est prévu pour 2020, avec une gare Porte Maillot, le Département de Paris qui est appelé, tout comme les autres départements concernés, à participer au financement, n'a toujours pas fait connaître sa contribution et laisse même planer un doute sur sa participation. Ceci n'est pas admissible.

Le prolongement du RER E est un projet inscrit au contrat de plan Etat-Région. Il est nécessaire pour soulager le RER A et il est vital pour la desserte de la porte Maillot.

Dois-je rappeler que c'est également en 2020 qu'est attendu le T3, que la porte Maillot va être réaménagée et que deux projets innovants vont y voir le jour simultanément ? On ne peut donc pas ne pas être au rendez-vous historique d'une meilleure desserte de transports en commun dans ce quartier. Nous attendons de vous, Madame la Maire, un engagement clair sur ce projet.

Ma deuxième intervention, toujours rattachée à un vœu, concerne un sujet plus technique et local : c'est l'absence de fongibilité entre les deux enveloppes dédiées à l'espace public et aux équipements de proximité constituant les investissements d'intérêt local des maires d'arrondissement.

En effet, dans le cadre du budget participatif, certaines directions voient leur enveloppe diminuer de 30 % - comme c'est d'ailleurs le cas dans le 17^e arrondissement - sans qu'aucun projet ne soit proposé aux Parisiens dans le cadre du budget participatif d'arrondissement. Comme il est impossible, à nous en tant que maires, de réajuster les enveloppes ni de corriger ces déséquilibres, nous proposons dans cet amendement que les deux enveloppes des investissements d'intérêt local, que nous avons en tant que maire d'arrondissement, soient désormais fongibles entre elles.

Enfin, troisième sujet, je ne vais pas être plus longue que cela, puisque Frédéric PÉCHENARD et Philippe GOUJON à l'instant viennent d'en parler, mais comment ne pas contester le peu de cas que vous faites en matière de vidéo-protection ? Car si cela vient d'être rappelé au niveau parisien, je pourrais personnellement m'étonner, au niveau du 17^e, que sur la trentaine de caméras nouvelles à programmer, dont nous avons besoin, la Ville de Paris, donc vous-même, Madame la Maire, et la Préfecture, vous n'avez retenu qu'une caméra.

Une caméra alors que nous avons, vous le savez, des sites sensibles. Nous allons donc, vous le comprendrez bien, remonter au créneau de façon à répertorier ensemble ces sites sensibles pour bénéficier du renforcement de la sécurité de nos concitoyens, et nous pensons également que la vidéo-protection devant les lieux sensibles, qui sont si nombreux dans l'arrondissement, permettrait de réduire les gardes statiques au profit d'une protection plus mobile, plus souple et surtout moins vulnérable.

Je rejoins ici mes collègues en vous demandant un effort particulier en matière budgétaire sur la vidéo-protection.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous venons de débattre sur le budget supplémentaire. Je vais bien sûr donner la parole à mes adjoints et au Préfet de police.

Sur ce dernier point, vous dites que j'aurais arbitré pour une caméra, mais vous n'êtes pas obligé de faire dans l'outrance, vous n'êtes pas obligé de faire dans quelque chose qui sera démenti par les faits. Je n'ai pas encore décidé, nous sommes en train d'y travailler avec une consultation des maires d'arrondissement, des groupes, et notamment de l'Exécutif aussi. Voilà, Madame, attendez, cette question va être tranchée, mais ne commencez pas par des mensonges - parce que ce sont des mensonges - vous vous basez peut-être sur des documents, mais je ne sais pas de quels documents il s'agit, puisqu'il ne s'agit pas de documents sur lesquels j'aurais moi-même arbitré.

Gardons la sérénité, le sérieux et la rigueur intellectuelle à laquelle nous appelait tout à l'heure Rémi FÉRAUD dans ce débat. N'instrumentalisez pas - comme vient de le dire M. PÉCHENARD, et j'étais au moins d'accord avec la dernière phrase de son propos - à des fins politiciennes un sujet très important pour l'ensemble des Parisiens.

Je vais donner la parole à Julien BARGETON, puis à Emmanuel GRÉGOIRE, puis à M. le Préfet de police pour répondre au débat.

M. GOUJON ne perturbez pas les séances, vous êtes un homme d'ordre. Qu'est-ce vous voulez nous dire ? Que voulez-vous ? Quel est le sujet ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Vous ne voulez pas être complètement informée de la situation, et je ne fais pas de procès d'intention du tout, mais si Mme KUSTER et M. PÉCHENARD se sont exprimés sur l'implantation de 160 caméras de vidéo-protection supplémentaires à Paris, c'est parce que nous avons reçu une lettre, cosignée du Préfet de police et de vous-même, nous proposant des implantations dans chacun de nos arrondissements. Donc, ce ne sont pas des mensonges, c'est simplement que nous sommes consultés sur ces implantations.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Comment pouvez-vous, et j'ai entendu Mme KUSTER dire que j'autoriserai une caméra de vidéo-surveillance supplémentaire dans ce projet ?

Ecoutez, on travaille sérieusement. En tous les cas, moi, j'ai l'habitude de travailler sérieusement, d'écouter les maires d'arrondissement, d'écouter, bien évidemment, l'ensemble des groupes et les groupes de la majorité, de travailler, et nous avancerons.

A ce stade, la décision concernant le plan de vidéo-protection supplémentaire n'est pas arrêtée, d'ailleurs ce n'est pas l'objet de cette séance. Vous êtes en train de détourner - à des fins que j'ignore - vous êtes en train de détourner complètement le sujet de cette séance.

Je reviens au sujet de cette séance, puisque, si j'en crois vos propos, vous êtes des hommes et des femmes d'ordre et que vous souhaitez que nous progressions dans le cadre qui est le nôtre, celui de l'examen du budget supplémentaire.

Je donne la parole à Julien BARGETON pour répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Le budget supplémentaire 2015, qui vous est présenté aujourd'hui, témoigne d'un effort volontariste de maîtrise de la dépense face aux resserrements de nos marges de manœuvre. Resserrements oui, qui sont dus à des contraintes exogènes qui devront bien être allégées à un moment. Les économies ont d'ailleurs été faites, au moment du budget primitif 2015, et nous les avons maintenues intégralement dans ce budget supplémentaire, et c'est pourquoi c'est un budget d'ajustement.

Là encore, ne faisons pas semblant de confondre les temps budgétaires, les exercices, mais je trouve que Mme BARATTI-ELBAZ vous a extrêmement bien répondu sur ce point.

Le poids des charges exogènes ne peut continuer à entraver indéfiniment nos finances, je le dis, vous les connaissez maintenant : la hausse des dépenses de péréquation et des dépenses sociales, la baisse des dotations de l'Etat. Nous ne devons pas baisser la garde, mais encore une fois, nous n'avons pas besoin de mise en garde. Nous avons... ce que nous faisons nous, c'est nous cherchons des solutions. Or, je n'en entends aucune sur les bancs de l'opposition, absolument aucune ! Les formules, ah oui ! Cela les formules on en entend, des idées précises, on n'en entend aucune. Des formules oui, des idées non, c'est quand même ce qui caractérise vos interventions sur les bancs de l'opposition.

Nous poursuivons nos indispensables efforts de bonne gestion. Nous continuons à réformer l'administration pour en améliorer encore la qualité et la performance et maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Oui, Madame SIMONNET, je ne sais pas si elle est encore là pour m'écouter, mais oui nous assumons également d'être sérieux dans cette gestion tout en maintenant notre dialogue exigeant avec l'Etat.

Je souhaite rappeler que la Maire de Paris a entamé ce dialogue, il a commencé à porter ses fruits en 2014, et il doit aboutir à des solutions justes et acceptables par tous, car il est impératif que nous puissions continuer à maintenir un effort d'investissement conséquent et assurer une qualité de service aux Parisiens.

Donc oui, nous sommes déterminés à porter, lors des débats budgétaires des lois de finances, Monsieur BONNET-OUALDJI, des propositions fortes en faveur de révision de la fiscalité locale. Vous avez fait des

propositions et nous avons fait un vœu qui reprend une partie de ces propositions, et notamment en cohérence avec notre politique de logement qui vise à débloquer le secteur du logement.

De la même manière, les baisses de dotation, ainsi que les hausses de dépenses de péréquation, ne peuvent être acceptées sans contrepartie. Nous militons donc pour que les dépenses de péréquation soient en partie réorientées vers des dépenses d'investissement, notamment des communes d'Ile-de-France, afin de participer au rééquilibrage des infrastructures franciliennes.

De même, il est nécessaire que les réductions de dotation, telles qu'elles sont prévues, soient réexaminées à l'aune des augmentations de péréquation et des charges de centralité que nous supportons parce que Paris supporte d'importantes charges de centralité. C'est un thème important à prendre en compte. Il y a donc un vœu qui rassemble l'ensemble de ces sujets. En revanche, nous ne retenons pas l'idée sur la taxe de séjour. Une partie nous semble devoir être plutôt reportée au moment du budget 2016.

Bien sûr, ce budget supplémentaire témoigne de ce que j'ai dit pour le compte administratif. C'est pourquoi il y a un lien. On poursuit une politique d'investissement assise sur un sérieux en matière de fonctionnement. C'est ainsi que le budget supplémentaire 2015 a été construit et c'est parce que le budget 2015 avait été construit ainsi. Là, on prend juste en compte les nouveautés de l'année, l'exécution, notamment les annonces de la Maire à la suite des tragiques attentats de janvier.

Sur la section de fonctionnement, il y a donc essentiellement des dépenses sociales qui sont ajoutées. C'est le tiers des inscriptions. Je donne d'ailleurs à cette occasion un avis défavorable à l'amendement n° 29 de Mme SIMONNET.

Nous ajoutons aussi pour l'Aide sociale à l'enfance, notamment pour les éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier des jeunes ayant de graves troubles du comportement. Cela me semble un effort important.

Cela me permet aussi de répondre à la proposition du groupe Communiste - Front de Gauche sur ce sujet puisque nous prenons en compte la demande sur "Atout Cœur".

Sur les charges à caractère général, je note, comme Rémi FÉRAUD, l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Ambition Olympique" et à la préparation de la COP 21. J'ajoute que pour prendre en compte un certain nombre d'inquiétudes et les lever définitivement, il est prévu ce qu'il fallait, notamment pour les cars scolaires pour lesquels j'ai vu plusieurs amendements.

On ajoute juste 6 millions de subventions, notamment pour le dispositif "Multiloc". Je pense aussi que c'est un élément extrêmement favorable pour la politique du logement à Paris.

Dans le domaine culturel, avec Bruno JULLIARD, nous avons regardé et la lettre rectificative apporte un certain nombre de réponses aux amendements du groupe Ecologiste de Paris.

Sur la Ville, en revanche, nous avons vu avec Ian BROSSAT et nous n'avons pas retenu cet amendement.

Le vivre ensemble constitue une priorité pour la Maire - elle l'a souligné à plusieurs reprises - donc nous prenons en compte certains amendements sur "Action Collégiens" ou encore l'accueil des migrants qui a été souligné tout à l'heure, c'est-à-dire que l'amendement n° 28 est traduit dans la lettre rectificative.

Nous reprendrons aussi l'idée d'une évaluation sur le dispositif du G.P.I.S. afin de pouvoir l'évaluer.

En matière de péréquation, plus de 8 millions sont rajoutés et les dépenses de péréquation - je voudrais le noter - progressent de 1,85 % par rapport au B.P. 2015. C'est parce que nous avons les annonces un peu tardivement. Paris est tout de même très solidaire en matière de péréquation. Face à ces dépenses, nous avons pu inscrire des recettes suffisantes, ce qui permet de financer aussi la section d'investissement.

Je prends en compte le vœu sur la publicité. Je me permets de dire au groupe Ecologiste de Paris que, pour nous, la publicité est aussi une source non négligeable de recettes que nous pouvons mieux faire fructifier.

En second lieu, après le fonctionnement, les dépenses réelles d'investissement progressent. Elles correspondent à l'effort réel de la collectivité, soit 146 millions d'euros. Ils permettent l'application du programme d'investissement de la mandature. Par exemple, pour regrouper une partie des services dans un immeuble de la Z.A.C. "Bédier", mais également, vous le savez, pour recapitaliser le Crédit Municipal de Paris, ou encore, cela a été souligné, 4 millions d'euros pour le boulevard périphérique sur les enrobés phoniques. C'est un élément extrêmement favorable.

J'en profite pour répondre au vœu de Mme KUSTER sur ce sujet puisque pour Eole - je m'étonne des approximations - nous n'avons pas à débloquer notre part de financement. Je vous ai déjà répondu sur ce sujet, alors que les discussions avec les partenaires sur le financement de ce projet viennent de débuter.

J'en profite aussi pour vous dire que, décidément, vous êtes incorrigible puisqu'à cette séance vous continuez à nous tenir un discours complètement déconnecté des vœux et amendements que vous déposez. Il n'y a aucune piste d'économies suggérée, mais que des vœux qui demandent des dépenses qui tombent à la pelle sur l'investissement, sur le fonctionnement, sur tous les sujets. C'est pourquoi votre projet de contre-budget a fait "pschitt", comme aurait dit un ancien Maire de Paris, puisque c'est complètement contradictoire.

M. FÉRAUD vous l'a dit. Vous avez déclaré aux "Echos", Madame la Présidente du groupe UMP, qu'il fallait baisser les impôts de 100 milliards d'euros. Même M. WOERTH vous a dit que c'était impossible. Après, toute votre famille politique s'y est mise. Ils s'y sont tous mis pour vous dire que c'était absolument impossible. Que disiez-vous ? Qu'il fallait faire encore plus d'économies sur les collectivités locales, plus que ce l'on a aujourd'hui. Dites quels services vous supprimez ! Que coupez-vous pour les Parisiens ?

Vous nous déposez encore des nouvelles dépenses à ce même Conseil de Paris. C'est vrai que vous n'êtes pas aux responsabilités. Ce sont les Parisiens qui l'ont décidé, mais c'est vous qui décidez de mener une opposition irresponsable. J'entends cette petite musique défaitiste : "Vous n'y arriverez pas". D'ailleurs, on ne vous propose aucune solution, surtout, pour vous en sortir. J'entends la petite musique un peu laxiste de l'autre côté, de Mme SIMONNET qui nous dit, pour reprendre Offenbach : "Feu partout, lâchez tout, on peut tout faire dans n'importe quelle condition".

Notre ligne est très claire sur la stabilité et la maîtrise du fonctionnement, sur le respect strict de nos engagements, sur la combativité pour apporter des solutions nouvelles, y compris vis-à-vis de l'Etat, sur cet équilibre qui est entre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'engagement pour l'investissement comme clef de la relance, de la croissance et de l'avenir de Paris. Elle se voit dans ce budget supplémentaire, comme dans tous nos budgets. Nous ne dévierons pas de cela.

Nous rajoutons également de la performance énergétique dans ce budget supplémentaire. J'en profite pour dire que nous avons déposé un vœu. Pour l'idée, la B.S.P.P. et la performance énergétique sont chères à M. JULIEN. Evidemment, il y a un vœu qui combine les deux pour pouvoir lui répondre.

Pour tous ces éléments d'inscription supplémentaire, nous le faisons sans augmenter l'autorisation d'emprunt.

Monsieur GABORIAU, je l'ai dit tout à l'heure : les charges financières représentent 1,5 % du budget de la Ville de Paris. Trouvez-moi un budget qui consacre 1,5 % au remboursement de la dette. Si l'on calcule la dette parisienne sur le P.I.B. parisien, cela doit être quoi ? 1,5 %, 2 % du P.I.B. parisien. Vous savez où l'on en est pour la France, pour des pays comme le Japon, pour d'autres pays ? Notre dette ne pèse rien dans notre budget. Elle ne pèse rien dans le P.I.B. parisien. On fait attention, on l'augmente dans les mêmes proportions que la précédente mandature. Nous y veillons. Dans le même temps, nous regardons la façon dont nous finançons notre projet d'investissement. Je vous le dis : il sera autofinancé aux deux tiers, comme nous nous y sommes engagés.

Il y a dans ce budget 820 millions d'euros d'autorisations de programme. Je regarde effectivement le sujet important des quartiers populaires. Il y a beaucoup de choses sur les quartiers populaires. Dans le secteur de la petite enfance, il y a quatre crèches : une dans le 18e, une dans le 19e et deux dans le 20e arrondissement. Il y a un lieu d'animation culturelle gare de Saint-Ouen. Il y a de l'accueil et du tourisme social : la Maison internationale de séjour dans la Z.A.C. "Bédier" dans le 13e arrondissement. Il y a des gymnases : un dans le 19e et un dans le 20e arrondissement. Il y a d'autres sujets, comme notamment Rosa Parks.

Madame PREMEL, j'entends votre demande. Nous ne faisons pas de l'affichage, mais je vous indique qu'un premier temps fort se déroulera lors du débat d'orientations budgétaires en octobre prochain, qui mettra les quartiers populaires au cœur de l'investissement, et lors des débats sur le budget primitif 2016 qui devra aussi le traduire. C'est pourquoi je vous demanderai de bien vouloir retirer votre amendement.

Concernant le vœu de Mme KUSTER, elle l'a présenté, je lui réponds. Je suis un peu perplexe sur votre vœu parce que la demande serait fondée sur la répartition des projets que vous avez choisis de soumettre au vote des habitants dans le cadre du budget participatif, avec une enveloppe dont vous avez déterminé le montant et que nous vous avons, en accord avec la charte du budget, doublé. Ces règles ont été établies en toute transparence et permettent de donner un nouvel essor à la démocratie participative. Vous avez joué le jeu. Mais elles doivent aussi respecter les équilibres que nous avons construits.

C'est pourquoi ce débat peut plutôt avoir lieu dans le cadre du comité des arrondissements, et non pas au détour d'un vœu, alors même que nous n'avons pas encore le recul d'une année pleine de budget participatif d'arrondissement. J'émet donc un avis défavorable.

Enfin, je donne un avis favorable au groupe Socialiste et Apparentés et à M. Rémi FÉRAUD sur le surendettement qui est un sujet important.

Pour conclure, ce budget supplémentaire est la traduction contrainte d'un effort de maîtrise de nos dépenses. Nous ne revenons pas sur les économies décidées au moment du budget primitif. Il faudra prolonger cet effort. Ces efforts sont nécessaires pour que nous puissions continuer à œuvrer pour l'amélioration et la qualité de vie des Parisiens, mais loin des incantations dans les deux sens que j'entends sur les bancs de cette Assemblée. Ce budget supplémentaire traduit notre politique volontariste qui fait que la bonne gestion, la santé financière n'est pas là pour nous faire plaisir mais la bonne gestion, c'est la condition de l'ambition et c'est la condition de la réalisation du programme sur lequel nous, nous avons été élus.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous pour cette réponse percutante, précise, engagée pour Paris.

Je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE puis à M. le Préfet de police et Mme BROSEL, si elle souhaite aussi ajouter un point.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Oui, quelques mots très rapides sur le volet "emploi" du budget supplémentaire.

Comme d'habitude, ce volet "emploi", lors d'un B.S. est vraiment un petit dispositif d'ajustement qui est marqué par la poursuite du Plan de résorption de l'emploi précaire et également par la mise en œuvre d'ajustements techniques nécessaires au fonctionnement des services : c'est 48 transformations au titre du Plan de résorption de l'emploi précaire, 11 transformations de contractualisation d'agents vacataires, 102 transformations de postes pour adaptation des services aux missions et, enfin, 57 transferts intra ou inter-directions.

Concernant à la fois le vœu n° 30 et l'amendement n° 31 G qui, tous les deux, portent sur la création d'emplois, vous savez qu'il n'est pas coutume de créer des emplois au budget supplémentaire et c'est donc lors du budget primitif 2016 que nous étudierons avec bienveillance ces demandes.

J'émettrai un avis défavorable sur le vœu n° 30 et l'amendement n° 31 G.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vais donner quelques indications sur ce budget supplémentaire en ce qui concerne le budget spécial de la Préfecture de police et répondre aux questions qui ont été abordées par les différents orateurs.

D'abord, je voudrais rappeler que la Préfecture de police prend sa part aux efforts nécessaires de maîtrise de la dépense publique et que le budget primitif 2015 que votre Conseil a adopté était un budget en diminution de 2,3 % pour la section de fonctionnement et de 18 % pour le budget d'investissement.

Vous comprendrez que, dans ce contexte de contraintes budgétaires fortes, j'ai proposé un budget supplémentaire particulièrement modeste, puisqu'il se limite à deux demandes de financement complémentaire de 125.000 euros en fonctionnement et de 500.000 euros en investissement.

La première mesure, les 125.000 euros, concerne la B.S.P.P. Elle est de nature technique. Elle correspond au financement d'un rabais de loyer pour les centres de secours de Nativité-Lachambeaudie dans le 12e et de Grenelle-Entrepreneurs dans le 15e, mesure d'ailleurs qui a été approuvée, qui a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de la Commission consultative de gestion de la Brigade.

Une seconde mesure vous est proposée à hauteur de 500.000 euros en autorisations de programme et en crédits de paiement. Je voudrais en dire quelques mots, car elle correspond à la dernière tranche d'acquisition de terminaux portables pour la verbalisation automatique des infractions au stationnement, aussi appelés "PDA".

Ainsi que nous en étions convenus, quand nous avons engagé le remplacement de ces matériels, ce programme fait l'objet d'un financement dédié. C'est pourquoi cette dépense nouvelle, correspondant à la troisième tranche, est financée par un accroissement de même montant de la contribution de la Ville au budget spécial en investissement.

Ce financement va permettre de renforcer l'efficacité de l'activité verbalisatrice des A.S.P. Il s'agit d'une priorité essentielle aussi bien pour la Ville, je le sais, que pour la Préfecture de police.

Cette activité avait été rendue, en effet, plus complexe par le déploiement des nouveaux moyens de paiement électronique du stationnement par téléphone et Internet, que vous avez promus pour renforcer le paiement spontané, mais les A.S.P. devaient vérifier la réalité du paiement électronique en se munissant d'un terminal spécial en plus de celui utilisé pour le procès-verbal électronique. Grâce à ce nouveau PDA, l'ensemble des fonctions sont réunies dans un seul appareil.

A l'issue de ce projet de délibération, donc qui finance la troisième tranche d'équipement des A.S.P., ce sont 700 PDA nouvelle génération qui équiperont les A.S.P.

Par ailleurs, je voulais profiter de cette occasion pour vous informer, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, que j'ai demandé aux services compétents de la Préfecture de police un plan d'action pour renforcer notre efficacité en matière de lutte contre les infractions au stationnement payant.

Je sais que c'est un dossier majeur pour vous, non pas pour accroître à toutes fins les recettes de ces amendes mais pour stimuler le taux de paiement spontané des visiteurs, qui est effectivement extrêmement faible à Paris si on le compare à d'autres villes de province.

Parmi les mesures envisagées, nous avons donc le complément de la généralisation des PDA nouvelle génération qu'il vous est proposé de voter, qui vont améliorer la productivité des agents. Je souhaiterais aussi qu'il y ait un renforcement du partage d'information entre la Ville et la Préfecture, à partir des horodateurs sur les zones à contrôler, pour mieux orienter les patrouilles sur les zones où le paiement spontané est particulièrement faible et avoir, effectivement, une utilisation encore plus intelligente, encore plus efficace de nos A.S.P.

J'ai l'intention aussi, avec notamment les A.S.P. qui sont dispensés de voie publique - il y en a un certain nombre - de développer la vidéo-verbalisation pour le stationnement gênant.

Par ailleurs, je vous confirme que l'intégralité des A.S.P. qui travaillent sur la voie publique est dotée aujourd'hui, depuis quelques jours, de gilets pare-balles. Nous avons reçu les 300 derniers, ce qui permet de retrouver un potentiel de verbalisation qui existait avant les attentats et qui a effectivement été très affaibli pendant le premier trimestre de l'année, pour les raisons que vous savez.

S'agissant des crédits de rémunération de la B.S.P.P., puisque cette question a été abordée, je rappelle qu'au budget primitif, aucune provision n'avait été constituée pour financer la revalorisation des bas salaires de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris en 2015, mais vous aviez pris l'engagement de financer l'amélioration de la situation de la catégorie C une fois que les textes auraient été publiés en ce qui concerne la Préfecture de police à travers la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Ces textes ne sont toujours pas publiés, donc il n'y a pas de raison, effectivement, de proposer un financement. Par contre, nous devons procéder à la revalorisation du S.M.I.C. pour 2015 qui, elle, est bien intervenue et qui a un impact sur les personnels de la Brigade des sapeurs-pompiers, qui a un effet mécanique sur les bas de la grille de rémunération de la B.S.P.P.

Cette mesure, qui est d'un coût de 500.000 euros au total pour la Brigade, dont 125.000 euros pour la Ville de Paris, compte tenu des clés de répartition des dépenses, vous est présentée dans le cadre de ce budget supplémentaire et, compte tenu du contexte budgétaire contraint, nous proposons de la financer en utilisant une part de l'excédent dégagé en gestion 2014.

Tout cela pour dire qu'à la suite de ce budget supplémentaire, si vous acceptez de le voter, la contribution de la Ville en fonctionnement resterait en baisse de 2,2 %, au lieu de 2,3 %, donc c'est un budget supplémentaire très modeste, comme vous le souhaitiez et comme il était normal de le faire dans ce contexte budgétaire extrêmement contraint.

En ce qui concerne le budget d'investissement, lui, il passe de 15 millions à 15,5 millions d'euros.

S'agissant des questions qui m'ont été posées, je répondrai tout d'abord à M. GOUJON pour dire que l'évolution des effectifs, la déflation, n'a pas été tout à fait de 150 emplois, car les effectifs de 8.250 figurent sur le compte spécial de la B.S.P.P. mais incluent les personnels qui sont en congés de maladie et qui ne sont pas

opérationnels ; mais si on prend en compte les personnels véritablement opérationnels, nous sommes passés de 8.168 à 8.100 : une déflation effectivement mais qui est moins importante que vous ne l'indiquiez.

Je voudrais aussi vous rassurer sur l'utilisation des volontaires du service civique.

La B.S.P.P. a été en pointe sur le service civique et je crois qu'il faut l'en féliciter, elle emploie actuellement 70 jeunes pour le service civique. Elle a proposé, en effet, de passer de 70 à 700, avec une première tranche cette année de 350.

Bien évidemment, ces jeunes du service civique ne doivent pas remplacer des personnels permanents et ce ne sera pas le cas. Comme la question a été posée, le président de l'agence du service civique, M. CHEREQUE, est venu à la Brigade de sapeurs-pompiers avec son équipe pour s'assurer des conditions dans lesquelles seront employés ces jeunes du service civique, et il a donné son accord pour qu'on monte en régime pour l'emploi des volontaires du service civique.

Vous avez évoqué, Monsieur GOUJON, Monsieur le Conseiller, la question de la tarification d'intervention de la Brigade. C'est un sujet que nous avons déjà abordé l'année dernière. Je rappelle qu'il s'agit d'appliquer à Paris ce qui se fait déjà partout en France et qui ne peut pas se faire à Paris parce que, compte tenu du statut particulier de la Brigade de sapeurs-pompiers, il y a besoin d'une disposition législative qui a été présentée par amendement à la loi NOTRe, et nous ne pourrions le faire que si cette disposition est votée en même temps que la loi NOTRe.

Je rappelle d'ailleurs que ces interventions de la Brigade ne sont pas vraiment destinées à financer des mesures sociales. Au contraire, cette mesure a pour principal objet, plus que de recueillir de nouvelles recettes, d'être dissuasive pour que le grand public ne fasse pas appel à la Brigade de sapeurs-pompiers pour des missions qui ne sont pas dans son cœur de métier.

Enfin, vous avez évoqué, Monsieur le Conseiller, le décrochage de 5 millions d'euros pour l'immobilier. C'est une mesure nécessaire pour tenir compte de la baisse du budget d'investissement qui a été votée au budget primitif, mais encore une fois, nous ne renonçons à aucun projet. Simplement, il y a un étalement dans le temps des opérations qui sont programmées.

Enfin, vous avez évoqué la fermeture de deux sites de la B.S.P.P. Je voudrais là aussi vous rassurer : ce ne sont pas réellement des fermetures de sites, mais plutôt une mutualisation avec les S.D.I.S. des départements voisins. Quand il y a effectivement un centre de secours de la Brigade et que de l'autre côté de la frontière, à une distance extrêmement proche, il y a également un centre de secours du département des Yvelines ou du département du Val d'Oise, puisque c'est le cas, je crois que nous avons le devoir, pour utiliser le mieux possible les deniers publics, de voir les rapprochements et les mutualisations qui peuvent être faits, et c'est le cas pour ces deux sites. Il y a donc eu une mutualisation avec le département du Val d'Oise pour un cas, autour de Roissy, et avec le département des Hauts-de-Seine pour l'autre avec la commune de Sèvres.

Enfin, vous avez exprimé une préoccupation sur les moyens qui seront les nôtres pour faire face à la réunion de la COP 21 au Bourget à Paris, dans quelques mois. Là aussi je veux vous rassurer : tout le monde sera bien sûr mobilisé, mais la solidarité régionale avec la participation des S.D.I.S. de la grande couronne, mais la solidarité nationale aussi sera mise en œuvre pour que mon successeur puisse mobiliser tous les moyens disponibles pour assurer la sécurité de cette grande manifestation.

En ce qui concerne les questions posées par M. PÉCHENARD, je voudrais d'abord vous dire, Madame la Maire, que je suis toujours disponible, comme je l'ai déjà fait, pour aller devant la 3e Commission pour évoquer ces questions. Je l'ai déjà fait devant cette Commission, devant les maires d'arrondissement.

En ce qui concerne le plan de vidéo-protection, nous aurons l'occasion d'en parler lorsque cette question sera inscrite à l'ordre du jour. Je dois également vous dire qu'il y a une partie du plan qui est de la seule responsabilité de l'Etat et qui doit permettre de mieux utiliser les mâts existants qui portent les caméras déjà existantes, les 1.102 caméras existantes.

En ce qui concerne le déploiement des effectifs, compte tenu du niveau élevé de Vigipirate à Paris, niveau alerte attentat, je le rappelle, je confirme, et je suis prêt à le redire et à le détailler devant la 3e Commission, que sur la zone de défense Ile-de-France - mais ces effectifs sont majoritairement présents à Paris -, nous bénéficions du renfort de 3.900 militaires. Nous bénéficions aussi de 13 unités des C.R.S. ou gendarmes mobiles. Je réponds à la question de M. PÉCHENARD. Donc, 13 unités des C.R.S. et escadrons de gendarmes mobiles qui sont spécifiquement dédiés à des gardes statiques ou dynamiques pour Vigipirate.

Et enfin, je rappelle qu'il y a 8.500 personnes de la D.S.P.A.P. et de la D.O.P.C. qui assurent des missions de surveillance sur la voie publique, soit en statique, soit en dynamique, et qui contribuent à améliorer la sécurité des Parisiens pendant cette période de risques terroristes importants.

Voilà, Madame la Maire, ce que je voulais répondre aux intervenants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Madame Colombe BROSSEL, mais en allant vite, parce que le sujet de ce matin n'est pas simplement le budget supplémentaire de la Préfecture de police, qui nous importe beaucoup, mais l'ensemble du budget supplémentaire.

Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Absolument, Madame la Maire, deux mots, très rapidement.

D'abord, vous avez choisi, chers collègues de l'opposition, de présenter les inscriptions au budget supplémentaire pour la Préfecture de police comme un sujet polémique. Je rappelle que toutes les demandes qui ont été formulées par la Préfecture de police pour ce budget supplémentaire ont été acceptées et inscrites par la Ville de Paris. J'ai eu l'occasion de le dire devant l'ensemble des élus de la 3e Commission. Je ne vois vraiment aucune raison objective et rationnelle de faire de ce débat aujourd'hui un objet de polémique. Vraiment, tout ceci est ahurissant.

Enfin, deuxième sujet : vous avez souhaité que trois élus du groupe UMP interviennent sur la question de l'extension du plan de vidéo-protection. Je vais répéter, parce que la pédagogie, c'est de la répétition : quelle est la façon dont nous travaillons, qui est un sujet que j'ai abordé maintes fois en Conseil de Paris et que je répète à nouveau ? Nous sommes dans l'extension et l'ajustement du plan de vidéo-protection précédent. Il portera sur trois sujets, qui sont les trois sujets sur lesquels la candidate Anne HIDALGO, seule élue, à l'issue du processus démocratique, Maire de Paris, s'est engagée pendant la campagne électorale. Ce sera donc un ajustement...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez, enfin ! Soyez sérieux, écoutez et puis, on va passer au vote après.

Allez-y, Madame BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Vous pouvez être polémiques sur beaucoup de choses, mais sur ce point, c'est le seul fait objectif, chers amis.

Il y aura donc trois sujets sur lesquels cette extension portera :

Les nouveaux quartiers : permettez-moi de vous dire, Madame KUSTER, qu'en l'occurrence, les affirmations que vous venez de formuler devant notre Assemblée ne sont pas justes.

Sur les questions de vidéo-verbalisation.

L'ajustement à la marge du plan existant, parce qu'en effet, il y a quelques années, lorsque les caméras ont été installées, il a été possible qu'elles ne l'aient pas été exactement au même endroit.

Ce sont les sujets sur lesquels la Maire de Paris s'est engagée, ce sont les sujets sur lesquels nous nous engagerons, et ceci arrivera devant notre Conseil au mois de septembre.

Je termine d'un mot : vous avez fait le choix de faire intervenir trois de vos Conseillers de Paris sur le sujet. Parlez-vous entre vous, parce que dans ce cas vous n'ignorerez pas que je rencontre l'ensemble des présidents et présidentes de groupe, dont la présidente de votre groupe jeudi, pour échanger sur ce sujet, parce que je considère, à la demande de la Maire de Paris, que sur un sujet comme celui-ci, la polémique n'a pas sa place et que nous devons travailler en transparence avec l'ensemble des groupes politiques.

Ce sera fait dans les jours qui viennent, en ce qui concerne le groupe UMP. Ne faites pas semblant de l'ignorer, chers collègues.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Je pense que ces précisions étaient extrêmement utiles.

Nous allons à présent procéder au vote et je demande à chacune et chacun de respecter le calme, le sérieux d'une procédure de vote.

Nous allons commencer, et je demanderai à mes adjoints... On va avoir le temps d'y revenir ne vous inquiétez pas.

On va procéder maintenant au vote et je demande que chacune et chacun soient concentrés sur le vote.

2015 DFA 12 - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement et municipal pour l'exercice 2015.

Lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la publicité.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une taxe sur les bureaux vacants.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la taxe sur les logements vacants.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la prise en compte de l'ISF dans le calcul de la taxe foncière.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la taxe locale de séjour.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux taux des Droits de Mutation à Titre Onéreux.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la taxe sur les résidences secondaires.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au financement du projet EOLE.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux transports scolaires en autocar pour la rentrée scolaire 2015/2016.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux enveloppes des investissements d'intérêt local.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au remboursement de la dette de l'Etat.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au remboursement de la dette de l'Etat.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la dotation de l'Etat et au système de péréquation.

Lettre rectificative n° 1a déposée par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous commençons par le budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2015. Le projet de délibération DFA 12.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 2 du Groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur BARGETON ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - C'est une demande de retrait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il est retiré, je vous remercie.

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 3 du Groupe Ecologiste de Paris. Idem, merci.

En réponse à l'amendement n° 4 du Groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 4 bis.

Est-ce que l'amendement n° 4 est maintenu ? Retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 4 bis de l'Exécutif avec, bien sûr, un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 219).

L'avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 5 du groupe Ecologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - C'est une demande de retrait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Retiré, je vous remercie.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 6 du groupe Ecologiste de Paris ? Retiré. Merci.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 7 du groupe Ecologiste de Paris ? Retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 8 du groupe Communiste - Front de Gauche ? Retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 9 du groupe Communiste - Front de Gauche ? Retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 10 du groupe Communiste - Front de Gauche ? Retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 11 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ? Retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 12 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Idem, une demande de retrait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Retiré.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 13 du groupe Ecologiste de Paris ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 13 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 220).

En réponse aux vœux n° 14, n° 15, n° 16, n° 17, n° 18, n° 19, n° 23, n° 24, n° 55, l'Exécutif a déposé le vœu n° 14 bis.

Le vœu n° 14 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 15 ? Retiré.

Le vœu n° 16 du même groupe ? Retiré.

Le n° 17 ? Le n° 18 ? Le n° 19 ? Le n° 23 ? Retirés également.

Le vœu n° 24 de Mme SIMONNET est maintenu, j'imagine ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 24 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 déposé par Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 221).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 du groupe UMP, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 du groupe UMP, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 du groupe UMP, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1a déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

La lettre rectificative n° 1a est adoptée.

2015 DFA 12-1° - Budget supplémentaire d'investissement municipal pour l'exercice 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous invite à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section des autorisations de programme, mission par mission, et sur la section des crédits de paiement, chapitre par chapitre, puis globalement sur le projet de délibération DFA 12-1°, relatif au budget supplémentaire d'investissement municipal pour l'exercice 2015, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment le Livre III, Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 15, 16 et 17 décembre 2014 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2015 ;

Vu la délibération du 16 et 17 mars 2015 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

- à la somme de 6.901.136.254,11 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 2.400.961.738,68 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement."

(Voir annexe n° 1).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de la section d'autorisations de programme.

Missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 06000 : "Information et communication".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : "Voirie et déplacements".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : "Propreté et eau".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - *Missions transversales.*

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : "Avances de trésorerie".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix globalement la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la section des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2014, puis aux recettes de l'exercice 2014.

Nous passons au vote des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2014.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 10 : "Dotations, fonds divers et réserves".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote des crédits de paiement, recettes de l'exercice 2014.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "Produits des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2015 est adopté. (2015, DFA 12-1°).

2015 DFA 12-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement municipal pour l'exercice 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons maintenant au vote du budget supplémentaire de fonctionnement municipal pour l'exercice 2015, projet de délibération DFA 12-2°.

Je vous rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget supplémentaire de fonctionnement et municipal de la Ville de Paris pour 2015, tenant compte des lettres rectificatives n° 1 et n° 1a, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature,

Vu la délibération des 15, 16 et 17 décembre 2014 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015 ;

Vu la délibération des 16 et 17 mars 2015 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

Dépenses : 5.531.105.088,72 euros

Recettes : 5.531.105.088,72 euros

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

(Voir annexe n° 2).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l'exercice 2015.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Recettes de l'exercice 2015.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations, subventions et participations".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 est adopté. (2012, DFA 12-2°).

2015 DFA 13 - Individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget supplémentaire pour l'exercice 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet DFA 13 : il s'agit de l'individualisation des autorisations de programme municipales votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2015.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 13).

2015 DFA 5 G - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement départemental pour l'exercice 2015.

Lettre rectificative n° 26a G déposée par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons le vote du budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement départemental de Paris de 2015 avec le projet de délibération DFA 5 G.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 26 G du groupe Ecologiste de Paris ? Il est retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 27 G du groupe Communiste - Front de Gauche ? Retiré.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 28 G du groupe Ecologiste de Paris ? Retrait.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 29 G de Mme SIMONNET ? Défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 29 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 147 G du groupe Socialiste et Apparentés ? Retrait ?

M. Julien BARGETON, adjoint. - Non, très favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'accord.

Donc, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 147 G avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 147 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 26a G déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

La lettre rectificative n° 26a G est adoptée.

2015 DFA 5 G-1° Budget supplémentaire d'investissement départemental pour l'exercice 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, nous passons au vote du budget d'investissement du Département de Paris pour 2015 : le projet de délibération DFA 5 G-1°.

D'abord, nous allons voter sur les sections d'autorisations de programme, sur les sections de crédits de paiement, puis globalement sur le projet de délibération DFA 5 G-1°, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment troisième partie, Livre III "Finances du département", Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II "adoption du budget et règlement des comptes", article L. 3312-1 et L. 3312-2 ;

Vu la délibération du 28 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 15, 16 et 17 décembre 2014 arrêtant le budget d'investissement du Département de Paris pour 2015 ;

Vu la délibération des 16 et 17 mars 2015 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

- à la somme de 1.330.576.702,76 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 387.551.974,11 euros en dépenses et en recettes en ce qui concerne les crédits de paiement."

(Voir annexe n° 3).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous commençons par le vote, mission par mission, de la section d'autorisations de programme, et en premier lieu les missions organiques.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux missions transversales.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, globalement, à main levée, la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant aux crédits de paiement, les dépenses de l'exercice 2014, puis les recettes de l'exercice 2014.

Nous commençons donc par le vote des dépenses de l'exercice, chapitre par chapitre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programmes et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipement versées".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 018 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 26 : "Participations et créances rattachées à des participations".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour comptes de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 001 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote des recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, globalement, et à main levée, la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2015.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 5 G-1°.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris de 2015 est adopté. (2015, DFA 5 G-1°).

2015 DFA 5 G-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement départemental pour l'exercice 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons voter le projet de délibération DFA 5 G-2° relatif au budget supplémentaire de fonctionnement départemental pour 2015, en tenant compte de la lettre rectificative n° 26a G, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 26 mai 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 15, 16 et 17 décembre 2014 arrêtant le budget de fonctionnement pour 2015 ;

Vu la délibération des 16 et 17 mars 2015 arrêtant la décision modificative n° 1 ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de fonctionnement du Département pour 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

Dépenses : 3.316.021.466,33 euros

Recettes : 3.316.021.466,33 euros

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

(Voir annexe n° 4).

Article 2 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget."

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous demande de vous prononcer tout d'abord sur les dépenses de l'exercice 2015, chapitre par chapitre.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuations de produits".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 016 : "Allocation personnalisée d'autonomie".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 017 : "R.S.A.".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 68 : "Dotations aux amortissements et provisions".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux recettes de l'exercice.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Autres impôts et taxes (hors 731)".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 731 : "Contributions directes".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations et participations".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le projet de délibération DFA 5 G-2° relatif au budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2015, tenant compte de la lettre rectificative n° 26a G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris de 2015 est adopté. (2015, DFA 5 G-2°).

2015 DFA 6 G - Individualisation des autorisations de programme départementales votées au budget supplémentaire pour l'exercice 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le projet DFA 6 G. Il s'agit d'une individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire du budget d'investissement du Département de Paris pour 2015.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 6 G).

2015 DFA 87 - Etats spéciaux d'arrondissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'approbation du budget supplémentaire des états spéciaux des arrondissements pour 2015. C'est le projet de délibération DFA 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 87).

2015 DFA 78 - DRH - Budget supplémentaire 2015 Emplois - créations et transformations d'emplois dans les services municipaux.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un poste de coordinateur de conseil de quartier pour le 5e.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 78 - DRH : création et transformation d'emplois dans les différents services municipaux pour 2015. Avis de l'Exécutif défavorable sur le vœu n° 30 du groupe UMP.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 78 - DRH.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 78 - DRH).

2015 DFA 31 - DRH-G - Budget supplémentaire 2015 Emplois - Créations et transformations d'emplois dans les services départementaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au projet de délibération DFA 31 - DRH G : création et transformation d'emplois dans les services départementaux pour 2015.

Avis de l'Exécutif sur l'amendement n° 31 G de Danielle SIMONNET ? Je suppose qu'il est défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 31 G avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 31 G est rejeté.

2015 DILT 13 - DFA - Budget annexe du Service technique des Transports Automobiles Municipaux - Budget supplémentaire pour l'exercice 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sur les budgets annexes, nous commençons par le budget supplémentaire du Service technique des T.A.M. de 2015. Il s'agit du projet de délibération DILT 13 - DFA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 13 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DILT 13 - DFA).

2015 DPE 24 - DFA - Budget annexe de l'Eau de la Ville de Paris - Budget supplémentaire pour l'exercice 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget supplémentaire du budget annexe de l'Eau de la Ville de Paris pour 2015 : projet de délibération DPE 24 - DFA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 24 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 24 - DFA).

2015 DPE 25 - DFA - Budget annexe de l'Assainissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2015.

Lettre rectificative n° 32 déposée par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget supplémentaire annexe de l'Assainissement de la Ville de Paris pour 2015 : projet de délibération DPE 25 - DFA.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 32 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La lettre rectificative n° 32 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE - 25 DFA, en tenant compte de la lettre rectificative n° 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 25 - DFA).

2015 DEVE 97 - DFA - Budget annexe du Fossoyage - Budget supplémentaire pour l'exercice 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Budget supplémentaire du budget annexe du Fossoyage pour 2015 : projet de délibération DEVE 97 - DFA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 97 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 97 - DFA).

2015 PP 27 - Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de Police pour l'exercice 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au vote du budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police de Paris pour 2015 : projet de délibération PP 27.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, PP 27).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, les budgets supplémentaires de la Ville et du Département de Paris de 2015 sont adoptés et je vous en remercie.

Bon appétit.

Retour en séance à 14 heures 45.

Merci, bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous reprenons notre séance.

2015 DJS 177 - Communication de la Maire de Paris sur le plan "Nager à Paris" (2015-2020).

Vœu déposé par le GEP relatif aux horaires et au créneau d'ouverture.

Vœu déposé par le GEP relatif à la création d'une piscine dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'implantation d'une piscine dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'exploitation de la piscine Molitor.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une piscine éphémère dans le 17e.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'amélioration de l'offre de services.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la métropolisation des piscines.

2015 DJS 41 - Plan Nager à Paris - Subventions (103.300 euros) et conventions avec 3 clubs résidents de natation.

2015 DJS 42 - Plan Nager à Paris - Subventions (55.800 euros) et conventions avec 4 clubs sportifs aquatiques.

2015 DJS 58 - Plan Nager à Paris - Subventions (16.300 euros) à 7 associations parisiennes.

2015 DJS 266 - Plan Nager à Paris - Piscine Joséphine Baker (13e) - DSP pour l'exploitation - Approbation du choix du délégataire et du contrat.

2015 DJS 271 - Bassins écoles des centres sportifs Élisabeth (14e) et Louis-Lumière (20e) - Gratuité d'utilisation, pendant l'été 2015.

2015 DJS 183 - DASCO - Plan Nager à Paris - Organisation de la natation scolaire pour les écoles primaires publiques.

2015 DPA 49 - Plan Nager à Paris - Centre Saint-Merri rue Renard (4e) - Restructuration - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre.

2015 DU 115 - Déclaration d'utilité public sur les parcelles 133, 133 bis, rue Belliard et 162 à 172, rue Championnet (18e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons nos travaux avec un débat organisé sur le plan "Nager à Paris" (2015-2020). Il s'agit des dossiers DJS 177, DJS 41, DJS 42, DJS 58, DJS 266, DJS 271, DJS 183-DASCO, DPA 49, DU 115, plus quelques annexes comportant les différentes mesures.

Je vais introduire ce débat sur lequel la conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé. Il inclura, bien sûr, les temps de parole relatifs à la présentation des vœux.

Mes chers collègues, dans une ville dense, active et dynamique où chacun tente de concilier vie professionnelle et épanouissement personnel, les piscines parisiennes suscitent un engouement croissant. Avec une hausse de 46 % des entrées grand public en 13 ans, elles confirment, en effet, leur position d'équipement sportif le plus fréquenté et sollicité sur le territoire parisien.

Elles concentrent, à ce titre, des attentes fortes de la part des habitants. Depuis 2001, pour rattraper le retard historique d'équipement de la Capitale, nous avons engagé un programme d'investissement considérable, en ouvrant 6 nouvelles piscines et nous avons entrepris 34 rénovations significatives.

L'élargissement des horaires, la création de nocturnes et la mise en place d'un plan "Été piscine" ont également contribué à satisfaire une demande grandissante. Pour progresser encore davantage et pour contrer le vieillissement du parc aquatique, nous avons entrepris à l'automne 2014 une large concertation, réunissant l'ensemble des partenaires de ce service public ainsi que les usagers dans toute leur diversité.

Les contributions recueillies nous ont permis d'établir trois objectifs majeurs :

- d'abord, moderniser notre parc tout en créant de nouvelles piscines ;
- les ouvrir davantage pour répondre à la demande ;
- et, enfin, améliorer la qualité du service fourni.

C'est en mobilisant un investissement à la hauteur des attentes des usagers que nous pourrions mener à bien ces ambitions prioritaires : 150 millions d'euros seront ainsi consacrés sur la période 2015-2020 à un plan "Nager à Paris" comportant 104 mesures clés.

J'ai conscience que la présentation de ce projet intervient alors qu'un mouvement social impliquant des agents techniques de la Direction de la Jeunesse et des Sports est toujours en cours. Je tiens à rappeler que nous travaillons collectivement à la recherche d'un accord juste et équilibré, pour mettre rapidement fin à ce conflit, lequel connaît d'ailleurs déjà un recul.

Parce que nous devons pouvoir accueillir tous les publics, qui se répartissent, comme vous le savez, entre scolaires, nageurs des clubs ou des associations et grand public, et que nous devons garantir une offre conforme à la diversité des usages, que ces usages relèvent du sport, des loisirs ou de la santé, nos équipements doivent gagner en polyvalence et répondre aux besoins et aux attentes de chacun.

Tous les jeunes Parisiens doivent pouvoir accéder à l'acquisition des fondamentaux de la nage. Unique en son genre, d'ailleurs, le dispositif parisien d'apprentissage de la natation en milieu scolaire génère des résultats bien supérieurs à la moyenne nationale. Néanmoins, nous avons constaté que cette réussite varie selon le niveau social des familles et selon les disparités territoriales qui demeurent.

Pour réduire ces inégalités, le plan développera des actions et des moyens permettant d'atteindre, dans les cinq prochaines années, 100 % de réussite à l'entrée au collège et à la remise à tous les écoliers d'un passeport de la natation.

Par ailleurs, le grand public représente 67 % des entrées en piscine et nous optimiserons nos bassins en ce sens et la disponibilité pour cet usage, qui sera augmenté de 20 %, grâce aux nouvelles piscines, à l'ouverture de bassins-écoles, aux activités associatives de bien-être, à de nouvelles nocturnes mais aussi à l'élargissement de certaines plages horaires. Nous généraliserons les créneaux destinés aux familles, avec notamment des aménagements en bassin le mercredi et le week-end. Nous nous attacherons également à faciliter la vie des clubs qui constitue l'armature du sport parisien de proximité. Les plus grands clubs parisiens bénéficieront d'un accompagnement spécifique, avec la signature de conventions de résidence et de conventions d'objectifs, assurant la diversité des pratiques de natation.

Le plan "Nager à Paris" fournira, par ailleurs, des réponses concrètes à l'exigence essentielle exprimée par les usagers désireux d'accéder à un service public de qualité.

Nous améliorerons l'accueil au sein des équipements en multipliant notamment les caisses automatiques pour réduire le temps d'attente, en intégrant de nouveaux espaces de repos et des espaces dédiés au bon fonctionnement des clubs et en installant aussi des tablettes interactives permettant aux usagers de donner leur avis, notamment sur la qualité de l'accueil et sur l'hygiène.

Nous perfectionnerons l'information des usagers avec la création d'un réseau social des piscines parisiennes et la mise en œuvre d'un nouveau système de renseignement en temps réel sur les horaires d'ouverture et sur la fréquentation. Nous élargirons également le dialogue et la concertation, via la mise en place d'un comité de suivi du plan "Nager à Paris" et de comités d'usagers au sein des arrondissements.

Pour répondre à une demande globale accrue, nous proposerons de nouveaux espaces de baignade. Nous livrerons quatre nouvelles piscines couvertes, pour répondre aux besoins et compléter le maillage nautique.

Ces quatre piscines ouvriront respectivement dans le Sud du 20^e arrondissement, près de la porte d'Orléans, près de la porte Saint-Ouen et aussi à la lisière du 7^e et du 15^e arrondissement. Au total, ce sont 10 % de surfaces de nage supplémentaires qui seront offerts aux Parisiens.

Nous déploierons aussi une importante offre sportive de plein air, à la fois inédite et originale. Après la piscine Joséphine Baker, cinq projets de baignade développeront la nage en plein air à Paris. Nous nous y emploierons, avec Jean-François MARTINS, mais je vais y revenir :

- une baignade ludique et familiale l'été au bassin de la Villette ;
- un espace de baignade dans le lac Daumesnil ; oui, nous nagerons dans le lac Daumesnil, je le dis et je le redis ;
- une piscine découverte sur la Seine, aux abords du parc André-Citroën ;
- et une baignade écologique à la confluence du parc Suzanne Lenglen et de l'héliport ;
- complétée par l'utilisation toute l'année du bassin extérieur magnifique de la Butte aux Cailles.

L'investissement ambitieux du plan permettra également de remettre à niveau le parc existant, souvent ancien et surexploité, par des travaux d'urgence de sécurisation, des travaux d'entretien, de remise aux normes et des rénovations totales dans six piscines.

Par ailleurs, deux bassins provisoires permettront aussi de répondre aux besoins des nageurs pendant les fermetures.

Parce que je le redis, quand on ferme un bassin pour travaux et qu'il n'y a pas d'eau, on ne peut pas nager dedans !

Parfois, on nous fait le reproche de fermer des équipements quand on fait des travaux, mais là, cela paraîtra difficile.

Mais pour permettre justement ce travail, nous allons accompagner ce plan de piscines, je vais y revenir, éphémères.

Beaucoup de nos piscines sont déjà aussi accessibles aux personnes en situation de handicap, mais la modernisation du parc permettra de garantir l'accès dans 68 % d'entre elles.

Toutes nos piscines sont fortement consommatrices en eau et en énergie, et pour réduire leur empreinte écologique, nous engagerons des rénovations importantes reposant sur des installations techniques, modernes et performantes. D'ici 2020, nous pourrions ainsi réduire les consommations énergétiques de 20 %.

Par ailleurs, toute construction de piscine et toute rénovation lourde s'inscriront dans une démarche de haute qualité environnementale.

Mes chers collègues, Paris doit se donner les moyens d'affirmer sa vocation de ville conviviale et bienveillante, capable de garantir à chacun les moyens de son épanouissement. Le plan "Nager à Paris", en répondant précisément aux aspirations exprimées par les habitants, préserve et consolide le rôle essentiel des piscines, indispensables lieux de vie et de mixité, où se rencontrent les générations, les envies et les usages.

Ce plan, à ce titre, est déterminant pour préserver l'harmonie de notre ville et le bien-être des Parisiens.

Je veux remercier mon adjoint et veiller à son bien-être avec ce plan piscine - je le regardais, pardon, - mais il a très bien repris les avis très divers des Parisiens vis-à-vis des piscines.

Je veux remercier Jean-François MARTINS parce que c'est un projet, c'est un travail de longue haleine, que nous portons, et Jean-François - ils sont jaloux -, avec beaucoup de courage, mais un jour peut-être dirai-je cela de vous. Pour l'instant, je le dis de Jean-François MARTINS : avec beaucoup de courage et beaucoup de sérieux, il a rencontré non seulement tous les usagers, les collectifs d'usagers, les personnels, les clubs, et le plan qu'il nous propose est un plan qui, je crois, est partagé par une très grande majorité de Parisiens, notamment ceux qui ont accès et qui aiment nos piscines et qui aimeraient pouvoir en profiter encore plus.

Je veux le remercier aussi avec Emmanuel GRÉGOIRE, avec la DJS, Antoine CHINES, qui doit être par là avec les services, du travail qu'ils ont fait pour trouver des solutions notamment sur la question du conflit existant dans les piscines et c'est vrai que les pistes, les propositions, dans le respect, dans le sérieux, qu'ils ont faites et qu'ils ont portées, nous font voir quand même les choses sous un regard nouveau, en tous les cas la possibilité de déboucher non seulement par rapport au personnel mais de pouvoir avoir des équipements en nombre plus important, des équipements rénovés pour ceux qui ont vraiment besoin de ces rénovations.

Ce plan "Nager" où rien n'a été oublié par rapport à l'usage que les Parisiens ont de leur piscine, je veux vraiment les remercier et remercier tout particulièrement Jean-François MARTINS du travail engagé et de la mission fédératrice qu'il conduit sur ce sujet-là.

Je vous remercie.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème et ce débat inclura, comme je l'ai dit tout à l'heure, dans les temps de parole, la présentation des vœux. Nous commençons par David BELLIARD, Président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, 104 mesures pour 150 millions d'euros, un seul mot me vient à l'esprit : enfin ! C'est peu dire en effet que ce plan "Nager", nous l'attendions. Christophe NAJDOVSKI en avait d'ailleurs fait un point fort de son programme lors de la campagne des dernières élections municipales, et pour cause.

Alors que l'engouement des Parisiennes et Parisiens ne se dément pas, alors que Paris souffre d'une pénurie d'équipements sportifs de proximité et tout particulièrement de piscines, la Capitale reste en bonne dernière des départements d'Ile-de-France en nombre de piscines rapporté à la population, alors même qu'après la marche, la natation est le sport le plus pratiqué par les Français, discipline dont les vertus sur la santé à tous les âges sont unanimement reconnus. Oui, bien sûr, nous ne pouvons que nous réjouir de l'annonce de ce plan "Nager à Paris".

150 million d'euros sur les 5 prochaines années pour près de 7 millions d'entrées par an dans les piscines parisiennes. Bien sûr, je regrette que ce montant d'investissement soit en deçà de celui consacré au stade Jean Bouin, dont les travaux auront coûté au bas mot 160 millions d'euros pour 20 matchs par an, mais malgré cela, les 104 mesures que vous nous proposez, Madame la Maire, vont dans le bon sens, avec la création de nouveaux bassins, la modernisation des piscines existantes, l'extension des créneaux ouverts et l'amélioration de l'information et de l'accueil du public.

Les nouvelles ouvertures permettront d'accroître l'offre de baignade, d'autant plus que beaucoup disposeront de deux bassins et conjugueront ainsi une offre loisir et une offre sportive. La création de créneaux entièrement dédiés aux familles le week-end permettra également une pratique familiale des sports aquatiques, ce qui répond à une demande forte de la part de nombreuses et nombreux Parisiens.

J'en profite pour saluer la mise en place - vous en avez parlé - de cours de soutien dans les quartiers où le savoir-nager est au-dessous de la moyenne parisienne, et de la délivrance d'un passeport de la natation à la fin du CM2.

L'installation de ces nouvelles piscines ne doit toutefois pas se faire n'importe comment ni à n'importe quel prix. Ainsi, nous nous abstenons sur la délibération concernant la piscine Joséphine Baker, la délégation de service public prévoyant la gestion de la piscine à un opérateur commercial à but lucratif ne relève pas, de notre point de vue, d'une décision pertinente.

En outre, nous nous opposerons à la DU 115 relative au programme de réalisation d'une piscine au Sud de la porte de Montmartre dans le 18^e arrondissement. Non pas que nous sommes opposés à la création d'une nouvelle

piscine dans cet arrondissement, bien au contraire, mais ce projet n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les riverains et les associations, qui ont rassemblé en quelques jours 600 signatures pour une pétition.

Mais surtout, ce projet de réaménagement densifie l'espace à l'extrême et il aura pour conséquence la disparition d'un espace vert boisé dans l'un des arrondissements de la Capitale qui en manque déjà cruellement.

Pour nous, un nouveau bassin, comme tout autre équipement, doit s'inscrire dans le territoire dans une optique d'amélioration de la qualité de vie de ses habitantes et de ses habitants. C'est d'ailleurs toute la philosophie de notre vœu pour la création d'une piscine publique dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Alors que ce nouveau quartier conduira à l'installation de plusieurs milliers d'habitants, il est essentiel qu'il se dote d'un équipement aquatique de proximité. Ceci permettra au 12^e arrondissement de compter une troisième piscine nécessaire et attendue par ses 145.000 habitants.

Mais au-delà de la création de nouveaux équipements, ce plan, nous l'espérons, permettra d'améliorer le taux d'ouverture des piscines. Aujourd'hui, ce taux est estimé à 76 %. Ce chiffre, tiré du rapport sur les contrats d'objectif et de performance du projet de budget primitif de la Ville, nous montre à quel point les efforts doivent aussi porter sur le parc existant. Rappelons-le, un quart des piscines sont en permanence non utilisées.

En tant qu'écologiste, enfin, je salue les efforts faits dans ce plan pour enfin mettre de l'écologie dans nos piscines, en particulier les objectifs de réduction de consommation d'eau de 10 % et de consommation énergétique de 20 % après rénovation. En effet, les piscines ont une dimension écologique importante encore peu valorisée à Paris, et nous espérons que la Ville pourra bénéficier de l'expérience en piscine écologique de nos voisins allemands ou, plus près de nous, à Montreuil, pour la réflexion sur la grande piscine écologique prévue dans le 15^e arrondissement avec système d'assainissement naturel.

Nous espérons un aboutissement positif des négociations avec l'Etat et Aéroports de Paris afin que nous n'attendions pas 2024 pour les premières baignades.

Une piscine écologique, mes chers collègues, ce n'est pas seulement une moindre consommation énergétique et de produits de traitement de l'eau, c'est aussi une piscine plus respectueuse de la santé des baigneurs et du personnel qui y travaille.

Ainsi, une température adaptée à chaque public peut permettre non seulement de rendre la pratique de chacun plus agréable mais aussi de baisser l'utilisation de produits chimiques. C'est l'une des propositions que nous vous faisons dans notre vœu.

Parce que si nous nous félicitons de ce plan "Nager" tant attendu par les Parisiennes et les Parisiens, celui-ci ne peut être qu'une étape pour combler le retard de la Capitale. C'est d'ailleurs tout l'objet du vœu que nous déposons de porter des propositions pour augmenter le nombre de créneaux accessibles à tous, et ceci dès la rentrée prochaine, ainsi qu'une plus grande transparence dans l'attribution des créneaux et l'information aux usagers.

Enfin, nous ne pouvons aborder ce plan "Nager" sans évoquer la demande des agents municipaux d'une revalorisation de leur prime dominicale. Le conflit dure depuis février 2014 ; comment est-il possible qu'aucune solution n'ait pu être trouvée depuis des mois ? Les piscines resteront-elles fermées pendant un deuxième été consécutif ? D'ores et déjà, pouvez-vous nous annoncer quelles mesures sont mises en place pour sortir du long mouvement de grève qui touche les équipements sportifs et qui lasse à juste titre nos concitoyens ?

Pour conclure, réjouissons-nous de ce plan "Nager à Paris" qui va permettre à notre Ville de combler une partie de son retard par rapport à d'autres municipalités. C'est une belle étape qui nous permet de nous retrouver sur la politique sportive municipale, loin du sport business, car, au final, "le sens le plus haut et le plus beau du sport ne réside pas dans les victoires, ni dans les grandes compétitions ni même dans les honneurs d'être champion, ni dans les prix et les récompenses mais bien dans sa pratique même".

Cette citation de Philippe MENGUE résume notre vision de la politique sportive municipale que, pour l'essentiel, nous retrouvons dans ce plan "Nager".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais saluer la présence, dans nos tribunes, des élèves de l'Ecole de la deuxième chance de Paris. Merci.

2015 DJS 177 - Communication de la Maire de Paris sur le plan "Nager à Paris" (2015-2020).

Vœu déposé par le GEP relatif aux horaires et au créneau d'ouverture.

Vœu déposé par le GEP relatif à la création d'une piscine dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'implantation d'une piscine dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'exploitation de la piscine Molitor.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une piscine éphémère dans le 17e.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'amélioration de l'offre de services.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la métropolisation des piscines.

2015 DJS 41 - Plan Nager à Paris - Subventions (103.300 euros) et conventions avec 3 clubs résidents de natation.

2015 DJS 42 - Plan Nager à Paris - Subventions (55.800 euros) et conventions avec 4 clubs sportifs aquatiques.

2015 DJS 58 - Plan Nager à Paris - Subventions (16.300 euros) à 7 associations parisiennes.

2015 DJS 266 - Plan Nager à Paris - Piscine Joséphine Baker (13e) - DSP pour l'exploitation - Approbation du choix du délégataire et du contrat.

2015 DJS 271 - Bassins écoles des centres sportifs Élisabeth (14e) et Louis-Lumière (20e) - Gratuité d'utilisation, pendant l'été 2015.

2015 DJS 183 - DASCO - Plan Nager à Paris - Organisation de la natation scolaire pour les écoles primaires publiques.

2015 DPA 49 - Plan Nager à Paris - Centre Saint-Merri rue Renard (4e) - Restructuration - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre.

2015 DU 115 - Déclaration d'utilité public sur les parcelles 133, 133 bis, rue Belliard et 162 à 172, rue Championnet (18e). (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, oserai-je la formule "Utopistes, nageons". C'est le regretté Jacques Rouyer, Secrétaire général du syndicat des professeurs d'E.P.S. qui l'employait, inscrivant la revendication du savoir-nager pour toutes et tous dans la longue quête de l'homme et de la maîtrise de 3 éléments, la terre, le ciel et l'eau.

Thomas Moore, au XVI^e siècle, avait situé son utopia dans une île qu'on ne pouvait atteindre que par la nage. L'être humain doit donc faire un effort pour atteindre les rives insulaires d'un monde d'égalité. Inscrivons cette communication dans un champ plus vaste, celui de l'accès de toutes et tous à la maîtrise de la nage, tout comme on apprend à marcher.

Je rêve, Madame la Maire, que vous soyez celle qui rende réelle, d'ici 2024, la candidature de Paris aux Jeux Olympiques, l'utopie évoquée par Jacques CHIRAC que la Seine et les espaces aquatiques naturels comme le lac Daumesnil, le bassin de la Villette, soient rendus aux nageuses, aux nageurs, et que 100 % de la population parisienne sache nager. Le savoir nager est un élément essentiel de l'accès des êtres humains à l'émancipation parce qu'il nécessite une appropriation d'une technique, mais surtout parce qu'il influe sur le rapport de l'être humain à son corps et à un environnement qui peut paraître au départ hostile.

Raymond Catteau le résumait par cette phrase : "Pour devenir marcheur, l'être humain s'est progressivement construit la capacité de se tenir érigé. L'équivalent dans l'eau de la station droite, c'est la construction du corps flottant. Sur terre comme dans l'eau, il convient de s'organiser par rapport à la permanence de force externe "non régulable" sur terre, c'est la force de gravité et dans l'eau, l'action combinée de la pesanteur et de la poussée d'Archimède". La nage n'est pas forcément liée à la proximité géographique de l'élément.

L'immense champion Alfred Nakache, le nageur d'Auschwitz, racontait souvent que les pêcheurs de Tunisie ne savaient pas tous nager. Lui n'a pas su que nager, il a défié les nazis, il a inventé la brasse papillon, c'est-à-dire que l'on peut aussi, à partir d'une technique de base, faire évoluer la nage elle-même.

Je le disais à l'instant : la natation engage aussi des modifications dans son rapport à l'autre. Nager, c'est accepter de montrer son corps, d'en constater les différences, c'est accepter de côtoyer le corps de l'autre. S'il n'y avait pas un esprit profondément de liberté dans la baignade, il n'y aurait pas ces offensives fondamentalistes de toutes les religions qui tentent, pas à pas, d'en restreindre l'accès aux femmes et d'exiger qu'elles se couvrent.

Savoir nager est donc un acte de liberté. Il est pour nous essentiel que cette liberté puisse s'appuyer sur des moyens concrets pour y parvenir. Rappelons qu'un Français sur cinq ne sait pas nager. C'est d'ailleurs le rapport du C.E.S.E.R. en 2005 qui a déclenché une politique régionale d'aide à la création de piscines.

Depuis 2007, 49 piscines ont été ouvertes ou réhabilitées avec l'aide de la Région, mais une seule à Paris, celle de Beaujon.

Selon le rapport de l'I.R.D.S., Paris reste le dernier département de France dans le rapport du nombre d'habitants au nombre de piscines. Pas assez de bassins, des équipements vieillissants, un rythme de construction insuffisant : voilà les défis qui nous attendent auxquels le plan tente de répondre.

Nous nous félicitons que les apports de notre groupe aient été intégrés à ce plan, comme la création des conseils d'usagers, le développement des créniaux pour les bébés nageurs et l'amélioration de la qualité de l'accueil. Il convient que notre politique d'accès à la natation se base sur un principe simple. C'est le nombre d'élèves devant apprendre à nager qui doit déterminer le nombre de créniaux, et donc le nombre de bassins à construire. C'est la planification à partir des besoins et de l'évolution démographique.

Nous devons dans chaque nouveau quartier, chaque nouvelle Z.A.C., appliquer ce ratio. C'est pour cette raison, comme le groupe Ecologiste de Paris, que nous proposons d'ajouter une piscine à ce plan dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" du 12^e arrondissement. Notre profonde utopie de l'égalité passe aussi par de nouvelles conquêtes et, bien sûr, cela vaut aussi pour la piscine Molitor.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à Jean-Bernard BROS pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans les équipements municipaux à destination des Parisiens, les piscines sont très certainement les plus sollicitées. Dans une ville comme Paris, leur présence offre des aires de respiration et de détente à tous les habitants. Ainsi, on compte 7 millions d'entrées annuelles et une moyenne annuelle de 190.000 usagers par piscine.

Les pratiques sont diverses, les usages partagés entre scolaires, clubs sportifs et pratiques individuelles. L'engouement des Parisiennes et des Parisiens a fortement augmenté, en témoigne l'augmentation de 46 % en 13 ans sur les entrées grand public. Face à cette demande en hausse des Parisiennes et des Parisiens, notre Ville devait relever le défi de répondre en proposant un service public de qualité.

Le plan "Nager à Paris" qui nous est présenté aujourd'hui, englobe et répond à l'ensemble des problématiques de développement des piscines. La concertation, largement menée par notre collègue Jean-François MARTINS, n'y est sûrement pas pour rien. Elle a permis de recueillir les avis et expertises de l'ensemble des partenaires du service public. Ainsi, saluons tout d'abord l'investissement sans précédent de la Ville, avec une enveloppe de 150 millions d'euros pour la création de nouveaux bassins et la réhabilitation d'équipements aujourd'hui mal adaptés.

Au-delà des quatre piscines couvertes qui compléteront le maillage nautique du territoire parisien, de nouvelles propositions de lieux de baignade originaux seront proposées à Paris. Ainsi, la création de cinq lieux en plein air va permettre à tous de profiter des plaisirs de la baignade en extérieur. La réhabilitation des piscines plus anciennes qui ne sont plus aux normes pour l'accueil du public, était devenue plus que nécessaire. Je pense notamment à la piscine des Amiraux dans le 18^e arrondissement, formidable patrimoine de la Ville à mettre en valeur.

Si l'aspect quantitatif est à la hauteur, le qualitatif sera mieux pris en compte. Il nous semblait plus que nécessaire, au sein du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, que la qualité de l'accueil soit renforcée. En effet, l'information aux usagers, la propreté, la répartition des usagers, sont aujourd'hui trop hétérogènes d'un équipement à l'autre. La mise en modernité des accueils, la création d'espaces plus conviviaux, la mise en place d'une démarche participative : nous sommes rassurés sur ce point. L'information en temps réel est également une réforme fondamentale que Paris devait faire pour améliorer le service public.

Ainsi, nous restons vigilants sur la mise en place, que nous espérons rapide de cette nouvelle démarche qualité. Mais nous saluons ce plan "Nager à Paris" qui est à la hauteur du défi que nous avons à relever pour le service aux Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, Présidente du groupe UMP.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire. Je laisserai mon temps de parole pour mes collègues qui parlent après moi.

J'ai le plaisir aussi de vous annoncer qu'à la suite de l'assemblée générale qui s'est tenue aujourd'hui à l'heure du déjeuner, mon groupe va désormais s'appeler le groupe "Les Républicains". Nous allons vous écrire à ce propos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Donc bienvenue au groupe "Les Républicains". Dès que j'en aurai la connaissance officielle, je le préciserai, bien sûr, dans tous les documents qui concernent notre séance.

Qui parle ? Je n'ai pas compris.

Vous ne parlez pas. C'est cela ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'accord.

Yann WEHRLING pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHLING. - Madame la Maire, mes chers collègues, cher Jean-François, l'annonce de l'examen de ce plan "Nager à Paris" pourrait traduire une certaine incongruité quand on connaît les difficultés des Parisiens et des associations pour exercer leur pratique sportive depuis de trop nombreux mois. Mon collègue Eric HÉLARD y reviendra. Une incongruité certes, mais une bonne nouvelle car, à force de trouver porte close faute d'avoir des piscines rénovées, les Parisiens seraient tentés de se contenter de la situation actuelle, avec des piscines simplement ouvertes. Or, l'offre parisienne présente aujourd'hui un caractère largement insatisfaisant, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

La sur-fréquentation des lieux est devenue la norme, d'autant plus que la récurrence des problèmes techniques a pesé sur l'ouverture de certains équipements. Je pense notamment à la prolifération des champignons qui ont engendré la fermeture sur une très longue durée d'un certain nombre d'équipements.

Parallèlement à l'insuffisance de piscines, le vieillissement des équipements est prégnant. Le parc présente une ancienneté d'un demi-siècle et les installations ne répondent plus aux exigences d'aujourd'hui en termes d'accueil, notamment aux personnes à mobilité réduite, et de service.

Enfin, les horaires d'ouverture des équipements ne sont plus adaptés aux rythmes et aux attentes des Parisiens d'aujourd'hui.

Dès lors, en prévoyant d'augmenter l'offre de 10 %, la communication que nous étudions aujourd'hui va dans le bon sens. Nous aurions naturellement préféré que l'ensemble des nouveaux équipements comprenne des bassins de 50 mètres. A défaut, nous reconnaissons que, dans un espace contraint, le choix de prévoir plusieurs bassins afin de permettre la cohabitation des différentes activités aquatiques, est une bonne chose. La modernisation des piscines est également un impératif qui aurait dû être amorcé bien plus tôt, mais il n'est jamais trop tard. Nous saluons la rénovation prévue de six équipements, dont deux sont aujourd'hui fermés au public pour travaux.

Permettez-moi d'insister sur un élément peu présent dans votre communication : les bains-douches. Signe de la dureté de la crise que nous connaissons, ils n'ont jamais été aussi utilisés. Ils sont dès lors, et malheureusement, plus que jamais nécessaires pour une population de plus en plus fragile. Il convient dès lors de veiller à leur maintien, mais également à leur rénovation et à leur accessibilité.

Si la création et la modernisation des équipements vont dans le bon sens, nous souhaitons néanmoins attirer votre attention sur un point important : l'aspect environnemental. Dans votre communication, c'est un sujet que vous abordez largement. Vous prenez des engagements forts en matière d'économie d'eau et d'énergie, grâce à une meilleure formation des agents et à des travaux de modernisation et de rénovation des équipements.

Nous ne pouvons que partager cet objectif. Dès lors, la création d'une offre sportive en plein air nous laisse néanmoins quelque peu perplexes. Car si des efforts en matière d'économie d'énergie sont faits dans les piscines couvertes, ils seront réduits à néant par la gabegie énergétique qu'implique le chauffage d'une piscine extérieure en plein hiver.

Néanmoins, un rapide échange avec Jean-François MARTINS m'informe que la gabegie énergétique serait finalement moins importante qu'on pourrait l'imaginer. Je ne doute pas de sa parole mais j'espère néanmoins que nous aurons les bilans énergétiques qui se doivent après un an d'usage, non seulement pour cette piscine mais aussi peut-être pour toutes les autres.

Concernant l'amplitude de l'ouverture des équipements aujourd'hui très largement insuffisante, nous saluons l'effort visant à élargir les horaires d'ouverture au public à travers la mise à disposition de nouveaux créneaux pour l'ensemble des usagers, ainsi que l'expérimentation de nouvelles procédures permettant de diminuer le temps de latence entre deux types de publics.

Cela devrait permettre d'étendre la durée d'ouverture le matin ainsi qu'à la pause méridienne. L'effort en faveur d'une généralisation de la possibilité de nager en nocturne doit être également souligné car cela répond indubitablement au souhait des Parisiens mais aussi des Franciliens.

A ce titre, il est important de souligner que les piscines parisiennes sont également fréquentées par des Franciliens, tout comme les piscines de la petite couronne le sont par des Parisiens compte tenu de la mobilité des usagers. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité déposer un vœu demandant que soit menée une concertation avec les communes limitrophes, afin de favoriser un fonctionnement des piscines à l'échelle métropolitaine.

Si les propositions en matière d'élargissement et de modernisation de l'offre vont dans le bon sens, nous estimons que la communication pêche sur le service aux usagers. Certes, vous reconnaissez la nécessité d'améliorer l'information aux usagers, notamment à travers une meilleure réactivité de l'application "Paris Piscines"

sur la situation réelle des équipements, et vous proposez aux nageurs d'évaluer l'offre grâce à la mise en place d'outils interactifs.

Mais d'autres éléments pourraient être envisagés afin d'améliorer le service aux usagers, c'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu demandant que soient étudiées des dispositions permettant d'améliorer significativement l'offre de service dans les piscines, notamment à travers la proposition d'un service de location de serviettes de bain et d'équipements de natation, l'amélioration de l'aménagement des piscines, à travers la modernisation des douches et l'augmentation du nombre de sèche-cheveux, la proposition d'une offre de restauration quand elle se justifie, et enfin un effort de végétalisation des solariums.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur WHERLING.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Madame la Maire, comme vous vous y étiez engagée devant les Parisiens, vous nous proposez d'adopter aujourd'hui ce plan "Nager à Paris 2015-2020" qui fait suite aux conclusions du diagnostic technique et fonctionnel des piscines publiques et parisiennes présenté par Jean-François MARTINS et la DJS en 7e Commission en novembre dernier.

Pour rappel, cet audit chiffrait le montant des travaux des grosses réparations sur l'ensemble du parc à 51,4 millions d'euros sur une période de cinq ans, avec une première inscription au budget supplémentaire 2014.

Avant de parler plus en détail du contenu de ce plan, je voudrais rappeler votre attachement, ainsi que celui de votre adjoint, à l'amélioration du service public municipal et son adaptation constante aux nouveaux usages des Parisiens et des Parisiennes. Et vous y travaillez, y compris en cette période de conflit social, afin de trouver des solutions durables et équitables pour les usagers comme pour les agents.

Oui, les Parisiens aiment la natation. La hausse de 46 % des entrées grand public constatée dans les 39 piscines municipales et les 9 bassins d'école en treize ans confirme leur intérêt pour ces équipements publics et pour les activités sportives et de loisirs dans une grande diversité que l'on peut y faire. Cela représente 7 millions d'entrées par an.

Ce plan doté d'un budget de 150 millions d'euros et décliné en 104 mesures vise des objectifs majeurs.

Tout d'abord, moderniser et créer des nouvelles piscines en investissant 150 millions pour atteindre un taux d'équipement de 100 mètres carrés de surface de bassins pour 10.000 habitants.

Ensuite, c'est ouvrir davantage les piscines et bassins en augmentant de 20 % leur disponibilité pour le grand public et les associations notamment.

Enfin, c'est renforcer la qualité du service public aquatique parisien autant pour les usagers que les agents.

En ce qui concerne le budget dédié à ce plan 2015-2020, il double par rapport à la période précédente 2001-2011 et va permettre la création de quatre nouvelles piscines, avec des bassins de 25 mètres carrés et des petits bassins, et la mise en place de quatre baignades. Ma collègue Carine PETIT reviendra entre autres sur ce sujet.

C'est la mise aux normes de toutes les piscines sur les cinq ans à venir, avec une enveloppe exceptionnelle de 50 millions d'euros, dont 5 dès 2015. C'est la rénovation lourde de 6 piscines, dont celle de Saint-Merri pour une enveloppe de 44 millions - mon collègue Christophe GIRARD y reviendra notamment.

Je me permets de rappeler la démarche d'économie que vous engagez avec ce plan : une économie d'eau et d'énergie de 20 %, à l'occasion de chaque rénovation, et de 10 % pour le reste du parc, ce qui n'est pas du tout négligeable pour notre collectivité.

Cet investissement est également l'occasion de mieux prendre en compte la santé des agents et des usagers, notamment en réduisant les effets nocifs du chlore, en augmentant la capacité d'aération par l'apport d'air neuf.

En deuxième élément de ce plan, c'est l'ouverture sur une amplitude horaire plus large des piscines parisiennes, pour d'une part optimiser les bassins et offrir ainsi 20 % d'ouverture supplémentaire au grand public, et d'autre part faciliter la vie des clubs sportifs.

Ainsi 8 piscines seront à dominante grand public, 4 piscines seront ouvertes chaque soir en nocturne, au moins jusqu'à 22 heures. La plage horaire du midi sera élargie et des ouvertures 18-20 heures seront proposées.

Une attention particulière sera portée aux familles en généralisant les créneaux qui leur seront destinés avec des aménagements de bassin le mercredi et le week-end, avec l'accueil d'événements grand public et l'ouverture des bassins école pour les activités de bébés nageurs et de sport santé.

Je tiens également à souligner naturellement les forfaits à destination de l'apprentissage du milieu scolaire et de la création à venir du passeport de natation pour les CM2.

Par ailleurs, la natation parisienne se caractérise par un morcellement excessif de son tissu associatif : 238 associations bénéficient de créneaux dans les piscines, dont 8 comptent plus de 250 licenciés.

Dans ce plan, vous proposez de signer une convention à la fois de résidence dans un établissement et d'objectif avec les dix premiers clubs parisiens qui représentent 30 % des réservations. Cette proposition s'inscrit pleinement dans la démarche globale de la Ville d'avoir des relations plus partenariales et poussées avec les associations et clubs qu'elle subventionne pour les aider dans leur restructuration et adapter leur offre au maximum à l'évolution des usages et des besoins.

Enfin, le troisième objectif de ce plan est d'améliorer l'accueil dans les équipements municipaux aquatiques, et l'écoute et l'information des usagers par la création notamment d'un comité de suivi en réunissant les trois catégories, usagers, agents et mairies d'arrondissement, et de souligner que le plan intègre la nécessité de mettre les agents au cœur du dispositif tant par leur besoin en formation, la reconnaissance de leur fonction notamment dans les relations avec les usagers, que dans la prise en compte renforcée de leur santé.

Les 104 mesures que déclinent précisément le plan permettent de prendre la mesure de l'ambition de la démarche. Alors que la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 a été annoncée par le mouvement sportif français la semaine dernière, la présentation de ce plan démontre le sérieux de cette candidature qui conforte sa solidité et sa pertinence par l'engagement permanent de Paris au profit d'un service public de qualité renforcé pour le sport de proximité pour tous et ce, de manière durable et responsable.

Il va de soi que nous soutenons fortement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame LEVIEUX.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, Paris a accumulé un grand retard sur les équipements nautiques, et je doute que les 150 millions d'euros suffiront à le rattraper.

Néanmoins, je salue les nombreuses rénovations et projets de bassins éphémères envisagés, et surtout la création enfin d'une piscine à l'emplacement du TEP Davout revendiquée depuis tant d'années par la population. Je me félicite également de celle prévue porte d'Orléans et porte de Saint-Ouen.

Par contre, si la réalisation d'une piscine rue Belliard est bienvenue, il n'est pas acceptable d'envisager de remettre en cause une partie de l'emprise du TEP pour un programme de logements. Les espaces verts et de sport en libre-service doivent être préservés dans ce quartier, et une réelle concertation s'impose avec la population.

Les innovations, du point de vue écologique, seront à soutenir, ainsi que les exigences sur la qualité de l'eau. Sur ce point, je suis inquiète des conséquences des choix dans le domaine des laboratoires de la Ville chargés de son évaluation.

Renforcer l'usage des piscines par les scolaires en partenariat avec le rectorat est également essentiel, ainsi que les séances de mise à niveau pendant les vacances scolaires.

Mais je tiens à m'étonner vivement que dans la communication aucun élément ne soit présenté sur le mode de gestion des établissements. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de dénoncer les délégations de service public, les gestions des opérateurs lucratifs privés, comme Joséphine-Baker, et les écarts tarifaires qui en résultent.

Je n'ai hélas pas le temps de revenir sur le scandale de l'abandon au privé et au luxe de la piscine Molitor - mais il y aurait tant à dire ! -, mais ce qui me stupéfie le plus, c'est que vous ne dites mot sur les personnels, sur leur grève qui dure depuis plus d'une année pour exiger une augmentation légitime des primes dominicales.

Vous comprendrez qu'ils ressentent comme une provocation l'absence de réelle revalorisation de cette prime dans ce budget de 150 millions d'euros.

Vous comprendrez a fortiori qu'ils aient été choqués d'apprendre que la Ville envisageait d'investir plusieurs milliards dans l'organisation des Jeux Olympiques, tout en refusant le moindre geste. On ne peut penser le développement de nos piscines sans anticiper le respect des agents qui s'y dévouent et dont le fonctionnement dépend.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur Sergio TINTI, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Sergio TINTI. - Merci, Madame la Maire.

Nous partageons cette idée que l'engagement de notre collectivité à fabriquer une ville bienveillante, conviviale et solidaire passe aujourd'hui par le lancement du plan "Nager à Paris", et plus généralement par le développement des pratiques sportives et de loisirs dans notre ville. Avec 7 millions de visiteurs en 2014, les piscines sont certainement les équipements publics les plus fréquentés par les Parisiennes et les Parisiens.

Comme souligné dans l'avant-propos de ce plan, et malgré les efforts faits par la Municipalité depuis les deux dernières mandatures, force est de constater que Paris souffre encore aujourd'hui d'un sous-équipement historique en piscines. Tout effort visant à combler ce manque doit être pour nous vecteur d'amélioration de la qualité des services publics rendus aux Parisiennes et aux Parisiens.

Venons donc à ce plan : quatre nouvelles piscines, cinq espaces de baignade urbains, un plan de rénovation pluriannuel permettant d'une part la rénovation totale de ces piscines, ainsi qu'un programme global de maintenance. Ce plan de maintenance permettra de diminuer significativement les fermetures pour travaux. D'autre part, il est nécessaire de souligner que chaque rénovation a pour conséquence de moderniser les équipements et d'ainsi réduire les consommations d'énergie dans une démarche de haute qualité environnementale. L'objectif d'atteindre la garantie d'accès aux personnes en situation de handicap dans 60 % des piscines nous apparaît très important.

Tout cela, Madame la Maire, nous semble aller dans le bon sens. C'est dans ce cadre et dans cet élan que notre groupe fait la proposition d'intégrer dans le plan "Nager à Paris" l'implantation d'une cinquième piscine publique, en cohérence avec les aménagements prévus par la mairie du 12^e arrondissement sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Ce plan nous satisfait aussi, car il réaffirme la priorité de la natation scolaire. Les disparités criantes en matière de maîtrise de la nage entre les arrondissements doivent disparaître. On ne peut plus légitimement tolérer que plus de 40 % des élèves qui entrent en sixième dans le 19^e arrondissement ne maîtrisent pas la nage, alors que dans le même temps, plus de 90 % des enfants du même âge dans le 16^e arrondissement maîtrisent la natation.

C'est ainsi que se justifie et prend du sens notre proposition, par le biais d'un vœu, d'ouvrir progressivement aux enseignants d'éducation physique et sportive du collège la mise en place de ce plan, notamment par la participation à des formations communes avec les professeurs de la Ville et les maîtres-nageurs, mais aussi en les sollicitant pour une évaluation du savoir nager aboutissant à l'obtention du passeport de natation au niveau de la classe de sixième, en cohérence d'ailleurs avec les nouveaux programmes scolaires.

Concernant les clubs, nous interprétons la qualification de clubs structurants comme une manière de souligner le rôle qu'aujourd'hui, ont ou devraient avoir nos clubs de natation dans le développement de la pratique de cette activité. Cela, à notre avis, pourra faciliter une vraie prise de conscience de la part de ces clubs et pourra leur permettre de répondre aux différents besoins exprimés par les Parisiennes et les Parisiens dans le respect de leurs diverses compétences.

Nous saluons aussi la méthode choisie par la formulation des 104 mesures contenues dans votre communication, notamment le volet concernant le "service public de qualité renforcée". Il nous semble en effet confirmer l'importance et la nécessité des comités des usagers que nous avons proposés pour tous les grands centres sportifs parisiens.

D'autre part, pour remplir nos objectifs de réussite exprimés par les 104 mesures, n'oublions pas les améliorations nécessaires au fonctionnement interne de ces équipements. Nous entendons par là mettre en avant la formation, la valorisation et la responsabilisation des agents des piscines. Pourrions-nous nous engager sur cette voie ? Avons-nous la volonté politique d'accompagner les efforts budgétaires importants de ce plan d'investissement par un programme de création d'emplois de qualité qui serait l'expression de notre vision commune du service public

des sports ? Quelle meilleure occasion pour laisser derrière nous un long conflit que de créer les bases pour une modernisation nécessaire des services sportifs de la Ville ?

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur TINTI.

Madame KUSTER, vous avez la parole, pour le groupe UMP.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, le plan "Nager" que vous soumettez au vote au Conseil de Paris démontre combien il est nécessaire d'investir pour favoriser les activités nautiques des Parisiens. Il faut dire que les efforts à produire en la matière sont importants. Une partie de ce patrimoine est mal en point et nécessite mieux que les opérations de colmatage auxquels nous assistons trop souvent, et dont je suis témoin particulièrement dans le 17^e arrondissement.

Nous vivons d'ailleurs dans cet arrondissement une situation difficile à plusieurs titres. Le 17^e, bien que l'un des arrondissements les plus peuplés, est l'un des plus mal équipés, avec seulement deux piscines de 25 mètres pour 171.000 habitants. Il est pour ainsi dire impossible de garantir l'accès de tous à ce service public très apprécié des Parisiens. Notre combat pour la création d'une piscine dans le futur quartier Clichy-Batignolles est malheureusement resté lettre morte, malgré la volonté et la pétition des habitants de ce secteur.

L'adjoint aux sports de votre prédécesseur m'avait alors indiqué que la priorité en la matière irait de toute façon sur l'Est parisien. C'était faire bien peu de cas de la situation actuelle, bien sûr, mais des presque 10.000 nouveaux habitants qui vont arriver dans ce quartier, des 8 à 10.000 nouveaux habitants. Et quoi que vous en disiez, l'arrivée prochaine d'une piscine rue Belliard dans le 18^e ne suffira pas à combler le besoin grandissant des pratiquants et des clubs.

Je souhaiterais d'ailleurs à ce propos que vous confirmiez ici le partage 50-50 des créneaux attribués entre les clubs du 17^e et ceux du 18^e. Il s'agit d'un impératif absolu afin que les nombreux nageurs du 17^e n'aient pas le sentiment d'être les parents pauvres, malgré vos engagements, de ce nouvel équipement. Je veillerai, vous imaginez bien, avec la plus grande vigilance au respect de cet engagement.

Mais je souhaiterais attirer également votre attention sur la piscine Bernard Lafay, qui sera à nouveau fermée cet été et promet de l'être les deux étés à venir. Le motif de cette fermeture ? Le plafond qui manque de s'effondrer. Un énième problème qui vient allonger la liste déjà longue des défaillances techniques qui privent régulièrement les usagers d'un accès à la piscine depuis maintenant plusieurs étés. Les services de la DJS ont systématiquement privilégié des travaux de rénovation par tranche, au motif que cela réduisait les nuisances sur les nageurs. Le résultat est à l'inverse. La piscine Bernard Lafay est plus souvent fermée pour travaux qu'ouverte au public, et je ne vous cache pas l'exaspération qui se fait jour, tant auprès des scolaires qui se trouvent privés d'une activité pourtant plébiscitée par les familles qu'auprès des associations qui ne savent plus comment gérer leurs calendriers et les attentes légitimes de leurs adhérents. J'ose espérer que le plan "Nager" permettra précisément de remettre à plat les plans de rénovation des piscines à Paris, afin que l'accès de tous au sport soit enfin garanti et que l'été, lorsque "Paris Plages" fait votre fierté, l'on n'oublie pas tous les Parisiens privés de leur piscine de proximité.

Enfin, permettez-moi ici de présenter le vœu qui est rattaché à cette communication, vœu qui avait été présenté en Conseil d'arrondissement par Pauline DELPECH, élue verte, et qui avait été voté à l'unanimité. Ce vœu demandait la mise en place d'une piscine éphémère dans le 17^e arrondissement, rappelant en effet les déficits que je viens d'évoquer, mais donnant un exemple très précis, puisqu'en septembre 2014, 11 écoles de l'arrondissement n'ont pas pu passer les évaluations de début d'année scolaire, pourtant obligatoires, du fait de l'absence de solution de remplacement mise en place dès que les problèmes techniques ou des travaux conduisent à la fermeture, comme je viens de le rappeler, de nos piscines.

C'est pourquoi nous avons formé ce vœu, voté à l'unanimité, je le rappelle, de Pauline DELPECH, pour que le plan "Nager" prenne en considération cette volonté de créer une piscine éphémère dans le 17^e arrondissement, installation qui nous permettrait, en concertation avec les habitants, de choisir sa localisation et son utilisation, qu'elle soit ludique, piscine de nage ou les deux, et que cet équipement de proximité soit exemplaire en matière d'écologie, tant concernant sa conception, son entretien et surtout également pour les utilisateurs et la santé qu'il paraît important aussi de préserver dans ce domaine-là.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Monsieur Eric HÉLARD, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric HÉLARD. - Madame la Maire, juste une minute : effectivement, comme l'a dit mon collègue Yann WEHRLING, nous soutenons bien sûr le plan "Nager à Paris", je serais tenté d'ajouter "Nager enfin à Paris", faisant référence à l'interminable grève de certains agents municipaux qui a considérablement perturbé la pratique de cette activité sportive dans notre Capitale.

Comme l'a dit fort justement l'association "Nageurs citoyens", nager à Paris est devenu un calvaire. Alors, pour l'avenir, on ne peut que se réjouir de l'augmentation du nombre de piscines et de bassins extérieurs. Encore faut-il pouvoir y accéder ! J'avais dit à un précédent Conseil, à Jean-François MARTINS que je déposerai un vœu au Conseil de Paris jusqu'à ce que le conflit soit terminé. J'aimerais, qu'à l'occasion de ce débat, il puisse nous donner quelques nouvelles.

Je parlais ce matin des enjeux et chantiers en matière de ressources humaines de la Ville de Paris. C'est vrai qu'il y a du pain sur la planche, si je puis dire, car au-delà des revendications salariales des agents concernés, il en faut du mal-être au travail pour en venir ainsi à prendre en otage les Parisiens !

La qualité du service public rendu aux parisiens est une exigence qui s'impose à l'Exécutif. Nous serons attentifs et vigilants sur ce sujet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Carine PETIT, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce document présenté et débattu en Conseil de Paris est une traduction concrète d'un budget d'investissement public, municipal au service des Parisiens. C'est important de le rappeler, en ce début d'après-midi, suite notamment aux échanges budgétaires de notre Conseil ce matin.

Chaque euro investi est un euro pour répondre aux besoins des Parisiens dans la conformité de nos engagements pris il y a un an.

Et puis sur la méthode, quelques mots : le plan "Nager à Paris" vise tout d'abord à répondre et à reprendre nos engagements pris devant les Parisiens, à les traduire en termes budgétaires et de calendriers, et à rendre publics ces arbitrages.

Mais pas seulement, le plan "Nager à Paris" a fait l'objet, pour son élaboration, d'un travail mené en concertation avec les clubs, les fédérations, mais aussi avec l'expertise des Parisiens et des usagers de ce service public municipal, pour mieux répondre aux besoins et lancer des innovations dans ce service.

Cette volonté de transparence d'une construction participative de cette politique publique est, là aussi, importante à souligner. Il faut saluer le travail mené par Jean-François MARTINS, puisque nous le savons, et quelques-unes de vos interventions l'ont rappelé, c'est un sujet sensible, pas seulement lorsqu'il y a un mouvement social, mais aussi sensible lorsqu'il y a des travaux à faire, puisqu'il est difficile de trouver des solutions de remplacement. Les créneaux, manquent pour les différents usages. C'est l'équipement sportif le plus sollicité.

Alors, oui ce plan s'attache encore à améliorer significativement le ratio, nombre de piscines, nombre d'équipements, par rapport au nombre d'habitants dans notre capitale pour répondre à ce besoin prioritaire des Parisiens.

Pour rappel, sur ce point, au cours des 15 dernières années, la Ville de Paris a livré six piscines supplémentaires, ce qui était déjà un effort inédit. Aujourd'hui, cette volonté est amplifiée. C'est un effort d'investissement de plus de 150 millions d'euros qui est prévu sur les cinq prochaines années. C'est deux fois le budget d'investissement qui a été consacré sur les dix dernières années. 56 millions, soit un tiers de ces 150 millions d'euros seront prévus pour les créations de nouveaux bassins. Parce que si ce patrimoine existant souffre beaucoup, c'est parce qu'il est insuffisant et qu'il est sur-sollicité, et qu'il faut construire de nouvelles lignes d'eau, tout simplement, pour répondre à ces besoins.

Vous avez rappelé, Madame la Maire, les implantations des futures nouvelles piscines et des bassins de baignade. Ces lieux participent énormément à une meilleure et à un meilleur équilibre territorial. Je voudrais ici me féliciter de cette action, puisque dans toutes les parties de Paris nous avancerons en même temps sur ce plan "Nager à Paris".

Je me félicite, bien évidemment, de trouver dans ce plan une piscine supplémentaire pour le 14^e arrondissement, mais je voulais justement ici, rappeler que ces bassins, au nouvel équipement, sont aux portes de Paris où se situent bien souvent les quartiers populaires de notre ville. C'est souvent là où les opportunités foncières sont possibles, c'est vrai, mais c'est aussi là où les familles vivent et où souvent les étudiants se trouvent aussi, puisque le centre sportif Elisabeth, par exemple, là où se situera cette nouvelle piscine, illustre parfaitement cette nouvelle politique d'investissement.

En conclusion, ce plan fait progresser notre ville :

Progrès sportif, progrès de l'égalité des différents territoires de notre ville et il contribue aussi à l'égalité des chances, puisque là aussi, les interventions l'ont rappelé, lorsqu'on arrive en sixième et qu'on ne sait pas nager, c'est un handicap très précis dans sa scolarité et dans sa vie de citoyen.

Progrès aussi pour les loisirs, avec des lieux de baignade supplémentaires, dans l'accès aux loisirs, mais aussi en intégrant des pratiques innovantes et de nouveaux usages, équipements qui évoluent selon les saisons, selon les nouveaux usages et les nouveaux horaires.

Donc, c'est un plan ambitieux, bravo à Jean-François MARTINS pour cette première étape et à nous de nous mettre au travail pour sa réalisation très concrète dans nos arrondissements.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire du 14^e arrondissement.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, pour le groupe UMP.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Depuis des années, et depuis des mois particulièrement, de nombreux Parisiens se plaignent des dysfonctionnements de votre gestion, notamment en matière d'équipements sportifs et de piscines.

Et donc ce plan arrive maintenant dont acte. Simplement, je voudrais vous interpeller plus précisément, puisque d'autres collègues le feront sur votre plan de manière générale, sur le projet de délibération DU 115.

Oui à la piscine, mais un problème se pose, c'est que dans ce projet, quand on le regarde de près, ce n'est qu'une déclaration d'utilité publique, certes, mais on voit qu'il y a une volonté de densifier et de bétonner le quartier.

Et je crois que vous avez tort de mélanger l'arrivée d'un équipement qui peut être attendu avec cette volonté de bétonner et de densifier ce lieu.

C'est la raison pour laquelle je vous demande, Madame la Maire, de retirer ce projet de délibération, afin d'organiser d'abord une concertation, une concertation nécessaire avec l'ensemble des riverains qui, comme nous, ont été très surpris de voir, dans la déclaration d'utilité publique, un certain nombre d'aménagements en plus de la piscine, alors qu'ils n'en ont jamais été avertis. C'est la raison pour laquelle je vous demande - la première raison - pour laquelle je vous demande le retrait de ce projet de délibération.

La deuxième raison, c'est parce que nous avons besoin de préserver des espaces verts. Nous avons besoin de protéger la vie quotidienne de nombreux habitants du quartier qui se plaisent sur ce stade Championnet. Dans toutes les générations on aime y courir, y marcher, s'y poser, s'y reposer et donc, Madame la Maire, je crois que l'intérêt général exige le retrait de ce projet de délibération, afin de le retravailler, de concerter, d'écouter, d'entendre les habitants et riverains et ensuite de maintenir ce stade avec les espaces verts nécessaires et ce lieu de tranquillité.

Je vous remercie de votre qualité d'écoute et de votre capacité à entendre la voix des Parisiennes et Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Celle-là m'habite en permanence. N'en doutez pas.

Je donne la parole à Christophe GIRARD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Madame la Maire, je vous demande le maintien de ce projet de délibération coûte que coûte, car je souhaite exprimer ma satisfaction de voir aujourd'hui présenté le plan "Nager à Paris" qui est la concrétisation des engagements pris par la majorité municipale sur l'amélioration et l'augmentation de l'offre sportive dans la Capitale.

Dans le 4e arrondissement, ce plan concerne la piscine Saint-Merri, logée au cœur d'un bâtiment qui réunit cinq équipements dont : deux écoles, un gymnase, une piscine, des bains-douches. C'est l'ensemble de cet équipement qui va faire l'objet d'une réhabilitation inscrite au plan d'investissement de la mandature.

Quotidiennement, ce bâtiment accueille 800 élèves, 400 usagers du gymnase, 500 usagers de la piscine, et 525 usagers des bains douches. Par sa taille et sa fréquentation, il est un des équipements les plus importants du 4e arrondissement au cœur de Paris.

L'attente est forte de la part de la communauté éducative, des parents d'élèves, des Parisiennes et des Parisiens et des usagers, des équipements gérés par la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Inauguré en 1974, ce bâtiment est caractéristique des tendances architecturales de l'époque : espaces largement ouverts sur le quartier, aérés et décroissés à l'intérieur et, de fait, très énergivores. Aujourd'hui, le bilan thermique est alarmant, les études préalables au projet de restructuration font état d'un classement énergétique D, et d'un classement CO2 C.

Je souhaite, par ces projets de délibération, attirer l'attention de l'ensemble des élus et services concernés pour que ce bâtiment soit traité des sous-sols jusqu'à sa toiture comme un ensemble cohérent qui respecte à la fois l'ambition du programme architectural initial, mais réponde aux nouvelles exigences en matière d'économie et de réemploi des énergies. Si nous y mettons les efforts et les moyens suffisants, ce bâtiment peut symboliser toute la révolution initiée par la Maire de Paris, son Exécutif et son adjoint chargé des sports, M. MARTINS, ainsi que M. MISSIKA, chargé de l'urbanisme, en matière d'amélioration des performances énergétiques sur les parcs immobiliers de la Ville.

J'ai d'ailleurs attiré l'attention de votre adjointe Célia BLAUEL sur ce sujet.

L'enveloppe dédiée aux contrats de performance énergétique dans les écoles, gérée par la Direction des Affaires scolaires, pourrait ainsi venir compléter le budget mobilisé et garantirait le respect des engagements pris par la Ville sur ces questions primordiales.

Pour ma part, j'ai mobilisé, pour ce bâtiment, depuis 2012, une partie importante du budget alloué aux mairies d'arrondissement pour les équipements de proximité. Je continuerai à le faire, notamment pour le gymnase qui n'a pas pu être intégralement inclus dans le projet de rénovation.

J'ai également encouragé le directeur de l'école et l'équipe enseignante à déposer au budget participatif le projet de végétalisation des cours de l'école et de la toiture, sur lequel ils travaillent depuis plusieurs années. Ce projet sera soumis au vote des habitants en septembre prochain.

Enfin, je formule le vœu que nous avancions en parallèle avec Christophe "NAJ...DOVSKI" sur la sortie du tunnel des Halles qui longe le bâtiment Saint-Merri, afin d'offrir aux usagers de l'établissement, mais également aux nombreux piétons empruntant la rue du Renard, une réhabilitation digne de Paris, tant à l'extérieur qu'aux abords du bâtiment.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je ne connaissais pas cette nouvelle évolution dans les missions de Christophe NAJDOVSKI, mais... !

Bien.

Claude GOASGUEN, pour le groupe UMP.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Madame la Maire, quel bonheur d'entendre la communication et la politique de communication prendre le pas sur la politique de décision.

Jamais... jamais à Paris, depuis un an, nous n'avons eu autant de protestations : sur les piscines en grève, sur le dialogue social infructueux que nous n'avons toujours pas d'ailleurs conclu, sur des piscines qui ne marchaient pas et qui étaient fermées. Jamais nous n'avons eu autant de protestations !

Alors, il y avait une possibilité : c'était déjà de faire taire toutes ces oppositions, toutes ces difficultés en essayant de trouver un remède.

Vous ne l'avez pas trouvé ! Car, incontestablement, les salariés ne sont absolument pas satisfaits de vos propositions.

Dialogue social incertain : on savait que la Gauche parlait beaucoup du dialogue social mais le menait mal.

Mais, quand même, aller nous dire aujourd'hui que nous allons faire un plan formidable sur "Nager à Paris" pour l'avenir, je dis : c'est formidable de substituer la politique de communication à la politique de décision.

Car, en réalité, vous ne trompez personne. Tant mieux si vous faites des piscines, mais gérez d'abord le problème des piscines qui existent, ce que vous avez été incapables de faire.

Par ailleurs, je voudrais dire en peu de mots à quel point j'ai savouré le vœu de nos camarades du Parti Communiste sur Molitor. Je le voterai, d'ailleurs, si l'on devait le voter.

Mais, enfin, moi, je vais vous rappeler ce qui s'est passé sur Molitor : 200 millions pour Jean Bouin de la Ville de Paris, zéro centime pour Molitor.

Vous avez choisi, pour Jean Bouin, une régie municipale. Cela nous coûte cher et cela continue, d'ailleurs, à nous coûter cher. Sur Molitor, vous avez choisi le bail emphytéotique que vous avez concédé à des promoteurs privés. Alors, aujourd'hui, tout d'un coup, vous découvrez que votre adjoint, qui à l'époque était un adjoint communiste au sport et qui avait fortement porté ce dossier, avec talent, tout d'un coup, vous découvrez qu'il n'y a pas assez de lignes d'eau pour les scolaires.

Et oui, bien sûr qu'il n'y a pas assez de lignes de natation pour les scolaires parce que nous sommes dans un établissement privé que vous avez voulu, alors que nous propositions, à l'époque, que la Ville, au lieu de consacrer tous ses moyens à Jean Bouin, veuille bien en consacrer une partie - 40 millions - à la piscine Molitor.

Donc, vous avez raison de reconnaître vos erreurs avec le temps, mais néanmoins il ne faut quand même pas prendre les Parisiens pour particulièrement amnésiques !

Alors, nous sommes d'accord à ce que des créneaux soient ouverts aux scolaires. Je voudrais vous dire aussi que cette piscine a été tellement conçue pour le privé qu'elle est inadaptée aux primaires et qu'en toute hypothèse, elle est trop profonde et on ne pourra pas faire des espaces pour les primaires.

Donc, tout cela est bien mais, en réalité, il arrive un moment quand même où l'on ne peut pas duper son monde. Il faut avoir le souvenir, il faut avoir aussi le présent dans la tête.

Le souvenir, c'est que vous avez choisi de privatiser Molitor au détriment de l'utilisation publique d'une piscine supplémentaire et c'est vous, Communistes, qui en portez la responsabilité.

Et puis, il faut se rappeler aussi que vous n'êtes pas capables de régler le problème des piscines actuelles et notamment celle du personnel. Piètre succès, vous reconnaîtrez pour à la fois le Parti Communiste et pour le dialogue social de la Gauche.

Mais, néanmoins, il y a du progrès, vous nous laissez espérer les choses.

Vous direz que cette politique, c'est aussi celle du Gouvernement mais, enfin, c'est une pratique désormais qui vous trompe et qui vous abuse mais qui ne nous trompe pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOASGUEN, je ne sais pas si mes souvenirs sont tout à fait justes, mais le jury sur Molitor, nous étions ensemble, me semble-t-il, et il me semble aussi que vous aviez voté, non, toutes les délibérations sur Molitor ? Pour que la mémoire soit... Non ? Non ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Vous aviez choisi de donner à Jean Bouin la régie directe.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, oui, qu'on assume avec une belle équipe qui a gagné le bouclier de Brennus, en plus. Bien récompensée !

Je pense que... voilà, reprenons les votes des uns et des autres pour que la mémoire et que l'amnésie surtout ne règne pas. Je suis vraiment pour le travail de mémoire.

Mme BÜRKL, dernière oratrice. Vous avez 5 minutes 20.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Avouez qu'il y a quand même quelque chose de totalement décalé de débattre aujourd'hui d'un plan "Nager à Paris" quand, depuis plus d'un an, et c'est sans compter la grève des maîtres-nageurs antérieure, en 2013, les piscines parisiennes sont touchées par un mouvement de grève sans précédent. Au cours du seul mois de mai - je

prendrai cet exemple de mai 2015 - nous avons pu dénombrer, dans le 9e arrondissement, 10 jours de grève pour la piscine Valeyre, 5 jours de grève pour la piscine Drigny, plus 8 jours de fermeture pour vidage et incidents techniques. Résultat : 100 % des piscines fermées, samedi après samedi et dimanche après dimanche, depuis 17 mois.

Alors, on nous annonce dans ce plan "Nager à Paris" des horaires élargis, c'est très bien, mais comment ne pas penser que c'est un vœu pieux alors que vous ne parvenez déjà pas à les ouvrir le dimanche ?

Tout ceci souligne un réel et grave problème de gestion des ressources humaines à la Mairie de Paris. Mes collègues, avant moi, en ont parlé. Et c'est la continuité du service public qui est en cause.

Alors, si nous respectons tous ici, naturellement, le droit de grève, qui est garanti par la Constitution, il ne peut se traduire par le dysfonctionnement durable d'un service public dû au public et aux clubs sportifs.

Je réitère ma proposition, celle de mon groupe, de nommer un médiateur pour rétablir la confiance entre les agents et l'Exécutif municipal parisien. C'est la méthode d'ailleurs pour laquelle Fleur PELLERIN, la Ministre de la Culture de M. VALLS, a opté avec succès, pour résoudre la lourde grève qui avait affecté Radio France.

Sur le plan "Nager à Paris", je souhaite précisément me faire l'écho d'un collectif parisien, né d'ailleurs dans le 9e arrondissement, "les Nageurs citoyens", dont nombre de leurs propositions ont été reprises dans ce plan, et c'est une bonne chose : les comités d'usagers, les nocturnes, la spécialisation des lignes par vitesse ou type de nage, le savon libre accès, l'aquagym dans les bassins-écoles, l'extension de la pause méridienne, même si l'expression "2020" n'est pas très engageante dans ce plan, ni le nombre limité des piscines concernées, au nombre de 10, et enfin l'information en temps réel via l'application Internet parce que, là aussi, un doute persiste, car la promesse en a déjà été faite plusieurs fois depuis au moins un an, sans résultat à ce stade, puisque les usagers découvrent que la piscine est souvent fermée ou à nouveau fermée, une fois arrivés devant la porte.

J'ajouterai, cependant, d'autres propositions qui n'ont pas été retenues par le plan présenté ici, et ce qui est regrettable, comme la réduction de 30 à 15 minutes du délai entre le départ du public et l'arrivée d'un club. Car, oui, 15 minutes de natation, cela compte en semaine, comme c'est fermé le samedi et le dimanche.

Sur les créneaux spécial famille le week-end, votre mesure 59, si l'idée est intéressante en principe, il apparaît souhaitable que ce type d'activité soit organisé en priorité dans les établissements disposant de plusieurs bassins, pour être accessibles à tous et éviter la surpopulation des bassins, car ce phénomène précisément de surpopulation est absolument récurrent pour le grand public et des mesures de bon sens pourraient immédiatement être mises en place.

Pour élargir les horaires d'ouverture au public, sans augmenter les frais de personnel, par exemple, comme nous le proposons avec ma collègue Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement : faire cohabiter deux publics différents, scolaires et individuels, associations et individuels, en réservant une ou deux lignes aux individuels. C'est permis par la réglementation et cela se pratique dans certaines piscines, comme par exemple à Château-Landon dans le 10e arrondissement. Pourquoi ne pas généraliser immédiatement ce dispositif ?

Les bassins d'école devraient être également mieux intégrés dans le schéma d'ensemble pour alléger la charge des piscines généralistes. Ils pourraient parfaitement accueillir du public en horaires non scolaires.

Et puis, précisément dans le 5e arrondissement, une proposition de Florence BERTHOUT : le 5e arrondissement dispose d'une formidable ressource, malheureusement sous-exploitée, avec le bassin-école Polytechnique.

La convention de mise à disposition des équipements aquatiques a été renouvelée entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et la Ville, et nous souhaitons, avec Florence BERTHOUT, pérenniser ce partenariat dans le temps en allongeant la durée de la convention, qui est à ce jour de seulement deux ans. Cela permettrait d'envisager des travaux de modernisation d'ampleur à destination des publics. Ainsi, puisque nous sommes en train de traiter de la question de l'accessibilité du bassin-école Polytechnique, pourquoi ne pas envisager de traiter la question de l'accès direct du public à la piscine, par la création d'une entrée directe sans passer par les bâtiments du Ministère ?

Les nageurs grand public à Paris représentent 65 % des 7 millions d'entrées annuelles. Ils ne doivent donc pas être les grands oubliés du plan "Nager à Paris". La Ville doit prendre ses responsabilités pour améliorer les conditions de pratique à Paris de l'un des sports les plus demandés et appréciés des Parisiens. Force est de constater qu'avec le plan que vous nous présentez aujourd'hui, il y a encore du chemin à parcourir, quelques longueurs à nager, avant d'espérer atteindre cet objectif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'ensemble des orateurs s'étant exprimé, je vais donner la parole à Jean-François MARTINS pour les réponses. Puis nous procéderons au vote des vœux et des projets de délibération.

Jean-François MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous les orateurs de s'être penchés sur ce plan "Nager à Paris" qui aurait pu très bien s'appeler plan "Nager, barboter, jouer, se soigner, prendre soin de soi, maintenir son autonomie à Paris", tant les piscines sont bien plus qu'un simple objet de natation, mais un objet aquatique dans lequel toutes les pratiques peuvent avoir lieu et donc, dans lequel notre responsabilité est de concilier l'ensemble des pratiques de l'enseignement scolaire et, en particulier, de l'éducation au savoir nager. Je rejoins sur ce point Nicolas BONNET-LOULALDJ et Sergio TINTI, notamment dans la résorption des inégalités liées au savoir nager.

Mesurons sur ce sujet notamment que si la présence d'équipements publics de proximité compte, le facteur et l'habitude sociale jouent aussi. Les petites Parisiennes et les petits Parisiens qui n'ont pas la chance de partir en vacances dans le bassin d'Arcachon l'été pour apprendre à nager dans la mer, ont évidemment un taux de savoir nager plus faible. C'est pour cela que nos efforts de remédiation pendant les vacances scolaires sont extrêmement nécessaires pour un certain nombre de petites Parisiennes et de petits Parisiens.

C'est aussi concilier la pratique du grand public. De plus en plus de nageurs individuels, le matin avant d'aller travailler, le midi pour faire une pause méridienne que nous élargirons ou le soir après le travail, veulent faire des longueurs pour se détendre dans une pratique sportive d'entretien de son corps.

C'est aussi la natation sportive : nos clubs, nos futurs champions, que l'on espère olympiques à Paris en 2024. C'est l'ensemble de ces pratiques de sport santé, de sport loisir, de ces seniors qui peuvent se maintenir en bonne santé, en pleine autonomie, grâce à l'aquagym par exemple, grâce à l'aquabike, à toutes ces disciplines. Nous devons trouver un compromis et concilier l'ensemble de ces publics et des demandes croissantes de l'ensemble de ces publics.

Pour y répondre - vous l'avez tous extrêmement bien souligné - nous investissons 11 nouveaux lieux : 4 piscines, 5 baignades extérieures, 2 bassins éphémères. Nous investissons aussi pour que ces piscines soient moins énergivores, à la fois en électricité mais aussi en eau. Je vous remercie de l'avoir souligné, y compris en faisant appel, cher Jean-Louis MISSIKA, à des pratiques que vous aimez beaucoup, comme le chauffage du bassin de la Butte-aux-Cailles grâce à un "data center", mais également investir dans les quartiers populaires qui en ont le plus besoin avec des efforts de remédiation renforcée.

Deuxième élément le mieux partagé, vous l'avez tous expliqué avec l'élément que vous avez tous retenu : + 20 % d'ouverture au grand public de ces piscines pour les nageurs individuels qui sont très en demande. Je le dis ici : ces nageurs individuels sont très en demande. Leur demande est légitime. Nous ne pourrions pas et nous ne ferons pas des piscines qui seront réservées aux nageurs individuels, où il n'y aurait que des lignes d'eau pour les individuels. Nous assumons notre exigence vis-à-vis des scolaires, notre politique sportive vis-à-vis des clubs, les pratiques loisirs et les pratiques familiales. Le jeu dans les piscines fait partie de la vocation de nos équipements puisqu'elles font partie de notre politique familiale.

A ce titre, je veux vous dire que, quel que soit l'investissement que l'on va faire - on l'a souligné ici : 150 millions d'euros, c'est historique - les piscines restent des équipements complexes, vieillissants, puisqu'elles ont en moyenne 50 ans à Paris, très occupées, 7 millions de visiteurs vous l'avez dit et, par conséquent, ces piscines doivent être entretenues.

Alors, oui, les piscines continueront à avoir trois semaines de vidange deux fois par an. C'est inévitable, pas seulement parce que la loi nous l'impose, mais aussi parce que nous sommes soucieux, dans ces piscines, de la santé des usagers, de la santé des agents, de la qualité de l'eau, de la qualité de l'air que l'on y respire. Oui, c'est vrai, il y aura toujours des fermetures pour travaux, pour entretien, pour maintenance. C'est la garantie de la qualité du service public.

Evidemment, nous allons les réduire, optimiser nos temps de travaux. Nous allons les rendre plus intelligents. Nous allons faire converger les opérations de maintenance pour réduire les temps d'indisponibilité. Oui, les piscines demandent un entretien régulier car ce sont des équipements complexes. Ce sont des équipements complexes. C'est pourquoi la question du service public de qualité se pose ici avec acuité. Vous avez vu l'augmentation des mesures d'hygiène avec la mise à disposition de savon liquide, de la possibilité pour les usagers demain de donner

leur avis, de l'information en temps réel. Ce service public sera largement modernisé. Vous l'avez tous énormément souligné. Je n'y reviens donc pas.

Je voulais ici remercier les associations de nageurs, clubs sportifs, syndicats de la Ville de Paris - j'y reviendrai - qui ont contribué à ce plan, la Direction de la Jeunesse et des Sports qui, depuis près d'un an, travaille sur son plan avec beaucoup de précision, de méthode, d'écoute et d'empathie. Je veux remercier l'ensemble des groupes qui ont fait des propositions très concrètes sur ces 104 mesures et qui viennent le nourrir en amont, qui viennent le nourrir avec des vœux.

Je regrette, Madame BÜRKLI, que la liste des propositions que vous avez faites dans votre intervention n'ait pas pris la forme d'un vœu - car j'aurais pu y répondre - ce qu'ont fait tous les autres groupes, y compris ceux de l'opposition. J'émettrais globalement des avis favorables sur ces propositions.

Je remercie tous les groupes pour ces propositions concrètes. A ce titre, je veux donner des avis favorables avec des amendements au vœu n° 33 du groupe Ecologiste de Paris, avec un amendement qui a dû vous être communiqué, et un avis favorable aux deux propositions très concrètes - je les remercie - du groupe UDI-MODEM sur une logique plus métropolitaine. Il y avait quelques mots à changer pour qu'elles soient votables.

S'agissant de l'amélioration des services, je trouve qu'effectivement des services nouveaux dans les piscines sont des bonnes idées. Sous réserve des amendements, j'y émettrai un avis favorable.

Concernant la proposition, les vœux n^{os} 34 et 35, d'étudier une piscine sur la Z.A.C. de "Bercy-Charenton", nous avons déposé le vœu n° 35 de l'Exécutif qui vous propose de l'étudier. Ce vœu n° 35 fait l'objet d'une légère modification d'un petit amendement oral pour préciser que nous étudierons cette piscine sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton", exclusivement dans la Z.A.C. et sans aller au-delà dans l'arrondissement, contrairement à sa rédaction initiale, et de faire cette étude avant la fin de l'année.

Sur les autres amendements, j'émettrai un avis favorable sur le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche sur la piscine Molitor.

Il est temps ? Mais, Monsieur GOASGUEN, sur le sujet de Molitor, j'assume...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, il y a un sujet très important sur le plan "Nager à Paris", et je vois qu'un Ministre perturbe cette séance. Je lui demande de bien vouloir laisser se poursuivre le débat sur le plan "Nager à Paris".

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Sur Molitor, Monsieur GOASGUEN, j'assume la position de mon prédécesseur, et prédécesseur de la Maire de Paris, de dire qu'entre 60 millions d'euros pour refaire une piscine ou trois fois 20 millions d'euros pour faire trois piscines, je pense qu'avec 60 millions d'euros, on a mieux fait de faire trois piscines. Et rénover Molitor pour faire une piscine, c'était au moins 60 millions d'euros. A ce prix-là, on fait trois, voire quatre piscines. J'assume de préférer faire trois ou quatre piscines dans tout Paris en faveur des Parisiens.

C'est pour cela que l'on votera le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche qui, malgré tout, nous permet de mettre une amicale pression, et un peu plus qu'amicale, aux dirigeants de Molitor pour qu'ils ouvrent plus ce bassin à la valeur patrimoniale évidemment réelle.

De la même manière, sur le vœu du groupe Communiste - Front de Gauche, il y a un vœu de l'Exécutif pour reprendre avec Alexandra CORDEBARD vos propositions pour mieux faire converger nos efforts et ceux de l'Education nationale, notamment au moment du collège, sur la natation sportive.

Sur le vœu de Mme KUSTER lié à la piscine dans le 17^e arrondissement, malheureusement il a déjà été présenté avec un avis défavorable. Permettez-moi le bénéfice de la constance, je vais malheureusement y remettre un avis défavorable, considérant, Madame la Maire, que cette piscine dans le 18^e, à quelques 7 minutes à pied du 17^e arrondissement, nous permettra d'y répondre.

Cette piscine Championnet dans le 18^e justement, puisqu'un certain nombre d'entre vous l'ont indiqué, c'est à ce stade uniquement une D.U.P., donc on est vraiment à l'étude de la faisabilité. La concertation va avoir lieu, le temps de discuter va avoir lieu, on n'est pas sur un projet architectural, on n'est pas sur un permis de construire, on est vraiment sur : est-ce qu'on peut ici étudier l'expropriation du garage pour maintenir l'offre du stade Championnet - quoi qu'il arrive, l'ensemble des mètres carrés sportifs sera conservé -, le lier avec la future piscine, notamment partager des espaces communs de vestiaires pour avoir une vraie logique de centre sportif, et à la fois faire une opération de logements dans un quartier du 18^e qui en a besoin ?

On est au stade de la concertation et cette D.U.P. nous permet d'engager justement cette concertation. Elle aura lieu, je veux vous rassurer.

Pour répondre aux dernières questions, Monsieur WEHRLING, oui, l'ensemble des efforts du plan "Nager à Paris" fera l'objet d'une communication annuelle au comité de pilotage du plan "Nager à Paris", y compris des efforts énergétiques que je ne manquerai pas de vous communiquer.

Sur le conflit social pour conclure, les organisations syndicales ont décidé de convoquer une assemblée générale le 2 juillet matin prochain. Espérons qu'elles entendent le souhait combiné de la Ville d'entendre la revendication légitime d'une hausse de pouvoir d'achat des agents de la catégorie C, à la fois la nécessité de continuité du service public, et enfin la réalité d'un contexte budgétaire contraint qui ne permet pas à la Ville de Paris de faire des excès dans sa masse salariale et donc qui ne permet pas de répondre pleinement à leurs revendications. Espérons que la position de compromis, qu'on leur a à nouveau proposée, permette de débloquer la situation.

Chers collègues, merci à tous de votre intérêt pour ce plan.

Nageons, barbotons, jouons dans les piscines de Paris, et votons avec grand enthousiasme tous ces projets de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Merci pour ces réponses, je vais donc procéder au vote des vœux et des projets de délibération.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 33 porté par le groupe Ecologiste de Paris, avec un amendement fait en séance. Je crois qu'il y a un accord, Monsieur le Président.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 222).

En réponse aux vœux n°s 34 et 35, l'Exécutif a déposé le vœu n° 35 bis.

Le vœu n° 34 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

Il est retiré, je vous remercie.

Le vœu n° 35 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu sachant que l'Exécutif a déposé un vœu n° 35 bis ?

Il est retiré. Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 35 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 223).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 36 déposé par le groupe Communiste - Front de gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 224).

En réponse au vœu n° 37 du groupe Communiste - Front de gauche, l'Exécutif a déposé un vœu n° 37 bis. Est-ce que le vœu n° 37 est maintenu ?

Il est retiré. Merci.

Donc je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 37 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 225).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 déposé par le groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 déposé par le groupe UDI-MODEM, avec un léger amendement évoqué en séance, et avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 226).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 déposé par le groupe UDI-MODEM, avec un avis favorable, cela a été dit dans la réponse avec un léger amendement.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 227).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 41.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 41).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité, j'ai le sentiment. (2015, DJS 42).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 58.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 58).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 266.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 266).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 271.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 271).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 183 - DASCO.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 183 - DASCO).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 49).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 115.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 115).

Il n'y a pas de vote sur la communication DJS 177, mais je vous remercie, le plan "Nager à Paris" est adopté quasiment à l'unanimité.

Merci.

2015 DVD 182 - Eclairage du passage du pont aux Biches et aménagement de sécurité rue des Quatre-Fils (3e). Demande d'une subvention (30.000 euros) auprès du Ministère de l'Intérieur.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons et nous examinons le projet de délibération DVD 182 qui concerne l'éclairage du passage du pont aux Biches et l'aménagement de sécurité rue des Quatre-Fils dans le 3e arrondissement. C'est une demande de subvention de 30.000 euros auprès du Ministère de l'Intérieur.

L'intervenante s'est retirée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 182.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 182).

2015 DFA 91 - Octroi d'une dotation à l'Établissement public administratif Crédit Municipal de Paris pour un montant de 42 millions d'euros.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à un audit.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec le projet de délibération DFA 91 et les vœux n° 49 et n° 49 bis. Il s'agit de l'octroi d'une dotation à l'établissement public administratif Crédit Municipal de Paris pour un montant de 42 millions d'euros.

La parole est à Christian SAINT-ETIENNE.

(M. Mao PENINOÛ, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Il n'est pas là.

Monsieur POZZO di BORGO ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Mes chers collègues, Madame la Maire, avant qu'elle s'en aille, dommage, mais, Monsieur le Maire, il aura fallu quatorze ans pour vous résoudre à mettre un terme à cette chimère bancaire, à un hybride à mi-chemin entre une institution à vocation sociale et une entreprise commerciale, une créature née de vos éléments idéologiques.

Nous, centristes, n'avons cessé de vous mettre en garde contre cette chronique d'un échec annoncé, un entêtement incompréhensible à vouloir exercer le métier très concurrentiel de la restructuration de dette que d'autres acteurs accomplissent avec savoir-faire et compétence. En tant qu'autorité de tutelle, le rôle de la Ville de Paris consistait à veiller sur les intérêts du Crédit Municipal qui remplit d'indispensables missions d'intérêt général au service des plus démunis, dont la précarité est parfois accentuée par la situation conjoncturelle.

"Ma tante", tel qu'est surnommé, le Crédit Municipal, joue ainsi le rôle de prêteur en dernier ressort, de baromètre social et économique, dont le cœur de métier de prêts sur gage, élargi à l'octroi de microcrédits et au récent déploiement de points d'écoute contre le surendettement, perpétue pleinement sa vocation sociale initiale.

Qu'êtes-vous donc allés faire dans cette galère de filiale bancaire ? Au lieu de dispenser un contrôle exigeant, de porter un regard consciencieux, vous avez embarqué le Crédit Municipal dans une dynamique délétère. Pire, le processus de filialisation engagé dès 1999 à l'initiative de Jean-François LEGARET, en sa qualité d'adjoint aux Finances, sous l'égide de Jean TIBERI, fut interrompu par le Maire de Paris, Bertrand DELANOË, sitôt installé dans son fauteuil de maire. C'est bien Bertrand DELANOË qui mit un terme au partenariat alors noué avec les Mutuelles du Mans, qui visait à adosser l'activité bancaire au Crédit Municipal de Paris sur une banque importante de réseau ayant toute la solidité nécessaire vis-à-vis d'un partenaire nouveau, jeune, mal expérimenté dans le domaine bancaire, et c'était la seule solution.

A l'expertise d'un gestionnaire ayant fait ses preuves, vous avez préféré les sirènes idéologiques d'une banque à capital 100 % public, créée de toutes pièces par l'Exécutif socialiste. Or, à peine née en 2005, CMP Banque a dû entreprendre de lourds chantiers internes pour répondre aux exigences de la Commission bancaire. Ce ne fut que le début d'un long chemin de croix. C'est un peu ce qui va arriver à la Grèce.

L'année suivante, son développement commercial achoppe sur un niveau de fonds propres insuffisants, puis en 2007, un partenariat avec la Banque Postale manque d'aboutir. Elle a été prudente, au moins. Enfin, 2008 et sa crise financière mondiale mettent fin à tout espoir d'adossement de CMP-Banque à une filière privée, ce que Jean TIBERI et Jean-François LEGARET avaient fait en 1999. C'est pourtant ce que nous avons réclamé sans relâche. La seule solution économiquement supportable pour que la filiale du Crédit Municipal cesse de peser comme un poids mort dans le bilan de l'établissement public.

Le calvaire s'intensifie alors en 2010, avec un accroissement du coût du risque lié au durcissement des conditions de mise en œuvre des plans de surendettement prévu par la loi Lagarde, encore accentué par la loi Hamon de 2014. A cette situation intenable est également venu se greffer l'obstacle du renforcement des normes prudentielles. De sa naissance à sa mort désormais imminente - CMP-Banque étant en état de sédation profonde - CMP-Banque n'aura jamais connu une situation financière équilibrée, avec un résultat net constamment déficitaire depuis 2011. Cette nécrologie aurait pu être évitée si l'Exécutif avait alors consenti à écouter une recommandation prise pour des prophéties de Cassandra. Un adossement pour les activités bancaires et une structure bancaire privée constituaient la seule porte de sortie envisageable, l'unique remède à cette insoutenabilité budgétaire, afin de ne plus faire supporter au Crédit Municipal de Paris la viabilité et le refinancement de sa filiale exclusive.

L'actionnariat à 99 % Crédit Municipal et l'absence de partenaire conséquent apportant à CMP-Banque compétence et puissance ont sonné le glas d'une utopie qui n'a que trop vécu, faute d'ouvrir et de décroiser le capital CMP-Banque.

Vous nous demandez aujourd'hui de donner un premier coup de pelle de 42 millions d'euros, comme cela, c'est sympathique, pour enterrer votre insensé projet idéologique et sa gestion à la petite semaine. 42 millions d'euros ! On les a dans la poche, on les sort, alors que le coût de cession de l'encours résiduel à terme était estimé entre 20 et 30 millions d'euros, auxquels s'ajoutaient 7 millions de besoins en fonds propres supplémentaires, selon le scénario de gestion extinctive qui nous a été présenté en commission des finances au mois d'avril dernier. La dotation que vous nous demandez de voter s'avère bien plus importante.

Combien les Parisiens auront-ils donc déboursé fin 2020, lorsque CMP-Banque ne sera plus alors qu'un coûteux souvenir ? La pérennité des activités à dominante sociale de "Ma tante" aura été mise à mal par la gestion erratique de CMP-Banque.

Après un prêt, il ne nous appartient pas de vous accorder un blanc-seing. Il est évident que compte tenu que ce sont les Parisiens qui vont payer, par un adossement à leurs impôts, nous voterons contre ce projet de délibération. Nous risquons cependant de nous abstenir si vous acceptez le vœu que nous avons fait avec Jean-François LEGARET sur CMP-Banque.

Merci, mes chers collègues.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole tout de suite à Jean-François LEGARET pour cinq minutes. Ensuite, Jean-Pierre LECOQ se prépare.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, enfin, enfin, la décision tant attendue est intervenue : mettre un terme à cette aventure coûteuse, calamiteuse, de CMP-Banque. Oui, calamiteuse, et qui va laisser naturellement une ardoise lourde et certainement durable dans les comptes de la Ville de Paris.

C'est un scénario qui était écrit depuis longtemps et effectivement, avec Yves POZZO di BORGIO, Jean-Pierre LECOQ, Christian SAINT-ETIENNE, Claude GOASGUEN, nous n'avons jamais cessé de dénoncer la manière dont la Mairie de Paris avait décidé de filialiser les activités bancaires du Crédit Municipal. Filialisation à 100 % : comme si on pouvait s'improviser banquier, comme si on pouvait créer de toutes pièces un réseau bancaire.

En réalité, cette filiale bancaire n'a jamais cessé de perdre de l'argent. Jamais ! Et il n'entre pas dans la vocation de l'établissement public, le Crédit Municipal de Paris, de porter à bout de bras une filiale bancaire déficitaire.

C'est la raison pour laquelle, au sein du C.O.S., avec Christian SAINT-ETIENNE, nous réclamons depuis longtemps que l'on mette un terme à ces activités. On nous avait laissé entendre qu'il n'était pas opportun de le faire avant les élections municipales. Nous remarquons que l'on ne s'est pas beaucoup empressé de le faire depuis, et que tout temps perdu, tout mois passé a eu pour conséquence de laisser des comptes encore plus déficitaires et d'aggraver le coût pour la Ville de Paris.

Alors aujourd'hui, 42 millions pour recapitaliser la maison-mère des pertes qu'elle a réalisées dans CMP-Banque. Est-ce que ces 42 millions suffiront à solder l'opération ? Bien loin de là, puisqu'en réalité, 42 millions, c'est le poids de la capitalisation, mais vous savez, puisque je l'ai déjà dit ce matin en parlant du compte administratif, que CMP-Banque, c'est 130 emplois, avec un plan social qui est d'ores et déjà lancé. C'est en réalité plus du quart du bilan du Crédit municipal de Paris, qui est au total de l'ordre du milliard d'euros, et le bilan de CMP-Banque à lui tout seul, c'est 263 millions. Donc, les créances de CMP-Banque, qui a eu une activité bancaire très sociale, et on ne pouvait que s'en féliciter, à condition de ne pas déséquilibrer ses comptes inutilement, ce seront évidemment des créances extrêmement difficiles à céder.

Alors, je ne reviendrai pas sur l'historique très juste qu'a fait Yves POZZO di BORGIO de la manière dont le processus qui avait été lancé avant 2001 par Jean TIBERI, de filialiser les activités bancaires de CMP-Banque, mais après avoir procédé à un appel d'offres ouvert pour désigner une financière, qui avait elle-même désigné un partenaire qui devait permettre d'adosser les activités bancaires.

Bertrand DELANOË, dès son élection, avait annoncé qu'il abandonnait ce processus de filialisation pour finalement y revenir un an plus tard et filialiser à 100 %. Nous n'avons jamais cessé de dénoncer cette erreur initiale et de dire que dans ces conditions, cette expérience était malheureusement vouée à l'échec.

C'est la raison pour laquelle, maintenant que la décision est prise, nous n'allons évidemment pas nous y opposer. On ne peut pas à notre sens poursuivre une activité déficitaire. Je sais que quelques élus appartenant à la majorité le suggèrent, mais cela nous paraît totalement déraisonnable, parce qu'il n'entre pas dans la vocation de l'établissement public, l'établissement social, l'établissement mère, l'établissement principal, entièrement - je dirais - attaché à l'image de la Ville de Paris qu'est le Crédit Municipal de Paris, de continuer à porter les pertes.

Alors, 42 millions, comme je l'ai dit, c'est un amorçage de participation aux pertes. C'est tout de même une grande innovation. C'est la première fois que les contribuables parisiens vont être appelés à venir, par leur contribution, compenser les pertes d'une banque, les pertes d'une banque qui a été mal gérée et qui n'a su que creuser des pertes, d'année en année.

Je crois qu'il va falloir leur dire la vérité. Il faudra expliquer, il faudra vous justifier, il faudra dire pourquoi on en est arrivé là. C'est la raison pour laquelle la proposition que nous avons faite de procéder à un audit, moi je recommande vraiment aux élus de la majorité de la retenir, quitte à ce que vous nous proposiez un vœu bis - nous ne sommes pas fétichistes sur le choix des termes -, mais acceptez cette proposition.

Si vous la refusez, vous laisserez perdurer le débat, très mauvais débat, très mauvaises conséquences et on en parlera encore pendant longtemps.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LECOQ, vous avez la parole, ensuite, M. GAUDILLÈRE se prépare.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme vous le savez, notre Conseil est amené à délibérer aujourd'hui sur un apport de 42 millions d'euros de la Ville au Crédit Municipal afin que lui-même renforce les fonds propres du CMP Banque par l'acquisition de titres supplémentaires.

Ainsi, l'ensemble composé du Crédit Municipal et de sa filiale bancaire respectera les ratios prudentiels réglementaires exigés par l'A.C.P.R., l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, qui a succédé il y a quelques années à la Commission de contrôle des banques dont les faiblesses, je fais appel à vos mémoires, avaient été cruellement révélées il y a vingt ans par le naufrage du Crédit lyonnais.

Mes chers collègues, et je ne le dis pas sans tristesse, il n'est pas exclu que le naufrage du CMP Banque soit à la Ville de Paris ce que fut le Crédit lyonnais pour l'Etat et le Trésor français. Je le dis tout à la fois avec tristesse mais aussi avec colère parce que, Madame la Maire, Monsieur BARGETON, tout aurait pu, tout aurait dû être évité.

Les trois orateurs qui se succèdent aujourd'hui ont tous mis dans le passé l'Exécutif précédent et le Maire lui-même en garde sur les dangers, y compris pour lui-même en tant que dirigeant de banque, que faisait courir pour le Crédit Municipal et pour les finances de la Ville la création d'une filiale bancaire à 100 %.

Vous n'avez rien voulu entendre en dépit de nos interventions réitérées et vous avez préféré prendre tous les risques.

Dès 2009 et le premier blâme assorti d'une demande conséquente, vous auriez pu tout arrêter et ainsi limiter la case. Vous avez préféré boire le calice jusqu'à la lie, ce qui s'est effectivement passé, avec 17 millions de pertes cumulées extériorisées, et quand on connaît la capacité de lissage des établissements bancaires comme des entreprises, cumulés entre 2011 et 2014 pour la filiale bancaire, avec un PNB qui dévisse et un coût du risque qui devient insupportable.

Il fallait à tout prix jouer au banquier social ou au social-banquier et s'engager tête baissée dans la restructuration de prêts et le rachat de crédits bancaires.

C'était d'autant plus stupide que la Ville, pour ses propres agents, développe cette même politique, et c'est très bien, de rachat et de bonification de crédit mais en recourant à un organisme bancaire extérieur.

Et le comble, mes chers collègues, c'est que le projet de délibération correspondant présenté sous le timbre de la DRH, la DRH 53 - je vous incite à le lire -, qui détaille les conditions d'éligibilité à ses prêts, est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance. Maintenant, que faut-il faire ?

Faut-il se précipiter en inscrivant 42 millions au budget supplémentaire en apportant ces fonds au Crédit Municipal ? Ou faut-il prendre un tout petit peu de temps, Monsieur BARGETON, et renvoyer à la prochaine séance l'examen de la situation réelle du Crédit Municipal et de sa filiale bancaire ?

Vous pataugez depuis 10 ans avec le Crédit municipal : valse des dirigeants, politiques contradictoires, blâmes des autorités de tutelle. Nous avons tout connu. Mais maintenant les Parisiens ont le droit de savoir, de connaître et d'estimer le montant réel des exploits bancaires de Bertrand DELANOË et de ceux qui l'ont suivi dans cette aventure, digne des pieds nickelés.

Pourquoi 42 millions d'euros ? D'où sort ce chiffre ? Où est le rapport de l'A.C.P.R. ? Pourquoi recapitaliser à toute vitesse alors que vous parlez d'une gestion extinctive à moyen terme ou même prolongée jusqu'en 2023 ?

Il y a trop d'omissions, trop d'incertitudes et d'approximations dans votre communication, que vous avez essayé d'étayer par un recours abusif à des termes techniques.

C'est pour avoir des réponses précises aux légitimes questions posées que vous nous demandons, mes chers collègues, Monsieur le Maire, d'adopter le vœu que nous avons déposé et qui demande la réalisation d'un audit extérieur pendant l'été, afin que nous puissions débattre des mesures à prendre, dès notre prochaine séance.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE, pour 5 minutes maximum. Ensuite, David BELLIARD.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais ramener le débat à quelques idées simples. Et d'abord sur le passé. Nous avons pensé au début de la première mandature de Bertrand DELANOË, que CMP Banque trouverait sa place dans le domaine de la restructuration de crédit.

Elle l'a trouvé d'ailleurs et j'observe une contrevérité que j'ai entendue tout à l'heure dans la bouche d'un élu de l'opposition puisque cette banque a été pendant plusieurs années bénéficiaire. Jusqu'à ce que les grandes banques s'intéressent à ce marché de la restructuration de crédit et ne laisse à CMP Banque que des créances moins solides.

Nous avons alors, en 2008, cherché à adosser CMP Banque à un grand réseau bancaire - je m'en suis beaucoup préoccupé dans mes responsabilités de l'époque - mais, comme tout le monde le sait, quelques mois après cette décision, la crise financière de fin 2008 a littéralement tétanisé les grands réseaux bancaires sur toute opération de croissance externe. Voilà succinctement résumé l'enchaînement qui a conduit CMP Banque à sa situation actuelle.

Cette situation n'est plus tenable. Quelques chiffres de 2011 à 2014 : un produit net bancaire, un chiffre d'affaires si vous préférez, de 80 millions, des charges de fonctionnement de 74 millions, un coût du risque, c'est-à-

dire des créances passées en perte, de 21 millions, et donc, un déficit sur 4 ans, d'une grosse quinzaine de millions d'euros.

C'est une situation qui est très préoccupante, d'abord parce que je rappelle que le payeur ultime quand une banque municipale cumule les pertes, c'est le contribuable, et il va peut-être finir par se demander pourquoi il doit payer entre 3 et 7 millions d'euros par an pour ce type d'activité.

D'autre part, vous savez que le CMP, comme tous les établissements bancaires, va être obligé de renforcer considérablement ses fonds propres en raison des réglementations et notamment de ce que l'on appelle les normes Bâle III. Pour augmenter ses fonds propres, si on veut qu'il ne demande pas trop aux contribuables parisiens - je pense que tout le monde ici sera d'accord sur cette idée -, il faut qu'il y investisse ses bénéfices et donc il ne faut pas qu'on le contraigne à utiliser ces mêmes bénéfices pour combler les pertes récurrentes de CMP Banque.

Donc, la décision a été prise de fermer CMP Banque et je voudrais dire deux mots sur les modalités.

D'abord, les modalités sociales. Je pense que l'adjoint de tutelle insistera sur un point très important, la Ville s'est engagée à ce que tous les personnels, je dis bien tous les personnels de CMP Banque, se voient proposer une solution, et cette décision parfaitement normale et sociale doit être soulignée.

Et puis, il y a les modalités financières. En matière de fermeture de banque, il n'y a que deux solutions. La première solution, c'est de continuer à recouvrer les créances pendant un certain nombre d'années, et la deuxième solution, c'est de céder en bloc le portefeuille de crédit à un investisseur.

Mais le malheur, c'est que, voyez-vous, les investisseurs qui rachètent les portefeuilles de crédit d'une banque qui ferme sont rarement des philanthropes : ce sont des financiers et tout le monde sait qu'ils exigent une décote entre 25 et 30 %. J'étais très étonné d'ailleurs d'entendre tout à l'heure M. POZZO di BORGIO citer le chiffre de 25 millions. Non, 25 % ou 30 % du portefeuille de CMP Banque, qui est de 400 millions de créances saines, c'est 100 à 120 millions.

Donc, je le répète et je ne crains pas d'être contredit, si nous céditions demain en bloc le portefeuille de CMP Banque, nous essuierions une perte sèche immédiate de 100 à 120 millions.

Donc, nous avons décidé de continuer à recouvrer les créances pendant un certain nombre d'années, à le faire avec beaucoup d'énergie, à rendre compte de ce recouvrement au conseil d'orientation et de surveillance du CMP pour qu'il le contrôle, ce qui est bien normal.

Avant que nous ne passions au vote, je voudrais, si vous me le permettez, m'adresser à la fois à certains groupes de la majorité et à l'opposition.

A l'opposition, je dirai que refuser de voter ce projet de délibération, après avoir pendant des années et des années, comme vous l'avez rappelé, Monsieur LEGARET, comme vous l'avez rappelé, Monsieur POZZO di BORGIO, appelé à la fermeture de CMP Banque, et prendre tous les prétextes possibles et imaginables pour ne pas le voter, c'est une contradiction étrange et j'emploie là un terme modéré.

Et à ceux des groupes de la majorité qui ne veulent pas voter le projet de délibération, je dirai qu'on ne peut pas à la fois refuser d'augmenter les impôts, et refuser une économie substantielle qui n'enlèvera rien aux Parisiens.

Nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts. Tous les groupes de la majorité ont pris cet engagement et, si certains l'ont oublié, je pense que les Parisiens, eux, ne l'ont pas oublié, et chacun dans la majorité ferait bien de s'en souvenir.

Donc, je voterai ce projet de délibération, qui me paraît être un projet de délibération, encore une fois, de bon sens, qui n'enlève rien aux Parisiens, qui protège les intérêts des salariés - ce qui me paraît quand même la moindre des choses - et qui protège également les intérêts des contribuables parisiens.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David BELLARD, pour cinq minutes maximum, ensuite Jean-Bernard BROS.

M. David BELLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues.

Vous nous proposez aujourd'hui de voter une somme de 42 millions d'euros pour assurer la recapitalisation de la filiale bancaire du Crédit Municipal de Paris. Cette recapitalisation intervient tardivement, à un moment où l'activité du CMP Banque est si déficitaire que, sans cette recapitalisation presque humanitaire d'une certaine manière, l'établissement risque la mise sous tutelle.

Nous voilà donc mis devant le fait accompli où le choix semble se résumer à sauver les meubles, ce qui est appelé plus pudiquement une gestion extinctive de l'activité.

Quel dommage de devoir adopter une attitude aussi défensive alors que les enjeux, en termes de financement de l'investissement, et d'accès au crédit, auraient mérité une discussion approfondie et bien plus proactive.

Cela fait pourtant des années que nous savons les difficultés que rencontre le CMP Banque. Cela fait des années que nous savons que les choix stratégiques engagés sur le marché de la restructuration, de crédits notamment, ne permettaient pas à cet établissement de conserver une activité rentable.

Au regard de la petite taille de la banque, impossible pour elle de trouver un équilibre sur ce marché extrêmement concurrentiel et dominé par des acteurs plus compétitifs.

Cela fait des années que les écologistes demandent à ce que soient étudiées d'autres pistes, notamment sur la question du tiers financement de la transition écologique, les besoins en termes de financement de la transformation écologique de notre ville sont importants pour accompagner et en soutenir toutes ces dimensions. Le CMP Banque pourrait être le bras ouvrier de cette transition et occuper un marché de niches rentable, et qui relèverait, cette fois, de l'intérêt général.

Et même au-delà de cette réflexion, sur le financement de la transition énergétique, pourquoi ne pas avoir continué des discussions approfondies sur une éventuelle reprise de l'activité bancaire ?

Certes, la crise économique et financière ne facilite pas les discussions, mais il nous semble que la gestion extinctive, c'est-à-dire la mort programmée du CMP Banque, n'est pas, encore une fois, la seule réponse possible, vu la taille de l'établissement qui, on peut le comprendre, peine à trouver un marché sur lequel exister. Il pourrait tout à fait trouver une place dans un groupe bancaire plus important où il pourrait même trouver des proximités en termes de valeur et de respect d'intérêt général.

Des pistes d'un rapprochement entre le CMP Banque et d'autres établissements ne nous semblent pas aujourd'hui avoir été menées avec assez d'approfondissement et il pourrait entrer dans la stratégie d'établissements plus importants.

Enfin, je terminerai sur deux questions importantes, en cas de fermeture du CMP Banque, quid des personnels, quelles solutions leur seraient proposées ? Nous ne sommes pas un fonds de pension sans foi ni loi, les salariés ne peuvent être les victimes des mauvais choix stratégiques des fonctionnaires.

Ici, chacun doit prendre ses responsabilités, et en cas de gestion extinctive, l'éventuel plan social devrait avoir pour objectif de reclasser 100 % des personnels actuels de la banque.

Enfin, reste la question du développement du Crédit Municipal établissement public, qui assure un service public essentiel et un accompagnement pour les personnes en surendettement, quels que soient les choix qui seront adoptés pour le CMP Banque, ces choix ne peuvent fragiliser l'activité de prêt sur gage du Crédit Municipal dont les missions doivent être renforcées et développées.

Vous le voyez, ce projet de délibération que vous nous proposez de voter pose beaucoup de questions et d'incertitudes.

Arrivé trop tardivement, il relève plus d'un couperet que d'une discussion sereine. En outre, nous ne pensons pas que le choix de la gestion extinctive de l'établissement ait été suffisamment préparé ni qu'il ait été sérieusement pesé au regard des autres options possibles.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous abstenons sur ce projet de délibération et nous ne voterons pas le vœu de nos collègues de l'UMP.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la question du Crédit Municipal et du devenir de sa filiale bancaire CMP Banque n'est pas un sujet nouveau.

Prenons les choses dans l'ordre.

La création de la filiale bancaire est un échec, ni plus ni moins. S'il y a dans la Ville une initiative de la Municipalité qui a échouée, celle-là constitue immanquablement un cas d'école d'un projet mal calibré et mal anticipé.

Et les conséquences sont que 42 millions d'euros vont être injectés, via le budget supplémentaire 2015, pour recapitaliser le Crédit Municipal et compenser cette dévaluation insensée de CMP Banque de 60 à 18 millions d'euros.

Alors pourquoi 42 millions et surtout pour quoi faire ?

Pourquoi n'avons-nous pas agi avant ? Quelles sont les perspectives, quel est le chemin que va prendre cette belle institution pour les prochaines années ? Beaucoup de questions nous sont fatalement posées. Certains contestent et beaucoup d'arguments sont recevables.

Mais pour quoi faire ?

Quelles propositions ? Notre marge de manœuvre financière est faible, ne nous le cachons pas, et nous ne voyons pas de plan B qui soit aujourd'hui réaliste et opérationnel.

L'aventure CMP Banque est un échec, il n'a pas trouvé un modèle économique performant face à la concurrence du privé.

Liquidier ses créances et arrêter les prêts, et les frais d'ailleurs, est selon nous - je le répète, nous le regrettons - la seule solution.

Il faut stopper l'hémorragie d'une activité qui n'a pas fait ses preuves, bien au contraire, dans le giron municipal. Car le risque est aussi à terme d'endommager le Crédit Municipal et ses activités historiques sur lesquelles, par contre, une discussion doit avoir lieu dans la sérénité.

Nous sommes à la croisée des chemins et nous entendons le choix budgétaire pris par l'Exécutif en responsabilité, mais aussi en vigilance, pour que ce type de scénario ne se reproduise jamais.

Les élus du groupe RGCI voteront ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, ensuite Danièle PREMEL.

Mme Danielle SIMONNET. - Le Conseil d'administration de CMP-Banque, le 8 juin dernier, a donc décidé de proposer au Conseil de Paris de voter l'octroi de 42 millions d'euros, afin de permettre une gestion extinctive de son activité.

C'est une très regrettable nouvelle que je déplore. Comme je le signalais déjà dans une autre séance, où nous avons abordé ce sujet, l'activité du groupe Crédit Municipal de Paris, s'ancre dans l'histoire bancaire de notre pays. Il y a aujourd'hui 18 caisses de Crédit Municipal en France, détenant le monopole du prêt sur gage. Il s'agit d'un service bancaire public, avec une vocation d'assistante sociale, qui permet à nos concitoyens, dans des situations difficiles, et à des associations de trouver des financements.

La filiale CMP-Banque, dont il est question aujourd'hui, propose des prêts de restructuration, de rachat de dettes aux particuliers endettés, des prêts personnels sous condition de ressources, des prêts relais hypothécaires, des prêts aux associations.

Oui, cette filiale va toujours mal avec un résultat net négatif de moins 7 millions d'euros en 2013, et de moins 5,7 millions d'euros en 2013, incluant moins 2,2 millions d'euros de plan social, 21 départs volontaires, moins 3,3 millions d'euros en 2014.

En effet, malgré la baisse des charges de personnels, certains postes du produit net bancaire décroissent : baisse des taux, baisse des commissions bancaires et surtout le coût du risque continue à progresser.

Il semble donc que le portefeuille de prêt de CMP-Banque ait subi une sélection particulièrement adverse.

Je m'interroge aujourd'hui sur la politique de risques de la banque et sur certains portefeuilles, OCH, CNAS.

Aujourd'hui, comme l'an dernier, je constate que les encours douteux s'élèvent à 50 millions sur 265 de prêts, ils grignotent donc, en théorie, totalement les fonds propres. Il convient de rapprocher ces sommes du montant de 42 millions d'euros demandé au Conseil de Paris.

Mais aujourd'hui, la question est de savoir si nous devons, mes chers collègues, acter la mort de cette filiale, née en 2005, pour 42 millions d'euros ou lui laisser une dernière chance de reprise.

Depuis 2005, l'environnement économique et bancaire n'a pas du tout aidé l'activité. Une activité faiblement compétitive, la restructuration de crédits a été massivement investie par les banques privées aux moyens commerciaux, sans aucune mesure avec ceux de CMP-Banque. Les commissions ont été revues à la baisse, le durcissement des règles financières, celui de la crise financière, a réduit les marges de manœuvre en termes d'effet de levier.

Ce que nous voyons à travers les comptes dégradés de CMP-Banque, c'est bien le résultat désastreux de la politique austéritaire menée à l'échelle du pays. C'est la détresse croissante dans laquelle nos concitoyens les plus pauvres se trouvent, en toujours plus grand nombre.

Aujourd'hui, on peut en effet se poser la question : quels atouts aurait CMP-Banque pour rebondir ?

Les autres scénarios proposés conduiraient à des investissements dans le numérique, à même d'irriguer par exemple le secteur des "start up" financières sur Paris, avec des retours sur investissement plus hasardeux, certes. Néanmoins, est-ce que cela ne mériterait pas d'être tenté ?

Nous craignons que la création de l'activité ne conduise, certes, à alourdir une facture ultérieure. Alors voilà, nous assistons aujourd'hui au groupe PS, qui prend la décision de suivre finalement les recommandations du groupe UMP, pour ne pas poursuivre cette activité.

Et on abandonne aujourd'hui la banque des pauvres.

Il s'agit pourtant d'un maillon de l'aide sociale et d'une modalité de financement de l'économie sociale et solidaire.

Et donc, je constate avec dépit que sauver la BNP soucie plus le Gouverneur de la Banque de France et le Gouvernement que sauver le Crédit Immobilier de France désormais en gestion extinctive ou bien encore CMP-Banque.

Par principe, face à une contradiction des missions bancaires d'utilité publique et des effectifs associés, je voterai contre ce projet de délibération.

Et je demande le maintien des activités qui peuvent fonctionner au sein de la filiale, comme :

- le prêt aux associations, le conseil financier auprès des clients en difficulté et l'orientation vers des solutions bancaires ;

- un calendrier de redéploiement du plan de mise en extinction, en lien avec l'adjuration des prêts octroyés ;

- des engagements de résultat quant au reclassement des 123 salariés, mes chers collègues - 123 salariés ! - de CMP-Banque, avec notamment un budget de formation conséquent, pour celles et ceux qui souhaiteraient rejoindre un secteur bancaire en pleine mutation.

Je voterai donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Danièle PREMEL a la parole.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, s'il n'y avait pas des risques pour 125 salariés de la CMP-Banque, je me risquerais à citer Molière et les Fourberies de Scapin : mais que diable sommes-nous allés faire dans cette galère ?

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Car, dix ans après l'aventure bancaire du Crédit Municipal, nous nous dirigeons vers le scénario dit de gestion extinctive, c'est-à-dire la mort à petit feu de la banque du Crédit Municipal.

Je relisais le débat fort intéressant d'il y a dix ans, quand, dans cette même enceinte, M. SAUTTER proposait la création de cette filiale 100 % privée de l'établissement public administratif : Crédit Municipal. Il y croyait, il était optimiste, il envisageait un développement de la banque et de ses activités.

C'était sans compter sur les politiques concurrentielles agressives entre banques, y compris sur le segment du rachat du crédit qui, nous le savons, a explosé du fait des difficultés de pouvoir d'achat de nos concitoyens et de nos concitoyennes.

C'était sans imaginer la crise bancaire de 2008.

Une banque trop petite, s'adossant entièrement au Crédit Municipal et donc à la Ville de Paris, n'avait pas d'avenir, n'ayant que des partenaires peu impliqués et qui eux-mêmes développaient leur propre offre bancaire, proche de celle du Crédit Municipal, sans tenir compte de leurs partenaires.

Il n'y avait eu alors que trois orateurs sur cette délibération, dont deux sont encore là : M. LECOQ, M. POZZO di BORGIO et notre camarade Jean VUILLERMOZ.

Les deux premiers critiquaient ce choix en proposant d'aller directement vers une tutelle d'une autre banque ou d'un établissement assurantiel, ce qui n'aurait fait que de transformer le Crédit Municipal en une banque comme les autres mais surtout en pourvoyeur de clients potentiels vers des établissements plus importants.

La mort du CMP Banque, si on avait suivi la Droite, aurait été aussi certaine mais surtout plus rapide !

Notre proposition était toute autre : elle envisageait que l'on ne change pas le statut de l'activité bancaire en la maintenant au sein de l'établissement public administratif qui gère les autres activités de "Ma Tante", comme le prêt sur gage, les microcrédits et l'aide aux personnes surendettées.

Ce choix raisonnable et sage aurait permis que toutes les branches d'activité du CMP soient solidaires entre elles et aurait évité l'aventure du David-CMP Banque contre le Goliath de la finance.

Nous n'avons pas été entendus à l'époque.

Comme dans un domaine proche, nous n'avons pas été entendus quand nous nous sommes opposés à la disparition de la banque publique Crédit Municipal privatisée devenue "Dexia", avec le destin que l'on connaît.

Comparaison, Monsieur BARGETON, n'est pas raison mais la logique d'entrer dans un système concurrentiel est, nous le voyons, source d'ennuis.

Alors, oui, nous allons voter ce projet de délibération, car le versement de ces 42 millions d'euros est indispensable pour sortir définitivement de l'ornière, mais nous n'aurions jamais dû nous lancer dans cette aventure.

Nous sauvons l'essentiel de l'activité du CMP qui continuera à faire un travail auquel les Parisiens sont attachés : le prêt sur gage, le microcrédit et l'aide aux personnes surendettées.

J'aurais préféré que vous écoutiez, il y a dix ans, Jean VUILLERMOZ, plutôt que de nous proposer ce projet de délibération.

Un dernier point qui, pour nous, est essentiel : c'est le devenir des 125 salariés de la banque. Oui, nous devons tout faire pour qu'aucun d'entre eux ne soit pénalisé par la décision que nous prenons aujourd'hui. Ils ne sont responsables en rien des choix que nous avons faits il y a dix ans.

Mon groupe souhaite qu'une information soit donnée régulièrement en 1ère Commission et au Conseil de Paris sur les reclassements des personnels.

C'est la moindre des choses que nous pouvons faire : nous avons été imprudents, sachons prendre nos responsabilités envers les salariés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, la parole est à Julien BARGETON, pour à peu près 5 minutes.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un choix difficile dans lequel le Conseil d'orientation et de surveillance de l'établissement public administratif du Crédit Municipal de Paris a engagé sa filiale bancaire le 8 juin dernier : celui de l'étude de la gestion extinctive.

Je vous le rappelle, la filiale bancaire est une banque totalement privée dans laquelle la Ville de Paris n'a pas de participation et ce n'est pas elle la banque des pauvres, Madame SIMONNET, c'est bien l'établissement public administratif.

Néanmoins, elle a la responsabilité du Crédit Municipal de Paris dont elle a la tutelle. C'est ce Crédit Municipal qui fait aujourd'hui appel à nous pour une recapitalisation de 42 millions d'euros.

Oui, c'est une décision difficile et que personne ne prendrait de gaité de cœur.

Je souhaite revenir brièvement sur les raisons de ce choix mais Bernard GAUDILLÈRE a déjà très clairement expliqué l'historique de ce dossier.

En 2005, lors de la création de la filière bancaire, le CMP proposait un produit innovant dans le secteur : celui de la restructuration de crédit. Dans les années qui ont suivi, le marché s'est engouffré dans cette voie, de grands établissements de crédit et banques généralistes concurrençant durement le CMP Banque, rapidement devenu un acteur mineur du secteur.

Monsieur POZZO di BORGO, c'est dans ce sens-là que cela s'est passé.

Malheureusement, être précurseur n'est pas forcément un avantage face aux poids lourds du secteur.

Par ailleurs, la crise de 2008 a très durement touché le monde économique, que ce soit du côté de l'économie des foyers franciliens ou du secteur bancaire, amenant les autorités de régulation à prendre des mesures réglementaires d'encadrement du secteur, que je ne peux que saluer mais qui ont considérablement compliqué la gestion de petits établissements spécialisés, comme le CMP Banque.

Et depuis, les tentatives multiples de redressement ont été essayées, sans parvenir à juguler les pertes de la banque : un partenariat avec la Banque Postale ou un plan de départs volontaires.

C'est vrai, Jean-François LEGARET est, en effet, souvent intervenu dans ce Conseil pour demander la gestion extinctive. Si je ne partage pas toute son analyse sur les causes, les tenants et les aboutissants, je lui reconnais sa constance sur ce sujet et notamment sur les conditions de la filialisation.

Le CMP est arrivé à la difficile conclusion que la seule option raisonnable était l'étude du scénario de gestion extinctive.

Je partage aussi d'ailleurs l'analyse de Mme PREMEL sur beaucoup de points dans ce qu'elle vient de dire.

La responsabilité de la Ville est donc d'accompagner au mieux son établissement public. C'est l'engagement qu'elle prend dans les vœux de l'Exécutif que nous présentons : s'assurer que tout sera mis en œuvre pour le personnel de la banque, Monsieur BELLARD, que le transfert ou la cession du portefeuille se fasse dans les meilleures conditions, que le financement de la transition énergétique soit assuré et opérationnel rapidement et, enfin, que l'établissement public de prêts sur gage, dont nous avons la responsabilité, puisse continuer son action sociale auprès des Franciliens, sereinement.

C'est tout cela qui est repris.

Je pense que nous avons eu une communication maîtrisée et je ne partage pas, de ce point de vue, ce qu'il y a dans le vœu de l'UMP, parce que la communication a été circonscrite aux décideurs, dont certains élus de votre groupe. Je me suis personnellement chargé d'ailleurs de transmettre les informations aux groupes non représentés aux COS et on s'est vus à plusieurs reprises sur ce sujet.

Et puis, bien sûr, il faut dire aussi que la stratégie de l'équipe municipale et du CMP n'est pas floue mais, effectivement, nous avons tenté plusieurs choses et c'est cela qui donne peut-être une impression de flou, mais ce n'en est pas une. Il y a eu plusieurs tentatives dans les périodes passées.

Par conséquent, la Maire de Paris n'a pas besoin de prescrire la réalisation d'un audit sur la situation actuelle et les perspectives du CMP et de sa filière bancaire. La direction du groupe s'en est chargée, cette évaluation a été réalisée par des agences reconnues mondialement - Eurogroup, Mazars - et la situation a été regardée sous toutes les coutures. Les conclusions ont d'ailleurs été présentées lors d'une réunion exceptionnelle de la 1ère Commission le 15 avril dernier.

Je ne peux donc accepter cet audit.

Bien sûr, je veux bien continuer à transmettre tous les éléments que j'aurai à disposition, à regarder avec vous toutes les études, les évaluations qui seront faites, les bilans d'étape, par exemple sur la façon dont est cédé le portefeuille, mais je ne peux aller au-delà.

Il n'est plus temps de reporter, Monsieur LECOQ, parce que nous devons verser maintenant ces 42 millions d'euros.

Je vous rappelle que l'autorité de régulation a accepté de nous faire confiance, de faire confiance aux élus pour prendre ces responsabilités et nous a donc accordé un délai. Nous ne pouvons plus repousser cette recapitalisation parce que, sinon, l'autorité serait alors obligée d'en tirer les conséquences et ces conséquences seraient extrêmement lourdes.

Je crois que nous voulons tous les éviter, donc oui pour poursuivre avec vous le travail, oui pour communiquer le maximum d'informations possibles, mais je ne peux pas suspendre cette décision à la réalisation d'un audit supplémentaire, ce qui ne veut pas dire que je ne m'engage pas à transmettre les informations nécessaires et à travailler avec vous.

J'en termine en disant que je ne porte pas ce projet de délibération de gaieté de cœur. C'est une décision douloureuse pour les finances de la Ville, pour l'établissement public, pour les personnels auxquels nous ferons des propositions à chacune et à chacun. Mais maintenant, il est temps de prendre ses responsabilités pour préserver le service public du Crédit Municipal de Paris qui a besoin de cette recapitalisation sans délai.

J'espère que toutes ces explications permettront de retirer le vœu, d'obtenir un vote sur ce projet de délibération et d'apporter cette capitalisation dont le CMP a besoin, pour qu'il continue, pour qu'il pérennise son activité de service public, prêt sur gage, épargne solidaire, plateforme de surendettement, dont les Franciliens ont besoin.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En réponse au vœu n° 49 déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, l'Exécutif a déposé le vœu n° 49 bis. Ce vœu est-il maintenu ?

Normalement, il vous a été communiqué ce matin.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, nous allons vous demander une suspension de séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Suspension de séance de deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures deux minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous pouvons reprendre la séance.

2015 DFA 91 - Octroi d'une dotation à l'Établissement public administratif Crédit Municipal de Paris pour un montant de 42 millions d'euros.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à un audit.

Vœu déposé par l'Exécutif. (suite).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je comprends que M. BARGETON qui, d'ailleurs, n'était pas élu - ce n'est pas un reproche - soit très ennuyé d'avoir à rapporter sur un projet de délibération qui concerne très largement l'ancienne mandature. Nous avons été un certain nombre, comme cela a été rappelé, à mettre en garde le précédent Maire sur ces aventures bancaires. Contrairement à ce qu'a dit Mme PREMEL, s'il avait voulu créer cette filiale bancaire, il fallait que la Ville soit minoritaire dans le capital de la filiale bancaire, et non pas majoritaire. Cela l'aurait empêché, à partir du moment où des pertes étaient commises, d'avoir à en assumer la totalité. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Nous maintenons notre vœu. Nous ne voterons pas le vœu de l'Exécutif, car c'est un vœu déposé à la dernière minute, complexe, un peu contradictoire, parce qu'il faut bien rallier des positions divergentes de la majorité municipale. Nous ne voterons pas les 42 millions d'euros parce que, malheureusement, nous pensons qu'effectivement cela peut être davantage. Nous nous réservons le droit de saisir nous-mêmes la C.P.R. et ses différentes instances car nous estimons qu'il n'y a pas eu une bonne gestion au cours des dernières années. Je le dis sans méchanceté, mais nous avons beaucoup flotté à la tête du Crédit Municipal et cela mérite que les autorités de contrôle soient saisies.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 229)

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 91).

Compte rendu de la 5^e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous entamons maintenant les travaux de la 5^e Commission.

Je donne la parole à sa présidente, Galla BRIDIER, pour trois minutes.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, en raison de la tenue des jurys des projets "Réinventer Paris", les travaux de notre commission se tiendront en deux temps. Aujourd'hui, nous examinerons les projets de délibération relatifs à la délégation de Jean-Louis MISSIKA, hormis ceux sur la tour Triangle qui nous occuperont demain matin.

Les projets de délibération qui ont fait l'objet de nombreuses inscriptions sont ceux qui concernent les Z.A.C., que cela soit pour leur lancement ou leur poursuite. Nous échangerons donc sur les Z.A.C. de "Clichy-Batignolles" et de "Bercy-Charenton" auxquelles quatre vœux sont rattachés.

Enfin, nous débattons de quatre vœux non rattachés mettant en avant des enjeux très importants : la concertation à venir dans le 18e arrondissement sur l'aménagement d'une parcelle S.N.C.F., la demande de report de la création de la métropole du Grand Paris par exemple, ou encore la préservation des terres agricoles dans le cadre du projet "Europa City" dans le triangle de Gonesse.

Nous reprendrons ensuite nos travaux de la 5e Commission jeudi, avec les projets de délibération liés au logement. Deux dispositifs seront à noter et n'échapperont pas au débat : "Multiloc" pour la captation du logement privé vacant et le plan "1.000 immeubles" qui vise à accompagner 1.000 immeubles vers la rénovation énergétique sur la mandature.

Enfin, si vous le permettez, je voudrais saisir ce temps de parole pour informer notre Assemblée qu'une mesure phare et importante de la loi ALUR, à savoir celle sur l'encadrement des loyers, est enfin en vigueur à Paris depuis la fin de la semaine dernière, et en vigueur seulement à Paris, comme vous le savez, à la demande du Gouvernement.

J'en profite donc également pour vous indiquer qu'un service juridique spécifique et gratuit délivré par l'A.D.I.L., que j'ai l'honneur de présider, est opérationnel depuis la fin de la semaine dernière. Il est à destination de tous les Parisiennes et Parisiens propriétaires et locataires qui se poseraient toutes les questions sur la réglementation liée à l'encadrement des loyers. Il me semblait opportun de faire cette annonce dans cette Assemblée.

Je vous remercie et vous propose de passer au débat.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup et merci de ces informations utiles pour l'ensemble d'entre nous.

2015 DU 131 - Restructuration de l'ensemble immobilier "Gaité-Vandamme" (14e) - Dissolution de la copropriété, acte d'échange, AOT, convention de projet urbain partenarial, dépôt PC.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 131. Il s'agit de la restructuration de l'ensemble immobilier "Gaité-Vandamme".

Je donne successivement la parole, pour cinq minutes maximum, à Jean-François LEGARET, Carine PETIT et Eric AZIÈRE.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'interviens en lieu et place de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, que je vous prie de bien vouloir excuser. Elle a dû quitter la séance quelques instants.

Vous savez que ce projet de délibération constitue une nouvelle étape pour l'ensemble immobilier "Gaité-Vandamme", en vue d'acter les éléments nécessaires à la réalisation de cette lourde restructuration. Pourtant, des points localisés et sensibles revêtent une importance toute particulière, conditionnent également la réussite du projet d'ensemble et méritent certains éclaircissements.

Je voudrais revenir sur le projet présenté à la séance du Conseil de Paris de février, car il était alors fait état de trois aires de livraison donnant sur la rue Vercingétorix au Sud, vers Catalogne au centre, l'hôtel Pullman, l'aire Maine. Pour accéder à chacune, les camions devaient se mettre à quai en marche arrière. Concernant l'aire Catalogne, se situant dans la partie la plus étroite de la rue d'une largeur d'environ 3,60 mètres, il a été démontré après consultation d'un architecte que la solution prévue était inapplicable. Unibail a fini par l'admettre.

Une nouvelle solution a donc été présentée le 26 mai, consistant à faire rentrer les camions par la rue du Commandant-Mouchotte, à les décharger dans l'aire Catalogne et à les faire ressortir par la rue Vercingétorix. Cette solution a été approuvée par les riverains, ce qui a entraîné une refonte partielle du projet de bibliothèque.

Pour les autres aires situées dans la portion de rue plus large, à 6,70 mètres, la mise à quai nécessiterait des manœuvres, donc des nuisances sonores nocturnes et diurnes. Il a alors été proposé par les riverains des aménagements mineurs de la rue et des trottoirs à Unibail qui, bien sûr, concernent la Ville à travers la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Quelles réponses concrètes à ces demandes justifiées comptez-vous apporter, d'autant que la demande de permis de construire serait déposée d'ici fin juillet ?

Quant à ce projet de délibération, il est écrit, page 3, que : "les aires permettant d'assurer l'approvisionnement du centre commercial amélioreront la desserte de la rue Vercingétorix". Cela ne correspond pas à la réalité. Cette rue Vercingétorix reçoit le trafic des camions desservant l'hôtel et le magasin Go Sport, ainsi que les autres boutiques du centre commercial. C'est si vrai qu'à l'avenir une grande partie des flux seront ainsi concentrés sur la seule rue Vercingétorix, y compris les boutiques du centre commercial dont la surface de vente - je le rappelle - est multipliée par 2,5, augmentant de ce fait l'ensemble des déchets du centre commercial, de l'hôtel et des bureaux.

Pouvez-vous nous préciser, sur ce point, comment sera réellement améliorée la desserte de la rue Vercingétorix ?

Enfin, quelques points qui nous paraissent importants.

Il est annoncé que la livraison de la crèche interviendra un an après celle du centre commercial. Quelles sont les raisons de ce retard ? Quand et comment comptez-vous informer les habitants de l'immeuble Mouchotte sur le sujet de la végétalisation des toits ?

Concernant les espaces verts environnants dont Unibail assume 75 % du coût, prévoyez-vous une autre réunion de concertation avec les riverains qui ont été insuffisamment informés, comme certains élus de l'opposition de la première réunion ?

Enfin, nous voulons vous alerter sur le point suivant. La Ville semble privilégier une fermeture de la trémie du Maine. Pourtant, les études ne vont pas dans ce sens, notamment pour les habitants de la rue du Départ, très impactés par un trafic intense et, au-delà, pour les riverains du 6e arrondissement et du 15e arrondissement, place de l'Appel du 18 Juin et de la rue de l'Arrivée.

Nous attendons donc, Monsieur le Maire, sur l'ensemble de ces sujets des engagements fermes et opérationnels pour la qualité de vie des habitants concernés.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Mme Carine PETIT a la parole.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques mots au sujet de ce projet important pour le 14e arrondissement mais pas seulement, pour la rive gauche de Paris, puisque c'est le début d'un aménagement urbain très important pour ce quartier de Montparnasse qui avait été extrêmement violenté dans les années 1960 et 1970, puisqu'on y prévoyait l'arrivée d'une autoroute urbaine, ce qui a énormément impacté l'espace public.

Ce projet, avec ce partenariat avec Unibail et l'ensemble des grands acteurs de la gare Montparnasse ensuite, tend à rectifier et à réparer ces injustices urbaines, pour un rééquilibrage en faveur des piétons et des circulations douces.

A la dernière réunion publique, qui a été coprésidée par moi-même mais également par Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI, nous avons rappelé que rien n'était encore figé et décidé, bien au contraire, et que le travail allait continuer. C'est d'une part parce que des études sont encore en attente concernant les effets sur la circulation et sur les effets de livraison pour ce futur centre "Gaité Vandamme".

Je rappelle quand même qu'il va permettre, certes la livraison d'une crèche, et une année plus tard la livraison du centre commercial, mais il prévoit également la rénovation complète de la bibliothèque municipale Vandamme qui se situera sur la rue du Commandant-Mouchotte de plain-pied, contrairement à ce qu'elle est aujourd'hui.

Le travail avec les copropriétés voisines, les associations de locataires et les riverains est mené depuis plusieurs années par Unibail, par la Ville de Paris également, ce qui s'inscrit un peu en porte-à-faux par rapport à ce qui est dit sur le fait que la Ville ou Unibail avancerait en catimini et ne permettrait pas d'avancer en toute transparence avec les riverains.

On peut toujours améliorer l'information et je m'y suis engagée lors du dernier Conseil d'arrondissement, mais les nombreux allers-retours et les nombreux échanges avec les copropriétés voisines ont permis à Unibail d'améliorer leur projet concernant les livraisons et il s'est engagé à continuer à le faire, y compris en présentant et en s'engageant sur des objectifs très précis qui concernent la réduction des camions. Une chose est d'améliorer les conditions d'accès des camions, mais il est aussi encore plus intéressant de travailler sur la diminution du nombre de camions qui vont livrer ce centre "Gaité Vandamme".

Voilà. Je ne m'étalerai pas plus parce que Jean-Louis MISSIKA reviendra sur plusieurs de ces aspects et les questions qui ont peut-être été posées. Nous reviendrons, puisque nous allons organiser, comme c'est le cas au niveau de la Ville de Paris, avec les ateliers Montparnasse, nous déclinerons dans l'arrondissement ce comité de concertation sur ce projet important qui va se dérouler dans l'arrondissement, pour que l'ensemble des acteurs, des riverains et des habitants soient bien informés, étape par étape, de la réalisation et du contenu de ce projet.

Notamment en ce qui concerne l'avenue du Maine, réduction ou fin de la trémie, nous nous sommes engagés à revenir vers les habitants pour concerter sur la question des espaces publics avenue du Maine et rue du Commandant-Mouchotte.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

M. Eric AZIÈRE a la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, l'îlot "Gaité Vandamme", le moins que l'on puisse dire, malgré d'ailleurs un nombre de visiteurs assez important - il y a 3,3 millions de visiteurs et 15.000 mètres carrés de galerie marchande - n'est pas un endroit très réussi en quelque sorte. Comme ailleurs dans Paris, c'est un constat d'échec, quelque part, de l'urbanisme sur dalle qui a créé une véritable imperméabilité de l'ensemble aux piétons, avec des accès piétons concentrés sur le parvis, une opacité empêchant toute visibilité et une organisation intérieure confuse, tout le monde l'a dit, et une architecture évidemment peu mise en valeur.

On ne peut que se réjouir et saluer le projet de modernisation de cet îlot par la société "Unibail-Rodamco" et la redéfinition des équilibres en termes de surfaces. Mais encore Unibail, attention, méfions-nous de la programmation de ce complexe. Il y aura au bout du compte plus de surfaces de bureaux, plus de surfaces de commerces, plus de services. Tout ceci me semble très bien.

Néanmoins, je voudrais surtout insister - j'ai eu d'ailleurs plusieurs fois l'occasion de le faire ici en Conseil de Paris mais aussi en Conseil d'arrondissement - sur le déficit d'informations générales pour les habitants du quartier, d'informations techniques, voire même de visuels - pourtant il en existe - de ce que sera ce projet quand il sera terminé. Ce sera pour les habitants du quartier et ce sont plusieurs quartiers qui sont impactés, d'ici un an, puisque les travaux vont commencer de façon imminente. Ce sera un des plus gros chantiers de la Ville au cœur de Montparnasse.

Je crois que, contrairement à ce que l'on pourrait laisser entendre, on ne peut pas se décharger de cet impératif de communication et d'information, car aujourd'hui aucun riverain, j'en témoigne, aucun habitant des quartiers concernés Montparnasse, Pernety, Plaisance n'est véritablement au courant de ce qui se prépare. Il n'y a qu'à interroger d'ailleurs les responsables d'associations.

C'est dire que des travaux, qui vont durant plusieurs années, encore une fois, entraver ou condamner un axe de circulation majeur à l'entrée ou à la sortie du Sud de Paris, font l'objet aujourd'hui d'une communication restreinte. L'avenue du Maine est terriblement importante en termes de flux. L'accès ou non et la fermeture ou non du tunnel de l'avenue du Maine et les reports ou déports de circulation sur le boulevard Edgard-Quinet, sur le boulevard Montparnasse ou la rue du Château ou la rue Froidevaux, ce sont tous des éléments extrêmement importants et qui risquent au démarrage des travaux d'affoler les habitants, quand je dis "affoler", je veux dire les inquiéter particulièrement.

Ce projet, en plus, c'est aussi 25.000 mètres carrés de commerces supplémentaires, le déménagement et la réimplantation de la bibliothèque Vandamme, une crèche, 4.000 mètres carrés de logements, la restructuration de l'hôtel de la rue du Commandant-Mouchotte, et en tout 110.000 mètres carrés de travaux.

Ce n'est pas l'Atelier Montparnasse d'ailleurs dont ce n'est pas le rôle, ni les conseils de quartier dont on connaît au fond l'efficacité, car ils ne sont pas d'envergure ou pas aujourd'hui suffisants pour communiquer sur un plan large. On ne peut pas se décharger sur ces deux groupes, l'Atelier Montparnasse et les conseils de quartier pour diffuser ces informations nécessaires à des dizaines de milliers de Parisiens, qui ne savent rien d'un projet qui va bouleverser leur vie quotidienne.

Je crois qu'il est vraiment indispensable, je pense, de publier un document ou une plaquette d'information qui pourrait être distribué dans toutes boîtes, comme certaines S.E.M. l'ont déjà fait - j'ai déjà vu des documents de ce type - dans d'autres grands chantiers pour, je pense, donner à comprendre, donner à voir aux habitants du 14e

arrondissement, donner un calendrier et, au bout du compte, faire en sorte que ce projet devienne celui de tous les habitants, celui des commerçants du quartier, et non pas celui d'un cercle d'initiés dont nous sommes forcément.

Nous voterons sans hésitation ce projet de délibération, mais nous jugeons vraiment indispensable que la Mairie de Paris ou qu'elle aide la mairie du 14e arrondissement, mais que la Mairie de Paris prenne une initiative de publication d'un document spécial à l'usage des habitants du quartier.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je donne tout de suite la parole à Jean-Louis MISSIKA pour qu'il puisse vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci pour toutes ces interventions, leur précision et naturellement le caractère positif de leur contenu. Je vais essayer de répondre aux différents points qui ont été soulevés.

D'abord sur la question de la logistique et de la rue Vercingétorix, j'ai tout à fait entendu ce qu'ont dit les riverains, j'étais effectivement à cette réunion de concertation dans le 14e arrondissement avec Carine PETIT et ce sujet a été amplement débattu. D'ailleurs, les copropriétés de la rue Vercingétorix et de la rue du Commandant-Mouchotte y étaient largement représentées.

Je voudrais dire que la question a été prise au sérieux par "Unibail-Rodamco", traitée avec les riverains. A mon sens, le sujet est davantage un sujet d'économie du partage, c'est-à-dire de mutualisation, qu'un sujet de savoir par où entrent et sortent les camions, parce que la mutualisation est la solution. Et lors de la première réunion de l'Atelier Montparnasse, j'ai posé le problème aux différents opérateurs des centres commerciaux de cette question de la mutualisation.

"Unibail" a proposé une solution que je trouve intéressante qui consiste à gérer les livraisons du centre commercial - vous savez que le problème d'un centre commercial, c'est il y a énormément de magasins indépendants, que ces magasins sont livrés séparément et que c'est cela qui fait la noria des camions.

Et l'une des solutions consiste à avoir un centre de regroupement logistique et ensuite à avoir deux livraisons par jour et seulement deux et donc on diminue de façon drastique le nombre des camions qui livrent les magasins du centre commercial. C'est dans cette direction-là que se dirige la société qui gère le centre commercial et je pense que c'est effectivement la solution, la vraie solution au problème des centres commerciaux dans Paris.

Je me réjouis de cette expérimentation d'une mutualisation des livraisons, étant entendu que la question de la trajectoire des camions telle qu'elle a été soulevée par les riverains est quand même à l'étude, et la DVD doit regarder s'il est possible de trouver une autre trajectoire de ces camions que celle qui est proposée actuellement. Mais il y aura effectivement, malgré l'augmentation des surfaces commerciales, une amélioration de la desserte et une diminution des camions.

J'en viens maintenant à la question de la trémie pour dire que c'est une hypothèse qui est étudiée parmi d'autres. Bien évidemment, la DVD étudie la fermeture de la trémie avec tous les effets d'impact et notamment les effets de report. Je voudrais simplement signaler qu'aujourd'hui, que ce soit la rue du Commandant Mouchotte ou l'avenue du Maine, elles sont extrêmement larges parce qu'elles ont été conçues au moment où l'on voulait faire entrer l'autoroute jusqu'à Montparnasse. On était dans une logique d'autoroute urbaine, aussi bien pour l'une que l'autre de ces voies.

A partir du moment où nous sortons de cette logique, nous avons tout à fait conscience quand même, les uns et les autres, qu'il faut rééquilibrer les circulations douces et les circulations dures. Il faut rééquilibrer la possibilité pour les piétons de circuler et la connexion entre le 6e arrondissement et le 14e arrondissement. L'avenue du Maine représente une coupure assez brutale entre les deux rives de cette avenue, donc nous devons étudier l'ensemble des solutions avec cet esprit de reconquête piétonne et cycliste des rues parisiennes.

Enfin, sur l'intervention d'Éric AZIÈRE, je voudrais lui dire que j'ai tout à fait conscience qu'aujourd'hui l'atelier Montparnasse regroupe les gens qui travaillent sur le dossier. Les parties prenantes, qu'elles soient publiques ou privées, c'est déjà un progrès, le fait que tout le monde se parle et que tout le monde se parle en amont et que tout le monde soit représenté, notamment les mairies d'arrondissement. Mais bien sûr, nous faisons également des réunions d'information ; il y en a eu une récemment, comme je l'ai dit, dans le 14e arrondissement.

J'ai bien conscience qu'il faut présenter les choses globalement à la population concernée du quartier Montparnasse, 14e, 15e et 6e arrondissements réunis. Je préférerais attendre d'avoir l'ensemble des projets, c'est-à-

dire y compris le projet de la copropriété de la tour Maine Montparnasse pour que les habitants aient une vision d'ensemble des transformations qui vont leur être proposées.

Mais en revanche, j'ai tout à fait l'intention, notamment sur le site que nous avons créé pour le débat à propos de la modification du P.L.U. "Imaginons.Paris", d'avoir une partie de ce site consacré aux grands projets urbains parisiens et donc notamment celui-ci, de façon à ce que les gens aient accès à l'information et à une information de qualité avec des visuels de qualité. S'il faut à cela rajouter une brochure, faisons une brochure, il n'y a pas de souci. A partir du moment où nous aurons une présentation web de qualité, on pourra en faire une brochure.

Je suis tout à fait conscient que nous devons à la population une présentation d'ensemble, détaillée, de l'ensemble de ces projets ainsi que de leur impact sur l'espace public et sur leur vie quotidienne, y compris en termes de travaux.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 131.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 131).

2015 DDCT 96 - Protocole de coopération avec Plaine Commune.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 96 concerne le protocole de coopération avec Plaine Commune.

Je donne la parole à Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Ils se sont désinscrits, les autres... Mes chers collègues, renforcer les partenariats avec Plaine Commune et plus largement avec la Seine-Saint-Denis, forcément, nous ne pouvons être que pour.

Mais je voudrais néanmoins revenir sur certaines hypocrisies, je trouve, et que l'on prenne bien conscience que le problème n° 1 de ce département, c'est bien l'asphyxie budgétaire d'une politique d'austérité du Gouvernement, que vous refusez de combattre réellement et que, de fait, vous soutenez et qui ne cesse de dégrader les conditions de vie et d'accès au service public.

Le problème n° 2, c'est le refus d'autres départements d'appliquer la loi S.R.U. et le processus de gentrification de Paris et de la petite couronne. Ce sont les ghettos de riches du 92, par exemple, et la course folle de la spéculation immobilière qui sont en grande partie responsables de l'absence de mixité sociale du 93.

Eh oui, derrière les bonnes intentions affichées de ce projet de délibération d'engager un partenariat renforcé avec ces territoires de Seine-Saint-Denis, vous avez en fait deux objectifs principaux en tête. Préparer l'instauration de la métropole du Grand Paris et engager la candidature aux J.O. sur ses territoires. Et je suis fermement opposée à ces deux objectifs.

Oui, on pourrait revenir sur TSIPRAS, puisque vous en parlez beaucoup, oui vous m'en parlez beaucoup dans les couloirs, qui a donné ce week-end une remarquable leçon de démocratie en proposant de soumettre à la décision du peuple, via un référendum, l'approbation ou non de l'ultimatum lancé par la troïka au Gouvernement Syriza. Oui, on verra dimanche prochain.

Quand le Gouvernement vient encore une fois d'imposer via l'article 49-3, c'est-à-dire sans vote, la loi Macron, cela devrait vous faire réfléchir.

Mes chers collègues, de la même manière, ces grands projets, Grand Paris ou candidature aux Jeux Olympiques, sont imposés, sans avoir demandé une seule fois l'avis du peuple, sans même avoir essayé d'engager un vaste débat pour permettre la compréhension par toutes et tous des enjeux sous toutes leurs facettes.

Pour ce qui est des Jeux Olympiques, vous ne cessez de dire que vous souhaitez développer la Seine-Saint-Denis, je l'ai entendu sur moult plateaux, et ajouter des services publics, des logements, des équipements sportifs,

des transports. Mais, mes chers collègues, bétonner un peu plus la Seine-Saint-Denis n'est certainement pas la chose la plus intelligente et prioritaire à faire.

Et je pense qu'il vaudrait bien mieux, pour ces territoires, travailler à réduire la densité, augmenter le nombre d'espaces verts, bref permettre un bien-vivre de la population plutôt que de densifier encore. La bataille citoyenne autour du parc de la Courneuve est d'ailleurs très légitime.

Mais surtout, quelle hypocrisie ! Cela fait des années que vous délaïssez la Seine-Saint-Denis, que vous cassez ses services publics. Mais puisque vous promettez de nouveaux services publics pour le 93, pourquoi attendre les Jeux Olympiques ? On nous parle d'un futur centre de santé, mais croyez-vous réellement qu'un seul centre supplémentaire pour ce département suffise ? Par ailleurs les équipements sportifs que vous proposez de construire sont-ils réellement ceux qui rempliraient les besoins de la Seine-Saint-Denis ? Car les équipements sportifs construits en vue des Jeux Olympiques sont disproportionnés par rapport à ce que demande le développement pour toutes et tous du sport de proximité.

Pour ce qui est des transports, on sait bien que les exigences de la candidature olympique demandent de développer seulement des transports permettant de relier en moins d'une demi-heure les sites olympiques les uns avec les autres. Rien à voir avec le développement de la desserte fine, qui est véritablement le besoin pour l'Ile-de-France.

Non, les J.O. sont tout sauf une aubaine pour la population, mais bien une aubaine pour les intérêts privés, pour de futurs équipements en partenariat public-privé qui se feront au détriment des réels besoins sociaux et environnementaux, pour de futures hausses spéculatives autour de ces futures infrastructures mastodontes et le tout pour satisfaire la guerre des grosses marques dans le sponsoring roi du sport business.

Et qui payera la facture au final ? Le peuple. Je le redis une fois de plus. Je désapprouve également cette métropolisation à marche forcée. La métropole doit cesser d'avoir le monopole. Concentrer de nouvelles infrastructures, les moyens dans les mêmes zones, éloigner les citoyens des processus de décision, cela suffit.

Le partenariat avec Plaine Commune mériterait bien d'autres ambitions, axées sur la coopération, la solidarité, le développement d'un emploi correspondant aux qualifications et aux besoins de la population, et investissement réel pour les services publics répondant aux besoins.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame SIMMONET.

Je vais donner la parole à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

Je précise que Mme SIMONNET est inscrite sur plusieurs projets de délibération. Je pense qu'elle reparlera de M. TSIPRAS, donc vous n'êtes pas obligé de l'interpeller systématiquement, Monsieur DUBUS...

Ah, vous avez été rayée par votre groupe mais c'est avec grand plaisir que je vous rends la parole, Madame KUSTER !

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Où est la présidente ? Bon, alors, écoutez, ce n'est pas grave, je vais quand même parler. Je ne sais pas pourquoi j'ai été rayée, surtout sur un sujet aussi important.

C'est très aimable !

Rapidement, parce que, après les propos de Mme SIMONNET, on se demande où est la majorité de cette Municipalité, mais bon !

Vous parlez de la démocratie participative bien souvent, chers amis, et quand il s'agit de coopération avec une autre collectivité, vous négligez de concerter les élus.

C'est donc deux jours avant l'introduction de ce projet de protocole que j'ai été sollicitée en tant que maire d'un arrondissement limitrophe sur ce dossier de coopération avec Plaine Commune. Or, vous comprendrez bien que le développement des coopérations entre territoires doit dépasser les clivages politiques, puisqu'il porte un enjeu fort qui doit s'inscrire dans la durée et dans une forme aussi aboutie que possible.

Aussi, je ne peux que regretter à la fois de ne jamais avoir été associée aux travaux préparatoires à ce protocole et d'avoir ainsi été mise au dernier moment devant le fait accompli.

C'est plus que dommage, car toute démarche intercommunale fonctionne mieux si elle est partagée.

De plus, nous ne sommes pas en phase avec ce protocole sur plusieurs sujets.

Tout d'abord, l'encadrement des loyers : je ne vais pas ici rouvrir le débat, chacun sait que, selon nous, c'est une fausse bonne idée qui aboutira à l'inverse de l'objectif qu'elle poursuit, à savoir qu'elle va faire fuir des investisseurs et raréfier l'offre locative, aggravant ainsi la crise du logement.

En matière de transports, comment ne pas regretter la faiblesse des engagements. Alors que ce protocole est conçu pour être valable jusqu'en 2020, aucun mot sur le retard de deux ans du prolongement de la ligne 14, alors qu'on le sait, c'est la seule solution pour soulager la ligne 13, vous le savez, cette ouverture n'étant prévue maintenant qu'à la mi-2019 et le projet étant sagement et brièvement évoqué.

Je défends, vous le savez, une solidarité entre les territoires, en matière de transports particulièrement, face à la dérive de certains grands projets. Non seulement je parlais à l'instant de la ligne 14 mais également l'extension de la ligne 12, qui subit elle aussi un délai incompréhensible.

Le problème, par ailleurs, des RER surchargés et irréguliers n'est pas non plus abordé.

En matière d'urbanisme, ce protocole se révèle inabouti puisqu'il aurait été l'occasion de concevoir un urbanisme harmonisé des deux côtés du boulevard périphérique, alors que chacun les programme avec ses aménagements propres, sans vision d'ensemble et sans règles communes.

N'ayant pas été associée, je regrette que ne figure pas le projet que j'appelle de mes vœux pour réaménager la porte de Saint-Ouen qui offre aujourd'hui un visage peu attrayant, alors qu'elle dispose d'un fort potentiel d'évolution.

Enfin, la sécurité est la grande absente de ce protocole. Alors que nos concitoyens sont inquiets des répercussions de la lutte contre les trafics à Saint-Ouen, alors que les arrondissements travaillent sur leur contrat local de sécurité, j'ai du mal à concevoir que ce sujet ne figure pas au programme. La délinquance ne connaît pourtant pas la frontière du périphérique. Les bandes se déplacent en fonction des opportunités et de l'intensité des résistances qu'elles rencontrent. Des échanges et des actions sont plus que jamais indispensables et mériteraient là aussi d'être formalisés.

Pour conclure, alors que vous avez souhaité que la candidature de Paris aux Jeux Olympiques soit un lieu de rassemblement, il est dommage, Monsieur le Maire, que ce protocole qui doit y contribuer ait été conçu en catimini, sans concertation aucune.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Maire, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Bien.

Les deux interventions étant de natures très différentes, je vais peut-être commencer par Mme KUSTER et terminer par Mme SIMONNET.

D'abord, je voudrais vous dire, Madame KUSTER, que vous avez raison : nous n'avons pas eu le temps de communiquer aux maires d'arrondissement. De ce point de vue-là, la maire du 17^e n'a pas eu un traitement différent des maires du 18^e arrondissement et du 19^e arrondissement.

Pourquoi est-ce qu'il a fallu faire cela aussi rapidement et, du coup, ne pas avoir le temps de la discussion avec les maires d'arrondissement ?

C'est tout simplement parce que la possibilité de mettre ce projet de délibération en septembre nous était quasiment interdite par la proximité des élections régionales et que cela nous aurait obligés de le mettre en janvier et donc nous aurait fait perdre pratiquement six mois. Donc, entre deux maux, nous avons choisi le moindre : celui de vous saisir très tardivement, je le reconnais, mais de façon à mettre ce projet de délibération suffisamment tôt dans le programme de la mandature pour que l'on puisse travailler ensemble correctement avec Plaine Commune mais aussi avec les maires d'arrondissement.

J'en viens maintenant aux critiques que vous portez à ce projet de délibération.

Les critiques sur les transports : vous savez, un protocole de travail en commun, ce n'est pas un catalogue de revendications à l'égard de tiers. Il ne s'agit pas de dire au S.T.I.F. ou à la R.A.T.P. : "Nous ne sommes pas contents parce qu'il y a du retard dans l'ouverture de la ligne 14."

Nous essayons de traiter les sujets qui sont ceux des deux collectivités et que l'on peut traiter en commun. L'essentiel de ce protocole a pour objet, justement, de lister les sujets que nous pouvons traiter en commun.

Deuxième élément sur la porte de Saint-Ouen : il s'agit d'un protocole cadre. J'ai tout à fait l'intention de travailler avec Plaine Commune et avec le maire de Saint-Ouen. D'ailleurs, nous avons un rendez-vous très prochainement avec le maire de Saint-Ouen sur la question de l'aménagement de la porte de Saint-Ouen. Le fait que le sujet ne soit pas précisément cité dans ce protocole ne signifie pas que nous n'allons pas le prendre et le traiter au cours de la mandature.

Donc, je reconnais que la concertation n'a pas été suffisante et je crois avoir expliqué pourquoi.

Enfin, sur la sécurité, le sujet, à mon avis, est de nature différente, c'est-à-dire que, là aussi, cela concerne une tierce partie qui est le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de police. Donc, là aussi, je ne crois pas qu'il y avait lieu de traiter cela dans un protocole de travail entre deux collectivités territoriales.

J'en viens maintenant à l'intervention de Danielle SIMONNET.

J'ai toujours beaucoup d'admiration pour la capacité qu'a Danielle SIMONNET de partir du protocole de travail entre la Seine-Saint-Denis ou, en tout cas, Plaine Commune et Paris, pour nous emmener vers le référendum grec, l'usage du 49-3, les Jeux Olympiques, le rôle des grandes marques.

Il y a deux mots que je retiens de votre intervention : les mots de "coopération" et de "solidarité". Je crois que ce protocole est un protocole de coopération et de solidarité.

Certes, c'est un protocole de coopération et de solidarité entre deux territoires, entre élus locaux. C'est modeste. Cela n'a pas une dimension mondiale, mais nous traitons, au niveau qui est le nôtre et avec les moyens qui sont les nôtres, de solidarité et de coopération avec Plaine Commune et je crois que ce protocole mérite d'être voté.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 96.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 96).

2015 DDEES 173 - Ancienne caserne Château Landon (10e) - Bail emphytéotique à la RIVP.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDEES 173 : il s'agit de l'ancienne et maintenant célèbre caserne Château-Landon.

Je donne la parole tout de suite à Fadila MÉHAL et, ensuite, Anne SOUYRIS.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, comme le précise la fiche relative à ce projet de délibération sur la caserne Château Landon, un petit rappel : la Ville de Paris a acquis par expropriation entre 1847 et 1849 cet ensemble de terrains pour installer d'abord un abattoir à proximité de la gare de l'Est. Puis, entre 1876 et 1879, la caserne Château Landon a été construite afin d'accueillir environ 160 sapeurs-pompiers.

Mais, en 2005, les pompiers ont quitté ce lieu et l'établissement est désormais désaffecté et sans utilité. Pourtant, il fait partie du domaine public de la Ville de Paris.

La Ville de Paris nous propose un projet de création d'une plateforme d'innovation et surtout d'incubateurs, plus d'une centaine, dédiée à la mode dans ces locaux de l'ancienne caserne. Il en résulte qu'il serait possible, dans le

cas de travaux de réhabilitation et d'extension, de réaliser près de 5.158 de surface utile pour l'ancienne caserne Château Landon.

Le projet de la R.I.V.P., parce que c'est d'elle dont il s'agit, prévoit notamment - je cite - "la création d'ateliers de jeunes créateurs, donc des incubateurs, des espaces de "co-working" et des espaces mutualisés, ainsi que des salles de réunion", bref un lieu important, ambitieux, dédié aux manifestations et défilés de mode et qui regroupe finalement deux objectifs.

Le premier, vous l'avez compris, en termes de développement économique et d'attractivité de Paris.

Et puis, surtout, et cela me tient beaucoup à cœur, c'est que la mode qui constitue un vecteur important pour le rayonnement de l'excellence française puisse avoir finalement un lieu important et reconnu.

Cette opération, par ailleurs, participera à la dynamisation du quartier, d'un quartier populaire qui est le 10e arrondissement, et sera compatible avec la politique municipale en faveur de la création d'entreprises sur le territoire.

Évidemment, j'ai regardé ce dossier de très près, au nom du groupe UDI-MODEM, et, bien évidemment, il peut apparaître qu'il existe d'autres initiatives sur ce sujet, notamment sur la question de la mode. Mais, en recensant un peu tout ce qui se fait sur Paris, je crois que le projet qui nous est proposé n'existe pas ailleurs.

Je pense d'abord aux ateliers de Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine, au cœur du Marais, vous savez que c'est le quartier des artisans, et qui accueille au sein de son incubateur quelques jeunes dédiés, des jeunes créateurs, mais dédiés à quelque chose qui est complètement différent, car ce n'est pas la mode, c'est sur le design.

La Caisse des dépôts aussi a ouvert, en 2008, la "Cité de la mode et du design" sur l'ancien emplacement des Docks d'Austerlitz, et elle accueille l'Institut français de la mode, 6.000 mètres carrés, mais il y a des boutiques, c'est un musée, des restaurants aussi, et donc, en effet, il n'y a pas de grandes similitudes par rapport au projet qui vous est proposé.

En outre, je parlais aussi d'un autre projet que certains connaissent, qui est celui des "Artisans de la mode" qui sont hébergés sous le Viaduc des Arts, une autre initiative parisienne, qui entreprend de rassembler tous les créateurs, mais pas seulement ceux de la mode.

Tout cela pour dire que l'on a fait une étude vraiment très quantitative et qualitative, pour aboutir à cette conclusion que, comme vous le voyez, tous ces projets ne peuvent en aucun cas concurrencer le projet ambitieux de la caserne Château Landon, qui par son ampleur, et surtout son niveau de professionnalisation avec ses incubateurs - le partenariat public-privé qu'il mobilise - mérite vraiment toute notre attention et c'est pourquoi le groupe UDI-MODEM votera favorablement, d'une part le déclassement des locaux du domaine public de la Ville et autorisera la Ville à signer un bail emphytéotique avec la R.I.V.P.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Anne SOUYRIS pour cinq minutes, ensuite Didier LE RESTE, Danielle SIMONNET, et le maire du 10e arrondissement.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il n'est, sans nul doute, pas nécessaire d'attirer votre attention sur l'ironie du calendrier concernant ce projet de délibération, alors qu'il y a quelques semaines à peine, une centaine de migrants et leurs soutiens se sont retrouvés dans cette caserne désaffectée, vous nous demandez de voter pour qu'elle trouve une destination.

A première vue, nous ne pourrions que nous en féliciter. Utiliser des lieux vides à Paris après tout, nous le demandons ici très régulièrement. Pourtant, je m'interroge fortement, vous projetez d'y réaliser une plate-forme d'innovation dédiée à la mode sur 5.000 mètres carrés.

Ce nouvel espace accueillerait des jeunes créateurs, des ateliers, des espaces mutualisés et des salles permettant d'y réaliser des défilés de mode.

Monsieur le Maire, je souhaite vous poser plusieurs questions.

Qui est à l'origine de ce projet ? Pourquoi n'a-t-il, à aucun moment, été travaillé en concertation avec les habitants, les associations du quartier, les élus de l'arrondissement, qui en sera l'opérateur ?

Je m'interroge d'autant plus qu'il existe déjà un projet de grande ampleur autour des mêmes sujets : les Docks dans le 13e, qui s'appelle d'ailleurs "La cité de la mode et du design". Pourquoi ne pas avoir travaillé avec eux pour réfléchir à l'implantation de ces "start-up" dans un lieu déjà existant ?

Quelle garantie avons-nous que ce projet ne sera pas l'implantation d'une structure cogérée par des marques de luxe sans préoccupation aucune pour l'intérêt général ?

Pensez-vous vraiment qu'il soit urgent d'installer dans ce lieu, devenu un symbole de la lutte contre la misère sociale, des "start-up" de la mode ?

Nous aurions souhaité de véritables discussions afin que la programmation de ce lieu corresponde au besoin réel du quartier, des salles pour les associations, un café, une ressourcerie, un centre d'hébergement et beaucoup de choses encore. Bref que ce lieu, si longtemps laissé à l'abandon, soit l'occasion de s'engager pour une ville plus accueillante et plus durable pour tous et toutes. Cela avait été d'ailleurs proposé dans le cadre du budget participatif 2014.

Enfin, compte tenu de la programmation, le loyer envisagé de 239 euros au mètre carré, est très faible comparé à ce qui est souvent proposé, même à des petites structures. Permettez-moi de m'en étonner.

Mon groupe et moi sommes, vous le savez, attachés à la créativité et à l'accompagnement des talents locaux, mais pas à n'importe quelles conditions. Nous souhaiterions que puisse être réévaluée cette programmation, afin qu'une discussion collective soit entamée et permette à ce lieu d'être une vitrine de la diversité du quartier plutôt qu'un lieu devenu, triste ironie, hors sol.

Dans cette attente, nous voterons contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, tout d'abord le groupe Communiste - Front de Gauche tient à saluer le fait que la Ville avance sur l'aménagement de ce site, exceptionnel à plus d'un titre, sous-utilisé depuis trop longtemps.

Dans le cadre d'une utilisation temporaire à titre gratuit, l'Armée du salut y accueille tous les jours de nombreuses personnes. C'est bien, mais seule une toute petite partie de ce site est aujourd'hui utilisée.

Nous ne pouvons à Paris, où nous sommes en permanence confrontés à des contraintes liées au manque de foncier disponible, nous satisfaire de voir un tel lieu laissé à l'abandon, une telle situation est d'ailleurs incompréhensible pour les Parisiens.

Nous sommes donc satisfaits de voir qu'un calendrier de lancement de travaux ambitieux est prévu pour réhabiliter ce lieu. Nous souhaitons cependant alerter sur la nécessité de ne pas insulter l'avenir en gravant dans le marbre, trop rapidement et sans concertation avec les habitants du quartier, des usages précis pour ce lieu.

Les habitants, les commerçants, les associations de quartier, tous les acteurs de la vie locale doivent pouvoir être associés au projet Château Landon pour élaborer ensemble ce projet et continuer la transformation du 10e. C'est cette démarche qui a été portée pendant la campagne électorale et nous y tenons.

C'est pourquoi nous insistons sur le fait que le lancement des travaux par la R.I.V.P., que nous voterons aujourd'hui, car il est nécessaire d'avancer sur ce site, puisse être accompagné d'une marge de manœuvre concernant les projets qui pourront prendre vie dans ces lieux.

Nous le savons, l'extension de l'école Louis-Blanc, notamment, est concernée, même si elle ne fait pas débat.

Nous souhaitons également que ce projet puisse tenir compte de la difficulté pour les associations de trouver des locaux dans le 10e arrondissement et qu'au moins la moitié des rez-de-chaussée de ce site puisse être réservée à des associations et des activités d'intérêt local dans des conditions financières viables, c'est-à-dire avec des loyers modérés ou à titre gratuit.

La détermination des structures qui pourraient s'y implanter, peut être réalisée en lien avec les habitants, comme c'est le cas en ce moment sur le programme de logement social Bichat Temple, suite à l'implication du collectif "Stopmonop", puisqu'une commission mixte d'habitants du quartier et d'élus, en lien avec le bailleur, va examiner les différents candidats sur les locaux en pied d'immeuble.

Avec ces différentes réserves, nous voterons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme mes collègues, je m'étonne ! Quelle étrange coïncidence, il suffit que le lieu ait été occupé il n'y a pas si longtemps par une centaine de réfugiés et enfin cette caserne laissée à l'abandon fait l'objet de ce projet de délibération ! Maintenant, évidemment, on pourrait se féliciter qu'enfin on se préoccupe de ce lieu qui est en très mauvais état, qui a besoin d'être repensé.

Mais là, on a l'impression qu'il y a déjà un projet tout ficelé avec - comme la première collègue qui a lu une bonne partie du projet de délibération nous l'a rappelé - une plate-forme d'innovation dédiée à la mode dans l'ancienne caserne, des ateliers de jeunes créateurs, des espaces de "co-working". Alors, le "co-working", c'est vraiment le terme à la mode ! Des espaces mutualisés, salles de réunion, défilés de mode, on sent qu'il y a un projet avec un thème bien défini.

Pourquoi là ? Et pourquoi pas ailleurs ? Cela a été dit par ma collègue du groupe Ecologiste de Paris, mais surtout, mes chers collègues, les habitants en pensent quoi ? Quels ont été les processus, je ne suis pas du 10e, peut-être que beaucoup de choses m'ont échappée et que les électeurs et les militants qui m'informent sont déconnectés finalement de la vie institutionnelle de leur arrondissement. Cela pose un souci s'ils n'ont pas été au courant. Mais enfin, aucun n'a été invité à une réunion pour réfléchir sur la caserne, quels projets on pouvait faire ? Quels devaient être les usages différents ?

On sait que c'est un arrondissement où l'on craque sous le manque de locaux associatifs. On sait qu'il y a aussi un attachement des habitants à la diversité, des commerces, des rez-de-chaussée, de l'artisanat, de l'activité économique. Il y a eu d'ailleurs, et toujours en cours, des belles batailles contre le collectif "Stopmonop", et non loin de là, même si cela concerne un autre arrondissement, je pense aussi au collectif "Stopcarrefour".

Qu'est-ce qu'il y aura à cet endroit-là ? Est-ce qu'une fois de plus les habitants, les citoyens vont être totalement dépossédés du projet et, à la fin, on va leur demander une jolie concertation pour qu'ils regardent des projets bien ficelés, bien définis, et on ne leur demandera même pas oui ou non.

Je trouve qu'il y a un décalage complet entre les affichages en termes de "com", de budget dit "participatif", et finalement, là, un lieu, un espace au cœur d'un quartier où les services ficellent les choses, et les citoyens sont là pour se taire et attendre que les choses se décident. Eh bien, je déplore cette démarche. Je ne suis pas d'accord avec cela. J'estime que les citoyennes et les citoyens doivent pouvoir co-élaborer ces projets avec les partenariats associatifs, avec l'ensemble des organisations syndicales, patronales, mais il doit y avoir un projet de quartier sur ce type d'équipement, avant même que les projets soient engagés, car vous savez très bien que les projets de travaux forcément sont engagés en fonction de la finalité des locaux.

Donc je ne voterai pas ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je veux d'abord dire que ce projet est un très beau projet, et que Mme SIMONNET est optimiste sur notre rythme de travail, mais il est bien antérieur à l'occupation de la caserne, il y a quelques jours, pour aboutir à ce premier projet de délibération aujourd'hui. Et il est le fruit des engagements qu'avec la liste que je conduisais, nous avons pris dans le 10e arrondissement en termes de transformation et d'affectation de la caserne Château-Landon.

Je tiens aussi à remercier le Préfet de police et le Gouvernement qui, après 2012, a bien voulu rendre l'usage de cette caserne à la Ville de Paris pour pouvoir la transformer, parce qu'auparavant, le refus de céder réellement cette caserne à la Ville contraignait à la laisser vide jusqu'à aujourd'hui, ou quasiment vide.

Ensuite, le projet est un projet à la fois équilibré et extrêmement positif. C'est un projet d'extension d'école, et j'avoue que je suis un peu surpris que nos partenaires de la majorité ne votent pas tous pour un projet d'extension d'école. Et en effet, également, j'y tiens particulièrement, un projet de création d'un incubateur dédié aux métiers de

la mode, avec des espaces de "co-working" - on y a droit aussi dans le 10e arrondissement - et des rez-de-chaussée qui doivent en partie être soumis à une concertation locale. Je partage ce qu'a dit sur ce point Didier LE RESTE au nom des élus communistes.

Et les habitants, ils en pensent quoi, demandait Danielle SIMONNET ? Je lui confirme qu'une partie au moins de ses militants sont déconnectés de la réalité locale. Les habitants demandent à ce que cette caserne, lieu important et vide depuis longtemps, soit affectée à un usage qui soit structurant et valorisant pour le Nord du 10e arrondissement. Et ce quartier continuera à accueillir des équipements, des actions dédiées à la solidarité. C'est indispensable et c'est aussi ce qui en fait l'âme et l'engagement de ce quartier.

Mais il a aussi le droit d'avoir un lieu de création, de création d'emplois et d'activités qui s'ouvrent aussi sur le quartier et qui apportent du dynamisme à un arrière des gares, et notamment, là, de la gare de l'Est et de la gare du Nord qui en a particulièrement besoin.

Donc moi, je tiens, au nom de l'équipe municipale du 10e arrondissement, à remercier Jean-Louis MISSIKA de porter ce projet de délibération aujourd'hui, et à le remercier du travail engagé en commun pour enfin donner une destination à cette caserne, en étant dans l'école, et puis, pour le reste, en créant de l'emploi, de l'activité et du dynamisme sans peser sur les finances de la Ville avec la R.I.V.P. qui travaille très bien sur ce projet. Et j'espère qu'il pourra émerger en 2018 et, comme beaucoup de projets, à ce moment-là, je suis sûr que nous serons tous là pour l'inaugurer.

Merci à vous.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On n'en doute pas.

Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre à tous.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que le Maire du 10e a dit l'essentiel. Je voudrais simplement expliquer en quoi une plate-forme d'innovation n'est pas un lieu fermé, mais un lieu ouvert sur le quartier. Cela permet aux gens, aux riverains de pouvoir avoir accès à la fois à des événements, sans doute à un café. Je crois que la réalisation d'une plate-forme d'innovation dédiée aux jeunes créateurs parisiens et ouverte sur le quartier va permettre de valoriser un territoire, qui est un territoire qui en a besoin, et de créer des opportunités de rencontre entre les habitants, les élèves de l'école voisine, l'école Louis-Blanc, et des jeunes créateurs parisiens.

Je rappelle que la restructuration de la caserne s'accompagnera de l'extension de l'école Louis-Blanc, adjacente à la caserne. L'étude de faisabilité a permis de gérer les deux projets.

Je voudrais dire un mot également sur cette question de la concertation. Ce projet de délibération engage un bail emphytéotique avec la R.I.V.P. Nous aurons ensuite tout le temps de la construction du projet pour discuter de la programmation avec les habitants, avec les associations du quartier et le futur gérant de la plate-forme d'innovation. La demande du Maire du 10e qu'un espace de la caserne soit réservé aux associations émane déjà d'une concertation avec les habitants et les groupes politiques, ainsi que des exigences qui ont été formulées.

Je voudrais ajouter, pour répondre à Danielle SIMONNET, que si jamais on veut éviter un monopole des grands groupes du luxe, il faut permettre à des jeunes créateurs de se lancer. Et c'est à ça que ça sert, une plate-forme. Les jeunes créateurs parisiens ont besoin de locaux à des prix abordables pour se lancer, pour développer leur activité, pour exposer leurs créations, et c'est tout cela que fera cette plate-forme. Ils peuvent échanger, travailler ensemble, organiser des événements et interagir avec les riverains. Et je pense que c'est tout à fait important que ce genre de lieu se situe dans des quartiers comme celui-là, et pas seulement, excusez-moi pour les Maires ici présents, s'ils le sont, mais pas seulement dans le 3e, le 4e ou le 6e arrondissement.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce projet qui est effectivement un très beau projet, et qui mérite d'être soutenu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 173.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 173).

2015 DDEEES 175 - Immeubles d'activités (11e, 13e, 18e, 19e, 20e) - Protocole d'accord avec la R.I.V.P. : résiliation des conventions de 1980, cessions, avenants et nouveaux baux emphytéotiques avec la R.I.V.P.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif au 14, rue Sthrau (13e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DDEEES 175, l'amendement technique n° 50 et le vœu n° 51 qui sont rattachés, concernent les immeubles d'activités des 11e, 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

Je donne la parole tout de suite à Anne-Christine LANG.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet d'espace de "co-working" étudiants-entrepreneurs est innovant à plus d'un titre : innovant tout d'abord parce qu'il résulte de la consultation des Parisiens dans le cadre du budget participatif de la Ville en 2014 ; innovant ensuite grâce à l'esprit et aux valeurs qu'il porte et aux opportunités qu'il offre.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la French Tech lancée par le Gouvernement le 27 novembre 2013, dont l'objectif est de faire de la France une pépinière à "start-up" capable de rivaliser avec les plus grandes places internationales, et Paris entend tenir pleinement son...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je n'ai pas l'impression que ce soit le bon projet de délibération. Là, on est sur le...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On est sur le DDEEES 175 : immeubles d'activités.

Mme Anne-Christine LANG. - Ah, ce n'est pas celui-là du tout !

Pardon. Je ne sais pas de quel projet de délibération vous voulez parler.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous n'avez pas de... D'accord. Ce n'est pas sur celui-là que vous étiez inscrite, en fait.

Mme Anne-Christine LANG. - Une de mes collègues partie précipitamment m'a laissé un papier, donc peut-être s'agit-il du DDEEES 175, qui porte sur l'immeuble d'activités. C'était donc cela !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Tout à fait, Madame la Conseillère. Je vous redonne la parole immédiatement.

Mme Anne-Christine LANG. - Je vous remercie. Pardon.

Il s'agit tout simplement de demander que l'immeuble d'activités situé au 14, rue Sthrau dans le 13e soit maintenu comme un immeuble d'activités dans le cadre conventionnel actuel, dans la mesure où cet immeuble se situe au sein d'un quartier qui compte de nombreuses entreprises innovantes. Et il nous semblerait qu'il serait indispensable de maintenir cet immeuble d'activités au sein de ce quartier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jean-Louis MISSIKA a la parole.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'était bien le bon projet de délibération et donc, il s'agit, comme vous le savez, de la convention de 80 et d'un vaste dispositif que nous avons mis en place pour que la Ville de Paris récupère un certain nombre d'immeubles et que certains de ces immeubles soient rétrocédés à la R.I.V.P.

Dans ce cadre, Jérôme COUMET, Annick OLIVIER et les élus du groupe Socialiste ont présenté un vœu, je crois, rattaché au projet de délibération, concernant un des immeubles de la rue Sthrau.

Je voudrais rappeler d'abord que le protocole et le projet de délibération ne prévoient ni la cession de cet immeuble, ni le transfert de droit réel, mais uniquement les modalités financières de sortie avec la R.I.V.P., que le bail emphytéotique fera l'objet d'un avenant ayant pour objet la seule suppression des clauses obsolètes.

Il a été proposé que ce bail soit ultérieurement résilié amiablement, afin de permettre un rachat par la Ville de cet immeuble. L'hypothèse d'une sortie de cet immeuble du patrimoine parisien n'est, à ce stade, qu'une hypothèse. Nous n'avons pas encore arrêté le devenir de cet immeuble. C'est bien l'objet de la phase d'analyse et de concertation qui s'ouvre maintenant avec les uns et les autres, donc avec la mairie du 13^e arrondissement.

Au vu des éléments que vous rappelez sur les ambitions très fortes en matière d'innovation et sur la dynamique enclenchée dans le 13^e arrondissement, j'émet donc un avis favorable pour étudier soit le maintien de cet immeuble dans le cadre d'un bail emphytéotique, soit la cession à la R.I.V.P.

Donc avis favorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 50 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 50 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 230).

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 175 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDEES 175).

2015 DDEES 199 - Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association "Labo Citoyen" (17e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DDEES 199 porte subvention et convention avec l'association "Labo Citoyen".

La parole est à Alexandre VESPERINI pour cinq minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis un peu embêté par ce projet de délibération, pour tout vous dire.

Evidemment, il ne s'agit pas de s'y opposer complètement. Naturellement, il n'y a pas de difficulté sur ce point, Monsieur MISSIKA.

En revanche, il y a quelques réflexions.

La première porte sur le contenu de ce projet de délibération ou de cette subvention de 35.000 euros, que je trouve assez imprécis. Il ne s'agit pas de pinailler, mais c'est une question de principe.

Quand je dis "contenu imprécis", je passe sur la novlangue habituelle d'un certain nombre de projets de délibération pour définir les associations et les initiatives que la Ville soutient, mais c'est vrai que le "Labo Citoyen"

qui a pour but de rassembler citoyens et sciences dans des projets qui utilisent la technique à des fins sociétales, pour moi, ce n'est pas très précis. Vous aurez peut-être l'occasion de nous en dire un peu plus.

Si je pousse un peu, très concrètement, il s'agit de dédier 35.000 euros à une association qui va ensuite déployer : "plusieurs dizaines de capteurs supplémentaires". Quand je dis "contenu imprécis", c'est cela. Quelques dizaines, cela veut dire quoi : 200, 80 ?

Deuxièmement, où va-t-on les installer ? A priori, y a-t-il des territoires qui sont ciblés dès le départ ? Si j'ai bien compris, il y avait déjà eu, dans la première phase d'installation, l'un des locataires d'un ensemble social à la Sablière, dans le 14^e arrondissement. Est-ce dans un autre territoire ? Est-ce dans le même style ? J'aimerais en savoir un peu plus sur le contenu que je ne trouve pas très précis, un peu flou. J'aurais bien voulu vous entendre.

Ensuite, une première phase d'installation a été menée récemment. Peut-on avoir un bilan, des éléments sur ce que cela a pu donner de positif et de négatif ? Je suis tout à fait d'accord avec le but recherché par cette association. C'est toujours très utile de mettre au service de l'intérêt général des outils nouveaux des nouvelles technologies pour mieux maîtriser la consommation énergétique.

Deuxième chose que je voudrais dire : je sais que la COP 21 nous mobilise tous, mais j'ai un peu l'impression que tout le monde fait tout et n'importe quoi. Sur tout ce qui est consommation énergétique - les capteurs, les compteurs intelligents, etc. - la Ville fait déjà beaucoup de choses. En l'occurrence, c'est l'A.D.E.S. qui bouge dans ce domaine, l'Agence parisienne pour le Climat au travers de la Ville. Il y a aussi les opérateurs privés qui incitent les consommateurs à y voir un peu plus clair dans leur consommation et à la faire évoluer. Il y a aussi des actions caritatives et associatives, dont celle-ci, qui sont soutenues non pas par le public mais par le privé. Je pense en particulier à des fonds qui ont été montés par GDF SUEZ. On se rend bien compte d'ailleurs qu'il y a des problèmes de précarité énergétique.

Je comprends bien qu'il y a un défi sur cette question mais je regrette que, finalement, on n'y voie pas toujours très clair. Encore une fois, on a un peu l'impression qu'il y a beaucoup de petites subventions de 35.000 euros qui se surajoutent et l'on arrive pas à y voir très clair. Je ne porte pas un jugement négatif, mais je regrette que l'on n'y voie pas plus clair alors que, dans quelques mois, on accueillera la COP 21.

A titre personnel, je m'interroge un peu sur cette subvention dont je trouve le contenu et la justification, encore une fois, assez imprécis et je n'en vois pas très bien l'objectif. Concrètement, on aimerait bien y voir un peu plus clair.

Voilà pourquoi moi, à titre personnel, je m'abstiens sur cette subvention, dont je sais naturellement qu'elle avait été déjà soumise précédemment puisqu'il y avait eu une erreur. Vous nous permettez d'y voir un peu plus clair et de nous interroger, donc je le fais.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur **MISSIKA** ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - "Mehr licht !", soit "Plus de clarté !". C'est ce que disait Goethe sur son lit de mort.

Alexandre VESPERINI réclame plus de clarté, mais j'espère qu'il est bien vivant. Donc je vais lui apporter l'éclairage que je peux. Après tout l'association a créé "CitizenWatt", donc peut-être que nous aurons la possibilité d'apporter l'énergie et la clarté nécessaires.

D'abord, je voudrais expliquer, rappeler, que lorsqu'on subventionne une association, on ne signe pas un marché ou un contrat. On ne demande pas à l'association de faire ceci ou cela parce que ce n'est pas une subvention que l'on donne à une association. Quand on subventionne une association, on regarde si elle est sérieuse, on regarde le projet qu'elle veut porter et on lui verse une subvention. C'est ce qui différencie la subvention à l'association du marché, de la délégation de service public ou de tout autre type de contractualisation entre la Ville et un opérateur.

J'ai pu vérifier par moi-même - d'ailleurs, en compagnie de mon collègue Ian BROSSAT - à quel point cette association était sérieuse puisque j'ai assisté à une séance de création de ces capteurs avec la population d'un immeuble de la Sablière, dans le 18^e arrondissement, sur des tréteaux, dans l'après-midi. Des enfants, des mères de famille apprennent à construire ces capteurs, apprennent à les installer sur leur compteur électrique, à les connecter à leur téléviseur ou à leur tablette et, du coup, à avoir une information précise sur leur consommation électrique, sur le coût de cette consommation électrique. C'est très pédagogique.

L'association s'appelle "Citoyens Capteurs". Ce sont des outils qui permettent d'apprendre à toute la population à se débrouiller soi-même pour pouvoir avoir une information précise sur sa consommation énergétique. Là, ils sont

porteurs d'un nouveau projet de surveillance de la santé des abeilles, avec des outils de mesure de la pollution. Ce sont des choses extrêmement sérieuses et importantes qui sont portées par cette association. Je peux vous dire que leur travail est un travail admirable.

Vous dites que cela part un peu dans tous les sens. Je crois qu'il faut accepter cela. Il faut accepter qu'il y ait des associations, que ces associations viennent avec des projets, que certains de ces projets réussissent, que d'autres échouent. C'est ainsi que nous allons inventer une nouvelle façon de maîtriser notre énergie, une nouvelle façon de maîtriser également les outils scientifiques.

En effet, cette association a également une vocation à mettre la science à la disposition des citoyens. Ce sont des scientifiques la plupart du temps qui travaillent dans cette association et apprennent aux jeunes à se servir des outils, notamment des outils que sont les capteurs.

Les capteurs, c'est à la fois la pire et la meilleure des choses pour notre avenir. C'est la pire des choses si jamais ils sont installés par des sociétés qui veulent garder l'information propriétaire et ne pas la partager. C'est la meilleure des choses si l'on est dans la logique d'économie du partage et d'intelligence collective. Ce genre d'association est très utile pour que ce soit la meilleure des choses, et non pas la pire des choses.

J'espère vous avoir apporté les éclaircissements que vous souhaitiez.

(M. Bernard JOMIER, adjoint, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 199.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 199).

2015 DU 16 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e) - Protocole en vue de la cession d'un volume de tréfonds à l'opérateur de la base fret.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 16 et l'amendement n° 145 relatif à la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

La parole est à Mme KUSTER pour cinq minutes maximum.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La Z.A.C. de "Clichy-Batignolles" a été conçue sur d'anciens terrains ferroviaires situés à une immédiate proximité du faisceau Saint-Lazare. Initialement prévue pour accueillir le village olympique, la conception de ce secteur a été réorientée pour en faire le 81e quartier de Paris, labellisé EcoQuartier. Or, un EcoQuartier impose de minimiser l'empreinte environnementale et donc toutes les formes de pollution. C'est la raison pour laquelle il intègre la collecte pneumatique des déchets, véritable innovation à Paris, afin d'éviter la circulation des bennes à ordures.

Dans le cadre de terrains où se trouvait une ancienne gare de marchandises, la préservation ou la restitution de capacité en fret ferroviaire s'imposait en tant que mode de déplacement plus respectueux de l'environnement que la route. C'est ainsi que le projet a prévu une base logistique ferroviaire, afin de livrer des supermarchés en denrées acheminées par train puis par petits véhicules non polluants.

Le projet de délibération qui nous est soumis constitue l'aboutissement de cette démarche de réalisation de la future base ferroviaire. Or, en nous plongeant dans le dossier et en interrogeant divers acteurs, nous découvrons un peu avec stupeur les faits suivants.

Tout d'abord, la base logistique sera réduite à sa plus simple expression, puisqu'elle comportera seulement une voie opérationnelle ainsi qu'une autre voie réservée pour évacuer les balles de papier du SYCTOM dont le centre de tri des déchets est adjacent.

L'activité liée au SYCTOM sera très réduite puisqu'elle ne devrait représenter environ qu'un train par semaine de balles de papier.

Troisièmement, la base sera très inconfortable pour les opérateurs puisqu'elle ne pourra pas accueillir de trains complets. Il sera en effet nécessaire de scinder les trains en amont et de procéder à de complexes mouvements avec des demi-trains pour venir les garer dans la base du 17e.

De ce fait, les coûts d'exploitation seront renchérissés. Il est donc paradoxal d'avoir accédé à la proposition de la S.N.C.F. de réduire cette base de moitié, alors qu'en fin de compte la S.N.C.F. a renoncé à l'exploiter.

La Ville de Paris a été totalement passive dans ce processus de déqualification de la base fret, dont on peut craindre qu'elle soit vouée à l'échec avant même d'avoir vu le jour, ce qui est pour nous assez inacceptable.

La base en effet sera vendue en pleine propriété par la S.N.C.F. et la Ville de Paris. Ainsi, les pouvoirs publics n'auront plus aucun pouvoir sur l'activité exercée par l'acquéreur, alors qu'un simple cahier des charges de cession aurait déjà permis de s'assurer de la mise en œuvre effective de l'activité ferroviaire et des autres destinations possibles.

Effectivement, l'acquéreur, la société "CIEH" conçoit l'activité ferroviaire, certes, mais surtout la mise en location de volumes pour d'autres activités. Ces volumes seront établis d'ailleurs au niveau - 1, + 2 et + 3, le rez-de-chaussée restant lui seulement dévolu au fret ferroviaire et le R+1 aux activités annexes.

De plus, alors que cette parcelle sera placée à proximité immédiate du terminal de la collecte pneumatique des ordures ménagères, rien n'impose son raccordement à ce système dans le protocole annexé au projet de délibération, ce qui fera l'objet de l'amendement déposé.

C'est d'ailleurs par hasard que j'ai découvert que la collecte pneumatique des déchets n'a pas été incluse dans le cahier des charges de cession des locaux à usage de bureaux et d'activité par la société "PBA", ce qui est une tromperie inexcusable. Seuls les logements vont pouvoir bénéficier de la collecte pneumatique.

Alors que l'on ne me rétorque pas que les occupants de bureaux ont le libre choix du prestataire qui assure l'évacuation de leurs déchets. Ils ne l'auront plus si les infrastructures ne sont pas créées au moment de la construction des bâtiments et ils devront alors obligatoirement faire venir les bennes à ordures, mettant à mal le label EcoQuartier.

Aussi, afin de réparer cette funeste omission, j'ai déposé un amendement, je le disais à l'instant, avec les élus de mon groupe pour demander le raccordement et l'équipement du site pour la collecte pneumatique.

Pour conclure, je voudrais aussi vous dire que je suis choquée de constater combien ce projet a été mené de manière inconséquente par "Paris Habitat" et la Ville de Paris. L'échec quasi programmé de la zone de fret ferroviaire constitue une véritable remise en cause de la qualification d'EcoQuartier que je ne peux me résoudre à accepter.

Par ailleurs, comment ne pas regretter la perte d'opportunité d'une relocalisation des services déconcentrés de la DPP qui auraient vu là une véritable opportunité de s'installer dans de bonnes conditions techniques et financières ?

Cela ressemble, par certains aspects, à un gâchis et à une mauvaise appréhension de l'ensemble du territoire concerné. C'est pourquoi, si notre amendement n'est pas accepté, nous serons amenés à nous abstenir sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame la Maire, j'ai bien entendu votre intervention. Je vous remercie pour cette intervention. Il me semble que vous avez tendance à mélanger plusieurs sujets qui sont, à mon sens, de nature différente.

D'abord, parce que bien évidemment la collecte pneumatique des déchets, nous pouvons l'imposer aux immeubles d'habitation parce que la loi nous y autorise, mais nous ne pouvons pas l'imposer aux immeubles de bureaux parce que la loi ne nous y autorise pas. Il était absolument impossible à l'aménageur "PBA" d'imposer aux opérateurs de bureaux la collecte pneumatique des déchets. Ils peuvent y adhérer spontanément mais on ne peut pas le leur imposer.

C'est la loi. La collecte des déchets est de la responsabilité des collectivités locales pour ce qui concerne les immeubles d'habitation. Pour ce qui concerne les immeubles de bureaux, les opérateurs de bureaux contractualisent avec des collecteurs privés.

Après cela, toujours dans votre amendement, vous demandez à ce que la plate-forme ferroviaire soit raccordée à la collecte pneumatique des déchets.

Je suis un très fervent partisan de la collecte pneumatique des déchets, et je rêverais que ce soit possible. Simplement, nous avons fait faire une étude et il se trouve que c'est extrêmement complexe, voire quasiment impossible d'un point de vue technique. La nature des déchets et leur volume se prêtent mal à la collecte pneumatique. Le projet de plate-forme ferroviaire est constitué de trois niveaux d'ateliers industriels et artisanaux. Chaque niveau s'étend sur 8.000 à 10.000 mètres carrés, ce qui soulève la question du nombre et de la répartition des bornes de collecte par niveau, compte tenu de l'importance de l'espace qui peut être fractionné entre plusieurs acteurs, donc plusieurs opérateurs.

Enfin, le premier niveau est à 7 mètres au-dessus de la base fret et le dernier à 15 mètres. La base fret étant elle-même à au plus 6 mètres au-dessus du terminal de collecte, un tel dénivelé imposera des hauteurs de chute dans le réseau qui grèveront son coût si leur faisabilité s'avérait acquise, mais même cette faisabilité n'est pas acquise. Dès lors, même si la nature des déchets s'avérait compatible avec un réseau de collecte pneumatique, le coût du raccordement serait sans doute trop important et remettrait en cause l'équilibre économique de cette opération.

Je dois vous dire qu'il me semblerait logique que vous retiriez ce vœu, sinon je serais obligé d'émettre un avis défavorable pour les raisons techniques que je viens d'évoquer. Ce que je peux faire, c'est de demander aux services de poursuivre l'étude de faisabilité en lien avec l'opérateur et de voir si des solutions moins coûteuses pourraient être envisagées. Cependant, aujourd'hui, il n'est pas possible de faire ce que vous réclamez dans le modèle économique qui est celui du preneur.

Dernier élément, la fréquence des trains du SYCTOM dépend également du SYCTOM. Comme vous le savez, la majorité a récemment changé au SYCTOM et peut-être que vous pouvez là agir auprès de vos amis pour obtenir une fréquence plus importante.

Mais en ce qui concerne le vœu lui-même, il est à mon sens plus sage de le retirer, avec les conditions d'étude et de recherche de solutions que je vous propose.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame KUSTER, est-ce que Jean-Louis MISSIKA vous a convaincue de retirer votre amendement ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Je pense que là comme ailleurs, "PBA" a vocation aussi à solliciter les entreprises et nous-mêmes à jouer ce rôle, même si la loi n'oblige pas les bureaux.

Or, sur toute la dalle, parce que vous avez répondu sur cette partie du fret, mais sur ce site-là, il n'y a pas que la zone de fret et il y aura des bureaux. Or, les bureaux, c'est comme les immeubles, il peut tout à fait y avoir une collecte pneumatique dans les étages de bureau.

Donc je maintiens ce vœu, cet amendement plus exactement, et puisqu'il est appelé à être rejeté par l'Exécutif municipal, nous nous abstiendrons sur le projet de délibération pour toutes les raisons que j'ai évoquées dans mon propos.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Un mot, Jean-Louis MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Juste un mot. Pour que l'on puisse solliciter les bureaux, il faut que ces bureaux aient été pris et qu'il y ait des preneurs identifiés.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 145 déposé par le groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement n° 145 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 16.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 16).

Je vous remercie.

2015 DDCT 5 G - Versement de la cotisation 2015 à Paris Métropole. Montant : 341.805 euros.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un report de la création de la métropole du Grand Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 5 G qui a trait au versement de la cotisation 2015 à Paris Métropole.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Mes chers collègues, que va devenir Paris Métropole ? C'est la question qui devrait tous nous préoccuper et je suis assez étonné que l'Exécutif ne nous donne pas aujourd'hui des éléments de réponse à cette interrogation.

J'ai déjà posé la question en 5e Commission. J'espère qu'aujourd'hui nous aurons des éléments de réponse un peu plus précis.

Car ce projet de délibération aurait pourtant été l'occasion d'y répondre.

En effet, Paris Métropole, ne nous cachons pas la vérité, est amenée à disparaître avec la création de la Métropole du Grand Paris, dont l'Assemblée nationale a rouvert le débat aujourd'hui à l'occasion de l'examen de la loi NOTRe.

Certes, les incertitudes qui pèsent sur cette future Métropole du Grand Paris pourraient laisser un peu de temps pour régler l'avenir de Paris Métropole. La naissance de la Métropole du Grand Paris est, en effet, plus que chaotique et confuse. On ne sait plus à quelle date elle sera créée. Il semble que ce soit désormais au 1er janvier 2016, ce qui serait conforme à la décision initiale, mais pour le moment, rien n'est acquis, car rien n'est voté.

Si cette date est conservée, on nous parle désormais d'une Métropole du Grand Paris sans pouvoir pendant un an, pendant toute l'année 2016. Ce n'est qu'en 2017 que la Métropole du Grand Paris se verrait doter d'un certain nombre de pouvoirs et de compétences, soit cinq mois avant l'élection présidentielle. Qui peut y croire ?

Que fera donc cette nouvelle entité pendant une longue année ?

Que deviendra, dans ce cadre, l'association "Paris Métropole" qui n'a pas vocation à perdurer ?

Il y a une confusion sur la Métropole du Grand Paris mais aussi sur le mode de scrutin des futurs élus de la Métropole du Grand Paris à Paris. Un amendement ad hominem est venu perturber gravement le consensus qui prévalait.

Or - j'en reviens à Paris Métropole -, Paris Métropole a bien travaillé, il faut le reconnaître, malgré la lourdeur de son fonctionnement politique et administratif. Malgré les compromis politiques dont elle a été victime et qui ont entraîné un changement de président chaque année, la qualité des études fournies a été reconnue par tous, quelle que soit notre appartenance politique.

Il y a de grandes compétences qui ont été rassemblées dans Paris Métropole et il serait dommage qu'elles disparaissent. Paris Métropole emploie également une dizaine de salariés à forte compétence. Ils sont la fierté de ce

syndicat. Il serait donc très dommage que nous perdions ces compétences. Il importe que ces salariés, que ces agents soient rassurés sur leur avenir. Il est grand temps de leur apporter toutes les garanties nécessaires sur le maintien de leur emploi pour les années à venir.

Je m'étonne une nouvelle fois que rien n'ait été prévu, alors que nous sommes a priori à sept mois de la création de la Métropole du Grand Paris.

Au nom des agents, je vous demande de bien vouloir nous apporter toutes les précisions nécessaires et toutes les garanties sur leur avenir. En effet, l'Assemblée des Communautés de France a bien prévu des dispositions de transfert automatique des agents, en cas de transfert des compétences vers une autre entité. C'est le cas de Paris Métropole vers la Métropole du Grand Paris.

Mais deux questions se posent.

La première question : cette disposition s'applique-t-elle au personnel de Paris Métropole qui n'est pas une collectivité locale mais un syndicat ?

Deuxième question : s'il n'y a pas de transfert de compétences au 1er janvier 2016, y aura-t-il néanmoins transfert de personnel car, sans personnel, bien évidemment, la M.G.P. ne pourra pas fonctionner ?

Ce sont ces deux questions auxquelles nous attendons des réponses précises, à la fois pour rassurer les personnels et les salariés de Paris Métropole et aussi pour que l'information soit particulièrement claire sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

M. DUBUS vient de poser plusieurs questions et donner plusieurs arguments qui penchent en faveur du vœu que nous déposons pour le report de la création de cette métropole en 2017. Alors, j'espère que les élus du groupe UMP-Républicains voteront avec nous notre vœu.

En effet, la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République est en cours de discussion au Parlement. Cette loi amènera des bouleversements majeurs dans les institutions de notre pays. La disposition qui impactera le plus notre ville est la création de l'établissement public de coopération intercommunale : une super-collectivité qui regrouperait 133 villes, censée entrer en vigueur au 1er janvier 2016.

Sa mise en place impliquera des changements très importants pour les communes et les intercommunalités de ce territoire métropolitain.

Force est de constater qu'à moins de six mois de sa création officielle, les conditions sont loin d'être remplies. Pire ! Cet édifice technocratique n'est, en l'état, pas stable ni viable.

Nous avons critiqué le fait que cette métropole avait été décrétée par le haut, par le biais d'un putsch parlementaire, dans le mépris quasi total du travail accompli par le syndicat Paris Métropole, pour lequel nous votons une subvention aujourd'hui.

Nous avons déposé un vœu qui avait été mis en œuvre par l'Exécutif pour qu'une concertation s'organise dans les arrondissements de Paris et pour que le débat soit enrichi par les habitants.

Cela dit, force est de constater que le débat démocratique, au niveau de la métropole elle-même, avec la population n'est pas à la hauteur, mais l'empressement autour de sa création, et notamment déjà de savoir qui va la présider, et sa mise en place à marche forcée témoignent d'un déni total de la construction intercommunale dans notre pays.

Un mépris qui donne des bases particulièrement instables à cette future métropole.

Une instabilité juridique, tout d'abord, car la répartition des compétences est encore en débat et l'on ne sait pas précisément ce qui sera à la charge des communes, des territoires ou de la métropole, alors que les Franciliens seront amenés à voter à la fin de l'année pour le renouvellement des conseillers régionaux.

La construction des intercommunalités est le fruit des choix de ses communes membres, après une large période de concertation. La création d'une intercommunalité se fait sur la base de compétences obligatoires mais

également de compétences facultatives. Or, ces choix, différent d'une intercommunalité à l'autre, correspondent à des projets de territoires différents. Par exemple, le projet de Plaine Commune n'est pas celui d'Est-Ensemble, ni celui des Hauts-de-Seine ou de Paris. Certaines ont, par exemple, le choix de mutualiser la gestion des équipements culturels et d'autres non.

Ces différences de projets impliquent dans le concret des organisations différentes d'une collectivité à l'autre, tant au niveau juridique, logistique qu'à celui des personnels. Des organisations qui sont, tout d'abord, le fruit d'un long dialogue entre les communes, autour du transfert de charges pour les faire fonctionner et qui se fait en général sur plusieurs années.

Elles sont également le fruit d'un processus de dialogue social, complexe, car elles impliquent le transfert d'agents aux conditions statutaires différentes au sein d'une même collectivité. Des agents auront, pour le même type de poste, des rémunérations différentes et le passage de l'échelle communale ou intercommunale à l'échelle métropolitaine fait parfois que les situations individuelles des agents n'ont plus rien à voir avec les missions.

La mise en place d'une telle collectivité, impliquant les changements de statuts, de conditions, de lieu de travail pour plusieurs milliers d'agents communaux et intercommunaux, nécessitera une préparation rigoureuse qui n'est pas évoquée aujourd'hui.

Enfin, nous ne savons pas non plus, à moins de six mois de la création de la métropole, de quelles ressources elle disposera et ce qui restera aux communes. Nous sommes donc dans un flou concernant les futurs financements de cet E.P.C.I. et, indirectement, des financements de notre Ville après cette entrée en vigueur.

Un flou encore plus prononcé dans cette période des dotations de l'Etat aux collectivités, qui touchent les communes comme les intercommunalités et impactent durement les projets et les dynamiques locales dans notre territoire.

C'est pourquoi, compte tenu de l'incertitude juridique et financière, nous demandons, comme de nombreux élus locaux sur le territoire métropolitain, que notre Ville interpelle le Gouvernement, pour le report de la création au 1er janvier 2017, après consultation de la population.

La création d'une structure de cette ampleur nécessite une plus grande préparation en amont. C'est la mission de Paris Métropole, pour qui nous voterons favorablement cette subvention, mais cette instance doit être respectée et écoutée.

Nous insistons sur la nécessité d'organiser un référendum ou une votation citoyenne à l'échelle de la population métropolitaine. Nous défendons un projet qui s'appuie sur une véritable coopération des différents territoires, une métropole construite comme un territoire de solidarité et de projets partagés.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur BONNET, je dois considérer que c'est aussi la présentation de votre vœu et non pas une intervention sur...

D'accord, entendu !

Alors, les deux interventions sont de natures très différentes, puisque l'une porte sur l'avenir de Paris Métropole et l'autre sur le report de la création de la métropole du Grand Paris.

Bien sûr, il y a un lien entre les deux. Je voudrais d'abord rappeler que Paris Métropole joue un rôle extrêmement important, depuis maintenant plusieurs années, dans la construction du projet métropolitain et que ce syndicat travaille notamment sur la finalisation du projet de loi, la définition du projet métropolitain et l'organisation de la concertation avec les citoyens. Son président, actuellement Patrick DEVEDJIAN, copréside la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris, mission qui a permis de faire émerger un consensus autour de la métropole, même si, bien sûr, le vote de la loi n'est pas encore achevé et qu'il y a encore beaucoup de chemin avec un très grand nombre d'amendements en ce moment même débattus au Parlement.

Je crois que Paris Métropole a pleinement joué son rôle dans cette affaire parce qu'il a permis de porter la voix des élus, une voix commune dans le dialogue avec l'Etat, et notamment Paris Métropole a été l'artisan de la révision de l'article 12 sur le statut des territoires portant création des territoires.

Alors, pour répondre à M. DUBUS, le devenir de Paris Métropole a été discuté en bureau et un vote unanime s'est dégagé actant la nécessité pour Paris Métropole de continuer à exister dans les prochaines années. Je crois que c'est absolument nécessaire parce qu'il faut vraiment se représenter la création de la Métropole du Grand Paris comme un processus en deux temps.

Il y a la période qui va de 2016 à 2020, que j'appellerais la période non démocratique de la Métropole du Grand Paris, et il y a la période qui commence en 2020, que j'appellerais la période démocratique du Grand Paris puisque, à ce moment-là, il y aura des élections qui donneront une légitimité démocratique aux responsables de la Métropole du Grand Paris, que ce soit les conseillers ou que ce soit le ou la présidente de la Métropole du Grand Paris.

Les différentes visions qui s'opposent et que nous voyons en ce moment même débattues aussi bien au niveau des collectivités territoriales qu'au niveau du Parlement, montre que ce pôle de stabilité et de dialogue intercommunal et interpartisan que représente Paris Métropole doit être préservé et il doit être préservé autant que de besoin, c'est-à-dire jusqu'au moment où la métropole du Grand Paris, en tant qu'institution, se sera stabilisée et aura trouvé ses marques.

Pourquoi ? Tout simplement parce que Paris Métropole s'est imposé comme un lieu indispensable de travail et de discussion transpartisane pour les élus. Il a permis de faire émerger des consensus majeurs, notamment pendant la période du débat sur les institutions de la Métropole. Je pense que Paris Métropole trouvera sa place en complément de la Métropole du Grand Paris pour ces discussions mais aussi pour les liens avec la grande couronne, traités de longue date par le syndicat, je pense notamment aux questions aéroportuaires ou à l'axe scientifique Paris-Saclay. Il y a des sujets que Paris Métropole pourra traiter et que la Métropole du Grand Paris, pour des raisons de définition de son territoire, ne pourra pas traiter.

Donc, je pense que Paris Métropole ne doit pas disparaître au 1er janvier 2016, d'ailleurs ce n'est pas moi seul qui le pense, cela a été un vote unanime du bureau de Paris Métropole et que se posera la question de sa fusion avec la Métropole du Grand Paris le moment venu.

J'en viens maintenant aux remarques de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élus du groupe Communiste - Front de Gauche, quant à ce vœu relatif au report de la date de création de la Métropole du Grand Paris. Je demanderai à Nicolas BONNET-OULALDJ un retrait de son vœu, sinon j'émettrai un avis défavorable, tout simplement parce que la solution qui a été trouvée consistant à traiter dans la durée, à partir de 2016, mais pas de façon instantanée, les transferts de compétences des communes ou des territoires vers la Métropole, me semble une solution juste, une solution de compromis par rapport à ces deux extrêmes que représentaient le transfert instantané ou le report d'un an.

Je voudrais rappeler quand même que cette métropole n'a pas été créée du jour au lendemain. Depuis 2010, toutes les communes de France, sauf celles de la petite couronne francilienne, ont eu l'obligation de s'organiser en intercommunalité ; c'est donc un immense retard que nous avons à rattraper.

La loi MAPTAM a encore renforcé un mouvement de rapprochement des communes en prévoyant la création de 14 métropoles en France. Je crois que la Métropole du Grand Paris ne peut pas rester en dehors de ce mouvement et prendre à nouveau du retard.

Bien évidemment, tout processus de métropolisation est un processus long et difficile, mais je crois que ce processus, nous devons l'entamer maintenant parce qu'il est absolument indispensable de l'entamer, de le commencer. Nous construirons la Métropole, nous prendrons le temps de la construction de cette métropole.

Comme je l'ai dit, nous avons 4 ans avant 2020 pour la construire dans la concertation, mais il faut commencer dès le 1er janvier 2016.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 5 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 5 G).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Donc, le vœu n° 53 relatif au report de la création de la Métropole du Grand Paris, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, je suppose que vous le maintenez ? Voilà, il est maintenu.

Je mets alors aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'aménagement de la parcelle du dépôt Ordener - Poissonniers (18e).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu n° 52 est relatif à l'aménagement de la parcelle du dépôt Ordener-Poissonniers dans le 18e arrondissement.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour 2 minutes.

M. Pascal JULIEN. - Des intentions de programmation sur cette parcelle dépôt Chapelle-Ordener circulent. Le vœu demande que ces intentions soient présentées en réunion publique. Il demande aussi que cette réunion publique amorce un début de concertation, avec un comité de suivi qui devra être créé, et que, surtout, et c'est original et nouveau, que d'autres projets puissent être examinés.

Bref, ce vœu demande de changer les pratiques en matière de concertation, c'est-à-dire que l'on ne consulte plus une fois que l'essentiel des décisions est pris, mais que l'on consulte en amont. C'est à peu près d'ailleurs ce qui a été demandé dans le débat de tout à l'heure à propos de la parcelle relative au stade Championnet.

Voilà, par ailleurs, les considérants replacent un peu le décor, et rappellent que si le logement est une priorité pour la majorité municipale qui est la nôtre, le développement des espaces verts, la qualité de la vie, avec un espace aéré, est aussi un objectif tout aussi légitime que celui donné à la construction de logements.

Or de ce point de vue, le 18e est en retard, très en retard, avec seulement 3 % de la superficie du 18e consacrés aux espaces verts contre 6,5 % à Paris, sachant que Paris est elle-même une ville très en retard par rapport aux normes européennes et plus encore si on considère les normes internationales.

Donc, voilà pourquoi je vous demande d'adopter ce vœu, qui d'ailleurs - ce fut une bonne surprise - a été adopté en mairie du 18e. C'est à peu près le même qui vous est proposé, à quelques petites variantes près à la marge.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie Pascal JULIEN et les autres élus du groupe Ecologiste de Paris pour ce vœu.

Je propose d'y donner une suite favorable s'il est amendé, parce qu'il y a une formulation malencontreuse - mais je crois que vous l'avez reconnu - qui pourrait créer un malentendu sur nos méthodes de travail. Nous avons proposé un amendement écrit à ce vœu, auquel je propose un avis favorable.

Nous sommes tous attachés au processus de concertation et aux méthodes de co-construction des projets urbains, qui permettent d'enrichir les projets préparés avec les urbanistes. Je m'attache notamment d'ailleurs à développer des outils pour ce faire, des outils numériques.

Je pense ici aussi au Comité d'organisation de la concertation qui réunit toutes les parties prenantes pour discuter de la concertation, et à la plate-forme Internet dont j'ai déjà parlé tout à l'heure à propos de Montparnasse, de concertation qui va se développer à partir d'"Imaginons.Paris".

Il est nécessaire d'enclencher l'étape suivante : celle de la concertation, dans la lignée de ce qui s'est passé à Chapelle International. Je crois qu'en mobilisant l'intelligence collective et notamment de celle de ceux qui vivent, travaillent ou traversent le quartier, nous parviendrons à faire une ville plus agréable à vivre. A partir d'un accord de votre part, sur les considérants, je propose un avis favorable.

Je voudrais rappeler que les nouveaux espaces verts dans le 18e arrondissement existent et sont programmés. Je pense notamment au plus important d'entre eux qui sera Chapelle Charbon, un poumon vert de plusieurs hectares avec, je l'espère, une ouverture partielle pendant cette mandature.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

L'amendement est accepté par l'auteur du vœu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 52 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 231).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux personnels de la DPA.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 54 est relatif au personnel de la DPA.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

Il y a une restructuration qui est en cours à la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, la DPA. Ce projet aura pour conséquence la suppression de 28 postes dès cette année, et de 50 sur la mandature. Ces réductions de postes vont avoir pour conséquence une dégradation des conditions de travail pour les agents de cette direction et une réduction des moyens dont ils disposent pour mener à bien leur travail.

L'existence d'une direction telle que la DPA est un grand atout pour la Ville, qui lui permet de bénéficier de compétences techniques de haut niveau dans le domaine du bâtiment. Il n'est pas souhaitable de dépendre uniquement d'entreprises privées pour ce type d'expertise. La conséquence directe des suppressions de postes va être le transfert au privé d'un nombre croissant de travaux actuellement effectués en régie.

Cette restructuration aura aussi pour conséquence la disparition de corps entiers d'agents de la Ville, amenant de nouvelles délégations privées des missions qu'ils accomplissaient.

Des menaces pèsent également sur la diminution de primes suite à la modification en cours de contrats d'objectifs.

Vous ajoutez à cela un projet de déménagement des services à la Z.A.C. "Bédier", zone située loin des transports en commun, qui va augmenter considérablement le temps de transport pour nombre d'agents, et vous pouvez imaginer à la fois la mobilisation, l'inquiétude et la colère des agents suite à l'annonce de l'ensemble des aspects de ce projet.

Je présente donc à travers ce vœu le souhait suivant :

"Que la Maire de Paris abandonne le projet actuel de direction de la DPA et de la fonction bâtiment.

Que tous les postes soient maintenus ou augmentés en fonction des besoins et que des conditions de travail dignes, l'accès à une formation professionnelle de qualité soient garantis.

Que la Maire de Paris décide une revalorisation conséquente des primes des agents.

Et pour finir, que la Maire de Paris suspende le projet de déménagement de la Z.A.C. "Bédier".

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame SIMONNET, je vous remercie pour votre vœu, qui va me permettre d'apporter des précisions sur les évolutions qui se déroulent au sein de la DPA.

Je voudrais contester d'emblée le terme de restructuration que vous employez avec, bien évidemment, dans votre bouche, une connotation négative. Je ne peux pas vous laisser dire que la Ville de Paris mettrait en péril la DPA, au regard du travail mené en collaboration avec son personnel et sa direction depuis plus d'un an, avec l'aide de Jacques BAUDRIER, qui a mené un travail tout à fait remarquable. Le dialogue a toujours été ouvert et il a toujours été ouvert en toute transparence. Les revendications des représentants du personnel ont été prises au sérieux et cela a d'ailleurs contribué à améliorer le projet de direction, la fonction bâtiment, les demandes diverses sans remettre en question leur existence.

Alors, vous demandez l'abandon du projet de direction et de la fonction bâtiment. Cela serait totalement contraire au fait que ces démarches viennent positionner la DPA comme une direction experte. La fonction bâtiment s'achèvera au 1er janvier 2016, avec le renforcement des effectifs, par le transfert d'une vingtaine de postes des directions gestionnaires, complété par la création de postes.

Le projet de direction et la fonction bâtiment ont été engagés pour simplifier les chaînes d'information entre le demandeur et l'intervenant, pour mieux contrôler les prestataires, pour renforcer la maîtrise d'ouvrage, pour mettre en œuvre l'accessibilité et la transition énergétique, pour déployer les capacités de concertation en arrondissement. Demander leur abandon serait nier à la fois les compétences, le savoir-faire et le rôle de la DPA, que nous renforçons dans le cadre de ces démarches.

Maintenant, vous citez un nombre de postes à rendre pour la DPA. Aucun chiffre n'a été annoncé pour la mandature, contrairement à votre affirmation du chiffre de 150 postes. Depuis 2004, la DPA a en effet contribué aux efforts de redéploiement. 148 postes ont été rendus sur 11 ans. Parallèlement, ces trois dernières années, la DPA a connu le renfort d'effectifs transférés par d'autres directions, notamment la DPE et la DEVE, pour la maintenance de nouveaux bâtiments et la maintenance des ascenseurs. Ce sont au total 230 agents qui sont venus augmenter les effectifs de la DPA.

De plus, nous avons pris l'engagement de n'appliquer au budget 2016 aucune mesure de redéploiement au sein des sections locales d'architecture.

Au sujet de la formation, en 2014, plus de 1.070 agents ont été formés pour plus de 5.200 jours de formation, soit une augmentation de 30 % par rapport à 2013. La DPA a bénéficié d'une enveloppe de crédit pour des formations spécifiques de 280.000 euros, c'est-à-dire une augmentation de 35 %.

Quant aux primes des agents que vous réclamez, cela a été revu dans le cadre des nouveaux contrats d'objectifs pour permettre une augmentation en 2016 et en 2017. Une augmentation a donc été prévue de 10 % sur deux ans. Ainsi, la prime PR3 de 625 euros pour un agent technique de SLA pourra atteindre 770 euros par an.

J'en viens maintenant au sujet du déménagement des équipes...

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Il faudrait conclure !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est quand même important. Je suis désolé, et je vais essayer de faire bref, mais je vais conclure.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Votre temps de parole est très largement dépassé, donc il faudrait juste conclure.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - D'accord.

Donc, en ce qui concerne le déménagement, je voudrais juste m'inscrire en faux sur le fait qu'il n'y a pas de transport en commun. Il y a une desserte directe avec l'Hôtel de Ville, deux tramways à proximité. Ce transfert contribue de la volonté municipale d'apporter une mixité fonctionnelle et sociale pour transformer un quartier tel que Bédier, quartier populaire, en G.P.R.U., en y implantant des services centraux de notre collectivité.

Je propose donc le rejet de ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 54 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Une explication de vote ?

Monsieur LEGARET, en une minute.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Très rapidement, ce vœu pose des questions importantes et qui démontrent bien que cette restructuration de la DPA n'a pas été convenablement préparée et négociée avec cette direction, qui est effectivement très importante.

Je voudrais dire aussi que l'on va délibérer dans quelques minutes sur le projet d'immeubles dans la Z.A.C. "Bédier", donc à moins de considérer notre Conseil comme une chambre d'enregistrement, on ne peut pas considérer que le déménagement est déjà acté, puisque la convention sur l'immeuble n'est pas encore délibérée par notre Conseil.

Voilà, je voulais faire observer qu'il y a au moins une inversion de l'ordre logique de nos projets de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 54 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la préservation des terres agricoles et au projet "Europa City" dans le triangle de Gonesse.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Le vœu n° 55 est relatif à la préservation des terres agricoles et au projet "Europa City" dans le triangle de Gonesse.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Notre Assemblée a déjà eu l'occasion de traiter de ce sujet. Je pense qu'il est nécessaire que l'on y revienne, car nous allons avoir à aborder, lors de ce Conseil de Paris, de tout un plan sur l'alimentation saine et bio, l'alimentation durable, mais pour que l'on puisse être attaché à une alimentation saine et bio, eh bien, il faut aussi être en capacité de pouvoir produire localement en circuit court tout ce qui peut l'être. Or, cet objectif nécessite de s'engager pour préserver les terres agricoles en Région Ile-de-France.

Le projet "Europa City", situé dans le triangle de Gonesse dans le Val-d'Oise, vise à construire un important complexe de 80 hectares, regroupant commerces, équipements dits culturels et de loisirs. "Europa City" s'inscrit dans le projet d'aménagement de ce triangle initié par l'Etablissement public d'aménagement Plaine de France et s'appuie sur le projet plus global du Grand Paris. Eh bien, les terres présentes dans le triangle de Gonesse sont parmi les plus fertiles de toute la région. Résultat : ce projet "Europa City", en empiétant sur ces terres, va réduire l'espace nécessaire à l'activité agricole, alimentant pourtant la région notamment en céréales.

La préservation des terres agricoles dans la Région Ile-de-France est pourtant une condition indispensable au développement de circuits courts, dans une optique écologique de relocalisation d'une activité productrice, et à la promotion d'une alimentation saine et bio par la Ville de Paris dans le cadre de son Plan alimentation durable 2015-2020. Donc le développement d'une agriculture de proximité doit être un élément central dans la capacité de la Région Ile-de-France et de sa commune, dont la Ville de Paris, à assurer cette autosuffisance alimentaire dans le domaine agricole.

Or, ce projet, évidemment, va totalement à l'encontre et relève en plus de la spécialisation de zone. C'est un projet de promotion du consumérisme de masse dans des activités anti-écologiques comme la mise en place d'une station de ski artificiel et une marchandisation et une uniformisation à l'extrême de la culture.

Je termine : à travers ce vœu, nous souhaitons que la Ville s'oppose à la poursuite de la mise en œuvre du projet d'"Europa City" dans le triangle de Gonesse et interpelle le Conseil régional Ile-de-France en ce sens, afin également qu'il favorise la promotion d'une alimentation saine et bio reposant sur une agriculture de proximité et la préservation des terres agricoles dans notre Région Ile-de-France.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole, pour vous répondre, est à M. Jean-Louis MISSIKA pour deux minutes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Danielle SIMONNET.

Un vœu similaire avait été déposé lors du précédent Conseil. J'avais émis un avis défavorable.

Je vais rappeler simplement les raisons pour lesquelles j'avais émis cet avis défavorable.

Même si chacun peut avoir une opinion sur ce projet, et la mienne est assez réservée, elle est au moins aussi réservée que celle de Danielle SIMONNET, même si ce n'est pas pour les mêmes raisons. Il n'est pas du ressort de la Mairie de Paris de condamner des projets de développement qui se situent loin des territoires de la Ville.

Ce projet est situé à Gonesse dans le Val-d'Oise. Il fait effectivement débat au sein des territoires environnants, mais à un an de la création de la métropole et après un travail de plusieurs années de restauration de la confiance avec les territoires environnants, ce serait, à mon sens, maladroit pour la Ville de Paris de s'immiscer dans ces débats. Ce n'est pas la conception de la Maire de Paris, d'un dialogue équilibré avec nos partenaires.

Nous avons certes à nous prononcer lorsque le projet impacte notre territoire directement, lorsque nos voisins nous posent la question ou lorsque du foncier de la Ville est mobilisé.

Dans le cadre d'"Europa City" aucun de ces critères n'est rempli. Je ne peux donc que suggérer aux groupes politiques, et notamment aux partis de gauche, de prendre position au sein d'assemblées dont le périmètre territorial inclut ce projet, qu'il s'agisse du Conseil régional ou du Conseil départemental du Val-d'Oise.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Jean-Louis MISSIKA.

Donc trois demandes d'explication de vote, et pas que le Parti de gauche, Yann WEHRLING, pour commencer, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, première remarque et un peu de surprise, sur le fait que nous discutons ce vœu, non pas en l'attachant au débat sur l'alimentation durable, mais de manière détachée. J'ai un peu du mal à comprendre, parce que cela nous regarde, à partir du moment où effectivement nous nous préoccupons de l'alimentation durable des Parisiens qui ont besoin d'avoir accès à des terres qui soient maintenues en agriculture.

Petite remarque au passage également, je crois que ce n'est pas parce qu'un grand groupe veut faire quelque chose qu'il faut le valider automatiquement, si vous voyez ce que je veux dire. Et là, on a l'occasion de donner un avis sur ce qu'il nous semble être l'intérêt général.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur WEHRLING.

Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous avons déjà déposé ce vœu, et je rappellerai les arguments qui répondaient déjà aux arguments de M. MISSIKA.

Ce vœu a déjà été voté par le Conseil général du 93, avec une majorité socialiste, communiste et écologiste.

Cela ne pose aucun problème pour que les territoires, autres que le Val-d'Oise, puissent s'exprimer sur cette mise en place d'une destruction de terres arables qui produisent une partie de l'alimentation d'Ile-de-France. Forcément, tous les Franciliennes et Franciliens, et notamment les Parisiennes et les Parisiens sont concernés par la destruction de ces terres.

C'est normal que nous continuons à défendre le vote de ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Nicolas BONNET-OULALDJ pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Cela a été rappelé par plusieurs intervenants. Ce vœu a été voté au Conseil régional, il a été voté au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, aussi par les communistes, et je partage ce qui a été dit, ce vœu peut être totalement rattaché au plan alimentation, et complètement lié au débat que l'on a sur les Etats généraux de l'économie circulaire et sur les circuits courts, notamment en matière d'alimentation durable, d'alimentation qui vienne d'Ile-de-France.

Donc, nous voterons ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le groupe UMP a voté contre, avec le groupe PS, c'est cela ?

Donc il est rejeté.

2015 DU 49 - Z.A.C. "Joseph Bédier - Porte d'Ivry" (13e) - Achat en l'état futur d'achèvement de deux immeubles de bureau Passio et Opalia.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 49 concernant la Z.A.C. "Joseph Bédier".

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET pour cinq minutes.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Je vais redire simplement des choses qu'a dites Danielle SIMONNET, mais comme vos réponses, Monsieur MISSIKA, ne m'ont pas forcément convaincue, cela me permet de redire la façon de voir du groupe.

On profite de ce projet de délibération pour aborder de manière plus générale la réorganisation de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture et le mouvement social en cours des agents de la DPA, portés par une large intersyndicale, à l'exception de la CFDT.

Fait assez rare pour être souligné, le projet de réorganisation de la DPA a réussi à créer l'Union des cadres et des ouvriers dans une direction historiquement très clivée dans les métiers.

La réforme de la DPA avait déjà débuté sous l'ancienne mandature, avec à la clef 147 suppressions de poste.

Sous celle-ci, les restructurations continuent avec un projet de direction intitulé "Mieux vivre au travail" dont les objectifs consisteraient à rapatrier les fonctions "bâtiment" des direction au sein de la DPA, à créer un réseau des magasins, un réseau des ateliers de fabrication ainsi que des subdivisions dédiées à l'exploitation technique dans chaque service, tout en diminuant les échelons hiérarchiques et en vérifiant la taille critique des équipes.

Dans les faits, cela se traduit essentiellement par une démarche de rationalisation des coûts, avec une mise sous tension des effectifs et des suppressions de postes lors des transferts massifs de personnel vers la fonction bâtiment.

En clair, nous craignons que le but recherché soit bien plus de réaliser des économies, du fait des coupes imposées par le Gouvernement à toutes les collectivités, que d'améliorer réellement la qualité du service.

Cette réforme de la DPA - moi aussi j'ai ces chiffres - permettrait de supprimer 150 postes au cours de cette mandature, dont 28 dès cette année.

Alors même que la DPA est une direction dans laquelle les surcharges et la dégradation des conditions de travail sont monnaie courante. Beaucoup d'agents, cadres et ouvriers, expriment une souffrance au travail due à l'impossibilité matérielle d'exercer correctement l'ensemble des missions qui leur sont confiées.

Beaucoup d'entre eux craignent d'ailleurs que les missions qu'ils ne pourront réaliser dans les temps soient confiées au secteur privé.

A cela, s'ajoute le démantèlement de la filière ouvrière, et la perte des cœurs de métier. Par le passé, les ateliers de la DPA étaient structurés autour de métiers très identifiés comme les menuisiers ou les électriciens. Mais la tendance actuelle est à la polyvalence des agents et au recentrage des métiers sur l'entretien des bâtiments.

En résumé, la DPA demande aujourd'hui à ses menuisiers et à ses électriciens de devenir des sortes de bricoleurs, ce que les ouvriers vivent comme une dévalorisation complète de leurs qualifications.

Les premières négociations ont montré quelques avancées. Je pense notamment au déblocage des 10 millions d'euros pour la rénovation des locaux, la création de 244 places de stationnement pour faciliter les déplacements des agents, ou encore la sanctuarisation des effectifs des S.L.A. pour 2016, même si cela fait craindre aux syndicats une accélération des suppressions de poste sur la fin 2015.

Mais le compte n'y est pas, et le déménagement du siège vers la Z.A.C. "Bédier" a été vécu comme la cerise sur le gâteau, la goutte d'eau qui fait déborder le vase.

En effet, ces nouveaux bâtiments, situés à la porte d'Ivry dans le 13e arrondissement, sont excentrés par rapport à la localisation actuelle en plein cœur de Paris.

Cela va considérablement augmenter les temps de déplacement quotidiens d'une majorité d'agents.

D'une part, les trajets domicile-travail vont être rallongés, pour la majeure partie d'entre eux qui habitent dans le 93 et le 95, et qui sont majoritaires au sein de la direction.

D'autre part, les déplacements journaliers, liés à l'exercice de leur mission vont tout autant s'allonger avec la perte de centralité du siège de la gare de Lyon, qui leur permettrait de rejoindre dans des temps quasi équivalents n'importe quel chantier à Paris. Chacun le sait, le temps c'est de l'argent et donc, cette perte de temps engendrera des surcoûts pour la Ville.

De plus, les nouveaux bureaux devraient être organisés en "open space", technique managériale infantilissante et culpabilisatrice, dont le rôle est principalement d'assurer la surveillance des équipes tout en économisant des mètres carrés.

Mes chers collègues, si vous ne connaissez pas, je vous propose de tester le confort du travail en "open space" sur lesquels les grandes entreprises privées commencent d'ailleurs à revenir.

En conclusion, alors même que nous sommes convaincus de l'intérêt de créer des logements sociaux au cœur de Paris et de décentraliser l'emploi dans le Sud de Paris, nous avons des doutes sur cette démarche en ce qui concerne la DPA.

Nous soutenons les demandes des salariés quant au maintien des postes, et à la création de nouveaux, ainsi que leur demande de respect des métiers et d'accès à la formation professionnelle.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame PRIMET.

La parole est à Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce matin avec "l'auto satisfecit" qui a accompagné les documents budgétaires, vous nous parliez de "sobriété budgétaire".

Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce projet de délibération cadre mal avec la vertu dont vous souhaitez vous parer, puisque 188 millions de dépenses supplémentaires en vue de reloger quelques directions et services de la Ville, dont celle emblématique des Finances, c'est un symbole assez révélateur de votre fuite en avant, financière et budgétaire.

Il est même affirmé dans l'exposé des motifs, afin de justifier cette opération budgétivore, qu'il s'agit, je cite : "d'une démarche structurante qui doit traduire la volonté de la Ville de rendre l'action de son administration plus cohérente et plus efficace".

Et quelques lignes après, vous dites : "Le regroupement des fonctions centrales des directions de la Ville permet également de réduire leur coût de fonctionnement, de simplifier leur gestion et d'améliorer le travail des agents".

On se demande bien pourquoi, dans ces conditions, les agents de la DPA ont déjà déclaré qu'ils ne souhaitaient pas déménager dans ces nouveaux locaux.

Pour rendre encore plus crédible l'opération, il est également précisé que les services ont recherché un immeuble de plus de 20.000 mètres carrés dans la perspective de la cession du 17, boulevard Morland.

Tiens, voilà une question que l'on se pose depuis un certain temps ! On a la réponse en creux. Cela aurait été plus logique de nous donner un aperçu, je dirais, plus sincère de ces opérations d'échange, délocalisation et relocalisation des services administratifs.

Cela fait quand même cher, 188 millions pour installer trois directions et quelques services : Direction des Finances, DPA, DILT, plus les centres de compétences Sequana et Facil'Familles.

22.920 mètres carrés, nous dit-on, de bureaux vont ainsi se retrouver à la charge de la Ville et des contribuables. Cela nous paraît être une dépense aussi injustifiée qu'irresponsable, à la lumière de l'état préoccupant des finances de la Ville, mais c'est également un déni caractérisé de démarche démocratique au sein de notre institution municipale.

Parce que, dans ces conditions, à quoi sert le Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris ?

Dois-je vous rappeler qu'il a été mis en place à la suite de la M.I.E. consacrée à la politique immobilière de la collectivité parisienne ? Qu'il a vocation à constituer une instance de réflexion et d'orientation des décisions de la Ville en matière de stratégie immobilière, notamment en matière de cession et d'évolution du parc immobilier ?

J'ajoute que la proposition 4 de la M.I.E., adoptée à l'unanimité, dont le rapport avait fait état, précise que, dans la mission de ce Conseil, il convient "d'assurer un suivi régulier des nouvelles implantations administratives devant le Conseil de l'immobilier de la Ville, à travers un document présentant : le coût global d'investissement et d'exploitation correspondant et du devenir des immeubles libérés." Ce document devrait permettre de dégager des orientations stratégiques partagées avec les élus.

Alors, un constat s'impose : c'est que l'Exécutif a bien vite oublié ses engagements et ses objectifs.

Certes, le Conseil de l'immobilier a été constitué très tardivement après le vote du rapport de la M.I.E. Il s'est réuni, il a procédé à quelques auditions convenues et puis, silence radio !

Le Conseil de l'immobilier a reçu M. MISSIKA le 19 mai dernier, qui nous a exposé un certain nombre de points mais, curieusement, rien de précis concernant cette opération majeure, qui relève précisément de la stratégie...

Non, rien de précis, absolument rien !

... de la stratégie immobilière de la Ville.

Alors qu'en réalité, personne ne peut douter qu'un projet aussi lourd était déjà ficelé lors de cette audition, pourquoi avoir voulu entretenir un tel écran de fumée ?

Nous, ce que nous souhaitons, c'est que l'on puisse organiser un débat serein et constructif pour évoquer la politique des implantations administratives de la Ville. L'exemple du doublon très coûteux de la location du 40, rue du Louvre et du 103, avenue de France aurait dû vous servir de leçon mais, apparemment, cela n'a servi à rien en ce qui vous concerne, puisque vous renouvelez, par l'achat de ces deux immeubles de bureaux, une démarche marquée par l'opacité et la dépense.

Vous ne donnez aucune précision quant à la réduction annoncée des charges locatives pesant sur le compte locatif de la Ville. Aucune annexe ne permet de disposer des moindres éléments.

Quels travaux envisagés ? Mise aux normes ? Installation des agents ? Pour combien de personnels concernés ? On nage dans le flou le plus complet.

Je crois donc qu'il serait beaucoup plus normal de retirer de l'ordre du jour ce projet de délibération pour qu'il soit d'abord présenté devant les membres du Conseil de l'immobilier de la Ville et qu'à travers son examen, soit évoqué et discuté l'ensemble des perspectives de la Ville en matière de réorganisation de ses implantations

administratives, y compris le secret de polichinelle, à savoir la future cession du centre Morland et ce qu'il adviendra du quai de la Rapée, implantation de la DPE.

C'est une exigence à laquelle, Monsieur le Maire, Monsieur l'adjoint, vous devriez répondre, au nom de la bonne gestion des intérêts des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Ecoutez, Monsieur LEGARET, vous êtes toujours excellent orateur, mais cela ne veut pas dire que vous dites toujours des choses tout à fait exactes.

D'abord, je n'ai pas été flou quand j'ai été auditionné par le Conseil de l'immobilier. J'ai dit qu'il y avait deux hypothèses qui étaient examinées et, à ce moment-là, il y avait effectivement deux hypothèses qui étaient examinées : Bédier d'un côté et un immeuble dans le Nord, le View, je crois, de l'autre.

D'autre part, nous avons été tout à fait transparents. Ce projet de délibération est présenté devant le Conseil de Paris. Philippe CHOTARD, le Secrétaire général de la Ville de Paris, va venir en juillet devant le Conseil de l'immobilier et vous fera une présentation plus complète de la stratégie en matière d'allocation des ressources de la Ville de Paris sur les différents bâtiments que nous voulons prendre en achat.

Pourquoi l'achat ? Tout simplement parce que le coût de la location est extrêmement important et nous préférons effectivement que les agents de la Ville soient regroupés dans des bâtiments que la Ville possède plutôt que dans des bâtiments que nous louons.

Je voudrais vous donner un premier chiffre mais je crois que Philippe CHOTARD sera beaucoup plus précis et détaillé lorsque vous le verrez : les économies envisagées représentent 9 à 10 millions annuellement et donc on voit bien qu'il y a un intérêt très clair, pour la Ville, pour les personnels et pour les contribuables parisiens, de passer de la location à l'achat en ce qui concerne le fait d'abriter les grandes directions de la Ville de Paris.

Ce projet de délibération est important à plusieurs titres.

Oui, c'est un investissement structurant pour l'administration parisienne et l'amélioration du cadre de travail de nos agents pour plus de synergie et un meilleur service aux Parisiens.

Je voudrais m'inscrire en faux sur deux affirmations de Raphaëlle PRIMET.

La première, c'est que l'on ne supprime pas 28 postes cette année. Je ne sais pas d'où sort ce chiffre mais, à ma connaissance, il n'y a pas de suppression de 28 postes cette année.

Deuxième remarque : vous dites que le bâtiment est éloigné des transports en commun. Je voudrais juste faire la liste de la desserte de ces bâtiments. Ils offrent un accès direct à l'Hôtel de Ville par la ligne 7. Ils sont connectés au T3 des Maréchaux qui les relient à Paris Rive Gauche pour une meilleure synergie avec les services déjà présents sur Paris Rive Gauche, la DU, la DVD, la DEVE et la DPE. La connexion au RER C et la ligne 14, la future connexion au tram-bus T Zen 5, qui desservira depuis Paris Rive Gauche l'Est du Val-de-Marne jusqu'aux Ardoines, en connexion avec la future ligne 15. Ils sont à proximité du futur T9 qui desservira en 2020, soit trois ans après la livraison de l'immeuble, l'Ouest du Val-de-Marne vers Orly.

Alors, excusez-moi, en matière de non-connexion du site, je crois qu'il y a pire !

D'autre part, cette acquisition s'inscrit dans une stratégie globale.

Oui, il y a une stratégie globale, et je l'ai évoquée, Monsieur LEGARET, lors de mon intervention devant le Conseil de l'immobilier : la nécessité de rationaliser notre parc immobilier et, pour ce faire, de privilégier un achat d'un immeuble de grande capacité offrant toute la souplesse d'usage possible sur le long terme.

Quant à Morland, on sait depuis le mois de novembre 2014 qu'il est dans l'appel à projets "Réinventer Paris". Où est le mystère ? On sait très bien que Morland va avoir une autre vocation que celle d'accueillir...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Vous vendez ou pas ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Mais, attendez ! Que ce soit une vente ou un transfert de droit à travers un bail emphytéotique, cela va dépendre du résultat de l'appel à projets. Excusez-moi !

Nous avons dit qu'il y aurait un transfert de droit et soit ce sera une vente, soit ce sera un bail emphytéotique, mais ce qui est sûr, c'est que ce bâtiment n'accueillera pas des directions de la Ville à l'horizon 2017. C'est transparent, c'est écrit noir sur blanc sur tous les documents qui concernent "Réinventer Paris".

Enfin, en ce qui concerne le siège de la DPA, situé 98, quai de la Rapée, nous avons toujours dit, et l'adjoint au logement l'a dit, qu'il était particulièrement adapté à une transformation en logements et notamment en logements sociaux. Cette démarche est économiquement pertinente. C'est un acte fort en matière d'investissement dans les quartiers populaires. La mixité fonctionnelle de ces quartiers est un enjeu majeur. C'est le sens, d'ailleurs, des préconisations de l'A.N.R.U.

L'implantation de nos services centraux, des services notamment régaliens comme la DFA, montre que nous croyons à ces nouveaux quartiers. La DLH, pour sa part, libérerait Morland.

Bref, cette démarche, elle est rationnelle et elle est forte. Je crois que tout le monde devrait la soutenir.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 49.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 49).

2015 DU 145 - Approbation du bilan de la concertation préalable relative à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) sur le secteur "Bercy- Charenton" (12e).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'activité artisanale et industrielle.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux éléments financiers et techniques du bilan de concertation.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'un espace logistique multimodal.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au projet d'implantation du RER D.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 145 et les vœux n^{os} 56, 57, 58 et 59, relatifs à la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

La parole est à Valérie MONTANDON pour cinq minutes maximum.

Merci.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de Bercy-Charenton, hors extension de la zone Léo-Lagrange, tend, hélas, à s'amoinrir au fur et à mesure de son avancement.

Pourtant, ce projet est bien la dernière réserve foncière de Paris et mérite d'être un projet d'envergure. Dès le début des études, les contraintes techniques liées à la présence des voies ferrées étaient connues. C'est d'ailleurs pour cela que notre groupe politique avait préconisé une couverture des rails, afin d'optimiser les emprises terrestres et, notamment, d'éviter ce qui se passe aujourd'hui, c'est-à-dire de ne pouvoir utiliser qu'environ un cinquième des emprises terrestres disponibles de suite, mais aussi afin d'éviter de construire des immeubles et des équipements entourés et enclavés de voies ferrées.

A la lecture de la synthèse, de la concertation et du plan guide, nous nous apercevons que certains aménagements et certaines orientations ont été abandonnés alors qu'ils nous semblent primordiaux. C'est pour cette

raison que nous avons déposé des vœux, notamment un visant à favoriser un espace logistique urbain, fluvial et ferroviaire.

En effet, la Ville de Paris s'est engagée à améliorer la qualité de l'air en diminuant notamment la place de la voiture intramuros, mais aussi afin de rendre la livraison plus propre en ville avec une logistique dite "du dernier kilomètre".

La Z.A.C. de "Bercy-Charenton" est située sur un faisceau ferroviaire et à proximité de la Seine, ce qui constitue un emplacement idéal pour la création d'un espace logistique et multimodal.

Je regrette aussi l'abandon de l'implantation d'une station de RER D. L'objectif affiché dans le plan guide était - je cite - "que ce quartier doit être également desservi par les transports en commun, répondre à une exigence d'une grande qualité urbaine et environnementale et, enfin, contribuer au rééquilibrage économique à l'Est de Paris". Le nouveau quartier dont nous parlons a vocation à être labellisé éco-quartier, ce qui nécessite une desserte en transports en commun à la hauteur des besoins. C'est pour cette raison que nous émettons le vœu que la Maire de Paris demande au S.T.I.F. de reconsidérer l'implantation d'une station de RER D au sein de la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Nous regrettons aussi l'abandon de certaines orientations, comme la création d'une passerelle. Au départ, le plan prévoyait deux passerelles. Celle située au Sud du boulevard Poniatowski, va être abandonnée. Nous déplorons que ce projet s'amoindrisse.

En ce qui concerne le logement, là aussi, nous avons une divergence fondamentale. Malgré la réticence de certains habitants, vous avez acté une proportion de logements sociaux à 60 %, alors que nous considérons qu'il est important de privilégier sur cet espace le logement intermédiaire, mais aussi de travailler et de bien vouloir travailler avec le secteur privé, afin d'avoir des financements pour un projet d'envergure.

Dans le plan de concertation, vous évoquez à de nombreuses reprises des analyses techniques et des études financières, mais nous n'avons aucune référence à ce sujet. C'est aussi pour cela que nous vous demandons de bien vouloir amender, ou du moins faire parvenir à ce projet de délibération, toutes les références techniques et financières auxquelles vous vous référez.

Enfin, l'un des points positifs de cette concertation est la prise en compte du tunnel Baron-le-Roy. Je vous en remercie, Monsieur MISSIKA. Les artisans et les commerçants qui y travaillent voient un avenir un peu moins sombre. Cependant, il est important pour la pérennité de leur activité qu'ils aient des garanties supplémentaires. C'est dans ce sens que nous voterons positivement le vœu des communistes relatif à l'activité artisanale et industrielle.

Enfin, en guise de conclusion, je voulais revenir sur le débat que nous avons eu précédemment lors de la communication sur "Nager à Paris" puisqu'un vœu concernant la création d'une piscine dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" a été accepté. Je m'en réjouis et j'espère que ce vœu ne sera pas pieux puisqu'après deux mandatures, nous attendons toujours avec beaucoup d'impatience la troisième piscine dans le 12e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

La parole est à Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, vous nous proposez de voter le bilan de la concertation relatif au projet d'aménagement Bercy-Charenton. Ce bilan soulève plusieurs interrogations sur les ambitions portées pour ce secteur.

Tout d'abord, sur la densité et la question des hauteurs, l'exposé des motifs fait état de la volonté de construire des immeubles de grande hauteur dans la zone centrale du futur quartier. Nous le répétons : ce n'est pas notre vision de la ville. Nous souhaitons une ville à échelle humaine, ce qui n'est pas antinomique de la densité, en atteste l'exemple de la ville haussmannienne. Les travaux de l'architecte danois Jan GÜELL montrent, par exemple, que la hauteur éloigne de la rue et en réduit ainsi les fonctions sociales. Son approche de la ville lui a notamment valu de collaborer avec la mairie de New York afin de redynamiser certains quartiers.

En ce qui concerne Bercy-Charenton, les images projetées lors de la concertation laissent présager que nous serons bien éloignés de cette vision moderne de la ville. Nous ne pouvons donc pas valider le bilan de la concertation qui fait apparaître des tours. Comme nous le présenterons dans un vœu rattaché au projet de

délibération relatif à la tour Triangle, nous souhaitons qu'un référendum sur la question des tours soit enfin organisé à Paris afin que la voix de la majorité des Parisiennes et des Parisiens soit entendue sur la question.

Il n'est pas acceptable qu'en dépit des sondages et des consultations qui donnent tous une large majorité désavouant les immeubles de grande hauteur, les projets de tours continuent de fleurir.

D'autres questions restent, par ailleurs, en suspens. Sur l'amélioration des liaisons entre Paris et Charenton, nous constatons qu'il n'est pas prévu de reconfigurer l'échangeur de Bercy, contrairement à ce qui est en cours de réalisation quai d'Ivry. Cette reconfiguration n'aurait-elle pas mérité d'être envisagée ? Il importe également de faciliter l'accueil des modes doux et des transports en commun. La rue Baron-le-Roy pourrait ainsi être réservée aux piétons, aux cyclistes et à une ligne de transports en commun en site propre à haut niveau de service.

Les quais de Bercy où les piétons sont aujourd'hui persona non grata, doivent être configurés afin de retrouver le lien avec la Seine. Il faut créer une trame verte qui reliera le bois de Vincennes à la Seine, notamment par la petite ceinture.

Concernant la mixité de la programmation urbaine face à une constructibilité importante, nous demandons plus d'équipements publics, dont une bibliothèque et une piscine. Nous avons ainsi déposé un vœu pour que la création d'une piscine, qui fait cruellement défaut dans le Sud de l'arrondissement, soit définitivement actée. La décision d'élargissement du périmètre au secteur Léo-Lagrange pose la question du devenir des activités sportives qu'il conviendra de pérenniser en reconstituant les aires de jeu.

Par ailleurs, les surfaces perméables du site qui étaient en zone urbaine verte au P.L.U. avant d'être déclassées en zones urbaines générales, doivent être préservées.

Enfin, le lien doit être établi entre le devenir du secteur Léo-Lagrange et celui de la pelouse de Reuilly. La densification de Léo-Lagrange doit avoir pour contrepartie la dé-densification de la pelouse de Reuilly. La réflexion sur le déplacement de la Foire du Trône doit enfin aboutir.

En résumé, de nombreuses incertitudes demeurent sur l'aménagement du secteur, mais une certitude : celle que des tours seront construites. Nous n'y sommes pas favorables.

Nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BRIDIER.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je me félicite des propos de notre collègue, Valérie MONTANDON, qui soutient maintenant l'ensemble des vœux que nous avons déposés, notamment le vœu sur un pôle logistique urbain qui a abouti - je tiens à remercier Jean-Louis MISSIKA et la Maire du 12e arrondissement - à un atelier dans cette concertation, suite à un vœu que mon collègue Didier LE RESTE avait déposé au Conseil de Paris.

Je me félicite aussi de la volonté de développer les transports en commun, notamment la connexion avec une gare RER D. Mais allons jusqu'au bout : il faut connecter cette gare avec la petite ceinture et poser la question à l'échelle régionale. C'est ce que l'on dit depuis de nombreuses années, depuis le début, sur cet enjeu de transport.

J'en viens maintenant à la phase de concertation. D'abord, je voudrais me féliciter de la mise en œuvre de cette concertation qui a pu, depuis maintenant 2006, amener beaucoup de discussions, des discussions franches, parfois contradictoires, mais toujours tournées vers l'avenir de ce futur quartier de Paris. Je voudrais dire oui à la concertation, mais toute la concertation devrait apparaître dans le rapport qui nous est soumis.

Si le rapport présenté est dans l'ensemble satisfaisant et qu'il restitue assez largement les idées exprimées, nous regrettons toutefois l'absence ou le traitement pas assez prononcé de certaines questions.

Je voudrais citer notamment une partie de nos projets de délibération qui met vraiment la lumière sur nos inquiétudes. Le projet de délibération dit : "Des inquiétudes demeurent auprès de certains participants. Les prochaines étapes devront apporter des compléments et des précisions sur différents sujets : l'avenir des emplois existants, la possibilité de trouver des implantations pour les activités existantes et la réversibilité de la petite ceinture".

La concertation laissant maintenant place à l'enquête publique, nous pensons qu'il est important que la Mairie apporte plus d'informations possibles sur ce projet. Nous pensons également que la Municipalité doit prendre acte de la parole des citoyens et donner des réponses politiques à leurs interrogations.

C'est pourquoi nous déposons ce vœu rattaché à ce projet de délibération, qui demande d'une part que les résultats des études complémentaires soient rendus publics avant l'enquête publique, et d'autre part que l'on préserve et développe l'emploi industriel et artisanal sur le site.

De par sa taille et son emplacement, le projet Bercy Charenton est un lieu où presque tous les ingrédients de cette future Z.A.C. nous amènent à un exemple politique, une illustration concrète de notre vision de la ville.

Tout d'abord, je souhaiterais que ce projet nous permette de relever plusieurs défis, les grands enjeux de notre temps : le défi de l'emploi, le défi du logement, la lutte contre la pollution et l'accès aux services publics.

Tout d'abord, relever le défi écologique structuré autour notamment des transports, des personnes comme des marchandises, qui marquent ce territoire. Un projet avec une vraie desserte en transports en commun en adéquation avec les besoins qui ne feront qu'augmenter dans l'avenir, avec une vraie ambition sur la logistique urbaine propre, sur le fret par le rail ou par le fleuve.

Cette réflexion sur la multi-modalité des transports sera développée lors des futures Assises de la logistique urbaine et doit être au cœur de la conception de Bercy-Charenton. Nous regrettons d'ailleurs les absences remarquées de la direction de la S.N.C.F. et de l'Etat lors des réunions de concertation. Ils ont été présents seulement aux comptes rendus.

Bercy-Charenton pourrait être un quartier expérimental d'un point de vue industriel et artisanal. Le renouveau d'une industrie propre, non polluante, non bruyante, pour redonner son sens à l'idée du "Fabriquer à Paris", à l'image de la mission d'information et d'évaluation, que j'ai l'honneur de présider, qui rendra ses préconisations dans quelques jours.

Enfin, nous veillerons à ce que ce quartier soit accessible aux catégories populaires et aux classes moyennes par un plan ambitieux de construction de logement social. Un quartier où l'accès à la proximité des équipements publics de qualité, des écoles, des équipements culturels et sportifs sera garanti. C'est d'ailleurs dans ce sens que nous avons adopté ce matin un vœu pour l'implantation d'une nouvelle piscine dans ce quartier.

Voilà, c'est pourquoi devant le potentiel d'un tel projet et malgré tous les regrets à la lecture du rapport, nous voterons pour ce projet de délibération, afin que l'enquête publique s'ouvre et afin que ce projet d'un enjeu métropolitain régional soit un des marqueurs de notre politique de cette mandature.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole maintenant à Mme la maire du 12^e arrondissement.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes invités à délibérer sur le bilan de la concertation sur le projet Bercy Charenton et pas de revenir sur les objectifs du projet qui ont été fixés et validés à plusieurs reprises par les élus de Paris de manière démocratique. Ainsi, nous avons posé dès le départ les conditions d'un quartier durable, garantissant une mixité des fonctions et des usages à l'échelle métropolitaine.

Sur ce périmètre de 70 hectares, c'est 4.000 logements qui seront construits dont 60 % de logements sociaux. Oui, c'est le P.L.H. qui le prévoit. Il a été adopté par le Conseil de Paris, n'en déplaise encore aujourd'hui à quelques-uns.

20 % seront des logements intermédiaires, 20 % seront en accession à la propriété. Il y aura autant de surfaces liées à des activités qui seront implantées et nous créerons de multiples équipements publics, afin de répondre aux besoins des habitants de ce futur quartier et des riverains actuels. Groupes scolaires, crèches, collèges, bibliothèque qui est donc déjà actée - je vois que certains la demandent encore - et un gymnase.

Reliant les quartiers existants de Bercy à la porte de Charenton, ce futur quartier métropolitain offrira un bouquet de mobilité à ses habitants : usagers, salariés, visiteurs qui pourront s'y rendre ou s'y déplacer en privilégiant les transports en commun et les circulations douces, puisqu'il y a déjà le tramway T3, avec un arrêt qui s'appelle déjà Baron-Le-Roy, la ligne de bus à haut niveau de service sur les quais hauts, en rive droite, la ligne 8, la ligne 14 du métro qui existent aussi déjà, et enfin la création d'une passerelle au-dessus des voies ferrées et un aménagement cyclables bien évidemment sont prévus et espaces publics de qualité.

C'est notre politique partout dans Paris et je me réjouis de voir la droite défendre aujourd'hui le soutien aux transports en commun comme mode alternatif à la voiture particulière, c'est suffisamment rare pour que je le souligne.

Avec la création d'un grand jardin et d'une trame verte, le quartier contribuera aussi à relier les espaces verts marquants de notre arrondissement, le parc de Bercy au bois de Vincennes, par la coulée verte et la petite ceinture, bien sûr, sans oublier le lien à la Seine.

En novembre dernier, j'ai porté, avec l'ensemble des élus de la majorité du 12^e arrondissement, un vœu qui évoquait notamment l'étude de l'implantation d'une piscine publique sur le secteur. Je remercie aujourd'hui l'Exécutif parisien pour son soutien renouvelé ce matin dans le cadre du plan "Nager à Paris", afin que cette implantation puisse être étudiée dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Mais en attendant de construire nos engagements pour la prochaine mandature, je souhaite avancer rapidement sur les premiers programmes de l'opération, et notamment les engagements que nous avons pris collectivement en faveur du logement et conjointement avec la S.N.C.F., des engagements prioritaires pour l'ensemble de notre majorité. Car ce nouveau quartier doit permettre à des milliers de familles aux profils très variés de trouver à se loger à Paris.

Dès 2011 et les premières études, la Ville de Paris s'est engagée dans une concertation large avec les habitants de Paris comme de Charenton, les associations et conseillers de quartier. Le projet a ainsi beaucoup évolué, tout le monde l'a reconnu, suite aux avis et propositions formulés lors de la concertation, mais également par le résultat des études urbaines menées en parallèle et communiquées aux habitants. Enfin, suite aux volontés exprimées par les élus de la majorité comme de l'opposition, lors des différents débats que nous avons pu avoir, notamment dans le rapport logement activité ou encore dans la conservation de la gare de la Rapée inférieure.

Les dernières évolutions approuvées par la majorité de notre Conseil, en novembre 2014, ont relancé la concertation. Ces évolutions permettent de conforter l'offre de logement mais surtout les équipements publics dans le périmètre d'aménagement, tout en soutenant l'emploi, l'industrie et les métiers de l'artisanat par une programmation mixte dans l'ancienne gare de la Rapée inférieure. Nicolas BONNET-OULALDJ l'a rappelé.

Le retour de l'industrie et de la logistique urbaine dans nos centres-villes contribuent à soutenir la transition écologique dans laquelle la Ville de Paris s'est engagée. Les usages futurs de La Rapée inférieure, comme les enjeux de logistique urbaine, ont fait l'objet d'échanges fructueux lors de cette phase de concertation, vous l'avez rappelé également.

La vocation de ce site en matière de logistique est historique. Elle sera préservée et valorisée, notamment grâce à une situation exceptionnelle au croisement de plusieurs infrastructures majeures, comme le faisceau ferroviaire de la gare de Lyon.

Si pour des raisons techniques de nivellement entre les voies ferrées, le sol du quartier et la Seine, il ne sera pas facile de développer des liaisons multi-modales entre le fer et le fleuve, il est en revanche prévu d'améliorer l'acheminement via le fer, par une relocalisation de l'actuelle halle Lamé par ailleurs source de nuisances pour les riverains dans sa localisation aujourd'hui.

A travers l'expression des habitants et des occupants de la Rapée inférieure, cette phase de concertation a également permis de confirmer l'importance de préserver les emplois existants et de renforcer les orientations urbaines pour voir émerger un véritable territoire d'emplois.

Le secteur Léo Lagrange a été intégré au périmètre d'aménagement, favorisant ainsi la modernisation des équipements sportifs actuels du stade et la création de nouveaux équipements publics susceptibles de répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.

Je conclus. Cette phase de concertation a été riche avec huit rendez-vous en cinq mois et un intérêt des habitants qui n'a jamais faibli. Je me suis personnellement beaucoup impliquée avec l'ensemble de mon équipe dans cette séquence importante aux côtés de Jean-Louis MISSIKA que je tiens à remercier sincèrement pour avoir associé largement tous les élus du 12^e arrondissement, de la majorité comme de l'opposition.

Cette concertation nous a permis de prendre toute la mesure de l'intérêt des habitants pour ce projet et une forte attente quant à la réalisation rapide des premiers programmes de logements.

En approuvant aujourd'hui le bilan de la concertation et rien d'autre, le Conseil de Paris engagera les prochaines étapes permettant d'aboutir, je l'espère, à la création de la Z.A.C. dès 2016, puis aux premiers travaux donnant enfin une réalité opérationnelle à la plus grande opération d'aménagement actuellement en cours à Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA va répondre aux quatre orateurs et aux quatre vœux en moins de 5 minutes. Il est formidable !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement.- Pourquoi les orateurs de la majorité ne sont jamais interrompus quand ils dépassent 5 minutes ?

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Les orateurs de la majorité sont interrompus comme ceux de l'opposition, mais les maires d'arrondissement quand ils s'expriment sur leur arrondissement et sur un projet aussi structurant peuvent dépasser de quelques secondes, mais il est vrai que vous ne dépassez jamais, bien évidemment. Je m'en souviendrai, ne vous en faites pas.

M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, je voudrais remercier tous les intervenants du caractère constructif et positif de leur propos, et bien sûr l'excellente maire du 12e arrondissement qui a dit l'essentiel. Je voudrais rappeler que les discussions pour le site de Bercy-Charenton sont engagées depuis 2006, qu'il y a eu des votes sur les objectifs poursuivis, en 2009 et 2014, que l'équipe Rogers a été mandatée en 2011, et que depuis 2011 il y a eu une concertation très en amont, une en 2011-2012 et l'autre en 2014-2015, avec 7 réunions publiques, une journée d'information, une exposition publique, trois ateliers participatifs, des visites sur site et des ateliers avec des scolaires.

On peut dire que cette concertation a été complète, et les habitants l'ont souligné lors de la réunion publique de restitution. Je voudrais prendre les différents points de cette concertation dans l'ordre.

D'abord, le grand sujet, c'est la prolongation de la rue Baron-Le-Roy, un élément central du projet urbain identifié comme prioritaire, lien structurant du secteur Bercy-Charenton et en même temps lien de transition avec la métropole dans sa continuité vers Charenton. Nous avons d'ailleurs des discussions avec la mairie de Charenton sur ce sujet. Cet axe accueillera un panel large de modes de circulation.

Deuxième constatation, le public est favorable à une mixité fonctionnelle et sociale. L'opération devrait être équilibrée entre logement et activité. Je rappelle également que l'extension au périmètre Léo Lagrange est nécessaire pour la réalisation d'un collège. Le paysage urbain a fait l'objet d'échanges, la spécificité du territoire Bercy-Charenton a permis d'obtenir une large adhésion pour une intensité urbaine marquée assortie d'un parc généreux comme le propose le plan-guide et en résonance de Paris Rive Gauche.

Le jardin de la Rapée sera un élément majeur du nouveau quartier, qui articulera les échelles et les niveaux. Il est unanimement accepté de tous et son étendue va de pair avec la programmation des immeubles, notamment des immeubles de grande hauteur en nombre limité, mais qui répondent aux immeubles de grande hauteur du secteur Masséna, de Paris rive gauche, faisant une entrée assez majestueuse à la Seine du côté de l'Est parisien. Bien évidemment, ces sujets seront traités dans le cadre de l'enquête publique et nous aurons largement l'occasion d'y revenir.

La nature et le nombre des équipements publics qui accompagneront les nouveaux logements ont fait l'objet de nombreux échanges, écoles, collèges, bibliothèques, crèches, gymnases et bien sûr la piscine que nous avons évoquée.

Identité ferroviaire du site et, en particulier, importance du devenir de la gare de la Rapée qui a un caractère patrimonial et qui a retenu l'attention des habitants. De nombreux habitants ont fait des propositions très variées sur le devenir de la Rapée qui sera certainement abordé plus largement dans une prochaine phase.

Devenir des activités existantes et maintien du fret ferroviaire. Tout cela a été soutenu par le public et les élus présents pour les activités artisanales et logistiques. Le maintien de ces emplois et de ces activités sera un enjeu pour la Ville de Paris et nous mettrons à disposition les outils que nous avons pour maintenir ces emplois tout en améliorant les conditions de travail sur le site.

Le sujet de la modernisation des équipements sportifs à Léo Lagrange a été dans un premier temps l'objet de grandes inquiétudes et la concertation a permis de calmer ces inquiétudes et de trouver des solutions : intégration d'un gymnase supplémentaire dans le collège avec accès mutualisé et allongement de la piste d'athlétisme à 400 mètres pour son homologation.

De nombreux échanges ont eu lieu avec les riverains du boulevard Poniatowski. Suite à leurs remarques, le projet intègre l'ouverture de travées généreuses, entre des immeubles de logements qui seront construits afin de dégager des vues sur le bois de Vincennes.

Donc, nous franchissons une étape extrêmement importante aujourd'hui. Je crois que nous devons accélérer le rythme et que nous devons essayer de commencer à construire des choses sur le site de Bercy-Charenton dès cette mandature parce que c'est important pour l'avenir du 12e arrondissement et pour l'avenir de Paris. C'est effectivement la zone à muter la plus importante de Paris, qui demeure en tant que zone ferroviaire, avec Paris Nord-Est.

Alors, quelques réactions sur les vœux. Le vœu n° 56, je propose un avis favorable au vœu de M. Nicolas BONNET-OUALDJ sur l'activité artisanale et industrielle. Je voudrais quand même rappeler que le protocole entre la S.N.C.F. et la Ville réaffirme la réversibilité de la petite ceinture pour un usage ferroviaire de long terme sur ce tronçon. Ce point est largement acté aujourd'hui. D'autre part, le principe de réversibilité figure au SDRIF avec lequel le P.L.U. doit nécessairement être compatible.

La demande de Mme MONTANDON sur l'annexe technique, je vais lui proposer un retrait de ce vœu n° 57 parce qu'il n'est pas possible de communiquer des pièces en temps réel par rapport à un projet de délibération. En revanche, je lui propose d'identifier ensemble, à l'issue du Conseil, les pièces qu'elle souhaite et je les lui transmettrai dans le cadre de la 5e Commission. Donc, demande de retrait.

En ce qui concerne l'espace logistique, c'est votre vœu également, relatif à l'espace logistique multimodal. La maire du 12e vous a répondu. Le fret ferroviaire fait partie du projet mais le fret fluvial est compliqué à cause de la césure que représente l'autoroute A4.

Enfin, votre vœu sur le RER D, je vais proposer un avis favorable, compte tenu de l'évolution du périmètre. Il nous semble opportun de reposer la question au S.T.I.F.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, d'abord le vœu n° 56, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 232).

Le vœu n° 57, déposé par le groupe UMP, le maintenez-vous ou bien le retirez-vous ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je le retire. J'ai bien noté, Monsieur MISSIKA. Par contre, technique et financier, Monsieur MISSIKA. Les deux, éléments on est bien d'accord.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 58 déposé par le groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le vœu n° 59, déposé par le groupe UMP avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 233).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 145.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 145).

2015 DU 91 - Z.A.C. "Clichy-Batignolles" (17e) - Achat en l'état futur d'achèvement d'un gymnase et d'un groupe scolaire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 91 relatif à la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

La parole est à Mme la Maire du 17e arrondissement.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération important puisqu'il autorise la Ville de Paris à se rendre acquéreur d'un gymnase et d'un groupe scolaire nouvellement construit sur l'îlot Saussure de la Z.A.C. de "Clichy-Batignolles". Et bien évidemment, nous nous en réjouissons.

Permettez-moi deux bémols : une inquiétude et une proposition. Deux bémols avec plus de 12.000 réserves à la réception des travaux du groupe scolaire et par ailleurs le report d'ouverture du gymnase en raison des problèmes rencontrés.

L'inquiétude, c'est la concordance des travaux avec ceux de la passerelle au-dessus des voies ferrées, qui commenceront en septembre juste à côté du collège qui viendra d'ouvrir. Une vigilance et un suivi des travaux s'imposent tant au niveau des nuisances sonores que sur la proximité d'un tel chantier aux abords du groupe scolaire.

Enfin, une proposition et je vous ai écrit à ce sujet, c'est de nommer le collège, "collège Sarah Bernhardt". C'est une proposition du conseil de quartier Pereire-Malesherbes que je suis ici heureuse de relayer à nouveau, et j'espère, Monsieur le Maire, que vous accepterez cette proposition et que nous pourrons l'inaugurer ensemble et y apposer la plaque dès le mois de septembre.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KUSTER.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - D'abord, je vous remercie de votre intervention et du fait que vous vous félicitez de cette acquisition. Effectivement, un gymnase de 3.629 mètres carrés, un groupe scolaire de 3.229 mètres carrés, ce n'est pas rien et c'est très utile pour l'arrondissement.

Je voudrais juste faire remarquer que le nombre de réserves est un grand classique au moment de la livraison. Il n'y a pas lieu de s'affoler, il y a toujours énormément de réserves. C'est la preuve que le réceptionnaire travaille bien et qu'il réclame un certain nombre d'améliorations. Le report d'ouverture du gymnase, à mon sens - je n'ai pas d'information particulière -, est directement lié également à ces réserves.

En ce qui concerne les travaux sur la passerelle, c'est de la responsabilité de l'aménageur, donc de P.V.A. Quant à votre proposition, je la transmettrai à l'adjointe en charge du sujet, mais je la trouve excellente.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 91).

2015 DASCO 8 - Cours Municipaux d'Adultes - Tarif des cours.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif au renouvellement maximum d'une année d'un même enseignement.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux cours d'ébénisterie et de marqueterie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons maintenant débiter l'examen des projets de la 6e Commission et nous examinons le projet de délibération DASCO 8 et les vœux n^{os} 60 et 61 relatifs aux cours municipaux d'adultes.

La parole est effectivement à vous, Madame NAHMIAS. Vous êtes bien préparée.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les cours municipaux d'adultes, C.M.A., visent à favoriser un parcours d'insertion et de reconversion, ce qui semble, de par la conjoncture actuelle, une nécessité.

Vous souhaitez mettre l'accent sur les formations généralistes, français, mathématiques qui constituent un socle de base nécessaire mais ne permet pas à lui seul de garantir l'accès à un emploi.

A ce stade, ce sont les formations professionnalisantes qui devraient être favorisées et promues, car ce sont elles qui permettent de s'insérer directement sur le marché du travail par la reprise d'un commerce ou la création d'une entreprise. Or, les inscriptions sont fermées en première année pour la marqueterie et l'ébénisterie.

On ne peut que saluer le fait, par ailleurs, dans ce projet de délibération, que l'Exécutif souhaite amplifier le panel des cours à destination des demandeurs d'emploi et en faciliter l'accès à ces derniers. Cependant, il est contestable que cela se fasse au détriment des Parisiens qui s'inscrivent dans des formations de loisirs et dont les tarifs augmenteront jusqu'à 70 euros par an.

Mais revenons sur les formations plus spécifiques. La marqueterie est une technique datant de l'antiquité, l'ébénisterie du Moyen Âge, elles font partie de ces pratiques ancestrales du travail du bois, d'un travail de rigueur, de passion, d'un métier d'expert. Ce sont ces techniques, transmises de génération en génération, qui font partie de notre histoire, et qui représentent une des facettes - ou devrais-je dire - placage, de la France.

Les métiers d'art sont des métiers à préserver pour continuer de valoriser notre patrimoine. Ce sont plusieurs dizaines de personnes qui suivent cet apprentissage au sein des C.M.A., avec un taux de réussite de 75 % et un taux de demande de 20 pour une place. On ne peut le négliger.

J'ai en mémoire un rapport national sur les métiers d'art, écrit par notre collègue, Catherine DUMAS, qui présentait les enjeux et le soutien sans faille, que notre pays, notre Ville, se devraient de s'imposer pour maintenir cette expertise et cette magnificence française.

A l'heure où l'emploi est l'une des principales exigences, et nous l'avons tous en tête comme action prioritaire, à l'heure où le travail de manufacture, où les matières premières, telles que le bois, matière noble, sont plus que jamais demandées, à l'heure où la formation est un des axes privilégiés pour retrouver un emploi, comment pouvez-vous transmettre un signal aussi négatif et incompréhensible sur l'arrêt de la formation de la marqueterie ou de l'ébénisterie ?

C'est un choix politique grave que vous devrez assumer, car cela nuira à l'apprentissage de ces techniques sur Paris. Nous évoquons le budget ce matin, nous vous l'affirmons au groupe UDI-MODEM, c'est dans ces savoir-faire qu'il faut s'impliquer, car vous optimiserez vos retours sur investissements, permettant de générer, de la sorte, de nouveaux emplois à valeur ajoutée et ouverts à tous.

Surtout qu'il faut noter que ces formations sont diplômantes, ces structures fonctionnent, ces formations sont coûteuses, certes, mais elles garantissent presque toutes un emploi, car ce sont des formations très spécifiques sur des métiers de niches très demandés en France et à l'international.

La spécificité des C.M.A. est qu'ils sont ouverts à tout type de publics. Ceux qui ont, ou qui n'ont pas, les moyens de se financer. C'est cela la vraie chance pour l'insertion.

C'est dans cette optique que nous voterons contre ce projet de délibération. Et nous voterons en faveur du vœu présenté par Mme SIMONNET, une fois n'est pas coutume, mais nous nous rejoignons au moins sur un point : le soutien aux métiers d'art.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame NAHMIAS.

La parole est à Mme MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération propose une tarification des cours municipaux pour adultes qui est, selon nous, plus équitable et plus juste que celle qui existait jusqu'à présent.

Ces tarifs sont particulièrement intéressants pour les Parisiennes et les Parisiens qui sont non diplômés, ou qui sont en recherche d'emploi, et pour les personnes en situation de handicap. Bref, ces tarifs bénéficieront largement à tous ceux qui sont le plus mis à l'écart du marché du travail.

Alors, ce qui est particulièrement intéressant par rapport à cette nouvelle tarification, c'est que ce sont les professionnels de l'insertion, les organismes d'insertion, qui sont encouragés à faire connaître - aux gens qu'ils soutiennent, qu'ils encadrent - ces formations. Ils sont encouragés à les faire connaître largement, à ceux qui en ont le plus besoin.

Donc c'est vraiment très utile, puisque c'est un public qui n'a pas accès, même à la connaissance de l'existence de ces formations, facilement.

D'autre part, le panel de cours proposé se concentre davantage sur les besoins des habitants les plus éloignés de l'emploi, notamment à travers des modules de remise à niveau et des modules d'initiation à la langue française, dont on sait que Paris est déficitaire, puisqu'il n'y en a vraiment pas assez et que c'est toujours utile, puisqu'il y a de gros besoins sur l'initiation à la langue française.

Ainsi toutes ces personnes pourront trouver leur voie et un emploi.

Cependant, nous regrettons que cet objectif de se recentrer sur des formations fondamentales, ait exclu du dispositif, le CAP d'ébénisterie et de marqueterie, puisque ce CAP permet à des Parisiennes et des Parisiens de toutes conditions, de découvrir un art, enfin cet artisanat prestigieux, dont la Ville de Paris fut un foyer important dès le XVII^e siècle.

Donc, malgré cette réserve, nous voterons le projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MÉES.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les cours municipaux constituent une formidable offre de service pour les Parisiennes et les Parisiens. Dispositif unique en France, il accueille près de 2.800 auditeurs chaque année, qui accèdent ainsi à des cours très variés et très prisés.

Depuis la remunicipalisation, démarrée en 2007, le service est fortement orienté vers les demandeurs d'emploi. Nous partageons cet objectif qui nous paraît répondre à une demande forte de formations de qualité. Doté d'un budget conséquent, de 9 millions d'euros, les impératifs de bonne gestion nécessiteraient également un changement d'orientation.

La qualité de cette offre peut notamment se juger aux milliers de Parisiens qui souhaitent s'y inscrire chaque année.

Mais quelque part, victimes de ce succès, certains enseignements voient une demande d'inscriptions largement supérieure à l'offre proposée. Certains Parisiens se voient systématiquement refuser leur candidature. Il semblerait

ainsi, tout en gardant la priorité de la réinsertion professionnelle, que de nouveaux critères de sélection puissent être introduits, afin de permettre au plus grand nombre de profiter des cours municipaux.

Ainsi, nous proposons, par ce vœu que la Ville de Paris engage la règle, pour les cours les plus demandés par les candidats, d'un renouvellement d'une année maximum au sein du même enseignement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Ecoutez, certaines choses ont déjà été dites, je ne vais pas en rajouter. Simplement, il faut quand même comprendre le pourquoi du comment de ce projet de délibération, en particulier de l'affaire des CAP marqueterie et ébénisterie.

En réalité, on se rend bien compte que ce n'est pas un projet de délibération DASCO, c'est un projet de délibération DF. C'est un projet de délibération qui sent bon la restriction budgétaire. Et je trouve que cette restriction, à mon avis, est un peu malvenue, puisque cette formation d'ébénisterie marqueterie marche plutôt bien.

Elle marche bien sur le plan social, puisque cela permet à un public précaire d'accéder à une formation, non seulement diplômante, mais en plus de cela qui permet d'accéder à un emploi.

C'est une formation en plus qui économiquement est hyper reconnue, qui fait l'attractivité. Je suis élu d'un arrondissement dans lequel - on le caricature suffisamment, donc je peux le dire - il y a des gens qui ont de l'argent, mais il y a des gens aussi qui ont de la culture et ils aiment bien avoir dans leur salon des meubles et des choses qui ne ressemblent pas à ce que l'on peut trouver dans n'importe quelle ville ultra mondialisée.

Je ne comprends pas que la Ville de Paris se désintéresse de cela.

Première chose, c'est l'aspect comptable. Visiblement, c'est la motivation comptable qui a justifié cette décision-là, en gros de rayer d'un trait de plume 50.000 euros. C'est en tout cas comme cela que je le lis, et je trouve dommage qu'à partir de là, finalement il y a une incohérence, parce qu'il faudrait que l'Exécutif municipal nous dise ce qu'il veut faire des C.M.A. ou bien les C.M.A., c'est fait pour permettre à des gens qui sont précaires d'accéder à une formation et de les amener vers l'emploi, ou bien les C.M.A. c'est - d'ailleurs un certain nombre d'ébénistes et de formateurs l'ont entendu dans l'administration - ou bien c'est les cours du soir.

En gros, c'est pour permettre à des gens de faire des choses un peu à côté, mais dans ce cas-là ce n'est pas la stratégie que l'on est en train de prendre. C'est d'ailleurs, je crois, assez incohérent avec la direction qui avait été prise, je crois - mais je n'étais pas là, j'étais trop jeune - dans la précédente mandature.

Je trouve que c'est dommage de ne pas suivre justement cette direction-là et de faire de ces C.M.A. quelque chose de véritablement utile pour la formation professionnelle.

Juste une chose, évidemment on nous dit : "Oui, mais c'est une formation qui coûte cher, ce que l'on pourrait peut-être envisager, c'est de réduire le nombre d'heures". Mais non, ce n'est pas cela qu'il faut faire. Ce qu'il faut faire, c'est on contraire maintenir cette formation, quitte à augmenter les tarifs.

Dans ces projets de délibération-là, vous faites une part belle à des tarifs extrêmement modérés, 60 euros la formation, je crois, pour l'ébénisterie, avec un tarif réduit pour les bénéficiaires du R.S.A. et de la A.S.S.

Je signale qu'il y a une formation concurrente au niveau régional qui coûte 2.800 euros l'année. Je ne dis pas qu'il faut la porter à 1.000 euros, mais à un moment donné..., moi je peux tout à fait comprendre que les marges de manœuvre budgétaires de la ville soient compliquées, qu'il fallait en tenir compte, mais dans ce cas-là, est-ce que l'on ne peut pas trouver une autre solution ? Plutôt que de fermer une formation qui fonctionne, eh bien, essayons de revoir par exemple sa politique tarifaire.

Enfin, juste une chose pour terminer : je trouve quand même que sur la forme, c'est un peu - allez ! - malhonnête intellectuellement de nous prononcer sur ce projet de délibération, parce que vous nous parlez des C.M.A., vous nous parlez des tarifs, mais vous ne nous parlez pas des contenus, et je trouve dommage que les élus de la Ville de Paris, les Conseillers de Paris ne puissent pas débattre du contenu des formations des C.M.A. Parce qu'il y a des C.M.A. où cela marche très bien, et on parle en l'occurrence de l'ébénisterie, mais il y a des C.M.A. où

cela ressemble vraiment aux cours du soir aussi. Et je crois qu'il faut vraiment que l'on pose la question de la stratégie.

M. BROS a rappelé qu'on consacrait aux C.M.A. 9 millions d'euros. C'est une somme conséquente, mais qui finalement n'est pas si importante par rapport aux besoins. On pourrait peut-être éventuellement voir ce qu'on peut en faire : est-ce qu'on l'augmente ? Est-ce qu'on réduit ? Etc. Et je regrette que ce projet de délibération-là, finalement, permette à la Ville de supprimer une formation par un tour de passe-passe, et surtout en disant un peu aux élus : "Dormez, jeunes gens, on va s'occuper du reste".

Enfin, une toute dernière observation, toujours sur la forme. Je ne sais pas si c'est vrai, mais en tout cas, les acteurs de cette formation d'ébénisterie-marqueterie nous l'ont dit, et j'aimerais que l'adjointe puisse nous répondre sur ce point-là, sur la façon dont cette suppression, cette fermeture a été envisagée et sur le fait que, paraît-il, aucune consultation n'a été menée sur ce sujet et qu'en gros, les gens l'ont un peu appris par la bande, en l'occurrence, par un coup de téléphone. Et c'est la raison pour laquelle je dis que ce projet de délibération ressemble vraiment à un projet de délibération très comptable. Je dis cela parce qu'à Rome, maintenant, on ne s'occupe plus des vestiges du forum. Donc voilà. Je trouve que c'est dommage que l'on se tire une balle dans le pied. C'est tout.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

La parole est à Mme SIMONNET pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Si maintenant, c'est M. VESPERINI qui parle et de la Grèce, et de l'austérité, mais que me reste-t-il ? Là, cela ne va plus ! J'appelle vraiment mes collègues du groupe Communiste et mes collègues écologistes à bien écouter mon intervention, car si le groupe UMP s'apprête, comme l'UDI, à voter mon vœu, ce serait quand même un comble que vous n'en fassiez pas de même !

Revenons-en au sujet.

M. Alexandre VESPERINI. - Marions-nous !

Mme Danielle SIMONNET. - Peut-être pas ! Je suis déjà mariée...

Dans ce projet de délibération, mes chers collègues, vous souhaitez privilégier les formations généralistes et diplômantes à destination des demandeurs d'emploi et personnels au R.S.A. Pour ces publics, vous envisagez de diminuer les coûts. On ne peut bien sûr qu'approuver, même si, vous le reconnaîtrez, ces formations devraient relever également de l'Etat et de la Région. Mais dans une logique d'équilibre des comptes, vous engagez l'augmentation des autres tarifs.

Moi, j'aurais aimé un peu plus de précisions sur les publics qui fréquentent ces cours, qu'on ait accès à une étude par C.S.P., revenus, tranches d'âge, qui nous permette d'évaluer la pertinence et l'impact de ces mesures, parce que c'est une vraie richesse pour notre ville, une belle contribution à l'émancipation de toutes et tous que sont ces cours pour adultes. Et il ne faudrait pas dissuader les Parisiens et les Parisiennes de les suivre. Et néanmoins, dans ces cours pour adultes, nous avons des cours pour adultes qui vont être suivis comme cours du soir et de loisirs, et puis, comme cours vraiment qualifiants.

Et donc, c'est vrai que je défends un vœu rattaché pour que soient maintenues, comme cela a été dit précédemment, dans ces cours les formations au CAP ébéniste et au CAP marqueterie. En effet, le 19 mai dernier, c'est récent, les enseignants des cours municipaux d'adultes ont été informés que la Mairie de Paris avait pris la décision de fermer brutalement les formations aux CAP ébéniste et marqueterie. Et de cela, le projet de délibération ne parle pas. Mais quel déni démocratique ! Vous croyez que cela pourrait passer inaperçu ? Pourquoi est-ce qu'à un moment donné, on a de nombreuses décisions comme celles-là, essentielles, importantes, et qui ne sont jamais mises sur la table, jamais soumises au vote des Conseillers de Paris ?

Ces formations sont reconnues, tant dans le milieu professionnel que dans le public. Elles doivent répondre, elles répondent à une très forte demande. Chaque année, il y a un ratio d'un auditeur retenu pour 20 candidatures. Leurs effectifs de fonctionnement sont importants. Il n'y a pas moins de 50 auditeurs qui sont en formation chaque année. Les candidats sont nombreux. Ils renouvellent sur plusieurs années leurs demandes. Ils sont sur liste d'attente. Il faut noter que les auditeurs de ces cours font preuve, au fil de la formation, d'une implication et d'une assiduité par ailleurs remarquable, reconnue par l'administration des C.M.A.

Ces formations répondent depuis presque 20 ans au cahier des charges. Elles ont été adaptées au fil du temps aux demandes des élus de la Ville de Paris. Ce sont des formations diplômantes. Un taux de réussite au CAP de 75 % ! Elles ont notamment permis la création d'entreprises artisanales. Quand on parle de fabriquer à Paris, eh

bien, fabriquer à Paris, c'est aussi permettre en amont de la fabrication à Paris la formation diplômante et qualifiante à Paris.

Elles constituent une réelle opportunité de promotion sociale, puisqu'elles permettent à un public nombreux un accès aux métiers d'art, qui seraient sans cela impossible. Et la valorisation des métiers d'art, cela fait partie des attachements de la Ville de Paris. Et les horaires des formations permettent par ailleurs à des travailleurs précaires d'accéder à un premier diplôme reconnu dans ces métiers.

Pour finir, la décision brutale de fermer ces cours est tout simplement incompréhensible, à l'heure où la Ville de Paris dit soutenir les métiers d'art, avoir une politique d'insertion sociale à travers ses offres de formation, assurer un service public aux Parisiens, en particulier aux plus précaires ou en reconversion professionnelle. Les enseignants impliqués dans ces formations sont très mobilisés pour les défendre, ainsi que les usagers.

Il y a une pétition pour les soutenir qui a d'ores et déjà recueilli plus de 1.000 signatures. Je demande donc par ce vœu que ces formations de CAP ébéniste et de CAP marqueteur des cours municipaux d'adultes de la Ville de Paris soient maintenues et pérennisées, et j'espère que nous serons majoritaires dans cette Assemblée pour soutenir et adopter ce vœu.

Je vous en remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre aux orateurs, la parole est à Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, cher Jean-Bernard BROS, cher Monsieur VESPERINI, de vos interventions nombreuses, y compris de vos conseils contradictoires entre eux et très abondants sur le sujet. Donc merci à tous de votre contribution.

Mais ces vœux et ces interventions me donnent l'occasion, à mon tour, de vanter les mérites des cours municipaux d'adultes, si appréciés, si fréquentés, et de vous vanter également la réforme que je vais vous proposer pour la rentrée prochaine.

Avec Pauline VÉRON, nous avons souhaité que ce dispositif, qui est d'ailleurs très justement apprécié des Parisiens qui se pressent chaque année pour s'y inscrire, puisse évoluer de sorte à remplir encore plus efficacement sa vocation sociale et d'insertion.

Ainsi, la réforme soumise à notre vote prévoit un nouveau partenariat avec les partenaires de l'emploi. Avec Pauline VÉRON, nous avons en effet pensé qu'il était pertinent que les cours municipaux puissent mieux s'articuler avec les dispositifs que la Ville finance dans ce domaine. Ainsi, ce sont 500 places des C.M.A. qui seront désormais réservées en priorité à des demandeurs d'emplois bénéficiant d'un suivi individualisé assuré par les acteurs de l'emploi, notamment par la mission locale. J'ai entendu, dans les propos des uns et des autres, des choses qui pourraient encourager cette démarche.

Cette réforme prévoit également un élargissement des tarifs réduits aux bénéficiaires des minima sociaux, certains l'ont rappelé, ainsi qu'un abaissement des frais d'inscription pour les formations d'alphabétisation qui sont parmi les plus demandées, comme vous l'avez sans doute constaté si vous vous y êtes intéressés d'un peu près.

Bien entendu, dans le cadre budgétaire contraint ou au moins égal que nous connaissons, il était nécessaire de prévoir quelques ajustements pour financer ces mesures sociales. Nous vous proposons donc une hausse très modérée des tarifs, pour ceux qui s'interrogent, de 7 % en moyenne, sur l'ensemble des autres formations.

Regardez un peu les tarifs qui se pratiquent en dehors, y compris d'ailleurs dans le secteur public ou parapublic et vous verrez que nos tarifs sont très en deçà de ce qui se pratique ailleurs.

Nous proposons également une évolution de la carte des formations qui prévoit le renforcement des inscriptions semestrielles, ce qui permet de pourvoir les places libres au fur et à mesure de l'année, et la fermeture progressive de certaines formations, en effet très coûteuses et pour lesquelles le nombre de diplômés n'était pas à la hauteur de l'investissement de la Ville.

Plusieurs d'entre vous pointent, contestent ou s'interrogent sur la fermeture de ces CAP d'ébénisterie et de marqueterie, dont je n'aurais jamais pensé qu'ils auraient un tel succès, alors qu'ils permettent pourtant tout juste à une petite dizaine d'auditeurs par an, deux pour la marqueterie, malgré la grande qualité des cours dispensés, de

poursuivre jusqu'au diplôme. C'est là la réalité que nous constatons et c'est pourquoi j'assume sans aucune difficulté, de flécher le budget des C.M.A. en direction de ceux qui en ont le plus besoin et là où la demande se porte.

Parmi ces diplômés au moins la moitié pourraient se faire financer leur formation, notamment les "pros" qui viennent s'y perfectionner.

Une petite information supplémentaire, pour répondre au vœu du RGCI : le système d'inscription en C.M.A. a été centralisé. Il repose désormais sur un système de cotation qui prend en compte notamment l'historique des candidats, leurs inscriptions antérieures, ainsi que leurs demandes non satisfaites. Cette cotation prend également en compte le caractère social de la demande ou encore le projet professionnel de l'auditeur qui sera, par exemple, pondéré à la hausse en cas de reconversion professionnelle.

Compte tenu de ces explications, du fait que votre demande est déjà satisfaite par cette organisation, certes récente, des C.M.A., je vous propose de retirer votre vœu.

Madame SIMONNET, vous ne serez pas surprise : j'émetts un avis défavorable au vôtre et j'invite, par ailleurs, l'ensemble de l'Assemblée à voter pour le projet de délibération DASCO 8.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, est-ce que vous acceptez de retirer votre vœu n° 60 ?

M. Jean-Bernard BROS. - Retiré.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 61 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Nous allons revoter, vous allez relever les mains : nous allons compter.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté : 21 pour et 24 contre.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 8).

2015 DASCO 59 G - Dotations (1.290.400 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Pour terminer, nous examinons le projet de délibération DASCO 59 G relatif aux dotations pour le soutien départemental aux projets éducatifs en collège.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, par ce projet de délibération, le soutien départemental aux projets éducatifs en collège passe d'un financement par projet à une dotation aux établissements. Les critères s'appuient sur des règles objectives, qui

permettent ainsi de donner plus d'autonomie aux établissements, bien que les projets seront quand même dans une logique qui a été prédéfinie avec la Ville.

Cette procédure est donc simplifiée : les collèges auront tout de même, évidemment, à rendre compte de leur action mais, du coup, les chefs d'établissement devront sélectionner des projets présentés par leur équipe pédagogique, avec une attention particulière qui sera portée aux projets qui favorisent l'ouverture de l'établissement sur le quartier et sur les partenaires locaux.

Ainsi, ce projet de délibération permet de faire confiance davantage aux équipes pédagogiques.

C'est un bon point qui, d'ailleurs, va dans le sens d'une amélioration de la prise en compte du fonctionnement des collèges par le Département, et notamment dans le sens du fait que notre Assemblée se sente davantage concernée, justement par le fonctionnement de ces collèges. C'est en ce moment un projet que l'adjointe chargée des Affaires scolaires développe activement, notamment avec la fusion des directions de l'enseignement du premier degré et du deuxième degré à la DASCO.

Ainsi, cela va dans le sens de l'intérêt des élèves parce qu'il est important qu'ils se sentent bien dans leur établissement et aussi dans leur quartier, puisque souvent l'un et l'autre sont importants. Un élève qui se sent bien dans son établissement, c'est un élève aussi qui vit mieux dans un quartier plus apaisé.

Nous voulons préciser aussi que, pour nous, cette réflexion sur le collège, sur ce niveau qui est un petit peu, ou souvent, délaissé, puisqu'un petit peu ingrat, si je puis dire, cette réflexion va de pair avec la réflexion sur "Action collégiens", puisque "Action collégiens" ne couvre pas encore tous les collèges parisiens en difficulté.

Nous sommes ravis que les séjours de vacances de "Action collégiens" aient bénéficié d'un budget supplémentaire de 80.000 euros qui va permettre à plus de jeunes en difficulté de bénéficier de ces séjours dans une ville dense, où les inégalités sont quand même assez voyantes et où les disparités de revenus sont importantes.

Le budget global de "Action collégiens" nous semble aussi important à augmenter, et ses emplois nous semblent importants à pérenniser, eu égard aux services que cette association rend à la collectivité, à savoir aider les jeunes en très grande difficulté à retrouver au collège des voies d'épanouissement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, la parole est à Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, chère Sandrine MÉES, merci beaucoup pour cette intervention.

Vous avez profité de ce projet de délibération pour aborder la question du collège dans son ensemble. Je partage le fait qu'il faut aujourd'hui porter une attention particulière au collège. Je me contenterai de vous répondre sur le sujet de ce projet de délibération. Merci beaucoup de m'en donner l'occasion.

En prenant mes fonctions, j'ai fait le constat que la multiplication des dispositifs d'aides aux projets des collèges nuisait à leur lisibilité et représentait souvent une charge un peu lourde pour les établissements, notamment dans le travail de préparation de ces projets. C'est pourquoi j'ai souhaité pour la rentrée 2015 simplifier ce système d'appels à projets, en versant une dotation à chaque établissement en fonction de leur catégorie académique et de leurs besoins.

Petit rappel : les établissements les plus favorisés bénéficieront d'une dotation de l'ordre 2.000 euros annuels, tandis que les établissements les plus fragiles bénéficieront d'une dotation de 18.000 euros, qui peut être majorée s'ils appartiennent à un réseau d'éducation prioritaire ou s'ils accueillent une S.E.G.P.A. Entre ces deux montants, des niveaux de dotation intermédiaires sont prévus, toujours selon la catégorie académique à laquelle chaque établissement appartient.

J'ai voulu par cette réforme que les établissements puissent décider, dans le respect de leur autonomie, des projets éducatifs qu'ils mènent tout au long de l'année et que les projets éducatifs puissent être véritablement discutés dans les conseils d'administration, avec les équipes éducatives et l'ensemble des intervenants dans les collèges, plutôt que dans une commission interne à la DASCO, quelle que soit la qualité de la commission d'ailleurs.

Je veux dire également que ce projet de délibération pose les bases de la contractualisation future entre les chefs d'établissement, l'Académie et le Département, sur des objectifs éducatifs partagés et sur des objectifs de réussite des élèves. C'est le cadre - on en a souvent parlé - de ce fameux PEDT, projet éducatif territorial, que nous

devons et souhaitons mettre en place dans les conditions les meilleures possibles en collège, là où nous voyons qu'il est devenu indispensable.

Je souhaite en profiter d'ailleurs pour remercier les chefs d'établissement des collèges, les principaux et proviseurs dans le cadre des cités mixtes, également les gestionnaires des collèges avec qui j'ai construit véritablement cette réforme pas à pas et qui a du coup été accueillie très favorablement par les équipes éducatives. Cela présage donc d'une première application, dès la rentrée 2015, de très bonne qualité.

Je ne peux qu'inciter l'ensemble de l'Assemblée à adopter ce projet de délibération.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 59 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 59 G).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Il est 20 heures 10. Nous allons suspendre la séance et je vous donne rendez-vous demain 9 heures pour la poursuite de l'examen des projets de la 6e Commission.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 29 juin 2015 à vingt heures dix minutes, est reprise le mardi 30 juin 2015 à 9 heures cinq minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Chers collègues, bonjour.

Nous allons commencer la séance.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la carte scolaire du 1er degré.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'école maternelle 68, rue Rochechouart (9e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n^{os} 62, 63 et 63 bis non rattachés relatifs à la carte scolaire du premier degré.

Je donne la parole à M. Jean-Pierre LECOQ.

Monsieur le Maire, pour deux minutes.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, Madame l'adjointe, nos séances se suivent et se ressemblent, de même que les conseils départementaux de l'Education nationale. La situation à Paris est aujourd'hui telle que le nombre de postes retirés pour la prochaine rentrée, ainsi que la réduction des effectifs prévisionnels, visiblement drastique, poussent l'Académie à proposer une carte scolaire inquiétante. Inquiétante, parce qu'elle aboutit à environ - je dis environ, puisqu'il y a eu quelques mesures qui ont été annoncées en fin de C.D.E.N. - à 83 fermetures de classe à Paris, contre 48 ouvertures.

C'est, je le répète, malheureusement un ratio inédit, du jamais vu. A la veille des vacances scolaires, comment envisager une rentrée sereine ? C'est la question que se posent aujourd'hui de nombreux parents et de nombreux enseignants. Dans quelles conditions les enfants vont-ils apprendre l'année prochaine ? Quel climat scolaire régnera-t-il dans un certain nombre d'écoles ?

Le problème, mes chers collègues, c'est que l'Académie de Paris comme la Ville ne sont plus maîtres en la demeure, si j'ose dire. Il faut bien reconnaître que le Ministère n'a pas mis, ne met pas les moyens dont Paris a besoin. Grosso modo, depuis l'annonce de la création de 60.000 postes dans l'Education nationale par François HOLLANDE, Paris ne s'est vue attribuer que 53 postes. Et dire que nous devons une nouvelle fois passer de l'ombre à la lumière en 2012 ! J'ai la très nette impression que le paysage ne s'est pas vraiment éclairci.

Les mesures nouvelles que nous appelons de nos vœux ces derniers mois pour le C.D.E.N. dit d'ajustement du 25 juin ne sont malheureusement pas venues. Nous prenons acte des engagements du directeur de l'Académie selon lesquels, bien entendu, à la rentrée, s'il faut ouvrir, l'Académie ouvrira, mais vous le savez, les postes qui seront à ce moment-là consacrés à des ouvertures de classes manqueront pour les remplacements de maîtres qui sont déjà excessivement justes. Il ne nous reste plus par conséquent qu'à attendre les ajustements de la rentrée, après les ajustements minimes qui ont été communiqués jeudi dans la soirée.

Et c'est pour cela que nous présentons effectivement un certain nombre de vœux présentés par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, moi-même, Alix BOUGERET, Jean-Baptiste MENGUY et les élus du groupe UMP.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Gypsie BLOCH, pour deux minutes.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, un vœu dans la continuité de celui que vient de présenter M. LECOQ et qui concerne une décision de fermeture de classe maternelle dans le 9e arrondissement, une troisième fermeture de classe de maternelle dans cet arrondissement. Deux premières annonces avaient été faites dès le mois de février-mars, ce qui nous avait permis de les anticiper, de les accompagner, à la fois auprès des directeurs d'école et des parents, et éventuellement aussi de changer de secteur certains enfants pour ne pas surcharger les écoles concernées par ces fermetures et assurer à nos élèves une rentrée dans les meilleures conditions possibles.

Aujourd'hui, une troisième fermeture est annoncée dans l'école du 68 Rochechouart, alors que les effectifs prévisionnels pour cette école n'ont pas baissé et qu'au contraire, ils sont à la hausse, même, par rapport à 2014. Sur tout l'arrondissement, d'ailleurs, le solde des élèves pour la rentrée 2015 est supérieur aux élèves qui étaient présents en 2014. Et par ailleurs, cette école maternelle est située en-dessous du carrefour Barbès, c'est un site sensible qui nécessite un accompagnement particulier des élèves et qui nécessite de ne pas surcharger les classes.

Cette annonce, de plus, tardive, à une semaine effectivement des grandes vacances, nous empêche d'accompagner cette fermeture comme il se doit, notamment par exemple en essayant de répartir les élèves sur d'autres sites, encore une fois pour éviter une surcharge des classes. L'école maternelle est quand même un cycle important pour les élèves et des classes à 29 dans des locaux parisiens exigus sont souvent peu propices au développement et au bon apprentissage des élèves.

Nous demandons donc à la Maire de Paris qu'elle puisse s'opposer auprès du Recteur à cette fermeture de classe à l'école maternelle du 68, Rochechouart.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Alexandra CORDEBARD pour deux minutes, y compris présentation du vœu n° 63 bis.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Je vais essayer de tenir en deux minutes pour parler de ce sujet qui nous a préoccupé et qui continuera à nous préoccuper jusqu'à la rentrée scolaire en effet, mes chers collègues.

Les propositions de carte scolaire formulées par l'Académie aux C.D.E.N. du 10 avril avaient été jugées irrecevables par l'ensemble des membres de cette instance : élus parisiens, représentants syndicaux et représentants des fédérations de parents d'élèves. Le problème, c'était la baisse des effectifs qui ne pouvait suffire à justifier toutes les fermetures de classes proposées, comme vous l'avez dit, alors même que d'autres critères doivent être pris en compte dans les 663 écoles parisiennes. Les critères socio-économiques, naturellement, la réalité de certains quartiers, les dynamiques pédagogiques engagées.

Et ce que nous demandions, c'était que la réalité de Paris soit tout simplement prise en compte, non pas qu'il s'agisse du territoire en France le plus en difficulté, mais d'un territoire mixte qui comprend des quartiers très différents les uns des autres et qui accueille lui aussi et avec générosité, et c'est notre fierté, des populations en grande ou en très grande précarité sans conditions dans nos écoles.

Nous ne pouvions accepter que ces propositions de fermeture aboutissent à des effectifs supérieurs à 30 élèves par classe. La Maire de Paris, vous le savez, s'était engagée dès le mois de mars contre ces fermetures de classes. Elle a écrit à de nombreuses reprises et interpellé la Ministre de l'Education nationale pour dénoncer l'insuffisance de la dotation parisienne. Et nous avons souhaité et obtenu qu'un deuxième C.D.E.N. se tienne.

Cet engagement et cette mobilisation, bien qu'insuffisamment, je le dis tout de suite, ont porté en partie ses fruits. Je dois également souligner la mobilisation des élus parisiens et celle des maires d'arrondissement, d'ailleurs, qui a été très forte.

Je rappelle aussi que cette Assemblée, lors de ses deux dernières séances, a adopté à l'unanimité un vœu que nous avons porté ensemble. Je voudrais saluer également l'engagement des parlementaires parisiens qui nous ont vraiment apporté leur force dans nos revendications.

Jeudi dernier, pour finir, Paris a tout de même obtenu deux avancées importantes et significatives. Tout d'abord cinq postes supplémentaires, pendant le C.D.E.N. même, qui ont été attribués pour la rentrée prochaine et qui permettent de résoudre les difficultés les plus problématiques.

Ensuite, et c'est sur ce point que nous devons rester extrêmement vigilants, et je serai très vigilante personnellement, l'Académie a pris l'engagement de considérer toutes les ouvertures de classes qui seront rendues nécessaires par la réalité des effectifs de rentrée. C'est un engagement qui a été pris devant le C.D.E.N. et que nous devons faire respecter. Cela devrait permettre mécaniquement, notamment rue de Rochechouart, plusieurs ouvertures de classes supplémentaires en septembre. Comme je l'ai indiqué, je salue ces décisions que je trouve insuffisantes, mais qui sont bénéfiques, pour autant, pour Paris.

J'ai indiqué également que nous serions vigilants, en particulier sur un autre point. Là-dessus, il nous faut des engagements, c'est celui de la brigade de remplacement.

Je vous propose, mes chers collègues, de vous réunir sur le vœu de l'Exécutif une nouvelle fois et j'invite l'UMP à retirer ses deux vœux. J'invite l'ensemble de l'Assemblée, peu nombreuse encore à cette heure-ci, à voter le vœu de l'Exécutif.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Est-ce que l'UMP maintient ces deux vœux n^{os} 62 et 63 ? Oui ? Retirés ? Très bien. Merci beaucoup.

Sur le vœu n° 63 bis de l'Exécutif, je crois qu'il y a une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, nous en avons déjà largement débattu ensemble. Nous nous sommes accordés sur la nécessité que cette dotation de l'Académie de Paris, pour l'année scolaire prochaine, soit revue à la hausse pour permettre le maintien des classes partout où c'est nécessaire. Aujourd'hui, à la veille des vacances d'été, la carte scolaire annoncée est pour nous inacceptable.

J'ai eu l'occasion, au nom du groupe écologiste de Paris, de voter contre celle-ci au C.D.E.N. de jeudi dernier.

Du côté de la communauté éducative c'est l'incompréhension et la colère qui dominent. Comment admettre que l'on baisse les moyens aux écoles des quartiers les plus populaires, je pense par exemple, en tant qu'élue du 19e arrondissement au quartier Curial, Riquet ou Danube, que l'on applique une seule logique comptable là où nous devrions sanctuariser les moyens tant les difficultés sont criantes dans ces quartiers.

Le compte n'y est absolument pas. Les enfants de nos quartiers populaires ont besoin, plus qu'ailleurs, d'une école innovante avec des effectifs réduits. Les gros effectifs, faut-il le rappeler, favorisent les inégalités en laissant de côté tous ceux et toutes celles qui ont un quelconque problème avec l'institution. Le groupe Ecologiste votera donc le vœu de l'Exécutif, mais reste mobilisé, afin que les fermetures de classes soient drastiquement revues à la baisse et s'associe aux mobilisations de la vie éducative pour une école de la réussite de tous.

Je vous remercie beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche, la parole est à Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire que, pour nous, il est important qu'il y ait un message fort de l'Exécutif vis-à-vis de l'Etat dans une situation où on est victime, dans l'Education nationale comme dans beaucoup de services publics, finalement des politiques d'austérité et appliquer des politiques d'austérité à l'Education nationale est vraiment un non-sens.

L'intérêt est d'investir dans l'avenir et d'investir dans l'éducation et dans les enfants. Bien sûr, nous participerons à ce vote de l'Exécutif, mais nous pensons que l'on peut aller un peu plus loin, être un peu plus exigeants vis-à-vis de l'Etat et, bien sûr, nous apporterons notre contribution à la mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et nous interviendrons là où il se doit, auprès du Gouvernement, pour être beaucoup plus exigeants.

Ce qui était important aujourd'hui était que l'on se retrouve ensemble, comme on l'a fait avec l'ensemble des présidents de groupe, avec un courrier que l'on a cosigné à l'attention de la Ministre de l'Education nationale.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Les vœux n^{os} 62 et 63 sont retirés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 63 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 234).

Je vous remercie.

2015 DDEES 1 - Association nationale de la Recherche et de la Technologie - Conventions industrielles de formation par la recherche et contrats de collaboration avec des laboratoires de recherche.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEES 1 relatif à la convention avec l'A.N.R.T.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour cinq minutes.

Mme Sandrine MÉES. - La Ville de Paris va accueillir trois nouveaux doctorants dans le cadre de convention C.I.F.R.E., c'est-à-dire Convention Industrielle de Formation par la Recherche, gérée et animée par l'Association nationale de la recherche et de la technologie.

Ce n'est pas la première fois. C'est depuis 2009 que la ville accueille des doctorants, il y en a déjà eu 20 d'accueillis. Il y en a 11 en poste actuellement. Le groupe Ecologiste de Paris est très attaché à ce que l'investissement de la Ville de Paris, dans la recherche, serve l'intérêt collectif et qu'il y ait donc une communication et un suivi par rapport aux travaux de recherche que la Ville contribue à financer.

D'une part, les sujets choisis nous semblent tout à fait pertinent par rapport aux besoins de la Ville de Paris. Je vais citer les sujets des thèses :

- "Famille Rom en situation de rue à Paris", essai de socio-démographie dynamique ;
- "Les données publiques culturelles" ;
- et "L'Ecole des citoyens".

Chaque doctorat sera réalisé dans l'une des directions correspondantes de la Ville.

Nous aimerions toutefois en savoir plus, parce que nous trouvons que le projet de délibération est un peu vague sur certains points. Tout d'abord, avez-vous des exemples de réalisations concrètes ou d'idées qui ont apporté aux politiques publiques parisiennes quelque chose grâce à ces travaux de doctorant ? Est-ce qu'il y a eu un apport concret depuis 2009 pour faire évoluer la politique parisienne ?

Et d'autre part nous aimerions savoir s'il existe un document qui restitue les recherches. On pourrait imaginer, par exemple, des supports comme "Ma Thèse en trois minutes", ou d'autres... C'est vraiment... notre curiosité a été très attirée par ce projet de délibération.

Si vous pouviez nous apporter quelques réponses, nous en serions ravis.

Merci beaucoup.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole, pour vous répondre, est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pour cinq minutes maximum.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chère Sandrine MÉES, chers Conseillers, merci pour vos questions.

En effet le dispositif "C.I.F.R.E." est un dispositif très intéressant. L'ambition de la Ville est de mettre la recherche au cœur de la gouvernance et de faire dialoguer des chercheurs indépendants et l'administration.

Je souhaite, nous souhaitons, en accord avec le Secrétariat général, développer encore ce dispositif. Des discussions budgétaires sont en cours avec une nouvelle procédure de sélection des contrats C.I.F.R.E. qui va être mise en place sur l'ensemble des directions concernées.

Je comprends tout à fait votre demande, d'autant plus que moi-même j'ai voulu en savoir plus. J'ai donc organisé une réunion le 10 juin dernier à l'Institut d'études avancées de Paris où j'ai réuni les doctorants C.I.F.R.E. qui ont précisément fait une présentation de leur thèse en cinq minutes.

Devant l'intérêt manifeste de cette présentation, j'ai déjà demandé à la Direction de la Communication de faire un portrait de ces doctorants pour le site Paris.fr, le nouveau site Paris.fr. J'ai bien l'intention d'organiser une réunion plus large, puisque là, j'avais d'abord réuni les administrations concernées.

Devant l'intérêt de ce dispositif de diffusion, de ce qu'il se passe dans ces bourses, je souhaite répondre à vos questions et publier des documents, je ne sais pas encore exactement sous quelle forme, on m'a fait remarquer qu'il fallait laisser les doctorants travailler et j'en suis bien persuadée moi-même, puisque je dirige des thèses, je vois bien qu'il ne faut pas trop solliciter les doctorants pour qu'ils expliquent à tout le monde, tout le temps ce qu'ils font.

Mais je crois qu'il y a un vrai besoin, pour les Parisiens, de savoir que ce dispositif existe. Donc nous allons trouver des moyens de restituer aussi le taux d'insertion professionnelle, qui est très élevé, de ces doctorants particuliers qui sont accueillis à la Ville de Paris.

Je vous invite à voter le projet de délibération merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Avec plaisir.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 1).

Je vous remercie.

2015 DDEES 126 - Subventions (2.000.000 d'euros) et convention avec divers organismes pour la création d'espaces de "co-working" étudiants - entrepreneurs.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous étudions à présent le projet de délibération DDEES126, puisque sur l'autre projet de délibération, il y a eu une désinscription.

Subventions et convention avec divers organismes pour la création d'espaces de "co-working" étudiants - entrepreneurs.

Je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour cinq minutes.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je dois dire que vous nous proposez un projet fort intéressant, concernant un projet de "co-working" étudiants - entrepreneurs à Paris, qui est issu des neuf projets de budget participatif votés par les Parisiens en automne dernier. Les espaces de "co-working" sont des lieux de travail collaboratif où les conditions de travail partagées et conviviales se structurent autour de valeurs communes d'ouverture et d'accessibilité, ce qui encourage un esprit créatif et d'échange.

Le but de ce projet de "co-working" étudiants-entrepreneurs est de créer des lieux d'échanges et de rencontres entre ces deux types d'acteurs complémentaires et indispensables par le biais de services innovants. Ces lieux de travail accueilleront des étudiants et des entrepreneurs, et organiseront des événements thématiques autour de petits déjeuners, conférences ou toute autre forme de rencontre, afin de favoriser des opportunités d'échanges. Ces espaces deviennent alors une rencontre, un pont entre l'université et le monde de l'entreprise, indispensable à l'intégration des jeunes au monde du travail.

Parmi les lauréats figure le projet unique à Paris de "co-working" entre une grande université Paris Dauphine et l'association "L'Arche à Paris" qui accompagne les adultes en situation de handicap mental.

On ne présente plus évidemment Dauphine, tant cette université est reconnue de tous. Forte de ses 9.000 étudiants, ses 580 chercheurs et enseignants-chercheurs, ses fortes relations avec le monde de l'entreprise, l'université Paris Dauphine, située dans le 16^e arrondissement, est un fleuron de l'excellence universitaire dans notre pays et dans notre ville.

Dès sa création, Paris Dauphine bénéficie d'une grande liberté en matière d'innovations scientifiques et pédagogiques et a suscité très tôt des liens entre l'université et l'entreprise. Ce "co-working" est donc un aboutissement naturel, une expérience supplémentaire dans sa démarche de partenariat avec l'entreprise.

Ce qui est très nouveau, en revanche, dans ce projet est la rencontre entre ce monde de l'excellence, de l'exigence, du résultat et de la performance, avec l'univers du handicap qui est de la fragilité et la simplicité. Deux mondes que tout oppose et pourtant qui vont aller à la rencontre l'un de l'autre par le biais de ces espaces de "co-working".

Comme je l'indiquais tout à l'heure, l'association "L'Arche" est une association qui accompagne les adultes en situation de handicap mental dans leur vie de tous les jours. Créée par Jean VANIER, cette association reconnue de tous a l'originalité d'accueillir des jeunes volontaires, désireux de s'engager auprès de personnes handicapées mentales. Volontaire accompagnant, handicapé partageant avec l'autre un quotidien lui apportant un soutien, un talent riche de relations humaines fortes.

Cette association de "L'Arche" est située rue Boissière dans le 16^e arrondissement et aura sa part entière dans ce projet de "co-working" étudiants-entrepreneurs. En effet, cet espace de travail partagé sera géré par le personnel de l'association en situation de handicap.

Cette expérience est une innovation sociale inédite dans le paysage entrepreneurial parisien et à double titre. Pour les "co-workers", ce projet sera l'occasion trop rare de connaître le monde du handicap et de changer leur regard et leurs préjugés sur des personnes atteintes de handicap mental, d'admettre que ces personnes ne sont que différentes d'eux et qu'elles ont un véritable rôle à jouer au sein de l'entreprise. A l'inverse, les personnes handicapées pourront évoluer et montrer toutes leurs compétences dans un environnement de travail classique inconnu pour eux.

Paris et le 16^e arrondissement sont très heureux d'accueillir cet espace unique où l'innovation et la compétitivité seront rythmées par la convivialité et la joie que savent nous apporter les personnes en situation de handicap lorsque nous prenons le temps de les connaître.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint président. - Je donne la parole à Anne-Christine LANG, pour 5 minutes maximum.

Mme Anne-Christine LANG. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, ce projet d'espace de "co-working" étudiants est innovant à plus d'un titre. Innovant tout d'abord parce qu'il résulte de la consultation des Parisiens dans le cadre du budget participatif de la Ville en 2014. Innovant ensuite à travers l'esprit et les valeurs qu'il porte et les opportunités qu'il va offrir.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la French Tech lancée par le Gouvernement le 25 novembre 2013, dont l'objectif est de faire de la France une pépinière à "start-up" capable de rivaliser avec les plus grandes places internationales.

Paris entend tenir pleinement son rôle. Métropole labellisée French Tech Paris sous l'impulsion d'une volonté politique forte, Paris est une des capitales qui accueillent le plus d'entreprises innovantes : 60 % des "start-up" françaises, plus de 40 incubateurs, 80 espaces de "co-working", 20 FabLab.

Paris fait preuve d'un dynamisme exceptionnel reconnu et salué dans tous les classements internationaux, comme l'a rappelé la Maire de Paris lors du lancement, le 20 mai dernier à l'Hôtel de Ville, de "Paris French Tech Ticket", dont l'objectif est d'attirer les entrepreneurs étrangers désirant créer ou développer leur "start-up" à Paris.

Pour Paris, devenir la capitale mondiale de l'innovation n'est pas seulement une ambition, c'est incontestablement une vocation. Des projets tels que ces espaces de travail collaboratif étudiants-entrepreneurs sont un élément évidemment clé pour Paris qui s'impose comme capitale mondiale de l'innovation, car ces lieux permettront de faire se rencontrer la créativité de la jeunesse avec l'expérience des entrepreneurs. Ils offriront des espaces à la fois conviviaux, équipés et propices à rassembler l'envie de créer et l'envie de transmettre.

En tant qu'élue du 13e arrondissement, je me réjouis bien sûr d'accueillir fin 2016 le plus grand incubateur au monde qui sera à la fois l'étendard international de la French Tech et son point de ralliement national dans les 30.000 mètres carrés de la Halle Freyssinet. Le 13e pourra donc accueillir toutes ces "start-up" et dès maintenant deux des quatorze espaces de "co-working" étudiants-entrepreneurs retenus et soutenus par la Ville :

- Digital Village qui est un incubateur à freelance, "start-up" et un laboratoire de R&D qui favorise l'émergence des projets au sein d'une agence de communication participative.

- Innovation Factory entièrement tourné vers l'hybridation entre étudiants et entreprises sur le mode collaboratif, au sein du campus Cluster Paris Innovation qui réunit quatre écoles d'enseignement supérieur. Innovation Factory crée les conditions favorables aux occasions de rencontres et d'échanges entre étudiants et entreprises pouvant aller des grands groupes aux "start-up".

Incontestablement, à travers ces espaces et ce projet, les lieux de rencontres, d'échanges de compétences, de partage d'expérience, Paris se dote d'outils à même de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et de dynamiser le développement des entreprises innovantes.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour 5 minutes.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le choix des Parisiens dans le cadre de ce budget participatif d'implanter neuf espaces de travail partagés sur notre territoire montre bien l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens pour la vie étudiante, et pour l'insertion sociale et professionnelle des étudiantes et des étudiants sur notre territoire.

Le groupe Ecologiste de Paris est attaché au fait que ces espaces de travail partagés, comme leur nom l'indique, ne soient pas uniquement des espaces juxtaposés mais des espaces où les gens travaillent vraiment ensemble, qu'il y ait une vraie mise en commun, non seulement des lieux mais aussi des connaissances et du matériel. Et un lien avec le quartier où ces espaces seront implantés, ainsi qu'une vraie lutte contre les discriminations au sein de ces espaces qui permettent aux personnes de s'épanouir dans leur travail et de lutter contre les discriminations et d'avoir une meilleure intégration professionnelle.

En tout cas, la place qui est accordée aux technologies de l'environnement dans la sélection des projets nous semble intéressante. Bien que le numérique soit parfois mis en avant comme l'alpha et l'oméga du progrès dans le domaine de l'environnement, alors que le numérique n'est qu'un aspect de la transition écologique de la société. C'est le seul bémol que nous pouvons émettre.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY, pour 5 minutes maximum.

Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Je voudrais remercier les intervenants pour la qualité de leurs interventions et redire à quel point nous sommes heureux que ce projet ait été choisi par les Parisiens lors du budget participatif, puisque près de 15.000 d'entre eux ont voté parmi les huit autres projets pour la création, comme vous l'avez dit, de nouveaux espaces de travail collaboratif pour les étudiants et entrepreneurs.

Si autant de Parisiens ont voté pour ce projet, c'est qu'il répond à de véritables besoins sur lesquels il me semble que tout le monde est d'accord : accompagnement à l'insertion professionnelle des étudiants parisiens en leur proposant une immersion dans le très riche écosystème de l'innovation à Paris, comme l'a rappelé Anne-

Christine LANG, mais aussi la nécessité de créer de nouveaux espaces de travail d'un genre nouveau, plus collaboratif.

On a donc sur cette base lancé un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les acteurs intéressants. Il est vrai, comme l'ont fait remarquer Mme LECOUTURIER et Mme MÉES, que certains thèmes sont tournés vers la lutte contre les discriminations et le partage, et faire émerger de nouveaux projets portés par des acteurs qui développent de plus en plus la sensibilisation de leur public étudiant aux problématiques de l'entrepreneuriat, tout particulièrement les universités. Ainsi, la majorité des projets retenus associent des universités, groupements d'universités et des établissements, des écoles et des associations étudiantes.

Le jury était composé de quatre adjoints : Pauline VÉRON, Jean-Louis MISSIKA, Antoinette GUHL et moi-même. Chacun est compétent dans son domaine : innovation, économie sociale et solidaire, jeunesse et emploi, enseignement supérieur et vie étudiante. Le jury s'est réuni en mai 2015 pour sélectionner les projets qui vous sont aujourd'hui soumis. Ce jury a été très attentif à l'ouverture et à l'accessibilité de ces nouveaux espaces : ouverture en termes d'horaires pour s'adapter au rythme des étudiants, accessibilité aux étudiants en situation de handicap, mais aussi en termes financiers en proposant les tarifs les plus abordables, tout en affichant un modèle économique solide pour que le plus grand nombre d'étudiants puisse y avoir accès.

Il nous a semblé important que des projets puissent émerger dans le maximum d'arrondissements. De fait, il y en a dans 12 arrondissements puisque, comme nous avons coutume de le dire, Paris tout entier est une ville campus. Les maires d'arrondissement avaient été consultés en amont pour faire remonter des projets sur leur territoire par un courrier de décembre 2014, dans lequel Bruno JULLIARD et Pauline VÉRON sollicitaient les maires d'arrondissement dans le cadre du budget participatif 2014 pour leur proposer de faire remonter des propositions ou des lieux vacants qu'ils pourraient mettre à disposition.

Le projet de délibération qui vous est proposé vise donc à attribuer une subvention dans l'enveloppe de 2 millions d'euros au projet lauréat. Nous serons ensuite très attentifs à la mise en œuvre de ces projets, notamment pour voir comment créer une véritable dynamique coopérative entre la Ville et ces nouveaux lieux. A cet égard, le connecteur de Paris&Co, situé rue de Rennes dans le 6e arrondissement, jouera un rôle de coordination très important, coordination et suivi. Comme je l'ai dit, Paris est une ville campus - mes collègues l'ont rappelé aussi dans leurs interventions - une ville ouverte sur le monde, bienveillante et en constante évolution. Ces nouveaux espaces collaboratifs doivent permettre aux étudiants et aux établissements de bénéficier de la dynamique parisienne, rappelée par Mme LANG, pour construire de nouveaux projets et, ainsi, contribuer à l'attractivité et au développement de notre Capitale.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 126.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 126).

Je vous remercie.

2015 DASCO 15 - Subventions (1.903.127,93 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques parisiennes au titre de l'A.R.E.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux thématiques proposées pour les projets d'animation.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au bilan des ateliers.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DASCO 15 et les vœux n° 64 et n° 65.

Je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour cinq minutes maximum.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette rentrée 2015 sera la troisième année de mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs. Si des améliorations ont été apportées depuis le projet initial de 2013, il reste encore de nombreux axes de progression pour que ces rythmes scolaires soient un réel succès auprès de tous les acteurs de cette réforme. Mais le sujet aujourd'hui n'est pas de faire un bilan de ces A.R.E., mais de nous pencher sur les associations qui sont au cœur du dispositif.

Je rappelle que ce sont plus de 15.000 ateliers assurés par la Ville de Paris et des intervenants extérieurs qui interviennent deux fois par semaine dans les 662 écoles élémentaires et maternelles parisiennes. Les prestataires extérieurs sont sélectionnés soit dans le cadre d'un marché public, soit dans le cadre d'un appel à projets. Le présent projet de délibération stipule - je cite : "Seuls les prestataires n'ayant pas donné satisfaction seront remplacés". De facto, les autres prestataires seront reconduits. Mais sur quelle base de critères précis et quels ont été les évaluateurs de ce bilan, tant pour les ateliers animés par les intervenants extérieurs que ceux conduits par les animateurs de la DAC, la DJS et le C.A.S.-V.P. ?

En effet, le seul principe d'annualité ne peut dispenser les sortants de tout examen critique. C'est pourquoi notre groupe UDI-MODEM dépose un vœu demandant la communication de ce bilan à l'ensemble des conseillers de Paris en précisant les critères d'appréciation retenus pour la reconduction de ces ateliers. Il paraît évident que la réussite de l'aménagement des rythmes éducatifs doit être basée sur l'information, la consultation et l'appréciation de tous les acteurs de cette réforme, à savoir les référents éducatifs Ville, les directeurs d'école, les équipes enseignantes, les parents et les enfants.

A cet égard, la F.C.P.E. de Paris, en février dernier, a réalisé une enquête très révélatrice auprès des familles de 122 écoles situées dans 18 arrondissements. Même si les parents d'élèves semblent avoir intégré la réforme, ils soulèvent notamment de nombreuses faiblesses, à savoir une information encore trop insuffisante sur le contenu des ateliers, un manque de formation des animateurs, un manque de surveillance et de discipline dans certains ateliers, un manque d'exemplarité de certains animateurs auprès des enfants, une grande fatigue des enfants en maternelle et un contenu de certains ateliers - en maternelle encore - qui se résume à de la simple garderie.

Vous voyez que le son de cloche est un peu différent de ceux des services de la Ville.

Tout cela pour vous dire, Monsieur le Maire, que dans l'intérêt des enfants et pour une amélioration du contenu des ateliers, l'association des familles à ce bilan serait très positive et appréciée des parents.

Quant aux deux objectifs principaux revendiqués par cet appel à projets, à savoir privilégier la dimension locale et promouvoir les valeurs de la République, il semble que la réalité de terrain soit toute autre.

Concernant la dimension locale des associations, son implication est plutôt contestable. En effet, sur 156 organismes sélectionnés, 14 ont encore leur siège social en dehors de Paris, soit 9 % des organismes sélectionnés. Il n'est bien évidemment pas question de remettre en cause la valeur et le professionnalisme de ces associations, mais je préférerais que la priorité soit donnée aux associations dont le siège social se situe à Paris, surtout lorsqu'on sait que dans le 16e arrondissement, dont je suis élue, une seule association de l'arrondissement a été retenue.

Quant aux valeurs de la République, c'est une très bonne initiative de les remettre à l'honneur dans le cadre de ces A.R.E., mais ces valeurs doivent s'exprimer de manière transversale dans chaque atelier et ce, quelle que soit l'activité proposée. C'est l'animateur qui, par son comportement exemplaire auprès des enfants, saura transmettre des valeurs de respect, d'écoute, de partage et de discipline. Le respect de ces valeurs républicaines constitue le socle attendu de la part de tout animateur évoluant auprès d'un jeune public scolaire.

Nous nous interrogeons enfin sur deux grandes questions dans votre projet de délibération.

La première concerne le contenu précis des ateliers : comment un simple objet statutaire décrivant l'association peut suffire à la bonne information des conseillers de Paris ?

La seconde question concerne les thématiques développées au sein de ces ateliers, qui ne mettent pas suffisamment l'accent sur les langues, la civilisation et les cultures étrangères ou encore les sciences appliquées. La

vocation des A.R.E. doit être une ouverture, un support différent et complémentaire aux apprentissages fondamentaux. C'est pourquoi je m'interroge sur cette catégorie fourre-tout d'ateliers dont la thématique s'intitule : "Autres thématiques répondant aux objectifs d'innovation et de localisation dans une école". Excusez-moi, mais ce message est incompréhensible et encore moins identifiable.

Compte tenu de tous ces éléments, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Aurélie SOLANS, pour cinq minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, après deux ans de mise en place de la réforme des rythmes éducatifs, le calme est revenu plus ou moins autour de la question à Paris. Pour autant, où en sommes-nous dans nos écoles ? Cette réforme, mise en œuvre sans l'adhésion des enseignants, nécessite d'être améliorée, revisitée. Je pense que nous en sommes d'accord. Il y a beaucoup à dire sur ce sujet. Ce projet de délibération est donc l'occasion d'en aborder quelques points sur lesquels, nous, élus écologistes, accordons depuis le début de forts points de vigilance.

Premier point : l'ouverture des écoles à leur quartier. Ces appels à projets doivent permettre à des associations des tissus associatifs de quartiers d'entrer dans les écoles, permettre de faire des ponts avec d'autres activités du quartier. Les potentialités du quartier de chaque école doivent être exploitées. De ce point de vue, le travail initié cette année avec les mairies d'arrondissement est à souligner. Par contre, où en sommes-nous aujourd'hui par rapport aux inégalités territoriales que pointait l'année passée le rapport d'I.C.C. ? Les quartiers défavorisés en tissus associatifs, en équipements, en potentiel de sorties, obtiennent-ils des moyens supplémentaires ? C'est un point important, car il y a là un enjeu d'égalité.

Cela m'amène à mon deuxième point en faveur d'un axe fort autour des questions d'environnement et de développement durable qui, lui aussi, souffre d'inégalité. Les thématiques sont assez vastes et ont été renforcées sur les questions de citoyenneté suite aux attentats de janvier, ce que nous saluons. Par contre, à parcourir le tableau en annexe au projet de délibération, parmi les projets, très peu se positionnent sur les thématiques d'environnement et de développement durable. C'est une vraie lacune vu les enjeux, tout d'abord parce qu'il y a un véritable intérêt pour les enfants grandissant en milieu urbain d'être sensibilisés aux enjeux environnementaux, d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques sur le monde naturel.

Ensuite, nous en sommes tous conscients, et la préparation de la COP 21 le met bien en évidence, nos enfants auront à faire face, à l'âge adulte, à la crise écologique. Ces ateliers sont des opportunités d'y apporter des réponses, en initiant des activités pédagogiques autour de la biodiversité, du climat, de l'alimentation ou encore de l'utilisation et la gestion des ressources.

Nous avons insisté sur ce point déjà à la rentrée dernière. C'est l'objet du vœu que nous présentons ici, en lien avec le projet de délibération.

Ce vœu propose principalement deux choses :

- d'abord, de renforcer ces thématiques dans le prochain appel à projets ;
- ensuite, d'en renforcer l'ancrage dans les pratiques des équipes d'animateurs de la Ville, en particulier à travers de la formation.

L'école, et le périscolaire qui en est partie intégrante, doit prendre part à la transition écologique de notre ville et développer des outils de sensibilisation des enfants. Projets de végétalisation, de jardins pédagogiques, projets autour de l'économie circulaire, éducation à la santé, découverte de la nature : autant de projets que la Ville pourra impulser à grande échelle.

Troisième point : la cohérence des équipes et la réponse aux besoins en maternelle.

Globalement, la participation des intervenants associatifs pose la question de leurs liens avec le projet de l'établissement, avec les équipes d'enseignants et d'animateurs. Elle pose la question de la cohérence éducative et du suivi des enfants. Les ateliers portés par les associations apportent des compétences et des savoirs spécifiques riches mais amènent, deux jours par semaine, des protagonistes supplémentaires qui doivent s'intégrer aux projets d'ensemble dans la durée.

Ici, la question de la méthodologie et des moyens est encore à préciser.

Par ailleurs, en faisant le choix de ce canevas de journée, pas de possibilité de relier les temps des A.R.E. avec les temps périscolaires qui suivent. Du coup, le temps est trop court pour sortir les enfants de l'école, enjeu extrêmement important. Le périscolaire ne doit pas être un temps de classe bis et la complémentarité doit être au rendez-vous, en particulier pour les enfants qui sont présents 50 heures par semaine à l'école, tous temps confondus.

En maternelle, cette multiplication des intervenants pose encore particulièrement question. S'il y a peu d'associations en maternelle depuis les modifications apportées à la dernière rentrée, le grand nombre d'intervenants et aussi un morcellement un peu plus important de la journée de l'enfant le mardi et le vendredi doivent pouvoir être réinterrogés. Des expérimentations avec les équipes volontaires devraient être favorisées pour permettre d'avancer sur ces questions et d'explorer de nouvelles pistes vers une semaine en maternelle plus respectueuse des besoins des jeunes enfants.

C'est ce que nous, élus écologistes de Paris, mettons en avant avec constance. C'est ce que demandent de nombreux acteurs éducatifs à Paris.

Dernier point : la nécessaire montée en qualité du périscolaire à Paris.

Ce projet de délibération nous donne l'occasion de rappeler l'exigence de qualité des temps périscolaires. Nous devons arriver, au minimum, à 100 % d'animateurs possédant le B.A.F.A. et un responsable éducatif Ville par école, comme le préconisait le rapport d'I.C.C.

Le plan de formation des animateurs doit être à la hauteur du défi à relever pour une réelle égalité des chances. La question des locaux dédiés doit être améliorée et nos cahiers des charges doivent intégrer cette question en portant des innovations architecturales. Le périscolaire doit être un atout en faveur de la réussite à l'école.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Alix BOUGERET, pour 5 minutes.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération est également l'occasion pour mon groupe de revenir une fois encore sur la réforme des rythmes éducatifs qui va amorcer sa troisième année d'application à la rentrée prochaine ; l'occasion de nous faire, une fois encore, les porte-parole des parents, des associations de parents d'élèves, des directeurs d'école, des enseignants.

Car cette réforme reste la cause d'une désorganisation profonde de l'école, de ses fondements, de son fonctionnement, parfois au détriment des règles élémentaires de bonne conduite ; pire, de sécurité !

Loin du "tout va bien" que vos services ou vous-mêmes répétez à l'envi, loin du chiffre affiché de 80 % d'enfants inscrits, qui ne saurait être interprété comme un gage de satisfaction quand on sait combien de parents n'ont d'autres choix que d'inscrire leur enfant aux ateliers périscolaires, loin des bénéfices attendus sur les rythmes chrono-biologiques des enfants, quand on constate la grande fatigue que cela engendre sur les maternelles et le manque de concentration avéré sur les élémentaires.

Tout n'est pas négatif, bien sûr, et il ne s'agit pas de nier que, sans cela, certains enfants n'auraient jamais accès aux activités proposées, notamment lorsqu'elles sont dispensées par des associations locales, comme c'est le cas dans l'appel à projets soumis au vote du Conseil aujourd'hui.

Mais est-ce le rôle de l'école ? L'école a-t-elle vocation, a-t-elle la capacité d'encadrer ce type d'activités ?

Le mal, je crois, est plus profond. Avec un coût annuel de plus de 50 millions d'euros pour la collectivité parisienne - vous noterez d'ailleurs que certaines communes commencent à arrêter les frais à la rentrée prochaine -, les bénéfices ne sont pas à la hauteur des objectifs affichés initialement par ceux qui ont porté cette réforme.

Alors, au risque de paraître un peu "réac", je reste persuadée que l'école est le lieu où l'on apprend à lire, à écrire et à compter. Ce postulat d'apprentissage des fondamentaux est structurant pour les enfants.

Maintenant, à l'école, on apprend à lire, à écrire, à compter, à fabriquer des cerfs-volants, à chanter, à faire du théâtre, du mime, de la peinture sur soie, à parler de lutte contre les discriminations ou d'égalité des sexes. Et c'est

bien le postulat initial qui est remis en cause, avec le choix qui fut le vôtre, d'un temps scolaire morcelé par un temps périscolaire.

Chacun, de bonne foi, pensait qu'il fallait un peu de temps pour que les choses se mettent en place, que les éléments de clarification attendus soient enfin fournis, comme un règlement intérieur du périscolaire, par exemple.

Pas une semaine sans que nous ne recevions un signalement d'un comportement inapproprié, d'importance inégale, j'en conviens, d'un animateur, d'un R.E.V., d'une association. Pas une semaine sans qu'un directeur d'école ne se plaigne d'un manquement aux règles de base de bienséance à son égard, compte tenu de sa fonction ou de ses responsabilités. Les directeurs, d'ailleurs, j'ai l'impression, ont le sentiment du moins qu'ils paient un peu, de manière plus ou moins avouée, plus ou moins sciemment, le fait d'avoir eu le malheur d'émettre les plus grandes réserves sur la mise en place à marche forcée de cette réforme.

Madame la Maire, nous subissons encore aujourd'hui les stigmates de la précipitation de la mise en œuvre de la réforme, où les mairies d'arrondissement se retrouvent parfois arbitres des conflits entre l'Education nationale et la Mairie de Paris. Cette rupture, nous la constatons parfois au niveau local et il suffit d'assister aux C.D.E.N. pour constater qu'elle est bien réelle, et ce, au niveau parisien.

En plus des nombreuses fermetures de classe dont nous venons de parler, des réformes successives, l'A.R.E. a finalement porté un coup supplémentaire à l'école.

Alors, avant que la fuite vers le privé ne s'intensifie, que les enquêtes de non-satisfaction des parents se multiplient, que les directeurs finissent par se sentir presque intrus dans leur propre établissement, ayez le courage de revoir votre copie, de solliciter les associations locales sur un temps plus respectueux des apprentissages des fondamentaux, de renforcer, pour les enfants qui en ont le plus besoin, les ateliers de soutien scolaire et d'engager enfin une remise à plat de la réforme tant attendue de la communauté scolaire qui, nous semble-t-il, doit rester le premier acteur de l'école.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je ne partage pas le constat posé comme une évidence dans le début de ce projet de délibération, selon lequel le dispositif de l'aménagement des rythmes éducatifs aurait confirmé sa bonne insertion dans le fonctionnement des écoles et "tout va bien dans le meilleur des mondes".

Eh bien, non ! D'ailleurs, je suis toujours favorable à l'abrogation du décret relatif.

Cela a été rappelé précédemment dans des vœux : la rentrée scolaire va être très problématique, du fait de la carte scolaire.

La première raison, on la connaît ! C'est celle du refus du Gouvernement de restaurer tous les postes qui ont été supprimés pendant les années du Gouvernement de Nicolas SARKOZY.

Et pour masquer ces politiques d'austérité gouvernementale, le Gouvernement a pensé pouvoir faire diversion par le biais de l'aménagement des rythmes éducatifs, assumés financièrement essentiellement par les collectivités locales et pas par l'Etat. Il pensait aussi, par ce biais-là, créer une belle opposition entre les enseignants et les parents d'élèves.

Le fond du sujet était là.

Mais le problème n'était pas que comptable parce que la confusion orchestrée entre les temps scolaires et périscolaires, qui est bien une conséquence de l'aménagement des rythmes éducatifs, elle est aussi, en fait, un objectif recherché pour renforcer une hiérarchie entre les savoirs et les apprentissages, et accélérer cette mutation de l'école qui, de sa conception initiale, la formation du citoyen et l'émancipation de la personne humaine prise dans sa globalité et dans son éveil à la vie et dans son éveil à l'ensemble des savoirs, eh bien, on a basculé, il y a une volonté de basculer dans une conception de l'école chargée de transmettre des compétences et qui correspond aussi à un environnement libéral où, à d'autres niveaux, il y a une volonté d'imposer une certification des compétences contre les qualifications. Donc, ce débat est étroitement politique. Tout débat sur l'école est extrêmement lié à la conception que nous avons de la société et de la place des uns et des autres, soit dans son émancipation dans cette société ou dans son instrumentalisation, aliénation pour les intérêts d'une minorité.

La tendance est donc de sortir de la mission de l'école de la République certains enseignements et de les basculer dans le périscolaire, dans un schéma national d'ensemble, paradoxalement, qui vise à territorialiser l'école et donc à remettre en cause l'égalité de toutes et tous devant l'école de la République.

Alors, évidemment, vous trouvez que, là, je suis très loin du terrain, mais pourtant c'est important, à un moment donné, de prendre un peu de distance par rapport à l'objet précis d'un projet de délibération et comprendre vers quel schéma de société nous allons.

Mais regardons les objectifs affichés. Prenons un exemple.

Excusez-moi, je reviens.

Sur le terrain, qu'est-ce qu'on constate ? On a constaté :

- des ateliers d'aménagement des rythmes éducatifs qui donnaient lieu à des devoirs à la maison ;
- une grande disparité d'une école à l'autre ;
- des qualités d'ateliers très disparates ;
- des équipes enseignantes bien plus épuisées par les désorganisations engendrées dans des locaux toujours pas adaptés ;
- des problèmes de sécurité qui demeurent, des enfants pas forcément moins fatigués, reconnaissons-le. Cela n'a strictement rien réglé. Et je sais aussi personnellement de quoi je parle pour en avoir.

Pour finir, je voudrais m'attarder sur des objectifs affichés dans les appels à projets sur ce projet de délibération : initiation et partage des valeurs de la République, liberté, égalité, fraternité, laïcité. Vous savez, pour moi, il s'agit par ailleurs plus de principes essentiels que de valeurs relatives. Mais nous sommes pleinement dans des missions essentielles de l'école de la République. Quels partenaires, avec quelles formations allons-nous déléguer ce rôle essentiel de formation du citoyen ? Et oui, moi, cela m'inquiète.

Par ailleurs, depuis la rentrée 2013, avez-vous pu évaluer, puisque c'était un des autres objectifs affichés, le renforcement de la vitalité associative dans les quartiers grâce à cette réforme, alors qu'on sait que bien souvent, ce ne sont pas des associations de quartier qui interviennent dans les écoles ?

Est-ce que vous avez pu évaluer un renforcement des partenariats entre les enseignants et le mouvement associatif, alors qu'aucun temps n'a été spécialement facilité et organisé pour que les enseignants puissent co-construire dans leur programme pédagogique, dans la compétence qui est la leur et dans le respect des compétences différenciées des projets en commun ?

Est-ce que vous avez constaté une diminution de la fatigue des élèves au profit de meilleures conditions d'apprentissage ? Eh bien, tout cela, je ne le pense pas.

Enfin, pour finir, vous avez vanté cette réforme comme un levier pour améliorer le périscolaire et vous savez toute l'énergie que j'ai mis, avec mes collègues du groupe Communiste, pour exiger la création de la filière, la titularisation, la formation. Mais sur ce terrain-là aussi, celui de la titularisation, de la dé-précarisation, de la revalorisation des agents, qu'il s'agisse des A.T.E., des A.S.E.M., maintenant des A.R.E.M., des animateurs, la bataille est loin d'être finie et il faudra donc la poursuivre.

Et évidemment, comme vous pourrez le comprendre, je ne voterai pas pour ce projet de délibération, mais je m'abstiendrai.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD pour cinq minutes.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, mes chers collègues. Je vais essayer de résister à l'envie de répondre à chacune des interpellations sur chacun des sujets abordés par chacun d'entre vous, tant nous pourrions y passer la journée, l'après-midi, la semaine, etc.

Simplement dire que j'ai quand même entendu beaucoup de contrevérités et surtout, la plupart d'entre vous font dans leurs propos comme si préalablement à la réforme des rythmes éducatifs, qui n'est d'ailleurs qu'une petite partie de la réforme de refondation de l'école, tout allait bien à l'école dans le meilleur des mondes, que l'ensemble

des élèves réussissait parfaitement bien et que donc, il n'aurait rien fallu changer. Vous n'avez pas tout à fait tous dit cela, Mme SOLANS en particulier n'a pas dit cela, mais je suis stupéfiée à chaque fois que je vous entends et à chaque fois que je vous écoute. Je vous le dis.

Pour répondre un peu précisément aux interpellations qui ont fait l'objet des vœux, pour ne pas aller trop au-delà, Madame LECOUTURIER, vous posez la question très importante de l'évaluation de notre travail. L'évaluation de notre travail est essentielle dans la mise en place d'une nouvelle politique publique. J'ai eu l'occasion de m'exprimer de nombreuses fois dans ce sens et également de vous montrer à quel point nous avons mis des outils d'évaluation en place dès le démarrage pour pouvoir apprécier notre travail au fur et à mesure de sa mise en place.

Quelques chiffres peut-être : 80 % de taux de fréquentation ; dans quelques arrondissements, 85 % des enfants qui fréquentent ces ateliers gratuits et que les parents regardent avec intérêt, quelquefois avec questionnement, mais pas non plus avec répulsion, puisqu'ils y laissent leurs enfants.

Par ailleurs, les enquêtes de satisfaction chez les enfants sont spectaculairement bonnes. Je vous rappelle que ce sont eux qui y assistent, par ailleurs.

Venons-en maintenant au contenu de votre vœu, sur vos questions précises : l'Inspection générale a travaillé. Deux inspections générales ont été diligentées à la Ville en deux ans. Vous apprécierez, on va dire, le degré d'intérêt pour l'évaluation que nous avons. Le comité de suivi parisien, dans lequel sont représentés les élus, s'est réuni le 10 mars dernier une nouvelle fois et a permis de présenter un bilan détaillé des ateliers. Les comités d'arrondissement qui se réunissent à l'initiative des maires, font également un bilan extrêmement détaillé.

Enfin, sur le terrain, les circonscriptions des affaires scolaires dont c'est la compétence puisqu'elles en ont la responsabilité opérationnelle, font ce travail d'évaluation des ateliers. Et là, on n'est plus dans les "on dit", dans les "il paraît que", mais bien des professionnels qui évaluent d'autres professionnels. C'est leur compétence.

Les responsables de l'action éducative, les responsables éducatifs Ville, les directeurs de points d'accueil sont tout à fait à même de faire remonter du terrain toutes les informations qui permettent une appréciation de la qualité des ateliers. Cessons de dire et de mettre en cause en permanence la compétence de nos propres personnels. Nous en avons embauchés beaucoup, nous les formons, nous stabilisons les équipes au fur et à mesure et nous avons un outil professionnel de bonne qualité.

Voilà, je vais donc émettre un avis négatif à votre vœu, considérant que je me répète. Je vous invite à regarder, et vous ne voyez pas, donc je ne sais plus très bien comment vous convaincre de venir avec moi dans les écoles pour regarder ce qui s'y passe.

A Mme SOLANS, je répondrai tout à fait différemment. C'est vrai que nous avons mis une forte coloration cette année, c'était une exigence collective, sur la question de la mobilisation citoyenne. Il nous est apparu important, dans l'appel à projets de cette année, d'en faire un thème fort. Cependant, d'autres thématiques sont couvertes et la diversité est assez remarquable : les sciences, le multimédia, l'éveil corporel, musical, l'éducation à la santé, les arts plastiques, l'éducation aux langues et civilisations, et qui répondent à beaucoup des interpellations que j'ai entendues aujourd'hui.

Les thématiques "environnement et développement durable" sont très présentes. Il existe 740 ateliers qui en traitent à Paris. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais c'est tout de même très significatif, je crois. Nous avons des animateurs qui sont formés de plus en plus, et un centre de ressources dédié.

Je proposerai donc, et parce que nous sommes à l'approche de la COP 21, quelques amendements dont vous avez pu prendre connaissance pour que nous puissions voter ensemble ce vœu, et je serai ravie d'inviter l'Assemblée à le faire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Donc tout d'abord, le vœu n° 64 du groupe Ecologiste de Paris : les amendements proposés sont-ils acceptés ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 235).

Ensuite, le vœu n° 65 du groupe UDI-MODEM est-il maintenu ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 65 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 15.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 15).

2015 DDEEES 153 - DVD - Campus Jussieu (5e) - Convention avec l'université Pierre et Marie Curie pour la gestion des abords du campus.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - L'orateur inscrit sur le projet de délibération DDEEES 153 n'est pas là.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Elle arrive.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Elle court dans le couloir et court-elle vite ? Madame la Maire, ravi de vous accueillir. Il s'agit de l'examen du projet de délibération DDEEES 153 - DVD : campus Jussieu, convention avec l'U.P.M.C. pour la gestion des abords du campus.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole pour 5 minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je vous remercie. Je n'utiliserai pas, rassurez-vous, les 5 minutes.

Je voulais intervenir sur ce projet de délibération parce que depuis de longs mois, j'alerte la Ville sur l'état des lieux à faire sur les parties qui sont extérieures à l'U.P.M.C. et qui, d'ailleurs fait assez rarissime en France, sont propriété toujours, ce que l'on ignore, de l'U.P.M.C. Ce qui fait qu'il faut évidemment faire une convention - c'est l'objet du présent projet de délibération - entre la Ville et l'U.P.M.C. pour la gestion des abords.

J'avais demandé en Conseil d'arrondissement, puis au Conseil de Paris à travers notamment des vœux, que l'on puisse organiser une réunion avec l'EPAURIF et nous-mêmes, les services de la Ville - réunion dont je déplore d'ailleurs qu'elle n'ait pas eu lieu avec la mairie - pour élaborer un état des lieux détaillé et contradictoire, établir des mesures correctives avec un calendrier très précis, et puis envisager dans un délai raisonnable des travaux pour pouvoir rouvrir la zone.

J'ajoute que les abords sont toujours fermés, à la minute où nous parlons. Sur mon insistance expresse, on a ouvert les parties qui étaient dévolues au stationnement pour un certain nombre de véhicules, notamment ceux qui concernent les clients des restaurants limitrophes.

On avance puisqu'en annexe de ce projet de délibération, nous avons un état des lieux. Je voudrais dire qu'aujourd'hui simplement les délais ne sont d'ores et déjà pas respectés. Traiter les nez-de-marche, la pose de mains courantes, de dalles podotactiles en haut de l'escalier à l'entrée de Jussieu, rue des Fossés-Saint-Bernard, cela n'est pas fait. Or, nous allons statuer sur un état des lieux qui dit que le 30 juin, c'est fini. La reprise d'asphalte sur l'ensemble de la zone transférée n'a toujours pas été faite. Quant à la nécessité de ne pas faire mourir de soif, c'est le cas de le dire avec la canicule, toutes les jeunes plantations, on est loin du résultat parce que les drains ne fonctionnent pas et qu'on a planté des ginkgos sous des platanes, ce qu'il fallait quand même évidemment inventer, c'est assez créatif. Enfin, les dallettes cassées le long du stationnement n'ont pas été reprises.

Evidemment, je voterai la convention, car il faut une convention de gestion pour que la Ville puisse entretenir ces abords, mais j'appelle votre attention, en particulier, vous, Madame l'Adjointe, sur le fait que les engagements ne sont pas respectés et qu'au jour où nous parlons, les abords n'ont pas été ouverts.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole pour vous répondre est à Marie-Christine LEMARDELEY pour 5 minutes maximum.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, comme vous le savez et tout le monde le sait, les travaux du campus de Jussieu à l'université Pierre et Marie Curie, U.P.M.C., ont été longs et complexes, tout particulièrement pour les riverains. En 2016, l'ensemble des travaux du campus seront finis, et ainsi le campus pourra être inauguré dans son ensemble.

La convention qui est proposée aujourd'hui au Conseil de Paris et qui a été, je le rappelle, approuvée à l'unanimité du Conseil d'arrondissement, vise à ouvrir une nouvelle partie du campus sur la ville. Après la nouvelle entrée de la place Jussieu, qui a déjà modifié la perception du campus qui n'apparaît plus comme une forteresse fermée mais au contraire qui ouvre le campus, maintenant cette convention traite les abords, comme vous l'avez dit, sur la rue des Fossés-Saint-Bernard.

L'ouverture de ces nouveaux espaces, à la limite entre le campus de l'université et l'espace public, pose évidemment des questions en termes de responsabilité et de gestion. La Ville et l'université ont trouvé un accord pour gérer ces espaces.

Cet accord prévoit, Madame la Maire, un schéma dont nous avons déjà eu l'occasion de discuter plusieurs fois. La prise en gestion par les différents services de la Ville interviendra à la signature de la convention sur la base d'un état des lieux contradictoire qui a été établi et sur lequel figure plusieurs réserves, indiquant des mesures correctives et des délais de réalisation. Tout cela est déjà fait.

Les barrières seront donc enlevées le 10 juillet 2015 et, moi-même, je représente la Ville au conseil d'administration de l'EPAURIF et le président CHAMBAZ de l'U.P.M.C. a confirmé la date du 10 juillet 2015 pour ouvrir le parvis au public, évidemment sous réserve de l'approbation de cette convention par le Conseil de Paris.

A ce moment-là, un comité de suivi prévu à l'article 4.6 de la convention, que vous avez avec le projet de délibération, sera alors constitué entre les parties pour le suivi de la convention, pour s'assurer du respect des conditions de prise d'effet de gestion dans les délais prévus à l'annexe 3. Le comité de suivi tripartite Ville, U.P.M.C., EPAURIF se réunira une fois par an et examinera les éventuels travaux de gros entretien, de remplacement du mobilier ou les aménagements complémentaires souhaités par les parties.

Ainsi nous serons en mesure d'ouvrir encore davantage le campus de Jussieu sur la ville, tout en garantissant la finalisation des travaux dans les meilleures conditions pour les différents acteurs concernés.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération et cette convention.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 153 - DVD.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 153 - DVD).

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Conformément au Règlement intérieur de notre Conseil, je donne la parole à présent à M. Sergio TINTI, président de la 7e Commission pour 3 minutes.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela ira plutôt vite.

125 projets de délibération, 13 vœux, 6 amendements, 3 présentations importantes lors de cette réunion : la communication de la Maire de Paris sur le plan "Nager à Paris" présenté par Jean-François MARTINS, l'état des lieux de la réalisation des projets parisiens du budget participatif 2014 et la création du Conseil des générations futures, Conseil économique et social et environnemental parisien présenté par Pauline VÉRON.

Au-delà des projets de délibération présentés par nos trois adjoints, les projets de délibération qui ont fait l'objet des discussions les plus importantes :

Pour Jean-François MARTINS, le DJS 177 relatif à la communication sur le plan "Nager à Paris" ;

Le DJS 234 sur Héritage villes hôtes UEFA Euro 2016 concernant la délégation de Pauline VÉRON ;

Les projets de délibération SG 49 et SG 5 G relatifs à la création du Conseil des générations futures avec 2 amendements de l'Exécutif et 4 du groupe UMP.

Côté vœux, pour la délégation de Patrick KLUGMAN :

2 vœux présentés par Véronique LEVIEUX pour le groupe Socialiste et Apparentés relatifs à la situation de Nadia SAVTCHENKO et celle de Lydienne YEN-EYMOUN.

Pour la délégation de Jean-François MARTINS :

2 vœux présentés par Ann-Katrin JÉGO relatifs à la communication sur le plan "Nager à Paris" ;

3 vœux du groupe Communiste - Front de Gauche relatifs à la même communication ;

Un premier vœu pour le groupe UMP présenté par Jean-Didier BERTHAULT relatif à la mise en place d'une piscine éphémère dans le 17^e arrondissement ;

Un deuxième vœu présenté par Pierre AURIACOMBE sur des associations sportives notamment "Cité Stars" et "Olympique Cité Stars Football Club".

En fin de réunion, une question de Jean-Didier BERTHAULT nous a permis d'échanger sur le lancement de la candidature de Paris aux Jeux olympiques et paralympiques 2024.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Un petit changement dans l'ordre du jour, nous allons commencer par l'examen des projets de délibération rapportés par M. Jean-François MARTINS.

2015 DJS 103 - Prestations de billetterie avec la SASP "Paris Saint-Germain Football" au titre de la saison 2015-2016 - Marché de service.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous allons commencer par le projet de délibération DJS 103 : prestations de billetterie avec la SASP "Paris Saint-Germain Football" au titre de la saison 2015-2016 et je donne la parole à Sergio TINTI de nouveau pour 5 minutes.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera favorablement ce projet de délibération : offrir des places pour aller voir des matchs du Paris-Saint-Germain à des associations, des clubs et des structures agissant dans le domaine social nous semble un fait très positif.

Le football est le sport le plus populaire dans notre pays, et d'autant plus apprécié au sein de nos quartiers où l'attachement au club de la Capitale reste très fort. Nombreux sont les jeunes qui rêvent d'aller voir un match de football professionnel.

La Mairie de Paris, mettant à disposition ces places, permet d'une part la réalisation de ce rêve, et d'autre part reconnaît l'importance du rôle joué par les structures et clubs agissant dans les quartiers souvent les plus fragilisés. Avec François DAGNAUD, je peux témoigner du succès de ces initiatives dans le 19^e arrondissement.

Nous nous réjouissons d'ailleurs que des marchés similaires soient passés avec les grands clubs sportifs de la Capitale, comme le Stade français pour le rugby. Nous sommes convaincus que ces mesures nous permettent aussi de participer à la démocratisation de l'accès au stade, ainsi qu'à l'apaisement du climat dans les tribunes.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur TINTI.

Puisque nous parlons du Paris-Saint-Germain et que, désormais, les saisons sportives sont terminées, permettez-moi une petite digression pour me féliciter des résultats sportifs des clubs de haut niveau parisiens. Le Paris-Saint-Germain football est vainqueur du Trophée des champions, du titre de champion de France, de la Coupe de France, de la Coupe de la ligue. C'est évidemment un quadruplé historique. Le P.S.G. féminin est vice-champion de France et d'Europe. Le PSG handball est champion de France, vainqueur de la Coupe de France, vainqueur du Trophée des champions. Le Issy Paris Handball est vice-champion de France cette année.

Le Stade français rugby - vous vous en souviendrez - a fait un magnifique titre et a rapporté le bouclier de Brennus que nous attendions tant à Paris. Le Paris Volley chez les garçons est vice-champion de France. Les filles du Stade français Paris-Saint-Cloud ont fini troisième du championnat de France. C'est une saison historique, unique, pour le sport parisien et qui, par ailleurs, est plein de promesses pour la suite puisque, y compris les nouveaux clubs comme le Paris F.C., club populaire de l'Est parisien, est monté en ligue 2. Je crois que l'on peut tous se féliciter de cette très belle saison sportive pour Paris qui fait rayonner notre ville et qui, peut-être, d'ailleurs, sera l'un des arguments de notre attractivité pour accueillir les Jeux Olympiques, je l'espère.

Sur ce projet de délibération spécifiquement, Monsieur TINTI, la prestation de billetterie avec la S.A.S.P. "Paris-Saint-Germain" a été l'objet d'une discussion avec votre groupe et le Groupe Ecologiste de Paris l'an dernier, au moment du marché de billetterie. Nous avons souhaité que cette billetterie soit réorientée prioritairement vers les quartiers "politique de la ville", vers les enfants, pour que ces places servent avant tout à offrir une soirée en famille, des loisirs à ceux qui en ont moins l'occasion, une expérience unique, celle de vivre un match dans un stade qui reste pour un enfant l'un des moments les plus magiques qui puissent exister.

Nous avons décidé de mettre en œuvre ce que nous appelons désormais le dispositif "Un arrondissement au stade". La modification de la nature de notre distribution de places, outre le volume, puisque désormais beaucoup plus de places sur l'ensemble de ce quota sont dédiées à la politique de la ville et à la DASES, c'est qu'au lieu de saupoudrer les places - ce que nous faisons au préalable - cinq par-ci, trois par-là, quatre par-là dans tous les arrondissements, c'est à chaque match un arrondissement qui est mis à l'honneur en lien avec les mairies d'arrondissement, en lien avec le maire d'arrondissement, les adjoints concernés qui, auprès de leur centre social, auprès de leur centre d'animation, auprès de la régie de quartier, vont organiser une opération de vie collective, de sortie ensemble, de moment, d'ailleurs, où l'on prépare cette sortie avec les familles et les parents pour aller tous ensemble, à 30, à 40, à 50 au stade voir un match.

C'est une expérience unique. Je dois remercier les maires d'arrondissement, le 19^e arrondissement en particulier, cher Sergio, cher François, sur lequel on a fait de très belles opérations, et Colombe BROSSEL, qui s'est extrêmement mobilisée. Ces opérations, nous ont dit les opérateurs, les régies de quartier, ont une chance unique, celle enfin de réussir à faire venir les parents, et notamment les papas, dans les opérations de politique familiale que l'on mène dans ces centres. Très peu de choses nous permettent à ce point d'associer les familles, donc je voulais m'en féliciter.

Depuis cette nouvelle organisation de la gestion de ces places, ce sont près de 3.000 personnes qui ont assisté au match du P.S.G., mais pas seulement, également du P.S.G. féminin, du Stade français, du P.U.C. Volley et du Paris-Levallois. Quasiment tous les arrondissements y ont participé. Ce sont près de 1.000 enfants, uniquement pour les différents matchs du P.S.G. Je tenais à vous dire par ailleurs le véritable succès de ce dispositif puisque nous avons - je crois que cela va intéresser tous les conseillers de Paris qui sont souvent assez demandeurs de place pour le Paris-Saint-Germain - un taux de "no show", de non-présentation au stade, qui est entre 0 et 15 %, contre 15 à 60 % pour les places distribuées aux groupes au Conseil de Paris. Cela devra un jour nous faire réfléchir sur le bon usage de ces places à destination des groupes. Pour certains matchs de rugby, on est à 60 % de non-présentation. Il me semble qu'il serait mieux de les donner aux enfants qui, eux, ont très envie d'y aller.

Merci, Monsieur TINTI, d'avoir relevé cette nouvelle distribution des places et cette volonté affirmée que, désormais, les billets du Paris-Saint-Germain fassent rêver les enfants et nous donnent l'occasion d'intervenir dans les quartiers "politique de la ville".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 103.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 103).

2015 DJS 234 - Héritage villes hôtes U.E.F.A. Euro 2016 - Gazon synthétique centre sportif Jules-Ladoumègue (19e) et gazon synthétique centre sportif Maryse-Hilsz (20e) - Demande de subventions à l'U.E.F.A. Euro 2016.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 234 relatif à la demande de subventions à l'U.E.F.A. Euro 2016 pour l'installation de gazons synthétiques.

La parole est à M. Sergio TINTI, pour cinq minutes.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

En premier lieu, nous voulons souligner l'opportunité que représente la création d'un fonds d'investissement de 20 millions d'euros destinés à financer les équipements de proximité. Même si cette somme, au vu des bénéfices prévus par l'U.E.F.A., aurait pu être beaucoup plus importante, elle nous éclaire sur les potentialités d'une plus juste redistribution des bénéfices d'une manifestation de cette importance.

Cela dit, les 2 millions d'euros dont bénéficiera la Ville de Paris permettront la rénovation de deux terrains de football aujourd'hui en très mauvais état, situés dans deux arrondissements populaires de Paris : le terrain de football du centre sportif Maryse-Hilsz dans le 20e arrondissement et celui du centre sportif Jules-Ladoumègue dans le 19e arrondissement. La rénovation de ce dernier nécessitera l'homologation de la Fédération française de football afin de permettre l'accueil de compétitions officielles.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera ce projet de délibération, car il nous permet de concrétiser la notion d'héritage laissé aux Parisiens à l'occasion des grandes compétitions sportives, notion d'autant plus importante qu'elle est l'une des forces de notre projet olympique et paralympique de 2024.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur TINTI, d'attirer notre attention sur ce projet de délibération. Cela fait partie des engagements qu'on a pris lors de notre débat sur l'organisation de l'Euro 2016 à Paris. La vérité, il faut le dire, c'est que l'Euro 2016, et le football européen, non seulement est un événement sportif, mais c'est aussi un événement économique avec des enjeux financiers importants et que l'U.E.F.A. - on a déjà eu cette discussion - retirera un bénéfice substantiel de l'organisation de cette compétition.

Je suis très fier que la Maire de Paris ait porté, en tant que représentante de la Ville au sein du club des 10 villes hôtes de l'Euro 2016, aux côtés d'Alain JUPPÉ, le maire de Bordeaux, une vision qui dit que si nous assumons le caractère économique de ces grandes manifestations sportives, une partie de ce bénéfice doit revenir aux habitants, doit revenir à la proximité. Notre vision des grands événements sportifs - cela vaut sur l'Euro, mais sur les J.O. aussi - c'est que ces grandes fêtes doivent laisser des traces durables, un héritage pour la pratique sportive, notamment en matière d'équipements de proximité.

Nous avons arraché - je n'ai pas peur du terme - à l'U.E.F.A. et à son président, Michel PLATINI, ce fonds d'héritage de 20 millions d'euros pour que les villes investissent dans les équipements de proximité pour qu'un an, 2 ans, 5 ans, 10 ans après l'Euro 2016 en France, les enfants puissent dire : "Ce terrain est mieux. Il est modernisé. L'Euro 2016 nous a permis d'avoir des équipements de meilleure qualité".

Ce projet de délibération est la concrétisation de ce programme de modernisation. On va aller demander dans ce fonds jusqu'à 2 millions d'euros pour la Ville de Paris. On a choisi deux terrains dans les quartiers populaires : Maryse-Hilsz et Jules-Ladoumègue dans le 19e arrondissement. On va me suspecter de préférence

d'arrondissement. Ces deux terrains très utilisés, pour lesquels il y a de la demande, nécessitent aujourd'hui un passage en synthétique.

Vous le savez, Monsieur TINTI, le passage en synthétique, c'est plus de cinq fois plus d'utilisations possibles hebdomadaires. Ce sera donc d'autant plus de sport pour les petits Parisiens grâce à l'Euro 2016.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 234.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 234).

2015 DJS 240 - Stade Emile Anthoine (15e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec S.N.C.F. Mobilités.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 240 : stade Emile Anthoine, convention d'occupation temporaire du domaine public avec S.N.C.F. Mobilités.

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS, pour cinq minutes maximum.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien sûr, la mise en accessibilité par la S.N.C.F. de la gare RER du Champ-de-Mars recueille non seulement notre accord, mais notre soutien. Cependant, nous n'avons pas obtenu, lors du Conseil du 15e arrondissement, des précisions qui nous paraissaient importantes, d'où notre vote d'abstention en l'attente des réponses que vous nous apporterez, je n'en doute pas, aujourd'hui.

En effet, quelles vont être les mesures prises pour éviter les nuisances sur l'autre partie du stade ? Quel sera l'impact pour les utilisateurs du stade de ces travaux ? Il y aura nécessairement des activités sportives suspendues. Aucune précision ne nous a été donnée et aucune proposition ne nous a été communiquée pour pallier cette suppression temporaire.

Enfin, et plus généralement, quelles seront les mesures prises pour réduire les nuisances pour les riverains en raison de ces travaux ?

Voilà les quelques questions sur lesquelles nous souhaiterions obtenir quelques précisions.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur COURTOIS, de cette question.

Je regrette que vous n'ayez pas eu les éléments plus tôt sur cette question, donc je vais essayer de vous les apporter.

Il s'agit, en fait, d'une C.O.D.P. tout à fait temporaire qui permet effectivement à S.N.C.F. Mobilités de prendre une partie du centre sportif pour faire un transfert des cheminements, puisqu'une partie des trottoirs du quai Branly vont être mobilisés pour organiser l'accès pour les personnes à mobilité réduite à la gare RER C du côté de la Tour Eiffel. Donc, ils avaient besoin d'un nouveau cheminement.

Donc, cette convention formalise cela. L'idée, c'est que 225 mètres carrés du centre sportif, ce qui, vous conviendrez, est assez peu, vont être mobilisés en dehors des surfaces sportives. C'est-à-dire qu'on est dans le centre sportif mais on est le long de la piste "d'athlétisme", on n'est pas sur les surfaces sportives. Donc, ces surfaces sportives ne seront pas pénalisées durant la durée des travaux et la zone utilisée en tant que telle, d'ailleurs, sera

délimitée par un cheminement spécifique, encadrée par une grille et relativement indépendante du centre sportif Emile Anthoine.

Ces travaux auront lieu du 15 juillet 2016 au 31 décembre 2017, mais je veux vous rassurer : la continuité de l'ensemble des activités sur Emile Anthoine sera bien assurée.

Pour les nuisances liées aux travaux, elles seront prises en compte, comme à chaque fois, par la S.N.C.F., avec les riverains autant que possible.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 240.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 240).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux initiatives associatives et sportives contre les discriminations dans le cadre de l'Euro 2016.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen de vœux non rattachés : tout d'abord, le vœu n° 71, relatif aux initiatives associatives et sportives contre les discriminations dans le cadre de l'Euro 2016.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour 2 minutes.

Monsieur le Président ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous sommes, bien sûr, satisfaits de l'accueil de l'Euro 2016 l'année prochaine dans notre ville.

Je voulais profiter de ce vœu pour rappeler que la Ville de Paris a signé une Charte de lutte contre l'homophobie, et notamment dans le sport, qu'une association travaille aux côtés de plusieurs clubs de football professionnel, notamment le P.S.G. : c'est l'association "Paris Football Gay".

A travers ce vœu, nous souhaitons que la Ville étudie et engage notamment des actions fortes de lutte contre l'homophobie dans le football à l'occasion de l'Euro 2016.

Voilà le sens du vœu que nous portons, et cela d'ailleurs, quelques jours après la "Gay Pride" de ce week-end.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS, pour 2 minutes au maximum.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président BONNET, l'accompagnement et la volonté de la Ville de Paris de soutenir la lutte contre l'homophobie dans le sport, et dans le football en particulier, n'est plus à démontrer. De notre soutien au "Paris Foot Gay", notre soutien au "Panamboyz", notre soutien au Tournoi international de Paris organisé par la F.S.G.T., à, évidemment, notre mobilisation extrêmement volontaire pour l'accueil des "Gay Games 2018", à la protection des clubs aussi, qui sont parfois victimes d'injures lesbophobes - on en reparlera sur le projet de délibération suivant, à propos des "Dégommeuses" -, notre soutien à la lutte contre l'homophobie dans le sport est total.

Je me surprends un tout petit peu de votre vœu, cependant, puisque j'ai l'impression qu'on a voté exactement le même vœu, ou presque, lors de notre débat sur l'Euro 2016, sur lequel j'avais déjà émis un avis favorable, avec notamment d'autres considérations liées à la lutte contre la discrimination faite aux femmes, à la lutte contre la prostitution.

Je vais vous dire que votre vœu est suivi d'effet, puisque nous avons engagé, à la fois avec l'U.E.F.A., avec l'Etat mais aussi avec les différentes villes-hôtes, les programmes d'accompagnement et notamment sur la question de la prostitution, par exemple, avec les associations spécialisées pour faire des campagnes pour que cette grande fête populaire ne soit pas le synonyme d'un grand rassemblement de discriminations ou de violences faites aux femmes.

Cependant, sur la question spécifiquement des discriminations dans le cadre de l'Euro, nous sommes en liaison avec le réseau F.A.R.E. - Football Against Racism in Europe - qui nous permettra, avec l'U.E.F.A., d'appliquer d'abord une politique de tolérance zéro envers toute forme de racisme ou de discrimination, qui donnera d'ailleurs lieu à des sanctions et à des expulsions de stade durant toute la durée de l'Euro 2016, mais qu'au-delà de ce qu'il se passera dans les stades, la mobilisation avec un certain nombre d'associations sur le programme d'accompagnement, sur l'espace public et spécifiquement dans la zone de retransmission dite "Fan zone" de la Tour Eiffel, où des associations partenaires vont intervenir pour effectivement faire la promotion de ces valeurs de tolérance, d'acceptation et d'universalité.

Donc, j'émet un avis favorable, Monsieur BONNET, mais je puis vous assurer que chaque vœu que nous votons, et en particulier quand j'émet un avis favorable, sont suivis d'effet. Donc, ne vous inquiétez pas d'avoir à les reposer.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du Président, Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, bien sûr, j'entends cela, mais il y a eu des annonces médiatiques qui ont été faites sur le lancement de l'Euro 2016, avec plusieurs actions qui ont été annoncées et il nous a paru que l'action de lutte contre la discrimination et l'homophobie était absente dans ces communications. C'est pour cela que nous avons redéposé ce vœu : pour avoir une telle garantie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 71, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 240).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux associations Citéstars et Olympique Citéstars Football Club.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Le vœu n° 72 relatif aux associations Citéstars et Olympique Citéstars Football Club est retiré de l'ordre du jour.

2015 DICOM 16 - DJS - Opération "Pass jeunes 2015".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DICOM 16 - DJS : opération "Pass jeunes 2015".

Je donne la parole à Emmanuelle BECKER, pour 5 minutes.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le "Pass jeunes" est un véritable atout, quand on sait que 13 % des jeunes Parisiens ne partent jamais en vacances et 30 % ne partent pas tous les ans.

Lancé par la Ville en 2012, il permet aux jeunes de 15 à 25 ans, habitant, travaillant ou étudiant à Paris, de bénéficier d'entrées gratuites ou à tarif réduit des établissements parisiens municipaux, publics ou privés. Ce dispositif leur permet de profiter de Paris pleinement, tout en respectant leur budget. De la musique, en passant aux

expositions, au cinéma, mais aussi par le patrimoine et le sport, c'est un large panel d'activités qui est proposé aux 15-25 ans durant les mois de juillet et d'août.

Nous saluons aussi le mode d'obtention de ce Pass qui est disponible immédiatement dans les structures qui sont en contact avec le public jeunes le plus en difficulté et aussi le fait qu'il soit mis à disposition, sans inscription préalable en ligne, aux équipements jeunesse ou à des associations intervenant dans les quartiers populaires.

D'autre part, nous sommes heureux que ce Pass s'ouvre aux jeunes des communes limitrophes parisiennes, ce qui répond à un véritable enjeu de mixité sociale.

Nous avons toujours défendu un Paris pour tous, un Paris où chaque jeune a le droit de se cultiver, de profiter des multiples activités de la Capitale. Élargir leurs connaissances dans les divers univers proposés, mais aussi avoir la possibilité de choisir, par la forme de ces tickets, les rend acteurs de leurs connaissances et de ce qu'ils souhaitent faire.

De plus, pour les établissements partenaires, cela permet l'ouverture à un public plus large, pas forcément ciblé par l'événement et donc susceptible de découvertes. Ce Pass est une véritable richesse pour combattre les inégalités, car les pratiques culturelles font partie des mécanismes de reproduction des inégalités de richesse comme de pouvoir. Le capital culturel ne se transmet pas de façon égalitaire et crée donc des disparités.

La catégorie socioprofessionnelle détermine encore largement la consommation culturelle, l'égalité et l'accès à la culture pour tous les jeunes Franciliens et ceci est une mission de service public que nous devons continuellement développer.

Le "Pass jeunes" est donc, pour nous, un atout pour y arriver.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Marinette BACHE, pour 5 minutes maximum.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis maintenant trois ans au mois de juin, nous débattons et adoptons chaque année le principe et les modalités des conventions relatives à l'opération "Pass jeunes", dont Jean-François MARTINS saluait, lors de sa mise en place en 2012, la "triple intelligence".

Si cette édition 2015 comporte des nouveautés, sur lesquelles je vais revenir, je veux tout de suite rappeler que ce dispositif demeure une réponse parfaitement adéquate à une dure réalité, et qui persiste : 13 % des jeunes Parisiens ne partent jamais en vacances et 30 % ne partent pas tous les ans.

A ces jeunes qui n'ont pas la chance de pouvoir quitter Paris et leur quartier l'été, nous devons proposer des activités de loisir et de culture qui soient de qualité. De la même manière que l'emploi ou la transmission académique du savoir, permettre l'accès aux équipements municipaux culturels, comme au divertissement, participe de leur épanouissement et de la construction du citoyen qu'ils deviendront.

Ne pas laisser ces jeunes issus de milieux défavorisés, c'est aussi préparer la mixité sociale et l'intégration sociale, démarche à laquelle je suis très attachée et dont je me félicite que la Municipalité la favorise.

Le choix d'offrir aux jeunes âgés de 15 à 25 ans un chéquier composé d'entrées gratuites ou à tarif réduit pour une trentaine d'activités culturelles, sportives ou de loisirs, proposées par pas moins de 28 établissements municipaux, publics ou privés, ce choix-là est une manière intelligente d'inciter les jeunes à sortir de leur quartier, à s'émanciper de leur quotidien et à découvrir la richesse culturelle de notre Capitale, ville-monde.

Du côté des nouveautés, il y a d'abord l'augmentation de 8.000 du nombre de "Pass jeunes" qui seront attribués cet été par rapport à l'année dernière. Nous atteindrons ainsi les 30.000 Pass.

Il y a aussi, et je veux le souligner, car c'est un signe remarquable de solidarité intercommunale, et la marque que la Ville progresse toujours un peu plus dans sa démarche de métropolisation de ses politiques publiques, il y a le fait que, depuis 2014, la Ville de Paris signe des conventions avec les communes métropolitaines intéressées pour faire bénéficier leurs jeunes de ce dispositif.

Dans cette édition 2015, la Ville a signé une convention avec quatre des cinq communes de l'édition 2014, Clichy-sous-Bois, Les Lilas, Pantin, Cachan, mais également avec les sept communes membres de la communauté

d'agglomération "Est ensemble". Cela explique, s'il le fallait, le fait que le nombre de chéquiers réservés pour les jeunes métropolitains de ces 11 communes soit doublé par rapport à l'année dernière.

Une autre nouveauté de cette édition réside également dans la volonté de Pauline VÉRON, adjointe en charge, dont je salue ici l'enthousiasme et l'énergie inépuisable, toujours au service du "vivre ensemble" de réserver 10.000 chéquiers aux jeunes des quartiers populaires, afin qu'ils soient diffusés, sans inscription préalable, par des associations de quartier, des clubs de prévention et des centres sociaux.

Je conclurai en précisant qu'il est essentiel que les jeunes Parisiens soient réellement informés de l'existence de ce dispositif. L'accès pour tous, et particulièrement pour les jeunes issus des quartiers populaires, est crucial pour le succès de l'opération. Ainsi la multiplication des lieux et partenaires pour retirer et diffuser les "pass" : antennes jeunes, espaces jeunes, six centres d'animation, l'espace "Paris rendez-vous", est une très bonne chose qui complète efficacement la publicité institutionnelle et le bouche à oreille.

J'appelle donc notre Assemblée à voter ce projet de délibération et je vous donne rendez-vous à l'année prochaine.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON, pour cinq minutes maximum.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Chère Emmanuelle BECKER, chère Marinette BACHE, merci pour votre soutien à ce dispositif.

Quatrième édition cette année du "Pass jeune" qui permet, comme vous l'avez très bien dit, aux jeunes Parisiens de 15 à 25 ans, qui ne partent pas en vacances, de bénéficier pendant les mois de juillet et d'août d'entrées gratuites, ou à tarif réduit, pour des activités culturelles, sportives ou de loisirs, proposées par des établissements parisiens, publics ou privés.

Je souhaite souligner à mon tour le rôle important des associations locales dans la diffusion de cette opération auprès des jeunes les moins autonomes.

Grâce au concours d'associations culturelles sportives, d'insertion, dans les quartiers populaires, grâce aussi aux centres sociaux et aux clubs de prévention spécialisée, les jeunes les plus éloignés de l'information ont tout de même accès à ce dispositif.

Les associations qui le diffusent organisent même, pour certaines d'entre elles, des sorties collectives grâce au "Pass jeunes", ce qui leur permet également de proposer des activités encadrées aux jeunes de ces quartiers et de les accompagner dans leur découverte, notamment culturelle. Il ne suffit pas d'avoir des tarifs réduits pour aller assister à un spectacle, c'est important aussi d'avoir des conseils et un accompagnement pour aller vers un certain nombre d'activités culturelles.

J'ajoute que les services de la protection judiciaire de la jeunesse, et ceux de l'Aide sociale à l'enfance, sont également des relais de l'opération auprès des jeunes Parisiens concernés qui manquent, eux aussi, régulièrement d'informations. Et je sais que ma collègue, Dominique VERSINI, y est particulièrement attachée ainsi que Colombe BROSSEL.

Je ne serai pas plus longue. Je vous remercie pour le soutien à ce dispositif très important pour le vivre ensemble, notamment des jeunes dans les quartiers populaires de Paris et je vous invite bien sûr à approuver ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 16 - DJS.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DICOM 16 - DJS).

2015 DJS 143 - Centres d'animation "Les Amandiers" et "Louis Lumière" (20e). - Avenant à convention.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Vingtième Théâtre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 143 avec le vœu rattaché n° 73. Il s'agit d'un projet de délibération sur les centres d'animation "Les Amandiers" et "Louis Lumière" dans le 20e arrondissement. Avenant à convention.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, la Ville de Paris souhaite que le Vingtième Théâtre, et le centre d'animation "Les Amandiers" soient régis par un même contrat afin de permettre l'émergence d'un lieu de fabrique. C'est ce qui est écrit dans le projet de délibération et c'est d'ailleurs, il y a très longtemps de cela, le Vingtième Théâtre et le centre d'animation étaient rattachés.

Il y a eu, depuis une bonne année, beaucoup de craintes d'habitants et d'acteurs culturels du 20e, très fortes - et je les ai partagées, je les partage d'ailleurs toujours - qu'un tel projet ne conduise à la fermeture du théâtre, au profit d'un équipement uniquement dédié aux pratiques amateurs.

Alors j'avais présenté un premier vœu, en Conseil du 20e arrondissement, et l'adjointe à la maire du 20e, notre collègue Nathalie MAQUOI, m'a affirmée en séance que le souhait de la Municipalité était de maintenir la vocation de diffusion de création théâtrale de l'établissement, de garantir une programmation soutenue dans ce théâtre, et de contribuer à l'accueil de compagnies en leur facilitant l'accès à des salles dans le centre d'animation pour leur création.

Bref, on était sur un projet qui, en aucun cas, ne s'attaquerait au théâtre, certes. Mais, elle a ajouté également que la Ville souhaitait inscrire vraiment la future structure innovante dans une démarche d'éducation populaire.

Tout cela très bien. Mais j'avoue ne pas bien saisir pourquoi aucun pilotage, associant tous les acteurs concernés, n'a été instauré pour d'abord accompagner et enrichir et faire évoluer le projet du Vingtième Théâtre. Parce que réalisez que si des réunions ont lieu depuis un an, elles n'associent pas tous les acteurs et elles ne font d'ailleurs l'objet d'aucun document écrit. Et finalement, cela peut être perçu pour certains comme simplement une volonté de rendre impossible la poursuite, par l'actuelle équipe, de son implication dans cet équipement.

Cela pourrait, par ailleurs, être le choix de la Ville, qui pourrait avoir de bonnes raisons pour ce faire, mais enfin cela mériterait, à ce moment-là, de dire les choses franchement.

Non, mais oui ! Mais à ce moment-là que cela soit dit clairement. D'ailleurs je pense que si jamais un jour nous avons affaire à une structure, par exemple avec laquelle nous ne serions pas satisfaits de sa gestion, le meilleur moyen, pour moi, c'est le contrôle citoyen démocratique.

Vous mettriez des comités de pilotage usagers, représentants de salariés, partenaires associatifs au niveau des équipements publics - d'ailleurs j'avais impulsé de telles équipes de pilotage sur les centres d'animation des Amandiers, et de Louis Lumière - et cela permettait une vraie réflexion, pour que tous les acteurs comprennent les intérêts des uns et des autres et où était l'intérêt général.

Je crois toujours en l'intelligence collective mais par contre, des décisions qui apparaissent comme cela brutes et autoritaires, cela ne passe pas dans un quartier.

Par contre, je voudrais revenir sur une chose. Une démarche d'éducation populaire pour un lieu culturel c'est essentiel. Une démarche d'éducation populaire c'est quoi ? C'est permettre l'appropriation sociale de la culture, mais cela implique quoi ? Cela implique une volonté de co-construire avec les habitants, avec l'ensemble des acteurs, créer des conditions de véritables échanges, d'expériences partagées entre artistes, entre citoyens, entre créations et pratiques amateurs.

C'est cela une démarche d'éducation populaire d'appropriation sociale de la culture. Ce n'est pas uniquement des amateurs, ou ce n'est pas simplement uniquement des artistes. Il y a aussi tout un travail de médiation, pour qu'il y ait vraiment cette co-construction, co-élaboration. Et donc, dès le début du projet, il faut que dès le début du projet ce soit la démarche engagée, et que la démarche engagée, dès le début, ne se fasse pas sans les acteurs et sans les habitants et sans personne avec simplement des élus. Si nous sommes d'accord sur ce point tant mieux.

Je voudrais donc terminer, excusez-moi, mon intervention pour dire que, n'oubliez pas une chose, le Vingtième Théâtre est un des théâtres qui touche, à mon avis, les subventions les plus basses des théâtres de la Ville. 280.000 euros, je pense que cela fait partie des théâtres municipaux qui ne bénéficient pas le plus de subventions et qui, pour autant, et j'aimerais que vous en soyez conscients - et qu'on arrête aussi de dire tout et n'importe quoi - j'ai eu beaucoup de retours de parents d'élèves, j'ai eu des retours d'habitants de quartier, qui apprécient énormément l'ouverture du Vingtième Théâtre au niveau des publics scolaires, des associations, et que beaucoup de compagnies ont pu d'ailleurs, sans problème, avoir des partenariats avec le centre d'animation pour répéter.

Je suis persuadée que tout projet est perfectible. Mais avant de vouloir aller de manière radicale et violente, en termes de rupture, je pense qu'il faut co-élaborer avec l'ensemble des acteurs. C'est pour cela que personnellement je ne suis pas convaincue que l'élaboration d'un projet d'une structure innovante, comme vous la définissez, ou plutôt comme je la précise avec mes termes, nécessite forcément la fusion des deux équipements.

Donc, je n'approuverai pas ce projet de délibération, par contre je souhaite vous présenter, je termine, mon vœu pour qu'il y ait vraiment cette concertation réelle dès la rentrée de septembre avec l'ensemble des acteurs, telle que je l'ai présentée.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Conseillère, ce vœu relatif au Vingtième Théâtre, me permet d'exposer plus précisément le projet que Bruno JULLIARD, la maire du 20e arrondissement et son équipe, et moi-même, portons pour ce quartier et pour cet équipement qui réunira, effectivement, à terme, dans une direction commune, l'actuel centre d'animation des Amandiers et le Vingtième Théâtre situés dans le même bâtiment.

Vous dites : "Il ne faut pas dire tout et n'importe quoi". Je rappelle que ce projet de délibération, auquel votre vœu est rattaché, est un projet de délibération qui prolonge la D.S.P. du centre d'animation, pour pouvoir justement prendre le temps de construire le futur projet, sur lequel vous vous exprimez alors qu'il n'existe pas encore totalement.

Donc, effectivement, nous prolongeons de quelques mois la situation actuelle pour prendre le temps de construire collectivement ce projet et d'envisager, avec les acteurs de terrain évidemment, un nouveau projet qui aura vocation, je vous rassure, à ce que ce théâtre continue à accueillir des pratiques artistiques professionnelles, mais aussi des pratiques amateurs de loisirs, artistiques et sportives, puisqu'il s'agira d'un centre d'animation auquel le théâtre sera intégré. J'espère que déjà sur ce point, je peux vous rassurer.

Ce lieu de fabrique restera également un lieu de diffusion pour les équipes professionnelles et pour les projets amateurs, comme cela peut être le cas aujourd'hui. Il ne s'agit pas de remettre en cause le travail, la qualité du travail réalisé, tant par l'équipe du centre d'animation que par celle du Vingtième Théâtre, mais de développer un nouveau projet pour lequel les équipes existantes pourront candidater en tenant compte de sa spécificité nouvelle.

Cette hybridation entre ces différentes pratiques permettra un lieu de vie largement ouvert sur le quartier, à disposition autant des habitants, et notamment des jeunes, et de leurs projets, que des équipes artistiques accueillies, émergentes ou confirmées. Porté par une vision renouvelée de l'éducation populaire, ce projet devrait permettre aux personnes accueillies, professionnelles comme amateurs, d'être ainsi envisagées comme des partenaires de cet équipement, qui mettrait à leur disposition les outils et compétences nécessaires pour expérimenter, chercher, travailler, se former et rendre visibles leurs travaux. La participation active des jeunes fera l'objet dans ce nouveau projet de toute notre attention.

J'émet un avis favorable sur votre vœu parce que vous demandez qu'il y ait une discussion avec toutes les parties prenantes de ce projet, tous les partenaires locaux et les habitants du quartier, les jeunes. Bien sûr que je ne peux émettre qu'un avis favorable, puisqu'en tout état de cause, c'est bien la méthode que nous souhaitons et que nous mettons en œuvre en général, et systématiquement pour ce type de projet.

Mais là où je tiens quand même à apporter, par rapport à ce que vous avez dit, de nouveaux éléments, c'est que ce projet, justement, n'est pas encore construit. Donc ne portez pas de jugement dessus comme vous le faites un peu hâtivement, il me semble, dans votre intervention. Discutons collectivement de ce projet pour le construire localement tous ensemble, et je pense que tout le monde y gagnera, que ce soient les jeunes qui fréquenteront le centre d'animation en leur permettant d'accéder à des pratiques amateurs, aux personnes qui ont une pratique amateur de théâtre de pouvoir être en contact avec des professionnels et aux professionnels de continuer à bénéficier de ce théâtre municipal.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pauline VÉRON.

Un petit peu de silence sur les bancs, s'il vous plaît. S'il vous plaît, Monsieur LAMOUR, et attirez l'attention de vos collègues. S'il vous plaît !

Très bien. Il y a une demande d'explication de vote de Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste de Paris sur le vœu n° 73.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe Ecologiste votera à la fois le vœu et le projet de délibération. Comme l'a très bien indiqué Pauline VÉRON, ce projet de délibération ne préfigure pas le prochain projet à venir, donc attendons la consultation qui va se faire. Donc nous prendrons position une fois que nous connaîtrons le projet.

Nous votons donc les deux.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 73 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 241).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 143.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Mme SIMONNET ? Abstention.

Merci beaucoup.

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 143).

2015 DDEES 156 - Subvention (290.000 euros) et convention avec l'association "Unis-Cité".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEES 156 : subvention et convention avec l'association "Unis-Cité".

Madame Véronique LEVIEUX, vous avez la parole pour cinq minutes maximum.

Mme Véronique LEVIEUX. - Chers collègues, au nom de mon groupe et dans la continuité de l'intervention de Sandrine CHARNOZ hier, je tenais à me féliciter de ce projet de délibération porté par Pauline VÉRON et Jean-François MARTINS, et dont l'objet est une subvention et une convention avec l'association "Unis-Cité" qui intervient pour la promotion et l'organisation du service civique volontaire des jeunes depuis 1994.

Deux axes majeurs me semblent être à souligner : tout d'abord, la volonté de la Maire de Paris de renforcer de manière notable l'action de la Ville en faveur de l'engagement des jeunes en service civique à la Ville de Paris en doublant le nombre de jeunes accueillis dans les directions, répartis sur dix missions prioritaires qui correspondent aux grandes causes de la mandature. Les objectifs sont d'améliorer la formation civique et citoyenne des jeunes et de les accompagner sur des actions ou des missions innovantes liées aux priorités des Parisiens sur des propositions d'association.

Cette volonté de renforcer ce dispositif fait naturellement écho à la terreur suscitée par les attentats de janvier dernier, et également la relance par le Chef de l'Etat du service civique volontaire pour qu'il devienne universel et soit mis en œuvre avec des moyens renforcés.

Le service civique, c'est un moyen pour celles et ceux qui le souhaitent, et ce quel que soit leur niveau de formation, d'avoir une expérience citoyenne et formatrice, d'être utile en agissant dans l'intérêt général et d'avoir une meilleure compréhension des liens qui peuvent unir les individus, d'apprendre à travailler en équipe pour mener des actions qui visent à répondre à des besoins sociaux. C'est une manière de réhabiliter et de valoriser le sens de l'action publique.

Simplement quelques rappels sur le service civique : cela concerne des volontaires, jeunes, entre 16 et 25 ans, de nationalité française, membres d'un Etat de l'Union européenne ou qui résident en France de manière régulière depuis un an. Pas de diplômes ni d'expérience professionnelle exigée : seule la motivation compte et l'envie d'apprendre. La durée est de 6 à 12 mois, avec une rémunération allant jusqu'à 574 euros par mois.

Sur Paris, 850 jeunes sont mobilisés actuellement, majoritairement de la banlieue parisienne, à hauteur de 54 %, et 62 % de filles. Je tiens à souligner qu'avec le soutien de la Ville de Paris, "Unis-Cité" mènera pour le recrutement une communication particulière à destination des jeunes des quartiers populaires.

Dans le cadre du renforcement de ce dispositif, l'association "Unis-Cité" propose à la Ville de travailler sur une mission d'accueil des touristes et de valorisation de la diversité touristique auprès des différents touristes français ou étrangers. Il s'agit d'un secteur innovant, qui est en cohérence avec les nouvelles réflexions lancées par la Ville de Paris et l'Office de tourisme et des congrès de Paris pour toujours mieux répondre aux attentes des touristes qui viennent nous visiter, diversifier et améliorer nos modalités d'accueil, notamment en termes de proximité et de mobilité.

Plusieurs sites ont été arrêtés de par leur fréquentation touristique, évidemment, de la Tour Eiffel au Louvre et à Notre-Dame. Les équipes de volontaires seront constituées en fonction de différents critères : les langues étrangères, la mixité des compétences, la connaissance de Paris, afin de pouvoir, tant sur la forme que sur le fond, répondre aux attentes des touristes et proposer un accueil digne de ce nom.

Au-delà de la mission première qui concernera ces grands sites touristiques, les volontaires auront la possibilité d'agir de manière plus spontanée, avec initiative, dans le cadre d'une mission annexe leur permettant, en lien avec d'autres acteurs, d'agir pour la valorisation de quartiers populaires, moins connus du grand public touristique, ou à l'attention de la mobilité du public vulnérable, qui se rendent moins sur des lieux touristiques.

20 volontaires seront mis en place dans le cadre d'une équipe dès cet été sur quatre sites, et ensuite, ce sont des équipes de 100 jeunes renouvelés tous les six mois. Je tiens à souligner que l'Office du tourisme participe à la formation de l'accueil de ces jeunes, et des retours sur expérience seront menés tout au long du programme, tant au bénéfice des jeunes que de l'Office du tourisme et dans sa capacité à toujours mieux accueillir les touristes sur notre territoire.

Pour conclure, ces jeunes auront la très belle responsabilité de porter une image de Paris jeune, dynamique, sympathique, engagée et compétente, qui a envie d'agir, de vivre de nouvelles expériences au service des autres, dans l'intérêt général. A l'avance, nous ne pouvons que leur souhaiter la bienvenue car ils sont en session, je crois, cette semaine, de formation, et je pense que nous pouvons également à l'avance leur dire merci pour leur engagement et leur contribution, qui donnent corps à une ville de Paris jeune, solidaire et bienveillante.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Jean-François MARTINS, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère et Madame la trésorière de l'Office du tourisme et des congrès de Paris, merci beaucoup d'attirer l'attention de l'Assemblée sur ce projet de délibération, qui est un projet de délibération majeur pour tous ceux qui à Paris se soucient de jeunesse, d'intérêt général, de promotion et de qualité de l'accueil des visiteurs et des touristes. Et je veux ici rappeler l'engagement qui était celui de la Maire de Paris lors de ses vœux en début d'année de déployer dans l'espace public parisien, auprès des monuments parisiens, 200 jeunes en service civique pour aller à la rencontre de nos visiteurs et améliorer la qualité d'accueil.

Le choix qui est fait, que nous avons fait avec Pauline VÉRON à la demande de la Maire de Paris, et sous le pilotage de la grande ambition que porte Pauline VÉRON en matière d'accueil de service civique à Paris, c'est le choix 1 du service civique, ce format où les jeunes, pendant six mois au moins, se mettent au service de l'intérêt général d'une grande cause, d'une mission qui va les faire à la fois s'émanciper dans leur participation citoyenne, mais aussi aller à la rencontre d'autres jeunes et d'autres publics. Mais au-delà de cela, par ailleurs, le choix que

nous avons fait ensemble, avec Pauline VÉRON, c'est aussi de travailler avec un acteur de confiance, "Unis-Cité", association pionnière qui a fondé le service civique en France en 1994 et qui est probablement l'association à qui on doit la loi sur le service civique et désormais les engagements du Président de la République sur le sujet. C'est donc une bonne nouvelle.

Ces jeunes, que va-t-on leur proposer pendant six mois ? Finalement, trois missions. La première, c'est d'être l'image, le visage de Paris, le visage bienveillant auprès de la Tour Eiffel, de Notre-Dame de Paris, des Champs-Élysées, de Montmartre, des grandes lieux touristiques, le visage qui accueille, qui sourit, qui anime les files d'attente, qui distrait et divertit les enfants qui s'ennuient parfois dans les files d'attente.

Tout cela, c'est la mission que ces jeunes au service de l'intérêt général vont faire : aller à la rencontre des publics des quatre coins du monde. Mais au-delà de cela, leur feuille de route sera aussi de construire des projets pour les quartiers, les arrondissements où ils vivent pour que, forts de leur expérience touristique qu'ils forgeront à la rencontre des visiteurs, ils puissent développer des projets territoriaux, des projets de quartier pour valoriser leurs rues, leurs établissements, leur quartier et en faire demain des lieux touristiques.

Mme Véronique LEVIEUX a extrêmement détaillé le dispositif, je ne veux pas en rajouter, mais ils seront 20 cet été, ils seront 80 à l'automne et 200 en 2016 pour accueillir les visiteurs du monde entier et se mettre au service du plus bel intérêt général, je crois et auquel nous croyons ici : l'intérêt de Paris et l'intérêt de l'ouverture au monde et l'hospitalité de notre Capitale.

Merci d'avance à ces jeunes qui se mettent au service des autres, et merci à Pauline VÉRON pour son concours extrêmement précieux sur ce dossier.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 156.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 156).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la situation de Lydienne YEN-EYOUM.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés pour M. Patrick KLUGMAN et il y répondra. Il s'agit du vœu n° 66 relatif à la situation de Lydienne YEN-EYOUM.

La parole est à Marinette BACHE pour 2 minutes maximum.

Mme Marinette BACHE. - Je serai très rapide, Monsieur le Maire, puisque tout est dit dans le texte du vœu, je crois.

Lydienne YEN-EYOUM est une avocate franco-camerounaise, emprisonnée depuis cinq ans pour détournement présumé de fonds publics. Elle a été condamnée en septembre 2014 à vingt-cinq ans d'emprisonnement. Ce jugement a été confirmé par la Cour suprême du Cameroun début juin.

Cependant, le groupe de travail de l'O.N.U. sur la détention arbitraire estime, lui, et tout au contraire, que Lydienne YEN-EYOUM a été arrêtée arbitrairement et est détenue arbitrairement.

D'autre part, ses conditions de vie en prison sont totalement indignes. Pour tout cela, ce vœu vous propose de demander à la Maire de Paris d'intervenir auprès de l'ambassadeur en France du Cameroun, afin que l'avocate franco-camerounaise puisse avoir droit à un procès équitable et à de meilleures conditions de détention.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN pour 2 minutes.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Marinette BACHE d'avoir attiré notre attention sur la situation de Lydienne YEN-EYOUM. Ce n'est jamais un très bon signe quand des avocats sont jetés en prison, surtout dans le cadre de l'exercice de leur office.

Lydienne YEN-EYOUM est une compatriote, c'est une franco-camerounaise. Sa situation est très suivie : elle est suivie par la diplomatie française, elle est suivie par les défenseurs des droits de l'Homme, elle est suivie naturellement par les représentants des organisations professionnelles des avocats à Paris, en France et dans le monde. Et ce qu'elle vit est un calvaire.

Je tiens à vous dire que, quand elle a su que notre Conseil se saisissait de sa situation, elle a réussi à faire passer un petit message vocal, que j'ai eu par son avocate, et la voix pleine d'émotion de cette femme du fond de son cachot au Cameroun, qui sait qu'à Paris on se réunit pour alerter sur sa situation, restera une grande fierté et un grand moment d'émotion pour moi que je voulais vous transmettre en vous encourageant à adopter ce vœu.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 236).

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la situation de Nadia SAVTCHENKO.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 67 relatif à la situation de Nadia SAVTCHENKO.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX pour 2 minutes maximum.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci.

Ce vœu vise en effet à alerter sur la situation de Nadia SAVTCHENKO, jeune Ukrainienne qui vient de passer un an en prison en Russie et qui vient d'avoir 34 ans.

Nadia SAVTCHENKO est la première femme pilote de l'armée ukrainienne. Engagée dans le conflit actuel, elle a été arrêtée par les militants pro-russes pour être illégalement transférée en Russie, sous l'accusation d'avoir donné la situation de deux journalistes russes qui ont été tués effectivement.

Se défendant d'avoir livré ces journalistes, et compte tenu du fait qu'il n'y a aucune charge juridique pour le tribunal russe, Nadia est en réalité détenue en tant que prisonnière de guerre, ce qui est une violation de la Convention de Genève dénoncée en tant que telle par de nombreuses ONG, comme la Croix-Rouge, "Memorial", le Parlement européen qui a voté une résolution, ou bien encore la Chef de la diplomatie de l'Union européenne qui ont avec d'autres dénoncé son emprisonnement, les conditions de sa détention et ont demandé sa libération immédiate.

Afin d'essayer de lui accorder une immunité parlementaire, elle a été élue au Parlement ukrainien et est désormais membre du conseil de la délégation d'Ukraine au Conseil de l'Europe, mais rien n'y fait et les autorités politiques et judiciaires russes maintiennent l'état.

Sa sœur a récemment été reçue par la Maire de Paris, et je salue cette rencontre à laquelle je crois, Monsieur l'Adjoint, vous avez également participé.

Ce vœu s'inscrit dans la continuité de cet échange pour renforcer les éléments de mobilisation pour sa libération, via notamment la participation de la Ville de Paris au comité de soutien international qui se constitue actuellement, ou en demandant, comme l'a fait le Parlement européen, compte tenu de sa grève de la faim et de son état de santé, que des médecins internationaux impartiaux puissent lui rendre visite avec son accord et que des représentants d'organisations humanitaires internationales puissent la rencontrer également.

Je ne peux que vous inviter à voter ce vœu à l'unanimité, je le souhaite.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Patrick KLUGMAN pour 2 minutes.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, chère Véronique LEVIEUX, d'avoir attiré l'attention de notre Conseil sur la situation de Nadia SAVTCHENKO.

Nadia SAVTCHENKO, c'était avant tout une ingénieure qui est devenue une femme politique à la faveur des événements qui ont embrasé l'Ukraine ces dernières années. Quand les événements ont pris une tournure militaire, elle a tenu à rejoindre l'armée en tant que pilote d'hélicoptère. C'est donc une figure politique majeure en Ukraine et c'est totalement illégalement qu'elle a été arrêtée.

C'est le premier point que je voulais soulever. Elle n'a pas été arrêtée dans une zone de conflit ou de combat, elle a été arrêtée illégalement, capturée. Elle est détenue donc dans des conditions qui le sont tout autant. Elle n'a jamais eu accès à un procès régulier et c'est dans ces conditions, chère Véronique, qu'avec la Maire de Paris nous avons reçu sa sœur ici à l'Hôtel de Ville qui faisait une campagne européenne pour alerter l'opinion publique mondiale sur ce qui se passe en Russie, en Ukraine, et ce que l'on fait aux leaders politiques ukrainiens parfois du côté de zones qui sont aux mains de bandes pro-russes.

Il nous faut soutenir Nadia SAVTCHENKO, parce que c'est une manière de soutenir la démocratie en Europe et le droit du peuple ukrainien à l'auto-détermination et la souveraineté.

C'est pourquoi je vous demande d'adopter ce vœu et de ne pas oublier Nadia SAVTCHENKO qui est toujours en grève de la faim.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur KLUGMAN.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 237).

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, président. - Nous avons une suspension de séance de 2 minutes, le temps de transmettre la présidence.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures, est reprise à onze heures trois minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

2015 DU 141 - Déclassement de l'assiette de la tour Triangle et signature d'une promesse de bail et d'un bail à construction relatif à la réalisation de la tour (15e).

Vœu déposé par le GEP relatif à l'organisation d'un référendum sur la construction de tours.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la clause sociale sur les marchés de construction.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément à la conférence d'organisation, il a été convenu d'un débat organisé sur le projet de délibération tour Triangle, projet de délibération DU 141. Ce débat inclura, dans les temps de parole, la présentation des vœux.

Je vais demander à chaque élu de rejoindre sa place et de s'asseoir. Je demande aux collaborateurs des groupes, sachant qu'il y a un collaborateur par groupe autorisé de façon récurrente dans l'hémicycle, donc je demande à chacune et chacun de bien vouloir s'asseoir, de fermer la porte pour que nous puissions débattre sereinement.

Je vais donc introduire ce débat organisé.

Mes chers collègues, il y a quelques mois, notre Assemblée a examiné le projet de tour Triangle tel qu'il s'était constitué depuis plusieurs années, en concertation entre Paris, les communes limitrophes, les riverains, le Parc des Expositions et les investisseurs.

Cet examen a débouché sur un blocage, mais j'ai refusé qu'il signe l'arrêt de mort du projet.

D'abord parce que, au cours des années précédentes, il avait franchi avec succès chacune des étapes de la validation démocratique préalable à sa réalisation. Ce projet avait rassemblé dans notre Assemblée une très large majorité, et ce, à plusieurs reprises au cours de la mandature précédente.

Pour avoir participé personnellement à la concertation avec les conseils de quartier, aux discussions avec la mairie du 15e, la mairie d'Issy, mais également aux négociations avec Unibail, je suis bien placée pour savoir à quel point tout a été entrepris pour faire émerger du consensus autour de ce magnifique geste architectural proposé par les architectes HERZOG et DE MEURON.

La seconde raison pour laquelle je n'ai pas considéré que le vote du Conseil condamnait la tour Triangle, c'est qu'une partie des opposants au projet ne l'étaient pas par principe mais sous conditions ; autrement dit, qu'ils n'étaient pas contre toutes les tours ou, par principe, contre la tour Triangle, mais contre la façon dont l'organisation de Triangle avait été pensée et notamment sa programmation.

J'ai, enfin, jugé qu'il était de ma responsabilité de Maire de Paris de ne pas balayer d'un revers de main un projet autour duquel se joue une part non négligeable de l'attractivité et du rayonnement de Paris et du Grand Paris.

Bref, j'aime les règles de la démocratie, ses incertitudes quant au résultat, la confrontation des idées et la recherche de solutions, conformes à l'intérêt général.

Car permettez-moi de vous dire - et que chacun s'écoute, ne soyez pas énervés ! - la vie municipale se distingue de la vie politique nationale, en ce sens qu'elle ne se définit pas exclusivement comme un terrain d'affrontement politique, parfois politicien. L'espace municipal, c'est aussi et avant tout un espace de construction de commun, d'intérêt général. Je me définis comme une bâtisseuse, attachée au respect des convictions de chacune et de chacun, chacune et chacun démocratiquement élu dans cette Assemblée, mais je suis aussi une bâtisseuse de rassemblement dans l'intérêt de Paris et des Parisiens.

Au-delà de Paris d'ailleurs, ce projet, ce nouveau projet doit beaucoup aux maires des communes riveraines.

Je vais les citer, tant ils ont soutenu son principe et ses évolutions :

- Hervé MARSEILLE, le maire de Meudon ;
- André SANTINI, le maire d'Issy-les-Moulineaux ;
- Bernard GAUDUCHEAU, le maire de Vanves.

Ce projet porte des ambitions métropolitaines, à l'heure où nous sommes en train de bâtir le Grand Paris.

Pour toutes ces raisons, j'ai chargé Jean-Louis MISSIKA, mon adjoint, de reprendre les discussions avec chacun des groupes politiques de notre Assemblée afin que les griefs constructifs, et d'ailleurs souvent légitimes, puissent être formulés en dehors de toute arrière-pensée politicienne et qu'ils puissent être pris en compte par Unibail.

Je remercie Jean-Louis MISSIKA mais je remercie aussi chacune et chacun d'entre vous d'avoir joué le jeu de cette concertation pour nous permettre de débattre sereinement autour d'un nouveau projet, qui est à la fois plus équilibré et mieux intégré à son environnement.

Je tiens, en particulier, à souligner la qualité des propositions du groupe Communiste, qui nous ont permis d'enrichir cet immeuble, cette tour Triangle de plusieurs équipements publics, comme une crèche, un centre de santé ou encore un espace culturel.

Je souhaite également saluer l'investissement de l'UDI à laquelle nous devons l'idée d'un hôtel de 120 chambres, à hauteur des toits de Paris, des espaces...

Mais vous savez, cela ne changera rien. Vous savez, je continuerai à le dire !

... un hôtel de 120 chambres, à hauteur des toits de Paris, des espaces de "co-working", articulés avec le Parc des Expositions.

Ces deux propositions sont de nature à renforcer le dynamisme économique de Paris, dans un contexte, nous le savons toutes et tous, pour le commenter souvent, de concurrence accrue entre les grandes métropoles et aussi, disons-le, d'une crise persistante dans la zone euro.

Je sais également que le groupe Socialiste et le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants ont beaucoup œuvré pour la réduction de l'empreinte écologique de la tour et je suis heureuse de voir que les espaces de bureaux, bien évidemment, comme je m'y étais engagée, respecteront les exigences de notre plan Climat.

Ainsi, dans une enveloppe identique, c'est donc une autre tour Triangle qui s'est construite, dans le dialogue entre les différentes composantes politiques de notre Assemblée.

Mes chers collègues, c'est ce projet dont nous devons débattre aujourd'hui. Je souhaite que nous le fassions, à la fois avec beaucoup de liberté mais également avec beaucoup de respect et d'élégance pour nos points de vue respectifs, d'une part, mais aussi pour la vérité des faits, d'autre part.

J'ai toujours considéré que la tour Triangle constituait pour Paris et pour le Grand Paris une formidable chance.

La chance de 500 millions d'euros d'investissements privés, auxquels s'ajoutent aussi 500 millions d'euros d'investissements pour le Parc des Expositions de la porte de Versailles et 5.000 emplois dans un contexte de crise que nous connaissons.

La chance aussi d'une œuvre d'art : une œuvre d'art de plus dans notre ville, qui n'a jamais cessé d'en ajouter à son formidable patrimoine. Et c'est aussi notre responsabilité d'ajouter au patrimoine architectural de Paris.

La chance, enfin, des possibles nouveaux qui dessinent les voies de notre avenir.

Mes chers collègues, après les améliorations qui ont été apportées au cours des derniers mois, j'en suis plus que jamais persuadée, je vous invite à ne pas fermer la porte ; à ne pas fermer la porte au possible en autorisant ce beau projet.

Je vous remercie.

La conférence d'organisation a convenu d'un tour de parole, et donc conformément à ce tour de parole, je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Afaf GABELOTAUD. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais tout d'abord excuser notre président Rémi FÉRAUD qui a dû s'absenter pour raison personnelle.

Par un hasard de calendrier, nous redébattons aujourd'hui du projet de la tour Triangle le jour même où le Tribunal administratif examine le recours que Rémy FÉRAUD a déposé au nom de notre groupe pour contester le vote de novembre dernier. Que de temps et d'énergie dépensés à cause de psalmodies capricieuses, de revirements abscons et de postures navrantes !

Nous avons déjà eu l'occasion de dire devant cette Assemblée combien nous trouvons irresponsable l'attitude de celles et ceux qui changent d'avis pour de seuls motifs politiques au gré de prétendus coups politiques, au détriment de l'intérêt des Parisiens, de l'emploi, du dynamisme économique et, pour tout dire, de l'image de Paris. Car contrairement à ce que j'ai entendu ici ou là, aucune modification substantielle du projet n'est intervenue depuis sa conception. La seule exception était la présence d'un hôtel au sein même de la tour.

La rénovation complète du Parc des Expositions, engagée en parallèle, comprend la construction d'un hôtel sur le site qui risquait de faire doublon avec celui de la tour. Mais comme, contrairement à d'autres, nous sommes pragmatiques et soucieux de l'intérêt de Paris, nous avons demandé qu'Unibail revoie une partie du programme afin d'intégrer de nouveaux services pour les Parisiens et les riverains du projet. C'est ainsi que la tour, déjà prévue pour être accessible au public et connectée à son quartier, va intégrer un hôtel de 120 chambres avec des vues

imprenables sur Paris, un bar et un restaurant ouvert au public - eh oui ! - et 2.300 mètres carrés d'espaces partagés de travail pour développer l'économie collaborative.

De plus, cette nouvelle tour Triangle comprendra une crèche de 60 berceaux, tenant compte des besoins spécifiques en horaires décalés et un centre de santé de secteur 1 accessible à tous et, en particulier, aux riverains.

La tour Triangle comprendra, en outre, un nouveau centre de conférences, un auditorium et un espace culturel dont la programmation sera co-élaborée par la Ville de Paris, notamment pour promouvoir la richesse culturelle de la Capitale auprès des exposants et visiteurs des salons.

En plus d'offrir à son sommet des vues imprenables et spectaculaires sur Paris, la tour va créer une nouvelle rue entre Issy-les-Moulineaux et Paris, et contribuer à rendre plus fluide et connecter ce secteur de Paris auparavant enclavé. C'est l'un des objectifs de la métropole que nous réalisons ainsi.

La tour Triangle n'a donc rien à voir avec l'urbanisme des tours isolées comme la tour Montparnasse. Il serait bon de cesser cette comparaison inutile et intellectuellement malhonnête. Elle s'insère parfaitement dans le paysage urbain en établissant un lien direct entre son rez-de-chaussée et la rue. C'est donc une nouvelle étape décisive dans la transformation déjà bien engagée de la porte de Versailles. Les lignes de tramway, comme le projet de Balard, ont déjà profondément amélioré l'accès et la physionomie de ce secteur.

De plus, cet immeuble bénéficiera des meilleures innovations technologiques pour en faire la tour la plus écologique du moment. C'est une exigence du Plan Climat, mais aussi de la réglementation thermique issue des lois de 2012. La tour sera 40 % plus économe que ne l'exige la loi et six fois plus qu'un bureau dans le parc haussmannien par exemple. C'est aussi l'un des aspects essentiels de ce projet. Nous savons tous que Paris ne dispose pas de grandes surfaces modernes de bureaux adaptés aux usages actuels. D'autres grandes métropoles sont plus en avance que nous dans ce domaine et nous devons saisir l'opportunité de moderniser très sérieusement notre parc tertiaire.

De plus, nous voulons profiter de la construction d'immeubles neufs pour transformer des bureaux obsolètes, notamment dans le centre de Paris, en habitations. C'est l'un des objectifs de la mandature : atteindre 250.000 mètres carrés ainsi transformés et accroître l'offre de logements dans Paris, en particulier pour les classes moyennes.

Nous ne devons donc pas laisser passer une chance inestimable pour le développement économique parisien et francilien, d'autant qu'elle sera financée à 100 % par le privé et que ces 500 millions d'euros d'investis ne sont pas si fréquents en ce moment.

Je rappelle qu'à l'exception de Paris qui a augmenté son investissement pour atteindre 10 milliards sur la mandature, de très nombreuses collectivités ont choisi de réduire drastiquement leurs financements, ce qui a des conséquences importantes sur l'emploi et la production immobilière notamment.

Nous ne devons pas passer à côté de 5.000 emplois directs et indirects générés par le chantier puis par son exploitation. Nous ne devons pas non plus nous priver des fortes recettes locatives et fiscales attendues par le projet, que ce soit pour la Ville ou pour la Région Ile-de-France.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous devons sereinement poser ces objectifs et ces faits avant de prendre une décision. Depuis 2008, la concertation a très largement permis de faire évoluer le projet en fonction des demandes des habitants. Six votes au Conseil de Paris ont donné des avis favorables.

Au nom de mon groupe, je souhaite vivement qu'aujourd'hui encore nous fassions en conscience le choix de l'audace et du progrès.

Je vous en remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS, présidente. - Merci à vous.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, chers collègues, la tour Triangle 2, c'est un peu comme un "remake" d'un "blockbuster" américain, même acteurs et peu ou prou même scénario, à ceci près, disons-le d'emblée, que la fin ne sera pas la même, le projet de délibération qu'il nous est demandé de voter devant sans doute trouver une majorité, aujourd'hui dans notre Conseil.

Pour en arriver là, les rebondissements se sont multipliés depuis le vote précédent, la contestation du vote devant les tribunaux nous amenant aujourd'hui à devoir nous prononcer de nouveau.

Je ne reviendrai pas sur ce vote à bulletin secret ni sur le recours qui s'en est suivi, mais il y a là quand même, disons-le, une forme de distorsion démocratique. Puis il y a eu le nouveau projet appelé "Triangle 2", proposé sans grande motivation par l'omniprésent "Unibail-Rodamco", un hôtel de luxe, un pavillon culturel, quelques places de vélo, sans doute pour tenter de nous faire plaisir, dans un geste désespéré aux écolos que nous sommes, et voilà.

Pour le reste, il s'agit ni plus ni moins que d'un "copier-coller" de la tour précédente qui reste une tour de 180 mètres, gavée aux trois-quarts de sa superficie de bureaux et qui reste pyramidale. Mieux, la tour continue d'être comme la fille du Roi des esprits dans l'opéra de Richard Strauss : elle est sans ombre. Car, oui, selon les promoteurs, la tour Triangle ne provoquera aucun désagrément pour les riverains car elle n'aura pas d'ombre portée. Magie de la technique architecturale, non, mais remarquable tour de passe-passe commercial de ceux chargés de faire la publicité de cette tour.

Voilà, là aussi, quelque chose qui ne change pas. Mais manifestement, pour certains de nos collègues, ces petits changements suffisent à réécrire la fin de l'histoire. On peut quand même légitimement s'interroger sur le fondement de ce soudain revirement, frappé par la grâce d'un hôtel de luxe et d'un bar panoramique ouverts à toutes celles et tous ceux qui pourront s'offrir un cocktail à 15 euros. Brusquement, pour eux, la lumière fut.

Alors, je le dis ici publiquement à mes collègues centristes : il vous faut un hôtel de luxe et quelques cocktails hors de prix pour changer d'avis. Ce n'est pas très cher payé.

Plus sérieusement, pour notre part, nous avons écouté, regardé ce nouveau projet, constaté sans ambiguïté, honnêtement, que rien ne change. Cette tour reste l'antithèse de ce que nous défendons pour notre ville. Elle concentre en un seul point des activités tertiaires dans une logique de concentration par pôle de mono-activité. Or, pour nous, un urbanisme innovant est un urbanisme qui s'attache à développer dans un même lieu, dans un même quartier, l'ensemble des fonctions qui font la ville : se déplacer, se divertir, travailler et, évidemment, y habiter. Que nenni ! Ici, nous aurons des bureaux, des bureaux et encore des bureaux. Alors même que 150.000 ménages attendent toujours un logement social à Paris et que notre ville compte près d'un million de mètres carrés de bureaux vides, construire une tour de bureaux constitue une véritable aberration.

Bien sûr, les promoteurs du projet continuent de nous faire l'éloge d'une tour écologique avec un joli livret publicitaire sur papier glacé, truffé de moult chiffres et de photos toutes plus vertes les unes que les autres qui annoncent des chiffres de consommation énergétique flatteurs, omettant par la même occasion de rappeler qu'ils sont partiels et que, même embellis, ils ne respectent pas les prescriptions du Plan Climat. Ils ne prennent en compte que la consommation énergétique des bureaux eux-mêmes sans prendre en considération celle des hôtels, des services associés, des espaces thermiques pourtant présents dans la future tour. Faire des tours, Triangle ou pas, c'est accepter de faire des bâtiments énergivores. C'est un choix qu'il s'agira d'assumer.

Enfin, ce projet, nous l'avons déjà dit, continue de vouloir concentrer toutes les richesses sur le sol parisien, alors que nous sommes en train de créer la métropole, nous voulons une meilleure répartition des activités et des richesses avec les communes voisines de Paris. Nous construisons une tour d'activité tertiaire sur notre territoire, quel message désastreux pour la métropole rééquilibrée pour laquelle nous sommes engagés ! En outre, alors que nous sommes en situation financière contrainte, c'est encore une fois "Unibail" qui sera le grand gagnant de ce jeu.

Comme pour la Canopée des Halles, on nous présente un budget censé être bénéfique aux finances de notre collectivité en nous expliquant que c'est un projet entièrement financé par un promoteur privé, soit. Pourtant la Ville ne touchera chaque année que 2 millions de redevance pour cette tour. C'est finalement peu au regard des gains attendus de cette tour de luxe.

A croire, en outre, qu'"Unibail", premier promoteur d'immobilier de bureaux à Paris, serait en situation de monopole pour s'occuper de tous les grands projets d'aménagement dans notre ville, pour éviter que des imbroglios, tels que nous les avons connus avec la tour Triangle, ne se reproduisent, nous proposons que les Parisiennes et les Parisiens puissent, à chaque fois, être consultés pour participer à la définition des projets d'urbanisme à Paris.

Cela passe par de réelles consultations et la co-construction des programmations avec les riverains et riveraines. Mais aussi, c'est l'objet d'un vœu que nous avons déposé à ce Conseil par des référendums locaux sur l'implantation des immeubles de grande hauteur à Paris. Car, comment imaginer, alors que nous insistons tant sur l'importance de la démocratie, que notre collectivité décide d'opérer de telles transformations urbaines sans l'accord des riverains et des riveraines, vous l'avez compris. Nous n'avons pas changé d'avis.

Notre groupe votera contre ce projet de délibération, car nous pensons que ce projet est une erreur pour notre ville, et il est une chose qui ne pourra pas nous être reprochée : c'est la cohérence.

Cette cohérence qui nous fait dire que ce type de projet faramineux est d'un autre temps.

Cette cohérence qui nous fait refuser un urbanisme de commerçants à courte vue. Cette position nous continuerons, nous continuons et nous continuerons à la défendre car, Madame la Maire, la cohérence est notre première élégance.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur Nicolas BONNET, Président du groupe Communiste - Front de Gauche. Avec élégance, également, comme tout le monde.

M. Nicolas BONNET-OUALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, "cent fois sur le métier, remettons notre ouvrage" disait un vieux dicton populaire. La tour Triangle est un projet qui a connu des fortunes au gré des positions des différents groupes politiques de notre Assemblée.

Ferme et définitive est la position de nos collègues écologistes qui sont d'une cohérence et constance que l'on ne peut - ni on ne doit - leur reprocher, telle elle est constante. Je me félicite de leur cohérence et je trouve que c'est remarquable dans leur position.

On ne pourrait pas dire la même chose de nos collègues de droite qui oscillent entre un conservatisme patrimonial et une vision politicienne du dossier.

Dans un autre registre, le nôtre, celui qui a été de ne pas s'opposer au principe des bâtiments de grande hauteur dans Paris, à condition que ceux-ci comportent des équipements publics au service de la population parisienne.

Nous ne sommes pas mécontents d'avoir, en partie, réorienté ce projet en agissant pour que le pied de l'immeuble comporte un atrium ouvert au public, un équipement de la petite enfance, un centre de santé et un équipement culturel. Un héritage que je dois d'ailleurs à mes prédécesseurs, que ce soit Jean VUILLERMOZ, Ian BROSSAT ou Pierre MANSAT qui ont travaillé sur ce projet.

Il nous paraît normal qu'un immeuble principalement de bureaux, vu sa position à deux pas du Parc des Expositions rénové de la Porte de Versailles, puisse être attractif pour des créations ou des transferts de bureaux du centre-ville, qui pourront ainsi être dévolus à la réalisation de logements, en particulier sociaux, dans des quartiers qui en sont fort dépourvus.

Faisons un pari sur l'avenir, pour que cette opération domino, si chère à notre collègue Ian BROSSAT, se réalise dans l'intérêt des Parisiens et des Parisiennes demandeurs de logements sociaux.

Est-ce aussi cela qui vous effraie, Mesdames et Messieurs de droite, le retour de la classe ouvrière à Paris ? Ces ouvriers, ces employés qui vont venir occuper des logements sociaux dans des anciens bureaux, dans des beaux quartiers ainsi libérés, puisque leurs propriétaires auront décidé de rejoindre la tour Triangle. Mais avant même de s'installer dans cette futur tour, nous devons être attentifs à ce que les 5.000 ouvriers du B.T.P., que cet immense chantier va générer, puissent être issus des entreprises franciliennes et qu'il bénéficie aux demandeurs d'emplois de notre métropole.

Nous souhaitons que ce chantier, privé/privé, qui ne coûtera pas à la Ville, mais au contraire lui rapportera, puisse être un formidable moteur, pour l'emploi en Ile-de-France.

Ma collègue, Danielle PREMEL, détaillera le contenu de notre vœu, qui souhaite qu'"Unibail" et l'entreprise du B.T.P. qui sera choisie travaillent à une charte avec la Ville, afin de tout faire pour que des jeunes, peu qualifiés de notre région, des chômeurs, trouvent le chemin de l'emploi stable et durable.

Il serait très regrettable que les porteurs du projet s'orientent vers des emplois à bas coût, comme le recours au travail détaché, dont nous savons par expérience qu'il est très désavantageux pour les salariés et ce, quel que soit leur pays d'origine.

Nous voulons que ce projet, qui marquera durablement le paysage parisien et qui a eu un accouchement difficile, soit irréprochable sur les conditions sociales dans sa phase de chantier.

Augurons que notre vœu soit adopté et que cette tour soit un exemple en matière de conditions de travail et de créations d'emplois dans notre région.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, le Conseil de Paris est de nouveau le théâtre d'un débat relatif à un sujet qui n'est pas nouveau et qui n'a de cesse de connaître des rebondissements.

Nous allons peut-être enfin écrire le dernier chapitre de la longue histoire des débats autour de la tour Triangle au Conseil de Paris.

Prenons les choses simplement. "Unibail" est donc venu, il y a quelques semaines, nous présenter la nouvelle version du projet. Que dire ?

D'abord reconnaissons que le projet qui nous est présenté ne change pas radicalement par rapport à la version 1. J'entends par là, que nous conservons cette même ambition architecturale et l'activité principale de bureaux demeure dominante. Par contre, il est évident que les demandes de beaucoup d'entre nous ont été prises en compte.

Dès 2009, les balbutiements du projet, nous proposons des mètres carrés pour de l'activité hôtelière, et le projet triangle 2, enfin, intègre ces propositions.

Dès 2009, nous demandions de l'activité commerciale et des commerces, afin de faire vivre le quartier tout au long de l'année. Le projet triangle 2 enfin en propose.

Dès 2009, nous évoquions la nécessité d'accompagner l'édification de cette tour par un renforcement du service public. Triangle 2, là encore, répond à cette démarche.

Mes chers collègues, le groupe RGCI n'a de cesse de le répéter à chaque Conseil, Paris a besoin de grands projets. Paris a besoin de marqueurs physiques forts. Paris a besoin de gestes architecturaux ou urbanistiques. Triangle, c'est un symbole audacieux, c'est un geste ambitieux qui regarde vers l'avenir.

Il n'est pas anormal qu'il subisse des critiques, et même des mobilisations à son encontre. C'est le lot, je crois de tous les projets d'envergure.

Le Parc des Expositions de la porte de Versailles, comme chacun sait, souffre d'un certain isolement et nous devons y développer une activité dense et régulière dépassant le seul calendrier des salons.

Et puis la métropole du Grand Paris, dont on ne sait pas trop ni quand ni comment elle va vraiment émerger aura besoin de grands projets.

Triangle va briser ce mur entre Paris et ses communes limitrophes avec une ouverture assumée vers Issy-les-Moulineaux notamment, la symbolique est forte et, reconnaissons-le, inédite.

Triangle, c'est aussi la phase finale du processus de modernisation du quartier de la porte de Versailles initiée par Bertrand DELANOË.

Après le tramway, son esplanade, demain le Parc des Expositions, ce projet achèvera la mutation d'un axe à très fort potentiel qui aura, au cours de la décennie passée, repris vitalité et dynamisme.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, le groupe RGCI soutient ce projet de délibération.

Je souhaite également dire, au nom de mes collègues de l'UDI qui voteront ce nouveau projet, vous faites le bon choix et faites preuve de lucidité sur l'opportunité exceptionnelle que constitue Triangle. Cela doit nous conforter sur le fait que sur certains sujets, chers amis, dans l'intérêt de Paris, nous sommes parfaitement en capacité de nous retrouver.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Jean-Bernard BROS.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, Présidente du groupe UMP, vous avez la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, mes chers collègues, depuis l'origine, l'énergie de la précédente municipalité est toute entière tournée vers la vente de droits à construire pour les bureaux. La phrase est de Bertrand DELANOË en 1998, mais nous pourrions la reprendre à notre compte.

En novembre dernier, nous votions contre, contre une tour composée exclusivement de bureaux en blanc. Madame la Maire, ce que vous avez appelé tout à l'heure un blocage porte un autre nom en démocratie : ça s'appelle un vote, et en l'espèce, un vote contre. Et aujourd'hui, on voudrait nous faire voter sur un projet qui ressemble à s'y méprendre à la première version. Cela a été souligné à de multiples reprises, et alors même que le Tribunal administratif de Paris n'a pas encore rendu son jugement sur la validité du scrutin de novembre.

Mais visiblement, vous n'êtes pas à une contradiction près, quand il s'agit de défendre les intérêts d'"Unibail". En effet, au-delà de l'opportunité de construire ou non une nouvelle tour de bureaux, au-delà des débats simplistes qui voudraient faire croire que s'opposer à une tour, c'est s'opposer à toutes les tours, que s'opposer à ce projet de bureaux, c'est s'opposer à l'attractivité de Paris, nous constatons que vous n'avez tenu aucun compte de nos mises en garde répétées sur le montage financier de cette opération. Vous auriez pu, pourtant, profiter du temps qui vous a été laissé par le rejet du premier projet pour améliorer la copie.

Mais une seule chose a vraiment changé entre les deux moutures : les conditions financières qui, dans la nouvelle mouture Triangle 2, sont encore plus avantageuses pour Unibail que dans la première version. Il faut dire que depuis l'origine, les intérêts d'"Unibail" sont bien soignés ! Vous avez d'abord choisi de mener une discussion de gré à gré avec "Unibail", alors qu'une mise en concurrence aurait permis d'obtenir des conditions plus favorables.

Vous n'avez pas non plus voulu faire appel à des cabinets d'audit extérieur, à quoi bon ! La Mairie de Paris aurait pourtant pu se faire épauler dans les négociations.

Vous n'avez pas non plus organisé de concours d'architecture, ce qui aurait été bienvenu, quand on sait que la seule construction d'Herzog et de Meuron, les architectes retenus, seule construction dans la Capitale, rue des Suisses dans le 14e, est appelée "la prison" par les habitants. Le résultat, mes chers collègues, c'est qu'on est plus proche de la tour de Pise, tellement cette tour penche en faveur d'"Unibail" et au détriment des Parisiens. Et chacun peut en juger par soi-même, selon le protocole qui est annexé au projet de délibération.

Je cite les perles : "'Unibail" pourra se retirer à son seul choix jusqu'au 31 octobre 2021", et pendant ce temps, la Ville de Paris, elle, sera suspendue à son bon vouloir. "Si avant cette date, "Unibail" décide de se lancer, elle pourra quand même décaler la signature du bail à construction jusqu'au 31 octobre 2021, sans frais d'option pendant un an et pour seulement 500.000 euros ensuite".

Une fois la tour construite, on pourrait penser que la Ville serait libre de revendre le terrain d'assiette, comme ça se fait souvent. Même pas ! "Unibail" bénéficie d'une clause d'achat préférentielle entre la troisième et la douzième année, et au bout de la douzième année, l'équipe municipale a même accepté que la S.C.I. "Tour Triangle", c'est-à-dire "Unibail", ait un droit de préférence systématique sur tout acquéreur potentiel. Autrement dit, si jamais le Maire de Paris d'alors parvient à vendre ce terrain à un bon prix à quelqu'un d'autre qu'"Unibail", il méritera sa statue en or massif sur la place de l'Hôtel de Ville.

J'allais oublier la redevance d'occupation : ça, c'est le meilleur. A ce prix-là, on devrait plutôt parler de générosité publique. La redevance initiale de 8 millions d'euros ne sera éligible qu'à la date de livraison. En français, ça signifie que si d'ici 2025, l'affaire ne paraît pas suffisamment rentable à "Unibail", rien ne sera versé. Quant à la redevance forfaitaire, France Domaine recommandait 2,6 millions, mais vous avez tenu à faire une nouvelle réduction à "Unibail" et vous l'avez baissée à 2 millions d'euros, sans doute par philanthropie.

Et enfin, le choix du bail à construction, complètement aberrant sur un plan économique, comme le montrera tout à l'heure notre collègue Jean-François LEGARET. Bref, vous vous apprêtez à faire un cadeau à "Unibail" que ne justifie ni la raison, ni la morale. On se demande bien où sont passées les convictions des communistes et de la gauche sociale, quand on voit les efforts que vous déployez pour satisfaire le grand capital. Surtout, ce faisant, vous trahissez l'intérêt de Paris et des Parisiens, et pour notre part, nous resterons fidèles à nos engagements de campagne. Nous respectons les électeurs qui ont voté pour nous en votant contre ce projet, et afin que chacun prenne publiquement ses responsabilités, nous demanderons que le vote se déroule à scrutin public.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Marielle de SARNEZ, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Marielle de SARNEZ. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

J'aime les idées simples, donc je vais défendre aujourd'hui devant vous les mêmes idées exactement que celles que j'ai défendues en novembre dernier. Je suis et je reste défavorable à cette tour de bureaux qui ne fait pour moi aucun sens, qui n'est pas pertinente, qui n'est pas utile et qui n'est en aucun cas bonne pour l'intérêt général des Parisiens et de la Ville, parce qu'au fond, malgré un petit ajustement technique à la marge, c'est bien le même projet

que nous avons aujourd'hui. D'ailleurs, les Parisiens ne s'y tromperont pas. Et il n'y a pas besoin de changer la maquette : c'est exactement la même.

Les arguments que vous avancez, Madame la Maire, au fond, ce sont des arguments qui disent "pour la modernité et pour l'attractivité". Eh bien, ils ne sont absolument pas convaincants. D'abord, la modernité, ça ne s'inscrit pas forcément dans des immeubles de grande hauteur. Ça peut s'inscrire dans des gestes architecturaux forts, oui, mais à condition qu'ils fassent sens. Une tour de bureaux placée au milieu d'un parc des expositions, franchement, ça ne fait pas sens.

Et puis, je voudrais ajouter que le concept même de tour de bureaux, eh bien, je pense qu'il est profondément à l'opposé des nouvelles tendances qui se dessinent pour demain, pour ceux qui travaillent. Je pense que c'est exactement l'inverse : aujourd'hui, on ne recherche plus le gigantisme, l'anonymat, l'impersonnel, on recherche ce qui est humanisé, ce qui est proche, et aujourd'hui, "small is beautiful".

Quant à l'attractivité de Paris, c'est évidemment un mythe, parce que s'il suffisait de construire des tours de bureaux pour qu'une ville soit attractive, ça se saurait. L'attractivité, c'est bien autre chose et on le sait. C'est la stabilité juridique, fiscale et administrative pour les entreprises françaises, parisiennes et franciliennes. C'est évidemment la qualité de la vie, la qualité de l'école, la qualité des transports. C'est la culture, c'est la qualité de l'air. Ce n'est pas les tours de bureaux, l'attractivité d'une ville. Voilà sur le fond.

Yves et Yann, dans quelques minutes, donneront d'autres arguments, en particulier, la question du Grand Paris, qui n'est absolument pas traitée dans cette affaire.

Mais moi, maintenant, je voudrais vous dire un mot sur la forme, parce que j'ai la désagréable impression que dans cette affaire, toutes les cartes ne sont pas sur la table. Il y a un fort signe de la Mairie de Paris que je trouve pour ma part incompréhensible. J'ai le sentiment qu'on veut nous imposer, avec des pressions diverses, qui sont toujours amicales, comme le sont toujours les pressions, une décision dont au fond, ici, nous ne connaissons pas tous les tenants et tous les aboutissants.

Eh bien moi, je considère que nous ne sommes pas là pour exécuter des décisions prises par d'autres dans d'autres lieux. Nous ne sommes pas là pour entériner la stratégie d'un promoteur immobilier, même s'il fait un chèque. Nous ne sommes pas là pour défendre des intérêts particuliers. Nous sommes là pour défendre l'intérêt général de notre ville, l'intérêt général des Parisiens. C'est notre rôle et c'est pourquoi notre Conseil s'honorerait à rejeter la proposition qui lui est faite aujourd'hui.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, vous avez la parole, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Deux, Madame.

Eh oui, on aurait envie de chanter la chanson de Léo Ferré "ils ont voté et puis après ?", mais en deux minutes, c'est un temps bien court, inversement proportionnel à la taille de cette tour infernale : 200 mètres. 200 mètres de haut d'aberration sociale, anti-écologique et de déni démocratique. 200 mètres de haut de cadeaux aux intérêts privés, et notamment au groupe "Unibail", qui semble bénéficier d'un curieux monopole sur notre ville et d'une générosité bien étrange de votre part, Madame la Maire.

Mon opposition radicale à ce grand projet inutile et imposé est connue. Le projet est quasi identique à celui débattu démocratiquement dans cette même instance. Le 15e manque de logements sociaux, et vous prévoyez des bureaux et un hôtel de luxe. Le Parc des Expositions aurait besoin d'être agrandi ? Vous réduisez son empreinte au sol. L'aménagement du territoire nécessiterait d'être repensé pour sortir des spécialisations de zones, et vous voilà à renforcer la spécialisation de cette zone en bureaux. Nous sommes à la veille de la COP 21 et vous allez nous imposer une tour énérgivore, contraire aux préconisations du Plan climat.

Et ce projet est également une belle arnaque libérale pour le contribuable parisien : un partenariat public/privé déguisé. Il n'y aura pas de taxes foncières pendant la durée du bail à construire de 80 ans. Les loyers demandés par la Ville de Paris aux bailleurs seront très en deçà du marché locatif de bureaux. Qui aura, dans 80 ans, à gérer ce grand bâtiment si encombrant et coûteux ? Les contribuables parisiens !

Cette tour va engager Paris pour des années et des années !

A-t-elle fait l'objet d'une réelle concertation et débat public avec les Parisiennes et les Parisiens ? Non, rien, un déni démocratique.

Alors, non, deux cents fois non !

Je voterai contre ce projet de délibération et j'espère qu'aujourd'hui au moins, nous bénéficierons d'un scrutin public et non de cette mascarade du vote à bulletins secrets de novembre dernier, car nous sommes des élus du peuple et nous avons des comptes à rendre. Chaque citoyenne et citoyen de Paris doit savoir aujourd'hui ce que chaque élu ici présent aura voté.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur DARGENT, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Claude DARGENT. - Madame la Maire, chers collègues, il est toujours aventureux d'avancer que tout a été dit sur un sujet, mais reconnaissons-le, s'agissant de la tour Triangle, on peut avancer l'idée que nous commençons, dans cet hémicycle, à bien connaître ce dossier.

On a déjà évoqué ici la modification du programme qui vise donc à répondre à certaines des objections présentées lors de notre séance du 17 novembre dernier. On a dit combien cette évolution vise à assurer une meilleure synergie avec le Parc des Expositions. On a cité également la diminution de la surface de bureaux pour faire de la place à un hôtel et à un espace de "co-working". On a mis en valeur le triplement de l'espace accessible au public, qui permettra de loger un centre culturel et un centre de santé, en plus de la crèche, de l'atrium, des restaurants et du belvédère.

On a moins souligné que la négociation avec le porteur du projet, "Unibail-Rodamco", a permis que ces transformations soient globalement neutres pour la redevance que la Ville touchera, malgré donc une baisse de 10 % de la surface de bureaux, dont on sait que c'est la fonction la plus lucrative pour un opérateur.

Donc, on a presque déjà tout dit sur le fond du dossier.

Mais la question qui se pose maintenant, chers collègues, à nous, aujourd'hui, je crois, est la suivante : est-ce bien le contenu du dossier qui est décisif dans le positionnement de chacun d'entre nous dans cet hémicycle ?

Pour éclairer cette question, je voudrais citer une analyse portant sur l'implantation de la tour Triangle dans le 15e arrondissement. Je cite : "Nous sommes aujourd'hui dans une nouvelle génération de tours. On le voit bien pour ce qui a été construit aux alentours de Paris. Donc, il ne s'agit pas pour nous d'être pour ou contre les tours : il faut voir dans quelles conditions une tour doit être élaborée, si elle est utile pour le quartier, pour une ville, à quel endroit."

L'orateur poursuit : "Paris manque de bureaux dit intelligents, aptes à accueillir des sièges de grandes entreprises qui, aujourd'hui, ont plutôt tendance à aller vers la banlieue. Il suffit de voir ce qu'il se passe chez notre voisin d'Issy-les-Moulineaux. Donc, nous avons tout intérêt, je pense..."

Restez calme, Monsieur GOUJON !

"Donc, nous avons tout intérêt, je pense, à ce que des bureaux puissent être créés dans cet arrondissement."

L'orateur poursuit : "Cette tour doit être un plus, finalement. Elle doit être accessible à tous. C'est ce que permettront l'atrium géant à l'entrée principale, les belvédères qui sont prévus, ainsi qu'évidemment, la requalification de la voirie alentour, un certain nombre d'aménagements, des commerces sur la rue Ernest-Renan et la création de 5.000 emplois. Je voulais rappeler, dit l'orateur, tous ces éléments qui fondent, dit-il, notre accord pour que cette tour soit réussie et préfigure la modernisation du Parc des Expositions. Je crois, dit-il, que le 15e dispose d'un atout extraordinaire : c'est celui d'être à la fois très dense et de disposer d'emprises foncières considérables qui permettent d'oser des gestes architecturaux forts. Ce secteur deviendra donc un site d'exception et sera extrêmement valorisé avec une tour de dernière génération qui modifiera, certes, en profondeur l'image du Sud du 15e qui deviendra un quartier d'activités dynamique, audacieux, précurseur, un site qui attire des activités à forte valeur ajoutée, dont, c'est notre souhait à tous, nos administrés seront particulièrement fiers."

Eh bien, chers collègues, ces propos ont été tenus au Conseil du 15e arrondissement dans sa séance du 21 mars 2011 et leur auteur, comme vous pourrez le vérifier dans le procès-verbal, c'est notre collègue Philippe GOUJON.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DARGENT.

Je ne décompterais pas ce temps de parole sur le temps de l'UMP !

Nous poursuivons avec M. CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Malgré un vote négatif de notre Assemblée, il y a quelques mois à peine, les promoteurs "Unibail-Rodamco" de la tour Triangle ne veulent pas renoncer, estimant que la démocratie ne doit pas compter face à leur volonté.

Toutes proportions gardées, évidemment !

Cela me rappelle étrangement celles et ceux qui disent au peuple grec que leur volonté démocratiquement exprimée n'a pas le droit de cité devant la technostructure financière.

Ainsi donc...

Tu permets que je termine ? Je ne t'ai pas interrompu, j'ai écouté tout ce que tu as dit.

Ainsi donc, vous pensez...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Attendez, Monsieur CONTASSOT ! Je vous redonne la parole.

Un peu de silence !

Ecoutez M. CONTASSOT !

Il a la parole et simplement lui. Voilà !

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Ainsi donc, vous pensez pouvoir trouver aujourd'hui une majorité de circonstances pour un projet pourtant très majoritairement rejeté par l'opinion publique.

Pourquoi et comment ? Cela restera du domaine des hypothèses, tant le retournement annoncé de certains de nos collègues ne peut s'expliquer par une adhésion soudaine à un projet quasiment inchangé et qu'ils avaient voué précédemment aux gémonies.

Ainsi même, le président du groupe UDI déclarait récemment : "Pourquoi sommes-nous contre ce projet de la tour Triangle ? D'abord, par respect des Parisiennes et des Parisiens et, dans le respect de nos engagements de campagne, ce n'est pas un détail. Les Parisiens ne veulent pas d'une tour, une de plus, une encore, alors qu'on leur impose ce qu'ils ne veulent pas."

Le groupe UDI-MODEM, de l'Union des Démocrates et Indépendants et du Mouvement Démocrate, deux fois démocrates : "Nous avons la faiblesse - c'est la seule que nous ayons - de penser, Madame la Maire, Monsieur MISSIKA, que l'on ne peut pas faire une ville contre son gré et contre la volonté du peuple parisien."

Nous ne pouvons qu'applaudir des deux mains cette noble déclaration qui élève le débat au niveau des principes et de la conscience et fait litière des petits arrangements électoraux de moyen terme.

Cher président du groupe UDI, que ne persévérez-vous pas dans cette voie ? Pourquoi cet abandon de toute éthique et de tout respect des engagements pris ? Nous n'en saurons rien, car vous n'avez pas osé vous inscrire dans ce débat, faute sans doute de pouvoir justifier un tel revirement dont tout porte à croire qu'il n'a rien à voir avec l'évolution du projet.

Vous affirmiez qu'il faut respecter le peuple parisien : fort bien, alors nous pensons que vous voterez notre vœu demandant qu'un referendum soit organisé sur le sujet, faute de quoi ce serait un deuxième parjure.

Cela étant, le peuple parisien s'est déjà exprimé à plusieurs reprises. Lors de toutes les enquêtes d'opinion, jamais le rejet de tours nouvelles à Paris n'a été inférieur à 65 %. Lors des consultations électorales, et de la dernière, un seul parti proposait de construire la tour Triangle. Le résultat est sans appel : 34 % des Parisiens ont voté pour ce parti, confirmant ainsi que la majorité parisienne est fidèle, elle, à sa conception de la ville à dimension humaine.

Car, derrière Triangle, c'est notre conception de la ville qui est en jeu.

Lors du dernier Conseil, Madame la Maire, vous nous avez proposé un débat sur la ville intelligente. Croyez-vous réellement qu'une ville intelligente puisse être une ville construite contre ses habitants ? Que ce puisse être une ville qui renonce à sa spécificité, à sa beauté pour se banaliser et faire comme les pires métropoles qui cherchent à

montrer leur pseudo-puissance à travers des objets toujours plus hauts, rappelant ainsi la funeste destinée de l'Île de Pâques.

Triangle, faut-il le rappeler, n'est que la reproduction d'une tour déjà existante à Bâle et cela montre à quel point l'originalité vantée ne repose que sur la croyance de celles et ceux qui ont entendu les concepteurs l'affirmer. A Bâle, la tour fait 178 mètres. Une autre est en construction à 205 mètres. Quels sont les architectes ? HERZOG & DE MEURON. Même forme, même hauteur, mêmes architectes.

Croyez-vous qu'une ville intelligente puisse se construire contre les villes qui l'entourent en cherchant à capter le maximum d'emplois et de ressources financières à leur détriment ?

Triangle est le symbole de la ville du passé, la ville inintelligente, la ville qui pense aux gestes architecturaux décontextualisés, posée là comme un éléphant dans un magasin de porcelaine !

Triangle est le symbole de la volonté des financiers qui veulent imposer leur point de vue à la terre entière, qu'il s'agisse de la capitale de la France, d'un Etat souverain ou même de la planète.

Pour citer Mme PARISOT, peu susceptible d'être proche de nous : "Triangle reste une injure à Paris. Construire, innover, avoir l'audace d'un design moderne, oui. Insulter cette perspective, non." Tout est dit ou presque.

Car lors de sa malheureuse tentative de nous convaincre, le président d'"Unibail" l'a avoué : Triangle ne respectera pas le plan Climat. Certes, pour la partie des bureaux, un effort sera fait, mais pour le reste, ce ne sera pas le cas.

Autrement dit, la modification du programme se fait au détriment de la lutte contre le dérèglement climatique, et cela l'année de la COP 21. Quel pied de nez aux engagements formulés à grands renforts de communication !

Enfin, que dire de la procédure ? Lors de notre précédent débat, nous avons noté avec intérêt que, faute d'avoir un accord avant la fin de l'année 2014, la procédure devait être revue. Tel n'est pas le cas. Non seulement nous n'avons pas les éléments qui devraient nous être communiqués mais, qui plus est, vous nous demandez de voter pour un projet qui ne correspond plus à celui qui a été proposé à l'enquête publique, ce qui soulève un grave problème de droit et fragilise évidemment le dossier.

Vous allez sans doute nous dire que les modifications ne sont pas telles qu'elles justifieraient une nouvelle enquête publique. Fort bien, mais dans ce cas, comment justifier que ce n'est plus le même projet et que cela permet donc un nouveau vote ? Soit il n'a pas changé et il n'y a aucune raison de revoter...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Soit il a changé et c'est toute la procédure qu'il faut recommencer.

Vous l'avez compris, notre position, elle, n'a pas changé : Paris ne doit pas être défigurée demain, comme elle l'a été hier par d'autres tours pour lesquelles les arguments étaient strictement les mêmes qu'aujourd'hui.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Triangle serait un affront à la beauté et à l'intelligence de Paris. Ayons l'intelligence de ne pas abîmer Paris.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Danièle PREMEL pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues.

Nous abordons une nouvelle fois le projet de la tour Triangle.

Ce débat relève des postures qui, si ce n'était sérieux, seraient gentiment ridicules. Entendre Mme KOSCIUSKO-MORIZET fustiger le grand capital, c'est plutôt coquet. Mais nous ne l'avons pas beaucoup entendue pour fustiger des financements de campagnes présidentielles par les grandes fortunes. Où est la cohérence ? La politique n'est pas de la posture politicienne.

Je vais intervenir sur un autre propos qui me semble aussi important qui est l'emploi. Effectivement, de nombreuses interventions se sont centrées sur le projet du bâti lui-même. Permettez-moi de prendre une autre entrée, qui peut-être vous paraîtra décalée mais qui est néanmoins importante : c'est l'emploi, celle de l'emploi au cours du chantier et après, dans son fonctionnement, de ce grand projet d'urbanisme.

C'est le sens de notre vœu que nous avons déposé.

Comme toute construction de cette ampleur, ce chantier va générer de nombreux marchés et mobiliser de grandes entreprises majors et sous-traitantes, et participer par là au soutien du développement économique et de l'emploi à Paris et sur les communes voisines. Cette dimension se mettra en place presque naturellement, pourrait-on dire, avec vigilance, tout de même, sur les salaires et les contrats de travail.

Il n'en sera pas de même pour les clauses d'insertion pour lesquelles, si nous n'anticipons pas la mise en œuvre et les modalités, leur impact ne sera pas à la hauteur de ce qui peut être attendu. Ne laissons pas passer une opportunité pour renforcer les démarches d'insertion, lutter pour l'inclusion et accompagner les personnes en difficulté vers un emploi durable au cours d'un parcours d'insertion et de formation. D'autant plus que toute grande opération de construction génère de nombreux emplois de niveaux très différents, qualifiés mais aussi peu qualifiés, directement liés au bâtiment mais aussi à des champs d'activités annexes.

Les clauses d'insertion sont l'exemple même de ce qui différencie le droit formel et le droit réel, tout comme la loi et son application sur le terrain. Toute l'expérience de la mise en œuvre des clauses nous dit que nous devons être volontaires, déterminés pour qu'elles se réalisent.

A cet effet, nous demandons que la Ville de Paris prenne l'initiative de la construction d'un pôle unique de la clause sociale pour ce chantier. Ce pôle pourrait fédérer l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion participant à la clause sociale et être l'interlocuteur référent et unique de la tour Triangle et des employeurs attributaires. Ce pôle unique est la garantie de la cohérence entre les différentes actions pour l'efficacité de la clause : actions auprès de l'opérateur, actions auprès des soumissionnaires potentiels, actions en lien avec les attributaires, actions d'évaluation des effets de la clause sociale - je vous prie de m'excuser de ces détours techniques mais je voulais souligner par-là que ce travail doit être engagé le plus en amont possible.

Aussi nous aimerions que vous engagiez une démarche auprès d'"Unibail" pour se rapprocher le plus tôt possible des acteurs de l'emploi et de l'insertion à travers le pôle unique de la clause, comme cela a pu se faire sur de grands chantiers.

Pour le maître d'ouvrage, ce référent unique est la seule solution entendable par l'opérateur qui ne peut pas se trouver en face d'une multitude d'interlocuteurs se réclamant tous de l'emploi et de l'insertion. Si nous réussissons ce partenariat, alors s'ouvrira l'après-chantier avec tous les emplois liés aux différentes activités prévues dans la tour Triangle.

Le pôle unique, avec son expérience et son capital, sera naturellement au cœur même du processus de l'emploi sur tous les postes directement ouverts par les différents utilisateurs, mais aussi sur l'entretien, la maintenance de la tour elle-même. Faisons donc ce pari pour le présent et pour l'avenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame PREMEL.

M. GOUJON pour le groupe UMP.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, quelle singulière obstination à nous présenter de nouveau ce projet de délibération sept mois après son rejet. Alors que ce dossier revient pour la sixième fois devant notre Conseil, pour ma part, je n'ai pas l'intention de relancer le débat sur les tours, tout a été dit, mais plutôt de me concentrer sur les aspects nouveaux du projet qui figurent d'ailleurs seulement dans l'exposé des motifs.

Sans faire de procès d'intention, j'aimerais aussi, comme d'autres l'ont dit être rassuré sur la préservation des intérêts de la Ville qui va, de surcroît, se retrouver propriétaire d'un hôtel et de bureaux dans une tour qui aura bien vieilli dans 80 ans.

Sur le projet retravaillé, j'apprécie un effort d'"Unibail", l'un des fleurons de nos entreprises de bureaux avec lequel nous entretenons naturellement des rapports constructifs, c'est vrai. Plusieurs de nos observations ont été prises en compte mais, évidemment, pas suffisamment pour inverser notre vote du 17 novembre dernier. En l'état, nous ne pourrions donc pas approuver ce nouveau projet, d'abord parce qu'il n'est pas si nouveau que cela. On ne

revient que très partiellement au projet présenté à l'origine comme - je cite - "répondant aux nécessités de la compétition internationale et devant renforcer l'attractivité du Parc des Expositions".

C'est bien cette dimension que nous avons approuvée à l'époque : celle d'un hôtel de 400 chambres, associé à des espaces de congrès, à une pépinière dédiée aux salons, à un centre de formation professionnelle des salariés du tourisme et des salons.

Nous partagions alors pleinement vos exigences, Madame, puisque vous déclariez ici-même, il y a tout juste sept ans - puisque nous en sommes au jeu des citations, continuons : "être très attentive à la programmation des activités. L'idée n'est pas de se retrouver avec des surfaces de bureaux du type de celles que l'on trouve à La Défense, mais bien d'avoir un site dont l'attractivité soit principalement tournée vers la valorisation des foires et salons à Paris et dans le 15^e arrondissement".

Alors, en guise d'une tour complétant harmonieusement les activités du parc et améliorant sa compétitivité, on s'est d'abord retrouvé avec une tour de bureaux en blanc, annihilant complètement l'intérêt économique escompté d'une telle opération pour le parc, l'essentiel des activités qui en fondaient le principe étant alors transféré sur le parc lui-même. Il est donc faux de dire que notre vote a changé. C'est le projet qui a changé.

Seul M. DARGENT ne s'en est pas aperçu. Je lui retire donc sa fonction de porte-parole de ma pensée.

Les travaux de rénovation que nous avons approuvés démarrent actuellement dans le parc mais, justement, l'investissement prévu d'un montant de 500 millions consiste à installer dans le parc l'hôtel et les salles de congrès, d'ailleurs la plus grande d'Europe programmée à l'origine dans la tour. Alors à quoi bon une tour sans une fonctionnalité liée directement au parc ? C'est une première question.

En novembre, une première modification réduit très modestement la surface des bureaux à 79.600 mètres carrés assortis d'équipements sans rapport direct avec l'attractivité du parc et les besoins des grands congrès, mais utiles au quartier. La halte-garderie s'est muée en une vraie crèche de 60 berceaux. Un centre de santé de 540 mètres carrés, un espace culturel, des espaces d'exposition sur 850 mètres carrés, un centre de conférences de 2.000 mètres carrés ont été ajoutés, ainsi qu'un espace vert de 8.000 mètres carrés. Tous ces équipements existaient déjà dans le projet rejeté par la Droite, le Centre, UDI-MODEM confondus, et les Verts le 17 novembre dernier.

Quel est l'apport du projet Triangle 2 ou 3, on ne sait plus trop ? Un hôtel de 120 chambres développées sur 5 des 60 étages de la tour - démembrement de l'hôtel de 400 chambres toujours prévu dans le parc ? - et un espace de "co-working", initiative que nous saluons, mais réalisée aux dépens du centre de conférences qui, du coup, perd 500 mètres carrés, soit le quart de sa surface. Pour les espaces de "co-working", je pense qu'on peut quand même dire que ce sont toujours des bureaux avec deux prises au lieu d'une. Voilà ce que sont des espaces de "co-working".

Cette mixité de fonctions, même modeste, bureaux, hôtel, équipements publics, que l'on nous présentait comme impossible jusqu'à présent, tout en étant réalisable dans les tours de toutes les autres grandes métropoles, va certes dans le bon sens, mais ne constitue en aucun cas un retour au projet initial qui comprenait 100 % d'équipements dédiés au parc.

Avec 7.700 mètres carrés de bureaux en moins, sur 79.600 mètres carrés, cette tour passera seulement d'environ 85 %, 90 %, à 75 % de bureaux en blanc. Quant à son architecture et à sa hauteur rehaussée de 150 à 180 mètres, elles ne sont en rien remises en cause.

Si l'on se réfère à ce graphique, voilà les différences entre Triangle 1 et Triangle 2. Je pense que la différence est très minime. La partie orange : ce sont les bureaux en blanc. Il y a cela en plus dans le projet Triangle 2. La différence est la partie bleue : elle est assez modeste.

On ne saurait occulter non plus la sévérité du rapport du commissaire enquêteur qui, considérant que l'opération ne répond pas aux attentes des habitants, a écrit : "En termes de bilan avantages-inconvénients, le plateau des inconvénients est plus lourd que celui des avantages". C'est ce que dit le commissaire-enquêteur.

Vous auriez pu le citer, Madame, au lieu de citer simplement les maires d'Issy-les-Moulineaux, Vanves, Meudon, car vous avez oublié Levallois, et le maire du 15^e arrondissement aussi, mais j'ai l'habitude.

Quant au procès en sorcellerie qui est intenté par rapport à l'attractivité économique de la tour, la vérité oblige à dire que c'est sur la modernisation programmée du parc et la multiplication de projets d'envergure dans ce futur pôle d'excellence économique du Sud-ouest du 15^e arrondissement, que va reposer l'attractivité nouvelle du Grand Paris

dans ce secteur. Le Nord-est parisien peut être jaloux. Je le dis pour nos collègues du 18^e arrondissement, notamment pour mon collègue, M. BOURNAZEL.

J'appellerai certains à un peu plus de décence. Quelle est la crédibilité, mes chers collègues, de ceux qui s'érigent en accusateurs en matière d'attractivité, alors que ce sont les mêmes, ici comme au Gouvernement, qui écrasent de charges, de taxes, d'impôts, de contraintes réglementaires étouffantes les entreprises, qui refusent une meilleure amplitude d'ouverture des magasins, qui ont laissé se délocaliser sans réagir du tout tant de sièges sociaux de grandes entreprises vers la banlieue ? Pour ne citer que le 15^e arrondissement : Microsoft, Generali, Crédit Agricole, Sodexho. Demain, La Poste ! Qui ont conçu aussi un P.L.U. qualifié d'anti-économique par le président de la Chambre de commerce lui-même.

Quant à l'insuffisance des transports publics relevée par le commissaire-enquêteur, là aussi, à quelques mois de l'arrivée de 10.000 agents du Ministère de la Défense, suivie quelques mois plus tard par les 2.500 salariés de la première tranche de l'opération "Quadrans" de Bouygues, 7.000 salariés à terme, les lignes 8 et 12 du métro, tout comme les lignes T2 et T3 du tramway, sont déjà saturées.

Sur le plan architectural, je m'inquiète d'une autre réserve du commissaire-enquêteur qui porte sur les ombres portées et la transparence de la tour en raison de l'impossibilité de faire d'un bâtiment de 15.000 tonnes un objet transparent, comme le reconnaît d'ailleurs l'architecte.

Le même scepticisme prévaut quant au respect du plan Climat et d'une consommation d'énergie de 50 kilowattheures par mètre carré, que ne confirme aucune étude indépendante. Le signal ainsi donné par Paris en pleine préparation de la COP 21 n'est pas des plus pertinents.

Pour conclure, écartant le débat sur Paris, ville horizontale ou la densité comparée des tours et de l'haussmannien, il me suffira, comme l'un de mes collègues précédents, de reprendre l'excellente introduction du discours de notre collègue, président du groupe UDI-MODEM, le 17 novembre dernier, notre cher Eric AZIÈRE : pourquoi sommes-nous contre ce projet ? D'abord, par respect de nos engagements de campagne. Les Parisiens ne veulent pas d'une tour et, au groupe UDI-MODEM, nous avons la faiblesse de penser que l'on ne fait pas une ville contre son gré et contre la volonté du peuple parisien.

Pour ma part, je n'ai rien à ajouter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. POZZO di BORGO pour l'UDI-MODEM.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes 15 élus au groupe UDI-MODEM. Il semblerait que six de mes amis aient changé d'avis par rapport au précédent vote. Je respecte leur choix, l'évolution de leur réflexion, d'autant plus que moi-même, favorable au projet à l'origine, c'est avec réticence que j'ai voté contre en décembre. Par contre, c'est sans réticence que cette fois-ci je m'y opposerai, car ma propre réflexion a évolué.

Je rajouterai aux raisons exprimées par Marielle de SARNEZ, deux autres raisons.

La première, qui me semble la plus importante dans l'histoire qui nous attend et qui est du passé, c'est que la ville a une signature unique au monde. Ces toits de Paris peuvent être bientôt classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette signature a déjà été gâchée par la tour Montparnasse et le sera par cette nouvelle tour.

Paris unique se banalise, il se vulgarise. Nous devenons une capitale comme les autres et il suffit de voyager dans le monde pour se rendre compte que nous copions toutes les capitales du monde.

Deuxième raison : une absence complète de vision du Grand Paris et c'est le problème que nous avons au Parlement sur la loi "NOTRe". Il y a dans ce Grand Paris une accumulation de petits fiefs : Paris, les Hauts-de-Seine, d'autres départements. Chacun raisonne pour lui, a sa propre vision du Grand Paris limité à l'espace qu'il contrôle, et c'est vrai pour Paris.

C'est ce qui se passe pour Paris, notre ville. Nous avons besoin, pour construire le Grand Paris, d'excentrer la vie économique hors de la ville pour équilibrer le centre en faveur de la périphérie. Nous avons besoin de créer des zones d'emploi dans ce Grand Paris.

C'est l'objectif de la construction de ces 130 kilomètres de métro votés sous Nicolas SARKOZY, avec ses dix grandes gares qui seront des lieux, de nouvelles zones de création de valeurs et d'emplois. C'est cela le nouveau Grand Paris et c'est là-dessus qu'il nous faut réfléchir.

Ces tours isolées dans Paris, cette concentration de bureaux sur le centre de notre petite ville de 2 millions d'habitants, c'est fermer l'avenir à une vision moderne du Grand Paris qui devrait s'adapter à une économie moderne en pleine mutation. Il n'y a pas de tours à la "Silicon Valley".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec M. LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Madame la Maire, si je devais résumer votre propos introductif, je le ferais ainsi : moi aussi, je veux ma tour et je la veux à tout prix.

C'est un peu d'ailleurs la genèse de ce qui nous amène aujourd'hui à débattre et à voter à nouveau pour ce projet. Souvenez-vous, en 2009, il existait plusieurs projets dont deux à La Défense, plusieurs également à Issy-les-Moulineaux, et Bertrand DELANOË, et vous-même première adjointe en charge de l'urbanisme, vous n'aviez pas pu résister à l'idée d'annoncer un projet comme celui-là, sans même d'ailleurs concerter le maire du 15e arrondissement et le député, vous en conviendrez, intéressés au premier chef par un projet aussi important que celui-là.

Alors, vous avez finalement, pour continuer à faire la promotion de ce projet, érigé un principe en dogme : la modernité, c'est la hauteur. Comme si finalement planter une tour Triangle un peu n'importe où, n'importe comment, dans un quartier du 15e arrondissement, dans un quartier de Paris, confinait à la modernité, faisant référence peut-être à d'autres villes, d'autres métropoles, mais en rien considérant la cohérence du projet.

Pour moi, Madame la Maire, la modernité, c'est la cohérence d'un projet d'urbanisme. La modernité surtout, c'est s'intéresser à l'amélioration du quotidien des habitants et des riverains d'un tel projet. Alors, cette tour, je vous le dis très clairement, peut trouver sa place. Je ne suis pas opposé aux tours, elle peut trouver sa place à La Défense : là, il y a de la cohérence, là, s'il faut juger de l'architecture, on peut le faire.

C'est d'autant plus vrai, Madame la Maire, qu'aujourd'hui même, à Issy-les-Moulineaux, deux projets de tour sont annulés. Pour quelles raisons d'ailleurs sont-elles annulées ces deux tours ? C'est qu'il y a un trop-plein de constructions de mètres carrés de bureaux. Et vous le savez très bien, alors pourquoi vous entêter ?

Il y a peut-être, comme l'a très bien dit Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, des intérêts liés avec "Unibail", en particulier sur la rénovation du Parc des Expositions, ou encore Les Halles, car nous ne sommes pas opposés et nous n'avons pas été passésistes dans ce domaine dans le 15e arrondissement. Nous avons d'ailleurs favorisé l'implantation d'un certain nombre de grands projets : c'est la rénovation du Parc avec 500 millions d'euros qui y sont consacrés. Mais l'implantation du Ministère de la Défense, là, pour le compte, vous vous y êtes très régulièrement opposés.

C'est la rénovation de l'hôtel "Pullman" qui viendra accueillir le siège de SMABTP, la rénovation également de l'Aquaboulevard, sans compter, je l'espère un jour, la réappropriation d'une grande partie de l'héliport pour y construire des équipements publics.

Et puis aussi, c'est bien là où je ne comprends pas la cohérence du projet, c'est la construction de 85.000 mètres carrés de bureaux dans l'espace "Quadrans" qui viendra d'ailleurs financer une partie du loyer du Ministère de la Défense.

Où est la cohérence, Madame la Maire ? Elle est nulle part, si ce n'est, semble-t-il, une forme de caprice ? Je veux ma tour, je la veux à n'importe quel prix !

Mais le pire dans tout cela, Madame la Maire, ce sont les promesses non tenues que vous avez faites aux habitants du 15e arrondissement. Souvenez-vous, lors de cette première délibération en 2009, vous aviez acté un principe avec le maire du 15e arrondissement : il s'agissait dans le même temps de rénover quatre quartiers parmi les plus défavorisés du 15e arrondissement : Quatre-Frères-Peignot, Frères-Voisin, Bargue et Périchaux. Qu'a-t-il été fait depuis six ans ? Rien, Madame la Maire. Je dis bien : rien.

Continuez ! Vous dites être venue aux conseils de quartier. C'est faux ! Vous n'êtes pas venue une fois dans ces conseils de quartier. Vous n'avez pas écouté l'exaspération des habitants de ces quartiers qui joutent la porte de Versailles et justement qui demandaient à ce que ces quartiers soient rénovés, restructurés, qu'ils trouvent finalement une ouverture vers la cité, une ouverture vers la banlieue. Vous les avez laissés, avec cette indifférence qui est totalement scandaleuse, livrés à eux-mêmes. Alors que nous vous avons demandé de gérer conjointement un projet comme celui-là et la rénovation de ces quartiers.

Alors, Madame, c'est un mensonge finalement que vous avez adressé aux habitants du 15e arrondissement, c'est sur ce point d'ailleurs aussi que moi, en particulier, je m'oppose à ce projet de Triangle.

C'est bien beau de nous parler d'attractivité, de rayonnement pour Paris, il faut aussi s'occuper, et vous ne le faites pas, des habitants du 15e arrondissement et des riverains de la Porte de Versailles.

Pour conclure, Madame la Maire, puisque vous avez évoqué ce principe lors de votre propos, vous dites être une maire bâtisseuse. Eh bien, Madame, être bâtisseuse, ce n'est pas privilégier aveuglément la bétonneuse !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur WEHRLING, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Madame la Maire, chers collègues.

Je vous remercie, Madame la Maire, d'être présente pour ce débat. Cet honneur, vous n'avez pas cru utile d'en gratifier le dernier Conseil du 15e arrondissement où vous siégez pourtant.

C'est une forme de mépris pour le 15e arrondissement, je suppose et, au fond, dans cette affaire, du mépris il y en aura eu.

Mépris de la Justice, puisque vous n'attendez même pas sa décision suite au recours que vous avez vous-même introduit et qui fait l'objet ce matin même d'une audition au Tribunal administratif de Paris.

Mépris des Parisiens dans leur ensemble car, à bien y regarder, ce projet n'est pas dans leur intérêt mais dans le seul intérêt d'un promoteur immobilier.

Mépris de cette Assemblée qui a voté contre ce projet, que l'on fait revoter sans réelles raisons qui se tiennent et qu'on prend pour une bande d'imbéciles quand on ose nous parler d'un nouveau projet. On a changé quelques virgules pour justifier juridiquement de représenter au vote un projet qui, très honnêtement, est le même.

Preuve de cela, les arguments dans cet hémicycle sont les mêmes qu'en novembre dernier. Une tour qui a pour principal poste énergétique la climatisation. Dans la zone climatique de Paris, c'est une prouesse technique. C'est en effet une serre géante et, à l'approche de la COP 21, je n'apprendrai à personne que, dans une serre, il se produit un phénomène qui s'appelle l'effet de serre et peut-être est-ce pour vous une manière de faire un cadeau d'accueil à la COP 21.

Une tour qui, comme toutes celles qui poussent dans le monde, correspond à un modèle banal propre aux villes mégalo-poles, à la symbolique phallique à peine dissimulée. Paris n'a-t-elle pas la capacité de résister à cette uniformisation urbaine ?

Enfin, argument massue, ce serait bon pour l'économie que le développement économique ait pour effet un besoin accru de bureaux, je veux bien l'admettre. L'inverse, à savoir que la création de bureaux suscite le développement économique, l'affirmation est hasardeuse.

Un manque de bureaux pour des sièges de multinationales. A La Défense, il y en a beaucoup et ils sont vides. Et il apparaîtrait soudainement, Madame la Maire, que vous seriez une fervente amie des multinationales en mal de bureaux à Paris. Vos amis du groupe Communiste apprécieront.

Peu d'arguments tiennent la route pour justifier cet acharnement. Y a-t-il des cartes qui ne sont pas mises sur la table, comme l'a dit Marielle de SARNEZ, je n'en sais rien, mais j'espère que nous le saurons un jour.

Il y a quelque chose de détestable dans tout cela, en réalité. Notre Assemblée conteste l'extension du stade Roland-Garros sur les serres d'Auteuil et ce projet se fera quand même. Notre Assemblée ne veut pas de la tour Triangle et vous voulez passer en force. Mais quoi ? Qui décide à la fin à Paris, nous ? La Fédération française de tennis ? Unibail ? Un jour, on aimerait le savoir.

En conclusion, Madame la Maire, je crois que nous faisons la même erreur aujourd'hui que ceux qui ont décidé la construction de la tour Montparnasse autrefois, et les mêmes arguments qu'aujourd'hui ont été avancés. Pourtant, si nous devons rejeter une seconde fois ce projet, j'en aurais une certaine fierté pour les générations futures de Parisiens qui nous diront merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Il y a un point sur lequel on doit tous être d'accord : c'est que les premiers devoirs d'un élu parisien, c'est d'abord de se demander sur quel projet de délibération on doit voter. Le projet de délibération en question ne porte ni sur la hauteur de la tour, ni sur son aspect ; il porte sur le déclassement de la parcelle et sur le bail à construction, donc il porte exclusivement sur le montage foncier.

La deuxième question que doit se poser un élu parisien, lorsqu'il s'agit d'une transaction : est-ce que les intérêts de Paris ont été bien défendus ?

Avec "Unibail", il faut bien reconnaître que c'est rarement le cas. On le voit avec Triangle, on l'a vu aux Halles parce que je rappelle que, sur l'opération des Halles, qui va coûter plus de 1 milliard, "Unibail" déboursa 163 millions, et on a évité de justesse l'ouverture de casinos à Paris, projets auxquels "Unibail" n'était peut-être pas complètement étranger.

Alors, dans le cas présent, sur quelle base le patrimoine parisien a-t-il été bradé ?

D'abord, je voudrais rappeler que le terrain d'assiette est dans l'emprise du Parc des Expositions, donc dans une concession de la Ville de Paris. Pas n'importe quelle concession ! La plus rentable de toutes.

Pas d'appel à candidatures, en contradiction avec le vœu que nous avons à l'origine déposé avec Jacques BRAVO, que nous avons réitéré : appel systématique à candidatures lorsqu'il s'agit d'une concession de la Ville. Où est passé cet appel à candidatures ?

Pas d'assistance, bien entendu, à la valorisation et la négociation !

Pas d'évaluation de la valeur de cession de l'emprise ! Cela, c'est assez curieux puisque c'est, en principe, obligatoire. Le seul avis qu'on nous joigne de France Domaine, c'est pour nous dire "tout va bien".

Alors, le seul avis, que j'ai dû rechercher, non sans mal, sur la valeur de cession de France Domaine remonte au 18 février 2011 : 48 millions.

Mais, curieusement, 48 million pour une emprise de 6.500 mètres carrés. L'emprise est passée de 6.500 à 7.345 mètres carrés, pratiquement 1.000 mètres de plus, sans aucune explication et sans aucune évaluation.

Mais on nous dit : "Ce n'est pas une cession, c'est un bail à construction."

Curieux, non ! La Ville est sortie de tous les baux à construction, y compris lorsque c'étaient des baux dont "Unibail" était titulaire, comme aux Halles.

Quelles sont les conditions de ce B.A.C., bail à construction ? Eh bien, elles sont pires que dans la délibération que nous avons rejetée le 17 novembre, puisqu'il y a d'abord 500.000 euros - ce n'est pas très cher ; ça, c'est l'option - payables entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2020, récupérables par "Unibail" ultérieurement.

Il y a la redevance initiale qui est donc assimilable au prix du terrain : 8 millions d'euros.

8 millions d'euros !

8 millions exigibles à la date de livraison de l'ouvrage, c'est-à-dire sans doute pas avant 2020. Que vaudront, en 2020, 8 millions d'aujourd'hui ?

Il y a la redevance annuelle : elle n'est pas particulièrement féroce, elle est fixée à 2 millions, avec une part variable qui peut atteindre un maximum de 6,365 millions.

Et puis, comme l'a rappelé Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, il y a des clauses totalement léonines, invraisemblables, inédites, puisque "Unibail" détient une promesse d'achat préférentiel et qu'elle est seule bénéficiaire de cette promesse d'achat préférentiel. Cela veut dire en clair que, si la Ville voulait vendre ce terrain en recherchant un partenaire, elle ne pourrait pas le faire.

Les conditions sont donc totalement déséquilibrées dans ce bail à construction.

Et puis, je voudrais rappeler qu'un bail à construction, on doit quand même se poser la question : pourquoi faire un bail à construction ? Puisque vous savez qu'à l'issue du bail, dans 80 ans, la Ville deviendra propriétaire de l'immeuble. Dans quel état sera la tour Triangle 80 ans après sa construction ? On verra bien !

Mais à quel titre la Ville de Paris serait-elle propriétaire d'une tour de bureaux ? A quel titre la Ville de Paris serait-elle propriétaire d'un hôtel ou d'un "sky bar" ? Ça, c'est la question que nous devons effectivement nous poser.

Alors, faut-il reprocher à des élus de Gauche, voire à des élus Communistes, de craquer pour "Unibail", ses arguments, ses pressions, ses moyens ? Mais, enfin, on se demande tout de même pourquoi.

J'ai même entendu il y a quelques instants Nicolas BONNET-OULALDJ : il voit dans cette opération "Paris ville ouverte à un leader du CAC40" le retour de la classe ouvrière à Paris. Allez chercher jusqu'où il va trouver tout cela ?

Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, je citerai Karl Marx : "L'histoire ne se répète pas, elle bégaie." Et dans la défense des intérêts financiers de la Ville avec "Unibail", elle bégaie.

Canopée-é-é-é ! Rodamco-o-o-o-o ! Unibail-aïe-aïe-aïe !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Madame Valérie NAHMIAS, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Valérie NAHMIAS. - Madame la Maire, mes chers collègues, les quelques minutes dont je dispose ne laissent guère place ni au suspens ni aux périphrases. Ce n'est une surprise pour personne : nous sommes plusieurs membres du groupe UDI-MODEM à dire "oui" au nouveau projet de tour Triangle, à apporter nos voix à ce projet. Et nous l'assurons pleinement, librement, en pleine conscience, en pleine transparence et sans aucun forcing. Des voix décisives pour ce scrutin, des voix affranchies de clivages partisans et apportées avec la conviction sans faille que ce projet sert l'intérêt des Parisiens.

75 % de la surface de la tour Triangle sera consacrée à des bureaux de grade A, permettant de rattraper notre retard sur les grandes capitales européennes. Je rappelle : 7 % à Paris contre 20 % à Londres.

Alors, certes, la tour Triangle ne résoudra pas en soi le problème de compétitivité de la France, mais cette nouvelle offre servira au moins l'attractivité de Paris.

J'ajoute qu'avec la tour Triangle, ce sont 5.000 salariés qui vont s'implanter dans un quartier en pleine mutation : 5.000 consommateurs pour les commerces de proximité. C'est cela aussi que nous souhaitons soutenir en votant ce projet.

En outre, nous avons obtenu que soit réintégré l'hôtel qui avait disparu de sa programmation. Ce n'est pas un détail du nouveau projet, c'est un élément fondamental parce que cette nouvelle offre complète les deux hôtels prévus dans le parc lui-même et permet à Paris de se maintenir sur le podium des villes organisatrices de foires et grands salons internationaux. C'est un pilier de l'économie et du tourisme parisien, ne l'oublions pas !

A l'heure où nous sommes embourbés dans une crise économique qui n'en finit pas, la modernité, je le rappelle, c'est le mouvement : bouger, s'ouvrir, aller de l'avant. Il semble inopportun de faire une obstruction de principe à un tel projet économique.

En apportant nos voix à Triangle, conforme au Grenelle de l'environnement, je le rappelle, nous souhaitons dire aux investisseurs et aux entrepreneurs que Paris accueille ceux qui construisent des hôtels et des bureaux ; Paris accueille des "start-up" qui utiliseront les espaces de "co-working" ; Paris accueille les acteurs de la culture ; Paris accueille les familles ; Paris accueille les enseignes qui prendront place dans la galerie marchande, les entreprises aussi qui utiliseront les grandes galeries de la tour ; Paris vous accueille.

Bref, Paris n'érige pas que des symboles, aussi magnifiques soient-ils, elle érige aussi des bâtiments pour accueillir.

A l'intérêt général économique, je vais évoquer une deuxième conviction : la tour participe à la construction du Grand Paris. La tour Triangle constitue un trait d'union urbaine entre Paris et Issy-les-Moulineaux, dans une zone métropolitaine affranchie de son enclave périphérique.

Je vous assure, dans quelques années, depuis le "sky bar" de l'hôtel de la tour Triangle, les Parisiens contempleront avec satisfaction ce nouveau quartier et un parc des Expositions modernisé, dont Triangle deviendra la figure de proue.

Alors, voilà, mes chers collègues, ce qu'il en est ! Parce que le dialogue et la concertation ont guidé nos relations depuis novembre, parce que l'impératif économique est trop important pour Paris, nous sommes prêts à dépasser les clivages partisans et jouer pleinement notre rôle d'opposition constructive, sans céder à l'obstruction acharnée et systématique.

Nous resterons, évidemment, à l'écoute des Parisiens, des habitants et des associations de quartier, pour entendre leurs problématiques, leurs craintes, que ce soit sur les transports, sur l'accessibilité ou tout autre sujet, afin que les grands projets structurants pour Paris et sa métropole en sortent encore plus enrichis.

Alors, voilà mes chers collègues, nous sommes plusieurs du groupe UDI-MODEM, dans la continuité de notre vote centriste de la dernière mandature, à voter "oui" en pleine liberté, convaincus que la tour Triangle servira la dynamique économique et urbaine de Paris au service des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Merci, Madame NAHMIAS.

Je vais donner la parole à M. Jean-Louis MISSIKA pour répondre aux orateurs et ensuite nous procéderons à un vote public. Cela a été demandé par plusieurs groupes d'ailleurs.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

D'abord, je voudrais remercier tous les intervenants pour la qualité et la sérénité des interventions. J'ai entendu plusieurs orateurs dire que tout a été dit sur la tour Triangle.

Tout a été dit sur la tour Triangle, mais il y a toujours quelque chose à dire sur la tour Triangle, et il y a des choses à apprendre sur la tour Triangle, par exemple, Monsieur GOUJON, vous pourriez apprendre que la tour Triangle ne fait pas 60 étages, mais 42, depuis le temps qu'on en parle, et que le projet d'hôtel ne fait pas cinq étages, mais six. Il y a toujours des choses à apprendre et des choses à débattre.

Je voudrais commencer peut-être mon intervention sur la question de droit qui a été soulevée par certains orateurs. Tout simplement, le protocole qui était en vigueur a expiré le 31 décembre 2014. Et donc nous débattons aujourd'hui d'une nouvelle convention, et ce débat est indépendant de quelque chose qui se passe, par les hasards du calendrier, en ce moment même, au Tribunal administratif de Paris, c'est-à-dire le débat sur le vote de novembre.

Je voudrais juste rappeler, à ce propos, que le rapporteur public dans ce débat, magistrat indépendant chargé de dire le droit, estime que le caractère secret du vote a été méconnu et que le vote doit être annulé. Je pense que nous attendrons avec intérêt la décision du Tribunal administratif, mais il me semble important de connaître cette information.

Tout a été dit sur la tour Triangle, et notamment les évolutions, l'hôtel, les espaces de "co-working", l'équipement culturel. Je crois qu'il faut avoir à l'esprit que ce bâtiment sera plus ouvert au public, mieux inséré dans le quartier, mieux articulé avec le parc des expositions.

Je voudrais répondre à un certain nombre d'arguments critiques et les discuter. D'abord la question de l'insertion dans le quartier, la question du lien avec la Ville d'Issy-les-Moulineaux, la question de la transformation de la porte de Versailles.

J'insiste sur un point, transformer les portes, transformer les portes de Paris en places du Grand Paris, suppose la construction d'un certain nombre de bâtiments qui sont des bâtiments qui signalent ces nouvelles centralités. C'est cela le principe de la tour Triangle, comme c'est le principe du tribunal à Clichy-Batignolles, comme c'est le principe des tours Duo à Masséna.

Je voudrais dire une chose importante dans le positionnement de la tour Triangle, c'est le fait qu'elle n'est pas parallèle au boulevard périphérique, mais qu'elle rétablit l'axe Paris-Issy-les-Moulineaux et préfigure la liaison entre Paris et les villes voisines. L'œuvre est perpendiculaire au boulevard périphérique. C'est une liaison, ce n'est pas une séparation.

Deuxième élément, qui a été traité par beaucoup d'orateurs, la question de l'environnement et de l'énergie. Alors c'est vrai, il y a plusieurs façons d'observer la question énergétique sur les immeubles de grande hauteur. La tour Triangle, comme le T.G.I., comme les tours Duo, devront respecter le plan Climat. Mais ce que je voudrais faire, car c'est important, c'est comparer les performances énergétiques des différentes surfaces de bureaux. Les surfaces de bureaux, en termes de résultat, sur la tour Triangle, consommeront moins de 50 Kilowatts/heure par mètre carré et par an. Il faut savoir, mes chers collègues, que c'est quatre à cinq fois inférieur à la moyenne du parc tertiaire existant. Il faut savoir que c'est une consommation six fois inférieure à la moyenne du parc haussmannien. Il faut savoir que c'est une performance meilleure de 40 % par rapport à la loi Grenelle de 2012.

D'autre part, et c'est cela qui est intéressant dans l'évolution technologique des immeubles de grande hauteur, il y aura des innovations dans cette tour : des façades double peau, le chauffage et le rafraîchissement par plafonds radiants, la généralisation des détecteurs de présence, les luminaires graduables, l'implantation du bâtiment dans le sens des vents dominants pour des économies de structure, et ces économies de structure, en matière de consommation d'énergie, seront de l'ordre de 20 %.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande à tout le monde d'écouter, ce n'est pas très compliqué, cela permet de s'informer. On a écouté tout le monde, on a essayé vraiment dans le calme et le respect, allons au bout et écoutons la réponse de Jean-Louis MISSIKA pour l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Autre élément important, au-delà de l'économie d'énergie, il y a l'utilisation de l'énergie renouvelable, la géothermie sur nappe couvrira plus de 50 % des besoins annuels de chaud et froid et les panneaux solaires thermiques couvriront les besoins en eau chaude sanitaire des restaurants.

Enfin, il y a des innovations technologiques pour récupérer l'énergie, la récupération d'énergie sur les mouvements des ascenseurs, et plus de 70 % de la chaleur de l'air extrait qui sera récupérée. Tout ceci démontre que les I.G.H. peuvent s'inscrire dans le cadre d'une problématique de développement durable.

Je voudrais également reprendre ce débat interminable sur les bureaux, et les bureaux à Paris, et les bureaux dans le Grand Paris.

D'abord il est vrai que Triangle permettra à Paris de renforcer son attractivité pour accueillir des sièges sociaux.

Monsieur GOUJON, on ne peut pas vouloir une chose et son contraire, c'est-à-dire se plaindre que des sièges sociaux déménagent en dehors de Paris et refuser qu'il y ait à Paris des bâtiments qui puissent accueillir des sièges sociaux et ces bâtiments sont très significatifs.

La modernité et la modularité des espaces répondront aux besoins en lieux de travail, dont Paris manque cruellement. Je voudrais vous citer là aussi quelques chiffres, car on ne peut pas parler des bureaux en général. Il y a des bureaux obsolètes, il y a des bureaux anciens, et il y a des bureaux neufs.

A Paris, seulement 7 % vous entendez bien ce chiffre, 7 % des mètres carrés disponibles sont neufs, ou rénovés à neuf. Même dans le Grand Paris ce pourcentage n'est que de 16 %, ce qui est très inférieur aux grandes métropoles internationales comme New York ou Londres.

Deuxième chiffre, extrêmement important, la question de la vacance. Sur la vacance, il y a seulement, 4,8 % du total du parc qui est disponible. 4,8 % du total du parc de bureaux disponibles à Paris.

En deçà de 5 % de vacance, il est admis par la profession que le marché est sous tension. C'est le cas à Paris depuis 2011. Donc, quand on dit qu'il est absurde de construire des bureaux, car il y a des bureaux vides à Paris, c'est une contrevérité.

Au total, Triangle contribue à la dynamique de la transformation des bureaux existants, qui sont obsolètes, en logements dont Paris a besoin. Si nous voulons transformer des bureaux en logements, car ces bureaux sont obsolètes, nous devons aussi favoriser la construction de bureaux neufs. C'est assez logique et c'est assez cohérent.

Alors, maintenant, je vais traiter la question du bail à construction. J'ai été surpris par votre intervention Monsieur LEGARET, car le bail à construction est quand même quelque chose qui est très pratiqué par la Ville de Paris et cela n'est pas du tout une nouveauté.

Et là aussi il y a une forme de contradiction dans la critique, parce que dire qu'il faut vendre, c'est accepter que le bâtiment soit conçu entièrement selon le bon vouloir du nouveau propriétaire, alors que le bail à construction permet de maîtriser le contenu, la preuve, c'est qu'on a fait évoluer la programmation de la tour Triangle.

Et d'autre part, dire que le bail à construction n'est pas utilisé me paraît quand même fallacieux. L'outil bail à construction est loin d'être exceptionnel. Il a été utilisé, par exemple, pour le MK2, quai de la Loire, pour les Magasins Généraux avec un hôtel, une auberge de jeunesse, des restaurants, il a été utilisé pour le cinéma Etoile-Lilas, pour des hôtels industriels, notamment avec des opérateurs de la Ville, pour des hôtels de tourisme.

Oui effectivement, le bail à construction est utilisé sur différents points.

Sur l'évaluation de la redevance, ce sujet a été traité à de multiples reprises, je voudrais simplement rappeler que France Domaine a calculé cette redevance comme devant être entre 2,2 millions et 3,2 millions d'euros, que, "in fine" le calcul qui a été adopté est de 2 millions d'euros de part fixe et une part variable qui peut monter jusqu'à 6 millions d'euros, vous l'avez dit Monsieur LEGARET, donc de ce point de vue-là, nous sommes complètement dans les clous par rapport à France Domaine. Je voudrais juste rappeler que cette évaluation a été faite en 2011. France Domaine est un service du Ministère des Finances, et que la Ministre des Finances de l'époque était Mme Christine LAGARDE, et qu'elle était également conseillère de Paris.

Sur l'évolution de la redevance, suite au changement de programmation, il n'y a pas à discuter, nous avons très bien négocié, et cette évolution est très favorable.

J'en viens maintenant aux deux vœux qui ont été rattachés à ce projet de délibération. D'abord le vœu relatif à la clause sociale sur les marchés de construction de la tour Triangle. Nicolas BONNET-OULALDJ demande que la S.C.I. "Triangle" se rapproche des acteurs de l'emploi, afin d'élaborer le plus en amont possible, le choix des attributaires et l'ouverture des chantiers, une stratégie ambitieuse d'insertion et mobiliser pleinement la clause sociale. Ma réponse sera courte : je suis tout à fait favorable à votre demande. La promesse de bail à construction contient une section sur les clauses d'engagement d'insertion sociale, et nous entendons nous mobiliser pleinement pour qu'elle soit mise en pratique. Donc un avis favorable sur ce vœu.

Et d'autre part, je voudrais parler du vœu relatif à l'organisation d'un référendum sur la construction des tours à Paris, parce que ce vœu mérite discussion, et d'ailleurs, mériterait une discussion plus longue que celle qui nous occupe aujourd'hui.

D'abord, j'ai deux questions simples à soulever : la première, c'est quel est le corps électoral...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande vraiment qu'on écoute cette réponse. Elle est très importante.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Quel est le corps électoral dans un référendum ? Les Parisiens, sans doute, mais quid des communes limitrophes ? C'est un sujet métropolitain. Il faudrait donc un référendum métropolitain et dans ces conditions, il faudrait aussi que tous les sujets d'importance métropolitaine soient soumis à un référendum métropolitain. On voit à quel point le sujet est délicat et complexe et mérite réflexion.

Mais je voudrais aussi revenir sur un point essentiel...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vraiment, écoutez, enfin ! Cela ne vous enlève rien d'avoir les arguments, même si vous ne les partagez pas.

Allez-y, Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais aussi revenir sur un point essentiel, c'est cette terminologie de Zone d'aménagement concerté. Qu'est-ce que l'on entend exactement par "aménagement concerté" ? L'aménagement, cela suppose une approche globale. Il est absurde de séparer un élément de cette approche globale, fussent-ils les I.G.H., pour en faire un enjeu de controverse, notamment parce que les I.G.H. doivent s'insérer dans un paysage, une perspective, un programme.

Et d'autre part, la concertation. La concertation, c'est une approche progressive, délibérative, avec la recherche permanente de zones de consensus, tout le contraire du coup de hache référendaire où il faut répondre par oui ou par non à une question parfois mal posée et très arbitraire. La démarche participative, ce n'est pas cela, c'est la construction patiente d'une vision partagée.

Je vous remercie. Ce sera un avis défavorable sur le vœu. Et j'engage tous mes collègues à faire preuve de courage, ne pas faire preuve de pusillanimité et à voter ce projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Nous avons plusieurs demandes de vote à scrutin public sur le projet de délibération, mais il y a deux vœux et il y a une demande d'explication de vote, je crois, de l'UMP sur les vœux.

Qui fait cette explication ? Madame la Présidente du groupe UMP ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui.

Nous voterons pour le vœu demandant un référendum sur les tours. Nous trouvons que ce vœu est bienvenu et il l'est d'autant plus quand on considère la manière dont les principes élémentaires de la démocratie sont régulièrement violés dans cette Assemblée. Il faut bien aller chercher la démocratie ailleurs.

Concernant le vœu de nos collègues communistes, sur le principe, on aurait été plutôt pour, mais étant contre la tour, cela nous semble difficile de voter pour ce vœu. Donc nous nous abstenons sur le vœu de nos collègues communistes.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Nous allons d'abord...

Explication de vote, groupe Socialiste... Bon, tous les groupes. Allons-y.

Pour le groupe Socialiste ?

Mme Afaf GABELOTAUD. - Ce n'est pas une explication de vote, mais juste pour vous dire que nous entendons la demande de scrutin public et que nous émettons effectivement un avis favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Allez-y, Nicolas BONNET, pour le groupe Communiste.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Moi, j'entends les volontés de plus de démocratie. D'ailleurs, nous aurons une communication cet après-midi sur la création d'un conseil social, économique et environnemental, et donc, à l'initiative du groupe Communiste, mais je voudrais dire avant de faire un débat métropolitain sur la tour Triangle, peut-être qu'il faudrait faire un référendum sur la métropole.

Et donc, nous voterons contre le vœu du groupe Ecologiste.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Est-ce que le groupe Ecologiste de Paris veut s'exprimer ? Non, ça va ?

Alors, une explication de vote sur les vœux.

M. David BELLARD. - Juste une demande de faire un scrutin public sur notre vœu référendum, et nous nous abstiendrons sur le vœu Communiste demandant des clauses sociales.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y a tout d'abord une demande de scrutin public. Donc nous allons mettre aux voix avec un scrutin public le vœu n° 41 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Attendez, attendez, attendez ! On va d'abord interrompre une minute la séance pour que tout le monde puisse avoir la carte, les procurations et que l'on puisse faire l'opération de vote. Cinq minutes, me dit-on. Cinq minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq minutes, est reprise à douze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande à tous les conseillers de regagner leur place. Je demande à tous les collaborateurs autorisés à rester, à s'asseoir également, et à ceux qui ne sont pas autorisés à rester, à sortir.

2015 DU 141 - Déclassement de l'assiette de la tour Triangle et signature d'une promesse de bail et d'un bail à construction relatif à la réalisation de la tour (15e).

Vœu déposé par le GEP relatif à l'organisation d'un référendum sur la construction de tours.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la clause sociale sur les marchés de construction. (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons procéder au vote.

Tout d'abord, il a été demandé un scrutin public sur le vœu n° 41 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je vais déclarer ouverte la procédure de vote pour ce vœu n° 41 déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Je déclare le scrutin ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Je déclare le scrutin clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 159

Pour : 75

Contre : 80

Abstentions : 3

NPPV : 1

Le vœu n° 41 est donc repoussé.

(Voir annexe n° 5 - Détail des votes).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à un vote à main levée sur le vœu n° 42 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Je demande aux collaborateurs d'aller s'asseoir. On ne perturbe pas les opérations de vote.

Je mets aux voix, à main levée, puisqu'il n'a pas été demandé de scrutin public, le vœu n° 42 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 228).

Je déclare ouvert le scrutin concernant le projet de délibération DU 141 avec un avis favorable de l'Exécutif.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 161

Pour : 87

Contre : 74

Abstention : 0

NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 141).

(Voir annexe n° 6 - Détail des votes).

Mes chers collègues, le projet de la tour Triangle verra le jour et je m'en réjouis. Je vous remercie.

Dépôt de questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants et est relative "à la place des véhicules de tourisme avec chauffeurs - V.T.C. - et des taxis à Paris".

La deuxième question est posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris sur "le fonctionnement des institutions".

La troisième question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM, concerne "l'inscription dans les conservatoires de la Ville de Paris".

La quatrième question émane du groupe Socialiste et Apparentés et est relative "au plan canicule et aux mesures d'accompagnement mises en œuvre par la Ville de Paris".

La cinquième question, posée par le Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police, est relative "à la mise en accessibilité des établissements recevant du public relevant des bailleurs sociaux".

La sixième question d'actualité, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche, concerne "la réforme des 35 heures à l'A.P.-H.P.".

Enfin, la dernière question, posée par M. Dominique TIBERI à Mme la Maire de Paris, est relative "au niveau d'équipements du 5e arrondissement".

Nous suspendons la séance jusqu'aux questions d'actualité à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons démarrer cette séance par l'examen des questions d'actualité.

Souhais de bienvenue.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Permettez-moi de saluer, dans les tribunes, les élèves du collège François Villon, qui ont remporté la coupe de football féminin des 11-13 ans de l'A.E.F.E.

On est très, très fiers de vous.

Très fiers de vous ! Merci d'être là !

Merci.

Et il y a dans l'autre tribune, je pense ici, les enfants, les élèves, en tous les cas les jeunes participants au Conseil municipal des enfants du 7e arrondissement de Paris.

On est très fiers de vous aussi !

Voilà, nous sommes sous le regard de la jeunesse parisienne.

Examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la place des véhicules de tourisme avec chauffeurs, V.T.C., et des taxis à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et nous engageons donc cette séance de questions d'actualité, avec la première question qui est posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Monsieur le Président du groupe, Jean-Bernard BROS ?

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, depuis des mois, les polémiques se suivent dans la guerre commerciale que se livrent les taxis.

Les V.T.C. et les particuliers proposent un service de transports via application mobile. La semaine dernière, des incidents ont éclaté aux abords des aéroports parisiens et même dans Paris, suite à une mobilisation de certains taxis qui contestent l'utilisation d'"UberPop", application mettant en relation clients et particuliers proposant des courses.

La Préfecture de police de Paris a annoncé ce week-end qu'elle renforçait les Boers, la police des taxis. Les 83 hommes qui composent cette Brigade spécialisée ont reçu, depuis, l'appui de 200 hommes de la sous-Direction régionale de la circulation et de la sécurité routière, pour faire appliquer l'arrêté préfectoral interdisant "UberPop".

Soit !

Si l'application "UberPop" prête légitimement à discussion, il serait un peu court de clore un débat qui doit avoir lieu sur la cohabitation à Paris des taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur qui, eux, respectent la loi.

Le système français des licences de taxi pose des questions. Le refus d'en augmenter le nombre fait aujourd'hui que l'offre parisienne est trois fois plus faible qu'à Londres ou à New York. Tous les Parisiens le savent : héler un taxi en heures de pointe constitue une opération très compliquée.

Et soyons honnêtes, cette profession est généralement réfractaire à toute idée d'évolution : la dernière preuve étant, par exemple, son opposition à l'idée de mise en place d'un "forfait aéroport", alors que, partout dans le monde, cela est la règle.

Face à cette situation de monopole, où chaque licence se négocie à prix d'or, il était finalement tout à fait naturel qu'une nouvelle offre se développe.

Le succès des V.T.C., de plus en plus sollicités par les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi par les visiteurs, nous confirme la nécessité d'une évolution de la situation.

La Ville de Paris doit accompagner le développement de l'offre de V.T.C. qui bénéficie à l'emploi. Beaucoup de non-diplômés, notamment, étoffent un service sur laquelle la demande est forte, avec une qualité de service et une qualité de prix unanimement saluées.

Notre groupe propose d'ailleurs dans un vœu - nous en discuterons demain - d'ouvrir des voies réservées sur l'autoroute A1 et permettre aux V.T.C., en plus des taxis, d'y circuler. Parallèlement, nous appelons l'Exécutif parisien, mais aussi l'Etat, à sortir de cette "synthèse molle" afin de réguler efficacement et intelligemment la présence des V.T.C. à Paris.

Notre question, j'y viens, est ainsi la suivante : quelle place demain va être faite aux véhicules de tourisme avec chauffeur qui contribuent légalement à étoffer l'offre de transports à Paris ? Que prévoit la Ville afin de mieux en réguler la présence ? Comment éviter de nombreux affrontements et quelles sont les exigences portées auprès des taxis parisiens ?

Enfin, Monsieur le Préfet, j'en termine : pouvez-vous nous donner le bilan des incidents survenus la semaine dernière ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. le Préfet de police.

Remerciements à M. le Préfet de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je voudrais, avant de lui donner la parole, dire, mes chers collègues, que pour M. le Préfet c'est sans doute sa dernière séance de questions d'actualité au Conseil de Paris, et je voudrais le remercier du travail que nous avons pu faire ensemble pendant ces mois, ces années. Et vraiment, le remercier de l'état d'esprit, de la courtoisie républicaine qui l'a toujours animé et du souci d'efficacité.

Merci à vous, Monsieur le Préfet.

I - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la place des véhicules de tourisme avec chauffeurs, V.T.C., et des taxis à Paris. (suite).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous donne la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, je veux profiter de cette occasion et vous remercier de vos propos et vous dire combien j'ai apprécié le travail que nous avons accompli ensemble, avec vous-même, Madame la Maire, dans un climat de confiance, comme avec vos prédécesseurs, avec vos adjoints, particulièrement ceux qui suivent les missions de la Préfecture de police.

Mais je voudrais le dire aussi avec l'ensemble des maires d'arrondissement, nous avons fait, je crois, un travail très positif, j'apprécie beaucoup ce contact avec les élus de terrain que vous êtes tous, et particulièrement quand

vous avez la charge d'un arrondissement. Je trouve que cette coopération entre la Préfecture de police, les adjoints en charge du secteur et les maires d'arrondissement, donne de très bons résultats et je veux encore vous remercier de cette confiance que vous m'avez faite, et aussi de cette participation à ce Conseil de Paris. C'est effectivement pour moi irremplaçable, pour nous permettre de mener des actions qui correspondent aux attentes, aux préoccupations de tous les élus qui sont ici présents dans cet hémicycle.

Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais donc répondre, Monsieur le Président, sur cette question d'actualité, de grande actualité, sur les taxis et les V.T.C., en vous rappelant la position du Gouvernement, sa stratégie et les résultats que nous avons obtenus à la Préfecture de police dans ce domaine.

D'ailleurs, d'abord, je voudrais souligner que cette profession du taxi connaît une évolution en profondeur des conditions d'exercice de son activité, comme d'autres secteurs, mais on sent bien qu'il y a des modèles économiques, sociaux, sociétaux qui sont mis en cause, notamment par l'arrivée des nouvelles technologies qui peuvent avoir des effets positifs, mais qui créent une grande inquiétude dans des secteurs plus traditionnels, qui répondent pourtant à un besoin également de la société.

Cette profession du taxi est confrontée, en effet, à un double phénomène qui est le développement des V.T.C., depuis la loi du 22 juillet 2009 de développement de l'amélioration des services touristiques, et avec l'apparition de nouvelles applications informatiques de mise en relation.

A la suite d'une vaste concertation avec tous les acteurs concernés le Gouvernement a fait adopter une loi, la loi du 1er octobre 2014, pour permettre une coexistence harmonieuse entre ces deux secteurs, le taxi et les V.T.C., pour permettre de répondre à la diversité des besoins de la population, et de la population parisienne en particulier.

Cette loi, dont la constitutionnalité a été reconnue par le Conseil constitutionnel sur la quasi-totalité de ses dispositions, a confirmé le monopole de la maraude du taxi, y compris sous sa forme moderne de maraude électronique.

Elle a aussi créé une nouvelle incrimination pénale, celle de mise en relations illicite entre les clients et les chauffeurs non professionnels, et cette dernière incrimination vise notamment à interdire le développement d'applications telles que "UberPop", ce que vous avez souligné, mais il y en a d'autres, comme Heetch ou Djump, qui transforment des particuliers en transporteurs illicites de personnes, qui ne reconnaissent aucune règle, aucune loi qu'elles soient sociales, fiscales, liées à la concurrence, liées aux assurances.

Donc, cette loi du 1er octobre 2014, est une loi équilibrée qui a permis de maintenir ce monopole légal du taxi sur la maraude, pour permettre à tout usager de trouver immédiatement un transport à sa disposition, mais tout en permettant l'activité légale des V.T.C., qui sont utilisés sur réservation.

Face à cette situation, la société "Uber" a engagé divers recours contre ce nouveau cadre juridique.

Dans l'attente des décisions judiciaires qui devront intervenir, les chauffeurs de taxi ont exprimé leur mécontentement la semaine dernière, en particulier à l'égard de cette activité d'"UberPop".

Alors quelle a été la politique du Gouvernement et la stratégie mise en œuvre par la Préfecture de police face à cette situation de tension ?

D'abord, comme vous l'avez rappelé, les services appelés "les boers" qui ont la charge de contrôler l'activité des taxis ont intensifié leur mission de contrôle contre le délit d'exercice illégal de la profession de taxi.

Je les ai renforcés, j'ai renforcé les 80 "boers" par 200 policiers qui proviennent d'autres services de la Direction de la circulation, donc, qui ont une compétence déjà dans ce domaine.

Aujourd'hui, à ce jour, plus de 400 procédures judiciaires ont été initiées sur le fondement de l'exercice illégal de la profession de taxi, et conformément aux instructions qui ont été données par le Procureur de la République, nous saisissons, depuis le week-end dernier, les portables de ces conducteurs, parce qu'ils portent l'application, l'application qui est dépourvue de base légale, et le Procureur a demandé que nous saisissons les véhicules qui sont utilisés pour cette activité, et depuis la semaine dernière, ce sont trois véhicules qui ont été déjà saisis et d'autres procédures sont en cours.

J'ai pris par ailleurs, vous le savez le 25 juin, l'arrêté d'interdiction d'"UberPop" afin de renforcer les outils juridiques qui sont à notre disposition.

J'ai aussi présidé hier, avec le Procureur de la République, le Comité départemental anti-fraude, afin de lutter contre le travail dissimulé, la concurrence déloyale et le non-paiement des cotisations sociales et fiscales.

L'un des enjeux, d'ailleurs, de ce comité, c'est la question de la reconnaissance du lien de subordination entre "Uber" et ses chauffeurs, pour établir s'ils sont salariés. Quelle est la nature du contrat qui lie "UberPop" à ses chauffeurs, s'ils sont salariés - comme un tribunal californien l'a reconnu la semaine dernière - ce sont des sommes considérables qui sont en jeu et dont le recouvrement sera demandé à la société ?

Enfin, sur ce qui s'est passé la semaine dernière, dois-je rappeler que je suis d'une grande fermeté contre les troubles à l'ordre public et aux violences contre les personnes, et encore une fois d'où qu'elles viennent.

Ainsi un dispositif adapté d'ordre public a été mis en place jeudi dernier pour minimiser ces troubles et les perturbations subies par les Parisiens. J'ai veillé, en particulier, à ce que notamment tôt le matin, le périphérique soit rapidement dégagé, ce qui a permis à la circulation de reprendre, il y a eu très peu de blocages du périphérique.

Et contre les auteurs de violences, inacceptables, qui nuisent d'ailleurs à la réputation de ceux qui s'y sont livrés, nous avons procédé à neuf interpellations en flagrant délit, qui ont donné lieu à cinq gardes à vue. Une de ces personnes, coupable de violences, a déjà été condamnée à huit mois de prison avec sursis, et nous exploitons actuellement les images de vidéo-protection pour authentifier les auteurs de violences n'ayant pu être interpellés en flagrant délit. C'est ce message de fermeté que nous voulons passer face à ce type de violences.

On peut dire que la Préfecture de police est mobilisée pour gérer ce dossier délicat et majeur. Vous savez que la Préfecture de police a la responsabilité de la profession, de la tutelle sur la profession des taxis. Mais elle a aussi la responsabilité de l'ordre public. Notre rôle est de faire prévaloir les principes de l'Etat de droit, et les récents développements judiciaires d'hier et de ce matin - en ce qui concerne les responsables d'"UberPop", qu'il ne me revient pas de commenter, bien sûr - indiquent bien, en tout cas, que la loi du 1er octobre 2014, qui est une loi d'équilibre qui permet une bonne cohabitation entre ces deux secteurs, est bien mise en œuvre à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je vais peut-être demander à Christophe NAJDOVSKI de compléter sur les aspects relevant plus de la Ville.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Les taxis ont une longue histoire à Paris, mais d'autres services de transport individuel de personnes y existent également depuis longtemps. Il s'agissait toutefois par le passé plutôt de services de luxe, et cette situation a changé en juillet 2009, avec la loi "Novelli", qui a libéralisé la réglementation des voitures de tourisme avec chauffeur. Ainsi qu'il est dit dans le rapport "Thévenoud", remis en avril 2014 au Gouvernement, je cite : "Ce nouveau régime, combiné avec la généralisation des smartphones, a permis le développement très rapide, surtout à partir de 2012, d'une offre de V.T.C. à bas prix".

Aujourd'hui, il est estimé qu'il y a, à Paris, les chiffres variant selon les sources de 2 à 6.000, voire même à 10.000 chauffeurs de V.T.C., si l'on inclut les chauffeurs occasionnels, alors que 17.700 taxis sont recensés en Ile-de-France.

Le problème posé est, je cite encore le rapport "Thévenoud" : "que le nouveau régime juridique institué en 2009 a engendré une concurrence entre une profession très réglementée, le taxi, et une profession totalement libre, le V.T.C." Le Gouvernement a donc légiféré avec la loi relative aux taxis et V.T.C. votée en octobre dernier, qui réserve aux taxis la maraude électronique et oblige les V.T.C. à revenir au garage entre chaque client.

Ces mesures sont aujourd'hui contestées et plusieurs questions prioritaires de constitutionnalité remettant en cause la validité de la loi ont été posées. Dans l'attente de ces réponses, la Ville de Paris suit avec la plus grande attention l'évolution de la jurisprudence qui permettra de clarifier une situation aujourd'hui trop floue, qui nuit à l'équilibre du secteur.

En revanche, l'illégalité de l'application "UberPop" a bel et bien été confirmée et nous pensons que c'est une bonne chose. Nous ne pouvons en effet accepter que la libéralisation la plus sauvage vienne saper les bases de l'ensemble d'un secteur d'activité. Nous déplorons et condamnons toutefois, évidemment, les violences qui ont émaillé les manifestations de taxis de la semaine dernière.

Pour ce qui concerne la voie réservée de l'autoroute A1 et de l'autoroute A6 aux bus et taxis, dont nous reparlerons plus tard dans ce Conseil, puisque vous avez déposé un vœu sur ce point, le Gouvernement a, dans un communiqué de presse daté du 17 juin, demandé au Tribunal administratif de Montreuil de revenir sur sa décision de suspension de la mise en œuvre de cette voie réservée. Nous espérons également que la clarification viendra rapidement sur ce dossier.

Et je vais dire un mot sur la question des couloirs de bus que peuvent aujourd'hui emprunter les taxis sur la base de l'article L. 2213-3 du Code général des collectivités territoriales. Nous considérons que le nombre de véhicules pouvant y circuler doit rester limité et que l'introduction d'une nouvelle catégorie de véhicules aurait des conséquences néfastes sur la vitesse commerciale des bus, sur le service aux usagers et sur la sécurité des cyclistes.

Et je saisis à ce propos, d'ailleurs, Monsieur le Préfet de police dans les jours qui viennent au sujet du respect des règles de circulation dans les couloirs de bus, de manière à préserver et même, je l'espère, développer la qualité de l'offre de transports collectifs dans la Capitale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur le Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Préfet, pour ces réponses. Nous reviendrons avec notre collègue Christophe NAJDOVSKI dans le débat, effectivement, à l'occasion d'un vœu.

Vous dire aussi que bien sûr, on parle beaucoup de cette société américaine qui, aujourd'hui, pèse quelques milliards en bourse aux Etats-Unis, mais il y a aussi des sociétés françaises. Je pense à une qu'on ne cite pas et qui s'appelle "LeCab", qui est une société française et qui crée de l'emploi à travers cela.

Mais sur l'histoire de l'autoroute A1, ma question, c'est uniquement pour : comment se fait-il que les taxis refusent le forfait aéroport. Il y a énormément de visiteurs à Paris, plus de 30 millions. Beaucoup utilisent des taxis. Dans toutes les villes du monde, il y a des forfaits. Les taxis refusent ce forfait et donc, c'est pour cela que je trouverais normal qu'on autorise sur cette portion uniquement les V.T.C. à utiliser Roissy et Orly dans ces transports vers Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

II - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative au fonctionnement des institutions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Deuxième question d'actualité posée par Mme la Présidente du groupe UMP. Vous avez la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, depuis quelque temps, vous nous donnez démonstration sur démonstration de votre difficulté à accepter les conséquences du vote, et vous ne vous encombrez pas de principes, ni même de morale pour arriver à vos fins.

Ce matin, vous nous demandez de revoter sur un projet déjà soumis au Conseil de Paris et rejeté alors, et ce, le jour même où le Tribunal administratif débat de votre requête de casser le premier vote, mais qui peut croire ici que vous auriez cherché à casser le premier vote s'il vous avait été favorable ? Madame la Maire, le Tribunal administratif n'a pas vocation à servir de béquille à votre majorité divisée.

Ces dernières semaines, vous manœuvrez pour éviter que la présidence du S.I.A.A.P. ne bascule à droite. C'est pourtant la suite logique des élections départementales du mois de mars, que la gauche a perdues, mais à votre demande, la règle ancienne, qui veut que les délégués soient désignés à la proportionnelle, a été violée, et vous prenez ainsi le risque de bloquer le fonctionnement d'un syndicat important pour toute la région parisienne.

Et enfin, comme la défaite de la gauche aux élections municipales a donné la métropole du Grand Paris à la droite, vous réclamez un amendement pour m'en évincer personnellement. En dépit de son rejet au Sénat, malgré le désaveu de vos propres amis politiques à la commission des lois de l'Assemblée nationale, qui n'ont pas voulu tremper dans vos basses manœuvres, vous vous obstinez et demandez qu'il soit redéposé.

Là aussi, personne, non, personne ici ou ailleurs ne peut croire que si la gauche avait gardé la majorité à la métropole, elle aurait imaginé un dispositif pareil ! Pire, et ce serait amusant si ce n'était pas si navrant, vous défendez l'indéfendable avec un argument particulièrement absurde.

Alors, je ne pourrai pas siéger au Grand Paris parce que je suis minoritaire dans mon arrondissement, mais à ce jeu, Madame HIDALGO, vous n'avez rien à faire à ce fauteuil, vous qui avez été battue à plate couture par notre

collègue Philippe GOUJON dans votre arrondissement. Notre collègue Philippe GOUJON ici présent est là pour en témoigner.

Mes chers amis, la démocratie a ses règles, et ce sont celles du vote qui seules donnent la légitimité. Elles font son honneur. Refuser les règles, prétendre les changer à son seul bénéfice, en inventer de nouvelles en fonction de son propre intérêt, c'est tourner le dos à la démocratie. Quand il s'agit des autres, vous n'êtes jamais avare de leçons de morale en matière de démocratie ou de respect des minorités. Alors, Madame la Maire, notre question est simple : quand cesserez-vous de faire à Paris ce que vous critiquez partout ailleurs dans le monde ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Deux adjoints vont vous répondre.

Peut-être Mao PENINOU d'abord, et puis ensuite, Jean-Louis MISSIKA.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Très rapidement puisque...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si, dans le respect de nos règles, ils peuvent parler.

M. Mao PENINOU, adjoint. - En même temps, comme vous ne donnez pas le contenu, ni l'orientation de votre question avant, ne vous étonnez pas que l'on y réponde de manière un peu spontanée. C'est aussi ça, le débat républicain, comme vous dites.

Je voudrais juste, puisqu'a été évoquée la question du S.I.A.A.P., vous préciser que les élus parisiens au sein du Conseil d'administration du S.I.A.A.P. ont été désignés lors du Conseil de mai 2014. Si, si, vous le savez très bien. Et d'ailleurs, votre ancien directeur de campagne en fait partie, donc vous le savez très bien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dans le respect de nos règles, écoutez la réponse !

M. Mao PENINOU, adjoint. - Il se trouve que les élus parisiens, eux, ont été désignés. Suite aux élections départementales, les trois autres départements membres du S.I.A.A.P. devaient désigner leurs représentants. Deux de ces départements l'ont fait, un ne l'a pas fait. Il s'agit des Hauts-de-Seine, ce qui fait que depuis les élections départementales, le Conseil d'administration du S.I.A.A.P. ne peut pas se réunir. D'ailleurs, la semaine dernière, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine s'est à nouveau réuni et n'a toujours pas désigné ses représentants. Je crois que la prochaine convocation du Conseil départemental des Hauts-de-Seine a lieu en octobre prochain, donc manifestement, il n'y aura pas de direction au S.I.A.A.P. au moins avant le mois d'octobre prochain. Le bruit court même, mais ce n'est qu'un bruit, que le président du Conseil général des Hauts-de-Seine souhaiterait attendre, je ne sais pour quelle raison, les élections régionales de décembre prochain pour pouvoir désigner ses représentants.

Je comprends que cela frustre votre ancien directeur de campagne, qui manifestement fait campagne pour être président, mais il se trouve que nous, élus parisiens, attendons toujours la désignation par les Hauts-de-Seine pour pouvoir désigner un exécutif au S.I.A.A.P. et que cet organisme reprenne ses travaux de manière normale, d'autant plus que nous avons nombre de sujets extrêmement urgents à travailler, et notamment de vraies questions stratégiques sur l'avenir du S.I.A.A.P., auxquelles, je vous rappelle, votre ancien directeur de campagne participait très activement à l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La suite de la réponse avec Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je voudrais commencer par remercier chaleureusement Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, parce qu'elle m'a fait rajeunir quand j'ai reçu l'intitulé de la question d'actualité, qui s'intitule "sur le fonctionnement des institutions". J'ai eu l'impression que j'allais passer le grand oral à Sciences Po. Et là, je dois dire que la question n'est pas exactement une question sur le fonctionnement des institutions en général, mais sur un sujet qui est débattu en particulier en ce moment à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Je voudrais, sur la question du Conseil métropolitain, rappeler quand même qu'il y a une unanimité ou quasi-unanimité parmi les élus de la métropole, et notamment ceux qui font partie du conseil de préfiguration, sur le fait que ce qui est prévu dans la loi initiale, c'est-à-dire 347 élus, n'est pas sérieux et ne peut pas être accepté.

Très franchement, si on pouvait réduire ce nombre de représentants à une centaine, ce serait parfait. Ce n'est pas le cas, parce qu'il y a dans la métropole une disparité très grande en matière de taille des communes. Il y en a une que vous connaissez tous, qui fait 2.300.000 habitants, d'autres font 100.000, 50.000 et d'autres quelques milliers d'habitants. A partir du moment où il n'est pas de tradition dans la République française qu'il puisse y avoir plusieurs voix pour un seul électeur, dans des assemblées délibératives, il a fallu chercher une solution pour arriver à une taille raisonnable, et cette taille raisonnable se situe autour de 200 représentants.

A partir de là, je dois vous dire, Madame, que j'aurais plutôt tendance à me tourner vers vous, parce que ce sujet n'est pas un sujet du Conseil de Paris, c'est un sujet du Parlement et vous êtes députée de l'Essonne ! Donc, il est de la responsabilité des députés et des sénateurs de trouver une solution pour qu'il y ait une élection, une désignation démocratique par l'ensemble des communes, membres de la métropole, de telle manière que l'on arrive à 210 élus ou à 200 élus et que chaque commune ait sa représentation.

Donc, ce débat est en cours au Parlement. Vous participez à ce débat, c'est aux parlementaires de nous dire à nous, simples élus locaux, quelles sont les règles du jeu. Je suis désolé de vous le dire, ce n'est pas à nous de prendre position et de dire : nous voulons ceci ou cela. D'ailleurs, cet amendement, l'amendement dont vous parlez, a été porté...

Laissez-moi terminer.

Cet amendement a été porté par des parlementaires et je ne vois pas exactement où est le problème et, s'il y a une autre solution, nous l'accepterons parce qu'elle s'imposera à nous, c'est la loi. Le fonctionnement des institutions, c'est celui-là. Le fonctionnement des institutions, c'est que le Parlement national définit les règles du jeu des institutions locales, et ces institutions locales acceptent et appliquent ces règles du jeu. Je ne vois pas pourquoi j'irais plus loin dans ma réponse parce que le problème, c'est celui des députés et des sénateurs, vous êtes députée, je ne le suis pas.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Madame la Présidente, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui.

Madame la Maire, on retiendra que vous n'avez même pas le courage de me répondre.

Votre amendement, hier, vous le revendiquiez devant la presse. Aujourd'hui, vous vous cachez, vous envoyez des adjoints qui peinent à argumenter et il faut dire que vous ne semblez pas les avoir briefés, parce que M. MISSIKA nous dit l'exact contraire de ce que vous racontiez hier aux journalistes et qu'ils ont relaté.

Cet amendement, hier, vous le revendiquiez comme votre œuvre. On comprend en même temps la difficulté qu'ils ont, alors que vous les laissez ainsi justifier l'injustifiable.

Madame la Maire, vos propres amis de la commission des lois vous ont désavouée. Ils se sont pudiquement abstenus, ils n'ont pas voulu cautionner une manœuvre qu'aucun principe démocratique ne permet de justifier.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame la Présidente, vous êtes parlementaire, portez votre voix à l'Assemblée !

III - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'inscription dans les conservatoires de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la question suivante, question n° 3 présentée par le groupe UDI-MODEM.

C'est Mme Fadila MÉHAL qui la pose.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues.

Le 22 juin dernier a eu lieu le tirage au sort pour l'attribution de places dans les conservatoires de musique de la Ville de Paris. 7.823 demandes ont été enregistrées pour 3.000 places seulement.

L'an dernier, la plateforme téléphonique que vous avez mise en place a très vite montré ses limites, créant, je vous le rappelle, frustrations, plaintes et parfois ras-le-bol des parents.

Pour autant, le tirage au sort représente-t-il la panacée ? Je ne le crois pas.

Monsieur JULLIARD, vous avez estimé dans un article du "Monde" que cette méthode de sélection était la moins pire. Nous sommes d'accord avec vous, c'est pour le moment le système le moins pire. Mais là où nos conceptions divergent, c'est que vous vous contentez du moins pire alors que nous voulons le meilleur pour nos enfants.

Les 17 conservatoires de la Ville de Paris accueillent plus de 18.000 jeunes pour des pratiques musicales amateurs pour un budget d'environ 36 millions d'euros par an avec des tarifs s'échelonnant de 73 à plus de 500 euros. Ces conservatoires sont pleins à craquer et les 2 000 places supplémentaires que vous prévoyez d'ici 2020 - effort, je le rappelle, très méritoire - ne suffiront pas à combler ce manque chronique.

A côté de ces institutions, et parfois d'ailleurs en lien avec elles, une pléthore d'offres complémentaires existe : ateliers dans le cadre des aménagements du rythme scolaire, dont certains dispensés par des professeurs de conservatoire, initiations musicales par des associations ou par des structures comme La Philharmonie de Paris, ou encore des enseignements privés avec des professeurs particuliers.

Pour répondre à cet enjeu d'activité musicale pour tous, vous le savez, il y a plusieurs visions. Il y a la vôtre qui pense que l'accès à la culture, et notamment aux pratiques amateurs musicales, doit être fondé sur l'égalitarisme et que, pour gérer la pénurie chronique de places, il faut mettre tous les Parisiens au même niveau d'accès en prévoyant un tirage au sort, ce qui serait selon vous signe d'égalité.

Alors, ma première question, Madame la Maire, est la suivante : en quoi le tirage au sort, et le hasard donc, serait source d'une plus grande égalité ?

Vous réfléchissez aussi à retarder l'âge d'inscription et à développer plus de cours collectifs et d'initiations. D'ailleurs, vous critiquez même une certaine forme d'ingérence des parents dans la motivation et dans l'éducation musicale de leurs enfants. C'est vrai que l'apprentissage dès le plus jeune âge d'un instrument de musique et du solfège est pour certaines familles un gage d'élitisme et peut-être d'excellence. Mais est-ce à ce point blâmable ?

Vous avez sans doute raison de vouloir plus de mixité sociale et de vous alarmer du fait que les quotients familiaux les plus élevés sont surreprésentés chez les élèves de conservatoire, mais il est bien dommage qu'en matière d'enseignement musical, nous retrouvions ces oppositions idéologiques clivées, l'égalitarisme à marche forcée contre, d'une certaine façon, la reproduction telle que vous pouvez la dénoncer.

Madame la Maire, je crois très profondément à quelque chose en matière d'apprentissage. Je crois que l'excellence n'est pas un gros mot, elle est nécessaire, elle est par principe inégalitaire, elle peut se trouver dans toutes les catégories sociales et c'est la vocation même de la République de permettre à tous ses enfants d'atteindre cette excellence. Et c'est l'égalité pour nous et non pas l'égalitarisme, c'est l'égalité des chances qui mène à l'excellence.

L'égalité des chances se fonde sur le mérite, elle se fonde sur la motivation, elle se fonde sur le talent, elle se fonde sur l'effort, et enfin elle se fonde sur le travail. Certainement pas sur le hasard. En effet, quelle plus grande inégalité cruelle que celle du hasard !

Alors pour conclure, Madame la Maire, pouvons-nous espérer que la voie que vous avez prise avec le tirage au sort est une solution transitoire ou est-ce une solution pérenne ou définitive ? Ou peut-être plutôt comme un palliatif provisoire en attendant une vraie réforme des conservatoires, à laquelle nous aspirons, et je peux vous assurer, Madame la Maire, de la disponibilité du groupe UDI-MODEM pour travailler avec vous à cette réforme tant attendue.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MÉHAL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Fadila MÉHAL pour cette question.

Nous assumons que tous les choix de politique d'éducation musicale que nous faisons répondent à un seul et unique objectif : permettre que tous les enfants parisiens puissent bénéficier de cette offre d'éducation musicale, et qu'elle ne bénéficie pas qu'à un entre-soi social et culturel.

Vous avez tort, madame Fadila MÉHAL, j'ai essayé de vous l'expliquer déjà à plusieurs reprises, mais vous avez tort de considérer que cela passe par notre esprit par une lutte contre l'excellence ou par l'égalitarisme. D'ailleurs, vous avez vous-même souligné les nombreuses initiatives que nous avons prises et qui démontrent l'inverse. Je pense à l'aménagement des rythmes éducatifs, au soutien aux associations d'éducation musicale. Je pense notamment à La Philharmonie.

Concernant les inscriptions dans les conservatoires, à vous écouter, on pourrait presque oublier que cette Assemblée a voté à l'unanimité le recours au tirage au sort pour les inscriptions de cette année. D'ailleurs, nous

avons eu tous ensemble raison puisque les inscriptions se sont parfaitement déroulées. Cette procédure s'est déroulée dans de très bonnes conditions, la plateforme a été parfaitement comprise par les Parisiens et les Parisiennes et nous n'avons eu que très peu de recours ou d'interrogations sur la ligne du 39 75 qui était prévue à cet effet.

Le système est plus efficace, il est plus fiable puisqu'il est réalisé sous contrôle d'huissier et il a permis des inscriptions plus fluides en mettant fin au dysfonctionnement des années précédentes.

Je réponds à votre question : oui, ce système est plus juste socialement et d'ailleurs, je vous ferai parvenir les chiffres d'inscription, notamment en fonction des coefficients familiaux des familles qui se sont inscrites, et vous verrez que ce système met fin à la logique injuste du premier arrivé, premier servi.

Parce que vous laissez entendre, Madame MÉHAL, que le système précédent laissait place à la motivation des élèves. Mais nous savons que c'est faux. La seule motivation qui était jaugée lors des précédentes procédures d'inscription, c'était celle de la motivation des parents, pas même le mérite des enfants puisque je vous rappelle qu'aujourd'hui ils s'inscrivent entre cinq et six ans.

Ce système du tirage au sort a permis un meilleur accompagnement et une meilleure information de toutes les familles parisiennes, y compris des publics les plus éloignés des conservatoires. Nous continuerons à renforcer les prochaines années cette information, notamment à travers de multiples réunions d'information. Ce travail permettra de toucher un panel plus large d'enfants et donc, d'élargir le champ des talents qui pourront s'exprimer.

Pour information, sur 7.800 candidatures qui ont été déposées, il y a 3.000 places disponibles pour les primo-inscrits. Ce sont ainsi 43 % des candidatures qui ont pu être satisfaites, c'est-à-dire quasiment le double du rapport qui existait en 2001, ce qui démontre l'attachement de cette majorité à amplifier notre politique d'éducation musicale.

Je conclurai en vous disant que le tirage au sort n'est qu'un élément parmi beaucoup d'autres de notre politique de démocratisation de l'accès au service public d'éducation musicale, puisque nous souhaitons aussi l'évolution de l'ensemble de l'enseignement artistique grâce à la réforme des conservatoires, qui est en cours, qui a pour objectif de les rendre plus accessibles, plus innovants, tout en proposant un enseignement d'une meilleure qualité pédagogique, notamment par le développement des filières collectives, le développement des partenariats, notamment avec les écoles sur l'ensemble du territoire, en lien étroit avec les structures socioculturelles.

Des premières expérimentations auront lieu dès la rentrée 2015 en plus du cursus habituel. Un comité de pilotage auquel, j'espère, j'aurai le plaisir de vous voir participer avec l'ensemble des autres groupes politiques, sera mis en œuvre dès la rentrée.

Je conclus en disant que nous allons continuer à augmenter le nombre de places dans les conservatoires. Un magnifique conservatoire ouvrira ses portes dans le 14^e arrondissement pendant cette mandature.

Tout cela répond à un objectif : l'éducation musicale et les conservatoires doivent être ouverts à tous, des plus aisés aux plus défavorisés. C'est uniquement sur cet objectif que nous souhaitons être jugés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Bruno JULLIARD.

Madame MÉHAL...

Mme Fadila MÉHAL. - Oui, Madame la Maire.

Je vous remercie, Monsieur l'adjoint au Maire, et je retiens que la réforme des conservatoires est en marche et que vous nous invitez à y participer. Mais nous maintenons qu'il convient d'entreprendre vraiment en profondeur une réforme de ces inscriptions, car les familles parisiennes voient dans ce système, je l'ai rappelé, vraiment beaucoup d'injustice. Il est de notre devoir de faire preuve aussi d'imagination - vous nous y invitez - plutôt que de baisser les bras. D'ailleurs, c'est l'enjeu du vœu qui sera présenté par nos collègues du groupe "Les Républicains", que nous soutiendrons.

Cette réflexion doit se faire dans le respect et associer tous les acteurs. Vous avez cité les familles. C'est vrai que vous les suspectez, en tout cas certaines, d'obliger leurs enfants à s'inscrire. Parfois vous avez même évoqué le mot "d'entre soi". Je suis étonnée par ce mot parce que considérer que la motivation des parents est un danger est, pour moi, une erreur. Il est important pour la motivation d'un enfant d'avoir des parents qui le soutiennent dans un enseignement qui demande parfois de l'effort et du travail, et parfois même des risques de démotivation. Pour les parents qui ne disposent pas encore de ces codes, c'est aussi le rôle des conservatoires que de les inclure dans ce nouvel univers.

Il faudra modifier aussi le rapport avec les enseignants. Ce sont peut-être eux les plus à même - et là je ne parle plus de tirage au sort - de détecter des futurs talents. Le tirage au sort les prive aussi de toute capacité de détecter et de sélectionner peut-être aussi les futurs élèves.

Dans la réforme, il serait peut-être intéressant d'introduire une part qui puisse être réservée à cette détection qui me paraît tout aussi importante. Pourquoi ne pas réserver un certain quota d'inscriptions sur dossier à présélection par les enseignants, afin de mesurer la motivation des enfants et des parents en tenant compte des participations à des ateliers - que vous avez évoqués, ils sont nombreux - d'initiation musicale en dehors des conservatoires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame MÉHAL.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris relative au plan canicule et aux mesures d'accompagnement mises en œuvre par la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La question suivante est posée par Catherine BARATTI-ELBAZ pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, nous connaissons en ce moment des températures exceptionnellement et durablement élevées, à l'extérieur de cet hémicycle, ainsi que des amplitudes thermiques faibles entre le jour et la nuit, ce qui caractérise une période de canicule, puisque nous annonçons des températures qui resteront supérieures à 21 degrés Celsius pour les deux prochaines nuits.

Depuis la vague de chaleur meurtrière qui a touché la France à l'été 2003 et qui aurait causé la mort de près de 15.000 personnes, des mesures ont été prises par l'Etat et les collectivités pour éviter que ces drames ne se reproduisent. La Préfecture a enclenché aujourd'hui le niveau 3 du plan Canicule, qui en comporte 4. Rappelons que ces conditions climatiques appellent à la plus grande vigilance de notre part. Son maintien est annoncé jusqu'à la fin de la semaine.

Paris compte en effet de nombreuses personnes âgées ou en situation de handicap, isolées, particulièrement vulnérables en cas de canicule. Les personnes accueillies dans les hébergements collectifs sont, elles aussi, susceptibles de souffrir de la grande chaleur, tout comme les enfants dans nos crèches ou nos écoles, ou encore les personnes travaillant en plein air.

Nous savons que la Ville de Paris s'est très tôt organisée pour éviter des conséquences néfastes pour les plus fragiles d'entre nous et qu'elle mobilise de nombreux moyens en cas de forte chaleur.

Pourriez-vous nous préciser, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, quelles sont les mesures que la Ville de Paris a déjà prises et celles qui seront décidées pour minimiser autant que possible les conséquences d'une vague de chaleur extrême dans les jours à venir ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame BARATTI-ELBAZ.

Je vais donner la parole à Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire du 12^e arrondissement, mes chers collègues, effectivement, nous sommes dans une période de canicule. Dès hier soir, la Maire de Paris a annoncé prendre sans tarder les mesures d'accompagnement à destination des personnes âgées et des personnes handicapées les plus vulnérables, tandis que M. le Préfet de police décrétait, en lien avec l'A.R.S., le niveau 3 du plan Canicule à compter d'aujourd'hui à Paris.

En fait, si ces personnes sont particulièrement concernées, les personnes âgées sont principalement concernées, il faut garder aussi à l'esprit qu'il faut être extrêmement vigilant pour les enfants, pour les femmes enceintes et aussi pour les personnes sans domicile fixe pour lesquelles des mesures de précaution sont aussi prises sur tout Paris.

En fait, en ce qui concerne les personnes âgées et les personnes handicapées, la Ville a constitué un fichier que l'on appelle "Chalex" de "chaleur extrême", qui recense sur la base du volontariat les personnes âgées qui se sentent les plus vulnérables et qui nous ont demandé d'être appelées en cas de canicule, afin de vérifier si elles ont besoin d'une aide, si elles souffrent de la chaleur, si elles ressentent un problème de santé, si elles ont besoin d'être dans une atmosphère rafraîchie.

Ce fichier compte 13.466 personnes et, dès ce matin, un téléopérateur a commencé à appeler les personnes inscrites sur ce fichier, en commençant par celles qui ont signalé être les plus isolées, sans aucune aide dans leur environnement. Le téléopérateur est en lien avec une cellule de régulation sanitaire.

Je vois que la question des personnes âgées en période de canicule n'intéresse pas beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est réellement une question d'actualité.

Ecoutez le dispositif mis en place par la Ville.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Là, on parle des personnes âgées à l'occasion de la situation de canicule.

J'explique que le téléopérateur est en lien avec une cellule de régulation sanitaire qui est basée au Samu de Paris et qui est gérée par une association que nous subventionnons, l'association de médecins "Les transmetteurs". Ces médecins prennent contact avec la personne qui est signalée par le téléopérateur, font une évaluation de la situation médicale s'il y a besoin et mobilisent éventuellement le médecin traitant ou le Samu de Paris.

Il y a également des cellules de régulation sociale qui sont actuellement en train d'être mobilisées dans tous les arrondissements, avec des travailleurs sociaux qui répondent aux situations d'urgence sociale. Ils appellent les personnes, ils déclenchent des visites à domicile. Ils peuvent recourir à des appuis, notamment des heures d'aide à domicile et, surtout, veiller à ce que les personnes puissent être orientées vers des salles rafraîchies que nous avons ouvertes dans différents E.H.P.A.D. et dans certaines mairies.

Le dispositif monte en puissance. Nous pourrions aller jusqu'à 44 salles en fonction de la poursuite de la canicule.

Ce que je voulais dire, ce qui est important, c'est que je veux rendre aussi hommage aux agents de la Ville qui se sont portés volontaires pour aider les cellules de régulation sociale et à tous ceux qui se mobilisent pour permettre aux personnes âgées d'être moins indisposées par la chaleur et de ne pas subir les dégâts que nous avons constatés en 2003.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Je veux vraiment vous remercier et remercier l'ensemble des services de la Ville qui vont travailler sur ce plan Canicule, qui vont le mettre en œuvre.

Et puis, puisque vous avez parlé des transmetteurs, saluer aussi les associations et notamment cette association de médecins, d'ailleurs une ancienne médecin, qui était membre de ce Conseil de Paris, en est une des animatrices, parmi d'autres, mais je veux saluer Cécile RENSON pour le travail qu'elle fait notamment aux côtés des plus démunis, qu'il s'agisse des périodes de grands froids ou, comme nous sommes confrontés là, aux périodes de canicule.

Je vous remercie, Dominique VERSINI.

Est-ce que Mme BARATTI-ELBAZ... ?

Très bien.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la réforme des 35 heures à l'A.P.-H.P.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Donc, nous passons à la question suivante : celle du groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur Nicolas BONNET, Président du groupe, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, avant de prendre mon temps de parole sur la question d'actualité, je voudrais remercier et féliciter M. le Préfet, puisqu'il quitte cet hémicycle.

Je voudrais aussi, même si nous avons eu des débats - nous l'interpellons régulièrement -, saluer notamment une action que nous avons conduite ensemble concernant la protection et la régularisation des femmes du salon de coiffure et de manucure du 57, boulevard de Strasbourg, ce qui s'est notamment traduit par une fiche-action contre la traite des êtres humains.

J'espère de mes vœux que cette fiche-action sera mise en œuvre par votre successeur.

En tout cas, je voulais vous saluer au nom du groupe des élus communistes.

Madame la Maire, je vous ai adressé récemment un courrier cosigné par Pierre LAURENT, sénateur de Paris, Igor ZAMICHIEI, secrétaire départemental du Parti Communiste à Paris, sur la question des personnels de l'A.P.-H.P., qui étaient une nouvelle fois mobilisés ces derniers jours contre la réforme du temps de travail, décidée unilatéralement.

Ce mouvement historique, il est à la hauteur des difficultés extrêmes auxquelles ces personnes sont confrontées pour remplir leur mission de l'hôpital public dans la Capitale et de remise en cause des droits sociaux qu'on veut leur opposer.

Vous savez la position des élus Communistes - Front de Gauche qui n'approuvent pas la procédure de l'A.P.-H.P., qui consiste à démanteler certains hôpitaux ou carrément à en fermer d'autres, que ce soit à Paris ou en banlieue.

La logique qui sous-tend l'ensemble de ces réorganisations est portée par les lois HPST 1 et 2 qui poussent les hôpitaux à se regrouper, afin de réaliser des économies d'échelle.

Nous pensons que cette logique purement gestionnaire est insensée, car elle ne cherche, à aucun moment, à partir des besoins de santé des populations pour construire une réponse adaptée. Les considérations économiques prennent le pas sur les missions premières de l'Assistance publique et nous le regrettons.

Cette logique, les agents de l'A.P.-H.P., personnels soignants, infirmières, administratifs, ouvriers, la connaissent bien. Depuis plusieurs années, ils la dénoncent sans relâche et ils dénoncent le manque de personnels, la précarisation des agents, les pressions qu'ils subissent et les rythmes de travail démentiels.

La réforme des 35 heures portée par le Directeur général de l'A.P.-H.P. a fait déborder le vase.

Outre le contenu de la réforme, la menace des suppressions de postes brandie face aux réticences légitimes des organisations syndicales, a fait sortir les agents dans la rue massivement. Compte tenu du rôle central que joue l'A.P.-H.P. dans notre région et de votre fonction de présidente du conseil de surveillance, nous souhaitons recueillir votre position relative à ce conflit et à la réforme des rythmes de travail au sein de l'A.P.-H.P.

Par ailleurs, Madame la Maire, nous restons mobilisés aux côtés des citoyens pour la défense de l'hôpital public et nous continuons à demander un moratoire sur les restructurations des hôpitaux, dans l'attente des Assises parisiennes de la santé qui doivent se tenir avant la fin de l'année, comme vous l'aviez confirmé au Conseil de Paris, suite à une question d'actualité que je vous avais posée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

M. Bernard JOMIER, pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Président, vous vous interrogez sur la réforme qui est en cours actuellement à l'A.P.-H.P.

La première chose que je voulais vous dire, c'est qu'il ne s'agit évidemment pas de réformer les 35 heures. Il ne s'agit pas de modifier un cadre légal et réglementaire qui s'impose à nous. Il ne s'agit pas de remettre en cause les 35 heures, comme probablement certains le voudraient, mais d'adapter les organisations à un environnement de travail qui, depuis 2002, vous le savez, a beaucoup évolué.

L'A.P.-H.P., ce sont plus de 90.000 agents qui assurent des missions importantes de service public dans le domaine de la santé, des missions d'hôpital de proximité, des missions de pôle d'excellence et des missions aussi d'innovations thérapeutiques, de recherche et de formation.

Pour toutes ces raisons, il n'y a aucune inquiétude à avoir sur le fait que l'A.P.-H.P. continue à exercer à la fois ses missions d'hôpital de proximité et ses missions d'hôpital d'excellence.

Mais il faut bien dire que l'hôpital de demain - et demain, c'est dès aujourd'hui - est transformé.

Il est transformé par la révolution des nouvelles thérapeutiques ; il est transformé par celles de la chirurgie, par celles de la télémedecine et par la montée en charge extrêmement rapide de l'ambulatoire, qui va à un rythme que personne ne prévoyait. Et il ne faut pas le regretter, car ce sont ces évolutions technologiques qui modifient considérablement les durées d'hospitalisation.

Ce sont donc bien ces transformations qui ont amené le Directeur général à engager, avec les organisations syndicales, un travail sur l'adaptation des organisations du travail à ces nouveaux enjeux.

D'ailleurs, je note que les organisations syndicales elles-mêmes demandent ce travail puisque, dans un courrier récent qu'elles ont adressé à la présidente du conseil de surveillance, l'intersyndicale relève que "nous ne pourrions, les uns et les autres, pas nous affranchir d'une discussion très sérieuse sur les organisations et les conditions de travail".

Alors, suite au mouvement social qui a eu lieu, un projet de relevé de conclusions a été établi le 17 juin. Sur la base de ce relevé de conclusions, qui propose une nouvelle méthode aux organisations syndicales, deux de ces organisations syndicales représentatives, la CFDT et Sud, ont confirmé qu'elles participeraient à cette démarche. Une première réunion de travail est d'ores et déjà prévue dans ce cadre.

Le Directeur général, vous le savez, a déjà pris des engagements pour l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des personnels, par exemple, concernant la résorption de l'emploi précaire à l'A.P.-H.P., avec la transformation de plus de 1.000 postes, actuellement précaires, en postes durables.

Lors de sa séance du 11 juin, le conseil de surveillance a, dans ces conditions, exprimé sa confiance au Directeur général pour reprendre, sur de nouvelles bases, le dialogue avec les organisations syndicales et arriver, dans un esprit de respect des personnels bien sûr, dans un esprit de respect des organisations syndicales, à un accord sur une nouvelle organisation de travail à l'A.P.-H.P., qui tienne compte notamment des facteurs que vous avez parfaitement identifiés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur JOMIER.

Monsieur le Président, souhaitez-vous reprendre la parole ?

Je veux vous dire, et vous le savez, avec Bernard JOMIER, lui, en tant que vice-président, moi-même en tant que présidente de l'A.P.-H.P., que nous sommes très, très vigilants. Nous savons que la situation des personnels est tendue, qu'il y a une charge de travail énorme, des sollicitations très, très fortes sur l'ensemble du service public hospitalier parisien et au-delà, puisque l'A.P.-H.P. va bien au-delà de Paris. Et nous sommes très attentifs à cela.

Ce qui a été dit, bien évidemment, je le confirme : il ne s'agit pas d'une remise en cause d'une disposition légale mais de trouver, avec les agents, les organisations du travail qui permettent de répondre non seulement à la charge de travail mais aussi aux nouvelles contraintes, aux nouvelles exigences et qui permettent aussi d'améliorer les conditions de travail.

Ce n'est pas une équation qui est facile à résoudre dans un contexte budgétaire compliqué, très tendu également, mais c'est, pour nous, ce point de vigilance-là que nous portons au sein du conseil de surveillance de l'A.P. dans les fonctions respectives qui sont les nôtres.

Je vous remercie.

Et nous aurons l'occasion de travailler sur tous ces sujets, notamment lors de ces Etats généraux sur lesquels je me suis engagée et sur lesquels nous travaillons avec vous et avec bien sûr Bernard JOMIER.

V - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public relevant des bailleurs sociaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question du groupe Ecologiste de Paris. Pardonnez-moi, j'avais inversé les deux, tout à l'heure.

Donc, c'est Mme BRIDIER qui pose la question.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, la loi de 2005, qui prévoyait une mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public pour le 31 décembre 2014, a été l'objet de nouvelles dispositions en 2014, tirant les leçons de la mauvaise application de cette loi.

Ces dispositions législatives et réglementaires prévoient que les propriétaires d'établissements recevant du public non accessibles doivent déposer leur programmation de travaux de mise en accessibilité devant le Préfet au plus tard le 27 septembre 2015, sous peine d'application des sanctions pénales prévues.

Sous votre impulsion et celle de votre adjoint en charge du handicap, la Ville s'est lancée dans un ambitieux travail préparatoire afin de déposer son agenda d'accessibilité programmée, concernant plus de 1.700 E.R.P., établissements recevant du public, dans le délai fixé par la loi. Ce volontarisme politique que les associations représentant les personnes handicapées attendent légitimement de leurs élus, après tant de déceptions, est aujourd'hui indirectement remis en cause.

En effet, par courrier en date du 19 juin, l'Union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France, ou l'AORIF, a informé M. le Préfet de police d'une demande de report de la date de dépôt de ces agendas d'accessibilité programmée des bailleurs sociaux de notre ville au 30 juin 2016, soit un nouveau délai de neuf mois, pour environ 7.000 pas-de-porte recevant du public. Cette demande de report général, alors que le calendrier est connu depuis plus de six mois, est inacceptable.

Rappelons bien, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, qu'il s'agit de la seule programmation des travaux, et non des travaux en eux-mêmes.

Certes, nous ne mésestimons pas les difficultés techniques, mais il s'écoulerait donc au total 18 mois entre l'annonce du calendrier réglementaire en janvier 2015 et le dépôt des programmations de travaux en juin 2016. Les difficultés techniques invoquées ne peuvent masquer le défaut d'engagement ou de volontarisme. Trop, c'est trop, et cette demande de report général suscitera la colère légitime des associations et des personnes en situation de handicap.

Madame la Maire, comptez-vous accepter ce report général et lointain de la date de dépôt des programmations de travaux de nos bailleurs sociaux ? Prévoyez-vous de saisir le comité des bailleurs sociaux animé par votre adjoint en charge du logement de cette question ?

Monsieur le Préfet, comptez-vous apporter une réponse positive à cette demande, qui dénature l'esprit de la loi de 2005 et l'engagement du Gouvernement en faveur d'une politique d'accessibilité universelle ? Ou bien, demanderez-vous aux bailleurs sociaux, comme la loi vous en confie la responsabilité, de revoir leur copie et d'assurer aux personnes handicapées le respect de leurs droits, des droits qui sont les leurs ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BRIDIER.

Je donne la parole à Ian BROSSAT, puis à M. le Préfet de police, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, chère Galla BRIDIER, je vous remercie de votre question qui concerne de près l'amélioration du quotidien des Parisiens.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 visant à l'application, entre autres, des dispositions de la loi sur le handicap de 2005 a prévu le dépôt d'agendas d'accessibilité programmée pour tous les établissements recevant du public. Les bailleurs sociaux parisiens se sont donc mis en ordre de marche, comme évoqué d'ailleurs lors du comité inter-bailleurs sur le handicap du 16 avril dernier, que j'ai co-présidé avec mon collègue Bernard JOMIER.

Les quatre bailleurs sociaux de la Ville présents avaient pointé leurs difficultés concernant le dépôt, au 27 septembre 2015, des plus de 7.100 agendas d'accessibilité programmée pour leurs locaux en pied d'immeubles.

Afin de pouvoir effectuer un travail complet et efficace, l'ensemble des bailleurs sociaux parisiens se sont donc coordonnés sous l'égide de l'AORIF. Ainsi, après un dialogue constructif avec la déléguée ministérielle à l'accessibilité ainsi qu'avec la Préfecture, et conformément à ce qui avait été annoncé lors de cette réunion, plusieurs bailleurs sociaux, Paris Habitat, la R.I.V.P., la S.I.E.M.P., Élogie, mais aussi les 3F et France Habitation, ont déposé courant juin une demande de prorogation. Alors que les textes leur permettaient de demander un report de trois ans, les bailleurs se sont organisés, vu l'importance de cette question, pour déposer leurs dossiers au premier semestre 2016.

Lors de ce temps de travail, les bailleurs sociaux vont pouvoir constituer des dossiers complets et travailler à une programmation qui visera à rendre accessibles, en tout premier lieu et au plus vite, les commerces de première nécessité afin de faciliter la vie de tous les Parisiens, qu'ils soient porteurs d'un handicap, âgés ou parents de jeunes enfants.

Des points réguliers sur l'avancement de la constitution des dossiers sont prévus. Bernard JOMIER et moi-même seront bien sûr vigilants au bon déroulement de ce processus.

Par ailleurs, je tiens à souligner que la Ville de Paris mène une politique très volontariste en pied d'immeubles, mais aussi pour rendre accessibles les logements de notre parc social, et vous le savez, nous travaillons à des conventions avec nos quatre bailleurs sociaux afin d'obtenir l'accessibilité des logements dépendant de notre parc social.

La R.I.V.P. et la S.I.E.M.P. ont déjà signé des conventions de ce type et je suis heureux de vous annoncer que Paris Habitat et Élogie vont faire de même dans les semaines qui viennent, et nous signerons ces conventions avec Bernard JOMIER et moi, et les deux bailleurs concernés.

Bref, nous avançons et croyez bien que nous sommes très déterminés à avancer sur ces questions qui nous tiennent tous à cœur dans cette Assemblée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Madame la Conseillère, je vais m'efforcer de répondre de façon très précise à votre question, puisque vous avez posé des questions également très précises. C'est un peu technique, je vous prie de m'en excuser par ailleurs, mais je crois que sur cette affaire, il faut effectivement être précis.

Comme vous le savez, la loi du 11 février 2005 avait prévu l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap pour les établissements recevant du public au 1er janvier 2015, et en 2014, le Gouvernement a décidé de mettre en place un nouveau calendrier afin de faciliter la mise en œuvre technique et financière de cette politique pour les maîtres d'ouvrages, compte tenu des difficultés qui avaient été rencontrées par un certain nombre des personnes concernées. C'est l'ordonnance du 26 septembre 2014 qui a aménagé l'échéance et relancé la politique d'accessibilité, en prenant en compte ces contraintes financières et matérielles des professionnels concernées.

Tous les propriétaires d'E.R.P., établissements recevant du public, sont appelés à rendre compte de leur état de conformité dans les dix mois, soit jusqu'au 27 septembre 2015, par rapport à la réglementation, soit par une attestation d'accessibilité, soit par un ADAP, agenda d'accessibilité programmée, qui est un engagement à se mettre en conformité dans un délai donné.

Ainsi, l'ordonnance crée l'obligation, pour tous propriétaires ou exploitants d'E.R.P., de transmettre un programme de mise en conformité avec engagements financiers et de travaux sur trois ans. L'ordonnance ouvre la possibilité, en cas de difficulté technique ou financière particulière, de demander une prolongation de ce délai de trois ans maximum.

Suite à la parution de l'arrêté du 27 avril 2015, les bailleurs parisiens redevables d'ADAP de patrimoine pour les nouveaux E.R.P. dont ils sont propriétaires ont annoncé leur intention de déposer une demande de prorogation du délai de dépôt de l'ADAP.

Il ne peut être accordé plus de 12 mois de prorogation, sur la base des contraintes techniques particulières que les bailleurs pourraient présenter, donc simplement 12 mois de prolongation pour déposer ce dossier. Mais je tiens à préciser, et c'est important, que ces 12 mois viennent, quand ils sont accordés, en déduction de la durée d'exécution des travaux prévus, donc ils ne retardent pas la fin de la mise en œuvre effective des travaux de conformité. Il faudra donc que les bailleurs s'engagent à travailler plus vite pour respecter ce délai global.

Les bailleurs parisiens, cela a été rappelé, sont chacun propriétaire de plusieurs milliers d'E.R.P., et très franchement, les textes d'application de l'ordonnance qui sont parus entre novembre et fin décembre ne leur laissent pas matériellement le temps d'un diagnostic de l'ensemble de leurs E.R.P. pour qu'il soit de qualité, d'autant plus que les délais réglementaires génèrent une surcharge importante des organismes de diagnostic accessibilité qui, eux, sont aussi engorgés par les demandes qui leur ont été présentées.

Donc, les difficultés dont ils nous ont fait part - nous avons reçu effectivement les dossiers très récemment et je les ai vus -, devraient permettre après analyse de leur accorder un délai de douze mois maximum, pour déposer le dossier comme je l'expliquais, qui permettra la construction d'un ADAP de patrimoine exhaustif, sans encore une fois repousser la date d'exécution de ce programme.

Je pense que les intérêts des personnes en situation de handicap sont préservés par ces dispositions qui permettent des souplesses, mais sans remettre en cause la date finale, en quelque sorte, de mise en conformité au titre de l'accessibilité de ce patrimoine.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Madame BRIDIER, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Mme Galla BRIDIER. - Oui, merci, Madame la Maire, puisque le règlement me le permet.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Préfet, pour cette précision supplémentaire et donc cette garantie du fait que le délai global de réalisation des travaux pour cette fois ne sera pas lui entaché de retard, si effectivement le délai supplémentaire pour déposer les agendas est pris en compte dans la programmation globale.

En ce sens, votre réponse apporte un point positif. Malgré tout, je me permettrai de souligner, encore une fois, le caractère dommageable de ce retard, dans le dépôt de la programmation des bailleurs sociaux. D'autant plus que nous savons que ceux-ci ont commencé et les bailleurs sociaux de notre Ville aurait pu envoyer un signe aux personnes handicapées qui pratiquent notre ville et pour qui, nous le savons, c'est très compliqué, en déposant au moins de manière partielle les diagnostics et les programmations déjà prévues.

Nous regrettons cette demande globale de prorogation dans la date du dépôt.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

VII - Question d'actualité posée par M. TIBERI à Mme la Maire de Paris relative au niveau d'équipements du 5e arrondissement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question d'actualité posée par Dominique TIBERI.

Je vous laisse la parole.

M. Dominique TIBERI. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, j'ai souhaité intervenir dans le cadre des questions d'actualité pour ce qui concerne le niveau d'équipement du 5e arrondissement.

Une candidate en 2001, cela est déjà loin, appartenant à votre famille politique avait déclaré au journal "L'Express" : "Le 5e est suréquipé." Ce qui d'ailleurs constitue un hommage aussi fort qu'involontaire à la gestion de Jean TIBÉRI.

Malheureusement, si le 5e était bien suréquipé en 2001, il l'est un peu moins aujourd'hui. Les deux mandatures précédentes ayant entraîné, pour notre arrondissement, une diminution de moyens en matériels, en personnels et en diminution de crédits dans de nombreuses activités, ou même la fermeture de certains de ces équipements.

Vous avez lancé, Madame la Maire, un projet de financement participatif pour une partie du budget d'investissement. Le 5e arrondissement approuve cette démarche et abondera son financement.

Respecter le choix des habitants est une bonne solution, je le dis sincèrement, et n'y étant pas habitué au cours des dernières années, nous l'approuvons à 100 %. Je dis bien 100 %.

En revanche, si le projet s'intitule : "Madame la Maire, j'ai une idée", je vous dirais : Madame la Maire, j'ai un problème ! En effet, les suppressions évoquées plus haut ont entraîné la diminution du nombre de ces fameux

équipements, des fermetures, et ces fermetures ne résultaient d'aucune démarche participative, d'aucune consultation.

Pour être clair, lorsqu'on nous a fermé nos équipements, on ne nous a pas demandé notre avis. Je pense à la fermeture sans explication aucune d'un centre de P.M.I., protection maternelle infantile, je pense aux suppressions de très nombreuses activités de l'ADAC, aujourd'hui Paris-Ateliers, notamment de ludothèques pour enfants, créées par Jean TIBERI et supprimées par Bertrand DELANOË. La symbolique est forte sur ce point. Ou encore à l'absence de financements pendant plus de dix ans, ce qui est totalement irresponsable du centre de soin, le dispensaire de la rue de l'Épée de Bois.

Vous avez vous-même, Madame la Maire, dès votre élection, pris la mesure de cet état de fait gravissime que je dénonçais depuis des années - je parle du centre de soins - et vous avez bien voulu y remédier, prenant ainsi courageusement sur ce point le contre-pied des deux mandatures précédentes. Je vous en remercie très sincèrement, ainsi que votre adjoint M. JOMIER qui était là et qui s'est rendu à plusieurs reprises dans notre arrondissement. Même si, dans le 5e, on ne prévenait pas toujours de sa venue, mais c'est autre chose.

Il vous reste, Madame la Maire, à poursuivre cette démarche vertueuse et réparatrice. Le débat de ce matin a montré que nous pouvions avoir des engagements qui ne sont pas forcément guidés par des choix partisans. Vous avez dit hier, en reprenant d'ailleurs une phrase citée par M. PÉCHENARD, qu'il ne fallait pas instrumentaliser le débat à des fins politiciennes. Je ne demande pas autre chose et je vous demande de rétablir au moins une des deux ludothèques qui développaient des activités d'éveil pour les enfants et qui ne profitaient pas particulièrement aux familles les plus favorisées, c'est même tout le contraire.

La réouverture au moins de l'une d'entre elles, après le sauvetage du centre de soins de la rue de l'Épée de Bois, pourrait être un acte fort au service du 5e arrondissement.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Monsieur TIBERI.

Mme Dominique VERSINI a la parole pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, M. TIBERI, votre question porte de façon large sur les équipements du 5e arrondissement qui ne relèvent pas tous de la compétence de ma délégation. Néanmoins, en concertation avec mes collègues, je vais essayer d'apporter des éléments de réponse à vos interrogations.

Je voudrais quand même que l'on nuance certains de vos propos, car je ne voudrais pas que vous fassiez passer le 5e arrondissement pour une zone déshéritée de la Ville de Paris. J'en veux pour preuve le taux de couverture en matière de crèche, le plus élevé de Paris : plus de 1.000 places pour 1.353 enfants de moins de 3 ans, c'est tout à fait remarquable.

Sur les sujets que vous avez évoqués, la fermeture du centre de P.M.I. faisait suite à une situation bien connue de vous, qui était une situation d'urgence sanitaire et de sécurité. Pour des raisons de sécurité sanitaire, il a été nécessaire de fermer la P.M.I. à laquelle vous faites référence. Néanmoins, des solutions ont été proposées et acceptées, et les consultations médicales sur la P.M.I. Poliveau ont permis d'accueillir, sans compromettre la qualité de son organisation, les 250 enfants qui étaient auparavant inscrits à l'Épée de Bois. Je crois que le centre de la rue Raspail a pu absorber également les autres enfants du Sud du 5e arrondissement.

Sur le centre de santé de l'Épée de Bois, effectivement, comme vous l'avez vous-même précisé, Bernard JOMIER a pris l'engagement devant ce Conseil et l'a confirmé lors du CICA du 5e : il y aura bien un projet de santé orienté vers la santé des seniors qui sera mis en place. D'ailleurs, une réunion a été organisée par Bernard JOMIER avec la maire du 5e et les élus du 5e arrondissement. Je pense que vous n'étiez pas présent ce jour-là, pour présenter le projet de ce centre de santé.

Ensuite, sur la question des ludothèques, il y a longtemps, dans le début des années 1990, il y avait deux ludothèques dans le 5e arrondissement qui étaient gérées par l'association ADAC. Lorsque cette association a pris fin et est devenue Paris-Ateliers en 2004-2005, effectivement, elle s'est reconcentrée sur les arts plastiques et les métiers d'art.

Néanmoins, il est vrai qu'à Paris nous avons soutenu toutes ces dernières années le développement de ludothèques, notamment dans les territoires prioritaires, mais je dois vous signaler qu'aucun projet et aucune demande de ludothèque n'a été soumis ces dernières années à la D.F.P.E. dans le 5e arrondissement, mais si c'était le cas, évidemment ce serait étudié par nos services et la C.A.F. de Paris qui cofinance ces dispositifs.

Bien sûr une réflexion est en cours dans le cadre du budget participatif sur le développement d'activités autour du jeu dans les médiathèques municipales.

Voilà pour conclure, je voulais vous dire que je crois que j'ai pu apporter un certain nombre de réponses, je pense à peu près toutes les réponses à vos questions, et j'espère que vous en serez satisfait.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Monsieur TIBERI, je vous redonne la parole.

M. Dominique TIBERI. - Merci, Madame la Maire.

Juste une précision. Les ludothèques existaient dans le début des années 1990 mais elles ont existé jusqu'au début des années 2000.

D'autre part, concernant le centre de P.M.I., lorsqu'on l'a fermé, il y avait marqué en gros : fermeture pour travaux. Il y a eu un problème de cafards. Ces problèmes, on les traite et après on rouvre l'établissement. On ne nous a jamais rien dit.

Concernant les ludothèques, il n'y a pas eu de demande de création de ludothèques, mais lorsqu'on les a fermées, il n'y a pas eu de demande de fermeture, mais étant donné ce qui s'est passé au centre de santé de l'Épée de Bois, depuis l'élection de Mme HIDALGO, je suis très optimiste.

J'espère que l'on va les rouvrir, au moins une des deux.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - En tous les cas, vous voyez que le 5e nous importe, c'est un arrondissement dans lequel il y a des populations très variées, très diversifiées. C'est vrai que le Maire de Paris et maire du 5e de l'époque, avait bien œuvré pour qu'il y ait beaucoup d'équipements dans cet arrondissement, c'est normal que l'on soit un peu partageux, mais il n'y a aucune raison de ne pas accompagner les besoins du 5e arrondissement, comme je le fais pour les autres arrondissements également.

Merci pour cette question et pour la réponse de Dominique VERSINI.

Nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

2015 RG-CI 1 - Soutien à la vie associative et développement de nouveaux supports d'affichage associatif et de libre expression à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous abordons à présent le débat organisé, relatif à la proposition de délibération du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Il s'agit du soutien à la vie associative et au développement de nouveaux supports d'affichage associatifs et de libre expression à Paris.

Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris ainsi qu'à la conférence d'organisation, ce débat sera organisé selon un tournoi et un temps de parole qui va suivre.

Je donne la parole à Jean-Bernard BROS pour la première intervention concernant sa proposition de délibération.

Monsieur Jean-Bernard BROS ?

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Conseil de quartier, Conseil parisien de la jeunesse, maison des associations, e-pétition, budget participatif et j'en passe, la Ville de Paris est une place forte pour le développement d'une démocratie vivante et dynamique.

Le soutien à la vie associative locale s'inscrit ainsi dans une exigence défendue par notre Exécutif qui poursuit et amplifie un travail amorcé depuis 2001.

Soutenir la vie associative est un formidable moyen de permettre au plus grand nombre de s'engager et de participer au dynamisme de sa ville ou de son quartier.

Les acteurs associatifs sont nombreux et divers à Paris, et leurs actions irriguent au quotidien l'ensemble des secteurs de notre collectivité.

C'est avec eux que Paris se construit comme une ville collaborative, ouverte et participative.

Au-delà des subventions aux associations, un important soutien logistique et matériel est constamment déployé par la Ville.

Valoriser l'offre associative exceptionnelle, qui existe sur notre territoire, constitue un véritable défi, tant la densité et la variété des informations déployées y est forte et diverse.

Notre constat, pour en avoir discuté et évoqué la question avec bon nombre d'entre elles, est que les associations locales ont besoin de mieux faire connaître et reconnaître leurs initiatives.

Par cette proposition de délibération, nous vous proposons aujourd'hui de donner un coup de pouce à ces acteurs qui nous sont indispensables via le développement et le renforcement de plusieurs dispositifs.

Tout d'abord, les supports d'affichage, qui permettent de donner de la visibilité aux mouvements associatifs, politiques, syndicaux et faire vivre la liberté d'expression.

La loi du 29 décembre 79, relative à la publicité, aux enseignes et aux pré-enseignes, a introduit l'obligation, pour les maires, de faire aménager des emplacements réservés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif.

La surface minimale que chaque commune doit réserver est de 12 mètres carrés, plus 5 mètres carrés par tranche de 10.000 habitants.

Petit calcul, nous sommes un peu plus de 2 millions, je vous laisse faire, pour les plus rapides en calcul mental, mais comme je l'ai fait avant, je vais vous dire que cela fait environ 1.000 mètres carrés de surfaces de panneaux à déployer.

Cette obligation constitue pour la Ville, du fait de sa forte densité, un niveau particulièrement exigeant.

Paris déploie aujourd'hui 289 panneaux pour l'affichage associatif et de libre expression, nous sommes donc encore loin du compte !

Ce manque d'espaces adéquats entraîne notamment le déploiement de l'affichage sauvage, toutes sortes de surfaces, et en premier lieu sur le mobilier urbain.

Cela représente à la fois une pollution visuelle et un coût non négligeable pour notre collectivité, notamment à travers la mobilisation de nos agents de nettoyage.

Lors de la séance budgétaire de décembre 2014, et à l'initiative de notre groupe, notre Conseil a voté la création d'une ligne de 80.000 euros dédiée à l'expérimentation du développement de nouveaux supports et, comme nous avons de la suite dans les idées, nous proposons donc cette proposition de délibération pour relancer le marché public.

Nous avons ainsi posé plusieurs critères, afin d'en déterminer le cadre. L'idée d'un affichage innovant, avec la prise en compte de l'outil numérique, l'utilisation de matériaux utilisés répondant aux exigences environnementales et le développement durable, des panneaux faciles d'utilisation et d'entretien et bien sûr un coût maîtrisé pour la réalisation des panneaux.

Nous proposons également, dans cette proposition de délibération, la création d'un site internet dédié pour la mise à disposition d'espaces pour les associations.

La recherche d'espaces et de locaux disponibles constitue un enjeu majeur pour les associations parisiennes.

Sur l'exemple du site locaux-paris.fr, et avec l'inscription complémentaire de 40.000 euros au budget d'investissement pour 2015, nous proposons l'élaboration d'un tel outil dédié prioritairement au monde associatif.

Une consultation vers les associations parisiennes, sur l'opportunité de créer un outil de type espace numérique libre, sera ouverte.

C'est également un point que nous avons souhaité introduire dans cette proposition de délibération, cette demande nous ayant été remontée par plusieurs associations et à plusieurs reprises.

Enfin, nous demandons un effort à la Ville, afin de valoriser davantage les applications mobiles qui relèvent des initiatives locales, voire très locales, vers le grand public. Il y a là un enjeu, et nous ne pouvons pas minorer l'importance de cet outil de diffusion.

Mes chers collègues, c'est donc dans une démarche de plusieurs axes, s'inscrivant dans la dynamique mise en place par l'Exécutif depuis le début de la mandature, que nous vous proposons de soutenir.

Je tiens ici à remercier Pauline VÉRON, son équipe et le cabinet de Mme la Maire de Paris, pour avoir joué le jeu et permis d'atterrir sur une proposition de délibération qui, je crois, pose des bases positives.

Un espace public préservé qui laisse toute sa place à l'initiative locale, qui valorise ses citoyens et s'engage dans le secteur associatif : voilà ce que nous portons. Donner toute sa place au dynamisme local et associatif constitue un enjeu déterminant pour une ville-monde dense et plurielle comme l'est Paris.

Cette exigence, qui est portée par la présente proposition de délibération et que, mes chers collègues, nous vous demandons de soutenir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je vais donner la parole à M. Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je tiens à excuser Leïla DIRI qui a suivi ce dossier, mais un deuil familial, qu'elle a appris ce matin pendant nos débats, l'a obligée à se rendre dans sa famille.

Je suis sûr que vous vous associez à moi pour l'accompagner de vos pensées compatissantes.

Cher Jean-Bernard BROS, vous nous proposez, via votre proposition de délibération, de renforcer les dispositifs de communication mis à disposition de nos associations parisiennes. Je vous remercie de mettre ainsi au débat un sujet de préoccupation majeur pour les forces vives, bénévoles ou salariées, et je vous reconnais bien là, qui participent chaque jour au renforcement de l'exercice démocratique et au développement des solidarités.

D'ailleurs, nous partageons largement les constats que vous relevez dans ce rapport, à savoir :

- premièrement, un manque de supports d'affichage adéquats qui tendent à développer l'affichage sauvage ;
- deuxièmement, un manque de visibilité et de lisibilité de l'action associative sur la toile en temps réel ;
- et troisièmement, un manque de mise en réseau des associations, qui peuvent aussi s'apporter mutuellement, via un partage de moyens, compétences, locaux, etc.

L'affichage est, en effet, un vrai sujet pour les associations, en particulier pour les petites associations locales. C'est souvent, pour elles, le seul moyen de faire connaître leurs événements. Or, il y a clairement un manque d'espace adéquat : 289 panneaux pour l'affichage associatif de libre expression pour l'ensemble de la Capitale. C'est très peu.

A l'heure des nouvelles technologies du numérique, la Ville dispose d'outils qui doivent permettre un meilleur partage de l'information en temps réel, une gestion plus efficace et réactive, une plus grande mutualisation des ressources et des moyens à disposition des associations, bref, que l'ambition de faire de Paris une "smart city" soit aussi au service du monde associatif.

Voici une proposition, la vôtre qui va donc dans le bon sens.

Nous soutenons particulièrement l'idée de mettre en place une plateforme Internet sous la forme d'une bourse d'échanges de locaux, afin de permettre aux associations de mutualiser leurs espaces et leurs services. Cette idée s'inscrit d'ailleurs dans l'esprit de la proposition que François HAAB a présentée à l'occasion du précédent Conseil de Paris et qui visait à créer une plateforme pour permettre aux Parisiens de s'inscrire sur des créneaux de consultation immédiatement disponibles. Une déclinaison qui s'appliquerait donc au monde associatif nous semble tout à fait pertinente et encourageante.

Je n'ai qu'une seule interrogation : à quelle échéance peut-on espérer que ces diverses propositions voient le jour, car la Ville a du pain sur la planche ? L'application de géolocalisation pour les taxis, que la Ville devait fournir il y a plusieurs mois, ne fonctionne toujours pas ; il y a pourtant urgence, au regard de la situation brûlante entre taxis et V.T.C.

La plateforme que notre groupe a présentée dans le cadre de son projet de "smart santé" est censée faire l'objet d'un groupe de travail ; il est urgent qu'il se mette en place.

Désormais, s'ajoutent une plateforme et une application destinées aux associations. Il apparaît donc nécessaire que la Ville consacre de réels moyens pour que ces différents dispositifs voient le jour car, pour le moment, l'application annoncée, pour le taxi en particulier, est toujours en attente.

Je voudrais donc m'assurer que ces bonnes intentions ne restent pas lettre morte. Nous les encourageons. Nous les voterons.

Notre groupe sera attentif au suivi et au bon développement de ces dispositifs numériques au service des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Thomas LAURET pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Le secteur associatif représente en France une force impressionnante que beaucoup de pays nous envient. Il y a ainsi environ 1,3 million d'associations dans notre pays et plus de 200.000 à Paris. Ces chiffres en disent long sur l'importance de ce secteur, tant en termes économique qu'en termes d'engagement citoyen.

Pourtant, et c'est assez paradoxal, c'est à Paris qu'on constate le plus faible taux d'engagement associatif de France, avec une moyenne de 29,7 % d'adhésions dans la Capitale, contre 32,6 % au niveau national, selon l'INSEE.

Notre politique volontariste depuis 2001 a néanmoins permis d'augmenter sensiblement la participation des Parisiennes et des Parisiens aux associations puisque, selon la même étude de l'INSEE, le taux d'adhésion a augmenté de 3 points entre 2001 et 2010. Avec le développement des Maisons des associations ou, plus récemment, l'organisation de consultations citoyennes toujours plus larges, comme le budget participatif qui a connu un très grand succès, un très grand engouement, Paris participe toujours davantage à l'essor d'une culture associative extrêmement précieuse pour notre territoire.

Je rappelle que beaucoup d'associations subventionnées par la Ville exercent des missions complémentaires au service public et jouent un rôle majeur dans l'élaboration du lien social. Je pense en particulier à tous ces bénévoles qui aident en ce moment les migrants, les demandeurs d'asile ou encore à ceux qui œuvrent dans le domaine sportif et culturel, comme, ce week-end, à Solidays dans le 16e arrondissement ou au festival "Voix sur berges" dans le 10e arrondissement.

En proposant, dans cette proposition de délibération, de mettre de nouveaux moyens à disposition des associations pour mieux faire connaître leurs actions et faciliter leur quotidien, vous rejoignez une préoccupation de notre Majorité. Ainsi, le lancement d'un marché pour de nouveaux panneaux d'affichage associatifs innovants correspond à une réelle attente des associations et à de nouveaux usages que la technologie rend possibles.

De même, vos propositions d'informations locales par application mobile ou la création d'un site Internet dédié aux locaux et aux associatifs vont-elles également dans le même sens.

Pour toutes ces raisons, nous remercions le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants de cette proposition de délibération, que nous voterons bien volontiers.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur LAURET.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, Paris déploie aujourd'hui 289 panneaux pour l'affichage associatif, qui sont situés principalement près des mairies d'arrondissement ou près des Maisons des associations. Ces panneaux d'affichage associatif répondent assez peu aux attentes des acteurs locaux, d'abord par leur nombre qui est insuffisant mais aussi par leur emplacement et leur fonctionnement qui est souvent compliqué. En effet, les mairies d'arrondissement

détiennent les clés de cet affichage. Chaque demande pour en bénéficier doit passer par la mairie et cela peut paraître favorable pour certaines associations et cela peut en pénaliser d'autres.

Il convient, tout d'abord, de nous mettre d'accord sur les mots.

S'il s'agit bien d'affichage "libre", on parle donc des associations sans but lucratif mais aussi des syndicats, des partis politiques et, plus généralement, de tout citoyen qui estime avoir un message à porter. Cet affichage devrait donc être libre d'accès et utilisable par tous, à l'exception de la promotion commerciale et marchande.

Ainsi, cette facilité d'accès suppose, selon nous, que les nouveaux supports mentionnés dans cette proposition de délibération ne soient pas majoritairement des panneaux lumineux et numériques, dont l'accès n'est, de fait, pas complètement libre.

Par ailleurs, vous savez que nous considérons comme néfaste, sur le plan environnemental et aussi mental, l'emploi de ce type de support numérique.

Quand un dispositif peut consommer autant que trois à sept personnes, le gaspillage est significatif ; surtout quand on sait que la plupart des panneaux classiques risquent d'être remplacés à terme par des panneaux énergivores.

Depuis le 30 janvier 2012 et la parution du décret relatif à la publicité extérieure aux enseignes et aux pré-enseignes, plusieurs articles du Code de l'environnement prévoient que les enseignes lumineuses et numériques respectent des seuils de luminance et de consommation électrique, afin de limiter les nuisances visuelles et les nuisances à l'environnement.

En outre, l'article R. 581-41 prévoit qu'un arrêté fixe des niveaux de consommation électrique à ne pas dépasser. Ces niveaux, s'ils sont dépassés, limitent la surface maximum des panneaux numériques à 2 mètres carrés plutôt qu'à 8 mètres carrés. Depuis trois ans, ces articles font référence à un arrêté qui n'existe toujours pas.

Sans préjuger des suites que le Gouvernement donnera à ce projet d'arrêté, la sobriété énergétique doit guider nos choix. Nous serons vigilants sur ce point, comme sur la liberté d'accès de ces nouveaux supports, parce que l'enjeu est tout autant celui du respect de l'environnement que celui de favoriser une véritable liberté d'expression dans l'espace public.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame MÉES.

Je donne la parole à M. le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Président, mon cher Jean-Bernard, merci pour cette proposition de délibération que, bien évidemment, nous soutenons.

L'engagement associatif est une affirmation politique, une force d'accompagnement et de transformation de la réalité. Il est un acte majeur de la citoyenneté. Certes, il n'y a pas de réponse unique au renforcement du lien social. Le militant, la militante bénévole dans la société ne sont pas seulement des administrés, des usagers ou des clients, ils se veulent d'abord citoyens, citoyennes, actifs, acteurs, actrices de leur propre vie participant à la construction collective.

En mobilisant les énergies bénévoles, l'association permet à des femmes et des hommes de concrétiser ensemble un projet commun et d'améliorer ainsi l'efficacité de leurs actions. Cet engagement dans la vie publique émancipe, libère. L'objectif n'est ni la rentabilité, ni le carriérisme. Mais nous savons tous dans cette société que faire sans faire savoir n'est plus possible. L'espace public est trop avare pour l'affichage à but non lucratif. La proposition de délibération que vous nous proposez est une vieille revendication du monde associatif : comment faire plus et mieux connaître ses initiatives et ses actions ? Comment résister à l'écrasement par la communication publicitaire qui envahit nos murs et nos écrans ?

Le combat pour cet accès de tous et toutes à l'espace public - vous avez raison d'aborder à la fois les questions d'affichage mural et du net - est un combat quotidien qui, s'il n'y avait pas une intervention publique forte, ne serait qu'une liberté formelle.

La Ville, si cette proposition de délibération est adoptée, ouvrira des espaces supplémentaires pour l'engagement associatif et c'est une très bonne chose. La loi de 1901 se confond avec l'histoire de la République. La reconnaissance de la liberté de s'associer est née peu après la reconnaissance de la liberté de presse, de la liberté

de se réunir, de la liberté syndicale. Waldeck-Rousseau - que je sais cher à Jean-Bernard et combien l'évocation de cette grande figure du radicalisme le ravit - son rédacteur s'exprimait ainsi et je fais mienne cette citation : "L'association n'est pas une liberté, elle est un droit. Elle n'est pas une concession de l'ordre public. Elle est l'exercice naturel, primordial, libre de l'activité humaine".

Cette proposition de délibération accroît la liberté des associations. Elle est une contribution à la vie démocratique.

Nous la voterons avec enthousiasme et nous vous remercions.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président, pour votre enthousiasme.

M. Jean-Didier BERTHAULT pour le groupe UMP.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Jean-Bernard BROS, d'avoir introduit cette proposition de délibération qui nous permet, une fois de plus au sein de cette Assemblée, d'évoquer ce sujet de l'affichage associatif et, plus généralement, de la communication autour de la vie associative ou des instances de démocratie participative de Paris.

Une fois n'est pas coutume. J'aurais plutôt tendance à débiter par la fin de votre exposé des motifs puisque vous terminez par : "C'est donc une démarche en plusieurs axes s'inscrivant dans la dynamique mise en place par l'Exécutif depuis le début de la mandature, que nous vous proposons de soutenir". Il faut dire qu'en termes de dynamique on a déjà vu mieux sur le sujet, puisque si vous êtes amenés à introduire cette proposition de délibération, c'est justement parce qu'elle n'a pas été suivie malgré trois vœux consécutifs.

Rappelons quand même un peu l'histoire ici. C'est le moment. Octobre 2014 : un premier vœu de l'Exécutif pour recenser les emplacements et expérimenter des formes innovantes d'affichage. Décembre 2014 : le vœu budgétaire du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants pour financer le développement de l'affichage associatif à hauteur de 80.000 euros que vous reprenez dans cette proposition de délibération. Février 2015 : un vœu de mon groupe, dont j'étais signataire, pour accroître le nombre d'emplacements d'affichage, retiré, car l'Exécutif y travaillait déjà. Nous nous étions d'ailleurs bien volontiers soumis à la bonne volonté de l'Exécutif en retirant ce vœu à l'époque. Nous sommes maintenant au mois de juin, bientôt juillet. Il serait temps de faire quelque chose.

Vous l'avez évoqué : 289 panneaux d'affichage associatifs seulement dans Paris. C'est un nombre effectivement insuffisant. L'affichage sauvage se développe, mobilisant ainsi du personnel de propreté. Nous sommes confrontés aujourd'hui à un cruel manque de relais associatifs. Il y a aussi un problème plus général d'anonymat parisien qui fait que les associations sont moins connues, que les citoyens sont peut-être parfois plus difficilement impliqués dans les instances participatives et associatives.

On voit bien que pour les associations elles-mêmes, mais aussi pour des institutions comme les conseils de quartier, il est temps de redonner un nouveau souffle. Je vois, pour être président d'un conseil de quartier, n'ayant pas la chance chaque mois d'avoir une délibération du Conseil de Paris conventionnant 4.000 logements sociaux dans mon quartier, que j'ai du mal à mobiliser les citoyens. Heureusement que la Mairie de Paris, de temps en temps, m'aide. C'est vrai qu'en termes de communication, on peut faire mieux.

On voit aujourd'hui que les associations restent demandeuses sur ces sujets. Je mettrai une réserve, qui est celle du mobilier urbain. Je crois qu'il faut que l'on ait une vraie réflexion sur le mobilier urbain. C'est une discussion que l'on a régulièrement au sein de cette enceinte. Il ne faut pas laisser fleurir des dizaines de panneaux et une communication qui serait mal maîtrisée autour de cela. Il faut que l'on ait une vraie réflexion sur ces outils de mobilier urbain.

Pour conclure, je dirai que le point qu'il me semble devoir être mis encore plus en valeur dans cette proposition de délibération, c'est le troisième point sur le partage des locaux associatifs. La principale revendication des associations, au-delà de la communication et de leurs actions, c'est de pouvoir avoir des espaces pour se réunir, pour se regrouper, pour partager, pour exercer leur travail associatif. Aujourd'hui, nous n'arrivons - tous d'ailleurs, que ce soit en arrondissement, institutions, Mairie de Paris ou autres - que très peu à y répondre pour des problèmes que vous connaissez bien.

Je crois qu'il faut que l'on y travaille beaucoup plus que par des moyens budgétaires, parce que je ne vois pas ce que l'on peut faire avec 40.000 euros. Une plate-forme Internet ne suffira pas à un moment donné. Il faudra qu'avec les mairies d'arrondissement, on ait une vraie réflexion sur le sujet.

Voilà ce que je tenais à dire pour expliquer la position de notre groupe qui sera, sur ce sujet de proposition de délibération, consensuelle et que nous voterons bien volontiers puisque cela va dans la logique de ce que nous avons nous-mêmes proposé.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Ah, quelle belle bataille, la question des panneaux associatifs ! Il y en a des choses à dire.

Pour commencer, je serai bien plus critique que le début de cette proposition de délibération, notamment sur la soi-disant politique volontariste de la Ville en faveur de la démocratie locale, le jour même où notre Conseil vient de refuser un référendum sur la tour Triangle. Dans la période où l'on impose les Jeux Olympiques sans concertation, où l'on refuse aux habitants du 18e arrondissement que leur pétition contre l'implantation d'un nouveau carrefour soit inscrite à l'ordre du jour de leur Conseil d'arrondissement, et j'en passe car la liste pourrait être bien longue.

Néanmoins, cette bataille pour les panneaux associatifs et de libre expression est pour moi une bataille importante. J'avais d'ailleurs présenté à plusieurs reprises des vœux en ce sens et, notamment, vous aviez bien voulu adopter un de mes vœux en octobre 2014. Il faut donc maintenant passer aux actes.

Vous prévoyez des affichages innovants avec la prise en compte de l'outil numérique. Je dis attention : vous voulez vous la jouer moderne, mais soyons attentifs aux coûts énergétiques. Développons l'accompagnement des associations aux sites Internet et développons surtout les panneaux d'information tout simples : sur les équipements publics, les squares, les espaces, cela ne manque pas. Mais cessons cette course effrénée aux panneaux énergivores.

Quelle aberration de parler sans cesse de la COP 21, de la nécessaire sobriété énergétique et de courir après tous ces derniers gadgets dernière mode !

Je ne reprendrai pas l'ensemble du rappel réglementaire en la matière que ma collègue, Sandrine MÉES, nous a fait, mais j'approuve entièrement son rappel sur l'enjeu du respect de l'environnement et sur l'enjeu du respect du principe de la sobriété énergétique.

Par ailleurs, concernant l'enjeu de la liberté d'expression, car c'est de cela dont il s'agit, figurez-vous que je ne crois pas une seule seconde que des collectifs citoyens, par exemple qui peuvent à un moment donné s'opposer à nos politiques publiques, ou des partis politiques pourront si facilement avoir accès à ces nouveaux panneaux numériques pour informer de leurs combats, de leurs sujets, de leurs initiatives.

C'est pour cette raison que je ne pourrai approuver, hélas, votre proposition de délibération.

Je reste convaincue que la plus conséquente innovation serait de stopper, à l'instar de la Ville de Grenoble, nos marchés avec JC Decaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je conclus.

Afin de transformer les panneaux publicitaires qui envahissent l'espace public en espaces de création et d'expression.

Donc, voilà, mes chers collègues, je souhaite que nous renforçons la liberté d'expression mais tout en respectant l'environnement et la sobriété énergétique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et les règles des temps de parole dans cette Assemblée, mais je vous remercie.

Pour vous répondre, Mme Pauline VÉRON puis, bien sûr, Jean-Bernard BROS, auteur de cette proposition de délibération.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants pour l'intérêt qu'ils portent à la vitalité associative de Paris et, bien entendu, remercier tout particulièrement Jean-Bernard BROS et les membres du groupe RGCI de consacrer

leur proposition de délibération à cette thématique qui, je le sais, est une des priorités de votre groupe mais aussi de l'ensemble des groupes, comme ce débat vient de le démontrer.

Par cette proposition de délibération, vous souhaitez renforcer encore l'action de la Ville à destination des associations, notamment celles qui agissent en faveur du vivre-ensemble.

Cette proposition de délibération va dans le sens des attentes du secteur associatif.

Grâce à l'Observatoire de la vie associative parisien, que j'ai mis en place à mon arrivée, et aux liens noués avec les associations parisiennes, nous connaissons mieux encore leurs attentes et, parmi celles-ci, on retrouve notamment les sujets liés aux locaux et à leurs moyens de communication pour mieux faire connaître leurs activités.

Concernant les quatre principaux points abordés par la proposition de délibération, tout d'abord, concernant le lancement d'un marché public d'ici la fin de l'année pour le développement de supports d'affichage associatif sans but lucratif et de libre expression, nous travaillons d'ores et déjà sur la rédaction d'un tel marché.

J'appelle votre attention sur la nécessaire prise en compte du Règlement local de publicité, particulièrement strict à Paris et qui, par exemple, dès lors qu'il s'agit d'un support numérique, ne distingue pas la publicité dite commerciale et la diffusion d'informations.

L'objectif est bien un déploiement au premier semestre 2016 de ces nouveaux panneaux d'affichage, dans le respect des règles qui sont énoncées dans cette proposition de délibération, et notamment dans le respect des exigences environnementales.

Je voulais rassurer le groupe Ecologiste de Paris : nous respecterons les exigences environnementales et de développement durable, comme la proposition de délibération le précise, que ce soit celles du Règlement publicitaire ou celles du Code de l'environnement.

Toutefois, je souhaite quand même appeler votre attention sur le bénéfice d'utiliser le numérique pour pouvoir communiquer pour ces associations.

Aller chaque fois mettre de nouvelles affiches sur des panneaux dans la rue nécessite quand même une mobilisation de bénévoles que les associations n'ont pas toujours. Pouvoir prévoir à l'avance une communication numérique qui puisse être ciblée sur certains territoires, qui puisse être ciblée sur certaines périodes, permettrait quand même aux associations de pouvoir communiquer de façon beaucoup plus facile, même si j'entends, évidemment, tout ce qui est aussi dit sur l'affichage papier, qui a aussi son rôle à jouer.

Concernant le renforcement de l'information aux associations au sujet des applications mobile développées par la Ville, le travail est d'ores et déjà entamé avec la Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires, dont je salue le Directeur. Plutôt que de développer un nouvel outil dédié exclusivement à la communication des associations, il me semble plus intéressant que les associations prennent l'habitude d'utiliser les outils numériques de la Ville, qui sont d'ores et déjà connus, comme l'application "Que faire à Paris" qui est bien connue déjà du public parisien, et sur lesquels les associations pourraient communiquer sur leurs activités.

Concernant la création d'un site Internet pour la mise à disposition de locaux pour les associations, au cours du premier semestre, nous avons ouvert la plate-forme "jemengage.paris" développée en collaboration avec la "start-up" associative "Paris Je t'aide" qui met en relations associations et bénévoles.

C'est avec la même logique que nous travaillons actuellement sur un outil comparable, dédié à la recherche de locaux, que ce soit pour des usages ponctuels ou pérennes, permettant la mise en relation des associations avec des entreprises ou des acteurs publics qui sont prêts à mettre à disposition leurs locaux. Nous avons un objectif de site Internet qui puisse être mis en ligne dès 2016, mais si nous ne l'avons pas d'ores et déjà fait, c'est parce que nous souhaitons d'abord rencontrer l'ensemble des acteurs parisiens qui ont d'ores et déjà créé ce type d'outil numérique, pour ne pas créer un outil en plus mais essayer de bien faire le tour de la question et de centraliser toutes les offres qui existent en termes de propositions de locaux.

Enfin, sur la quatrième proposition "améliorer la communication entre associations", bien sûr, nous allons lancer les réflexions collectives dans ce sens.

En début de mandature, la Maire de Paris m'a confié la mise en œuvre de la politique en faveur de la vie associative. L'objectif est de faire vivre la dynamique d'innovation, de création d'emplois - 10 % d'emplois parisiens sont dans les associations -, la dynamique d'expertise qu'apportent les associations, de lien social et d'animation territoriale, bref de vivre-ensemble que représente le tissu associatif parisien. La mise en place de cette politique comporte différents volets, dont l'affichage associatif et les différents outils que vous évoquez dans cette proposition de délibération.

C'est pourquoi cette proposition de délibération, en parfaite cohérence avec notre politique, va permettre de la développer plus encore et c'est pourquoi j'invite l'ensemble des membres de cette Assemblée à la voter.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame Pauline VÉRON.

Je donne la parole à Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Je serai bref. Je vais simplement vous remercier tous pour vos interventions.

D'abord, cher Eric AZIÈRE, président du groupe UDI, qui était cet après-midi le porte-parole de Leïla DIRI, avec qui j'ai beaucoup travaillé. J'ai pris de son expertise sur la question en préparant cette proposition de délibération.

Merci à Thomas LAURET et au groupe Socialiste de leur participation aussi. Nous n'avons pas fait cette proposition de délibération tout seul dans notre coin : on a travaillé avec l'expertise de chacun.

Le groupe Ecologiste de Paris est historiquement très vigilant sur cette question. C'est, en effet, un des sujets sur lesquels nous convergeons.

Très souvent, nous divergeons mais là, pour le coup, nous convergeons !

Bien sûr, ici, il faut penser à la préservation de notre espace public et au soutien au monde associatif.

Préservation de l'espace public parce que, en offrant des espaces dédiés, on invite les citoyens à ne pas coller ou afficher n'importe où, notamment sur le mobilier urbain ; je l'ai déjà dit tout à l'heure.

Enfin, merci à Nicolas BONNET pour cette belle intervention que je crois là aussi largement partagée par tous les membres du Parti Communiste parisien.

Enfin, merci à Jean-Didier BERTHAULT pour sa participation, preuve ici que, pour les associations et pour tous les milliers de bénévoles qui travaillent dans ces associations au service des Parisiennes et des Parisiens, on peut trouver une belle amitié et cela me fait très, très plaisir de penser que tous ensemble, vous allez voter cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président, pour à la fois cette proposition de délibération et cet engagement qui est le vôtre sur ce sujet.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération n° 1 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Une abstention, donc quasi-unanimité. Bravo.

La proposition de délibération est adoptée. (2015, RG-CI 1).

Merci à vous.

2015 SG 49 - Création du Conseil des générations futures, Conseil économique, social et environnemental parisien.

2015 SG 5 G - Création du Conseil des générations futures, Conseil économique, social et environnemental parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous enchaînons avec un débat organisé sur la création du Conseil des générations futures, le Conseil économique, social et environnemental parisien.

La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Bien sûr, il inclura les temps de parole définis, ainsi que la présentation des vœux et amendements.

Je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, toutes les politiques que nous portons, toutes les décisions que nous prenons au sein de cette Assemblée n'ont de sens que si elles s'incarnent dans un avenir qu'il nous faut à la fois préserver et inventer. La réussite dans la construction de cet avenir dépend de notre capacité à en comprendre les enjeux et à en appréhender les ressorts.

Cette analyse décisive ne peut faire l'économie d'une expertise à la fois multiple et particulière, dont chaque Parisien, à son niveau, est un indispensable détenteur.

Parce que les réponses aux questions de demain naîtront de la confrontation de leurs idées, de leurs expériences, de leurs convictions et parce que l'avenir de Paris mérite que cette confrontation féconde soit largement déployée, j'ai souhaité que soit créé à Paris un Conseil économique, social et environnemental dénommé Conseil des générations futures. Cette démocratie de l'avenir, d'autres l'ont déjà théorisée, appelée de leurs vœux avant nous, qu'il s'agisse de Saint-Simon, avec sa "Chambre d'invention", d'Alfred Fouillée avec son "Sénat", de Pierre ROSANVALLON avec son "Académie du futur" ou de Dominique BOURG et de Kerry WHITESIDE avec leur "Nouveau Sénat".

Nous donnons corps aujourd'hui à la vision à la fois lucide sur nos besoins et généreuse sur nos espérances.

L'idée de ce Conseil vient de loin. C'est une proposition qui a été travaillée, débattue pendant la campagne des municipales, elle a été portée par le groupe Communiste - Front de Gauche pendant cette campagne, et elle a été portée plus précisément dans tout son travail de préfiguration par notre collègue Didier LE RESTE. Je voudrais le remercier très chaleureusement, lui dire le plaisir que j'ai à travailler avec lui et l'importance qu'a eu sa mission sur la mise en place de ce Conseil.

Je veux vraiment vous remercier, parce qu'il s'agit d'un travail qui s'est fait dans la confiance, mais aussi dans le respect et la liberté de chacune et de chacun.

Ce conseil s'articulera avec les instances existantes, telles que le Conseil stratégique, le Conseil de la Métropole, le Conseil scientifique de la Ville ou encore le Conseil de l'attractivité et de l'innovation. Il constituera un espace d'échanges, de débats, invité à formuler des avis et des propositions portant sur tous les grands sujets urbains, structurants pour l'avenir de notre ville.

L'enjeu consiste bien à croiser les approches, à confronter les arguments, à vivifier la réflexion pour élaborer des avis construits et stratégiques sur des questions socio-économiques et environnementales, qui nécessitent des solutions ingénieuses et originales.

Ces avis, qui feront l'objet d'une transmission systématique aux Conseillers de Paris, nourriront très concrètement la fabrique des politiques publiques au sein de notre collectivité. Il ne s'agit donc pas d'alourdir le fonctionnement de la Ville, en la dotant d'une instance supplémentaire, mais bien au contraire de créer un outil de réflexion collective dont les avis irrigueront tous nos réseaux de pensées et d'études. Ils éclaireront les décisions publiques, simplifieront leur mise en œuvre.

La composition, fondamentalement innovante du Conseil, lui garantira sa totale indépendance. Aucun élu parisien n'en sera membre. Il comprendra 164 membres, issus de sept grands collèges : des acteurs socio-économiques, des représentants des organisations syndicales de salariés, des représentants des services publics, des personnalités qualifiées, des représentants des associations de l'économie sociale et solidaire, des représentants des instances de la démocratie locale ainsi que des citoyens tirés au sort.

Les Parisiens y seront largement représentés.

La parité des genres, bien sûr, y sera scrupuleusement respectée et une attention particulière sera portée à la représentation des jeunes de moins de 30 ans que l'on a besoin de voir dans toutes nos assemblées.

Les membres, une fois désignés, le seront pour trois ans. Le président sera élu par le Conseil. Cette composition, articulant une représentation de la société civile avec celle de citoyens parisiens, doit permettre d'associer à ce type d'instance un horizon renouvelé. Par ailleurs, le fonctionnement du Conseil respectera notre exigence collective de sobriété.

Les membres qui y prendront part, de façon bénévole ; l'équipe fixe associée au sein de la Ville, sera réduite à deux salariés et l'administration générale jouera un rôle d'appui important.

Ainsi l'activité du Conseil n'entraînera que des coûts extrêmement limités. Ce Conseil des générations futures fera l'objet de saisines précises et calibrées. Il sera ainsi en mesure d'émettre des avis éclairés, réunissant l'ensemble des parties prenantes. Il pourra être saisi par différents interlocuteurs : si je pourrai faire appel à lui directement, je souhaite qu'il puisse également être saisi par les citoyens via une e-pétition. Il pourra, en outre, bien sûr, s'autosaisir. Enfin, le médiateur de la Ville, ainsi que les groupes politiques, pourront proposer des saisines que le Conseil traitera en fonction de son agenda et, bien sûr, de ses moyens.

Pour privilégier la qualité des avis rendus, peu de saisines, deux ou trois, sont prévues chaque année.

Je souhaite que le Conseil élabore ses avis selon des modalités originales, à travers, en particulier, l'organisation de conférence de consensus. Nous en avons déjà opéré un certain nombre dans ce Conseil, dans notre ville.

Le Conseil pourrait aussi se pencher, dans un premier temps, sur les questions de dépendance et de résilience, d'adaptation au réchauffement climatique à horizon de 10 ans, de rapports intergénérationnels liés par exemple au vieillissement dans la ville.

Mes chers collègues, cet avenir qui s'écrit déjà sous nos yeux, nous devons l'aborder avec humilité et le penser avec ambition. Je ne doute pas que le Conseil des générations futures s'emparera de ce défi avec rigueur et enthousiasme.

Je le redis ici, je veux remercier chaleureusement Didier LE RESTE pour ce travail essentiel, en tant que pilote de la Mission de préfiguration du Conseil des générations futures. Il a permis d'élaborer, fin 2014, un rapport fondamental pour la mise en œuvre de ce Conseil.

Je remercie également Roberte AMIEL, administratrice de la Ville de Paris, à qui j'ai confié la poursuite de cette mission au sein du Secrétariat général.

Je veux enfin, bien sûr, saluer le travail de mon adjointe, Pauline VÉRON, dont l'engagement constant, permanent, 24 heures sur 24, comme tout le monde ici, mais peut-être un peu plus, vu que la vie locale s'organise aussi en dehors des horaires classiques de la vie économique ou professionnelle. Pauline VÉRON dont l'engagement constant et passionné, au service de la démocratie locale, a été déterminant depuis le début de cette mandature.

On peut l'applaudir, merci M. LELLOUCHE, je vois qu'il y a une solidarité. Vous savez la manifester, je vous remercie c'est bien. C'est une solidarité du 9e.

Par avance, j'adresse aussi mes encouragements à ce Conseil dont la mission salubre a été si justement décrite par Pierre ROSANVALLON, que j'ai cité tout à l'heure, "celle d'un corps au service de la société exerçant une double fonction de vigilance et d'anticipation".

Tous ensemble, nous allons continuer à lutter pour léguer aux citoyens de demain un héritage digne des espoirs portés par les citoyens d'aujourd'hui, un héritage à hauteur de l'immensité des possibles dont notre ville est le foyer.

Je voulais dire ces quelques mots en introduction de notre débat avant de démarrer le tour de parole tel qu'il a été fixé par la conférence d'organisation.

Bien sûr, pour la réponse, nous aurons un temps particulier pour Didier LE RESTE et pour Pauline VÉRON, membre de l'Exécutif.

Je vous remercie.

Je donne la parole à Pierre AURIACOMBE, premier orateur pour l'UMP.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, pas encore juridiquement, vous avez fait une demande. Je ne veux pas que nos décisions soient entachées d'illégalité, parce que je mentionnais un groupe qui ne peut pas être mentionné encore comme tel. Mais ne vous inquiétez pas, je vous appellerai comme vous l'avez décidé dès lors que juridiquement je serai informée. Une procédure veut que vous m'en informiez officiellement, que ce soit publié avant que je ne puisse le dire, sinon toutes nos délibérations seront entachées d'illégalité, ce serait embêtant, compte tenu de ce que nous avons voté ce matin, je ne souhaite pas y revenir.

Je donne la parole à Pierre AURIACOMBE, pour le groupe UMP encore pour ce Conseil de Paris.

M. Pierre AURIACOMBE. - Avec ce Conseil des générations futures, Conseil économique, social et environnemental de Paris, nous restons bien évidemment sur la démocratie locale, la démocratie de proximité. Oui, nous les Républicains, nous sommes attachés à cette démocratie locale, nous sommes attachés à rapprocher élus et citoyens. C'est d'ailleurs une des raisons si aujourd'hui nous nous appelons "Les Républicains".

Nous avons d'ailleurs, dans la campagne avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, fait des propositions dans le même sens : rapprocher élus et citoyens, cela correspond à une évolution de la démocratie et de sa pratique.

Vous nous proposez, et c'est une bonne chose, d'intégrer dans ce Conseil les associations, les partenaires sociaux, le monde de l'entreprise et des citoyens, et nous sommes tout à fait favorables à cela. Egalement, vous nous proposez des moyens techniques, des moyens électroniques, Internet, la e-pétition et c'est une bonne chose.

Sur le principe, vous nous proposez différents collèges. Egalement nous y souscrivons. Une large place aux citoyens, oui, mais les grands oubliés, et je vous l'ai déjà dit, les grands oubliés de ce collège sont les nominations à travers les maires d'arrondissement. La loi de 1977 laissait une large place aux maires d'arrondissement. La loi "Defferre", un Ministre de l'Intérieur socialiste autant que je me souviens, avait souhaité en tant que Maire de Marseille, laisser également tant à Paris qu'à Lyon une grande place aux maires d'arrondissement.

Or, aujourd'hui, alors que toutes les lois sont faites dans le cadre de la démocratie locale tournées vers les maires d'arrondissement, vous n'avez pas souhaité à ce jour intégrer les maires d'arrondissement dans la nomination des différents membres des collèges.

C'est pour cela que nous avons fait un amendement en ce sens et j'espère que vous nous suivrez.

Vous nous avez dit : les nominations, on vous demandera à travers les groupes de nous faire des propositions. Je dirai que c'est écrit nulle part et que ce n'est pas de la démocratie locale. Là encore, il s'agit d'une nomination centralisée.

Sur le nombre de 164, je laisserai mon collègue M. VESPERINI vous faire des propositions, mais je rappelle que tout à l'heure M. MISSIKA a parlé d'un groupe de 100 personnes pour Paris Métropole. Ici, nous en sommes très loin.

Sur le fonctionnement du Conseil, là encore des particularités. L'article 7 où les groupes ont moins d'avantages que le maire, que l'auto-saisine ou que le médiateur, les groupes sont limités à une saisine tous les deux ans. Pourquoi ?

Les moyens, là encore, c'est le flou. Une ligne budgétaire, oui, mais quelle est-elle ? Là encore, des voyages d'études, on les pressent, il faudrait peut-être mettre des limites en la matière.

En conclusion, je dirai que les Républicains que nous sommes sont tout à fait favorables à la démocratie locale. Nous pourrions même voter pour votre Conseil des générations futures si vous étiez prêts à nous écouter, à faire les amendements que nous vous demandions.

La démocratie participative, c'est aussi savoir écouter l'opposition et savoir chercher le consensus. Je regrette ici, Madame la Maire, que vous ne sachiez pas rechercher le consensus et c'est en cela que même si nous sommes favorables au projet, nous nous abstiendrons si vous ne votez pas nos amendements.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Je ne voudrais pas casser l'ambiance mais, d'après ce projet de délibération, le Conseil des générations futures se voit confier une mission prospective sur les grands enjeux parisiens à travers un nouveau lieu d'échange et de réflexion innovant. Ce serait même sa spécificité, selon ce projet de délibération.

Selon nous, cependant plusieurs remarques s'imposent. D'abord, il semble bien que ce soit déjà une mission exercée par des instances déjà existantes. Tout d'abord, il existe déjà un Conseil économique et social au niveau national, qui peut rendre des avis sur des enjeux spécifiquement parisiens ou métropolitains d'ailleurs, mais surtout le Conseil économique et social régional d'Ile-de-France remplit déjà ces fonctions de prospective et de dialogue social au niveau régional.

A cela s'ajoute un Conseil économique et social métropolitain qui est également prévu dans le cadre de la loi sur la métropole du Grand Paris. Cela fait deux.

Par ailleurs, sur le fond, les missions, définies dans cette proposition de création d'un Conseil économique et social de Paris, recouvrent en fait déjà des missions qui, me semble-t-il, étaient exercées par des instances internes de la Ville de Paris.

En premier lieu, les M.I.E. tiennent déjà ce rôle puisque le but d'une M.I.E. consiste précisément à mener une réflexion en profondeur sur de grands enjeux parisiens, en procédant à des auditions d'ailleurs très larges : experts, syndicats, associations, monde de l'entreprise. Il y a bien là une démarche, me semble-t-il, prospective et de prise en compte des sensibilités de la société civile parisienne. Mais cela se fait, ce qui me semble plus normal, dans le cadre du travail des élus et en étroite association avec eux.

La M.I.E. mobilise déjà pendant plusieurs semaines par an un travail soutenu du Secrétariat général du Conseil de Paris, deux M.I.E. depuis le début de la mandature : ouverture dominicale et nocturne des commerces, puis la M.I.E. "Fabriquer à Paris".

Deuxièmement, vous-même, Madame la Maire, avez voulu mettre en place un conseil stratégique dès 2014 pour lui confier cette fois la mission de réfléchir à l'avenir de la Capitale et son rayonnement à l'international. L'idée, disiez-vous, c'est de se projeter dans ce que sera Paris en 2020 ou 2030. Selon Nicolas HAZARD, entrepreneur social et président du comité, c'est bien là le but de ce comité.

Cette nouvelle instance de consultation, je le rappelle, se compose de 23 personnalités aux horizons très divers, et se veut représentative des talents et des différentes sensibilités de la Capitale. Je cite parmi les 23 sages qui sont censés se réunir tous les trois mois le photographe Yann ARTHUS-BERTRAND, l'écrivain américain Douglas KENNEDY, l'ex-patron du CAC 40 et ancien patron d'une autre grande société parisienne Guillaume POITRINAL, la philosophe Cynthia FLEURY, l'architecte Elizabeth de PORTZAMPARC, Patrick DOUTRELIGNE le directeur général de la Fondation Abbé Pierre, la Chef Anne-Sophie PIC, le mathématicien Cédric VILLANI ou encore le réalisateur Cédric KLAPISCH.

Voilà. Le Conseil stratégique, lui aussi, est censé fonctionner par groupes de travail, peut mener des missions et des études en auditionnant des personnalités françaises et étrangères. Que demande le peuple !

On peut se demander ce que pourrait apporter de plus le Conseil des générations futures, mais il est vrai que l'on peut se demander ce qu'apportent les M.I.E. au regard du sort et du suivi qui est réservé aux M.I.E. et le fameux Conseil des sages dont les recommandations demeurent particulièrement confidentielles.

Dès lors que le Conseil des générations futures apparaît clairement comme un nouveau doublon, on peut se demander vraiment si c'est la seule vocation de cet objet consultatif non identifié, si la vraie mission n'est pas celle d'un contrôle, d'une instrumentalisation d'une nouvelle instance parisienne de 164 membres.

Ce Conseil des générations futures viendra donc s'ajouter au Conseil économique et social et environnemental, Conseil économique et social et environnemental d'Ile-de-France, au Conseil économique et social métropolitain, au Conseil de la jeunesse, au Conseil stratégique, au Conseil de la nuit, au Conseil des sages, au Conseil de l'innovation, aux conseils de quartier et à la Maison des associations.

Ce n'est plus la démocratie représentative à laquelle, moi, je tiens plus particulièrement, ou la démocratie participative que vous initiez à Paris non sans talents, mais là vous êtes en train d'inventer la démocratie démultipliative, c'est nouveau, pour des raisons qui tiennent essentiellement à vous doter d'un nouvel outil d'influence à votre main, car largement nommé ou coopté par sections.

C'est la raison pour laquelle, je suis désolé, mais nous voterons contre cette création d'un instrument nouveau.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à M. Philippe DUCLOUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Philippe DUCLOUX. - Madame la Maire, mes chers collègues, mon propos sera évidemment d'une autre teneur que celle des deux intervenants précédents.

Comme vous le savez, Paris innove toujours davantage, et en particulier en matière de démocratie citoyenne. Le projet de délibération que nous voterons aujourd'hui, je l'espère, imagine une nouvelle pièce dans les dispositifs qui visent à faire participer le plus grand nombre aux décisions qui nous engagent et à nous éclairer sur des enjeux cruciaux et complexes.

Je voudrais ainsi, comme vous l'avez fait, Madame la Maire, saluer la démarche pilotée conjointement par Pauline VÉRON et par Didier LE RESTE qui aboutira à la création de ce Conseil des générations futures.

D'abord je voudrais dire un mot sur le nom choisi pour ce nouveau Conseil : il montre bien à lui seul toute l'importance que la Ville va lui donner et toute la responsabilité qui lui incombera.

Pendant la campagne des élections municipales, vous vous êtes beaucoup engagée, Madame la Maire, à associer encore davantage la jeunesse à l'élaboration de ce que peut être notre ville. C'est une démarche qui était déjà en vigueur à Paris depuis 2001, notamment avec les consultations d'enfants lors de jurys d'écoles. On a récemment inauguré l'école Olivier de Serres restructurée d'après les ateliers auxquels les enfants ont participé ou encore l'aménagement des berges de Seine.

De même, l'association beaucoup plus systématique du Conseil parisien de la jeunesse aux grands projets de la mandature constitue une avancée indéniable dans notre manière de concevoir la ville de demain avec ceux qui en seront les acteurs. En proposant un Conseil des générations futures, la Ville franchit un nouveau pas qui permet d'améliorer encore l'impact de nos décisions sur les futurs usagers de Paris. C'est en effet notre responsabilité que de prévoir toutes les garanties d'une ville durable et économe, qui réponde aux attentes et aux générations futures.

Votre engagement, chère Anne HIDALGO, et celui de toute votre équipe en faveur des solutions innovantes et radicales, n'est plus à démontrer tant ces annonces concernant l'éradication du diesel, ou bien celle des sacs plastiques ont déjà produit un fort impact. Avec la COP 21, que nous accueillerons à la fin de l'année, avec l'engagement des villes du monde entier à produire des solutions locales contre le réchauffement climatique, avec son Plan Climat, en avance sur toutes les réglementations, Paris montre sa détermination à être pionnière dans ce domaine. C'est essentiel que le futur Conseil se saisisse de ces questions, mais il a évidemment vocation à formuler des avis ou recommandations sur tous les sujets économiques, sociaux ou environnementaux qu'il jugera pertinent.

Je voudrais saluer ici l'originalité de sa composition, qui va permettre une représentativité très fidèle de la sociologie parisienne, ainsi que son mode de saisine très pluraliste, qui garantit à la fois le sérieux des demandes comme la pluralité des sujets abordés. Il me semble également très pertinent d'intégrer un collège de citoyens à qui il devrait être proposé une formation aux institutions de la Ville et de la République en général.

Quant à son mode de saisine, il est suffisamment large pour qu'il puisse permettre à un collectif de citoyens comme aux groupes politiques d'interroger le Conseil. De même, son fonctionnement même prévoit le recours à de nombreuses solutions innovantes, mêlant dématérialisation et nouvelles technologies. C'est une piste qu'il faut encore davantage creuser pour faciliter l'accès des citoyens à la formation et aux prises de décision. Nous avons tous à gagner à réfléchir toujours plus collectivement en associant les forces vives qui constituent la richesse de Paris. En ouvrant les processus de décision aux citoyens, nous participons à cette régénération du processus démocratique à laquelle aspirent tant de nos concitoyens.

Je voudrais donc une nouvelle fois vous remercier, Madame la Maire, ainsi que Pauline VÉRON et bien entendu, Didier LE RESTE, auteur de ce rapport, pour ce travail très riche et utile à notre ville qui vise, là aussi, à donner encore plus de place à la démocratie participative à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur DUCLOUX.

La parole est à Yves CONTASSOT, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Vous nous proposez de débattre de la création d'une nouvelle instance de prospective, dont l'objectif est de réfléchir aux mutations économiques, sociales, environnementales, sociétales qui se posent à nous, une instance qui faciliterait nos prises de décisions sur un large spectre de domaines.

Développer des réflexions prospectives de long terme qui ne souffrent pas du temps plus court qui est celui de la prise de décision nous semble nécessaire.

Nous notons, par ailleurs, la volonté de permettre à des citoyens de participer pleinement à cette nouvelle instance, voire de faire de cette instance un laboratoire d'innovation en termes de participation citoyenne. Ces objectifs sont louables et personne ne peut les contester.

Cependant, les moyens - il faut bien le dire - envisagés pour y arriver nous paraissent relever d'une complexification des structures, si j'ose dire, dignes de la création de la Métropole du Grand Paris après prise en compte des égoïsmes locaux et des décisions au niveau parlementaire. Qu'en juge.

Un nouvel organe venant s'ajouter à tout ce qui existe déjà, sans compter ceux qui sont prévus par la loi "NOTRe" à l'occasion de la création de la Métropole du Grand Paris. Un organe qui fait en grande partie, selon nous, double emploi avec le Conseil de stratégie dont on peut raisonnablement imaginer qu'il s'intéresse avant tout aux générations futures. Un organe qui aurait pu être pensé comme un Conseil de développement comme cela existe dans de nombreuses collectivités territoriales.

Bref, si j'ose paraphraser, un "machin", comme aurait dit le Général de Gaulle, mais un machin de 164 membres, ce qui explique qu'au moins l'un d'entre eux restera debout lorsqu'il se réunira dans notre hémicycle.

Vous l'avez compris, Madame la Maire, ce Conseil des générations futures semble relever avant tout d'un geste bienveillant vis-à-vis d'un groupe politique plutôt que d'une réelle vision structurée des organes de conseil dont la Ville souhaite légitimement s'entourer. A l'heure de la rationalisation de l'administration de la Ville, cette création est-elle vraiment urgente ?

Pour autant, nous ne souhaitons pas bloquer sa création, mais nous attendons avec vigilance les premiers travaux de cette instance dont nous souhaitons pouvoir tirer un bilan à la fin de son premier mandat au bout de 3 ans, avant le renouvellement de ses membres.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à M. Nicolas BONNET, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il s'agit d'un moment important pour nous. Je tiens tout d'abord à vous remercier et à saluer la confiance que vous avez faite en donnant cette mission de préfiguration à Didier LE RESTE.

C'est pour nous un aboutissement au bout d'un an de travail, d'un engagement de campagne. Je voudrais dire que j'entends ici dans cette Assemblée beaucoup de leçons sur la démocratie, je vois beaucoup de vœux passer sur des référendums de toute sorte, et puis au moment où nous donnons justement un espace de liberté, un espace de représentation des corps intermédiaires, une grande partie des personnes qui n'ont pas eu cette idée la conteste.

Je voudrais faire remarquer notamment à certains élus que les représentants des syndicats attendent cet organisme, et notamment le patronat.

Nous faisons tous le constat que notre démocratie est malade, les électeurs boudent de plus en plus les scrutins. Les annonces politiques via les médias donnent l'impression que tout est décidé dans un ailleurs difficilement repérable et la seule idée qui reste est que les citoyens sont dessaisis de leur possibilité d'investir, d'infléchir et d'intervenir en amont des décisions prises. Voilà l'état des lieux.

Mais si nul n'est en cause, le fait qu'il faille des responsables, il nous faut repenser ce moment politique important qui est l'amont de la décision.

La Ville de Paris, et singulièrement cette nouvelle mandature, a pris à bras le corps la participation des citoyennes et des citoyens à la décision, au choix et à l'élaboration des projets d'intérêt général. Avec 5 % de l'investissement de notre collectivité soumis au choix et aux initiatives citoyennes ; on est sur le bon chemin mais il reste perfectible.

Mais il est aussi clair, et c'est là tout le sens de ce projet de délibération, que nous devons réfléchir à comment faire pour que le citoyen ne soit pas le seul interlocuteur des pouvoirs publics mais bien d'aider la revalorisation de la place et du rôle des corps intermédiaires.

Le Conseil économique social et environnemental parisien n'a pas vocation à se substituer aux différents organismes que la Ville a créés pour élargir le champ de ce qui est discutable et discuté. Il a une vocation plus large. Il s'appuie sur les organisations que les citoyens se sont donné eux-mêmes : associations, organisations syndicales de salariés et celles du monde de l'économie.

Il est un subtil dosage entre ces structures représentatives et les citoyens impliqués dans les conseils de quartier et les conseils citoyens, mais aussi de personnalités qualifiées qui souhaitent mettre leurs compétences au service de l'intérêt général et de l'attractivité de notre ville.

Le Conseil des générations futures n'est pas le lieu qui va remplacer notre Assemblée comme j'ai pu l'entendre ici ou là, mais bien un lieu où, en amont des décisions, un éclairage pluridisciplinaire - et, disons-le, où peuvent s'exprimer des intérêts de classes divergents -, propose et suggère aux élus des pistes, des propositions sur l'avenir de notre ville tant dans le champ économique, social, environnemental et sociétal.

Ce Conseil, même si son nom et sa composition a changé, est au niveau national la troisième Assemblée de notre République. Il a su conjuguer les talents et les opinions afin que les gouvernements puissent s'appuyer sur un avis circonstancié de la société civile, sur ses projets, mais aussi sur des questions bien plus vastes.

Les résultats sont positifs, même si ses rapports restent trop souvent méconnus du grand public.

Le choix de permettre aux régions de créer leurs propres instances a aussi été une bonne chose et pour les mêmes raisons.

Madame la Maire, notre Assemblée est souveraine pour suivre, reprendre ou amender ou rejeter telle ou telle proposition du Conseil des générations futures, en considérant tout de même que la crédibilité de ce Conseil dépendra du sort qui sera réservé à tout ou partie à ses avis et préconisations.

Il nous paraît essentiel que les groupes politiques de notre Conseil puissent le saisir de telle ou telle question importante pour l'avenir de notre ville, mais aussi essentiel que ce Conseil puisse aussi s'autosaisir sur les questions qui intéressent les Parisiennes et les Parisiens.

C'est donc avec enthousiasme que nous voterons ce projet de délibération et permettez-moi de rendre un hommage appuyé à mon camarade Didier LE RESTE ainsi qu'à Pauline VÉRON, l'adjointe en charge de la démocratie participative, qui a su traduire cet engagement que nous avons porté ensemble lors de la campagne devant les Parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci. C'est vrai qu'il y a beaucoup de plaisir à traduire ses engagements, après un travail sérieux. Vraiment, merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, pour ce projet de délibération. Il nous est proposé la création d'un Conseil des générations futures.

Pour être tout à fait honnête, cher Didier LE RESTE, lorsque l'idée de la création d'un Conseil des générations futures nous a été soumise, nous avons quelques interrogations sur l'utilité d'une telle assemblée. Mais à bien y regarder, le projet qui nous est soumis contient des pistes qui peuvent constituer un outil intéressant pour la Ville.

Nous sommes persuadés que dans la perspective d'une ville plus participative, il est nécessaire d'installer des outils afin de mieux recueillir l'avis et l'expertise des forces vives de Paris. Le monde associatif, syndicats et professionnels sont des partenaires indispensables pour réfléchir au Paris de demain. Trouver un cadre pour les associer de manière pérenne constitue aussi une bonne démarche.

La mission de préfiguration menée par notre collègue Didier LE RESTE a permis de construire les modalités de ce Conseil des générations futures, qui, pour nous, semblent satisfaisantes et suffisamment souples pour que cette assemblée vive.

La composition doit être ouverte, c'est un aspect essentiel de sa réussite ; nous devons en faire un objet vivant, dynamique, qui ne soit pas une énième "commission ou comité Théodule", comme il y en a déjà trop à la Ville.

Ainsi, nous saluons la démarche et voterons en faveur du projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Jean-Bernard BROS.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis bien évidemment favorable à la création de ce Conseil et je m'associe aux remerciements des collègues en direction de notre collègue Didier LE RESTE.

J'aurai plusieurs petites questions. Je vous en donne juste quelques-unes rapidement.

Concernant le tirage au sort des citoyennes et des citoyens, comment envisagez-vous la possible participation de celles et ceux qui n'ont toujours pas le droit de vote car résidents étrangers extracommunautaires ?

Comment sera désigné le collège associatif afin de respecter la diversité du mouvement associatif parisien et son indépendance ?

N'ayant que peu de temps, je souhaiterais aussi insister sur un point : je souhaiterais que cette instance n'ait pas pour rôle uniquement de débattre en son sein de manière fermée pour rendre des avis sur des saisines ou des autosaisines, mais bien d'organiser, sur la Capitale, les conditions de débat impliquant le plus grand nombre.

Et pour ce faire, je souhaiterais que de réels moyens, permettant de s'adosser sur les compétences des structures de l'éducation populaire, soient envisagés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur Alexandre VESPERINI, pour l'UMP.

Il vous reste 1 minute 15 aussi.

M. Alexandre VESPERINI. - Ne vous inquiétez pas, je vais faire très court.

Beaucoup a déjà été dit, mais en tant que benjamin de cette Assemblée, j'avoue que j'avais les idées un peu plates et, naïvement, je découvre beaucoup plus de choses en entendant nos collègues communistes ou Nicolas BONNET-OUALDJ qui nous a dit... qui viennent de nous dire que les syndicats attendent cet organisme, notamment le patronat.

Je vous remercie de vous faire l'avocat, enfin le messenger, en tout cas, du patronat à cette occasion-là.

Mais en tout cas, moi, j'y vois beaucoup plus clair.

En gros, ce Conseil des générations futures, c'est le véhicule des syndicats pour essayer d'empêcher le maximum de mutations et de réformes dans cette administration à la Ville de Paris mais, bien évidemment, ailleurs dans Paris...

Mais bien sûr que si puisque vous êtes tous d'accord !

Voilà, vous êtes tous d'accord.

Enfin, bon, bref !

Petit propos d'introduction et, comme je n'ai qu'une minute, je vais y aller très vite.

Moi, je suis inquiet quand même de plusieurs choses.

D'abord, un, je suis inquiet sur le manque d'indépendance de la structure que vous nous soumettez parce qu'on nous explique qu'en gros ce Conseil des générations futures va être complètement rattaché aux moyens du S.G.C.P. Il n'aura pas de site Internet puisqu'on pourra lire les choses uniquement sur le site Internet de la Ville. Les nominations seront complètement à la main de la Maire de Paris.

Ensuite, on va même former le collège citoyens, on va les aider à mieux comprendre l'instruction civique, ce qui est quand même assez inquiétant, à mon avis, parce que je pense que les Parisiens sont à partir de 18 ans, suffisamment à même de comprendre comment cela fonctionne.

Par ailleurs, moi, je voulais simplement dire : 164 personnes, c'est quand même énorme. Vous vous rendez compte ? Ce sera encore plus que le Conseil de Paris.

Alors, nous, nous proposons de réduire à 30. Moi, j'aurais préféré 20. Bon, on a dit 50, voilà, mais enfin je trouve quand même que... Bon, j'ai l'impression que ce comité Théodule de plus n'honorera pas l'esprit de réforme qui doit régner à la Ville de Paris.

J'aurais bien voulu en parler un peu plus longtemps, mais je laisse le C.G.F. en parler davantage dans les années à venir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Je vais maintenant donner la parole à M. Didier LE RESTE puis à Pauline VÉRON.

Monsieur Didier LE RESTE ?

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, merci Madame la Maire, pour les propos gratifiants que vous avez tenus à mon égard, ainsi que ceux qui ont été exprimés dans certaines interventions.

Je veux à mon tour remercier votre cabinet, Madame la Maire et aussi celui de Pauline VÉRON, ainsi qu'Alain WEBER, l'ancien directeur de la politique de la ville, qui a commencé à travailler avec moi sur ce dossier et maintenant, vous l'avez citée, Roberte AMIEL qui a pris le relais.

Le débat qui nous anime aujourd'hui et le vote qui va s'ensuivre ponctuent donc l'étape de préfiguration qui m'a été confiée de mettre sur les rails le Conseil des générations futures, notre Conseil économique, social et environnemental parisien.

C'est une création originale mais je laisserai aussi le soin, bien sûr, à Pauline VÉRON de répondre à un certain nombre de questions.

C'est une création entre le C.E.S.E.R. Ile-de-France et les nombreux CODEV qui existent sur le territoire. Je note que, dans la dernière période, un certain nombre de conseils généraux, à direction de sensibilités politiques diverses, ont créé leur propre Conseil économique, social et environnemental. C'est donc qu'ils y voient un intérêt.

Sur l'articulation avec les structures qui existent de concertation et de consultation dans la Ville, nous avons proposé une représentativité dans certains collèges pour effectivement travailler les croisements, améliorer la qualité des travaux, et donc aussi celle des avis rendus.

Avec les autres organismes qui ont été cités, dans la périphérie, nous ne travaillerons pas en opposition ni en substitution, mais nous allons travailler en synergie.

Cette instance, qui est au-delà d'un engagement de campagne, oui, a été quelque part revendiquée par plusieurs forces sociales et citoyennes à Paris, et pas simplement par le mouvement syndical. C'est une instance qui va permettre de renouveler, de redynamiser le dialogue social territorial.

Ce conseil n'est pas un contre-pouvoir comme on pourrait l'entendre. C'est un organisme consultatif, indépendant et qui aura, comme Mme la Maire l'a rappelé, vocation à émettre des avis, des préconisations, des propositions socio-économiques, culturelles, environnementales, sociétales, aux fins d'aider à la prise de décision politique, puisque la main restera bien aux politiques du Conseil municipal et du Conseil général ; bien sûr, et à élaborer des approches originales et des réflexions prospectives.

C'est, en quelque sorte, le premier mot délivré aux politiques.

C'est une dimension importante qui fonde son utilité et, comme l'a rappelé mon camarade Nicolas BONNET, la crédibilité et la lisibilité de cette instance se mesureront, au-delà de son caractère indépendant, à la qualité de ses travaux et au fait que nombre de ses avis puissent se traduire par des actes.

Je pense que, pour rendre efficace le fonctionnement de cette instance, de ce conseil, il conviendra de le doter de moyens humains, matériels et financiers à la hauteur des objectifs que nous lui assignons. Je pense que cela, c'est la clef de son succès.

Je termine en disant, et en rappelant bien naturellement, que la société dans laquelle nous vivons est de plus en plus complexe. Le système des relations sociales est bloqué. Le terrain économique et social notamment connaît un grave déficit de débat public et une sous-estimation du rôle des acteurs et, plus globalement, de la société civile.

Je pense que le Conseil des générations futures, sans lui donner des vertus qu'il n'aurait pas, peut grandement aider à améliorer le dialogue social et citoyen, en mettant en mouvement la société civile.

Madame la Maire, chers collègues, osons cette création et donnons-lui les moyens de sa réussite, dans l'intérêt bien compris de tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, cher Didier LE RESTE.

Et osons !

Réponse maintenant aussi de Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, mes chers collègues, pour vos interventions et pour l'intérêt que suscite, dans chacun des groupes, la création de notre Conseil des générations futures.

Avant tout, je me joins aux remerciements de Mme la Maire de Paris à M. Didier LE RESTE, avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler à cette mission de préfiguration. Les débats ont été nourris, confiants et le travail réalisé important.

Lors de la première séance du Conseil de Paris de cette mandature, en mai 2014, nous avons adopté à l'unanimité un vœu fondateur sur la démocratie locale et la participation citoyenne. Ce vœu posait les bases des différents étages de la démocratie participative que nous souhaitons construire. Il prévoyait, entre autres, le lancement d'une mission de préfiguration du Conseil économique, social et environnemental parisien. Nous vous en présentons aujourd'hui l'aboutissement.

Je suis persuadée que ce nouveau Conseil des générations futures vient utilement compléter la panoplie des outils que nous avons mis en place pour renouveler en profondeur le débat démocratique à Paris, pour permettre aux Parisiens de peser sur l'avenir de leur ville, d'être entendus, d'être pris en compte. C'est cette recherche de la participation citoyenne à tous les niveaux qui nous a guidés dans la création de ce conseil.

Concernant cette participation citoyenne, Monsieur AZIÈRE, je remarque qu'à chaque fois que nous abordons cette question, vous dites que vous êtes pour, mais vous trouvez toujours une bonne raison pour dire que cela ne va pas et que ce n'est pas comme ça qu'il faut faire.

Excusez-moi, mais je finis par me poser un peu des questions sur votre adhésion à cette démocratie participative parce qu'à un moment donné, on peut toujours dire que cela ne va pas et que ce n'est pas comme cela qu'il faut faire, mais on avance.

Je me souviens que, sur le budget participatif, vous aviez émis beaucoup de critiques. Là, de nouveau, vous ne votez pas et je finis par me poser un peu des questions sur votre adhésion réelle à cette démocratie participative que nous voulons renouveler, moderniser et mettre en œuvre.

Nous nous sommes inspirés des instances existantes et consacrées par la loi pour créer ce Conseil des générations futures : le C.E.S.E. national, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux mais aussi les conseils de développement des départements et des communautés d'agglomération.

Mais nous avons gardé seulement ce qui nous paraissait le plus intéressant et nous avons eu à cœur d'innover et de renouveler le genre en profondeur, et de l'orienter résolument vers la prospective, vers le futur de notre ville car il n'y a pas d'instance qui joue ce rôle actuellement à la Ville.

En ce qui concerne la composition, nous avons gardé la présence des corps constitués représentant la société civile ; cela a été rappelé. Mais, au sein de chacun de ces collèges, nous avons recherché la plus grande diversité d'acteurs possible, afin que la richesse de notre tissu économique et associatif soit représentée fidèlement.

Au-delà de cela, et c'est là la grande innovation, aux côtés de ces corps constitués, nous avons décidé de réserver la moitié des sièges aux citoyens parisiens, avec des personnalités qualifiées, des représentants des conseils de quartier et des conseils citoyens mais aussi des citoyens tirés au sort. Une telle place faite aux citoyens non issus des corps constitués est totalement inédite. Ils représenteront la moitié des membres.

Je voudrais rassurer Danielle SIMONNET : ces citoyens tirés au sort ne seront pas tirés au sort sur les listes électorales. Pour permettre que tous les Parisiens, quelle que soit leur nationalité, puissent participer à ce Conseil économique et social, nous tirerons au sort à partir d'un panel, pour faire en sorte que les citoyens tirés au sort soient représentatifs de la société parisienne.

Quand on cherche à croiser les regards, à diversifier les avis, à représenter Paris, oui, il est naturel que l'on aboutisse à une assemblée relativement nombreuse mais pas plus que la nôtre, mes chers collègues, puisqu'elle sera composée de 164 membres.

Donc, non, Messieurs les orateurs du groupe UMP, nous ne restreindrons pas le nombre des membres à 30.

En revanche, dans un souci de cohérence avec l'ensemble des instances amenées à nous conseiller, nous veillerons à bien associer aux travaux du Conseil des générations futures, le président du Conseil stratégique ou celui du Conseil de l'attractivité. Je voulais rassurer M. CONTASSOT, mais je vois qu'il n'est déjà plus là.

En ce qui concerne les modalités de saisine, je voudrais juste rappeler une ou deux choses. Nous avons fait le choix d'une très grande ouverture. La plupart des C.E.S.E.R. et conseils de développement se limitent à la saisine par le président de la collectivité ou à l'auto-saisine. Le C.E.S.E. national ne s'est ouvert à la saisine par la pétition citoyenne que seulement en 2008 et n'a été saisi par pétition pour la première fois qu'en 2013 par cette voie.

Nous faisons d'emblée le choix de pouvoir faire en sorte que ce conseil puisse être saisi par e-pétition. Nous allons encore plus loin en proposant la saisine par le médiateur de la Ville et par les groupes politiques du Conseil de Paris. N'en déplaise à l'UMP : on ne trouve absolument aucune instance de ce type ailleurs en France qui puisse être saisie par les groupes politiques.

Je précise d'ailleurs que ces modalités de saisine ont été précisées dans l'un des amendements techniques que j'ai déposés.

Oui, il faut bien l'accepter : nous créons une structure volontairement indépendante, indépendante dans l'organisation de son travail, indépendante de par sa composition - il n'y a pas d'élus dans ce Conseil - et indépendante dans le choix des sujets traités, car nous comptons bien sur elle pour aller explorer de nouvelles frontières.

Enfin, nous avons suivi le modèle des conseils de développement dans lesquels la participation est non rémunérée.

Le groupe UMP attire mon attention sur la nécessaire sobriété de cette instance. Je peux les rassurer en ce sens et leur annoncer que deux personnes sont en charge de l'organisation du Conseil des générations futures au Secrétariat général et que nous avons prévu seulement une enveloppe de 20.000 euros au budget supplémentaire qui a été voté hier.

Je terminerai avec deux petites choses pour regarder vers l'avenir. Le lancement officiel du Conseil des générations futures aura lieu en octobre prochain. La Maire prendra d'ici là un arrêté pour nommer les membres de cette instance et, comme je l'ai déjà dit à l'ensemble des groupes lorsque je les ai rencontrés, je ferai remonter toutes les propositions à la Maire de Paris. Ainsi, les maires d'arrondissement, à travers leurs groupes, peuvent faire des propositions quant à la composition de ce Conseil des générations futures.

La seule règle à laquelle nous ne dérogerons pas dans ces désignations, c'est bien la parité femmes/hommes.

Mes chers collègues, nous dotons aujourd'hui Paris d'une instance à la hauteur des enjeux sociaux, environnementaux et économiques auxquels la Ville doit faire face. Faisons-lui confiance. J'espère que nous serons à notre tour à la hauteur des avis éclairés qu'elle ne manquera pas de nous donner.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pauline VÉRON, pour vos réponses.

Nous allons maintenant procéder au vote des amendements et du projet de délibération SG 49.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 43 de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 44 déposé par le groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 44 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 45 déposé par le groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 45 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 46 déposé par le groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 46 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 47 du groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 47 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 49 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, SG 49).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 48 G relatif au projet de délibération SG 5 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 48 G est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 5 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, SG 5 G).

Longue vie au Conseil des générations futures !

Merci à vous toutes et à vous tous.

Vœu déposé par le GEP relatif à une assistance humanitaire au Yémen.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au vœu n° 68 relatif à une assistance humanitaire au Yémen.

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous souhaitons, par ce vœu, alerter notre Assemblée sur la crise humanitaire au Yémen, le pays le plus pauvre de la région du Moyen-Orient.

En effet, depuis le mois de mars, la population civile yéménite est confrontée à une guerre ravageuse qui traverse toutes les régions du pays, tuant et blessant des milliers de ses habitants et détruisant ses villes et son patrimoine historique.

Le 19 mai, un bilan de l'ONU faisait déjà état de 1.850 morts et 500.000 personnes déplacées de leur foyer. Cette guerre, toujours en cours, est de plus en plus désastreuse pour la population civile, notamment à cause du blocus aérien, maritime et terrestre, alors que le pays dépend à 90 % des importations pour son approvisionnement.

Les populations sont soumises à d'immenses carences, aussi bien en eau, en nourriture, en énergie et en soins médicaux. Les moyens de survie commencent à faire défaut alors que le pays faisait déjà face aux effets des troubles récurrents de la sécheresse et de la paupérisation chronique.

Si nous présentons ce vœu aujourd'hui, c'est bien aussi pour apporter notre soutien aux O.N.G. présentes sur place, parmi lesquels le Comité international de la Croix-Rouge, Action contre la faim, Médecins sans frontières et bien d'autres. Elles maintiennent courageusement leurs équipes sur le terrain et nous alertent sur l'aggravation de la situation humanitaire et le risque de famine qui menace des millions de yéménites.

Nous signalons également l'initiative citoyenne - l'appel du 10 juin 2015 - en faveur d'une aide humanitaire pour le Yémen ainsi que la pétition du Collectif international pour la paix "Salam for Yémen" demandant de faire cesser les hostilités dans ce pays et, en particulier, de lui apporter une aide humanitaire indispensable aux civils.

Pour toutes ces raisons et s'inscrivant dans l'engagement de notre collectivité en faveur de l'aide d'urgence aux populations civiles des pays en guerre, les élus écologistes proposent à notre Assemblée de se prononcer en faveur d'une aide, d'une subvention exceptionnelle à une organisation humanitaire présente sur place dans le cadre de ses interventions.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

Pour vous répondre, la parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à Marie ATALLAH d'alerter notre attention et de prendre quelques minutes de nos travaux pour nous parler de la situation au Yémen qui, effectivement, est l'une des régions du monde les plus sinistrées actuellement.

Le vœu initialement déposé nous posait plusieurs difficultés. Nous ne pouvons soutenir des projets qui n'ont pas été déposés conformément aux règles de traitement des aides d'urgence. La seconde, évidemment, ce sont les appels à la prudence que nous recevons, y compris du Ministère des Affaires étrangères, qui nous rappellent la situation au Yémen, y compris dans la capitale, Sanaa, qui a été encore victime, le 17 juin dernier, de plusieurs attentats.

Nous ne pouvons pas rester insensibles et nous ne pouvons pas non plus être négligents ou imprudents sur la situation des personnes ou des O.N.G. que nous soutiendrions ou enverrions sur place.

Dans ces circonstances, je vous propose d'adopter votre vœu, mais de l'amender de sorte que nous nous engagerions à suivre attentivement l'évolution de la situation humanitaire au Yémen et à étudier avec la plus grande vigilance les projets qui pourraient nous être adressés par des O.N.G. œuvrant sur le terrain, afin de pouvoir débloquer, le cas échéant, une aide d'urgence.

C'est dans ce cadre que nous pourrions, je pense, nous retrouver.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que vous acceptez cette proposition de Patrick KLUGMAN ?

Mme Marie ATALLAH. - C'est important pour nous qu'une aide humanitaire soit accordée à une O.N.G sur place. Maintenant, quant aux termes "étudier la demande avec la grande vigilance", je suis un peu interrogative sur l'emploi de cette expression par rapport à un pays où les civils sont réellement menacés d'une famine. J'aimerais que le traitement des demandes soit fait de la même manière que pour d'autres O.N.G.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Patrick ?

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Nous pouvons remplacer "vigilance" par "attention". Ainsi, la difficulté sera réglée.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'est bon.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 68 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 238).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'organisation de la Journée internationale de la paix.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 69 relatif à l'organisation de la Journée internationale de la paix, et il nous est présenté par Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, ce vœu pour redonner des couleurs à la Journée internationale de la paix qui a été créée en 1981 en vertu de la résolution 36/67 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour cette année, qui est une année de commémoration hautement symbolique marquée par la fin de la Seconde guerre mondiale et des bombardements atomiques de Hiroshima, nous vous proposons que les mairies d'arrondissement s'engagent sur cet événement en apposant sur leur fronton le drapeau de la paix, et que soit organisé un rassemblement sur le parvis de l'Hôtel de Ville, ainsi qu'une conférence, lorsqu'on connaîtra le thème choisi par les Nations Unies.

C'est un vœu pour cette année, mais c'est un vœu évidemment pour les années futures. Nous pensons que la problématique de la culture de la paix est une problématique malheureusement qui est encore tout à fait au goût du jour. On peut aussi penser à des choses qui s'adressent plus spécifiquement à la jeunesse, mais en tout cas, ce sera un premier pas à suivre pour les années futures.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Raphaëlle PRIMET.

Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, chère Raphaëlle PRIMET, d'avoir rappelé effectivement que Paris est adhérente de l'Association française des communes, départements et régions pour la paix. Et dans ce cadre-là, je vous informe qu'avec Catherine VIEU-CHARIER, nous commémorons particulièrement l'anniversaire, si j'ose dire l'anniversaire, des bombardements des villes d'Hiroshima et Nagasaki, et cela fera l'objet de commémorations particulières.

Dans ce cadre, nous n'avons pas de difficulté à vous rejoindre sur votre intention de célébrer, le 21 septembre, la Journée internationale pour la paix. Nous vous proposons donc que la Ville s'engage à ce que le drapeau soit apposé sur le fronton de l'Hôtel de Ville, que les mairies d'arrondissement, cher Claude GOASGUEN, qui souhaitent s'y associer en apposant elles-mêmes le drapeau de la paix puissent le faire, et que la Ville de Paris favorise l'accueil de toute initiative sur le thème de la paix ; qu'elle étudie la possibilité d'organiser dans l'espace public parisien un événement artistique ou populaire, invitant les Parisiens et Parisiennes à s'approprier cette journée ; et enfin, que la Ville s'associe aux initiatives menées par les Nations Unies à cette occasion.

Ce sont les amendements que je vous propose, mais je crois que nous sommes totalement convergents sur l'idée de nous associer à la commémoration de la Journée internationale pour la paix le 21 septembre prochain. Donc je vous demande d'accepter nos amendements.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Raphaëlle PRIMET, est-ce que vous acceptez ces ajouts ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Oui.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Alors, je suis saisi d'une demande d'explication de vote. Je crois que c'est Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Oui. Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, nous souhaitons remercier nos collègues communistes de cette proposition qui nous rappelle cette date importante de la Journée internationale de la paix, et nous remercions surtout Patrick KLUGMAN d'avoir accepté notre proposition, qui était d'associer l'Hôtel de Ville et la Mairie de Paris d'une manière plus active pour organiser un événement artistique invitant l'ensemble des Parisiens à s'approprier cette journée qui leur appartient. C'est une proposition qui nous était chère et il l'a acceptée, et nous le remercions.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 69 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. Je vous remercie. (2015, V. 239).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au traité de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 70, relatif au traité de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis, et la parole est à Danielle SIMONNET pour le présenter.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Comme vous vous en souvenez, le Conseil de Paris avait adopté, au mois de mai 2014, un vœu dans lequel la Mairie de Paris s'engageait à se déclarer zone hors application du grand marché transatlantique si des tribunaux d'arbitrages privés étaient instaurés dans ce projet d'accord de libre-échange transatlantique.

Depuis, nous avons le Conseil du 14e arrondissement, le 11 mai 2015, qui a notamment pris un engagement et un vœu bien plus courageux, bien plus fort, se déclarant de fait zone hors T.A.F.T.A. et dans le cadre d'une prise d'initiative du groupe Communiste que je salue et félicite pour la démarche.

La Région, déjà bien antérieurement, s'était déclarée hors G.M.T., hors T.A.F.T.A., à l'initiative du groupe Front de Gauche, Alternatifs et Parti de Gauche, mais depuis, on sait qu'il y a eu des prises de position du Gouvernement français, entérinant l'existence d'un mécanisme de règlement des différends investisseurs-Etat dans ce projet de "traité transatlantique". Et craignant d'être minoritaires, le P.P.E. et le groupe social-démocrate ont reporté au Parlement européen la date de vote du T.A.F.T.A.

On est donc face à une mobilisation croissante contre ce traité de la part des peuples de toute l'Europe. D'ailleurs, le peuple grec vient de prendre des initiatives en ce sens. Vous avez aussi la mairie de Barcelone, qui a pris des initiatives très fortes. Je souhaite donc, à travers ce vœu, que nous assumions de déclarer dès maintenant Paris zone hors T.A.F.T.A., que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement français pour l'arrêt immédiat des négociations sur ce traité transatlantique et que l'on organise des réunions, conférences, débats, mobilisations citoyennes sur ce sujet, qui est essentiel, parce que si le grand marché transatlantique était adopté, eh bien, ce serait une perte de souveraineté populaire énorme, une remise en cause très conséquente, très grave de nombre de clauses, de normes sociales et environnementales.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Patrick KLUGMAN pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci.

Il m'arrive la nuit de me réveiller avec des angoisses terribles en pensant au jour où nous aurons un Conseil où vous n'aborderiez plus la question du traité transatlantique T.A.F.T.A. Heureusement, ce sombre jour ne semble pas près d'arriver, puisque pour la quatrième fois, me semble-t-il, depuis mai 2014, vous nous alertez sur les aléas des négociations transatlantiques. Et aujourd'hui, il me semble que la raison de ce vœu semble être les débats au Parlement européen, avec l'attitude de certains groupes que vous pointez, que vous dénoncez, sans doute d'ailleurs avec raison.

Je me dois à regret, chère Danielle SIMONNET, de vous rappeler que nous sommes ici en Conseil de Paris, et de vous rappeler que nous ne gérons ici que les affaires des Parisiens. Nous avons pris des engagements. Je vais encore une fois les rappeler. Pascal JULIEN, votre voisin, vous dirait que Léon Blum aimait à dire qu'entre se contredire et se redire, il vaut mieux se redire. Redisons-nous donc que nous nous sommes engagés à faire connaître les instruments des négociations, ce qui est le cas, puisqu'ils ont été rendus publics, et à les faire connaître par tous moyens, et de ce point de vue-là, nous sommes à votre entière disposition. Et nous nous sommes engagés également à ce que le jour où il y aurait le mécanisme d'arbitrage investisseurs-Etat qui permettrait aux entreprises de porter plainte contre une collectivité si une réglementation entravait selon elle le commerce et l'investissement, la Ville, alors, se déclarerait hors zone T.A.F.T.A. et ce n'est pas naturellement le cas aujourd'hui.

Je vous renvoie donc à nos précédents débats, à nos précédentes délibérations et je suis amené, à regret, encore une fois, si vous ne retirez pas votre vœu, à y apporter un vote défavorable.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Patrick KLUGMAN.

Est-ce que le vœu de l'Exécutif, qui a déjà été voté, vous convainc, et vous retirez votre vœu, j'imagine ?

Mme Danielle SIMONNET. - Bien sûr que non !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Donc, vous maintenez votre vœu, malgré le vœu de l'Exécutif.

J'imagine que pour Patrick KLUGMAN, c'est un avis défavorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 avec cet avis défavorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Pardon. Je crois qu'il y avait une explication de vote. Bon, pour la prochaine fois, désolé. Lors du prochain Conseil de Paris, je suis sûr que vous aurez l'occasion de faire une explication de vote.

Excusez-moi, Monsieur le Président du groupe Ecologiste de Paris.

2015 DGRI 29 - DPE - Avenants aux conventions respectives avec la Municipalité de Jéricho et "Eau de Paris" pour le projet "Appui au renforcement de l'alimentation en eau des quartiers Sud et assistance technique".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 29, qui concerne des conventions avec la Municipalité de Jéricho et "Eau de Paris".

Et la parole est à Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

En tant, d'ailleurs, qu'administrateur vigilant d'"Eau de Paris", et pour avoir eu surtout le privilège d'aller avec une délégation du Conseil de Paris, cher Patrick KLUGMAN, il y a quelques semaines à Jéricho, à Bethléem et à Ramallah, j'ai pu mesurer concrètement ce projet de coopération sur la reconfiguration de son réseau d'eau potable, et surtout son utilité dans une région où l'eau, sur cette rive ouest du Jourdain, est non seulement une simple source, mais aussi une source de vie à tous points de vue, un enjeu politique dans cette partie de la Cisjordanie en territoire palestinien, et un enjeu tout simplement environnemental aussi.

Donc "Eau de Paris" s'avère, dans cette coopération décentralisée, un instrument très efficace et précieux qui jouit d'ailleurs, j'ai pu le constater sur place, d'une grande réputation et d'une réputation de compétence, et qui permet à Paris de jouir, à son tour, d'une véritable influence dans cette région du monde tellement importante.

Quand la coopération décentralisée rejoint le rayonnement de Paris, la prise en compte de son influence, on ne peut que se réjouir et se réunir derrière des projets aussi décisifs, dans une région qui est un peu le centre du monde.

C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons bien évidemment ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Jérôme GLEIZES a demandé également la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme Eric AZIÈRE, le groupe Ecologiste se félicite de ce projet de délibération, de ce que peut être un bon usage de la loi Oudin, une bonne coopération décentralisée, de ce que peut faire une ville comme Paris dans son aide à d'autres villes, une aide pas seulement financière, mais aussi technique.

Nous avons donc ici une coopération avec la ville palestinienne de Jéricho, commencée en 2009, qui commence à être pleinement mise en œuvre après de nombreuses études préalables, grâce à l'aide technique de la régie "Eau de Paris" et de la DPE.

L'eau, comme vous le savez, est une ressource rare et convoitée au Proche-Orient, et en particulier dans les territoires palestiniens.

Indispensable à la vie, l'eau doit être accessible à toutes et tous, il s'agit d'un bien commun et d'un droit fondamental.

Jéricho est historiquement une oasis, alimentée par la source millénaire d'Ain Sultan, directement gérée par la Municipalité, et dont la gouvernance fait l'objet de conflits récurrents entre usage agricole et domestique.

Avec une population en augmentation de plus de 25.000 habitants, incluant les camps de réfugiés d'Ain Sultan et d'Aqabat Jaber, la pression sur la ressource est de plus en plus importante.

Les deux villes ont échangé leur expérience et leur connaissance en matière de gestion d'eau :

- réforme de la gouvernance et de gestion de l'eau de la région de Jéricho ;
- amélioration de la maintenance et de la gestion des réseaux d'eau ;
- amélioration de la facturation et du recouvrement des factures d'eau.

Le bilan de ces cinq premières années de coopération est très positif. Aujourd'hui, l'alimentation en eau est désormais continue dans la ville.

11 agents du service de l'eau de Jéricho ont été formés grâce à l'aide de sept personnes de la régie "Eau de Paris". Le projet de délibération ici présenté concerne la poursuite de ces échanges, afin de finaliser, entre 2015 et 2017, les actions engagées, en particulier en termes d'accompagnement et de formation du personnel sur place.

Cet accord permet également de valoriser l'expertise importante du personnel d'"Eau de Paris" et de promouvoir le modèle d'une eau remunicipalisée. C'est aussi un accord donnant-donnant, car si la Ville de Jéricho a amélioré son réseau, la Ville de Paris a aussi testé, grande nature, ce qu'est la résilience et l'importance de préserver une ressource raréfiant l'eau.

Nous espérons que ce bon exemple pourra se faire avec d'autres villes palestiniennes, mais aussi avec d'autres villes de par le monde en raison, en besoin de restructuration de leurs services d'eau comme Haïti.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, beaucoup.

Pour répondre à ces deux interventions, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à mes collègues qui sont, comme moi, administrateur vigilant d'"Eau de Paris", et je salue la présidente d'"Eau de Paris", qui est à ma gauche, Célia BLAUDEL, cette coopération décentralisée illustre beaucoup de choses et elle est effectivement, cher Jérôme GLEIZES, cher Eric AZIÈRE totalement emblématique.

D'abord, elle illustre l'emploi que nous faisons, dont nous fêtons maintenant les 10 ans, du dispositif Oudin-Santini, qui permet des actions de solidarité internationale dans le domaine de l'eau.

Et nous avons, nous, un comité d'engagement à la Ville de Paris qui comporte des usagers, des représentants de chaque groupe et dans le cadre duquel cette action s'inscrit.

Ensuite, cela illustre la manière dont nous travaillons avec "Eau de Paris" depuis que nous avons municipalisé, depuis que c'est une régie, et comment nous valorisons l'expertise d'"Eau de Paris" à l'international, comment cela valorise aussi les agents et comment cela permet des rencontres passionnantes.

Cet accord est ancien, il a été souscrit en 2009, avec un partenariat avec l'AFD, l'Agence Française de Développement, à la base c'était la construction du schéma directeur de l'eau.

Après, cela a été l'alimentation en eau des quartiers sud de la Ville de Jéricho, avec notamment l'oasis dont nous avons parlé. Et puis, maintenant, c'est la consolidation des acquis que nous avons précédemment développés, avec ces deux avenants que nous examinons aujourd'hui.

C'est une très belle histoire que la Ville de Paris a construite avec "Eau de Paris" et la collectivité de Jéricho, qui devrait s'étendre à d'autres villes palestiniennes et avant de redescendre en séance, sachez, cher Jérôme GLEIZES, que j'étais avec le Maire de Ramallah et nous regardions comment notamment intensifier nos coopérations, également avec Ramallah.

Effectivement, mes chers collègues, je vous appelle à adopter favorablement ce projet de délibération pour prolonger nos accords de coopération avec "Eau de Paris" et la Ville de Jéricho.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 29 - DPE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 29 - DPE).

Je vous remercie.

2015 DGRI 8 - DPE - Création du dispositif "1 % déchets" de la Ville de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DGRI 8 - DPE relatif à la création du dispositif "1 % déchets".

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris a fait partie des premières collectivités territoriales françaises à avoir appliqué la loi dite "Oudin-Santini" dont on a parlé précédemment.

Grâce à cet engagement, depuis 2006, la Ville de Paris a déjà soutenu 42 projets, dans 21 pays, portés par 27 O.N.G. distinctes, pour un montant au total de 4,4 millions d'euros.

Cette loi qui vient de fêter ses 10 ans a permis de contribuer significativement aux avancées vers les objectifs du millénaire pour le développement en autorisant les collectivités territoriales, les syndicats des eaux ou d'assainissement et les agences d'eau à consacrer jusqu'à 1 % des recettes des services d'eau et d'assainissement à des actions de solidarité internationale dédiées à ce secteur.

Si dans de nombreuses agglomérations cette loi a été critiquée, car elle permettait à de nombreuses entreprises privées d'accéder à des marchés à moindre coût, telle n'a jamais été la position de la Ville de Paris, qui, comme je l'ai dit dans le projet de délibération précédent, a, grâce à ce dispositif, soutenu des projets sans contrepartie.

Depuis l'année dernière, ce dispositif est étendu au secteur des déchets, c'est donc une satisfaction de pouvoir voter, dès aujourd'hui, ce projet de délibération, de voir que Paris montre l'exemple, en étant la première collectivité française à mettre en application cette loi.

En effet, le manque d'investissement pour la collecte et le traitement des déchets est particulièrement critique dans les pays en développement.

Aux problèmes financiers se rajoutent les faiblesses institutionnelles et organisationnelles qui empêchent une prise en charge correcte de la question des déchets.

La déficience de la collecte et le traitement des déchets ont des effets majeurs : émissions de gaz à effet de serre, émission de particules et de polluants organiques, contamination des sols et des nappes phréatiques, incidence et transmission de maladies respiratoires et digestives.

Il s'agit également, pour les pays en développement, d'un secteur d'emploi non négligeable et d'une ressource potentielle importante, comme le marché de la valorisation et du recyclage.

Par ailleurs, nous sommes également satisfaits de voir que le fonctionnement de ce dispositif sera calqué sur celui du Comité d'engagement Oudin et inclura donc un grand nombre de parties prenantes avec les différents groupes politiques et en comité d'usagers.

Une collaboration qui, nous l'espérons, s'étendra à d'autres dispositifs dans un futur proche.

Concernant le premier projet de délibération soumis à ce Conseil sur ce dispositif, il concerne une coopération décentralisée Paris-Brazzaville sur la collecte et le traitement des déchets, et se décline en trois volets qui permettront d'échanger une nouvelle fois entre les techniciens des deux villes, mettre en place un schéma de collecte de déchets et sensibiliser le grand public à l'impact des déchets sur l'environnement.

Comme pour l'eau et l'assainissement, Paris a développé une expertise dans la collecte et le traitement de déchets. C'est cette expertise que nous devons mettre au service de nombreuses actions internationales de solidarité.

Nous saluons donc ce dispositif nouveau qui, nous l'espérons, aura un impact aussi positif que son prédécesseur sur l'eau.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - La parole est à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'objet de ce projet de délibération est d'étendre le dispositif "Oudin-Santini", comme nous l'autorise la loi depuis un an, à la question des déchets.

Nous sommes heureux que Paris devienne la première collectivité à le mettre en place, et ce, pour un budget annuel pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros.

Dix ans après, le bilan positif du 1 % eau et assainissement a mis en lumière la problématique et a permis, en France, une augmentation notable des actions de coopération décentralisée, puisqu'on estime que les collectivités et agences ont mobilisé en moyenne, par an, près de 20 millions d'euros sur ces secteurs, dont 15 millions via la loi Oudin.

Il reste encore des possibilités, car si toutes les collectivités et agences utilisaient leur 1 % en totalité, c'est 65 millions d'euros par an qui pourraient être investis, alors que seulement 23,5 millions ont été engagés en 2013.

Le bilan est aussi bon sur le plan de la qualité, avec un changement dans l'implication des acteurs, favorisant des projets qui viennent en appui au renforcement de la maîtrise d'ouvrage et des services publics.

Par ailleurs, ces actions de coopération décentralisée doivent venir en plus de la coopération de l'Etat qui stagne, elle, à 0,35 % du PIB, en ce qui concerne la France, et non pas s'y substituer.

Nous nous réjouissons donc que l'une des questions cruciales pour l'avenir de notre planète, les déchets, puisse bénéficier de ce levier important, car la question des déchets était jusqu'ici le parent pauvre de la coopération décentralisée avec, par exemple, fin 2012, seulement 29 projets recensés en France portant sur ces questions.

Il est urgent d'agir, comme le montre l'exposé des motifs, avec 4,3 milliards de personnes qui habiteront en ville et généreront 2,2 milliards de tonnes de déchets solides en 2025.

Ces 2,2 milliards de tonnes de déchets solides annoncées présenteront un véritable problème en termes de salubrité et de santé publique, d'accès à des conditions de vie et d'hygiène, mais aussi en termes d'environnement : émissions de gaz à effet de serre, polluants, contamination des sols et nappes phréatiques.

C'est d'autant plus inquiétant que c'est justement dans les régions où le taux de collecte est le plus faible que le volume des déchets devrait connaître une forte et rapide croissance.

Dans un proche avenir, nous pensons que nous pourrions ouvrir ce mécanisme au-delà des déchets ménagers aux déchets agricoles, agroalimentaires et aux résidus d'assainissement.

Permettez-moi juste de finir cette intervention sur une interrogation que certains peuvent avoir sur cette loi.

Gérard BORVON, président de l'association "S-EAU-S", voit le dispositif "Oudin-Santini" comme un cheval de Troie potentiel pour les entreprises privées qui mettraient ainsi un pied néocolonial dans les immenses marchés des besoins vitaux et des biens communs.

Sur Paris, grâce à la municipalisation de l'eau en régie publique, nous sommes aux antipodes de ce risque. Au contraire, notre action publique vise le co-développement et la solidarité internationale. Mais nous serons attentifs à l'avenir à ce que ce dispositif reste dans le cadre du service public et vise uniquement à la satisfaction des besoins humains.

Vous l'avez compris, nous sommes plus que favorables à ce projet de délibération qui participe concrètement à la coopération et au développement.

Nous participerons au comité d'engagement avec, comme boussole, l'intérêt des populations et le service public qui seuls peuvent permettre un environnement de qualité pour tous et l'égalité d'accès aux biens communs de l'humanité.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN et après Mao PENINO.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Mao PENINO, en tant que "Monsieur Propre" complètera le propos.

Pour vous répondre, effectivement il s'agit d'un dispositif très innovant, "Oudin-Santini", qui est maintenant applicable, depuis le 7 juillet 2014, au traitement des déchets.

Ce dispositif, c'est-à-dire cette manière de prélever une taxe qui est finalement invisible pour le contribuable mais qui permet de sanctuariser le budget pour des actions de solidarité internationale, hier dans le traitement de l'eau et de l'assainissement, aujourd'hui dans le traitement des déchets, permet effectivement aux collectivités de maintenir des niveaux d'engagement substantiels en matière de coopération décentralisée. En tout cas, c'est totalement notre philosophie à Paris.

Vous l'avez dit, notre niveau d'engagement moyen sur les dispositifs "Oudin-Santini" est d'à peu près 1 million d'euros par an et nous espérons à terme arriver à un même niveau d'engagement sur le dispositif de traitement des déchets.

Vous avez rappelé ce qu'a été "Oudin-Santini" pour la Ville de Paris : 42 projets, 7 millions d'euros, 1,2 million de bénéficiaires à peu près lors des projets que nous avons déjà soutenus.

Aujourd'hui, nous souhaitons favoriser le même dispositif parce qu'effectivement le traitement des déchets est un des vecteurs les plus importants dans les coopérations décentralisées, c'est-à-dire que c'est une des thématiques sur lesquelles les villes ont le plus de difficultés et sur lesquelles la Ville de Paris a une expertise qui est internationalement reconnue.

Deuxièmement, c'est un des aspects qui frappent le plus les collectivités ou les villes qui sont confrontées à des crises, quelle qu'en soit la nature, qu'elle soit climatique ou humanitaire.

Troisièmement, effectivement, c'est un enjeu important à un moment où la Ville de Paris, avec d'autres acteurs, s'engage résolument sur le climat.

Alors, nous avons décidé que nous préverrions l'extension du dispositif "Oudin", c'est-à-dire le comité d'engagement, ce qui veut dire un emploi des ressources et un débat tout à fait démocratique et transparent qui mêle les groupes politiques de ce Conseil, qui mêle les associations et qui mêle surtout tous les acteurs engagés pour des programmes qui soient les plus pertinents possibles.

Nous souhaitons donc prévoir avec ce dispositif de soutenir des projets de coopération décentralisée, des subventions à des associations pour des déchets et des aides d'urgence.

Vous avez mentionné, et je vais m'arrêter là pour laisser la parole à Mao PENINO, que nous avons été sélectionnés à travers un projet qui concerne Brazzaville, notre premier projet sur le traitement des déchets à l'international dans le cadre de ce dispositif. A ce titre-là, puisque c'est un projet innovant, le Ministère des Affaires étrangères le soutiendra lui-même à hauteur de 17.000 euros, ce qui vient consacrer le rôle de Paris comme ville pionnière et innovante en cette matière.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Mao PENINO pour compléter cette réponse.

M. Mao PENINO, adjoint. - Très rapidement puisque Patrick a été extrêmement complet.

Pour dire d'abord la fierté de la DPE, forte de l'expérience acquise sur l'eau, de pouvoir développer ce projet de coopération et ces projets de coopération décentralisée maintenant sur la question des déchets et de leur gestion.

Vous savez que c'est une des problématiques très fortes aujourd'hui, à la fois dans le cadre du développement mais aussi dans le cadre des procédures et des situations d'urgence. Quand il y a un tremblement de terre, une catastrophe naturelle ou une guerre ou un camp de réfugiés qui s'installe, la première urgence est bien souvent de pouvoir évacuer les déchets, qu'ils soient liés à l'eau à travers l'assainissement ou les déchets tout court. Autrement, les situations sont très rapidement invivables.

C'est effectivement forts de l'expérience acquise par la DPE dans le domaine de l'eau et de l'assainissement que nous allons pouvoir développer ceci sur la question des déchets. Nous serons les premiers en France et c'est aussi un motif de fierté.

Je voudrais saluer vraiment l'engagement très fort des agents de la Ville, parce qu'au-delà des décisions du comité d'engagement et au-delà du travail que nous faisons, c'est ce travail des agents de la Ville, leurs déplacements sur place - je pense notamment à la constitution complète très forte du réseau d'égouts à Phnom Penh sur lequel nous travaillons depuis longtemps - c'est l'investissement de ces agents qui est extrêmement fort.

Je souhaiterais que l'on puisse aussi valoriser cette coopération décentralisée faite par la Ville de Paris auprès des scolaires, auprès de l'ensemble du public parisien, que l'on sache le type d'actions que nous menons.

Dernière chose, j'ai souhaité, et j'y veillerai bien entendu avec le Comité, que nous consacrons l'essentiel de ces sommes, soit à des situations d'urgence, comme on vient de le décrire et comme nous en avons régulièrement ici, soit à de réelles coopérations décentralisées, sans doute peu nombreuses mais fortes et permettant de construire avec les populations, avec les autorités locales, parfois avec les entreprises locales, mais ce sont les pays qui le décident, les pays avec lesquels nous travaillons et les collectivités avec lesquelles nous travaillons qui le décident.

Concentrées sur peu de projets mais des coopérations approfondies qui permettent vraiment de mener à bien ces évacuations de déchets.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup à l'ensemble des intervenants pour ce très beau projet de délibération.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 8 - DPE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 8 - DPE).

2015 DJS 141 - DDCT - Subvention (3.000 euros) à l'association sportive "Les dégommeuses" (10e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 141 - DDCT : subvention à l'association sportive "Les Dégommeuses".

La parole est à David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération concernant la subvention pour l'association "Les Dégommeuses", qu'il nous est proposé de voter, est important à plus d'un titre.

Cette association a, en effet, pour vocation de faire la promotion du sport de football américain féminin et à lutter contre les discriminations L.G.B.T.

Le match de quart de finale de la Coupe du monde de football féminin, opposant l'équipe de France à l'Allemagne et qui a, malheureusement, vu les Françaises s'incliner devant l'Allemagne, nous a montrés à quel point ce sport était de plus en plus populaire.

Tout comme les récents événements du mois de janvier, qui a vu l'entraîneur d'un groupe de jeunes agresser verbalement les membres de l'association "Les dégommeuses" avec des propos lesbophobes et sexistes, nous montrent que le chemin est encore long dans la lutte contre les inégalités et les discriminations.

Alors, bien sûr, nous voterons la subvention qui nous est proposée mais je m'étonne de son montant très faible, au regard des activités de cette association, des besoins auxquels elle répond au sein de la communauté L.G.B.T., de sa capacité à porter dans le débat public ces sujets.

Je ne peux que vous inviter à la lecture de l'excellente tribune de l'association sur le sexisme dans le foot qui est parue dans le journal "L'Equipe", parution d'ailleurs qui relève d'une gageure, vu la tonalité éditoriale de ce journal.

La subvention proposée reste très faible.

Comme toutes les associations, l'activité des "Dégommeuses" repose sur le bénévolat. Ce modèle a ses limites.

Si nous voulons que les structures comme celle-là s'inscrivent dans le long terme, qu'elles proposent des actions plus professionnelles, nous devons leur en donner les moyens conséquents qui passent par une aide sur sa structuration, mais je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, David BELLARD.

Pour vous répondre, la parole est à Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet des "Dégommeuses" se situe à cheval entre l'activité sportive, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes. C'est pourquoi nous co-rapportons, avec Jean-François MARTINS, ce projet de délibération.

Vous l'avez dit, c'est une équipe de football qui est organisée par une association, qui est toute jeune, créée en 2012, qui milite tant pour la promotion des femmes dans le football que contre les discriminations, et plus particulièrement contre la lesbophobie au sein du football mais également pour la mixité sociale. Son projet s'inscrit donc pleinement dans la volonté politique de la Ville de Paris.

Le football est, comme vous le savez, une discipline qui n'a rien d'anodin pour la promotion de l'égalité. Vous avez rappelé à la fois l'élan populaire derrière l'équipe de France féminine mais également les nombreuses invectives et violences que subissent encore les femmes dans le football.

Aujourd'hui, l'équipe est composée majoritairement de joueuses lesbiennes, qui ont choisi d'être visibles en tant que telles, et l'équipe accueille également quelques femmes réfugiées en France en raison de leur orientation sexuelle. Ces femmes luttent donc contre les inégalités pour - je cite - "dégommer le sexisme".

Nous les finançons sur l'action qu'elles mènent pour le changement des représentations. Les "Dégommeuses" travaillent aussi dans la lutte contre les préjugés, au travers de matchs sportifs mais également à travers l'organisation de cycles de conférence et de débats sur le thème "femmes, genres et sports" ouverts à tous publics mais ciblant plus particulièrement les acteurs et actrices du milieu sportif. Elles révèlent comment l'entrée des femmes dans le sport est aussi difficile que dans d'autres domaines de la vie sociale.

Chaque rencontre a pour objet de mobiliser les intervenantes : une intervenante experte et une actrice de terrain.

D'ailleurs, je propose qu'autant que faire se peut, à l'Hôtel de Ville mais également dans les mairies d'arrondissement, nous leur ouvrons les portes pour leur permettre d'organiser ces rencontres-débats, comme cela a été fait à la mairie du 20e sur le thème des tests de féminité, pratique humiliante pratiquée dans les instances sportives internationales, que certaines femmes athlètes ont subis depuis les années 60 pour - je cite - certifier de leur sexe.

Vous le voyez, il est rare d'aborder publiquement ce type de thématique, mais c'est néanmoins très utile.

J'ajouterai que, pour agir sur les représentations, le sport est un excellent vecteur et doit également s'ouvrir aux problématiques qui sont celles de ma délégation. Nous pouvons aller bien plus loin en ce domaine ; je pense aux actions qui se dérouleront lors du Plan parisien de lutte contre les discriminations, pour développer la mixité sociale, la tolérance, pour battre en brèche les actes sexistes, lesbophobes, homophobes et transphobes qui se déroulent trop régulièrement sur les terrains de sport, sans faire l'objet de signalements.

Pour en revenir au montant de la subvention, il s'agit d'un projet de délibération introduit pour la première fois. C'est la première fois que la Ville de Paris les subventionne.

Vous le savez, nous ne pouvons pas financer plus que ce qui est demandé par l'association, donc nous vous proposons de voter en l'état le projet de délibération, mais sachez que nous serons très attentifs pour l'année prochaine au sujet des "Dégommeuses".

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Hélène BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 141 - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 141 - DDCT). Je vous en remercie.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à la 1ère Commission et je donne la parole à son président pour introduire cette Commission : Pierre GABORIAU.

Monsieur le Président, c'est à vous.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme à l'habitude lors de notre séance de Commission des finances, nous avons ouvert notre réunion par les commentaires par l'adjoint au Maire chargé des finances des divers tableaux : fiscalité immobilière, dépenses d'investissement, dépenses sociales, masse salariale, charges à caractère général et subventions.

A noter une analyse affinée de la fiscalité immobilière où nous avons noté une valeur des transactions ayant diminué de plus de 2,23 % entre juin 2014 et mai 2015, des transactions moins nombreuses et une baisse, même si elle est plus réduite à Paris, du prix au mètre carré.

Nous avons donc demandé qu'à la Commission du mois de septembre, nous puissions avoir un affinement prévisionnel sur l'évolution de la fiscalité immobilière.

Puis, nous avons évidemment commenté les comptes administratifs et les budgets supplémentaires de la Ville et du Département, pour lesquels le rapport financier qui nous a été distribué a permis de faire un certain nombre de commentaires sur ces budgets.

A cet effet, notre collègue Christian SAINT-ETIENNE a souhaité qu'il soit prévu dans l'avenir un compte consolidé prévisionnel à l'automne, c'est-à-dire septembre-octobre, ou en décembre de l'année n-1 pour l'année n et d'un compte consolidé prévisionnel en juin de l'année n pour l'année n. Cela a été soumis comme question et l'adjoint au Maire des finances a pris en compte cette demande de notre collègue.

Et puis, nous avons eu une présentation du dossier de justification de notre collègue Mao PENINOU sur le budget supplémentaire annexe de l'assainissement, puisqu'un certain nombre de collègues étaient étonnés du montant doublé de financement de ce dossier.

Nous avons parlé du devenir des terrains de la propriété du Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS et puis, nous avons évidemment évoqué le dossier du Crédit Municipal de Paris dont nous avons débattu hier après-midi.

Enfin, notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE a présenté les principaux enjeux et chantiers de la collectivité en matière de ressources humaines pour 2014, avec la distribution en séance aux membres de la Commission du rapport social.

Voilà, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la synthèse de notre Commission.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

2015 DFA 36 - Communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public de la Ville de Paris pour l'exercice 2013.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous débutons les travaux de cette 1ère Commission par l'examen du projet de délibération DFA 36, à savoir communication sur le bilan des conventions et autres titres d'occupation du domaine public pour l'exercice 2013.

Est inscrit Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire, une nouvelle fois.

Je tiens, tout d'abord, à nous féliciter que nous ayons ce débat en Conseil de Paris car, si c'est une obligation pour les D.S.P., cela ne l'est pas forcément pour les C.O.D.P. La Ville le fait de façon volontaire et c'est une très bonne chose.

Il y a un gros travail des services pour présenter ce bilan synthétique qui nous est très utile.

Il est également noté, à cette occasion, le caractère positif de la Commission des élus sur les concessions stratégiques qui a été mise en place pour ce Conseil. C'est un espace de dialogue et d'échange d'informations nouveau et intéressant.

Pourquoi c'est important ? Les C.O.D.P. sont un enjeu politique, public et financier considérable à Paris. Comme le rappelle le bilan de la Ville, à Paris il y a 32.000 conventions dont 31.700 autorisations d'occupation temporaire, A.O.T., et 470 C.O.D.P. Elles ont généré respectivement au total 53,7 millions d'euros pour les A.O.T et 93,2 millions pour les C.O.D.P.

On peut insister sur la nécessité de valoriser au maximum ce patrimoine parisien, mais il faut garantir un certain nombre de services publics à des prix accessibles. Si un effort a été fait, ce n'est encore que partiel, même si nous avons conscience que de nombreuses C.O.D.P. ont été votées bien avant ce rapport et donc la mise en œuvre de la Commission sur les concessions.

Nous avons à plusieurs reprises pointé la question de certains pavillons dédiés à l'événementiel et à la restauration de luxe qui sont concédés pour des montants assez faibles. Il y a également la question du Parc des Princes, avec une redevance de 1 million de part fixe et une part variable assise sur un chiffre d'affaires très faible. Il y a aussi la redevance très faible de Roland Garros, 5 millions d'euros perçus en 2013 pour 8,5 hectares concédés à Paris. Ces deux derniers exemples montrent que l'on peut encore progresser et nous allons veiller à suivre les prochaines C.O.D.P.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je remercie Jérôme GLEIZES de son intervention.

Je partage évidemment son objectif que les C.O.D.P. notamment rapportent davantage à la Ville. C'est un des éléments de la vie d'une C.O.D.P. Pas seulement ; c'est vrai qu'il y a un objectif de recettes, il y a aussi un objectif de service public. Jérôme GLEIZES l'a bien dit mais nous sommes en effet tout à fait en situation et nous nous sommes mis en ordre de bataille pour passer au peigne fin l'ensemble de nos concessions.

C'est ce que nous faisons, notamment à travers cette Commission des élus. Je vous remercie de l'avoir saluée, je vous remercie également d'avoir indiqué que ce document que nous remettons est un document volontaire qui demande beaucoup de travail et je m'engage d'ailleurs à ce qu'il puisse être remis dans de meilleurs délais les prochaines fois, puisque nous remettons le bilan 2014 dès cette année. C'est-à-dire que normalement en 2015, on aura eu les deux bilans, 2013 et 2014, et je partage évidemment la volonté de mieux valoriser le patrimoine parisien.

On regardera donc l'ensemble de ces concessions avec les élus de la majorité comme de l'opposition.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Il n'y a pas de vote pour cette communication.

2015 DFA 79 - Communication sur les rapports de délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2013.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la communication d'informations sur les D.S.P.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 79 ainsi que le vœu n° 74 : communication sur les rapports de délégataires de service public remis au titre de l'exercice 2013, et la parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je continue ; merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc profiter de ce projet de délibération pour rappeler la philosophie des écologistes sur la question des D.S.P.

Là encore, les D.S.P. sont un enjeu majeur de la politique publique et financière de notre Municipalité. Comme nous l'avons déjà dit à ce Conseil, nous ne sommes pas opposés par principe aux D.S.P., mais nous étudions au cas par cas les D.S.P.

182 D.S.P. à Paris réalisent aujourd'hui un chiffre d'affaires de 1,5 milliard d'euros, donc c'est très important. Elles couvrent un nombre important de secteurs et permettent de prendre en charge des services publics que la Ville ne peut pas fournir elle-même, dans l'énergie, le tourisme, les parcs de stationnement, les équipements sportifs, les équipements culturels, etc. Ce sont des enjeux considérables de service public et de qualité de service rendu aux Parisiens.

Par cette intervention, je rappelle la position des écologistes, qui privilégient les D.S.P. par rapport aux C.O.D.P. dont on a parlé tout à l'heure, car la Ville garde davantage le contrôle sur le contenu de ce qui est proposé, les tarifs d'accès dans une D.S.P.

Nous voulons également rappeler qu'il est utile de s'interroger si une régie directe n'est pas préférable et efficace dans certains cas, comme dans le cas de l'eau gérée en régie à Paris ; et comme nous l'avons demandé pour les kiosquiers.

En effet, dans les activités générant des bénéfices, il est préférable que ceux-ci ne soient pas externalisés. Je cite de nouveau l'exemple, mais à Paris, où le passage en régie fait que l'eau, à Paris, est moins coûteuse à produire grâce à "Eau de Paris".

Ensuite, entre les D.S.P., il est souvent préférable d'avoir des D.S.P. dites "in-house", comme le permet le Code général des collectivités territoriales, avec son article 1411-12.

Je voudrais terminer par quelques points de vigilance. La Tour Eiffel va être renouvelée. Ce sera certainement une D.S.P. Il faudra veiller à la politique tarifaire et notamment à la dimension sociale et à garder le contrôle régulier de la structure à travers ce qui est aujourd'hui le cas, une D.S.P. "in-house". Il en est de même pour la Gaîté lyrique, mais j'y reviendrai, où une D.S.P. "in-house" serait préférable à une D.S.P. classique comme c'est prévu dans un projet de délibération qui va venir.

Enfin, pour le Jardin d'acclimatation, Joëlle MOREL y reviendra dans un prochain projet de délibération, le prochain je crois, pour donner des précisions sur le cahier des charges.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Danielle SIMMONET s'est également inscrite sur cette communication.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, une fois de plus vous présentez le bilan des délégataires de service public et, une fois de plus, vous omettez d'y mentionner les données les plus importantes, les bénéfices réalisés par les entreprises à qui on délègue la gestion des services publics en général, sur le prétexte de faire des économies.

Peut-être êtes-vous gênés à l'idée de faire apparaître noir sur blanc certains chiffres. Peut-être, par exemple, n'assumez-vous pas totalement les 45 millions d'euros de bénéfice net que vous permettez de réaliser à l'entreprise "Vinci", au titre de la seule gestion des parkings municipaux. Une telle somme serait pourtant bien utile dans les caisses de la Ville. Ou bien une gestion publique pourrait permettre de diminuer les tarifs, ce qui serait une manière bien plus efficace que l'augmentation scandaleuse des tarifs de stationnement, censée favoriser le stationnement souterrain plutôt que le stationnement de surface.

Le but de toute mission de service public est pourtant de garantir l'intérêt général et non de générer des bénéfices au profit d'entreprises privées. Comment voulez-vous que les citoyens et leurs représentants puissent participer aux prises de décisions dans la cité s'ils n'ont pas la possibilité d'avoir accès en toute transparence à une information précise et exhaustive sur les bénéfices engrangés par les entreprises à qui on délègue ces services publics ou encore les clauses de rupture de ces contrats ?

De telles informations ne sont pas incluses dans ce rapport et il faut, pour les trouver, prendre le temps d'aller consulter, un à un, les 180 contrats de D.S.P. à la bibliothèque de l'Hôtel de Ville, de trouver la bonne ligne dans les registres de compte des délégataires. Qui prend le temps de faire cela ? En tous les cas, en discutant avec les

agents de cette bibliothèque, j'ai appris que personne ne le faisait jamais et vous, pas davantage, mes chers collègues.

Pourtant l'exercice du service public, dans un contexte où il est partout cassé, partout mis à mal, partout remis en cause par des réactionnaires, les libéraux de tous bords, devrait exiger la plus grande transparence car il ne s'agit rien de moins que de la souveraineté populaire.

Les services publics, c'est la propriété de celles et ceux qui n'en ont pas. Il serait donc souhaitable de rendre plus facilement accessible à toutes et à tous un bilan exhaustif des bénéfices réalisés par les délégataires de service public.

Je vous rappelle que pour ce qui concerne la gestion de l'eau - mon collègue vient de le dire précédemment -, le retour en régie publique a permis depuis 2010, d'après l'ouvrage "l'eau à Paris, retour vers le public", rédigé pour "Eau de Paris" par Agnès SINAÏ, des économies totales annuelles qui représentent entre 35 et 40 millions d'euros et une baisse de 8 % du prix de l'eau pour tous les usagers. Les audits réalisés lors du processus de retour en régie ont permis d'établir que le coût réel par usager de l'eau était de 25 à 30 % inférieur au coût de revient qui était alors présenté par les délégataires.

Cette expérience, franchement, devrait nous inciter à la prudence et à une transparence maximale en la matière et surtout, dans bien des secteurs, à la remunicipalisation. Chacune et chacun doit pouvoir s'assurer que les délégations de service public n'ont pas pour conséquence d'enrichir les entreprises privées délégataires.

Par ailleurs, les grands oubliés des contrats de D.S.P., ce sont souvent les salariés. On sait bien que les employeurs délégataires des D.S.P. et des contrats de prestation de service ne proposent ni sécurité de l'emploi, ni déroulement de carrière à une grande part de leurs salariés.

Cette situation sociale n'est aujourd'hui pas quantifiée. Si le service public doit se faire à moindre coût pour l'usager, c'est inacceptable que cela se fasse aussi au détriment de celles et ceux qui y travaillent.

Je demande dans le vœu rattaché qu'une étude sérieuse soit faite et un bilan dressé au plus vite sur les conditions de travail des salariés pour l'ensemble des contrats de délégation. Je demande également que soit tous les ans établi et mis à disposition des citoyens et des citoyennes et des élus un bilan incluant la mention claire des bénéfices réalisés par les entreprises délégataires, les coûts réels de l'exercice du service public et les sommes dues en cas de rupture de contrat.

La démocratie politique, disait Jaurès, s'exprime en une idée centrale, ou mieux encore, en une idée unique : la souveraineté politique du peuple.

Chers collègues, Madame la Maire, permettez-lui donc d'exercer cette souveraineté en pleine connaissance de cause.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Danièle PREMEL a demandé la parole. Danièle PREMEL s'est retirée. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, je partage en grande partie ce qu'a dit Jérôme GLEIZES.

On fait du cas par cas, en matière de D.S.P. de C.O.D.P., etc. Il ne faut pas avoir un a priori idéologique sur ces dossiers, ce qui me permet de répondre à Danielle SIMONNET, c'est-à-dire qu'il faut que les missions de service public soient rendues et ensuite, il y a plusieurs outils pour rendre ces missions. Et à chaque objectif, nous utilisons, nous choisissons l'outil qui est le plus pertinent.

C'est ce qui fait effectivement que pour l'eau, nous avons décidé de remunicipaliser, mais qu'en revanche, il y a des secteurs où la D.S.P., la C.O.D.P., avec l'enrichissement que peut apporter par exemple des propositions associatives, des propositions qui viennent de l'économie sociale et solidaire, mais aussi, c'est vrai, en associant des entreprises et le savoir-faire des entreprises, permettent de rendre l'administration plus efficace.

Il n'y a pas d'a priori idéologique sur ces sujets, mais tout simplement le choix d'être le plus efficace possible en faisant attention à chaque fois à la qualité du service rendu et aux intérêts financiers de la Ville à long terme. Nous regardons ce qui est le meilleur, le plus efficace. C'est pourquoi je suis d'accord pour que l'on discute.

C'est aussi à cela que sert la commission des élus : pour que l'on discute entre nous du meilleur régime juridique. Parce qu'il y a aussi des entreprises, Madame SIMONNET, qui prennent des risques en acceptant des D.S.P. et qui, parfois, perdent de l'argent au début. Elles perdent de l'argent car elles pensent qu'elles vont s'y retrouver d'une autre façon, mais elles acceptent finalement de porter une partie du risque. Pour la Ville de Paris, c'est très intéressant. C'est même vraiment intéressant d'un point de vue financier.

Sur votre vœu, j'y ai déjà répondu à plusieurs reprises. Oui, c'est une synthèse. Oui, l'intégralité des rapports est à la bibliothèque administrative. Nous ne pouvons pas lever le secret industriel et commercial puisque le cadre ne le permet pas. Sur les conditions d'emploi, nous sommes extrêmement attentifs. D'ailleurs, nous nous assurons à chaque fois que les clauses contractuelles imposent dans les D.S.P. le plein respect du droit du travail. La Ville est très vigilante à ces questions lors de la passation des contrats de D.S.P.

D'ailleurs, M. GLEIZES l'a dit, nous présentons également un rapport de C.O.D.P. qui n'est pas prévu. Vous avez donc de l'information, y compris de l'information supplémentaire. Nous mettons toute l'information qui est prévue par le Code et qui est effectivement nécessaire au bon examen des dossiers par les Conseillers de Paris. Donc il n'y a pas lieu, je pense, d'en ajouter, notamment parce que nous nous attachons à respecter intégralement la réglementation, qui est très particulière et déjà très encadrée. Là où nous le pouvons, nous ajoutons d'ores et déjà de l'information supplémentaire.

Je pense que cela devrait répondre, en réalité, à votre demande.

C'est pourquoi j'émets un avis défavorable à votre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Julien BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 74 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Il s'agit d'une communication. Il n'y a donc pas de vote sur le projet de délibération.

2015 DFA 37 - Jardin d'acclimatation (16e) - Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public du 6 décembre 1995.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 37 concernant le Jardin d'acclimatation.

La parole est à Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir au nom du maire du 16e arrondissement sur ce dossier, à la fois sur l'avenant n° 3 de la convention qui proroge cette convention de neuf mois, pour permettre à la Ville - et c'est le projet de délibération qui suit - de faire cet appel à candidatures pour la nouvelle concession du Jardin d'acclimatation.

Ce que je voulais vous dire, c'est que l'ensemble de l'équipe municipale a voté à l'unanimité ce projet de délibération sur un avis favorable que j'avais demandé. Le seul élément que nous regrettons : nous savions à peu près que le renouvellement du Jardin d'acclimatation allait arriver bientôt et que l'on prenne en compte le souhait qu'à l'avenir on évite de faire des avenants pour allonger les concessions, parce que l'on connaît très bien les dates de fin de concession et que l'on aurait pu éviter cet avenant. Maintenant, c'est comme cela.

Je l'ai exprimé et nous sommes évidemment tout à fait favorables, à la fois à ce projet de délibération qui nous est proposé, le DFA 37 et le DFA suivant, pour la soumission à un appel d'offres, sachant que les conditions mises par la Ville sur cet appel d'offres pour le nouveau projet du Jardin d'acclimatation nous conviennent tout à fait, en mettant juste en avant les tarifs à proposer aux Parisiens, aux Franciliens et aux touristes et, en particulier, un effort à faire pour les familles.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'ajoute juste qu'évidemment cet important projet sera regardé, examiné dans notre commission des élus, puisque nous avons déjà eu l'occasion d'en parler et nous en parlerons à l'avenir. Je pense que c'est un bon exemple de ce que nous avons voulu faire en associant les élus, que de regarder et d'avoir un débat sur le Jardin d'acclimatation, qui est effectivement une concession emblématique de la Ville de Paris.

Il est vrai que les études ont montré effectivement l'existence de constructions, d'extensions et de démolitions, ce qui a nécessité d'être examiné de plus près, notamment sur les sujets concernant des règles d'urbanisme, avant l'expiration de la convention. C'est ce qui explique aussi qu'il y ait eu l'avenant de prolongement. Puis, vous savez que la transition est toujours importante.

C'est vrai que nous devons bien organiser la transition entre un délégataire et un futur délégataire et que, parfois, les anciens contrats ne prévoyaient pas de façon très précise le régime des biens, le sort des contrats passés par le titulaire, les conditions de reprise des personnels, les régimes de pénalités encourues.

Je pense qu'à l'avenir nous devons travailler pour qu'effectivement, les conditions de transfert d'une délégation à une autre soient prises en compte dès l'amont de la passation de tels contrats.

Ce sont les deux raisons principales qui expliquent ce prolongement.

Je me réjouis de ce vote, de ce que vous avez dit. Je pense que nous aurons l'occasion d'en reparler à la fois dans la commission, en 1ère Commission, et ici, au Conseil de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Julien BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 37.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 37). Je vous remercie.

2015 DFA 69 - Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur le Jardin d'acclimatation (16e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 69 : lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur le Jardin d'acclimatation.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

La délégation de service public pour le Jardin d'acclimatation arrive à échéance. Elle doit être renouvelée. C'est l'objet du projet de délibération qui lance une procédure pour désigner un nouveau délégataire.

Le groupe Ecologiste de Paris s'est beaucoup impliqué sur ce dossier du Jardin d'acclimatation. Ce dossier a été longuement discuté en réunion de la commission des élus pour les concessions stratégiques. Le dialogue a été riche et fructueux. Les conditions indiquées aux futurs délégataires vont dans le bon sens. Des travaux importants sont nécessaires pour un montant de 20 millions d'euros.

Il est mentionné que le jardin doit devenir plus attractif et proposer des activités davantage en lien avec différents publics. La Ville demande de réaffirmer le caractère familial, ludique et pédagogique du parc. Nous savons, toutes et tous, combien les Parisiens sont attachés à ce jardin patrimonial qui a su garder une atmosphère particulière, une identité.

Le groupe Ecologiste de Paris sera donc très attentif à son évolution. Cela passera notamment par la pérennisation des espaces faciles d'accès et gratuits, par une tarification qui permettra à tous de profiter de ce jardin.

Je souhaite attirer également votre attention sur la dimension environnementale, particulièrement sur le patrimoine végétal et animal du jardin. Ce jardin au cœur du bois de Boulogne, bordé par la Seine, doit contribuer à mettre en valeur des espaces naturels et forestiers.

Il est ainsi noté que le délégataire devra s'attacher à mettre en valeur des espaces verts aménagés et entretenus avec des aménagements paysagers de qualité. Il s'engagera à obtenir la certification ISO 14001, à agir dans le respect de la Charte des bois et à mettre en place un système qualité. Il développera des activités ludo-éducatives sur le rôle de la nature en ville, la biodiversité et le développement durable.

Le groupe Ecologiste de Paris veillera donc à ce que tous ces éléments soient bien respectés.

Je terminerai pour dire combien ce jardin doit être reconnecté au bois et à la nature qui l'environne, que les voies routières sont trop nombreuses et sont un frein à la biodiversité. Aujourd'hui, 61 % des visiteurs du Jardin d'acclimatation viennent en voiture. Il est donc nécessaire d'agir pour développer les transports en commun dans ce secteur.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Pas grand-chose à ajouter à cette présentation. C'est une D.S.P. extrêmement importante et emblématique pour la Ville de Paris. La future délégation de service public portera donc sur l'exploitation, l'entretien du Jardin d'acclimatation et la valorisation de son patrimoine. Il faudra conserver la tradition foraine du jardin, mettre en valeur les espaces verts, proposer des activités culturelles à destination de toute la famille, développer des activités pédagogiques autour de la science, des nouvelles technologies et du numérique et puis, bien sûr, mettre à disposition des visiteurs un ensemble d'activités sportives, de découverte ou d'apprentissage.

J'ajoute, bien sûr, que nous attendons une redevance beaucoup plus élevée sur cette délégation de service public et, enfin, que l'entrée en vigueur de la convention est prévue pour le 6 septembre 2016. Je crois que c'est effectivement un élément très important que nous allons regarder. En même temps que nous prolongeons, nous lançons tout de suite cette recherche de l'avenir d'un jardin d'acclimatation, à la fois respectant ses traditions et en même temps, puissamment renouvelé.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Julien BARGETON, pour ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 69.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 69).

2015 DFA 84 - Autorisation à la Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de certains marchés de fournitures et services.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 84 : autorisation à Mme la Maire de Paris de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de certains marchés de fournitures et services.

La parole est à David BELLIARD. Il n'est pas là, David BELLIARD.

Eh bien, je mets aux voix, à main levée, ce projet de délibération DFA 84.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 84).

2015 DDCT 3 G - Conseil d'administration de la SOGARIS - Rémunérations annuelles des représentants du Conseil de Paris.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 3 G et l'amendement technique n° 75a G. Amendement technique : Julien BARGETON ? Pas de remarques particulières.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 75a G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 75a G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 3 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDCT 3 G).

2015 DFA 14 G - Devenir des terrains propriété du Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 14 G : devenir des terrains propriété du Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS.

Et c'est Jérôme GLEIZES qui a la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous alerte sur un projet de délibération très important et stratégique pour le devenir de la Ville de Paris. L'enjeu du transport de marchandises et de son stockage est primordial dans l'un des bassins économiques les plus dynamiques de l'Union européenne. On l'oublie souvent, mais en plus des 41 millions de déplacements de personnes par jour, c'est plus de 380 millions de tonnes de marchandises qui transitent sur le territoire francilien, et principalement à Paris.

Encore actuellement, la logistique est trop souvent perçue comme étant uniquement une filière créatrice de bâtiments et d'activités immobilières, répartis de manière hétérogène sur le territoire. Il s'agit de changer d'approche et de prendre la logistique comme un levier d'opportunités économiques, de mieux vivre social et environnemental. Il faut aussi intégrer la logistique dans la performance économique globale, et notamment dans la nouvelle économie collaborative.

Nous devons également nous placer dans une logique où le transport deviendra une ressource encore plus coûteuse. Une logistique efficace, c'est donc moins de gasoil, moins d'entrepôts de stockage, moins de produits détruits et moins d'emplois diffus pour compenser la sous-performance. Il s'agit donc de lancer une véritable dynamique de logistique urbaine, et de ce point de vue, la SOGARIS a, bien entendu, un rôle à jouer. Il s'agit donc de garantir le maintien de ce pôle logistique d'échelle régionale et de lui permettre notamment de poursuivre l'exploitation de son activité sur Rungis, tout en favorisant sa capacité à investir afin de faire que la multi-modalité devienne une réalité pour cette plate-forme de distribution, une multi-modalité moins axée sur la route, cherchant davantage de débouchés avec le rail notamment.

Par ce projet de délibération, on nous propose que la SOGARIS bénéficie de l'apport en propriété de 52 hectares de terrain situés à Rungis, auparavant propriété du Syndicat interdépartemental regroupant Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. Cette solution offrira à la SOGARIS les moyens d'un développement ambitieux en renforçant sa solidité financière et sa capacité d'emprunt. Cet apport en terrain va augmenter mécaniquement la part des collectivités actionnaires au sein du capital de la SOGARIS au-delà du seuil

de 85 % autorisé pour une S.E.M. Cela va contraindre donc à ouvrir le capital à un ou plusieurs investisseurs tiers privés via une procédure de mise en concurrence.

Quelles sont les pistes d'ouverture de capital pour cette société ? Nous voterons cet apport en propriété, mais nous resterons vigilants sur le devenir de cette S.E.M. et sur sa réelle capacité à engager les mutations nécessaires dans ce secteur.

Je vous remercie de votre attention.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Très brièvement, c'est justement ce projet de délibération qui permet d'assurer la pérennité des activités de la SOGARIS, parce qu'elle aura beaucoup plus de visibilité à long terme pour développer le site et pour en pérenniser la fonction. Donc il s'agit bien au contraire d'un engagement fort vis-à-vis de la logistique, de lui donner des moyens de développement ambitieux en renforçant sa solidité financière et sa capacité d'emprunt, et en même temps donc, par là même, de réaliser le programme d'investissement majeur qui est envisagé sur la zone.

Et effectivement, l'idée est de continuer à travailler avec un certain nombre d'opérateurs. Il y a la Caisse des dépôts et consignations, notamment, mais ce que je veux dire ici, et pour rassurer pleinement Jérôme GLEIZES, et je partage son intervention, c'est qu'il s'agit bien d'un projet de délibération qui permet à la fois de dégager des recettes, de simplifier le foncier et de donner les moyens financiers à la SOGARIS de réaliser les investissements dont nous avons besoin pour l'avenir sur cet important secteur en matière de logistique.

Donc je suis tout à fait d'accord pour lui suivre et lui transmettre toutes les informations dont il aurait besoin, mais je pense qu'à la lecture du projet de délibération et de cette réponse, tout le monde peut être pleinement rassuré pour cette idée qu'il s'agit bien là d'un engagement en faveur de la logistique, et pas du tout d'un retrait, mais bien d'un renforcement. Et je pense qu'on peut compter sur la vigilance des Conseillers de Paris pour le faire ensemble.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 14 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 14 G).

Vœu déposé par le GEP relatif à l'engagement de la Ville contre les investissements dans les secteurs contribuant au changement climatique.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu n° 75 non rattaché, qui est relatif à l'engagement de la Ville contre les investissements dans les secteurs contribuant au changement climatique.

Jérôme GLEIZES pour deux minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est dans la continuité d'autres vœux que nous avons déposés au Conseil de Paris et qui ont été votés concernant la question du désinvestissement dans les industries carbonées.

Depuis le dernier vote de mars 2015 du vœu qu'on a adopté, la campagne a pris encore plus d'importance avec la prise de position du Pape à travers une encyclique pour inciter toute l'église catholique à désinvestir dans les industries carbonées, donc tout est possible. Et donc, est-il est normal, à cette veille de COP 21, qu'on continue à investir ? Et donc, cette fois-ci, nous demandons à ce que... Je vais vous lire le délibéré. Ce sera plus rapide.

"Comme elle l'a fait pour les organismes en charge du système de retraite par capitalisation pour les élus municipaux parisiens, on demande à ce que la Ville de Paris incite les organismes de retraite, notamment l'IRCANTEC, avec lesquels elle contracte à ne pas investir dans des entreprises du secteur fossile pour réinvestir dans les secteurs des énergies renouvelables."

Donc c'est une continuité par rapport au vœu précédent. Je pense que cela ne pose aucun problème pour qu'on aille dans le même sens que le Pape !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Julien BARGETON, pour répondre à l'encyclique.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Oui, pour répondre. Eh bien, une fois n'est pas coutume, je répondrai "possumus" : avis favorable à ce vœu, puisque pour nous, c'est la continuité de celui que nous avons adopté en mars dernier et il s'engage effectivement en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Juste une petite précision orale : les retraites complémentaires des agents de la Ville, même contractuels, ne sont gérés ni par l'A.R.R.C.O., ni par l'A.G.I.R.C., mais par le seul IRCANTEC. Aussi, je vous propose d'amender oralement ce vœu en supprimant les mentions de ces deux organismes, et bien entendu, de l'adopter en mettant "IRCANTEC" à la place des deux organismes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Que de l'IRCANTEC.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 75 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif, et peut-être même du Vatican.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 242).

2015 DFA 39 - Avenant de cession à la convention d'occupation du domaine public avec la Fondation GoodPlanet concernant le Château de Longchamp, bois de Boulogne (16e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DFA 39 porte sur un avenant de cession à la convention d'occupation du domaine public avec la Fondation GoodPlanet concernant le Château de Longchamp, dans le bois de Boulogne.

Je vais donner la parole successivement à Jean-Noël AQUA, Thomas LAURET et Pierre GABORIAU, pour cinq minutes chacun maximum.

Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vous avoue notre surprise quant à la convention d'occupation du domaine public concernant le Château de Longchamp. La Fondation WWF ayant jeté l'éponge, nous voici donc avec la Fondation GoodPlanet, créée par Yann ARTHUS-BERTRAND, qui prend le relais.

GoodPlanet, dont nous ne remettons pas en cause un certain nombre d'engagements, est surtout une fondation destinée à mettre en valeur les travaux remarquables, il faut l'avouer, de Yann ARTHUS-BERTRAND, et l'ensemble des produits dérivés liés à ses travaux de photographe. Les soutiens de la Fondation GoodPlanet sont des mécènes bien entendu désintéressés. Je cite : B.N.P. Paribas, Lombard Odier, la plus ancienne banque privée suisse, qui a mis beaucoup, beaucoup de temps, 218 ans, à accepter de publier enfin, en août 2014, ses comptes semestriels.

Bref, nous le savons toutes et tous, ces banques, qui ont toutes créé des fondations, l'ont fait, si l'on présente la chose positivement, pour reprendre le fil de la longue histoire du mécénat. Depuis, il y a eu l'impôt et l'impôt sur les sociétés, cet impôt trituré, dénaturé, critiquable et critiqué, parce que facilement détourné au gré des dispositifs

d'optimisation fiscale. La création de fondations et le choix de s'intéresser pour elles particulièrement à la culture, au sport et à l'environnement, est d'abord une raison économique et fiscale. Sachons en être conscients.

Alors, quand on voit le montant de la redevance que la Fondation GoodPlanet va verser ces prochaines années à la Ville pour l'usage du Château de Longchamp, 15.000 euros les deux années à venir du fait des travaux effectués en lieu et place du propriétaire, la Ville, on pourra remarquer que ce n'est même pas le prix du billet aller-retour Zurich-Les Bermudes pour que M. ODIER visite son siège offshore. 15.000 euros, cela représente 15 % du loyer annuel de la S.A.S. M.G.P., qui gèrera pour GoodPlanet les espaces restauration et loisirs. Les bras nous en tombent ! On cherche quelques milliers d'euros pour transporter les enfants scolarisés hors de la ville et on signe par ailleurs pour une aumône avec une des fondations les plus prestigieuses de France qui s'adosse à deux groupes bancaires mondiaux, les plus installés et les plus reconnus pour l'optimisation ou l'évasion fiscale.

Nous apprécions le travail de la commission mis en place sur les concessions mais celle-ci, celle qui nous est présentée, est réellement un joli cadeau.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Thomas LAURET.

M. Thomas LAURET. - Je souhaite plutôt retenir les aspects très favorables de ce projet de délibération en ce qui concerne notre approche à la nature et notre relation à l'autre.

Il faut saluer ici les avancées d'un dossier qui va permettre de créer un lieu ouvert à tous les Parisiens, petits et grands, dans le bois de Boulogne, sans sélection par l'argent, et ce n'est pas si fréquent dans les clubs du bois de Boulogne, afin de sensibiliser les Parisiens aux questions liées au développement durable et à la nécessaire préservation de l'environnement.

Ainsi, au printemps de l'année prochaine, le château et son parc de 3 hectares seront accessibles gratuitement 7 jours sur 7 au public en journée. Un paysagiste, qui est connu notamment pour être intervenu dans l'aménagement du parc André-Citroën, M. Gilles CLÉMENT, transformera le parc le plus simplement possible, conformément à sa philosophie : nettoyage du sous-bois, création d'une prairie fleurie, ainsi que d'une vaste clairière pour les manifestations en plein air et aménagement d'un potager pédagogique en permaculture.

C'est un projet qui est consacré aux enjeux sociaux et environnementaux de notre époque. Des activités pédagogiques, parfois gratuites, y seront organisées. Dans le château, des films seront projetés dans la salle de cinéma de 120 places qui fera aussi office d'auditorium, et des expositions seront organisées dans les 1.000 mètres carrés aménagés à cet effet, permettant ainsi de sensibiliser parents, enfants. Et c'est très important, les écoles pourront participer et découvrir ce lieu et être sensibilisées aux enjeux de la protection de notre planète et de notre capacité à vivre ensemble.

Ainsi, comme le disait Yann ARTHUS-BERTRAND, la lutte contre le racisme, l'homophobie, la guerre ou contre le changement climatique passe essentiellement par la lutte contre le manque d'éducation, et ce projet s'inscrit et répond particulièrement bien à cet objectif pédagogique.

Sur les aspects financiers, vous n'êtes pas sans méconnaître le fait que ce château a besoin d'être rénové et cette rénovation passe aussi par une sous-concession qui, depuis le dernier Conseil de Paris, a été recadrée. Un certain nombre de garanties ont été acquises, de façon à ce que la société sous-concessionnaire, qui prendra part aux un peu moins de 7 millions d'euros de travaux, puisse garantir le respect des engagements pris dans ce projet de délibération en matière d'environnement et de développement durable. Ainsi, par exemple, il ne peut pas y avoir de privatisation des espaces le week-end.

Je tiens aussi à saluer les avancées majeures de notre Municipalité sur ces garanties qui nous ont été apportées quant à la rénovation du château et des espaces environnants dans le respect des valeurs d'humanisme que nous portons à Paris, et rappeler que vous avez cité la redevance des deux premières années. C'est-à-dire au moment où le projet va s'établir, il y aura des redevances bien supérieures les années suivantes avec 11 % du chiffre d'affaires, y compris sur le chiffre d'affaires du sous-concessionnaire, mais je pense que M. BARGETON nous apportera des précisions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne reprendrai pas les éléments que notre collègue nous a exposés tout à l'heure, comme je voulais le faire, puisqu'il a refait l'historique de ce dossier.

Nous, en tant que municipalité du 16e arrondissement, le député-maire Claude GOASGUEN et l'équipe municipale avons voté à l'unanimité ce projet. Car je crois qu'à un moment, il faut sortir d'un dossier.

Le château de Longchamp est un très beau monument, mais nous, à la Ville, on veut qu'il vive. Aujourd'hui il était complètement arrêté, personne ne l'occupait. Nous trouvons que le projet d'ARTHUS-BERTRAND d'"Altitudes Anyway" est un très beau projet. Manifestement, ils n'ont pas l'argent pour rénover le château et y faire des animations, il leur manque 4.150.000 euros. Il fallait trouver un partenaire. A partir du moment où ce partenariat est trouvé pour des animations, des conférences et des activités respectives même si en effet, je vous l'accorde, les sommes de redevance à Paris, et vous savez qu'actuellement les redevances comptent énormément dans nos renouvellements de concessions, même si les premières années ne sont pas suffisantes, au moins il y a de nouvelles garanties qui sont apportées.

C'est important, mais l'important surtout, c'est que cet endroit, cet espace assez exceptionnel dans le 16e arrondissement au bout du bois de Boulogne vive. Là où je ne rejoindrai pas M. LAURET évidemment, c'est qu'il a dit que contrairement au clubs du bois de Boulogne, je crois qu'il y a un espace pour chacun et pour tous, les clubs ont leur place, Monsieur LAURET, dans le bois de Boulogne et je les ai défendus, comme je défends aujourd'hui, au nom de l'équipe de Claude GOASGUEN, ce projet de GoodPlanet. En plus, des animations réceptives, cela ne gênera personne puisqu'il n'y a aucun riverain autour de cet emplacement. C'était important pour l'équipe municipale du 16e arrondissement évidemment de constater que personne ne serait gêné par les allées et venues dans ce bel établissement qu'est le château de Longchamp.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON pour vous répondre.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je partage les interventions de Thomas LAURET et Pierre GABORIAU.

C'est vrai qu'à un moment il faut trouver des solutions. Ce château a besoin de beaucoup de travaux - 6,6 millions de travaux estimés - et en faire un lieu pour l'environnement, une fondation dédiée à l'environnement, c'est un beau projet. C'est vrai qu'il a besoin de partenaires, il a besoin de mécénat, mais je pense qu'il faut regarder cet apport d'un mécénat au regard de l'objet de la fondation. C'est plutôt une bonne chose que des mécènes aient décidé de s'engager dans cette voie.

C'est vrai que nous avons dû prendre un certain nombre de garanties et nous avons augmenté, je sais que je ne parviendrai pas à convaincre M. AQUA mais je voudrais lui dire qu'il y a eu une interdiction de privatisation du château et du parc le samedi et le dimanche, il y a une volonté de travailler en commun pour choisir notamment les directeurs d'exploitation, que la redevance du sous-concessionnaire a été augmenté ; on l'a négociée et elle a été augmentée par rapport aux premières propositions.

Bien sûr, cela a été souligné par les intervenants, le parc est ouvert au grand public, il y a une charte de responsabilité environnementale qui sera signée notamment par le sous-occupant.

Effectivement, sur la redevance, il y a parfois des lieux qui apportent plus de redevance. Là aussi, on le disait tout à l'heure, à chaque lieu, son objet : on ne peut pas à la fois vouloir rénover un château qui a besoin de beaucoup de travaux, trouver un lieu dédié à l'environnement et en même temps exiger dès les premières années des redevances très élevées. C'est un équilibre.

Là, il y a un équilibre qui est trouvé. Je vous signale qu'il y a deux redevances, et il y a notamment une redevance bien supérieure à ce que vous disiez pour la partie sur le sous-concessionnaire. Par ailleurs, nous avons travaillé avec la DEVE pour éviter évidemment toutes les difficultés éventuelles.

Je crois que ce château méritait à un moment de trouver une solution. Cela fait trop longtemps qu'il était dans cet état et il y a eu cette volonté d'avancer avec Yann ARTHUS-BERTRAND. Il a cherché au début des partenaires, cela a été compliqué, ils se sont retirés justement parce que cela manquait de financement. Nous avons trouvé une opération, je pense, équilibrée, un lieu qui sera vivant, utile. Certes, vous pouvez le contester, mais je pense que c'est intéressant quand des mécènes s'engagent dans de tels projets.

Là où je peux aussi vous trouver des garanties supplémentaires, c'est vous dire qu'on regardera avec les élus, on suivra s'il y a des difficultés éventuelles, notamment avec cette commission des élus, pour regarder la façon dont cela se passe, pour suivre avec vous à la fois les travaux et le fonctionnement de ce lieu, pour apporter évidemment toutes les garanties de bonnes conditions et de la réalisation de ce projet. Mais je pense que là, nous avons trouvé le meilleur équilibre possible au regard d'une situation qui était particulièrement complexe.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 39.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 39).

2015 DICOM 3 - Tarifs de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DICOM 3 et les amendements n° 76 et n° 77 qui sont rattachés ont trait au tarif de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun.

Je vais donner la parole successivement à Hervé BÉGUÉ, Marie ATALLAH et Danielle SIMONNET.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans un souci d'accroissement des recettes, la Ville souhaite mettre en place une nouvelle grille tarifaire pour les services de location des salons de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel Lauzun.

Ces nouveaux tarifs impliqueront un calcul du montant de la location sur le modèle des règles applicables en matière de T.V.A. Si les activités municipales, ainsi que les associations reconnues d'utilité publique, seront exonérées de la redevance, les autres associations se verront appliquer un forfait technique équivalent à 5 % du montant de la redevance.

Ce projet de délibération nous pose un problème. Dans un contexte où de fortes contraintes budgétaires nous sont imposées par le Gouvernement, nous craignons que l'attrait de recettes de location fasse passer l'utilisation publique à des fins d'intérêt général après l'organisation d'événements publics commerciaux.

Comme nous l'avons fait savoir par d'autres voies, nous craignons que, dans la période actuelle, la privatisation des équipements publics ne devienne la norme.

Les élus Communistes - Front de Gauche pensent qu'il est nécessaire de garantir la priorité d'accès de nos locaux aux activités municipales et aux événements associatifs, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui.

Voilà pourquoi nous vous proposons d'amender ce délibéré et d'ajouter comme condition au présent projet de délibération, l'obligation de rendre l'accès à ces locaux prioritaire pour les événements municipaux et associatifs.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Marie ATALLAH ?

Mme Marie ATALLAH. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez d'approuver une nouvelle présentation de la grille des tarifs de mise à disposition des salons de l'Hôtel de Ville et de l'Hôtel de Lauzun pour l'organisation d'événements.

Cette mesure de redevance de location des salons de l'Hôtel de Ville a été créée en 2009 et génère 1 million d'euros par an pour notre collectivité. Il ne s'agit donc pas d'une création de nouvelle mesure mais d'une nouvelle disposition pour rendre cette même mesure plus lisible et plus simple à mettre en œuvre.

Auparavant, les tarifs étaient exprimés en T.T.C. par heure, en fonction d'une tranche horaire d'occupation et, désormais, ils seront exprimés en hors taxes. C'est donc une décision assez technique qui ne mérite, selon nous, aucun commentaire particulier.

Cependant, ce qui nous intéresse plus particulièrement dans ce projet de délibération, c'est la nouvelle mesure s'agissant des associations qui sont exonérées de cette redevance destinée au secteur marchand. Le seul changement mentionné dans le texte est l'instauration d'un forfait technique équivalent à 5 % du montant de la redevance applicable à l'ensemble des manifestations non municipales accueillies à l'Hôtel de Ville et que devront acquitter les associations.

Cette nouvelle mesure, qui ne va pas coûter très cher aux associations, ne nous choque pas.

Cependant, nous souhaitons attirer l'attention sur un autre aspect du sujet qui est la difficulté exprimée par plusieurs associations qui n'arrivent pas à obtenir la mise à disposition d'un des salons de l'Hôtel de Ville pour organiser leur manifestation au public, très souvent à vocation sociale.

Ce projet de délibération est donc, pour nous, l'occasion de soutenir la demande des associations à pouvoir bénéficier d'un traitement prioritaire leur facilitant l'accès aux salons de l'Hôtel de Ville, bien sûr quand la demande est recevable au regard des exigences de l'administration.

A ce titre, les élus écologistes voteront, bien sûr et avec enthousiasme, l'amendement proposé par nos collègues du Parti Communiste et, pour que l'application de cette priorité soit favorisée et garantie, nous souhaitons conclure par deux propositions.

Premièrement, qu'une information expliquant cette mesure soit affichée sur le site paris.fr dans la rubrique réservée aux associations.

Et deuxièmement, qu'un bilan annuel de l'ensemble des manifestations organisées dans les salons de l'Hôtel de Ville, par des acteurs associatifs comme par des acteurs du secteur marchand, nous soit communiqué, c'est-à-dire aux élus. Un tel bilan pour nous est non pas un moyen de contrôle de l'application de cette mesure mais surtout l'occasion d'une évaluation d'impact de cette mesure dont l'enjeu principal est bien de soutenir la vie associative à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais essayer de vous réveiller !

Mes chers collègues, je voterai contre ce projet de délibération et je me souviens de cette séance du Conseil de Paris sous l'ancienne mandature, en fin de soirée, où nous avons réussi à l'époque, avec le groupe Communiste - élus du Parti de Gauche, à nous opposer à cette location aux intérêts privés de la maison commune.

Et oui, on était majoritaires dans la salle, à ce moment-là !

Hélas, la séance d'après, le projet de délibération avait été remis à l'ordre du jour et le rappel avait été fait des élus dociles pour l'approuver cette fois-ci !

L'Hôtel de Ville, mes chers collègues, c'est la maison commune des Parisiennes et des Parisiens, la maison de la Commune de Paris, le lieu hautement symbolique où l'on délibère de l'intérêt général.

Intérêt général qui ne saurait être confondu avec la somme des intérêts particuliers.

Louer à des intérêts privés cette maison commune, c'est tout un symbole.

Bien sûr, le projet de délibération se vante des recettes cumulées depuis 2010 : près de 1 million d'euros !

En cette période de baisse des dotations de l'Etat, d'austérité imposée, voilà donc pour l'Exécutif une belle petite niche pour grappiller un peu.

Chaque année, ces baisses vont s'annoncer chaque fois un peu plus difficiles à supporter. Chaque année sera-t-il donc envisagé d'augmenter soit les tarifs soit les fréquences de ces locations ?

Louer les salons de l'Hôtel de Ville à des manifestations privées, ce n'est ni plus ni moins que privatiser la maison commune.

Cette logique, mes chers collègues, est inacceptable !

Pourrions-nous au moins avoir un rapport nous permettant de savoir à quels grands groupes, opérations promotionnelles de marketing, manifestations privées de je ne sais quelle sorte, ces salons ont-ils d'ores et déjà été loués ? Comment se fait-il que le projet de délibération ne nous transmette aucune information à ce sujet ?

Alors, bien sûr, je vais voter le vœu rattaché par le groupe Communiste qui demande que la priorité soit accordée à la réservation de ces locaux, prioritairement aux manifestations municipales et associatives. Cela va de soi, c'est la moindre des choses.

Mais la simple nécessité de devoir prendre la précaution d'ajouter cet alinéa en dit long sur les inquiétudes légitimes face à cette logique de rentabilisation des salons.

Je regrette d'ailleurs que différents groupes ne se soient pas plutôt mis en mouvement pour s'opposer à la poursuite de cette disposition de location des salons de l'Hôtel de Ville. Décidément, Paris est à vendre, Paris est en solde, Paris est à louer, pour qui a les moyens de se le payer !

Nos musées s'achètent pour des soirées promotionnelles, notre mairie aussi. Nos murs et nos trottoirs sont envahis de "pubs", les intérêts privés ne cessent de gagner du terrain. Mais jusqu'où s'arrêtera cette logique ?

Voilà où mènent les politiques d'austérité : à un transfert des biens publics vers les intérêts privés.

Vous me direz : "Pour l'instant, ce sont quelques soirées, ce n'est pas grave !".

Mais c'est comme ce que je disais sur le mécénat dans les musées de la Ville de Paris : c'est l'histoire de la grenouille. L'eau, au départ, est tiède, ce n'est pas bien grave. Et puis, cela se réchauffe. Et puis, quand cela bout, la grenouille meurt, elle ne peut plus s'en sortir.

Alors, non, mes chers collègues, cet exemple est pour le moins le plus symbolique et je m'y oppose aujourd'hui comme hier.

Je voterai contre ce projet de délibération.

Et je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

Vous pouvez être en désaccord avec des élus mais de là à les traiter de "dociles", je pense qu'il y a des limites !

Emmanuel GRÉGOIRE ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Très rapidement parce que c'est un sujet bien connu de cette Assemblée puisque, dès 2009 et à nouveau en 2011, une délibération avait été portée devant cette Assemblée.

Le projet de délibération aujourd'hui a pour objectif, effectivement, d'actualiser les montants de location des salons.

J'ai retenu, dans les sujets d'inquiétudes qui ont été évoqués, deux aspects.

Le premier, c'est de s'assurer que la mise à disposition commerciale des salons ne se fasse pas au préjudice de la vocation prioritaire de ces lieux, qui est effectivement d'être la maison commune et d'accueillir des événements pour et avec des Parisiens.

Quelques éléments statistiques pour vous rassurer : 53 % des événements concernent des événements organisés par la Mairie, 43 % concernent des événements organisés par des associations soutenues par la Ville et seulement 4 % relèvent d'événements facturés à des partenaires extérieurs.

C'est bien volontiers que j'accepte l'amendement présenté par le Parti Communiste. C'est d'une certaine façon le moyen de confirmer ce qui est déjà une réalité.

De la même façon, les deux propositions qui ont été formulées par Marie ATALLAH, à savoir d'afficher les conditions d'utilisation de ces espaces sur paris.fr est une très bonne idée. Donc, je proposerai que nous le fassions rapidement.

Et ensuite, qu'un bilan annuel soit produit me paraît également être une très bonne idée.

Quant à Mme SIMONNET, je ne crois pas pouvoir vous convaincre parce que vous avez un art de l'emphase qui est constant dans votre opposition systématique à toute hypothèse de faire entrer des recettes au profit des Parisiens. La métaphore de la grenouille que vous me resservez à chaque intervention n'arrive toujours pas à me convaincre, donc j'arrêterai mon intervention là, en précisant qu'il y a un amendement technique d'actualisation. Il y avait une erreur matérielle sur les tarifs.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - L'amendement technique, c'est l'amendement n° 76.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 76.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 76 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 77, présenté par le groupe Communiste assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 77 est adopté.

Enfin, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 3 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DICOM 3).

2015 DRH 36 - Création des emplois permanents de coordonnateurs(trices) des contrats de sécurité d'arrondissement (CSA), adjoint(e) partenariat.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DRH 36 concerne la création des emplois permanents de coordinateurs et coordinatrices des contrats de sécurité d'arrondissement.

La parole est à Pascal JULIEN, pour cinq minutes maximum

M. Pascal JULIEN. - La création de six emplois de coordinatrices ou coordinateurs des contrats de sécurité d'arrondissement est une bonne nouvelle, nous voterons ce projet de délibération.

En fait, c'est une question, je voudrais savoir où en sont les signatures des contrats d'arrondissement sur les 20 arrondissements. Où en est-on ? Sachant que le contrat parisien, lui, est signé maintenant depuis quelques temps.

Je sais que dans mon arrondissement, le 18e, à aucun moment les élus écologistes n'ont été sollicités pour contribuer à l'élaboration de ce contrat local. Je voudrais savoir ce qu'il en est ailleurs.

Deuxième question : c'est six coordinateurs seront opérationnels à partir de quand ? J'imagine qu'ils ont, si je lis bien le projet de délibération, pour mission de mettre en œuvre non seulement le contrat parisien, qui a été signé, mais les contrats d'arrondissement qui, pour certains, ont déjà été signés peut-être, je n'en sais rien, en tout cas ils devraient l'être.

Peut-on avoir quelque précisions finalement sur les missions de ces six personnes recrutées, et surtout des précisions sur l'état actuel, à Paris, de signature des contrats locaux de prévention et de sécurité.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Emmanuel GRÉGOIRE a toutes les réponses, mais il souhaite quand même que Colombe BROSSEL vous réponde.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur PENINOU.

D'abord un tout petit message à Pascal JULIEN. On travaille, je crois, suffisamment bien ensemble pour que, s'il y a des questions de cette nature, il serait utile que je sois prévenue. Parce que l'inscription sur un projet de délibération sur les questions RH, fait que c'est Emmanuel GRÉGOIRE qui s'est préparé à répondre. Je suis en séance, sans aucun document pour vous répondre, cher Pascal, autrement que de mémoire.

On peut soit s'envoyer des mails, soit se téléphoner, soit même s'il le faut, et je ne nie pas ce besoin éventuel, passer par des questions écrites qui permettent de formaliser des réponses qui sont ensuite diffusables autant que de besoin. Là, je pense que sur la méthode, c'est perfectible.

Bref, tout cela pour dire que dans les 20 arrondissements, le travail a commencé. A peu près une moitié des arrondissements a réuni a minima, un premier comité de pilotage. Quelques-uns ont réuni un deuxième comité de pilotage et, de mémoire, il y a un ou deux arrondissements seulement, où il n'y a pas eu de réunion de comité de pilotage encore, mais où le travail a commencé avec, notamment, les fameux "coordonnateurs" qui sont en poste et qui travaillent.

L'objectif des différents arrondissements est d'arriver à finaliser un contrat local, soit en fin d'année, soit pour cause de période de réserve due aux élections régionales, plutôt au début de l'année 2016. Puisque, en effet, on va avoir une fin d'année dans laquelle, notamment le Parquet, voire les services de la P.P. auront du mal à se mobiliser sur des réunions publiques de signatures.

Les premières réunions, a priori, se passent plutôt bien, il y a quelques maires d'arrondissement qui sont là, qui peuvent en témoigner.

Mais, a priori, les premiers retours qui nous sont faits par la DPP sont plutôt intéressants.

L'affaire suit son cours, et on reste dans les délais que l'on s'était fixés. J'avais suggéré, mais c'est évidemment entre les mains des maires d'arrondissement, que les contrats puissent être formalisés, trouver en tout cas une première formalisation en fin d'année 2015. Ce sera le cas, si ce n'est pas le cas, ce sera en début d'année 2016 pour cause d'élections régionales. On est en tout cas dans des calendriers tout à fait raisonnables en termes de concertation, de dialogue et de construction, et notamment parce que les arrondissements - et je les en remercie - jouent majoritairement le jeu du dialogue avec les habitants que ce soit conseils de quartier, groupes d'animation de conseil de quartiers, habitants directement, etc.

Tout cela prend du temps.

Sur la partie purement RH je vais laisser, s'il le souhaite, Emmanuel GRÉGOIRE compléter.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les températures estivales permettent de sortir les rames, et je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Un petit éclairage statutaire, pour votre culture générale, sur la fonction publique : en vertu de l'article 34 de la loi de janvier 84, lorsque nous faisons un recrutement sur un poste de catégorie B, et qu'il ne correspond pas à un corps d'emploi de la Fonction publique, nous devons voter un projet de délibération qui permette la création de cet emploi, parce qu'il est dérogoire au statut de la Fonction publique.

Et donc, il y avait beaucoup de projets de délibération de ce type à notre ordre du jour, dont celui-ci et j'ai toujours plaisir à déléguer mes réponses à un collègue adjoint.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je ne sais pas si les réponses vous satisfont totalement, mais je suis sûr que vous arriverez à obtenir des précisions.

M. Pascal JULIEN. - Je remercie beaucoup, Colombe BROSSEL, pour ses leçons de méthode. Je lui souhaite d'en donner aussi dans les mairies d'arrondissement qui n'ont pas encore créé de comités de pilotage, et bien sûr, je suis très satisfait des réponses qui m'ont été apportées.

Et si j'ai besoin de renseignements complémentaires, il n'y a pas de problème, je ferai un mail, mais le message étant entendu, la méthode n'est pas que pour les écologistes, c'est pour tout le monde.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 36.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 36).

2015 DRH 38 - Avenant à la convention triennale liant la Ville de Paris à l'ASPP, subvention exceptionnelle de fonctionnement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DRH 38 relatif à un avenant à la convention triennale liant la Ville de Paris à l'A.S.P.P.

Je vais donner la parole successivement à Mme Annick OLIVIER, MM. Jérôme GLEIZES et Geoffroy BOULARD, pour cinq minutes chacun maximum.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la collectivité parisienne a fait le choix de confier à l'association d'Action sociale, en faveur des personnels de la Ville du département de Paris, l'A.S.P.P., la restauration collective qu'elle propose à ses agents.

L'A.S.P.P. a pour mission donc de proposer une offre de repas équilibrés à des coûts raisonnables.

Cependant, les changements des comportements alimentaires détournent de plus en plus les agents d'une fréquentation assidue des restaurants collectifs. Les restaurants de l'A.S.P.P. ne font pas exception dans cette évolution qui touche l'ensemble des acteurs du domaine de la restauration collective, comme nous le montrent les échanges que l'on peut avoir avec la Fondation d'Aguesseau, Jean Moulin ou l'AGRAF, par exemple.

Cette baisse de fréquentation des restaurants de l'A.S.P.P. a entraîné une dégradation des comptes qui affiche, en 2014, un déficit de près 737.500 euros, et ce, malgré la maîtrise des charges d'exploitation.

Par ces projets de délibération, la collectivité parisienne tient à renouveler son soutien à l'association et au modèle de la restauration collective.

Elle souhaite accompagner le redressement de l'A.S.P.P. par une subvention exceptionnelle de 737.500 euros.

L'association a en effet déjà apporté des réponses fortes qui se traduisent également par une révision de la convention entre l'A.S.P.P. et la Ville sur deux points : la fermeture du restaurant A.S.P.P. de Rungis, qui était structurellement déficitaire et sa solution de remplacement par une convention avec le restaurant collectif Ar-culine situé à proximité.

La modification également de la grille des droits d'entrée, permettant une meilleure accessibilité au bénéfice d'agents aux revenus les plus modestes, a été proposée et propose un effort croissant en fonction du niveau des rémunérations.

Nous espérons ainsi pouvoir rendre plus attractifs les restaurants pour les revenus les plus modestes.

L'A.S.P.P. propose également de plus en plus une offre diversifiée correspondant mieux aux attentes des agents.

Elle a également amélioré sa communication avec les agents pour les inciter à venir plus fréquemment dans ses restaurants.

La collectivité parisienne a également pris, dans le plan d'investissement de la mandature, des engagements de rénovation des restaurants et d'ouverture de nouveaux restaurants lorsque des opportunités ou des besoins se présenteront, notamment sur les nouveaux sites comme cela va être le cas sur le site Bédier.

L'ensemble de ces efforts doivent permettre de mieux répondre aux attentes des agents et contribuer à augmenter la fréquentation des restaurants et donc, à poursuivre le redressement financier de l'A.S.P.P.

Pour ces raisons, je vous invite à voter ces deux projets de délibération qui vont permettre à l'A.S.P.P. de continuer son action au bénéfice de nos agents.

En tant que présidente de l'A.S.P.P., je ne participerai pas au vote.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Le groupe Écologiste de Paris est assez inquiet sur le devenir des cantines pour le personnel administratif de la Ville de Paris, le personnel de manière générale, pas seulement le personnel administratif.

En effet, seuls 6.500 agents fréquentent la cantine contre 10.000 en 2010, chiffre à comparer aussi avec les 50.000 salariés de la Ville. Seuls 15 % des agents mangent à la cantine.

Peut-être que l'on pourrait trouver des explications à cette baisse de la fréquentation, dans la fermeture, ces dernières années, de sites, de lieux de repas, nous sommes passés à 17 contre 20.

Nous sommes aussi inquiets de la mise en place, dans la Z.A.C. "Bédier", d'un centre administratif sur la question du repas. En effet, si on éloigne le lieu de travail des lieux de restauration il est normal que les gens ne fréquentent pas les lieux de restauration.

Par ailleurs, aussi, le passage en bio est sans cesse retardé. Or, on sait que le bio devient un élément de plus en plus important dans le choix de consommation, puisque aujourd'hui, seuls le pain, les carottes et les yaourts, parfois, sont bios.

De même aussi, un autre élément dans les changements d'habitude, il n'y a pas d'alternative végétarienne alors que nous avons déposé plusieurs fois un vœu sur ce sujet.

Par ailleurs, une autre difficulté, souvent, et notamment à la cantine de l'Hôtel de Ville - à laquelle je vais, et c'est dommage que les élus n'aillent pas assez souvent manger à la cantine pour voir comment cela se passe - souvent à partir de 13 heures 15 les choix sont très réduits dans ce que l'on peut manger. Peut-être faudrait-il penser à améliorer ce type de choix sur toute la durée de l'ouverture des repas, c'est-à-dire de 11 heures à 14 heures 15.

Nous sommes très inquiets et nous allons suivre avec attention comment va fonctionner l'A.S.P.P. sur ce sujet.

Merci de votre attention.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, je dois vous rappeler que les rapports entre la Ville de Paris et l'A.S.P.P. sont régis par une convention qui a été conclue en 2012. Cette convention précise, entre autres, que l'association prévient les discriminations, qu'elle vise à permettre à un maximum d'agents de la collectivité territoriale parisienne d'avoir accès à une solution de restauration collective. Elle établit un principe de solidarité entre bénéficiaires de la restauration de l'A.S.P.P. au profit des personnels dont les indices sont les plus faibles. Enfin, elle vise à l'amélioration des conditions de travail et des conditions de vie des personnels.

L'association doit réaliser des enquêtes de satisfaction afin d'améliorer la satisfaction des personnels qui sont, au passage, ses clients.

Elle bénéficie d'une subvention de fonctionnement forfaitaire de 11,4 millions d'euros, assortie de compléments en subventions. L'A.S.P.P. a pour objectif d'augmenter le nombre de repas consommés de 2 % par an.

En 2012, moins de 2 millions de repas ont été servis, correspondant à moins de 40 repas par agent et par an, ou moins d'un repas par semaine et par agent. Cette faible couverture des besoins montre à l'évidence l'inadaptation du dispositif régulièrement dénoncé par le personnel et les syndicats qui n'ont eu de cesse de réclamer la mise en œuvre d'un système de tickets restaurant. Ils ont essuyé votre refus pour des raisons bien comprises de coût. La Ville préfère gaspiller son argent pour acheter des immeubles occupés que de traiter convenablement ses agents.

Les personnels qui ne bénéficient pas d'un restaurant administratif à proximité, ont parfois la possibilité de se rabattre sur un restaurant conventionné. Malheur à eux, dans ce cas, le reste à charge peut être colossal.

Ce qui est étonnant, c'est l'opacité la plus totale dans laquelle fonctionne l'A.S.P.P. Il est impossible de trouver le moindre rapport financier, notamment en annexe de ce projet de délibération qui vise, pourtant, à octroyer une subvention supplémentaire à celle établie par la convention de 2012.

La moindre des choses est d'informer les élus des conditions d'octroi d'une telle libéralité, d'en apporter les justificatifs financiers. Il n'en est rien, ce qui fragilise juridiquement ce projet de délibération.

Il en est de même des enquêtes de satisfaction. Elles ne sont pas publiées et aucun retour n'est fait au personnel.

Ce qui est le plus gênant, c'est la politique tarifaire que vous conduisez. Vous avez commencé par supprimer la formule qui était pourtant très contraignante pour ses clients, mais qui avait le bénéfice d'exister.

Première punition : en début d'année 2015, vous avez augmenté le prix des plats, alors que le taux d'inflation est nul et que le point d'indice est bloqué. En ceci, vous êtes cohérents avec la politique du Gouvernement dont vous vous revendiquez puisque vous entamez sans vergogne le pouvoir d'achat de tous vos agents qui déjeunent dans les cantines de la Ville et vous infligez une seconde punition à vos agents en appliquant la bonne recette qui a prospéré pour tous les tarifs municipaux : baisser de quelques centimes les tarifs du droit d'accès des catégories inférieures pour assassiner les catégories moyennes et supérieures.

C'est ainsi que les cadres subissent une hausse du droit d'accès de plus de 60 %. Comment interpréter une telle hausse de tarif ? Cette mesure vexatoire ne pourra qu'éloigner les cadres des restaurants administratifs. Cela ne bénéficiera pas aux autres catégories puisque le déjeuner est également un moment de convivialité qui doit rapprocher toutes les catégories d'agents entre elles.

Avec une telle mesure, vous créez une ségrégation par l'argent qui va à l'encontre des principes énoncés dans la convention.

L'objectif assigné d'augmenter de 2 % le nombre de repas, semble mal parti puisque ce nombre a baissé en 2012 et 2013 de 85.000 unités et qu'il n'y a guère de chance qu'il s'améliore si vous persistez à vouloir faire les poches des clients de l'A.S.P.P., comme le propose ce projet de délibération.

Les syndicats nous ont d'ailleurs fait part de leur inquiétude sur la pérennité de l'A.S.P.P. dont les finances partent, selon eux, à la dérive.

En conclusion, l'A.S.P.P. est une structure opaque, qui non seulement ne remplit pas ses objectifs, mais se révèle être une machine antisociale qui crée de l'inégalité et une fracture entre les différentes catégories de personnels.

Nous vous demandons donc de concevoir une politique de restauration collective pérenne qui bénéficie à tous les agents, respectueuse de chacun, quel que soit son statut, propice à créer du lien entre les agents de toutes les conditions.

Ce projet de délibération prend le chemin inverse. Aussi, nous votons contre.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Pour répondre à l'ensemble de ces intervenants, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur BOULARD, je dois dire que j'ai été un peu surpris par votre intervention parce que je craignais que vous nous reprochiez que l'A.S.P.P. soit mal gérée, qu'il y ait un déficit, qu'il fallait faire des économies, etc., ce qui est d'ailleurs plus conforme à l'expression de votre groupe d'habitude qui, je rappelle, plaidait pour 80 millions d'euros d'économies sur la masse salariale en 2015. Quelle est ma surprise de constater que vous, au contraire, vous essayez de laisser à penser que la Ville ferait des économies sur cette structure !

D'abord, cela me rassure parce que la restauration collective est évidemment un sujet qui nous préoccupe tous et qui nous rassemble tous.

Quelques remarques pour revenir notamment sur ce qu'a évoqué Jérôme GLEIZES.

Je voudrais d'abord remercier Annick OLIVIER comme présidente de l'A.S.P.P. Sa mission est difficile parce que les temps sont difficiles, non pas uniquement pour l'A.S.P.P., mais pour l'ensemble des opérateurs de

restauration collective, particulièrement pour ceux qui ont une activité dans des restaurants qui ne sont pas isolés géographiquement, ce qui fait que mécaniquement tout le monde y va parce que c'est le seul endroit où l'on peut manger, mais tous les restaurants collectifs dans des zones denses connaissent de grandes difficultés qui sont liées à des facteurs multiples.

La crise économique ne semble pas en être un. Je reviendrai sur ce point dans quelques instants. Une diversification de la demande, des modes alimentaires, de la restauration rapide, de la diversité des pratiques alimentaires, fait qu'aujourd'hui la cantine n'est plus exactement un format de restauration qui arrive à fidéliser les agents.

L'A.S.P.P. a engagé depuis de nombreuses années, de façon accélérée depuis plusieurs mois, une réforme assez profonde de sa politique de restauration, avec des investissements importants de rénovation de lieux pour en faire des restaurants agréables. Beaucoup d'entre vous ne connaissent peut-être que le restaurant de l'Hôtel de Ville, mais il est vrai que tous ne sont pas encore aussi confortables que le restaurant de l'Hôtel de Ville. Vous observerez dans les mois à venir que nous avons un important plan d'investissements pour la restructuration d'un certain nombre de nos établissements de restauration.

Le déficit de l'A.S.P.P. est lié à des facteurs croisés, multiples, dont la baisse de fréquentation est évidemment le plus gros contributeur. L'A.S.P.P. a été contrainte de prendre des mesures d'assainissement budgétaire pour essayer de limiter le déficit, mais nous avons souhaité accompagner cette mutation. C'est la raison pour laquelle nous discutons aujourd'hui de ce projet de délibération. C'est un projet de délibération qui vise à compenser le déficit de l'A.S.P.P. de l'année 2014. D'ailleurs, d'autres structures de restauration collective appellent de temps en temps la Ville pour les aider dans leur déficit d'exploitation. C'est normal que nous l'assumions.

Après, nous avons engagé avec l'A.S.P.P. un travail, qui est en cours actuellement, qui mixe enquête de satisfaction, point exact de statistiques de fréquentation. Il y a eu des documents financiers de l'A.S.P.P. Il est très facile de les trouver, notamment parce qu'ils étaient annexés à la prolongation de la convention que nous avons votée il y a quelques mois à peine. Monsieur BOULARD, je vous les transmettrai si vous les avez oubliés ou perdus.

Nous devons revoter au deuxième semestre - ce sera au Conseil de Paris de décembre - une nouvelle délibération de convention avec l'A.S.P.P. C'est d'ailleurs un sujet important qui a été inscrit à l'agenda social du second semestre de cette année. Nous discuterons avec les organisations syndicales de la question de la restauration collective et de la façon de retrouver, pour nos restaurants, une attractivité qui permette d'avoir une exploitation pérenne pour cette structure.

Remerciez Annick OLIVIER qui est pleinement mobilisée sur ce sujet, moi également, et nous en reparlerons à la fin de l'année avec un document plus complet. N'hésitez pas à nous faire passer vos suggestions.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE, pour ces précisions.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 38).

Je vous remercie.

2015 DRH 53 - Conditions d'éligibilité des agents de la Ville de Paris aux prêts sociaux.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DRH 53 relatif aux conditions d'éligibilité des agents de la Ville de Paris aux prêts sociaux.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis un peu gêné parce que mon intervention va plutôt concerner M. BARGETON. Ce projet de délibération est très intéressant et très pertinent. C'est par rapport à l'objet de ce projet de délibération, qui parle du fait que l'on va aider le personnel de la Ville à avoir accès à des prêts sociaux, ce qui est une très bonne chose, et que cette activité va être confiée par marché public à un organisme bancaire.

Et parmi ce que l'on demande à cet organisme bancaire, on demande notamment le regroupement de crédits des bénéficiaires ou de faire face à différents frais.

Je suis un peu surpris car ce type d'activité aurait pu être fait par la CMP Banque et que cette piste-là n'a pas été explorée. Au lieu de faire des procédures assez coûteuses d'appel de marchés, pourquoi ne met-on pas à notre service, à notre profit, l'activité de restructuration bancaire du CMP Banque ou l'activité bancaire du CMP Banque ?

Hier, nous avons voté 42 millions, notamment pour l'extinction de cette banque. Donc, voilà, j'aurais voulu avoir des éclaircissements sur ce point-là.

Je ne sais pas si M. GRÉGOIRE pourra me donner des éclaircissements, mais voilà !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Est-ce que M. Emmanuel GRÉGOIRE peut apporter ces éclaircissements ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Oui, j'en profite d'abord pour apporter l'esprit de ce projet de délibération.

Il s'agit effectivement d'un levier d'action de politique sociale en faveur des agents destiné à deux choses.

C'est, un, éviter que nos agents tombent dans le piège du surendettement via un effet de cascade de crédits revolving.

Et deuxièmement, pour ceux d'entre eux qui sont confrontés à des accidents de la vie - handicap, maladie - de pouvoir bénéficier soit de prêts à taux 0 %, soit de prêts à taux bonifié à 2 % et c'est la Ville qui prend en charge le surcoût de crédit lié à ce financement.

C'est une enveloppe assez faible en termes de nombre, puisque c'est 209 dossiers en 2014 en termes de mise en œuvre.

Simplement, juridiquement, il n'était pas possible de confier cette mission au CMP Banque de façon spontanée, puisque cela doit obligatoirement passer par un marché public. Donc, il y a eu un marché et il y aura une Commission d'appel d'offres et une attribution.

Si le CMP Banque avait voulu remplir cette mission, je ne sais pas s'il aurait pu, mais en tout cas il aurait dû répondre à l'appel d'offres.

Le deuxième sujet, c'est que, compte tenu des 209 dossiers évoqués, on a bien conscience que ce n'est pas cette activité-là qui était de nature à sauver le CMP Banque des difficultés dans lequel il se trouve.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup pour ces éclaircissements.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 53).

2015 DRH 55 - Convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP.

2015 DRH 9 G - Convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DRH 55 et DRH 9 G relatifs à une convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, ces projets de délibération concernant la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Ville et le Département de Paris et l'AGOSPAP comportent un changement majeur concernant la contribution de notre collectivité.

En effet, jusqu'ici, cette subvention annuelle était adossée à la masse salariale, à hauteur de 0,5 %, ce qui garantissait son évolution.

Aujourd'hui, vous nous proposez une contribution avec une part fixe de 9,4 millions d'euros, répartis chaque année entre la Ville et le Département, et d'une part variable de 240.000 euros dont le montant serait calculé en fonction des résultats obtenus sur des objectifs qui auraient été fixés à l'AGOSPAP.

Aux problèmes déjà posés par la perte de la garantie d'augmentation de la subvention à cause de la part fixe, s'ajoute donc cette part variable dont on peut se demander qui en fixera les objectifs.

Dans l'exposé des motifs, vous dites qu'une consultation des agents, ainsi que de leurs organisations syndicales, a été réalisée, alors qu'à l'assemblée générale de l'AGOSPAP vendredi dernier, les syndicats ont évoqué avoir eu tout juste un mois pour débattre de cette nouvelle convention.

De plus, vous omettez soigneusement de mentionner leur avis.

Et conformément à la promesse que je leur ai faite lors de cette assemblée, je relaie donc leur position.

Il faut savoir qu'aucun des syndicats présents n'a approuvé cette nouvelle convention qui, d'après eux, diminuera le niveau des prestations, et d'ailleurs aucun ne l'a votée.

Toujours dans l'exposé des motifs, vous dites envisager un rapatriement d'un certain nombre de prestations sociales au sein de la DRH pour une meilleure lisibilité des prestations offertes aux agents. Nous nous posons la question des conditions de ce retour.

Quel cadre démocratique ? Avec quel rôle des représentants du personnel ?

Ce que nous souhaiterions, c'est une commission permanente d'activités sociales qui serait adossée au CT et permettrait aux élus du personnel non seulement surveillance et contrôle mais aussi gestion des activités sociales.

Par ailleurs, il est à noter que la convention de l'A.P.-H.P., elle, n'a pas changé son mode de financement. Jusqu'ici, une harmonie existait entre les deux. Ce décalage risque de poser des problèmes.

Pour cette raison, nous ne voterons pas ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à cette intervention, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame PRIMET, je vais revenir sur quelques aspects que vous avez évoqués parce qu'il y a des choses exactes et il y a des choses qui sont incomplètes.

Très bien !

La première chose, c'est qu'effectivement nous sommes à un moment important puisque c'est une renégociation de convention, donc cela a fait l'objet d'un très long travail et le premier point sur lequel je veux revenir, c'est le travail de concertation avec les organisations syndicales.

Ce travail de concertation avec les organisations a été très long, pas du tout d'un mois. Moi-même, j'ai eu une rencontre avec les représentants syndicaux et de la Ville en tout début d'année, où on a évoqué ces sujets et ensuite, il y a eu un travail d'échange sur le projet de convention qui date de bien avant un mois.

Après, il est vrai qu'il y a des administrateurs représentant les organisations syndicales à l'AGOSPAP, qui ne sont pas les mêmes interlocuteurs que les organisations syndicales en centrale à la Ville et que, peut-être, la transmission des informations entre les uns et les autres n'a pas été tout à fait parfaite.

Mais maintenant, ils ont effectivement unanimement désapprouvé ce que nous proposons. C'est exact, c'est leur rôle, c'est bien normal. C'est leur rôle de défendre autant qu'ils le peuvent et aussi longtemps qu'ils le peuvent les salariés, les agents. Ce n'est bien évidemment pas une surprise pour moi.

Simplement, dire que dans l'introduction d'une part variable que nous proposons, je crois que nous nous réunissons sur un point essentiel, avec les organisations syndicales, et ce n'est pas sur cela qu'ils ont rouspété.

L'introduction de la part variable et les objectifs : les objectifs sont connus puisqu'ils sont fixés dans la convention qui vous est proposée. L'objectif, c'est que nous avons constaté unanimement, entre OS et les deux administrations de tutelle, donc la Ville et l'A.P.-H.P., un décalage de représentation des bénéficiaires par rapport aux ayants droit. Pour le dire très clairement, les catégories C, qui représente 67 % des agents à la Ville, en pourcentage, étaient bien moins bénéficiaires des prestations de l'AGOSPAP.

L'objectif n'est pas de dire que c'est bien ou que ce n'est pas bien ; l'objectif est de faire en sorte qu'il y ait une juste représentation des bénéficiaires par rapport aux ayants droit.

Et donc, la part variable qui ne porte que sur 4 % du montant de la subvention annuelle, elle est indexée strictement et uniquement sur la proportion des catégories C bénéficiaires des prestations de l'AGOSPAP et en fixant comme objectif qu'ils atteignent la représentation des catégories C à l'intérieur de la Ville, alors qu'à un moment, il m'a traversé l'esprit d'être un tout petit peu plus ambitieux, mais on en reparlera dans les années à venir : c'est que j'ai considéré que l'on pouvait même imaginer que l'effet de retour pour les catégories C soit supérieur à leur proportion dans la Ville.

Les objectifs, ils ont été fixés conjointement par les deux tutelles, proposés aux organisations syndicales et, d'ailleurs, ils ont été amendés à la demande des organisations syndicales puisque, au départ, nous étions partis sur une indexation sur la base du quotient familial, puisque le quotient familial était, en fait, un critère plus objectif pour mesurer la capacité financière d'un foyer. Sauf que, pour des raisons d'égalité et de technicité, nous n'avons pas pu le retenir et nous avons accepté l'amendement proposé par les organisations syndicales.

Ensuite, c'est vrai que nous n'inscrivons plus dans la convention pluriannuelle que la contribution sera indexée sur la masse salariale.

Mais je vous rappelle deux choses.

C'est que, d'abord, on est sur un principe d'annualité budgétaire et que, s'il doit y avoir des discussions budgétaires, nous les aurons au moment des discussions budgétaires.

Et qu'ensuite, encore une fois, la part variable est si faible qu'elle n'est en aucune manière de nature à déstabiliser l'AGOSPAP.

Enfin, je veux finir sur un sujet qui est assez microscopique mais qui est important symboliquement, qui est la question du rapatriement des prestations sociales : là aussi, il y avait un accord des organisations syndicales.

Un certain nombre de prestations sociales dont la gestion était confiée à l'AGOSPAP, ce qui n'était pas le cas pour l'A.P. puisque...

Je ne sais pas si vous le savez, mais nous n'avons pas exactement le même périmètre d'intervention entre nous et l'A.P.-H.P. par rapport à l'AGOSPAP parce que les contraintes légales ne sont pas les mêmes et les capacités d'exercice ne sont pas les mêmes.

Sur le rapatriement des prestations sociales, je crois aussi qu'il y avait un accord unanime avec les organisations syndicales.

Le désaccord avec les organisations syndicales portait sur deux éléments.

Le premier, c'était effectivement un aspect budgétaire. Il y a une revendication historique des organisations syndicales : c'est de consacrer 5 % de la masse salariale à l'action sociale. On ne compte pas les choses de la même façon : cela permet, pour eux, de dire que ce n'est pas assez, et pour nous de dire que c'est plus que ce qu'ils pensent.

La deuxième, elle était importante et elle a fait l'objet de discussions en assemblée générale, c'est que nous avons envisagé avec l'A.P.-H.P. de mettre fin à un principe de pré-visite par les administrateurs des organisations syndicales des centres de vacances jeunesse, et que nous avons souhaité le réintroduire, là encore à la demande des organisations syndicales, lors de l'Assemblée générale.

Je ne peux pas dire que les organisations sont contentes, mais on ne peut pas dire non plus qu'elles sont totalement opposées à tout ce que nous avons proposé.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE, pour l'ensemble de ces précisions.

Je vais soumettre les deux projets de délibération à vos voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 55).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 9 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 9 G).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une stratégie pour des achats socialement responsables et durables.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons les vœux non rattachés référencés n° 78 et n° 78 bis, déposés par le groupe Ecologiste de Paris et l'Exécutif, relatifs à une stratégie pour des achats socialement responsables et durables.

Le premier vœu est présenté par Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, l'article 13 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire oblige les collectivités territoriales à adopter un schéma de promotion des achats publics socialement responsables.

Parallèlement, le projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte propose également d'insérer des critères environnementaux plus ambitieux dans les marchés publics, en vue d'une promotion d'une économie circulaire.

Ces deux textes nous offrent une opportunité d'améliorer considérablement nos choix dans ce domaine, car notre marge de progrès potentiel est considérable. Même si la Ville n'est pas la plus mauvaise élève en la matière, il n'en demeure pas moins que les clauses sociales et environnementales ne pèsent aujourd'hui que 2 à 5 % des achats publics sur notre territoire.

La Ville se doit d'être exemplaire dans la réduction de son impact sur l'environnement et aussi dans le respect des droits fondamentaux de la personne au travail. La commande publique reste un important levier pour parvenir à ces objectifs.

C'est pourquoi nous proposons une stratégie d'achat de la Ville de Paris qui aille plus loin, qui prenne en compte de manière systématique des critères sociaux et environnementaux plus efficaces et qui intègre notamment la dynamique de l'économie circulaire.

La co-élaboration de ce plan mérite, selon nous, la création d'une commission ad hoc au sein de laquelle chaque groupe politique est représenté, une commission permettant d'anticiper sur les renouvellements de marchés en étudiant spécifiquement la question de l'intégration des critères sociaux et environnementaux.

C'est l'objet du vœu que nous vous proposons.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à ce vœu n° 78, la parole est à Mme Antoinette GUHL, et pour présenter le vœu n° 78 bis.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Effectivement. Merci, Madame SOLANS.

Vous mettez la lumière sur l'importance de la commande publique en vue de soutenir une économie sociale et solidaire, et une économie respectueuse de l'environnement.

Alors, sur ce sujet, vous l'avez dit et vous l'avez inscrit dans le contexte législatif, la loi relative à l'économie sociale et solidaire le prévoit pour toutes les collectivités de plus de 100.000 habitants. Et la loi qui sera sans doute promulguée cet été de transition énergétique, puisqu'elle est actuellement en deuxième lecture au Sénat, prévoit également que les clauses environnementales viennent également s'ajouter dans ce schéma de la commande publique responsable.

Deuxièmement, vous y faisiez allusion, nous avons un montant annuel de commande publique parisienne qui dépasse le milliard d'euros et qui permettrait effectivement, en fonction d'un pourcentage consacré à de l'économie sociale ou à de l'économie respectueuse de l'environnement, un développement plus important de ces deux activités.

Mais enfin, la Ville ne part pas de rien et je tiens à préciser qu'un grand nombre de marchés sont aujourd'hui clausés, et en tout cas ont été rendus en respect, soit de ces valeurs sociales auquel vous faisiez allusion, soit au respect de l'environnement.

Je prends pour exemple le marché d'entretien des espaces verts - Pénélope KOMITÈS ne me contredira pas, et nous avons notamment rencontré les prestataires de la petite ceinture - qui est mis en place par des chantiers d'insertion. Nous avons également le nettoyage de l'espace public qui est fait avec des régies de quartier. Nous avons des clauses d'insertion, par exemple dans le marché de la refonte du système d'information de la Ville. Aujourd'hui, plus de 50 % des marchés de la Ville comportent une clause environnementale, alors qu'il n'y en avait à peu près que la moitié l'an dernier, 24 % l'avaient et ce, grâce à un plan Climat assez ambitieux.

Sur les constats, nous pouvons dire que la Ville a déjà une démarche d'achat public responsable, mais que celle-ci, par nécessité de s'inscrire dans cette loi E.S.S. et par volonté politique, doit être formalisée dans ce schéma de la commande publique responsable.

Je vous propose donc, pour répondre à ce vœu, un vœu de l'Exécutif qui, sur ce premier point, propose un projet de schéma présenté ici en Conseil de Paris avant la fin de l'année et propose de mettre en place une commission d'élus chargés d'examiner les marchés, bien en amont de leur passage en Conseil de Paris.

Ce vœu de l'Exécutif vous est donc proposé en remplacement du vœu que vous avez déposé.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Est-ce que ce vœu de l'Exécutif vous satisfait ?

Oui. Donc, vous retirez votre vœu n° 78 au profit de celui de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 243).

Je vous remercie.

2015 DRH 55 - Convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP.

2015 DRH 9 G - Convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP. (Suite).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je vous prie de m'excuser, mais je reviens sur les deux projets de délibération précédents, puisque je n'avais pas la totalité des informations et, avant de vous soumettre les projets de délibération DRH 55 et DRH 9 G relatifs à une convention pluriannuelle avec l'AGOSPAP, il y avait deux amendements : l'amendement n° 148a et n° 149a qui sont des amendements techniques. Je ne pense pas qu'ils nécessitent une explication particulière.

Emmanuel GRÉGOIRE ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - C'est la transposition d'une décision prise à l'Assemblée générale de l'AGOSPAP de vendredi dernier, qui consistait de fait à modifier la convention en supprimant le troisième alinéa de l'article 12.3 sur les fameuses visites de centres vacances junior que j'évoquais tout à l'heure.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Désolé de cet oubli tout à l'heure.

Je mets donc d'abord, aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 148a déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 148a est adopté.

Je mets aux voix, le projet d'amendement n° 149a déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 149a est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 55 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DRH 55).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 9 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DRH 9 G).

Merci beaucoup.

2015 DDEES 158 - Camions restauration - Convention d'occupation temporaire du domaine public.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEES 158 relatif à une convention d'occupation temporaire du domaine public par les camions de restauration, sur lequel les amendements n^{os} 79, 80 et 146 ont été déposés respectivement par l'Exécutif et le groupe UMP.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Des entrepreneurs créatifs ont su remettre au goût du jour le concept du camion de restauration qui prenait autrefois le plus souvent l'aspect du camion à pizzas, ce qui nous a conduits à présenter ce projet de délibération qui fixe un cadre pour leur développement dans la Capitale.

Nous partageons vos objectifs, à savoir permettre l'installation d'un type de restauration qui répond à un besoin. Une œuvre créative qui trouve sa place sur l'espace public et qui garnira autant les estomacs que les caisses de la Ville.

Le présent projet de délibération vise à définir un cadre que nous avons approuvé en Conseil du 17^e arrondissement en l'assortissant d'un bémol qui concerne le recours au groupe électrogène.

En effet, le projet de délibération type prévoit la possibilité d'utiliser cette source d'énergie. Or, au XXI^e siècle, dans une ville comme Paris, il est contestable de recourir à un dispositif qui générera une pollution sonore et atmosphérique. Il serait anachronique et paradoxal de vouloir développer une offre innovante, tout en laissant émettre des polluants, dont nous mesurons particulièrement les effets en ce jour de canicule et de pic de pollution.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement qui vise à inscrire dans la convention le recours aux sources d'approvisionnement à moindre impact environnemental, et le fait de justifier tout recours à un groupe électrogène. On peut en effet envisager que les emplacements des futurs "Food Truck", qui seront clairement définis dans la convention qui les liera à la Ville, bénéficieront d'un dispositif de branchement au réseau électrique, comme pour les commerçants des marchés forains. Le cabinet d'Olivia POLSKI nous a soumis une modification rédactionnelle à notre amendement, que nous acceptons.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je donne la parole également à Jérôme DUBUS pour présenter l'amendement n° 146.

M. Jérôme DUBUS. - Cet amendement n° 146 est l'occasion de débattre des problèmes de vente à la sauvette des fruits et légumes.

En effet, vous avez dans chaque arrondissement, chacun peut le voir ici, un développement de ce genre de vente illégale. Dans le 17^e arrondissement, nous sommes particulièrement frappés puisque quasiment à chaque sortie de bouche de métro, nous avons maintenant tous les soirs et souvent tous les matins des vendeurs à la sauvette de fruits et légumes.

Ce phénomène ne peut pas continuer, d'une part parce que ces produits sont souvent des produits de récupération, que leur hygiène n'est pas garantie.

Deuxièmement, les vendeurs sont souvent clandestins, ils sont exploités par des filières qu'il convient de démanteler.

Troisièmement, ces ventes à la sauvette exercent une concurrence déloyale vis-à-vis des marchands de primeurs qui, eux, respectent la législation en matière d'hygiène et sont soumis au paiement de loyers, de taxes, d'impôts et de charges sociales.

Ce phénomène est récurrent, il se développe. Donc, dans ces conditions, nous demandons à Mme la Maire de Paris qu'elle intercède auprès du Préfet de police de manière à ce qu'un véritable plan de lutte contre ces ventes à la sauvette de denrées alimentaires, notamment de fruits et légumes, soit mis en place le plus rapidement possible.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Madame POLSKI, il faudrait répondre aux interventions, présenter l'amendement n° 79 de l'Exécutif, répondre à l'amendement n° 80 et nous donner une consigne de vote sur le n° 146. C'est à vous.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Effectivement, ce projet de délibération vient donc maintenant concrétiser tout le processus, par lequel nous sommes passés jusqu'à présent, de l'ouverture à l'espace public parisien aux camions de restauration.

Effectivement, cette offre culinaire s'est adaptée à Paris depuis quelques années à de nombreuses choses. Il convient aujourd'hui d'ouvrir notre espace public.

Les annonces avaient été précédées d'une concertation avec l'ensemble des professionnels, le SYNHORCAT, les associations de camions de restauration, les autres fédérations professionnelles concernées, y compris le CERVIA. Il en est ressorti effectivement que nous devons proposer des emplacements qui respectent la réglementation évidemment, mais aussi une forme de non-concurrence, de périmètre de non-concurrence autour des restaurants déjà existants.

Il s'agit donc maintenant de vous proposer dans tous les arrondissements, qui ont accepté et qui ont participé à cette définition, à la fois des emplacements et des choix - puisque toutes les mairies d'arrondissement ont aussi été associés au choix -, et donc maintenant nous avons 58 candidats qui sont retenus au regard de leur savoir-faire, de l'innovation de leurs produits et de la qualité des produits proposés.

Il y a aussi une labellisation pour beaucoup par le CERVIA, qui permet d'assurer aussi du circuit court dans l'offre que nous allons proposer aux Parisiens. Cela va passer par des bagels gourmands, des crêpes indiennes, des burgers des terroirs, des menus thaï, des bocaux maison, donc une diversité de produits pour tout le monde.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Est-ce qu'il y a de la salade ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Est-ce qu'il y a de la salade ? Peut-être, une petite salade verte, pourquoi pas. Mais, il faut demander à Pénélope KOMITÈS, elle saura vous en fournir.

Bref, sur la question des amendements. Pour l'amendement n° 80 présenté par le groupe UMP, j'émet un avis favorable, sous réserve d'une précision rédactionnelle, puisque la rédaction que je propose précise que le recours devra être dûment justifié et soumis à la consultation préalable de la Préfecture de police et du maire de l'arrondissement.

Il est déjà prévu aujourd'hui dans la convention qui est jointe que soient privilégiées les sources d'approvisionnement à moindre impact environnemental.

Enfin, sur l'amendement n° 146 du groupe UMP, j'émet en revanche un avis défavorable puisque c'est une version un peu grossièrement maquillée du vœu qui a été adopté au dernier Conseil du 17e arrondissement. L'intégration du sujet de la vente à la sauvette au présent projet de délibération est un peu surprenante car on sent bien que c'est une façon de se greffer pour essayer de parasiter un débat, mais le lien avec les camions de restauration est assez ténu.

Pour le reste, sur le fond, la Préfecture de police et les services de la Ville agissent dans une recherche de solutions durables et il est parfaitement mensonger de dire que rien n'a été fait par la Ville depuis l'adoption d'un vœu de l'Exécutif en juin 2014.

La plupart des points concernait la Préfecture de police avec le renforcement du travail d'investigation et des effectifs. La Ville, quant à elle, a intégré comme prévu une fiche action qui est la n° 3.6 au contrat parisien de prévention et de sécurité, qui a été adopté il y a quelque mois.

Enfin, nous avons mis en place une conférence des citoyens, il y a quelques semaines sur le modèle d'ailleurs de celle que nous avons lancée sur la question de la pollution.

C'est pourquoi je demanderai le retrait de votre amendement, ou à défaut, j'appellerai à voter contre.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 79 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 79 est adopté.

Nous passons à l'amendement n° 80 du groupe UMP. Est-ce que, Monsieur BOULARD, vous acceptez les quelques aménagements proposés par Mme Olivia POLSKI ?

M. Geoffroy BOULARD. - Oui, nous les acceptons et nous retirons notre vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - C'est un retrait, donc je ne le soumets pas à vos voix. Et concernant l'amendement n° 146, est-ce que les réponses vous ont convaincus ?

M. Jérôme DUBUS. - Non, les réponses de Mme POLSKI sont complètement à côté de la plaque, je suis désolé. Depuis un an, nous voyons tous les jours une multiplication de ces vendeurs à la sauvette, donc ne dites pas que cela va mieux. C'est exactement l'inverse.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Monsieur DUBUS, elle a dit que ce projet de délibération n'était peut-être pas le bon véhicule pour parler des vendeurs à la sauvette.

C'est donc un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 146 déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 146 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 158 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2015, DDEEES 158).

2015 DDEEES 167 - Mission Vital Quartier 1 confiée à la S.E.M.A.-EST - compte rendu de l'exercice 2014.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 167 concernant le compte rendu de l'exercice 2014 de la mission Vital Quartier 1.

La parole est tout d'abord, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'action de la Ville à travers le dispositif Vital Quartier a largement démontré son utilité.

En donnant à la S.E.M.A.-EST les moyens de veiller à la diversité commerciale et au développement économique, nous contribuons concrètement à maintenir et à revivifier l'activité économique dans nos quartiers. Cela améliore bien sûr la qualité de vie des habitants des quartiers concernés puisque la vie de quartier est faite en partie par l'activité qui s'y déroule.

Mais ce dispositif bénéficie aussi plus largement à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, qui peuvent trouver ainsi une activité économique diversifiée sur leur ville, pas uniquement centrée sur les métiers du tertiaire.

Ce dispositif crée des emplois, bien sûr, mais, en permettant à différentes classes sociales de trouver un travail qui leur correspond, par exemple dans l'artisanat, nous contribuons à la diversité sociale de notre ville.

A rebours de la politique d'exclusion mise en place par la droite parisienne quand elle était aux affaires, cette politique-là est bien sûr intéressante. Faire de Paris un Paris pour toutes et tous est bien notre ambition.

Pour la reconduction de ce dispositif, nous formulerons trois remarques quant à ses objectifs afin de le rendre encore plus utile.

La première remarque concerne la diversité des secteurs économiques et en particulier le secteur industriel. Lors de notre demande de création d'une mission d'information et d'évaluation "Fabriquer à Paris", nous avons souligné que la Ville devait utiliser l'ensemble des leviers à sa disposition pour relancer une production industrielle nouvelle sur Paris, une activité industrielle de petite échelle, socialement utile et non polluante. Vital Quartier peut être un de ces leviers.

Ces dispositifs portent aujourd'hui essentiellement sur le commerce de proximité et l'artisanat ; c'est déjà une très bonne chose. Mais nous pensons qu'il pourrait également faire émerger une nouvelle activité industrielle comme, pour ne citer qu'un seul exemple, en hébergeant des petits centres de production basés sur l'impression 3D.

Le maintien de l'activité de l'entreprise Grésillon, dans le 20e arrondissement, pour lequel nous déposons un vœu est un autre bon exemple de cette promotion de la fabrication parisienne que nous appelons de nos vœux.

Ma seconde remarque concerne la promotion de l'innovation sociale.

Nous pensons que la S.E.M.A.-EST doit ajouter la promotion de l'innovation sociale à ses objectifs, agir sur la diversité du tissu économique parisien, ce qui est en effet favoriser tout d'abord les nouvelles formes d'organisation du travail et les nouvelles finalités de l'activité économique.

En accueillant dans le cadre de Vital Quartier, des projets d'économie sociale et solidaire, qui sont de plus en plus solidaires, nous contribuerions à notre échelle à cette société plus juste et plus humaine qui nous fait tant défaut. Nous ferions la promotion d'un système qui organise, au sein même de l'entreprise, une répartition équitable des richesses et des pouvoirs, un système basé entre autres sur la démocratie dans l'économie.

Permettez-moi juste une petite parenthèse : la situation en Grèce nous démontre que les soi-disant libéraux ont définitivement peur de la démocratie quand elle touche à l'économie. C'est pourtant la voie du progrès et de la justice sociale. Nous pouvons, nous, à l'inverse, la favoriser concrètement dans ce dispositif.

Enfin, ma dernière remarque concerne le type de commerces bénéficiant du dispositif, et notamment sur les prix qu'ils pratiquent. Lors de notre débat en mai sur l'aménagement des berges de Seine, notre groupe avait émis des réserves quant à la politique tarifaire des commerces à venir, notamment dans les bars et restaurants. Notre souci est de ne pas voir que des commerces pratiquant des prix rédhibitoires pour les personnes aux revenus les plus modestes.

Nous pensons que la S.E.M.A.-EST doit être vigilante quant à la diversité des offres commerciales, afin que des produits accessibles à tous soient proposés dans les concessions bénéficiant du dispositif Vital Quartier. La promotion d'un Paris pour toutes et tous est à ce prix, sans jeu de mots.

Pour conclure, je dirai que les objectifs ambitieux que nous souhaitons proposer pour ce dispositif sont à la hauteur de l'utilité actuelle du dispositif. Le dispositif Vital Quartier est un véritable outil de transformation de la ville par le développement économique, que nous devons mettre au service d'une vision politique affirmée, tournée vers les besoins humains.

Le groupe Communiste - Front de Gauche souscrit pleinement à la démarche de Vital Quartier et votera favorablement au bilan comme à la reconduction de ce levier d'action publique. Mais nous l'encourageons à faire preuve à l'avenir de plus d'ambition et d'audace sociale.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est dorénavant à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage beaucoup d'éléments de ce qu'a dit M. AQUA sur les bienfaits de Vital Quartier 1. Notamment, cela a permis dans de nombreux arrondissements, le 10e et le 11e, de mettre fin à des mono-activités. Mais dans d'autres arrondissements, cela a permis de maintenir l'activité, notamment dans le 20e arrondissement, que ce soit la librairie "Le genre urbain" ou que ce soit la métallurgie Grésillon dont on parlera demain.

C'est par rapport à cela que je vais poser des questions. On est sur la fin de Vital Quartier 1, puisque nous sommes en fin de ce dispositif, et notamment la question de l'actif aujourd'hui possédé par la S.E.M.A.-EST sur son devenir, notamment sur le fait qu'une partie devrait être cédée normalement à une filiale de la C.D.C., savoir si tout n'est pas vendu avant l'heure, qu'est-ce qu'il va se passer pour ces activités-là.

Et surtout, il ne faudrait pas que la fin précipitée de Vital Quartier 1 entraîne une sorte de vente spéculative au plus offrant sans permettre la pérennité de certaines activités qui sont encore aujourd'hui prises en charge par la S.E.M.A.-EST. Donc si on pouvait avoir des éléments de réponse par rapport à la poursuite de ces derniers lots qui restent de Vital Quartier 1, je serais content.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dernière intervention avant Olivia POLSKI : Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Eh bien, comme l'ordinateur ne se rallume plus, je serai extrêmement rapide.

Mes interrogations sont les suivantes : comme nous en avons débattu la dernière fois, je m'étais exprimée sur le fait que Vital Quartier et la S.E.M.A.-EST, ce sont des excellents outils, extrêmement importants pour qu'on puisse non seulement mener une politique contre la mono-activité, contre la désertification de certains commerces, notamment alimentaires dans un certain nombre de quartiers, donc à la fois, ce sont des beaux outils, et en même temps, je trouve non seulement qu'on n'y met pas suffisamment les moyens, qu'on manque d'élargissement de critères, et surtout, il y a une certaine logique d'autofinancement qui pose pour moi un gros problème.

Alors, sur la question de l'élargissement, on reparlera de la métallurgie Grésillon demain, mais on voit bien qu'il y a une aberration à vouloir limiter Vital Quartier à la question des commerces, alors que nous sommes aussi attachés à préserver la diversité à la fois économique, artisanale de toute la vie économique de Paris, et qu'en plus, nous avons décidé de nous engager, lors du précédent Conseil de Paris ou la séance d'avant, sur la mission d'information et d'évaluation "produire à Paris", donc réfléchir à la relocalisation industrielle et artisanale dans la capitale. Et donc, on devrait absolument intégrer, dans les objectifs de Vital Quartier, la préservation de la diversité artisanale et industrielle de la capitale.

Donc, il faudrait absolument étendre à ce type d'activité, la mission Vital Quartier. Or, on voit bien sur Grésillon que la logique est la recherche, finalement, d'une manne financière, quitte à demander à une entreprise qui fonctionne très bien, qui fait partie du patrimoine ouvrier, du patrimoine culturel, du patrimoine artisanal d'un quartier, le quartier Belleville, eh bien, on lui demande ni plus ni moins de partir pour pouvoir récupérer une masse financière. Et je pense que le choix d'une soi-disant auberge de jeunesse, qui s'avère être plus pour l'instant une opération spéculative en vue d'une opération hôtelière, eh bien, n'est qu'un prétexte.

Mais le deuxième problème qui est lié, c'est qu'on a le sentiment que comme on ne met pas assez de moyens, même si je sais que pour vous, ce sont des moyens conséquents, mais par rapport à la taille de notre ville, il y a quand même peu de quartiers qui sont concernés, et par rapport au nombre de commerces qui auraient besoin de ce soutien pour pouvoir résister à la spéculation, non seulement des locaux, mais aussi des baux commerciaux, il devrait y avoir beaucoup plus d'argent mis dedans. Or, le fait qu'au bout d'un certain temps, la S.E.M.A.-EST se retire, pas simplement s'il y a rachat par le commerce des locaux, et pas simplement la foncière Paris commerces, on a le sentiment qu'il y a quand même aussi une logique : "finalement, ceux qu'on a aidés pendant quelques années, après, on revend, on récupère de l'argent pour en aider d'autres". Et résultat : ceux qu'on a aidés il y a quelques années se retrouvent dans la situation à nouveau d'être pris à la gorge par les logiques spéculatives. Et cela me semble extrêmement problématique.

La dernière chose sur laquelle je voudrais insister, c'est que la mainmise des grandes enseignes sur Paris doit nous préoccuper autant que la mono-activité dans un quartier. Regardez les mobilisations citoyennes qui me semblent symboliques et très importantes autour de Stop carrefour, autour de Stop Monop' dans le 10e et dans le 18e arrondissement, cela pourra demain être Stop Starbucks, ou Stop je ne sais quoi encore. On voit bien qu'il y a un vrai problème de mainmise de grandes enseignes, et si on ne souhaite pas la mainmise uniformisée d'un certain nombre de grandes enseignes, on doit donner bien plus de moyens à la S.E.M.A.-EST et à Vital Quartier pour être en capacité de préempter le plus de baux commerciaux et le plus de locaux commerciaux possibles.

Et donc, dans d'autres pays, je pense notamment aux Pays-Bas, il y a des politiques vraiment ambitieuses de remunicipalisation du sol, et on doit y réfléchir par rapport aux commerces, pour préserver la diversité des commerces. La lutte contre la spéculation n'est pas simplement contre la spéculation immobilière de logements, elle doit être également contre la spéculation immobilière de commerces et de locaux d'activité.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Danielle SIMONNET, et félicitations pour le strict respect de votre temps de parole.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie tous, en tout cas, Monsieur AQUA, Monsieur GLEIZES, de ce que vous avez pu dire jusqu'à présent sur l'opération, qui montre qu'effectivement, cette opération de Vital Quartier 1 et de Vital Quartier 2 est une opération dont les résultats, en tout cas, laissent à penser qu'ils donnent envie de tendre le dispositif, puisque c'est ce que j'ai pu entendre jusqu'à présent. Donc ça veut dire d'ores et déjà qu'on peut se satisfaire en grande partie, pas parfaitement, des résultats. Première chose.

Deuxième chose : je voudrais quand même rappeler, puisque j'entends bien cette envie d'étendre les objectifs, mais je voudrais juste vous faire un rappel : le dispositif a été mis en œuvre par la S.E.M.A.-EST, via deux conventions publiques d'aménagement, avec pour mission, qui avaient donc été fixée à l'époque, dans les périmètres définis par ces conventions, la lutte contre la vacance commerciale, la mono-activité et la protection du commerce culturel. Donc les objets, en l'occurrence, ont été clairement définis et c'est dans cette perspective-là qu'aujourd'hui, les opérations se font.

Et pour réaliser ses objectifs, la Ville a donc délégué à la S.E.M.A.-EST son droit de préemption, et a également apporté à la S.E.M. effectivement une avance remboursable de 57 millions d'euros pour Vital Quartier 1 et de 38 millions d'euros pour Vital Quartier 2.

Donc, nous sommes quand même dans un périmètre dans lequel il faut que nous continuions à fonctionner, et nous ne pouvons pas aujourd'hui changer les missions dans ces périmètres-là, tels qu'ils sont.

Sur la question de la pérennité de la clôture, en fait, de l'opération Vital Quartier 1 et des demandes éventuelles de poursuite sur certains secteurs, je vous confirme, puisqu'on l'a déjà évoqué, qu'il va y avoir un nouveau dispositif qui va être mis en place de type Vital Quartier, qui sera conforté dans le cadre de cette mandature via la mise en place d'un contrat de revitalisation artisanale et commerciale permis par la loi PINEL. Nous nous appuierons aussi sur ce dispositif qui permet, d'ailleurs, de sécuriser mieux que ce n'est le cas actuellement notre intervention dans cette perspective.

Sur la question des locaux en patrimoine et, plus particulièrement, ceux qui sont à la Foncière Paris commerces, ils resteront à la Foncière Paris commerces. On ne va pas les faire changer de destination. Ils resteront dans ce périmètre.

Que vous dire d'autre ?

Pour parler des perspectives à venir, la mise en place d'un nouveau dispositif de contrats de revitalisation et d'aménagement artisanal et commercial va se faire sur une étude de l'A.P.U.R. qui est actuellement en cours. Dans ce cadre, quasiment tous les maires d'arrondissement ont été rencontrés par l'A.P.U.R. ou vont encore l'être. Je crois qu'il y a encore quelques rendez-vous à prendre.

Cette étude complémentaire, dont nous avons voté le principe en Conseil de Paris en mars 2015, et pour laquelle l'A.P.U.R. a été missionné pour faire des enquêtes supplémentaires et une large consultation, nous permettra de proposer à l'automne des dispositifs d'intervention. Je pense qu'il ne faut pas uniquement se focaliser sur le contrat de revitalisation et d'aménagement commercial. Effectivement, nous avons plusieurs outils à notre disposition. Il faudra les mobiliser tous les uns à côté des autres puisqu'ils auront vocation à proposer des réponses différentes aux types de problématiques qui se posent.

Je pense que l'on ne peut pas répondre de la même façon à la question des grandes enseignes qui a été évoquée par Mme SIMONNET et à la question des déserts commerciaux. Il faudra adapter nos outils aux véritables problématiques.

Que vous dire de plus ?

En tout cas, je vous remercie tous pour cet accompagnement du dispositif et je compte sur vous pour continuer à nous aider.

J'en profite pour remercier aussi Joëlle MOREL qui, je pense, avait envisagé d'intervenir mais qui, dans sa sagesse, vu l'heure des débats, ne l'a pas fait. Je salue son action en tant que présidente de la S.E.M.A.-EST.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame Olivia POLSKI, pour l'ensemble de ces réponses.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 167.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 167).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux grandes enseignes de restauration rapide.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés, les vœux référencés n° 81 et n° 81 bis, déposés par le groupe Écologiste de Paris et l'Exécutif, sont relatifs aux grandes enseignes de restauration rapide.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT. Non !

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Il y avait l'avenant n° 3.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je ne l'avais pas dans mes fiches. J'en suis désolé. Peut-on me dire s'il faut le soumettre ? Il n'y a pas d'inscrits.

Monsieur Jacques BOUTAULT, finalement, je vous donne quand même la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - C'est très aimable, Monsieur le Maire, d'autant plus que c'est un vœu qui fait la transition entre les sujets qui nous occupent, c'est-à-dire la lutte contre l'uniformisation des grandes enseignes à Paris et le sujet que l'on abordera demain qui concerne le plan alimentation durable de la Ville de Paris.

Ce vœu concerne un objectif que nous nous sommes donnés dans le 2e arrondissement, de ne pas permettre la prolifération des restaurants de "fast-food", de malbouffe comme on dit. Pour cela, l'ensemble des élus du 2e arrondissement a adopté le vœu que je vous présente en ce moment.

Vous savez que nous sommes dans un quartier historique, avec un patrimoine à la fois architectural et commercial très diversifié et, peu à peu, les grandes enseignes de restauration rapide vont concourir à mettre à mal cette qualité de vie et surtout, peut-être, au-delà, cette vie si particulière que nous envient les touristes du monde entier et qui fait que Paris, par la qualité de ses commerces, ne ressemble à aucune autre ville dans le monde.

A trois reprises, les habitants et les commerçants se sont mobilisés pour refuser l'implantation d'un restaurant "fast-food" McDonald à l'entrée du quartier Montorgueil. Pour ma part, j'ai donné à deux reprises un avis défavorable au permis de construire pour des raisons liées à l'urbanisme, ce que le Maire de Paris puis la Maire de Paris ont confirmé et je les en remercie.

Les riverains sont en effet inquiets de la dégradation, non seulement de leur environnement, mais aussi des risques d'obésité induits par ces restaurants qui, d'après les études soulignant que lorsqu'ils sont situés à proximité des écoles, augmentent les taux d'obésité parmi les élèves.

J'ajoute que lorsque ce type de grands restaurants comme celui dont on parle actuellement - je dis "grand" en termes de nombre de tables offertes - s'implante dans un lieu comme celui-ci, c'est toute la rue qui se modifie en termes d'enseignes, avec des loyers qui augmentent et les commerces traditionnels, l'artisanal, les commerces de proximité ne peuvent plus suivre et ne survivent pas.

C'est la raison pour laquelle je vous invite, mes chers collègues, à adopter ce vœu.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre et présenter le vœu n° 81 bis, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, Monsieur le Maire, par votre vœu, vous nous interpellez au sujet de cette grande enseigne de restauration rapide qui veut s'installer dans le 2e arrondissement. L'installation d'un espace

commercial important de restauration rapide - un supermarché ou même une boutique - contribue à transformer les habitudes de vie d'un quartier. Aussi, la bonne intégration de l'ensemble des commerces dans la vie d'un quartier ou d'un arrondissement constitue une nécessité, que ce soit pour les autres commerçants, les élus, les habitants et, plus largement, pour la qualité de vie de chacune et chacun.

La Ville de Paris a, depuis longtemps maintenant, pour objectif la dynamisation et la valorisation du commerce de proximité et de l'artisanat, notamment par la mise en place d'une politique volontariste en la matière. Nous venons juste de l'évoquer précédemment. Cette politique n'est pas antagoniste à l'installation de grandes enseignes si celle-ci se fait de manière concertée et équilibrée. En effet, les commerces, et particulièrement les plus grands, doivent s'intégrer de la meilleure des manières au contexte local des quartiers dans lesquels ils s'installent. Tout doit être fait afin de préserver l'équilibre commercial dans sa diversité, ainsi que la qualité de vie dans l'ensemble des quartiers parisiens.

Nous sommes ainsi intervenus auprès de l'Etat pour porter un amendement au projet de loi croissance via le groupe socialiste à l'Assemblée nationale, visant à réduire le seuil de compétence de la commission départementale d'aménagement commercial. Le seuil de compétence avait en effet été augmenté jusqu'à 1.000 mètres carrés en 2008 par la loi de modernisation de l'économie, défendue par le précédent gouvernement. Cela porte aujourd'hui pour Paris à 1 % la part des projets commerciaux soumis à l'examen de la C.D.A.C.

De même, nous avons entrepris des démarches pour obtenir du gouvernement, dans le cadre des décrets d'application de la loi PINEL, une extension des protections du commerce et de l'artisanat.

Concernant le cas particulier de l'installation de l'enseigne de restauration rapide dans le 2e arrondissement, cette situation, vous l'avez dit, a suscité la mobilisation des élus, des commerçants et des habitants. Comme cela avait déjà été exposé lors du Conseil de Paris de février 2014, la Ville a fait le choix de refuser de délivrer le permis de construire pour l'implantation de cet établissement de restauration rapide à l'angle de la rue des Petits-Carreaux et de la rue Montorgueil.

L'annulation de ce refus par le tribunal administratif de Paris le 20 février dernier limite nos capacités d'opposition. Cependant, nous comprenons l'inquiétude des habitants du 2e arrondissement et de leurs élus. Nous avons donc continué à mobiliser tous les moyens légaux en refusant une seconde fois la demande de permis de construire, mais aussi à solliciter le renforcement des outils légaux. C'est le sens des démarches que je viens de vous exposer.

Pour une meilleure cohérence, je vous propose de retirer votre vœu pour un vœu de l'Exécutif qui reprend celui que vous aviez voté lors de votre dernier Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Monsieur BOUTAULT, acceptez-vous ce vœu bis ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Oui. Il varie très peu du vœu que j'ai déposé, à part la forme. Cela me va très bien.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je suis saisi d'une explication de vote par Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX. - Très rapidement, pour nous féliciter de l'action et de la position de la Ville de Paris qui a répondu aux inquiétudes des habitants, des différentes mobilisations et, ainsi, de l'ensemble des élus puisque cela fait plus d'un an et demi que le sujet revient.

Je me réjouis que nous aboutissions sur le vœu qui a été voté à l'unanimité au dernier Conseil d'arrondissement. Le vœu que l'Exécutif propose vise à rappeler que nous nous sommes toujours fondés sur les éléments juridiques, et en appui sur le P.L.U., pour défendre la qualité de vie de notre quartier, compte tenu de l'impact que nous mesurons si une telle enseigne s'installait dans un quartier historique, et qui ne s'inscrira pas dans l'animation du quartier que peuvent porter les associations actuellement présentes.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 244).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au respect du repos dominical.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous en avons bientôt terminé. Je vous demanderai donc de bien vouloir rester en séance.

Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 82, déposé par Mme SIMONNET, relatif au respect du repos dominical.

La parole est donc à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - On maîtrise le sujet, pour en avoir très longuement débattu.

Petit rappel : quelle que soit la loi Macron, hélas imposée à coup de 49-3, il y a toujours aussi, dans le Code du travail et dans l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1990, une obligation qui s'impose aux magasins alimentaires de ne pas ouvrir le dimanche après-midi et de ne pas y faire travailler leurs salariés. S'ils ouvrent le dimanche matin jusqu'à 13 heures, ils sont obligés de fermer le lundi qui suit, toute la journée lorsqu'on est dans une zone hors zone touristique.

Or, de nombreux supermarchés dans toute la Capitale continuent, en toute impunité, d'enfreindre la loi et la réglementation.

Et là, j'ai décidé de me fixer sur un supermarché qui est vraiment de toutes les provocations parce que, en face, en plus, nous avons un petit épicerie qui est dans une situation économique dramatique. Forcément, l'ouverture de ce supermarché en face de cette petite épicerie va faire en sorte que le responsable, qui n'est pas un salarié, qui donc, lui, a le droit d'ouvrir à partir du moment où il n'emploie pas de salariés, eh bien, va devoir, si cela continue, déposer le bilan. Il est dans une situation inextricable, avec un endettement, donc à chaque fois, on est obligés d'intervenir auprès de "Paris Habitat", donc ce n'est pas possible.

C'est un exemple mais je pense que des exemples comme ça, dans la Capitale, on en a des tonnes et des tonnes.

Et, en plus, à côté de cela, les salariés qui travaillent dans ce supermarché, en aucun cas, leurs droits ne sont respectés en termes d'heures supplémentaires, en termes de rémunération plus élevée. Il faut savoir que ce supermarché a même été capable d'ouvrir le 1er mai 2014 en toute impunité. Cela vous montre un peu l'aberration.

Donc, à travers ce vœu, pour terminer et clore, je souhaite qu'enfin on mette le poing sur la table, que la Maire de Paris interpelle de nouveau le Préfet de police et l'Inspection du travail pour que la loi et l'arrêté préfectoral soient respectés sur la Capitale.

Il y a des démarches juridiques qui sont en cours sur ce supermarché, comme sur d'autres, mais cela va prendre des années. Or, les services de police peuvent renforcer leur intervention auprès de ces commerçants qui ne les respectent pas.

Sachez que, d'ailleurs, il pourrait y avoir des arrêtés de fermeture quand il y a un abus manifeste de non-respect de la loi.

Je termine.

Qu'on intervienne donc auprès de la direction de "Paris Habitat", comme auprès de tous les bailleurs, pour accompagner les épiciers qui pourraient être dans cette situation équivalente, menacés d'expulsion locative.

Je souhaite demander aussi des négociations parisiennes mais je crois que, sur ce point, l'Exécutif va me répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Absolument et d'ailleurs, Olivia POLSKI le fait immédiatement !

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, Madame SIMONNET, je partage et tout l'Exécutif avec moi, Mme la Maire de Paris évidemment, votre souci concernant les ouvertures illégales qui sont contraires aux droits des salariés et qui ne peuvent évidemment pas être tolérées.

Suite à votre vœu, il y a plus d'un an déjà, j'avais saisi M. le Préfet de police afin que soit transmis à la Ville de Paris un bilan des actions qui avaient été menées par les services de la Préfecture à l'encontre des gérants des commerces alimentaires ne respectant pas la réglementation en vigueur. Ainsi, il nous a été communiqué le fait qu'en 2013, il y a eu 242 contrôles qui ont abouti à 96 verbalisations.

Au premier semestre 2014, 149 contrôles ont été réalisés, contre 126 d'ailleurs pour la même période en 2013.

Vous le voyez donc, il semblerait qu'il y ait une volonté de ne pas laisser impunis ceux qui ne respectent pas la loi.

La Ville de Paris considère, comme vous, les ouvertures illégales comme une concurrence déloyale aussi aux commerces de proximité.

Je ne peux aussi que vous suivre dans votre demande d'accompagnement social du commerçant qui est donc situé au 169-173, boulevard Davout et je vous informe que, effectivement, une intervention auprès de "Paris Habitat" a été faite. Je ne manquerai pas de vous informer des suites qui lui sont réservées.

S'il est important de faire un bilan de l'action menée depuis le début de l'année par la Préfecture de police au sujet des infractions que vous évoquez, la Maire de Paris n'a pas reçu de demande officielle de la part des organisations syndicales pour que soit pris un nouvel arrêté préfectoral.

Et, par ailleurs, nous ne connaissons pas pour l'heure non plus les nouvelles dispositions de concertation pour les fameuses Z.T.I., les zones de tourisme international, si c'est sur ce point que porte votre demande.

Aussi, je vous propose de retirer le dernier point de votre conclusion qui est : "La Maire de Paris engage des négociations parisiennes, conformément à la demande officielle des organisations syndicales, afin d'exiger la régulation de la concurrence parisienne dans le commerce sur les horaires et qu'un arrêté préfectoral soit pris par la suite, afin de le faire respecter."

Nous n'avons pas eu de demande.

Si vous êtes d'accord pour accepter cette proposition, j'émettrai un avis favorable à votre vœu ainsi amendé.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame Danielle SIMONNET, êtes-vous d'accord ?

Mme Danielle SIMONNET. - Évidemment, je n'ai pas inventé cette demande, donc je sais que cette demande a été exprimée depuis déjà plus d'un an et qu'elle est récurrente.

Néanmoins, elle vous sera reformulée.

Donc, je préfère que ce vœu soit adopté, donc j'accepte cet amendement de retrait de ce dernier alinéa.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup de cette attitude coopérative, ce qui nous permet de soumettre aux voix ce vœu ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 245).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au projet urbain du boulevard Ornano (18e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 83, déposé par Mme SIMONNET, relatif au projet urbain du boulevard Ornano, dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous connaissez également le dossier puisqu'il s'agit de l'établissement public foncier d'Ile-de-France qui avait vendu à une filiale de Bouygues, la Sodéarif, les anciens locaux de la C.P.A.M. qui sont situés au 13-19, boulevard Ornano, soit 18.000 mètres carrés. La Ville de Paris avait choisi de soutenir un projet présenté par Bouygues, qui comprenait une maison de retraite, une crèche, des logements sociaux et privés, mais aussi un supermarché Carrefour de 1.700 mètres carrés sur deux niveaux, alors qu'en face, on a déjà un autre supermarché d'une autre enseigne.

Donc, il y a tout un collectif d'habitants qui se sont mobilisés depuis un an, de manière forte, très conséquente, qui ont réuni plus de 1.000 signatures sur leur pétition, qui font des actions régulières dans le quartier parce qu'ils souhaitent défendre d'autres projets dans ces rez-de-chaussée, projets d'ailleurs qu'ils ont déjà co-élaborés, co-définis avec une implication citoyenne extrêmement forte.

Et donc, ils ont fait la démarche toute simple, qui est celle que nous promettons dans nos engagements en faveur de la démocratie locale et participative, c'est-à-dire qu'ils ont demandé que leur pétition soit prise en compte dans le Conseil d'arrondissement et puisse faire l'objet d'un échange.

Quelle n'a pas été leur surprise de découvrir un mépris totalement affiché par la mairie du 18e arrondissement, lors du Conseil municipal du 15 juin, dans lequel il n'y a eu finalement aucune concertation, à peine un petit mot en fin de séance, sous prétexte que, concernant les 1.000 pétitions, il aurait fallu vérifier si les signataires étaient bien majeurs, habitaient bien le 18e arrondissement.

Voilà ! Pour une fois qu'on a une pétition qui va à son terme, tel que nous l'avons défini, on se rend compte que ce n'est même pas possible. Vous imaginez la colère des habitants, que je comprends et partage amplement.

A travers ce vœu, je souhaite que le projet du boulevard Ornano soit revu de toute urgence par le Maire du 18e arrondissement, qu'il puisse y avoir un dialogue constructif et que l'on puisse réétudier ce projet, qu'on s'engage dans une réelle concertation avec les habitants pour étudier la possibilité de mettre en place le projet alternatif des habitants, qui est ancré dans la réalité de la vie des Parisiens, qui répond à une urgence sociale, sanitaire, culturelle pour la défense du bien commun et du mieux-vivre-ensemble.

Voilà, une maison de quartier autogérée.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole à Mme Olivia POLSKI pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Madame SIMONNET, vous avez souhaité nous alerter de nouveau, car cela avait déjà été fait, sur un projet privé de la Sodéarif, situé au 13-19, boulevard Ornano dans le 18e, et plus particulièrement au sujet de l'installation de l'enseigne Carrefour en rez-de-chaussée.

Je ne peux donc que vous répéter ce qui a déjà été dit au Conseil de Paris d'octobre 2014 : la maîtrise de la programmation, en l'occurrence de ce lieu, n'est pas municipale, et l'opération est déjà terminée et bouclée.

Je rappelle, pour mémoire, que la Ville s'est intéressée à l'époque à l'acquisition de cet ensemble et avait fait une proposition d'achat qui n'a pas été retenue, la Sodéarif ayant proposé à la C.P.A.M. un montant d'acquisition supérieur.

Il s'agit donc d'un projet avant tout privé, dans lequel la mairie du 18e, les élus du 18e se sont battus afin d'obtenir du promoteur la création d'un E.H.P.A.D. de 130 lits, d'une crèche de 44 berceaux, de 85 logements sociaux qui seront gérés par "Paris Habitat" effectivement.

Il est donc très clair que le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, et son prédécesseur avant lui, Daniel VAILLANT, ont défendu le bien commun, contrairement à ce que vous évoquez dans votre vœu. Cela ne peut pas être mis en doute, comme vous le faites de façon, je dois le dire, assez démagogique dans ce vœu.

Je rappelle que ce projet privé ne comportait initialement aucune crèche, aucun E.H.P.A.D., aucun logement. C'est bien parce que la mairie du 18e arrondissement et la Ville ont pesé vraiment et significativement auprès de la Sodéarif qu'in fine cette programmation a été obtenue. Il ne faut pas l'oublier.

Concernant l'installation commerciale en rez-de-chaussée, je me permets de redire très clairement qu'il nous est difficile d'intervenir sur des installations privées, particulièrement sur un bien qui a d'ores et déjà été vendu. Nous ne sommes pas dans une économie administrée. C'est un fait. Aucune règle légale n'obligeait le propriétaire, je le rappelle, propriétaire privé, à nous tenir informés ou à nous consulter.

Il s'avère que le propriétaire a déjà vendu ce bien en VEFA en décembre 2013 à la SPCI "Select Invest". Un bail est entré en vigueur en parallèle à la même date avec Carrefour, faisant de ce dernier l'actuel locataire de ce local en rez-de-chaussée.

Nous regrettons l'absence de consultation de la Ville sur ce projet envisagé. Mais il n'est plus possible d'intervenir à ce stade sur la destination de ce local et je pense que porter un autre message auprès des habitants serait les conforter dans l'illusion que l'on peut s'opposer légalement à ce projet.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci. J'imagine que c'est un avis défavorable de l'Exécutif. Je sou mets le vœu n° 83...

Pardon, Mme Galla BRIDIER a souhaité une explication de vote.

Mme Galla BRIDIER. - Merci.

Je voudrais juste rajouter sur les aspects simplement commerciaux, on ne va pas refaire le débat et revenir sur cette opération d'aménagement.

Premièrement, c'est quand même une occasion ratée, puisque depuis que nous avons ouvert le dossier, "Paris Habitat" s'était porté volontaire pour acquérir cet espace. Bref, c'est une occasion ratée quand même et cela aurait pu être de gestion publique. Et deuxièmement, commercialement, vous ne pouvez pas dire - je pense - qu'il est intéressant, logique qu'un Carrefour s'installe en face d'un Intermarché, voilà, au-delà des questions juridiques des choses.

Nous ne partageons pas l'ensemble des mots de ce vœu. Pour autant, nous le voterons, car nous soutenons la nécessité de repenser un projet alternatif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Claudine BOUYGUES a également demandé la parole pour une explication de vote.

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci, Monsieur le Maire.

Sans rajouter au débat, je voudrais m'associer totalement à ce qu'a dit Olivia POLSKI. On peut être en désaccord sur un projet qui est effectivement un projet privé.

C'est un projet qui a été déjà validé, je sais qu'il est très à la mode de remettre en ce moment la légitimité des élus qui ont voté par le passé des projets. Mais en l'occurrence, Mme POLSKI a dit exactement ce qu'il fallait sur ce projet.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2015 DDEES 168 - Mission Vital Quartier 2 confiée à la S.E.M.A.-EST - compte rendu de l'exercice 2014.

2015 DDEES 193 - Mission Vital Quartier 2 confiée à la S.E.M.A.-EST - Avenant n° 3.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Derniers projets de délibération. J'en suis désolé, mais nous revenons sur les projets de délibération DDEES 168 et DDEES 193. Cela va être très bref, mais il se trouve que pour des raisons purement formelles, je vais demander à Laurence GOLDGRAB de bien vouloir nous présenter l'avenant n° 3 sur lequel il y a eu une inscription pour que nous soumettions ensuite les projets de délibération au vote en quelques instants, s'il vous plaît.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Quelques instants seulement pour mettre en lumière ces projets de délibération qui visent à approuver le versement à la S.E.M.A.-EST d'un apport complémentaire de 1.865.000 euros pour le maintien du commerce culturel.

Un mot pour dire que 74 commerces culturels ont pu, jusqu'à présent, être maintenus ou préservés, et que cette opération est donc très importante.

Un mot également pour vous dire que cela s'inscrit dans un vaste plan en faveur du commerce culturel et que le 2 juillet nous aurons le Paris des libraires qui vise à valoriser le métier de libraire et je vous invite tous à vous rendre dans vos librairies, dans tous les quartiers, où les libraires présenteront les auteurs qui présenteront sur le thème de la liberté, des auteurs qui viendront discourir et des animations.

Merci beaucoup.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Absolument. Rendez-vous jeudi soir.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 168.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 168).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 193, qui correspond à cet avenant n° 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 193).

La séance est suspendue jusqu'à demain matin 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 30 juin 2015 à vingt heures vingt-cinq minutes, est reprise le mercredi 1er juillet 2015 à neuf heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bienvenue dans un hémicycle qui va, je crois, se remplir, mais nous démarrons puisque les principaux protagonistes sont présents.

2015 DEVE 78 - Subventions (200.000 euros) à 26 associations et 1 organisme dans le cadre de l'appel à projets COP 21 "Tous pour le climat!".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous continuons l'examen des projets de délibération, notamment le projet de délibération DEVE 78 relatif à l'attribution de subventions de 200.000 euros à 26 associations et un organisme dans le cadre de l'appel à projet COP 21 "Tous pour le climat".

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Je ne retrouve pas le document. Je ne pensais pas que l'on allait débiter par cela.

Toujours est-il que, de mémoire, si on est bien sur le projet de délibération DEVE 78, nous apprécions bien évidemment le plan d'aide qui est proposé à de nombreuses associations qui prennent à bras-le-corps le problème du réchauffement climatique sous différents aspects. Je pense que c'est notable. J'apprécie notamment les aspects culturels parce qu'on sait bien que le problème du réchauffement climatique, c'est un problème qui touche aux mentalités aussi. Les mentalités, on les change aussi par des actions éducatives, qui sont prises en compte dans un certain nombre d'associations, mais aussi culturelles, et c'est très appréciable.

Une subvention qui me semblait notable, c'était la subvention sur "l'open source", qui peut paraître un peu surprenante dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, mais il y a effectivement une association qui œuvre pour proposer des solutions en "open source" sur un certain nombre d'aspects liés à l'échange de technologie, etc. Ceci nous semble assez positif, car cela prend le problème économique et le problème de l'échange de l'information dans la dimension par rapport aux enjeux du réchauffement climatique.

Donc, nous voterons très favorablement ce projet de délibération.

Nous avons soumis un vœu, mais on en discutera tout à l'heure, par rapport au débat politique que nous voulions organiser, que l'on pensait devoir rattacher à ce projet de délibération, mais qui allait dans le même esprit.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Jean-Noël AQUA.

C'est bien de réveiller cet hémicycle dans la chaleur de la canicule.

Je donne la parole à Mme Célia BLAUDEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci, Monsieur AQUA, pour cette intervention de soutien du matin. Je comprends tout à fait, ce n'est pas forcément évident.

Simplement pour dire que ce projet de délibération s'inscrit dans la démarche globale que l'on a souvent évoquée au sein de ce Conseil, de la mobilisation qui est entière et pleine de la Ville dans la perspective de l'accueil de la Conférence internationale sur le climat.

Cette mobilisation à la Ville se fait à l'image de ce que l'on fait dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat au cours de l'année et prend en fait deux formes, à la fois la décision et la mise en place de politiques publiques pour lutter contre le dérèglement climatique. C'est d'ailleurs l'objet de ce Conseil quand on parlera de "1.000 immeubles", le plan d'alimentation durable, mais aussi un volet de mobilisation du territoire de l'ensemble des parties prenantes puisque nous sommes convaincus que cette lutte contre le dérèglement climatique passe par la mobilisation de l'ensemble des composantes de la société.

C'est donc pour cela qu'a été lancé cet appel à projets qui, effectivement, a connu un gros succès puisque nous avons plus de 150 associations qui ont postulé. Nous avons donc fait le choix, comme vous le remarquez, d'aller chercher des projets extrêmement variés, du projet artistique à la conférence, à l'atelier ou des projets allant plus sur "l'open source" et le numérique, pour arriver à toucher un maximum de personnes et de publics, des plus petits aux plus grands, des plus petits cercles au grand public.

Je vous remercie pour votre intervention sur ce projet de délibération et vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir l'adopter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Mais permettez-moi de saluer le travail qui est fait par les adjoints, bien sûr Célia BLAUDEL, mais également Patrick KLUGMAN et mon premier adjoint, Bruno JULLIARD, sur l'organisation de la COP 21.

L'ensemble de l'Exécutif est mobilisé puisque c'est un sujet totalement transversal, mais il y a un travail remarquable qui fait que nous serons au rendez-vous de cette grande organisation qui aura lieu à Paris en décembre prochain et, notamment, ce Sommet des 1.000 maires dont nous parlons et que nous sommes en train d'organiser et sur lequel nous avons le soutien des Nations-Unies. Hier, nous avons Michael BLOOMBERG, ambassadeur spécial auprès de M. BAN Ki-Moon sur ce sujet, et nous avons aussi reçu le soutien du Président de la République et de Laurent FABIUS qui est le président de cette COP 21.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 78).

2015 DEVE 94 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Réseau des associations pour le maintien d'une agriculture paysanne d'Ile-de-France" (AMAP IDF) (3e) pour l'animation de son réseau parisien.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il manque l'orateur de l'UMP, M. VESPERINI, sur ce projet de délibération DEVE 94.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 94.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 94).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation de la COP 21.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 101, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif à l'organisation de la COP 21.

C'est Jean-Noël AQUA, pour M. le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, qui prend la parole.

M. Jean-Noël AQUA. - Madame la Maire, chers collègues, cette fois-ci, j'ai bien retrouvé mes fichiers. Nous demandons, par ce vœu, l'organisation de débats politiques autour des enjeux du réchauffement climatique.

Pourquoi des débats politiques ? Parce que le réchauffement climatique n'est pas le fruit du hasard. Il n'est pas une catastrophe naturelle liée à un phénomène indépendant de l'homme. Le réchauffement découle de choix économiques et politiques. Il résulte de l'organisation de notre société. Il interroge des choix systémiques et j'en citerai un certain nombre.

Le premier est celui des transports, bien évidemment, notamment des transports liés à une organisation économique qui privilégie la production à bas salaire à l'autre bout du monde, qui nécessite d'être acheminée ensuite jusqu'aux consommateurs. Des transports où la concurrence est systématiquement faussée par l'absence de la prise en compte du coût de la pollution.

Il est en effet plus rentable, pour certains, de laisser les populations payer ensuite la facture des catastrophes climatiques.

Le second choix de société concerne la production industrielle qui n'intègre toujours qu'insuffisamment les objectifs environnementaux.

Il est vrai que les conditions environnementales ne sont pas enrichissantes au sens comptable du terme.

Elles sont donc difficiles à valoriser dans une société basée uniquement sur la rentabilité, mais il n'en est pas moins fondamental et urgent de prendre en compte ces conditions environnementales.

Une conséquence concrète pour notre ville. Alors que la R.A.T.P. vise à remplacer ses bus par des bus électriques, avec toutes les conséquences tant sur la pollution en CO2 que sur la pollution aux particules fines, très peu de constructeurs répondent aujourd'hui à l'appel d'offres, car ces véhicules ne sont pas jugés assez rentables pour les constructeurs. Réfléchir sur le long terme est définitivement difficile dans une économie régie par le court-termisme.

Enfin, le réchauffement est bien sûr le résultat de notre politique énergétique, essentiellement basée sur le pétrole et le charbon, notre politique énergétique n'intègre pas le coût au carbone et nous savons que c'est bel et bien un enjeu des discussions de la COP 21.

Pour toutes ces raisons, nous pensons qu'il est important d'organiser, sur la Ville de Paris, des débats politiques, des débats qui explorent les racines du problème et qui questionnent, de façon ambitieuse, les alternatives à la hauteur des enjeux.

Nous proposons que ces débats soient intégrés dans le programme de la COP 21, afin de gagner en visibilité.

C'est tout l'objet de notre vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Madame Célia BLAUDEL, vous avez la parole.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Dans la continuité de ce que j'ai pu dire sur la réponse sur le premier projet de délibération, Monsieur AQUA, l'Exécutif, accueille très favorablement votre vœu d'organiser des débats sur des thématiques comme le lien entre le réchauffement climatique et la question des inégalités sociales ou encore le lien entre ce réchauffement climatique et le système économique.

Votre vœu rappelle bien que la question du climat dépasse les seules questions environnementales, mais qu'elle soulève bien un débat de société beaucoup plus général sur nos modes de production, nos modes de consommation, nos modes de vie, pour aller vers la construction d'une société plus sobre et plus juste.

C'est donc, comme j'avais pu le dire en Commission, un vœu extrêmement pertinent qui nous remet dans cette dimension-là.

Je vous proposerai simplement un amendement pour réintégrer dans ce vœu la dimension d'une organisation en lien avec les mairies d'arrondissement qui, elles, sont très demandeuses de temps d'échanges et de débats. Et, si vous l'acceptiez, je pourrais donner un avis favorable à votre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, êtes-vous d'accord sur cette proposition ?

M. Jean-Noël AQUA. - Oui, bien sûr.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 255).

2015 DEVE 38 - Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un menu végétarien dans les restaurants du personnel de la Ville.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DEVE 38 concernant l'approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020, sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé le vœu référencé n° 121.

Première oratrice de ce débat, Carine PETIT, pour le groupe Socialiste et Apparentés, Madame la maire du 14e, vous avez la parole.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

L'alimentation est un enjeu majeur de lutte contre les conséquences des dérèglements climatiques dans le monde, mais aussi pour notre ville et pour notre pays.

Enjeux environnementaux, enjeux de santé, enjeux financiers aussi.

A Paris, il s'agit de 30 millions de repas, dont 69 % sont destinés à la restauration scolaire. La Ville de Paris s'est, depuis 15 ans, engagée dans cette dynamique, en pionnière, et je me félicite aujourd'hui que nous franchissions une nouvelle étape, que ce nouveau plan alimentation durable soit, pour sa deuxième édition, porté par l'Exécutif, par ma collègue Célia BLAUDEL, comme un engagement fort devant les Parisiens et fasse l'objet d'une délibération à part entière qui nous engage toutes et tous.

Le bilan, nous n'avons pas à rougir de notre bilan.

Aujourd'hui, 43 %, plus de 43 % d'alimentation durable dans nos crèches, dont 80 % de fruits et légumes sont "bio". Dans les écoles, nous franchissons à l'échelle de l'ensemble de Paris, plus de 24 % d'alimentation durable, mais il faut souligner que 100 % des caisses des écoles ont introduit au moins une composante "bio", labellisée, par semaine.

Et puis, notre Ville, du coup, est le premier acheteur public français de "bio".

Dans cette constante recherche de nouvelles formes d'actions, le positionnement de la Ville de Paris, uniquement comme acheteur de denrées durables, ne pouvait plus suffire.

Avec ces organismes et ces partenaires : Eau de Paris, Conseil régional, Conseils départementaux, même de petite et grande couronne, notre Ville doit s'impliquer directement en faveur de la consolidation de la filière biologique locale et doit accompagner la structuration de l'agriculture biologique sur le territoire francilien.

Comment convaincre de nouveaux agriculteurs de se lancer dans une conversion qui semble, pour beaucoup, risquée ou incertaine ?

Comment surmonter les difficultés liées à la saisonnalité des produits et les intégrer dans la composition de nos menus de restauration collective ?

Comment se positionner sur un marché, extrêmement concurrentiel, à des prix compétitifs par rapport aux autres offres de produits biologiques qui viennent de loin, mais qui ont une empreinte carbone parfois démesurée ?

Comment permettre à tous les arrondissements de progresser ensemble ?

C'est aussi un enjeu important.

Les deux freins principaux pour tenir nos engagements - qui est de franchir le cap des 50 % d'une alimentation durable et biologique à Paris - les deux freins principaux peuvent venir, en premier lieu, du surcoût que cela induirait et aussi de l'insuffisance de l'offre, et c'est à cela que ce projet de délibération s'attaque.

Pour aider les agriculteurs biologiques à trouver les réponses, et les acheteurs que nous sommes à les trouver aussi, je me félicite que l'action douce de ce plan, reprenne ce que la Caisse des écoles a déjà franchi, c'est-à-dire d'adhérer et de regarder, en tout cas d'étudier, la faisabilité de l'adhésion à la coopérative "bio" d'Ile-de-France.

Dans le 14e arrondissement, nous l'avons fait en avril dernier, c'était symbolique, mais aussi très pratique en matière de premiers soutiens, et si la Ville, dans son ensemble, franchit ce cap, nous pourrons, par cette souscription, aider la politique d'achat durable des Caisse des écoles, et avoir une politique de soutien efficace à la constitution de filières locales.

Ce projet de coopérative réunit 28 agriculteurs "bio" d'Ile-de-France et fait partie du groupement des agriculteurs bio d'Ile-de-France, cette structuration permettra de proposer des produits bio locaux, en volume suffisant, adaptés à nos exigences diététiques et tout au long de l'année, grâce aux financements et aux fonctionnements mutualisés d'équipements de transformation de produits.

Sur le fond, comme sur la forme, ce projet de délibération va nous permettre de franchir un nouveau cap.

Je cite également très rapidement d'autres actions comme : réduire le nombre de points de livraison de la restauration collective municipale, des arrondissements ont déjà beaucoup avancé, et il faut les inciter à nouveau. C'est ce que ce projet de délibération permet.

Il permet aussi de guider et de nous aider toutes et tous à franchir également des actions sur le thème du gaspillage alimentaire, de la réduction des déchets que nous produisons sur nos cantines de restauration collective.

Et je me félicite aussi que ce projet de délibération prenne en compte l'ensemble de la restauration : crèches, écoles, résidences pour personnes âgées, collèges aussi qui, bien souvent, n'avancent pas à la même vitesse. Et là, c'est l'occasion de marquer des points sur l'ensemble du territoire parisien et l'ensemble de notre restauration collective.

Je vous remercie pour votre écoute.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est moi qui vous remercie, Madame PETIT.

Et donc, je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Écologiste de Paris.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que nous pouvons tous nous réjouir que, dans le cadre de son Plan Climat Energie, la Ville mette en œuvre une politique très volontariste de développement de l'alimentation durable dans sa restauration collective, principalement dans la restauration scolaire, mais pas que, aussi dans les établissements de petite enfance, d'accueil de personnes âgées, de restauration des agents de la Ville notamment, soit quelque 30 millions de repas par an servis dans ses 1.200 restaurants.

Depuis 2009, la part de l'alimentation durable servie dans des cantines parisiennes, toutes cantines confondues, est passée de 6,6 % d'alimentation biologique en 2008, à 24,3 % aujourd'hui d'alimentation durable, dont 21,5 % en alimentation biologique.

La notion d'alimentation durable, pour que les choses soient claires, désigne les produits issus de l'agriculture biologique, les produits de saison et de proximité ainsi ceux qui bénéficient du label qualité comme le label rouge ou le marine "stewardship concil", c'est-à-dire la pêche durable, qui garantit que les poissons ne sont pas pêchés en eau profonde, ou n'appartiennent pas à des espèces en voie de disparition.

L'objectif de ce plan, auquel nous souscrivons, est d'améliorer le contenu de l'assiette et de réduire l'impact environnemental de la restauration collective, et d'aboutir à ce que, en 2020, 50 % de l'alimentation servie dans les restaurants scolaires à Paris soient issus de l'agriculture biologique ou d'alimentation durable.

L'ambition de Paris est également de recourir davantage aux produits locaux, afin de réduire l'empreinte carbone de ses produits alimentaires et d'encourager l'agriculture biologique en Ile-de-France, où elle peine encore, malgré la demande importante à se structurer et à se développer.

Ce plan a été élaboré par les directions concernées, les maires d'arrondissement, les gestionnaires de restauration, les directeurs de caisses des écoles, et je tenais à souligner que c'est un travail qui a été co-construit, et c'est une très bonne chose, tant cela demande d'être avant tout partagé par l'ensemble des acteurs de la restauration collective.

L'alimentation durable présente toute une série d'avantages. D'abord des avantages environnementaux. La production d'alimentation durable préserve la biodiversité, l'air, la qualité de l'eau, des sols et les ressources naturelles, évite les émissions à effet de serre et améliore aussi le bien-être animal. Je voudrais souligner le travail d'"Eau de Paris", qui travaille sur les eaux de captage des eaux de Paris pour préempter des terres agricoles et les convertir en bio ou les laisser en prairie pour assurer la qualité de l'eau potable que nous buvons à Paris.

Avantage économique de l'alimentation durable, qui encourage le développement des emplois agricoles, puisque à structure d'exploitation identique, l'agriculture biologique emploie 30 % de main d'œuvre en plus que l'agriculture conventionnelle.

On peut aussi noter, et j'y faisais allusion en termes d'assainissement de l'eau, des économies liées à la dépollution, qui sont évaluées entre 1 et 1,5 milliards d'euros par an qui sont évités d'être dépensés dans les zones de dépollution des épandages agricoles qui polluent les nappes phréatiques.

En termes d'économies également, cela permet de relocaliser les moyens de production et de créer des emplois non délocalisables.

Ajoutons à cela des avantages sociaux, puisque l'alimentation durable permet de renouer le lien de confiance entre consommateurs et producteurs, et participe à la réduction des inégalités alimentaires via la restauration collective, à laquelle tout le monde a accès à des tarifs relatifs à son quotient familial, et permet à tous les élèves d'accéder à des produits de qualité.

Et enfin, des avantages pour la santé, puisque en proscrivant les recours aux engrais chimiques et aux produits phytosanitaires, la santé des agriculteurs et des consommateurs est préservée.

En Ile-de-France, toutefois, les filières agricoles durables sont insuffisamment structurées pour répondre à l'approvisionnement de la restauration scolaire. C'est bien l'objectif de ce projet de délibération, mieux l'organiser et mieux la structurer, puisque la faiblesse de l'activité maraîchère et maraîchère biologique fait que 90 % de sa production se dirige vers les A.M.A.P. et donc, très peu pour la restauration collective.

Peu d'outils de transformation spécifique en matière d'alimentation durable pour la restauration collective existent...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Ah, déjà ? Je suis donc trop long ! Désolé.

Je vais donc conclure pour dire qu'il manque donc une restructuration, et parmi les objectifs de ce plan, si vous me donnez encore une minute, puisque je voudrais vous présenter le vœu...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, vous n'avez plus le droit, là. Non, je suis désolé, Jacques BOUTAULT. On est tous tenus au même temps de parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je me suis laissé porter par mon enthousiasme sur le sujet.

Ce vœu demandant un choix végétarien alternatif quotidien dans les restaurants du personnel de la Ville et un repas végétarien par semaine en restauration scolaire vous sera présenté par David BELLARD.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, mais nous aurons compris que vous êtes très enthousiaste et je m'en réjouis. Voilà. Merci à vous.

La parole est à Jean-Baptiste MENGUY, pour le groupe UMP.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, avant toute chose, je tiens à préciser que mon groupe votera ce plan, qui est un pas important, je crois, vers l'amélioration de l'alimentation et des repas que nous servons dans les structures publiques de la Ville, qui ne concerne pas uniquement la caisse des écoles, mais, disons, en très grande partie les caisses des écoles, et c'est la raison aussi pour laquelle je prends la parole.

Ce plan 2015-2020, même si 2015 est déjà bien entamée, est très important, je crois, pour tracer une direction vers laquelle la Ville doit tendre, mais il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas que la Ville qui est partie prenante. Et les remarques que je vais faire se veulent constructives pour que ce plan lui aussi soit durable et puisse trouver des effets.

En effet, la Région, même si elle est citée à de nombreuses reprises, est un peu absente des mesures qui doivent être prises à l'avenir. C'est quelque chose qu'on peut regretter. C'est peut-être lié aux circonstances et au calendrier électoral, mais je crois qu'une revoyure après les échéances serait importante pour qu'elle soit beaucoup plus engagée vers ce plan. Pourquoi ? Parce qu'évidemment, vous avez souhaité mettre l'accent sur deux éléments qui nous paraissent également fondamentaux : les circuits courts et l'appel à des producteurs locaux.

Oui, nous avons besoin de ces sources d'approvisionnement pour les repas à la Ville de Paris. Le seul problème, c'est que dans les faits, et le plan le relève, la Région Ile-de-France n'est pas prête structurellement pour ces circuits courts. D'abord, la commande publique nous empêche de mettre une clause de provenance géographique. C'est dommage. Je crois qu'on peut améliorer les choses, évidemment, mais juridiquement, c'est très compliqué. Et les producteurs locaux d'Ile-de-France ne sont pas prêts à fournir cette commande.

Nous devons à tout prix, et c'est peut-être le seul point essentiel de ce plan, engager la région Ile-de-France pour développer la capacité des producteurs locaux, parce que sinon, nous devrons faire appel à des circuits courts plus longs. Nous les connaissons. Cela fait appel à d'autres régions de notre pays et à un moment donné, les circuits

courts ne le sont plus géographiquement. On sait qu'un circuit court, c'est environ maximum 200 kilomètres, mais tout de même, c'est un petit peu dommage.

Et donc, cet accompagnement de la Région pour que les producteurs locaux se développent est évidemment fondamental, et comme le plan le relève, nous sommes encore loin du compte.

Le second paradoxe qui est soulevé, c'est l'incitation à recentraliser la commande publique. Alors, nous avons bien noté la volonté de faire des économies d'échelle par la recentralisation de la commande publique. C'est mécanique. Il n'y a pas grand-chose à dire là-dessus. Seulement, il ne faudrait pas que la qualité de la commande soit atteinte par la recentralisation de cette commande. Pourquoi ? Pour deux raisons.

D'abord, on voit bien que lorsqu'on fait une commande publique sur de l'alimentation, sur des repas que l'on sert, il ne faut pas être trop loin, si j'ose dire, de l'assiette qui est servie, parce que nous avons besoin d'énormément de réactivité, s'il y a des produits défectueux, s'il y a des choses à changer, et qu'une recentralisation au niveau de la Ville peut empêcher cette proximité. Et à un moment donné, le plan le relève, la proximité est une donnée essentielle de l'efficacité de ce plan et des objectifs fixés.

Le second point, c'est que si vous recentralisez trop la commande publique, vous devrez avoir une commande publique pour fournir tout Paris, et fournir tout Paris, cela implique des quantités très importantes. Evidemment, les petits producteurs locaux ne sont pas en capacité de fournir des quantités aussi importantes. Et donc, juridiquement et en pratique, cette recentralisation de la commande publique pose bon nombre de problèmes.

Le troisième point sur cette commande publique, c'est qu'évidemment, cela porterait atteinte à l'autonomie notamment des caisses des écoles, et cela, nous ne le souhaitons pas. Nous ne le souhaitons pas, parce que nous considérons que les caisses des écoles sont au plus près de l'attente des repas des enfants comme des adultes qui mangent dans les écoles, et une commande publique recentralisée au niveau parisien ne serait pas une bonne idée.

J'ajoute d'ailleurs que ce plan s'inscrit, pour les caisses des écoles, en parallèle, Madame la Maire, d'une mission sur la restauration collective parisienne, dont les conclusions devaient être rendues au mois de juin, et pour l'instant, nous n'avons pas eu beaucoup de nouvelles. Il serait peut-être intéressant de joindre les deux : le plan d'alimentation durable et cette mission.

Pour conclure, j'ajoute que les arrondissements n'ont pas attendu pour respecter un certain nombre d'objectifs qui étaient posés dans ce plan. L'objectif "50 % bio", disons-le, il est utopique. C'est très compliqué et c'est trop compliqué en pratique et juridiquement. Mais les caisses des écoles, en particulier le 15e...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur MENGUY, puisque vous avez dépassé aussi vos cinq minutes.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Voilà, j'ai pris exemple sur M. BOUTAULT, pour une fois ! Emporté par l'enthousiasme de M. BOUTAULT qui a été... voilà !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Formidable ! Communicatif !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Mais les caisses des écoles n'attendent pas pour les labels, pour le bio, etc., et je vous invite évidemment à reprendre le modèle.

A titre accessoire, on pourra peut-être s'interroger sur le Club des caisses des écoles proposé...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MENGUY.

Je vais donner la parole...

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je pense que les chefs des services économiques n'ont pas besoin d'une cafétéria pour se retrouver, mais pourquoi pas...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - ... à M. Alexandre VESPERINI pour le groupe UMP.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - ... creusons sur ce sujet !

Je vous remercie de votre élégance, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, toujours.

Merci.

Monsieur VESPERINI, vous avez la parole, pour 5 minutes.

Il n'est pas là, donc nous passons à Mme SIMONNET, pour 5 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le plan qui nous est présenté ici défend des objectifs ambitieux en matière d'alimentation durable et je salue la démarche de collaboration qui a prévalu à sa rédaction définitive.

Ce plan fait néanmoins l'impasse sur des éléments indispensables à une alimentation saine, condition nécessaire pour assurer le droit à l'existence. Développer une alimentation bio et de qualité implique une mutation de notre modèle agricole vers une agriculture paysanne, écologique et relocalisée.

Comme nous vivons dans un monde aux ressources limitées et épuisables, nous devons rompre avec la logique de surexploitation de nos sols en luttant notamment contre l'usage à répétition de pesticides et d'O.G.M.

Paris n'a pas de terres agricoles. Eh bien, Paris doit néanmoins se préoccuper de la surface dédiée à l'agriculture en Ile-de-France, qui diminue continuellement et nuit à l'autonomie alimentaire de la région.

Du coup, les filières de proximité ont aujourd'hui de grandes difficultés à satisfaire les besoins alimentaires de Paris.

Il est donc nécessaire de préserver les terres agricoles. La Mairie doit s'engager contre l'étalement urbain et contre les grands projets qui sacrifient les terres fertiles en Ile-de-France, comme celui d'Europa City, dans le triangle de Gonesse, comme je m'en faisais l'écho à travers le vœu que j'ai présenté hier et que, hélas, vous avez rejeté.

Le développement d'une alimentation bio saine doit s'appuyer sur les circuits courts et le soutien aux petits producteurs. Les collectivités ont un rôle clé à jouer, notamment par la promotion de l'agriculture urbaine ou par le biais de la commande publique : cahier des charges "bio", rationalisation des transports, conditions sociales de production, critères de fraîcheur des produits. Le choix des circuits courts conduit à une nouvelle reconnaissance du travail des équipes.

Il faut valoriser le travail avec des aliments de qualité, en lien avec les producteurs locaux plutôt que de cuisiner des produits industriels. Il est bien évident que favoriser une alimentation "bio" et de qualité est totalement contraire aux dogmes libéraux du grand marché transatlantique, ce qui fait une raison de plus pour s'opposer à ce traité néfaste.

Si seulement j'arrivais à vous faire prendre conscience de l'enjeu fondamental de ce débat et que vous cessiez de le regarder comme simplement un folklore que j'utiliserais à chaque Conseil, alors que c'est une question fondamentale.

Enfin, la question de l'alimentation doit être considérée sous l'angle de la santé publique. Eduquer à une alimentation saine coûte moins cher que de soigner des diabètes.

C'est l'occasion également de sensibiliser l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens, en commençant par la question de la place de la viande dans notre alimentation, et notamment la trop grosse consommation en sols nécessaires à sa production et je ne peux développer, dans le temps qui m'est imparti, tous les autres aspects.

Nous devons développer la mise en place de repas végétariens dans la restauration collective et je salue les mairies qui ont commencé à s'y engager, comme le maire du 12e, mais je crois savoir aussi que la mairie du 18e...

14e aussi ?

Je continue l'appel aux mairies : qu'elles se signalent !

Je pense que c'est important et c'est une révolution culturelle que nous devons accompagner en ce sens.

Je n'ai pas non plus le temps de développer mais cette alimentation saine, cette éducation à l'alimentation et à la santé, elle nécessite le respect aussi du savoir-faire et rien de mieux pour cela que d'avoir des cantines en régie directe et non pas en délégation de service public, avec des plats industriels tout-faits ailleurs, fussent-ils avec des composants "bio".

Il faut absolument, et je pense aux mairies encore récalcitrantes et là, pour le coup, mauvais point pour le 18e ! J'aimerais bien que la mairie du 18e, enfin, remette sa cantine centrale en régie publique.

Pour conclure, chers collègues, ce plan est un plan d'étape mais nous pourrions nous donner les moyens d'une plus grande ambition.

Pour ce faire, il faut assumer de prendre globalement le sujet et s'engager pleinement dans la transition écologique et citoyenne de notre alimentation.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

L'oratrice n'est pas là.

La parole est donc à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Si vous le souhaitez !

Mais Jacques BOUTAULT !

Comme cela, vous pouvez présenter ce que Jacques BOUTAULT n'avait pas présenté.

M. David BELLIARD. - Oui, excusez-moi, Madame la Maire.

En un mot, pour présenter le vœu relatif à l'introduction d'un menu végétarien dans les restaurants du personnel de la Ville de Paris.

En fait, nous avons deux objectifs avec ce vœu.

Le premier, c'est qu'une option végétarienne soit proposée aux personnels de la Ville dans les restaurants et lieux de restauration qui sont gérés par la Ville.

Le deuxième, c'est d'avoir un objectif d'un repas végétarien par semaine, à l'image de ce qui se fait déjà dans le 2e arrondissement, qui soit servi dans les cantines scolaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BELLIARD.

La parole est à Mme Célia BLAUDEL, pour répondre à l'ensemble des orateurs.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire, et merci à tous les intervenants pour l'intérêt que vous avez porté à ce projet de délibération. Je note à la fois l'enthousiasme mais aussi les félicitations, mais aussi les critiques constructives qui ont pu être formulées.

Je n'aurai sans doute pas le temps d'aller dans ma réponse jusqu'à la question du TAFTA sur ce plan alimentation, mais je voudrais redire ce matin à quel point le plan que nous portons sur l'alimentation durable est un plan ambitieux. Je voudrais le redire pour introduire une part considérable d'alimentation durable dans l'ensemble de la restauration collective : les crèches, les écoles, les établissements de personnes âgées, les restaurants des agents de la Ville.

Par alimentation durable, là aussi, je voudrais y revenir très rapidement parce que la question est très souvent posée, il faut entendre que ce sera bien un objectif de 50 % d'alimentation "bio" que nous comptons atteindre d'ici à 2020.

Un travail aussi très important sur la dimension locale et de saison.

La poursuite de l'objectif fixé par le Plan climat énergie territorial de réduire de 20 % la part carnée - j'y reviendrai sur la question du vœu présenté par les Ecologistes - et bien d'autres objectifs fixés par ce Conseil de Paris dont notamment celui qu'a évoqué Jacques BOUTAULT de la fin des poissons pêchés en eau profonde dans l'alimentation collective.

Ce plan est surtout ambitieux de par la globalité, finalement, des enjeux, et vous l'avez toutes et tous quasiment dit, auxquels nous répondons, qui peuvent se résumer par cette formule qui a maintes et maintes fois été utilisées : "de l'assiette à la planète", parce que nous cherchons effectivement bien à assurer, avec ce plan, de servir des repas de qualité, bons pour la santé à tous les usagers de la restauration publique, et ce, sans discrimination économique, et c'est important de le rappeler.

De soutenir aussi un modèle d'agriculture respectueux de l'environnement, de diminuer les sources de pollutions des terres, de l'air mais aussi de nos ressources en eau, mais aussi de soutenir les développements d'une filière agricole d'emplois locaux, justement rémunérés, et qui, elle aussi, est plus respectueuse à la fois du travail mais aussi de la santé des paysans.

Cette ambition, elle réside aussi dans l'importance du marché parisien. Je le rappelle : c'est 30 millions de repas, 60 millions d'investissements par an. C'est aussi finalement une partie du challenge auquel nous faisons face aujourd'hui : c'est trouver l'offre correspondante, dans un contexte où politiques nationales et européennes font encore la part belle à une agriculture dite conventionnelle mais qui, effectivement, ne répond pas à ces objectifs d'alimentation durable que nous nous sommes fixés.

Du coup, pour répondre à Jean-Baptiste MENGUY, c'est vrai que cela fait partie de nos préoccupations d'aller au-delà de ce Plan alimentation durable et d'aller travailler avec des partenaires tels que la Région Ile-de-France, mais pas que : c'est aussi l'Agence de l'eau Seine-Normandie, c'est l'ensemble des représentations de l'Etat sur le territoire pour aller vers de plus en plus de terres dédiées à une telle agriculture.

Ce que je souhaitais aussi rappeler par rapport à vos différentes interventions, c'est qu'on ne part pas de rien. En 2014, effectivement, nous allons - c'est quasiment confirmé, on attend les derniers chiffres - atteindre cet objectif de 30 % d'alimentation durable qui avait été fixé par le passé.

Et je souhaiterais vraiment réinsister sur ce point : ce n'est pas arrivé par hasard, ces 30 %, c'est le fruit d'une volonté politique mais c'est aussi le fruit d'un important travail de fond réalisé avec l'ensemble des Directions de la Ville mais aussi des partenaires de la Ville concernés.

Je tiens vraiment ici ce matin à remercier la centaine d'acteurs qui ont planché près de 70 heures à la construction de ce plan.

Je tiens aussi à remercier l'implication forte de mes collègues Alexandra CORDEBARD, Emmanuel GRÉGOIRE, Dominique VERSINI parce que c'est vraiment ce travail en transversalité qui va nous permettre, une fois encore, d'atteindre nos objectifs, j'en suis persuadée, en 2020.

Et c'est là où je tenais aussi à vous répondre : le Club des caisses des écoles, ce n'est pas un espace de cafétéria, c'est une demande des présidents des caisses des écoles et de leurs équipes de pouvoir se retrouver.

Très rapidement sur vos différentes questions : vous l'avez vu ce plan s'articule autour de trois volets.

Un premier qui va être vraiment un travail sur la stratégie d'achat de la Ville de Paris. Carine PETIT l'a dit, c'est un travail notamment sur la politique d'achat et la réduction du gâchis alimentaire, mais aussi un travail, comme vous l'avez signalé, sur les bancs des Républicains, sur les groupements de commandes.

Justement, là encore, on est dans la mise en œuvre d'une proposition totalement élaborée avec les caisses des écoles où on va vers un travail sur le groupement de commandes pour mutualiser, mieux acheter, dégager de la marge financière, tout en construisant tout de même des lots qui soient intéressants et acceptables pour avoir une offre intéressante en face et ne pas avoir des lots trop importants.

C'est donc une série d'actions dans le cadre de la stratégie d'achat.

Une série d'actions pour soutenir la filière et Jacques BOUTAULT a effectivement cité cette action qui m'est chère, en tant que présidente d'"Eau de Paris", du développement d'une agriculture autre sur les aires d'alimentation de captage de la Ville de Paris. Je dirais, Madame SIMONNET, que nous faisons notre part pour préserver justement ces surfaces agricoles en Ile-de-France.

Et puisque j'arrive au bout de mes 5 minutes, j'en terminerai en répondant au vœu des écologistes en leur disant que ce vœu s'inscrit totalement dans les objectifs du plan en proposant l'introduction d'un repas végétarien. Je crois qu'est dépassé le temps où l'on considérait que l'équilibre alimentaire ne pouvait se construire que sur l'apport des seules protéines animales.

Je vous proposerai néanmoins une modification dans sa rédaction pour avancer progressivement sur ces questions, en vous proposant d'abord une expérimentation dans le restaurant de l'Hôtel de Ville des personnels, qui est souhaité d'ailleurs par les agents, avant d'élargir et de généraliser progressivement cette pratique aux autres restaurants administratifs.

S'agissant de la caisse des écoles, nous précisons que la Ville accompagne bien ces entités qui restent indépendantes dans les arrondissements vers la mise en place de tels plats d'ici 2020 dans l'ensemble des arrondissements.

Si ces amendements vous convenaient, nous pourrions adopter votre vœu.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame BLAUDEL.

Je vais donc mettre aux voix avec les propositions qui sont faites. Je pense, Monsieur BELLARD, que vous acceptez la proposition d'amendement ?

Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 121 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée à l'instant par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 264).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 38.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 38).

2015 DRH 13 G - Formation et accompagnement des contrats aidés. Avenant à la convention avec le Fonds local emploi solidarité de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons avec la 1ère Commission et nous examinons le projet de délibération DRH 13 G relatif à la formation et l'accompagnement des contrats aidés avec un avenant à la convention avec le Fonds local emploi solidarité de Paris.

Madame PREMEL, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération va permettre de financer la formation de 300 nouveaux salariés en contrat unique et en emploi d'avenir jusqu'à la fin de l'année 2015.

Je tiens à souligner que la Ville et le Département de Paris assument par-là pleinement leur rôle d'employeur vis-à-vis de ces salariés en parcours d'insertion.

Par cette aide, le F.L.E.S. est en mesure de mettre en œuvre des actions de bilans, de formations, d'accompagnement vers l'emploi, en direction des bénéficiaires de contrats aidés en poste dans les services de la Ville et du Centre d'action sociale. Mais elle met aussi des formations de tuteur en faisant appel à des organismes extérieurs.

Cette double intervention, auprès des salariés en parcours et auprès des tuteurs, nous paraît être une garantie d'un accompagnement réel, par la durée que la Ville propose à ces parcours d'insertion, la formation des salariés qui leur permet de monter en compétences et pas seulement d'occuper un emploi, et de bénéficier d'un minimum d'autonomie financière. La qualification des tuteurs, qui assurent la transmission des savoirs et du métier lié au poste occupé, est importante.

C'est par ces trois dimensions qu'un contrat d'insertion n'est pas une parenthèse où la personne peut se retrouver, après comme avant son poste d'insertion, mais au contraire plus qualifiée et plus à même d'assumer un emploi durable.

Ce projet de délibération, étant un avenant d'une convention que nous avons votée en septembre 2014, permettez-moi de regretter que ne soit pas communiqué le bilan de la convention initiale, d'autant plus qu'il prévoyait explicitement que l'avenant serait présenté sous réserve d'un bilan financier et des besoins qui le justifieraient.

Ce regret ne nous empêche pas de voter ce projet de délibération qui témoigne que la Ville et le Département sont des acteurs actifs dans la lutte pour l'inclusion sociale dont l'emploi est un élément constitutif fondamental.

Je vous remercie.

(M. Julien BARGETON, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Mes chers collègues, merci, et chère Danièle PREMEL, pour votre soutien constant à la politique d'insertion que nous menons, qui est une partie importante de la politique en faveur de l'emploi que mène la Ville de Paris. Vous le savez, notre collectivité a un niveau d'engagement très fort, comparé à toutes les autres collectivités locales, en matière d'emplois d'insertion.

Nous avons pour objectif d'accueillir 1.200 personnes en contrats aidés dans les services de la Ville. Nous sommes passés de 300 jeunes à 400 jeunes recrutés en emploi d'avenir à la Ville depuis le début de la mandature. Nous avons pour but d'en recruter jusqu'à 500, car c'est un vrai tremplin vers l'emploi durable, vous l'avez très bien souligné.

En ce qui concerne les apprentis, nous allons passer de 400 à 500 jeunes en contrat d'apprentissage à la rentrée prochaine, soit un engagement sans précédent de notre Municipalité.

Tous les leviers de l'insertion professionnelle sont utilisés à Paris. Je pourrais aussi ajouter notre politique d'accueil des stagiaires, avec plus de 7.000 stages effectués dans nos services chaque année.

Comme vous l'avez souligné, ces objectifs quantitatifs volontaristes doivent s'accompagner d'une toute aussi forte exigence de qualité : qualité dans la définition des missions, qualité dans l'accueil et l'accompagnement fait par les tuteurs, qualité dans la formation dispensée à ces personnes.

Je tiens à souligner le travail remarquable de la DRH et de son directeur, Xavier LACOSTE, depuis le début de cette nouvelle mandature, qui gère ces personnels puisqu'il y a eu un transfert de la DDEES vers la DRH.

La DRH a décidé de s'appuyer sur une association spécialisée dans l'insertion, le Fonds local emploi solidarité de Paris, F.L.E.S., pour monter des programmes de formation dédiés aux contrats aidés et aux emplois d'avenir.

Le F.L.E.S. nous aide à identifier les problématiques spécifiques, à trouver les prestataires les plus adaptés et à organiser les formations en tant que telles.

Un budget de 1 million d'euros a été voté en 2015 pour la formation de ces publics. Au total, ce sont 1.090 personnes qui ont suivi des formations en 2014 et 400 personnes sur les cinq premiers mois de l'année.

Je tiens à souligner que les formations du F.L.E.S. ne sont pas les seules formations auxquelles ont accès les personnes en contrat aidé, elles suivent aussi de nombreuses formations dispensées par les directions ou par la DRH, et notamment les préparations aux concours auxquelles je tiens beaucoup.

Je vous remercie pour votre soutien et je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 13 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DRH 13 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'école de la 2e chance.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 84, déposé par le groupe SOCA, est relatif à l'école de la 2e chance.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES, pour 2 minutes maximum.

Mme Claudine BOUYGUES. - Merci, Monsieur le Maire.

Au moment où le chômage des jeunes dépend de plus en plus fortement du niveau de qualification, avec aujourd'hui un taux de chômage de 42 % chez les actifs de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire sans qualification, je voudrais attirer l'attention du Conseil sur les difficultés de l'école de la 2e chance de Paris, qui a été créée en 2006, qui est implantée dans les 18e et 19e arrondissements et qui touche en grande majorité des jeunes issus de ces quartiers populaires de Paris.

Cette école qui permet un accompagnement sur mesure de 400 jeunes décrocheurs chaque année, grâce à une approche combinant alternance, périodes de remise à niveau des savoirs de base - français, mathématiques, culture générale, numérique - et des périodes d'immersion en entreprise, grâce à cette action 60 % des jeunes accompagnés trouvent une sortie positive, soit en emploi, soit en formation qualifiante.

Son action est un complément utile et efficace au service public de l'emploi spécialisé sur les jeunes, notamment à la Mission locale de Paris qui est le premier prescripteur de jeunes vers l'école de la 2e chance.

La Ville de Paris est très engagée à ses côtés depuis le début et verse à ce titre une subvention de 400.000 euros par an. Le problème qui est posé aujourd'hui, c'est la participation de l'Etat, et de la Région au titre de sa compétence sur l'orientation à la formation professionnelle, puisque ces deux acteurs sont les principaux financeurs de l'école de la 2e chance.

Aujourd'hui l'école de la 2e chance rencontre de graves difficultés financières en raison du non-versement par l'Etat des sommes dues par le Fonds social européen en 2011 et 2013, de l'absence de notification par la Région Ile-de-France du montant du Fonds social européen attribué à l'école de la 2e chance en 2014 et 2015 et, enfin, de la perte de recettes issues de la collecte de la taxe d'apprentissage.

De ce point de vue, je voudrais souligner le désengagement de la C.C.I.P. de Paris, qui renforce ces difficultés.

Donc, nous demandons à la Maire de Paris de bien vouloir interroger le Ministre du Travail et le Président de la Région Ile-de-France sur le versement des fonds européens et sur toutes les mesures d'urgence pouvant être mises en œuvre pour permettre à l'école de la 2e chance de poursuivre son activité et une demande spécifique à la C.C.I.P. pour qu'elle continue à verser le montant conséquent de la taxe d'apprentissage.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, chère Claudine BOUYGUES, pour votre intervention au nom du groupe Socialiste et Apparentés et pour cet appui supplémentaire que vous nous donnez l'occasion d'apporter à l'école de la 2e chance de Paris.

Vous l'avez dit : la situation est grave. Je ne veux pas rajouter d'ombres au tableau, mais imaginez n'importe quelle P.M.E. devoir fonctionner avec cinq ans de trésorerie à avancer. C'est impossible. Cela l'est encore moins imaginable pour une association d'intérêt général dont l'objet est d'accompagner au quotidien les jeunes les plus en difficulté sur le marché de l'emploi.

Le fonctionnement des fonds européens est complexe, certes, et il est légitime d'être très rigoureux dans l'utilisation de ces fonds, comme de tout argent public. Mais l'objectif est quand même que ces fonds bénéficient in fine au public auquel ils sont destinés.

Depuis 2011, soit depuis quatre ans, l'école de la 2e chance est dans l'attente du versement du Fonds social européen que l'Etat lui a notifié. Cela représente près de 600.000 euros. Nous sommes toujours aujourd'hui dans l'incertitude quant au montant qui sera finalement versé. Les contrôles sont en cours, nous dit-on, à la DIRECCTE. Sauf que l'école de la 2e chance de Paris ne peut plus attendre. La banque ne va plus suivre. Le commissaire aux comptes va lancer une procédure d'alerte et la prochaine étape risque d'être le dépôt de bilan.

La Ville est le troisième financeur de cette association, derrière l'Etat et la Région. Nous versons 400.000 euros pour un réel retour social sur investissement puisque ce sont 400 jeunes qui sont ainsi accompagnés, dont 6 sur 10 qui trouvent un emploi à la sortie.

Je donne donc un avis favorable à ce vœu pour que la Maire de Paris mobilise le Ministre du Travail et le Président de la Région afin de trouver des solutions urgentes aux côtés de la Ville, pour remettre à flot cette école qui permet de lutter contre le chômage des jeunes.

Ce vœu demande aussi que la C.C.I.P. continue à accompagner l'école de la 2e chance dans sa collecte de la taxe d'apprentissage. C'est indispensable en effet. Je l'ai déjà officiellement saisi.

Enfin, je donne un avis favorable à une remise de dette plus importante de la part de la Ville, plus importante que prévue sur des loyers remontant à 2012, étant donné la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve l'association.

J'émet donc un avis favorable.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 246).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation des agents en charge de la publication du Journal officiel "Lois et décrets".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 85, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif à la situation des agents en charge de la publication du Journal officiel "Lois et décrets".

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, plusieurs personnels de la Direction de l'Information légale et administrative, la DILA, et de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels, ont été en grève et ont manifesté leur inquiétude du fait du projet d'administration électronique et des actuelles mesures d'austérité budgétaire annoncées par le Gouvernement.

La déclaration d'arrêter l'impression du Journal officiel "papier" à la fin de l'année 2016 pour le remplacement en version électronique à 100 %, reste laconique et n'évoque surtout pas l'avenir des salariés du Journal officiel, considérant que ceci entraînerait une baisse d'effectif de 200 salariés sur cinq ans mettant en péril les missions de service public, stipulées dans le décret du 11 janvier 2010 concernant l'accès au droit, la transparence de la vie publique, économique, financière, ainsi que le traitement de publications d'intérêt général.

Je voudrais dire aussi la richesse des bases de données publiques, alimentées, consolidées et vérifiées depuis de nombreuses années par ces agents qui font l'objet de convoitises d'acteurs du marché privé, dont celui de l'édition.

Les inquiétudes des agents, du fait des recommandations et décisions valorisant le transfert gratuit au secteur privé des bases de données publiques, importante richesse des administrations, dévitalisent ces dernières d'une partie de leurs recettes ainsi que la mise en place d'un partenariat public-privé sous forme d'un groupement d'intérêt public, dont les activités concurrencent celles de la DILA tout comme la sécurisation des données d'utilisation de celles-ci pour qu'elles soient revendues.

Je voudrais vous dire que la politique du Gouvernement appliquée à la DILA et à la S.A.C.I.J.O., fait le choix du secteur privé, au détriment de l'emploi public, gage de qualité de service.

Je voudrais, enfin, dire que le statut de certains textes non publiables sur Internet n'est toujours pas réglé.

C'est pour ces raisons que je demande à ce que le Conseil de Paris interroge le Gouvernement sur les décisions prises et les conséquences en matière d'emploi.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, vous attirez notre attention sur un outil que nous connaissons tous bien, le Journal officiel, qui va en effet subir une profonde mutation d'ici le 1er janvier 2016 puisqu'après 136 ans de publication papier, celui-ci va être totalement dématérialisé. Vous relayez les inquiétudes des agents de la Direction de l'Information légale et administrative, la DILA, qui compte environ 750 agents, et celle des salariés de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels, la S.A.C.I.J.O., société coopérative ouvrière d'environ 200 salariés, qui est le sous-traitant historique de la DILA pour l'impression du J.O., dont elle a le monopole.

Toutes deux sont situées dans le 15e arrondissement.

Le métier de ces personnels est amené à évoluer. Certains départs à la retraite ne seront probablement pas remplacés. Mais, à ma connaissance, il ne devrait pas y avoir de suppression d'emploi en tant que telle. Toutefois, le calendrier et les modalités de passage au tout numérique méritent effectivement d'être précisés. Les agents et les salariés doivent être rassurés sur leur avenir. Il n'est pas trop tôt pour les accompagner dans ces changements qui relèvent d'une véritable reconversion professionnelle.

J'apporte donc un avis favorable à votre demande de précision de la part du Gouvernement pour le plan proposé et les conséquences en matière d'emploi.

Je tiens néanmoins à apporter quelques nuances par rapport à votre présentation. Tout d'abord, la mutation est engagée depuis longtemps et il me semble que le J.O., en passant au tout numérique, s'adapte aux nouveaux usages actuels qui montrent une nette baisse de l'abonnement papier payant au profit de l'abonnement numérique gratuit.

Effectivement, 2.500 abonnés papier et 70.000 abonnés numériques.

Enfin, la Direction de l'Information légale et administrative s'est engagée dans une politique "d'open data" qui ne me semble pas être le repoussoir que vous décrivez.

A ces nuances près, j'émetts un avis favorable.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 247).

2015 DDEES 83 G - Subvention (50.000 euros) et convention avec l'Association de préfiguration du comptoir des services (5e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de de délibération DDEES 83 G relatif à l'attribution d'une subvention à l'Association de préfiguration du comptoir des services.

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour cinq minutes maximum.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, le présent projet de délibération mis au vote de notre Conseil met en lumière un projet de solidarité, d'insertion par l'activité économique et de cohésion sociale, portée par Pauline VÉRON et Dominique VERSINI avec le concours d'Olivia POLSKI.

Il est à la fois l'aboutissement et la première étape d'une idée que Charles-Edouard VINCENT, Président d'Emmaüs Défi, m'a proposé d'accueillir dans le 4e arrondissement. Je souhaite, ici, saluer sa persévérance qui a permis de faire émerger cette innovation sociale.

Le projet baptisé "Lulu dans ma rue" s'est matérialisé par l'installation d'un kiosque sur le terre-plein Saint-Paul, ainsi que par la mise en location à titre temporaire d'un local inoccupé pour la gestion administrative et la formation des Lulus situé à proximité, au 4, rue du Pont-Louis-Philippe.

Le kiosque fait office de conciergerie au service de tous les riverains : garde d'enfant, aide au ménage, petites réparations, visite des personnes âgées, sont autant de petits services rendus aux habitants du quartier et qui sont en fait bien plus que cela. En effet, le terre-plein Saint-Paul est un lieu où de nombreuses personnes se croisent tous les jours. Pour autant, une identité locale demeure et "Lulu dans ma rue", en plus des objectifs d'insertion et de retour à l'emploi qu'il porte, vient la renforcer.

Le kiosque des Lulus est un lieu où les riverains de tous les âges et de toutes conditions s'arrêtent, échangent, discutent, comme dans nos travées. Ce kiosque est ainsi un lieu de lien social et incarne, par-là même, la notion de solidarité dont nous avons plus que besoin aujourd'hui.

Pour ces raisons et pour consolider le nécessaire projet de cohésion sociale de la Ville de Paris, je vous remercie de bien vouloir délibérer.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, pour le strict respect du temps de parole.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Mes chers collègues.

Merci, cher Christophe, pour ton intervention, et surtout pour ton implication très importante et décisive dans ce beau projet, qui n'aurait pas pu voir le jour place Saint-Paul sans ta mobilisation énergique.

Avec "Lulu dans ma rue", nous sommes en pleine innovation sociale. J'emploie ce mot à dessein pas pour le plaisir d'employer des expressions à la mode, mais parce qu'il s'agit véritablement d'innovation sociale. Avec Emmaüs Défi, nous avons lancé, il y a quelques années, le dispositif "Premières heures" pour permettre aux personnes à la rue de reprendre une activité petit à petit, à leur rythme. On a fait le pari que travailler quelques heures permettrait non seulement de retrouver une certaine fierté, mais aussi de résoudre progressivement les autres problèmes, ceux du logement ou ceux de la santé, par exemple.

Cette possibilité de travail à l'heure n'existait pas dans les différents dispositifs d'insertion de droit commun, qui de fait excluaient les plus en difficultés. Et ce pari est gagné aujourd'hui, avec 100 personnes qui entrent dans notre dispositif "Premières heures" chaque année, et 35 % d'entre elles qui en sortent par le haut. C'est-à-dire qu'elles entrent dans des chantiers d'insertion, travaillent 26 heures et poursuivent leur parcours d'insertion.

Mais Charles-Édouard VINCENT, ancien directeur d'Emmaüs Défi, est revenu me voir il y a un an avec un nouveau constat et une nouvelle idée, nouveau constat, cette fois-ci sur l'autre bout de la chaîne d'insertion, pas l'entrée, mais la sortie. A l'issue d'un parcours d'insertion, il y a, dans 60 % des cas, un emploi salarié, mais pour bon nombre de ces personnes, le retour à un emploi classique est extrêmement difficile, voire impossible.

En raison de notre marché du travail actuel, mais aussi en raison des trajectoires propres à certains anciens S.D.F., l'emploi salarié, avec ses contraintes, sa hiérarchie, n'est tout simplement pas adapté. En revanche, créer sa propre activité, être son propre employeur, décider de combien de temps travailler chaque jour, là, Charles-Édouard VINCENT avait la conviction qu'il y avait moyen d'inventer des formes d'activité plus adaptées.

C'est comme cela que le concept de "Lulu dans ma rue" est né. L'idée est de recréer des activités de proximité sur des niches de services qui ont bien souvent disparu. "Lulu dans ma rue", c'est une sorte de conciergerie de quartier, comme tu l'as dit Christophe.

Les résultats de la première expérimentation place Saint-Paul sont prometteurs. Le kiosque trouve son public, avec 700 demandes de prestations de la part des habitants du 4e arrondissement depuis début avril, soit environ 10 par jour. Le petit bricolage est en tête, avec les tringles à rideaux, je précise, en tête, suivi par le déplacement d'objets un peu encombrants, les petites livraisons et la conciergerie : porter par exemple une course ou être présent pendant une visite E.D.F.

17 "lulus" sont actifs. L'association tient beaucoup à la mixité des équipes. Certains "lulus" sont d'anciens S.D.F., dont je vous parlais, mais il y a aussi des étudiants, des retraités, des femmes qui souhaitent reprendre une activité après avoir élevé leurs enfants. Ils ont un statut d'auto-entrepreneur, et nous travaillons avec l'association à développer la protection sociale, qui n'est pas très favorable, si l'on s'en tient au régime de base de ce statut.

Dernier indicateur très positif : l'accueil du quartier. Tu le disais, Christophe, faites l'expérience, c'est à deux pas. Les gens s'arrêtent, viennent chercher l'information. Cela devient petit à petit le kiosque, un point de repère et

de convivialité. Ce sont des personnes du quartier qui travaillent pour d'autres personnes du même quartier. 80 % des "lulus" sont des habitants du 4e arrondissement.

Avec Dominique VERSINI, nous avons donc souhaité financer cette expérimentation et soutenir son volet social, sa dimension d'insertion, qui entrent vraiment dans les objectifs de la grande cause municipale de lutte contre la grande exclusion. L'objectif, pour la première année d'expérimentation, est de créer 100 emplois, dont 50 pour des allocataires du R.S.A. et 20 pour d'anciens grands exclus.

Nous apportons aussi une aide à l'implantation du kiosque, puisque Olivia POLSKI rapporte elle aussi un projet de délibération à ce Conseil sur la mise à disposition de l'emplacement, avec une faible redevance.

Il nous faut encore un peu de recul, mais si ces premiers résultats se confirment, l'ambition partagée avec Charles-Édouard VINCENT est de multiplier les kiosques "Lulu dans ma rue" pour que de nombreux quartiers parisiens puissent en bénéficier et qu'un maximum d'emplois de proximité soient créés.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 83 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 83 G).

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à la 2e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Mme Fadila MÉHAL, pour trois minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire, et chers collègues.

Cette commission qui s'est tenue le 22 juin 2015, comptait 13 présents, donc toujours beaucoup de membres présents. Une audition de M. Marcel CHARBONNIER, sous-directeur du patrimoine et de l'histoire était prévue, pour présenter le plan Eglises, mais malheureusement, cela a été reporté pour des raisons de maladie, donc nous reprendrons cette audition en septembre, comme prévu.

Alors, comme à l'accoutumée, il a été procédé à la distribution du programme des événements culturels qui se dérouleront à Paris entre juin et juillet 2015. A cette occasion, je voudrais remercier les services de la DAC, qui font ce travail de recensement très important pour les membres.

Il y avait 181 projets de délibération à l'ordre du jour, dont trois au Conseil départemental.

Dans le domaine de la culture, du patrimoine, des métiers d'art, des relations avec les arrondissements, de la nuit et des entreprises culturelles, on peut noter de façon importante, des projets de délibération sur la mission Vital Quartier 2, confiée à la S.E.M.A.-EST, le compte rendu de l'exercice 2014.

Il y a eu aussi la subvention et la convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit, avec l'association A.M.U.O.N. C'est M. HOCQUARD qui a rapporté. Il y avait aussi un vœu adossé.

Il y avait aussi la question de la convention de partenariat avec Radio France.

Enfin, l'attribution de la dénomination Halle des Blancs Manteaux - Pierre-Charles Krieg à l'espace d'animation des Blancs Manteaux, et Christophe GIRARD est intervenu sur ces deux dossiers.

Enfin, la subvention et l'avenant de la convention avec " La Dalle aux chaps" dans le 20e et l'approbation de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Gaîté lyrique, point qui a suscité beaucoup, et même un long échange.

Enfin, je voudrais dire que M. JULLIARD a fait un point sur les modalités d'inscriptions dans les conservatoires de Paris, qui se sont faites cette année par tirage au sort, après dépôts de candidatures en ligne. Il y a eu des interventions en effet sur ce point.

Je veux passer maintenant à la question de la mémoire des anciens combattants et des correspondants de défense. Aucun projet de délibération n'a fait l'objet d'une discussion. Tout a été approuvé à l'unanimité.

Et enfin, les vœux et les amendements : deux amendements, dont un technique, trois vœux rattachés et six vœux non rattachés ont été déposés, que vous allez découvrir dans cette séance.

La prochaine séance aura lieu le 21 septembre à 12 heures.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci. Et nous souhaitons bien sûr un bon rétablissement au sous-directeur.

2015 DDCT 66 - Subvention (70.000 euros) et convention avec l'Association de médiation pour un usage optimal de la nuit (A.M.U.O.N.).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au dispositif des "Pierrots de la Nuit".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 66 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association de médiation pour un usage optimal de la nuit (A.M.U.O.N.), sur lequel le groupe UDI-MODEM a déposé le vœu référencé n° 86 qui y est rattaché.

La parole, donc, est à Mme Fadila MÉHAL, pour cinq minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, le Conseil de la nuit s'est installé depuis six mois déjà. Avec le groupe UDI-MODEM, qui siège au sein du comité de pilotage de ce conseil, nous soutenons la démarche, notamment sur l'aspect pluridisciplinaire, et attendons que les premières recommandations soient rendues.

Ce Conseil de la nuit adopte une démarche bien plus intéressante que les Etats généraux de la nuit parisienne de 2010 qui, selon nous, nous l'avons dit, ont été un échec. Ceux-ci n'ont débouché que sur quelques dispositifs, dont celui dont il est question dans ce projet de délibération.

Alors, c'est vrai que derrière cet intrigant acronyme A.M.U.O.N. se cache en effet la mesure phare de la Ville de Paris pour lutter contre les nuisances nocturnes, au nom bien plus poétique que sont les Pierrots de la Nuit. Hélas, cette poésie s'arrête un peu là, car l'efficacité de ce dispositif reste encore à démontrer. Mis en place en 2011 à l'issue des Etats généraux de la nuit parisienne, les Pierrots ont été depuis décriés pour leur relative inefficacité, notamment par les associations de riverains, dont le collectif "Vivre à Paris" qui a depuis quitté son poste d'observateur au sein du Conseil d'administration de l'AMUON. "Les Pierrots de la nuit" auront de surcroît coûté plus de 400.000 euros, depuis 2011, à la Ville de Paris.

Notre groupe, y compris pendant la mandature précédente, n'a eu de cesse de vous alerter sur les limites de cette médiation ludique par le mime. Lors d'un vœu, présenté au Conseil de Paris de décembre dernier, nous demandions notamment un bilan de cette expérimentation afin de comprendre les raisons de ce relatif échec.

Hélas, ce vœu a été rejeté par la majorité, mais nous nous réjouissons tout de même que notre demande ait porté ses fruits et qu'une telle étude, que nous réclamions, ait été effectuée depuis au motif, je vous cite : "que les parcours accompagnés par des artistes de rue suscitent régulièrement des interrogations" et c'est un euphémisme.

Il n'est pas trop tard pour bien faire, Monsieur le Maire, et tenir compte ainsi des bons conseils centristes.

Je ne vous cache pas, chers collègues, que nous serons très attentifs aux conclusions de ce bilan dont nous espérons avoir la méthodologie en même temps que la conclusion. Cette étude indépendante est plus que nécessaire car, jusqu'à présent, les seules données d'efficacité dont nous disposons provenaient de l'AMUON, eux-mêmes, une belle leçon d'objectivité.

Voilà pourquoi nous n'allons pas demander aujourd'hui, pour la énième fois, la suppression de ce dispositif. Nous souhaitons attendre les conclusions de cette étude que nous avons demandée.

Cependant, nous ne pouvons pas nous satisfaire de cette simple déclaration d'intention. C'est l'objet même du vœu rattaché que je vous présente. Tout d'abord, permettez-moi d'être surprise de ne pas avoir trouvé, comme nous l'avons habituellement, le bilan prévisionnel de cette association, ni la composition de son conseil d'administration. Vous affirmez que la subvention donnée par la Ville aux Pierrots est minoritaire par rapport au budget de fonctionnement, nous aimerions vous croire.

Vous reconnaîtrez qu'en termes de transparence l'absence d'un tel document est préjudiciable. D'autant plus que nous savons que les acteurs privés participent financièrement, telle la fondation Kronenbourg ou des gérants d'établissements nocturnes. C'est un bien curieux mélange des genres.

En second lieu, nous souhaitons que l'attribution du complément de la subvention soit conditionnée au résultat objectif de l'étude et non pas à une interprétation opportune. Enfin, nous souhaitons engager une réflexion autour de la future brigade anti-incivilités annoncée par la Maire de Paris.

Selon vous, cette brigade n'aura rien à voir avec les "Pierrots de la nuit". Permettez-moi cependant de préciser deux choses.

Tout d'abord nous ne connaissons pas encore les futures missions de cette brigade, rien n'empêche cependant de préconiser qu'elle agisse également la nuit.

Deuxièmement, les nuisances nocturnes ne sont pas que sonores, la pollution par les déchets de tels lieux, telles que les rives des canaux, ou de certains lieux de rassemblement, font partie des nuisances nocturnes et font partie des missions, que vous semblez un peu mal contourner pour le moment, de ces brigades anti-incivilités.

Enfin, vous dites jouer sur les deux tableaux à la fois : la prévention et la répression, nous en sommes d'accord. Et c'est vrai, pour nous, nous estimons que la répression doit provenir - vous le savez déjà - des forces de police et nous aimerions, encore une fois, qu'elles soient municipales et la prévention de ces brigades anti-civilités, dont nous aimerions qu'elles aient la charge de divers dispositifs, dont celui des "Pierrots de la nuit" afin d'avoir une action coordonnée, le cas échéant : l'arrêt de ce dispositif.

Pour conclure, Monsieur le Maire, chers collègues, nous maintenons nos doutes quant à ce dispositif, mais dans un souci de laisser aller jusqu'à terme son bilan, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est d'abord à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire. Merci de ce projet de délibération, cela nous permet de parler de la nuit ailleurs que dans le fameux Conseil de la nuit.

Cette politique de la nuit qui est menée par la Ville, depuis maintenant plusieurs années, avant même le début de cette mandature actuelle, consiste en gros en deux choses.

Premièrement un Conseil de la nuit, donc une grande instance dans laquelle on a réuni tout le monde, à peu près tout le monde, je pense que l'on a réuni tout le monde, tout et n'importe quoi, et dans ce Conseil de la nuit, on a quand même des gens qui représentent des aspirations très difficilement conciliables - on va dire cela au minimum - puisque l'on a d'un côté des riverains, des réseaux associatifs de riverains qui sont très attachés au calme, qui veulent parfois même transformer leur appartement en logis du silence - et ils ont le droit, ils ont droit au calme même si certains deviennent parfois des ayatollahs du silence - et puis il y a, de l'autre côté, des établissements de nuit qui eux, ont besoin de faire du chiffre, et c'est normal, c'est leur travail ce sont des commerçants, et qui aussi participent à l'attractivité de la ville.

Donc, premièrement, premier axe de votre politique de la nuit, c'est ce Conseil de la nuit, dont je fais partie, mais dont j'ai du mal à voir les suites opérationnelles, puisque, de toute manière, on réunit dans la même instance des gens qui ont des opinions non seulement divergentes, mais je dirai même parfois complètement inconciliables.

Deuxième action - là on est plein dedans, on n'est plus dans l'opérationnel, mais dans le concret - on a "Les Pierrots de la nuit". Alors "Les Pierrots de la nuit", il faut quand même savoir ce que c'est : ce sont des mimes qui circulent pour expliquer aux gens d'évoluer dans leurs comportements qui ne sont pas forcément irrespectueux, ou qui ne contreviennent pas forcément à réglementation ou à la loi mais qui sont inappropriés.

Je suis désolé, mais des gens qui urinent contre des portes cochères, qui font du bruit - parce qu'évidemment la législation, aujourd'hui, interdit de fumer à l'intérieur des bars - ces gens-là, ce ne sont pas des clowns ou des

mimes qu'il faut leur envoyer. Il faut envoyer tout simplement plus de moyens de police. Vous parliez de prévention et de répression, là on est dans la répression.

Il est normal, à un moment donné, que dans un certain nombre de rues - je ne parle pas forcément des rues qui sont dédiées, qui sont mono-commerces, qui sont vraiment dédiées à la nuit, à la fête, mais des rues normales où les gens aspirent à un peu de calme à partir de une heure du matin, ou même éventuellement avant - le week-end c'est normal - que l'on n'envoie pas des mimes ou des clowns, mais que l'on envoie les forces de l'ordre.

Première chose, le deuxième axe de votre politique de la nuit, franchement je vous dis que, pour le coup, je ne le comprends pas et c'est la raison pour laquelle j'invite mes collègues à s'abstenir sur ce projet de délibération, car là encore, en plus, il y a sur le fond l'efficacité du dispositif, mais aussi sur la forme, il y a aussi la façon dont vous mettez en place ce dispositif.

Si j'ai bien compris, en fait on n'a aucune information, on n'a pas de retour d'expérience, on n'a pas de bilan d'étape. On ne sait pas très bien quels sont les objectifs poursuivis par cette association et ce dispositif nous coûte quand même 400.000 euros depuis qu'il a été créé.

Vous allez dire que je suis un peu le grincheux de service. Je vais donc vous donner quelques pistes éventuellement à explorer sur la politique de la nuit. J'en avais parlé dans une tribune que nous avons publiée dans "Libération" avec quelques élus d'autres arrondissements.

Une autre politique de la nuit pourrait être quoi ? Cela pourrait être déjà d'engager plus de moyens pour la répression d'un certain nombre de comportements inappropriés. Ce n'est pas forcément aux exploitants de faire le travail de répression, ils ont autre chose à faire.

Cela veut dire sanctionner les établissements qui ne se préoccupent pas de ce qui se passe en dehors de leurs fonds, c'est-à-dire de l'autre côté de la rue. Il faut sanctionner ces établissements-là, qui sont très rares, pas si nombreux que cela, et il faut, en même temps, donner de la stabilité aux exploitants, aux bars de nuit, aux établissements qui font des efforts, notamment des efforts acoustiques qui engagent des travaux très importants.

J'ai suivi dans un arrondissement, dans lequel nous avons ce que nous appelons la très célèbre "Rue de la soif", et nous avons des établissements qui font beaucoup d'efforts pour des mises aux normes, qui ont régulièrement des visites de sécurité de la Préfecture de police, qui ont énormément de délais d'attente etc.

Ces établissements-là demandent de la stabilité, de la visibilité juridique. Il faut le leur en donner et la Mairie devrait faire pression davantage sur la Préfecture de police, pour que ces établissements, qui font des efforts, soient récompensés et qu'on ait un système de bonus-malus en faveur des établissements qui font ces efforts-là et qui se préoccupent aussi, non seulement de ce qui se passe à l'intérieur de leur établissement, mais aussi en dehors, pas forcément dans le quartier, mais juste devant la porte.

Je crois aussi c'est vrai, et les établissements et le monde de la nuit s'en plaignent - et à mon avis ils s'en plaignent à juste titre - nous n'avons pas à Paris suffisamment de scènes dédiées aux musiques actuelles. Souvent, dans Paris, un certain nombre d'établissements ont dû fermer parce que les riverains se sont plaints et aussi, parfois à juste titre, du fait que, à un moment donné, passé un certain gabarit, ce ne sont plus des bars de nuit, ce ne sont plus des caves, ce sont de grandes scènes et les gens qui viennent de toute l'Europe aujourd'hui, pour faire la fête, les très jeunes qui viennent écouter des musiques actuelles, qui viennent écouter de l'électro, ils ont besoin de grands espaces.

Je crois aussi que la politique de la nuit ne peut plus être vue à Paris intramuros, mais à Paris au niveau de sa petite couronne. Je crois que là, on pourrait peut-être en parler, il faudrait que dans le Grand Paris futur, maintenant on ne l'attend plus, dans ce Grand Paris qui vient, il faudra aussi qu'on parle de cette politique de la nuit, de cet acheminement-là. A Londres, nous avons de grands espaces, qui ne sont pas dans Londres centre, qui sont un peu écartés, mais qui sont bien desservis, desservis toute la nuit pour le coup, et qui permettraient justement de faire de Paris une ville attractive au niveau de la nuit.

Donc, moi, abstention sur ce sujet.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Confronter les points de vue, c'est justement l'objet d'une instance démocratique.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD. - En quelques minutes, d'abord, Monsieur VESPERINI pour vous répondre, vos propositions sont tout à fait intéressantes. Je vous invite à ce que votre groupe - le groupe UMP - vienne participer au comité de pilotage du Conseil de la nuit, auquel il est invité et auquel, pour l'instant, il n'est pas venu,

contrairement au groupe UDI-MODEM, qui a effectivement participé à l'ensemble de ces réunions. Ce serait aussi utile, et votre parole pourrait être entendue à cet endroit.

La deuxième chose pour ce qui concerne la conciliation. Oui, c'est l'objectif de ce Conseil de la nuit que de concilier des intérêts qui sont contraires. Je pense que pour concilier des intérêts qui sont contraires, on ne commence pas par envoyer la police et simplement par envoyer une force répressive là-dessus.

Donc, les actions que nous menons, les actions que mène la Ville, l'ensemble de ces actions et des actions qui sont menées sont des actions qui sont diverses. Le premier objectif est de faire de la médiation, de manière à ce que nous ayons une nuit qui soit respectueuse pour tous, respectueuse à la fois pour les riverains et les habitants, respectueuses aussi pour les gens qui veulent faire la fête et respectueuse aussi pour l'ensemble des usagers de la nuit.

C'est l'objectif du Conseil de la nuit.

Pour vous répondre ensuite plus précisément sur la question des Pierrots de la Nuit, ce n'est pas le seul dispositif et ce n'est pas la seule action que la Mairie mène dans le domaine justement de travailler sur la question de la médiation. Je vous rappellerai que nous l'avons mis, notamment dans un certain nombre d'arrondissements, depuis la mise à place du Conseil de la nuit :

Sur le 11e arrondissement sur lequel nous avons renforcé des brigades mixtes de médiation, et entre la Ville de Paris, et la Préfecture de police.

Sur le 18e arrondissement sur lequel nous avons mis en place un dispositif qui s'appelle "Silence on fête", de manière justement à travailler à de la médiation entre les bars, les utilisations de terrasses et les riverains ; c'est un dispositif qui fonctionne très bien.

Sur le 3e arrondissement, où la semaine prochaine nous faisons une réunion avec le maire Pierre AIDENBAUM et l'ensemble des riverains et le Carreau du Temple.

Je ne vais pas égrener l'ensemble des arrondissements, mais il y a une série d'actions qui sont menées par la Ville et par le Conseil de la nuit, par moi-même sur ces questions-là.

Deuxième chose, sur la question des Pierrots de la Nuit plus précisément. Quand nous avons mis en place le dispositif des Pierrots de la Nuit, à l'issue des états généraux, je ne voudrais pas opposer ce qui a été fait au niveau des états généraux et des impulsions qui ont été mises et ce que nous faisons maintenant au niveau du Conseil de la nuit.

L'objectif des Pierrots de la nuit était de mettre en place un dispositif qui travaille à la médiation en deux directions : d'abord en direction des usagers de la nuit, c'est-à-dire en direction des clients des bars, des gens qui se promènent, des fêtards, et la deuxième chose en direction des bars. Je veux préciser que le dispositif des Pierrots de la Nuit a cette double action : une action dite de nuit, qui est la "plus visible" avec une intervention artistique ; une action aussi de jour qui vise tout ce qui concerne les établissements, avec la sensibilisation des chefs d'établissement, rappel de la réglementation et mise en lien des établissements avec les interlocuteurs institutionnels.

Je rappelle aussi que de nombreuses mairies font appel à la médiation des Pierrots de la Nuit : le 4e, le 11e, le 20e, le 17e, le 13e et plus récemment la mairie du 1er arrondissement qui a pris contact avec les Pierrots de la Nuit de manière à ce qu'il puisse y avoir des parcours mis en place dans ces arrondissement.

La première chose est que ce dispositif a une utilité extrêmement forte dans ce domaine. Ce n'est pas la seule mais c'est un dispositif important.

Deuxième élément, effectivement il avait besoin d'être réévalué par rapport à ce dispositif mis en place il y a cinq ans, et les usages de la nuit ont évolué à Paris. Il y a des endroits dans lesquels on va dire qu'une intervention peut être un peu plus coercitive et plus utile qu'une simple intervention qui soit une intervention de médiation. Je pense par exemple au canal Saint-Martin où il n'y a plus besoin, à mon sens, d'intervention de la part des Pierrots de la Nuit. Par contre, une intervention un peu plus coercitive en termes de médiation, de la part d'équipes de la D.P.P. et effectivement d'équipes de police, me semble plus adéquate à ces endroits-là.

Nous avons donc fait réaliser une évaluation qui sera transmise au prochain comité de pilotage qui se réunit après-demain. Comme quoi vous aurez l'ensemble des informations, si vous y venez, sur la question du dispositif de médiation et sur les dispositifs d'évaluation des Pierrots de la Nuit.

C'est pourquoi nous avons souhaité, sur la subvention et sur l'aide que nous donnons aux Pierrots de la Nuit, la faire en deux temps : dans un premier temps, permettre justement qu'à cette association - vous le savez, c'est une association qui a effectivement des besoins de ressources et de financements publics -, nous puissions verser une première partie de la subvention et que, forts de ces évaluations et des préconisations de cette évaluation, nous puissions éventuellement verser le reliquat en fonction des résultats finaux de l'évaluation.

Mais chose sur laquelle je pense qu'il faut faire évaluer, et j'en finis sur ce point, c'est d'abord que le dispositif soit mieux coordonné avec la Ville, notamment en termes de parcours et notamment en termes de services qu'il peut rendre aux mairies d'arrondissement sur ce sujet.

Deuxième chose, je pense que tout ce qui concerne la médiation "de jour", avec l'ensemble du travail de sensibilisation des chefs d'établissements et des établissements qui respectent la législation, doit être renforcée de ce point de vue.

Troisièmement, sur la question de la médiation de nuit, effectivement, il faut regarder de quelle manière il y a une médiation qui est plus adéquate. Faut-il toujours avoir recours à une intervention artistique ou pas ?

Dernière chose, il y a aussi besoin, et c'est l'objectif et une des missions que nous avons fixées aux Pierrot de la Nuit, de faire un travail qui soit un travail de mutualisation car il n'y a pas que les Pierrots de la Nuit qui interviennent sur les questions de médiation...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Il faut conclure !

M. Frédéric HOCQUARD. - Je vais conclure.

Il y a "Culture Bar-Bars", le SYNHORCAT, le SNEG, et que les Pierrots de la Nuit soient un endroit, comme c'était le cas quand le dispositif a été mis en place il y a cinq ans, permettant de regrouper toutes ces actions.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Il faut vraiment conclure, Monsieur HOCQUARD !

M. Frédéric HOCQUARD. - Je vous remercie.

Pour vous répondre sur le vœu, fort d'un certain nombre de remarques que je vous ai déjà faites, notamment sur la question des brigades anti-incivilités qui peuvent être, ce n'est pas l'objectif, mais nous pouvons réfléchir à travailler fortement sur ce point.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Donnez juste un avis car cela fait 6 minutes.

M. Frédéric HOCQUARD. - Fort d'un certain nombre de remarques sur la question du vœu, j'appellerai à voter pour ce vœu. Sur la question des brigades anti-incivilités et sur ces questions-là, je ne pense pas que les Pierrots de la Nuit doivent être fondus à l'intérieur de ces brigades anti-civilités, je pense que l'on doit développer et démultiplier l'ensemble de l'action qu'on doit faire.

Si vous en êtes d'accord, j'appellerai à voter pour votre vœu et évidemment à voter pour la subvention en direction des Pierrots de la Nuit.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci, Monsieur HOCQUARD.

Je vous rappelle que l'Exécutif est tenu également aux 5 minutes, même si c'est un débat important et qu'il y avait deux interventions longues et qui ont également dépassé.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 248).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 86).

Nous examinons le projet de délibération DAC 16 : subventions et avenants...

Qu'y a-t-il ?

Vous ne reprenez pas la parole sur un vœu que vous avez-vous-même présenté.

On l'a voté. Je suis désolé, je pensais que vous vouliez faire une explication de vote sur un vœu que vous aviez vous-même présenté. On l'a voté, c'est trop tard, j'en suis désolé.

2015 DAC 16 - Subvention (460.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison de la Poésie (3e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 16 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à convention avec l'association "Maison de la Poésie".

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

L'objet de ce projet de délibération est la subvention d'un montant de 460.000 euros et avenant à convention à l'association "Maison de la Poésie". Ces 460.000 euros s'ajoutent à l'acompte de 510.000 euros déjà votés et versés.

Installée au théâtre Molière dans le 3e arrondissement, cette structure est une association créée en 1982. Elle joue un rôle important pour promouvoir la poésie contemporaine.

La Ville de Paris peut être fière de l'activité de la programmation de cette association qui s'élabore autour de quatre axes : privilégier les rendez-vous et les formes légères, renforcer la dimension internationale de la "Maison de la Poésie", engager une action volontariste de sensibilisation et d'initiation à la poésie, notamment contemporaine, explorer des relations entre poésie et musique. Et je n'oublie pas de mentionner le festival littéraire de la Ville de Paris intitulé "Paris en toutes lettres".

La "Maison de la Poésie" est un lieu unique à Paris, en France et en Europe, et elle mérite que nous y portions toute notre attention. Pour avoir travaillé moi-même pendant plusieurs années auprès d'un homme de théâtre et d'un poète international, je sais combien la poésie est essentielle. Dans ce monde en pleine mutation, la poésie aide à l'imaginaire, à l'utopie et surtout à rester debout.

En tant qu'administratrice, depuis une année de la "Maison de la Poésie", j'ai pu apprécier les conseils d'administration qui ne manient pas la langue de bois. Récemment était à l'ordre du jour la modification des statuts. C'était un riche débat, dynamique, qui a permis de mettre l'accent sur les éléments contradictoires. De ce fait, en raison de nombreux questionnements, l'approbation de la modification des statuts a été reportée à une prochaine assemblée générale.

En tant qu'élue, partageant la responsabilité des finances de la Ville, je n'occulte pas le rapport de gestion 2014 de l'association qui indique qu'il y a eu un excédent de gestion en 2014 qui a permis d'accroître le fonds associatif. Cependant, le fonds associatif reste négatif de 50.708 euros. Avec des capitaux propres négatifs, l'association est virtuellement en cessation de paiement. De plus, un litige en cours pourrait aboutir à une perte sèche nouvelle de 120.000 euros. Je note que la subvention est en diminution de 50.000 euros par rapport à 2014.

Ce beau projet, dont les subventions de la Ville constituent la grande majorité des ressources, est en péril financier. Il est urgent qu'un redressement des comptes ait lieu tout en maintenant la qualité artistique du projet.

C'est le rôle du directeur de mettre en œuvre ce plan. Ce sera au conseil d'administration et à notre Assemblée d'assurer le suivi de sa mise en œuvre.

Le groupe Ecologiste de Paris restera très attentif à cette structure et je serai vigilante à l'utilisation de ces subventions, au redressement des comptes, base nécessaire à la survie de ce beau projet.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci à Joëlle MOREL de nous donner l'opportunité de saluer l'excellent travail réalisé par la Maison de la Poésie et son directeur Olivier CHAUDENSON qui dirige depuis 2012 cette très belle institution, scène littéraire qui met en avant les textes et les auteurs à travers une programmation diverse, une programmation éclectique qui mélange les disciplines et les courants littéraires, comme vous l'avez vous-même souligné.

J'adhère à l'ensemble de votre propos sur la nécessité de soutenir, particulièrement en ce moment, la poésie et le bilan du travail d'Olivier CHAUDENSON est très positif, puisque la Maison de la Poésie a proposé l'année dernière 277 rencontres littéraires et artistiques et plus de 300 écrivains, de toutes nationalités d'ailleurs, ont été invités dans les murs de la Maison de la Poésie.

Ces initiatives ont su attirer plus de 25.000 spectateurs, soit une forte progression par rapport à l'année précédente. Il y a plus de 1.000 abonnés à la Maison de la Poésie, ce qui est plus du double par rapport à l'ancienne Maison de la Poésie. C'est donc un très bon bilan.

Par ailleurs, j'insiste sur le fait que la Maison de la Poésie développe une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle, ce qui est, vous le savez, pour la Ville de Paris, une priorité.

Alors, concernant la situation financière de l'association, elle est solide, ce qui est d'ailleurs la preuve d'une très bonne gestion par Olivier CHAUDENSON et ses équipes, au-delà de la qualité de sa programmation artistique, ce qui permet à l'association d'absorber cette légère baisse de subvention, puisque Olivier CHAUDENSON a su développer les ressources de la Maison de la Poésie, notamment en développant les recettes de billetterie, même si les tarifs demeurent très faibles. Et nous souhaitons que cela demeure ainsi.

Et puis, aussi en multipliant les financements publics complémentaires. Nous souhaitons qu'il puisse y avoir d'autres partenariats que la Ville de Paris pour le financement de la Maison de la Poésie. C'est une très bonne chose.

Enfin, la Maison de la Poésie, son directeur travaille avec nous à une évolution vers un projet encore plus large et plus ambitieux d'ouverture au monde : celui d'une véritable Maison internationale des littératures, pensée comme un lieu d'accueil et de diffusion pour les auteurs étrangers.

Je sais qu'Olivier CHAUDENSON en a parlé à plusieurs reprises, y compris lors du conseil d'administration dont vous êtes membre, en lien avec des partenaires, que nous finançons d'ailleurs ; je pense à la Cité Internationale des Arts dans le 4e arrondissement ou encore les Récollets ou le réseau des villes-refuges. C'est un projet très ambitieux.

Évidemment, la Ville soutiendra cette ambition.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 16).

2015 DAC 46 - Subvention (105.000 euros) et avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 46 relatif à l'attribution d'une subvention et d'un avenant à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 87.

La parole est à M. Bruno JULLIARD. Non ? Pour le présenter ? Pas besoin ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 87 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 46 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DAC 46).

2015 DAC 68 - Lancement du principe de renouvellement de la DSP Gaîté Lyrique.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 68 relatif au lancement du principe de renouvellement de la D.S.P. Gaîté Lyrique.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour 5 minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais peut-être prendre 30 secondes parce que, dans ma présentation de la Commission, j'ai omis de signaler quelque chose de très important et de très formidable.

C'est l'annonce, finalement, d'une manifestation à laquelle je vous invite à participer, sous évidemment l'autorité de Mme Laurence GOLDGRAB, qui est adjointe aux entreprises culturelles : c'est le "Paris des Libraires".

C'est une manifestation formidable, avec une multiplicité d'actions culturelles et qui tournent autour du livre. C'est le 2 juillet 2015.

Donc, je vous invite très fortement à voir ces 4 pages et à contacter Laurence pour avoir plus d'informations.

Voilà, l'omission est réparée.

J'en reviens à la Gaîté Lyrique.

Donc, je voudrais résumer, d'une certaine façon, le projet de délibération.

En 2004, a été approuvé par le Conseil de Paris le principe d'une délégation de service public pour la gestion de la Gaîté Lyrique. Cette année, cette délégation arrive à son terme et le présent projet de délibération vise à approuver le principe d'un renouvellement de cette organisation, afin de lancer un nouvel appel à candidatures.

Donc, avant de me prononcer, au nom du groupe UDI-MODEM, il convient de faire un bilan des précédentes délégations.

La Ville, en effet, se félicite que la Gaîté Lyrique reçoive plus de 160.000 spectateurs par an en moyenne. Or, si l'on tient compte des invitations, le nombre des spectateurs payants est en deçà des prévisions.

Rappelez-vous, il avait été prévu que cette enceinte puisse accueillir, au moment du lancement de la Gaîté Lyrique, plus de 280.000 spectateurs.

Donc, d'une certaine façon, 100.000 à l'arrivée, c'est un relatif échec.

C'est vrai que, sur le plan pédagogique, l'objectif de la Gaîté Lyrique est d'aborder un projet artistique et culturel identifié sur les musiques actuelles et les arts numériques, par des expositions, des spectacles des performances, des conférences, un centre de ressources documentaires, de la médiation, de la formation et j'en passe. En effet, la Gaîté Lyrique a un projet malgré tout peu lisible par le grand public puisque ces arts numériques forment un magma assez flou pour le grand public qui se sent peu, très peu même, réceptif à ce genre de concept, alors même qu'il peut être une réalité.

La Gaîté Lyrique refuse de célébrer le "mainstream" et dispose d'une programmation trop pointue pour intéresser le grand public au-delà des semi-professionnels. Or, pour que ce genre de lieu fonctionne et connaisse un bond de notoriété, il suffit parfois de deux ou trois, ou même une seule exposition qui est, en effet, un succès.

Le Musée des Arts ludiques situé au sein de la Cité de la mode et du design est un exemple, d'ailleurs, de structure plus petite qui réussit à faire coïncider arts numériques et succès populaire, comme l'a montré le succès de l'exposition "Pixar, 25 ans d'animation" ou celle des studios Ghibli qui ont beaucoup fait parler de ce musée privé.

Alors, autre problème rencontré, en tout cas dans ce bilan, c'est le sureffectif : plus de 80 salariés, la fermeture l'été, la programmation musicale qui est trop proche de l'offre privée. De fait, la Gaîté Lyrique est, on peut dire, un handicap pour les structures musicales privées aux alentours.

Et l'importance du financement : je vais quand même en dire deux mots puisque, en 2010, on était à 5,2 millions et, en 2015, nous passons à 5,8 millions, soit un total de 33 millions d'euros entre 2008 et 2015.

D'ailleurs, j'ajoute que les retards dans les travaux ont amené au prolongement de cette délégation de service public de sept mois et que cette délégation, que nous avons votée, je vous le rappelle, a permis aussi d'augmenter l'aide financière.

Renouveler cette délégation, j'allais dire, pourquoi pas, tenant compte de ces bilans, mais alors avec quel cahier des charges ?

Et là, je m'étonne un peu que le nouveau cahier des charges, qui est actuellement en élaboration au sein de la Direction des Finances de la Ville, ne soit débattu ni validé par le Conseil de Paris. Il va être présenté en Commission des élus pour validation, sans presque aucune discussion et je ne suis pas sûre que nous puissions avoir toute la transparence de ces débats, lors de la 2e Commission.

Vous l'aurez compris : en résumé, pour des raisons à la fois financières, économiques, des questions aussi pédagogiques de lisibilité, le groupe UDI-MODEM présentera une abstention sur le vote de la reconduction de la délégation de service public.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Jérôme GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération propose de reconduire une délégation de service public qui court jusqu'au 31 juillet 2016 pour cinq à six ans.

Ce projet de délibération, loin d'être un projet de délibération technique, porte sur la forme juridique accordée par la Ville de Paris dans la gestion d'un équipement public d'importance.

La Gaîté Lyrique, bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, possède un passé prestigieux dans l'histoire des théâtres parisiens.

Or, le statut de délégation de service public ne va pas pourtant de soi.

S'il permet à la Ville de Paris de s'affranchir de ses propres contraintes en matière, par exemple, de gestion des ressources humaines spécifiques, comme l'assume d'ailleurs le projet de délibération, il revêt toutefois certains principes.

C'est pourquoi nous aurions souhaité, au bout de ces cinq ans, qu'un débat puisse avoir lieu, au vu des multiples formes que nous connaissons de délégation. Nous aurions pu ainsi réfléchir ensemble et définir si la D.S.P. était vraiment la forme juridique la plus intéressante pour les Parisiennes et les Parisiens. En effet, la Gaîté lyrique est le seul établissement culturel à être géré en D.S.P. Les autres sont des établissements publics de coopération culturelle, comme le 104, ou à travers des D.S.P. allégées dites "in house", comme le Carreau du temple.

Dans le cadre de la D.S.P., une fois la redevance définie, l'entreprise s'efforce d'avoir le bénéfice le plus élevé possible. L'objectif n'est pas de minimiser le coût, ni d'améliorer le service. Or, nous sommes ici devant une D.S.P. dont la redevance annuelle, même si elle est légèrement fluctuante, est passée de plus de 1,5 million en 2011 à un prévisionnel de 5 millions.

De son côté, la Ville enverra en 2015 une participation qui atteint tout de même les 5 millions, soit 62 % des recettes. Je vous prie de m'excuser sur les chiffres, mais j'ai des problèmes d'impression.

Se pose alors le problème du modèle économique de ce lieu protéiforme. Alors que la délégation donne plein droit en gestion au délégataire, à la tarification, à la programmation et ne donne, de par sa forme, aucune capacité à la Ville à être représentée dans un conseil d'administration. Est-ce qu'un délégataire privé, sous forme de S.A.S. ou sous une autre forme juridique, est approprié ? La question se pose.

En effet, si en 2014 la Gaîté lyrique a accueilli 360.000 personnes, plus de la moitié n'a pas payé son entrée, ce qui explique des recettes propres venant de la billetterie extrêmement faibles : 8 % des recettes. C'est logique puisque ce lieu n'est pas qu'une seule salle de spectacle ou d'exposition. Ce lieu est aussi un fonds bibliothécaire de qualité sur le numérique. C'est aussi une résidence d'artistes, un lieu d'enregistrement, un incubateur, un fablab, un lieu d'échange intergénérationnel et un lieu d'activité pour les A.R.E., et autres multiples activités sur ce lieu.

Il y a une unité de lieu autour du numérique qu'une mise en concurrence pourrait menacer. La présentation comptable actuelle ne permet pas de mettre en valeur l'ensemble de ces activités. Les subventions ne sont pas faites pour renflouer une sous-activité de la salle de spectacle, mais pour solvabiliser des activités gratuites utilisées par de nombreuses Parisiennes et Parisiens.

Voilà pourquoi le groupe Écologiste de Paris s'abstiendra sur ce projet de délibération pour qu'une autre solution juridique soit trouvée sur ce lieu d'ici juillet 2016, comme nous l'avons dit en commission des concessions ou en commission consultative des services publics.

Nous espérons que le travail va continuer d'ici juillet 2016. On peut avoir une autre forme de D.S.P. comme une D.S.P. dite "in house", plutôt que ce qui est proposé ici.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souscris à une bonne partie de ce qui vient d'être dit. Je pense que nos équipements culturels doivent relever de régies publiques et que le recours aux délégations de service public, le recours au marché, me pose beaucoup de questions et de problèmes. Nous avons d'ailleurs eu un débat hier concernant la question du XXe théâtre où l'on argumentait que justement, peut-être, il serait bien de sortir des logiques de D.S.P. et de retourner aux régies publiques.

J'aimerais bien que l'on ait, par conséquent, une cohérence dans nos politiques et que l'on réfléchisse à comment l'on articule à un moment donné l'accueil d'associations qui peuvent porter des projets, sans que cela passe par ce type de marché, mais des démarches plutôt d'appel à projets et de conventions triennales qui permettent vraiment d'asseoir sur le temps des équipes avec un projet pédagogique. Surtout, qu'il y ait à chaque fois, adossés à tous ces équipements, des comités de pilotage dans lesquels on puisse associer à la fois l'administration de la Ville, les élus mais, en même temps, les salariés, les usagers, les citoyens et les partenaires associatifs qui peuvent co-définir à la fois le projet culturel, le projet d'éducation populaire d'appropriation sociale de la culture adossé à l'équipement culturel. Mais attendez d'avoir une inscription de ces équipements dans le quartier et dans la Capitale.

La logique de D.S.P. de marché n'est pas adéquate. J'y ai toujours été opposée et je le reste aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci aux intervenants précédents. C'est un sujet important que ce renouvellement du principe de la délégation de service public, puisque nous ne renouvelons pas encore les gestionnaires. Il y aura, de fait, une mise en concurrence, comme vous l'avez souligné. Je rappelle que la délégation de service public précédente date de décembre 2007. La Gaîté lyrique a ouvert en effet avec retard en mars 2011, ce qui a conduit à une prolongation de la D.S.P. courante.

Concernant le bilan que vous en tirez, Madame MÉHAL, il n'est pas fidèle à la réalité. Je vous propose que nous puissions bénéficier d'un bilan complet de gestion opéré par la société de gestion qui gère actuellement la Gaîté lyrique lors de la prochaine 2e Commission et vous verrez que le bilan n'est pas aussi sombre que celui que vous avez bien voulu nous présenter, même si je conviens que sur un certain nombre d'objectifs il nous faudra, dans les années qui viennent, améliorer les choses. Je pense à l'ouverture aux habitants des quartiers concernés au Centre de Paris. Je pense à la non-concurrence avec des salles de spectacle en termes de programmation musicale dans les lieux de la Gaîté lyrique, ce qui pourrait conduire à fragiliser d'autres salles de spectacle concurrentes.

Je pense globalement à l'ouverture de la Gaîté lyrique à des publics plus divers, et socialement, et culturellement. S'il y a une spécificité culturelle artistique à la Gaîté lyrique, c'est très bien. En revanche, il faut tout faire pour que la médiation et le contenu de cette programmation puissent permettre que tous les publics accèdent à la Gaîté lyrique, et pas uniquement un public trentenaire déjà très intégré dans la cité et déjà adepte de lieux culturels de la Ville. Ce sera l'objet, en effet, du contenu du cahier des charges dont nous pourrions discuter dans les semaines qui viennent.

Concernant les modalités de gestion, comme vous, je ne suis pas favorable à ce que des lieux culturels soient de manière générale - j'entends - gérés par des délégations de service public. C'est vrai pour la culture. Je pense que c'est également vrai dans le domaine de l'éducation populaire. La mise en concurrence se traduit par un nivellement par le bas du contenu même des offres associatives, culturelles, éducatives, par les D.S.P. D'ailleurs, la Gaîté lyrique le prouvant, cela ne se traduit pas toujours par une diminution des coûts de financement public. En revanche, concernant la Gaîté lyrique, il y a trois raisons - je me suis posé la question comme vous d'une poursuite ou pas de cette gestion par une D.S.P. - qui nous amènent aujourd'hui à vous proposer de poursuivre la D.S.P.

La première, c'est que, en effet, le modèle économique de la Gaîté lyrique, tant son emplacement, son architecture, que son modèle culturel et artistique, nous mène à penser qu'il faut des recettes propres conséquentes pour la gestion de ce bâtiment qui est une gestion, déjà pour les finances de la Ville, très coûteuse. Or, nous pensons que le modèle de la D.S.P. est de loin celui qui est le plus préférable et performant pour permettre des recettes propres à la Gaîté lyrique. D'ailleurs, je pense - je ne suis pas sûr que je serai d'accord avec Jérôme GLEIZES sur ce point - qu'il faut que les projets à venir nous permettent d'avoir des ressources propres plus importantes qu'aujourd'hui.

La deuxième raison, c'est qu'il y a une particularité : celle du champ des arts numériques qui évolue rapidement et qui nous semble devoir laisser la possibilité à de nouveaux acteurs de postuler à la gestion de cet équipement. Or, qu'il s'agisse d'équipements culturels gérés en régie directe - il y en a très peu pour des raisons évidentes, je reviendrai sur ce point-là dans un instant - ou des conventions d'occupation avec des associations, il est extrêmement difficile de renouveler des projets. Or, dans le champ des arts numériques, nous pensons qu'il est nécessaire de se doter d'institutions et de modèles juridiques qui permettent ces renouvellements réguliers, ce que nous permettent les délégations de service public.

C'est d'ailleurs le cas pour deux autres équipements culturels. Je pense au cinéma Le Louxor. Pour des raisons évidentes, ce n'est pas la Ville de Paris qui va gérer en direct un cinéma. De la même manière, la salle de musique de concert des Trois Baudets est gérée en délégation de service public. Tant le modèle économique que le contenu artistique nous apparaît une nécessité.

Dernier élément : il se trouve qu'il serait extrêmement difficile de mettre fin à une délégation de service public pour un autre modèle juridique. En gros, la seule alternative est une convention d'occupation du domaine public avec une association après un appel à projets. Cela ne pourrait pas être une régie directe. Heureusement d'ailleurs, nous n'avons pas de corps de directeurs de théâtre. Par ailleurs, je ne suggère pas que les directeurs de lieux de création relèvent directement de l'autorité du directeur des Affaires culturelles ou de l'adjoint à la Maire de Paris chargé de la culture, pour des raisons évidentes d'indépendance, de création et de programmation.

Ce serait donc une convention d'occupation. Passer d'une D.S.P. à une convention d'occupation du domaine public se traduirait par des conséquences très négatives pour les 80 personnes de la D.S.P., car nous serions contraints de fermer l'établissement pendant au moins six mois pour que cette convention d'occupation ne soit pas immédiatement traduite par le juge dans une délégation de service public.

Je termine par là. Je suis désolé, je suis un peu long. Après l'examen de l'ensemble de ces éléments, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de reproduire cette délégation de service public. L'essentiel de notre plus-value, et les améliorations, sera dans l'élaboration du cahier des charges de cette délégation de service public.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Voilà, conformément à notre débat d'hier, on voit bien qu'on fait du cas par cas.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 68).

2015 DAC 166 - Subvention (650.000 euros) et avenant à l'association "Institut des cultures d'islam" (18e).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture du deuxième site.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 166 relatif à l'attribution d'une subvention de 650.000 euros à l'association "Institut des cultures d'islam" (18e), sur lequel le groupe UDI-MODEM a déposé le vœu référencé n° 88.

La parole est à M. Pascal JULIEN, 5 minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - Madame la Maire de Paris, l'Institut des cultures d'islam, l'I.C.I., est un succès. La qualité et la permanence du projet sont unanimement reconnues, comme en témoignent la fréquentation en hausse et le développement du partenariat avec d'autres établissements culturels, comme le British Museum ou comme le MuCEM, mais également les partenariats avec de nombreux médias comme Télérama, les Inrocks, France Culture, Berbère TV et j'en passe.

Le conseil scientifique de l'I.C.I. se mobilise plus que jamais pour le projet, ainsi que l'équipe restreinte qui l'anime.

De son côté, la mairie du 18e souligne volontiers la bonne intégration de l'I.C.I. dans le quartier et, d'ailleurs, le conseil d'administration approuve chaque année à l'unanimité les rapports de gestion et d'activité.

Le montant de la subvention de fonctionnement reste très raisonnable, au regard du volume et de la qualité des prestations offertes. Or, le projet reste largement inachevé, du fait que la construction de l'autre équipement, dit "I.C.I. Barbès", semble au point mort, privant l'I.C.I. des moyens de son développement, bientôt même peut-être de son existence, et surtout déclenchant une très grave crise de confiance entre le conseil d'administration de l'I.C.I. et la Ville.

D'autre part, que répondre à celles et ceux auprès de qui la Ville a justifié la destruction de la mosquée par le projet de construction de l'"I.C.I. Barbès" et de sa salle de prière ?

Enfin, le retard pris par l'"I.C.I. Barbès" en entraîne un autre : celui de la construction des logements sociaux prévus sur le site de la rue Léon.

La construction de l'"I.C.I. Barbès" figurait pourtant en bonne place dans les programmes électoraux des deux listes qui ont fusionné, puis gagné, pour aboutir à la majorité politique qui vous a élue Maire de Paris.

La construction de l'"I.C.I. Barbès" était un engagement fort de votre prédécesseur et des Ecologistes. Les arguments techniques avancés jusqu'à présent sont devenus caducs, que cela soit l'insuffisance souterraine, puisque des comblements ont été faits, que cela soit l'affaire du mur mitoyen, puisque des recours juridiques ont abouti et que ce n'est plus qu'une histoire de volonté politique d'aboutir.

Avez-vous rendu visite, Madame la Maire, depuis votre élection, mars 2014, avez-vous rendu visite à l'I.C.I. à l'occasion d'une manifestation publique, par exemple ?

Les attentats de janvier 2015 n'auraient-ils pas été une occasion exceptionnelle de venir saluer le résultat de l'I.C.I. auquel l'Observatoire parisien de la laïcité a consacré un rapport élogieux en 2013 ?

Vous avez fait la tournée des mosquées, ce qui était utile et bien. Pourquoi n'être pas passée à l'Institut des cultures d'islam ? L'I.C.I. est un modèle innovant qui contribue au rayonnement de Paris, auquel vous êtes tellement attachée. Il est étudié par d'autres villes. Cela mériterait aussi d'être souligné de temps en temps par la Maire de la Capitale.

Ne pensez-vous pas que rendre un hommage au dévouement de l'équipe salariée et des membres bénévoles qui animent l'association serait un encouragement au bénévolat et au vivre-ensemble ?

Madame la Maire, avez-vous l'intention de rencontrer le conseil d'administration pour le rassurer sur l'avenir de l'"I.C.I. Barbès" ? Et sinon, dites-nous quel est le planning des travaux concernant cet équipement, dont la conception et la réalisation devront tirer les leçons des coûteuses erreurs de conception commises avec l'"I.C.I. Stephenson", dont le projet architectural a été choisi par le jury que vous présidiez.

Puisqu'il me reste un peu de temps, j'en profite par avance et pour en gagner, du temps, pour répondre au vœu qui va venir ensuite.

Mon groupe appellera à voter contre parce que, là, pour le coup, je manque d'explications sur le fond, mais si je résume, c'est : restreignons encore plus les moyens donnés à l'I.C.I. et notamment au futur "I.C.I. Barbès".

Évidemment, on ne peut pas le suivre et je dirai à son auteur que c'est très bien de poser ce vœu mais écoutez, vous êtes membre du conseil d'administration, vous n'y êtes jamais allée et le type de débat que vous posez dans votre vœu a sa place au conseil d'administration avant d'arriver ici.

Allez d'abord au conseil d'administration, dont vous êtes membre et ensuite, vous pourrez évidemment légitimement venir critiquer l'"I.C.I. Barbès", parce que votre vœu est une déclaration de guerre à l'"I.C.I. Barbès" dans les conditions actuelles que je viens de résumer dans mon intervention précédente.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pile 5 minutes !

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est vrai que, comme vient de le préciser notre collègue, je suis membre du conseil d'administration, donc je ne prendrai pas part au vote.

Pour autant, je voudrais présenter le vœu du groupe UDI-MODEM concernant l'Institut des cultures d'islam. Je voudrais dire quelques mots et notamment sur le vœu que nous présentons.

Le 28 novembre 2013, les deux premiers bâtiments de l'Institut des cultures d'islam, du 56, rue Stephenson dans le 18e, communément appelé "I.C.I. Goutte d'Or", ont été inaugurés.

Depuis sa création, je le rappelle, le groupe UDI-MODEM a soutenu l'audace de la démarche. Encore plus vrai aujourd'hui : en effet, dans le contexte, que chacun a rappelé, de repli et de peur que nous vivons après les attentats tragiques de janvier 2015 et ceux qui viennent endeuiller très récemment notre pays.

Oui, un centre dédié à l'islam éclairé a toute sa place dans notre ville-capitale. C'est pourquoi cette structure doit être accompagnée. Elle doit être protégée et une vigilance sourcilieuse doit être la règle afin de ne pas entacher un projet qui mérite d'être un exemple pour toutes les villes de France.

C'est pourquoi sa gestion doit être exemplaire et la subvention que nous octroyons ne doit susciter aucun commentaire, en tout cas susciter et souffrir d'aucune suspicion.

Je voudrais revenir à une intervention que j'avais déjà faite au nom du groupe UDI-MODEM concernant le budget.

Le budget, chacun peut le regarder à l'aune de ses propres aspirations, mais il est le suivant et il est factuel : en effet, la Ville de Paris par sa subvention importante, et que nous soutenons, je le rappelle, représente 79 % de ses recettes, près de 80 %. C'est d'abord, je le rappelle, un établissement culturel. Donc, cette subvention importante est répartie, et chacun pourra le vérifier dans les éléments, elle est répartie de la façon suivante : 44 % pour les dépenses totales, pour un montant de près de 750.000 euros.

Par ailleurs, à ces charges déjà de fonctionnement, il convient d'ajouter les charges réelles de personnels relevant de prestation externalisée : les frais de nettoyage, de gardiennage, les honoraires, les experts-comptables, les honoraires de gestion et j'en passe, les charges dues aux enseignants et aux intervenants, ce qui porte les charges liées au personnel interne et externe à 1 million. Personne ne peut contester ce chiffre, en tout cas représentant près de 60 % des charges totales.

En contrepartie, et je reprends, bien évidemment, le bilan qu'a énoncé mon collègue sur la véracité et la qualité des prestations, et notamment des manifestations culturelles qui sont, je le rappelle, un exemple important qu'il faudrait exporter par ailleurs, eh bien, les charges, les dépenses artistiques et culturelles, hors frais annexes et de communication, s'élèvent à 220.000 euros. Donc, c'est 12 % des charges totales.

Ce déséquilibre n'est pas possible pour un établissement qui, aujourd'hui, s'enorgueillit de représenter une audace, une performance, une innovation, de faire cohabiter un centre culturel à côté d'un centre cultuel.

C'est pour ces raisons que j'ai réitéré mes alarmes : il faut impérativement que l'Institut retrouve une répartition équitable entre ses charges de personnel, qui me semblent importantes au regard de l'activité telle qu'elle est, en tout cas, alors, à moins qu'on me démontre le contraire.

C'est pour cela que nous avons pensé, au groupe UDI-MODEM, de façon à protéger encore davantage cet Institut, que lors de l'ouverture du deuxième site à l'horizon, si j'ai bien compris, de fin 2015, qui va être situé au 6, rue des Poissonniers... Et je remarque, comme beaucoup d'élus, en effet, une ouverture de plus en plus compromise, et selon même les échos de la presse, en tout cas, au point mort.

En effet, nous nous étonnons d'ailleurs qu'il ne soit pas fait mention de l'ouverture de ce deuxième site dans l'exposé des motifs du projet de délibération relatif à la demande de subvention et à l'avenant de la convention.

Alors, c'est vrai que l'objet de notre vœu, dans un souci de consolidation de cet Institut et des remarques que j'ai faites sur le budget, et notamment la répartition entre le budget...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vais vous demander d'aller vers votre conclusion.

Mme Fadila MÉHAL. - C'est de faire en sorte d'optimiser... La conclusion est celle-là. Vous pouvez la lire : c'est l'optimisation des ressources humaines dans le cadre de l'ouverture du deuxième site.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Et moi aussi.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Vous ne serez pas surpris par le fait que je ne voterai pas ce projet de délibération. Comme je l'ai déjà exprimé en février dernier, je suis en désaccord avec cette confusion orchestrée entre le cultuel et le culturel, qui découle directement des préconisations du rapport MACHELON de 2006 commandé par Nicolas SARKOZY, visant justement à remettre en cause la loi de 1905 pour permettre aux communes de financer les cultes.

Ce projet de délibération qui nous demande d'approuver une nouvelle subvention de 650.000 euros poursuit les justifications idéologiques relevant de la théorie du choc des civilisations. Quand la précédente délibération présentait le quartier de la Goutte-d'Or comme emblématique d'une présence musulmane désormais inscrite dans l'histoire de Paris, assignant ainsi les habitants d'un quartier à une communauté religieuse, ce projet de délibération présente l'enjeu de faire connaître la richesse et la diversité culturelle du monde musulman. Vous assignez des peuples, des Etats-Nation à une religion.

Je pense à cet instant à nos voisins tunisiens, à celles et ceux acteurs de la révolution tunisienne, toujours en cours, qui se sont battus, certains au péril de leur vie, comme Chokri Belaïd et Mohamed Brahmi, pour instaurer une constitution laïque. Je pense bien sûr, et nous pensons tous ici à toutes celles et ceux victimes des terribles attentats. Les tenants de l'obscurantisme, du fanatisme lâche et meurtrier ne s'attaquent pas au peuple tunisien par hasard, mais bien parce qu'ils sont à l'avant-garde des révolutions citoyennes arabes, à l'avant-garde de la revendication également de l'émancipation, grâce à la bataille tant sociale que laïque.

Alors, je ne suis pas hélas surprise par cette référence à cette conception de la théorie du choc des civilisations, quand dernièrement, VALLS lui-même parlait de la guerre de civilisation engagée dans le cadre, pour lui, de la guerre contre le terrorisme. Mais je le répète, de nouveau : ni Paris, ni la République n'ont à être transformés en mosaïque pluriconfessionnelle. Quelle erreur de croire qu'on serait plus efficace dans le combat contre le racisme antimusulman qui se développe de façon inquiétante en remettant en cause la laïcité !

C'est l'inverse : la laïcité nous protège. Elle nous émancipe. Elle est garante de nos libertés de croire et de ne pas croire, et nous permet de vivre ensemble. La laïcité, c'est le principe d'organisation de notre République, qui établit la séparation des églises et de l'Etat, que le religieux relève de la sphère privée et n'a pas à régenter l'espace public. La laïcité, ce n'est pas une arme contre les religions. Elle reconnaît tous les citoyens sans assignation, elle les traite à égalité : pas de privilège public pour les religions, ni pour l'athéisme. C'est la condition de l'exercice de la citoyenneté.

Ce n'est pas la peine de souffler derrière. Entendez ce discours républicain et laïque ! Entendez et relisez Jaurès, relisez les textes, au lieu de liquider cet héritage qui devrait être également le vôtre.

Chers collègues, la République ne reconnaît ni ne finance aucun culte, et c'est la communauté de croyants qui finance le culte. Je souhaiterais d'ailleurs que l'on nous informe de l'état d'avancement du projet du second bâtiment, et de fait des acquéreurs de la seconde salle de prière potentielle. Ne serait-ce pas enfin l'occasion, soit d'assumer un lieu culturel et laïc, ou bien au contraire un bail emphytéotique dans le respect de la loi de 1905 permettant à la communauté de croyants d'assumer toutes ses responsabilités si elle souhaite un lieu de culte supplémentaire ?

Concernant maintenant la programmation culturelle, l'équipe en place, je souhaite dire que mon radical désaccord avec l'esprit anti-laïc qui prévaut à la création de cet équipement ne m'empêche en rien de saluer le travail réalisé, et je suis persuadée, pour ce que j'en vois, qu'une grande part, voire l'écrasante majorité, de la programmation culturelle de très grande qualité aurait toute sa place dans un centre interculturel et laïc, car la Goutte-d'Or gagnerait, pour son vivre ensemble, justement, de bénéficier d'un institut transculturel, un lieu d'éducation populaire culturel.

La culture est faite d'échanges, elle est l'échange, et c'est cela qui nous émancipe. L'assigner à une résidence communautaire, qui plus est religieuse, c'est l'enfermer et nous enfermer, et c'est tuer notre vivre ensemble ou le condamner à la logique de guerre civile. C'est tout l'objectif justement des tenants des chocs des civilisations, que je ne cesserai de combattre.

Alors, mes chers collègues, vous l'aurez compris : mon désaccord politique profond, avec l'intitulé même de l'Institut des cultures d'islam, avec la confusion culturelle-culturelle, avec cette confusion entre un bâtiment public pour un équipement culturel et ses salles de prières et ses modalités de financement n'enlève rien au fait qu'on soit en capacité d'assumer un lieu culturel, transculturel, dans ce quartier, dans cet arrondissement, et qu'il y a un travail formidable de fait par l'équipe.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à l'ensemble des intervenants.

D'abord, je rappelle que ce projet de délibération permet l'octroi à l'Institut des cultures d'islam du solde de la subvention, suite à l'acompte versé en décembre dernier. Le montant total de la subvention de fonctionnement pour 2015 s'élèvera donc à 1,3 million d'euros après cette subvention. Et jusqu'à l'année dernière, la subvention avait augmenté, en effet, chaque année, mais il s'agissait de suivre la montée en charge de l'Institut des cultures d'islam, notamment avec l'ouverture du site rue Stephenson.

Alors d'abord, concernant, Madame SIMONNET, vos dernières remarques, que nous avons déjà entendues à de multiples reprises, je vous propose de ne pas reprendre l'ensemble de mon argumentaire, mais j'ai au moins un point de désaccord avec vous : je suis absolument convaincu que l'Institut des cultures d'islam, tel qu'il a été construit rue Stephenson, et auparavant rue Léon, qui était un espace de préfiguration, mais qui est aujourd'hui toujours ouvert, nous sommes absolument convaincus que tant l'esprit que la lettre de la loi de 1905 sont totalement respectés avec l'Institut des cultures d'islam. C'est une différence d'appréciation que nous avons, qui ne date pas d'aujourd'hui, mais tant d'un point de vue juridique que d'un point de vue budgétaire, mais y compris différentes organisations ou institutions qui se sont approchées de l'Institut des cultures d'islam et qui ont apporté un regard parfois critique, tous ont accepté de dire que l'esprit et la lettre de la loi de 1905 étaient respectés avec ce montage juridique et budgétaire.

Vous appelez de vos vœux un lieu, je cite, "culturel et d'éducation populaire" : c'est exactement ce qu'est la partie culturelle de l'Institut des cultures d'islam, et j'adhère en cela à ce qu'a dit Pascal JULIEN et à ce que dit également très régulièrement Eric LEJOINDRE, le maire du 18e arrondissement : l'activité culturelle de l'Institut des cultures d'islam est très diverse, avec des concerts, des expositions, des spectacles, des ateliers, des cours de langues, des visites guidées du quartier, des résidences d'artistes en collège, des ateliers culinaires, bref une programmation éclectique qui a permis d'accueillir cette année plus de 21.000 visiteurs, dont 16.000 pour les expositions, et près de 1.000 participants dans les ateliers.

Et d'ailleurs, l'Institut des cultures d'islam est très régulièrement cité par les habitants comme étant le seul établissement culturel qui est visité par un certain nombre d'habitants du quartier concerné. C'est un élément qu'il faut absolument prendre en compte et qu'on ne peut pas balayer comme cela d'un revers de manche.

Concernant, Pascal JULIEN, l'ensemble de votre intervention, qui reprend, je crois, mot à mot une question écrite que vous m'avez adressée, et j'y répondrai évidemment avec enthousiasme et avec de nombreux détails, j'en dis quand même, cela dit, quelques éléments. L'I.C.I. se décompose aujourd'hui sur le papier en trois sites : L'"I.C.I. Léon", qui était l'espace de préfiguration, mais qui est toujours ouvert, et qui, en tout état de cause, ne fermera pas avant la possibilité d'un second site ; le second site de l'"I.C.I. Goutte-d'Or" rue Stephenson, qui a ouvert à l'automne 2013 ; et puis, le troisième site, dont le chantier est aujourd'hui arrêté, rue Polonceau, et qui suscite votre inquiétude.

La Maire de Paris recevra le président de l'Institut des cultures d'islam ainsi que le maire du 18e dans les tous prochains jours pour faire le point, parce qu'en effet, elle souhaiterait réévaluer le projet. Il ne s'agit pas aujourd'hui

d'un arbitrage ni dans un sens, ni dans un autre, mais vous conviendrez que vous êtes dans cet hémicycle assis à côté de Danielle SIMONNET. Il vous arrive régulièrement, sur bon nombre de sujets, d'être d'accord. Moi aussi, d'ailleurs, ça m'arrive d'être d'accord avec Danielle SIMONNET. C'est un sujet qui est complexe, qui est complexe juridiquement, qui est complexe politiquement, dans le meilleur sens du terme politiquement, si j'ose dire, et il est assez légitime qu'actuellement, la Maire de Paris veuille, sur un certain nombre de points de l'Institut des cultures d'islam, se poser des questions.

Evidemment, en intégrant l'avis du conseil d'administration de l'I.C.I., l'avis de l'ensemble des élus, l'ensemble des habitants et l'ensemble des structures qui peuvent nous apporter conseil, qu'il s'agisse du modèle juridique, qu'il s'agisse du coût de l'Institut des cultures d'islam, tant en investissements qu'en fonctionnement, qu'il s'agisse de l'identité des acheteurs de la future salle de prières, qui, de ce point de vue, en revanche, évidemment, n'est absolument pas en cause, quel que soit le projet qui verrait le jour rue Polonceau, dans le strict respect, encore une fois, de la loi de 1905, il devra y avoir une seconde salle de prière.

Donc, cette réévaluation du projet m'apparaît légitime. Il ne faut pas trop qu'elle tarde. C'est la raison pour laquelle la Maire de Paris recevra très bientôt, et le maire du 18e, et le président de l'I.C.I. Nous en reparlerons dès les toutes premières semaines de la rentrée pour que la Maire de Paris puisse faire part de son arbitrage.

Et je conclus, puisque j'ai déjà fait cinq minutes, mais Pascal JULIEN a parfaitement répondu au vœu de Mme la Présidente Fadila MÉHAL. C'est donc pour les mêmes raisons un avis défavorable de l'Exécutif que j'émettrai.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 166).

2015 DAC 260 - Subvention (3.500.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Philharmonie de Paris" (19e).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 260 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Philharmonie de Paris", dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Karen TAÏEB, pour cinq minutes maximum.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Philharmonie a pris son envol, avec ses milliers d'oiseaux métalliques qui surplombent son toit. Avec les 120 musiciens de l'Orchestre de Paris et les 130 chanteurs de son chœur, son inauguration quelques jours à peine après les attentats du mois de janvier fut comme une réponse à la barbarie et à l'obscurantisme. Paris dispose enfin de sa salle symphonique de rang international, et le public déjà conquis parle d'épanouissement, de précision du son.

Depuis son ouverture la Philharmonie ne désemplit pas : 452.000 personnes pour les 100 premiers jours d'ouverture. Du 14 janvier au 7 juin, 655.000 personnes ont été accueillies à la Philharmonie, 82.000 ont participé à une activité éducative, 241.000 personnes ont visité l'exposition Bowie et 279.000 personnes ont assisté à un concert. Le taux de remplissage est de 96 %.

Bien plus que l'effet nouveauté, la saison 2015-2016 promet également d'obtenir un grand succès au vu du nombre de billets et d'abonnements déjà vendus. Une très belle et très riche programmation en perspective puisque se succéderont les concerts de l'orchestre de Paris, de l'orchestre de Chambre de Paris, de l'orchestre de l'Opéra national de Paris, mais encore celui du London Symphony Orchestra.

Notons aussi le concert le 3 avril 2016 de John CALE et une exposition dédiée à The Velvet Underground du 30 mars au 21 août 2016, une exposition sur le parcours et l'influence de ce mythique groupe new-yorkais formé par Lou Reed et John CALE et qui promet, j'espère, une affluence au moins égale à celle pour l'exposition Bowie.

Le public répond donc présent et nous pouvons tous nous en féliciter. Cela montre qu'il y avait une attente, mais aussi que tout ce qui a été mené jusque-là a porté ses fruits. Et je tiens à saluer le travail incessant et passionné de son président, M. Laurent BAYLE.

Ce paquebot de la musique comprend, outre la grande salle de 2.400 places, de magnifiques espaces de répétition, des locaux pour les orchestres résidents que sont notamment l'orchestre de Paris, les Arts Florissants ou encore l'Ensemble intercontemporain, mais sa situation dans le parc de la Villette apporte une dimension toute particulière et La Philharmonie n'en a pas seulement conscience, elle endosse le rôle de partenaire de la Ville et du Grand Paris. Elle constitue un lieu de rencontre unique pour les politiques publiques culturelles de l'Etat et de la Ville.

Demos, Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, en est l'exemple parfait. Sa vocation est en effet de permettre à des enfants de pratiquer la musique en orchestre et de favoriser leur accès au répertoire classique. Le projet est destiné à des enfants de 7 à 14 ans issus de quartiers relevant de la "politique de la ville" ou de territoires ruraux éloignés des lieux de pratique. Chaque enfant a suivi depuis 2010 quatre heures de cours collectifs par semaine et s'est vu confier un instrument. Il y a quelques jours, les 800 enfants de Demos ont clos la saison 1 de La Philharmonie de Paris, de nouvelles vocations qui naissent mais aussi de nouveaux publics avec les familles de ces enfants.

C'est tout cela, La Philharmonie de Paris, une prouesse architecturale, un lieu unique, un son parfait, une salle d'exception, des salles de répétition, des musiciens en résidence, des expositions, des publics divers, des professionnels et des amateurs, des connaisseurs et des profanes, tout le monde peut y trouver sa place. La Philharmonie rime avec ouverture, partage et beauté, et contribue au rayonnement international de Paris.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour 5 minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, La Philharmonie de Paris a ouvert ses portes voici cinq mois. Nous avons déjà discuté beaucoup de cet équipement et je souhaite ici intervenir d'une part pour évoquer le bilan positif de ces cinq mois d'ouverture, mais aussi pour rappeler les demandes des élus écologistes déjà évoquées dans cette Assemblée et restées sans suite.

Ce nouvel équipement du nord-est de Paris a accueilli 550.000 visiteurs depuis son ouverture avec un taux de remplissage de ses concerts de 96 %. Ce succès s'explique en partie par l'attraction de cet équipement pour de nouveaux publics. Ainsi, grâce à l'étude des abonnements, il apparaît que 40 % du public seraient Parisiens et 10 % du seul 19e arrondissement.

Une première étape réussie vers l'objectif affiché de son président : une moitié de public parisien et l'autre moitié de banlieue et de province, en cette première année. Une réussite donc grâce à une programmation équilibrée et une tarification moins chère.

A l'heure où on s'inquiète pour l'avenir de la musique classique, nous ne pouvons que nous réjouir de ces premiers chiffres de fréquentation.

Toutefois nous souhaitons tempérer ces premiers éléments de bilan positif par des éléments déjà évoqués ici, depuis l'automne dernier, pour lesquels nous n'avons pas obtenu de réponses concrètes.

Le groupe Ecologiste de Paris a demandé dans un vœu, adopté en octobre dernier, que l'association Philharmonie de Paris présente à ses financeurs un rapport d'audit détaillé du déroulement de ce projet, de sa gestion, de son suivi, en tire un bilan, notamment en matière de gouvernance, et que des mesures d'ajustement soient prises.

Ensuite, que l'emprunt souscrit par l'Association Philharmonie de Paris pour la construction de la salle soit renégocié. En effet, contracté en 2009, cet emprunt sur dix-sept ans est à un taux extrêmement élevé de 5,186 %.

Nous demandons qu'un point d'étape soit fait sur ces deux demandes.

A ceci s'ajoute bien sûr aujourd'hui la question importante, mais technique, de la mutation de l'association de préfiguration de La Philharmonie en établissement public de coopération culturelle.

Pouvons-nous avoir, Monsieur le Maire, des éléments sur ce qui serait essentiel en termes d'accompagnement des évolutions sur la gouvernance ?

Sur ces questions, le groupe Écologiste de Paris votera favorablement le projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération permet d'octroyer le solde de subvention de fonctionnement pour l'année 2015, après l'acompte versé en décembre dernier, soit un montant total de 6 millions d'euros. Je me permets simplement de rappeler que - on en avait débattu à de nombreuses reprises dans cette enceinte - lorsque la Ville de Paris, la Maire de Paris, moi-même, la Direction des affaires culturelles avons engagé, avec l'Etat et l'équipe de La Philharmonie, une volonté de réduire le coût prévu de fonctionnement de La Philharmonie, on nous avait accusé à l'époque de vouloir brader le projet de La Philharmonie.

Je me permets simplement de constater que non seulement nous avons pu réduire le montant de la participation de la Ville de Paris, nous sommes passés de 9 à 6 millions d'euros - c'est la subvention qui vous est soumise aujourd'hui - mais le contenu du projet est une immense réussite. D'un point de vue budgétaire, nous n'aurons pas à augmenter cette subvention, puisque le travail qui a été réalisé par les services de la Ville en lien avec ceux de l'Etat et de La Philharmonie, permet qu'en effet avec un budget de financement public de 15 millions d'euros, La Philharmonie, d'un point de vue budgétaire, s'en sort parfaitement, ce qui démontre bien la pertinence de notre attitude.

Ensuite, concernant le succès de La Philharmonie, comme vous, je ne répéterai pas ce que vous avez dit, mais j'en suis vraiment très heureux. C'était un pari, c'était aussi un risque. Certains prédisaient que le public de la salle Pleyel ne viendrait pas à La Philharmonie. Non seulement, l'essentiel du public de la salle Pleyel vient à La Philharmonie et régulièrement, mais surtout, ce qui était le pari le plus audacieux et même révolutionnaire en termes de soutien à la musique classique, c'était d'installer une salle de cette importance, de cette exigence au parc de la Villette dans le 19e arrondissement, pour pouvoir conquérir de nouveaux publics.

Pour l'instant, il est encore trop tôt pour tirer un bilan définitif, mais ce que nous constatons, c'est que tant la sociologie que l'origine géographique des visiteurs de La Philharmonie remplissent cet objectif. Un petit bémol, c'est qu'on ne sait pas encore quel est l'attrait pour visiter une première fois le bâtiment de Jean NOUVEL qui est d'exception et, en même temps, une volonté de venir régulièrement assister à des concerts de musique symphonique à La Philharmonie. Mais nous avons déjà des chiffres qui sont excellents pour la programmation de l'année prochaine, de la saison prochaine, et des abonnements qui nous rendent très enthousiastes et optimistes pour les mois qui viennent.

Je suis convaincu que ce sera un grand succès.

J'insiste aussi d'ailleurs sur l'audace en termes d'éducation artistique et culturelle des équipes de La Philharmonie et de son Président, Laurent BAYLE. J'ai assisté, par exemple ce week-end, vous en parliez à l'instant, Karen TAÏEB, au concert des jeunes Demos et ce sont 8.000 enfants qui viennent de toute la France, notamment de Seine-Saint-Denis, qui ont pu réaliser deux concerts magnifiques dans La Philharmonie. L'année prochaine, ce sera plus de 3.000 enfants venant aussi de toute la France qui pourront participer à ce dispositif, sans parler des liens renforcés avec nos conservatoires d'arrondissement, ce sur quoi nous travaillons en ce moment même.

Concernant les autres sujets très brièvement.

Nous avons beaucoup avancé, depuis les derniers débats en Conseil de Paris, chère Aurélie SOLANS, concernant les statuts de l'établissement. En effet, nous allons mettre fin à l'association de préfiguration, puisque un décret va bientôt être publié pour la création d'un établissement public d'Etat qui sera la fusion de la Cité de la

Musique avec La Philharmonie. L'association prendra fin donc dans les toutes prochaines semaines, avec la création de cet établissement public d'Etat issu de la fusion entre la Cité de la Musique, qui appartient exclusivement à l'Etat, dont la tutelle est exclusivement à l'Etat, et La Philharmonie de Paris.

Cela dit, avec l'Etat, nous souhaitons, et c'est une demande de la Ville de Paris, que dans les mois qui viennent un établissement public créé par la loi, spécifiquement pour la Cité de la Musique fusionnée avec La Philharmonie, voie le jour. Pour cela, ce sera un article de la loi de création de la ministre de la Culture et de la Communication, Fleur PELLERIN, qui devrait être présenté dans les prochains mois. Mais nous n'attendons pas la loi puisqu'il y aura un décret qui intégrera La Philharmonie à la Cité de la Musique.

Concernant le taux d'intérêt de l'emprunt, je vous ai dit déjà que cette négociation était très complexe avec La Philharmonie, mais nous avons à nouveau rencontré avec la Maire de Paris, le PDG de la Société Générale encore tout récemment. Il s'agit d'émissions obligataires pour l'emprunt de la Philharmonie, ce qui rend difficile la renégociation.

Cela dit, nous avons des ouvertures de la part de la Société Générale. Cela prendra encore un certain nombre de semaines et de mois. Nous espérons que nous pourrons arriver à une renégociation de cet emprunt. Cela s'annonce difficile, mais la Maire de Paris, elle-même, est mobilisée pour atteindre cet objectif.

Évidemment, je ne manquerai pas de vous tenir informés de la poursuite de ces négociations, qui ont lieu en ce moment même, comme je vous le dis à l'instant. Et j'espère qu'elles seront positives.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Et donc ce n'est pas le vaisseau-fantôme que certains nous annonçaient !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 260.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 260).

2015 DAC 313 - Approbation des modalités de mise en œuvre du Plan d'Investissement Municipal (PIM) relatif au patrimoine culturel.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la valorisation des établissements culturels.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 313 concernant l'approbation des modalités de mise en œuvre du plan d'investissement municipal (P.I.M.) relatif au patrimoine culturel, sur lequel le groupe UDI-MODEM a déposé le vœu référencé n° 89.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour 5 minutes maximum.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voici à l'étape de la mise en œuvre du Plan d'investissement municipal pour le patrimoine culturel parisien ; autrement dit, c'est sur un plan de sauvetage des églises parisiennes que nous nous penchons.

Depuis la Révolution française, les églises sont la propriété des communes et c'est la loi de 1905, avec la séparation de l'église et de l'Etat, qui a fondé l'affectation légale au culte, qui confère à l'église catholique, bien que non propriétaire, la jouissance exclusive de ses églises.

C'est en Europe une exception culturelle : l'église et l'Etat, par l'intermédiaire des communes, sont embarqués ensemble pour faire vivre les églises et les entretenir. Il s'agit d'une responsabilité partagée.

Du point de vue historique, les lieux de culte ont toujours été des lieux mixtes, accueillant des usages étrangers à la stricte célébration culturelle. Il est donc tout à fait souhaitable d'ouvrir à tous le trésor culturel que constitue le patrimoine religieux, même s'il doit toujours garder sa dimension de patrimoine immatériel que représente la foi qui animait ceux qui l'ont bâti.

Ce plan est bien dans cet esprit, puisqu'il résulte d'une collaboration entre la Ville de Paris et le diocèse, qui a créé à cette fin la Fondation du patrimoine.

Il annonce un effort financier de 80 millions d'euros, dont 60 seront consacrés aux grandes opérations de restauration. C'est beaucoup mais c'est aussi malheureusement trop peu, compte tenu de l'état souvent extrêmement mauvais des églises parisiennes.

Cette situation, il faut le dire, n'ait pas imputable aux seuls élus actuels. Elle est le résultat de plusieurs décennies de manque d'intérêt. Et s'il paraît évident que l'entretien régulier est essentiel, comme le souligne le paragraphe 2 de ce projet, nous ne pouvons que déplorer que ce ne fut pas le cas plus abondamment précédemment.

Alors, dans les années 90, un précédent Plan église avait été établi sur dix ans et 151 millions d'euros ont été investis sous les deux mandatures de Bertrand DELANOË. Pourtant, on était quand même très en deçà de ce qu'il aurait fallu investir depuis bien plus longtemps pour éviter des situations d'urgence, telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Ce patrimoine religieux est pourtant exceptionnel, mais il est sous-exploité. Une vraie politique de valorisation et de communication doit donc maintenant être entreprise.

La piste du mécénat, que vous proposez, peut aller dans ce sens, elle est nécessaire, mais elle ne nous paraît pas suffisante.

Sans entrer dans le détail, très nombreuses sont ces églises parisiennes, véritables chefs-d'œuvre architecturaux, qui sont dans des états de dégradation très avancés : Saint-Merri, Saint-Eustache, Saint-Augustin, Saint-Louis-en-l'Île, Saint-Germain-des-Près, La Madeleine, La Trinité, Saint-Philippe-du-Roule, Saint-Nicolas-des-Champs, Notre-Dame-de-Lorette, le Saint-Esprit. Toutes ces églises ont donné leur nom à des stations de métro, des places, des quartiers et sont pourtant en grande souffrance.

Un mot aussi pour Sainte-Anne dans le 13^e arrondissement, mon arrondissement, dont les fondations sont menacées par la corrosion due au passage de la Bièvre juste en dessous.

Il est de notre devoir de nous mobiliser pour les restaurer et préserver notre patrimoine, ainsi que la liberté et la continuité du culte que la République doit assurer dans l'esprit de la loi de 1905. Il nous faut, à nous élus, trouver en urgence des moyens complémentaires de financement pour remplir cette mission qui nous incombe.

Faisons preuve de plus d'imagination !

Pour cela, je propose que la Ville de Paris entreprenne une campagne de communication, sensibilise les acteurs économiques, les responsables politiques et l'ensemble des Parisiens.

Concernant les acteurs économiques, la voie du mécénat est la bonne, mais encore faut-il se donner les moyens de communiquer dessus pour susciter l'envie. Pour les responsables politiques, notre Assemblée a voté, lors de notre dernier Conseil, un vœu dans lequel je proposais que les parlementaires parisiens soient sollicités afin qu'ils fassent un effort tout particulier sur leur réserve parlementaire pour le patrimoine culturel en péril.

Je proposais également qu'un soutien de communication soit apporté aux associations et fondations qui s'occupent de la rénovation du patrimoine culturel et qu'en lien avec ces structures et les mairies d'arrondissement, puisse être lancée une campagne de sensibilisation générale sur la rénovation des églises.

Il faut mettre ces dispositions en œuvre rapidement. Elles peuvent apporter une part substantielle aux moyens nécessaires. Où en est-on ? Avez-vous avancé sur ces propositions qui ont été votées ?

Pour conclure, je dirai que ce plan était indispensable, qu'il est urgent de le mettre en œuvre mais qu'il souffre un peu d'insuffisance.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons deux choses :

- premièrement, vous rapprocher de la Commission diocésaine d'art sacré qui entretient depuis de nombreuses années des rapports fructueux avec les services concernés de la Ville de Paris ;

- et reprendre nos propositions très concrètes, qui peuvent être très efficaces, pour la valorisation de ce patrimoine, en créant des synergies entre domaines culturel et culturel.

Il faut sauver les églises !

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Julien BARGETON, adjoint, au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame Fadila MÉHAL ?

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, au nom du groupe UDI-MODEM, je voudrais centrer mon intervention sur la valorisation de notre patrimoine culturel au-delà de la dimension financière de ce plan ambitieux de restauration des églises parisiennes.

En effet, selon le document remis à la presse en avril 2015 lors de la présentation des premiers éléments de ce plan, il était fait mention de "valorisation des édifices". Or, il n'est nulle part fait mention de cette valorisation dans le présent projet de délibération.

Et il est dommage que ce plan d'investissement qui mobilisera, rappelons-le, plus de 91 millions, avec l'apport de l'Etat, n'aille pas plus loin en termes de cette valorisation globale. En effet, au-delà de la restauration physique de ces édifices, beaucoup d'autres éléments méritent notre attention et qui ne sont pas aujourd'hui dans le programme de réhabilitation : la question de l'inclusion urbaine, la rénovation des alentours et de leurs éventuels parcs et jardins.

Donc, tout cela doit être regardé. Nous savons combien cette visibilité est nécessaire et qu'elle participe à l'appropriation de ce patrimoine par les Parisiens mais aussi par les touristes.

Cette mise en valeur concerne également l'intérieur des édifices, et notamment la présence de nombreuses œuvres d'art qui font partie intégrante de notre richesse patrimoniale.

C'est pourquoi il me semble qu'il nous appartient de renforcer les synergies, comme l'a rappelé ma collègue, entre les établissements culturels de la Ville et ce patrimoine culturel. Ainsi, nous pensons que l'organisation d'événements culturels temporaires aux abords ou au sein de ces établissements culturels, en partenariat avec les établissements culturels, pourrait être de nature à mettre en valeur ce patrimoine et, pourquoi pas, abonder peut-être financièrement, par le biais de dons ou de tarifs d'entrée libres, la future restauration.

Le vœu est très clair, il propose plusieurs choses.

Nous souhaitons :

- que la Ville fasse l'inventaire des établissements culturels disposant d'un espace public attenant aménageable, parcs et jardins éventuellement compris, ainsi que des opérations existantes de partenariats ou collaborations entre les établissements culturels et culturels de la Ville de Paris ;

- que puisse être lancée une concertation avec les riverains, mairies d'arrondissement et autorités exploitant ces établissements, sur l'aménagement et la valorisation de ces espaces publics ;

- et, enfin, que la Ville de Paris et les services de la DAC entament une réflexion avec les institutions occupant ces édifices culturels, de façon à avoir une possibilité de créer, comme je le rappelais, des synergies éphémères au sein ou aux abords de ces édifices.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Béatrice LECOUTURIER, pour 5 minutes maximum.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La cathédrale Notre-Dame est le monument le plus visité de Paris, avec 14 millions de touristes. La basilique du Sacré-Cœur, propriété de la Ville de Paris, est le deuxième monument le plus visité de Paris, avec 10,5 millions de touristes. Le Louvre et la Tour Eiffel n'arrivent qu'en troisième et quatrième positions des monuments les plus visités, avec 7 millions et un peu plus pour le Louvre.

Ces quelques chiffres nous montrent bien toute l'importance de notre patrimoine culturel dans le rayonnement de Paris.

Alors oui, Monsieur le Maire, aujourd'hui il y a urgence !

Il y a urgence à sauver notre patrimoine religieux.

Nombre d'église ne sont pas à la fête et leur état est très préoccupant à trois titres.

Tout d'abord, il est préoccupant au titre de la sécurité. En effet, les chutes de pierre, les infiltrations d'eau, les charpentes mangées par les vers représentent autant de dangers, tant pour les paroissiens que pour les touristes.

Le 28 mars dernier, une partie de la croix de l'Eglise Saint-Louis-en-l'Ile s'est détachée s'écrasant sur le sol, en pleine journée, et pouvant blesser mortellement un passant.

Il y a deux ans, des blocs de pierre d'une statue de Saint Augustin, sont tombés à terre. L'église Saint-Germain de Charonne, dans le 20e, a fait l'objet d'un arrêté de péril, elle est fermée au public, car menacée d'écroulement.

Même Christophe GIRARD, maire du 4e, s'indignait face à cette situation de délabrement dans "Le Parisien" du 30 mars dernier, en déclarant : "on ne va pas attendre qu'il y ait un mort pour réagir."

L'état de nos églises est préoccupant également au titre de la beauté architecturale de Paris.

En effet, les édifices religieux font partie intégrante du patrimoine de Paris. La perspective est ponctuée par ces églises, leur clocher et leur parvis. Comment imaginer Paris sans ses édifices religieux présents et familiers à tous les Parisiens dans chacun de ses arrondissements ?

Les églises, les temples, les synagogues, sont autant de marqueurs historiques dans la mémoire de Paris.

L'état de nos églises est préoccupant enfin, d'un point de vue touristique.

Paris, capitale touristique, a le devoir d'entretenir cette richesse architecturale avec ses trésors et ses œuvres d'art. Car le ravalement d'une façade n'est pas suffisant. Un simple "lifting", pour une vieille dame, ne suffit pas à réparer les dégâts irréversibles du temps.

L'intérieur des églises ne doit pas être oublié.

Faut-il rappeler qu'il pleut sur les fresques de Delacroix à Saint-Sulpice, que Notre-Dame d'Auteuil voit ses peintures intérieures se dégrader lentement et que nombre d'orgues se sont tuées depuis longtemps ?

Alors, il est vrai que Paris compte un nombre important d'édifices religieux à entretenir, mais c'est un patrimoine qui doit être une véritable priorité pour la Ville, et non un fardeau à gérer. Il doit être une chance à exploiter.

Vous présentez donc ce budget de 80 millions d'euros sur l'ensemble de la mandature, ce qui paraît bien maigre au regard de l'état d'urgence de nos églises.

L'argent est le nerf de la guerre contre cette bataille de délabrement de ces monuments qui n'ont pas été, depuis de trop nombreuses années, la priorité des différents maires de notre ville.

Alors, soit on considère notre patrimoine culturel comme un véritable investissement culturel pour Paris - au même titre que les autres monuments - soit on considère que les églises sont les parents pauvres de notre patrimoine, vitrine moins prestigieuse que d'autres investissements pour la culture parisienne.

C'est un choix, une volonté politique que vous ne semblez pas suffisamment avoir.

Devant cette situation d'urgence, il convient d'être inventifs et audacieux pour trouver les financements dont la Ville n'assume pas la charge.

Et ma collègue Fadila MÉHAL l'a très bien souligné.

Le recours au mécénat va dans le bon sens, mais il ne suffit pas et il paraît plus prévisionnel et hautement improbable qu'il soit suffisant.

Il est indispensable de créer de nouveaux partenariats financiers innovants, entre la Ville et ses monuments religieux, de valoriser ces monuments pour leur perspective urbanistique.

Le potentiel de nos églises est encore sous-exploité d'un point de vue touristique, car c'est bien la volonté politique de la Ville de valorisation de son patrimoine religieux qui permettra de donner un élan dans le financement.

Pourquoi ne pas imaginer, en accord avec les instances religieuses bien évidemment, de grandes manifestations culturelles payantes dans ces endroits d'exception ?

Pourquoi ne pas envisager de définir, avec les paroisses, des modalités leur permettant d'accueillir de manière durable des locaux d'association subventionnés par la Ville de Paris qui sont en lien avec une mission humanitaire ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Très bien.

Eh bien, écoutez, je souhaite, en dernier instant, donner une dynamique pour le mécénat individuel, et la dernière chose, permettez-moi, c'est de dire qu'en tant qu'élue du 16e arrondissement, je regrette que Notre-Dame d'Auteuil ait disparu de la liste des édifices à rénover.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous, et je donne à présent la parole à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, bien entendu, les élus du groupe Républicain s'associent à ce qui a été dit par les élus du groupe UDI-MODEM en ce qui concerne le diagnostic sur le patrimoine culturel parisien, mais aussi sa qualité.

Je voudrais faire un petit retour en arrière, dire que cela fait un certain nombre d'années que notre groupe se soucie de l'évolution de ce patrimoine culturel, moi-même j'étais intervenue depuis plusieurs années et plusieurs fois.

Notre collègue Pierre-Yves BOURNAZEL d'ailleurs, dans un vœu en 2013, déjà s'inquiétait très fortement du délabrement de ce patrimoine culturel.

En 2014 et en 2015, nous avons demandé d'inscrire, dans le plan pluriannuel d'investissement pour Paris, un plan patrimoine culturel, en demandant évidemment - avec les mairies d'arrondissement, en concertation avec les mairies - que soient fixés le montant des crédits d'investissement, la programmation d'un ensemble d'opération, le choix des opérations urgentes également.

Nous avons demandé aussi que soit mandatée la Direction des affaires culturelles, afin de chercher des financements complémentaires.

C'est vrai que ce vœu avait été rejeté deux fois. Aujourd'hui, en revanche, nous avons un projet de délibération qui reprend en effet ce que nous avons demandé, évidemment nous allons le voter.

Alors, je voudrais quand même apporter deux précisions et également poser deux questions : en ce qui concerne les 80 millions que la Ville doit investir, en fait, il s'agit de 60 millions pour les grandes opérations de restauration. Cette somme est-elle vraiment suffisante ?

Egalement, est-ce qu'on a quelque part le montant total de l'état des lieux des dépenses qui pourraient être faites pour restaurer l'ensemble du patrimoine parisien ?

Je n'ai pas trouvé cet état des lieux global, je pense que c'est quand même un chiffre qu'il pourrait être intéressant de connaître pour les élus que nous sommes, et également, quel est le calendrier plus précis que celui qui est dans le projet de délibération, puisqu'on nous dit, pendant la durée de la mandature, comment seront échelonnés les travaux ?

Donc, cela me semble intéressant à savoir.

Dernière précision, en ce qui concerne le mécénat, je dois dire qu'en effet cela me semble intéressant. Il est peut-être à mieux définir, mais c'est une piste tout à fait intéressante et que j'avais moi-même évoquée lors du séminaire que M. JULLIARD avait bien voulu organiser il y a quelques mois.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi d'abord de dire un mot sur ce projet de délibération, même si aucune des interventions précédentes ne faisait vraiment état de ce projet de délibération, en tout cas avait un rapport direct avec ce projet de délibération. Celui-ci est un outil de simplification administrative, et d'accélération des procédures pour mettre en œuvre le plan pour le patrimoine culturel de 80 millions d'euros que la Maire de Paris a rendu public, il y a de cela quelques semaines, puisque ce projet de délibération permet d'éviter d'avoir à revoter un projet de délibération pour

chaque opération, notamment les projets de délibération permettant à la Maire de Paris de solliciter une subvention auprès de l'Etat. Nous éviterons ainsi une soixantaine de projets de délibération, qui n'auront pas à être présentés, ce qui permettra à la Direction des Affaires culturelles de se concentrer sur la mise en œuvre opérationnelle de ce plan.

Evidemment, le Conseil de Paris ne sera pas du tout privé de son droit de regard sur les marchés publics, puisque de nombreux marchés conclus pour ces opérations le sont dans le cadre de marchés à procédure adaptée, qui ne sont d'ordinaire déjà, pas présentés au Conseil de Paris, quant aux appels d'offres, ils feront eux, toujours l'objet d'un projet de délibération en aval présenté en Conseil de Paris.

Concernant le vœu qui - mais j'ai cru comprendre tout de même que ce projet de délibération suscitait l'adhésion des différentes interventions - concernant le vœu qui est présenté, même s'il est assez difficile, Madame Edith GALLOIS, de le déconnecter de la tribune, que vous avez bien voulu commettre dans "Valeurs Actuelles", j'invite les membres de cet hémicycle, qui ne l'ont pas lue, à la lire en tout cas.

Parmi quelques phrases, vous indiquez que l'Exécutif a "la restauration honteuse". C'est-à-dire que nous n'assumerions pas ce plan de rénovation de nos églises.

C'est étonnant parce que, lors des derniers Conseils de Paris, vous m'avez reproché de faire trop de communications sur le plan église.

Entre la "restauration honteuse" et un excès de communication, j'imagine que la vérité doit être au milieu.

Ce que je constate en tout cas, c'est que dès que nous parlons du plan patrimoine culturel en Conseil de Paris, vous faites preuve - qu'il s'agisse du groupe UMP ou du groupe UDI-MODEM - d'une inventivité et d'une créativité au-delà de toute limite, comme s'il fallait absolument trouver une surenchère politique pour bien démontrer que, en ce qui concerne le patrimoine culturel, vous feriez forcément mieux que ce que fait la majorité actuelle.

Je me permets simplement de vous dire que, sur le montant de ce plan culturel, de ce plan pardon - lapsus non révélateur, Madame SIMONNET - de ce plan pour le patrimoine culturel, je me permets de rappeler qu'il est sans précédent dans son montant. Il sera très ingénieux dans la capacité de convaincre d'autres partenaires pour contribuer à financer avec nous ce plan pour le patrimoine culturel.

Sur le fond de votre vœu, dans cette créativité, il s'agit de soutenir des activités culturelles dans les édifices culturels. Je me permets d'abord de préciser qu'il aurait été utile de préciser qu'évidemment, tout cela doit se faire dans le strict cadre, dans le respect, de la loi de 1905. A écouter certaines de vos interventions, je ne suis pas tout à fait sûr que, pour le coup, ni la lettre, ni l'esprit de la loi de 1905 ne soient tout à fait respectés.

Par ailleurs, j'ajoute qu'il existe déjà des liens très forts entre des événements culturels de la Ville de Paris - je pense à "Nuit Blanche" - mais également à un certain nombre de subventions à des associations - je pense à "Art, culture et foi" par exemple - qui s'occupent justement de valoriser le patrimoine culturel parisien. Dans le plan Eglises qui a été présenté par ailleurs, nous avons déjà annoncé un certain nombre d'initiatives de valorisation du patrimoine culturel. Je pense notamment à des dispositifs numériques de valorisation du patrimoine religieux et la mise en œuvre de ces engagements pour restaurer ce patrimoine et partager ces richesses avec les Parisiens.

Bref, ce vœu propose une usine à gaz pour combler un supposé vide, mais qui est en réalité déjà rempli. C'est d'ailleurs le cas pour un bon nombre de vos interventions en ce qui concerne le plan pour le patrimoine culturel.

C'est donc un avis, Monsieur le Maire, vous l'aurez compris, défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 313.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 313).

2015 DAC 388 - Animation et gestion d'un ensemble d'ateliers d'artistes dénommé "Villa Belleville - Résidences de Paris Belleville" (20e) - Marché de services (article 30) - Principe et modalités de passation.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 388 relatif à l'animation et à la gestion d'un ensemble d'ateliers d'artistes dénommés "Villa Belleville".

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci. Je prendrai beaucoup moins de temps.

Je profite de ce projet de délibération pour vous alerter sur celui-ci. Derrière le nom "Résidence de Paris-Belleville", cela rappelle un combat assez ancien sur le Bas-Belleville de la résidence de La Forge. La dernière passation de marché a été très peu appréciée dans le quartier, donc avec peu d'inscription dans le quartier de Belleville.

Nous serons donc très attentifs sur ce marché de façon que, comme cela a été indiqué dans le cahier des charges qui a été modifié de façon à favoriser le travail local, celui-ci soit fait vraiment sur ce quartier.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Quelques mots, Monsieur le Maire, pour dire à Jérôme GLEIZES qu'évidemment, comme lui, je souhaite que le renouvellement de ce marché, notamment grâce à l'évolution, certes marginale mais tout de même, du cahier des charges, permette que des améliorations puissent être rendues effectives dans l'animation de la Villa Belleville dans les ateliers collectifs, dans un espace d'ailleurs assez grand puisque ce sont 400 mètres carrés et une dizaine d'ateliers individuels d'environ 30 mètres carrés. Cette animation est très importante. L'ouverture sur le quartier et la dimension des partenariats locaux est extrêmement importante. Je souhaite, en effet, que dans le cadre de ce marché, des améliorations puissent intervenir.

Je partage ce sentiment.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 388.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 388).

2015 DAC 395 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Les chanteurs de Saint-Eustache" (1er).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 395 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Chœur Stella Maris", dans le 10e arrondissement.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, sauf que ce n'est pas de cela dont il s'agit. Il s'agit des chanteurs de Saint-Eustache. Je voulais juste donner un petit coup de chapeau à ce

très beau chœur. On a d'ailleurs honoré le révérend père MARTIN l'année dernière puisque c'était le centenaire de sa naissance.

Je ne serai pas plus long. Je voulais dire que c'est une subvention modeste, mais une grande œuvre.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - C'est nous qui vous remercions pour cette intervention.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que je partage totalement l'avis de Jean-François LEGARET sur ce point. Les chanteurs de Saint-Eustache portent un projet de grande qualité. C'est une formation amateur composée d'une trentaine d'adultes qui se consacrent principalement à l'interprétation d'œuvres sacrées de création contemporaine. Avec une subvention assez limitée, 4.000 euros, ils font un travail d'une très grande qualité.

J'adhère tout à fait à ces propos.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 395.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DAC 395).

2015 DAC 418 - Subvention (127.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Les métamorphoses singulières" (18e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 418 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Les métamorphoses singulières" (18e).

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Sur "Les métamorphoses singulières", à propos du Grand Parquet, on connaît le succès du Grand Parquet qui est allé en augmentant malgré un contexte géographique difficile, malgré un contexte d'insécurité - il faut appeler les choses par leur nom - et cependant, un très grand succès. On souhaiterait que cela continue. On peut avoir quelques doutes sur le fait que l'association serait désormais "Paris-Villette". On ne tient qu'à être rassuré, mais enfin, aura-t-on la même qualité, la même indépendance de programmation qui était celle qui avait été faite longtemps par François GROSJEAN ? On espère que oui.

En tout cas, un bon signe serait de nous garantir que le personnel actuel soit maintenu, qu'il soit maintenu en nombre, en qualification, en fonction, en salaire. Avoir la garantie que quelqu'un qui a une compétence pour faire de la qualification ne se retrouve pas à gérer des plannings de salle. Bref, on voudrait être bien rassuré sur le fait que le Grand Parquet ne va pas devenir une sorte de succursale de Paris-Villette qui se contenterait d'offrir la salle en répétition, mais qu'il y aura bien une continuité de spectacles de qualité.

Il ne s'agit évidemment pas d'entrer dans l'idée que les élus auraient à dicter. Ce n'est pas du tout notre conception, on le sait bien, mais enfin, on a le droit quand même d'avoir un cadrage sur la philosophie générale et, ensuite, évidemment, toute liberté est donnée à l'association gestionnaire.

Voilà. Nous avons besoin d'être rassurés avant de savoir ce que nous allons voter.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pascal JULIEN.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, sur le contenu de ce projet de délibération, il s'agit d'octroyer aux Métamorphoses singulières, c'est-à-dire l'association qui gère jusqu'à présent le Grand Parquet, et qui le gèrera jusqu'à la fin de cette année, de verser le solde de la subvention de fonctionnement de 2015, auquel s'ajoute une subvention exceptionnelle pour faire face aux coûts de cessation d'activité de l'association, puisque vous avez cité le départ de François GROSJEAN qui a eu lieu depuis maintenant presque un an, après qu'il a obtenu un poste d'attaché culturel en République centrafricaine.

Il a réalisé un travail d'exception au Grand Parquet. Vous avez souligné d'ailleurs la difficulté de ce travail. Tant lui que ses équipes ont réalisé un très bon travail. Je veux les en féliciter et les en remercier : en termes de programmation artistique, en termes de médiation culturelle, dans un quartier qui le mérite et le nécessite et, parfois, dans des conditions de sécurité et - on l'a malheureusement vu il y a quelques semaines - qui étaient très loin d'être optimales.

La question pour nous est de savoir, après le départ de François GROSJEAN, quel modèle artistique et culturel pour le Grand Parquet ? Nous avons, après de nombreux échanges avec l'équipe du théâtre Paris-Villette, abouti à un projet. D'ailleurs, je vous suggère de rencontrer l'équipe qui co-animera avec les personnels en place actuellement au Grand Parquet qui, évidemment, devront rester à salaire égal, à qualification égale - c'est une évidence - au-delà du fait que c'est réglementairement une obligation, mais en plus c'est une demande de la Ville de Paris que je vous confirme aujourd'hui, bien évidemment, et que l'équipe du théâtre Paris-Villette a accepté de reprendre à son compte.

Sur le projet, si je comprends bien la crainte qui pourrait être la vôtre, c'est que le Grand Parquet ne soit qu'un lieu d'accueil de compagnies ou de répétitions à destination du théâtre Paris-Villette qui serait la scène centrale. Ce n'est pas du tout l'intention de la Ville, ni l'intention de l'équipe du théâtre Paris-Villette. Il faut bien qu'il y ait non seulement de l'accueil de compagnies, évidemment, au théâtre du Grand Parquet, comme il y en avait d'ailleurs auparavant, mais évidemment qu'il y ait diffusion, qu'il y ait une propre programmation, qu'il y ait un travail à destination du quartier, des partenaires locaux, comme l'avait fait d'ailleurs auparavant François GROSJEAN.

En revanche, il y a une plus-value qui est, évidemment, une partie des mutualisations en termes de certaines dépenses. C'est assez marginal, en réalité, au vu de la taille des deux théâtres.

En revanche, nous sommes convaincus que, sur une bonne partie de la programmation, puisque le théâtre Paris-Villette a aussi une programmation spécifique jeune public, nous sommes convaincus qu'il peut y avoir un travail extrêmement intéressant, à mi-chemin entre la programmation culturelle et artistique exigeante qui devra perdurer au Grand Parquet et, en même temps, un travail de médiation culturelle, d'éducation populaire avec une partie des compagnies qui peuvent être accueillies dans les murs du Grand Parquet, notamment en lien et à destination de l'ensemble des enfants, des jeunes de ce quartier, et même au-delà de ce quartier.

Vraiment, je vous invite à rencontrer les équipes de direction du théâtre Paris-Villette qui, de ce point de vue-là, m'ont et nous ont rassurés en tous points. D'ailleurs, nous avons, en grande partie, construit leur projet avec eux, mais je suis vraiment convaincu que, d'ici un an, lorsque nous tirerons le bilan, je pense que vous n'aurez plus - je le souhaite, en tout cas - ces inquiétudes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 418.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 418).

2015 DAC 438 - Subvention (12.000 euros) à l'association "Les Petits Riens" (19e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 438 relatif à l'attribution d'une subvention de 12.000 euros à l'association "Les Petits Riens", dans le 19e arrondissement.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'association "Les Petits Riens" a pour mission de faire découvrir le théâtre, la danse, la musique à des collégiens.

Je souhaite saluer ici cette association qui, depuis 2003, abat un travail considérable avec les enfants, leur famille et les équipes pédagogiques des établissements scolaires dans lesquels elle intervient. Son travail est reconnu et soutenu par beaucoup d'entre nous dans cette Assemblée.

Cette année, le projet de classe-opéra a été mené, entre autres, avec le nouveau collège Paris Nord-Est du boulevard MacDonald. C'est une très bonne nouvelle pour ce quartier où l'exclusion urbaine, économique et sociale a été très forte et le reste encore. Si ce quartier se voit aujourd'hui profondément transformé, il n'en reste pas moins que le déficit d'établissements culturels ou même d'implantation d'associations est criant.

Je souhaite attirer l'attention sur ce quartier en lien avec cette association car il me semble que les efforts considérables, mis en place jusqu'à ce jour pour améliorer la vie de ce territoire entre la porte d'Aubervilliers et la porte de la Villette, pourraient se trouver réduits si nous ne poursuivons pas les efforts en termes d'aménagements culturels et associatifs, véritable lieu de socialisation qui dynamise la vie de ces quartiers aux portes de Paris.

L'association "Les Petits Riens" est actuellement en recherche d'un local pour faciliter la mise en place de ses projets. Dépassée par son succès auprès de plus de 300 jeunes, avec qui elle travaille dans l'année, elle manque de salles de répétition pour la mise en œuvre de ses projets.

Je sais, Bruno JULLIARD, Alexandra CORDEBARD et Colombe BROSEL, ainsi que le maire du 19^e arrondissement, très attachés à l'action de cette association et attentifs à leur recherche.

Ce nouveau quartier dont je parlais précédemment possède une chose rare et précieuse : un local vide depuis cinq ans de 500 mètres carrés, situé au 118, boulevard MacDonald qui, inoccupé, sans vie, voit se développer quelques trafics à ses abords. Il conviendrait parfaitement "aux Petits Riens" et à l'école de danse avec laquelle ils sont en partenariat.

Que demander de plus que la découverte et la pratique artistique comme moyen d'intégration, de création de lien social et de lutte contre la violence pour nos quartiers ? En effet, le projet de l'association correspond exactement au projet de territoire, ainsi qu'aux contraintes de ce local situé sous une école.

J'espère que la Ville continuera à toujours plus soutenir cette association et mettra tout en œuvre pour permettre à cette association de s'installer dans ce quartier, pour les raisons que j'ai expliquées précédemment.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous, Fanny GAILLANNE, la Ville soutient l'association "Les Petits Riens" pour le remarquable travail qu'elle réalise dans le champ de l'éducation artistique. Je ne reprends pas l'ensemble du développement que vous avez remarquablement fait, mais c'est, en effet, une action complémentaire à l'action éducative dispensée par les conservatoires, avec l'organisation d'ateliers pour des écoles et des collèges, et la réalisation de spectacles, en partenariat d'ailleurs avec d'autres salles parisiennes : la Philharmonie ou même l'Opéra-Comique, pour ce qui relève de l'Etat.

Cette association est, en effet, très implantée sur le territoire du 19^e arrondissement, travaillant avec des élèves des écoles primaires et secondaires résidant dans des quartiers populaires - Flandre, par exemple, ou le boulevard MacDonald - et permet d'accéder à un enseignement musical et chorégraphique de qualité.

Cette année, nous augmentons légèrement la subvention pour la porter à 12.000 euros.

Par ailleurs, en effet, nous soutenons et accompagnons activement la recherche de locaux de l'association ; cela fait déjà maintenant plus d'un an. Nous avons proposé à l'association deux locaux d'à peu près 500 mètres carrés qui sont recherchés dans le 19^e arrondissement. Pour l'instant, cela n'a pas été fructueux.

Évidemment, nous allons étudier... je ne peux pas répondre sur le local que vous venez de citer maintenant, il faut que nous regardions.

En tout cas, avec mes collègues Jean-Louis MISSIKA et Ian BROSSAT, je suis sûr... en tout cas, c'est certain : nous ferons tout pour trouver des locaux qui permettent d'accueillir "Les Petits Riens". En tout cas, nous y sommes évidemment très, très favorables.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 438.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 438).

2015 DAC 440 - Subvention (5.000 euros) à l'Union Rempart (4e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Et nous examinons à présent le projet de délibération DAC 440 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Union Rempart, dans le 4e arrondissement.

La parole est à M. Thierry HODENT, pour 5 minutes.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une association qui est dans le 4e, mais qui est quand même une association sur laquelle je voulais revenir de façon assez forte parce qu'elle concerne aussi des monuments dans toute la France.

Rempart a pour objectif de sauver des monuments historiques. C'est une association qui est née déjà il y a pratiquement une vingtaine d'années, en 96.

En 66, pardon ! Il y a une cinquantaine d'années plutôt !

Elle est partie de la volonté du Touring Club de sauver des monuments français dans tout le territoire, qui sont des monuments en ruine.

Je pense que vous avez tous vu des monuments historiques restaurés, pendant les vacances d'été essentiellement, puisque l'association "Rempart" propose à des jeunes, qui sont inoccupés pendant les vacances, de venir restaurer ces monuments. Ils les reçoivent, ils les mettent sous des tentes et, toute la journée, ces jeunes travaillent à restaurer nos monuments historiques.

C'est une action assez superbe et assez belle, sur laquelle je souhaitais qu'on intervienne pendant ce Conseil de Paris.

Cette subvention, on est bien évidemment pour, on soutient cette action et je tenais à remercier la Mairie de Paris de soutenir "Rempart".

Merci à vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Thierry HODENT.

Je n'ai pas grand-chose à rajouter à son intervention pour la subvention à l'"Union Rempart", la Fédération d'associations locales réunies par un objectif commun : redonner vie et valoriser un élément du patrimoine. Ce sont au total près de 170 associations et 10.000 membres qui se retrouvent dans cette fédération. Je n'ai pas grand-chose à rajouter.

Je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 440.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DAC 440).

2015 DAC 442 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Ciné d'Hier" (7e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DAC 442 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Ciné d'Hier", dans le 7e arrondissement.

La parole est à vous, Monsieur Thierry HODENT.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Sur cette association "Ciné d'Hier", la subvention est proposée en effet par la mairie du 7e arrondissement. Je tiens à rappeler que cette association, qui a pour vocation de promouvoir l'art cinématographique d'hier, car ce sont justement des films non actuels, la promotion des films actuels étant faite dans le cadre des activités normales des programmations des sociétés de films et de distribution.

Par contre, "Ciné d'Hier" a une action très importante sur le 7e arrondissement, qui est celle de gérer le "Festival 7e art dans le 7e" qui s'est tenu mi-juin dans le 7e arrondissement, avec la proposition d'un film tout à fait en avant-première qui est "L'Arche russe" d'Alexandre SOKOUROV, puisque le thème de cette année du "7e art dans le 7e" était la Russie. Et la clôture avec la présence de Gérard DEPARDEU sur le film "Raspoutine", à la mairie du 7e dans les jardins, au cours de laquelle il y avait à peu près 1.000 personnes pour suivre cette projection.

Sachez que cela fait plus de 3.000 personnes, qui sont venues dans le 7e arrondissement au cours de ce festival, voir des films russes, en avant-première, comme je l'ai dit, mais des films plus connus comme "Raspoutine". Ce qui est une animation et c'est d'ailleurs l'activité majeure de la mairie du 7e arrondissement sur l'année culturelle, on va dire.

Cette subvention est tout à fait méritée et j'apprécie que la Mairie de Paris soutienne l'association "Ciné d'Hier".

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Même chose, je n'ai pas grand-chose à rajouter, si ce n'est que je félicite la mairie du 7e arrondissement pour son soutien historique aux activités de cette association, qui est très ancrée localement, notamment puisque ce festival a lieu, comme vous l'avez cité, à La Pagode. C'est le cinéma du 7e arrondissement qui propose des films de grande qualité, au-delà d'activités et d'animations que nous soutenons comme vous. La Ville octroie une subvention de fonctionnement de 20.000 euros à cette salle d'ailleurs de deux écrans au titre de son soutien aux salles indépendantes parisiennes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 442.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 442).

2015 DAC 449 - Subvention (2.630 euros) à l'association "Ensemble vocal de Paris" (7e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 449 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Ensemble vocal de Paris", toujours dans le 7e arrondissement, et la parole est à M. Thierry HODENT.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Décidemment, je prends beaucoup la parole sur trois projets de délibération qui se suivent. En effet, l'"Ensemble vocal de Paris" qui est plus large que le 7e, puisqu'il s'appelle "Ensemble vocal de Paris", est une association qui a été créée en 2012 et qui a pour objectif de développer la pratique du chant choral avec un accompagnement instrumental.

En 2015, cette association a organisé des concerts de musique classique et des représentations de chant choral dans différents lieux de la Capitale. Ce qui est important, c'est qu'en juin, donc très récemment, l'association a clôturé la "Semaine 7 en musique" à la mairie du 7e, en interprétant "Jesu, Meine Freude BWV 227", composé par Jean-Sébastien Bach, et "Gloria RV 589", œuvre de musique sacrée la plus célèbre de Vivaldi.

C'est important parce que ce type de manifestations culturelles lors de la semaine de la musique, qui s'est clôturée justement le 21 juin, jour de la Fête de la musique à la mairie du 7e arrondissement, a aussi attiré plus de 800 personnes qui sont venus écouter dans les jardins ce concert qui a été un grand succès.

Pour toutes ces raisons, je remercie la Ville de Paris de soutenir l'association avec cette subvention.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je partage l'opinion de Thierry HODENT et je vous invite à voter ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 449.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 449).

2015 DDCT 89 - Modification du cycle de travail des agents de logistique générale (A.L.G.) en mairie d'arrondissement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDCT 89 relatif à la modification du cycle de travail des agents de logistique générale en mairie d'arrondissement.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera contre ce projet de délibération qui vient réformer les rythmes de travail des agents de logistique générale.

Nous le savons, ces postes ne sont pas les plus faciles en termes de rythme de travail. Le temps de la démocratie et de la participation citoyenne est par essence en décalage avec celui de la journée de travail standard. Les événements et autres réunions publiques, comme vous le savez, sont programmés en début de soirée et fin de semaine. C'est bien parce que le temps de travail des A.L.G. peut être atypique que les A.L.G. bénéficient d'une reconnaissance particulière par le paiement d'heures supplémentaires.

Avec la réforme, les horaires de travail hors heures supplémentaires repoussent la fin du temps de travail de 17 heures à 19 heures 30. Vous dites que la réforme n'a pas pour but de limiter la masse salariale mais qu'elle a été conçue pour, je cite, "redistribuer le montant des heures effectuées entre 17 heures et 19 heures 30 par l'attribution d'une indemnité".

Mais cette indemnité, au montant très bas de 63 euros bruts, ne compensera pas la perte des heures supplémentaires. Ces 63 euros bruts correspondent à environ 5 heures supplémentaires et donc à deux soirs travaillés de 17 heures à 19 heures 30. Si, par hasard ou par ailleurs, les agents travaillaient plus de deux fois, ils seront perdants.

De plus, les agents seront, soit totalement intégrés dans ce dispositif et pourront effectuer des heures supplémentaires au-delà de 19 heures 30 mais bien sûr amputées de 2 heures 30, de 17 heures à 19 heures 30, soit ils ne pourront plus du tout accéder à ces heures supplémentaires. Un des seuls points positifs pour les agents est l'intégration au logiciel ChronoGestor.

En réalité, le groupe Communiste - Front de Gauche pense que, face aux surcharges de travail, c'est d'embauches dont la DDCT a besoin. Pour nous, ce qui est à l'origine de cette réforme, encore et toujours, ce sont les contraintes financières imposées par l'Etat avec les baisses de dotations.

Pourquoi ne pas le redire et interpeller l'Etat ?

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les agents de logistique générale sont un élément essentiel au bon fonctionnement des mairies d'arrondissement, notamment en raison de la diversité de leurs missions, des tâches accomplies et de leur appui aux services mais aussi aux élus. Une diversité qui s'est d'ailleurs accrue ces dernières années, vous l'avez dit, notamment avec le développement de l'événementiel en mairie.

C'est la raison pour laquelle une expérimentation a été lancée en 2012 et en 2013, dans trois mairies d'arrondissement, les 3e, 11e et 16e arrondissements, qui tire un bilan très positif de cette longue période d'expérimentation et nous souhaitons pérenniser la situation. Et pourquoi pas, pour les mairies qui le souhaiteraient, ce n'est pas une obligation, c'est d'ailleurs une des concessions que nous avons faite aux organisations syndicales, cela ne sera qu'un choix des mairies d'arrondissement et non pas une généralisation.

Concrètement, cela se traduit par le fait que chaque mairie a expérimenté une modalité d'organisation différente tout en conservant un point commun important : la majorité de leurs effectifs continue de travailler sur la plage horaire de 8 heures 30 à 17 heures, avec en complément deux à trois équipes qui travaillent en roulement selon des horaires décalés retenus par la mairie.

Il s'agit donc de mieux répartir les effectifs sur une amplitude horaire correspondant à l'activité citoyenne et événementielle plus large jusqu'à 19 heures, voire 19 heures 30, selon le choix de la mairie d'arrondissement.

Ainsi, avec ce projet de délibération, chaque mairie d'arrondissement aura la possibilité de modifier l'organisation du travail de leurs ALG en adoptant un fonctionnement en équipe avec des cycles de travail décalés. Nous avons conduit, avec la DDCT, un important travail de concertation avec les représentants du personnel.

Je crois qu'ils ont trouvé que nous avons fait un certain nombre d'avancées et d'efforts. Cela ne les a pas satisfaits globalement, mais je crois qu'ils ont tout de même reconnu que des avancées importantes ont été réalisées. Je pense notamment aux dispositions réglementaires de l'accord A.R.T.T. qui ont été rappelées dans le projet de délibération et notamment le temps de repos quotidien qui sera mieux respecté avec ces nouveaux horaires qu'auparavant.

L'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle des agents est un axe fort de ce projet de délibération qui reprend, dans son délibéré, l'obligation de transmission, au moins 15 jours à l'avance, des plannings de travail des ALG, ce qui n'était pas toujours le cas quand régnait uniquement le temps des heures supplémentaires.

La reconnaissance du travail des ALG au niveau professionnel et indemnitaire est également prévue dans cette réforme. Ainsi, le projet de délibération consacre l'attribution d'une revalorisation indemnitaire de 63 euros mensuels pour tous les ALG, intégrant un cycle de travail comportant des horaires décalés.

C'est sur ce dernier point qu'il y avait désaccord, puisqu'ils souhaitaient que l'indemnité soit plus importante qu'aujourd'hui, que celle que nous proposons, mais c'est le point d'équilibre que nous avons proposé, qu'il vous est proposé aujourd'hui d'adopter.

Cette réforme n'a pas pour conséquence de diminuer le pouvoir d'achat des ALG, puisqu'elle ne supprime nullement le paiement d'heures effectuées en semaine, au-delà de 19 heures ou 19 heures 30, il y en aura d'ailleurs toujours. Elle ne supprime pas les heures supplémentaires, mais elle s'inscrit bien dans une meilleure adéquation du cycle de travail, à l'activité constatée des agents, dans un contexte assumé de maîtrise du volume d'heures supplémentaires de toutes les catégories de personnel de la Ville de Paris.

Cette réforme a été conçue pour permettre de redistribuer aux ALG volontaires, pour travailler par alternance, en horaires décalés, le montant des heures effectuées entre 17 heures et 19 heures 30, sous forme d'une revalorisation de l'indemnité de 63 euros par mois. C'est ce dont je parlais à l'instant.

Dernier élément, pour vous dire que sur ce dernier point - qui est le point qui pourrait être le plus inquiétant - est-ce que cela se traduira ou pas par une baisse de pouvoir d'achat pour les ALG ? Je me suis engagé, lors d'une des nombreuses réunions de concertation avec les syndicats, à ce que nous puissions tirer un bilan très précis, y compris individualisé d'ailleurs, situation par situation, dans les prochains mois, après l'application de cette réforme dans de nouvelles mairies d'arrondissement, pour vérifier qu'il n'y a pas de perte de pouvoir d'achat pour l'ensemble des personnels concernés.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 89).

2015 DDEES 143 - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association La Place pour un Centre culturel hip hop (1er).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 143 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "La Place" pour un centre culturel "hip hop", dans le 1er arrondissement.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Quelques mots pour dire que ce projet est très prometteur, qu'un travail très intensif est conduit sous la direction de Jean-Marc MOUGEOT, au sein de cette association qui est présidée par Agnès TROUBLÉ, alias Agnès B, et avec un partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis.

Je voudrais simplement dire, en complément de ce que dit ce projet de délibération, qu'il ne s'agit pas seulement de "hip hop", il s'agit des arts de la rue et que la vocation est beaucoup plus générale. "hip hop", c'est bien, mais il ne faut pas que cela soit trop réducteur.

Bien entendu, je pense qu'il est tout à fait important que la Ville apporte son soutien. La Région Ile-de-France doit également apporter son soutien, et je ne verrai que des avantages à ce que des subventions soient sollicitées auprès, notamment, des institutions européennes, en raison de la vocation métropolitaine de cet équipement. Je crois que la Ville de Paris pourrait utilement conseiller cette association pour qu'il y ait d'autres formes de soutien financier.

Voilà ce que je me bornerai à dire, en soulignant la qualité du travail et en indiquant que, étant administrateur de cette association, je ne prendrai pas part au vote.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà, à de nombreuses reprises, abordé la création et l'ouverture d'un nouveau lieu culturel qui se nommera "La Place", qui sera un centre culturel dédié au "hip hop" et aux cultures urbaines, dans la Canopée, et ce sera l'un des nombreux équipements culturels de la Canopée, puisque plus de 6.000 mètres carrés d'équipements culturels ouvriront, dans les tous prochains mois, sous la Canopée.

La dimension cultures urbaines sera présente dans la totalité de ces équipements culturels. C'est l'une des innovations de la Canopée, et "La Place" aura un rôle absolument central. Je ne vais pas à nouveau détailler

l'ensemble des activités de "La Place", je voudrais simplement remercier l'ensemble de ceux qui nous aident à l'élaboration de ce projet qui est très innovant et qui, de fait, nécessite une préfiguration et une inventivité.

D'abord vous, Monsieur le Maire du 1er arrondissement, parce que vous êtes un soutien depuis l'origine de ce projet, je veux vraiment vous en remercier, de même que l'ensemble des maires des quatre arrondissements centraux, et puis les services de la Ville, l'ensemble des membres du Conseil d'administration. Et, en effet, pour répondre à votre souhait, il s'agit d'abord et avant tout d'un lieu métropolitain.

La responsabilité première, la tutelle première, sera évidemment la Mairie de Paris, mais nous souhaitons pouvoir avoir des partenaires, notamment financeurs, autres. Je pense au département de la Seine-Saint-Denis, ce sera déjà le cas, c'est déjà le cas d'ailleurs, même en préfiguration.

J'espère qu'à terme la Région Ile-de-France nous accompagnera, pourquoi pas d'autres collectivités du Grand Paris à venir ? Et, en effet, solliciter des subventions européennes m'apparaîtrait tout à fait pertinent, en raison de la particularité géographique, de la volonté d'en faire un équipement métropolitain mais aussi de la particularité artistique et culturelle de ce lieu.

Cela m'apparaîtrait être une très bonne idée et nous allons encourager les membres du Conseil d'administration et les équipes de "La Place" à le faire.

En tout cas, c'est un très beau projet de délibération et je peux vous annoncer que, lors de l'ouverture de cet équipement, début 2016, c'est encore à définir, mais "La Place" jouera un rôle absolument essentiel dans l'animation, globalement, des cultures urbaines sur toute la Ville de Paris, je l'espère, même au-delà, en tout cas au-delà même des murs de "La Place".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 143.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEEES 143).

N.P.P.V, très juste, vous le notez afin qu'il n'y ait pas de confusion, puisque vous êtes effectivement membre du Conseil d'administration.

Il est donc adopté.

2015 DPA 42 - Théâtre du Châtelet - Mise aux normes des installations techniques et restauration partielle - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 42 relatif à la mise aux normes des installations techniques et restauration partielle du Théâtre du Châtelet, sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé l'amendement n° 90.

Et la parole, pour commencer, est à Mme Fadila MÉHAL, pour cinq minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

D'abord, nous ne pouvons que nous réjouir, nous groupe UDI-MODEM d'examiner le lancement des travaux du Théâtre du Châtelet, tant attendu depuis plusieurs années et qui deviennent, de jour en jour, de plus en plus urgent.

Bien évidemment, nous voterons pour ce projet de délibération, car cette situation n'a que trop traîné et ces travaux sont espérés, à la fois par les personnels du théâtre, mais aussi par les spectateurs.

Comme toujours, notre groupe sera très vigilant aux éventuels dépassements et retards dans la livraison des travaux de ce véritable vaisseau-amiral du théâtre municipal parisien.

Cependant, je voudrais attirer votre attention sur un élément qui nous paraît essentiel pour le devenir de cette institution. A ce jour je crois que nous n'avons aucun élément très précis nous permettant d'affirmer, de façon

définitive, que le Théâtre du Châtelet poursuivra, d'une manière ou d'une autre, ses activités artistiques pendant la fermeture des bâtiments, je rappelle, qui auront lieu de janvier 2017 à l'été 2019.

Oui, aujourd'hui nous sommes dans la situation suivante : pendant deux ans et demi, le Théâtre du Châtelet sera fermé, et disparaîtra totalement de la carte des performances artistiques parisiennes.

Jusqu'à présent nous avons l'impression, y compris au sein de la Deuxième commission, que l'option que vous avez choisie, Monsieur le Maire adjoint, est de renoncer au maintien d'une programmation hors les murs qui peut aussi, d'une certaine façon, s'expliquer.

Bien évidemment, nous avons conscience qu'il est difficile d'appliquer au Théâtre du Châtelet une programmation hors les murs, comme celle qui va être mise en place, non sans difficulté d'ailleurs, par le Théâtre de la Ville. Vous savez que la jauge du Théâtre du Châtelet est de plus de 2.000 places et ses spécificités de programmation rendent quasi impossible cette option.

Ce constat, bien que douloureux, nous le partageons. Nous estimons cependant que cesser toute activité artistique du Théâtre du Châtelet, pendant deux ans et demi, risque de lui être très préjudiciable, en termes d'image, mais aussi vis-à-vis des abonnés fidèles, notamment grâce au travail opéré par son actuel directeur, M. CHOPLIN, dont je salue, et le groupe salue l'audace et le travail assez formidable qu'il entreprend depuis son arrivée au sein de ce théâtre. Au groupe UDI-MODEM, nous estimons que le maintien d'une activité, alors pas dans le théâtre, bien évidemment, mais en lien avec le Théâtre du Châtelet, quelle qu'elle soit, est préférable à une absence totale des scènes parisiennes.

Alors, nous avons quelques propositions, ou du moins, quelques suggestions, Monsieur le Maire : est-ce que c'est possible ? Il suffit juste de faire preuve, peut-être, d'un peu d'imagination. C'est tout à l'heure, sur la programmation culturelle, un reproche qui nous a été fait. Donc nous maintenons notre volonté d'imagination et de créativité, et c'est vrai que s'il y a bien un domaine public où l'imagination doit guider l'action, c'est bien celui de la culture.

Alors, nous proposons des représentations éphémères à l'occasion d'événements comme la Nuit Blanche, une exposition sur l'histoire du Théâtre du Châtelet, peut-être, ou une diffusion de spectacles enregistrés en plein air, ou au sein d'institutions comme le Forum des images, bref, des représentations en France ou même à l'étranger, avec la possibilité, en effet, de faire circuler, à proximité du théâtre ou à la place du théâtre, ce genre d'activités.

Bien sûr, ces performances ou dispositifs seront moins spectaculaires ou grandioses que ce qui se joue généralement au Théâtre du Châtelet, mais ce qui importe, ce n'est pas de rejouer en effet "Un Américain à Paris" sur la place du Châtelet, ce serait impossible, c'est l'existence du Théâtre du Châtelet, qui existera et qui restera auprès des Parisiens pendant cette période de fermeture, d'une manière ou d'une autre. C'est vrai que la subvention, vous l'avez annoncé, sera baissée, mais maintenue, alors autant qu'elle serve à la mise en œuvre de micro-investissements temporaires plutôt que - j'allais presque parler d'une perfusion passive - en attendant la fin des travaux.

Alors, Monsieur le Maire, j'espère de tout cœur que vous ne renoncerez pas au maintien d'une activité autour du Théâtre du Châtelet pendant ces travaux. Cela ne sera pas un grand risque, car j'ai bien conscience que sa réouverture sera annoncée en grande pompe et dans quelques mois, peut-être même à l'approche des élections municipales, mais le maintien d'une activité permettra d'autant plus une réouverture réussie qu'elle permettra une montée en puissance et un maintien de cette institution dans la vie et l'esprit de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à Anne SOUYRIS, pour cinq minutes.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Théâtre du Châtelet fermera donc ses portes de janvier 2017 à l'été 2019, soit pendant plus d'un an et demi, et à la même période, fermera une deuxième scène d'importance, son voisin d'en face, le Théâtre de la Ville. Ces travaux sont évidemment nécessaires et attendus de longue date. Ils permettront d'assurer la mise aux normes d'accessibilité et la modernisation des équipements techniques des deux théâtres. Ils permettront également un meilleur accueil du public et des artistes et amélioreront les conditions de travail des équipes.

Bien sûr, nous ne remettons pas en cause l'urgence de ces travaux, mais nous pensons à tous ceux qui seront affectés par cette fermeture : les salariés, les spectateurs, les compagnies nationales et internationales, différentes

chaque année, les artistes et techniciens employés directement sur les programmes de théâtre et salariés intermittents techniques.

Les récents dépassements en termes financiers et de délais des derniers grands chantiers de la Ville, la Philharmonie, la Canopée, nous amènent à souhaiter un suivi régulier, à échéance rapprochée de celui du Théâtre du Châtelet. C'est dans cet esprit que nous souhaitons amender ce projet de délibération, afin qu'au lieu d'un bilan annuel, qui donc n'aurait lieu qu'une fois au vu de la durée prévue des travaux, c'est un bilan tous les quatre mois qui sera à présenter devant la 2e Commission. Cela permettra aux membres de la Commission de suivre pas à pas l'avancement de cette opération importante pour notre collectivité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, Madame Fadila MÉHAL, je ne sais plus en quelle langue le dire. Je ne sais plus comment l'exprimer une nouvelle fois. Je crains quand même de susciter un peu de lassitude auprès des autres membres de cette belle Assemblée, parce que vraiment, vous me posez, à tous les Conseils de Paris, la même question, je le reconnais, rédigée de manière un peu différente, mais je vais être obligé de refaire la même démonstration. Vraiment, je m'en excuse auprès de vous. Donc je redis que pendant la fermeture des deux travaux... Je regrette que nous ayons été contraints de la faire en même temps, mais nous n'avons pas eu le choix.

Concernant le Théâtre de la Ville, il y aura une programmation hors les murs. D'ailleurs, nous avons déjà trouvé un endroit pour accueillir les équipes du Théâtre. Ce sera à l'espace Cardin. Il y aura une partie de la programmation du Théâtre de la Ville à l'espace Cardin et une autre partie de la programmation qui aura lieu dans d'autres équipements de la Ville ou appartenant à l'Etat.

Concernant le Théâtre du Châtelet, comme vous l'avez vous-même noté, d'ailleurs, il n'est pas possible d'avoir un lieu d'accueil pérenne pendant toute la fermeture du Châtelet, pour des raisons évidentes de dispositifs scéniques, puisqu'il n'y a pas d'autre lieu culturel en capacité de pouvoir accueillir les équipes, et surtout la programmation du Théâtre du Châtelet.

En revanche, nous avons demandé au directeur du Théâtre du Châtelet, j'en ai déjà fait mention à plusieurs reprises en 2e Commission, que si des événements ponctuels de programmation peuvent nous être proposés, nous les accueillerons avec grand plaisir, qu'il s'agisse de l'espace public ou dans d'autres lieux culturels de la Ville, et pourquoi pas d'ailleurs en dehors même de la Ville de Paris.

En revanche, vous n'êtes pas directrice du Théâtre du Châtelet et je ne le suis pas non plus, d'ailleurs. Même si, dans quelques vœux, vous allez nous proposer que nous reprenions tous les théâtres de la Ville en régie directe, pour l'instant, en tout cas, nous ne sommes pas directeur et directrice du Théâtre du Châtelet. Ce n'est donc pas à nous de faire les propositions de la programmation du Théâtre du Châtelet, mais de proposer à la direction du Théâtre du Châtelet de nous faire des propositions.

Je crois comprendre que Jean-Luc CHOPLIN, que je salue très amicalement, souhaite nous faire des propositions. Pour l'instant, nous n'en avons pas eu, mais je m'engage à ce qu'en 2e Commission, je vous présente ces propositions du Châtelet. Je ne doute pas, Monsieur le Maire, que nous aurons l'occasion d'en discuter dans un prochain Conseil de Paris, très certainement d'ailleurs au prochain Conseil de Paris.

En ce qui concerne l'amendement du groupe Ecologiste, un bilan quadrimestriel, finalement, c'est peu ambitieux. On pourrait en parler tous les mois, puisque de toute façon, c'est ce que nous faisons en Conseil de Paris, mais allons pour un bilan quadrimestriel.

C'est donc un avis favorable à cet amendement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 90 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 90 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 42 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DPA 42).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un hommage à Gérald BLONCOURT.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Et nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 91, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif à un hommage à Gérald BLONCOURT.

La parole est à M. David BELLARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLARD. - Oui, tout à fait, un vœu très important.

Ce vœu a pour objectif de rendre hommage au travail de l'œuvre de Gérald BLONCOURT, figure de la résistance haïtienne, leader du mouvement révolutionnaire des jeunes Haïtiens et surtout, surtout, grand photographe de Paris. Au regard de son œuvre et de l'importance du fonds qui est disponible, nous demandons dans ce vœu à ce que soit organisé un hommage vivant sous forme d'une exposition à Paris dans les prochains mois.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci beaucoup au président du groupe Ecologiste de Paris. Et ce vœu est présenté avec grande justesse. Je suis désolé, mais je n'ai pas pu écouter l'intervention, parce que j'étais en discussion d'un vœu qui arrive, mais c'est un avis favorable à ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 249).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif au maintien de la Métallerie Grésillon (20e).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la métallerie de Belleville (20e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la métallerie de Belleville (20).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n^{os} 92, 93, 94 et 94 bis, relatifs à la Métallerie de Belleville.

Il y a de très nombreux inscrits, et la parole est, en premier lieu, à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu concerne l'avenir de l'une des dernières métalleries au cœur de Belleville, un quartier d'ailleurs qui, par son passé, a foisonné d'ateliers de décolletage, de métallurgie et dont un symbole fort dans le bas de Belleville est la Maison des métallos.

Je voudrais dire que ce quartier a été, dans le passé, victime d'opérations de spéculations immobilières de différents ordres, ou encore de la politique de destruction urbaine des années 80 qui, après, a d'ailleurs vu les ateliers se transformer en lofts ou en ateliers d'artistes. Je me réjouis que ce vœu soit sous l'égide de la Commission culture et que ce soit l'adjoint à la culture qui me réponde, au lieu que ce soit une question économique, il s'agit bien d'un sujet culturel et sociologique dans l'espace urbain, et que d'ailleurs, les sociologues PINÇON-CHARLOT avaient dénoncé dans leur livre "Sociologie de Paris" comme la gentrification de Paris.

Lorsque nous avons appris que la métallerie était menacée, il m'a paru légitime, en tant que président de la M.I.E. "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux", de me rendre sur place, accompagné d'une délégation d'élus, dont Nathalie FANFANT et Jérôme GLEIZES, pour rencontrer l'entreprise Grésillon. Qu'est-ce que nous avons découvert sur place ? Un lieu atypique, avec une cour intérieure, des ateliers d'artistes qui travaillent en synergie avec l'entreprise Grésillon, témoins de l'histoire de Belleville, des savoir-faire, des métiers qui font la renommée de Paris, que cela soient des laqueurs, des polisseurs, des menuisiers, des miroitiers, et qui font aussi des débouchés importants pour les jeunes issus de ces quartiers.

Qu'est-ce que nous dit l'entreprise Grésillon ? Elle découvre, par la venue d'un promoteur, qu'une promesse de vente a été actée par la S.E.M.A.-EST, sans qu'ils ne soient au courant, alors que nous sommes dans une opération Vital Quartier dont l'objectif est de maintenir l'artisanat, le commerce et la vitalité d'un quartier.

De ce fait, il nous a paru important de présenter, d'abord au sein du Conseil du 20^e arrondissement, un vœu et aujourd'hui un vœu pour à la fois répondre à la mobilisation des habitants du quartier autour de ce projet pour le maintien de la Métallerie Grésillon, mais aussi pour qu'il y ait une vraie concertation. Et c'est le sens de notre vœu : à la fois maintien de l'activité et concertation, avant toute opération de vente.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à présent à M. Jérôme GLEIZES, pour 2 minutes également.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour prolonger ce que vient de dire mon collègue Nicolas BONNET, avec qui nous avons co-écrit ce vœu, je rappellerai que, dans les années 80-90, les habitants du Bas Belleville ont agi contre la destruction de leur quartier.

A l'époque, Didier BARIANI, maire UDF du 20^e, et Jean TIBERI, Maire de Paris, durent renoncer à divers projets immobiliers, majoritairement de bureaux, devant la résistance organisée autour de l'association La Bellevilleuse.

Depuis lors, ce quartier est resté relativement préservé d'une trop grande spéculation immobilière, et ce, bien qu'il connaisse, comme de nombreux autres, un embourgeoisement propice à la montée des prix du foncier et aux appétits de certains promoteurs.

Le 48 rue Ramponeau, où se trouve notamment la métallerie Grésillon, qui emploie huit personnes à temps plein et surtout de nombreux apprentis en formation, est un emblème de cette mobilisation contre l'urbanisme de la période CHIRAC-TIBERI. C'est un symbole fort qui explique la mobilisation pour sa défense d'artistes, d'artisans, d'associations et d'habitants de Belleville encore aujourd'hui. Les locataires du 48 rue Ramponeau jouissent de ces locaux par le biais de la convention publique d'aménagement Vital Quartier confiée à la S.E.M.A.-EST en 2004.

Ce dispositif a été longuement évoqué hier et je n'y reviens pas. Il s'achève le 31 décembre 2015.

C'est donc dans ce contexte que se situe la question de l'atelier loué par la société Grésillon et aussi donc d'autres lieux comme celui du sculpteur et de l'avenir des locaux de la miroiterie Maestrini.

La S.E.M.A.-EST a signé une promesse de vente au profit de la S.C.I. Bichon, S.C.I. assez étonnante puisqu'elle n'a qu'un capital de 3.000 euros avec un associé "Antarès Conseil" qui, eux, ont 1.000 euros à leur capital. Tout cela pour acheter au prix de 1,6 million.

Montage assez étonnant surtout que le projet, c'est un hôtel pour étudiants, de jeunes, de 250 lits.

Or, contrairement à ce que de nombreux discours laissent entendre, la vente à un promoteur commercial n'est pas le seul et unique choix possible. La convention prévoit notamment que les locaux acquis dans le cadre de l'opération puissent être revendus à la Foncière Paris Commerces, par exemple, afin de pérenniser l'activité.

Le dispositif Vital Quartier est un succès. Il porte une philosophie et des priorités...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Monsieur GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Je vais conclure.

C'est pourquoi nous avons porté un vœu qui demande que l'entreprise Grésillon soit maintenue sur ce site et poursuive ses activités, de même que l'atelier d'artiste et qu'il puisse être étudié le rachat de ces parcelles occupées par la Foncière Paris Commerces ou tout autre opérateur de la Ville de Paris, afin que ces activités soient pérennisées.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à présent à M. Atanase PÉRIFAN.

M. Atanase PÉRIFAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes deux collègues précédents, Communiste et Ecologiste, ont parfaitement présenté ce projet.

Je rajouterai juste un mot sur la méthode.

Là encore, cette méthode est étonnante : pas de concertation, les problèmes sont découverts au fur et à mesure qu'ils arrivent et nous sommes obligés, lorsqu'il y a effectivement une forte mobilisation des habitants, des artistes du quartier, de la métallerie, lorsqu'il y a une forte mobilisation des élus du 20e, puisque je vous rappelle que des vœux ont été présentés au conseil d'arrondissement - pour notre part, nous avons retiré notre vœu pour soutenir le vœu de nos collègues qui a été adopté -, il est quand même dommage que la Ville de Paris attende les problèmes pour s'en rendre compte.

On l'a dit aussi, et il suffit d'aller visiter ces locaux pour se rendre compte que ces locaux, par leur charme, ce lieu par son originalité, incarnent l'âme du quartier de Belleville et qu'il serait vraiment dommage - dommage pas simplement pour nous, dommage pour les générations qui viennent - qu'on bétonne ce quartier, qu'on détruise un îlot qui est magnifique.

Il suffit de voir vivre dans cette cour, faite de mixité sociale, les habitants. On a tous types d'habitants, on a des artistes, on a l'entreprise, on a du logement social, on a des locataires privés et c'est quand même dommage de mettre fin à cette belle histoire.

Donc, nous demandons, comme nos collègues, que l'on puisse préserver ce lieu, que l'on puisse surseoir à cette promesse de vente, qu'on puisse peut-être effectivement, même si c'est avec un peu de retard, établir une concertation et écouter ce collectif Ramponeau, tous ces habitants qui vivent au quotidien, tous les jours, à cet endroit et qui ont peut-être eux aussi des bonnes idées à nous proposer.

Je vous remercie, chers collègues.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

A présent, Mme Danielle SIMONNET, pareil : pour 2 minutes de temps de parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, comment est-ce possible ? Comment est-ce possible que la S.E.M.A.-EST, dont la mission est de préserver la diversité commerciale et l'esprit - on en parlait hier - et devrait être aussi de préserver la diversité économique et artisanale, comment est-ce possible que la S.E.M.A.-EST prenne une décision de revendre cette parcelle sans même en informer de manière officielle l'entreprise Grésillon, sans qu'il y ait visiblement un élu ici présent qui en ait pris la décision politique ?

Il faut absolument que l'on comprenne ce dysfonctionnement qui est plus que problématique.

Je ne vais pas revenir sur les éléments qui ont été très bien défendus par mes collègues sur le côté impératif de préserver dans Paris cette métallerie qui participe vraiment du patrimoine ouvrier, culturel et artisanal, et y compris les autres : l'atelier d'artiste et les mètres carrés qui ont vocation artisanale et industrielle sur cette parcelle. Et qu'en aucun cas, le projet porté par la S.E.M.A.-EST, qui est de mettre à la place un projet hôtelier, appelé, sans doute d'ailleurs abusivement, auberge de jeunesse, car nous n'avons absolument aucune garantie que ce soit, par exemple, une auberge de jeunesse type F.U.A.J. qui reprenne la chose, il faut donc s'opposer à ce projet-là.

Voilà l'esprit, en tous les cas, de mon vœu.

Maintenant, nous avons un vœu de l'Exécutif qui est présenté, qui, moi, me pose quand même quelques soucis et je souhaiterais au moins qu'il y ait cette modification.

Dans le vœu de l'Exécutif, vous parlez d'un bail "temporaire" proposé à la société Grésillon.

Donc, je me réjouis déjà que vous souhaitiez surseoir après le 30 septembre à la cession de cette parcelle mais je souhaiterais que le mot "temporaire" soit retiré, car il est ambigu et il me semble que Grésillon devrait bénéficier au moins d'un 3-6-9.

Je souhaiterais aussi que vous nous éclairciez sur ce paragraphe qui, moi, m'inquiète en cas d'impossibilité dudit maintien, enfin, l'avant-dernier paragraphe du vœu de l'Exécutif - je ne détaille pas - car je souhaiterais que nous puissions sortir par le haut... je veux bien retirer mon vœu mais que nous puissions ici afficher une unanimité dans la volonté de défendre la métallerie Grésillon et vraiment de créer le rapport de force pour la défendre.

Nous avons les moyens et les outils pour ce faire.

Je ne souhaiterais pas que des vagues questions financières rentrent en ligne de compte. A un moment donné, il faut se donner les moyens de nos politiques.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à toutes et à tous, la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre aux différentes interventions, je pense, en effet, je souhaite en tout cas, que nous adoptions le vœu de l'Exécutif à l'unanimité. En tout cas, c'est notre état d'esprit et de rassurer tous ceux qui ont besoin de l'être.

La parcelle dont nous parlons a fait l'objet d'une préemption en 2006, puis d'un transfert de propriété à la S.E.M.A.-EST.

Dans le cadre de la revente du patrimoine de Vital Quartier 1, qui est réglementaire, un projet de cession a été engagé en 2011, donc sous la mandature précédente. D'ailleurs, une des deux artistes présentes sur le site a acquis son atelier au 48 rue Ramponeau en 2012, ce qui, pour le coup, là, est bien dans l'objet et la raison d'être même de Vital Quartier et de la S.E.M.A.-EST, ce qui n'a pas été le cas pour le reste de la parcelle.

De nombreux aménageurs ont marqué leur intérêt pour cette parcelle, aux fins d'y réaliser du logement privé mais aussi d'autres types d'activités. Ces projets ont, les uns après les autres, été écartés par la mairie du 20e et donc, ensuite, par la S.E.M.A.-EST.

Un projet de création d'auberge de jeunesse a finalement émergé, en lien avec la mairie du 20e arrondissement, avec l'engagement par l'acquéreur d'indemniser les locataires actuels, d'aider à leur relogement et de garantir une priorité au recrutement de jeunes du quartier pour la trentaine d'emplois générés par l'auberge de jeunesse.

En effet, le projet, tel qu'il est présenté, suscite aujourd'hui un certain nombre d'inquiétudes et de réserves dans ce quartier emblématique du 20e arrondissement et notamment en ce qu'il contraint la société Grésillon à quitter le site, et c'est l'élément essentiel aujourd'hui de nos débats.

Dès lors qu'il y a ces réserves, ces inquiétudes, il est tout à fait, vu que nous sommes dans une mandature autre, tout à fait légitime que nous réinterrogeons le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Le maintien d'activités artisanales et d'ateliers d'artistes doit en effet être une priorité. Je souhaite y veiller particulièrement, en particulier quand il s'agit d'une des dernières ferronneries de Paris, comme M. le Président

Nicolas BONNET-OULALDJ l'a souligné. C'est une richesse industrielle et économique, mais ce sont aussi des emplois qui dépendent de cette activité.

Ce maintien doit se faire dans des conditions économiques satisfaisantes pour des professions en fragilité - c'est l'objet même et la raison d'être de Vital Quartier - qui représentent un savoir-faire rare, mais qui ne peuvent pas être uniquement soumises aux lois du marché en raison de la fragilité économique. C'est pourquoi il est légitime que la collectivité soit attentive à la pérennité de ce type d'activité.

C'est pourquoi je vous propose, au nom de l'Exécutif, d'abord que la S.E.M.A.-EST ne conclue pas la vente de cette parcelle comme il était prévu courant septembre, mais que le projet de vente soit suspendu afin de permettre la reprise d'une concertation sur le devenir du site avec les locataires, les élus, les habitants du quartier ainsi que les associations de ce même quartier. Ensuite, que quel que soit le projet retenu sur ce site, tout soit mis en œuvre pour maintenir la société "Grésillon", l'atelier d'artiste de Mehdi HACHEM et une autre activité artisanale sur le site.

Si ce maintien n'est pas possible, que le futur acquéreur s'engage sur le maintien d'activités artisanales sur le site avec deux ou trois ateliers, Danielle SIMONNET, sur ce point-là, pourquoi je pense qu'il est préférable de maintenir ce paragraphe ? C'est que nous disons que s'il n'y a pas un accord avec l'entreprise "Grésillon" et l'artiste concerné, en tout état de cause soit il y a un accord, donc il reste, ou il souhaite pour X ou Y raison parce que des discussions ont eu lieu avec lui, avec l'entreprise "Grésillon" et donc, un autre lieu est trouvé.

Si jamais un autre lieu était trouvé, c'est-à-dire si le maintien n'était pas garanti, de toute façon nous souhaitons que, dans cette emprise-là, il y ait des activités artisanales et de type industriel. Il s'agit en fait d'une sécurité supplémentaire et non pas d'une volonté de notre part de dire qu'il faut trouver un moyen pour qu'ils ne restent pas sur place, puisque de fait nous disons que c'est en accord avec l'entreprise "Grésillon". La priorité pour nous est de maintenir "Grésillon" sur site. S'ils ne devaient pas rester, alors nous disons qu'il faudrait de toute façon un maintien de l'activité artisanale sur le site.

Si la concertation ne devait pas aboutir sur un projet partagé par tous, la Ville et la S.E.M.A.-EST réfléchiraient à une proposition alternative d'occupation du site, toujours axée sur le maintien d'activités artisanales et artistiques sur le site. Ne voyez pas de malice dans le maintien de cet alinéa-là. C'est, au contraire, une garantie supplémentaire.

Quant à l'adjectif temporaire sur le bail, je suis d'accord avec vous que la précision n'a pas forcément de sens puisque, de fait, cela dépendra de l'issue de la concertation. Sur la durée de ce bail-là, je suis favorable à ce que nous enlevions cet adjectif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Bien. Il nous faut maintenant savoir si les vœux initialement déposés sont maintenus ou pas.

Je donne la parole en premier à Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci à M. l'adjoint à la culture pour sa réponse. Il nous donne deux garanties que j'entends fortes. D'une part, le processus de vente est arrêté et, d'autre part, la garantie d'une négociation est la garantie de la concertation, ce qui était l'objet de nos pressions politiques amicales et de la pétition que les riverains ont fait circuler. Nous retirons donc notre vœu au profit du vœu de l'Exécutif afin que nous soyons unanimes et rassemblés sur ce sujet.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jérôme GLEIZES également ?

M. Jérôme GLEIZES. - Je rajouterai une troisième garantie. C'est la garantie orale de la réponse de M. JULLIARD. Dont acte. A suivre.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai pas pour habitude de retirer mes vœux, mais là, je le ferai. Je reste bien évidemment extrêmement vigilante. J'ai bien entendu. Je voudrais saluer la mobilisation citoyenne, dont certains membres sont présents dans les gradins. Cette mobilisation doit se poursuivre pour bien veiller au respect de ces engagements oraux que nous avons entendus. Tout doit être fait pour maintenir, pas simplement une activité artisanale, mais bien maintenir la métallerie "Grésillon" en ce lieu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Vous le retirez également, Monsieur PÉRIFAN ?

M. Atanase PÉRIFAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons donc retirer notre vœu. Néanmoins, nous sommes heureux que la Ville souhaite éviter un passage en force. Nous craignons le passage en douceur. Ce vœu est dans un style tellement florentin. Aucun engagement. Quelle est l'intention de la Ville ? Est-ce que l'on casse la promesse de vente ? Quels sont les engagements financiers que la Ville va assumer dans la rupture de cette promesse de vente ? Quelles sont les intentions réelles ?

Pour ce fait, mon groupe s'abstiendra.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Votre vœu est bien retiré. On a bien compris.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 94 bis amendé, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 250).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la réforme des conservatoires.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 95, déposé par le groupe UMP, relatif à la réforme des conservatoires.

La parole est à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, pour deux minutes.

À M. HODENT, pardon.

M. Thierry HODENT. - Merci. Désolé, Nathalie.

Après la question d'actualité d'hier du groupe UDI-MODEM posée par Fadila MÉHAL, qui a déjà abordé le sujet des inscriptions au conservatoire, nous souhaitons présenter ce vœu relatif à la réforme des conservatoires. Nous souhaitons que soient mis en place une concertation numérique - j'en ai déjà parlé plusieurs fois, ainsi que Fadila MÉHAL et d'autres membres de la 2e Commission, à Bruno JULLIARD, notre premier adjoint chargé de la culture - et un vote entre plusieurs solutions, dont les files d'attente et le tirage au sort qui a été adopté cette année sur le site de la Ville. Cela permettrait d'être un peu plus démocratique.

Nous souhaitons aussi que soit mis en place un groupe de travail - on en avait déjà parlé aussi - composé des élus de chacun des groupes du Conseil de Paris et d'un représentant élu par les professeurs de tous les conservatoires afin de mettre en place une véritable politique d'enseignement spécialisé à Paris, essentiellement sur le fleuron de la culture parisienne que sont les conservatoires.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai assez bref. C'était le sujet de la question d'actualité d'hier. Il y a quelques erreurs ou imprécisions dans le vœu qui est présenté. Pour ce qui concerne les inscriptions par tirage au sort, je souhaite me réjouir du grand succès rencontré cette année, système qui a démontré son efficacité et qui a permis des inscriptions plus fluides et plus efficaces.

Sur 7.800 candidatures déposées, il y a eu 3.000 places disponibles. Ce sont ainsi 43 % des candidatures qui ont pu être satisfaites. Nous pensons que c'est un système plus transparent, plus fiable, une durée d'inscription

allongée. C'est de loin le plus important, au-delà de la question du tirage au sort. Cette durée d'inscription allongée a permis un accompagnement plus important et une meilleure information des familles et des publics éloignés aujourd'hui des conservatoires.

Je suis convaincu que lorsque nous tirerons le bilan de la sociologie des familles qui ont inscrit leurs enfants dans les conservatoires, nous aurons une progression dans le fait d'avoir des enfants dans les conservatoires qui sont à l'image de la diversité sociale de Paris. C'est un objectif important pour nous.

Par ailleurs, concernant la réforme des conservatoires, je souhaite rappeler qu'elle a pour but de rendre les conservatoires plus accessibles et innovants, tout en proposant un enseignement d'une qualité pédagogique toujours plus satisfaisante. Je m'inscris en faux en disant que lorsqu'il y a une volonté de recherche de diversité sociale, cela se traduit forcément par une baisse du niveau ou par un rejet de l'excellence. Ce n'est pas du tout le cas. Nous pensons même l'inverse. Nous pensons qu'en élargissant la base de recrutement des conservatoires, c'est le niveau global des conservatoires qui va pouvoir progresser.

Concernant la méthode et le vœu, je ne suis pas d'accord avec le premier alinéa : votre demande d'une concertation numérique et un vote entre plusieurs solutions sur le site de la Ville. D'abord, nous tirerons un bilan en 2e Commission du tirage au sort. Nous pensons, à cette étape-là, que c'est de loin la procédure la plus adaptée. En revanche, l'idée de mettre en place un groupe de travail dont le but est de construire une véritable politique d'enseignement spécialisé - le groupe de travail composé d'élus et des groupes politiques - j'y suis favorable. D'ailleurs, je l'ai annoncé puisqu'il aura lieu à la rentrée.

Soit vous retirez la première demande, auquel cas c'est un avis favorable. Si vous maintenez la première demande, ce sera un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

Quelle est votre réponse, Monsieur HODENT ?

M. Thierry HODENT. - Nous allons retirer la première puisque vous nous annoncez que nous allons en discuter en 2e Commission. Ce sera l'occasion de débattre entre nous. Comme vous acceptez la deuxième partie du vœu, nous le votons et le maintenons comme vous venez de le modifier.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Evidemment, comme souvent, vous déposez des vœux qui, parfois, n'ont pas vocation à être acceptés, inutile de vous dire que je ne partage pas du tout les considérants, mais cela va de soi, nous votons le vœu, bien évidemment.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 251).

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif à l'occupation de l'espace Jussieu pour le festival "Danses en Seine".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Et nous passons, par conséquent, à l'examen du vœu référencé n° 96, déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP, relatif à l'occupation de l'espace Jussieu pour le festival "Danses en Seine".

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour 2 minutes.

Non, ce n'est pas Mme MÉHAL mais Mme Nathalie FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est une intervention qui sera très rapide.

Ce festival existe depuis 2003, donc depuis déjà douze ans. Nous trouvons assez dommage qu'il soit délocalisé sur l'esplanade du Jardin des Plantes qui est beaucoup moins adaptée pour la pratique de la danse. Nous proposons que soit le festival soit maintenu à Jussieu, comme il l'est déjà depuis douze ans - dans les considérants, vous savez que des milliers de personnes participent à ce festival depuis des années, donc la satisfaction qu'il procure aux participants est incontestable - ou alors que soit reconsidéré par le Port autonome de Paris la proposition qui a été faite de partager les lieux avec les nouvelles associations qui devraient y être installées. Non pas que nous refusions que des associations non parisiennes viennent pratiquer des activités mais, pour une fois, charité bien ordonnée pourrait commencer par soi-même.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame FANFANT.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'espace Jussieu fait partie des lieux prisés, en tout cas identifiés pour ces rassemblements d'amateurs de danse, car il dispose d'une superficie importante et d'un sol tout à fait adapté. Par ailleurs, il est maintenant identifié par les amateurs de danse qui s'y rendent en nombre et avec régularité.

Cela dit, cet espace relève depuis quelques années de la gestion exclusive du Port autonome de Paris - je le regrette d'ailleurs - et la Ville ne décide pas du tout de l'utilisation de ces espaces, ce qui est, entre nous soit dit, assez regrettable parce que je pense qu'il y aurait tout intérêt à ce que la Ville, notamment en raison de nos relations avec le tissu associatif et culturel très riche, ait au moins son mot à dire, mais ce n'est pas du tout le cas.

C'est pour cela qu'il me semble difficile de donner une suite favorable à ce vœu, tel qu'ainsi rédigé, même si la fédération "Paris danses en Seine", en revanche, propose de manière indubitable des activités de qualité, et nous n'en doutons pas du tout.

Cependant, je vous propose que nous nous engagions à prendre l'attache du Port autonome de Paris, en lien avec la mairie du 5e arrondissement, pour rappeler l'attention particulière portée par la Ville à la pérennité de soirées dansantes sur l'espace Jussieu, et le souhait d'une diversité des esthétiques proposées et des associations bénéficiaires de créneaux. Cela pourrait être l'objet, par exemple, d'un courrier de la Maire de Paris auprès des responsables du Port autonome de Paris.

Nous pouvons, par ailleurs, accompagner la fédération "Paris danses en Seine", afin d'identifier avec elle pour l'année prochaine des lieux complémentaires sur le territoire parisien, y compris dans le 5e arrondissement, lui permettant ainsi de continuer ses activités dans des conditions satisfaisantes, même si je pense qu'il faut effectivement que nous intervenions auprès de Port autonome.

Mais voter un vœu aurait, je pense, un effet un peu contre-productif d'un point de vue purement diplomatique. Si vous l'acceptez, avec cet engagement oral qui est lié à une intervention, cela m'apparaîtrait préférable qu'un vœu qui, de fait, n'est pas de notre compétence.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Au vu de ces engagements pris par Bruno JULLIARD, Madame FANFANT, retirez-vous votre vœu ?

Mme Nathalie FANFANT. - Bien évidemment, si les engagements sont pris, nous sommes tout à fait d'accord pour que la concertation soit engagée en ce sens.

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu est retiré. Merci à vous pour cet esprit constructif.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'étude de la mise en place d'un établissement public "Paris Théâtres".

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 97, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à l'étude de la mise en place d'un établissement public "Paris Théâtres".

La parole est cette fois-ci à Mme Fadila MÉHAL, pour 2 minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire, merci, chers collègues.

Je voudrais dans un premier temps faire un rapide rappel des décisions de mutualisation en matière culturelle qui ont donné lieu à des réussites incontestables. Je pense au 1er janvier 2014, quand fut créé l'établissement public "Paris Musées" coordonnant les quatorze musées de la Ville de Paris.

Cette création a permis d'engager différentes réformes dans les musées de la Ville de Paris, tant au point de vue de la rationalisation des moyens, que surtout de la définition d'une stratégie commune. De ce point de vue, je ne peux que saluer le travail de sa directrice Delphine LEVY.

La création de "Paris Musées" a permis de créer des dynamiques entre établissements au bénéfice de ceux dont la fréquentation était en berne, d'ailleurs les chiffres l'attestent puisque d'une part, l'autofinancement a crû de 16 à 20 % et surtout la fréquentation a augmenté de 11 %.

Voilà pour les musées. Cette mutualisation, je le rappelle, a permis une meilleure mobilisation et répartition des ressources.

Sur le plan musical, cette fois-ci, le rapport de la Chambre régionale des comptes, rendu public le 19 janvier 2015, a suggéré notamment la création d'un nouvel ensemble fusionnant la Cité de la Musique, La Philharmonie et l'Orchestre de Paris.

Ces deux références rappelées, j'en viens au théâtre. Le théâtre est ce qui nous préoccupe hautement. D'abord, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est la fermeture pour travaux des deux théâtres - je n'y reviendrai pas - et chacun sait qu'à l'heure actuelle aucune solution, en tout cas, n'est prévue pour la continuité du Théâtre du Châtelet, même si les propositions, en tout cas les annonces de M. JULLIARD montraient qu'il y avait une réflexion qui se faisait sur ce sujet.

Alors, on se dit qu'une meilleure coordination en amont entre les deux théâtres aurait pu dégager des marges de manœuvre permettant une mise en commun de solutions de programmation alternatives, en dehors de leurs enceintes respectives. D'ailleurs, cette coordination est rendue plus difficile du fait du statut associatif de ces théâtres.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Pouvez-vous conclure, Madame MÉHAL, s'il vous plaît ?

Mme Fadila MÉHAL. - Déjà ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Oui, c'est 2 minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Alors, nous proposons, à l'image de ce qui s'est fait dans les musées, la possibilité d'abord, je le dis très fermement, qu'on puisse charger l'Inspection générale de la Ville d'une mission visant à étudier les possibilités, avantages et inconvénients, de la mise en place d'une mutualisation.

Et c'est dans le cadre de cette mission, si c'est avéré intéressant, de mettre en place dans un deuxième temps, mais c'est tout une réflexion...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL, cela fait plus de 2 minutes.

La parole est à M. JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je reviens sur la créativité et la capacité d'inventivité, lorsqu'elle est excessive, elle amène tout de même à proposer des monstruosité administratives et culturelles.

Ce n'est pas parce que "Paris Musées" fonctionne que "Paris Théâtres" va fonctionner. Pourquoi pas demain "Paris Eglises" ? Ce qui sonnerait assez bien avec quelques interventions précédentes, mais nous n'allons pas créer des établissements publics sur le modèle de "Paris Musées" pour l'ensemble des secteurs culturels de la Ville de Paris.

Sur le principe, évidemment c'est une bonne idée d'essayer - ce que nous faisons déjà d'ailleurs - d'amplifier les mutualisations entre des théâtres, ou plutôt un travail partenarial entre des théâtres. Mais je n'appellerai pas à approuver ce vœu.

De fait, vous avez terminé par-là, je comprends bien dans votre intervention que vous dites que c'est dans le cadre d'une mission d'Inspection générale que l'on pourrait étudier le scénario de création d'un établissement public

"Paris Théâtres" sur le modèle de "Paris Musées", mais quand bien même ! C'est tellement éloigné de ce que pourrait être la réalité, et surtout de ce qu'il faudrait faire.

J'ai encore en mémoire les interventions très sévères de votre président de groupe sur la gestion budgétaire de la Ville de Paris : nous avons trop de fonctionnaires, nous dépensons trop d'argent. Vous nous proposez là, en un vœu, de fonctionnariser des centaines de personnels des théâtres municipaux. Vous nous proposez, par ailleurs, que nous créions des corps de directeurs de théâtre, et que ces mêmes directeurs de théâtre qui ont la charge, en toute indépendance et autonomie, de définir des programmations, heureusement dans une indépendance culturelle totale, de les fonctionnariser. Ce n'est pas du tout l'esprit et cela ne doit pas être l'esprit de nos équipements.

En revanche, que nous puissions continuer les coproductions ou codiffusions de spectacles, comme nous le faisons, les participations conjointes à des festivals, je pense par exemple au festival d'automne ou à "Paris quartier d'été", qu'il y ait de la création de programmes d'éducation artistique communs, d'échanges de matériels techniques, d'échanges de communication, oui ! Que ce travail partenarial soit amplifié, comme nous le faisons entre le Théâtre de la Ville et le Théâtre du Châtelet, oui !

Mais, de grâce, Madame MÉHAL ! A chaque fois que vous avez une idée, cela ne peut pas se traduire par un vœu en Conseil de Paris. Une demande de rapport de l'Inspection générale, qui est déjà très largement occupée, discutons-en en 2e Commission, continuons le travail, mais arrêtez avec ces vœux qui ne sont pas accessibles en termes de mise en place et qui nous font perdre du temps, et en séance et ensuite dans les services qui ne pourraient pas donner suite.

Discutons-en en 2e Commission mais pas plus. C'est un avis défavorable de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame MÉHAL, je ne vais pas vous demander de faire une explication de vote sur un vœu que vous avez présenté vous-même : vous y êtes par définition favorable.

Mme Fadila MÉHAL. - Je disais que je m'étonne des propos extrêmement brutaux de M. JULLIARD, faisant appel à la créativité et à l'imagination. Ils sont attentatoires à l'opportunité qu'a tout élu aujourd'hui de présenter des vœux qui lui paraissent conséquents et recevables.

Je souhaite que M. JULLIARD se désengage de ces propos pour le moins, encore une fois, en tout cas vécus avec beaucoup de vexation.

Je tiens à le dire : il ne vous appartient pas de dire si les vœux des différents conseillers vous font perdre ou non du temps. Par ailleurs, j'apprends que vous mettez en place des groupes de travail sans m'en avoir informée au préalable, lors de cette commission de la...

(Coupure du micro).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame MÉHAL, M. JULLIARD s'est contenté de vous proposer une méthode de travail qui, je crois, est approuvée sur tous ces bancs.

Je mets aux voix le vœu n° 97, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au maintien du cinéma "Le Grand Écran".

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 98 et n° 98 bis, déposés par Mme SIMONNET et l'Exécutif, relatifs au maintien du cinéma "Le Grand Écran".

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Alors, écoutez, il y a des vœux qui ont été adoptés par notre Conseil de Paris, je rappelle, en juillet et en décembre 2013, qui engageaient notre Municipalité à tout faire pour le maintien du cinéma "Le Grand Écran", place d'Italie dans le 13e.

Or, malgré une mobilisation très forte des habitants du quartier qui souhaitent vraiment que soit conservé ce lieu dans sa vocation culturelle, malgré l'importance pour nos politiques publiques qu'il y ait bien cet équipement culturel qui soit préservé, des travaux ont d'ores et déjà commencé pour transformer les salles de cinéma en boutiques du centre commercial proche d'Italie 2.

Voilà, donc cela suffit, on aimerait bien savoir où cela en est. Ce n'est pas possible, on ne peut pas avoir des engagements d'un côté, on défend la culture, on défend la diversité et puis, finalement, c'est un énorme centre commercial qui prend le pas sur cet équipement culturel.

Dans ce vœu, je demande :

- que la Ville de Paris s'engage à rouvrir à l'emplacement du "Grand Écran" une salle de cinéma et de spectacle populaire par tous les moyens en sa possession, classement au P.L.U. au titre de réserve pour équipement culturel, reconversion en lieu de spectacle et de projection d'œuvres d'art et d'essai ;

- et qu'une concertation soit mise en place avec les riverains, les associations de quartier et conseils de quartier afin d'élaborer un projet viable de salle de cinéma et de spectacle accessible à toutes et tous.

Je peux vous dire que la colère des habitants du quartier est totalement légitime. Ce grignotage de nos équipements culturels et de l'espace public par ces projets de centres commerciaux défigure Paris et s'éloigne complètement des discours auxquels nous devrions être attachés et qui devraient se traduire en actes politiques.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le Conseil de Paris s'est prononcé à plusieurs reprises et notamment, le plus récemment, à l'occasion de la séance de juin 2014, sur proposition d'ailleurs de Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement, pour la préservation de la vocation culturelle de la salle du Grand Écran Italie, toutefois sans estimer qu'il serait possible de recréer une salle de cinéma. Je ne refais pas l'ensemble de l'argumentaire mais notamment en raison de changements majeurs qui remettaient en cause l'attractivité de cette salle de cinéma : le développement à Paris de multiplex dotés de caractéristiques similaires qui a banalisé les conditions de confort de cette salle ou encore la modification très substantielle du paysage cinématographique dans le 13e, avec l'ouverture de nouveaux complexes cinématographiques.

En revanche, nous avons toujours affirmé notre volonté de maintenir la salle du "Grand Écran" dans son intégrité architecturale. Cette salle a été vendue par Gaumont-Pathé en 2014 à un opérateur privé, dans le cadre d'un montage immobilier complexe, sans que la Ville n'ait d'outils à sa disposition pour protéger la destination culturelle de la salle.

D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle je le précise dans un des considérants du vœu de l'Exécutif que je vous propose d'adopter à la place de votre vœu.

Alors que des discussions entre deux acteurs privés ont lieu, l'actuel propriétaire et le propriétaire du centre commercial Italie 2, la Ville de Paris reste très vigilante à ce que ces discussions aboutissent à l'implantation d'un opérateur porteur d'un projet à dimension culturelle, conformément aux engagements originellement pris par Gaumont-Pathé avant la vente.

Dans ce cadre, nous sommes très attentifs au suivi d'éventuels travaux qui, à notre connaissance, n'ont pas lieu actuellement sur le site.

Croyez bien que, si tel devait être le cas, nous prendrions toutes les dispositions nécessaires.

Il n'est toutefois pas possible de voter ce vœu qui demande le maintien d'un cinéma qui, de fait, aujourd'hui n'existe plus et nous ne pensons pas que la pertinence à l'avenir soit de maintenir un cinéma sur ce lieu. Toutefois, il est nécessaire que les échanges se poursuivent avec l'actuel propriétaire pour permettre de préserver la vocation culturelle de la grande salle, ainsi que son intégrité - j'insiste - architecturale et de s'assurer de la qualité du projet d'exploitation.

C'est l'objet du vœu de l'Exécutif que je vous propose d'adopter en réponse à votre vœu ou, plutôt, en substitution à votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Bruno JULLIARD.

Dois-je comprendre, Madame SIMONNET, que vous retirez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je sais que je suis non inscrite, mais vous savez tous que je suis un groupe à moi toute seule, donc ce serait quand même bien de pouvoir me transmettre aussi les vœux, de la même manière que les groupes.

Donc, je viens d'en prendre connaissance à l'instant. C'est une décision que je dois prendre dans la seconde.

A priori, vous vous engagez néanmoins, à travers ce vœu, à batailler pour que les locaux restent rattachés à un équipement culturel.

Je regrette que le dialogue avec l'ensemble des acteurs et la population sur l'évolution de la finalité de ce lieu culturel, ne soit pas précisé, mais dans l'état actuel des choses, je préfère retirer mon vœu au profit de celui de l'Exécutif.

Je souhaiterais qu'à l'avenir on puisse préparer les discussions en amont comme il se doit. Il me semble que c'est tout à fait possible avec les groupes. Avec la non-inscrite, groupe à moi toute seule, ce devrait être tout à fait possible.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je sais à quel point l'ensemble des adjoints veille systématiquement à vous saisir en amont des vœux de l'Exécutif. Cela a d'ailleurs été le cas sur plusieurs vœux présentés tout à l'heure.

Je vous propose maintenant de donner la parole à ceux qui ont demandé une explication de vote. Il y en a deux. Il y a d'abord une demande d'explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, qui est une explication de vote de M. CRAVENNE, pour le groupe Les Républicains.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume. Nous étions prêts à voter le vœu de Mme SIMONNET mais là, sur le vœu bis, nous ne comprenons pas bien pourquoi.

Monsieur JULLIARD, vous ne voulez pas du maintien d'une salle de cinéma. La place d'Italie a besoin d'une grande salle de cinéma. C'est vraiment dommage.

Je rejoins, pour une fois, Mme SIMONNET sur le fait qu'un établissement culturel, c'est bien, mais il faut aussi maintenir une salle de cinéma et un écran.

Nous voterons votre vœu bis, si vous revenez sur votre volonté de ne pas avoir de salle de cinéma à cet endroit.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - On n'a pas bien compris ce que vous votez.

Monsieur CONTASSOT, vous avez la parole, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Nous n'aurions pas voté le vœu de Danielle SIMONNET parce que, pour bien connaître le dossier, manifestement, ce vœu ne correspond pas à la réalité.

D'abord, il n'y a plus d'équipement de cinéma. Tout a été enlevé, contrairement à ce qui est écrit dans le vœu.

Deuxièmement, on en est effectivement - on y travaille très activement dans le 13e arrondissement, en lien avec les associations, chère Danielle, et pas en arrivant à la dernière minute, depuis des années - à faire en sorte que cela reste un équipement culturel avant tout.

Le vrai problème est que les salles de cinéma ne peuvent pas être classées en "CINASPIC" aujourd'hui. C'est les exploitants de cinéma qui le refusent. En revanche, si nous arrivons à créer une salle à vocation culturelle, elle pourra l'être et sera protégée à ce titre. Je souhaite que dans la modification du P.L.U., nous intégrions cette dimension, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, mais c'est la profession cinématographique qui le refuse. Je le regrette. Premier élément.

Deuxième élément : le dossier est quasiment bouclé. Il reste très peu d'éléments en suspens pour que cette opération puisse se réaliser. J'espère que, d'ici le mois de septembre, ce sera fait. En tout état de cause, les personnes sur place le savent : l'échéance a été fixée. C'est avant la fin de l'année. D'ici là, j'espère que l'on aura cette excellente nouvelle, que cela reste un équipement culturel, malheureusement peut-être pas uniquement dédié au cinéma, dans lequel on pourra aussi pratiquer de temps en temps des projections.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 252).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'un ou plusieurs lieux aux noms de Colette Brull-Ulmann et Claire Heyman.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 99, déposé par le groupe SOCA, relatif à la dénomination d'un ou plusieurs lieux aux noms de Colette Brull-Ulmann et Claire Heyman.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Considérant que sous l'occupation, des femmes et des hommes remarquables, dont l'action courageuse a été essentielle pour sauver des centaines de vie, leur épargner l'honneur et l'ignominie de la déportation.

Considérant qu'à cette époque, à Paris, l'hôpital Rothschild était un hôpital où l'on plaçait en détention des malades juifs, pour être soignés avant leur déportation et qu'il était le seul hôpital français où les médecins juifs pouvaient encore exercer ;

Considérant que des membres de l'hôpital, et en particulier deux soignantes : Colette Brull-Ulmann et Claire Heyman ont mis tout en œuvre pour sauver prioritairement des enfants et des nourrissons, en improvisant un réseau d'évasion, en modifiant leurs papiers d'identité, en les déclarant parfois même morts, et ainsi permettre leur sortie.

Considérant qu'il est fondamental de garder en mémoire les actions exemplaires, comme celles de ces deux femmes, qui ont fait preuve de bravoure et détermination pour sauver des centaines de vies de l'obscurantisme et de la terreur en mettant en danger leur propre vie, et compte tenu du fait que la Ville de Paris souhaite mettre en lumière et valoriser la place des femmes dans la dénomination des lieux publics parisiens, sur ma proposition et celle des élus du groupe Socialiste et Apparentés, et je le souhaite de tout le Conseil de Paris, le Conseil de Paris émet le vœu qu'une rue, ou un lieu public porte le nom de Colette Brull-Ulmann et Claire Heyman.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Christophe GIRARD.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie vraiment Christophe GIRARD d'avoir fait ré-émerger les noms de Colette Brull-Ulmann et de Claire Heyman, car elles font partie de toutes ces personnes qui sont assez méconnues et qui pourtant ont rendu un immense service pendant la Seconde Guerre mondiale, et qui ont risqué leur vie pour sauver effectivement des enfants juifs en l'occurrence.

Alors bien évidemment, c'est un avis favorable que j'émettrai, tout en indiquant que, vous le savez, il est extrêmement difficile de trouver des rues, mais nous allons tout faire pour qu'un lieu public porte le nom de Colette Brull-Ulmann et Claire Heyman, bien évidemment.

Je vous remercie, Monsieur le maire du 4e arrondissement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Catherine VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 253).

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à l'attribution du nom de sergent Aurélie Salel, première femme sapeur-pompier de Paris morte au feu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Et nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 100 déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche, relatif à l'attribution du nom de sergent Aurélie Salel, première femme sapeur-pompier de Paris, morte au feu.

La parole est à Mme Marinette BACHE qui va présenter ce vœu.

Mme Marinette BACHE. - Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, le 13 mars dernier, le sergent de la 14e compagnie de la B.S.P.P., Aurélie Salel perdait la vie des suites de l'incendie d'un pavillon à Livry-Gargan et devenait ainsi, dans la plus grande tristesse, la première femme sapeur-pompier de Paris à trouver la mort en intervention.

Comme l'avait rappelé le Préfet de police, lors d'un premier hommage rendu ici, le 16 mars, Aurélie Salel était passionnée par son métier, très appréciée de tous ses camarades et faisait preuve d'un très grand savoir-faire et d'un courage exceptionnel. Elle était, et restera, pour les membres de la brigade, et en particulier pour les femmes, un exemple et une référence.

"Morte dans l'accomplissement de sa mission avec courage et bravoure", ce sont les mots employés par le président de la République quand il la décora de la Légion d'honneur à titre posthume.

Cette triste et tragique disparition a ému les Parisiennes et les Parisiens, qui ont, pour les sapeurs-pompiers, le plus grand respect. Une émotion redoublée à l'annonce, le 27 avril, du décès suite à ces blessures de Florian Dumont, piégé à ses côtés dans le même incendie.

Nous sommes profondément reconnaissants envers ces hommes et ces femmes qui, tous les jours, mettent leur vie en danger pour nous protéger, "Sauver ou périr", tel est leur devise.

Aussi mes chers collègues, sur proposition de l'Exécutif du 20e, je vous demande, pour rendre hommage au sergent Aurélie Salel, première femme sapeur-pompier de Paris, morte au feu, et à travers elle, à tous ses collègues pompiers, de bien vouloir attribuer son nom à un jardin du 20e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BACHE. J'imagine que ce vœu nous rassemblera.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Oui, je remercie bien évidemment Marinette BACHE, mais je remercie aussi Nicolas BONNET-OULALDJ, qui ne fait pas partie du Conseil d'arrondissement du 20e arrondissement, et qui porte ce vœu avec Frédérique CALANDRA et tous les élus du groupe Communiste - Front de Gauche, parce que, effectivement, nous sommes réunis pour rendre hommage à cette femme qui est donc, comme l'a rappelé Marinette, la première femme sapeur-pompier de Paris morte au feu.

J'y associe évidemment un hommage tout particulier à la B.S.P.P. dans son entier, à Florian Dumont, le collègue d'Aurélie Salel qui est mort lui aussi au feu. Et je précise que si nous avons choisi le nom d'Aurélie Salel, c'est parce qu'elle est bien la première femme morte au feu et que nous lui donnerons donc un jardin qui est situé à l'intersection de la rue Sorbier et de la rue de La Bidassoa dans le 20^e arrondissement de Paris.

Je vous remercie et je vous demande d'émettre un avis favorable à ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame VIEU-CHARIER.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 254).

Elle est adoptée dans une belle unanimité !

Merci à vous et nous nous retrouvons à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers amis, je vous propose que nous reprenions notre séance.

2015 DAC 391 - DEVE - Subvention (6.000 euros) à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie (18e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 391 - DEVE relatif à l'attribution d'une subvention à l'association festival du Livre et de la Presse d'Ecologie.

C'est M. Pascal JULIEN qui intervient, pour 5 minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers collègues, noble Assemblée, motivée, la démocratie est en marche.

"En marche", cela veut dire qu'ils sont en train de venir !

Et cela fait vraiment plaisir que la culture...

M. Christian HONORÉ. - Je suis là !

M. Pascal JULIEN. - Ah, si Christian HONORÉ est là, tout va bien !

Alors, ce n'est pas un dialogue entre amis, mais vous voyez, on a eu raison de plaisanter : les gens commencent à venir !

Il s'agit d'un projet de délibération, bien sûr, qui a toute notre sympathie puisqu'il consiste à subventionner le Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie. Je ne vais pas redire ce que dit déjà le projet de délibération, c'est-à-dire que ce festival existe depuis plus de dix ans, qu'il accorde le prix de la Petite Salamandre, donc un prix jeunesse.

Dire aussi que c'est le seul festival de ce type en Ile-de-France : il n'y en a pas d'autres, c'est le seul.

Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

Quand nous avons vu que, l'année de la COP 21, on baissait la subvention de cette association Felipé, on s'est dit : "C'est un mauvais signe, ce n'est pas bien, ce n'est pas cohérent".

Alors, nous avons déposé un amendement budgétaire de 2.000 euros qui, dans le cadre des négociations serrées, très serrées, qui ont eu lieu, a été accordé.

Donc, après tout, je n'aurais quasiment pas de raison de ce droit de parole qui retarde encore la date à laquelle nous sortirons.

Sauf que je profite de ce projet de délibération pour poser la question à Mme la Maire, en tout cas à son premier adjoint, adjoint à la Culture.

J'ai bien compris, dans les discussions budgétaires, et notamment du budget supplémentaire, que les subventions aux associations culturelles n'avaient pas de beaux jours devant elles. J'ai bien compris, comme on m'a expliqué, qu'il faudrait faire des économies.

Alors, permettez-moi de vous dire que baisser les subventions aux associations culturelles, ce n'est pas faire des économies.

C'est...

Voilà, ce n'est pas faire des économies !

Parce que, ce que l'on gagne d'un côté, on le perd de l'autre, dans une période...

D'abord, c'est oublier que la culture crée de l'emploi. C'est oublier que la culture a un poids économique. Je n'ai pas le temps d'en faire la démonstration ici.

C'est oublier surtout que la culture est plus que jamais nécessaire dans une période de crise et d'austérité.

Et donc, moi, j'ai quelques inquiétudes, pas simplement pour cette association Felipé que j'ai défendue, mais pour beaucoup d'autres.

Quel va être leur avenir ? Quand on est une petite association de bénévoles qui ne fonctionne qu'avec plusieurs partenaires financiers, ce qui est le cas ici, d'ailleurs, un peu tout le monde - le Gouvernement, la Région, la Mairie, etc. -, quelle vision peut-on avoir à terme, si on ne sait pas si les subventions seront renouvelées ?

Il n'y a pas de salariés. En revanche, il y a des locations de salles, il y a des frais sur lesquels il est difficile de gagner, en quelque sorte.

Donc, voilà, j'ai une inquiétude pour les prochains budgets à venir. J'aurais bien aimé avoir un éclairage là-dessus : est-ce que d'autres associations, comme celle-ci, vont se voir... ?

Parce que je sais bien qu'on ne pourra pas rattraper le coup à chaque mois de juillet, au moment du budget supplémentaire.

Donc, je voulais à la fois dire "Vive le Felipé" et à la fois manifester une très sérieuse inquiétude sur les subventions de la Ville aux associations culturelles.

Je termine : ce serait quand même pas mal s'il devait y avoir une fermeture de robinet, qu'elle soit discutée le plus en amont possible, avec tous les partenaires, notamment politiques.

Merci bien.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN.

Pour répondre à toutes ces interrogations, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

M. Pascal JULIEN. - Tout !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Tout ?

Il se trouve que, comme vous l'avez remarqué, je crois comprendre qu'il y a plusieurs Directions qui sont concernées par cette subvention.

Sachez en tout cas qu'en ce qui concerne ma responsabilité et qui concerne la politique culturelle, c'est-à-dire la DAC, il n'y a pas eu de volonté de diminution de cette subvention. Parce que, comme vous le notez, c'est un très

beau festival et, évidemment, à l'occasion de la Conférence Paris Climat 2015, nous sommes d'autant plus heureux de soutenir cette association. Premier élément.

Deuxième élément, nettement plus important, au moins en termes d'impact culturel ou plutôt de masse budgétaire : vous laissez entendre que nous avons fait un choix politique de réduire les dépenses culturelles et particulièrement de diminuer les subventions culturelles, mais je vous sais trop exigeant, trop honnête intellectuellement pour ne pas anticiper des baisses ou plutôt pour considérer que le seul moyen de discuter de ces éventuelles baisses, c'est de nous montrer preuve à l'appui quelles sont les associations culturelles qui ont été mises en difficulté en raison de baisse de budget.

Vous n'en trouverez pas, pour une raison simple : c'est que, là où nous avons fait des économies - et on en a fait parfois -, c'est uniquement sur des grosses structures ou des gros établissements culturels dont nous considérons qu'ils peuvent contribuer à l'effort sans affecter la qualité de la programmation artistique ou de leur politique culturelle.

Sur tout le reste, j'ai veillé, et je l'ai dit à de très nombreuses reprises, à ce que, en aucun cas, les économies que la culture est amenée à faire, en réalité d'ailleurs beaucoup moins que d'autres secteurs, parce que c'est un choix politique de la Maire de Paris et, je le crois aussi, de notre majorité, empêchent de préserver certains budgets.

C'est le cas de l'éducation et c'est le cas de la culture.

Donc, avant de craindre que nous interrompions un robinet de subvention, je vous demande de bien regarder le détail de nos subventions. Et vous verrez, c'est vrai pour cette année et ce sera vrai pour les années qui viennent, nous ne diminuerons pas les subventions des associations culturelles et encore moins les petites subventions. Je suis radicalement hostile, par exemple, à un coup de rabot généralisé de moins 1, moins 2, moins 5 % ou encore je ne sais quel gel de subventions qui peuvent exister par ailleurs.

La Ville de Paris, et je termine par cela, fait par ailleurs figure d'exception dans ce domaine-là parce que, malgré des baisses de dotation importantes de la part de l'Etat, nous ne diminuons pas nos contributions aux différents festivals, nous ne diminuons pas nos subventions culturelles. Nous concentrons les efforts uniquement sur quelques équipements dont nous considérons qu'ils peuvent contribuer à l'effort sans affecter la qualité de notre politique culturelle.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 391 - DEVE.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 391 - DEVE).

Rappel au règlement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - J'ai été saisie par M. WEHRLING d'une demande de rappel au règlement ; c'est cela, Monsieur WEHRLING ?

M. Yann WEHRLING. - Absolument.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Allez-y !

M. Yann WEHRLING. - Nous avons assisté tout à l'heure, en fin de séance, à un épisode assez curieux dans cette séance où M. JULLIARD a cru bon de rappeler à notre collègue Fadila MÉHAL comment se comporter en séance.

Je voudrais rappeler, Monsieur JULLIARD, que notre collègue est en droit de pouvoir dire ce que bon lui semble dans cet hémicycle. Nous ne sommes pas encore dans un système où on nous dit ce que l'on doit dire. Vous préférez caractériser les vœux et interventions comme perte de temps, plutôt que de répondre aux questions gênantes, semble-t-il pour vous, si elles sont soulevées.

Nous n'avons obtenu aucune réponse de votre part concernant nos diverses interpellations.

Sur l'élaboration en catimini du nouveau cahier des charges de la future D.S.P. de la Gaîté Lyrique, sur la situation des ressources humaines au sein de l'Institut des cultures de l'islam, sur l'abandon d'un plan de valorisation dans notre Plan de patrimoine culturel, vous avez préféré esquiver et ironiser sur la "créativité néfaste", je vous cite, dont nous ferions preuve.

Nous sommes désolés, oui, pardon de vous gêner et elle vous gêne, notre position constructive néanmoins. Elle vous gêne parce qu'elle vous force à répondre aux questions auxquelles vous ne vous attendiez pas, car ne rentrant pas dans le simpliste logiciel de l'affrontement de camp contre camp auquel vous avez l'habitude de nous habituer dans cet hémicycle.

Alors, Madame la Maire, j'appelle non seulement à ce que Monsieur votre Premier adjoint retire les propos tenus dans cet hémicycle ce matin, mais je tiens également à vous dire que nous ne changerons pas de cap. Nous continuerons à vous abreuver de propositions, d'amendements et de vœux, peut-être même plus qu'avant.

Chère Fadila, je crois qu'on en tirera les leçons.

Et nous déposerons les vœux que nous souhaitons déposer, en votant d'ailleurs souvent.

Et reconnaissez donc leur utilité !

Nous n'avons pas à recevoir de leçon de votre part en la matière. Nous sommes navrés si cela vous donne une charge de travail supplémentaire mais nous considérons qu'il est de notre devoir d'agir comme tel, avec responsabilité, créativité et dans le bon esprit de cette Assemblée qui, j'espère, continuera jusqu'à la fin de ce mandat.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur WEHRLING, il fait bien trop chaud pour s'énervier mais je n'ai pas très bien compris à quel article du règlement intérieur vous faisiez référence.

Mais vos propos seront évidemment enregistrés.

2015 DAC 396 - Subvention (11.500 euros) à l'association Fairplaylist (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons pouvoir continuer notre séance en examinant le projet de délibération DAC 396 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Fairplaylist".

C'est Mme Joëlle MOREL qui a la parole, pour 5 minutes maximum.

M. Yann WEHRLING. - On n'a aucune réponse, l'article 14 vous ne connaissez pas ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Madame Joëlle MOREL, vous avez la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Le groupe Écologiste tient à saluer le travail mené par "Fairplaylist", qui agit depuis plus de 10 ans dans un domaine novateur : développer des pratiques plus équitables et plus écologiques dans l'industrie de la musique.

L'association agit dans l'Est parisien, particulièrement à travers le festival de Ménilmontant.

Paradoxalement, le domaine culturel qui est souvent à la pointe des évolutions sociétales, notamment écologistes, est probablement l'un des secteurs les plus conservateurs concernant la mise en pratique concrète au quotidien des valeurs écologistes.

"Fairplaylist" allie principalement les principes écologistes et les met en œuvre au quotidien. "Fairplaylist" s'attache à fédérer les acteurs de la filière musicale désireux d'appliquer concrètement à leur activité, de la production à la promotion, de la distribution à l'édition, les principes du développement durable. "Fairplaylist" favorise également la diversité culturelle et fait vivre des rapports solidaires dans les réseaux des musiciens et des professionnels de la musique.

J'insiste sur un point qui me paraît particulièrement important. "Fairplaylist" a également coordonné et élaboré avec l'ensemble des partenaires, musiciens, techniciens, salles de concert, producteurs, éditeurs de CD, la première charte de musique éthique, qui définit les relations équitables entre les différents acteurs de la filière.

Ce travail doit être salué car la diversité des acteurs et leurs intérêts divers auraient pu rendre impossible la signature de cette charte, et pourtant, par son opiniâtreté et son sens du dialogue, Gilles MORDANT, principal animateur de "Fairplaylist" a su mener ce travail complexe jusqu'au bout.

En faisant cela, il a réalisé une tâche d'intérêt public et je souhaite que notre Assemblée approuve à l'unanimité son travail.

Je vous en remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Madame la Maire, puisque je bénéficie de 5 minutes de temps de parole, je prendrai d'abord quelques instants pour répondre à Mme MOREL pour dire que moi aussi, je me félicite de cette subvention pour cette association, qui met notamment en œuvre le festival de Ménilmontant, événement construit sur les valeurs de diversité culturelle, d'équité et de solidarité, qui touche un public très nombreux chaque année. La Ville, évidemment, est attentive et concernée par la situation financière fragile de cette association, qui doit consolider son modèle économique.

Néanmoins, au vu de la qualité des actions menées, la Ville a souhaité reconduire son soutien à hauteur d'un peu plus de 10.000 euros au titre de la culture, plus 1.000 euros au titre du développement durable sur un budget de la DEVE, soit une subvention totale de 11.500 euros.

Une subvention complémentaire de la DDEES est toujours en suspens et en attente d'arbitrage de Mme Antoinette GUHL. C'est avec plaisir que j'en discuterai avec elle puisqu'en 2014, un peu plus de 18.000 euros avaient été en effet attribués au titre de l'économie sociale et solidaire. Je laisserai, pour ce qui la concerne, Antoinette répondre mais sur le soutien de la DAC, évidemment, je partage cette nécessité de soutien.

Et puisqu'il me reste quelques instants, j'en profiterai pour revenir sur l'interpellation de M. Yann WERHLING. D'abord, pour dire qu'il faudra relire le compte rendu précédent mais à aucun instant, par exemple, je n'ai parlé de créativité néfaste. Créativité, oui, à de nombreuses reprises je l'ai utilisée mais vous reconnaîtrez qu'au vu des vœux qui ont été déposés par votre groupe comme par d'autres, c'est une créativité qu'on peut qualifier comme on l'entend, mais je n'ai pas qualifié cela de créativité néfaste.

En revanche, ce que j'ai dit, en effet, c'est que lorsque nous avons, comme je le souhaite à la demande de la présidente de la 2e Commission, une 2e Commission très vivante où nous discutons de tous les sujets, il n'y a aucune demande, je dis bien aucune demande de la présidente de la 2e Commission que je j'ai refusée.

J'accepte toutes ses demandes, ses réunions de travail, ses propositions de groupe d'échange et de réflexion sur certains sujets, l'ensemble des tableaux de subventions, toutes les auditions qu'elle demande, l'organisation d'un séminaire qui a été organisé à sa demande, j'accepte toutes les demandes.

De la même manière, dans cette Commission, nous avons de très bons débats.

Ce que je regrette, c'est que la qualité de ces débats ne sert pas à améliorer la qualité de nos débats en Conseil de Paris. Je pense que j'ai le droit d'avoir un avis sur les vœux qui nous sont déposés et quand je pense, quand je constate qu'ils sont déposés, les mêmes, à plusieurs reprises où qu'ils ne tiennent aucun compte des réponses que j'ai apportées déjà en 2e commission, je me permets simplement de constater que nous pourrions avoir des débats plus intéressants en Conseil de Paris s'il y avait un peu de prise en compte de ce que nous nous disons en 2e commission.

Ce n'est en aucun cas une remise en cause de ma présidente de la 2e commission ; j'ai bien entendu ce rappel à l'ordre de la part de ma présidente. Il n'en demeure pas moins que, il me semble tout de même qu'il y a des commissions, il y a un Exécutif, et que l'Exécutif a tout de même le droit d'avoir quelque avis sur les vœux qui sont présentés par la commission et je souhaite que nous continuions à travailler dans le même état d'esprit qui, je le crois, est très constructif, mais quand on n'est pas d'accord, on n'est pas d'accord et je pense que nous pouvons tout de même le dire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 396.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 396).

2015 DEVE 83 - Attribution de la dénomination "Jardin Lazare Rachline" au jardin du Musée Cognacq-Jay, situé 9, rue Payenne (3e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 83 relatif à l'attribution de la dénomination "jardin Lazare Rachline" au jardin du Musée Cognacq-Jay.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je voudrais d'abord vous prier d'excuser Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, qui avait préparé cette intervention.

Mais je voulais rappeler que Pierre AIDENBAUM disait il y a un an, devant notre Assemblée, qu'il était lui-même surpris de constater qu'il n'y avait pas encore de lieu à Paris dédié à la mémoire de Lazare Rachline.

Vous voyez que notre opposition est constructive et qu'elle peut parfois et même souvent apporter quelque chose de positif, et nous tenons à vous remercier avec tous les élus du groupe républicain, d'avoir mis en action ce vœu, voté d'ailleurs à l'unanimité il y a un an.

Alors, faut-il rappeler que Lazare Rachline a été l'un des premiers cofondateurs de la LICA, avec Bernard Lecache, en 1927, qui remplaçait alors la Ligue contre les pogroms créée l'année précédente.

Il faut aussi rappeler que son combat contre l'antisémitisme, Lazare Rachline le menait en tant que français, pas en tant que juif de France. Et son fils, François RACHLINE, écrivait il y a quelques mois, je le cite : "Ceux qui récusent aujourd'hui cette logique, quels que soient leurs motifs ou leurs finalités, militent pour la juxtaposition des communautés. Leur monde est une mosaïque de moins en moins soudée, propice à la disparition de toute unité. La France éternelle du mélange doit réagir. Que les ennemis de l'assimilation la combattent, plus ou moins consciemment, est désolant ; que ses amis se laissent endormir est grave".

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le rôle joué par Lazare Rachline dans la Résistance, de son évasion d'Allemagne en 1941 jusqu'à la fin de la guerre a été considérable.

En effet, le 23 mars 1944, Lazare Rachline a été chargé, sous le pseudonyme "Socrate", par le Général de Gaulle en personne, de la mission clé consistant à la préparation de la reprise de Paris aux forces allemandes d'occupation.

A ce titre, Lazare Rachline a joué un rôle déterminant pour structurer les différents réseaux de Résistance existants alors à Paris. En particulier, entre le 17 avril et le 6 mai 1944, c'est son action qui a permis de préparer la Résistance aux Débarquements, évitant en particulier le déclenchement d'une insurrection prématurée qui aurait pu vouer Paris au même sort que Varsovie, et permettant au contraire le regroupement des forces dans la préparation active de l'arrivée de l'Armée de la Libération.

On voit donc bien l'implication, la responsabilité historique, le rôle joué par Lazare Rachline dans la Libération de Paris.

Dans sa lettre de condoléances, le Général de Gaulle écrivait de Lazare Rachline qu'il porta sur ses épaules, avec d'autres, l'honneur de la France pendant la Seconde Guerre mondiale au moment où c'était le plus difficile.

Que ces mots continuent tous à nous inspirer.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LEGARET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie, Monsieur LEGARET d'avoir fait cet exposé extrêmement fin et intéressant, à propos d'un personnage qui est vraiment extraordinaire, Lazare Rachline.

Je veux rappeler que ce projet de délibération est co-porté par Pénélope KOMITÈS. Je veux remercier aussi Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET qui a présenté ce vœu en juin 2014. Je veux aussi avoir une pensée tout à fait particulière pour Pierre AIDENBAUM qui, comme vous l'avez rappelé, tenait beaucoup à cette dénomination.

Je voudrais rappeler que les parents de Pierre AIDENBAUM ont hébergé Lazare Rachline pendant la guerre au Puy-en-Velay. Lazare Rachline aura un très beau jardin, un jardin qui se situe à l'arrière de l'hôtel de Donon, un jardin à la française, à l'arrière de l'hôtel de Donon qui abrite les collections du musée Cognacq-Jay, et face au square Georges-Cain.

Voilà, mes chers collègues.

Je vous demande de voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci. Ce que nous ferons avec grand plaisir.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DEVE 83).

2015 DEVE 84 - Attribution de la dénomination "Jardin May Picqueray" au jardin situé face au 94, boulevard Richard-Lenoir (11e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 84 relatif à l'attribution de la dénomination "Jardin May Picqueray" au jardin situé face au 94, boulevard Richard-Lenoir.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Je suis très fière de vous présenter ce projet de délibération qui a été élaboré suite à une proposition de Sylvain GAREL à la mandature précédente.

Sans reprendre tous les événements de la vie de Marie-Jeanne Picqueray, dite May Picqueray, je vais évoquer quatre moments de sa vie de militante anarchiste.

En 1922, elle est présente à Moscou pour le congrès des syndicats. Elle refuse de serrer la main de Trotski qui, comme chef de l'Armée rouge, a organisé le massacre des anarchistes russes à Cronstadt et en Ukraine. Obstinée, elle obtiendra que Mollie Steimer et Senya Fleshin, deux dirigeants anarchistes, soient libérés du goulag et échappent ainsi à la mort.

En 1942, May est au Vélodrome d'hiver, au sinistre Vel' d'Hiv', pour apporter un peu de réconfort aux familles juives en partance vers les camps de la mort.

Tout au long de la guerre, elle fabriquera des faux papiers pour sauver des juifs de la mort. Juste, elle le fut.

En 1962, antimilitariste, May milite en soutien aux objecteurs de conscience insoumis et déserteurs. Aux côtés de Louis Lecoin et de Robert Jospin, elle obtient du Général de Gaulle la promulgation du premier statut d'objecteur de conscience.

En 1977, fervente militante antinucléaire, elle manifeste à Plogoff et à Creys-Malville. Elle est aux côtés de Vital Michalon, le jeune militant écologiste tué par une grenade offensive lancée par les forces de l'ordre. Après la mort de ce jeune écologiste, les grenades offensives devaient être retirées de l'arsenal de la police. La mort de Rémi Fraisse sur le barrage de Sivens en octobre dernier, nous rappelle que ce combat reste à mener.

Ennemie de tous les totalitarismes, antimilitariste, militante antinucléaire, May Picqueray fut une grande dame. Qu'elle soit honorée, est une grande joie pour moi, une grande fierté.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MOREL.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Chère Madame MOREL, chers collègues, je m'associe tout à fait à votre joie parce que c'est une très belle figure que la figure de May Picqueray, grande figure politique anarchiste. J'ajouterai simplement qu'elle a aussi été impliquée durant la guerre d'Espagne puisqu'elle a travaillé dans une association de Quakers, apportant son aide aux réfugiés et à l'évacuation des enfants espagnols.

Vous avez dit beaucoup de choses. Je n'alourdirai pas plus le Conseil en décrivant toute la vie de May Picqueray qui est très longue et qui est très riche, mais je vous encourage à lire ses mémoires qui sont extrêmement importantes.

Je voudrais ajouter qu'elle a été correctrice au "Canard enchaîné" de 1945 à 1965 et que je sais déjà que les journalistes du "Canard enchaîné" sont ravis que May Picqueray aient une dénomination pour un jardin parisien.

Je vous indique que ce jardin est situé au 94, boulevard Richard-Lenoir dans le 11^e arrondissement. Je vous invite à voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 84.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 84).

2015 DAC 374 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association "Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et gens du voyage" (19e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 374 relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec la F.N.A.S.A.T. et gens du voyage.

La parole est à Mme SOUYRIS.

C'est M. Bruno JULLIARD qui répondra.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération relatif à une subvention de fonctionnement octroyée à la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tziganes et les gens du voyage, envoie plusieurs messages forts.

Tout d'abord, elle a vocation à souligner l'important travail effectué par la F.N.A.S.A.T. dans son action œuvrant à fédérer les associations engagées en faveur des Tziganes et des gens du voyage.

Il y a aussi la reconnaissance des cultures issues des communautés tziganes et gens du voyage.

Je vous remercie, je sais que cela n'intéresse pas beaucoup de monde.

La médiathèque gérée par la F.N.A.S.A.T. porte ainsi le nom de Matéo Maximoff, le plus célèbre écrivain tzigane auteur d'une douzaine de romans. Le fonds de ce centre de documentation contient plus de 5.000 volumes et 2.000 documents sonores. Par l'octroi de cette subvention de 10.000 euros, la Ville de Paris atteste de la place de cette culture au sein de notre patrimoine local, national et européen.

Je vous ai parlé du nom de cette médiathèque : "Matéo Maximoff". N'oublions pas que cet homme a utilisé ses écrits pour dépeindre plus d'une fois les conditions de vie très dure des personnes tziganes.

La culture ne peut se détacher du combat que nous devons mener en faveur de l'intégration et de la défense de toutes et de tous. Reconnaître la nécessité de défendre le patrimoine d'une communauté va de pair avec l'obligation

morale aux collectivités territoriales que nous sommes, de permettre aux personnes de ladite communauté de mener une vie digne et respectueuse.

C'est pour cette raison que nous continuons de nous inquiéter devant l'absence d'aires dédiées aux gens du voyage à Paris. Pourtant, le principe de deux aires avait été voté par ce même Conseil en 2013 : une dans le Bois de Boulogne, une dans le bois de Vincennes. Quid de leur réalisation ?

À l'heure où les discriminations à leur égard battent leur plein, à l'heure où les évacuations sans relogement sont la règle et non la loi, je vous le rappelle, il nous semble opportun pour le moins d'être irréprochables sur le sujet.

Merci pour eux.

Bien sûr, et pour revenir au projet de délibération qui nous occupe, les élus écologistes soutiennent sans aucune retenue cette association et son action primordiale en faveur de la défense des cultures issues des communautés tziganes et des gens du voyage.

C'est pourquoi nous votons favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOUE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL, au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOUE, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci à Anne SOUYRIS pour cette intervention.

Vous avez raison de souligner que notre ambition pour une meilleure intégration et nos ambitions culturelles doivent se conjuguer. D'ailleurs, nous avons créé une ligne spécifique dans le cadre du budget de la Direction des affaires culturelles qui s'intitule "Cultures étrangères et intégration". C'est dans cette ligne spécifique que cette subvention est inscrite.

Nous augmentons cette subvention en 2015 de 2.000 euros pour soutenir cette structure, d'abord parce qu'elle est très importante. Le travail réalisé est de très bonne qualité, notamment pour la gestion de la médiathèque qui est gérée par l'association et qui est, comme vous l'avez souligné, un fonds de ressources unique sur la mémoire tzigane en France et en Europe qui date de 1949 et qui comprend plusieurs milliers de volume, ainsi que près de 2.000 archives sonores.

Par ailleurs, l'association F.N.A.S.A.T. rencontre aussi quelques difficultés budgétaires. C'est la raison de cette légère augmentation.

Outre la médiathèque, la F.N.A.S.A.T. favorise les rencontres entre communautés, la promotion d'artistes et organise des actions d'information et de sensibilisation du grand public. Bref, il s'agit d'une structure très sérieuse, dont la qualité des activités culturelles est reconnue par tous et la nécessité, la pertinence, aujourd'hui, est absolument considérable.

Concernant l'accueil des gens du voyage et pour l'application de la loi de 2000 qui impose la création d'aires d'accueil de gens du voyage pour les communes de plus de 5.000 habitants, en effet, à l'été 2015, l'opération d'aménagement des deux aires de voyage aura été engagée puisqu'il y a eu un avis favorable de la Commission des sites. Les permis de construire ont été délivrés, les ordres de service signés. Le début des travaux est donc très prochain. Vous l'avez cité : il y en a une dans le bois de Boulogne, une dans le bois de Vincennes. Le coût estimé pour la création de ces deux aires est d'environ 7,6 millions d'euros.

Au nom de mes collègues responsables de cela, je vous informe que les travaux pourront débuter très prochainement.

M. Mao PENINOUE, adjoint, président. - Merci de cette excellente nouvelle.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 374.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 374).

Compte rendu de la 3e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 3e Commission et, conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à son président Claude DARGENT, pour 3 minutes.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues, notre séance du 22 juin s'est ouverte par l'examen des projets de délibération qui portaient sur le budget supplémentaire de la Ville et de la Préfecture de police. Je n'y reviendrai pas, puisque nous en avons abondamment parlé.

Juste pour évoquer le fait que Colombe BROSSEL a notamment souligné le soutien direct au G.P.I.S. qui est désormais mis en œuvre, et la question d'un appel à projets complémentaire, dans le cadre de la politique de la Ville, notamment sur des projets portant sur la laïcité et les jeunes.

Un certain nombre de questions ont été posées, notamment par Philippe GOUJON, concernant le budget supplémentaire de la Préfecture de police.

Une des questions portait sur la crainte qu'il exprimait du remplacement des policiers, des pompiers par des jeunes du service civique. Sur ce point, Colombe BROSSEL et les représentants de la Préfecture de police l'ont rassuré, en soulignant qu'il s'agissait uniquement de stagiaires qui venaient en complément mais qui n'avaient absolument pas vocation à remplacer des pompiers professionnels.

Philippe GOUJON s'est également inquiété de la question de la fourrière et de son déficit, et il lui a été répondu que la croissance des tarifs va diminuer ce déficit et que l'option de la régie apparaît sous-optimale, car entraînant un surcoût dans ce domaine. Donc cela n'amènerait aucun progrès en la matière.

Ensuite, nous en sommes passés aux projets de délibération rapportés par Pénélope KOMITÈS, qui a notamment mis en exergue le projet de délibération DAC 392 et le projet de délibération DEVE 109 qui porte sur les kiosques éphémères et leur animation.

Puis, nous en sommes passés aux projets de délibération rapportés par Mao PENINO qui a en particulier souligné l'intérêt du projet de délibération DGRI 8, créant un dispositif "1 % déchets" auquel adhérerait la Ville de Paris, qui était ainsi la première ville de France à adhérer à ce dispositif dont l'esprit est parallèle à celui du "1 % eau".

Ensuite, Mme BLAUDEL a présenté le plan d'alimentation durable de la Ville de Paris pour 2015-2020 et les objectifs qui sont les siens, je veux dire du plan, à savoir l'importance du bio mais aussi d'autres éléments moins connus comme la limitation de l'alimentation liée à la pêche en eau profonde, par exemple, ou la réduction de la part de ce qui vient de la viande dans l'alimentation.

Les projets de délibération enfin de Christophe NAJDOVSKI ont donné lieu à un certain nombre de mises en exergue, notamment le projet de délibération DVD 168 sur le développement des services partagés de véhicules avec 30 nouvelles stations désormais, dont l'implantation est mise en concertation avec les mairies d'arrondissement.

Voici en quelques mots l'essentiel des débats qui nous ont animés.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

2015 DDCT 49 - Subventions (752.000 euros) et conventions avec 13 associations pour le fonctionnement des 14 Espaces Publics Numériques parisiens (E.P.N.).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'une large concertation.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 49 relatif à l'attribution de subventions à 13 associations pour le fonctionnement des 14 Espaces Publics Numériques parisiens (E.P.N.), sur lequel le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, a déposé le vœu référencé n° 102 qui y est rattaché.

Je vais donner la parole successivement à Mme Marie ATALLAH et M. Jean-Bernard BROS, s'il nous rejoint.

Madame ATALLAH ? 5 minutes !

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le dispositif des espaces publics numériques nous intéresse tout particulièrement car il constitue pour nous un outil important dans la lutte contre les exclusions des Parisiens et des Parisiennes n'ayant pas les moyens, ou la compétence nécessaire pour leur intégration dans la société du numérique en marche dans Paris dans le cadre de l'engagement de notre majorité en faveur du développement de la ville intelligente et connectée.

Nous soutenons donc les 14 structures associatives d'E.P.N. implantées depuis 2002 dans les quartiers parisiens en difficulté. Elles assurent un accès gratuit pour les habitants ne disposant pas de matériel informatique ou d'accès à Internet. Elles mènent également des actions de formation, de lien social et d'insertion sociale et professionnelle.

Nous saluons également la diversité des projets que portent les associations qui gèrent les E.P.N. dans une démarche de proximité et de partenariat avec les acteurs de leur territoire d'ancrage, ce qui permet à chaque E.P.N. d'adapter son projet aux besoins des habitants et de répondre à des problématiques locales, comme l'accueil et l'accompagnement de jeunes vers l'emploi, de personnes âgées dans leurs démarches administratives, de personnes étrangères dans l'apprentissage de la langue française, ou bien d'autres projets spécifiques des quartiers.

Les E.P.N. assurent donc un service indispensable pour contribuer à la réduction des inégalités face à l'accélération de la société numérique dans notre ville.

Cependant, ce projet de délibération est également l'occasion pour nous de rappeler ici l'ampleur de la fracture numérique qui reste très présente dans notre société et de nous interroger sur l'efficacité de la politique de notre collectivité dans la réduction des inégalités en matière d'accès à Internet face à la généralisation des procédures dématérialisées dans tous les domaines de la vie quotidienne des habitants parisiens.

Rappelons ici l'enquête du C.R.E.D.O.F. de 2013 qui nous révélait qu'un Français sur cinq ne possède pas d'ordinateur ou d'accès Internet. Les résultats de l'enquête nous livrent des indications intéressantes sur plusieurs aspects de la fracture numérique.

Concernant les inégalités générationnelles, elle nous indique que la possession et l'accès à Internet diminuent avec l'âge, que seuls 18 % des personnes ayant plus de 65 ans utilisent Internet et, à titre de comparaison, elles sont 65 % au Danemark et 68 % en Finlande.

Les inégalités sont aussi sociales. Qu'une personne sur deux des ménages vivant dans un ménage ayant un faible revenu dispose d'un ordinateur contre 97 % des personnes vivant dans des ménages à revenus élevés. Et il est important de signaler surtout que 49 % des ménages ayant des revenus inférieurs à 900 € par mois n'ont pas un accès couplé téléphone et Internet.

L'étude souligne que des inégalités sont également culturelles, puisque les personnes les moins diplômées disposent d'un moindre accès à un ordinateur et à Internet.

Face à ce constat et pour contribuer à bâtir une réelle stratégie d'action en faveur de la réduction des inégalités face à la société numérique, nous formulons à titre d'exemple quelques propositions.

D'abord, mieux connaître la problématique de la fracture numérique à Paris, en passant par une étude demandée à l'A.P.U.R. pour évaluer les projets des E.P.N. pour mieux les renforcer, et pour nous permettre aussi de mieux connaître les profils des publics éloignés de l'accès à Internet et les freins qui agissent sur la possession et l'accès.

Faire évoluer dès à présent le dispositif des E.P.N. en élargissant leur périmètre d'implantation pour aller au plus près des publics les plus éloignés de l'accès et nous pensons plus particulièrement aux résidences et clubs pour personnes âgées, aux mairies d'arrondissement.

A ce titre, j'attire l'attention de notre Assemblée sur le seul E.P.N. implanté dans une mairie d'arrondissement, qui est la mairie du 3e, et le seul accessible aux personnes handicapées : il s'agit de l'E.P.N. géré par l'association Helen Keller. Sorti du périmètre du nouveau contrat de Ville, cet E.P.N. a perdu une partie de son financement et peine à retrouver un équilibre financier lui permettant de développer son projet associatif.

Mener des actions volontaristes et ciblées en direction des publics identifiés en difficulté d'accès à Internet, et je pense ici aux dispositifs mis en place par exemple dans d'autres pays comme le Canada ou le Royaume-Uni, il

s'agit d'une distribution d'ordinateurs aux familles en difficulté dans le cadre d'un programme qui s'appelle "Home Access Project" qui a bénéficié à 270.000 familles.

D'autres mesures seraient certainement envisagées dans le cadre d'une stratégie. Et pour finir, nous pensons que notre collectivité doit pouvoir relever le défi de la réduction des inégalités en matière d'accès à Internet. Sans cet engagement fort, notre ambition de construire la Smart City pourrait accroître les inégalités sociales au lieu de les réduire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, 3 minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les projets développés depuis le début de la mandature montrent la volonté d'investir dans le domaine qui est devenu un support incontournable d'information pour les citoyens.

Face à ce développement, nous faisons le constat déjà exprimé d'une fracture numérique qui, même si elle tend à se diminuer, est toujours bien présente, même à Paris.

Ainsi, il nous faut agir en développant l'accès et l'apprentissage aux supports numériques. La Ville de Paris a déjà fait des efforts en ce sens avec la mise en place des espaces publics numériques, notamment. Nous avons déjà souligné dans un vœu adopté par notre Conseil en octobre dernier que cette politique d'accès au numérique méritait d'être renouvelée. La gestion des E.P.N. fait partie de ces dispositifs qui pourraient être mieux mis en valeur afin d'augmenter leur fréquentation et toucher les publics véritablement en difficulté.

Nous voterons bien sûr le projet de délibération qui nous est présenté aujourd'hui, mais nous en profitons, par un vœu, pour réitérer notre demande de lancer une large concertation pour l'évolution du fonctionnement des E.P.N., et plus largement de la formation au numérique à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci aux deux intervenants.

De façon différente, vous avez finalement abordé tous les deux des sujets tout à fait convergents ; la façon dont, au-delà des simples espaces publics numériques, nous arrivons à construire une politique plus globale de réduction des inégalités d'accès et d'usage, et qui soit en même temps une politique inclusive pour l'ensemble des Parisiens, qui nous permette de repenser plus globalement la question du numérique dans notre ville.

Ce sont des sujets importants, en effet, qui dépassent, et c'est une évidence, la seule question des 14 espaces publics numériques. Et en même temps, c'est une question importante, parce que, vous l'avez rappelé, Madame ATALLAH, la fracture numérique pourrait être amenée à se creuser de plus en plus, non plus uniquement sur les questions d'équipements, mais, vous l'avez cité, par exemple sur la dématérialisation d'un certain nombre de démarches administratives.

On voit bien que la question de l'accès aux droits et de l'accès aux droits numériques reprend toute sa place et toute son importance. Je souscris à ce que vous dites sur le sujet. Je pense en effet comme vous qu'il ne serait peut-être pas inutile que nous puissions, à un moment ou à un autre, procéder à un inventaire de ce qui peut exister.

Et du coup, je fais le lien avec le vœu déposé par Jean-Bernard BROS au nom de son groupe. Vous nous aviez en effet interpellés sur le même sujet lors de nos séances des 20 et 21 octobre derniers. Je ne vais donc pas vous répéter ce que j'avais dit alors. Votre vœu avait été adopté à l'unanimité, mais le projet de délibération que je vous invite aujourd'hui à voter est donc bien celui qui traduit l'engagement budgétaire pour l'année 2015, de notre soutien et de notre engagement sur la question du numérique.

Vous savez qu'un certain nombre d'éléments sont portés notamment par le Gouvernement, et le Premier Ministre a présenté il y a quelques jours les orientations de l'Etat en termes de numérique, qui mettent en avant la nécessité de donner un cadre à la médiation numérique, c'est très attendu, de former les plus jeunes et de mobiliser

les grands acteurs publics autour de la question de l'accès aux droits. On voit bien que ces sujets rejoignent de fait un certain nombre de ceux que vous avez posés.

Je redis donc ce que je vous avais déjà dit à l'époque : la réflexion sur les E.P.N. ne peut se traiter indépendamment ; et je crois que sur ce point nous avons une convergence de vue, indépendamment de ces axes de réflexion, indépendamment de la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics.

J'ai rencontré les 14 espaces publics numériques le 3 juin dernier : nous avons donc lancé cette concertation, Monsieur BROS, je vous rassure, afin d'avoir un échange d'abord sur les pratiques, sur les publics, sur les usages, mais également sur ces questions-là. Et je les reverrai, c'est ce que je leur ai dit, pour continuer à travailler avec eux, avec au cœur le sujet du pouvoir d'agir des habitants, parce qu'il me semble que la question du numérique doit être aussi posée comme un levier d'action, un levier de pouvoir, un levier de détermination par les habitants, et notamment dans les quartiers populaires.

C'est la raison pour laquelle, parce que la concertation est engagée, parce que vous souhaitez, Monsieur BROS, que cette concertation permette de rationaliser l'offre de formation au numérique, et vous évoquez donc un travail à mettre en place dans ce sens, que le travail de recensement des lieux et dispositifs existants a donc commencé, qu'il est piloté par le secrétariat général et que nous devons encore continuer ce travail pour avoir un état des lieux à peu près complet, ce qui nous permettra ensuite de pouvoir construire l'avenir. Et vous souhaitez que les groupes politiques soient associés à cette réflexion : j'y souscris évidemment.

Les trois points de votre vœu sont de fait des points sur lesquels les choses avancent et je m'engage évidemment à ce que les groupes soient associés à partir de la rentrée, quand nous aurons terminé ce travail de recensement. Pour ces raisons, je vous proposerai volontiers de retirer ce vœu, considérant qu'il est déjà plus qu'en partie satisfait, et en tout cas, je vous remercie tous les deux pour vos interventions, qui vont nous aider aussi à construire l'avenir, au-delà des espaces publics numériques.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BROS, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jean-Bernard BROS. - Au vu de l'excellente intervention de notre collègue Colombe BROSSEL, et de ses non moins excellentes explications, je consens, sous la pression de la chaleur, à retirer ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il ne fait pas chaud ici, c'est climatisé.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 49).

2015 DDCT 67 - Subventions (515.750 euros) et conventions à 150 associations pour 203 projets. 2e enveloppe "politique de la ville".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 67 relatif à l'attribution de subventions à 150 associations pour 203 projets, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 103 qui y est rattaché. C'est un amendement technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 103 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 103 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 67 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDCT 67).

2015 DPP 1 - Subvention (4.800.000 euros) et convention pluriannuelle avec le G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (G.P.I.S.).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPP 1 relatif à l'attribution d'une subvention et convention pluriannuelle avec le G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance (G.P.I.S.).

Je vais donner la parole successivement à Pascal JULIEN, Philippe GOUJON, Geoffroy BOULARD, Nicolas BONNET-OLALDJ et Danielle SIMONNET. Toujours un grand succès, le G.P.I.S.

La parole est donc à M. Pascal JULIEN, pour cinq minutes.

M. Pascal JULIEN. - Le G.P.I.S. couvre 75.000 logements, 12 bailleurs, de 19 heures 30 à 5 heures. C'est 35 % du parc social. Depuis dix ans qu'il existe, je crois qu'il a convaincu de son utilité.

Aujourd'hui, on nous demande d'autoriser la Maire à signer une convention pluriannuelle de partenariat avec le G.I.E. G.P.I.S., et par ailleurs, nous ne subventionnons plus les bailleurs un par un, mais c'est un financement direct du G.P.I.S. Je vois ces choses-là comme étant une amélioration, comme étant un meilleur contrôle par la Mairie du G.P.I.S., et cela, on ne peut que l'approuver. D'ailleurs, le projet de délibération parle d'une meilleure lisibilité et d'une meilleure gouvernance.

Ma première question sera quand même de demander en quoi est-ce une meilleure gouvernance, de façon très concrète. Comprenons-nous bien : nous ne sommes pas hostiles au G.P.I.S. C'est un des instruments de la coproduction de sécurité, qui montre d'ailleurs qu'il n'y a pas besoin de police municipale.

Et puis, je le dis aussi, je préfère, dans les H.L.M., chez les bailleurs sociaux, avoir affaire à des rondes, à des équipes qui passent de manière tantôt régulière, tantôt aléatoire, plutôt qu'à des caméras de vidéosurveillance, même si les deux existent. Mais l'humain, c'est toujours mieux que la caméra. D'ailleurs on n'a jamais vu une caméra courir après un délinquant.

Et puis, aussi, je le disais, cette coproduction de sécurité, j'espère, va nous épargner à nouveau le débat sur la police municipale. Je proposerai néanmoins qu'il soit fait de façon... Je ne sais pas dans quel cadre. Peut-être que la 3e Commission serait bien, ou devant le Conseil de Paris, mais qu'il y ait un compte rendu de l'action du G.P.I.S. Après tout, la Ville finance. Il est donc juste qu'un compte rendu soit fait auprès de ceux qui votent ce financement, comme on va le faire maintenant.

Voilà pourquoi je proposerai soit un groupe de travail, pour que l'on puisse poser des questions de manière approfondie, ne serait-ce que pour répondre aux critiques qui ne manqueront pas d'être faites sur le fait que le G.P.I.S. serait une police privée, des vigiles, des choses comme ça, ce qui n'est pas le cas, on le sait bien. Mais enfin, voilà : rien de tel que la transparence pour éteindre les critiques éventuelles et les questions légitimes, d'ailleurs, qui pourraient se poser, y compris d'ailleurs sur le type d'armement utilisé, puisque sauf erreur de ma part, grâce d'ailleurs, je crois, à un amendement - je dis grâce, ou enfin, du fait, excusez-moi, soyons objectifs -, du fait d'un amendement de Philippe GOUJON à l'Assemblée, je crois qu'ils sont équipés, effectivement, de tonfas, enfin de matraques, appelons-les par leur nom, ainsi que de gazeuses lacrymogènes.

Vous avez compris le message : le G.P.I.S., oui, mais il serait bon quand même que l'on puisse regarder les choses de plus près, d'autant qu'aujourd'hui nous votons une amélioration qui donne plus encore qu'avant, ce droit de regard.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, c'est vrai que, pour la première fois, la Ville ne subventionne plus chaque bailleur.

Cela pourrait donner l'impression que la Ville ne souhaite plus assurer de la même façon le pilotage des bailleurs sociaux, mais la sécurité n'est pas le métier des bailleurs. Et la Ville de Paris dispose d'une direction, que je connais bien, la DPP, qui a l'air aussi finalement de s'en désintéresser, et apparaît d'ailleurs, de plus en plus en conflit parfois avec le G.P.I.S., qu'elle a tendance à considérer plus comme un concurrent qu'un partenaire.

En tout cas, cette tendance au désengagement est renforcée par la baisse constante dans l'engagement financier de la Ville aux côtés des bailleurs.

Avant 2003, la Ville participait encore à hauteur de 11 millions. L'enveloppe depuis a été réduite à 4,8 millions, plus de la moitié, alors qu'après la refonte de 2003, la Ville finançait encore 60 % du budget, consacré par les bailleurs à la situation des parties communes. Aujourd'hui, elle n'assure plus qu'un tiers des ressources du G.P.I.S. Les bailleurs d'ailleurs sont en plein doute aujourd'hui. La Ville de Paris va-t-elle encore se désengager davantage ?

Je pense que notre débat budgétaire ne les rassurera pas.

Est-ce une variable d'ajustement ? En tout cas, le budget de l'année dernière les a particulièrement échaudés. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que certains bailleurs aillent jusqu'à évoquer le retrait du dispositif si le désengagement de la Ville perdure.

Les patrouilleurs ont été supprimés. En 2012, 10 patrouilles de nuit ont été supprimées.

Les recrutements sont gelés depuis plusieurs années - ce qui d'ailleurs pose la question aussi de la pyramide des âges, des agents G.P.I.S.- ce désengagement est d'autant plus perceptible par les habitants que le nombre de logements concernés est passé de 52.000, en 2004, à 75.000 aujourd'hui, 40 % d'augmentation du parc à surveiller, à moyens réduits la surveillance de chaque bâtiment, bien sûr, ne peut être qu'allégée.

Bien souvent, les phénomènes d'occupation, du coup, se déplacent dans l'immeuble voisin, qui n'a pas forcément un dispositif, car il relève d'un autre bailleur social, alors que le G.P.I.S. a pu pacifier certains immeubles, les bailleurs n'ont d'autre choix que de les sortir du dispositif, faisant craindre aux habitants un retour des incivilités - puisque le dispositif évolue, ce que l'on peut comprendre par ailleurs.

La Ville demande donc aux bailleurs de suppléer son désengagement, mais au final ce sont les locataires qui subissent une double peine : des charges plus élevées, car les bailleurs ont nécessairement répercuté le surcoût et une surveillance moindre, et, évidemment, une baisse de la surveillance.

Le budget consacré à la sécurité a baissé de 10 % en 2015, hors contribution de la Préfecture de Police.

Il a entériné une baisse de 1 million d'euros de dépenses de gardiennage, notamment dans le domaine intercalaire, au risque d'accroître les occupations illégales de ces bâtiments, alors même que la situation internationale y incite, je ne veux pas parler de l'exemple de Château-Landon, en ce moment.

Je vous rappelle aussi que la loi permet, après l'adoption d'un autre amendement que j'avais porté, mon cher collègue, merci d'avoir rappelé qu'à la demande de Bertrand DELANOË, j'avais déposé, et fait déposer à l'époque, un amendement dotant les personnels de tonfas.

Un autre aussi a été adopté, qui consiste à inclure les immeubles sociaux dans le champ d'action des I.S.V.P.

Et ces agents, peuvent optimiser leurs actions en s'aidant de la vidéo-protection de surcroît, bien sûr qu'il faut absolument l'étendre, au-delà des seules cités, pour le moment je crois des Périchaux et Curnonsky dans le 17^e.

Tout ceci, bien sûr dans l'attente d'une police municipale qui serait sans doute la solution la plus efficace.

Pour terminer, je voudrais juste vous faire prendre connaissance, vous inviter à prendre connaissance du rapport de l'IAURIF. sur le G.P.I.S., qui vient d'être publié.

Je pourrais en citer quelques observations. En tout cas, au niveau des critiques, bien sûr aussi des choses positives, nous sommes tous favorables à ce dispositif et on votera la subvention, mais quand même, il y a un certain nombre de critiques que nous émettions depuis des années et que l'on retrouve dans le rapport de l'IAURIF :

Manque d'indicateurs pertinents pour évaluer l'efficacité du dispositif. Par exemple, il n'y a rien sur les remontées des gardiens ou les réclamations des locataires.

Manque d'efficacité pour la tranquillité résidentielle, on ne fait que résorber momentanément les problèmes, voire les déplacer, mais sans les résoudre, c'est l'effet plumeau.

Portée dissuasive faible sur les sites les plus durs.

Manque d'actions, ou de réactions, de la police et de la justice.

Manque de participation des habitants comme acteurs de leur propre sécurité, puisqu'il y a une chute des appels de locataire de 23 % en 2014, de 22 % en 2013.

Nous sommes donc d'accord d'ailleurs sur un certain nombre d'objectifs que fixe ce rapport et que je vous incite, Monsieur le Maire, Madame la Maire, à reprendre à votre compte.

Je cite le rapport de l'IAURIF : "une policarisation de l'activité avec extension des attributions, une assermentation nécessaire qui reposerait sur un réel fondement juridique, une concertation plus étroite avec les locataires, des pouvoirs de verbalisation, notamment en matière de nuisances sonores, d'occupation de halls d'immeubles pour traiter le petit ordre judiciaire pénal, comme à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P." et même, propose le rapport IAURIF, la qualification APJA21 ou APJ20, soit d'ailleurs la transformation en quasi police municipale. C'est vraiment l'objectif qui peut nous être commun et auquel aboutit ce rapport.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour compléter l'intervention de mon collègue, Philippe GOUJON, je voudrais réaffirmer que le G.P.I.S. est pour nous un outil indispensable et, qu'à chaque délibération sur ce sujet, on se doit de constater la baisse des désengagements - c'est le terme - de la Ville pour ce dispositif qui, dans nos quartiers, rencontre un certain succès. Faut-il rappeler qu'en 10 ans, le G.P.I.S. surveille plus de... enfin a une augmentation de plus de 40 % de sa surveillance dans les logements, à la demande des bailleurs, et que son budget a augmenté de 54 %, mais la Ville, elle, baisse, en 10 ans, de 18 % son engagement.

Cela n'est pas acceptable, nous voterons évidemment ce projet de délibération, mais nous aurions souhaité - pour faire court - un engagement sur trois ans sur ce budget de 4,8 millions d'euros, c'est en tout cas le sens de mon intervention et ma demande, Madame BROUSSE.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, Madame la Maire, je pense qu'il est difficile d'aborder la question de la surveillance des logements sociaux sans la resituer dans une problématique plus large de tranquillité publique.

Et le droit à la tranquillité publique est un enjeu majeur pour de nombreux Parisiens, et comme c'est un droit, la seule garantie est le service public. Et permettez-moi d'abord de dire que la priorité devrait aller au renfort des effectifs de police de proximité et, comme l'a dit notre collègue, M. GOUJON, il y a des questions de pouvoir que le G.P.I.S. n'a pas, notamment en termes de verbalisation, notamment en termes de sanction, et autres. Le G.P.I.S. n'intervient, à ma connaissance, que sur des évictions de lieu.

Et les évictions ne suffisent pas. Et c'est pourquoi, à mon avis, il faut qu'il y ait quand même une réflexion globale aussi sur la place de la police de proximité dans nos quartiers.

Par ailleurs, le sentiment d'insécurité grandit et s'associe aussi au sentiment d'insécurité sociale, dû à la précarité, au chômage notamment.

Je pense aussi aux jeunes, puisque bien souvent les évictions qui sont effectuées c'est vis-à-vis des jeunes, qui sont parfois sans emploi, sans activités, qui n'ont pas forcément aussi de locaux pour pouvoir se rassembler au sein des immeubles, ou d'activités d'animation qui leur sont proposées, c'est tout le rôle de la prévention.

Le terrain local est devenu celui de l'exigence pour le mieux vivre ensemble et ce droit est rappelé par les habitants, dans nos rencontres avec eux, dans les conseils de quartier, par les associations de locataires. Et pour répondre à ces demandes, le G.P.I.S a été imaginé par les bailleurs.

En ce qui concerne plus particulièrement les logements, le droit à la sécurité et à la tranquillité se traduit par toute une série de lois et de règlements.

Pour répondre à leur obligation, jusqu'à présent, sept bailleurs parisiens, dans le cadre d'une convention bilatérale avec la Ville, avaient mis en place le Groupe Interbailleurs de Surveillance, dont l'activité se fonde sur la mutualisation des moyens.

Aujourd'hui, les 12 principaux bailleurs sont engagés dans un projet qui permet de maintenir 7 jours sur 7, de 19 heures 30 à 5 heures, une présence, sur demande, visible, dissuasive sur les sites et intervenir sur appel des locataires pour tranquilliser les espaces communs, voire déclencher, en cas de besoin, l'intervention de la police, comme je l'ai dit auparavant.

Remarquons au passage que cette amplitude horaire aurait pu mieux s'articuler avec celle des gardiens qui finissent leur travail à 18 heures 30.

Permettez-moi, ma chère collègue Colombe BROSSEL, de vous rappeler un vœu, que nous avons adopté dans le cadre du Contrat de prévention et de sécurité, sur la mise en valeur du rôle des gardiens d'immeuble et sur l'idée, comme cela avait été conduit dans le 10^e arrondissement, à l'initiative de Rémi FÉRAUD, d'une Fête des gardiens et d'une remise d'un diplôme, d'une valorisation et de la mise en œuvre de quelque chose qui mette en mouvement les gardiens d'immeuble.

Le dispositif et la convention du G.P.I.S. nous posent trois réflexions, trois questions.

Premièrement, le système de surveillance ne peut pas à lui seul remplir la responsabilité du logeur ; il peut simplement y participer. Le nombre de gardiens, leur formation, l'activité des agences, l'accueil et le suivi des locataires sont aussi des éléments essentiels et premiers pour les locataires.

Deuxièmement, si le personnel assurant ces missions de surveillance est salarié du G.P.I.S. et du groupe, ceci, a priori, est positif dans la mesure où leur cadre de référence reste le logement et les bailleurs, mais nous savons très peu de choses sur leur formation et sur le référentiel d'activité. On aimerait avoir un peu plus de précisions sur ce cadre-là.

Troisièmement, les logeurs recueillent leurs souhaits et la satisfaction des locataires. Le projet de délibération nous dit que la demande de sécurité et de tranquillité apparaît fortement dans les enquêtes de satisfaction que réalisent les bailleurs. Pourrait-on porter à notre connaissance leurs points de vue et leurs appréciations sur le G.P.I.S. lui-même ?

Je vous remercie de nous répondre à ces demandes.

Ces réflexions et ces questions ne remettent pas en cause notre soutien à ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, ce débat est intéressant parce qu'on voit bien deux conceptions différentes de cette phase transitoire du G.P.I.S.

Je pense que, pour les rangs du groupe UMP, le G.P.I.S., c'est pour eux la préfiguration de ce qu'ils souhaiteraient être, devenir une police municipale - si possible une police municipale, y compris armée -, alors que ce que je comprends dans la cohérence entre les propos de Pascal JULIEN et de Nicolas BONNET, dans lesquels je me retrouve, c'est que nous sommes d'abord et avant tout attachés à la police républicaine, à la restauration d'une police de proximité et que, maintenant, nous pouvons considérer aussi que les bailleurs ont une prise de responsabilité à faire.

Mais, d'abord et avant tout, j'aimerais quand même rappeler que cet attachement à la police républicaine nécessiterait que l'actuel Gouvernement restaure la police de proximité, qui a toujours été supprimée, et restaure aussi les missions de prévention dépendant de la police qui, je me souviens, moi, dans le début des années 2000, lorsque j'étais adjointe en charge de la jeunesse, avait un rôle dans les quartiers, très positif dans le rapport jeunesse/police, avec aussi un travail fort intéressant avec les clubs de prévention, avec le tissu associatif. Ce fut une grande perte que la disparition de ces missions-là.

Cela veut dire aussi qu'il faudrait que la police républicaine ne soit plus soumise à la politique du chiffre qui l'amène à devoir effectuer un certain nombre de tâches qui ne correspondent pas aux véritables missions utiles ; je pense notamment aux contrôles pièces d'identité intempestifs dans le cadre de la poursuite des personnes en situation administrative irrégulière, pour ne donner que cet exemple-là.

Il y a aussi une exigence d'améliorer la formation et le respect de la déontologie de la police républicaine.

Une vraie question sur, enfin, l'instauration de l'expérimentation des récépissés datés, signés, cosignés, pour lutter contre le contrôle au faciès.

Tout ce paysage-là, sur la nouvelle police républicaine, qui serait bien nécessaire, forcément pèse dans le débat sur le G.P.I.S. qui n'a pas vocation à se substituer à la police de proximité.

Maintenant, revenons-en au cœur du sujet.

Donc, le G.P.I.S. n'a pas vocation à se substituer à la police de proximité et, pour autant, il peut apporter un concours. Cela reste un cadre de service public, oui, qui contribue au droit à la sécurité... et à la sûreté.

Je rajoute "la sûreté".

Il est normal que les bailleurs s'y impliquent.

Mais il n'intervient qu'en complément, comme l'a dit Nicolas BONNET-OULALDJ : en complément des gardiens.

Je rajouterai : en complément du travail des clubs de prévention, du tissu associatif local et, bien sûr, d'abord et avant tout, de toute une politique cohérente de lutte contre l'insécurité sociale, qui est le premier problème et qui va, hélas, s'aggraver, vu la crise.

Maintenant, mon collègue Pascal JULIEN a demandé qu'il y ait un compte rendu, un bilan du G.P.I.S.

Puisqu'il y a un meilleur financement direct et une meilleure possibilité de contrôle de la Mairie, je rajouterai : pourquoi n'y a-t-il pas un véritable comité aussi de pilotage, dans lequel vraiment les associations de locataires puissent aussi avoir un cadre de réunions régulières pour accompagner et comprendre l'évolution des problématiques qui se posent au G.P.I.S.

Nous savons que, dans ces problématiques, la problématique pas simplement de la réactivité mais aussi de la formation des agents qui interviennent, est essentielle. On a déjà eu des échos d'incidents.

De ma part en tout cas, ceux qui me sont remontés remontent à un petit bout de temps, donc je n'en ai pas de récent, mais nous savons que c'est une problématique récurrente et que la question de l'accompagnement et de la formation est nécessaire, surtout si, dorénavant, ils peuvent être, donc, munis, hélas je dirais, hélas, Monsieur GOUJON, de tonfas et de gazeuses lacrymogènes, car ces managements-là nécessitent aussi des formations extrêmement importantes et que je ne trouve pas que ce soit là la solution.

En tous les cas, évidemment, je voterai ce projet de délibération mais je pense qu'il y a une réflexion à avoir sur un renforcement, dans le comité de pilotage, de l'implication aussi des associations de locataires, du regard des gardiens, de l'ensemble des acteurs sur à la fois le travail qu'ils effectuent mais aussi les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Parce qu'un manque de formation, cela met, d'abord et avant tout, en situation de danger les agents chargés d'effectuer cette tâche.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre, 5 minutes.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

D'abord, merci à tous d'avoir de fait, en creux ou plus directement, salué la présence, l'existence même du G.P.I.S., la qualité de l'intervention des personnels du G.P.I.S. et en tout cas la reconnaissance de la plus-value de ce service dans les quartiers populaires.

Merci pour eux.

Beaucoup des questions que vous avez posées trouvent leur réponse justement dans la forme que nous avons choisi de faire évoluer : ne plus avoir un financement via les bailleurs mais passer une convention directement avec

le G.P.I.S. Parce que, en effet, en creux, quand vous interrogez les uns ou les autres, soit sur les articulations avec les horaires, soit sur la question des formations, des référentiels d'activité, soit sur la question du retour via les enquêtes bailleurs de la satisfaction, eh bien, on voit bien que, jusqu'à présent, le fait d'avoir sept projets de délibération amenant un financement de sept bailleurs, qui eux-mêmes contribuaient, nous empêchait d'avoir l'ensemble de ces informations.

Nous avons aujourd'hui une seule convention entre la Ville et le G.P.I.S. A cette convention, sont annexés des indicateurs de performance.

Dans les indicateurs de performance, on retrouvera, par exemple, l'amélioration de la formation des personnels, avec le nombre d'heures de formation par agent. On retrouve une bonne dizaine d'indicateurs de performance.

On voit bien que nous allons donc pouvoir rentrer dans un dialogue direct entre la Ville et le G.P.I.S.

Donc, je crois vraiment, cher Pascal JULIEN, que la convention, les indicateurs qui ont été élaborés entre le G.P.I.S. et la Ville, l'inscription du G.P.I.S. dans le contrat de prévention et de sécurité que nous avons débattu et signé au mois de mars, vont contribuer à l'amélioration de l'articulation entre la Ville et le G.P.I.S. Cette convention nous a permis de poser nos objectifs communs et de pouvoir, à partir de là, décliner notre action.

Deuxième type d'interrogation, du coup, l'information cette fois-ci de la part du G.P.I.S. et non plus uniquement des sept bailleurs que nous avions l'habitude de financer. C'était une demande qui était remontée en 3e Commission que, du coup, nous avons inscrite dans la convention. Il y a maintenant un rapport d'activité qui sera transmis à chaque mairie d'arrondissement par le G.P.I.S. Ce rapport d'activité parisien pourrait aussi être, soit présenté en 3e Commission - je crois que le directeur du G.P.I.S. en serait tout à fait ravi -, soit diffusé. En tout cas, parce que le dialogue avec les mairies d'arrondissement est inscrit dans la convention, on a maintenant le moyen de répondre à votre question. Nous allons voir comment on avance.

Cher Nicolas BONNET-OULALDJ, je tiens à vous dire que vos interpellations sur le rôle des gardiens, qui n'ont pas strictement à voir avec le sujet, ont séduit un certain nombre de maires d'arrondissement, notamment dans le 19e arrondissement où nous copierons ce qui a été fait dans le 10e.

Voilà, sachez que les vœux du Conseil de Paris ont parfois une vertu de diffusion des bonnes pratiques.

Deux derniers sujets. D'abord évidemment il n'y a aucune confusion, et merci aux uns et aux autres de l'avoir rappelé, entre l'action de la Police républicaine et l'action de services tels que ceux rendus par le G.P.I.S. Chacun doit rester bien évidemment dans son rôle, et la Maire de Paris continuera à demander très activement auprès de Bernard CAZENEUVE le renfort des effectifs de la Police nationale, notamment dans les quartiers populaires. Elle le dit régulièrement.

Un dernier point, Monsieur GOUJON, j'entends ce que vous dites. Vous le dites d'ailleurs avec beaucoup de constance, Monsieur GOUJON, le monde bouge et évolue. Vous dites : le métier des bailleurs n'est pas la sécurité. Mais, de la même façon, on a dit, il y a dix ans : "le métier des bailleurs n'est pas la médiation", "il n'est pas de travailler sur les économies d'énergie", "il n'est pas d'accueillir les nouveaux locataires"... Or, aujourd'hui, en 2015, c'est bien tout cela le métier des bailleurs.

De la même façon donc, les questions de sûreté et de sécurité, c'est aujourd'hui le métier des bailleurs. Aucun bailleur social ne peut plus s'exonérer de travailler sur les questions de sûreté et de sécurité. Qu'à un moment donné, une collectivité locale soit une force d'impulsion, propose, innove, mette en place avec les autres, c'est normal. Il est tout autant normal, qu'à un moment donné, chacun, parce qu'il monte en compétences, reprenne une part d'activité.

Oui, Monsieur GOUJON, aujourd'hui les questions de sûreté et de sécurité sont des questions de compétences pour les bailleurs. Je vous rends grâce, Monsieur GOUJON, d'avoir su, il y a quelques années, justement innover. Mais maintenant le monde a changé : les bailleurs doivent intégrer le fait que l'environnement a changé. D'ailleurs, ils le font, ils ont maintenant pour un certain nombre des conseillers sûreté dans leurs équipes.

En effet, que la part de la contribution des bailleurs soit aujourd'hui plus importante qu'elle ne l'était il y a quinze ans, c'est normal, c'est logique. Ce sera sur ce sujet comme sur d'autres sujets tout aussi importants. Le monde bouge, c'est plutôt bien et, en effet, les bailleurs contribuent aujourd'hui plus, peut-être contribueront-ils demain plus.

Bravo et merci d'avoir innové, mais depuis plus de quinze ans, en effet, la sûreté et la sécurité sont devenues de la responsabilité des bailleurs, et je m'en félicite.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPP 1).

2015 DPP 9 - Subventions (86.500 euros) à 32 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2015 et conventions avec 12 associations.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons ensuite le projet de délibération DPP 9 relatif à l'attribution de subventions à 32 associations dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2015 et surtout l'amendement n° 104 qui y est rattaché.

Madame BROSSSEL, l'amendement technique est ? Technique ! Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 104 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 104 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 9 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DPP 9).

2015 PP 32 - Réservation de berceaux - 13e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération PP 32 relatif à la réservation de berceaux dans le 13e arrondissement.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER, pour 5 minutes.

Mme Emmanuelle BECKER. - Monsieur le Maire, chers collègues, le présent projet de délibération ne nous convient pas, car il ne répond pas aux valeurs que nous défendons d'un service public de la petite enfance.

Nous devons investir dans les crèches publiques, or là il s'agit de réserver des berceaux dans des crèches interentreprises. Certes, les dotations de l'Etat aux collectivités baissent, mais nous devons faire les bons choix et le secteur de la petite enfance ne doit pas être relégué au second plan en lui trouvant une alternative dans le secteur privé.

Il y a certes un déficit criant de l'accueil de la petite enfance, mais nous ne devons pas le résoudre en y palliant de la sorte. Nous devons créer un véritable service public. Nous devons donner la priorité à ce secteur dans notre mandat, c'est un investissement important et nécessaire pour l'avenir de notre ville. Pallier le manque de berceaux par l'achat en crèche dans le secteur privé ne résoudra pas le manque cruel de places.

Créer plus de crèches, il faut donner la priorité à cet investissement.

D'autre part, vous le savez également, mon groupe porte une grande attention au mode de gestion de ces établissements, qu'ils soient publics, privés, à but lucratif ou non. Cette question est importante car elle influe sur le fonctionnement des établissements et sur les projets.

Les crèches publiques sont un atout, c'est une véritable mission de service public qu'il ne faut pas reléguer au second plan. Si nous voulons lutter contre les inégalités et favoriser la justice sociale, l'accueil de la petite enfance doit être considérablement développé et rester dans le secteur public.

Le manque de places en crèche ne sera pas résolu en faisant appel au secteur privé. Investissons réellement et ne cédon pas à la facilité. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir sur ce débat, sans doute demain, sur les enjeux des crèches confessionnelles et sur la grève actuelle des personnels de la petite enfance.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame BECKER.

Vous comprendrez bien que je vais avoir un peu de mal à vous répondre, car en dehors du fait que ce projet de délibération est porté par la Préfecture de police, le sujet est un peu éloigné du sujet...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame BROSSEL, je vous invite certes à regarder Emmanuelle BECKER, mais à parler dans votre micro, sinon nous ne vous entendons plus.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Pardon.

J'imagine qu'on y reviendra dans le débat sur les questions de petite enfance demain, sauf si M. le représentant du Préfet de police a très envie de dire un mot sur le sujet, mais peut-être que ce n'est pas la peine non plus.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous prenons donc bonne note des remarques d'Emmanuelle BECKER.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 32.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, PP 32).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la coordination des interventions sur la passerelle Simone de Beauvoir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 105, déposé par le groupe SOCA, est relatif à la coordination des interventions sur la passerelle Simone-de-Beauvoir.

La parole est à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La passerelle Simone-de-Beauvoir relève de la compétence du commissariat du 12e arrondissement. Or, l'essentiel des appels converge vers le commissariat du 13e arrondissement. En effet, il y a davantage de riverains côté 13e arrondissement que 12e arrondissement.

La Préfecture de police a su s'organiser pour lutter contre les nuisances sur les berges, mais aussi sur l'emprise du Port autonome de Paris.

En accord avec la maire du 12e arrondissement, nous souhaitons que les éléments de sécurité et de tranquillité publique puissent être pris en compte par une meilleure coordination qui permettrait que les appels des riverains reçoivent une réponse.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, chère Annick OLIVIER.

M. le représentant du Préfet de police vous répondra sur le fond et présentera les moyens mis à disposition pour renforcer la tranquillité publique sur ce secteur frontalier.

J'en profite pour dire rapidement trois choses.

D'abord, ce vœu met en lumière l'importance des zones limites, des zones frontalières, des zones sur lesquelles nous devons travailler à deux ou plusieurs arrondissements. C'est une orientation que vous avez choisie, chers élus, d'inscrire au cœur du contrat de prévention et de sécurité de Paris. C'est une orientation que vous mettez en œuvre dans vos arrondissements. On voit bien que cela illustre à quel point on a besoin d'avancer sur ce point.

Vous redire, Madame OLIVIER, que la D.P.P., pour ce qui concerne la Ville, est présente et particulièrement présente sur les secteurs. Le parc de Bercy mobilise évidemment fortement les effectifs en journée, en soirée, mais aussi la nuit. Les effectifs interviennent également sur la passerelle, lorsqu'ils passent par le parc. La mise en place d'opérations conjointes avec le commissariat du 12e arrondissement est un très bon exemple de coproduction de prévention et de sécurité, pour reprendre ce que disait Pascal JULIEN.

Evidemment, nous reprenons l'ensemble des considérants de votre vœu. Je ne peux qu'émettre un avis favorable, afin que tous les efforts soient mutualisés, que la coordination entre les différents intervenants, et ils sont nombreux, autour de la passerelle soit renforcée au bénéfice unique de la tranquillité des riverains et des usagers.

C'est donc un avis favorable que j'apporterai.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, Mesdames et Messieurs les Conseillers, votre vœu porte sur les troubles à la tranquillité publique que les concerts non autorisés provoquent sur la passerelle Simone-de-Beauvoir, et sur la nécessité de renforcer la coordination entre les deux commissariats.

Cette passerelle relie effectivement la Bibliothèque nationale au parc de Bercy. Elle a la particularité également de relier les quais.

Cette passerelle est de la compétence territoriale du commissariat du 12e, mais sa sécurisation, ainsi que celle des berges, est assurée conjointement par les deux commissariats. Cette sécurisation fait partie des priorités des deux commissariats. Leur action est bien coordonnée, de manière permanente, et elle bénéficie de l'appui des moyens spécialisés et mutualisés de la police d'agglomération, comme la B.A.C. de nuit, la Brigade cynophile ou encore, la Compagnie de sécurisation et d'intervention. La Brigade fluviale est également mobilisée.

Enfin, en vertu d'un protocole établi avec le Procureur de la République, tout matériel de musique à l'origine de nuisances sonores peut être confisqué et remis le lendemain à son propriétaire, lors de sa venue au commissariat.

S'agissant du problème de la tranquillité des riverains, selon les services de police, il est aussi lié à la proximité du parc de Bercy, depuis le début de l'année 2015, de nombreux marginaux ont pris pour habitude de se regrouper dans ce parc. Les services de police effectuent de nombreuses opérations d'éviction : 9 ont été organisées depuis le 19 mai 2015. Celles-ci ont donné lieu à 180 contrôles et à 138 évictions.

Enfin, au-delà des effectifs de police, la Préfecture de police met également en œuvre ses pouvoirs de police administrative pour lutter contre ces nuisances. A titre d'exemple, elle a refusé, à plusieurs moments, d'autoriser des événements de concerts le long de ces berges, et par ailleurs, elle est très attentive aux nuisances que pourraient provoquer les établissements flottants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 256).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une étude de sécurité publique sur le quartier "Porte de Saint-Ouen - Porte Pouchet".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 106, déposé par le groupe UMP, est relatif à une étude de sécurité publique sur le quartier "Porte de Saint-Ouen - Porte Pouchet".

La parole est à Brigitte KUSTER... Monsieur BOULARD, avec grand plaisir.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, le secteur "Porte de Saint-Ouen - Porte Pouchet", zone urbaine sensible, a été maintenu comme quartier politique de la ville, quartier prioritaire de la politique de la ville, et nous nous en réjouissons.

Au regard de la persistance de troubles tels que trafics de stupéfiants, attroupements, incivilités, dégradations des équipements, notamment d'armoires d'éclairage public et de distribution de gaz, intrusions dans les équipements publics et halls d'immeubles dans ce quartier, considérant que la loi, et l'article 11 de la loi de 1995, permet à des aménageurs de mener des études de sécurité publique, nous demandons expressément à la Ville de lancer une étude de sécurité publique sur le secteur "Porte de Saint-Ouen - Porte Pouchet".

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup.

Merci, Monsieur BOULARD. Vous le savez, et nous avons eu l'occasion d'échanger d'ailleurs, sur ce sujet, avec vous ou avec la maire du 17e : les questions de sécurité dans le quartier de la porte de Saint-Ouen - porte Pouchet sont des questions importantes et auxquelles nous essayons, les uns, les autres, avec la Préfecture de police et le commissariat du 17e, d'apporter des réponses.

Alors, d'abord pour vous donner une réponse juridique à votre vœu : il n'y a pas eu d'étude de sûreté et de sécurité publique réalisée sur la Z.A.C. "Pouchet" dans la mesure où le dossier de réalisation a été approuvé en 2005, soit antérieurement à l'obligation réglementaire qui résulte de la loi du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance pour les agglomérations de plus de 100.000 habitants pour les opérations d'aménagement.

Les seuils sont de 70.000 mètres carrés pour une opération d'aménagement, la démolition d'au moins 500 logements pour les opérations éligibles à l'A.N.R.U. Sont également concernées la construction d'équipements scolaires du second degré et les gares. Voilà donc la raison pour laquelle il n'y a pas eu d'étude de cette nature.

Néanmoins, et je veux vous rassurer sur ce point, le service de la prévention situationnelle de la DPP a été consulté et a rendu un avis en décembre 2014 sur l'avant-projet de la porte Pouchet. Je comprends, à la lecture de votre vœu, que peut-être cet avis ne vous a pas été communiqué, auquel cas il doit l'être et ce sera fait.

Cette étude a pris en compte le contexte social, l'analyse des risques de malveillance, la configuration en matière de visibilité et d'éclairage, mais également les potentiels détournements d'usages. Nous avons eu l'occasion de faire évoluer d'ailleurs un certain nombre de projets ensemble avec les habitants, notamment par crainte de potentiels détournements d'usages. La Direction de l'Urbanisme a intégré évidemment les préconisations rendues par la D.P.P. dans le cadre de l'aménagement de la place, notamment sur les questions de l'éclairage et du mobilier, et le service de prévention situationnelle de la D.P.P. travaille sur l'allée des Cerisiers, qui reste encore aujourd'hui un sujet. De la même façon, un avis de sûreté va être réalisé sur le garage des T.A.M. Et enfin, l'emplacement éventuel de caméras a également été étudié dans le cadre de la prévention situationnelle, notamment par la DPP.

Voilà donc tout ce qui a été fait. Voilà donc les raisons pour lesquelles il n'y a pas eu d'étude au sens où vous l'entendez, mais il y a eu un accompagnement à tous les niveaux par la DPP. Et évidemment, je vous le redis, je suis

à votre entière disposition pour que nous continuions à travailler, mais c'est donc la raison pour laquelle, au regard de ces réponses, je vous propose de retirer votre vœu, sans quoi j'émettrais un avis défavorable.

Pardon, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous avez parlé très, très vite, et pourtant pas assez.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Premier adjoint, Mesdames et Messieurs les Conseillers, conformément à la loi du 5 mars 2017, les communes de plus de 100.000 habitants doivent réaliser des études de sécurité publique pour les projets les plus structurants, comme par exemple les opérations d'aménagement ou de construction de plus de 70.000 mètres carrés, ou encore des opérations de rénovation urbaine d'ampleur, comportant au moins la démolition de 500 logements. Et par ailleurs, un arrêté préfectoral peut diminuer ces seuils sur un périmètre défini. Ainsi, le Préfet de police a pris un arrêté en décembre 2014 afin de rendre obligatoire ce type d'étude sur un périmètre plus étendu sur la zone contiguë de la Z.A.C. des Batignolles.

S'agissant de la zone que vous envisagez, les services de l'urbanisme de la Mairie de Paris dresseront un bilan des opérations d'aménagement et de construction prévues sur le périmètre, et la Préfecture de police, en lien avec la Mairie de Paris, au vu de la physionomie du secteur et des projets de construction, déterminera si le recours à un tel arrêté peut être une réponse justifiée.

Enfin, au-delà de l'aspect réglementaire des études de sécurité publique, il faut souligner que les partenariats existant entre la Préfecture de police et les bailleurs sociaux permettent de renforcer la sûreté sur le secteur. A cet effet, les bailleurs sociaux bénéficient déjà de consultations et de diagnostics qui sont établis par les référents sûreté des commissariats.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur BOULARD, compte tenu des éléments, maintenez-vous votre vœu ?

M. Geoffroy BOULARD. - Oui, nous allons maintenir ce vœu. Au regard de ce que vient de nous apporter M. le Représentant du Préfet, nous maintenons notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Explication de vote du groupe Ecologiste, Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Je dois dire que les arguments de Colombe BROSEL sont quasiment les miens, donc je ne vais pas répéter ce qui a été dit, et puis, je n'ai pas le temps. Inconvénient !

Franchement, on pourrait d'ailleurs poser ce genre de vœu dans bien d'autres endroits dans Paris, en plus, donc je ne vois pas pourquoi plus celui-là qu'un autre. Faites un vœu parisien. Ne faites pas un vœu uniquement "localo-localiste". Le Conseil d'arrondissement est là pour ça. Et je n'ai rien contre le "localo-localisme", mais chacun sa place, quoi !

Donc voilà, argument de plus : je voterai contre ce vœu qui, quand même, que vous le vouliez ou non, exprime une idéologie sécuritaire qui n'est pas la mienne.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux sanctions prises à l'encontre des établissements de restauration occasionnant des troubles.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 107, déposé par le groupe UMP, est relatif aux sanctions prises à l'encontre des établissements de restauration occasionnant des troubles.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, cette fois.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Oui.

Ce vœu souhaite porter l'attention de l'Assemblée - cela fera plaisir à mon collègue - sur une problématique parisienne, même si on peut avoir des problématiques locales, cher ami. Et là, il s'agit de regarder les sanctions prises à l'encontre des établissements de restauration qui occasionnent des troubles ou qui sont en situation d'infraction.

En effet, nous sommes régulièrement saisis de plaintes d'habitants qui subissent des nuisances liées à l'activité d'établissements de restauration. Le plus souvent, un rappel aux règles, une médiation, voire une verbalisation suffisent à retrouver un équilibre entre les nécessités liées à l'exercice du commerce et la légitime aspiration à la tranquillité de nos concitoyens.

Or, il arrive que certains établissements s'affranchissent sans scrupule des règles les plus élémentaires ; pis, en toute impunité. Il en est ainsi d'un établissement situé dans le 17^e, qui fait l'objet de signalements depuis le mois de juin 2014 de la part des riverains, que nous relayons par ailleurs, et cet établissement de restauration rapide est source de nuisances sonores jusque tard dans la nuit, et ce de manière régulière. La mairie d'arrondissement apprend en novembre l'existence d'une procédure de demande de fermeture administrative intentée contre ce restaurant pour travail dissimulé à l'instruction au cabinet du Préfet de police.

Or, depuis cette date, les plaintes n'ont pas tari. Ce restaurant ouvre de nuit sans la moindre autorisation et mentionne d'ailleurs ses horaires dérogatoires de la manière la plus explicite sur son site Internet.

Nos concitoyens sont exaspérés par l'impuissance des forces de police à faire entendre raison à cet établissement. Ainsi, les élus ont désormais besoin d'obtenir des réponses de la part de la Préfecture sur les raisons qui justifient l'absence de sanctions sur cet établissement, contre des commerçants qui bafouent nos lois et occasionnent des troubles sans discontinuer.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Préfet de police, que les maires d'arrondissement soient tenus informés mensuellement de l'avancement des procédures administratives engagées contre les établissements de restauration ayant fait l'objet de signalements ou de constats d'infraction, et des décisions et sanctions prises à leur encontre.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je souscris pleinement à votre interpellation. C'est évidemment M. le Représentant du Préfet de police qui répondra sur le fond, mais je souscris pleinement à l'interpellation qui est la vôtre. En effet, les maires d'arrondissement ont besoin de pouvoir être destinataires et informés des procédures administratives telles que celles que vous avez décrites.

Une partie de ces procédures est déjà transmise aux mairies d'arrondissement. C'est M. le Représentant du Préfet de police qui le confirmera, mais c'est un travail qui est déjà, je crois, pour partie effectué. En tout cas, oui, il faut que les élus d'arrondissement aient l'information.

Je me permets de réaffirmer à quel point ces procédures de contrôle, y compris de fermeture administrative, sont des leviers extrêmement importants, parfois, pour la tranquillité des riverains, mais bien au-delà pour des questions autrement plus lourdes. Je pense par exemple au travail important qui a été engagé dans la première zone de sécurité prioritaire dans le 18^e arrondissement, autour de Barbès, Château-Rouge, où le volet administratif est un volet très important du travail conjoint au sein de la Z.S.P.

Vous me trouverez très favorable à ce vœu et à ce que, bien entendu, nous puissions, d'une part, continuer à être vigilants sur le sujet et, d'autre part, pouvoir relayer le plus efficacement possible l'information auprès des élus.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous appelez l'attention de la Préfecture de police sur le suivi des procédures administratives concernant les établissements de restauration. S'agissant des modalités d'information des maires d'arrondissement, ceux-ci sont systématiquement informés par le Préfet de police des mesures de fermeture administrative concernant les établissements relevant de la législation sur les débits de boisson et celle concernant les problèmes d'hygiène dans la restauration.

En revanche, il est vrai qu'il n'était pas encore prévu qu'une information systématique soit faite pour les fermetures administratives au titre du travail dissimulé. Et il n'y a pas d'obstacle à ce que ces procédures d'information systématique soient désormais étendues au travail dissimulé, comme vous le souhaitez.

S'agissant plus particulièrement de l'établissement que vous visez dans votre vœu, cet établissement a fait l'objet d'une procédure de fermeture initiée par le Préfet de police pour travail dissimulé. Toutefois, cette décision a fait l'objet d'un recours et le juge n'a pas confirmé la décision de fermeture préconisée par le Préfet. Elle est devenue caduque, bien que le juge ait confirmé les faits de travail dissimulé.

Cependant, suite aux nombreuses plaintes de riverains, une surveillance renforcée a été mise en place par les services de police sur l'établissement. Des procès-verbaux d'infraction pour fermeture tardive ont été dressés à l'encontre du gérant. Une procédure de sanction est en cours d'instruction à l'encontre de ce commerce pour des troubles occasionnés pour le non-respect des heures de fermeture.

Enfin, cet établissement a fait l'objet d'un suivi par les services de la Préfecture de police au titre de l'installation d'une ventilation mécanique causant de nombreuses nuisances. Une plainte a été déposée par le syndic de l'immeuble. Les services de la Préfecture de police ont effectué des relevés. Toutefois, dans ce cadre, la Préfecture n'a pas la faculté de prendre des mesures de fermeture administrative, mais seulement de transmettre au juge ces procès-verbaux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 257).

2015 DEVE 9 - Autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville - Création d'un permis de végétaliser.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux modalités de fonctionnement du permis de végétaliser.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au permis de végétaliser.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux dossiers de Pénélope KOMITÈS qui, en son absence, seront présentés par Christophe NAJDOVSKI.

Nous commençons par le projet de délibération DEVE 9 concernant une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit pour des projets contribuant au développement de la nature en ville, sur lequel les

amendements n° 108, 108 bis, 110', ainsi que les vœux référencés n° 109 et 110 qui y sont rattachés, ont été déposés.

Je donne la parole successivement à Joëlle MOREL, Jean-François LEGARET et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme MOREL n'étant pas là, la parole est donc à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Nous avons simplement déposé un amendement pour demander de prolonger d'un mois et de porter à deux mois le délai exigé pour que le permis devienne définitif. Cela nous paraît être un délai habituel et il nous paraîtrait plus judicieux d'uniformiser.

Je vous remercie.

(M. Jean-François MARTINS, adjoint, remplace M. Mao PENINO au fauteuil de la présidence).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Mme MOREL est arrivée.

Je vous donne la parole sur le projet de délibération DEVE 9.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le programme de végétalisation de l'espace urbain de Paris a pris un coup d'accélérateur grâce aux opérations "Du vert près de chez moi", grâce au budget participatif. Les Parisiens et les Parisiennes se sont exprimés très positivement en faveur de ces actions liées au développement de la nature, de la biodiversité, de la trame verte, de corridors écologiques. C'est avec un grand enthousiasme qu'ils se mobilisent dans les arrondissements.

En tant qu'élue en charge des espaces verts du 11e arrondissement, je peux témoigner des sollicitations et des engagements des citoyens et des citoyennes. L'écologie urbaine, grâce à ce type d'action, avance à grands pas. Notre calendrier est dense et efficace. Localement, les pots, les bacs, les jardinières sont dans le 11e arrondissement. Le projet de délibération concernant le permis de végétaliser est dans les temps pour qu'en septembre prochain, des conventions de végétalisation soient signées avec de nombreuses associations, collectifs, commerçants ou habitants.

Mme Pénélope KOMITÈS, son cabinet et les services de la DEVE ont beaucoup travaillé et je les remercie. Les usages de l'espace public évoluent. Nous participons à une révolution douce qui se déroule calmement et sereinement à Paris. Plusieurs allers et retours ont permis de faire évoluer le permis de végétaliser, notamment certains termes par exemple, puisqu'aujourd'hui nous écrivons "jardiner citoyen" au lieu de simplement "occupant".

Les choses vont dans le bon sens. Si le groupe Écologiste de Paris dépose ce vœu, c'est pour appréhender les difficultés que nous allons rencontrer et anticiper les solutions.

Premièrement, la végétalisation citoyenne est un surcroît de travail pour les services. C'est pourquoi nous demandons que des personnes référentes par arrondissement soient nommées sur les projets de végétalisation, afin d'accompagner et de conseiller les jardiniers citoyens. Nous demandons aussi la création de cinq emplacements de stockage aux points cardinaux de la Ville, ainsi qu'un centre au Centre de Paris. Ils pourraient être installés sur la petite ceinture ainsi que sur les berges de Seine, pour y entreposer de la terre, pour créer des pépinières.

Deuxièmement, la création d'une dotation de végétalisation gérée directement par les arrondissements.

Troisièmement, que la liste des végétaux conseillés aux jardiniers citoyens dans le cadre du dispositif favorise les espèces locales et mellifères, et prenne en considération les objectifs de biodiversité de la Ville.

Quatrièmement, qu'un comité de végétalisation par arrondissement soit créé. Il aura pour objectif d'accompagner, de suivre, d'animer le réseau des jardiniers et se réunira une fois par trimestre. Ce comité regroupera au moins un représentant d'associations de végétalisation, un représentant de la division concernée de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, un représentant du Maire, un représentant des conseils de quartier, un représentant des jardins partagés et un élu d'opposition.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Pour vous répondre ainsi que pour la présentation des vœux bis de l'Exécutif, je donne la parole à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je réponds en lieu et place de notre collègue, Pénélope KOMITÈS, qui a été empêchée. C'est en son nom que je répondrai au nom de l'Exécutif.

La feuille de route que la Maire a confié à Pénélope KOMITÈS, à notre collègue, porte pour ambition de voir se concrétiser, au cours de cette mandature, un nouveau modèle urbain où la place de la nature sera renforcée à Paris. Ce modèle urbain, vous le savez, ne verra le jour que si les Parisiennes et Parisiens y sont pleinement associés et deviennent eux aussi les jardinières et les jardiniers de notre ville.

La Ville de Paris souhaite encourager le développement de la végétalisation du domaine public en s'appuyant sur une démarche participative avec une forte implication des habitants, des associations, des conseils de quartier, des citoyens afin de favoriser la nature et la biodiversité en ville, de participer à l'embellissement et à l'amélioration de notre cadre de vie, de créer des corridors écologiques et renforcer ainsi la trame verte francilienne et parisienne, de changer le regard sur la ville, de créer du lien social, favoriser les échanges avec les autres et notamment ses voisins, et créer des cheminements agréables et ainsi favoriser les déplacements doux.

Le projet de délibération qui porte sur la création d'un permis de végétaliser est le résultat de nombreux échanges avec les mairies d'arrondissement et nous avons pu trouver les moyens de permettre aux Parisiens de participer activement et directement à la végétalisation de Paris.

Comme notre collègue Pénélope KOMITÈS s'y était engagée, les mairies d'arrondissement ont en effet été consultées. Elle tient d'ailleurs à remercier, et, avec elle, avec l'Exécutif, je tiens à remercier tous les maires et adjoints aux maires d'arrondissement qui ont permis d'enrichir le permis de végétaliser et la charte de végétalisation.

L'amendement déposé par notre collègue Joëlle MOREL et les élus du groupe Ecologiste de Paris complète ce dispositif. Il vous est proposé, Madame MOREL, de retirer votre amendement au profit d'un amendement de l'Exécutif permettant de répondre aux questions soulevées par ce nouveau dispositif.

Ainsi, l'article 7 du permis est modifié et il permettra aux mairies d'arrondissement qui le souhaitent d'apposer le logo de la mairie d'arrondissement sur la signalétique parisienne du dispositif de végétalisation dont le modèle est disponible sur le site Internet Paris.fr.

L'article 9 du permis est complété pour que soient examinées avec attention les demandes des Parisiens ne disposant pas d'assurance responsabilité civile du fait de leur situation locative, afin de permettre à tous les Parisiens de participer à la végétalisation de leur ville.

Enfin, la charte de la végétalisation est amendée dans son paragraphe 3 pour proposer la création d'un comité de végétalisation dans chaque arrondissement volontaire.

Dans le dernier paragraphe de la charte, est également allongée la période dont le jardinier dispose entre le constat d'un manquement à ses engagements et la demande de retrait du permis de végétaliser que peut formuler la Ville de Paris si ceux-ci ne sont pas corrigés. Le délai sera donc de 20 jours.

En réponse à l'amendement de Mme MOREL, il est donc proposé un vœu n° 110 bis, sur lequel je ne reviendrai pas en détail mais qui, je suppose, vous a été si ce n'est distribué, en tout cas communiqué. Ce vœu reprend les éléments que je viens de mentionner.

Pour ce qui concerne le vœu n° 110 et l'amendement n° 110' présentés par les élus du groupe UMP, bien évidemment toutes les bonnes idées que ne manqueront pas d'avoir les Parisiens, nous souhaitons évidemment qu'elles puissent se traduire concrètement. Toutefois, il est indispensable que l'on ait un dispositif qui soit à la fois simple, facile d'accès et que la procédure soit rapide.

Si nous n'avons pas de réponse des services sous un délai d'un mois, le permis de végétaliser sera considéré comme tacitement accordé, et nous souhaitons, l'Exécutif souhaite que la procédure d'attribution des permis de végétaliser soit à la fois efficace, rapide, que la durée de traitement des demandes ne découragent pas les Parisiens jardiniers demandeurs de permis de végétaliser qui souhaitent participer à la végétalisation de Paris.

Ce dispositif ne sera possible que grâce au travail efficace des services municipaux, de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement. Vous demandez dans votre vœu que l'accord soit considéré comme tacite au bout d'un délai de 2 mois plutôt qu'un délai d'un mois. L'Exécutif ne peut pas partager votre crainte sur l'incapacité des services municipaux à parvenir à répondre sous un mois.

Bien entendu, dans certaines situations, des études complémentaires seront nécessaires, comme par exemple des études de réseau en cas de plantation de pleine terre.

Je terminerai en disant que les services de la Ville pourront informer dans ce délai d'un mois les jardiniers demandeurs d'un permis de végétaliser de la nécessité de procéder à des études complémentaires et indiquer quand seront attendus les résultats de ces études. Cela diffèrera ainsi, dans ces situations, le temps de décision finale d'attribution du permis de végétalisation.

C'est pourquoi il vous est demandé de retirer votre vœu et votre amendement et, si tel n'était pas le cas, l'Exécutif émettrait un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Madame MOREL, est-ce que l'amendement n° 108 est maintenu ? Il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 108 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 108 bis est adopté.

En réponse aux vœux n° 109 et n° 110, un vœu n° 110 bis de l'Exécutif a été déposé. Le vœu n° 109 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ? Non. L'amendement n° 110' déposé par le groupe UMP est-il maintenu ? Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Il est maintenu, donc avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 110' déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 110' est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 110 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 258).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 9 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DEVE 9).

2015 DEVE 105 - Subvention (1.000 euros) à l'association "Noé Conservation" (14e) pour ses actions en faveur de la biodiversité en ville.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 105 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Noé Conservation" pour ses actions en faveur de la biodiversité en ville.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe des Écologistes de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes amenés à voter une subvention à l'association "Noé Conservation" pour ses actions en faveur de la biodiversité en ville, en partenariat avec le Musée national d'histoire naturelle, dans le cadre du programme "Vigie-Nature".

Je souhaite ici simplement attirer votre attention quelques minutes sur le programme "Vigie-Nature", fondé par le Musée national d'histoire naturelle et animé par des associations, programme de science participative qui consiste à suivre les espèces communes, la faune et la flore, à l'échelle nationale et à long terme grâce à des réseaux d'observateurs volontaires.

Ces volontaires, citoyennes et citoyens, participent à la collecte de données dans toute la France à partir de protocoles simples. "Vigie-Nature" a un objectif : répondre à des objectifs essentiels sur la biodiversité ordinaire qui représente la majeure partie, en biomasse, de la faune, de la flore de notre territoire.

Depuis 20 ans, plus de 10.000 observateurs ont permis la publication de plus d'une soixantaine d'articles scientifiques, mais aussi et surtout, ont permis de préserver la diversité des espèces tout en créant un lien entre le citoyen et la nature. Ce lien, par une urbanisation de plus en plus importante, tend à disparaître.

Les données de "Vigie-Nature" permettent aux chercheurs de développer des indicateurs sur l'état de la biodiversité en France et surtout d'orienter les mesures de gestion vers des pratiques favorables à la biodiversité.

Les réseaux d'alerte citoyens sont également mis en place concernant les espèces invasives et permettent concrètement à chacun d'aider à développer des moyens de contrôle et de prévention.

L'association "Noé Conservation" a ainsi développé le programme de science participative, les observatoires de la biodiversité, afin d'obtenir des données sur les espèces présentes dans les jardins et de sensibiliser le public à la préservation de la biodiversité.

Les Parisiennes et les Parisiens sont alors invités à observer les espèces présentes dans les jardins de la capitale et à participer activement à l'enrichissement des connaissances en la matière en faisant part de leurs observations sur le site Internet de l'association.

Tout le monde peut participer à "Vigie-Nature" et chaque observateur compte. C'est pourquoi je vous invite, dans les jardins, en ville, à la campagne, au bord de la mer, à rejoindre le réseau des observateurs "Vigie-Nature".

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Toujours en lieu et place de notre collègue Pénélope KOMITÈS, nous remercions notre collègue Joëlle MOREL de mettre ainsi en lumière, par son intervention, ce beau projet de science participative menée par l'association "Noé Conservation".

Cette association, créée en 2001, œuvre à la sauvegarde de la biodiversité par des actions de conservation sur le terrain et d'éducation à l'environnement. Elle mène en France et à l'étranger des projets de sauvegarde des espèces menacées, en particulier axées sur la protection des papillons et de leur milieu naturel, ainsi que sur la préservation de la biodiversité marine.

A Paris, "Noé Conservation" est un des acteurs engagés pour le développement des sciences participatives. Ainsi, en partenariat avec le Muséum national d'Histoire naturelle, dans le cadre du programme Vigie-Nature, l'association "Noé Conservation" a développé le programme de sciences participatives intitulé "les Observatoires de

la Biodiversité", qui incite les usagers à observer les espèces présentes dans les jardins de Paris et à participer activement à l'enrichissement des connaissances en la matière en faisant part de leurs observations sur le site Internet de l'association.

Ce programme est également un formidable levier de sensibilisation des Parisiens aux enjeux de la biodiversité en ville.

Grâce à ce soutien de la Ville, "Noé Conservation" interviendra notamment lors de la Fête des jardins qui, comme nous le rappelle notre collègue Pénélope KOMITÈS, aura lieu cette année les 26 et 27 septembre.

Vous le savez, l'année 2015 sera l'occasion de débiter les travaux pour l'élaboration d'un nouveau Plan parisien pour la biodiversité, en s'appuyant à la fois sur un état des lieux de la biodiversité parisienne et un bilan du plan d'action que nous avons adopté en 2011.

L'Exécutif entend associer l'ensemble des acteurs parisiens à ces travaux, les associations spécialistes de la biodiversité, les élus du Conseil de Paris, les mairies d'arrondissement, l'ensemble des Directions de la Ville, les conseils de quartier, les aménageurs de notre ville, les Parisiennes et les Parisiens.

"Noé Conservation" aura évidemment toute sa place dans ces travaux, d'autant que l'association participe pleinement aux travaux de l'Observatoire parisien de la biodiversité depuis sa création.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DEVE 105).

2015 DVD 26 - Contrat de gestion des lavatories.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 26 relatif au contrat de gestion des lavatories.

Je donne la parole à M. Christophe GIRARD, pour 5 minutes, Monsieur le Maire ?

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, je me félicite de ce projet de délibération qui permettra de contribuer au renforcement de l'offre de sanitaires et, plus globalement, des moyens mis en œuvre pour la propreté de Paris.

La poursuite de l'exploitation du lavatory de Notre-Dame est une bonne nouvelle, eu égard aux enjeux de propreté de ce site qui accueille 20 millions de touristes par an. Cette continuité est un premier pas que nous aurons à amplifier, en lien étroit avec Monseigneur JACQUIN qui, comme nous, attache une grande importance à la qualité de l'accueil de ces millions de touristes français et étrangers.

Si je ne suis pas opposé à rendre payants ces lavatories, il sera nécessaire que la réhabilitation des locaux et leur entretien soient assurés de la meilleure manière qui soit, afin que les usagers-usagères puissent profiter de commodités propres, Monsieur PENINOU.

En ce qui concerne les lavatories optionnels, deux sont situés dans le 4e arrondissement, au square de la tour Saint-Jacques et sur la place Edmond-Michelet dans le quartier de Beaubourg, près du Centre Pompidou où des millions de visiteurs se rendent chaque année.

S'agissant de ce dernier, je serai particulièrement vigilant à son éventuelle exploitation, compte tenu du projet d'aménagement de cette place que je porte actuellement. D'ici une année, nous verrons se concrétiser un projet imaginé par les riverains, visant à faire de la place un lieu de halte plus accueillant pour les habitants et les habitantes, et pour les touristes. Nous travaillons notamment en lien avec le Centre Georges Pompidou et son ancien président, et maintenant son nouveau président M. LASVIGNE, à l'installation sur cette place de deux sculptures représentant Richard ROGERS et Renzo PIANO, les deux architectes du Centre Pompidou.

C'est une œuvre de Xavier VEILHAN, que je vous recommande et qui était dans les réserves du Centre Pompidou.

Je souhaiterais donc être pleinement associé à la réouverture du lavatory de la place Edmond-Michelet en cas de manifestation d'intérêt de la part du prestataire.

Plus généralement, je veux saluer, au travers de ce projet de délibération, l'engagement de la Maire de Paris et de son adjoint, M. Mao PENINOU, en faveur d'un renforcement des moyens dédiés à la propreté de Paris.

Je pense que cette information sonne particulièrement juste en période de canicule !

Dans ce cadre, la question des toilettes publiques occupe une place toute particulière. C'est donc avec une grande impatience que j'attends le plan de déploiement des 200 sanisettes sur lequel travaillent Mao PENINOU et Christophe NAJDOVSKI. Ce plan, qui prévoit l'installation de nouveaux types de toilettes publiques, devra impérativement intégrer la contrainte patrimoniale, notamment sur les îles.

Je rappelle également que je plaide pour que les aménagements des berges rive droite soient légers et centrés autour de cette question essentielle de la salubrité de l'espace public, cher Philippe GOUJON.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie notre collègue Christophe GIRARD pour son intervention et pour soulever la question de l'accès aux toilettes publiques, puisque les lavatories sont des toilettes publiques avec personnel d'accueil permanent. Elles sont situées... ou ils sont situés dans des endroits à forte fréquentation touristique.

Quatre lavatories sont aujourd'hui en fonctionnement : Notre-Dame, Lamarck, Ambassadeurs, qui appartiennent à la Ville, et Trocadéro, qui n'appartient pas à la Ville mais au Syndicat des transports d'Ile-de-France.

Toutefois, aujourd'hui, les locaux de ces lavatories sont dans un très mauvais état et ils doivent être profondément rénovés.

La Ville de Paris a fait le choix de lancer un appel à concurrence, afin de les confier à un concessionnaire qui sera chargé de les réhabiliter et qui en assurera la gestion pour une durée de dix ans. La société POINTWC s'est portée candidate.

Les travaux de rénovation ont été chiffrés à 700.000 euros pour les trois lavatories ouverts actuellement et appartenant à la Ville, ainsi que pour trois nouveaux lavatories aujourd'hui désaffectés : Joseph-Bouvard dans le 7e arrondissement, Étoile et Madeleine.

Trois autres lavatories pourraient venir s'ajouter à la liste d'ouverture de nouveaux équipements, comme l'a mentionné notre collègue Christophe GIRARD : Edmond-Michelet près du Centre Pompidou, mais également le square de la tour Saint-Jacques ou encore le parking Saint-Germain dans le 6e arrondissement.

Bien entendu, les maires des 4e et 6e arrondissements seront avertis et consultés, si l'exploitation de ces sanisettes était envisagée, ce que la Ville souhaite par ailleurs.

En contrepartie de l'investissement et de l'implication dans la gestion des lavatories, le concessionnaire propose d'introduire une tarification qui sera de l'ordre de 80 centimes d'euros. J'indique d'ailleurs que nous avons, après négociation, fait baisser le tarif qui était initialement prévu à 1 euro.

Ces lavatories, qui seront donc au nombre de six et peut-être de neuf, en tout c'est ce que nous souhaitons, auront tous des horaires d'ouverture compris entre 10 heures et 19 heures en été, et même jusqu'à 22 heures pour les sites de Notre-Dame et de Lamarck. Ils auront pour horaire d'ouverture 11 heures-19 heures en période d'hiver.

Pour ce qui concerne la question du tarif, bien évidemment, je conçois que cela puisse poser question. Simplement, nous sommes là sur des équipements qui nécessitent à la fois, en contrepartie d'un service qui est proposé, entretien et maintenance des locaux, parfois présence aussi de personnels, et donc nous avons une offre qui est tout à fait complémentaire de l'offre de sanisettes qui, elle, est gratuite et qui existe donc en voirie et pour laquelle notre collègue Mao PENINOU et moi travaillons pour que nous puissions développer l'offre de sanisette, comme cela a été mentionné par notre collègue Christophe GIRARD.

Il vous est demandé d'approuver ce projet de délibération qui viendra compléter l'offre de sanisettes existante, offrir aussi un service et une prestation dignes de ce nom, notamment en direction d'un public touristique, toujours plus nombreux à Paris. Je pense que c'est quelque chose qui permettra aussi d'étendre le service public sanitaire auprès de la population qui fréquente notre Capitale.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 26).

2015 DVD 44 - Parc de stationnement Saint Eustache (1er). Avenant à la convention de concession.

2015 DVD 54 - Parc de stationnement Pyramides (1er). Principe de délégation de service public pour son exploitation.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DVD 44 et DVD 54 relatifs aux parcs de stationnement Saint-Eustache et Pyramides.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour 5 minutes.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai à la fois sur les projets de délibération DVD 44 et 54 puisque nous avons déposé deux vœux sur stationnement Saint-Eustache et Pyramides.

Nous avons approuvé en Conseil de Paris, sous certaines conditions, l'augmentation des tarifs de stationnement en surface, pour contribuer à la limitation de la pollution dans notre ville. Aux dires du projet, nous devons favoriser, par ce biais, son report par l'utilisation notamment des parkings souterrains. Or, nous constatons que le renouvellement de délégation de service public pour les parkings Pyramides et Sainte-Eustache, les parkings rotatifs, voit une sensible augmentation des tarifs pour les usagers.

Le message politique est pour nous contradictoire avec le projet de la Mairie. Limiter le stationnement en surface à Paris, par le biais d'une augmentation des tarifs, peut être un des leviers actionnés avec discernement, mais nous devons dans le même temps faire attention aux coûts que nous pratiquons par le biais de nos délégataires dans les aires de stationnement souterraines.

La lutte contre la pollution pour un meilleur environnement, et les mesures qui la portent, doivent se mener en conscience et en confiance avec la population et non contre elle. C'est pourquoi nous devons être d'autant plus vigilants sur le rapport aux usagers dans ces reports au stationnement en surface que nous incitons à utiliser.

Des augmentations qui sont, certes, minimales mais qui, sur le principe, envoient un mauvais message politique. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ces projets de délibération, tout en étant attentifs aux politiques tarifaires des prochaines délégations de service pour les parkings publics.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre sur ces deux projets de délibération, DVD 44 et DVD 54, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Monsieur le Maire, j'ai bien entendu l'intervention de notre collègue sur la question de la tarification. Simplement je mentionnerai le fait que ces tarifications sont élaborées dans le cadre d'un contexte réglementaire et législatif en évolution, avec notamment l'entrée en application de la tarification au quart d'heure qui va normalement favoriser les usagers, les consommateurs. L'introduction de cette tarification au quart d'heure a été négociée aussi avec les délégataires.

Par ailleurs, nous avons aussi une tarification pour ce qui est de ces parkings situés en centre-ville qui doit rentrer en adéquation avec la tarification de surface. Si vous avez une tarification de surface qui est de 4 euros de l'heure, on a aussi une tarification qui doit s'en approcher pour ce qui concerne la tarification en parking souterrain. C'est la raison pour laquelle cet ajustement s'est fait de cette manière.

Pour autant, nous veillons évidemment à ce que la tarification en sous-sol soit modérée. J'entends tout à fait les remarques et les critiques qui ont été formulées, sachant que nous œuvrons aussi dans le cadre d'un contexte législatif qui est mouvant et qui doit permettre, à la fois d'appliquer une tarification qui soit favorable aux usagers mais qui tienne aussi du modèle économique des concessions qui sont en cours.

C'est donc un compromis qui ensuite débouche sur une tarification que l'on juge comme étant relativement équilibrée et qui permet, malgré tout, d'inciter au report du stationnement vers les parkings en ouvrage, plutôt qu'une incitation au stationnement en surface.

Je terminerai en disant que ce qui aujourd'hui constitue le principal dysfonctionnement du stationnement en surface, c'est le non-paiement du stationnement par les usagers non-résidents, c'est-à-dire les visiteurs, et le fait qu'aujourd'hui beaucoup d'entre eux font le pari de ne pas être verbalisés et font un calcul entre le prix horaire du stationnement et le montant de l'amende qui, je le rappelle, est aujourd'hui de 17 euros, ce qui entraîne un certain nombre de dysfonctionnements dans l'espace public.

Nous travaillons donc avec la Préfecture de police mais aussi avec la perspective de la loi sur la dépenalisation du stationnement, autrement dit la décentralisation du stationnement, qui je l'espère interviendra l'an prochain, pour remettre à plat l'ensemble du fonctionnement du stationnement à Paris, en voirie comme en parking souterrain, de manière à pouvoir réellement inciter les usagers à aller stationner dans les parkings. Les clients, si vous préférez, Monsieur LEGARET. On est tous usagers aussi de l'espace public ; le stationnement est un service public, donc on peut utiliser le terme d'usager.

C'est un service public, même en délégation. C'est une délégation de service public. Il y a le mot service public dedans, Monsieur LEGARET, et on considère que ce sont des usagers d'un service public, et que le tarif n'est pas celui du libre marché mais celui d'un prix régulé. C'est bien le sens d'ailleurs de cette tarification des stationnements en ouvrage.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Du coup, je vous propose de voter le projet de délibération DVD 54.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 54).

2015 DVD 165 - Autolib' - Convention avec le Syndicat Mixte Autolib' Métropole.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'instauration d'une tarification sociale.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 165 relatif à une convention avec le syndicat mixte Autolib' Métropole, sur lequel le groupe Communiste - Front de Gauche a déposé le vœu n° 111 qui y est rattaché.

Je donne la parole à M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés, pour 5 minutes maximum.

M. Thomas LAURET. - Merci, Monsieur le Maire.

Aujourd'hui encore, comme souvent quand il fait très beau et qu'il n'y a pas de vent, nous allons dépasser les seuils de pollution. Alors, la Municipalité parisienne se doit de poursuivre et d'amplifier ses actions de lutte contre la pollution. Celles-ci peuvent se traduire notamment par l'incitation à l'acquisition ou à l'utilisation de véhicules électriques.

La question dès lors à traiter est celle du passage à l'acte, si j'ose dire. Le passage à l'acte des Parisiens, c'est-à-dire l'acquisition d'un véhicule électrique en remplacement d'un véhicule thermique est étroitement lié à la densité des bornes de recharge.

Aussi, l'installation de 250 bornes de recharge électrique supplémentaires, qui sont des bornes tiers pour véhicules privés, ouvertes sur abonnement à tous les véhicules électriques et hybrides rechargeables, des professionnels comme des particuliers, et qui portent le total à 800 bornes, contribue avantageusement à cette nécessaire densification des bornes de recharge.

Ces bornes tiers, qui seront installées en continuité des stations Autolib' existantes ou en voie d'installation et de 30 futures stations initialement programmées dans les parcs et redéployées sur voirie, permettront donc, je l'espère, de participer à ce changement de pratique et d'acquérir une voiture électrique quand on ne peut pas se passer d'un véhicule personnel.

C'est, rappelons-le, la quatrième étape, la quatrième convention avec Autolib', mais cela reste à mon sens une simple étape supplémentaire, tant il est nécessaire de poursuivre l'incitation à l'utilisation des mobilités électriques.

Certes, on peut être heureux que 96 % des stations Autolib' ont été utilisées au moins une fois pour la recharge de véhicules en 2014. Certes, on constate que le nombre de recharges entre 2013 et 2014 a plus que doublé, on n'est passé à 10.000 à 25.500 recharges de véhicules privés, mais quand on fait une simple division, 26.500 divisés par 365, on se rend compte que chaque nuit, on a seulement 73 recharges de voitures électriques, chaque jour en tout cas.

Cela veut dire que nous ne sommes qu'au début, aux balbutiements d'un long processus de remplacement des véhicules thermiques par des véhicules électriques, que seule notre volonté collective et notre opiniâtreté permettront d'accélérer.

Pour la première fois, autre point important à souligner, cette extension du réseau de recharge se fera gratuitement par le groupe Bolloré, ce qui est le signe à mon sens du succès économique du dispositif Autolib'. C'est peut-être aussi le signe de sa crainte de voir s'installer des bornes concurrentes mais, dans tous les cas, c'est positif pour les Parisiens.

Ces bornes renforceront aussi le succès indéniable du service Autolib' : 9,3 millions de locations depuis son ouverture en décembre 2011, 77.000 abonnés. C'est un service apprécié pour sa facilité et sa souplesse d'usage grâce notamment aux places de stationnement réservées et à l'absence de retour du véhicule à la station d'origine.

Je souhaite vivement que cette nouvelle étape permette aux Parisiens de se rendre compte de la praticité et de la simplicité de recharger un véhicule électrique à Paris, et qu'ils envisagent ainsi de remplacer leur véhicule thermique par un véhicule électrique lorsqu'ils ne peuvent se passer de leur véhicule particulier.

Mais je crois que les Parisiens, cher Christophe, sont peu nombreux à savoir qu'ils peuvent recharger un véhicule électrique sur une borne Autolib'. Cela reste encore un sujet peu connu, et donc j'invite l'Exécutif à accompagner cette nouvelle mesure d'une large communication, et à préparer dès maintenant l'étape supplémentaire d'installation de bornes de recharge complémentaires, avec ou sans le concours du groupe Bolloré.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LAURET.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Sur Autolib', Madame SIMONNET, les petites voitures bleues.

Et donc, répondons au bleu par le rouge.

Mme Danielle SIMONNET. - J'y suis !

Chers collègues, comme lors des précédents projets de délibération sur ce sujet, le projet Autolib' ne me semble pas être la voie à suivre pour diminuer la pollution de l'air à Paris.

Au premier abord, ce projet de délibération a pourtant de quoi plaire, puisque le groupe Bolloré, en bon prince, propose d'installer à ses frais 250 nouvelles bornes de rechargement. Beaucoup penseront qu'il s'agit là d'un geste complètement désintéressé ou alors d'un acte préoccupé par l'intérêt général, je ne le crois pas. N'oublions pas qu'Autolib' permet au groupe Bolloré d'avoir une vitrine et une visibilité internationale, dopant ses profits de façon colossale. Profits qui lui permettent de continuer à piller la planète et à participer activement à ce système libéral pollueur extractiviste.

C'est que le projet Autolib' semble être pour le groupe Bolloré le moyen avant tout de se donner une image de militant "écologique". Cela le dispense de changer radicalement ses pratiques ailleurs dans le monde. Je rappelle ici ce que j'avais mentionné en mars dernier concernant la politique internationale de la Ville de Paris : des paysans africains et asiatiques avaient lancé une série d'actions contre l'accaparement croissant de leurs terres par une holding détenue majoritairement par le groupe Bolloré, qui les utilise pour planter des palmiers à huile, ce qui prouve une attitude absolument pas écologique.

Alors posons-nous la question : la Ville de Paris doit-elle continuer à aider le groupe Bolloré et les autres multinationales dans leur attitude hypocrite et fausseté soucieuse de préserver notre planète et notre écosystème ? Doit-elle continuer à soutenir ce système de socialisation des pertes et des privatisations des profits, où l'humain et l'intérêt général seront toujours seconds face à la soif cupide de ces sociétés plutôt vautours.

Au fond, on voit bien que l'on ne peut lutter efficacement contre la crise climatique tout en restant dans le système qui l'alimente : le capitalisme, même sous coloration verte n'est pas la solution mais le problème.

De façon plus générale, on nous parle ici de service public avec Autolib', mais ici est délégué au privé, comme si le public était soit incapable, soit incompetent, soit trop coûteux pour le faire.

A choisir, il vaudrait pourtant mieux municipaliser le projet "Autolib'" plutôt que de le laisser entre les mains du multinational, comme le groupe Bolloré.

Il serait bon enfin de s'interroger sur l'utilité réelle de ce projet au vu de ses objectifs.

On aimerait savoir si Autolib' permet de réduire l'utilisation de sa voiture personnelle ou, au contraire, s'il détourne les gens des transports alternatifs. L'utilisation de voitures électriques n'est pas obligatoirement synonyme d'écologie, vu que l'électricité est très majoritairement produite par les centrales nucléaires polluantes et créatrices de déchets dont on ne sait que faire.

Par ailleurs, cela fait quatre ans que ce service a été lancé, mais pour autant Paris doit faire face à de plus en plus de pics de pollution de son air.

Alors, à quand une politique qui investisse largement dans les transports en commun publics, bien plus qu'aujourd'hui et dans le développement de modes de déplacements alternatifs, mais surtout à quand une politique qui repense plus largement l'aménagement du territoire en vue de réduire les distances domicile/travail ? Car c'est bien là le problème numéro 1 auquel nous devons nous confronter.

Donc, voilà, pour ma part, sans surprise pour la vôtre, je n'approuverai pas ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Jean-Noël AQUA, pour cinq minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, chers collègues, en cette année de COP 21, les enjeux du réchauffement climatique sont dans tous les esprits, nous saluons l'action de notre majorité en faveur du développement de la voiture électrique. Nous ne partageons pas les remarques émises par Danielle SIMONNET, même si un certain nombre de points qu'elle avance sont à prendre en compte.

Nous le savons, le transport routier, à côté des centrales à charbon, est le principal émetteur de gaz à effet de serre, à l'origine du réchauffement climatique.

S'attaquer à la pollution des véhicules utilisant les énergies carbonées, diesel, essence et même gaz, suppose que nous proposons des modes de transport alternatifs, variés, en phase avec les diversités des usages : transports en commun, vélo, mais aussi voiture électrique, qui répondent à certains besoins.

Car c'est bien en partant des besoins, et en mettant les moyens en face, que nous ferons une politique juste socialement et responsable pour l'environnement.

Mais nous le savons, la voiture électrique est insuffisamment développée pour plusieurs raisons : tout d'abord, le manque criant d'ambition industrielle des constructeurs automobile, ensuite, le coût de la voiture électrique, à l'achat comme à la location.

Enfin, l'insuffisance du nombre de points recharge.

Le projet de délibération qui nous est proposé vise ainsi à étendre le nombre de points de recharge pour les particuliers, au-delà des voitures Autolib'.

Cela permettra un meilleur usage des véhicules électriques dans la ville et nous saluons cette initiative.

En même temps, nous avons deux réserves sur le dispositif, dont une qui conditionnera notre vote.

Notre première remarque concerne la délégation de service public, qui n'est certes pas dans notre idéal, mais dans sa réalisation nous nous interrogeons sur la convention adjointe au projet de délibération, et en particulier sur l'absence d'indemnités d'occupation que devra acquitter le groupe Bolloré.

Cette absence est justifiée ici, dans le texte, dans la convention, par l'absence de subventions de la part de la Ville à l'installation, mais l'investissement sera rentabilisé en moins de 10 ans, avant de donner lieu à une occupation du domaine public à titre gracieux.

Un cadeau de près de 200.000 euros par an, un manque à gagner curieux en cette période d'austérité, on espère que dans 10 ans ce sera autre chose, mais c'est quand même une occupation du domaine public à titre gracieux par un grand groupe, quelque chose qui nous interpelle. Il nous semblerait plus intéressant de ne pas prévoir ce cadeau et de réviser la convention.

En l'état, nous ne pourrions pas voter ce projet de délibération si ce point n'est pas amendé.

Notre deuxième remarque concerne l'accessibilité du programme "Autolib'" et fait l'objet d'un vœu, en particulier sur le besoin d'une tarification sociale.

Si Autolib' propose une offre alternative de transport, elle reste encore réservée aux plus aisés, avec un abonnement annuel de 120 euros et 10 euros pour une heure d'utilisation, ce service ne s'adresse pas à tous les budgets. Alors que nous voulons interdire, à terme, les véhicules les plus polluants, mesure qui touchera en premier les plus modestes, nous ne pouvons que regretter que les tarifs de Autolib' ne permettent pas que ce service soit une alternative accessible à tous.

Si nous voulons démocratiser l'utilisation de ce service, si nous voulons permettre à tous les Parisiens de participer à la transition énergétique que nous appelons de nos vœux, nous devons aider les plus modestes. C'est l'objet de notre vœu rattaché à ce projet de délibération demandant une tarification sociale du service "Autolib'".

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, avec ce projet de délibération nous procédons à une mise à jour de la Convention de déploiement des stations Autolib'.

Ce projet de délibération a pour objet de fixer les règles relatives aux travaux des stations et au circuit financier entre la Ville de Paris et le syndicat "Autolib' métropole". Et cette convention sera d'ailleurs soumise au vote des élus du syndicat "Autolib' métropole" le 6 juillet prochain.

A ce jour, le territoire parisien bénéficie d'un maillage "Autolib'" de 530 stations en voirie, avec un objectif porté à 580 dans la nouvelle convention, et de 30 stations dans les parcs souterrains, avec un objectif de 120 dans la nouvelle convention.

Par ailleurs, aux 2.120 emplacements Autolib' existants sur voirie, ont été adjointes les 550 bornes tiers prévues aux conventions susmentionnées.

Une liste des stations sur voirie et en parking, est jointe à la convention.

Cette convention vient préciser plusieurs points, qui ont été d'ailleurs évoqués par nos collègues qui sont intervenus.

Tout d'abord, le redéploiement sur la voirie de 30 stations initialement prévues dans des parkings. En effet, certaines stations sont techniquement compliquées à installer en sous-sol, et par ailleurs, le service est plus attractif lorsqu'il est visible sur voirie, on aura d'ailleurs le même débat tout à l'heure sur le service d'auto-partage.

Deuxièmement, la société "Autolib'" a également proposé aux villes d'équiper gracieusement leurs stations de bornes tiers supplémentaires avec 250 bornes supplémentaires pour Paris.

La convention vient préciser l'installation et la localisation de ces bornes tiers ouvertes à tous les véhicules électriques. Il est prévu que lorsque les voitures électriques des franciliens seront plus nombreuses, seules les bornes tiers seront accessibles aux particuliers et aux professionnels, les autres bornes seront réservées au service d'auto-partage "Autolib'".

Cette convention permet aussi de préciser les dates effectives du calcul de la redevance versée par le délégataire. En effet, la Ville subventionne les stations à hauteur de 50.000 euros et la société "Autolib'" verse en retour une redevance annuelle. Et, il n'y a que les bornes tiers qui - je le précise - ne feront pas l'objet de redevance, tandis que les autres elles, font l'objet d'une redevance de l'ordre de 750 euros par an.

Donc, la date de démarrage du calcul de cette redevance n'était pas clairement précisée dans la précédente convention.

Maintenant, je dirais que c'est chose réparée.

Enfin, cette convention permet également de préciser les conditions de dépose, de repose et de modification de stations, si ces dernières ne relèvent pas de l'intérêt général.

Alors, pour répondre plus précisément à nos collègues, je dirais à notre collègue Thomas LAURET qu'il a raison d'insister sur la nécessité de développer un réseau de bornes de recharge, d'ailleurs, au-delà du réseau de borne Autolib', nous prévoyons, à la rentrée, de déployer 180 nouveaux points de recharge pour les véhicules électriques, sachant que nous avons pris un peu de retard, notamment en raison du travail conjoint qui a été mené avec l'architecte des Bâtiments de France pour veiller à une bonne insertion dans le paysage urbain des futures bornes, sachant que le premier prototype n'était pas satisfaisant du point de vue de l'A.B.F. et donc, nous avons pris quelques mois pour retravailler le projet et faire en sorte que ces bornes s'insèrent mieux dans le paysage parisien.

Bien entendu, cela participera au développement de l'électro mobilité, à Paris et en France, et vous avez raison aussi de dire que nous sommes à l'aube d'un développement qui sera très certainement important dans les années à venir.

En réponse à Mme SIMONNET qui se pose la question de l'intérêt du service Autolib', je vous renverrai vers les études qui ont été menées, Madame SIMONNET, si vous m'écoutez, vers les études qui ont été réalisées par le cabinet d'études 6T sur Autolib', je vous invite à les regarder, elles sont disponibles sur internet, et ce cabinet montre qu'une Autolib' remplace trois voitures individuelles et libère ainsi deux places de stationnement.

Donc il y a, en termes de libération de l'espace public, un report qui est tout à fait intéressant pour faire en sorte que, par rapport à l'usage d'un véhicule individuel, on soit sur un véhicule partagé entre plusieurs personnes. Et donc, il est toujours plus intéressant d'avoir un véhicule en auto-partage que de recourir à un véhicule individuel, non seulement parce que cela libère de la place sur l'espace public, mais aussi parce que la motorisation permet de ne pas avoir de rejets de polluants dans l'atmosphère, même si je partage, comme vous aussi, la préoccupation de la condition dans laquelle les véhicules électriques peuvent être fabriqués, depuis l'extraction des matières premières jusqu'au recyclage des batteries, parce que c'est bien l'ensemble du cycle de vie du produit qu'il faut regarder quand on parle de véhicule, et non pas simplement regarder ce qui sort ou pas du pot d'échappement.

Je vous rappellerai aussi que la Ville de Paris va investir 1,8 milliard d'euros dans les transports dans cette mandature dont plus de la moitié sera consacrée au développement des transports collectifs.

En ce qui concerne les réserves de M. AQUA, je crois avoir répondu en partie sur la question des redevances d'occupation du domaine public.

Pour ce qui concerne la tarification, je rappellerai, là aussi, qu'un véhicule en auto-partage coûte beaucoup moins cher que la propriété d'un véhicule. La propriété d'un véhicule, aujourd'hui à Paris, représente entre 5.000 et 6.000 euros par an, c'est-à-dire entre 400 et 500 euros par mois. L'auto-partage, lui, permet de diviser les coûts par 5 ou par 10 selon l'usage que l'on peut avoir d'une automobile.

Certes, les tarifs peuvent être considérés comme relativement onéreux. Pour autant, le recours à l'usage de l'auto-partage revient objectivement beaucoup moins cher que la possession d'un véhicule. Pour autant, nous avons proposé un amendement à votre vœu de manière à ce que puisse être étudié avec le syndicat mixte Autolib' -

puisque Autolib' n'est pas simplement un service parisien, mais un service métropolitain - la faisabilité de la mise en place d'une tarification sociale, comme vous le mentionnez dans votre vœu.

En conclusion, je vous demanderai de bien vouloir adopter ce projet de délibération qui permettra de poursuivre le déploiement et le développement du service Autolib' qui, je le rappelle, a dépassé le seuil des 100.000 locations par semaine il y a quelque temps. Cela montre aussi que ce service a tout simplement aujourd'hui trouvé son public.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI.

L'amendement est accepté, je présume, sur le vœu ?

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu n° 111 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 259).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 165.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 165).

2015 DVD 168 - Développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons désormais le projet de délibération DVD 168 relatif au développement des services de véhicules partagés à Paris. Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 112.

Je donne la parole à Mme Edith GALLOIS, pour cinq minutes maximum.

Mme Edith GALLOIS. - Je n'en aurai même pas besoin. Merci, Monsieur le Maire.

Lorsque vous nous avez soumis le projet Autolib' en 1999 - je ne sais plus - j'avais demandé au Maire pourquoi ne pas plutôt passer par des sociétés privées en les encourageant par des subventions et en les accompagnant techniquement pour leur faciliter la tâche. Faire de la place aux initiatives privées, faire jouer la concurrence : voilà ce qui nous paraît économiquement sain et dynamisant.

Alors, oui, bien sûr, nous sommes totalement favorables au développement des services privés de véhicules partagés.

Un double avantage : ils ne coûtent rien aux Parisiens et ils leur offrent une possibilité de circuler en voiture en toute liberté pour des durées plus ou moins longues quand ils en auront besoin parce que oui, il peut y avoir un besoin de voiture. Les transports en commun ne résolvent pas tous les problèmes de déplacement. Il y a donc un progrès. Vous avez compris que dans certaines circonstances, la voiture est utile.

Il y a peut-être une autre raison. C'est que, quoi que vous en disiez, l'offre de transport en commun ne répond pas toujours et uniquement aux attentes et aux besoins des Parisiens dans leur vie quotidienne ou pour leurs déplacements quand il s'agit, par exemple, de personnes à faible mobilité comme les jeunes enfants ou les personnes âgées.

D'ailleurs, concernant les jeunes enfants, je veux vous faire une suggestion : prévoyez, s'il vous plaît, de demander aux loueurs qu'ils prévoient l'option siège auto. Je ne le vois pas dans votre projet de délibération. C'est pourtant très important - d'autant qu'Autolib' ne les propose pas - pour les jeunes familles qu'il faut aider à rester à Paris. Leur permettre une circulation automobile, c'est aussi leur permettre de vivre à Paris.

Concernant les personnes âgées, leur transport n'est pas si facile que cela. Alors que l'accès des métros leur devient de plus en plus difficile, voire impossible, avec les marches à monter et à descendre. Quand on a mal au genou, c'est très difficile. Or, c'est un mal qui est très répandu quand on vieillit, qui n'empêche pas l'envie ni le besoin de circuler. C'est pour eux un vrai problème. Les bus ne sont pas toujours sur leur chemin. Les marches du métro empêchent le métro.

Permettre à leur famille d'aller les chercher sans voiture, de les emmener ou même de permettre directement à ces personnes à mobilité restreinte, âgées ou non, de se déplacer, c'est important si nous voulons que notre ville reste vivable pour tous, y compris pour ceux dont la mobilité se réduit avec l'âge.

Cette proposition nous paraît aussi aplanir les différences sociales entre ceux qui peuvent toujours s'offrir un taxi ou garder une voiture particulière à grands frais, et ceux qui n'en ont pas les moyens. Pourtant, ils peuvent aussi avoir besoin de circuler autrement qu'en métro.

Vous l'avez compris, nous sommes très favorables à ces véhicules partagés parce que cette proposition nous paraît raisonnable, pragmatique, peu coûteuse pour la collectivité et qu'ils apporteront une plus grande souplesse dans les déplacements de tous, quel que soit l'âge ou la situation économique.

Je pense qu'il faudra sûrement lui donner plus d'ampleur rapidement.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour cinq minutes.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, oui on observe une inflexion dans l'usage de la voiture particulière en France. La tendance montre bien un glissement entre la possession et l'usage de la voiture particulière. L'auto-partage est un système qui permet d'utiliser ponctuellement une voiture sans subir les inconvénients liés à sa possession.

Avec l'augmentation des prix du pétrole, les politiques de limitation de la voiture individuelle dans les villes vont devenir une nécessité. Ce projet de délibération nous propose d'accompagner le développement des services de véhicules partagés et utilisés en boucle, en complément de l'offre de transport déjà présente à Paris : réseau de transport en commun, Autolib', Vélib' ou encore taxis.

Le système dit "en boucle" ou classique signifie que le véhicule est rendu dans la station de départ. Il est possible de le réserver plusieurs heures à l'avance et il faut préciser le temps de la location. La location moyenne constatée est de 5 heures pour 40 kilomètres, avec des déplacements notamment périurbains ou, du moins, qui permettent de sortir de la ville centre.

Ainsi, 226 places sur voirie réparties sur 113 stations couvrant l'ensemble du territoire parisien, seront donc déployées.

Je tenais à préciser tout l'intérêt de cette nouvelle offre qui ne viendra pas concurrencer, mais bien compléter le service Autolib' qui, lui, est un service en trace directe.

Si ces deux types de service en boucle et en trace directe se ressemblent, leur impact n'est pas le même. Ce sont des offres de mobilité différentes. Les services de véhicules partagés en boucle, du type de celui de Mobizen, répondent à des besoins de mobilité de plus longue durée, de type demi-journée, jour ou week-end, et pour des kilométrages moyens plus importants que le service Autolib'.

Loin d'être concurrents, ces services sont donc parfaitement complémentaires. D'ailleurs, les personnes abonnées à la fois au service Autolib' et à Mobizen ont les pratiques les plus éco-mobiles : 87 % d'entre elles n'ont pas de voiture et continuent d'utiliser l'ensemble des modes alternatifs, comme les transports collectifs, le vélo et la marche.

Ces chiffres, que je viens de vous citer, viennent d'une étude récente en collaboration avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. L'auto-partage en boucle offre des bénéfices évidents : une très forte diminution de la possession et de l'usage de la voiture personnelle, une augmentation importante de l'ensemble des moyens de transports alternatifs à la voiture particulière et, troisièmement, une alternative jugée plus économique et pratique que la voiture particulière.

Il s'agit bien d'un complément évident en politique d'éco-mobilité. Grâce à ce dispositif, la Ville de Paris contribue concrètement à la démotorisation des ménages parisiens et au développement du panel des solutions de mobilité proposées, tout en incitant à l'usage du véhicule récent et respectueux de l'environnement.

Nous soutenons fièrement cette mesure de notre collègue, Christophe NAJDOVSKI. Quand nos décisions participent au développement de l'économie, de la fonctionnalité, tout en préservant l'environnement et en pacifiant l'espace public, on ne peut qu'applaudir.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, contrairement à Autolib', l'idée d'un service de véhicules partagés peut participer à une bifurcation écologique des transports et, par ailleurs, à certaines conditions. Comme le disait Christophe NAJDOVSKI tout à l'heure, nous devons évidemment poursuivre la bataille culturelle contre l'illusion de la nécessité de la possession de la voiture particulière.

C'est l'un des éléments importants dans la lutte contre la pollution atmosphérique. C'est d'ailleurs aussi pour cela que je désapprouvais, dans le cadre du Plan de lutte contre la pollution, l'instauration des aides à l'achat de véhicules moins polluants, parce que justement, je souhaite qu'on sorte de l'illusion de la possession de la voiture individuelle, fût-elle électrique.

Alors, en même temps, tout d'abord, il faudrait que ce service ne soit pas livré au secteur marchand, plus soucieux de tirer profit d'un secteur très rentable que de garantir un service d'intérêt général. Et parmi les neuf opérateurs retenus, eh bien, on compte Bluecarsharing et I.E.R., deux filiales du groupe Bolloré, une fois de plus, ainsi que Ubeeqo, filiale d'Europcar. On a donc affaire en réalité à des multinationales, bien plus préoccupées par l'évolution de leur cours en bourse que par l'écologie et la protection de l'environnement.

Et je le redis : le capitalisme vert n'est pas compatible avec une lutte efficace contre la crise climatique. On ne peut pas résoudre le problème de la pollution en s'appuyant sur le même système que celui qui la provoque et l'intensifie. Alors, pourquoi la Mairie de Paris n'a-t-elle pas préféré développer ce service d'autopartage avec des entreprises de l'économie sociale et solidaire ? Les priorités de ce secteur sont pourtant plus compatibles avec l'exigence d'un service public de qualité au service des Parisiennes et des Parisiens.

Alors, on va me dire, comme on m'a dit en Conseil d'arrondissement, qu'aucune structure de l'économie sociale et solidaire n'a postulé. Mais quel accompagnement a été mis en place en amont pour y arriver ? Je ne suis pas sûr qu'il y en ait eu un. Or, je suis persuadée qu'un travail en amont - bien sûr, cela prend du temps pour faire émerger un projet de l'économie sociale et solidaire - sur les voitures en autopartage aurait pu être possible, aurait dû être possible.

Il aurait fallu également, du coup, adapter la logique du marché pour que les choses puissent être compatibles. Donc j'aimerais avoir un peu des éléments sur ce qui néanmoins a bien dû être tenté, recherché en amont. Cela m'intéresse.

Ensuite, on nous rejoue l'air de la voiture électrique qui serait écologique, propre, respectueuse de l'environnement. La Mairie va-t-elle imposer que les bornes de rechargement des véhicules soient alimentées par des énergies renouvelables ? Je sais qu'il y a une bataille sur cette question pour que la part du renouvelable dans nos consommations électriques prenne le dessus. Réactualisez mes informations sur ce qu'il en est concernant ces charges-là, car il me semble que des vœux avaient été présentés, notamment par le groupe Europe Ecologie - les Verts, mais je voudrais savoir s'ils étaient adaptés à la question de ces bornes électriques de recharge ou pas, ou si c'était limité à la consommation électrique dans nos équipements publics.

La voiture électrique n'est pas un véhicule propre. Elle pollue et produit des déchets durables en utilisant des batteries au lithium et de l'électricité produite généralement d'abord par le nucléaire.

En fait, il faut, comme tout à l'heure, bien prendre conscience que l'on touche toujours au problème de fond. Si l'on veut inscrire Paris pour de bon dans la transition écologique, il faut arrêter de tout voir par le petit bout de la lorgnette. Cantonner les solutions au niveau des individus, c'est une étape, c'est important, mais ce n'est pas cela qui fait changer le système.

Et donc, il faut absolument utiliser l'argent public pour développer des transports publics accessibles et performants. Donc oui, bien sûr, vous m'avez, Monsieur NAJDOVSKI, rappelé les sommes conséquentes mises dans le cadre du programme d'investissement. Mais j'en reparlais tout à l'heure avec ma collègue, mes chers

collègues, prenez les transports en commun, en cette période de canicule, sur un certain nombre de lignes totalement saturées, c'est juste un cauchemar. C'est juste une situation extrêmement insupportable. Nous savons que nous avons un retard énorme pour désaturer des lignes et la prise de transports en commun doit être synonyme de bien vivre. Or, en ce moment, les transports en commun sont une souffrance, sans parler de tous les problèmes sur les lignes de R.E.R., du fait de l'insuffisance des effectifs pour effectuer les maintenances qui fait qu'il y a un certain nombre de pannes à répétition, de retards à répétition, et que pour les personnes qui ont donc des distances domicile-travail très longues, le cauchemar devient vraiment invivable.

Donc oui, nous devons aussi plus globalement, je le redirai et le redirai sans cesse, repenser l'aménagement du territoire pour réduire les distances domicile-travail, lutter contre l'étalement urbain et lutter contre les spécialisations de zones, et c'est ma conclusion.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Julie BOILLOT du groupe UMP, pour cinq minutes maximum.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, par ce projet de délibération, la Mairie de Paris ajoute une nouvelle offre à la politique de déplacements pour inviter les Parisiens à se séparer de leur véhicule personnel dans leur quotidien, et c'est une bonne chose.

Unaniment, nous avons fait de la lutte contre la pollution due au trafic routier une priorité absolue, et nous savons bien que seul un changement de comportement des habitants à l'échelle du territoire métropolitain pourra changer la donne. Pour cela, les décideurs doivent multiplier les offres de mobilité et l'autopartage devrait lever les dernières réticences de certains de nos concitoyens qui ont élevé leur véhicule personnel au rang de membre de la famille.

Alors, j'ai lu attentivement les documents fournis, conventions et annexes comprises, et permettez-moi de formuler quelques questions et remarques. Les questions d'abord : est-il envisagé de créer un support commun aux six opérateurs pour éviter la multiplication des cartes d'abonnement ? On peut facilement penser que nos concitoyens, tentés par l'aventure de l'autopartage, s'abonneront à la borne près de leur domicile, mais également à celle à proximité de leur travail. On peut imaginer aussi des situations où l'on achète un produit volumineux et que l'on réserve l'utilitaire le plus proche du magasin. Bref, la multiplicité des usages nous impose à réfléchir à un support commun pour garantir le maximum de souplesse aux utilisateurs, et donc, assurer le succès de ce nouveau service.

Ensuite, quels seront les tarifs pratiqués ? Il est sûrement trop tôt pour connaître exactement les abonnements et tarifs pratiqués par les six opérateurs, mais Monsieur NAJDOVSKI, avez-vous une fourchette approximative du coût d'une demi-journée, d'une journée et d'un week-end.

Enfin, pourquoi maintenir 4 véhicules essence ? Je rappelle que vont être déployés 49 véhicules électriques, dont 17 utilitaires, 42 citadines et berlines hybrides rechargeables, 131 citadines et berlines non rechargeables et 4 véhicules essence. Sur 226 véhicules mis en service, le chiffre de 4 est totalement insignifiant et ne pourrait-on pas, pour le symbole, se passer de ces 4 véhicules ?

Et je terminerai par deux remarques. D'abord, je trouve regrettable que dans l'ensemble des documents soumis, il ne soit jamais mentionné le refus du diesel. C'est une évidence, certes, mais pour le symbole, pour la pédagogie, il serait appréciable de rappeler ce principe unanimement revendiqué, d'autant plus, et c'est l'objet de ma deuxième remarque, que la rédaction actuelle des deux conventions laisse une brèche juridique à ce sujet.

En effet, dans l'article 4, la convention "véhicules thermiques" renvoie à l'annexe 1, qui doit fixer la catégorie et la motorisation de chaque véhicule mis en service, mais force est de constater que le document en question ne mentionne aucun de ces deux critères. Nous avons juste la communication de la localisation de la station, de l'opérateur et de la redevance payée. En votant en tant que tel le projet de délibération, nous rendons opposables les documents rattachés et de fait, les opérateurs n'auront aucune obligation contractuelle de respecter la répartition des motorisations, et surtout l'exclusion du diesel pour les flottes de véhicules.

L'erreur se répète et s'amplifie dans la convention "véhicules électriques rechargeables", puisqu'elle fait référence à l'annexe 1, et non à l'annexe 2 qui lui est spécialement dédiée. Le copier-coller a parfois ses limites.

Donc il serait judicieux de procéder à ces corrections avant le vote de notre Conseil pour s'éviter des déconvenues juridiques, car il serait assez affligeant de voir circuler dans Paris 226 véhicules diesel d'autopartage.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BOILLOT.

J'avais une inscription pour le groupe UMP de M. Franck LEFEVRE. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre ou vous avez résumé pour l'ensemble de votre groupe ? Merci beaucoup.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, qui va tenir en cinq minutes pour répondre à toutes ces nombreuses questions, j'en suis sûr.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Absolument. Merci, Monsieur le Maire.

Afin d'augmenter l'offre de mobilité pour les Parisiens et afin d'offrir une alternative supplémentaire à la possession d'une voiture, la Ville de Paris lance S.V.P., le service de véhicules partagés. Ce service de location de voitures offert par des sociétés de partage de véhicules souffre aujourd'hui, à Paris, d'un manque de connaissance et de visibilité pour le grand public. Il faut dire d'ailleurs que ce service aujourd'hui reste confiné, le plus souvent, dans des parkings souterrains, et pourtant, le développement de ce service a un grand intérêt pour la mobilité, ainsi que pour l'espace public parisien.

En effet, selon une étude du bureau d'études 6t, que je citais déjà tout à l'heure, un véhicule en autopartage remplace, pour ce qui le concerne, sept voitures particulières. Il libère ainsi six places de stationnement en voirie, ce qui est très intéressant pour ce qui est de la question de l'occupation de l'espace public.

La Ville de Paris a donc souhaité assurer une plus grande visibilité à ces services d'autopartage en lançant S.V.P., ce service de véhicules partagés. Nous avons fait appel à une mise en concurrence avec un appel public, sur 113 stations en voirie, qui comprennent chacune deux places de stationnement qui ont été octroyées aux prestataires qui ont candidaté. Six sociétés ont ainsi été sélectionnées pour participer à S.V.P. : Bluecarsharing, Communauto, I.E.R., KeyLib, Ubeeqo et Zipcar. Je précise qu'un des opérateurs pressentis s'est retiré, ce qui a d'ailleurs motivé le dépôt de l'amendement de l'Exécutif n° 112.

La Ville de Paris a souhaité que ces stations soient réparties dans l'ensemble des arrondissements parisiens et implantées à proximité immédiate des stations Autolib' afin de souligner la complémentarité de ces deux types de service.

Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des 20 maires d'arrondissement qui ont participé activement aussi à la définition des emplacements de ces futures stations.

Je souligne également la question de la complémentarité entre ce nouveau service et Autolib'.

Autolib', de par ses tarifs et son organisation, cible plutôt des locations de courte durée, d'une durée moyenne de 35 minutes, avec un fonctionnement dit "en trace directe", c'est-à-dire d'un point A à un point B.

Par contre, le service S.V.P. vise, en revanche, des locations plutôt à la demi-journée ou à la journée, avec l'obligation de ramener son véhicule à la station où il a été emprunté. C'est ce qu'on appelle donc le fonctionnement "en boucle".

Pour les locations de plus longue durée d'ailleurs, les Parisiens pourront continuer à se tourner vers des services de location plus traditionnels.

Conformément à notre plan d'amélioration de la qualité de l'air - d'ailleurs, j'en profite pour dire qu'il entre en vigueur aujourd'hui, à partir de ce 1er juillet -, la Ville de Paris a insisté sur la nécessité d'une motorisation non diesel. Je le précise, notamment pour Mme BOILLOT.

Ce sont ainsi 49 véhicules, dont 17 utilitaires, qui seront en motorisation électrique, 42 voitures seront des hybrides rechargeables, 131 seront des hybrides classiques électrique/essence et 4 effectivement auront une motorisation essence classique. C'est relativement résiduel et je pense que, très rapidement, ces véhicules seront amenés à être remplacés par d'autres encore moins polluants.

Pour répondre à la diversité des besoins, plusieurs types de véhicules sont d'ailleurs proposés. Il y aura des citadines, des berlines, des monospaces mais aussi des fourgonnettes, donc des utilitaires, que les Parisiens pourront emprunter lorsqu'ils en ont besoin.

Cette mise à disposition de places de voirie est un début et nous avons pour ambition de créer à l'avenir de nouvelles places et, ainsi, suivre d'autres grandes capitales, comme Montréal ou New York qui ont fait des services

d'autopartage, des services qui offrent un maillage relativement dense, de manière à pouvoir offrir une alternative à la possession ou à l'usage d'un véhicule individuel.

Pour répondre très rapidement aux différents orateurs, je mentionnerai le fait que ce système ne coûte rien à la Ville de Paris. Au contraire, il lui rapporte avec des conventions d'occupation du domaine public. Ce sont des services d'intérêt général, puisque nous avons mis dans le cahier des charges des obligations, notamment en termes de motorisation, qui répondent justement à cet intérêt général et au fait notamment de lutter contre la pollution.

Pour répondre à Mme SIMONNET sur la question de l'économie sociale et solidaire, il se trouve que, aujourd'hui, les acteurs de l'autopartage ne se trouvent pas, malheureusement, et je le déplore comme vous, dans ce secteur-là.

Il se trouve qu'il y avait auparavant une association qui s'appelait Caisse-Commune, qui est devenue Mobizen et qui a été rebaptisée Communauto, mais qui reste quand même dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire, même si elle n'en a pas forcément le statut juridique. Elle fait partie aussi des intervenants et des opérateurs qui pourront donc offrir ces véhicules en autopartage.

Je terminerai par une réponse à Mme BOILLLOT sur la question du support commun aux six opérateurs.

La façon dont nous avons procédé et ce que nous permet aussi la réglementation nous a obligés à faire cet appel public à concurrence. Nous ne pouvions pas affecter l'ensemble des 226 places à un opérateur unique, ou alors il aurait fallu, dans ce cas-là, recourir à une D.S.P. Nous avons choisi le modèle de la mise en concurrence, qui permettait aussi d'offrir un service qui soit à la fois attractif pour les usagers mais aussi intéressant pour la Ville de Paris en termes de valorisation de l'espace public.

Quant aux tarifs qui sont pratiqués, ils sont évidemment extrêmement variables, selon les formules d'abonnement que l'on choisit et aussi l'usage que l'on a des voitures.

Simplement rappeler que l'usage d'un véhicule en autopartage représente en moyenne 500 euros à 1.000 euros par an, ce qui représente 5 à 10 fois moins que la possession d'un véhicule individuel.

Donc, là aussi, je crois que c'est un projet qui permettra non seulement d'aller dans le sens de la mobilité durable mais aussi de l'économie pour les Parisiens.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 112 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 112 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 168 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DVD 168).

2015 DVD 180 - Projet Citylab (Logistique urbaine zéro-émission). Demande de cofinancement auprès de la Commission européenne.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 180 relatif au projet Citylab, logistique urbaine zéro émission.

J'avais une demande de parole de M. VESPERINI.

Est-ce que quelqu'un veut s'en faire le porte-parole au groupe UMP ?

Eh bien, je vous propose que nous passions au projet de délibération... pardon, aux vœux non rattachés.

On le vote quand même ?

Nous allons donc le mettre aux voix.

Merci de ce rappel, Monsieur BARGETON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 180.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 180).

Vœu déposé par Mme TAÏEB relatif au stationnement résidentiel des voitures pendant la période estivale.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés : le vœu référencé n° 113, déposé par Mme TAÏEB, est relatif au stationnement résidentiel pendant la période estivale.

Je donne donc la parole à Mme Karen TAÏEB, pour 2 minutes.

Mme Karen TAÏEB. - Merci.

Mon vœu va dans le sens d'une moindre utilisation de la voiture. Il concerne le stationnement résidentiel durant la période estivale à Paris.

La gratuité du mois d'août n'étant plus en vigueur depuis notre vote en décembre dernier, nombre de Parisiens, qui avaient l'habitude de laisser leur voiture, privilégiant d'autres moyens de transport pour partir en vacances, se sont demandé comment faire pour payer leur parcimètre sans être présents physiquement, le prix des parkings étant bien trop cher pour un grand nombre d'entre eux.

J'ai donc souhaité que le Conseil de Paris émette le vœu afin que soit mis en place, dès le début de la période estivale 2015, le paiement via Internet ou Smartphone depuis leur lieu de vacances.

Pour en avoir parlé avec lui il y a quelques mois, je sais que notre collègue Christophe NAJDOVSKI est sensible à cette préoccupation de nos concitoyens.

Apparemment, ce mode de paiement pourrait prochainement être mis en place, ce dont je me félicite. Dans ce cas, quelles en seraient les modalités ?

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame TAÏEB.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie notre collègue Karen TAÏEB de ce vœu, puisque nous annonçons, il y a quelques semaines ou quelques mois, la mise en place d'outils visant à faciliter le stationnement. C'est chose faite avec la généralisation sur tout le territoire parisien, à compter d'aujourd'hui, 1er juillet, du paiement par téléphone ou par Internet. Ce paiement était auparavant limité aux quatre premiers arrondissements de Paris. Donc, désormais à partir d'aujourd'hui, on peut, sur l'ensemble du territoire de Paris, payer son stationnement par téléphone mobile ou par Internet.

Cette expérimentation a été menée dans les arrondissements centraux. Elle s'est donc avérée concluante.

Ce service de paiement par téléphone est baptisé "Pay Mobile" ; on va pouvoir, grâce à ce service, payer à distance, donc on n'a pas besoin d'être physiquement présent au moment du paiement du stationnement.

Je rappelle néanmoins que le Code de la route, qui est applicable sur toutes les voies de France, ne permet pas de stationner plus de sept jours sur un même emplacement.

Ce qui était valable auparavant continue à l'être aujourd'hui, donc si des Parisiens laissent stationner leur véhicule sur un même emplacement au-delà de sept jours, ils se livrent, je dirais, au risque de la possibilité... enfin, ils seront donc en infraction et donc il faut aussi que les Parisiens sachent que laisser stationner son véhicule plus de sept jours n'est pas autorisé et que c'est une réglementation qui est nationale.

Pour autant, les Parisiens auront la possibilité de stationner dans les parcs de stationnement souterrains concédés de la Ville de Paris, bénéficier de tarifs préférentiels qui sont adaptés aux résidents abonnés, ainsi que dans 49 parcs supplémentaires qui offrent des tarifs avantageux pour les résidents petits rouleurs.

Il existe aussi des parcs dit "dézonés" où les résidents parisiens peuvent bénéficier de tarifs plus attractifs encore, comme au parc de la rue Watt dans le 13^e arrondissement.

Pour conclure, je dirai que la mise en place des outils de paiement à distance répond à la demande qui est formulée dans votre vœu. Je vous proposerai donc de le retirer parce qu'il est déjà exaucé. Les Parisiens qui partiront en vacances au mois d'août auront la possibilité de payer à distance leur stationnement, même s'ils ne sont pas présents à Paris.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI.

Est-ce que le vœu est retiré, Madame TAÏEB ?

Mme Karen TAÏEB. - Tout à fait, je retire mon vœu parce que j'ai eu pleinement satisfaction.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux restrictions de circulation dans le cadre de la lutte contre la pollution.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 114 et n° 114 bis, déposés par le groupe Communiste - Front de Gauche et l'Exécutif ont trait aux restrictions de circulation dans le cadre de la lutte contre la pollution.

Je donne la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ... ou à son représentant ? Pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la lutte contre la pollution atmosphérique est un enjeu majeur, tant environnemental, sanitaire, économique que social.

Le plan d'action de la Ville contre la pollution des véhicules à moteur est ambitieux mais, comme nous l'avons déjà souligné, la dimension sociale ne peut être oubliée. Les plus pauvres, qui possèdent souvent des véhicules anciens, les plus polluants, seront les premiers touchés par les mesures d'interdiction et pour beaucoup d'entre eux, l'usage de la voiture n'est pas un luxe. C'est souvent une nécessité imposée par le travail : des horaires décalés et/ou un travail mal desservi.

C'est aussi une nécessité pour les moins mobiles, comme les personnes en situation de handicap.

Bien sûr, il reste la possibilité de changer de véhicule, mais l'aide prévue dans la loi de transition énergétique est insuffisante et plafonnée à 25 % du prix du véhicule. Pour un budget modeste, un véhicule déjà à 10.000 euros, qui représentent déjà une certaine somme, ne sera subventionné au maximum qu'à hauteur de 2.500 euros. C'est insuffisant.

Nous ne pouvons pas laisser les pauvres faire les frais dans leur portefeuille ou leur quotidien de mesures d'interdiction.

Pourtant, il serait aisé d'accompagner les plus modestes en prévoyant des dérogations pour primo, les travailleurs, qui travaillent avec des horaires incompatibles avec une desserte en transport en commun et secondo, pour les personnes handicapées, qui pourraient toujours avoir besoin de leur véhicule. Cela pourrait être un minimum.

Je précise enfin un point important. Si nous visons à accompagner les plus modestes, cela n'est dans notre esprit que provisoire, bien sûr. Nous ne pensons qu'aux véhicules qui auraient été achetés avant nos délibérations. A terme, leur obsolescence les fera disparaître des routes parisiennes et ailleurs.

Ce qu'il faut viser, c'est interdire l'achat de nouveaux véhicules polluants. Nous pensons qu'il est possible de viser l'extinction progressive, j'insiste, progressive, du parc ancien et non son éradication sous forme de couperet. C'est la méthode que nous voulons adapter, mais certainement pas l'ambition d'éradication des véhicules les plus polluants.

C'est l'ambition de notre vœu.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI. 2 minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons déjà adopté un vœu au Conseil de Paris d'avril, demandant, je cite, "que la Ville de Paris approfondisse le travail engagé dans le cadre de son plan d'action de lutte contre la pollution atmosphérique, d'une part avec la métropole en vue d'un fonds de soutien métropolitain, qui permettra aux collectivités adhérentes de mettre en place des aides ciblées pour les personnes les plus vulnérables concernées par les mesures restreignant la circulation, d'autre part, en vue d'étudier la possibilité de dérogations spécifiques pour les travailleurs ayant besoin d'un véhicule personnel pour se déplacer".

Le vœu que vous déposez aujourd'hui est très proche puisqu' il a trait aux catégories de personnes susceptibles de bénéficier de dérogation.

Sur cette question de dérogation, la réflexion depuis le mois d'avril a progressé mais nous ne pouvons pas encore affirmer précisément quelle catégorie pourra en bénéficier.

Sur la politique menée à l'attention des plus modestes, la piste du fonds de soutien a été validée par la Conférence métropolitaine du 23 juin qui s'est déroulé à Boulogne-Billancourt et à laquelle vous étiez je le sais, présent. Il reste donc à en définir les contours.

L'Exécutif ne peut pas donner un avis favorable à votre vœu. En revanche, je vous propose un vœu qui nous engage à examiner la piste de la dérogation accordée aux personnes en situation de handicap et à présenter le dispositif de fonds de soutien d'ici à la fin de l'année, lors de la prochaine Conférence métropolitaine. Nous vous proposons donc de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Monsieur AQUA, est-ce que le vœu n° 114 est retiré ?

M. Jean-Noël AQUA. - Il est retiré et nous souhaitons qu'un groupe de travail se positionne rapidement sur la mairie pour travailler sur ces questions.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Entendu. Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 260).

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif aux voies de circulation réservées sur l'A1 et l'A6.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 115, déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, est relatif aux voies de circulation réservées sur l'autoroute A1et l'autoroute A6.

Je donne la parole au président du groupe RGCI, M. Jean-Bernard BROS, pour 2 minutes.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, en avril dernier une voie réservée aux bus et taxis a été mise en place sur une fraction de l'A1 et de l'A6. Nous nous étions à l'époque réjouis de cette mesure.

Notre groupe est engagé sur la question depuis le début de la mandature et avait d'ailleurs déposé un vœu pour une telle voie sur le périphérique.

Mais le 7 juin dernier, suite à une saisine en justice d'une fédération de VTC, l'usage de la voie réservée de l'A1 a été suspendu pour, je cite, "atteinte au droit de la concurrence".

J'évoquais hier, lors des questions d'actualité, l'intérêt que la Ville de Paris aurait à soutenir les entreprises de véhicules de tourisme avec chauffeur et à leur ouvrir l'accès à ce type de dispositif. En effet, les VTC sont de plus en plus utilisés et plébiscités par les Parisiens mais aussi par les visiteurs en raison notamment de leur qualité de service.

Nous regrettons bien sûr la décision de suspension de la voie réservée, mais nous demandons, par ce vœu, que la Ville apporte son soutien à la fédération des VTC. Il nous faut interpellier la Préfecture de police afin que soit rédigé un nouvel arrêté permettant la remise en usage rapide d'une voie réservée aux taxis, bus et VTC sur l'autoroute A1, et que la voie réservée sur l'A6 soit maintenue dans les mêmes conditions.

Paris doit prendre ses responsabilités sur un sujet sur lequel l'attente des habitants est forte.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI, et M. le représentant du Préfet de police dira un mot sur un sujet qui, évidemment, est de sa compétence.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu, Monsieur le Président, fait référence à la suspension de l'usage de la voie réservée aux taxis et autobus entre Roissy et Paris, suite à l'avis du Tribunal administratif de Montreuil, et vous demandez que la Ville de Paris interpelle la Préfecture afin que soit rédigé un nouvel arrêté permettant aux VTC de circuler sur cette voie réservée et qu'il en soit de même sur la voie réservée de l'autoroute A6.

Or, le Gouvernement a demandé dans un communiqué, le 17 juin dernier, au Tribunal de Montreuil le réexamen de la décision de suspension de la voie réservée sur l'autoroute A1. Le Gouvernement a également annoncé qu'il se pourvoira en cassation devant le Conseil d'Etat.

Le communiqué précisait que le Gouvernement était, je cite, "déterminé à permettre la mise en place de voies réservées conformément aux travaux de concertation conduits en 2014 pour accueillir les usagers des aéroports, en particulier les touristes étrangers, dans les meilleures conditions".

Le même communiqué précisait que le Gouvernement donnerait rapidement des instructions écrites, précises, au Préfet sous la forme d'une circulaire qui répertoriera notamment toutes les infractions pouvant faire l'objet de sanctions dans le transport public particulier de personnes. Je pense aux taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.

L'actualité et les conflits multiples impliquant taxis et VTC nous l'ont montré : le besoin de clarification du droit s'impose comme une urgence, mais ce n'est pas à la Ville de Paris de le faire.

Le Gouvernement entend qu'il soit procédé rapidement à ces clarifications indispensables, qui sont sources de contentieux multiples.

Nous ne pouvons que soutenir ce besoin de clarification exprimé par le Gouvernement et nous émettrons un avis défavorable à votre vœu, qui risque d'interférer dans un débat déjà houleux.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est à M. le représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, vous avez interpellé M. le Préfet de police hier en questions d'actualité sur ce sujet et, en complément des informations qu'il vous a données, je souhaiterais vous apporter quelques précisions.

Effectivement, la création des voies dédiées sur l'A1 et l'A6 a par le Gouvernement vise à fluidifier la circulation de tous les usagers, y compris les V.T.C. En effet, le dispositif se compose d'une voie dédiée sur l'A1 et d'une mesure visant à faciliter l'insertion des usagers sur l'A1 sur le boulevard périphérique.

Ainsi, il apparaît que les données relevées après les premiers jours de mise en œuvre du dispositif corroborent les estimations préalables puisque la voie dédiée, telle qu'elle résulte de l'arrêté préfectoral, fait gagner à tous les usagers, y compris les V.T.C., environ 3 à 4 minutes sur le trajet Roissy-Paris par rapport à la situation antérieure, alors que les taxis bénéficiant de la voie réservée ont un gain de 5 à 8 minutes.

S'agissant de la voie réservée, le Gouvernement a souhaité en limiter l'accès à certains utilisateurs dans un but d'intérêt général, à savoir principalement les bus, les taxis ainsi que le transport des personnes handicapées. Tous ces services sont référencés dans le plan de déplacements urbains de la région Ile-de-France, ce qui n'est pas le cas des V.T.C.

A cet égard, les taxis s'inscrivent donc dans le maillage organisé et obligatoire d'une offre de transport régulé. Les taxis sont astreints à une tarification définie par l'autorité publique et à un certain nombre de règles bénéficiant aux clients en matière de sécurité.

Enfin, il convient d'observer que la mesure de réservation d'une voie particulière sur les pénétrantes en provenance des aéroports est logiquement couplée à une autre mesure s'imposant aux taxis, actuellement en cours de mise en œuvre, à savoir l'instauration d'un tarif forfaitaire obligatoire et fixé par arrêté ministériel.

Lorsque ces deux mesures seront simultanément déployées, la régularité du temps de parcours garanti par la voie réservée sera le complément logique du forfait obligatoirement appliqué par le taxi.

Comme vous l'avez rappelé, dans le prolongement de cette position du Gouvernement, le Préfet de Seine-Saint-Denis a demandé au juge le réexamen en référé de la décision en s'appuyant sur l'article du code de la justice administrative. Il a également formé un pourvoi en cassation contre le jugement.

Par ailleurs, l'arrêté conjoint relatif à l'A6a qui a été également attaqué, est actuellement défendu sur des bases similaires lors d'une audience prévue le 6 juillet prochain.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le vœu est-il maintenu après ces explications ?

M. Jean-Bernard BROS. - Je suis tellement convaincu de ce qu'il y a dans ce vœu que je le maintiens.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Il y a une demande d'explication de vote de M. David BELLIARD, du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Un petit mot sur ce vœu. Les questions relatives à la concurrence entre les taxis, qui opèrent dans un marché extrêmement réglementé, et les VTC qui, à l'autre extrême, travaillent dans un marché marqué par une très forte précarité et sans réglementation, sont extrêmement complexes. Si les bénéfices, en termes de services offerts par les VTC, sont indéniables pour les consommateurs, les contraintes et les évolutions auxquelles font face les taxis sont très importantes et remettent en cause leur modèle économique et leur survie.

Comme l'a rappelé Christophe NAJDOVSKI, on ne peut pas régler cette situation par à-coup, par de petites mesures dispersées, il faut une loi qui encadre l'ensemble du marché, taxi et V.T.C. Cette loi ne relève pas du Conseil de Paris mais de l'Etat. Elle est urgente et, pour toutes ces raisons, nous ne voterons pas le vœu qui nous est proposé ici.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au tracé de la ligne de bus 85.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons les vœux référencés n° 116 et n° 116 bis, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif, relatifs au tracé de la ligne de bus 85.

La parole est à Mme BERTHOUT, pour 2 minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Alors, mes chers collègues, mi-juin, j'apprends par mon adjointe chargée notamment des déplacements, d'une manière tout à fait non prévue d'ailleurs, lors d'une réunion dont le titre était "Ligne 85" que le S.T.I.F. et la R.A.T.P. s'apprêtent en fait à régler le sort de l'arrêt de la ligne 85. Ligne 85 qui serait étendue par le nord de 1,4 kilomètre et cette extension par le nord aurait pour conséquence d'arrêter la ligne côté sud, en particulier dans le 5e arrondissement, de l'arrêter au niveau de Châtelet, ce qui fait que nous ne sommes plus desservis. J'ajoute qu'à cette réunion, la Ville de Paris n'était pas représentée et qu'il n'y avait que mon adjointe.

Si, par hasard, cette décision, tout à fait unilatérale, était mise en application, cela voudrait dire que, chaque jour, les gens qui arrivent à Châtelet, les usagers, doivent prendre une correspondance, qu'ils perdent au moins 2 heures 30 par semaine. Le centre de l'arrondissement est déjà insuffisamment desservi, notamment il n'y a pas de ligne de métro qui passe.

C'est pourquoi j'ai déposé un vœu et je demande à la Ville vraiment d'être à nos côtés au nom de la desserte équitable de tout le territoire parisien. Je demande à ce que l'on défende auprès du S.T.I.F. et de la R.A.T.P. le maintien de ce tronçon qui est absolument majeur de la ligne 85, et nous proposons d'ailleurs, si c'est possible, d'avoir, ce qui avait déjà été évoqué lors de la précédente mandature, un point de départ et un terminus plus accessible place du Panthéon. Et que surtout on propose au S.T.I.F. et à la R.A.T.P. de modifier à partir de Châtelet le parcours de la ligne 85 dans le sens de Saint-Ouen-5e arrondissement, vers la rue Saint-Jacques en lieu et place du boulevard Saint-Michel.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, votre vœu porte sur la concertation qui est réalisée actuellement par le S.T.I.F. au sujet de l'itinéraire de la ligne 85, afin de la prolonger au nord à Saint-Ouen pour desservir d'ici la fin de l'année la nouvelle Z.A.C. des Docks.

A ce stade de l'étude et des discussions menées par le S.T.I.F., celui-ci considère que ce prolongement ne peut pas se faire sans couper la ligne 85 dans Paris, en limitant son terminus au Châtelet au lieu du Luxembourg, et c'est ce point qui fait débat.

J'ai bien noté que seule la mairie du 5e arrondissement avait pu être consultée pour le moment par le S.T.I.F. sur cette modification, à l'occasion d'une réunion tenue au début du mois de juin, et je ne peux pas me satisfaire de cette situation. J'ai pris note également des objections que la mairie du 5e formule sur cette modification de la ligne.

Si je ne partage pas tous les considérants de votre vœu, notamment quand vous dites qu'une coupure générerait 2 heures 30 supplémentaires de temps, cela semble peut-être une appréciation exagérée, pour autant, je partage votre attente et je vais même au-delà : je demande que la concertation soit menée avec l'ensemble des arrondissements impactés, donc tous ceux qui sont desservis par la ligne, et ceci en toute transparence au vu des données sur l'utilisation de cette ligne.

A cet égard, j'entends renouveler cette exigence sur la méthode de concertation auprès du S.T.I.F. sur la base du vœu de l'Exécutif que je propose aujourd'hui.

Je souhaite également à l'occasion de ce vœu remettre en perspective le projet de restructuration du réseau de bus parisien pour réfléchir de façon plus cohérente à la desserte de l'ensemble de votre arrondissement, du 5e, et plus largement du territoire parisien.

Je rencontrerai d'ailleurs la directrice générale du S.T.I.F., le 9 juillet, afin d'avancer sur ce projet et je renouvellerai ma demande afin que la concertation soit engagée par le S.T.I.F. à l'échelle parisienne très rapidement.

Car c'est bien ce processus qui permettra de mettre en œuvre les évolutions nécessaires du réseau de bus parisiens dans la recherche de l'intérêt général, en consultant les Parisiens et les élus de chaque mairie d'arrondissement.

Pour ces raisons, je donne un avis défavorable à votre vœu et je vous propose d'adopter le vœu de l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Est-ce que le vœu n° 116 est maintenu, Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je le maintiens parce que je n'ai pas entendu l'Exécutif dire qu'il était défavorable au fait qu'on pouvait imaginer de supprimer des arrêts entre Châtelet et le 5e.

Pour votre information, ce n'était pas une réunion de concertation, on nous a mis devant le fait accompli et on a accepté de repousser cette décision à une commission de S.T.I.F. ultérieure qui pourrait intervenir en octobre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Entendu, Mme BERTHOUT. Le vœu est donc maintenu avec avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 261).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la circulation des cars de tourisme (9e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 117 et n° 117 bis, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif, ont trait à la circulation des cars de tourisme.

Je donne la parole à Mme BÜRKLI, pour 2 minutes.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un sujet sur lequel je suis déjà intervenue à plusieurs reprises depuis le début de cette mandature et dans cet hémicycle. Ce n'est pas une obsession, ni une obstination, il s'agit plutôt de persévérance car, sur ce sujet précisément, à travers la problématique de la circulation des cars de tourisme, à Paris, j'entends défendre la qualité de vie des habitants, la lutte contre la pollution de proximité et atmosphérique, et la lutte contre le bruit. Vous conviendrez que cette cause me paraît juste et légitime, notamment à la veille de la COP 21.

Ma proposition, vous la connaissez, puisque je la défends depuis un an. Elle est simple, elle consiste à interdire la circulation et le stationnement des cars de touristes dans les rues perpendiculaires au boulevard Haussmann et dans le 9e arrondissement. Vous le savez aussi, il s'agit des rues de Provence, de la Chaussée d'Antin et de Mogador.

Récemment vous avez pris avec le Préfet de police un arrêté conjoint qui renouvelle le droit aux cars de tourisme de circuler dans ces rues. Je le déplore, car dans ce dossier il y a deux sujets. D'un côté, c'est les cars de tourisme les plus polluants, et je soutiens le plan mis en œuvre à partir d'aujourd'hui d'interdire ceux qui sont les plus polluants, ce type de véhicules dans Paris. Mais il faut aller beaucoup plus loin, la pollution de proximité, le bruit, les embouteillages, le flux de touristes très important, et c'est une chance aussi dans ce quartier, dans ces rues. Tous ces phénomènes ne sont pas adaptés à cet usage à ces endroits.

Je demande donc à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police d'ajouter dans un premier temps les rue de Provence, de la Chaussée d'Antin et de Mogador à la liste des rues dans lesquelles la circulation est interdite aux autocars de tourisme. Je souhaite également que l'on avance enfin sur des modes de transports alternatifs pour gérer les flux de touristes, que l'on ait une vraie politique touristique digne de ce nom pour la capitale de la France. Je pense bien évidemment aux navettes fluviales électriques ou hydrogènes.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame BÜRKLI.

Dès que les navettes fluviales pourront desservir le 9e arrondissement, on ne manquera pas de vous en informer.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La mobilité touristique est importante pour l'activité économique parisienne, mais nous avons pleinement conscience des problèmes qui peuvent être posés par la circulation et le stationnement des autocars.

C'est la raison pour laquelle nous travaillons avec le secteur du transport par autocars et avec la Préfecture de police à l'amélioration de la mobilité touristique avec plusieurs actions en cours.

Une première action en cours, en lien avec la Préfecture de police en particulier, concerne le renforcement des contrôles des autocars sur les lieux touristiques, ce qui permet de vérifier que sont respectées les conditions de stationnement, la réglementation du travail, que le véhicule est bien entretenu et conforme aux normes.

Un travail dans le cadre d'un groupe de travail que nous avons mis en place depuis l'automne dernier, qui est en charge de faire des propositions visant à régler les points durs dans Paris sur la question du stationnement, sur la question de la gestion des dépôts de reprise, ainsi que sur les voies autorisées à la circulation. Ce groupe de travail a déjà fait une première visite de terrain autour du secteur Notre-Dame et il continuera sur d'autres secteurs touristiques à l'automne.

Un autre groupe de travail mène une réflexion sur la question de la mobilité touristique à l'horizon 2020, avec l'objectif de réaliser un schéma directeur de la mobilité touristique et l'utilisation d'autocars non diesel.

Enfin, je rappelle aussi que c'est à partir d'aujourd'hui qu'entre en vigueur l'interdiction des autocars les plus polluants, donc première étape du plan antipollution que nous avons voté en février dernier.

C'est donc dans ce cadre que sont abordés les problèmes spécifiques à chaque zone, dont celle du 9e arrondissement qui fera l'objet d'une visite de terrain prochaine par l'ensemble des participants. La mairie d'arrondissement y sera, bien entendu, conviée. C'est pourquoi nous émettrons un avis défavorable à votre vœu et nous vous proposons un vœu de l'Exécutif qui propose l'action entreprise avec la Préfecture de police et les représentants des autocaristes et qui demande l'intensification des opérations de contrôle des véhicules.

Nous souhaitons, par ce vœu, réaffirmer notre volonté que ce travail collectif et partenarial débouche sur une amélioration visible et concertée de la mobilité touristique dans Paris.

Enfin, vous me permettrez de noter en conclusion aussi que votre volonté de limiter les déplacements en car est quelque peu antinomique avec votre position sur le travail du dimanche, qui favorisera les déplacements en autocar dans Paris et, en particulier, dans votre arrondissement ce jour-là.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Le vœu n° 117 est-il maintenu ?

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Il est maintenu et plus que maintenu.

Monsieur MARTINS, j'ai aimé la réponse de bonne intention de M. NAJDOVSKI, j'ai moins aimé la fin de la réponse.

Je maintiens ce vœu qui est tout à fait cohérent avec le vôtre et tout à fait complémentaire. J'appelle vraiment de mes vœux une politique touristique digne de ce nom où il y ait des navettes fluviales.

Vous aviez l'air de ne pas bien comprendre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Elle a présenté son vœu. Je suis poli et je respecte le règlement qui a fait qu'elle a eu largement le temps de le présenter.

Le vœu n° 117 étant maintenu, c'est avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu n° 117 bis de l'Exécutif...

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Président de séance, je vous rappelle que, réglementairement, les maires d'arrondissement peuvent prendre la parole, donc je vous demande de donner la parole à Mme BÜRKLI !

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, la maire d'arrondissement, qui a déposé un vœu légitime, a pu le défendre. Elle l'a largement défendu, et je le respecte.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je demande une suspension de séance.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - La suspension est de droit. La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante minutes, est reprise à dix-sept heures quarante-quatre minutes, sous la présidence de M. Jean-François MARTINS, adjoint).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Reprenons la séance.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la circulation des cars de tourisme (9e).

Vœu déposé par l'Exécutif. (Suite).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote du groupe UMP sur le vœu n° 117 bis.

La parole est à Mme BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur MARTINS.

A votre première question "est-ce que je maintiens mon vœu ?", oui, parce qu'il n'est pas incohérent avec le vôtre et qu'il est tout à fait complémentaire.

Sur l'explication de vote sur le vœu bis, écoutez, j'aimais bien la première partie de l'explication de M. NAJDOVSKI, la deuxième partie un peu moins. Ce sont surtout des bonnes intentions. Je n'ai pas de calendrier précis, ni de proposition concrète. Si vous êtes capable de me donner un calendrier, de me dire si les décisions seront prises d'ici la fin de l'année - six mois me paraissent être le bon délai - je le voterai bien volontiers.

Prenons date dès maintenant pour que ce sujet ne traîne plus, pour qu'enfin nous ayons une politique touristique digne de ce nom à Paris.

Merci.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 262).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au stationnement des véhicules sur les trottoirs et les passages piétons (18e).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 118, déposé par le groupe UMP, est relatif au stationnement des véhicules sur les trottoirs et les passages piétons.

Je donne la parole à M. BOURNAZEL, pour deux minutes.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci.

Monsieur le Maire, ce vœu a été déposé au Conseil du 18e arrondissement et voté à l'unanimité. Ce vœu, que j'avais rédigé pour le Conseil du 18e arrondissement, a été amendé par les élus du groupe Europe Ecologie - Les Verts du 18e arrondissement, que je remercie de leur active participation à la construction de ce vœu qui émane d'habitants du quartier Château-Rouge et Goutte-d'Or.

Vous le savez, il y a un nombre de plus en plus important de véhicules qui stationnent sur les trottoirs et les passages piétons de ce quartier, ce qui génère évidemment une gêne pour les piétons et particulièrement pour les personnes les plus vulnérables, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes avec poussettes et enfants. Il y a des risques évidents d'accidents pour les piétons. La répression est indispensable.

Monsieur le Président de séance, si ce sujet pouvait intéresser nos collègues...

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Poursuivez dans le calme autour de vous, Monsieur BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - La répression est indispensable, mais n'est pas suffisante. Je pense qu'il faut donc des aménagements urbains et notamment l'installation de potelets anti-stationnement, qui existent déjà et ont été mis en place par vos services rue Myrha.

Nous demandons la concertation des riverains, des associations, ce qui nous paraît indispensable.

Ce vœu demande une campagne de sensibilisation dans le quartier de la Goutte-d'Or et de Château-Rouge sur les dangers du stationnement illicite et sur le nécessaire partage du domaine public entre les automobilistes et les piétons. Il demande une étude en concertation avec les riverains, les commerçants et les associations pour mutualiser la recherche de solutions les mieux adaptées et les plus efficaces pour empêcher le stationnement illicite et favoriser la piétonisation de certaines rues.

Il demande de remplacer les potelets du parvis Saint-Bernard par des structures plus pérennes, notamment des jardinières ou croix de Saint-André.

Enfin, il demande d'accroître les contrôles pour verbaliser les infractions au Code de la route.

Ce vœu, qui est l'émanation d'un groupe d'habitants, a été co-rédigé avec le groupe Europe Ecologie - Les Verts. C'est un vœu d'intérêt général. J'espère qu'il sera voté par l'ensemble des groupes dans cette séance.

Merci beaucoup.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOURNAZEL.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a été amendé, comme cela a été précisé par M. BOURNAZEL, par les élus du groupe EELV. Il a été adopté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement le 15 juin dernier.

Nous partageons tous ici, sur ces bancs, les préoccupations que vous exprimez à travers ce vœu puisque la sécurité des usagers est quelque chose de fondamental. Il est absolument impossible de laisser perdurer une pratique qui dégrade la sécurité des piétons et leurs déplacements au quotidien et, à l'instar du conseil d'arrondissement qui a voté unanimement ce vœu, nous sommes d'accord avec le contenu de votre vœu qui propose des aménagements qui visent à empêcher le stationnement des véhicules sur trottoir, à augmenter - en lien avec la Préfecture de police - le nombre de contrôles dans le quartier.

Je rappelle d'ailleurs que j'ai été moi-même saisi sur les réseaux sociaux de cette question depuis plusieurs semaines et j'ai demandé à la section territoriale de voirie de programmer l'installation de potelets anti-stationnement sauvage sur la rue Myrha, donc ils sont actuellement installés, puisqu'il y a un document qui est distribué depuis la fin de la semaine dernière pour préciser que, entre les rues Myrha, Léon et Stefenson, entre le 29 juin et le 10 juillet, il y aura cette pose de potelets anti-stationnement sauvage qui permettra simplement aux piétons de se réapproprier les trottoirs et d'éviter le stationnement illégal des véhicules.

Je rappelle aussi, par ailleurs, que nous sommes ici sur un secteur qui est en partie dans le programme national de renouvellement urbain, et notre collègue Colombe BROSSEL pourra aussi rappeler que l'Etat, en lien avec la Ville de Paris, va aussi investir dans ce quartier, notamment pour réaménager l'espace public de manière à avoir aussi un espace public de meilleure qualité.

C'est un avis favorable à ce vœu que donne l'Exécutif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 263).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'implantation d'une consigne à vélo Veligo (19e).

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 119, déposé par le groupe UMP, relatif à l'implantation d'une consigne à vélo Veligo, est retiré de l'ordre du jour.

2015 DVD 174 - Véhicules utilitaires légers en autopartage. Demande de subvention auprès de la Région d'Ile de France.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 174 relatif à demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour les véhicules utilitaires légers en autopartage.

Je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX, au nom du groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, je tenais à saluer ce projet de délibération qui porte sur une demande de co-financement auprès de la Région Ile-de-France, pour un projet d'expérimentation d'un système de véhicules utilitaires électriques en autopartage.

Ce projet de délibération est le résultat des réflexions menées par les services de la DVD et de la DDEES depuis plusieurs mois. Réflexions de préfiguration pour créer un projet d'expérimentation de création de services plus précisément un système d'autopartage en boucle, à destination des véhicules utilitaires légers, qui sont source actuellement de forte pollution. Donc, ce projet s'inscrit tout naturellement pleinement dans la politique ambitieuse de la Ville en la matière.

Les acteurs visés sont principalement les artisans et commerçants, et assez spontanément, les services se sont orientés vers la mairie du 2e arrondissement, et du quartier Montorgueil plus précisément, pour mettre en place cette phase d'expérimentation. C'est assez naturellement que nous allons apporter notre soutien et je pense que Jacques BOUTAULT, qui va intervenir après, confirmera cette orientation.

L'idée est de travailler sur l'innovation de l'usage et de créer un nouveau service à destination des commerçants, de voir quelles sont leurs contraintes, leurs attentes, pour qu'ils utilisent ce nouveau système d'autopartage.

Des acteurs privés se sont présentés pour mettre à disposition des véhicules existants, qui offriraient une offre supplémentaire, complémentaire à "Utilib" qui a été récemment lancé, et concernant la gestion du projet, le lieu d'innovation "Numa" participe également à ce dispositif pour en faire la gestion. Et il y a également la C.C.I.P.

Le projet, s'il était retenu au niveau de la Région, ce qui serait souhaitable, permettra d'en valider le modèle économique, le système de gestion, et tout naturellement l'intérêt des professionnels. Et je tiens à les remercier, puisqu'assez rapidement des commerçants et artisans de ce quartier, des représentants de leur association, ont démontré leur intérêt, il reviendra à nous dans la phase à venir, à les accompagner pour aboutir à un projet durable.

Voilà rapidement ce que je voulais dire.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame LEVIEUX.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes maximum.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, je ne peux que compléter et m'associer aux propos de Véronique LEVIEUX. Nous sommes très heureux que ce "POC", Proof of concept, innovant soit initié dans le 2e arrondissement auprès des commerçants et artisans du quartier Montorgueil.

Le projet est simple, il consiste à mettre à disposition de ces artisans et de ces commerçants, qui livrent parfois dans des conditions difficiles avec leurs propres véhicules, des véhicules électriques en autopartage, afin qu'ils puissent renoncer à la possession d'un véhicule, permettant à la fois de se concentrer sur leur activité à l'intérieur de leur magasin, sans avoir les inconvénients liés aux livraisons avec leurs propres véhicules et à l'approvisionnement de leur commerce.

Ce projet présente l'autre avantage pour les riverains de réduire, de façon assez efficace, la circulation des véhicules diesel en centre-ville, de diminuer la circulation et de libérer des espaces de stockage et d'entrepôt. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons vraiment que ce concept innovant puisse être adopté par notre Assemblée, puis bénéficier des fonds disponibles dans le cadre de l'appel à projets innovation de la Région Ile-de-France, en faveur de la mobilité durable. Si ce projet fonctionne auprès des commerçants et artisans du cœur de Paris, il pourra être très valablement étendu aux autres quartiers pour le plus grand bien-être des Parisiennes et Parisiens.

Merci pour votre attention.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie les deux orateurs, Mme LEVIEUX et M. BOUTAULT pour leur intervention, et pour pouvoir aussi débattre et mettre en lumière la question de la logistique urbaine, en particulier dans le centre de notre Capitale.

La logistique urbaine, c'est quelque chose, c'est un élément indispensable au fonctionnement de la ville, mais qui est aussi source de nuisances.

Aujourd'hui, ce sont environ 100.000 véhicules qui circulent chaque jour dans Paris pour des opérations de livraison, et les commerçants parisiens utilisent des véhicules utilitaires pour approvisionner leurs magasins, ou livrer

leurs clients, mais l'essentiel de leur activité a lieu dans leur magasin. Et, donc l'usage d'un véhicule pour les commerçants est à la fois primordiale pour la vie de leur commerce, et en même temps il est non central dans leur activité avec une utilisation qui est épisodique.

Tout l'intérêt de l'autopartage, c'est aussi de pouvoir mutualiser ces véhicules plutôt que de laisser des véhicules 90 % de leur temps inutilisés, en stationnement, et utiliser ainsi - de manière stérile en quelque sorte - un espace public qui est par nature rare.

Et le projet dont nous débattons consiste en la création d'un système d'autopartage en boucle de véhicules utilitaires électriques. Il s'agit donc d'un système d'autopartage et pas de location classique. Pour cela nous aurons une phase d'expérimentation d'une durée de 12 mois, pour des petits commerçants et artisans parisiens du 2e arrondissement. Le but est d'offrir aux commerçants l'usage d'un véhicule sans les contraintes liées à la possession.

Et en cela, on rejoint le débat que nous avons lors d'un précédent projet de délibération sur l'autopartage.

La Ville de Paris est porteuse de ce projet innovant, qui vise à tester une nouvelle organisation de la logistique urbaine des commerçants qui soit plus propre, plus respectueuse de la vie de la cité.

Cette expérimentation débutera début 2016 et elle aura une durée de 12 mois. La Ville mettra à disposition des emplacements sur la voirie qu'elle équipera de bornes de recharge électriques. Une convention de partenariat sera signée avec les autres acteurs du projet.

A savoir :

- Le "Numa", qui est aussi situé dans le 2e arrondissement, qui est un accompagnateur de "start up" qui sera chargé de l'évaluation ;

- "PSA" et "Muse", qui seront chargés de la mise à disposition des véhicules ;

- Bolloré qui sera chargé de la supervision du service d'autopartage ;

- G2 Mobility, chargé de la fourniture des bornes et de la maintenance de celles-ci ;

- Et Mov'eo, chargé de l'accompagnement de ce projet en tant que pôle de compétitivité dédié à la mobilité.

Le présent projet de délibération sollicite une demande de cofinancement de la Région Ile-de-France, au titre de l'appel à projets "Innovation en faveur de la mobilité durable", et je vous invite, chers collègues, à voter ce projet de délibération qui nous permettra d'avancer dans le domaine de l'innovation pour une mobilité durable et pour une logistique urbaine qui soit adaptée à notre Capitale.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 174.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 174).

2015 DVD 166 - Evaluation prospective et suivi du plan d'action de lutte contre la pollution atmosphérique. Convention avec Airparif.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 166 relatif à l'évaluation prospective et suivi du plan d'action de lutte contre la pollution atmosphérique, convention avec Airparif.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour cinq minutes maximum.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons approuvé, en mai 2014, un vœu relatif à la lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier. Ce vœu nous engageait collectivement à mettre en œuvre un plan d'action visant, d'ici 2020, à diminuer drastiquement la pollution de l'air, notamment celle liée aux particules fines et aux oxydes d'azote.

Le 11 février 2015, la Ville de Paris s'est dotée de ce plan d'action, afin de lutter contre la pollution atmosphérique, porté par notre collègue Christophe NAJDOVSKI.

Ce plan prévoit, en premier lieu, d'interdire progressivement la circulation des véhicules les plus polluants sur l'ensemble du territoire parisien, en donnant à tous les acteurs concernés la visibilité indispensable pour leur permettre d'anticiper leur choix de mobilité de façon éclairée.

Ce plan comporte diverses actions, notamment en faveur de l'utilisation de véhicules moins polluants, l'accompagnement des usagers, professionnels ou non, vers des mobilités moins polluantes et le développement d'offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle.

Aujourd'hui, le 1er juillet, ce Plan antipollution démarre enfin et nous nous en réjouissons.

Afin d'anticiper les futures interdictions des autocars et poids lourds les plus polluants, à venir d'ici la fin de l'année, une phase pédagogique est lancée, ainsi que les aides aux professionnels et aux particuliers, afin d'accompagner ce changement de pratique.

Notre plan ambitieux de lutte contre la pollution de l'air a un autre objectif : faire de notre territoire une zone de basse émission, s'appuyant dès 2016, sur la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

La Ville souhaite, en effet, créer des zones à circulation restreinte.

Pour les mettre en place, celles-ci doivent être accompagnées d'une étude présentant l'objet des mesures de restriction justifiant sa nécessité et exposant les bénéfices environnementaux et sanitaires attendus, notamment en termes d'amélioration de la qualité de l'air. Et c'est bien là qu'intervient cette utile convention avec Airparif.

La Ville procédera, en collaboration avec Airparif, à l'évaluation environnementale et sanitaire des effets attendus de la mise en œuvre de la zone à circulation restreinte, conformément à la future loi. Par ailleurs, afin d'assurer le suivi des mesures progressives de restriction, la Ville de Paris et Airparif établiront des indicateurs de suivi des émissions de polluants locaux et de gaz à effet de serre du trafic routier.

Voilà une série de mesures positives pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

La parole est à Mme Julie BOILLOT, pour 5 minutes.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, hasard du calendrier, notre Conseil débat de la mise en place de la Z.C.R. pour tous les véhicules au 1er juillet 2016, en ce jour de mise en œuvre de l'interdiction de circulation des poids lourds et des cars de tourisme de plus de 14 ans. Enfin, je devrais dire "mise en place théorique" car, à défaut d'étiquetage et de contrôles, on est plus dans une déclaration d'intention que dans un dispositif effectif.

L'Exécutif nous dit qu'il faudra attendre le 1er septembre pour rendre effective cette interdiction, une fois la loi de transition énergétique approuvée.

Plus qu'une approbation par le Parlement fin juillet, il faudra une promulgation puis la parution des décrets d'application courant août pour maintenir l'objectif du 1er septembre.

Malheureusement, je suis assez perplexe sur ce calendrier et j'ose espérer que vous avez obtenu de fermes garanties de la part de Ségolène ROYAL.

Par ailleurs, à l'occasion de la Conférence métropolitaine du 23 juin dernier, qui a eu lieu à la mairie de Boulogne, nous avons appris avec surprise, lors de la présentation du Directeur de la Voirie et des Déplacements, et c'est confirmé ce matin dans la presse, que l'interdiction des poids lourds et des cars de tourisme n'était plus absolue, c'est-à-dire 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, mais l'était seulement 7 jours sur 7 entre 8 heures et 20 heures.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ce changement de dispositif ? Pourquoi un 3,5 tonnes mis en circulation avant 2001 est le bienvenu dans nos rues à 6 heures du matin ? Existe-t-il des études pour montrer qu'il pollue moins la nuit tombée ?

Et ne croyons pas que cet assouplissement soit anodin ou anecdotique car, si l'on raisonne à moyen terme, à l'échelle du territoire métropolitain, votre changement en catimini est un sérieux coup de canif fait à l'esprit du Plan de lutte contre la pollution que nous avons unanimement voté dans cet hémicycle en février dernier.

S'agissant de l'étude d'impact commandée à Airparif et préalable à la mise en place de la Z.C.R. au 1er juillet 2016, nous avons quelques interrogations et vous ne manquerez pas de les lever à l'issue de ce débat, je l'espère.

D'abord, comment Airparif, qui a subi une baisse significative de ses moyens financiers et humains, suite au désengagement partiel de l'Etat, pourra-t-il tenir le calendrier que vous nous présentez ? Il faut 13 mois pour réaliser l'étude d'impact. Lui succède une phase de concertation et c'est seulement ensuite que l'arrêté de création de la Z.C.R. pourra être pris.

Pourtant, malgré ces délais incompressibles, vous maintenez la date du 1er juillet 2016, à marche forcée, alors qu'il est quasiment certains que nous ne tiendrons pas le délai, à l'image de ce qu'il se passe actuellement sur l'interdiction des poids lourds et des cars de tourisme.

Ensuite, nous nous félicitons que vous acceptiez enfin d'intégrer le périphérique dans le périmètre de la Z.C.R.

C'est un premier pas qui nous ferait presque oublier, Monsieur NAJDOVSKI, que, lorsque nous l'avons proposé par vœu en février dernier, vous nous aviez accusés de faire de la surenchère et de méconnaître les réalités franciliennes. Il faut croire que les réalités des épisodes de pollution incessants vous ont rappelé à un certain bon sens.

Enfin, j'en terminerai par-là : nous savons de manière certaine, puisque c'est un point de consensus au Parlement entre les deux Chambres, que la Métropole assumera la compétence de l'environnement et de la protection de la qualité de l'air. Au 1er janvier 2016, cette nouvelle instance devrait prendre le relais en matière de lutte contre la pollution.

Alors, comment préparez-vous cette échéance ?

Actuellement, seulement 6 des 12 territoires qui formeront la Métropole coopèrent au sein de la Conférence métropolitaine sur la qualité de l'air. Les travaux avancent avec sérénité et c'est une bonne chose.

Une étude d'impact complémentaire, couvrant le périmètre intra-A86 sera même prise en charge par Paris Métropole, mais force est de constater qu'il ne s'agit là que de la moitié des territoires concernés et que les élus de la mission de préfiguration sont en dehors de ces travaux. Or, nous savons que le périmètre idoine de la Z.C.R. est celui de la Métropole, pour avoir un vrai impact sur la baisse des particules plus fines et des oxydes d'azote.

Bien entendu, fidèles à nos engagements de lutte contre la pollution, nous voterons tout de même en faveur de cette convention avec Airparif.

Je vous remercie.

M. Jean-François MARTINS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je m'associe à celles et ceux qui se sont exprimés pour dénoncer le désinvestissement de l'Etat dans les moyens alloués à Airparif. Il est essentiel que nous disposions d'Airparif pour, justement, mettre en place l'ensemble des mesures de contrôle d'impact et de suivi des mesures prises dans le Plan pollution de ces derniers mois.

Le rôle d'Airparif est essentiel et c'est un très mauvais signe que le Gouvernement a donné et qui est, hélas, en cohérence avec l'ensemble de sa politique d'austérité. On voit à quel point les politiques d'austérité, de toute façon, sont incompatibles avec une volonté d'engager les transitions énergétiques et de prendre en compte l'urgence climatique.

Ceci étant dit...

Et cette bataille nécessaire pour soutenir les moyens de l'Etat et Airparif.

Ceci étant dit, je souhaiterais en quelques mots revenir sur les désaccords que je peux avoir dans un certain nombre de mesures prises dans le cadre du Plan pollution. On a eu beaucoup d'échanges aujourd'hui pour montrer que l'enjeu était de sortir de l'illusion de la propriété de la voiture individuelle et que la voiture électrique n'est en

aucun cas une voiture propre. Et ce qu'il faut absolument, c'est contribuer à réduire les déplacements en véhicule individuel.

J'ai apprécié, j'ai noté les avantages qui ont pu être aussi évalués des voitures en autopartage, le nombre de voitures individuelles auquel cela correspond. Cela, ce sont des évaluations importantes.

Hélas, je pense que les mesures prises dans le Plan antipollution d'aide sans aucun critère social pour l'acquisition d'un véhicule moins polluant, je ne pense pas que ce soit, justement, la bonne démarche car, justement, cela va à l'encontre des objectifs affichés quand on souhaite développer notamment les véhicules en autopartage.

Et je reste convaincue que, dans le cadre de la lutte contre la pollution, la bataille pour étendre la gratuité des transports en commun est un des enjeux essentiels. D'ailleurs, quand il y a un pic de pollution, même si les mesures à chaque fois tardent, car on attend que, pendant plusieurs jours, ce pic de pollution et les seuils soient dépassés, alors que, dès le seuil d'information, des mesures devraient être prises, mais à ce moment-là les mesures, quand elles sont enfin prises, c'est justement la gratuité des transports en commun.

Je pense vraiment qu'une rupture forte, l'instauration de la gratuité des transports en commun permettrait de fortement réduire les usages des véhicules individuels polluants.

Bien sûr, je répéterai, une fois de plus et sans relâche, que l'enjeu premier, c'est l'aménagement du territoire, sortir des spécialisations de zones que, hélas, nous allons renforcer avec des projets type la tour Triangle où l'on concentre dans une même zone géographique des bureaux, alors qu'il faut, au contraire, dans chaque bassin de vie, garantir la mixité d'activité entre l'emploi, les services publics, le logement, les espaces verts, la culture, les loisirs et garantir, dans l'idéal, un bien-vivre pour tous, avec une distance de 30 minutes à pied de l'ensemble des activités.

Voilà le projet, radicalement différent, d'une ville où on assumerait son ralentissement comme un enjeu de transition urbaine.

Or, hélas, avec les logiques de métropolisation, les logiques de pôle d'excellence, on est, hélas, en train de tourner le dos à ces impératifs de lutte contre la pollution qui s'inscrivent dans un temps long, qui s'inscrivent dans une volonté, vraiment, de planification écologique.

Maintenant, je suis donc très attentive aux résultats que donneront les analyses d'Airparif sur les mesures prises dans le plan pollution, et j'espère qu'en tous les cas, les données permettront de pouvoir mieux approfondir et enrichir les débats que nous avons. Et je souhaiterais et je renouvelle aussi ma demande pour qu'une étude - je ne suis pas sûre qu'elle puisse être mise en place par Airparif - qu'une étude puisse être faite de l'impact des mesures qui ont été prises sur la hausse du stationnement en surface, puisqu'elles ont été motivées soi-disant pour réduire l'usage de l'automobile. Or, je pense que ce sont des mesures totalement antisociales, car ne les payent que celles et ceux qui n'ont pas de parking, mais là, cela ne relève pas de Airparif.

Donc, j'approuverai ce projet de délibération et j'attends avec impatience les résultats.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINOÙ, adjoint, remplace M. Jean-François MARTINS au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOÙ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le présent projet de délibération s'inscrit dans le cadre de notre Plan de lutte contre la pollution. Il vise à autoriser le financement des études de mesure de l'impact de nos mesures sur la qualité de l'air. Ces études seront réalisées par Airparif en lien avec la D.R.I.E.A., c'est-à-dire les services de l'Etat, ainsi qu'avec les services de la Ville, pour les hypothèses liées au trafic.

L'impact des différents scénarios sera mesuré à l'échelle de l'Ile-de-France et différents scénarios seront étudiés : tout d'abord, celui d'une interdiction strictement parisienne concernant les véhicules antérieurs à 2011, et ce, à l'horizon 2020 ; ensuite, celui d'une interdiction plus large sur tout le territoire à l'intérieur de l'autoroute A86, ce scénario étant l'une des hypothèses adoptées dans la conférence métropolitaine sur la qualité de l'air, qui a eu lieu le 23 juin dernier.

Les résultats de l'étude Airparif sont attendus dans un an. Ils sont nécessaires à la mise en place d'une zone à circulation restreinte, telle que définie dans la loi de transition énergétique. Et c'est bien dans ce cadre que nous

nous inscrivons, puisque cette loi donnera le cadre qui nous permettra de disposer des mesures pérennes de lutte contre la pollution pour réduire celles-ci au quotidien.

Alors, j'en viens à présent aux questions et aux interpellations ou aux remarques qui ont été suggérées par les différents oratrices et orateurs, pour dire que si aujourd'hui, nous ne sommes pas sur des restrictions 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, mais uniquement sur une plage horaire de 8 heures à 20 heures, c'est que nous nous inscrivons tout simplement dans le cadre législatif et réglementaire actuel, à savoir le Code général des collectivités territoriales.

Et donc, je répondrai à Mme BOILLLOT qu'il ne faut pas voir forcément le mal partout et qu'il n'y a pas forcément anguille sous roche, à partir du moment où on adapte le dispositif réglementaire et que simplement, on est sur une disposition d'ordre juridique qui s'appuie sur le cadre actuel, et que bien évidemment, à partir du moment où on aura le nouveau cadre, c'est-à-dire, celui de la loi de transition énergétique, on pourra avoir des restrictions qui porteront 24 heures sur 24.

Par ailleurs, je rejoins, bien sûr, et je regrette malheureusement le fait que l'Etat ait choisi de se désinvestir partiellement du financement et du soutien à Airparif. Nous l'avons dit publiquement et nous l'avons déploré, nous l'avons regretté. Pour autant, cela ne doit pas faire oublier aussi qu'un département comme les Hauts-de-Seine s'est aussi désinvesti d'Airparif. Et donc, j'aimerais que ceux qui soulignent le désinvestissement de l'Etat aient aussi, je dirais, l'honnêteté intellectuelle de mentionner aussi le fait qu'il n'y a pas que l'Etat qui se soit désinvesti, mais aussi un département important de l'agglomération francilienne. Et c'est effectivement très dommageable.

Pour autant, Paris soutient Airparif, Paris continue à soutenir cette association qui fait un travail remarquable. Et je tiens à saluer et remercier l'ensemble des salariés d'Airparif qui, au quotidien, font un travail, comme je le disais, remarquable et qui aiment leur métier, et qui font œuvre, je dirais, de salubrité publique.

Pour répondre toujours à Mme BOILLLOT sur la question du périphérique, il aurait été quand même particulier que Paris construise un plan antipollution contre ses voisins, en intégrant d'emblée le périphérique qui, aujourd'hui, est utilisé par une majorité de non-Parisiens. Donc construire la métropole, c'est aussi tenir compte du fait d'une réalité et du fait qu'on ne construise pas la métropole contre ses voisins, mais avec ses voisins.

Pour autant, bien entendu, à partir du moment où nous étendons le plan à l'échelle métropolitaine, bien évidemment, nous intégrons le boulevard périphérique dans le plan antipollution. C'est absolument logique. Donc nous faisons les choses avec ordre, mais aussi avec méthode, et nous ne cherchons pas à créer des clivages entre Paris et les communes limitrophes, entre Paris et la banlieue, d'autant que cette question, vous le savez, des restrictions de circulation est très sensible aussi pour nos voisins.

C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de nous inscrire dans le cadre métropolitain à travers ces conférences métropolitaines. Une première a eu lieu en janvier. Une seconde a eu lieu le 23 juin dernier à Boulogne-Billancourt. Cela témoigne d'ailleurs aussi du fait que nous transcendons les clivages politiques sur cette question de la pollution et que nous voulons absolument progresser à l'échelle métropolitaine, avec un périmètre dont on sait qu'il est le plus efficace à l'échelle d'un périmètre géographique à l'intérieur de l'autoroute A86. Certes, ce n'est pas le périmètre de la future métropole, mais pour autant, il nous faut aussi définir un périmètre et un cadre qui nous permettent d'avancer.

Donc, voilà, je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération qui nous permettra d'avancer très clairement et qui est un point extrêmement central aussi de notre plan d'action de lutte contre la pollution atmosphérique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DVD 166).

2015 DVD 164 - Aménagement des grandes places parisiennes. Délégation générale en matière de marchés publics.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 164 relatif à l'aménagement des grandes places parisiennes, sur lequel l'amendement n° 150a, je crois, a été déposé.

Je vais donner la parole successivement à Christophe GIRARD, Catherine BARATTI-ELBAZ, Karen TAÏEB, Nicolas BONNET, Edith GALLOIS, David BELLARD et Danielle SIMONNET.

Monsieur Christophe GIRARD, vous avez la parole, pour cinq minutes.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, le plan d'aménagement des grandes places parisiennes franchit, cher Yves CONTASSOT, grâce à ce projet de délibération, une nouvelle étape importante après sa présentation aux Parisiens par la Maire de Paris, place de la Bastille, le 20 juin dernier.

Cette place de la Bastille, concernée au premier chef par ce projet de délibération, a fait d'ores et déjà l'objet de différents échanges et travaux entre les trois arrondissements concernés que sont le 4e, le 11e et le 12e arrondissement, notamment au travers de réunions inter-conseils de quartier.

Ces réunions ont abouti à la publication d'intentions d'aménagements très riches. Ce travail va se poursuivre durant le mois de juillet et de manière plus approfondie encore à partir de la rentrée de septembre, sous l'impulsion des trois maires des arrondissements que j'ai cités : Mme BARATTI-ELBAZ, M. VAUGLIN et moi-même.

La place de la Bastille doit à mon sens être pensée et conçue comme une future grande place du centre de la métropole du Grand Paris. Sa situation géographique en fait également le carrefour de nombreux projets, que nous portons. D'abord, la piétonisation des berges de Seine, qui doit se concrétiser d'ici l'été 2016 et qui vise à créer un lien par la Seine entre la Tour Eiffel et la Bastille.

Ce lien peut se matérialiser en deux endroits différents, mais complémentaires : d'un côté, les jardins du port de l'Arsenal dans le 12e arrondissement assureraient la continuité piétonne dans le 4e. Le boulevard Bourdon permettrait la continuité cyclable et la desserte vers les futures berges piétonnes. Ce boulevard sera prochainement équipé d'une piste cyclable bidirectionnelle sur la chaussée, grâce au plan Vélo porté par la Maire de Paris et son adjoint Christophe NAJDOVSKI, car en effet, le plan Vélo fera à terme de la Bastille le lieu de convergence de réseaux cyclables structurants, en particulier grâce au futur itinéraire Est-Ouest, qui reliera les bois de Vincennes et de Boulogne, et à l'axe Stalingrad place d'Italie.

Ensuite, la place de la Bastille devra aussi être pensée au regard du projet de rocade des gares, mais surtout en cohérence avec la future ligne à haut niveau de service sur les quais hauts de la rive droite. Cette ligne, qui desservira l'ensemble de l'Arc de Seine, depuis le Val-de-Marne jusqu'aux Hauts-de-Seine, passera par la pointe du bassin de l'Arsenal et sera donc reliée à Bastille.

La concrétisation de ces projets doit, comme l'ont indiqué les conseils de quartier dans leurs travaux, aboutir à une redistribution de l'espace public orienté vers les piétons et les vélos. Ainsi, les cheminements cyclistes de la place devront être considérablement améliorés et l'espace piéton sensiblement augmenté, pour ne pas dire grandement augmenté. L'aménagement devra également prendre en compte les déplacements des personnes à mobilité réduite.

En conséquence, l'esplanade face au bassin de l'Arsenal est le point de convergence de tous ces projets. Il apparaît évident qu'elle devra être libérée des manifestations commerciales trop nombreuses aujourd'hui.

C'est en mariant la mise en valeur du patrimoine exceptionnel de cette place et la réappropriation de l'espace public par les Parisiennes et Parisiens que la nouvelle Bastille deviendra un lieu aimé, chéri et partagé au cœur de la métropole.

Enfin, je veux saluer ici la méthode d'élaboration de ces projets, novatrice et participative. L'association la plus étroite possible des habitants au projet d'aménagement que nous portons est l'une des clés de leur réussite. Nul ne peut le contester aujourd'hui.

Pour ma part, les arrondissements n'ayant que des frontières administratives, je me réjouis de travailler en lien étroit, et nous avons grandement commencé, avec mes collègues Catherine BARATTI-ELBAZ et François VAUGLIN. Mais j'y associe aussi de temps en temps Pierre AIDENBAUM, qui est non loin de là, car au-delà d'une place, nous partageons une vision, celle d'un Paris plus doux, plus serein, plus bienveillant, offert et réoffert à ses habitants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Justement, je donne la parole à votre voisine.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Bastille, Nation mais aussi Panthéon, Gambetta, Madeleine, Fêtes, Italie, ce sont sept de nos places parisiennes qu'il s'agit aujourd'hui de réinventer. Situées à la fois au cœur de notre ville, comme dans les quartiers populaires, des places historiques, connues dans le monde entier, comme des places emblématiques à l'échelle de certains de nos arrondissements.

La portée symbolique de ces places, lieux de centralité et d'attractivité par leur patrimoine, leurs offres culturelles ou commerciales, suscite une attente forte de tous les Parisiens et amoureux de Paris comme des riverains immédiats.

Cet intérêt s'inscrit également dans un contexte où se structurent de nouvelles pratiques dans l'espace public, que nous nous attachons à accompagner et à développer dans notre ville.

Les Parisiens veulent en effet se sentir dans l'espace public comme chez eux, libres d'aller et venir, de s'arrêter, de jouer ou de se divertir en toute liberté. Voire se rafraîchir dans les espaces verts ombragés qui nous permettraient de lutter contre les îlots de chaleur que constituent aujourd'hui ces grandes surfaces asphaltées, présentes notamment sur Bastille ou encore Nation. C'est cruellement d'actualité.

Ces places, si elles ont une vocation de centre de mobilité, ne sont plus des espaces uniquement vécus à travers le prisme des déplacements. Les circulations autoroutières doivent s'apaiser : moins de voitures, plus de piétons, plus de vélos, plus de circulations douces.

Mais l'enjeu ne se limite pas à repenser la voirie et les déplacements. Nos places parisiennes doivent devenir ou redevenir des lieux de destination, des espaces où l'on s'arrête, où l'on se donne rendez-vous, où l'on flâne, où l'on se plonge dans l'Histoire. C'est le cas de Bastille qu'a évoqué avec talent Christophe GIRARD.

J'imagine, pour ma part, plutôt voir les habitants et usagers s'approprier le jardin de la place de la Nation agrandie, pour y jouer avec leurs enfants ou simplement s'y reposer.

Je suis persuadée que nous pouvons renforcer à Nation, la plus grande de ces sept places, sa vocation de rassemblement populaire, de lieux festifs, faciliter l'accès aux transports en commun, soutenir les commerces, les restaurants en leur permettant d'ouvrir enfin de belles terrasses, et enfin adapter ce quartier à l'arrivée toute prochaine de l'université Sorbonne Nouvelle qui va nous rejoindre, et en particulier ses 6.000 étudiants et personnels par jour. Mais c'est aussi y valoriser la très belle statue de Dalou, symbole de notre République.

Nous avons une opportunité inédite d'imaginer ces places en nous basant sur l'expérience des usagers et des habitants. Nous parlons souvent des usages de l'espace public, les célébrant, cherchant à les anticiper et à accompagner de nouvelles pratiques des Parisiens.

Nous menons aujourd'hui un exercice original, dans un contexte de sobriété budgétaire et de co-construction avec les habitants et usagers, soutenus en cela par les services de la Ville comme ceux de la Préfecture engagée dans cette démarche innovante à nos côtés.

Les habitants, comme les conseillers de quartier des 4^e, 11^e, 12^e sont prêts et pleinement mobilisés pour participer à la concertation voulue par la Maire, à laquelle elle les a invités récemment. En particulier, sur la plateforme "Madame la Maire, j'ai une idée", qui a fait ses preuves lors de la première phase du budget participatif.

J'ai confiance dans l'intelligence des Parisiens et dans notre capacité collective à leur donner la parole, tout au long du processus, afin que nous tenions les engagements que nous avons tous pris devant eux.

Je salue tout à la fois l'ambition et la méthode fondée sur les usages des habitants et la sobriété des aménagements. Je me félicite ainsi que nos belles écoles, et en particulier l'école Boule, puissent contribuer pleinement à nos réflexions. Faisons preuve d'imagination pour inventer avec les Parisiens des places qui nous permettent de valoriser notre patrimoine et qui laisse toute leur place aux Parisiens et amoureux de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, faire de la place aux places à Paris, faire de la place à tous ceux qui la traversent, aux piétons, aux personnes à mobilité réduite, aux personnes aveugles et malvoyantes, aux circulations douces, la place de la République, ainsi rendue aux piétons, a montré que l'on pouvait sans problème réduire la place de la voiture, sans que cela ait les conséquences d'embouteillage imaginées par tous les Cassandre.

Au contraire, elle est le symbole d'une ville qui se partage, une ville qui a décidé de faire autrement, de transformer ce qui paraissait immuable. Aujourd'hui cette place est le théâtre de la vie, où l'on vient se balader, manifester, se recueillir, écouter un concert, faire du skate. Une place que l'on peut traverser tout simplement ou presque.

Ce sera d'ailleurs l'objet de mon intervention car des choses peuvent être améliorées. Je pense à l'éclairage, trop faible, de la place, de la statue de la République. L'éclairage pas seulement pour la beauté du lieu, mais aussi et surtout pour la sécurité des personnes. Je pense notamment aux personnes malvoyantes pour qui l'éclairage est fondamental.

Il est important qu'au cahier des charges des architectes, qui seront choisis pour l'aménagement des autres grandes places parisiennes, figure de manière claire l'importance de l'accessibilité et de la sécurité, qu'elle prévale sur une mise en scène lumineuse qui se voudrait artistiquement minimaliste.

Lors de la Commission accessibilité du 8 juin dernier, présidée par notre collègue Bernard JOMIER, nous avons pu entendre les doléances d'associations de personnes malvoyantes et aveugles, pour qui la place de la République n'est pas adaptée à leurs déplacements, faute de bandes de guidage au sol. Un oubli.

Une vaste place uniforme, sans allées bordées de pelouse ou de revêtement contrasté, est très difficile à aborder par des personnes aveugles ou malvoyantes. Quand le trottoir est très large ou lorsqu'il s'agit d'une place étendue, comme c'est le cas à République et comme cela sera, j'imagine, à Bastille ou à Nation, les personnes aveugles ou malvoyantes ont besoin de repères et d'informations de localisation pour pouvoir se diriger. Ces bandes de guidage permettent de suivre une trajectoire et d'aller vers des points remarquables, comme un passage piétons, une station de bus, l'entrée d'un bâtiment, de repérer le bord du trottoir et d'éviter de glisser.

Aménager la place, c'est se mettre à la place de l'autre et c'est ce qu'ont fait nos collègues Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI, Bernard JOMIER, le 4 février dernier, en tentant de se déplacer les yeux bandés sur la place de la Bastille. La tâche fut rude. Elle l'est d'autant plus pour ceux qui vivent ces difficultés au quotidien, qu'il existe sur la place une démultiplication des traversées, lorsque les systèmes d'information sonore sur les feux de signalisation sont défectueux, comme l'a signalé la Fédération des aveugles, ou que des obstacles éphémères sont posés à l'endroit même des bandes de guidage podotactile.

Autant de réalités liées à l'accessibilité que nous devons considérer lors de la conception de ces places, avec les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier, les conseils locaux du handicap qui se mettent en place actuellement, mais aussi et surtout les associations et les personnes concernées.

La place de la Bastille, dont les derniers travaux remontent à ceux de l'opéra Bastille, montrent que les temps ont changé. Nous ne pourrions plus imaginer une place ou un terre-plein, comme celui qui surplombe le Port de l'Arsenal, inaccessible aux personnes en fauteuil avec trois marches et aucune rampe d'accès à l'horizon.

Depuis 2001, la Ville de Paris a montré que nous pouvions repenser l'espace, le dédier à toutes les circulations. Mais soyons encore plus attentifs à tous les besoins afin de faciliter la vie de tous. Créons la ville du XXI^e siècle grâce aux nouvelles technologies qui devraient permettre aussi un grand nombre d'améliorations. Je pense, entre autres, aux lunettes connectées ou à la vision sonore pour les malvoyants.

Rien n'est tel que l'autonomie pour se sentir libre, et c'est ce que nous allons faire, des places rimant avec liberté.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

L'aménagement des grandes places parisiennes était une préoccupation majeure dans le programme de la droite et du centre pendant la campagne des municipales.

Notre ambition était de les rendre plus accueillantes pour tous les modes de déplacement et moins dangereuses, en particulier pour les piétons et les vélos, de les rendre plus vertes et vertueuses pour accroître les espaces végétalisés disponibles pour les Parisiens, de les embellir plus généralement car dans plusieurs secteurs, elles ont été délaissées. Je pense à la place d'Italie, à la place Denfert-Rochereau ou à la Bastille.

Nous avons soutenu le réaménagement de la place de la République. Celle-ci en avait besoin, mais quelle déception de l'avoir découverte si minérale, de voir comment ses nouvelles installations se sont si vite dégradées, en particulier les bancs en bois, pourtant massif, paraît-il.

Alors, je voudrais prendre cette place de la République comme référence étalon pour juger des aménagements envisagés dans votre plan. Référence en termes de coût, mais également en tant que capacité à apprendre de vos erreurs.

Première observation sur le budget. Le budget prévisionnel de réaménagement de la place de la République était de 17,5 millions d'euros. Au total, vous en avez dépensé 24. La différence est colossale entre 17 et 24.

La circulation automobile y est bien ralentie et canalisée, pas de problème sur ce point, mais la promenade, franchement, n'y est pas particulièrement agréable. Trop de béton, pas assez d'herbe, pas de fleurs, pas d'arbres, pas assez de vert.

Alors, la question cruciale se pose : comment allez-vous respecter vos engagements d'embellissement, alors que votre plan prévoit un budget de 30 millions d'euros pour 7 places, quand vous en avez dépensé 24 pour une seule ?

Est-ce le signe d'un manque d'ambition et d'aménagement à minima, comme vous le prévoyez déjà sur les quais de la rive droite ? Ou est-ce le signe d'un manque de sincérité budgétaire, avec des risques de dépassements importants, comme c'est le cas dans la plupart des grands travaux dans la Ville. Que vont devenir les plans audacieux dessinés pour la place d'Italie ?

En fait, je crains beaucoup que vous ne vous contentiez tout simplement d'élargir les trottoirs.

La faiblesse de ce budget apparaît d'autant plus inquiétante que le réaménagement des grandes places est primordial dans la mise en œuvre du plan vélo. On ne peut pas d'un côté annoncer un plan vélo très ambitieux et de l'autre, ne procéder qu'à de simples ajustements sur les grandes places, qui sont stratégiques dans le développement des circulations douces, tant en termes de franchissement de ces nœuds de circulation pour les cyclistes qu'en termes d'emprise de stationnement pour les vélos et les deux-roues motorisés.

Deuxième observation, les choix retenus dans votre plan. Si je me réjouis que la place d'Italie ait finalement été sélectionnée, alors que vous n'en parliez pas pendant votre campagne, nous sommes très surpris que la place Denfert-Rochereau ait littéralement disparu des écrans radars.

Et là, je traduis ce que mon collègue et cher président de groupe, Éric AZIÈRE a déjà signalé en conseil d'arrondissement et en commission, la déprogrammation de cette place est tout à fait stupéfiante. Pourquoi a-t-elle disparu de ce plan, alors que plusieurs investissements seront entrepris justement aux abords de la place Denfert-Rochereau.

La rénovation par tranches de l'avenue du Général-Leclerc, la requalification de l'entrée des Catacombes, la création à cet endroit du musée de la Libération-Jean-Moulin ; en fait, ont refait le couloir mais pas la porte d'entrée.

Par ailleurs, je rappelle que la place Denfert-Rochereau se situe sur l'itinéraire du futur réseau express vélo Nord-Sud, reliant la porte d'Aubervilliers à la porte d'Orléans ; c'est d'autant plus surprenant que cette place ait disparu. D'ailleurs, notre groupe avait recommandé la continuité cyclable entre la place Denfert-Rochereau et Montparnasse.

Cette disparition est totalement illogique et incompréhensible. Franchement, elle ne préfigure pas une vision cohérente et globale de l'aménagement des places parisiennes.

Autre regret important, l'absence de la place de la Concorde dans votre plan. Cette fameuse place de la Concorde qu'il est impossible aujourd'hui de contourner agréablement, ni à pied ni en vélo.

C'est une réflexion essentielle qui doit être menée, d'abord en raison des aménagements cyclables prévus rue de Rivoli en amont, et sur les Champs-Élysées en aval. Elle implique de repenser la traversée de la Concorde par les cyclistes, également parce que des aménagements piétons pourraient permettre de valoriser cette place mythique de Paris.

Globalement, notre inquiétude, c'est que vous communiquez beaucoup, vous annoncez faire participer les Parisiens à la réflexion sur votre plan, mais à quoi pourra donc servir leur imagination ? Que pourront donc devenir leurs idées quand, pour l'ensemble du budget des 7 grandes places parisiennes retenues, la Ville disposera grosso modo de la même enveloppe que pour la place de la République.

Ce n'est pas un plan de réaménagement des grandes places que vous prévoyez, mais une série d'ajustements. Appelons les choses par leur nom.

Pour conclure, je vais faire un petit zoom, un zoom sur l'état des chaussées. Comment pouvez-vous prévoir un aménagement des places quand vous parlez de développement des circulations douces alors que rouler à vélo, c'est le chaos ?

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe est bien sûr très sensible aux questions d'aménagement des places parisiennes, parce que ce sont pour certaines d'entre elles aussi des lieux marqués par l'histoire du mouvement populaire.

La place de la Bastille, par exemple, restera à jamais associée à la Révolution française.

Il convient que dans les aménagements des futures places, on n'oublie pas de mettre en évidence l'histoire de ces lieux, et que l'on rende visibles et accessibles les vestiges, s'il en reste, de leur glorieux passé et des monuments commémoratifs qui les honorent. C'est le sens du vœu que nous avons fait et qui a été adopté au Conseil de Paris en novembre 2014.

Mais nous ne sommes pas des conservateurs patrimoniaux et nous souhaitons que ces places vivent au rythme de la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens tout en sachant accueillir des événements exceptionnels. Je pense bien sûr aux manifestations artistiques ou sportives, aux rassemblements sociaux, citoyens, politiques et militants.

La place est par essence un lieu mixte. Ces places ont subi de nombreuses transformations mais trop souvent la circulation automobile a été le mètre-étalon de leur évolution. Ou alors, leur extrême minéralisation - je pense notamment la place des Fêtes - les a rendues peu accueillantes.

La diminution de l'espace réservé aux piétons, la réfection de la végétalisation ont amené un recul de l'appropriation de ces lieux par les parisiennes et les Parisiens.

Mes chers collègues, vous avez évoqué la consultation lancée par Madame la Maire et nous souhaitons que tous les usagers de ces places parisiennes ou non, puissent exprimer leurs points de vue et formuler leurs propositions.

La Place de la République ou le parvis de l'Hôtel de Ville conjuguent plusieurs aspects positifs. Elles ont réussi à la fois à être un lieu de vie quotidienne mais aussi un lieu où s'exprime l'engagement citoyen des Parisiennes et des Parisiens. Il est aussi le lieu légitime des manifestations syndicales ou politiques qui rythment la vie de notre cité.

La place est la fille de l'Agora athénienne, qui reprend tout son sens en ces jours graves pour le peuple grec. Du forum romain ou plus récemment des mouvements qui ont marqué l'actualité en Espagne, aux Etats-Unis, en Allemagne sans compter l'Egypte ou encore la place Taksim en Turquie.

La place est le lieu même du débat, de la participation, de l'échange, il nous faut donc, dans les aménagements que nous allons prévoir, envisager tous les scénarios, tous les usages.

Du café que l'on prend à la partie de boules que l'on organise, la place doit redevenir un lieu aussi pour les femmes, les hommes, les enfants, les personnes âgées plutôt que la voiture. Ces places doivent aussi permettre une expérimentation pour qu'elles soient exemplaires en matière d'accès aux personnes porteuses de handicap, et je salue l'intervention de Karen TAÏEB juste avant moi.

Je pense notamment à la Place de la Bastille, pour laquelle un projet en direction des déficients visuels a été envisagé et en lieu de proximité de l'hôpital des Quinze-Vingts. Il est nécessaire, à mon avis, qu'il soit approfondi. Je sais que le professeur SAHEL a fait des propositions en ce sens qu'il faudra prendre en compte.

Dans le même temps, les remarques que nous avons faites sur les aménagements des berges valent aussi pour les aménagements des places et une étude sérieuse sur les reports de circulation doit être adossée à chaque projet.

Nous devons aussi travailler à la place des transports collectifs et des moyens de circulation douce. Je pense bien évidemment à la place de la République, qui accueillera le prolongement du tramway ainsi qu'une nouvelle université, qui va générer beaucoup de déplacements.

Pour conclure, je souhaite aussi que l'on écoute les usagers. La place, comme tout lieu public, a été conçu par et pour les hommes. Perdre un espace public qui s'est construit au masculin. La réflexion menée par ma camarade Hélène BIDARD avec les urbanistes sur cette question mériterait d'être mise au pot commun.

Vous l'avez compris, nous voterons pour ce projet de délibération. Nous serons force de proposition pour que les 30 millions d'euros prévus puissent être utilisés au mieux.

Nous pensons tout de même que nous aurions pu aller plus loin en crédits d'investissement - je vous rappelle quand même que la place de la République avait, en son temps, coûté 20 millions -, mais nous en reparlerons certainement, projet par projet, quand ceux-ci arriveront à maturation.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, l'aménagement des sept places visées par ce projet de délibération, que sont les places de la Bastille, des Fêtes, Gambetta, d'Italie, de la Madeleine, de la Nation et du Panthéon, forment un ensemble de projets importants et très attendus des Parisiennes et des Parisiens et, plus généralement, de toutes les personnes qui vivent, visitent et travaillent dans notre ville.

C'est d'ailleurs afin de garantir l'exécution de ces projets qu'ils ont été inscrits au programme d'investissement de la mandature pour une enveloppe prévisionnelle de 30 millions d'euros qui, en fonction des évolutions des projets, risque toutefois de devoir être réévaluée.

Nous partageons les objectifs affichés, parmi lesquels une meilleure accessibilité de tous à ces espaces, et notamment aux personnes en situation de handicap. Une végétalisation plus systématique de ces lieux, un rééquilibrage nécessaire au profit des piétons et des circulations douces, comme le vélo : ces objectifs participent à la transformation de notre ville.

La place n'est pas un obstacle à la circulation, c'est avant tout un lieu de halte, de rencontre et de vivre-ensemble.

Pour cela, il faut sortir du règne du tout-voiture, stigmaté d'une vision de la ville dépassée.

Nous portons beaucoup d'espoir dans la réfection de ces places et nous sommes heureux de voir que les concertations et discussions ont déjà commencé.

Il y a une forte attente de la population parisienne, pour trouver de nouveaux aménagements, qui n'ont d'ailleurs pas toujours nécessité d'être lourds. On le voit avec la reconquête des berges de Seine. Des aménagements légers, peu onéreux, modulables peuvent redonner de la vie et offrir de nouveaux usages sur ces places.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, nous entendons la demande d'aller au plus vite, afin de répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens.

C'est à cela que nous sommes aussi particulièrement vigilants et c'est ce même devoir de vigilance qui nous amène à juger avec réserve la demande de délégation générale quant à la conduite de ces aménagements, et ce, d'autant plus qu'à ce stade, la concertation est encore à son tout début.

Nous ne pouvons, à ce jour, anticiper l'issue de ces échanges et cette délégation générale que vous nous demandez aujourd'hui nous apparaît très en amont des chantiers qui seront menés.

Bien évidemment, afin de ne pas retarder la conduite de ces projets essentiels, nous voterons favorablement le projet de délibération qui nous est proposé.

Toutefois, nous souhaitons que des bilans semestriels soient faits en commission sur la réalisation des travaux, afin d'assurer une plus grande transparence auprès des élus, et qu'une discussion générale soit menée sur les modalités de délégation sur ces grands projets sur lesquels il nous est régulièrement demandé de nous prononcer.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, les places à Paris, comme dans beaucoup de grands pays, les places sont marquées par le peuple qui a écrit l'Histoire. C'est l'intervention de mon collègue précédent du groupe Communiste qui le rappelait très justement. La Révolution française, vous ne la racontez pas sans aborder la question de la place de la Bastille.

Les révolutions citoyennes, soit en cours, soit à l'œuvre, sont toutes marquées par des places extrêmement importantes ; je pense à la place Tahrir, à la Puerta del Sol ou Taksim.

Il est important que nous ayons conscience que, si nous sommes attachés à un renforcement de la démocratie locale et participative, à l'implication citoyenne, repenser le réaménagement de nos places doit être étroitement lié à la place que nous voulons accorder aussi au peuple et à la réappropriation par le peuple de sa propre ville et que donc cette question de la place de l'agora citoyenne dans nos places doit être une question centrale, une question assumée et débattue, et pas une question qui effraie, bien au contraire.

Evidemment, pour ce faire, la première chose, c'est de libérer les places de l'envahissement de la voiture.

Il faut libérer ces places de la voiture. Pour autant, il faut aussi penser un aménagement plurifonctionnel de ces places-là.

J'ai entendu les uns et les autres parler d'aménagements qui puissent aussi ne pas être définitifs mais puissent permettre à la fois des moments de détente, de loisirs, des moments familiaux, boire un verre. Attention également à pouvoir penser ces aménagements sans être dans une marchandisation de ces places.

Libérer ces places de la voiture nécessite aussi de les libérer des intérêts privés.

Nous n'avons pas besoin d'énormes cafés hyper chers qui envahissent ces places. L'expérience sur la place de la République, avec une structure de l'économie sociale et solidaire, doit être prise et même renforcée parce que je pense qu'il y a bien d'autres structures associatives qui pourront, par l'avenir, être sollicitées dans, justement, l'aménagement aussi d'activités collectives, que ce soient de bars et de restauration, ou autres sur ces places-là.

La question aussi de la végétalisation me semble importante, pour ne pas avoir que des places minérales mais avoir des places où on puisse se revivre en harmonie avec la nature. Cela me semble important.

Alors, il nous faut penser nos places pour le peuple et, pour ce faire, il nous faut penser nos places avec le peuple.

La question de l'implication du plus grand nombre est essentielle pour permettre vraiment aux Parisiennes et aux Parisiens de pouvoir définir progressivement les projets à venir.

Et faisons toujours confiance à l'intelligence collective, pour ce faire.

Et je trouve que l'intervention de Karen TAÏEB est, à ce sujet, totalement éclairante : regardons les erreurs qui ont été commises sur la place de la République parce que, justement, nous n'avons pas su solliciter les associations de personnes en situation de handicap qui, elles, ont d'emblée vécu, hélas, et nous ont fait vivre, par ces expériences-là, que j'ai déjà vécu, moi, sur la place Gambetta, et qui sont terribles quand vous réalisez à quel point ces situations défailtantes de notre aménagement urbain renforcent les situations de handicap.

Donc, oui, nous devons associer : associer toujours, associer encore en amont.

Je terminerai, du coup, mon propos par une interrogation.

Je regrette que Mme la Maire ne soit pas là pendant ce débat sur l'aménagement des places parisiennes, car j'ai cru comprendre qu'elle voulait jouer un rôle prépondérant dans le pilotage de l'aménagement de ces places.

Et je m'étonne, du coup, de son absence et je souhaiterais néanmoins que l'on comprenne bien que ce pilotage doit être totalement collectif et qu'il n'est pas possible que la Maire, quand bien même elle est, bien sûr, la numéro un de votre Exécutif... eh bien, cet aménagement des places doit prendre en compte l'avis de tout le monde et je pense qu'il ne doit pas y avoir de centralisation du pouvoir dans les choix et les décisions qui seront prises sur ces aménagements décisifs qui redessineront Paris pour des années à venir.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre et présenter l'amendement de l'Exécutif, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie l'ensemble des orateurs et on voit à quel point la question des places passionne notre hémicycle. Elle passionne aussi les Parisiens et elle passionne aussi tout simplement l'ensemble des citoyens.

Je ne peux m'éviter de penser à ce sketch de Raymond Devos, puisque nos collègues Bruno JULLIARD et Julien BARGETON, qui aiment la culture, sont là. Vous connaissez ce fameux sketch de Raymond Devos sur le rond-point ? Où il dit qu'il arrive sur une place, qu'il prend le sens giratoire, qu'il est emporté par le mouvement, qu'il fait un tour pour rien. Il se dit : "Ressaissons-nous !"

Il va pour prendre la première à droite, c'est un sens interdit. Il se dit : "C'était à prévoir !"

Il va pour prendre la deuxième, c'est un sens interdit. Il se dit : "Il fallait s'y attendre !"

Il va pour prendre la troisième, c'est un sens interdit. Il se dit : "Là, ils exagèrent !"

Il va pour prendre la quatrième, c'est un sens interdit. Il se dit : "Tiens ! Je vais faire un tour pour vérifier."

Quatre rues, quatre sens interdits !

Alors, ce sketch de Raymond Devos, qui est resté célèbre, évidemment, évoque par l'absurde ce que sont devenus nos places, c'est-à-dire des giratoires où il n'y a que des interdictions et où on tourne en rond.

Pour sortir de cela, nous avons souhaité, Anne HIDALGO a souhaité que l'on fasse de ces sept places parisiennes non pas des lieux d'interdits mais, au contraire, des lieux de vie et des lieux où on ouvre le champ des possibles.

Alors, la concertation, nous l'avons lancée le 20 juin dernier sur la place de la Bastille. Elle va permettre de recueillir le ressenti et les avis de tous les Parisiens quant à leurs attentes sur ce que doit être chacune de ces places parisiennes.

Ces places, comme je le disais, s'apparentent davantage aujourd'hui à des carrefours routiers. Elles doivent, dans la lignée de la place de la République, retrouver une vocation de place publique, dont les fonctions de détente, de promenade, de rencontre, doivent être mises à l'honneur.

Ces places devront être exemplaires en matière de déplacement. Elles le seront demain. C'est le symbole de la volonté qui a été engagée par Paris lors des précédentes mandatures et que nous réaffirmons aujourd'hui plus encore, à savoir remettre l'usager piéton au cœur de nos préoccupations et, plus généralement, l'ensemble des mobilités douces.

Nous partageons pleinement les remarques qui ont été formulées, notamment par notre collègue Karen TAÏEB, sur la question de la prise en compte de l'accessibilité dans une logique d'accessibilité universelle. Vous avez eu raison de mentionner que nous avons, avec mes collègues Bernard JOMIER et Jean-Louis MISSIKA, abordé la question de l'aménagement de la place de la Bastille il y a de cela quelques mois avec la Fédération des aveugles de France, les yeux bandés de manière à nous rendre compte aussi de ce que représente aujourd'hui une place pour une personne non-voyante.

Nous devons, en amont, penser le réaménagement de ces sept places avec les malvoyants, avec les non-voyants, de manière à prendre en compte ce besoin d'une accessibilité universelle et d'avoir donc ce fil d'Ariane qui permet aux non-voyants notamment de se guider sur une place où l'on n'a pas forcément de repères.

Une place, c'est aussi un lieu dans lequel on peut réorganiser l'espace public au profit du plus grand nombre.

Notre collègue Christophe GIRARD a eu raison d'évoquer la question de la place de la Bastille.

Vous avez eu raison d'évoquer la question du réaménagement de la place de la Bastille en lien avec le réaménagement des berges de la Seine, ainsi que le boulevard Bourdon. Nous y réfléchissons, d'ailleurs en lien avec la Préfecture de police puisque ces projets font sens et ils font corps, donc nous devons les appréhender dans leur globalité.

Nous partageons bien évidemment votre souci d'une redistribution de l'espace public et votre volonté de penser les projets ensemble. Nous partageons bien évidemment aussi les préoccupations exprimées par Catherine BARATTI-ELBAZ sur la place de la Nation qui, aujourd'hui, a un jardin qui est grandement inaccessible de par la longueur de la traversée qu'il faut effectuer pour atteindre ce square central. Cela fait partie du diagnostic qui a été posé avec les habitants et donc, évidemment, nous devons, dans les plans programmes qui seront définis d'ici l'automne, prendre en compte cette problématique forte de l'accessibilité pour le plus grand nombre.

Un certain nombre de remarques ont été aussi évoquées sur la place comme lieu mixte, comme lieu et support de fonction sociale. C'est ce qu'évoquait notamment notre collègue, Nicolas BONNET-OULALDJ. Les places sont aussi des lieux de rassemblement. Ce sont aussi des lieux qui ont une forte charge historique, notamment la place de la Bastille. Ce n'est pas la seule, mais bien sûr il faudra aussi intégrer cette dimension historique, patrimoniale, citoyenne, sociale, dans la réflexion sur le réaménagement des places.

Je dirai un mot, et je conclurai sur ce point, pour répondre à Mme GALLOIS, qui se demande comment on fait avec 30 millions pour cette place. Tout simplement, comme nous y invitait d'ailleurs Mme la Maire, on nous invite à faire preuve d'imagination.

Regardez ce qui se passe à New York avec le réaménagement de Times Square. C'est un espace qui, auparavant, était entièrement dévolu à l'automobile et qui a été piétonnisé, sans pour autant dépenser énormément d'argent.

On peut à la fois faire dans la sobriété et, pour autant, avoir aussi une grande ambition en termes d'aménagement.

Voilà. Le présent projet de délibération, dont l'objet est la délégation générale à la Maire de Paris en matière de marchés publics, permettra aussi d'optimiser les délais de passation des marchés publics. Il offrira aussi un gain de temps conséquent pour la réalisation des différents plans programmes et pour le réaménagement des grandes places parisiennes. A ce titre, l'Exécutif a déposé un amendement de manière que notre Conseil puisse être saisi d'un bilan annuel d'avancement qui sera présenté et débattu en séance du Conseil de Paris, ainsi qu'un bilan d'étape semestriel qui pourra être proposé, débattu et présenté en Commission.

En conclusion, je vous dirai que nous allons faire preuve de créativité. Je peux vous assurer aussi que nous ne perdrons jamais de vue que nous devons répondre à une demande forte des Parisiens et donc, engager ces programmes de réaménagement et d'embellissement qui sont à la hauteur de nos ambitions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 150a déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 150a est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 164 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DVD 164).

2015 DDCT 69 - Subvention (250.000 euros) et conventions avec 4 associations proposant un projet de reconquête urbaine (Budget participatif).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 69 relatif à l'attribution d'une subvention et conventions avec 4 associations proposant un projet de reconquête urbaine, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 120.

Je donne tout de suite la parole à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération est l'occasion de faire un point d'étape sur la mise en œuvre des projets votés par les Parisiens et les Parisiennes à l'automne dernier.

Le budget participatif, dans sa dimension transversale et citoyenne, interroge les pratiques de la Ville. Je pense que nous devons être volontaires et créatifs si nous voulons faire en sorte que ce dispositif de démocratie locale fonctionne pleinement. Cela passe évidemment par une éducation citoyenne et par le développement d'une capacité d'expertise qui permette de se poser comme interlocuteur crédible des pouvoirs publics.

Si les habitants ont été associés par vote aux projets, pour ces quatre premiers projets de reconquête urbaine, on peut noter que trois d'entre eux ont été construits dans une démarche de participation active et d'ateliers avec un travail avec les services.

Pour le tronçon de la rue d'Aubervilliers, on ne sait rien sur cette phase d'élaboration.

Par ailleurs, et c'est une chose qui ressort également des échanges qui ont pu avoir lieu dans le cadre de l'examen des projets proposés par les Parisiennes et les Parisiens en ce début d'année, le budget participatif appelle à un travail en transversalité des différentes directions de la Ville.

Souvent, au moins deux directions, voire plus, sont concernées par un projet proposé au budget participatif. Je pense que nous devons nous saisir de cette opportunité de décroïsonner le travail entre les directions de la Ville. Afin de permettre une coopération renforcée et de s'assurer de la meilleure réactivité, chaque direction pourrait par exemple nommer un pilote, un responsable en charge de mettre en œuvre les projets de budget participatif.

D'autre part, une question nous semble devoir être posée en vue de ces projets retenus. Dans ce type d'opération de reconquête urbaine dont la démarche s'appuie sur l'appropriation par les habitants, comment les associations financent-elles l'animation liée à la participation des usagers de cet espace requalifié ?

Après la réalisation du projet et l'engagement de la subvention d'investissement, rien dans la convention qui lie la Ville aux porteurs n'engage celui-ci dans l'avenir, mais nous serons certainement interpellés par cet après.

Une dernière remarque afin de terminer mon intervention, même si elle concerne plus les budgets participatifs dans les arrondissements. Il me semble important, au regard des enjeux, de pouvoir aborder cette question à ce stade. Nous sommes confrontés à une certaine incompréhension, notamment de la part des directeurs d'école ou de crèche, qui voient une réduction du budget local attribué à la rénovation et à l'entretien de leur établissement d'environ 30 %, là où les maires d'arrondissement ont soumis le montant maximum possible du budget participatif au bénéfice du budget alloué aux rénovations de ces établissements.

Si ces rénovations sont techniquement de l'investissement, elles relèvent, de fait, de l'entretien courant. Soumettre ces investissements au budget participatif soulève deux problèmes : le risque de voir ces rénovations être réalisées principalement dans les établissements dont les usagers sont les plus à l'aise avec les rouages administratifs et les dispositifs de démocratie locale...

Je sais bien que la démocratie locale demande que tout le monde parle et prenne la parole, mais je n'arrive plus à prendre la mienne.

... et le risque de décrédibiliser la dynamique même du projet participatif si les projets soumis n'apportent pas de nouveauté ou se limitent à de la mise aux normes.

Peut-être convient-il donc pour les années à venir de réduire la part soumise au budget participatif concernant les équipements publics et de privilégier les projets sur l'espace public, comme le projet "Reconquête urbaine", dont nous votons la mise en œuvre aujourd'hui.

Pour cette première délibération, le groupe Communiste - Front de Gauche, votera pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci à vous aussi.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame PREMEL, d'avoir mis en lumière ce projet de délibération qui permet au projet "Reconquête urbaine" du budget participatif de l'année dernière, de voir sa concrétisation, notamment dans les quartiers populaires. Merci de l'avoir mis en lumière.

Alors, vous avez posé trois questions et une quatrième qui s'adresse plus directement à Pauline VÉRON qu'à moi-même, notamment sur la dernière partie de votre intervention, peut-être que Pauline VÉRON voudra compléter.

En ce qui me concerne, vous avez pointé le fait que, dans le projet de délibération, en effet, il n'est pas fait référence pour le quatrième projet, celui de la rue d'Aubervilliers dans le 19e, à l'association des habitants. C'est une erreur, parce que ce projet est né de la réflexion et des travaux menés dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et donc, bien évidemment, en lien avec l'ensemble des acteurs du quartier et des habitants. Donc, je vous rassure sur ce point, ce projet est évidemment un projet qui est venu du quartier, des habitants, mais dont acte, ce n'est en effet pas écrit dans le projet de délibération.

Vous appelez à un travail en transversalité entre les directions, je ne peux évidemment qu'y souscrire. En effet, cela fait partie de l'amélioration permanente à laquelle nous devons, les uns et les autres, contribuer et participer.

Je dois vous dire que les projets au titre du budget participatif, qu'ils soient d'ailleurs parisiens ou dans les arrondissements, sont un formidable accélérateur de transversalité, parfois un peu chronophage pour les élus, mais un très bel accélérateur de pratiques de travail un peu différentes.

Soyez rassurés là aussi, sur le fait que nous progressons, mais nous pouvons encore et toujours faire mieux.

Enfin, sur votre dernière interpellation, que je vais résumer à ma manière : ce sont des crédits en investissement, mais qu'est-ce que qui nous garantit que nous ne serons pas sollicités, les uns ou les autres, sur de l'accompagnement en fonctionnement.

D'abord, par principe, rien ne nous le garantit évidemment à 100 %.

Néanmoins, les projets sont quand même des projets dans le dur, une fresque - par exemple la fresque rue d'Aubervilliers - n'aura pas besoin pour vivre d'être accompagnée de crédits de fonctionnement.

De la même façon, dans le 14e arrondissement, il y a un projet d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants : là aussi, une fois que l'aire de jeux et les aménagements sont réalisés, nous n'aurons pas besoin d'y revenir avant un certain nombre d'années.

De la même façon, dans le 18e, on est là plutôt sur de l'aménagement en dur d'équipements de tables, de chaises, de mobiliers, qui permettent aux uns et aux autres de pouvoir s'installer, de pouvoir utiliser et vivre cette place.

Dans le 10e, projet un peu différent : là, ce sont des installations qui sont du mobilier urbain mobile, qui permettent justement de pouvoir être mutualisées entre les uns et les autres.

Elles sont stockées dans le centre social, mais après ce mobilier peut être mutualisé avec les habitants, des associations etc.

Donc, en soi, on est vraiment sur des projets qui sont calibrés, en termes d'investissements, et qui n'appellent pas à des besoins de fonctionnement.

Après, fort heureusement d'ailleurs, notre ville a des espaces de convivialité qui vivent sans subvention de fonctionnement. Les habitants s'emparent aussi - nous en avons parlé à l'instant sur les grandes places - des espaces pour les faire vivre, y dîner, y pique-niquer, y faire jouer les petits et les grands, y lire, y raconter des histoires : heureusement que les habitants prennent possession de la ville.

Charge à nous de faire en sorte qu'ils puissent le faire, c'est ce que modestement nous essayons de faire, notamment dans ces quatre projets. Après les habitants s'en emparent et inventent les usages sans nous, et c'est fort bien !

Merci en tout cas de votre soutien à ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour compléter.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, effectivement, le budget participatif c'est 5 % du budget d'investissement de la Ville.

Or, le budget d'investissement de la Ville, ce sont des choses nouvelles, ce sont éventuellement des constructions nouvelles, mais c'est aussi sur du bâti existant.

C'est bien cela aussi l'investissement à la Ville de Paris.

Que certains projets portent sur des bâtiments ou des équipements publics déjà existants pour les faire évoluer ou pour prévoir des choses nouvelles, c'est bien, cela rentre bien dans l'état d'esprit du budget participatif.

Alors, effectivement, vous appelez notre attention sur le fait qu'il faut faire attention, parce qu'il faut garder de l'argent dans les I.I.L. pour faire un certain nombre de travaux dans ces équipements publics.

C'est bien pour cela que l'enveloppe a été plafonnée à 30 % de cette enveloppe-là au maximum, pour qu'il reste de l'argent pour faire les autres travaux que les maires d'arrondissement estiment comme prioritaires, mais au final, cet argent, dès lors qu'il est fléché budget participatif, rentre dans une enveloppe globale budget participatif, et si au final, il y a plus de projets que 30 % de ces projets qui portent sur des équipements publics, et notamment des écoles, en fait, dans les faits, il y aura plus que 30 % qui y sera consacré.

Au final, il se peut qu'il y ait en fait plus d'argent pour les écoles, grâce au budget participatif, que si l'on n'avait laissé la possibilité d'utiliser l'enveloppe dédiée aux équipements de proximité.

Mais nous ferons le point à l'issue de cette première campagne de vote pour vérifier qu'effectivement, c'est bien le cas.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 120 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 120 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 69 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DDCT 69).

2015 DDCT 65 - Subvention (110.000 euros) et convention triennale avec le centre "Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile de France".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous passons aux travaux de la 4e Commission et nous commençons par l'examen du projet de délibération DDCT 65 relatif à l'attribution d'une subvention et convention triennale avec le centre "Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France".

La parole est à M. David BELLARD, ensuite Mme Danielle SIMONNET.

M. David BELLARD. - Tout à fait. Excusez-moi, je pense que je vais dire un truc bien.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération relatif à la subvention accordée au centre "Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France" rappelle l'engagement sans faille de la Ville dans la lutte contre les discriminations et la lutte contre les M.S.T. et pour la santé sexuelle.

Le centre L.G.B.T. tient une place centrale sur ces deux volets, notamment grâce à son rôle premier qui est d'être une courroie de transmission importante entre les différentes composantes et acteurs du milieu associatif et militant L.G.B.T.

Le nombre de prestations offertes par le centre en fait un lieu incontournable.

Chacune et chacun peut y trouver, par exemple une permanence juridique, une permanence sociale, un soutien psychologique ou encore un accès à son pôle santé.

Du côté sanitaire, le Centre a mis en place des programmes d'actions pour la santé, en particulier des femmes lesbiennes et bisexuelles et la sensibilisation des jeunes à la prévention du V.I.H. et des I.S.T.

Au-delà de ces missions, dont je n'ai pas fait ici une liste exhaustive, le centre L.G.B.T. est un espace de visibilité des identités des L.G.B.T. qui vivent ou visitent notre ville.

Le lieu central constitue, à ce titre, un atout pour le centre, en termes d'accessibilité et de visibilité tout comme d'ailleurs l'aspect culturel pour lequel il développe un certain nombre d'actions. J'insisterai plus particulièrement sur le fonds de 10.000 documents du centre. Ce dernier accueille de nombreux témoignages de l'histoire du militantisme dit communautaire, et il pourrait, à ce titre, avoir un rôle important dans le projet de création de centres d'archives L.G.B.T. demandé dans un vœu voté par notre Conseil en décembre dernier.

Cette subvention de 110.000 euros au centre est donc une marque importante et positive de l'engagement de la Ville contre les discriminations et pour la lutte contre l'égalité des droits, toujours d'actualité sur les questions "trans" notamment.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, beaucoup.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je me félicite bien sûr, comme mon collègue et comme, je crois, beaucoup d'entre nous ici, de ce projet de délibération.

Je ne reviendrai pas sur ce qui a été bien présenté, toutes les activités que mène le centre "Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France", et cette convention triennale adossée à la subvention est extrêmement importante.

Comme chaque année d'ailleurs, nous étions un certain nombre d'élus à participer à la marche des fiertés pour justement exprimer notre attachement à l'universalité des droits, quel que soit notre genre, et quelle que soit notre orientation sexuelle.

Je souhaiterais utiliser du coup ce projet de délibération pour ré-exprimer mon plus vif regret, désaccord avec cette politique gouvernementale qui a été faite, selon moi, au rabais, a minima, et sur ces enjeux d'égalité.

Comme vous le savez, le Haut Conseil à l'égalité demande et recommande en ce moment au Gouvernement d'étendre la P.M.A., la procréation médicalement assistée, à toutes les femmes, et je trouve que notre Municipalité pourrait aussi prendre des initiatives pour faciliter la compréhension de ce débat auprès des Parisiennes et des Parisiens, je pense que ce serait tout à fait notre rôle et nous pourrions, bien évidemment l'envisager avec le centre "Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris et d'Ile-de-France" à ce sujet.

Je souhaiterais également revenir aussi sur la question du droit libre et gratuit de changement d'état-civil qui devrait enfin être accordé parce qu'il est temps de démedicaliser, de déjudiciariser, de dépsychiatriser la question du changement d'état-civil pour les personnes "trans".

Je souhaiterais, du coup, en profiter pour poser des questions sur l'état de réflexion et d'avancement du projet de la carte du citoyen parisien, puisqu'il y avait eu l'adoption du vœu que j'avais présenté pour que la carte du citoyen parisien soit aussi l'occasion de travailler, justement, sur ce libre choix de définir son genre sur cette carte-là et que cette carte soit adossée à un livret valorisant l'égalité de toutes et tous, qui puisse être un support pédagogique.

Donc, je sais que, pour l'instant, vous n'avez pas, à ma connaissance, eu le temps de travailler avec l'ensemble des associations sur ces questions-là. Donc, je souhaite vous rappeler vraiment la nécessité, comme le vœu le signalait, de bien associer toutes les associations, et notamment sur cette question des droits des "trans", sur la question du genre, eh bien de ne pas oublier de les associer, qu'il y ait bien une réflexion avec ces associations sur non seulement comment on présentera cette carte, comment on l'adossera au niveau du livret et surtout comment on peut, donc, en profiter aussi pour accompagner par un certain nombre de formations de l'ensemble de nos agents en mairies d'arrondissement sur l'ensemble de ces questions-là.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le centre L.G.B.T. de Paris lutte pour l'égalité des droits et contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Ce centre a engagé fin 2014, dans le cadre du dispositif local d'accompagnement d'Ile-de-France, une réflexion collective pour revisiter ses missions, ses valeurs et questionner la vision partagée de son projet, afin de redéfinir ses orientations pour les années à venir.

Le projet du centre est de développer des axes forts, notamment dans le domaine de la santé, des programmes d'actions pour la santé, en particulier celle des femmes lesbiennes et bisexuelles, la sensibilisation des jeunes et la prévention du V.I.H. et des I.S.T. en faveur de publics spécifiques, les lesbiennes également, les jeunes et les personnes âgées, en ouvrant des actions à d'autres publics ayant des besoins spécifiques, notamment les migrants et migrantes. 60 % des rendez-vous en permanence juridique en 2014 concernaient des questions de droit des étrangers. Dans la structuration et la mise en valeur de son centre de ressources, et d'autres initiatives pour consolider et faire connaître l'histoire et la richesse des mouvements L.G.B.T. à Paris, par la poursuite de la valorisation de son fonds documentaire et de ses archives.

Dans ce cadre, je le souhaite, le centre prendra toute sa place dans une démarche de concertation, en vue de contribuer à un centre d'archives L.G.B.T. à Paris.

Cher David BELLARD, je vous rejoins tout à fait sur la place du centre dans ce projet.

Enfin, dans l'animation du réseau associatif constitué par ses 80 associations membres et, au-delà, pour favoriser l'émergence de projets coconstruits, identifier les bonnes pratiques et permettre le développement de synergies en accompagnant les initiatives de ses membres.

Je me réjouis donc que le centre souhaite renforcer les bases d'une coopération suivie, afin de répondre à des enjeux communs avec les services de la Ville. De fait, grâce au dialogue engagé avec mes services, nous nous engageons vers le renouvellement et la redynamisation d'une convention partenariale et triennale, dont la première fut contractée en 2008.

Je ne doute pas que ce travail de partenariat participera à donner plus de lisibilité et de visibilité aux projets du centre, en informant et en invitant les services de la Ville aux actions qu'il organise, et participera aux actions que la Ville met en place dans le champ de ses interventions.

Cette démarche de partenariat a un précédent, puisque le 27 mai dernier, à la mairie du 19e arrondissement, le centre L.G.B.T. et la mairie ont contractualisé et réaffirmé l'engagement de la mairie du 19e dans la lutte contre toutes les formes de violence et de discrimination et plus particulièrement celles liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre.

Nous devons nous inspirer de cette expérience, de manière à amplifier la sensibilisation du public aux questions L.G.B.T. et à aider les professionnels à mieux lutter contre les discriminations aussi de manière territorialisée dans les arrondissements.

Sur la carte du citoyen, vous l'avez dit, Madame SIMONNET, c'est un peu tôt pour vous répondre, mais nous partageons vos préoccupations.

Sur la P.M.A., je vous rejoins tout à fait, Madame SIMONNET.

Merci de remettre dans ce contexte national important.

De même, en ce qui concerne, bien sûr, le droit des transsexuels, je veux redire que la Maire de Paris et moi-même, ainsi que de nombreux autres élus d'ailleurs, étions à la Marche des Fiertés pour réaffirmer ce soutien.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 65.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 65).

2015 SG 4 - Subventions (73.900 euros) à 10 associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 4 relatif à l'attribution de subventions à 10 associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 122 qui y est rattaché.

Madame BIDARD, sur l'amendement technique ?

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Il s'agit d'un amendement technique autorisant Mme la Maire de Paris à signer les conventions annuelles avec l'association "Crescendo" et l'association "Le foyer de Grenelle".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 122 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 122 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 4 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, 2015, SG 4).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif aux violences faites aux prostituées.

Vœu déposé par M. DAGNAUD relatif à la prostitution dans le quartier du Bas-Belleville et dans le 19e.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés. Les vœux référencés n° 123, n° 124 et n° 124 bis déposés par le GEP, M. DAGNAUD et l'Exécutif, sont relatifs à la prostitution.

Je donne la parole à M. David BELLARD, pour 2 minutes, puis à M. François DAGNAUD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Le quartier Bas-Belleville est marqué par une forte activité prostitutionnelle qui a des conséquences sur la vie de ce quartier et de l'ensemble des personnes qui y vivent.

Il est donc pour nous essentiel de trouver des solutions pragmatiques, loin des débats idéologiques qui partagent cette Assemblée, au-delà même des clivages politiques classiques.

C'est l'esprit du vœu que nous vous proposons aujourd'hui.

Les personnes prostituées à Belleville, principalement des femmes chinoises, sont exposées à de nombreuses violences, dont certaines émanent des forces de police. Le dispositif policier, tel qu'il est conçu dans le quartier Bas-Belleville, a pour effet le déplacement des prostituées, les éloignant des réseaux d'entraide communautaire et des associations qui œuvrent à leur accompagnement socio-sanitaire.

Conséquence : une baisse des prises en charge pour ces associations, avec des conséquences sanitaires certaines pour les personnes prostituées.

Nous formulons donc, dans notre vœu, quatre demandes :

- d'abord, une demande au Préfet que les moyens policiers soient réaffectés à la lutte contre les violences faites aux prostituées ;

- un respect du travail des associations d'accompagnement des prostituées soutenues par la Ville, par le dispositif policier qui est mis en place ;

- le soutien aux associations et organismes proposant des formations d'alphabétisation "français langue étrangère" à destination des femmes chinoises de Belleville ;

- enfin, nous proposons la constitution d'un panel citoyen, afin de trouver des solutions concertées avec l'ensemble des acteurs, dont les représentantes des personnes prostituées elles-mêmes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur François DAGNAUD ?

M. François DAGNAUD, maire du 19^e arrondissement. - Chers collègues, depuis quelques années, en effet, l'identité populaire de Belleville et ses valeurs citoyennes et humanistes sont abîmées par la tentative d'appropriation de l'espace public par une scène de prostitution à ciel ouvert, qui est sans doute aujourd'hui la plus imposante de Paris, puisque les observateurs et acteurs locaux s'accordent à estimer à 300 le nombre de femmes qui se prostituent dans les rues du quartier, et notamment côté 19^e, place Marcel-Achard.

Ce système prostitutionnel fonctionne en réseaux, avec un proxénétisme immobilier aussi souterrain que lucratif. Face à cette violence imposée à Belleville, la colère monte et l'exaspération gagne les esprits les plus ouverts qui découvrent ébahis que certains groupes d'intérêts et leurs relais cherchent, par tous les moyens et avec toutes les arguties, à légitimer, à installer et à développer cette scène intrusive de sexe marchand, qui instrumentalise ces femmes, marchandisées, exposées et exploitées.

J'ajoute que cette scène de prostitution nourrit et alimente d'autres formes de violence et de délinquance, dans un quartier qui n'en a vraiment pas besoin.

Je veux le dire simplement et clairement : nous refusons de nous résigner à l'impuissance publique à laquelle on nous invite.

C'est l'objet de ce vœu, voté à la majorité du Conseil du 19^e arrondissement.

Affirmer clairement et posément que nous sommes mobilisés pour mettre fin à cette scène de prostitution, dans une approche qui concilie lutte déterminée contre les réseaux, accompagnement vers leurs droits des femmes victimes, prévention sanitaire, parcours de sortie de la prostitution et, à court terme, libération de l'espace public.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie pour ces vœux qui permettent de mettre la lumière sur la situation des prostituées à Belleville.

Nous sommes toutes et tous concernés par la situation des personnes prostituées, comme sur l'ensemble du territoire parisien. En effet, la prostitution est un système d'exploitation des plus vulnérables et une profonde atteinte à l'égalité femmes/hommes. Je rappelle que 85 % des personnes prostituées sont des femmes et que 100 % des clients sont des hommes.

Quand le taux de suicide chez les personnes prostituées est 12 fois plus élevé que celui de la population en général, quand les personnes prostituées subissent 6 fois plus de viols que la population en général, on ne peut plus nier qu'il s'agit de violences faites aux femmes.

Une tribune de médecins français, Xavier EMMANUELLI, Axel KAHN, Israël NISAND, Emmanuelle PIET, publiée en mars 2015, rappelait que la prostitution est en soi une atteinte grave à la santé physique et psychologique, qu'il faut faire reculer tout en protégeant ses victimes. L'univers de violences, qu'elles soient le fait de réseaux de proxénètes ou de clients, et de contraintes, qu'elles soient financières, psychiques ou physiques, la prostitution est incompatible avec la définition de la santé sexuelle donnée par l'O.M.S.

Mais la santé des personnes prostituées ne peut être réduite au seul risque sanitaire. Elle passe par la construction d'alternatives pour les personnes prostituées. Le système prostitutionnel s'enracine dans les réseaux mafieux, qui génèrent trafics illégaux et violences, que subissent en premier lieu les personnes prostituées, mais aussi les habitants du quartier de Belleville.

Nous ne pouvons pas tolérer la mainmise de réseaux de prostitution qui cherchent à s'imposer par tous les moyens sur l'espace public, qui empêchent les femmes de sortir de la prostitution et les habitants de circuler librement dans leur quartier. En cela, je rejoins pleinement le vœu de François DAGNAUD.

Je tiens ici à saluer le travail opiniâtre des quatre maires d'arrondissements concernés, du 10e, 11e, 19e et 20e, qui mènent le débat avec les habitants pour que les objectifs de protection des victimes et la lutte contre les réseaux mafieux soient partagés par la population dans le même mouvement, car c'est bien notre objectif commun, que nous avons inscrit par ailleurs dans nos deux fiches de contrat parisien de prévention et de sécurité avec Colombe BROSSEL : accompagner les victimes d'exploitation sexuelle et lutter contre le proxénétisme.

Ainsi, nous avons donc une volonté d'accompagner les victimes et nous finançons les associations menant des actions de terrain sur le territoire parisien, tant pour la consultation psychologique de Sainte-Anne que pour l'insertion professionnelle, que pour les places d'hébergement à Paris et en région si nécessaire, s'il faut éloigner les prostituées parfois de Paris. Nous travaillons également avec le procureur et la MIPROF à mettre à disposition des places d'hébergement, de mise à l'abri pour les personnes prostituées dans le cadre de la procédure d'éloignement.

Je vais conclure.

Je propose de rejeter le vœu du groupe des élus Ecologiste de Paris, pour la bonne et simple raison que nous souhaitons que le travail contre les violences subies par les prostituées se mène en parallèle avec un travail de police pour mettre fin aux réseaux, et la présence préventive des forces de l'ordre dans le quartier Belleville est complémentaire à la présence des associations.

Je propose à François DAGNAUD de retirer son vœu, puisque nous proposons un vœu de l'Exécutif reprenant l'ensemble des actions menées par la Ville de Paris sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le co-président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, les maires des quatre arrondissements riverains du quartier de Belleville ont alerté M. le Préfet de police et Mme la Maire de Paris, en début d'année, sur l'occupation problématique de l'espace public par des prostituées.

En lien avec le procureur de la République et la Maire, le Préfet de police a réuni le 2 février dernier l'ensemble des acteurs concernés, et en particulier les services de police relevant de son autorité. Lors de cette réunion, il est apparu que le phénomène d'occupation de la voie publique était important, même si les services de police l'estiment en régression à la suite des contrôles menés sur réquisition du procureur de la République.

Par ailleurs, se développe le proxénétisme immobilier, qui se caractérise par un système de sous-location d'appartements.

Le Parquet et les services de police ont rappelé l'importance de l'activité répressive face à ce phénomène, au-delà des interdictions de paraître, pour les prostituées "réitérantes" en matière de racolage. La lutte contre les réseaux de proxénétisme nécessite des enquêtes judiciaires de longue haleine et actuellement, plus de 20 enquêtes préliminaires concernant ce type de proxénétisme sont en cours, ainsi que 17 affaires en attente de jugement.

Comme l'indique M. le maire du 19e arrondissement, il est important d'avoir un langage clair à l'égard des associations. Il convient en effet de promouvoir les actions en faveur de la sortie de la prostitution, plutôt que de favoriser l'accompagnement de cette activité.

Une nouvelle réunion a été organisée le 17 juin par M. le Préfet de police, avec les mêmes acteurs. Cette réunion a permis de tirer un premier bilan relativement positif de l'action menée par les services de police.

La Préfecture mène également une action en matière de prévention. La brigade de répression du proxénétisme participe ainsi, depuis plusieurs mois, à un groupe de travail consacré à l'élaboration d'un guide de formation sur les systèmes prostitutionnels en lien avec les associations.

Par ailleurs, je rappellerai la mobilisation du F.I.P.D., du fonds interministériel de prévention de la délinquance, ainsi que les deux fiches-actions du contrat parisien de prévention de sécurité qui ont été rappelées.

Au total, la Préfecture de police estime toujours prioritaire l'action de la défense de l'espace public dans ce quartier populaire de Belleville, la lutte contre la prostitution et contre les réseaux de proxénétisme, ainsi que l'aide aux associations qui aident ces femmes exploitées à accéder à leurs droits et à sortir de la prostitution.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le groupe Ecologiste maintient-il son vœu ?

M. David BELLARD. - Oui. Un mot. Oui, on maintient notre vœu. Juste un petit mot pour signaler que dans le vœu de l'Exécutif, on note quand même un certain nombre de points positifs, notamment la présence de plaquettes d'information en chinois, ou l'aide au dépôt de plainte, mais je regrette que nous ne soyons pas arrivés à dépasser les clivages, notamment sur le premier attendu, qui maintient la volonté de mettre fin à la prostitution, qui a pour nous, en tout cas, dans notre analyse, pour conséquence la poursuite des violences vis-à-vis des personnes prostituées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur François DAGNAUD, maintenez-vous votre vœu ?

M. François DAGNAUD, adjoint, maire du 19e arrondissement. - Non, je le retire, en remerciant Hélène BIDARD de son engagement et la Préfecture de police de son travail.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de passer au vote, j'ai deux demandes d'explication de vote, d'abord du groupe des Républicains.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci.

On constate sur ce sujet qu'il y a d'abord un décalage terrible entre la loi telle qu'elle existe aujourd'hui, et d'ailleurs, telle qu'elle est aussi débattue à l'Assemblée nationale, puisqu'il y a une nouvelle loi en préparation, et la réalité, qui démontre tous les jours que la loi n'est pas appliquée, notamment en ce qui concerne les lieux de prostitution, et la loi Marthe Richard. Il y a aussi un décalage terrible entre la réalité du problème - 575 salons de massages, dont le Préfet de police, récemment dans un courrier, reconnaissait que 300 d'entre eux étaient considérés comme possiblement, potentiellement et probablement licencieux - et le niveau actuel de la répression, des procédures qui sont menées et qui sont dans un nombre évidemment très inférieur.

Et puis enfin, il y a un décalage terrible entre la réalité de la prostitution telle qu'elle est décrite, par exemple, dans le rapport de l'Inspection générale des affaires sociales de 2012, qui démontre que les prostituées ont un taux de suicide sept fois supérieur à la moyenne de la population, et les arguments qu'on entend sur ce sujet, qui vont de

la prostitution heureuse et librement choisie à un certain fatalisme, en passant par le pompon, qui est l'argument où ils expliquent que la prostitution permet de diminuer la violence sociale et que si on réprime trop fortement la prostitution, on aura plus de viols.

Bref, pour toutes ces raisons-là, nous voterons avec beaucoup d'enthousiasme le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à M. Sergio TINTI, pour le groupe Communiste.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour le groupe Communiste, le système prostitutionnel est un système d'exploitation et de domination. Avec le collectif "Abolition 2012", qui regroupe 55 associations, nous affirmons que la prostitution n'est pas le plus vieux métier du monde, comme certains se plaisent à le dire. Non, la prostitution n'est qu'une des plus violentes expressions des inégalités femmes-hommes. Comment appeler autrement le choix d'un individu à disposer d'un corps et de l'intimité d'un être humain au travers d'un rapport imposé par l'argent ?

Dans la prostitution, il n'y a pas de contrat entre deux personnes libres, mais bien quelqu'un qui décide et quelqu'un qui subit.

La prostitution, c'est aussi la traite des êtres humains, un trafic mondial très lucratif pour les réseaux qui l'organisent. Ils génèrent un profit annuel de 32 milliards d'euros, avec un chiffre d'affaires annuel de 3 milliards d'euros seulement en France. On ne parle donc pas ici de rapports humains, mais de rapports de domination marchands basés sur la violence.

C'est pour cela que l'action des associations pour accompagner les personnes prostituées à accéder à leurs droits et construire des projets en vue de sortir de la prostitution, et celle de la police pour lutter contre les proxénètes et mettre fin aux réseaux de la traite humaine doivent être concomitantes à Belleville.

C'est pourquoi le groupe Communiste votera contre le vœu du groupe Ecologiste parisien, s'ils le maintiennent, et votera pour le vœu de l'Exécutif.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Enfin, dernière explication de vote : la parole est à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Je veux d'abord saluer le vœu de l'Exécutif qu'a présenté Hélène BIDARD et qui fait suite à un travail collaboratif, après les vœux parfois un peu différents votés par les quatre conseils des arrondissements autour de Belleville.

Nous voterons également contre le vœu du groupe Ecologiste de Paris, à la fois parce que le vœu de l'Exécutif va dans le sens de ce que nous souhaitons, le soutien aux associations qui font un travail de prévention auprès des personnes prostituées, et en même temps, la volonté de voir cesser, reculer, puis cesser la scène de prostitution de Belleville, qui est venue profondément perturber un quartier dont l'équilibre est déjà fragile. Et je sais à quel point les habitants sont traumatisés par cette évolution des dix dernières années de la prostitution à Belleville, phénomène nouveau dans sa visibilité dans le quartier.

Puis nous voterons contre le vœu du groupe Écologiste de Paris. Je dois dire à David BELLIARD qu'il ne faut pas regretter que nous n'ayons pas pu nous mettre d'accord. Quand on a un désaccord aussi profond, il faut l'assumer et il n'y a pas de possibilité de se mettre d'accord.

J'avoue aussi mon incompréhension devant la position telle qu'elle est exprimée par le groupe Ecologiste de Paris, et j'invite à le confronter aussi à la réalité d'un quartier et au vécu de ses habitants.

Voilà pourquoi nous voterons pour le vœu de l'Exécutif et contre le vœu présenté par les Écologistes.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 123, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 124 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 265).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au plan de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 125 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, relatif au plan de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour 2 minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, à Paris, le plan de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants, lancé en 2005, a permis d'en réhabiliter au moins la moitié. A ce stade, nous sommes en mesure de faire un premier bilan.

Au niveau du bâti et des conditions de vie, nous sommes tous d'accord pour attester que l'état de délabrement de ces foyers nécessitait un vrai plan de réhabilitation, afin de permettre à leurs résidents de vivre dignement.

Nous sommes d'accord pour attester que, sur le plan immobilier, les nouvelles résidences sociales, anciennement foyers de travailleurs migrants, sont plus confortables, les chambres dortoirs qui contenaient parfois des dizaines de lits ayant été remplacées par des studettes.

En revanche, sur d'autres niveaux, les réhabilitations ont démontré d'importants manquements.

D'abord au niveau de la concertation avec les résidents, principe de démocratie participative tant prônée par notre majorité, celle-ci a été trop faible, aboutissant par exemple à la disparition des salles et cuisines collectives, synonyme de suppression du mode de vie collectif si important et apprécié par les résidents et les habitants de ces quartiers.

Ensuite, au niveau des constructions dont la qualité ne reflète pas les efforts financiers réels.

Au niveau social, le plan de réhabilitation prévoyait la mise en œuvre d'un programme social, culturel et économique, nous manquons de retours concrets sur le sujet, ou encore au niveau de la gestion des surnuméraires.

Notre groupe a donc déposé un vœu pour demander qu'un comité de pilotage soit mis en place à l'échelle de chaque arrondissement concerné, en associant les représentants de tous les partis, les gestionnaires, des représentants de la mairie d'arrondissement et de Paris, les acteurs sociaux, les associations militantes et bien sûr les délégués des résidents.

Que la mission d'accompagnement social des résidents soit renforcée par une action adaptée par des acteurs associatifs spécialisés dans le droit commun, que le mode de vie collectif soit vraiment pris en compte et valorisé via la préservation des espaces collectifs et des cuisines collectives dans le processus de résidentialisation.

Enfin, concernant les surnuméraires, que des solutions d'hébergement soient trouvées en adéquation avec la situation des personnes concernées.

Pour finir, je souhaite remercier Colombe BROSSEL et son équipe pour leur implication dans le travail d'accompagnement de mise en œuvre de ce plan.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Justement Colombe BROSSEL sans son équipe.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - L'équipe y est pour beaucoup.

Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ, de mettre en lumière les foyers de travailleurs migrants et les personnes qui y habitent, et surtout d'avoir un discours, me semble-t-il, équilibré sur le plan de traitements initié, en tout cas dont la Ville a repris le pilotage depuis 2005, qui a permis en effet d'immenses avancées. Pour qui a connu la situation des foyers de travailleurs migrants avant 2005, nous ne pouvons évidemment que le constater. En même temps, c'est le besoin d'améliorer un certain nombre de sujets. Merci donc de mettre en lumière les sujets sur lesquels nous pouvons et devons faire mieux.

Vous avez fait le choix au groupe Ecologiste de Paris de déposer un vœu sur ces aspects dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Vœu qui pouvait avoir quelques nuances de forme, mais aujourd'hui déposer un vœu à l'échelon parisien, je pense que c'est une bonne chose. Et c'est une bonne chose que, nous, Conseillers de Paris, et dans les arrondissements, nous prenions la pleine mesure du besoin qui est vraiment important de travailler ensemble sur l'amélioration encore du plan de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants.

C'est donc un avis favorable à ce vœu, modulo quatre petites propositions d'amendement à l'oral.

Dans le premier alinéa, de garder "un comité de pilotage d'arrondissement des F.T.M. et résidences sociales, etc., soit créé". Et que sa composition, qui pourrait comprendre gestionnaires, représentants de mairie d'arrondissement, de mairie centrale, groupes politiques, acteurs associatifs, délégués de foyers soit arrêtée par le maire d'arrondissement. Nous laisserons évidemment les arrondissements avancer selon la méthodologie qu'ils souhaitent.

De compléter le deuxième alinéa - vraiment nous avons déjà eu ce débat - sur la mission d'accompagnement social des résidents par les services sociaux du Département. Nous devons absolument faire travailler ensemble tous les intervenants.

Rajouter dans le troisième alinéa ce qui concerne les espaces de vie collectifs, les cuisines collectives et les lieux de restauration. Je fais référence au débat que nous avons eu à l'occasion du P.L.H.

Enfin, dans le quatrième alinéa, sur la question des surnuméraires, de rajouter : surnuméraires relogeables, au sens de la Ville de Paris, soient pris en compte, afin que des solutions d'hébergement soient trouvées.

Voilà, modulo ces quatre propositions d'aménagement, j'apporterai un avis très favorable à votre vœu et je vous en remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame Fatoumata KONÉ, acceptez-vous les amendements ?

Mme Fatoumata KONÉ. - C'est accepté.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 266).

2015 DASES 110 G - Participation (29.100 euros) au Mois Extraordinaire pour cinq associations : CRL10, Les Gouludrus, Les papillons blancs, Mode et handicap c'est possible, Retour d'image.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'organisation des éditions du Mois Extra Ordinaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 110 G relatif à une participation au Mois extraordinaire pour cinq associations, sur lequel le groupe Communiste - Front de Gauche a déposé le vœu référencé n° 126 G qui y est rattaché.

Je donne la parole à Fanny GAILLANNE, pour 3 minutes.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, les femmes en situation de handicap ont deux fois plus de difficultés que les hommes en situation de handicap à trouver un emploi avec les conséquences connues en termes d'autonomie financière et d'intégration sociale.

Autre chiffre glaçant : 70 % des femmes handicapées subissent des violences propres à leur situation. Violence conjugale, psychologique, mais aussi en lien avec leur dépendance.

Nous savons qu'il existe de nombreux obstacles à la dénonciation des abus et violences pour les femmes en situation de handicap, telle que la difficulté d'entrer en contact avec les services, les difficultés d'accès à l'information, les difficultés d'accès aux moyens de transports, la peur de perdre sa sécurité financière, son domicile, ses prestations sociales, etc.

Le "Mois Extra Ordinaire" sensibilise à la fois les Parisiens et les professionnels, et a pour vocation de mener des initiatives aux côtés des personnes en situation de handicap.

C'est dans ce sens que nous demandons à ce que les prochaines éditions mettent l'accent sur les problématiques propres rencontrées par les femmes en situation de handicap. Par exemple, en relayant les dispositifs existants, comme le numéro "Ecoute violences femmes handicapées", lancé par "Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir", ou encore l'accueil et la permanence juridique pour les femmes sourdes subissant des violences menée à la "Maison des femmes", le groupe de travail des femmes sourdes en recherche d'emploi.

Nous proposons aussi que les associations proposant des dispositifs ou actions pour les femmes en situation de handicap puissent être financées et participer aux actions du "Mois Extra Ordinaire", mais également qu'une information sur les dispositifs existants soit menée tout au long de l'année via les réseaux informatifs de la Ville de Paris.

Enfin, que les matériels de communication des associations soient relayés sur tout le territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard JOMIER, pour 3 minutes.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, merci pour votre intervention et la problématique que vous soulevez, qui est importante effectivement et qui est celle de la situation particulièrement difficile que vivent les femmes en situation de handicap, qui cumulent les injustices et bien souvent les discriminations.

Comme vous l'avez rappelé, le "Mois Extra Ordinaire" qui vient de se terminer, c'était plus de 150 événements, 400 dates de rendez-vous, d'ailleurs portés par le monde associatif, visant à permettre aux personnes en situation de handicap d'être présentes dans notre espace public, dans la vie de notre cité, à travers un ensemble de manifestations qui les mêlaient aux Parisiens.

Ce "Mois Extra Ordinaire", ce sont à la fois des actions qui sont portées directement par les associations, et certaines qui font l'objet de subventions de notre Ville.

Je dois d'ailleurs souligner, à cet égard, que ces actions liées au Mois Extra Ordinaire ont été particulièrement nombreuses dans les quatre arrondissements où un conseil local du handicap est déjà actif, puisqu'il y a eu des actions dans les 20 arrondissements, mais un tiers des actions totales est passé par les C.L.H. existants.

Dans le cadre du "Mois Extra Ordinaire", des actions sont déjà menées, ont été proposées en lien avec la thématique que vous soulevez. Vous avez parlé de "Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir". La Maison des femmes bénéficie aussi d'aides de la Ville ainsi que l'observatoire de l'égalité entre les femmes et les hommes, comme vous le savez.

Evidemment, j'accueille tout à fait favorablement que, dans l'édition suivante, il y ait une attention encore plus soutenue et une réponse positive qui soit apportée quand des actions vont émerger et que, dans nos financements, nous accordions une attention particulière à la question des femmes en situation de handicap.

C'est donc un avis favorable que j'émetts à votre vœu, sous réserve de quelques petites modifications que j'ai proposées d'y apporter, parce que cette problématique est d'ores et déjà incluse dans le Mois Extra Ordinaire. Il s'agit bien, on en est d'accord, de la développer dans les années à venir. C'est donc en ce sens que quelques modifications ont été suggérées. Je vous propose de les adopter et d'émettre un avis favorable à l'adoption de votre vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Madame GAILLANNE, acceptez-vous ces modifications ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 31 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 110 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 110 G).

2015 DASES 386 G - Conventions avec l'AP-HP et les ESPIC relatives aux conditions de réalisation des IVG par voie médicamenteuse dans les centres de santé, les centres médico-sociaux et les CPEF gérés par le Département.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 386 G concernant les conventions avec l'A.P.-H.P. et les E.S.P.I.C. relatives aux conditions de réalisation des I.V.G. par voie médicamenteuse dans les centres de santé.

Je donne la parole successivement à Mmes Marinette BACHE, Fatoumata KONÉ et Danielle SIMONNET. Merci.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne pouvais pas laisser passer ce projet de délibération sans prendre un peu de temps pour le saluer. Il s'agit là de passer convention avec les centres d'I.V.G. de l'A.P.-H.P. et deux établissements de santé privés d'intérêt collectif, afin de pouvoir étendre les possibilités d'avoir recours à l'I.V.G. médicamenteuse.

À Paris, 56 % des I.V.G. sont réalisées par voie médicamenteuse. Les deux tiers d'entre elles ont lieu à l'hôpital. Le but est donc de faciliter le recours à l'I.V.G. par voie médicamenteuse, dont il faut souligner que les

bénéfices sont certains : prise en charge plus rapide, confort médical pour les femmes, l'essentiel de l'I.V.G. se faisant à domicile, accompagnement personnalisé. Ce qui est essentiel : moins de risques d'effets secondaires et très faibles risques de complications, moins de 1 %.

Comme la loi l'oblige, les centres de santé et les centres de planning familial habilités à pratiquer ce type d'I.V.G. sont adossés par convention à des établissements hospitaliers. Ce projet de délibération, dont je ne doute pas qu'il sera voté à l'unanimité de notre Assemblée, permettra de prendre en compte la diversité géographique des femmes recourant à l'I.V.G. en passant convention avec huit hôpitaux de l'A.P.-H.P. et deux E.S.P.I.C.

Alors oui, au moment où les droits des femmes, dont le droit à disposer de son corps, sont ici ou là remis en cause et où, tout simplement, certains essaient encore d'entraver le droit à l'I.V.G., je me réjouis que la Ville de Paris facilite un peu la vie de ces femmes qui traversent une dure épreuve, car on ne va jamais gaiment pratiquer une I.V.G.

Nous avons été, dans le 20^e arrondissement, à l'hôpital Tenon, pendant des années en butte aux agissements d'une association rétrograde et agressive qui cherchait, par des prières de rue, à faire pression sur les femmes qui se rendaient au centre d'I.V.G. de cet hôpital. Cette association, dont le porte-parole est spécialiste des commandos anti-I.V.G., et qui s'appuie sur d'autres organisations rétrogrades, comme Civitas ou le Renouveau français, n'hésite pas sur son site à affirmer que - je cite : "Satan s'est adressé à Eve plutôt qu'à Adam, parce que la femme, c'est l'enfant, le foyer, la permanence, l'éducation. Qui tient la femme, tient la société".

Eh oui ! Si cela vous rappelle d'autres citations, vous avez bien raison : tous les intégrismes se rejoignent.

Alors j'affirme ma solidarité avec les arrondissements du Sud parisien qui voient les mêmes rassemblements se déployer aux portes du centre d'I.V.G. de Port-Royal.

Monsieur le Préfet de police, les prières de rue ne sont-elles pas interdites en France ? Le site de S.O.S. Tout-petits appelle publiquement à ces prières illégales. Mais au-delà de l'infraction, je veux attirer l'attention de tous sur ce que vivent ces femmes, sur le respect de leur choix, sur la dignité à laquelle elles ont droit.

Alors, merci à Mme la Maire de Paris, à M. l'adjoint chargé de la santé, à Mme l'adjointe chargée des droits des femmes pour ce projet de délibération, mais aussi pour savoir faire appliquer ces droits et la loi avec fermeté, dans le calme et la sérénité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Marinette BACHE.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons célébré cette année les 40 ans de l'adoption de la loi VEIL légalisant l'interruption volontaire de grossesse, I.V.G. Soulignons que cet anniversaire coïncide avec celui du planning familial. En effet, cela fait 40 ans que ce mouvement militant défend les mêmes valeurs essentielles à la liberté de la femme : le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité.

Ne croyons pas que ces droits sont définitivement acquis. Le combat est permanent, comme le montrent ces exemples d'obstacles se dressant encore face aux femmes qui veulent avorter : informations insuffisantes concernant les démarches à entreprendre, les délais à respecter ou encore l'obtention des remboursements, volonté d'imposer une véritable régression des droits de la femme dans certains pays européens proches de la France, tels que l'Italie ou l'Espagne, remise en question de ce droit et également sur Internet avec une recrudescence très inquiétante des sites anti-I.V.G.

Enfin, en France, en 2015, il est à déplorer que de nombreuses femmes qui ne désirent pas d'enfants, subissent encore des pressions morales. Ceci prouve à quel point nous devons rester toutes et tous vigilants afin que ce droit soit appliqué partout et sans entrave. La loi VEIL du 17 janvier 1975 reconnaît à la femme le droit de choisir. Elle a été une libération pour tous : les femmes comme les hommes.

Ainsi, le travail de destigmatisation de l'avortement, tant par l'évolution du regard social que par la déculpabilisation des femmes vis-à-vis de cet acte, doit plus que jamais continuer. Il s'agit d'une mission à laquelle le planning familial a pris entièrement part. Mouvement d'éducation populaire et de lutte pour le droit à l'information et à l'éducation permanente, il défend l'idée que chacun a la capacité d'accéder à son autonomie, à condition d'avoir accès aux informations et aux moyens nécessaires à cette démarche.

C'est ainsi que le planning familial souhaite créer les conditions d'une sexualité vécue sans répression ni dépendance dans le respect des différences, à la responsabilité et à la liberté des personnes, le libre choix et l'autonomie étant les conditions d'une sexualité vécue en responsabilité.

La libre disposition de son corps et de la maternité sont des droits fondamentaux pour toutes les femmes. Lutter contre les inégalités sociales et les oppressions, agir pour le changement des mentalités et des comportements vers une réelle égalité des droits et des chances suppose une prise de conscience individuelle et collective pour une modification profonde de la société.

Ainsi, pour remédier aux inégalités d'accès à l'I.V.G., il faut garantir à toutes les femmes la possibilité d'avorter dans de bonnes conditions, ce qui inclut la prise en compte des délais d'attente et le déploiement de moyens dédiés.

En effet, il me semble important de préciser que, sur ce sujet, des inégalités territoriales subsistent même en France, sur notre propre territoire. En 10 ans, entre 2001 et 2011, 130 sites I.V.G. ont fermé leur porte, allongeant ainsi les délais de prise en charge selon les régions, certains centres se trouvant dans l'obligation d'orienter les femmes vers l'étranger.

Il nous est donc proposé d'améliorer l'accès à l'I.V.G. en autorisant la pratique des I.V.G. médicamenteuses en dehors des établissements de santé tels que les centres de planification et d'éducation familiale, les centres de santé et les centres médico-sociaux gérés par le Département de Paris, d'étendre la signature des conventions des 3 centres de planification et d'éducation familiale de la Ville de Paris avec tous les établissements de l'A.P.-H.P. et les établissements de santé privés d'intérêt collectif.

Notre groupe salue le travail effectué par la Ville car ces propositions devraient améliorer et développer la prise en charge des I.V.G. médicamenteuses en médecine de ville dans le cadre de structures gérées et/ou financées par le Département de Paris.

Les Parisiennes vont ainsi pouvoir bénéficier d'une prise en charge plus rapide en favorisant l'accès par la proximité et en améliorant l'accompagnement spécifique nécessaire à une pratique de l'I.V.G. de qualité avec un meilleur accueil, une information plus complète ou, si nécessaire, une orientation vers une autre méthode adaptée.

Ces actions contribueront à réduire les difficultés rencontrées par les femmes souhaitant interrompre leur grossesse et s'inscrivent dans la continuité de toutes les luttes politiques et féministes de défense du droit des femmes à disposer de leur corps qui demeure un combat actuel.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Mme Danielle SIMONNET, je voudrais vous préciser que, compte tenu de l'heure, du fait qu'il reste encore une inscription, une réponse et un vœu, nous n'étudierons les dossiers crèches que demain matin, à l'ouverture de la séance.

Madame Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai très courte parce que mes collègues avant moi ont fait un rappel et des interventions avec lesquelles je suis cent pour cent en accord.

Ce projet de délibération qui nous est présenté est donc le projet de délibération que Mme BIDARD m'avait d'ailleurs annoncé lorsque j'avais présenté le vœu pour un accès égal et effectif à l'interruption volontaire de grossesse à Paris au mois de mai dernier où je faisais justement état du rapport du planning familial sur la dégradation des conditions de l'accès à l'avortement.

A très juste titre, vous m'aviez signalé la volonté de la Ville, justement, de pouvoir faciliter l'accès à l'I.V.G. par le biais des centres de santé, par le biais de la médecine de ville.

Donc, voilà ce projet de délibération et je m'en félicite, et je vous félicite, qui va donc permettre de faciliter et de pallier notamment ces difficultés-là, par le biais notamment de l'I.V.G. médicamenteuse.

Ce qui est important aussi, qui est précisé dans ce projet de délibération, et je souhaite vraiment insister sur ce point, c'est qu'il faut, pour autant, bien préserver le libre choix de la méthode de l'I.V.G. Et cela, c'est essentiel.

Ne croyons pas que, parce que l'I.V.G. médicamenteuse est moins coûteuse, on peut le faire chez soi !

Ne croyons pas que ce soit moins douloureux, qu'il s'agisse d'une question purement physique ou purement psychologique ! Et que la question du choix et de l'accompagnement de la femme, dans la liberté de son choix et la liberté de son corps, est une question tellement essentielle qu'il faudra toujours que nous soyons extrêmement vigilants pour qu'en aucun cas, l'I.V.G. médicamenteuse se substitue par, entre guillemets, "facilités économiques" à tous les autres modes de contraception.

Mais je sais que Mme BIDARD sera totalement d'accord avec moi sur ce sujet.

Concernant la question des militants anti-avortement, Monsieur le Préfet, Marinette BACHE vous a sollicité. Vous savez que je vous ai de nouveau interpellé par courrier sur la question des prières de rue, notamment autour de Port-Royal, auquel vous m'avez répondu que, finalement, les autorisations qui étaient données n'étaient pas à proximité de l'hôpital et donc n'étaient pas à proximité du lieu d'I.V.G., donc que vous n'étiez pas habilité à les interdire du fait d'une obstruction possible au libre choix des femmes d'avoir accès à l'avortement.

Néanmoins, comme je l'ai fait sous la précédente mandature, je vous interpelle de nouveau, comme j'interpellais vos prédécesseurs, sur le fait que jamais ces rassemblements pour prière n'ont été interdits du fait de l'interdiction des prières de rue. Et à chaque fois, les arguments envisagés étaient soit le trouble à l'ordre public ou la disposition légale - excusez-moi, je n'ai plus le texte sous les yeux - mais qui "protègent", entre guillemets, les établissements de santé, notamment ceux qui pratiquent l'I.V.G.

Donc, je souhaite vraiment vous réinterpeller sur cette question : une prière de rue est interdite, pourquoi ne pas respecter cela et donc ne pas donner d'autorisation à ces rassemblements mais, au contraire, les interdire et que cela suffise à Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER, pour vous répondre.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci aux oratrices.

La question de l'I.V.G. a été abordée, comme vous le rappelez, lors de notre dernier Conseil où je vous avais proposé, au nom de l'Exécutif, un vœu qui expose un programme en sept points pour améliorer la situation.

Ces sept points, je vous les rappelle brièvement :

- l'amélioration de l'information des femmes, en lien avec le plan gouvernemental qui est en cours ;
- un travail avec la C.P.A.M. et l'A.R.S. pour créer les conditions d'une meilleure application de la procédure d'I.V.G. au secret, donc pour les femmes qui sont majeures ;
- la formalisation, avec en particulier l'A.P.-H.P. mais aussi l'A.R.S., d'un circuit de prise en charge urgente différée pour les femmes qui sont enceintes de plus de 12 semaines d'aménorrhée ;
- l'extension de la réalisation des I.V.G. médicamenteuses à l'ensemble des C.P.E.F. et des centres de santé de la ville, qui est l'objet du projet de délibération qui vous est soumis aujourd'hui ;
- la mise en place, dès que ce sera possible, de l'I.V.G. par aspiration sous anesthésie locale dans les centres de santé ;
- un travail avec l'A.P.-H.P. pour garantir effectivement le libre choix de la technique aux femmes ;
- et, enfin, c'est très important, la facilitation de l'accès à l'échographie dans les centres de la Ville de Paris.

Donc, c'est aujourd'hui une des étapes de ce programme complet, visant à améliorer à Paris l'accès des femmes dans de justes conditions à l'I.V.G.

Marinette BACHE a très bien rappelé le contexte actuel.

Juste souligné, mais elle l'a dit, que le faible taux de réalisations d'I.V.G. par voie médicamenteuse à Paris concerne la Ville puisque, dans les structures hospitalières, on est à un niveau qui est satisfaisant. Donc, c'est sur la Ville, les centres de santé, les C.P.E.F. mais aussi les praticiens de ville, que l'effort doit particulièrement porter.

Il y a actuellement dix de nos centres de santé et centres de planification familiale qui pratiquent l'I.V.G. médicamenteuse. Ce projet de délibération vise à ouvrir la pratique de l'I.V.G. médicamenteuse à d'autres centres, ce qui nécessite à chaque fois un travail pour offrir une qualité et une sécurité de prise en charge optimale aux femmes. Donc, nous devons former des médecins référents, qui auront suivi une formation particulière, mettre en place un accueil qui soit personnalisé et confidentiel, pour garantir aux femmes d'être accueillies dans les meilleures conditions.

Bien entendu, nous mettons nos centres en lien avec le réseau Ville-Hôpital pour l'orthogénie, puisque ce réseau est essentiel, là encore, pour articuler au mieux la prise en charge des femmes demandeuses d'I.V.G.

La pratique des I.V.G. médicamenteuses nécessitant une convention avec un partenaire hospitalier, nous avons ouvert, non seulement à l'A.P.-H.P. mais aux E.S.P.I.C., l'ouverture de ces partenariats pour qu'ils soient les plus nombreux possibles.

Le projet de délibération qui vous est soumis aujourd'hui est un pas important pour augmenter la proportion d'I.V.G. médicamenteuses mais, au fond, et surtout, et c'était important de le rappeler - Madame SIMONNET, vous avez raison -, pour garantir aux femmes le libre choix de la technique dans les meilleures conditions d'accueil, de confidentialité, de respect et de sécurité des soins.

C'est le sens de ce projet de délibération que je vous remercie d'adopter.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 386 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DASES 386 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant, pour clore la séance ce soir, à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 127 G, relatif au Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour 2 minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai le rare privilège de faire aujourd'hui la première et la dernière intervention dans ce Conseil.

Je vais vouloir intervenir sur les laboratoires parisiens.

Le Plan parisien de santé environnementale est actuellement en cours d'élaboration. Nous en avons débattu lors de la communication sur la santé, à l'automne dernier.

A cette occasion, nous nous sommes fixés une ambition, d'autant plus nécessaire au vu des nombreuses alertes pollution que nous avons rencontrées ces derniers mois.

La Ville dispose d'un atout majeur pour élaborer et mettre en œuvre ce plan. Je pense, bien sûr, au Bureau de la santé environnementale et de l'hygiène.

Ce bureau regroupe :

- deux laboratoires, le L.H.V.P. et le L.E.P.I., qui sont chargés d'étudier les facteurs de l'environnement susceptibles d'impacter la santé de la population et de limiter l'impact des pollutions ;

- et un service, le S.M.A.S.H., sans doute le plus connu, qui réalise des actions de salubrité et d'hygiène dans les locaux municipaux, mais qui peut aussi intervenir chez des particuliers, sous certaines conditions.

Pourtant, il se trouve que ce bureau de la DASES est en difficulté depuis plusieurs années, du fait notamment de l'évolution de la réglementation européenne. En effet, nos laboratoires publics doivent respecter un niveau de normes qui ne cessent de s'accumuler, tandis qu'ils sont mis en concurrence avec des laboratoires privés.

C'est ainsi que l'adjoint à la santé, sous l'ancienne mandature, avait décidé de fermer l'un de nos laboratoires et d'en confier les missions au privé.

Et c'est là que le bât blesse, car les acteurs privés du secteur nourrissent des liens parfois peu recommandables avec des fonds privés. Nous ne sommes jamais très loin de véritables conflits d'intérêts. Pour paraphraser un ancien Président de la République, je dirais en matière de recherche et d'expertise sur la pollution et toxicologie en général, la Fonction publique et le service public resteront toujours irremplaçables.

Leur indépendance face aux intérêts privés est gage de respect des intérêts des populations.

Notre vœu vise, par conséquent, à renforcer nos outils publics en les modernisant et en renforçant les effectifs, afin que nous soyons assurés de garder laboratoires et services d'hygiène dans le giron public.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Au risque de vous décevoir, le dernier intervenant de cette journée sera Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - En tout cas j'étais là pour la première intervention de Jean-Noël AQUA ce matin, qui était un peu précipitée d'ailleurs. Mais là, il va avoir un autre privilège, qu'il ne connaît pas encore, c'est de rapporter un vœu auquel je n'ai pas un mot à changer. Je vais m'en expliquer brièvement évidemment.

La question de la santé environnementale est importante, le Plan parisien de santé environnementale sera présenté devant notre Conseil cet automne.

Notre ville, du fait de la complexité du milieu urbain, se traduit par une grande complexité des facteurs environnementaux qui atteignent notre santé.

La Ville dispose en la matière, vous l'avez rappelé, d'un niveau d'expertise important avec le Laboratoire d'hygiène de la Ville de Paris, le L.H.V.P., le Laboratoire d'études des particules inhalées, le L.E.P.I., et le S.M.A.S.H., le Service municipal de salubrité et d'hygiène.

Et donc, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer devant ce Conseil, on ne va pas se doter d'un plan de santé environnemental ambitieux en mettant à bas nos capacités d'expertise.

La question est au contraire de leur donner, non seulement une place centrale, mais une place bien sûr adaptée aux enjeux de santé environnementale, et de réfléchir à leur avenir en fonction de ces enjeux. Alors, bien sûr les capacités d'expertise vont être valorisées, maintenues et vont être adaptées évidemment, car il ne s'agit pas de rester figés.

Les enjeux de pollution d'aujourd'hui et de demain ne sont plus ceux d'hier. Les particules fines, ce n'est plus le dioxyde de soufre pour prendre l'air extérieur, par exemple, et la problématique de l'air intérieur est une problématique croissante comme celle des perturbateurs endocriniens.

Nous allons bien évidemment faire travailler ces laboratoires et leur donner la place qu'ils méritent. Nous leur donnerons... ceci dit en lien avec d'autres acteurs, dont des acteurs privés, mais qui ne viendront pas se substituer, qui viendront notamment générer par exemple des applications en santé environnementale, et ce sera une nouvelle voie, une nouvelle piste de débouchés pour notre travail d'expertise.

Donc pour toutes ces raisons, j'apporte un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 32 G).

Nous finissons par un vote unanime !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci à tous, rendez-vous demain, 9 heures.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 1er juillet 2015 à vingt heures, est reprise le jeudi 2 juillet 2015 à neuf heures, sous la présidence de M. Bruno JULLIARD, premier adjoint).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Chers collègues, bonjour à tous.

Je vous propose que nous débutions les travaux pour ce qui normalement devrait être notre dernière demi-journée pour ce Conseil, en tout cas si nous sommes suffisamment disciplinés et respectons l'ensemble des temps de parole pour chacun des groupes et des intervenants.

2015 DFPE 39 - Subvention (278.131 euros) et avenant n° 2 avec la Fondation Casip Cojasor pour sa halte-garderie (20e).

2015 DFPE 41 - Subvention (108.430 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche collective Gan Yossef (20e).

2015 DFPE 42 - Subvention (433.613 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants pour la crèche familiale Gan Yossef (20e).

2015 DFPE 78 - Subvention (41.677 euros) et avenant n° 2 avec l'association Œuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie (14e).

2015 DFPE 80 - Subvention (46.372 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).

2015 DFPE 82 - Subvention (41.928 euros) et avenant n° 2 avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e).

2015 DFPE 105 - Subvention (183.740 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Gan Kitov (17e).

2015 DFPE 106 - Subvention (196.259 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Ménahem pour sa crèche collective Léa Frankforter (18e).

2015 DFPE 107 - Subvention (304.728 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Ménahem pour le jardin d'enfants Sinaï (18e).

2015 DFPE 108 - Subvention (161.577 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Ménahem pour sa crèche collective Heikal Ménahem (20e).

2015 DFPE 117 - Subvention (31.245 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth pour sa halte-garderie Les Gémeaux (15e).

- 2015 DFPE 136 - Subvention (201.961 euros) et avenant n° 2 à l'association des Cités du Secours Catholique pour la crèche familiale Cité Saint Martin (4e).**
- 2015 DFPE 137 - Subvention (170.791 euros) et avenant n° 2 à l'association des Cités du Secours Catholique pour la crèche collective Cité le Village (20e)**
- 2015 DFPE 140 - Subvention (497.608 euros) et avenant avec la Fondation Maison des champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).**
- 2015 DFPE 159 - Subvention (114.064 euros) et avenant n° 2 passée avec l'association La Joannaise Du Gros Caillou pour la halte-garderie La Joannaise du Gros Caillou (7e).**
- 2015 DFPE 161 - Subvention (110.770 euros) et avenant n° 2 à l'association Sainte Agnès pour la halte-garderie Sainte Agnès (7e).**
- 2015 DFPE 196 - Subvention (216.749 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau pour la halte-garderie (16e).**
- 2015 DFPE 199 - Subvention (144.222 euros) et avenant n° 2 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Marcel Bleustein Blanchet (18e).**
- 2015 DFPE 200 - Subvention (292.247 euros) et avenant n° 2 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Lamarck (18e).**
- 2015 DFPE 201 - Subvention (71.785 euros) et avenant n° 2 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour le jardin maternel (18e).**
- 2015 DFPE 202 - Subvention (113.727 euros) et avenant n° 2 à l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e).**
- 2015 DFPE 206 - Subvention (52.854 euros) et avenant n° 2 avec l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e).**
- 2015 DFPE 207 - Subvention (198.503 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche collective (19e).**
- 2015 DFPE 208 - Subvention (288.804 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche familiale (19e).**
- 2015 DFPE 209 - Subvention (91.217 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la halte garderie (19e).**
- 2015 DFPE 210 - Subvention (107.166 euros) et avenant n° 2 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour le jardin d'enfants (19e).**
- 2015 DFPE 213 - Subvention (47.946 euros) et avenant n° 2 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective (19e).**
- 2015 DFPE 214 - Subvention (30.207 euros) et avenant n° 2 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Mouchka (19e).**

2015 DFPE 223 - Subvention (102.940 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e).

2015 DFPE 290 - Subvention (138.856 euros) et avenant n° 2 avec l'association Institutions Ganone Yad pour la crèche collective (11e).

2015 DFPE 308 - Subvention (66.643 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ozar Hatorah pour la crèche collective (11e).

2015 DFPE 309 - Subvention (200.823 euros) et avenant n° 2 avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour la crèche collective (13e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous débutons cette matinée par l'examen de 32 projets de délibération DFPE, ces projets de délibération sont relatifs aux subventions et avenants avec des associations gestionnaires d'établissement d'accueil de la petite enfance, autrement dit des crèches.

Il y a plusieurs inscrits, et nous commençons par l'intervention de Mme Aurélie SOLANS, pour 5 minutes.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues.

Ces subventions aux associations gestionnaires d'établissements d'accueil de la petite enfance, dit à caractère propre, ont, tous les ans, donné lieu à des prises de position des élus écologistes depuis 2001.

En effet, leur fonctionnement au regard des principes républicains de neutralité religieuse et de laïcité, posait problème pour des structures subventionnées par notre collectivité.

Elles posent, de par le caractère confessionnel de leurs associations gestionnaires, un certain nombre de questions à notre Assemblée, c'est un fait.

Aujourd'hui, la situation a beaucoup évolué, en particulier sous l'impulsion de Christophe NAJDOVSKI. J'ai eu l'occasion de saluer ces évolutions l'année dernière.

Un nouveau conventionnement a été mis en place vers le respect de trois principaux critères que sont :

- l'accueil des enfants parisiens sans distinction ;
- l'ouverture le vendredi après-midi ;
- ainsi que la participation aux commissions en mairie d'arrondissement.

L'an passé, nous nous étions en bonne partie appuyés sur des visites des structures par nos soins, avec des échanges avec les professionnels ; pour fonder nos votes.

Cette année, nous a été proposé par Nawel OUMER, conseillère de Paris, déléguée à la petite enfance, dont je salue le travail au passage, de procéder autrement, en missionnant le bureau du partenariat de la DFPE. Nous avons accepté la démarche.

Un point d'étape sur la mise en place du nouveau conventionnement a lieu cette année dont un premier bilan nous a été communiqué.

Il apparaît de ce travail de la DFPE que les trois principaux critères sont en application aujourd'hui, ou en voie de l'être, avec des dispositions concrètes en termes de modification de règlement de fonctionnement ou de partenariat avec les mairies d'arrondissement.

Un regard particulier sur des points de pédagogie, comme l'égalité filles/garçons a été porté, cela est important.

Cependant, seulement 16, sur les 32 établissements, ont été visités.

Nous ne pourrions donc aujourd'hui nous positionner favorablement sur l'ensemble des projets de délibération qui nous sont présentés.

En effet, nous avons fait part d'un certain nombre d'éléments, pour lesquels certains établissements ne respectaient pas intégralement leurs engagements conventionnels. Ils nous avaient amenés à nous abstenir. Ou encore dans le 20e arrondissement, les observations d'élus - ne datant pas de plus d'un mois - qui nous amènent à attendre plus d'informations précises. Ou même pour une halte-garderie du 16e arrondissement, gérée par l'association familiale catholique Saint-Honoré d'Eyleau, qui pose des questions évidentes d'ouverture et de prosélytisme.

Nous continuerons donc de nous abstenir sur ces établissements aujourd'hui.

Un projet de délibération amènera un vote négatif, la DFPE 105, en faveur de l'association Gan Ménahem pour la crèche Gan Kitov dans le 17e.

En effet, en cohérence avec la position que nous portons depuis 2001, nous ne souhaitons pas voter favorablement au projet d'ouverture nouvelle avec la création d'un jardin d'enfants.

Si le projet de délibération la présente comme une extension, elle n'en demeure pas moins une autre entité à destination des plus de trois ans.

Nous voterons favorablement tous les autres sur lesquels les retours vont donc dans le bon sens.

Cependant, j'aimerais insister sur le fait qu'il sera important que, lorsque le bilan sera complet, la Ville soit capable, en 2016, si cela s'avère nécessaire, de déconventionner un établissement, comme cela avait été fait dans le 20e arrondissement lors de la précédente mandature.

Et rappelez aussi que l'ouverture de ces lieux, dans la diversité de nos quartiers, doit se poursuivre. La Ville doit continuer, dans un état d'esprit partenarial bienveillant, à les accompagner dans ce sens. Nous y serons particulièrement attentifs.

Les ouvertures du vendredi, la communication en direction des usagers, y sont encore à travailler. Des signes religieux y sont par trop présents, par exemple, de facto, l'ouverture est encore parfois trop timide.

La visibilité pourra être améliorée, afin que l'information sur les modalités d'inscription, ou même le principe de l'ouverture à tout habitant de Paris, soit bien claire et connue.

Dans certains cas, c'est la configuration même des locaux insérés dans des ensembles à caractère religieux qui amène de facto des freins évidents.

Je terminerai en rappelant l'attachement de notre groupe à un accueil des jeunes enfants dans des lieux d'ouverture, de lien social et de rencontre.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Nous sommes en train d'essayer d'afficher les temps de parole, mais vous étiez à quatre minutes.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la présentation de ces 32 projets de délibération portant subvention aux établissements d'accueil de petite enfance, gérés par des associations à caractère confessionnel, est devenue une habitude.

En juillet 2013, nous avons pu clarifier la situation de ces crèches, déjà en délimitant une liste d'établissements concernés, et surtout en faisant évoluer les 32 conventions qui liaient la Ville à ces établissements pour y intégrer les recommandations émises par l'Observatoire de la laïcité.

Ces obligations de respect de la laïcité, fixées aux articles 1 et 2, imposent à ces crèches de respecter des horaires d'ouverture précis, de permettre l'accueil de tous sans discrimination et de respecter le principe de laïcité, ce principe fondateur de notre République.

Le contrôle de ces établissements a porté sur le respect de ces obligations. Ces associations ont pu démontrer, pour la majeure partie d'entre elles, une volonté de se rapprocher d'une gestion plus laïque, en respectant les horaires d'ouverture prescrits ou en s'attachant à tenter d'adopter une vision laïque des services de la petite enfance. Certes, mais plusieurs questions émergent néanmoins pour les élus du groupe Communiste - Front de Gauche.

La première concerne le principe même de subventions reversées à des établissements confessionnels par une collectivité publique. Est-il encore besoin de rappeler l'article 2 de la loi de 1905 "la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte", loi républicaine reconnue fondamentale ?

Nous pouvons aussi rappeler l'article 1er de notre Constitution : "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale". La laïcité est un principe fondateur, créateur et édificateur de notre République, elle s'impose ainsi à tous et doit être affirmée de manière forte par les collectivités.

La laïcité est un principe qui est souvent méconnu, peu compris, ou confondu. La laïcité n'est pas un idéal contre la religion, elle est un idéal de vivre ensemble où chacun, dans une sphère privée, peut être libre d'exercer le culte qu'il souhaite. Néanmoins, dans la sphère publique, la neutralité doit être la règle. C'est en ce sens que l'Etat ne doit pas subventionner d'institutions à caractère confessionnel, d'autant plus lorsque ces institutions sont en charge de l'éveil des enfants.

Ici, nous abordons la seconde question. On nous rétorquera que le manque criant de lieux d'accueil pour enfants en bas âge justifie ces subventions, pour que les Parisiens puissent tous avoir accès à une place en établissement d'accueil et que, de toutes les façons, ces établissements sont soumis à une charte de la laïcité.

Ces associations confessionnelles ont donc pris le pas sur la collectivité et assument des missions qui devraient, en toute logique, être endossées par la collectivité. C'est un service public de la petite enfance qui doit être développé, et non des entraves toujours plus grandes à des principes édificateurs de notre société justifiés par des considérations financières.

L'éveil des enfants - de tous les enfants - est une mission d'intérêt général qui doit être assumée par le biais d'un service public. Lorsque la collectivité est dépassée dans cette tâche par une initiative privée qui s'avère confessionnelle, elle doit être remise en cause.

Nous savons que nous prenons une décision qui semble mettre sur le même pied des crèches, pour lesquelles nous avons le plus grand doute sur la manière dont elles appliquent la convention de respect de laïcité, et d'autres qui peuvent au contraire faire la démonstration de leur grande ouverture. Mais les principes sont les principes. Sur les 32 crèches qui doivent normalement avoir un suivi, seulement 16 ont pour l'instant été contrôlées. Sur les 16 crèches d'après les informations que nous avons pu avoir, 4 affirment ne pas participer aux commissions d'attribution dans les arrondissements. Sur les 11 crèches qui restent, 5 proposent des places dans ces commissions d'attribution.

Ce bilan ne nous paraît pas satisfaisant. C'est pourquoi nous voterons contre l'ensemble de ces projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - 14 ans ! 14 longues années déjà que nous avons hérité de ces crèches confessionnelles gérées par les associations Loubavitch ou les associations familiales catholiques. 14 ans que l'on nous raconte inlassablement, année après année, que comme il y a un manque de places dans les crèches, vous comprenez, ce n'est pas si simple, c'est compliqué, on ne va pas pouvoir laisser ces familles se débrouiller.

14 ans pendant lesquels nous aurions pu transférer les moyens vers de nouvelles crèches municipales ou crèches associatives parentales. 14 ans où l'on aurait pu montrer qu'il y avait une rupture entre la politique de la droite menée auparavant - communautarisme, clientéliste - et la nouvelle majorité qui, elle, dans l'héritage de la Révolution française, dans l'héritage de 1905, dans l'héritage de Jaurès, faisait respecter la laïcité et considérait que l'accueil de la petite enfance, ce n'est pas de la garderie, c'est une action extrêmement importante, c'est l'éveil des tout-petits à la collectivité.

La laïcité, ce principe d'organisation de la République, ce n'est pas simplement que la République ne finance, ne salarie et ne reconnaît aucun culte, c'est aussi que, du coup, elle reconnaît, par-là même, tous les citoyens et les citoyens égaux en droits. Elle ne fait pas de distinction en fonction de sous-communautés. Nous appartenons toutes et tous à la communauté commune, à la communauté de destins républicaine.

Un projet politique municipal, républicain, souhaite que, dès la petite enfance, on crée les conditions pour que les petits enfants soient dans des cadres d'éveil et d'épanouissement qui permettent la rencontre, la richesse, la diversité, l'ouverture, et non pas le repli identitaire communautariste, la dépendance ou l'horizon familial aux logiques obscurantistes.

C'est fondamental, cette question politique sur la petite enfance, tout autant que cela l'est sur l'école. Je dirai même presque plus encore que sur l'école, parce que vous savez bien que l'enjeu pour ces structures confessionnelles n'est pas simplement sur les enfants et de ce qui peut être transmis aux tout petits enfants de moins de trois ans, mais il est aussi ce qui peut être transmis, d'ailleurs et surtout, aux jeunes parents des enfants de moins de trois ans.

Voilà ce qui se passe. Comme il n'y a pas assez de places dans les crèches, bien que Paris fasse de gros efforts, lorsque vous habitez le 19e, le 20e, le 13e arrondissement, vous devez aller solliciter les crèches confessionnelles Loubavitch. Lorsque vous n'avez pas de place en crèche et que vous habitez le 15e arrondissement, vous devez aller solliciter les associations familiales catholiques. Sur le papier, vous serez tous acceptés.

Dans les faits, des témoignages qui nous remontent, c'est que cela ne fait pas forcément envie, que cela pose de vrais problèmes de conscience parce qu'être dans une association familiale catholique, tout simplement parce que l'on y met ses enfants en crèche, implicitement cela veut dire cautionner par son argent l'action totalement réactionnaire que mène cette organisation totalement anti-laïque, qui a notamment bataillé pour obtenir le désagrément de l'association S.O.S. homophobie, qui a mis toute son énergie contre le mariage pour tous et qui se bat contre le droit à l'avortement.

Quel rapport ?

Vous trouvez cela normal que la Ville de Paris, par ses finances publiques, et donc par l'argent des contribuables, de tous les citoyens et les citoyennes, contribue au développement de cette association et de son emprise sur les consciences des jeunes Parisiennes et des Parisiens ?

Je ne suis pas d'accord pour que nous cautionnions cela. Je ne souhaite pas que l'argent public des contribuables finance ces structures obscurantistes. Eh oui, c'est une bataille essentielle.

Alors, oui, Emmanuelle BECKER le rappelait. On nous a parlé de la mise en place d'une convention. On nous a dit : "Attention, on va mettre de beaux principes en place, tout va se réguler et la laïcité sera respectée". Mais dans les faits, seulement 16 crèches contrôlées sur les 32. Finalement, on remarque bien sûr que certaines continuent à refuser les commissions. Pour celles qui acceptent d'y participer, combien d'enfants y sont acceptés et dans quelles conditions !

Alors, non, il y a une question de principe et je terminerai par-là : à fonds publics, service public. Il faut absolument respecter la laïcité et, qui plus est, pour les structures de la petite enfance. Eh oui, arrêtons et stoppons ces financements à ces crèches confessionnelles pour développer un vrai service public de la petite enfance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS.

M. Jean-Bernard BROS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, notre Conseil doit se prononcer sur la question du soutien financier aux nombreuses crèches confessionnelles présentes sur le territoire parisien.

Vous le savez, nous sommes beaucoup dans cet hémicycle à être convaincus que les deniers publics ne doivent pas être utilisés pour ce type d'établissement. Notre position sur le financement des établissements confessionnels est connue et s'inscrit dans la constance de nos convictions. Si nous respectons le libre choix des parents de faire grandir leurs enfants au sein d'institutions religieuses, il est de notre devoir de ne pas encourager et faciliter cette démarche.

Les services de la DFPE ont réalisé un bilan d'étape de l'application de la nouvelle convention, signée par les 20 associations gérant les 32 établissements d'accueil de la petite enfance dits "à caractère propre", un an après son entrée en vigueur. Nous ne pouvons nier qu'un effort certain est fourni par la Ville pour que ces crèches respectent les principes de nos institutions républicaines et jouent davantage le jeu.

Vous le savez, nous portons cette exigence laïque bien au-delà des questions des crèches confessionnelles. Notre démarche est constante et valable pour tout ce qui constitue, selon nous, une remise en cause du principe de neutralité qui incombe à notre Municipalité.

Depuis 2001, dans la constance, nous n'avons jamais voté favorablement au subventionnement de ces établissements de la petite enfance. Ce sera de nouveau le cas cette année.

Nous souhaitons que la Ville continue de travailler à une amélioration de la situation, qu'elle intensifie ses contrôles, ses mesures contraignantes et ses retenues financières à l'égard de ces établissements.

C'est une exigence qui doit être maintenue et renforcée.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Jean-Bernard BROS.

Pour conclure, la parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot pour rappeler la position du groupe Les Républicains concernant les subventions aux établissements dits à caractère propre.

Ces associations, et je m'inscris de manière orthogonale, vous l'avez compris à plusieurs interventions qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, ces associations, qui sont gestionnaires de nombreux établissements d'accueil de la petite enfance, participent sans conteste à l'accueil des tout-petits dans leur diversité. Il faut appeler un chat un chat : ce sont des partenaires de la Ville, parmi d'autres, pour la mise en œuvre d'une politique de la petite enfance diversifiée et, dans ce cadre, elles concluent des conventions, elles reçoivent des subventions. Cela nous semble très légitime. L'attribution des subventions est évidemment conditionnée au respect de la convention et à l'avis de l'Observatoire de la laïcité, qui est d'ailleurs systématiquement annexé.

Bref, pour toutes ces raisons, nous votons favorablement les conventions, comme les subventions qui leur sont attribuées. Il n'y a pas de raison objective de les en priver.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Pour répondre à l'ensemble de ces interventions, la parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'entends dans toutes vos interventions le souci, que nous partageons, de la qualité de l'accueil des enfants parisiens, de faire de cette qualité d'accueil une priorité. D'ailleurs, vous n'avez pas manqué, tous, les uns et les autres, en tout cas par la voix du président de vos groupes respectifs, ou de la présidente, de rappeler l'effort budgétaire fait par la Ville lors de nos débats lundi matin, concernant la petite enfance.

Les 32 crèches qui font l'objet de vos interventions ce matin permettent d'offrir 1.400 places.

Alors, oui, c'est un vrai sujet. Effectivement, cela concerne 1.400 enfants parisiens ; 1.400 enfants qui sont accueillis grâce à cette convention triennale, dont nous votons ce jour le financement 2015.

Vous l'avez rappelé, pour certains d'entre vous : le principe de ce financement des crèches à "caractère propre" - ce n'est pas ma dénomination mais celle du Conseil constitutionnel - a fait l'objet de longs débats et de longs travaux, avant de faire l'objet de longs débats. Vous l'avez rappelé, il y a d'abord eu un rapport d'enquête de l'Inspection générale de la Ville de Paris en avril 2013, puis les travaux de l'Observatoire parisien de la laïcité, qui ont été partagés par tous les groupes de ce Conseil, qui ont abouti à l'avis du 16 mai 2013, qui est annexé à la convention, vous l'avez rappelé Madame KOSCIUSKO-MORIZET, d'un vote au mois de juillet 2013 de notre Assemblée justement pour valider cette convention qui a intégré l'intégralité des prescriptions et des recommandations de l'Observatoire parisien de la laïcité, dont certaines étaient d'ailleurs proposées par notre collègue Gilles ALAYRAC, à l'époque. L'ensemble de ces étapes nous a permis de constater, en tout cas de faire le constat collectivement que nous avons fortement progressé concernant le rapport et le partenariat que nous avons avec ces établissements et ces associations.

Vous l'avez constaté, et je vous en donne acte. Et je vous en remercie.

Ce travail a été mené grâce à la détermination de Christophe NAJDOVSKI, vous l'avez rappelé également, lors de l'ancienne mandature mais aussi, parce qu'il ne faut pas rappeler que la volonté et le déterminisme de la Ville, grâce aussi à la volonté de ces associations de s'inscrire dans ce travail et de s'inscrire dans les exigences qui sont posées par la Ville.

Ces exigences concernent, pour la petite enfance, l'égalité entre les filles et les garçons, la laïcité, la neutralité, l'ouverture et la dynamique partenariale avec la Ville et les mairies d'arrondissement.

Je ne vais pas refaire le débat, mais vous l'avez aussi rappelé dans vos interventions. Vous savez pertinemment que, d'une part, on ne peut pas imposer à ces personnes de droit privé que sont les associations le respect du principe de la laïcité ni même celui de la neutralité. Vous savez aussi que, si la laïcité est un principe constitutionnel, la liberté de l'association, la liberté de conscience, d'expression, la liberté de culte sont aussi des éléments du bloc de constitutionnalité.

Alors, que faisons-nous et qu'avons-nous fait ? Quel est le choix qui a été le nôtre ?

Soit nous aurions pu rester chacun dans notre coin et subir ce que l'on voit comme une différence, voire comme un désaccord, soit nous avons fait... et c'est le choix que nous avons fait : nous pourrions agir pour atteindre ce qui nous réunit et ce qui nous permet, parce que c'est cela, l'essentiel, ce qui nous permet d'inscrire ces 1.400 enfants parisiens dans la politique publique de petite enfance qui est la nôtre et qui est, et là je cite Christophe NAJDOVSKI lors des débats de juillet 2013, qui est "respectueuse des enfants accueillis, de leur vulnérabilité et du droit des parents à choisir librement l'éducation de leurs enfants".

Nous avons choisi d'agir, mes chers collègues, et aujourd'hui nous sommes dans l'accompagnement de l'exécution de cette convention.

Vous en avez rappelé les éléments, puisque ce qui vous avait été proposé l'année dernière, c'était précisément de faire un bilan de l'application de cette convention après une année d'exercice.

Pour construire ce bilan, nous nous sommes rapprochés et nous avons échangé aussi avec les membres du Fonds social juif unifié. Je peux vous témoigner, je le redis, de leur volonté d'être accompagnés et de respecter le plus précisément et le plus absolument possible, et au mieux, les exigences de la Ville qui sont portées dans cette convention et de leur volonté de s'insérer dans cette démarche de qualité. Cette volonté ne doit pas être niée, elle doit être soutenue.

Donc, je vous y invite, mes chers collègues.

Cet engagement pris en juillet 2014 : donc 16 établissements visités et accompagnés au printemps, les 16 autres le seront à l'automne, ce qui nous permettra à la fin de l'année de faire un bilan, justement, de l'ensemble de ces établissements.

Je vous l'affirme à nouveau, je vous le redis, nous sommes absolument tout à fait d'accord sur ce point, vous l'avez rappelé : si nous devons constater des inexécutions ou des mauvaises exécutions de la convention, nous prendrions des sanctions, comme nous l'avons fait par le passé.

Il n'y a, sur ce point, aucun doute, aucune possibilité de louvoyer sur ce sujet-là.

Je voudrais, pour en terminer, remercier, et je vous invite donc à continuer dans cet esprit-là, remercier effectivement les élus qui avaient procédé à des visites l'année dernière et qui se sont abstenus cette année, justement dans l'optique de s'inscrire dans cette démarche de bilan et d'accompagnement.

Cette situation étant largement éclaircie, en tout cas elle le sera parfaitement à la fin de l'année avec l'ensemble, je vous remercie de rester en tout cas dans cet esprit de collaboration, de partenariat pour que nos enfants soient justement... ces 1.400 enfants s'inscrivent dans les exigences de notre politique, à nous, publique d'accueil de la petite enfance.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Nawel OUMER.

Nous devons voter 32 projets de délibération. Comme vous l'avez entendu, la quasi-totalité des groupes exprimeront le même vote sur ces 32 projets de délibération, sauf le groupe Ecologiste de Paris qui aura trois types de vote différents.

C'est la raison pour laquelle je vous propose que nous votions ensemble plusieurs paquets de projets de délibération pour permettre au groupe Ecologiste de Paris d'exprimer ses différents points de vue sur l'ensemble de ces projets de délibération.

Je vous propose tout d'abord d'examiner les projets de délibération pour lesquels le groupe Ecologiste de Paris a annoncé qu'il allait s'abstenir.

Il s'agit des projets DFPE 41, DFPE 42, DFPE 106, DFPE 107, DFPE 108, DFPE 308 et DFPE 309, que je sou mets à vos voix, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, les projets de délibération DFPE 41, DFPE 42, DFPE 106, DFPE 107, DFPE 108, DFPE 308 et DFPE 309.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les projets de délibération sont adoptés. (2015, DFPE 41, DFPE 42, DFPE 106, DFPE 107, DFPE 108, DFPE 308 et DFPE 309).

Je vous remercie.

Nous allons passer au vote du projet de délibération DFPE 105, pour lequel le groupe Ecologiste de Paris a annoncé qu'il allait voter contre, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 105.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFPE 105).

Je mets enfin aux voix, à main levée, les projets de délibération DFPE 39, DFPE 78, DFPE 80, DFPE 82, DFPE 117, DFPE 136, DFPE 137, DFPE 140, DFPE 159, DFPE 161, DFPE 196, DFPE 199, DFPE 200, DFPE 201, DFPE 202, DFPE 206, DFPE 207, DFPE 208, DFPE 209, DFPE 210, DFPE 213, DFPE 214, DFPE 223 et DFPE 290, sur lesquels le groupe Ecologiste de Paris a annoncé qu'il allait voter pour, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les projets de délibération sont adoptés. (2015, DFPE 39, DFPE 78, DFPE 80, DFPE 82, DFPE 117, DFPE 136, DFPE 137, DFPE 140, DFPE 159, DFPE 161, DFPE 196, DFPE 199, DFPE 200, DFPE 201, DFPE 202, DFPE 206, DFPE 207, DFPE 208, DFPE 209, DFPE 210, DFPE 213, DFPE 214, DFPE 223 et DFPE 290).

2015 DFPE 389 - Gestion et exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 63, boulevard de Charonne (11e) - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation.

2015 DFPE 390 - Gestion d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 1-29, rue des Mariniers (14e) - Marché de services (article 30) - Lancement et modalités de passation.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération DFPE 389 et DFPE 390 qui ont trait, eux aussi, à la gestion et à l'exploitation d'établissements d'accueil collectif de petite enfance.

Je donne la parole à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Les projets de délibération DFPE 389 et DFPE 390 nous proposent d'approuver les principes du passage en D.S.P. pour assurer la gestion de ces deux nouvelles crèches.

Comme nous avons pu l'exprimer à de très nombreuses reprises, le groupe Communiste - Front de Gauche est opposé à la gestion d'établissements d'accueil de la petite enfance par les sociétés privées lucratives.

Le secteur de la petite enfance est bien trop important pour le confier à des sociétés dont le but premier est de réaliser des profits.

Voilà pourquoi nous voterons contre ces deux projets de délibération qui laissent la voie ouverte aux sociétés privées à but lucratif.

Cette position, je ne la détaillerai pas, nous la défendons quasiment à tous les Conseils de Paris et je viens de le faire il y a 5 minutes.

Je souhaite, toutefois, compléter mon propos avec des éléments qui concernent spécifiquement ces deux crèches de la rue des Mariniers dans le 14e et du boulevard de Charonne dans le 11e. Il se trouve que ces deux nouvelles crèches, de même que trois autres établissements qui ont été construits sur la même période, ne bénéficieront pas a priori du soutien de la Caisse d'allocations familiales de Paris sur l'investissement.

Pour bien prendre la mesure de l'enjeu, je parle là d'une perte de plus de 3 millions d'euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris. Cette décision a été prise par les représentants du MEDEF, de la C.G.P.M.E., de la C.G.C. et même de la C.F.D.T. et de la C.F.T.C. qui siègent au sein de la Commission d'action sociale. Seule la représentante de la C.G.T. s'est opposée à cette décision.

Le motif avancé est aberrant : les dossiers de demande de financement auraient été déposés après le début de travaux. Et pourtant la C.A.F. de Paris est bien entendu associée à tout projet de création de crèches municipales dès sa genèse, c'est-à-dire bien avant le dépôt de la demande de subvention.

En résumé, les services de la C.A.F. étaient tout à fait au courant de la création de ces équipements, et c'est une erreur administrative minime qui au final vient pénaliser le contribuable parisien.

Les représentants du patronat qui ont approuvé cette décision se conduisent en gestionnaire à la petite semaine, c'est une décision qui ne les grandit pas. Une décision qui fait porter 3 millions d'euros sur le contribuable parisien pour un simple motif administratif.

Par conséquent, les élus Communiste - Front de Gauche souhaitent que toutes les voies de recours soient étudiées par les services de la D.F.P.E. afin que la Ville puisse récupérer l'aide à l'investissement qui lui revient.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Evidemment, vous ne serez pas surpris, j'approuve tout ce que vient de dire ma collègue Emmanuelle BECKER. Et bien évidemment, comme à l'accoutumée, je voterai contre ces deux projets de délibération car, de la même manière, j'estime que la petite enfance doit relever du service public. Et, comme tout service public, le mieux est de le faire en régie directe et donc avec des fonctionnaires de la Ville qui soient formés, accompagnés, avec un pilotage.

On peut être fier de la grande qualité de nos services, alors que pourtant il y a une très grande souffrance au travail, du fait des sous-effectifs, mais on en reparlera ultérieurement dans cette séance. Voilà, une fois de plus, hélas, nous voilà à avoir recours à des prestataires privés pour gérer une structure d'éveil de la petite enfance.

Tout à l'heure, nous dénoncions les structures à caractère confessionnel, mais les structures à caractère lucratif posent aussi de graves problèmes. Et nous avons déjà eu, par le passé, des débats dans ce Conseil de Paris, avec des exemples concrets des conséquences par la gestion du privé.

D'abord, des personnels qui n'ont pas du tout de statut sécurisé au niveau de l'emploi, avec tout ce que peut induire la précarité du statut dans les conditions de travail et une souffrance encore plus importante que celle de notre service public.

Et comprenez bien que la dégradation des conditions d'accueil de la petite enfance crée de la situation potentielle de maltraitance institutionnelle. Alors bien sûr, vous me direz que sur le papier, tout est nickel, qu'en aucun cas la Ville n'accorde ses délégations de service public ou ses marchés de services article 30 sans bien s'assurer que les clauses sur le papier sont respectées.

Sur le papier, elles le sont toujours, mais vous savez comme moi, que se passe-t-il lors des arrêts de travail pour maladie ? Bien souvent, c'est ainsi que les choses se dégradent. On l'avait vu pour People & Baby, c'est des dégradations dans le non-respect même de la démocratie sociale à l'intérieur de la structure.

Donc, je vous le dis, mes chers collègues, il faut stopper ce recours.

Vous nous dites sans arrêt : oui, mais cela coûte finalement moins cher. Ou bien c'est l'hypocrisie de faire croire que, par le biais du recours à ces D.S.P. ou article 30, on pourrait recourir à une autre amplitude horaire. Sur le papier, on le voit bien, l'amplitude horaire est une vaste fumisterie, un enfumage complet. Parce que vous faites quoi ? Une modification au mieux d'une demi-heure ou une heure, mais vous ne faites pas une modification si profonde que cela justifie un changement de statut.

La seule raison pour vous est budgétaire, sauf que cette raison budgétaire dans le budget de fonctionnement est de réduire le budget de fonctionnement en réduisant l'affichage de l'augmentation de la masse salariale. Eh bien, elle est liée à un coût, à une dégradation de la qualité du service public rendu et nous ne devons pas relever de cette logique-là.

Je terminerai mon propos en remerciant Emmanuelle BECKER pour les informations qu'elle porte à notre connaissance. C'est extrêmement grave, ce qu'elle nous révèle.

Finalement, en plus, nous sommes seuls à porter l'investissement dans des structures, avec un patronat qui s'y oppose, pour qu'au final ce soient des structures privées qui les gèrent. Voyez l'aberration. Cette aberration montre bien qu'en définitive toutes les politiques d'austérité se terminent par un transfert de l'argent public vers les intérêts privés.

Nous devons sortir de cette logique, nous devons être fiers d'un service public de la petite enfance. Je vous entends souvent dire, à juste titre, que la Ville de Paris fait partie des collectivités qui met le plus d'efforts dans la petite enfance. Eh oui, cela vous énerve quand vous nous entendez dire et soutenir les mobilisations sociales des organisations syndicales que, pour nous, on est loin du compte parce qu'on est loin de la satisfaction des besoins, qu'il s'agisse des besoins des Parisiens et des Parisiennes, qu'il s'agisse de la satisfaction des conditions de travail des salariés.

Alors, continuons, soyons exigeants et refusons d'avoir recours à ces D.S.P., à ces articles 30, à ces crèches privées, confessionnelles ou pas, développons le service public de la petite enfance.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement nous refaisons le débat à chaque Conseil, en tout cas chaque fois que se présente un projet de délibération qui propose - parce que je vous fais quand même la précision qui est nécessaire - de soumettre à notre Conseil le lancement et les modalités de la passation d'un marché de services article 30. On n'en est pas encore au choix du gestionnaire.

Donc, je voudrais aussi vous rappeler, ne vous en déplaise, qu'une association est une entité privée. C'est le privé, comme vous dites. Une crèche parentale, c'est le privé. Donc, vous ne pouvez pas d'un côté vanter utiliser la crèche parentale, quand on est en train de discuter, comme dans le débat précédent, des crèches à caractère propre, et aujourd'hui considérer ce qui permet justement d'avoir des crèches parentales et critiquer cet élément.

Encore une fois, je vous le rappelle, dans le recours à des partenaires privés, la majeure partie d'entre eux sont bien évidemment des associations. Je rappelle aussi qu'à ce jour, le recours aux structures partenariales dans ce cadre juridique représente seulement 4,4 % du total des places municipales - on ne peut pas être dans l'outrance et dans l'exagération, qui ont été celles que vous avez utilisées pour porter votre propos - et permet effectivement d'offrir et de répondre à des besoins qui ne sont pas possibles, notamment par une gestion en régie directe.

Et non, les horaires décalés ou les horaires élargis ne sont pas de l'enfumage. Quand on travaille loin du lieu d'accueil de son enfant et que l'on a un temps de trajet qui est long, effectivement disposer d'une demi-heure ou d'une heure supplémentaire pour pouvoir récupérer son enfant, c'est intéressant et c'est nécessaire. Quand on travaille à des horaires décalés, pouvoir justement disposer d'une structure qui permet d'accueillir son enfant au plus proche de ces horaires-là, oui, c'est nécessaire pour les parents.

Donc ne restez pas dans la caricature et je vous remercie de bien vouloir reconnaître que ce travail est fait aussi à la demande des arrondissements, et en collaboration avec les maires d'arrondissement qui font aussi ce choix.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame OUMER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 389.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFPE 389).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 390.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFPE 390).

Je vous remercie.

2015 DPA 47 - Réaménagement de 2 crèches collectives rue Max Jacob (13e) - Approbation du principe de l'opération-marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation et autorisations administratives.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPA 47 relatif au réaménagement de 2 crèches collectives rue Max Jacob (13e), et surtout l'amendement technique n° 128 qui a été déposé par l'Exécutif.

Madame OUMER, y a-t-il nécessité de présenter cet amendement technique ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 128 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 128 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 47 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DPA 47).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accueil de la petite enfance à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n° 129 et n° 129 bis, déposés par le groupe Communiste - Front de Gauche et l'Exécutif, sont relatifs à l'accueil de la petite enfance à Paris.

Le vœu n° 129 est présenté par M. le Président Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Non, c'est par Mme BECKER.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Par Mme Emmanuelle BECKER !

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à des difficultés pour faire fonctionner correctement nos crèches municipales. Ce sont des difficultés à maintenir un taux d'encadrement suffisant pour garantir un haut niveau de service et une amplitude horaire d'ouverture qui réponde aux besoins des parents. Ce sont des difficultés aussi concernant la brigade de remplacement, le renforcement, en juillet, à la suite du mouvement de grève du printemps 2014, n'a de fait pas suffi à répondre à cette problématique. Sans doute que les conditions d'entrée dans la brigade sont trop peu attractives pour les agents titulaires, ce qui de fait oblige l'administration à y intégrer des stagiaires de manière obligatoire.

Face à ces difficultés, les éducateurs de jeunes enfants ont du mal à mettre en œuvre et faire vivre, faute de temps, le projet pédagogique de l'établissement. Cet environnement génère pour les agents surplus de travail et stress, causant parfois l'épuisement et le développement de pathologies et d'accidents du travail. Nous voyons que la Ville est aujourd'hui en difficulté à pourvoir les postes créés dans les crèches récemment ouvertes, ainsi que les postes créés dans la brigade de remplacement.

L'accueil des jeunes enfants est un secteur en demande de recrutements, typiquement non délocalisables, et le développement d'une offre de formation publique des personnels de la petite enfance sur le territoire parisien améliorerait le service public et favoriserait le développement économique, l'emploi, la formation au sein du territoire parisien.

Du coup, notre vœu vise à ce que :

- la Maire de Paris redouble d'efforts pour pourvoir immédiatement les postes créés dans les nouveaux établissements, afin de rétablir des taux d'encadrement permettant d'exercer le service public de l'accueil des jeunes enfants dans des conditions optimales ;

- la Mairie de Paris créée de nouveaux postes d'ATEPE dans les crèches pour assurer l'alimentation des enfants et l'entretien du linge dans de bonnes conditions ;

- la Mairie de Paris enfin renforce l'attractivité de la brigade de remplacement et qu'elle se rapproche de la Région Ile-de-France et des partenaires de la politique de petite enfance, afin de faire émerger un projet d'école publique des métiers de la puériculture.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame BECKER.

Pour vous répondre et présenter le vœu n° 129 bis, la parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous proposons un vœu porté par l'Exécutif. Il a été déposé et je pense que tout le monde a dû l'avoir.

Juste pour vous en donner les principaux éléments : nous partageons ce souci, très clairement, vraiment de travailler à une amélioration des conditions de travail de nos agents et des conditions d'accueil des enfants parisiens dans nos établissements. Nous avons pris différents engagements, au sein de ce Conseil, qui ont trouvé une traduction concrète, je vous rappelle, dans le budget 2015, puisque dès l'année dernière, nous avons créé 40 équivalents temps plein supplémentaires justement dans le volet de remplacement et qui sont en cours d'expérimentation, qui portent ce volet de remplacement à 270 agents au total, que nous avons agrémenté d'une prime d'intéressement de 1.000 euros bruts annuels.

Nous avons également créé 40 postes C plus référents pour la prévention et la communication. Nous avons recruté des cadres ressources au sein de la DFPE. Nous avons inscrit au programme du travail de l'Inspection générale de la Ville une mission, donc programme de travail 2015, une mission sur la gestion des ressources humaines de la DFPE.

Et donc, l'ensemble de ces éléments va nous permettre d'aboutir très certainement à l'automne, puisqu'au moment où nous avons rencontré l'organisation, l'intersyndicale, il y a dix jours, nous avons proposé un calendrier de travail à ces organisations syndicales représentatives, afin justement de poser les sujets, et qui donc seront ceux de

ce travail jusqu'à l'automne, concernant les effectifs, les modalités de remplacement des agents, la prévention des absences et le travail justement pour les agents qui ont des postes aménagés...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Il faudrait conclure.

Mme Nawel OUMER. - ... ou en inaptitude partielle ou définitive.

C'est donc à la faveur de ce travail que je vous demanderai de retirer votre vœu, si vous en êtes d'accord, pour convenir ensemble de cet engagement sur le vœu de l'Exécutif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame OUMER.

Acceptez-vous de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ? Oui.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, oui, c'est un fait sur lequel nous nous accordons tous ici : les professionnels des structures municipales de la petite enfance exercent leur travail dans des conditions trop souvent dégradées. La pénibilité de leur emploi est importante, et ce d'autant que la stabilisation des équipes peine à se construire dans un contexte d'ouverture de nouveaux établissements très important.

Ce secteur, mes chers collègues, va mal. La grève très suivie et le climat social très tendu en sont des éléments révélateurs évidents. La recherche de solutions dans un cadre concerté avec les représentants des personnels que vous nous proposez dans ce vœu, Madame la Maire, est une démarche constructive.

Il faudra bien sûr, et nous y serons attentifs, qu'elle soit suivie d'effet. Nous devons être capables, dans le cadre du budget 2016, de permettre la mise en œuvre des préconisations qui émaneront de cette démarche quand il s'agira de questions budgétaires.

Au-delà de la question centrale des conditions de travail, pour répondre aux enjeux éducatifs dans ce moment décisif de la vie qu'est la petite enfance, nos équipes d'accueil de la petite enfance doivent avoir les moyens de porter des projets, doivent pouvoir se tourner vers leurs missions d'accueil sereinement, en particulier dans nos quartiers populaires.

Nous voterons donc ce vœu et restons attentifs aux suites de ce travail qui s'engage.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Explication de vote de Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiens à saluer la démarche du vœu du groupe Communiste et je voterai donc le vœu de l'Exécutif. Et je pense qu'il est vraiment urgent d'entendre ce qu'il se passe dans le service public de la petite enfance, parce que déjà sous l'ancienne mandature, les mobilisations étaient de plus en plus fréquentes, parce qu'ils n'en peuvent plus. Et donc, il faut absolument qu'à la rentrée prochaine, ces discussions et ces négociations permettent d'aboutir concrètement sur une hausse réelle, forte des effectifs.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 267).

2015 DASES 19 - Fixation d'une redevance annuelle (100 euros) due par le Centre d'action sociale protestant pour l'occupation temporaire de locaux à visée d'hébergement (15e).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 19 relatif à la fixation d'une redevance annuelle pour le Centre d'action sociale protestant pour l'occupation temporaire de locaux à visée d'hébergement.

Et la parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération ne devrait pas nécessiter d'intervention particulière, sauf pour se féliciter de la politique volontaire conduite par la Ville en matière d'accueil et d'hébergement des personnes sans-abri. En partenariat avec la D.R.I.H.L. de Paris, elle met régulièrement à disposition d'associations des bâtiments et terrains permettant d'accueillir différentes structures associatives, comme des accueils de jour, des lieux de distribution alimentaire, des bagageries, des centres d'hébergement.

C'est dans ce cadre qu'a été mis à disposition du Centre d'action sociale protestant une partie du bâtiment du 5, rue du Bessin dans le 15e arrondissement. Or, lors du Conseil du 11 mai, les groupes UMP et UDI-MODEM ont déposé un vœu demandant le départ des 14 familles récemment hébergées de façon temporaire dans ce bâtiment, arguant que cette installation empêcherait l'implantation d'une crèche.

Il s'agit là en réalité de s'opposer à l'accueil de familles en très grande précarité, jusqu'alors hébergées dans le 12e arrondissement et pour lesquelles il a fallu trouver en urgence un nouvel hébergement.

Très rapidement, il faut le rappeler, le maire du 15e, Philippe GOUJON, et Jean-François LAMOUR ont diffusé un courrier aux habitants du quartier du 15e pour contester cette installation. Ils ont délibérément omis de préciser que ces familles sont suivies et accompagnées par une association dont le sérieux et le professionnalisme sont reconnus, préférant caricaturer la situation et qualifier cet hébergement, je cite, de campement. Ce soi-disant campement, comme vous l'avez appelé, je l'ai visité le 18 juin dernier lors de la porte ouverte organisée par le centre protestant. Je peux vous dire que cela ne correspond en rien avec votre description. Nous avons là une structure parfaitement installée, bien organisée, où tout est mis en œuvre pour accompagner les familles avec l'aide de professionnels et de bénévoles dont la compétence est manifeste.

Ces assertions donc ne correspondent nullement à la réalité, tout comme les inquiétudes de la droite du 15e sur la scolarisation des enfants accueillis.

Dès le début, vous avez reçu l'assurance de Dominique VERSINI, adjointe à la Maire de Paris, que seuls 4 à 7 enfants devraient être scolarisés dans l'arrondissement à la prochaine rentrée et que la mobilisation du site ne durerait que deux ans, afin de réaliser la crèche prévue à cet endroit. Malgré cela, vous maintenez votre point de vue et surtout, vos amalgames.

Il faut le rappeler : il y a quelques années, la droite du 15e avait cherché la même mauvaise querelle à la Ville pour l'implantation intercalaire d'un centre d'accueil de jour et d'un Samu social rue Oscar-Roty, dans un tout autre quartier du 15e. Là aussi, vous aviez cherché à monter le voisinage contre cet équipement et pourtant, là aussi, tout s'était très bien passé.

Chers collègues, le 15e fait beaucoup pour les personnes en difficulté et c'est très bien, mais il ne fait pas plus que beaucoup d'autres arrondissements. Les arrondissements de l'Est parisien sont souvent beaucoup plus sollicités que le 15e. De nombreux centres temporaires sont situés dans les 11e, 12e, 13e, 18e, ainsi d'ailleurs que dans le 1er et le 8e arrondissement de Paris. Cette liste le montre, la solidarité doit être partagée. C'est un enjeu trop important pour faire l'objet de l'instrumentalisation politicienne que vous en faites depuis quelques semaines et je voulais le déplorer ici.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur Claude DARGENT.

La parole est à Jean-François LAMOUR.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord donner acte à M. DARGENT d'avoir rappelé tous les efforts que fait la mairie du 15e en ce qui concerne l'accueil d'urgence, mais plus généralement d'ailleurs, l'action sociale menée par Philippe GOUJON et son adjointe, en charge du secteur, Sylvie CEYRAC.

Un chiffre, enfin deux peut-être, depuis 2008, et l'arrivée de Philippe GOUJON en mairie du 15e, ce sont près de 1.500 places, sous diverses formes, et 10 centres, qui ont été ouverts dans le 15e, qui démontrent, encore une fois, à la fois le besoin - ce que nous ne négligeons pas - mais aussi l'acceptation de ce réseau de prise en charge avec, effectivement, des structures et des associations qui sont de grande qualité.

Mais, Monsieur DARGENT, et je le dis aussi à Mme VERSINI, l'adjointe en charge du secteur, mais aussi membre du Conseil d'arrondissement du 15e, ce que nous n'acceptons pas, c'est la méthode.

Où se situe ce centre d'accueil ?

Vous savez, hier, nous parlions de l'attractivité de la tour Triangle, de ce que cela pouvait apporter aux riverains des quartiers autour de la tour Triangle. Eh bien, nous sommes à quelques centaines de mètres de la tour Triangle, rue du Bessin.

Quand je vous disais hier que l'on ne pouvait pas à la fois planter une tour porte de Versailles et ne pas s'intéresser à l'évolution positive d'un certain nombre de quartiers autour de cette tour, je crois que nous en sommes exactement là, aujourd'hui, dans ce symbole.

Parce que de quels quartiers parlons-nous ?

Nous sommes dans un quartier où il y a plus de 45 % de logements sociaux, 45 %.

Le quartier juste à côté, c'est le quartier des Périchaux, 90 % de logements sociaux.

Je vous le dis très clairement, pourquoi installer un centre d'hébergement à cette place, alors qu'effectivement la mairie du 15e souhaitait y installer une crèche, car nous débordons de demandes en matière de crèche. Et tout cela s'est fait dans des conditions purement inacceptables, parce que nous n'avons appris l'implantation de ce centre d'accueil que par la bande.

Jamais Mme VERSINI ne s'est adressée au maire du 15e pour exprimer peut-être un besoin, peut-être un projet, en tout cas un dialogue entre la mairie centrale et la mairie du 15e, comme si finalement on voulait faire le coup en douce.

Alors, oui, nous avons besoin de crèches, de places de crèche. C'est indispensable, nous avons plus de 4.000 demandes non pourvues. Je pense que c'était, dans ce quartier en particulier, un geste fort. On parle d'attractivité et d'emplois pour permettre à des familles d'avoir ces places de crèches dont elles ont besoin, pour ensuite effectivement retourner vers le marché de l'emploi.

Alors, oui, nous sommes opposés à l'installation de ce centre, Monsieur DARGENT, même de manière provisoire.

Et là, je reprends également vos propos. Vous avez évoqué le centre d'hébergement d'urgence, le Samu de la rue Oscar-Roty.

Souvenez-vous, Monsieur DARGENT, il était question de le voir s'implanter dans le 15e pour simplement deux années. Cela fait quatre ans qu'il est là, Monsieur DARGENT. C'est quand même étrange que l'on nous annonce deux ans d'implantation provisoire, là aussi pour rénover un centre existant, et que ce centre existe depuis quatre ans, avec toutes les nuisances - que cela vous plaise ou non - que peut comporter un centre comme celui-là.

Et enfin, et c'est là où je trouve particulièrement choquant vos propos, vous dites : "Ce n'est pas grave, c'est quelques places de crèche et quelques places dans les équipements publics, en particulier dans les écoles, qui seront nécessaires." Mais les écoles débordent déjà en matière de demandes d'accès à ces équipements publics. Nous en manquons, en particulier dans ces quartiers.

Alors oui, nous avons une autre ambition pour ce quartier, Monsieur DARGENT, que cela vous plaise ou non, c'était d'installer, à la place de cette poissonnerie qui nous avait causé de nombreux problèmes, qui jouxtait les voies de chemin de fer de Montparnasse, une ferme urbaine.

Voilà finalement, et même si cela fait rire M. BROSSAT, voilà finalement un projet innovant, un projet qui valorise finalement un quartier et qui permet effectivement à des riverains d'être fiers de leur quartier.

Eh bien, Monsieur BROSSAT, figurez-vous que cette ferme urbaine ne s'installera pas, malheureusement, dans le 15e, elle ira certainement ailleurs.

Si cela vous fait rire, Monsieur BROSSAT, grand bien vous fasse, grand bien vous fasse ! Mais nous sommes - alors que vous passez votre temps à faire de la préemption renforcée dans un certain nombre de quartiers, là aussi pour spolier les propriétaires, pour affaiblir l'attractivité d'un quartier - je crois que nous avons une autre ambition pour ces quartiers.

Et nous pensons, encore une fois, que vous avez un grand mépris pour les riverains, vous avez un grand mépris pour les habitants, à la fois du quartier Castagnary et du quartier de la porte de Versailles, que cela vous plaise ou pas.

Voilà pourquoi, effectivement, nous nous sommes opposés dès le début à l'implantation de ce centre social. Et souffrez effectivement, que nous puissions, Monsieur le Maire, on a écouté M. DARGENT très religieusement...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Ce n'est pas du tout M. BROSSAT qui vous a interrompu, c'est vous-même qui êtes parti tout seul.

Allez-y...

M. Jean-François LAMOUR. - ... nous faire remettre, encore une fois en question, au travers de notre intervention, ce qui est particulièrement désagréable, et j'aurais aimé d'ailleurs que vous demandiez à M. BROSSAT de se taire, ce que vous n'avez pas fait.

C'est pour cela, encore une fois, que nous nous opposons à ce projet d'implantation qui n'a de provisoire... qui est extrêmement virtuel en matière d'installation et...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Monsieur LAMOUR, s'il vous plaît. Vous avez terminé ?

M. Jean-François LAMOUR. - Non, à chaque fois, vous avez fait en sorte que la plupart des conseillers de Paris de la majorité m'interpellent et m'empêchent de dire ce que j'avais à dire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - S'il vous plaît ! S'il vous plaît !

Monsieur LAMOUR, vous avez tout seul décidé de vous adresser à M. BROSSAT qui ne vous avait rien demandé et qui n'avait rien dit, et c'est tout seul, vous-même, qui avait décidé d'interrompre votre propre intervention.

S'il vous plaît, terminez votre intervention, cela fait déjà 5 minutes 30.

Pouvez-vous terminer votre intervention ?

M. Jean-François LAMOUR. - Cela fait 5 minutes 30, parce que vous venez de me prendre 30 secondes, donc cela est sûr, Monsieur JULLIARD !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Absolument, puisque, Monsieur LAMOUR, comme vous le voyez, le chronomètre s'est interrompu, et c'est vous-même qui m'avez demandé d'interrompre une Assemblée, qui ne vous avait pas interrompu.

Pouvez-vous conclure votre intervention ?

M. Jean-François LAMOUR. - Je l'ai conclue, Monsieur le Maire.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Parfait !

La parole est à Mme Sylvie CEYRAC. Non.

Alors, pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, Monsieur LAMOUR, voilà plusieurs épisodes sur le Centre d'hébergement de la rue du Bessin, sur lequel je suis interrogée, cette fois-ci par vous, la dernière fois par Mme CEYRAC et interpellée en Conseil d'arrondissement.

Je ne me lasse pas de vous répondre : la pédagogie est une affaire de répétition.

Mais si votre intervention est sans surprise, puisque vous réitérez des positions déjà exprimées, même si vous avez un peu développé sur d'autres sujets annexes, je vais moi-même faire la démonstration avec la même constance. Je vous le dis tout de suite, je donnerai un avis défavorable à votre vœu, vous n'en serez pas surpris.

Pour revenir à ce Centre d'hébergement de la rue du Bessin, chers collègues, il faut que vous sachiez qu'il s'agit simplement d'accueillir pendant une période de deux ans maximum, dans le domaine intercalaire de la Ville de Paris, 12 familles en situation de grande précarité, prises en charge précédemment dans le 12^e arrondissement par le Centre d'action sociale de Paris, une association éminemment respectable et respectée par tous. Depuis que ces familles sont installées, il y a deux ou trois mois, vous n'avez de cesse de demander leur départ.

Et cela ne cesse de m'interroger, quelle est votre vision de la solidarité ?

Comme j'ai eu l'occasion de le faire, je le redis avec la plus grande détermination, s'agissant de familles en situation de grande précarité, je ne peux que déplorer l'exploitation à laquelle vous vous livrez.

Ces familles méritent que nous travaillions à leur côté et non pas les polémiques qui sont engagées autour d'elles.

C'est d'ailleurs pour cela que je me suis rendue, avec beaucoup de plaisir, à la journée portes ouvertes, organisée par le Centre d'action sociale protestant et, je vous le redis, il s'agit d'un centre - mais vous le savez parfaitement - qui est géré par des équipes particulièrement professionnelles que vous humiliez et que vous maltraitez par ces propos, car je pense que le C.A.S.-V.P. mérite bien mieux que d'être traité comme vous le faites.

Je vous le redis - comme je l'ai déjà dit - non il ne s'agit pas d'un campement, comme vous l'avez écrit, non il ne s'agit pas d'un afflux massif.

Je crois quand même que le 15^e - malgré tous les problèmes que vous avez évoqués - a la capacité d'accueillir 12 familles avec des enfants. Non, les services du 15^e, les écoles et haltes garderies ne vont pas être envahis.

Non.

Non, les travaux prévus sur le site à savoir : la construction d'une crèche, ne vont pas être décalés. Comme prévu, ils auront lieu dans deux ans. Je le dis et je le redis.

A partir de là, votre demande me laisse pantoise. Je ne sais plus quoi vous répondre à part que non, je vote et je donne un avis défavorable à votre vœu et je souhaiterais que l'on retrouve un peu de dignité sur ces sujets.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup. Merci beaucoup, Madame VERSINI.

M. le maire du 15^e arrondissement a demandé la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Oui. Mme VERSINI appelle à la dignité, je ne vois pas très bien à quoi elle fait allusion.

Nous demandons de sa part un peu moins de mépris : de mépris pour les élus du 15^e, de mépris pour les dossiers qui relèvent de sa compétence et qui concernent le 15^e, par exemple, par une présence qui pourrait être la sienne, lorsque ce débat a lieu au conseil de quartier, lorsqu'il a lieu au Conseil d'arrondissement et que nous sommes heureux d'entendre sa position, enfin, dans une enceinte où nous pouvons débattre, même de façon très limitée.

Le mépris, c'est aucune concertation ni aucune information.

Il a fallu que nous entendions par la rumeur publique ce projet d'implantation pour que nous nous mettions en rapport avec ses services et qu'effectivement, on nous lâche des bribes d'informations selon lesquelles peut-être il pourrait y avoir l'implantation de 50 familles.

50 familles qui sont des familles dont une bonne partie... 50 personnes dont une bonne partie sont des personnes en situation irrégulière, d'ailleurs, je tiens à le souligner tout particulièrement.

Bien sûr, mais bien sûr ! Voilà !

J'avais cru comprendre que le Gouvernement avait une position par rapport aux étrangers en situation irrégulière qui était de les reconduire à la frontière. Eh bien, non, on les reconduit dans le 15^e, où vous vous plaignez, Madame VERSINI, parce que vous ne connaissez pas...

On recommence, Monsieur le...

Est-ce que vous avez décidé d'avoir une présidence si partielle que vous laissez éructer vos collègues quand ils nous interrompent ou est-ce qu'on peut s'exprimer dans cette enceinte, de façon calme ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Est-ce bien raisonnable de dire que c'est la partie gauche de l'hémicycle qui éructe ?

Je vous propose de conclure votre intervention, si possible dans le silence, y compris du côté de cette Assemblée.

Allez-y ! Nous avons interrompu votre temps. Vous avez 3 minutes, allez-y, prenez votre temps.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - S'il y a un arrondissement qui ne peut pas être taxé de manque de générosité, c'est le 15e où, depuis que j'en suis le maire, nous avons ouvert un centre d'hébergement d'urgence à peu près chaque année. Que dire de plus ? Que faut-il faire ?

Mais dans la concertation !

Quand cela se passe dans la concertation, dans la préparation plutôt que dans l'improvisation et dans le n'importe quoi, cela se passe parfaitement bien.

J'observe d'ailleurs, après tout ce qu'a dit fort bien mon collègue Jean-François LAMOUR, que, dans le projet de délibération, en plus, je ne comprends pas pourquoi il est indiqué dans le descriptif du projet : "l'installation d'un centre d'hébergement d'urgence à titre temporaire dans un bâtiment appartenant à la Ville de Paris, 47-49, avenue Raymond-Losserand, Paris 14e".

C'est assez curieux que le projet d'origine ait été élaboré pour le 14e arrondissement et que, bizarrement, on le retrouve dans le 15e, dans un quartier effectivement extraordinairement stigmatisé déjà, pour ne pas dire martyrisé, par la politique ou la non-politique de la ville, en plus dans un secteur où l'Académie vient de classer l'école voisine en "éducation prioritaire" où on nous demande d'accepter les enfants en crèche, qui manque, bien sûr - c'est la place d'une crèche -, et dans les écoles en question.

Par ailleurs, il y a une réponse qui n'a pas été donnée sur ce programme, sur le programme à venir, bien sûr la crèche mais on ne sait toujours pas si, au-dessus de cette crèche, seront construits ou pas des logements sociaux, puisque votre collaborateur, qui était présent pour vous représenter au conseil de quartier, Madame VERSINI, nous a indiqué que, non, il n'y aurait pas de logements sociaux au-dessus de cette crèche.

Donc, il y a un certain nombre de questions qui continuent à se poser.

En tout cas, il est bien évident que ce centre va empêcher les familles du 15e de bénéficier de places de crèche sans doute pendant de longues et longues années.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 19).

2015 DASES 134 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "CRESUS Ile-de-France - Paris" pour son action de prévention et de lutte contre le surendettement.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 134 G relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec l'association "CRESUS Ile-de-France Paris" pour son action de prévention et de lutte contre le surendettement.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme l'année dernière à l'occasion du vote de la subvention de notre collectivité en faveur de l'association "CRESUS", nous renouvelons aujourd'hui notre soutien de l'action de notre collectivité en matière de lutte contre le surendettement et d'accompagnement des ménages confrontés à cette problématique, de

plus en plus présente avec l'ampleur de la crise économique et sociale que traverse notre pays et qui n'épargne pas Paris.

En mars 2015, la Banque de France nous indique que 205.787 dossiers sont soumis à la Commission de surendettement pour examen de recevabilité.

Depuis 2008, notre Ville s'implique aux côtés du Crédit municipal de Paris pour apporter un accompagnement juridique et budgétaire aux personnes endettées, tout en poursuivant son soutien au dispositif de microcrédit ouvert aux exclus du système bancaire classique.

En amont de l'action du Crédit municipal, d'autres acteurs sont mobilisés, notamment les services sociaux de notre Département qui accompagnent et orientent les personnes endettées et en difficulté financière, en lien avec la Commission de surendettement de Paris.

C'est dans ce jeu d'acteurs, où chacun tient un rôle important dans l'accueil, l'orientation ou le suivi des ménages en situation de surendettement, que nous souhaitons souligner l'importance de l'action de l'association "CRESUS" qui agit en Ile-de-France en général et à Paris en particulier. En 2014, l'association a réalisé 3.684 entretiens liés au surendettement des ménages, soit une hausse de 6 % par rapport à 2013 ; 2.374 entretiens ont concerné des ménages parisiens. Le bilan de l'action de l'association nous indique des chiffres intéressants concernant la prédominance des personnes isolées, 59 %, et des femmes, 53 %, et seulement 38 % des bénéficiaires sont en activité.

Et nous soulignons également la mobilisation et participation active de l'association "CRESUS" dans le cadre des travaux de la grande cause de la mandature. L'association est mobilisée sur la prévention et l'exclusion bancaire.

Nous nous félicitons donc que cet acteur associatif ait pu étendre cette année son activité de permanence et de formation dans plusieurs arrondissements parisiens et en collaboration avec les services sociaux départementaux et les points d'accès au droit. Cette mutualisation et coordination territoriale et partenariale nous a toujours semblé importante pour rendre cette action sur le traitement du surendettement plus visible aux usagers et plus cohérente.

Enfin, nous souhaitons que cette démarche de coordination continue et avance encore davantage, en améliorant le partenariat avec l'action du Crédit municipal dans le cadre de son action. Un dispositif clair et cohérent à l'échelle de chaque arrondissement, dans une logique de proximité, est bien la meilleure façon pour avancer dans cette mission de prévention et de lutte contre le surendettement.

Vous l'auriez compris, Monsieur le Maire, dans cette perspective, nous voterons avec enthousiasme la subvention de 40.000 euros en faveur de l'association "CRESUS".

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH.

Pour vous répondre, la parole est Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Marie ATALLAH, je partage tout à fait vos vues et l'appréciation que vous faites du travail, qui est remarquable, réalisé par l'association "CRESUS", en direction des personnes qui se trouvent en difficulté de surendettement.

Comme vous l'avez dit, à Paris, c'est plus de 4.500 personnes qui déposent chaque année un dossier à la Commission de surendettement de la Banque de France mais, comme on le sait, cette saisine intervient une fois que la situation est très dégradée. C'est pourquoi il est nécessaire d'agir en amont, par une prévention de l'exclusion bancaire, mesure d'ailleurs qui est prévue, mesure 20 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, que nous avons tous signé, et qui nécessite d'intervenir le plus en amont possible et également de pouvoir accompagner les personnes face aux situations de surendettement et à toutes les phases de ces difficultés dans lesquelles elles se trouvent.

C'est vraiment le rôle de l'association "CRESUS" qui gère à Paris ce dispositif d'accueil et d'accompagnement pour les personnes en situation de surendettement ou de fragilité financière et qui propose également tout un programme d'éducation budgétaire et bancaire.

D'ailleurs, c'est 3.600 entretiens qui ont été réalisés durant l'année 2014, marquant une hausse d'activité de 6 %.

C'est pourquoi nous vous proposons une subvention en hausse de 10.000 euros pour s'établir à 40.000 euros.

Il faut aussi préciser que l'association "CRESUS" travaille en partenariat avec nos services sociaux de proximité, en y réalisant des permanences. Elle travaille également avec de nombreuses associations ou centres sociaux.

Notre politique de lutte contre le surendettement comprend également un autre volet très important d'actions complémentaires et qui sont portées à titre principal par le Crédit Municipal de Paris. C'est pourquoi votre Conseil a adopté lundi, lors de la session relative au budget supplémentaire, un amendement budgétaire qui conforte l'action contre le surendettement qui est déployée par le Conseil Municipal de Paris, dont le public cible est complémentaire de celui de l'association "CRESUS". Et cela permettra au Crédit municipal de Paris de s'inscrire dans la dynamique de mise en œuvre du Plan national de lutte contre la pauvreté pour l'inclusion sociale, qui prévoit notamment l'expérimentation de Points Conseil Budget qui devraient débiter au dernier trimestre 2015.

Donc, voilà des mesures extrêmement positives pour les personnes en situation de difficulté sociale.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Dominique VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 134 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 134 G).

2015 DASES 138 G - Participation (58.000 euros) et convention pluriannuelle avec la FNARS Ile-de-France pour le développement de missions de coordination territoriale dans le domaine de la veille sociale.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 138 G relatif à la participation et convention pluriannuelle avec la FNARS Ile-de-France pour le développement de missions de coordination territoriale dans le domaine de la veille sociale.

La parole est à nouveau à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération est une belle occasion pour moi afin de soutenir la démarche de coordination territoriale innovante en matière de lutte contre la grande exclusion dans les quartiers parisiens. Cette démarche de développer une coordination territoriale de veille sociale, à l'échelle d'un arrondissement parisien, est inscrite dans notre pacte parisien de lutte contre la grande exclusion.

Une coordination territoriale locale est fondée sur la participation de l'ensemble des acteurs du territoire concerné par la grande exclusion, et notamment les sans domicile fixe vivant dans la rue. Mobiliser et fédérer toutes les énergies du territoire, comme les services sociaux, les associations de maraudes et d'accueil de jour et de nuit, les C.H.U., les C.H.R.S., le SAMU social, les acteurs de la santé mentale, les acteurs de la distribution alimentaire, en associant bien sûr les conseils de quartiers et habitants impliqués dans la vie locale, contribue à mon sens à l'émergence d'une dynamique territoriale de mise en réseaux de proximité qui pourrait assurer et garantir une veille sociale pour les sans domicile fixe, mais pas seulement et aussi pour le bien-être de l'ensemble des habitants dans les quartiers.

La coordination territoriale est un mandat d'intervention sociale que je connais très bien, puisque je l'ai expérimenté et pratiqué en tant qu'élue d'arrondissement pendant deux mandatures. Je ne peux que soutenir son renforcement et son incarnation par une convention pluriannuelle présentée ici dans ce projet de délibération.

Et pour avoir eu le plaisir de collaborer avec les intervenants de la Fédération nationale des associations de la réinsertion sociale Ile-de-France (F.N.A.R.S.), je ne peux que me réjouir du choix du partenaire F.N.A.R.S. pour animer, former et accompagner les réseaux de coordination territoriale en lien avec les mairies d'arrondissement, principales actrices de l'animation locale.

Le renforcement du rôle de la F.N.A.R.S. et l'élargissement de ses missions, pour organiser la mise en œuvre des principales mesures de notre pacte parisien de lutte contre l'exclusion à l'échelle des arrondissements, est une très bonne nouvelle que nous soutenons et saluons ici.

Vous aurez compris, Monsieur le Maire, que notre adhésion à cette démarche est totale et le choix de la F.N.A.R.S. comme opérateur pour sa mise en œuvre est également le nôtre.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Marie ATALLAH.

La parole est à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, merci pour cette intervention qui met en valeur l'action de la F.N.A.R.S. dans les arrondissements parisiens et qui donne aussi un coup de projecteur aux bonnes pratiques qui ont cours dans les différents arrondissements.

Vous avez souligné le bilan très satisfaisant du travail qu'a mené et développé la F.N.A.R.S. sur le territoire parisien depuis plusieurs années en contribuant à mettre en réseau, à l'échelle d'un arrondissement, l'ensemble des acteurs qui interviennent dans le champ des politiques de solidarité, et à réussir ainsi à impulser une coordination au service des plus démunis.

En 2008, cette coordination territoriale des acteurs de la veille sociale a été lancée, en partenariat avec les mairies d'arrondissement. Elle a fait ses preuves, elle a pris de l'ampleur. Initialement, elle intervenait de manière expérimentale sur les 10e, 13e et 18e arrondissements. Aujourd'hui, elle est présente dans presque tous les arrondissements et dans certaines zones spécifiques comme les gares parisiennes, en partenariat avec la S.N.C.F.

L'an dernier, c'est 31 réunions qui ont été organisées, dont 13 dans des mairies d'arrondissement, 6 en conseils de quartier et 12 dans les gares. Au sein de chaque mairie d'arrondissement, il existe maintenant des instances de coordination qui abordent ces sujets. Qu'elles prennent le nom de "Coordination précarité", "Cellule précarité", "Cellule SDF de conseil, de prévention", "Cellule de veille sociale", sous différents noms, il s'agit justement de développer ces coordinations avec l'ensemble des acteurs, et bien évidemment les élus d'arrondissement qui sont au quotidien sur le terrain avec ces acteurs.

Le projet de délibération qui vous est aujourd'hui proposé permet de consolider ce travail de la F.N.A.R.S. et de le faire monter en puissance. Par des moyens supplémentaires, nous permettrons à la F.N.A.R.S. de se doter d'un nouvel emploi qui permettra la mise en œuvre de cet accompagnement des arrondissements. Enfin, cette nouvelle convention permettra de capitaliser sur un certain nombre d'actions menées par la F.N.A.R.S. dans le domaine notamment de l'accès aux droits et de l'accès à la santé.

Voilà ainsi révisée cette convention qui nous lie à la F.N.A.R.S. Elle contribue, je crois, à la grande satisfaction de tous à développer différentes mesures du pacte parisien de lutte contre l'exclusion. C'est notamment la mesure n° 26 qui prévoit l'installation d'un Comité parisien de pilotage des interventions de terrain et qui fera le lien entre l'ensemble des initiatives des arrondissements et permettra à chacun de disposer d'une vision globale, et de partager les bonnes pratiques que vous avez évoquées. Je l'installerai avec la Préfète, Mme Sophie BROCAS, au dernier trimestre 2015.

Je vous engage toutes et tous à voter ce projet de délibération extrêmement constructif.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 138 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 138 G).

2015 DASES 357 G - Renouvellement de deux conventions de délégation pour la mise en œuvre de la Mesure d'Accompagnement Personnalisé à Paris (MASP).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 357 G relatif au renouvellement de deux conventions de délégation pour la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement personnalisé à Paris.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Marinette, le projet de délibération DASES 357 G, c'est à vous.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je tenais tout d'abord à féliciter nos services pour l'excellent bilan de ces cinq années de mise en œuvre des mesures d'accompagnement social personnalisé. Elles ont permis un retour à l'autonomie de plus de 130 personnes par an, soit un taux de 16 points au-dessus de la moyenne francilienne.

La crise que nous vivons n'est pas futile, elle est profonde. Aussi est-il particulièrement judicieux de ne pas dissocier accompagnement social, prévention menée pour la protection de l'enfance, aide à la gestion financière, maintien dans les lieux, insertion professionnelle et emploi.

J'approuve ce volontarisme dont fait preuve notre Ville pour y remédier. Cela se manifeste en termes d'investissement comme en termes d'avancées sociales.

Je regrette, même si c'est conforme à la décision du Conseil constitutionnel de 2010, qu'aucune compensation de l'Etat ne soit prévue car il me semble bien que nous sommes là dans le cadre de conséquences économiques qui ne devraient pas relever de notre seule compétence.

Cela dit, je me félicite que le dispositif permettant d'éviter une procédure d'expulsion soit étendu par notre Municipalité, au-delà des personnes bénéficiant des prestations sociales, aux personnes âgées en très grande difficulté sociale ou psychologique.

Eviter ces expulsions relève encore plus de notre devoir, puisque plus des deux tiers des personnes suivies sont logées par un bailleur social. Ce sont des familles entières que notre Département entend ainsi sortir du cercle vicieux de l'endettement et de l'isolement social, puisqu'un tiers des personnes suivies sont des familles quelquefois monoparentales avec des enfants mineurs.

Cela répond aussi à notre volonté d'aider nos concitoyens à affronter les divers accidents de la vie, puisqu'un tiers des personnes concernées sont au R.S.A. ou sont des adultes porteurs de handicap.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération, d'autant plus qu'il permet de reconduire, dans un cadre budgétaire complexe, le principe de gratuité nécessaire à la pérennisation de ces excellents résultats.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Mme Marinette BACHE.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Marinette BACHE, je vous remercie de cette intervention concernant la mise en œuvre à Paris des mesures d'accompagnement social personnalisé, aussi dénommé M.A.S.P.

Vous avez souligné le bilan très satisfaisant de nos services en la matière. Vous avez raison de le dire puisqu'en effet avec 266 personnes en file active en 2014, ce dispositif présente un taux de retour à l'autonomie de 48 %, alors que le taux moyen de l'Île-de-France est de 32 %.

Ce résultat est dû notamment au travail remarquable de deux associations, avec lesquelles notre Ville a passé des conventions pour effectuer le suivi des bénéficiaires : la première association est bien connue sous le nom de "Apaso" et la deuxième est l'association non moins aussi connue, l'"Œuvre Falret", des associations très professionnelles que je tiens à saluer.

Ce dispositif est très utile pour les Parisiens les plus précaires. C'est pourquoi nous faisons le choix d'un dispositif gratuit. C'est un engagement fort auprès de ces publics les plus démunis que nous renouvelons par le présent projet de délibération.

Les Parisiens qui en bénéficient ont un profil varié puisqu'il s'agit à la fois de personnes bénéficiaires de prestations sociales et qui rencontrent des difficultés budgétaires régulières, mais aussi de personnes âgées, non bénéficiaires de prestations sociales mais en très grande difficulté sociale ou psychologique.

La Ville, vous l'avez dit, a fait le choix d'étendre ce dispositif aux personnes âgées et ainsi ce sont plus de 26 % des bénéficiaires qui ont plus de 60 ans, donc qui bénéficient de ce dispositif et nous pouvons nous en féliciter. Ces mesures d'accompagnement sont également très profitables aux plus précaires. Elles jouent un rôle important en matière de prévention des expulsions locatives, mais aussi en matière de surendettement.

Les F.N.A.R.S., dont l'objectif est de stopper l'inflation des personnes placées sous protection juridique, tutelle ou curatelle, et qui s'adressent à ceux dont la santé et la sécurité sont menacées par les difficultés qu'ils éprouvent à gérer leurs ressources, trouvent parfaitement leur place dans le dispositif d'accompagnement social de la Ville.

Je vous engage donc à voter ce projet de délibération.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 357 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 357 G).

2015 DASES 394 G - Participations (91.700 euros) à France terre d'asile et Intervalle CAP, subventions (22.650 euros) à Solidarité Jean Merlin, les Amis de la Maison verte et les Equipes Saint Vincent - Convention.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 394 G concernant les participations à France terre d'asile et Intervalle CAP, subventions à Solidarité Jean Merlin, les Amis de la maison verte et les équipes Saint-Vincent - Convention.

Je donne la parole à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je reviens une nouvelle fois sur ce projet de délibération que nous avons déjà voté l'année dernière, pas pour contester le bien-fondé de ce projet de délibération très intéressant puisque c'est un financement pour aider à la domiciliation des personnes qui sont en attente de demande d'asile ou pour percevoir des droits sociaux après avoir obtenu l'asile politique. C'est une action très importante.

Je m'interroge sur la stratégie financière vis-à-vis de ce secteur puisque nous votons ici une subvention à une association qui, par ailleurs, dispose d'énormes réserves de plus de 7 millions pour payer un loyer privé. Ne serait-il pas plus pertinent que la Ville de Paris prête des bâtiments ou prête une salle, puisqu'il faut une surface de 500 mètres carrés, si je regarde ce qui est dans le projet de délibération, plutôt que de continuer à augmenter la subvention puisque l'augmentation de la subvention correspond à une augmentation du loyer à un bailleur privé ?

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace M. Bruno JULLIARD au fauteuil de la présidence).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur GLEIZES, merci de cette intervention qui porte sur une action spécifique conduite par France terre d'asile qui est l'action de domiciliation, sur laquelle vous avez souhaité évoquer la question du budget qui lui est allouée.

Tout d'abord, je voudrais rappeler ce que vous savez tous, à savoir combien l'activité de domiciliation est essentielle pour les publics démunis. A Paris, elle est assumée par le centre d'action sociale de la Ville de Paris via les permanences sociales et par un grand nombre d'acteurs associatifs, près de 40, dont France terre d'asile est le principal et réalise plus de 10.000 domiciliations pour plus de 10.000 bénéficiaires par an.

Comme vous le savez, mais je crois que nous le partageons tous, la domiciliation est la clef d'accès aux droits pour les publics les plus démunis qui sont les plus fragiles. Nous savons également que l'offre de domiciliation a du mal à répondre aux besoins. Je dois, à cet égard, rappeler que si le cadre de cette mission est défini par l'Etat - la domiciliation - il n'y a aucun financement à la clef, pas plus pour le C.A.S.V.P. que pour les acteurs associatifs. La revendication de voir cette mission mieux financée, portée de longue date par l'U.N.C.C.A.S., l'Union nationale des C.C.A.S., et la chance de la voir aboutir à court terme est assez mince, autant se le dire.

Néanmoins, dans la mesure où nous ne pouvons pas compter sur une révolution radicale qui pourrait déboucher sur des financements, l'ensemble des partenaires parisiens du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, a choisi de s'engager dans la démarche d'élaboration d'un schéma départemental de domiciliation administrative pilotée par la D.R.I.H.L. Nous aurions évidemment souhaité que ce schéma soit interdépartemental ou, mieux, métropolitain, mais la loi fixe un cadre départemental. Soit !

Nos demandes ont toutefois été en partie entendues puisque s'est mise en œuvre une coordination interdépartementale. Un travail s'est mis en place qui devrait aboutir au dernier trimestre de cette année 2015.

Pour revenir à la question budgétaire que vous abordez, vous soulignez que le projet de délibération dont nous débattons propose de soutenir l'association France terre d'asile à hauteur de 79.700 euros, soit une hausse de 2,2 % par rapport à 2013, c'est-à-dire 1.700 euros. En vous appuyant sur les documents financiers de l'association, vous vous interrogez sur cette augmentation puisque France terre d'asile dispose d'une trésorerie importante et d'un fonds de roulement conséquent.

A cela, je souhaiterais vous répondre les éléments suivants : les chiffres que vous citez sont ceux des comptes consolidés de l'association qui englobent des financements beaucoup plus considérables, comme ceux de l'Etat au titre de l'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile. Parmi eux, notamment, il y a les dépenses concernant l'hébergement des demandeurs d'asile réalisé par cette association. L'action de domiciliation, qui est différente, fait partie du service social d'assistance sociale et administrative. Elle est marginale dans le total des activités de France terre d'asile puisque le financement total du service d'assistance sociale et administrative est de 4 millions d'euros et que l'activité de domiciliation à proprement parler est à un peu moins d'un million d'euros. Sur ce million d'euros, Paris finance moins de 100.000 euros.

Dans le cadre de l'action de domiciliation elle-même, la Ville prend traditionnellement le loyer en charge, c'est-à-dire 79.700 euros. Effectivement, il y a eu une augmentation 1.700 euros de ce loyer entre 2014 et 2015.

J'attire votre attention sur le fait que le budget de l'activité de domiciliation de France terre d'asile est quant à lui équilibré, à hauteur de 9.700 euros et que la subvention de Paris prend toute sa place dans cet équilibre. Par rapport à l'an passé, le budget de domiciliation augmente de 1.700 euros, ce qui signifie que les autres recettes sont stables, de même que les dépenses.

Sur le fond, j'attire aussi votre attention sur le fait que cette subvention est une façon de soutenir la prise en charge par les associations de missions de domiciliation très peu financées par l'Etat. Nous le faisons également pour France terre d'asile, mais également pour d'autres associations. D'ailleurs, dans le même projet de délibération, nous augmentons la subvention qui est accordée à l'association Jean Merlin pour la même finalité, le paiement du loyer.

Voici les réponses que je tenais à vous apporter.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 394 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 394 G).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à un bilan des dispositifs policiers requis lors des évacuations des réfugiés.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accueil et la prise en charge des réfugié-es.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche et Mme SIMONNET relatif à la situation des réfugié-e-s.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un centre d'accueil pour migrants à Paris.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accueil des migrants.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux non rattachés ; les vœux référencés n^{os} 130, 131, 132, 133, 134 et 134 bis sont relatifs à l'accueil des migrants.

Je vais d'abord donner la parole à M. Pascal JULIEN, pour deux minutes maximum.

M. Pascal JULIEN. - Le groupe Ecologiste de Paris souhaite que la 3e Commission invite M. le Préfet de police à répondre en amont d'un court débat à la question : "Quel fut le bilan, y compris des moyens humains et matériels mobilisés, des opérations de police et de gendarmerie engagées pour évacuer les campements de réfugiés entre le 2 et le 12 juin dans les 18e arrondissement et 10e arrondissements ?"

Par exemple, le 5 juin, lorsque les réfugiés furent contraints de quitter le square Saïd-Bouziri, contraints de marcher vers le métro Chapelle, d'en grimper les escaliers, contraints de se rassembler sur le quai d'où, à chaque passage de rame, un à trois d'entre eux étaient littéralement jetés dans un wagon qu'ils pouvaient quitter à la station suivante pour revenir sur place à pied ou en métro.

Cette opération, c'est cela, lorsque le métro fut immobilisé du fait que de tranquilles passagers tirèrent le signal d'alarme, surpris de voir ainsi jetés et s'effondrer à leurs pieds des humains.

Et le 8 juin, à Pajol, quand, durant trois heures, et au moyen à chaque fois d'une mêlée écrasante et suffocante, les CRS capturèrent un par un la moitié des dizaines de réfugiés protégés par une chaîne humaine composée de militants des droits de l'homme, parmi lesquels plusieurs élus, dont l'un fut d'ailleurs molesté par la police. Là, l'opération prit fin lorsque, par erreur de manipulation, le gaz lacrymogène se retourna contre les CRS qui, pleurant à chaudes larmes, ne purent empêcher l'autre moitié des migrants de s'échapper et de s'enfuir.

S'enfuir, ils en ont pris l'habitude, ces hommes, ces femmes et ces enfants, depuis qu'ils ont dû abandonner le Soudan et l'Erythrée pour des raisons et dans des conditions que ne pouvaient pourtant ignorer ni M. le préfet de police, ni M. le Ministre de l'Intérieur.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, pour deux minutes maximum.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, mes chers collègues, des centaines de migrants, qui se sont réfugiés à Paris ces derniers mois, sont bien peu au regard des drames humains existants dans des pays comme l'Erythrée ou le Soudan.

Bien peu au regard de ce que nous estimons, à juste titre en France, être une qualité essentielle : celle d'une terre d'accueil et d'humanité.

Bien peu, enfin, au regard de la richesse de notre pays et de notre belle Capitale.

Ainsi, quand nous avons quelques centaines de migrants, pourchassés par les guerres et l'inhumanité, sous nos ponts et dans nos parcs et jardins, il n'est pas envisageable - question d'éthique, de responsabilité, diraient

certain - de ne pas les accueillir dignement : soit de leur donner asile, pour ceux et celles qui le souhaitent, ou du moins tous les droits sociaux, juridiques et humains à notre disposition.

Or, la séquence avait mal commencé, mes chers amis.

La séquence avait mal commencé parce que la première solution trouvée pour ces personnes en grand dénuement, ce fut deux évacuations à dominante policière, dont la deuxième s'est avérée particulièrement musclée.

En outre, les hébergements à la clef qui leur furent alors proposés étaient si peu adéquats que la plupart des migrants étaient revenus à la case départ quelques jours plus tard.

Mais, et nous nous en félicitons, depuis, grâce à la mobilisation d'habitants, d'associations, d'élus et aussi, oui, Madame la Maire, je le souligne, de notre Ville grâce à votre volonté, celle de votre Exécutif, de votre équipe et l'aide des services de la Ville, grâce enfin à un engagement de l'Etat, tardif certes mais intervenu ces dernières semaines, les choses ont commencé à vraiment changer.

Aujourd'hui, ce sont plus de 800 personnes qui sont hébergées dans des centres d'hébergement et des centaines de processus d'accès au droit d'asile engagés.

Il reste que nous devons maintenant mettre en œuvre un vrai plan concerté d'accueil, d'hébergement collectif et de droit d'asile, pour tous ceux et toutes celles qui ne manqueront pas de continuer d'arriver, sans oublier celles et ceux encore dans les rues parisiennes à ce jour, notamment à Austerlitz.

Ce doit être un chantier d'envergure où Paris doit prendre toute sa place, le tout sans violence.

Cela va mieux en le disant.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame SOUYRIS.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour 2 minutes.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Ce sera bien plus court : juste pour dire que le groupe Communiste - Front de Gauche votera ce vœu.

Nous étions également sur place, avec de nombreux élus d'arrondissement, et je vous confirme que le dispositif policier était surdimensionné, que les violences policières à l'encontre des élus et des militants politiques ou associatifs et des réfugiés sont inacceptables.

C'est pour ces raisons que nous voterons le vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole, pour 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je voterai également ce vœu et je souhaiterais témoigner de la très belle solidarité de citoyens et d'élus ici présents qui étaient aux côtés des réfugiés, pour justement s'interposer contre ces violences policières et faire respecter les droits humains : les droits humains à l'asile et les droits humains à l'hébergement.

Ces violences policières, nous les avons constatées. Nous les avons d'ailleurs ici subies.

Sachez qu'un certain nombre de démarches sont en cours auprès du Défenseur des droits. Il faudra qu'une enquête fasse la lumière sur l'ensemble de ces faits et qu'on en tire les bons enseignements et que cette répression policière cesse. Il faut faire respecter les droits, les droits, toujours les droits.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole, pour 2 minutes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame.

Donc, après près d'un an d'inaction totale, malgré les efforts de nos collègues Pierre-Yves BOURNAZEL et Déborah PAWLIK, la Ville et l'Etat ont entrepris d'évacuer brutalement les centaines de migrants du plus grand campement parisien, boulevard de la Chapelle.

Face au flux intarissable de migrants qui franchissent par dizaine de milliers les frontières européennes, vous avez pris la décision d'ouvrir - je qualifierai cette décision d'irresponsable d'ailleurs - un ou plusieurs centres d'accueil de migrants à Paris, créant un appel d'air migratoire sans précédent, que même le Premier Ministre que j'interrogeais à l'Assemblée Nationale a rejeté, très clairement me semble-t-il, conscient qu'un million d'entre eux attendent de quitter les côtes libyennes et que 100.000 sont déjà arrivés depuis le début de l'année.

Cinq pays, d'ailleurs, dont la France, accueillent déjà 75 % des réfugiés de toute l'Europe. La France, vous le savez, rejette 75 % des demandes d'asile qui ont doublé en quelques années, mais 1 % seulement sont effectivement éloignés.

Vous créez donc un deuxième Sangatte à Paris ou peut-être plusieurs petits Sangatte. La Cour des Comptes, vous le savez, dans son rapport - je parle sous le contrôle de Daniel-Georges COURTOIS - considère qu'il s'agit là de la principale source d'arrivée d'immigrants clandestins en France. Elle préconise d'ailleurs d'exécuter les obligations de quitter le territoire et même le placement en rétention administrative.

Et vous, en plus, vous préconisez, dans le vœu de l'Exécutif, la régularisation des clandestins présents en France depuis plusieurs années, ce qui, évidemment, multipliera considérablement le nombre de ceux qui viendront pour bénéficier de ce statut.

Mettre à la disposition des migrants des places d'hébergement par milliers, puis sûrement ensuite des logements - je pense que M. BROSSAT doit y penser déjà, alors que Paris compte déjà 120.000 demandeurs insatisfaits - est effectivement un fabuleux signal lancé à tous les réseaux de passeurs qui feront dorénavant de la France une destination privilégiée. A-t-on tant de logements ? D'emplois ? D'allocations à distribuer ? Sans compter d'ailleurs qu'on sait très bien que, parmi eux, s'infiltreront aussi des futurs terroristes !

Nous demandons...

Interrogez les services de renseignements !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Laissez finir M. GOUJON !

Allons, allons !

Laissez finir M. GOUJON, il n'a plus que quelques secondes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Interrogez simplement les services de renseignements au lieu d'éructer sur vos chaises !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur GOUJON, un peu de... Voilà !

Tout le monde, un peu de retenue, et on va s'en sortir !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Nous demandons, d'ailleurs comme le Premier Ministre simplement, que vous trouverez peut-être honteux d'ailleurs, que la Maire de Paris renonce à ouvrir des centres de migrants dans Paris, réclamé aussi d'ailleurs par les maires des 10e, 12e, 13e, 18e et 19e et, comme le Ministre de l'Intérieur, je le cite...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je cite le Ministre de l'Intérieur...

Laissez-moi terminer ma citation !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Dépêchez-vous quand même !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - ... "De reconduire ceux qui ne peuvent rester sur le territoire de notre pays", à savoir les migrants en situation irrégulière.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour 2 minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Madame la Maire, chers collègues, je vais aller vite.

La question de la migration est une question sérieuse, qui ne mérite ni posture idéologique ni caricature car, au-delà du mot générique qu'on emploie souvent de "migrants", il s'agit d'abord du sort d'enfants, du sort de femmes et d'hommes qui affluent en Europe, en France, à Paris, en provenance de la Corne de l'Afrique, de la Syrie ou de la Libye, poussés par la sécheresse, la misère, les dictatures, les guerres et même notre ingérence dans leur pays.

Ces populations extrêmement vulnérables, aux vies brisées et aux destins fracassés, sont aussi les premières victimes de filières d'exploitation mafieuses.

Selon un rapport du Haut-commissariat pour les réfugiés des Nations Unies, le nombre de déplacés ou de réfugiés à la suite des multiples conflits dans le monde a atteint un niveau record de 60 millions de personnes en 2014, témoignant d'une accélération saisissante et qui n'est pas finie, car nous devons nous attendre à un pic du nombre de déplacés et de réfugiés pour la fin de l'année.

Chiffre sinistre durant l'année 2014 : 3.500 personnes ont perdu la vie ou ont été portées disparues en Méditerranée qui est devenue pour eux un tombeau. Que devons-nous faire ? Détourner la tête et regarder ailleurs, affolés et parfois même tétanisés par la montée des populismes d'extrême-droite qui voient, souvent de façon un peu caricaturale, que derrière chaque réfugié politique, c'est le cheval de Troie d'un Daesh conquérant ? Non, ce n'est pas notre façon de penser.

Pour les humanistes que nous sommes et pour ne pas renier nos traditions héritées des siècles des Lumières, nous devons continuer à être une terre d'asile, certes régulée, à tous les réfugiés qui fuient la guerre, qui fuient la sécheresse et qui fuient les dictatures. Certes, la compétence d'accueil d'immigration, ainsi que la gestion du droit d'asile relèvent de la responsabilité de l'Etat, nous l'avons dit.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Il faut conclure !

Mme Fadila MÉHAL. - Ecoutez, le mieux, c'est de lire un peu ce que nous avons dit et notamment, pour ceux qui seront régularisés, notre attention pour qu'ils soient intégrés au Schéma local d'intégration car, en France comme dans beaucoup de pays d'Europe, le vivre-ensemble et les politiques d'intégration trébuchent à l'épreuve de la crise économique mais aussi à l'épreuve du religieux et des identités. Le schéma local sera une réponse adaptée à ceux qui arrivent.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame MÉHAL.

Nicolas BONNET ? Pour 2 minutes.

À vous, Monsieur BONNET !

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - J'avais prévu de présenter notre vœu mais les propos de M. GOUJON m'obligent à une réaction parce qu'on ne peut pas laisser passer ce qui a été dit.

C'est tout à fait inacceptable et inadmissible, ce que vous avez dit, Monsieur GOUJON. Et quand on se revendique d'un groupe qui s'appelle Les Républicains, la première des choses, c'est de respecter les valeurs de la République, et notamment la fraternité qui veut dire que tout être humain qui vient sur notre pays est un frère de notre République.

Je voudrais rappeler ici, à Monsieur GOUJON, que ce sont des immigrés qui étaient sur l'affiche rouge, qui ont participé à la Libération de notre pays, que ce sont des immigrés qui étaient les premiers pendant la Révolution française à prendre les armes, et c'est de là que vient le mot fraternité, Monsieur GOUJON.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur GOUJON, s'il vous plaît.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je voudrais maintenant en venir à notre vœu qui rappelle notamment l'histoire de notre peuple, et de tous les peuples qui souffrent de guerre, de famine, de chômage et rien ne peut arrêter la volonté de se mettre à l'abri et de tenter de faire vivre la famille.

Et c'est le sens de l'immigration, Monsieur GOUJON. Je voudrais dire que dans notre pays, dans les années 60, 10 millions d'Italiens ont quitté leur pays et sont venus se réfugier en France après le fascisme.

Je voudrais rappeler que dans les années 1970, plus de 30.000 Indochinois ont reçu...

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Ce n'est pas le sujet.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur GOUJON, un peu de modération dans vos propos !

C'est à M. BONNET de terminer, et seulement à lui !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Pas compris...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur GOUJON !

Allez-y, Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - 30.000 Indochinois ont pu croire en la France et ont été accueillis. C'est pour cela que nous proposons, avec l'ensemble des groupes de la majorité, dans notre tradition d'accueil, à ce qu'un guichet unique d'accueil et d'orientation, complété par plusieurs lieux pérennes d'hébergement collectif, un réseau de points d'information et de dispositifs mobiles mis en place pour ces personnes soient des avancées importantes.

Le temps est compté, car nous avons aujourd'hui des migrants à Austerlitz, auxquels des élus communistes apportent leur soutien quotidien, la chaleur accablante de ces derniers jours est un problème sanitaire. Donc nous demandons, et nous exigeons de l'Etat qu'il prenne la mesure du problème dès à présent.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET.

Pour vous répondre, et dans le calme, la parole est à Mme Dominique VERSINI, puis à M. le Préfet de police.

Mme Danielle SIMONNET. - Je...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, vous avez déjà parlé.

Madame SIMONNET, je vous ai déjà donné la parole.

Madame SIMONNET, je vous ai déjà donné la parole dans l'explication. C'était la même chose. Vous avez parlé une minute, vous voulez une minute supplémentaire ?

Merci.

Madame VERSINI, c'est à vous.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Nous sommes là face... Je pense qu'il est important, sur un sujet pareil, que tout le monde s'écoute.

Nous sommes tous confrontés collectivement à une situation inédite d'arrivées de migrants, venant de pays comme l'Érythrée, le Soudan, c'est-à-dire de pays dans lesquels ils vivent des exactions absolument épouvantables de la part de leur régime, et qui font que ces personnes, pour la plupart et l'essentiel, relèvent du dispositif de protection de l'asile qui se trouve dans la Convention des Nations Unies.

Comme vous le savez, depuis plusieurs mois, nous avons constaté effectivement des arrivées qui ont amené à la constitution de campements dans Paris. Nous en avons parlé plusieurs fois en Conseil de Paris, notamment sur le campement de la Chapelle, et nous avons mandaté l'association "Emmaüs" et l'ensemble des associations, et l'ensemble de nos services aussi, pour apporter une aide à ces personnes et à ces familles, car il y avait quelques familles, quelques femmes et quelques enfants.

Pourquoi est-ce qu'il a fallu du temps pour apporter une solution ? Parce que la position de notre Assemblée était - et la position de l'Exécutif de la Maire de Paris - qu'il ne pouvait pas y avoir d'évacuation sans application de la circulaire du 26 août 2012, c'est-à-dire une évaluation de la situation des personnes et une solution, apportée à chacun, en fonction de son choix, de faire une demande d'asile ou de ne pas en faire, puisqu'on le sait, certains sont sur un parcours migratoire qui les amène à vouloir poursuivre au-delà de la France.

Depuis le 2 juin, effectivement, les choses se sont accélérées. Nous avons beaucoup travaillé avec l'Etat - que je remercie - avec l'ensemble des associations, que je salue également, avec les élus. Nous avons beaucoup échangé. Nous avons beaucoup réfléchi, et nous avons, effectivement, successivement vu plusieurs - je dirai entre guillemets - évacuations.

La première à la Chapelle, qui a permis d'apporter à 471 personnes une solution d'hébergement, soit dans le dispositif national d'asile, soit dans le dispositif d'urgence.

La seconde à Château-Landon, qui a permis d'héberger 106 personnes dans un contexte un peu plus compliqué, et enfin l'évacuation des personnes qui étaient au jardin d'Eole. Et là, je crois que nous avons réussi ensemble, et c'était la demande de la Maire, à réussir, à réaliser cette évacuation, au fond qui n'en était pas une, puisqu'il s'est agi par la médiation avec l'O.F.P.R.A., avec tous les acteurs présents, avec l'Etat, avec les élus qui ont participé - les élus des arrondissements en question, et je les remercie - de proposer des solutions et d'obtenir un consensus.

Cela s'est fait, je crois que l'on peut être fier de ce qui s'est fait à cette étape.

Maintenant, nous continuons. Effectivement, entre temps l'Etat, le Gouvernement, a annoncé un plan visant à renforcer le dispositif d'asile qui est extrêmement saturé. Et nous n'oublions pas que le dispositif d'urgence est saturé.

Ce que je veux dire aujourd'hui, c'est que...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Il faut conclure.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - C'est vrai que c'est un peu compliqué à expliquer en deux minutes.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je comprends.

Allez-y, finissez votre phrase.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Pour conclure, la demande de la Maire qu'il y ait un centre, ou plusieurs centres, d'accueil et d'orientation et d'information de ces personnes, est totalement valable, et c'est à cela que nous sommes en train de travailler avec l'Etat.

L'Etat, le Gouvernement a renforcé le dispositif, sur tous les niveaux, l'O.F.I.I., l'O.F.P.R.A. se rendent pour traiter les demandes d'asile des personnes, lorsqu'elles les expriment. Les autres personnes sont dans le dispositif d'hébergement d'urgence, et c'est de cette façon que nous souhaitons travailler, c'est-à-dire permettre à ces personnes de comprendre quels sont leurs droits en France, de faciliter l'asile et de faciliter également leur accès et leur compréhension de leurs droits.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Bravo et merci beaucoup pour cette concision sur ce sujet très compliqué, la parole est au Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je souhaiterai répondre aux différents vœux qui ont été déposés sur la situation des migrants à Paris et sur la manière avec laquelle les derniers événements ont été gérés.

La France, et plus largement l'Union européenne, est confrontée à une crise humanitaire sans précédent dans l'histoire récente. Chaque mois, plusieurs milliers de personnes débarquent sur les côtes européennes et plusieurs centaines périssent lors de ce déplacement.

Face à cette situation, le Gouvernement a défini une ligne politique claire. La France, pour être à la hauteur de sa tradition d'accueil, et pour ne pas laisser se développer des zones de non-droit, doit veiller à respecter strictement le droit d'asile, à prendre en charge les plus vulnérables, et à lutter contre l'immigration irrégulière et ses filières.

C'est dans ce cadre que le Préfet de police et ses services agissent sur cette question particulièrement difficile.

Ainsi, comme le Préfet de police l'avait indiqué à votre dernier Conseil, il a pris la décision, le 18 mai dernier, de mettre fin au campement indigne du boulevard de la Chapelle.

Cette décision, prise en pleine concertation avec la Mairie de Paris, s'est fondée sur le rapport circonstancié de l'Agence régionale de santé qui faisait état d'un risque sanitaire majeur pour les occupants. La Ministre de la Santé confirmait d'ailleurs ce risque sanitaire le jour même de l'évacuation.

Grâce à un travail préparatoire approfondi, avec la Mairie de Paris, la Préfecture de Région Ile-de-France, "Emmaüs", "France Terre d'asile", mais aussi l'O.F.P.R.A. et l'O.F.I.I., cette opération s'est opérée le 2 juin, dans le plus grand calme, avec une prise en charge sociale d'une ampleur exceptionnelle.

471 personnes ont été prises en compte, parmi elles 145 ont demandé l'asile, 49 plus particulièrement vulnérables, ont bénéficié de l'aide des services sociaux de la Ville et enfin 277 migrants, essentiellement de jeunes hommes, n'ont pas souhaité déposer une demande d'asile, car ils préféraient rejoindre d'autres destinations.

Ils se sont néanmoins vus proposer par l'Etat un hébergement.

Ainsi, il n'est pas exact d'affirmer que toutes les situations individuelles n'auraient pas été prise en compte ou que des violences auraient pu être commises lors de l'évacuation.

Ces affirmations sont erronées. Le Préfet de police, et des élus, étaient d'ailleurs présents lors de cette évacuation qui s'est déroulée dans la plus grande transparence.

Malgré cette mobilisation de tous les acteurs, une petite fraction de migrants n'a pas accepté les places offertes. Ils étaient rejoints par de nouveaux migrants. Ils ont alors entamé plusieurs démarches pour demander des hébergements et des documents. Des élus et des militants, dont certains proches de la mouvance contestataire radicale, étaient présents en ces occasions.

Plusieurs tentatives infructueuses d'intrusion et d'occupation de lieux symboliques, comme l'église Saint-Bernard, ont été menées dans les jours suivants. Sur réquisition de la Mairie de Paris, le Préfet de police a fait évacuer une centaine de migrants du square municipal situé en face de cette église.

Le lundi 8 juin 2015, des services de la Préfecture de police menaient, sur réquisition du Procureur de la République prise sur le fondement de l'article 78-2 du Code de procédure pénale, une opération de contrôle d'identité rue Pajol où une centaine de migrants avaient pris l'habitude de se rassembler sur la voie publique, de jour comme de nuit, portant ainsi atteinte à la tranquillité publique de ce quartier et suscitant la protestation des riverains.

Le Préfet de police avait donné des instructions pour que ce contrôle d'identité ait lieu à l'écart de la voie publique, dans un local adapté, afin que ces migrants puissent être en mesure de demander l'asile en France.

La première partie de cette opération s'est déroulée dans le calme, puis un groupe de soutien aux migrants d'environ 50 personnes s'est opposé physiquement à l'action des policiers qui faisaient alors l'objet d'insultes et de bousculades.

Le directeur de cabinet du Préfet de police, présent sur place pour évaluer et apaiser la situation, suspendait les opérations afin d'expliquer l'objectif de l'examen des situations individuelles et de discuter avec les soutiens mais sans résultat. Il était alors décidé d'encadrer l'ensemble des manifestants et d'extraire progressivement les migrants. Face à l'action des opposants refusant de se disperser, il était procédé aux sommations réglementaires. Mais peu après, l'éclatement accidentel d'un container lacrymogène provoquait un mouvement de foule et mettait fin à cet attroupement.

Au total, cette opération s'est déroulée selon les règles en matière de maintien de l'ordre. Six policiers ont été légèrement incommodés. Parmi les migrants, les pompiers ont réalisé 8 interventions légères, dont 3 malaises.

Le Préfet de police a d'ailleurs répondu en ce sens au Défenseur des droits qui l'a saisi de cette question peu après cet événement, comme il lui est déjà arrivé de le faire dans des précédentes opérations de maintien de l'ordre.

Avant de clore mon propos, je souhaiterais revenir sur les décisions prises par le Gouvernement pour faire face à cette situation difficile et complexe qui frappe toute l'Europe.

La France est d'abord un pays de transit pour ces migrants venant de la Corne d'Afrique. Une part majoritaire d'entre eux ne cherche pas à s'y installer. Néanmoins, il y a des points de fixation. C'est le cas à Paris, mais aussi dans les Alpes-Maritimes et à Calais.

Le Ministre de l'Intérieur a annoncé, le 17 juin, le plan gouvernemental visant à éviter que ne se forment des campements précaires qui sont indignes de notre pays et qui posent des problèmes sanitaires de sécurité. Les règles actuelles sont claires : les personnes qui ont besoin d'une protection ont accès à des solutions d'hébergement.

Pour ce faire, ce plan prévoit que les capacités sont augmentées pour être adaptées aux besoins. Ainsi près de 11.000 places nouvelles vont être créées, 4.000 pour les demandeurs d'asile, 5.500 pour les réfugiés et 1.500 en hébergements d'urgence. Cet effort s'ajoute aux 8.200 places déjà décidées pour les demandeurs d'asile depuis 2012, à savoir 4.000 places créées depuis 2012 et 4.200 places en cours de création d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, le Gouvernement a engagé une réforme en profondeur de l'asile, afin de raccourcir les délais d'instruction et d'améliorer la protection des réfugiés. La discussion parlementaire est sur le point d'aboutir, puisque le Sénat en débatta le 7 juillet, avant une lecture définitive par l'Assemblée nationale.

Cette réforme a pour objectif de rendre l'accès à l'hébergement plus fluide et mieux réparti sur le territoire. Les autres migrants, ceux qui ne sont pas des réfugiés, ceux qui ne répondent pas aux critères fixés par ce droit fondamental qu'est le droit d'asile, n'ont pas vocation à rester en France. Ils doivent être reconduits à la frontière et les aides au retour doivent être mobilisées.

Au total, la réponse du Gouvernement est de prévoir des dispositifs efficaces d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile, et de suivre une politique de fermeté contre l'immigration irrégulière et ses filières.

Pour ce qui concerne Paris, l'évacuation des campements se poursuivra dans le respect des droits des migrants, avec des solutions d'hébergement.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

En réponse aux vœux n° 130, n° 131, n° 132, n° 133, n° 134, l'Exécutif a déposé le vœu n° 134 bis. Je reviens vers vous.

Le vœu n° 130 du groupe Ecologiste de Paris est-il maintenu ?

M. Pascal JULIEN. - Oui, il est maintenu parce qu'il est sans rapport avec le vœu proposé par l'Exécutif, c'est tout à fait autre chose. M. le Représentant du Préfet n'a pas du tout répondu aux questions que contient mon vœu. Mon vœu est très simple, il demande simplement à ce que le Préfet vienne en troisième position. C'est l'usage et la courtoisie, et j'espère que cela pourra se faire.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN. Il est donc maintenu.

Une explication de vote a été demandée par le groupe UMP et c'est M. PÉCHENARD qui va y répondre ?

M. Frédéric PÉCHENARD. - Merci, Madame la Maire.

Rapidement, je remercie M. le Représentant du Préfet de police pour ses explications, j'aurais préféré aussi, bien sûr comme tout le monde, que ce soit M. le Préfet de police en personne qui vienne s'expliquer sur des sujets qui ne sont pas toujours simples.

Sur le fond, nous partageons l'idée que le Préfet de police puisse venir s'expliquer devant les élus de Paris, puisqu'à chaque fois qu'il y a des difficultés, nous sollicitons la transparence, nous souhaitons avoir toujours des explications et des chiffres de la part du Préfet de police.

Il n'en demeure pas moins que, sur la forme de ce vœu, il est parfaitement inacceptable. La mise en cause systématique des forces de police montre vraiment le présupposé anti-policier et anti-Préfecture de police qui ne peut pas nous convenir. Dès lors, nous nous abstiendrons de voter ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur PÉCHENARD.

Une explication de vote du groupe Socialiste et Apparentés. Non ?

Finalement non, entendu.

Avis de l'Exécutif ?

Une explication de vote supplémentaire finalement ? Madame GAILLANNE ? Je croyais que vous vous absteniez.

Mme Fanny GAILLANNE. - Nous voterons pour ce vœu.

Et pour répondre à M. PÉCHENARD, ce n'est pas être systématiquement contre la Préfecture de police, que de constater des violences policières et de demander des réponses.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci. C'est une explication de vote.

Maintenant une consigne de l'Exécutif donnée par Colombe BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Consigne, je n'oserais pas, un avis.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - C'est excessif, j'en conviens. Un avis de l'Exécutif, pardonnez-moi.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - D'abord, nous avons eu, les uns et les autres, de multiples occasions de prendre position sur l'ensemble des événements auxquels vous avez fait référence dans vos différentes interventions.

Quand je dis "les uns et les autres", je pense aussi à la Maire de Paris qui a pris publiquement position dans un certain nombre d'interviews sur l'ensemble des événements qui ont rythmé la séquence sur laquelle nous sommes revenus, les uns et les autres, avec des prises de position fermes et des prises de position extrêmement claires sur l'ensemble des sujets.

Nous avons surtout, et je crois que c'est le sens du vœu de l'Exécutif qu'a déposé et qu'a rapporté Dominique VERSINI, eu l'occasion de faire preuve de notre capacité collective à construire ensemble, dans un partenariat qui a associé l'ensemble de ceux qui devaient l'être, les modalités d'actions qui nous semblaient et qui nous semblent justes et efficaces.

Je crois que c'est cela, le point principal dans une situation forcément complexe, forcément évolutive que nous devons garder en tête. Je crois vraiment que cela doit être notre boussole. Parce que nous devons construire l'avenir, parce que la situation dans laquelle nous sommes n'est pas figée et va continuer à bouger et évoluer.

C'est pourquoi, et j'avais eu l'occasion de le dire au groupe Écologiste de Paris, au regard de la formulation du vœu, il ne nous paraît pas envisageable évidemment de voter pour. C'est pourquoi je vous proposerai de nous abstenir sur ce vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons procéder au vote pour le vœu n° 130. L'avis de l'Exécutif est donc l'abstention.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Écologiste de Paris,

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 268).

Le vœu n° 131 est-il maintenu ? Non. Merci.

Le vœu n° 132 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Non.

Le vœu n° 133 du groupe UMP est-il maintenu ?

Bien, le vœu n° 133. Y a-t-il quelqu'un à l'UMP qui veut me répondre sur le vœu n° 133 ?

Monsieur GOUJON ? Dites ? Est-ce que quelqu'un voudrait me répondre ? Est-il maintenu ou pas ce vœu n° 133 ? Merci.

Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 134 est-il maintenu ?

Plus personne, même pas l'UMP ? L'UDI, pardon. Madame MÉHAL ?

Oui ? Est-il maintenu, Madame MÉHAL ?

Mme Fadila MÉHAL. - Oui, il est maintenu pour la raison suivante : c'est que dans le dernier point...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Non, mais je vous explique pourquoi. Excusez-moi. Nous avons dit que dans le cas de la régularisation administrative des réfugiés, il faudra que le schéma local d'intégration que nous avons voté unanimement précédemment puisse s'appliquer pour ces personnes aussi.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉHAL.

Il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 134 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 269).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux postes d'assistantes sociales scolaires (15e).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 136, déposé par le groupe UMP, relatif aux postes d'assistantes sociales scolaires, dans le 15e arrondissement.

Et c'est Mme Sylvie CEYRAC qui le présente.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu exprime l'inquiétude du 15e arrondissement concernant la nouvelle organisation de postes d'assistantes sociales, en raison d'un nouveau redéploiement à la rentrée de septembre.

La prochaine livraison de nombreux logements sociaux, s'ajoutant à tous ceux qui existent déjà, l'augmentation de la charge de travail des assistantes sociales...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Un peu de silence, que Mme CEYRAC puisse s'exprimer.

Le vœu n° 135 est en voie d'être retrouvé.

On poursuit. Madame CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - La prochaine livraison de nombreux logements sociaux, s'ajoutant à tous ceux qui existent déjà dans certains quartiers, l'augmentation de la charge de travail des assistantes sociales en raison du nombre grandissant de familles en grande difficulté exigeraient au contraire un renforcement de l'équipe.

Il y a quelques semaines, vous avez supprimé le poste d'assistante sociale du quartier Brancion, où se trouve l'école Brancion, justement, classée en Z.E.P. à la rentrée dernière, finalement sauvé in extremis, alors que, Madame l'adjointe, vous avez découvert ce problème en Conseil d'arrondissement.

Avec cette réforme, le nombre d'assistantes sociales passera de 10 à 8 sur le territoire des 7, 15 et 16e. Inquiètes, les écoles se mobilisent. Supprimer des équipes dédiées qui connaissent les familles et les suivent ne peut être que préjudiciable pour un bon accompagnement et le soutien de celles et de ceux qui en ont tant besoin.

D'ailleurs, je regrette, Madame l'adjointe, Madame VERSINI, votre absence au dernier Conseil d'arrondissement où ce vœu a été présenté. Vous auriez pu écouter les arguments du 15e et peut-être nous apporter des éléments de réponse peut-être rassurants.

La politique sociale de la Ville est mal menée alors que les besoins sont de plus en plus importants et que Mme la Maire a présenté comme grande cause municipale la lutte contre la grande exclusion. L'école est un des premiers échelons où se repèrent les difficultés sociales, et nous regrettons que le 15e soit une fois de plus pénalisé, et nous craignons beaucoup d'effets négatifs de cette réorganisation.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Conseillère de Paris, Madame Sylvie CEYRAC, une réorganisation du service social scolaire est en effet en cours sur l'ensemble du territoire, avec plusieurs objectifs : tout d'abord, faire correspondre les neuf territoires de coordination sociale, territoriale mis en place depuis deux ans dans le cadre de la territorialisation pour permettre une collaboration optimale avec, en particulier, l'aide sociale à l'enfance et le service social polyvalent. Enfin, déployer équitablement les moyens à l'échelle de ces neuf territoires pour assurer une meilleure adéquation des moyens avec les problématiques sociales.

En ce qui concerne particulièrement le 15e arrondissement, justement, j'y viens. L'affectation sur deux arrondissements limitrophes n'est pas nouvelle à Paris et était déjà pratiquée : 12e, 13e, 5e, 6e, 9e, 10e. La réforme en cours l'étend à d'autres arrondissements, dont le 15e, qui va être regroupé avec le 7e et le 16e. Elle permet de mieux répartir les écoles en fonction de leurs effectifs et de critères liés à la situation sociale, et elle ne présente pas de difficulté sur les arrondissements où elle se pratique déjà.

Le nombre maximum d'écoles par assistante sociale passe sur ce territoire à 8 maximum, et non pas à 9 comme vous le disiez, contre 7 précédemment et non pas 5. Il s'agit bien cependant d'un nombre maximum d'écoles par assistante sociale, des assistantes sociales pouvant avoir 5, 6 ou 7 écoles en fonction de la situation du quartier.

Enfin, pour conclure et pour clarifier un point, et l'essentiel de la question en fait qui nous occupe et qui vous préoccupe à raison, aucune suppression de poste d'assistante sociale scolaire n'a lieu dans le 15e, bien au contraire. Il y en avait 10 jusqu'à présent, elles seront 11 à la rentrée.

En conséquence, je donne un avis défavorable à votre vœu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Au bénéfice de cette réponse, voulez-vous conserver votre vœu ?

Mme Sylvie CEYRAC. - Oui, tout à fait.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Entendu.

Dans ce cas-là, c'est avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux Permanences Sociales d'Accueil.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous avons retrouvé le vœu référencé n° 135, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif aux permanences sociales d'accueil.

Et pour le présenter, la parole est à M. BÈGUE, pour deux minutes maximum.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire, mais c'est toujours M. BÉGUÉ. Il y a de légers accents à mettre sur les "E".

Madame la Maire, chers collègues, la récente grève des agents de la P.S.A. Belleville a mis en lumière le manque de personnel de cette permanence sociale d'accueil, notamment par la vacance du poste d'encadrant social, qui a pour conséquence l'allongement des délais de traitement des dossiers ; aussi, par le non-remplacement d'un agent chargé du standard téléphonique du secrétariat social, ce qui empêche les travailleurs sociaux de la P.S.A. Belleville de se consacrer pleinement à leur mission d'accompagnement social et d'accompagnement des usagers.

Ce dispositif est complété par la P.S.A. Bastille, accueillant des hommes isolés, et la P.S.A. Chemin Vert, chargée de l'accompagnement social des familles avec enfants, des couples et des femmes isolées. Les P.S.A. sont au cœur de la démarche du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. La complexité des missions et la durée des conditions de travail inhérentes au travail social accompagnant des personnes en situation de grande exclusion, ces conditions de travail sont aggravées par le manque de personnel chronique.

L'action des travailleurs sociaux est considérablement complexifiée du fait des tensions sur le secteur du logement et l'hébergement d'urgence. Les demandes de domiciliations se sont accrues et ils n'arrivent plus à accomplir correctement les missions d'accompagnement.

C'est pour ces raisons que le groupe Communiste - Front de Gauche demande à la Ville de Paris et au C.A.S.-V.P., d'augmenter les moyens alloués aux P.S.A., notamment en termes de personnels, et qu'une réflexion de fond soit menée sur le renforcement des projets sociaux des P.S.A.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BÉGUÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI, pour deux minutes maximum.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, Monsieur BÉGUÉ, votre vœu, évidemment, porte sur la question des permanences sociales, services sociaux de première ligne qui assurent une mission dont chacun connaît la complexité et la difficulté des conditions de travail inhérentes au travail social, accompli aux côtés des personnes en situation de grande exclusion.

Votre vœu met en avant les conditions de travail des P.S.A. et souligne la récente grève des agents de la P.S.A. Belleville située dans le 20e arrondissement. En conséquence, votre vœu formule un certain nombre de propositions sur lesquelles nous avons pu discuter ces derniers temps, sans pour autant, semble-t-il, parvenir à un accord, ce que je regrette.

Je voudrais toutefois vous communiquer quelques éléments d'information qui, je crois, répondent à vos préoccupations. En ce qui concerne les effectifs des P.S.A., je souhaite tout d'abord vous assurer que la Ville de Paris et le C.A.S.-V.P. portent une attention très vigilante à cette question.

En effet, sur vos demandes précises concernant la P.S.A. Belleville, je suis heureuse de vous indiquer que le poste de cadre social adjoint à la responsable de la permanence sociale Belleville, vacant depuis mai 2015, sera pourvu prochainement, très certainement en septembre.

Par ailleurs, la réorganisation des tâches opérées pour pallier une absence de longue durée d'un agent administratif, demeure jusqu'à un retour à la normale.

En ce qui concerne le projet d'établissement des P.S.A., vous demandez dans votre vœu qu'une réflexion de fond soit menée sur le renforcement des projets sociaux des P.S.A. pour leur permettre d'améliorer l'accueil, l'accompagnement, l'accès au droit, la domiciliation et l'accès à l'hébergement des personnes en situation de grande exclusion.

Je suis heureuse de vous indiquer que ce travail a été engagé, le C.A.S.V.P. travaille de façon qu'il puisse aboutir au cours de l'année 2016 et que l'accompagnement, l'accès au droit à la domiciliation, aboutissent au cours de cette même année.

Je regrette que nous n'ayons pas pu tomber d'accord d'autant que vous le voyez, les éléments que je viens de vous donner répondent à vos demandes. En conséquence, je vous propose de retirer votre vœu, si ces éléments vous conviennent. A défaut, je serais amenée à y donner un avis défavorable et j'en serai désolée.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame VERSINI.

Retirez-vous votre vœu ou le maintenez-vous ?

M. Hervé BÉGUÉ. - Madame la Maire, on maintient le vœu.

J'entends et je prends note de ce que vous dites, Madame VERSINI, mais sur le cadre social, par exemple, il n'y a pas de date. La situation des personnels est vraiment préoccupante et il y a besoin de faire un effort.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Observations sur le déroulement de la séance.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je voudrais indiquer à cette Assemblée que nous avons reperdu une partie de l'avance que nous avions et que si nous continuons à ce rythme, nous finirons bien après l'heure du déjeuner, c'est-à-dire que nous reviendrons cet après-midi.

J'engage donc chacun à se discipliner.

2015 DFPE 334 - DASCO - DJS - Contrat enfance jeunesse CAF - Ville de Paris 2015-2018.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 334 - DASCO - DJS relatif au contrat enfance jeunesse CAF - Ville de Paris 2015-2018.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour cinq minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, le nouveau contrat enfance jeunesse entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris, est dense. Il vient en particulier poursuivre le travail entamé depuis 2001 de construction de places en crèche qui faisaient tant défaut aux familles parisiennes.

L'effort se poursuit donc dans ce domaine, conformément aux engagements que nous avons pris. Du côté de la jeunesse, des activités périscolaires et du développement des bibliothèques, nous avons noté un investissement significatif.

Je ne vais pas, bien sûr, vous faire l'inventaire aujourd'hui de toutes les mesures. J'en relèverai tout de même quatre du côté de la petite enfance.

Un : le renforcement de l'accueil d'enfants handicapés en milieu ordinaire et l'ambition de quatre nouveaux projets spécifiques. C'est une bonne nouvelle, considérant le manque criant en la matière qui rend la vie des familles honteusement difficile à bien des égards.

Siégeant à la Commission pour les droits et l'autonomie des personnes handicapées, je ne peux qu'en attester.

Deux : la recherche d'un maillage du territoire des lieux enfants parents. Il y a là un vrai enjeu d'avoir des lieux ressources pour les familles dans cette étape majeure de l'éducation, dans le contexte social, économique, sociétal compliqué que nous connaissons.

Ces lieux s'étaient développés sous l'impulsion de tout un courant de psychologues, de psychanalystes et de professionnels de la petite enfance. Nous avons vu régresser l'essor de ces lieux un temps, comme passés de mode. C'est une bonne nouvelle.

Trois : la création de nouveaux relais d'assistantes maternelles est un pas important vers deux choses.

Un, la montée en qualité d'accueil de ce mode de garde individuel qui est vraiment nécessaire, ainsi qu'un plus grand accompagnement des parents dans leur rôle d'employeur et dans leur parentalité.

Deux, la valorisation d'un mode de garde qui joue un rôle non négligeable dans les solutions très diversifiées du secteur de la petite enfance, car il faut dire que l'accueil collectif ne convient pas à toutes les situations.

Quatre : en cohérence avec le contrat de ville, une attention particulière est accordée aux quartiers prioritaires.

Nous espérons que cela permettra de renforcer le nécessaire maillage dans ces quartiers dans lesquels il y a de vrais besoins et de vrais enjeux, en particulier du côté de la prévention, du droit des femmes, de l'accès à l'emploi, et de l'égalité des chances.

Pour réduire les inégalités, il faut faciliter l'accès aux différents modes d'accueil pour toutes et tous. Les structures ont un rôle à jouer pour renforcer l'inclusion dès le plus jeune âge et lutter contre la pauvreté et les exclusions, en particulier dans ces quartiers populaires.

Pour conclure, avec largement plus de la moitié d'une classe d'âge en crèche à l'horizon 2020, notre collectivité parisienne va abonder dans le cadre de cette convention avec la C.A.F. considérablement à la construction du service public de la petite enfance, que nous appelons de nos vœux.

La petite enfance doit être la première marche du système éducatif.

Le groupe Ecologiste de Paris votera donc bien sûr ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER, pour cinq minutes maximum.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Madame la Maire.

J'interviendrai pour ma part sur la partie enfance de ce contrat, en me concentrant sur l'accueil du jeune enfant. Je retiens trois éléments de ce contrat.

D'abord, la volonté de développer l'accueil individuel, puis l'objectif de développer les conseils des parents dans l'ensemble des crèches municipales et, enfin, la problématique de l'occupation des places qui soulève des débats de nature différente.

Sur le développement de l'accueil individuel, ce contrat se donne comme ambition de développer un accueil individuel de qualité. Bien entendu, nous sommes d'accord pour que les assistantes maternelles soient accompagnées dans l'exercice de leur mission. Il est important d'encadrer les pratiques des professionnels et de les outiller pour garantir un service sûr et de qualité.

En revanche, nous ne partageons pas l'objectif de développement des modes de garde individuels à Paris, principalement pour trois raisons.

La première étant que dans un contexte financier très contraint - je rappelle que les budgets des C.A.F., tout autant que les budgets des collectivités, sont les victimes collatérales du pacte de responsabilité - nous craignons que le développement des modes individuels ne se fasse au détriment de l'offre en collectif.

Deuxièmement, nous ne sommes pas persuadés que les parents parisiens soient très en demande de ces modes de garde individuels, bien plus coûteux que l'accueil en crèche. Alors que les dépenses de logement pèsent déjà très lourd sur les budgets des Parisiens, très peu peuvent finalement se permettre de recourir à une assistante maternelle.

Enfin, la troisième raison qui explique notre réserve, a trait à la contrainte territoriale que font peser les prix de l'immobilier parisien sur les assistantes maternelles. La carte rattachée au projet de délibération le montre bien : les assistantes maternelles se situent bien souvent dans les quartiers populaires et en périphérie, c'est-à-dire dans les quartiers où l'immobilier est le moins cher, tandis que les parents qui peuvent le plus se permettre une assistante maternelle vivent plutôt dans l'Ouest parisien. Du coup, nous voyons mal comment les réponses portées dans ce contrat vont répondre à cette réalité.

Le deuxième élément de ce contrat qui a retenu notre attention, est celui de la généralisation des conseils de parents dans les établissements municipaux. Nous soutenons bien entendu cette démarche qui va dans le sens d'une plus grande participation des parents pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Peut-être qu'il faudra adapter cette mesure selon les territoires. Pour des raisons pratiques, il sera sûrement plus efficace de regrouper plusieurs crèches en fonction de leur proximité géographique. Mais dans tous les cas, cette mesure reste un progrès par rapport à la pratique actuelle de conseils de parents par arrondissement.

Enfin, le troisième et dernier élément qui a retenu notre attention dans ce contrat, est celui de l'occupation des places. A deux reprises, le contrat évoque l'objectif : "d'améliorer l'occupation des places existantes dans des conditions adaptées aux besoins des populations". Nous connaissons les directives que doit appliquer la C.A.F. de Paris et notamment celles qui consistent à généraliser la tarification à l'heure de l'accueil des enfants.

Nous pensons, pour notre part, que ce serait une grave erreur de modifier l'organisation de nos crèches sur un fonctionnement à l'heure, d'une part car certaines familles en difficulté risquent d'économiser leurs heures, faute de moyens suffisants. Nous savons qu'au final une telle évolution viendrait à les pénaliser. D'autre part, nous pensons qu'il est important pour le développement de l'enfant de développer les projets éducatifs et culturels.

Or, les établissements auront beaucoup de mal à impulser ce genre de projet collectif avec des effectifs fluctuants, des temps de présence réduits et des allées et venues incessantes des parents et des enfants.

La tarification à l'heure risquerait de transformer nos crèches en "consignes à bébés", des dépose-minute où seule la garde de l'enfant aurait le droit de cité. Nous préférons, pour notre part, parler d'accueil de la petite enfance, avec tout ce que cela comporte de contenus éducatifs, déterminants pour les jeunes enfants.

Je souhaiterais par conséquent que Mme VERSINI nous présente sa position en matière de règles de tarification et nous assure bien que les établissements de la Ville de Paris conserveront leur mode de fonctionnement actuel.

C'est à partir de cette réponse que nous prendrons, nous, le groupe Communiste - Front de Gauche, position sur notre vote sur ce contrat enfance jeunesse.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame BECKER.

La parole est à Mme VERSINI pour vous répondre, pour cinq minutes maximum.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Aurélie SOLANS, Emmanuelle BECKER, tout d'abord, en mon nom et au nom de mes collègues, Alexandra CORDEBARD et Pauline VÉRON, qui sont concernées par ce contrat enfance jeunesse, je vous remercie pour vos interventions qui mettent en valeur le partenariat que nous nous apprêtons à renouveler avec la Caisse d'allocations familiales de Paris. La signature de ce contrat enfance jeunesse pour la période 2015-2018, ainsi que du contrat enfance départementale, qui est une nouveauté et qui porte spécifiquement sur la petite enfance, nous permettra d'engager des études afin de mieux connaître les besoins des familles, de renforcer l'information et la communication en direction des familles, de développer la professionnalisation des assistantes maternelles et de renforcer l'accueil des jeunes enfants en situation de handicap.

Est-ce qu'on pourrait avoir un peu de silence, s'il vous plaît ?

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Mesdames devant, s'il vous plaît, vous voulez bien aller faire votre conversation dehors, s'il vous plaît ?

Merci bien.

Madame VERSINI, c'est à vous !

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Je voulais tout d'abord me réjouir de la qualité du dialogue et de l'excellent partenariat que nous avons engagé avec la C.A.F. de Paris.

Qu'est-ce qu'il se passe ?

M. Jérôme DUBUS. - ... toujours des remarques à notre égard.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Franchement, là, on est en train de parler des enfants et de l'avenir des 380.000 enfants parisiens. Il n'y a franchement pas de débat.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Ce serait bien que Mme VERSINI puisse terminer.

Allez-y, Madame VERSINI. C'est à vous. Terminez, sinon, on ne va pas se sortir de cette intervention.

Chacun va faire attention.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Au nom de tous les collègues ici présents, je tiens à saluer le directeur de la Caisse d'allocations familiales de Paris, M. Jean-Louis HAURIE, qui se trouve présent et qui nous écoute.

Et que je remercie pour la grande qualité du travail que nous avons mené avec lui et avec son équipe, pour préparer l'avenir des 380.000 enfants parisiens et de leur famille.

En fait, le Contrat enfance jeunesse est un très bel outil de travail que nous mobiliserons dans le cadre de la stratégie parisienne pour l'enfance et les familles qui vous sera présentée en novembre prochain.

Le Contrat enfance jeunesse nous permet d'avoir une enveloppe budgétaire actant, de façon conjointe avec la C.A.F., que nous souhaitons développer des dispositifs que nous cofinançons, en particulier pour ce qui concerne les dispositifs nationaux auxquels nous pouvons élargir.

Je veux souligner que, dans la période de contraintes budgétaires que nous traversons, il s'agit ici d'un investissement substantiel qui est engagé à la fois par la Ville de Paris et par la C.A.F. de Paris en direction de l'enfance et des familles.

Je rappelle qu'au-delà des financements de fonctionnement que la C.A.F. verse chaque année, telles que la prestation de service unique, qui est une aide de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance et qui représente près de 160 millions d'euros par an, la C.A.F. verse plus de 50 millions d'euros chaque année, au titre de la Prestation de service enfance jeunesse pour les actions inscrites dans les précédents Contrats enfance jeunesse.

Dans le cadre de ce nouveau Contrat enfance jeunesse 2015-2018, la C.A.F. s'engage, en sus des 50 millions d'euros, à financer des actions nouvelles, à hauteur de 4,8 millions d'euros en 2015 et près de 8 millions d'euros en 2016, montants qui auront vocation à devenir des aides pérennes, donc qui s'ajouteront aux actions précédentes.

Cette enveloppe nous permettra notamment de financer de nouvelles actions d'ici 2018 : à titre d'exemple, près de 2.800 places d'accueil de la petite enfance, la création de nouveaux relais d'assistantes maternelles et relais d'auxiliaires parentaux, une charte de qualité de l'accueil à domicile, le renforcement de l'accueil des enfants en crèche, notamment avec un accent mis sur les enfants en situation de précarité et les enfants en situation de handicap.

En matière d'accompagnement des familles, des dispositifs de soutien à la parentalité, tels que les Lieux d'accueil enfants-parents, des ludothèques ou encore des dispositifs de médiation familiale.

Pour ce qui concerne les volets jeunesse, qui sont particulièrement dévolus à mes collègues Alexandra CORDEBARD et Pauline VÉRON, les rythmes éducatifs, l'offre de loisirs et les centres d'animation.

Concernant la P.S.U. horaire que vous évoquez, Madame BECKER, je tiens à rappeler que le Contrat enfance jeunesse et la réforme de la Prestation de service unique, dite P.S.U., qui est une aide de fonctionnement que verse la C.A.F. aux établissements d'accueil de la petite enfance, sont deux sujets distincts. Je ne souhaite donc pas entrer aujourd'hui dans le détail de cette réforme, puisque ce n'est pas le sujet qui est à l'ordre du jour.

Néanmoins, je vous confirme de façon très transparente que cette réforme interviendra, dans la mesure où il s'agit d'une obligation imposée par la Caisse nationale des allocations familiales.

Jusqu'à ce jour, Paris a pu bénéficier d'un régime dérogatoire, permettant d'adosser le versement des aides de la C.A.F. à une tarification forfaitaire, et nous devrons, à l'horizon 2017, entrer dans le droit commun en appliquant

une tarification horaire. La discussion étant ouverte avec la C.A.F., et c'est cela qui vous intéressera, sur la définition de créneaux horaires - 3 heures, 4 heures ou 5 heures - afin que l'application de la circulaire ne conduise pas à accueillir des enfants sur des tranches trop courtes, une heure, et dispersées.

Cette réforme fera l'objet d'un travail préparatoire approfondi que mènera Nawel OUMER, bien évidemment, et nous veillerons à vous en tenir informée.

Notre priorité, que je sais partagée avec la C.A.F., est de veiller à la qualité et à la régularité de l'accueil des enfants et de mieux répondre aux besoins des familles.

Voilà, je crois avoir répondu.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame VERSINI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 334 - DASCO - DJS.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFPE 334 - DASCO - DJS).

2015 DDCT 17 - SG - Subvention (50.000 euros) à l'association CIMADE et convention triennale.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDCT 17 - SG relatif à l'attribution d'une subvention de 50.000 euros à l'association CIMADE et convention triennale.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous sommes tous au fait de la situation difficile que vivent actuellement un grand nombre de réfugiés à Paris, le sujet venant encore une fois d'être vivement évoqué à ce Conseil.

Le campement situé dans le quartier la Chapelle a été évacué le 2 juin dernier. Une grande partie des personnes qui se trouvaient dans ce campement a été installée dans des lieux d'hébergement d'urgence à Paris, mais aussi dans le 93, le 78 et le 95.

Cela n'a pour autant pas réglé la situation, car plusieurs dizaines de réfugiés de ce campement dorment toujours dans la rue et d'autres centaines sont toujours installés dans des campements sur le quai d'Austerlitz, dans le 13e arrondissement, ou encore à Pajol et dans le square Jessaint dans le 18e arrondissement.

La majorité de ces personnes viennent du Soudan, d'Erythrée et du Tchad et a déposé une demande d'asile. A ce titre, ils devraient pouvoir bénéficier d'un hébergement pendant la durée d'examen de la demande d'asile.

Ces réfugiés, qui ont fui la misère et les persécutions, ne devraient pas être traités ainsi, en non-conformité avec les engagements internationaux de la France. L'Etat, la Ville de Paris mais aussi les autres villes de France devraient leur proposer un accompagnement effectif dans leurs démarches administratives, un hébergement, à travers la création de véritables lieux pérennes d'accueil et d'accompagnement de réfugiés.

A ce titre, la CIMADE, une association, qui mène des actions d'accompagnement d'accès au droit et à la citoyenneté en direction des publics migrants réfugiés et demandeurs d'asile, est actuellement très active auprès des réfugiés installés dans les campements à Paris.

Elle a, par ailleurs, rejoint un collectif composé d'associations et de groupes politiques, qui assure une permanence de soutien pour aider les migrants à accéder à leurs droits. L'association a également lancé, samedi 20 juin dernier, un appel, un cri d'alerte pour que les Européens mettent en œuvre un accueil solidaire et partagé des réfugiés.

"Le devoir d'hospitalité, c'est maintenant", souligne ce communiqué qui avait été diffusé à la veille d'un Conseil européen consacré aux questions migratoires.

Aujourd'hui, on agite les fantasmes d'une invasion de clandestins. Or, il ne s'agit pas de personnes qui se cachent. Au contraire, ils crient pour être vus et entendus comme des êtres humains, avec un nom et une histoire souvent tragique, précise l'association.

Il est certain que l'arrivée régulière de réfugiés sur les côtes européennes va continuer et durer.

L'association invite ainsi l'Europe et la France à regarder la réalité en face, avec lucidité et courage politique. Les gouvernements doivent mettre en œuvre des politiques migratoires, fondées sur le respect des droits humains, qui apportent des solutions à court et long terme.

Il nous est donc proposé aujourd'hui d'accorder une subvention de 50.000 euros pour le financement de trois projets portés par la CIMADE :

- un soutien juridique et l'accompagnement des migrants et exilés, à travers la tenue de permanences de conseil et d'orientation ;

- le développement de partenariats et réseaux, avec les services sociaux par exemple, et la création de nouvelles formes d'action favorisant l'information et l'autonomisation des migrants ;

- la mise en place de plaidoyers et témoignages, afin de renforcer le regard de la société civile sur la situation des migrants et effectuer un travail de soutien des migrants auprès des pouvoirs publics.

Le groupe Ecologiste de Paris salue le travail de la CIMADE et se réjouit de cette subvention à une association qui joue un rôle majeur dans l'accompagnement de publics en très grande fragilité et précarité dans notre pays.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSEL, pour 5 minutes maximum.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Merci beaucoup...

(Intervenants dans la salle).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Messieurs.

Merci pour votre intervention.

Bien, nous allons pouvoir reprendre nos travaux dans un petit instant.

La parole est à Mme BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Revenons à la CIMADE. Merci de votre intervention, Madame KONÉ.

Je ne reviendrai évidemment pas sur la situation concernant...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Un peu de calme !

Madame BROSEL, vous avez la parole.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - ... l'accueil des migrants sur lequel nous avons eu un long débat précédemment. C'est juste pour vous dire à quel point nous sommes heureuses avec Hélène BIDARD de pouvoir accompagner la CIMADE.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Est-ce que, dans l'Assemblée, on peut se reconcentrer ? Ce serait formidable. Merci beaucoup.

Mme Colombe BROSEL, adjointe. - Hélène BIDARD et moi-même sommes ravies et heureuses de pouvoir accompagner la CIMADE pour deux raisons : d'abord parce que les projets qui nous sont proposés et qui vous sont proposés sont utiles, mais aussi parce que y compris dans la période récente, mais aussi au-delà des périodes de crise, la CIMADE est présente sur le travail de long terme, sur le travail de moyen terme, sur ce travail invisible auprès de ceux qui bien trop souvent sont eux-mêmes des invisibles. C'est un travail important et la CIMADE est toujours présente dans ces deux types de temporalités.

Donc, nous sommes ravis de pouvoir les accompagner, de pouvoir construire des partenariats avec eux. J'allais dire avec elles, parce que l'équipe que nous voyons est une équipe féminine, que ce soit sur le soutien juridique et l'accompagnement des migrants et des exilés, mais aussi sur l'accès aux droits et à la citoyenneté.

Je n'oublie pas, parce que cela fait partie de la tradition et de la culture de la CIMADE, leurs actions de plaidoyers, et j'en profite pour vous inviter, lorsqu'il aura lieu de nouveau, à vous rendre au festival "Migrant'Scène " qui est d'abord un fort joli festival, mais un festival plein de fond et plein de sens.

Donc, n'hésitez pas à aller soutenir les actions de la CIMADE, chers collègues.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 17 - SG.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 17 - SG).

2015 DFA 89 - Refinancement d'une partie de la dette de Paris Habitat - OPH souscrite auprès de différents établissements bancaires et maintien de la garantie de la Ville de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DFA 89 relatif au refinancement d'une partie de la dette de "Paris Habitat".

Monsieur Jérôme GLEIZES, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum.

Je vous rappelle avant de donner la parole à M. GLEIZES qu'un scrutin est en cours et qu'il n'y a pour l'instant que 12 votants.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme le groupe Écologiste de Paris a de la suite dans les idées, ce projet de délibération nous permet de dire deux choses.

Première chose, qu'il est possible de travailler avec des établissements bancaires qui ont des missions de service public. Ici la Banque postale, le Crédit foncier ou la Caisse d'épargne Ile-de-France.

Deuxième chose, il est possible de renégocier des dettes à des taux très avantageux, comme le montre ce projet de délibération, et donc il est possible de renégocier des dettes comme celle de La Philharmonie, qui est aujourd'hui faite avec la Société Générale. On voit qu'il est beaucoup plus difficile de baisser une dette avec la Société Générale qu'avec d'autres banques qui ont des services publics.

Je rappellerai qu'ici on arrive à diviser par deux le taux. On a des taux qui sont à 1,5 % alors qu'avec la Société Générale pour La Philharmonie, nous sommes toujours à 4,5 %.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je suis en accord avec les propos de Jérôme GLEIZES et je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 89.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 89).

2015 DLH 49 - Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2014 de la concession d'aménagement avec la SOREQA en vue du traitement d'îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 49 concernant l'approbation des éléments financiers pour la concession d'aménagement de la SOREQA.

Madame CHARNOZ, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, au-delà de ce projet de délibération technique et rituel parce que nous devons approuver les comptes de la SOREQA chaque année, c'est un engagement politique fort et sans faille que je tiens à saluer.

Depuis 2001, la lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne constitue une des priorités de notre collectivité. Parmi les moyens utilisés par la Ville pour lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne, la concession d'aménagement, qui nous est ainsi présentée sous forme de bilan annuel, est un outil privilégié.

En 2002, la Ville de Paris a donc conclu une convention publique d'aménagement avec la S.I.E.M.P. qui s'est achevée en 2010 et, à cette date, il faut le rappeler, mes chers collègues, la quasi-totalité, au jour où nous parlons, des 1.030 immeubles insalubres identifiés en 2002 a été réhabilitée ou démolie puis reconstruite.

C'est important de voir qu'une fois que le politique s'engage, les actes viennent.

Les situations de l'habitat ont néanmoins continué d'évoluer et la Ville a décidé d'assurer une surveillance pour éviter que l'état des immeubles du parc privé les plus fragiles ne se dégrade. Ne jamais baisser la garde contre l'insalubrité, telle est notre volonté également.

Les situations fragiles doivent rester sous surveillance. C'est ce que nous faisons et nous devons également passer au-delà du périphérique pour mettre cette compétence au service de la métropole. C'est dans ce sens que la SOREQA a été créée en 2010 par la Ville et le Département de Paris, ainsi que la Communauté d'agglomération de Plaine Commune. Dès le départ, les collectivités fondatrices partageaient la même ambition politique de mener ce combat à l'échelle métropolitaine.

Concernant l'action de la SOREQA qui nous est proposée ici, je souhaiterais juste revenir sur son bilan pour montrer à quel point l'action est importante.

En 2014, nous avons engagé 22 procédures d'expropriation, 16 sont terminées avec prise de possession.

En 2014, nous avons également avec la SOREQA obtenu la pleine maîtrise foncière à l'amiable de 8 immeubles appartenant à des propriétaires ou des copropriétaires privés. Mais nous intervenons également, sans expropriation, pour accompagner les propriétaires et les occupants vers la requalification de leur immeuble. C'est là aussi un volet important, puisque fin 2014, 6 hôtels sur 7 concernés avaient terminé leurs travaux et 12 immeubles ont fait l'objet d'accompagnement.

Enfin, lorsque la situation l'exige, et je pense qu'il est nécessaire de le rappeler, les familles sont relogées de manière définitive pour l'essentiel. En plus d'assurer la préparation et la coordination des relogements des occupants, la SOREQA met en œuvre l'accompagnement social des familles. Et du 1er janvier au 31 décembre 2014, 104 ménages ont été relogés dont 22 hors du parc social.

Pour parler finances, en 2014, la SOREQA a procédé à des acquisitions de biens immobiliers pour 14 millions environ et a procédé à 6 cessions définitives pour une recette de 6,4 millions.

Au 31 décembre 2014, l'évaluation du coup de l'opération a été portée à plus de 106 millions d'euros, pour une participation financière de la Ville de 63 millions d'euros.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce bilan 2014 démontre à quel point cet outil est indispensable pour Paris dans sa détermination permanente à poursuivre son combat contre l'insalubrité. Ce combat contre l'insalubrité

doit aussi trouver une traduction judiciaire, par la condamnation des marchands de sommeil qui exploitent les plus défavorisés.

Et nous attendons donc avec intérêt le jugement qui sera rendu dans les prochains jours en correctionnelle contre le propriétaire du 40-44 Marx Dormoy, où des peines de prison sont requises. Le 40-44 Marx Dormoy va bientôt faire l'objet d'un concours d'architecture pour une nouvelle construction.

Donc, vous le voyez, mes chers collègues, je vous invite à voter ce bilan de cette année et à poursuivre notre volonté sans faille contre l'habitat indigne et insalubre sur lequel nous devons sans cesse rester vigilants et mobilisés.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame CHARNOZ.

La parole est à M. BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous.

Je voudrais remercier Sandrine CHARNOZ pour les propos qu'elle a tenus sur la SOREQA, propos très justes et j'en profite d'ailleurs pour saluer le formidable travail de Mme Céline BRODOVITCH, directrice de la SOREQA qui vient de prendre sa retraite et pour transmettre tous mes vœux de réussite à Sylvie FROISSART qui prend le relais et qui, j'en suis certain, saura relever les défis de lutte contre l'insalubrité et de l'habitat indigne évoqués à l'instant par Sandrine CHARNOZ.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 49).

2015 DLH 93 - Subvention (752.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) (14e).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux aides au logement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DLH 93 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75) (14e), sur lequel le groupe UMP et l'Exécutif ont déposé les vœux référencés n° 137 et n° 137 bis.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Pour commencer, je vous prie d'excuser Galla BRIDIER qui ne peut être présente pour des raisons personnelles et que je remplace.

Ce projet de délibération me permet de parler de l'A.D.I.L. et de sa situation aujourd'hui. L'A.D.I.L. assure pour le compte de la Ville de Paris une mission d'information dans toutes les mairies d'arrondissement dans le cadre d'une convention mise en place en 1986 et depuis toujours renouvelée. L'A.D.I.L. met à disposition des propriétaires, des locataires et des accédants à la propriété une information juridique gratuite, et conformément à ses statuts, en toute neutralité et objectivité.

En 2014, les juristes experts de l'A.D.I.L. ont informé près de 22.000 Parisiens venus la consulter dans les mairies d'arrondissement, et réalisé près de 60.000 consultations, auxquelles on rajoute les réponses aux appels

téléphoniques. C'est donc un véritable service de proximité qui est proposé aux Parisiens pour connaître leurs droits, leurs obligations, faire part de leurs projets et difficultés en matière de logement, une mission de service public qui ne dit pas son nom en cette période d'extrême tension du secteur du logement et d'inflation législative, où les rapports entre propriétaires et locataires ou entre copropriétaires ne sont pas au beau fixe.

Outre sa mission d'information, l'A.D.I.L. est aussi un organisme de formation professionnelle et dispose d'un observatoire du logement neuf en Ile-de-France. Elle publie tous les ans "Le logement parisien en chiffres", une publication qui est la compilation des principaux indicateurs du logement parisien.

Pour son fonctionnement, 36 salariés, l'A.D.I.L. 75 bénéficie d'un budget de l'ordre de 2,3 millions d'euros. Les principales subventions sont apportées par l'Etat, 210.000 euros en 2015, Action Logement, 586.000 euros, et par la Ville, 780.000 euros demandés, mais malheureusement, que 752.000 prévus.

Pour mener à bien sa mission dans les mairies d'arrondissement, 20 jurys se partagent l'ensemble des permanences qui sont quotidiennes dans certaines mairies comme dans les 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements, soit au total 4.760 permanences en 2014 en mairie. Pour le 20e arrondissement, c'est une structure très importante, avec plus de 2.000 consultations.

En 2015, l'A.D.I.L. demande à la Ville une subvention de 759.000 euros, comme je l'ai dit. Celle que nous allons voter est uniquement de 752.000 euros, conformément au montant alloué depuis trois ans déjà. S'il faut se féliciter du maintien à niveau de cette subvention, je voudrais indiquer à notre Assemblée que cette association à laquelle nous tenons tous, me semble-t-il, et dont le conseil d'administration est composé de six conseillers de Paris, a dû voter son premier bilan financier en déficit en 2014.

La question donc de la restructuration, de la refonte des activités de l'A.D.I.L. est posée. Il apparaît clair que le maintien de ce service d'information de proximité offert aux Parisiens ne sera pas possible, ou moins important, dans tous les cas, si la subvention devait être revue à la baisse lors de son renouvellement en 2016.

Il me semblait important de partager avec vous ces éléments, car le devenir de ce service public nous engage.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. Jérôme DUBUS pour le groupe UMP, et pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme DUBUS. - Non, je ne suis pas inscrit.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Vous n'êtes pas inscrit ? C'est ce que j'ai sur ma fiche, pardonnez-moi. Si vous n'êtes pas inscrit, la parole est tout de suite à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous.

Je veux redire ici à quel point nous sommes attachés au rôle de l'A.D.I.L. - j'ai eu d'ailleurs l'occasion de le dire à sa présidente Galla BRIDIER hier -, rôle qui sera encore renforcé avec la mise en place de l'encadrement des loyers. Et nous aurons besoin de l'A.D.I.L. pour informer les propriétaires et les locataires au sujet de l'encadrement des loyers, qui interviendra le 1er août prochain.

Je rappelle d'ailleurs qu'en 2015, la Ville de Paris maintient son soutien à l'A.D.I.L. 75, au moment où la subvention de l'Etat, elle, a diminué. C'est dire à quel point nous soutenons l'A.D.I.L., et nous continuerons à soutenir l'A.D.I.L., parce que nous en avons besoin pour informer les Parisiennes et les Parisiens en matière de logement.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Pour répondre au vœu n° 137, le vœu n° 137 bis a été présenté. Le vœu n° 137 est-il maintenu ?

M. DUBUS, à qui j'ai donné la parole il y a un instant, ne l'a pas prise, donc...

Le vœu n° 137 est-il maintenu ? Oui, non, peut-être ? Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 270).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 93).

2015 DLH 114 - Location par bail emphytéotique à Elogie de divers ensembles immobiliers. Réalisation dans les 5e et 16e arrondissements de programmes de logements sociaux (150 P.L.A.-I., 202 PLUS, 151 P.L.S.).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet DLH 114 relatif à la location par bail emphytéotique à Elogie de plusieurs ensembles immobiliers dans les 5e et 16e arrondissements.

Madame Fanny GAILLANNE, vous avez la parole, pour cinq minutes maximum.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous savons bien que nous devons atteindre un objectif important en matière de logement social, et que des esprits chagrins considèrent que les opérations de conventionnement seraient un succédané d'une vraie politique de logement social.

S'il convient de calculer à part les logements conventionnés dans le bilan du logement social parisien, ce dispositif est bien un outil que nous souhaitons encourager, car il permet de passer des logements du parc libre en logements sociaux. Dans les quartiers concernés par ce projet de délibération, il y a bien nécessité d'accroître la part de logements sociaux qui continuent de faire cruellement défaut à la population de ces quartiers.

Nous savons aussi qu'il y a un effet papillon grâce à l'application de ce dispositif. Le prix des logements qui sont à proximité ont tendance à augmenter moins vite, voire à légèrement baisser. C'est donc un levier contre la spéculation immobilière, même si ce n'est pas son rôle premier.

C'est aussi l'effet recherché par cette politique volontariste qui vise à rendre plus lisible notre politique en matière de logement social, qui n'a pour but que d'utiliser tous les leviers à notre disposition pour accroître la part de logements sociaux dans notre ville, en particulier dans les quartiers déficitaires. Je sais la crainte de certains de voir ce conventionnement évincer des locataires en place. C'est vrai pour une infime partie de ces locataires, qui ne devraient pas bénéficier de logements conventionnés, mais de fait, la plupart de celles et ceux qui occupent ces logements sont dans les clous, si vous me permettez cette expression un peu triviale.

Je devine une nouvelle fois les critiques de nos collègues de droite, qui apprécient peu ces opérations en tâches de léopard, mais elles sont utiles et justes. Nous les soutiendrons et nous soutenons la démarche de la présidente d'Elogie, Danièle PREMEL, qui mobilise cette société d'économie mixte afin d'atteindre les objectifs que notre Municipalité s'est fixés.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame GAILLANNE.

Monsieur GOASGUEN, vous avez la parole, pour cinq minutes maximum.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je crois que sur cette affaire, ce qu'il serait intéressant, sans rentrer dans le détail du dossier, c'est de voir l'analyse de la politique du logement de la Ville, qui est quand même maintenant bien consolidée, bien formée. Je la résume, car elle est quand même - et j'espère que les Parisiens la comprendront avant la fin de la mandature - tellement caractéristique d'un mode de gestion qui se réfère à d'autres départements. Et c'est bien la méthode communiste classique qu'on retrouve.

Premier élément : on fait du chiffre. On ne construit pas, on ne fait pas, on fait du chiffre, et ce chiffre permet d'atteindre les 25 %, les 25 % utopiques qui en réalité ne créent pas un seul logement supplémentaire. C'est le chiffre qui compte.

Ensuite, la deuxième étape, c'est l'enquête. Après, on enquête, parce qu'à partir du moment où on a transformé la nature du logement, on va enquêter sur les gens qui sont en dessous des plafonds de ressources, qui bénéficient d'une réduction de loyer. Donc, on fait des fiches, bien entendu. C'est le deuxième élément.

Puis, le troisième élément arrive, car là, nous sommes, après, dans l'affectation des appartements ainsi libérés, ou bien des appartements ainsi faits. Alors là, on rentre dans un truc quand même extraordinaire ! J'ai reçu il y a deux jours, la répartition des logements par typologie et catégorie de financements pour l'année 2014. Il y a trois lignes, avec des chiffres, des chiffres qui englobent je ne sais pas quoi. Chaque année, les maires d'arrondissement reçoivent ce machin, sans comprendre, bien entendu, parce qu'on ne veut surtout pas que les maires d'arrondissement comprennent. Or...

Oui. Non, mais, écoutez, vous, le stalinien de service, je vais m'occuper de vous après, alors attendez deux minutes ! Si vous voulez m'interrompre vous n'allez pas être déçu !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Essayons de garder un peu de sérénité dans ces dernières minutes.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Laissez parler le jeune homme. Laissez parler le jeune homme. Allez-y, allez-y !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Allons, Monsieur GOASGUEN, terminez votre intervention.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Mais il veut parler ! Il veut contredire le fait que c'est un stalinien ! Allez-y !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur GOASGUEN, c'est à vous. Vous usez de votre temps !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je ne dis rien de mal ! D'ailleurs, M. BROSSAT, à la radio, a lui-même vanté les origines staliniennes de sa famille. Ce n'est pas moi qui l'ai inventé !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Avez-vous terminé ?

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Non, je n'ai pas terminé !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Alors dépêchez-vous, sinon on va passer au suivant !

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - On m'interrompt !

L'article du Code général des collectivités...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Il y a une demande de suspension de séance.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Puis-je parler ? Vous voulez que je vous dise les origines politiques de M. BROSSAT ? Vous y tenez ? Vous ne voulez pas débattre ?

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Suspension de séance pour trois minutes.

Merci.

Est-ce que chacun est en mesure de reprendre ses esprits ?

Monsieur GOASGUEN, voulez-vous terminer votre intervention avant la suspension de séance ?

Que chacun se rassoit un instant et que chacun se calme également.

M. Claude GOASGUEN, maire du 16e arrondissement. - Je voudrais simplement rappeler que la loi P.L.M. dit explicitement que les logements dont l'attribution relève de la commune et qui sont situés dans l'arrondissement, sont attribués pour moitié par le maire d'arrondissement. J'attends des explications.

Deux, je rappelle que l'article du Code de la construction et de l'habitat R. 441-12, dit : "Les maires d'arrondissement des communes de Paris ont accès aux informations enregistrées et consolidées". Si cela, c'est enregistré et consolidé, je veux bien, mais c'est vraiment obscur.

En réalité, vous êtes dans l'anonymat absolu de la distribution des logements. A côté de ce que vous faites, ceux que vous avez critiqué par le passé, les éléments de la Mairie de Paris, de M. TIBERI et de M. CHIRAC, mais c'était de l'amateurisme ! Vous, véritablement, vous êtes en train de nous installer un véritable système d'anonymat qui prend tout.

Respectez la loi ! Et si cela ne vous plaît pas, les appréciations politiques, qui sont d'ailleurs données par la personne que j'interpelle elle-même, qui n'a jamais nié ce que je suis en train de dire. J'attends impatiemment, d'ailleurs, qu'il me poursuive en diffamation, car je lui rappellerai ce qu'il disait à la radio il y a quelques semaines.

Dans ces conditions, vous mettez en place un système d'anonymat et vous prétendez en plus parler de transparence !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Vous avez épuisé votre temps de parole. Merci beaucoup, Monsieur GOASGUEN.

Rappel au règlement.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Interruption de séance de trois minutes.

Monsieur BONNET-OULALDJ ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, je voudrais faire un rappel au règlement.

M. GOASGUEN, digne des méthodes du G.U.D. et d'Occident, vient de faire des menaces à un élu de la République. On reprendra les propos de M. GOASGUEN qui a menacé Ian BROSSAT.

Je demande une suspension de séance.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La séance est suspendue pour trois minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante-quatre minutes, est reprise à onze heures cinquante-sept minutes, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - J'invite chacun à reprendre sa place. J'invite chacun à se rappeler que cette Assemblée n'est pas un lieu d'invectives.

Rappels au règlement.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vais donner la parole, à la demande du président du groupe Socialiste et Apparentés, pour un rappel au règlement.

Monsieur FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Je pense très fortement - je n'ai pas l'habitude de faire des rappels au règlement - que les insultes, les menaces, d'un autre âge d'ailleurs, l'attitude inqualifiable que vient d'avoir Claude GOASGUEN, ne sont pas acceptables dans notre hémicycle.

Je veux dire à nos collègues de l'UMP qu'elles ne peuvent pas se justifier par le fait que leur groupe est, ce matin, comme un bateau ivre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - J'ai une demande de rappel au règlement de M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Si vous voulez évoquer des propos excessifs, je demande que M. BROSSAT retire ses propos. Je l'ai entendu distinctement dire tout à l'heure : "Les maires d'arrondissement n'y comprennent rien". Nous sommes 20 maires d'arrondissement membres de cette Assemblée. Je dirai, en notre nom collectif, que nous exigeons que M. BROSSAT retire ses propos.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Messieurs, Dames, vous avez abandonné désormais tout espoir de terminer ce matin.

Vous demandez une suspension de séance ?

J'ai bien entendu, mais je ne peux pas me faire entendre.

Monsieur LEGARET, rien ne sert de me hurler après. Ecoutez-moi et vous aurez votre suspension de séance.

Vous avez une suspension de séance de deux minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures cinquante-neuf minutes, est reprise à douze heures, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Ces 2 minutes nous ont-elles permis de reprendre nos esprits et de reprendre nos débats ?

2015 DLH 114 - Location par bail emphytéotique à Elogie de divers ensembles immobiliers. Réalisation dans les 5e et 16e arrondissements de programmes de logements sociaux (150 P.L.A.-I., 202 PLUS, 151 P.L.S.). (Suite).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est, à ce stade, à M. BONNET, pour 5 minutes maximum.

Monsieur BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Si ce projet de délibération amène tant de réactions vives de la part du groupe de Droite, c'est bien parce que nous proposons d'utiliser tous les leviers contre la spéculation immobilière et tous les leviers qui sont à notre disposition, et en particulier dans les quartiers les plus déficitaires.

Je tiens, d'ailleurs, à saluer le travail, au bout de un an seulement - un an ! -, qu'a mené notre collègue Ian BROSSAT et ce que Danièle PREMEL mène avec Elogie à la tête de cette S.E.M.

Si on regarde le passé, on ne peut pas en dire autant de la gestion de la Droite en termes de logement dans le passé.

Je voudrais dire que, oui, l'efficacité, elle est là. Nous sommes efficaces et je pense que vous le regrettez !

M. GOASGUEN a dit que la méthode communiste consiste à faire du chiffre, mais rappelons les chiffres de logements sociaux dans les arrondissements de Droite qui ne respectent pas la loi ! Peut-être que c'est simplement parce que c'est une loi qui a été portée par un Ministre communiste ! Et c'est peut-être pour cela aussi que vous ne la respectez pas et que vous payez, notamment dans certaines de vos villes à gestion de Droite, des impôts en contrepartie.

Je voudrais dire aussi que s'attaquer à la répartition des richesses, c'est stalinien ? S'attaquer à la spéculation foncière, c'est stalinien ? Faire du logement pour tous, c'est stalinien ?

Si certains pensent que la lutte des classes est morte, Monsieur GOASGUEN, vous venez de la ressusciter et avec M. GOASGUEN, c'est le Paris immuable, celui de la conservation, du conservatisme et de la réaction. C'est l'égoïsme entre soi qui persiste dans toutes ses interventions.

Je voudrais dire à mes chers collègues que, oui, vous avez une politique du chiffre : celle de la sécurité, celle du retour aux frontières, celle du fichage avec la loi LOPPSI. C'est celle-là, la politique du chiffre !

Je voudrais enfin terminer, puisque M. LEGARET m'a interpellé sur la tour Triangle en citant Karl Marx. Eh bien, je vais vous faire une citation de Karl Marx puisque vous aimez tant cette œuvre. Karl Marx disait : "Il y a une seule façon de tuer le capitalisme : des impôts, des impôts, toujours plus d'impôts."

Eh bien, je vais vous dire : "Il y a une seule chose pour faire de Paris un Paris pour tous : des logements sociaux, des logements sociaux, toujours des logements sociaux."

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BONNET.

La parole est à Ian BROSSAT, pour vous répondre, pour 5 minutes maximum.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

De quoi parle-t-on ? On parle d'un projet de délibération qui porte sur la production de 500 logements sociaux dans les 5e et 16e arrondissements.

Monsieur LEGARET, si vous permettez simplement qu'on vous réponde, vous avez tenu un certain nombre de propos, je voudrais simplement pouvoir faire sereinement une intervention en parlant du projet de délibération dont il est question.

On parle de la production de 500 logements sociaux dans deux arrondissements déficitaires, en l'occurrence le 5e et le 16e arrondissement.

C'est un projet de délibération que j'assume et dont je suis fier parce que nous sommes confrontés dans notre ville à une inégale répartition du logement social et il me paraît juste que le logement social puisse être plus également réparti.

Je suis élu du 18e. Dans un certain nombre de quartiers du 18e, nous avons des pourcentages de logements sociaux extrêmement importants et les habitants de nos quartiers, les habitants des quartiers populaires souhaitent que le logement social soit plus également réparti.

C'est une politique à laquelle je suis très attaché, à laquelle la Municipalité est très attachée.

Et puis je vais vous dire une chose.

Je vous ai écoutés, je vous ai regardés, j'ai eu une conviction : c'est que, lorsque les Parisiens vous regardent et vous entendent, ils se disent, au fond, qu'ils ont une Municipalité sur laquelle ils peuvent compter et une Opposition dont ils ne peuvent pas être fiers.

Et moi je suis très fier de ce projet de délibération que je vous invite à voter.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Nous allons passer au vote.

Messieurs, on dirait une classe dissipée de fin d'année !

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 114.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 114).

2015 DLH 120 - Réalisation 26-26 bis, rue Saint-Pétersbourg (8e) d'un programme de 84 logements sociaux (25 logements P.L.A.-I., 42 logements PLUS et 17 logements P.L.S.) par la S.I.E.M.P.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons passer à l'examen du projet de délibération DLH 120 concernant la réalisation de logements dans le 8e arrondissement.

Monsieur LELLOUCHE, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum.

M. Pierre LELLOUCHE. - Merci, Madame la Maire.

J'interviens parce que ce projet de délibération pose problème, non pas tant sur les logements eux-mêmes que sur l'absence d'une école dans ce quartier de Paris où l'école maternelle de Moscou est complètement saturée et n'a pas de dortoir. Quant à l'école voisine de Florence, elle est saturée au point qu'il faut trois services pour le déjeuner et que, si on mesure l'espace de la cour par enfant, on est à 1 mètre carré par enfant. Il y a beaucoup de problèmes dans l'équipe pédagogique, beaucoup de ressentiments chez les parents et beaucoup d'attentes depuis trois ans pour qu'une école soit enfin construite dans cet arrondissement qui est sous-équipé, dans cette partie du quartier de l'Europe qui est très peuplée.

Depuis trois ans, l'immeuble qui appartenait depuis 1920 au Ministère des Finances, l'INPI, a été squatté par une association "Aurore" qui logeait des familles en grande difficulté, enfin des femmes avec enfants en grande difficulté.

Il y a eu beaucoup d'espoirs depuis trois ans, qui ont été perdus d'ailleurs, pour qu'on installe dans ce lieu une école. C'était d'ailleurs ce qui était prévu au départ par les services de la Ville. J'ai retrouvé un document interne très intéressant de la Direction de l'Urbanisme en date de septembre 2012, avec une analyse très fouillée de cet immeuble, dans lequel il était prévu de construire une école, en même temps que 57 logements.

Aujourd'hui, ce document est là, disponible, et très bien fait. L'ennui, c'est que l'école a disparu et que l'on construit 27 logements de plus. Dans le programme qui est présenté, c'est 84 logements mais point d'école, alors qu'on va faire venir des familles, et point d'accueil pour les enfants.

Je voudrais vous citer, c'est rare mais je vais le faire, les propos, la lettre de la représentante socialiste de l'arrondissement, Mme BARLIS, qui, dans un courrier à la Maire de Paris, Mme HIDALGO, en date du 18 juin 2015, et qui commence par "Très chère Anne", explique ceci : "Les écoles actuelles situées rue de Moscou et de Florence, sont saturées et les locaux sont anciens, ne permettant plus un accueil correct des enfants scolarisés. Les exemples ne manquent pas : à l'école élémentaire Florence, le réfectoire est si petit qu'une partie des enfants doit déjeuner dans une salle annexe ; l'autonomisation des enfants est impossible par manque de place, etc." Je pourrais continuer, il y en a 2 pages. Faute de temps, je ne continuerai pas.

Autrement dit, la Ville, la Maire a été prévenue par de multiples vœux, par des vœux des conseils de quartier, par les lettres mêmes des élus appartenant à la majorité municipale, et toujours pas d'école.

Donc ce projet est problématique. Les parents sont mécontents, les habitants sont mécontents. C'est la raison pour laquelle j'interviens ce matin. A la suite, semble-t-il - je dis "semble-t-il" parce qu'on n'a pas de confirmation précise - de la mobilisation de la maire du 8e arrondissement, Mme D'HAUTESERRE qui est à côté de moi, ici, la Maire de Paris se serait engagée à débloquer pas loin de 7 millions d'euros pour construire cette fameuse école.

Sauf qu'on ne sait pas du tout où elle va aller cette école et que les lieux, qui étaient disponibles dans l'arrondissement, disparaissent. J'en veux pour preuve la caserne de la Pépinière, la Ville n'a pas voulu la préempter et le Ministère de la Défense va donc la vendre probablement au Qatar, ce qui est une catastrophe pour les équipements publics de l'arrondissement, soit dit entre nous.

Quant à la halle qui appartenait à la S.N.C.F. et que tout le monde connaît au coin des Batignolles, elle vient d'être achetée par une société qui veut faire, semble-t-il, des boutiques ou autre chose, en tout cas rien qui vienne là aussi servir les besoins de la population.

Je le redis, cette partie du 8e arrondissement comporte des familles moyennes, avec beaucoup d'enfants, qui ont besoin de services. Aucun de ces services n'est disponible. Je regrette que la Ville se soit embarquée dans d'autres projets alors qu'on avait la place dans cet immeuble de construire une école, une bibliothèque municipale en même temps que des logements.

Pourquoi ce projet de septembre 2012 a-t-il été mis de côté ? Pourquoi est-ce que l'arrondissement ne prévoit toujours pas de solution ? Où se trouve la prochaine école qui est soi-disant prévue par la Ville, qui aurait été

promise par Mme d'HAUTESERRE ? Voilà les questions sur lesquelles je voudrais interpellier la majorité municipale, en espérant après toutes ces années perdues qu'enfin on trouvera une solution parce que, très honnêtement, les conditions d'accueil des enfants ne sont pas dignes de la capitale : il n'est pas normal d'entasser des enfants en bas âge comme cela dans des conditions qui ne sont pas correctes. Il n'est pas normal non plus de ne pas écouter l'exaspération de ces parents qui attendent depuis trois ans qu'une solution soit trouvée, alors même qu'on a un immeuble.

Je fais appel à vous. Vous comprenez bien que tout cela n'a absolument rien de politique, puisque nous sommes tous d'accord, tous les élus de l'arrondissement sont d'accord, de droite et de gauche. Donnez-nous une solution et une solution rapide. Vous êtes redevable de cela auprès de la population.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Madame LECUYER, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum.

Mme Catherine LECUYER. - Merci, Madame la Maire.

Mon intervention va compléter celle de mon collègue, Pierre LELLOUCHE. Je voulais dire que ce dossier est véritablement un dossier d'avenir pour le 8^e arrondissement. L'opération que vous soumettez au vote de notre Assemblée est stratégique à plusieurs égards, mais sans qu'il soit possible en toute transparence, et c'est regrettable, de disposer de tous les éléments constitutifs de ce projet.

Premier point : l'aspect financier et immobilier. Dès les premières lignes de l'exposé des motifs, vous nous indiquez que la S.I.E.M.P., je cite : "procède actuellement à l'acquisition auprès de l'Etat de l'immeuble 26 bis rue Saint-Petersbourg, anciennement affecté à l'I.N.P.I., en vue d'y réaliser l'opération en question".

Première zone d'ombre : vous présentez ce projet de délibération, dont le total affiche un coût de 29 millions d'euros, mais sans que l'on nous communique le montant de son acquisition auprès des services de l'Etat. Vous montrez là une bien curieuse gestion des finances des contribuables parisiens. Il serait pour le moins opportun de connaître ce prix d'acquisition ou du moins une estimation globale.

D'ailleurs, pour d'autres affaires de ce type, vous n'hésitez pas à porter en triomphe, tels des trophées de guerre, les immeubles que vous avez pu obtenir de l'Etat à des conditions très favorables.

A cet égard, il serait particulièrement intéressant d'avoir une visibilité des cadeaux de l'Etat faits à la Ville en matière immobilière. Dois-je vous rappeler que pour la caserne de Reuilly, pour une valeur vénale de 90 millions d'euros, le prix de vente à la Ville a été d'environ 40 millions.

Alors, des questions s'imposent Madame la Maire. Qu'en est-il exactement de la valeur vénale à ce jour de l'immeuble de l'I.N.P.I., sachant qu'il était estimé, il y a dix ans, à 50 millions d'euros ? Faut-il penser que cet immeuble a fait l'objet d'un marchandage ? Pouvez-vous m'expliquer pourquoi l'immeuble de la caserne de la Pépinière n'a pas connu le même sort que celui de l'I.N.P.I. ? Il y a là une exigence de vérité, tant pour le contribuable parisien que national qui doit savoir quel est le coût réel de ces logements sociaux.

Second point : le projet lui-même. On peut, d'une part, déplorer une opération lourde et onéreuse, du fait de la situation de l'emprise qui se prête particulièrement mal à une opération tout logement.

Ensuite, les logements prévus vont se trouver très enclavés, avec une vue limitée et les tentatives d'implantation d'espaces verts intérieurs demeureront très exiguës. J'ajoute qu'il est à craindre aussi que l'ancienne chapelle, traitée en espace public, conduira à des difficultés de coexistence des flux.

Concernant la programmation des logements, un seul constat : c'est une opération déséquilibrée aux antipodes d'une réelle mixité sociale. Soyons clairs, Madame la Maire, nous ne contestons pas la nécessité de réaliser des logements sociaux dans l'arrondissement, mais l'usage que vous en faites pour appliquer une politique de logement anti-classe moyenne. Cet immeuble comprendra 84 logements sociaux, dont 70 % ne concerneront que des logements P.L.A.-I et PLUS et seulement 17 logements P.L.S. Aucun dans l'accession et pas de P.L.I. à l'horizon. Pourquoi les classes moyennes ne pourraient-elles pas se loger également dans ce quartier de l'Europe du 8^e arrondissement ?

Dans le même temps, vous nous annoncez des bureaux, des locaux d'activité, mais sans aucune précision. Quel projet d'implantation d'entreprises, de services, de commerces en lien avec le développement du quartier ? Mais la vraie question demeure : comment avez-vous anticipé l'installation de près de 300 personnes, dont des familles avec enfants qui résideront dans cet immeuble ?

Il est vraiment stupéfiant que pas une ligne de ce projet de délibération n'évoque ce point crucial en termes de capacité d'accueil des équipements publics de l'arrondissement, sur tous les plans : petite enfance, scolaire, primaire

et secondaire, sportif, culturel, associatif et bien sûr social. Sans compter le volet transports, notamment la fréquence des passages de bus.

Votre réponse : rien, silence total. En réalité, vous ne vous souciez aucunement de la qualité de vie des habitants. Vous préférez négocier sous le manteau, en ne concertant pas les riverains et les associations, et un beau jour, vous sortez un projet ficelé qui permet une communication bien dogmatique, comme vous aimez. Je cite : "La ville récupère deux beaux immeubles pour en faire des H.L.M.", titre du "Parisien". Je vous accorde que le 8e arrondissement n'est concerné que pour un immeuble, mais quelle aubaine !

Pour tenter de déminer et d'endormir les légitimes inquiétudes des parents d'élèves des écoles de la rue de Florence et de la rue de Moscou, dormez, dormez, braves gens. Vous faites passer le message dans un quotidien du matin, "La Maire de Paris a promis un groupe scolaire dans ce secteur d'ici la fin de la mandature", c'est bien vague comme engagement dans le temps, et surtout sur le fond du dossier et pourrait ressembler à une manœuvre.

Pourtant vous devriez savoir que ces parents d'élèves n'attendent pas un groupe scolaire qui serait situé rue de Constantinople et qui ne correspond pas au quartier de l'Europe. Les parents d'élève apprécieront de telles incohérences.

Mais ne vous en déplaît, ils restent mobilisés comme en atteste la manifestation de mercredi dernier...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame LECUYER, vous avez utilisé votre temps de parole !

Mme Catherine LECUYER. - Je termine.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Non, pas forcément. C'est fini, là.

Mme Catherine LECUYER. - Un tel projet, aussi contestable sur le plan...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Vous avez fini, Madame LECUYER.

Mme Catherine LECUYER. - Je termine.

... aussi contestable sur le plan de l'équilibre de l'opération de logements, aussi opaque sur ses conditions financières, aussi inadapté en termes d'équipements municipaux, exige une clarification générale, et en premier lieu un engagement ferme et localisé pour la construction d'un groupe scolaire.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Bien.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Là aussi, de quoi parlons-nous ? Nous parlons de la production de 84 logements sociaux, dans le 8e arrondissement qui est un arrondissement qui compte 2,7 % de logements sociaux.

Donc, nous allons - nous l'avons fait tout à l'heure en votant un projet de délibération - produire du logement social dans les 5e et 16e arrondissements et nous allons produire du logements social dans le 8e arrondissement, comme également rue de Lille dans le 7e arrondissement grâce à une cession de l'Etat.

Là aussi, c'est une politique dont je suis fier, et que notre majorité municipale porte, de manière unanime, et j'en suis très heureux, car nous allons continuer cette politique qui vise à produire de la mixité sociale dans l'ensemble des quartiers et à faire du logement social là où il y a peu, voire très peu, de logements sociaux aujourd'hui.

J'ai entendu beaucoup de choses. J'ai entendu parler de dogmatisme. Très franchement, je ne suis pas certain que nous ayons le monopole du dogmatisme, au vu de la dernière intervention qui a été celle de la représentante de la mairie du 8e arrondissement, Madame Catherine LECUYER.

Franchement, pour ce qui est du dogmatisme, je pense qu'il est assez bien partagé dans les bancs de votre groupe et que, de notre côté, il y a plutôt une logique pragmatique qui consiste à considérer que sur une parcelle qui est aujourd'hui inutilisée, il est utile de faire du logement social, car il y a des besoins en logements sociaux dans l'ensemble des arrondissements de Paris.

Nous sommes pragmatiques, et je revendique ce pragmatisme qui va évidemment avec une conviction qui est une conviction qui part de l'idée que l'on a besoin de mixité sociale. Nous sommes attachés...

Monsieur LELLOUCHE, vous avez parlé. Vous avez parlé, mais je ne suis pas là pour répondre à vos injonctions.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur LELLOUCHE, c'est à Ian BROSSAT de vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est quand même incroyable !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur BROSSAT, c'est à vous.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est quand même incroyable !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Si vous voulez entendre une réponse, taisez-vous, Monsieur LELLOUCHE.

Monsieur LELLOUCHE, écoutez la réponse si vous voulez l'entendre ! Un peu de calme.

A vous Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Vous permettez aussi que l'on parle du projet de délibération. J'aimerais juste comprendre. Vous permettez que les élus, en l'occurrence l'adjoint en charge du logement, présente ce projet de logement !

M. Pierre LELLOUCHE. - Et l'école ?

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur LELLOUCHE, vous n'êtes pas dans une cour de récréation !

Monsieur LELLOUCHE, vous n'avez plus la parole.

M. Pierre LELLOUCHE. - L'école ?

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Monsieur LELLOUCHE, vous n'avez plus la parole. Vous n'avez plus la parole !

Monsieur BROSSAT, poursuivez.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je trouve assez incroyable, qu'un projet de 84 logements sociaux, dans un arrondissement qui en compte 2,7 %, mettent dans un état pareil les élus de l'opposition.

C'est quand même assez incroyable !

Et je souhaite vraiment, je vous le dit, je souhaite vraiment...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Moi, je parle à mon tour. Laisser finir M. BROSSAT, Monsieur LELLOUCHE !

C'est à M. BROSSAT, maintenant.

M. Pierre LELLOUCHE. - Je m'en fous !

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Oui, cela on a compris. Merci de le reconnaître.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est au président du groupe Socialiste et Apparentés.

Monsieur LELLOUCHE, vous avez besoin d'un micro, allez le chercher ailleurs. Nous sommes en séance du Conseil de Paris et pas en train de faire du cirque.

Monsieur le Président du groupe Socialiste, vous avez demandé la parole ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Je ne sais pas ce qui arrive à nos collègues de Droite ce matin, mais je crois qu'ils ont besoin d'une suspension de séance pour se calmer.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Suspension de séance de trois minutes.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures vingt-deux minutes est reprise à douze heures vingt-trois minutes, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Si chacun veut bien reprendre sa place.

2015 DLH 120 - Réalisation 26-26 bis, rue Saint-Pétersbourg (8e) d'un programme de 84 logements sociaux (25 logements PLA-I, 42 logements PLUS et 17 logements PLS) par la SIEMP. (Suite).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Sommes-nous prêts à voter ce projet de délibération ?

Madame d'HAUTESERRE, j'ai vu votre doigt, on va vous donner la parole.

On va vous donner la parole quand chacun sera assis, et dans le plus grand calme possible.

Nous souhaitons pouvoir entendre Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement.

Vous avez la parole, Madame.

Mme Jeanne d'HAUTESERRE, maire du 8e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Comme vous le savez, ce dossier suscite beaucoup d'intérêt de la part des habitants du quartier Europe, des parents d'élèves et, évidemment, des élus du 8e arrondissement.

La réalisation d'un groupe scolaire dans le quartier de l'Europe est une nécessité reconnue par la Maire de Paris qui a acté sa construction lors de l'inscription dans le P.I.M. 2014-2020. Maintenant, je reviens à la DLH 120.

Consciente du faible contingent de logements sociaux et de l'augmentation forte de la demande des habitants du 8e qui recherchent un logement de catégorie intermédiaire dans le parc social, alors que le parc locatif privé leur est devenu inaccessible et que l'insertion des logements de catégorie intermédiaire, de type P.L.S., est une nécessité dans ce secteur de l'arrondissement, et que l'insertion d'équipements publics, de type crèche ou halte-garderie, devraient contribuer au développement du mieux-vivre ensemble dans ce quartier, je souhaite évidemment que, dans l'esprit d'une véritable mixité sociale, la parcelle de l'I.N.P.I, puisse compter une trentaine de logements P.L.S., complétée par une vingtaine de logements P.L.I., le reste de la parcelle étant composée de logement PLUS et P.L.A.-I.

Enfin, que les locaux de bureaux projetés puissent inclure un équipement public, de type crèche ou halte-garderie, et que la chapelle existante soit aménagée en médiathèque.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame d'HAUTESERRE.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je remercie Mme d'HAUTESERRE pour son intervention qui, vous l'aurez remarqué, est d'une autre tonalité que les deux interventions précédentes.

Mme d'HAUTESERRE a eu raison de rappeler l'engagement de la Maire de Paris. Engagement de la Maire de Paris inscrit dans le P.I.M. qui vise à créer une école dans le quartier Europe, et c'est évidemment un engagement que nous tiendrons. Quant à - et là on aura peut-être une nuance - quant à l'équilibre de l'opération, l'équilibre social, nous considérons que le programme tel qu'il est prévu, et qui nous permet d'avoir 25 P.L.A.-I., 42 PLUS et 17 P.L.S., est un programme équilibré, et qui vivra bien, et qui permettra à des populations différentes, qui ont des revenus différents, de bien vivre ensemble et nous aurons sans doute l'occasion d'en rediscuter, mais je crois que, tel qu'il est prévu, ce programme garantit une mixité sociale qui, je crois, peut nous rassembler.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 120).

2015 DLH 122 - Transformation du Foyer de Travailleurs Migrants en résidence sociale 46/50 rue de Romainville (19e) - Modification de la participation et de la garantie de la Ville de Paris sollicitée par EMMAÜS Habitat.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 122 relatif à la transformation d'un foyer de travailleurs migrants en résidence sociale dans le 19e.

Madame KONÉ, vous avez la parole, pour 5 minutes maximum.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la Ville de Paris compte 49 foyers de travailleurs migrants. Le plan de réhabilitation de ces foyers a été lancé en 2005 et, depuis, au moins la moitié ont été réhabilités ou sont en cours de réhabilitation.

Concernant le foyer de la rue de Romainville, qui va être à son tour transformé en résidence sociale, les derniers résidents ont quitté le foyer il y a environ deux mois. Les résidents sont donc actuellement dans des logements temporaires dans Paris et le début des travaux est prévu pour septembre prochain.

Les délégués du foyer ont participé activement aux négociations, parfois difficiles, avec le gestionnaire, en particulier durant la période de relogement des résidents et des surnuméraires pour veiller à ce que cela se passe dans les meilleures conditions.

Ils espèrent donc continuer à participer au processus de réhabilitation, jusqu'à la fin des travaux. En effet, la concertation est indispensable durant toute la durée des travaux, avec des visites du chantier dès que cela sera possible et tel que cela a pu se faire dans d'autres résidences, comme la résidence Fontaine au Roi, située dans le 11e arrondissement, ou Fort de Vaux dans le 17e.

Ces visites permettent de maintenir le dialogue et la concertation sur la mise en œuvre de ces travaux.

Ainsi, les nombreuses réhabilitations qui ont eu lieu dans Paris, tout comme celles en cours dans le foyer rue Romainville, ont démontré des carences importantes en matière de concertation.

Sur ce foyer, rue de Romainville, les résidents ont découvert, lors de la présentation des plans, qu'aucune de leurs revendications n'avaient été prises en compte. La cuisine collective a été supprimée et seule une salle collective de 54 mètres carrés a été maintenue, alors que les résidents en demandaient au moins trois.

Le constat, ici encore, est qu'une limitation stricte des pratiques et des modes de vie collective et solidaire est opérée. Or, dans une période où nous essayons de recourir davantage à des formes de solidarité, ce mode de vie collectif constitue peut-être un modèle d'organisation sociale qui donne à réfléchir à la manière dont nous pourrions recourir à des pratiques visant le collectif au lieu de prioriser l'individu.

Je suis déjà intervenue à un Conseil précédent sur une délibération qui concernait un autre foyer de Paris. M. BROSSAT m'avait alors répondu que la Majorité était sensible aux besoins des résidents de nos foyers mais, malheureusement, ce point reste peu visible sur le terrain.

En effet, la demande de maintien des espaces collectifs des résidents des foyers répond à un besoin essentiel de maintenir l'existence d'activités d'intérêt collectif et social. Ces espaces collectifs polyvalents, à la fois espaces de réunion, d'activités associatives, d'accès au droit, de lieu de culte, de discussion, de restauration, de formation, sont bien des lieux d'échange et de convivialité.

Nous savons aujourd'hui que ces espaces sont des outils en faveur du lien social, de l'insertion professionnelle et de l'intégration de ces populations migrantes et, par conséquent, nous devons les préserver.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame KONÉ.

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole pour lui répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Fatoumata KONÉ.

Le projet de délibération DLH 122 est relatif à la transformation du foyer de travailleurs migrants, situé au 46-50 rue de Romainville dans le 19e, en résidence sociale. Il me donne l'occasion d'insister sur l'importance des réhabilitations lancées à Paris dans le cadre du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, mais aussi sur la nécessité de comprendre les demandes des résidents dans le cadre de ces restructurations.

L'Exécutif tient à ce que les demandes et les besoins des résidents puissent être entendus et, dans la mesure du possible, pris en compte lors du processus de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants.

Le plan ambitieux d'amélioration des conditions d'hébergement des travailleurs migrants, engagé dès 2005 par la Ville, et il y avait du travail dans ce domaine, ce plan doit se dérouler dans la concertation avec les résidents et leurs représentants, afin que les résidences livrées puissent correspondre, autant que possible, à leurs aspirations.

Ici, et c'est l'objet de ce projet de délibération, le bâtiment dégradé du foyer Romainville, qui comportait 184 lits, laissera place en 2017 à une résidence neuve comportant 153 logements en P.L.A.-I.

Les résidents ont déjà été relogés pour permettre à l'opération d'avoir lieu.

Au-delà du processus de relogement des résidents, le début des travaux était aussi dépendant de deux éléments :

- d'une part, du relogement du personnel résidant sur le site de Coallia, le gestionnaire. Ce sera chose faite ce vendredi soir.

- d'autre part, il s'agissait de reloger la communauté chrétienne des Africains. Elle occupe, en effet, un local à l'arrière de la parcelle et réintégrera le nouveau bâtiment dans le cadre d'une dation consentie par le diocèse de Paris, propriétaire d'une partie du site.

Les derniers éléments de cette dation sont en cours de finalisation et une signature devrait pouvoir intervenir d'ici le 15 juillet.

Compte tenu du nombre de personnes reçues par cette église, la superficie nécessaire au relogement temporaire n'a pu être trouvée dans le patrimoine intercalaire de la Ville, ni chez le maître d'œuvre Emmaüs Habitat. Afin de pouvoir effectuer les travaux au plus vite sur ce site très dégradé, une situation pénible à la fois pour les résidents et les riverains, un local a été finalement trouvé en pied d'immeuble, un immeuble Elogie, situé au 157 boulevard Sérurier.

Ainsi, Emmaüs Habitat va démarrer les travaux sur le site du foyer dans les jours à venir et je vous invite à voter ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BROSSAT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 122.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 122).

2015 DLH 124 - Location par bail emphytéotique à Paris Habitat - OPH de divers groupes immobiliers - Réalisation d'un programme de conventionnement de 2.397 logements sociaux par Paris Habitat - OPH.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 124 relatif à la réalisation d'un programme de conventionnement de 2.397 logements sociaux par Paris Habitat - OPH.

Mme NAHMIAS va commencer à en parler, pour un temps maximum de 5 minutes.

Il s'agit de Paris Habitat !

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, dans le Programme local de l'habitat, P.L.H., vous avez souhaité porter entre 7.000 à 7.500 le nombre de logements sociaux annuellement produits par la Ville. Un objectif beaucoup trop ambitieux : vous ne pouvez pas le réaliser et vous le savez pertinemment.

Alors, au lieu d'avouer votre échec, vous avez trouvé une autre solution : le conventionnement. Une tromperie, un leurre !

Ce conventionnement massif va concerner de nombreux locataires de "Paris Habitat", dont plusieurs d'entre eux avaient vu leurs conditions de logement se détériorer depuis dix ans, quand la SAGI a été intégrée à Paris Habitat.

Pourtant, en 2005, ils ont tous bien reçu le courrier de Bertrand DELANOË leur précisant qu'ils resteraient dans un logement du type intermédiaire et non dans un P.L.S., un PLUS ou un P.L.A.-I.

Or, aujourd'hui, pour atteindre vos quotas, vous prenez la décision de conventionner et de basculer leurs logements vers la réglementation applicable aux logements sociaux.

Alors, pour faire passer la pilule, vous leur promettez des travaux, attendus depuis dix ans, une écoute active et mise en place d'une baisse des loyers. Bref, c'est Noël pendant la canicule !

Mais personne n'est dupe et tout le monde est inquiet.

Rappelez-vous, Monsieur BROSSAT : 300 personnes présentes au conseil de quartier Champerret présidé par M. Jean-Didier BERTHAULT ; 200 personnes présentes à la mairie du 17e avec Brigitte KUSTER, pour manifester leur inquiétude.

Si certains s'imaginent déjà payer un loyer divisé par deux, à 6 euros du mètre carré au lieu de 12, d'autres vont avoir la douche froide, et vous le savez pertinemment, avec un surloyer qui s'ajoutera au loyer existant. Et d'autres, pire, dont les revenus sont deux fois plus élevés que les plafonds P.L.A.-I. ou PLUS, se verront alors exclus de leur logement.

Est-ce cela le droit au logement ?

Vous imposez de la mixité aux forceps, alors que la mixité, elle existe déjà : un maître d'école, un entrepreneur, un infirmier, des salariés, des fonctionnaires, des cadres. Ce sont des gens aux revenus modestes. La mixité sociale, c'est cela aussi et cela existe déjà.

Donc, ce que vous mettez en place, ce n'est pas de la mixité, Monsieur BROSSAT, mais c'est de "l'extrémixité" qui ne satisfait personne, sauf vos chiffres en fin de tableau.

Je ne dis pas qu'il ne faut pas aider les plus en difficulté, bien au contraire, mais pas au détriment d'autres familles.

Par le conventionnement, vous ne faites que précipiter les ménages à revenus moyens à franchir le périphérique pour s'installer sur Levallois, Clichy ou Asnières. Ce n'est pas une bonne opération pour Paris. Vous excluez de nos quartiers de Paris les ménages à revenus moyens, pour les remplacer par des ménages à revenus modestes, P.L.S. et PLUS, et même les ménages à revenus très modestes, sous plafond du P.L.A.-I.

Je suis même choquée que vous réserviez l'attribution de 30 % des logements PLUS aux ménages sous plafond de réserve P.L.A.-I.

C'est-à-dire que non seulement vous ne respectez pas le principe de concordance entre le niveau de ressources et le niveau de loyer mais, en plus, quatre mois après son adoption, vous dérogez déjà aux prescriptions que vous avez établies dans le Programme local de l'habitat. Vous aviez prévu dans le P.L.H. et pour les zones déficitaires en logement social une répartition de 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS et 30 % de P.L.S.

Pas de logements intermédiaires, évidemment, mais de là à surclasser les ménages très modestes, c'est insensé !

Paris mérite mieux comme mode de gestion. Ce dont Paris a besoin, c'est d'une politique de logement à l'échelle de la métropole, avec la construction de logements sociaux et intermédiaires et à loyer libre. Construire plutôt que conventionner ; construire le Grand Paris du logement !

Ce n'est pas tant le périmètre du parc social qu'il faut augmenter car il ne permettra jamais de loger tous ceux qui peuvent y prétendre. Ce qu'attendent les Parisiens, c'est de voir l'offre globale de logements augmenter à Paris. Par le conventionnement, vous agissez à périmètre constant alors que la demande augmente. Vous créez les conditions pour maintenir des prix élevés à l'achat et à la location. Ils ont doublé en 15 ans.

Pour toutes ces raisons, les membres du groupe UDI-MODEM voteront contre ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAHMIAS.

Monsieur BERTHAULT, vous avez la parole.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Ma collègue Valérie NAHMIAS l'a rappelé. Pour accompagner ce projet de délibération, nous avons souhaité que des réunions tripartites soient organisées entre "Paris Habitat" représenté par M. MADEC, la Mairie de Paris représentée par Ian BROSSAT et la mairie du 17^e arrondissement.

Ces logements vont être conventionnés sur un conseil de quartier que j'ai l'honneur de présider depuis 2001. Je dois vous dire que des réunions publiques dans un conseil de quartier, j'en ai fait un certain nombre. Je n'avais encore jamais vu, de la part de la population, une telle mobilisation sur un même sujet, c'est-à-dire 500 personnes en deux réunions. Jamais.

Monsieur BROSSAT, pendant ces 2 réunions, vous m'avez convaincu que vous n'écoutez jamais rien ni personne. Comment pouvez-vous, après avoir entendu ce que vous avez entendu et après avoir vu les habitants dans leur environnement, avec leurs problématiques quotidiennes, continuer à persister dans cette politique de conventionnement ?

Vous avez donné un argument tout à l'heure à mes autres collègues qui intervenaient sur le sujet, qui était celui de la construction, en tout cas de la répartition de logements sociaux. Comment pouvez-vous appliquer dans ce quartier du 17^e arrondissement cette même théorie, alors qu'à quelques centaines de mètres à peine le nouveau quartier des Batignolles va voir 3.500 logements se construire, dont 55 % en logements sociaux ? C'était sous la précédente mandature, car depuis le début de votre mandature vous ne construisez plus rien, vous reconventionnez, vous transformez, vous préemptez, mais en tout état de cause, aucune construction nouvelle.

Et là, 4.000 logements, 2.300 dans ce projet de délibération, mais au total ce sont 4.000 logements concernés qui passaient d'un logement intermédiaire, d'un loyer libre, à des logements sociaux. Vous avez entendu les témoignages des habitants pendant ces deux réunions. Le nombre d'habitants qui vous ont dit, en découvrant les plafonds des logements sociaux, qu'ils n'avaient pas les moyens de pouvoir acquérir un logement à Paris ou se loger dans le parc privé et qu'ils avaient besoin aujourd'hui d'avoir une offre qui leur permette d'habiter et de continuer à habiter Paris pour ne pas poursuivre cet exode de la classe moyenne que nous connaissons année après année.

Valérie NAHMIAS a rappelé la lettre de Bertrand DELANOË. Au-delà des modalités techniques de cette lettre qui s'engageait à ne pas revenir sur cette politique de logement qui était celle de la S.A.G.I., vous avez bien compris que c'est la parole du politique et la parole de la Ville qui est en cause. Ce que les habitants ne comprennent pas aujourd'hui, c'est que la Ville, en une mandature, puisse changer d'avis et revienne sur cette décision. Ils ne vous font donc pas confiance quand vous leur dites que cette politique de conventionnement va leur être bénéfique, qu'ils vont voir des travaux, des loyers baisser. Comment pourraient-ils vous faire confiance alors que la Ville leur a menti il y a moins de 10 ans ? Vous voyez, il y a la crédibilité et, entre les deux réunions, il y a eu quelque chose de nouveau : le projet de délibération. Nous avons fait une réunion sans le projet de délibération et une réunion avec le projet de délibération.

A la réunion sans le projet de délibération, c'était formidable. Mesdames, Messieurs les habitants, répondez à l'enquête de ressources qui est facultative, mais on vous a tellement incité à le faire par des moyens que l'on pourrait contester, qu'aujourd'hui on vous demande, par cette enquête, de pouvoir accéder à la répartition des logements sociaux pour savoir dans quelle catégorie on place le P.L.A.-I., le PLUS et le P.L.S.

Puis, on attend 10 jours et l'on fait une deuxième réunion. Le problème, c'est qu'avant la deuxième réunion, le projet de délibération est déjà édité et le conventionnement est réparti : 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS, 30 % de P.L.S., c'est-à-dire ce qui était prévu depuis l'origine. Comme par hasard, cela tombe impeccablement avec les réponses que vous avez obtenues.

Franchement, si vous ne vous foutez pas de notre figure, pour rester poli, Monsieur BROSSAT, avec ces arguments !

Je voudrais quand même vous dire que, sur cette convention, on parle du plafond de ressources et on parle de la politique qui doit être établie pour le logement intermédiaire. Il est dit d'ailleurs en dernière page que 30 % au moins des logements PLUS devront être attribués à des personnes sous plafond de ressources P.L.A.-I.

Vous voyez bien aujourd'hui que si vous êtes amenés à conventionner de cette façon, c'est pour exactement faire ce que M. MADEC a confirmé pendant la réunion, à savoir qu'une fois que les logements seront conventionnés, pour les habitants et pour les locataires actuels, cela ne changera peut-être pas grand-chose, mais pour ceux qui veulent accéder à un logement social, ce sera quasi impossible puisqu'ils ne seront pas dans les critères et que vous ne pourrez pas passer ensuite d'un P.L.S. à un PLUS, d'un PLUS à un P.L.A.-I. parce qu'une fois que c'est conventionné, on ne peut pas revenir sur cette répartition.

Monsieur BROSSAT, vous assumez votre idéologie, vous assumez votre politique, vous assumez votre sectarisme. Nous, on assume de défendre les classes moyennes pour qu'elles puissent continuer à vivre à Paris.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Ce projet de délibération porte sur le conventionnement de plusieurs centaines de logements appartenant à "Paris Habitat" dans le 17^e arrondissement. Je confirme avoir participé à deux réunions publiques dans le 17^e arrondissement, car il est logique, quand un programme comme celui-là est prévu, de discuter avec la population concernée.

Nous avons effectivement souhaité conventionner massivement les logements à loyer libre dépendant de nos bailleurs sociaux. Nous avons décidé de le faire pour trois raisons. Je vais essayer de les expliciter ici.

La première raison, c'est que les Parisiens ne comprennent pas que les bailleurs sociaux de la Ville de Paris possèdent plusieurs milliers de logements qui ne sont pas à proprement parler des logements sociaux. Il est par conséquent nécessaire de clarifier la nature de ce parc. Les logements qui dépendent des bailleurs sociaux doivent être des logements sociaux, ce qui va avec un certain nombre de droits, mais aussi un certain nombre de devoirs pour les locataires. Parmi ces devoirs, il y a effectivement la transparence sur les revenus.

Le deuxième élément qui nous a conduits à faire le choix du conventionnement massif de logements situés dans l'ouest et le centre de Paris, c'est qu'il s'agit d'une mesure de justice sociale. Pour une raison toute simple, dès lors que ces logements sont conventionnés, nous pouvons réaliser des enquêtes sur les revenus, des enquêtes ressources, qui sont des enquêtes annuelles qui nous permettent d'avoir la transparence sur les revenus des familles qui vivent dans ces logements. Cela nous permettra une chose très simple : c'est qu'il y aura au fond trois catégories de ménages.

Il y aura d'abord ceux majoritaires qui ont des petits revenus et qui, grâce au conventionnement, verront leur loyer diminuer. C'est donc une bonne nouvelle pour leur pouvoir d'achat. Il y a des ménages qui ont des revenus un peu supérieurs. Ceux-là verront leur loyer actuel maintenu.

Enfin, et je l'assume aussi, le conventionnement nous permet de mettre un terme à un certain nombre de situations qui sont parfaitement anormales. J'ai en tête, par exemple, dans le cadre de l'enquête ressources que nous avons réalisée sur le groupe Berthier, situé dans le 17^e arrondissement, un célibataire gagnant 20.000 euros par mois qui bénéficie aujourd'hui d'un logement "Paris Habitat". J'assume que lorsqu'on gagne 20.000 euros par mois, on a le droit de vivre, de vivre à Paris, mais pas dans un logement qui dépend de "Paris Habitat". Voilà. Cela fait partie des règles. Je crois que les Parisiens comprennent très bien que lorsque l'on gagne 20.000 euros par mois et que l'on est célibataire, on n'appartient pas vraiment à la classe moyenne, ou alors on n'a pas la même définition de la classe moyenne, et on a vocation à quitter le parc de nos bailleurs sociaux.

J'en viens à un troisième élément. C'est que le conventionnement nous permettra enfin de dégager des subventions pour réaliser des travaux très importants qui amélioreront le cadre de vie des habitants. Dans le groupe Berthier qui est concerné par ce projet de délibération, il y aura des travaux à raison de 35.000 euros par logement. Dans le groupe Courcelles, ce sera 26.000 euros par logement et dans le groupe Gouvion-Saint-Cyr, ce sera 34.000 euros par logement.

Bref, pour l'immense majorité des locataires qui vivent dans ces logements, c'est une bonne nouvelle pour leur pouvoir d'achat et une bonne nouvelle pour leur cadre de vie.

Pour finir, je n'accepte pas qu'on oppose notre politique de conventionnement ou de préemption à la politique de construction nouvelle. D'ailleurs, j'ai en tête le débat que nous avons eu au Conseil de Paris sur le protocole d'accord avec la S.N.C.F. qui nous permettra de construire, en construction neuve, 6.600 logements dans cette mandature. 13.000 logements à l'issue de la réalisation de ce plan. J'ai aussi en tête le vote du groupe "Les Républicains" qui s'est abstenu sur ce projet de délibération qui, je le répète, nous permettra de construire 13.000 logements neufs.

Oui, nous conventionnons, nous préemptons, mais nous faisons aussi de la construction neuve. C'est ainsi que l'on résoudra le problème du logement dans cette ville.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BROSSAT, pour ces paroles de sagesse.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 124).

2015 DLH 135 - Réalisation de logements sociaux 232, boulevard Pereire (17e) - Modification de la garantie de la Ville (87.000 euros) sollicitée par FREHA pour 2 logements P.L.A.-I.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 135 relatif à la réalisation de logements sociaux 232, boulevard Pereire (17e).

La parole est à M. BOULARD qui intervient pour cinq minutes.

M. Geoffroy BOULARD. - Madame la Maire, chers collègues, je voulais rappeler la position du Conseil du 17e arrondissement qui s'est opposé, une fois n'est pas coutume, serais-je tenté de dire, à la réalisation de logements d'insertion sociale dans ce quartier, confiés à l'association "FREHA" qui ne remplit pas, selon nous, toutes les conditions pour mener à bien ce projet.

En effet, dans le cadre d'un autre dispositif, "Louez solidaire", le 17e arrondissement vit actuellement avec l'association "FREHA" une expérience particulièrement désastreuse pour les habitants voisins d'un locataire à l'origine de nuisances intolérables dans un des immeubles gérés par ce bailleur associatif.

Vous l'aurez compris, notre insatisfaction actuelle sur la gestion locative de ce bailleur motive notre vote défavorable.

Alors franchement, plutôt que de salir la mémoire d'un homme d'Etat, Monsieur BROSSAT, revoyez "FREHA".

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - M. BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous, Madame la Maire.

Il s'agit d'un projet de délibération qui porte sur la production de deux logements sociaux. Deux logements sociaux ! Au 232, boulevard Pereire.

Et M. BOULARD me dit : une fois n'est pas coutume, je m'oppose à cette production de logements sociaux. Il me semble quand même qu'à chaque fois que j'ai entendu M. BOULARD intervenir sur des projets de délibération qui relèvent de la Direction du Logement et de l'Habitat - il y en a d'autres d'ailleurs -, c'était pour s'opposer à la production de logements sociaux. Je constate en tout cas que vous faites preuve d'une certaine constance. Ce n'est pas : une fois n'est pas coutume, c'est comme d'habitude, vous vous opposez à la production de logements sociaux, en l'occurrence dans votre arrondissement, le 17e.

Quant aux propos qui ont été tenus sur "FREHA", qui est un bailleur social associatif, je trouve que ces propos sont très injustes. Pour avoir à nouveau rencontré les responsables de "FREHA", je veux saluer leur professionnalisme, leur capacité à régler des problèmes quand ces problèmes se posent. Je crois que, plutôt que

d'invectiver un bailleur social associatif qui fait un travail très conséquent auprès de populations qui sont très en difficulté, on devrait plutôt rendre hommage au professionnalisme de ces hommes et de ces femmes.

Enfin, je veux bien qu'on pointe une famille ici qui vit en logement social et qui poserait un certain nombre de problèmes, mais je connais aussi beaucoup de familles qui vivent dans le parc privé, qui parfois ont des revenus très conséquents et qui posent de temps en temps de gros problèmes de voisinage. Quand ce sont d'elles qu'il s'agit, on ne parle pas d'elles de la même manière.

Je vais vous le dire, cela n'est pas correct. Ce n'est pas correct de parler comme cela de familles qui, oui, ont des difficultés, qui, oui, de temps en temps peuvent traverser une période difficile mais qu'on n'a pas vocation à stigmatiser comme vous venez de le faire.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 135.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 35).

2015 DLH 146 - Location de l'immeuble 14, rue Sauffroy (17e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DLH 146 relatif à la location de l'immeuble 14, rue Sauffroy dans le 17e.

M. Geoffroy BOULARD. - Monsieur le Maire, chers collègues, conformément au vote du Conseil d'arrondissement, nous voterons contre ce projet de délibération....

Mais écoutez la suite.

Contraire aux engagements bien vite bafoués...

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - M. BOULARD a pris la parole sans qu'on la lui donne, mais vous avez raison, c'était à vous.

Continuez.

M. Geoffroy BOULARD. - Bien vite bafoués par la Ville.

Vous vous souvenez de ces engagements inscrits dans le P.L.H. qui promettaient de consulter au préalable les mairies d'arrondissement sur les futures réalisations de logements sociaux dans les quartiers.

Plus globalement, nous déplorons la poursuite d'opérations d'acquisition conventionnement, projet de délibération après projet de délibération, car elles ne contribuent ni à résoudre la crise du logement, car elles ne créent pas de nouvelles offres de logement mais elles favorisent le remplacement d'une population par une autre, ni à améliorer la mixité sociale car les préemptions sont souvent réalisées dans des quartiers déjà largement concentrés en logements sociaux. Comme c'est le cas dans ce projet de délibération qui concerne le quartier des Epinettes.

Cette politique est purement dogmatique, anti-économique, elle n'est pas à la hauteur de la vision que l'on se fait de Paris et du Grand Paris.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est à M. BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Une fois n'est pas coutume, M. BOULARD s'oppose à la production de 9 logements sociaux au 14, rue Sauffroy dans le 17e arrondissement. On ne va pas s'étendre plus que cela. Nous avons nos engagements, nous y sommes fidèles. Vous avez vos obsessions, vous y êtes fidèles. Nous souhaitons

faire du logement social partout dans Paris, et prioritairement dans les arrondissements déficitaires. Le 17e reste un arrondissement déficitaire et je vous propose donc de voter ce projet de délibération.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 146.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DL 146).

2015 DLH 154 - Location de l'immeuble 16, rue Nélaton (15e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous étudions maintenant le projet de délibération DLH 154 relatif à la location de l'immeuble sis 16, rue Nélaton, dans le 15e arrondissement.

C'est Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE qui a la parole, pour 5 minutes maximum.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Madame la Maire.

Avec le 16, rue Nélaton, c'est le 31e immeuble occupé que vous préemptez dans le 15e arrondissement depuis 2008 et la liste s'allonge semaine après semaine, puisqu'il y a quelques jours vous venez de faire main basse sur le 5, rue Auguste-Chabrières.

A ces nouvelles préemptions d'immeubles entiers s'ajoutent les surélévations d'ensembles sociaux, les opérations de conventionnement en masse et maintenant des préemptions d'appartement au sein même des copropriétés, non seulement dans des secteurs en D.P.U.R. mais aussi un peu partout, puisque désormais vous préemptez des appartements à l'unité dans des copropriétés qui ne sont pas impactées par le D.P.U.R. et que vous ne saurez pas gérer.

Je vous rappelle, Madame la Maire, que le 15e compte actuellement plus de 23.000 logements S.R.U. financés et accuse un déficit très préoccupant d'équipements publics, mais aussi d'accompagnement social du fait de l'arrivée de centaines de familles en grande difficulté. Et, en guise de réponse, comme l'ont déploré ce matin Philippe GOUJON et Sylvie CEYRAC, vous nous implantez un C.H.U. pour loger des "sans-papiers" sur un site prévu pour une crèche, et vous nous supprimez des postes d'assistante sociale scolaire.

J'ajoute qu'aux préemptions tous azimuts que subit notre arrondissement, nous venons de découvrir à l'occasion de l'enquête publique portant sur la modification du P.L.U. une liste de 39 immeubles publics ou privés, frappés de réserve pour logements sociaux. Ce qui est scandaleux, c'est que sur la totalité de ces adresses, vous faites l'impasse sur la réalisation de logements intermédiaires que permet pourtant la loi A.L.U.R. et qu'attendent nombre de Parisiens.

Mais quels critères avez-vous pris en compte pour établir cette liste ? Avez-vous informé les propriétaires des immeubles impactés du sort que vous leur réservez ? Pour mémoire, plusieurs de mes collègues du 15e n'oublieront jamais la stupeur et la colère d'un propriétaire privé d'un immeuble de la rue de la Convention, lorsqu'il a découvert lors d'un dépôt de permis de construire que la Ville avait autoritairement frappé son patrimoine d'une réserve de 100 % en logements sociaux.

Je dénonce d'ailleurs la légèreté, voire l'irresponsabilité de ceux qui ont ciblé ces nouvelles réserves, dont certaines se trouvent dans des secteurs déjà très fragiles. Jugez-en par vous-mêmes : vous voulez faire de nouveaux logements sociaux dans le secteur Lefebvre-Bartolomé-Périchaux, déjà plus que saturé. Venez donc, Monsieur BROSSAT, dans ces quartiers avec Jean-François LAMOUR et Philippe GOUJON pour écouter le vécu des habitants de ce secteur qui souffrent de cette sur-densification sociale.

J'en reviens au 16, rue Nélaton sur lequel porte ce projet de délibération. Il s'agit d'un immeuble en pierre de taille, acquis pour plus de 8 millions d'euros hors travaux, avec seulement 4 logements vacants sur les 28. Compte tenu des difficultés que traverse la Ville pour boucler son budget, notre Municipalité ne peut plus se permettre de préempter des immeubles occupés à tout va et à n'importe quel prix, d'autant qu'il s'agit de l'argent des contribuables parisiens. Cette acquisition coûteuse est d'autant moins justifiée que l'immeuble en question se situe en zone non déficitaire de logements sociaux, ainsi que cela est précisé sur la page P.L.U. en ligne sur le site Paris.fr.

J'ajoute que, comme d'habitude, nous ne disposons d'aucune lisibilité sur les conventionnements à venir. En gros, vous nous demandez de voter les yeux fermés alors que la question des répartitions devrait être réfléchie en amont et en concertation avec le maire de l'arrondissement.

Comme d'habitude, nous n'avons pu avoir accès à l'étude conduite par vos services pour justifier cette préemption. Ces informations nous sont d'ailleurs systématiquement refusées depuis le début de la mandature.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération et, à travers lui, nous voterons contre votre politique du chiffre, qui trop souvent se résume à une machine à exclure des classes moyennes déjà bien essorées par la politique gouvernementale.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

A la lumière de ce débat, je pense que la Droite aura un peu de mal à nous expliquer qu'elle n'est pas hostile au logement social puisque sur toutes les...

Excusez-moi de vous le dire.

Sur l'ensemble de ses interventions sur les projets de délibération de la Direction du Logement et de l'Habitat, la Droite vise à s'opposer au logement social. Il n'y en a pas un seul. Il n'y en a pas un seul sur lequel vous soyez intervenus en soutien.

Moi, je crois qu'en politique, on gagne à assumer.

Citez-moi un projet de délibération, un projet de délibération depuis ce matin sur lequel vous soyez intervenus pour dire que vous êtes pour ! Vous êtes contre et vous votez systématiquement contre !

Mais il y a quand même un élément un peu paradoxal, c'est qu'il y a eu quelques préemptions, par exemple, qui sont présentées à ce Conseil, sur lesquelles vous ne vous êtes pas inscrits qui sont des préemptions qui portent sur des immeubles situés dans des arrondissements du Nord et de l'Est parisien, par exemple dans le 18^e arrondissement. Et sur ces projets de délibération, par contre, dans les Conseils d'arrondissement, vous avez voté pour.

Ce que je constate, c'est que vous êtes pour qu'on fasse du logement social dans les arrondissements du Nord et de l'Est qui en comptent déjà un certain nombre, et que vous êtes hostiles à toute politique de développement du logement social dans les arrondissements déficitaires. C'est factuel, ce sont vos votes, assumez-les !

Nous, nous souhaitons aussi faire du logement social dans les arrondissements du Centre et de l'Ouest parisien. Nous assumons, vous n'avez qu'à assumer vos votes !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - menteur, menteur, menteur !

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Vous avez appris un nouveau mot, Monsieur LEGARET ?

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 154).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - La nature et la longueur de nos débats de ce matin ont rendu totalement inaccessible le fait de finir à 13 heures. Nous allons interrompre nos débats et les reprendre à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Mao PENINOÛ, adjoint).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous reprenons la séance.

2015 DLH 27 - Marché de mobilisation du parc privé (Multiloc et Louez Solidaire et sans risque).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 27 relatif à un marché de mobilisation du parc privé, "Multiloc" et "Louez solidaire", sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé l'amendement n° 138.

Je donne la parole tout de suite à Mme Fanny GAILLANNE.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération que nous examinons conforte le dispositif "Multiloc" en ajoutant une prime de reconduction de 1.000 euros à l'issue du bail de trois ans, pour inciter les propriétaires à poursuivre cette démarche, et, à terme, la création d'une plateforme Internet afin de faciliter et fluidifier la relation entre propriétaire, agence et locataire.

Mais rappelons-nous ce qu'est "Multiloc" et quels sont ses avantages ?

Il s'agit d'un dispositif qui vise à remettre sur le marché des logements vacants du parc privé à un loyer inférieur d'au moins 20 % au loyer médian du quartier. La cible de cette mesure, ce sont les jeunes actifs et les ménages qui ont un salaire correct mais qui, pourtant, ont du mal à se loger à Paris.

Ce système s'inspire du principe gagnant-gagnant, tant pour le propriétaire, l'agence et le locataire.

La Droite ne cesse de dire, de manière caricaturale, que notre politique est ciblée sur les populations le plus en difficulté. Ce que nous ne nions pas, car nous souhaitons trouver des solutions de logement pour toutes et tous, quels que soient leurs revenus, mais avec "Multiloc", ce sont bien ceux que l'UMP nous reproche d'oublier qui sont visés.

Nous le redisons : contrairement à certains, nous ne sommes pas sur la voie d'une quelconque spoliation des propriétaires mais sur une intervention publique nécessaire quand le marché libre à Paris a fait exploser les prix d'achat comme les prix de location.

Un Paris pour toutes et tous se construit peu à peu. Et ce que nous ne voulons pas, c'est le statu quo, l'immobilisme, laisser fonctionner la seule loi du marché. A Paris, elle ne régule rien, c'est l'intervention publique qui remet un peu d'équité dans un système si inégalitaire que la relation du propriétaire au locataire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est la deuxième fois que nous sommes amenés à nous prononcer sur ce nouveau dispositif "Multiloc".

Nous prononcer, d'ailleurs, est un bien grand mot : vous nous demandez de voter, alors même que le marché a d'ores et déjà été lancé. Après avoir communiqué mardi sur votre satisfaction de voir que la tour Triangle allait se faire, alors que le nouveau vote, sur lequel nous ne reviendrons pas, n'avait pas eu lieu, cela nous paraît, encore une fois, faire peu de cas de l'importance de notre Assemblée.

Vous semblez, vous et votre adjoint en charge du logement, très fiers de ce dispositif.

Comme vous le savez, nous ne partageons pas ce satisfecit, et c'est peu de le dire !

Par rapport au vote de lancement du principe du dispositif en mars dernier, peu de choses ont changé.

Pour commencer par le positif, nous sommes satisfaits d'avoir été entendus et qu'un opérateur commun soit chargé de la captation de logements à la fois pour "Multiloc" et pour la poursuite de "Louez solidaire et sans risque".

"Louez solidaire", qui existe maintenant depuis plusieurs années, a d'ores et déjà fait les preuves de son utilité et de son bon fonctionnement.

Nous nous félicitons de voir que nous souhaitons collectivement sa montée en charge. Cependant, encore une fois, nous espérons que tout sera fait pour que "Multiloc" n'entre pas en concurrence avec "Louez solidaire", qui nous semble bien plus prioritaire, compte tenu de l'intérêt de favoriser la sortie de l'hébergement hôtelier de familles en difficulté.

Voilà pour le point de satisfaction.

Sur le reste, nous avons été surpris qu'en plus des multiples primes déjà présentées en mars, une autre se soit glissée dans ce nouveau projet de délibération : les propriétaires pourraient ainsi bénéficier d'une prime de 1.000 euros, s'ils reconduisent au bout de trois ans leur participation au dispositif.

Pour un appartement de 50 mètres carrés, loué 920 euros, soit à 20 % en dessous du marché dans les arrondissements comme le 14e, où le loyer médian est de 24 euros au mètre carré, cela veut dire que la Ville compense près de cinq mois de différentiel de loyer. C'est encore un cadeau conséquent pour des propriétaires déjà largement aidés grâce à "Multiloc".

Nous avons donc déposé un amendement afin que les multiples primes du dispositif soient supprimées : prime de mise en gestion pour les agences immobilières, prime d'entrée dans le dispositif et prime de reconduction. Les aides aux travaux nous semblent déjà amplement incitatives pour des propriétaires dont nous ne savons toujours pas quelle est la raison rationnelle qui les pousse à avoir des logements vacants dans le contexte parisien de tension du marché immobilier que nous connaissons.

Nous l'avions déjà dit, aucune étude récente n'a été réalisée pour comprendre les raisons de la vacance. En outre, si des aides aux travaux supplémentaires seront accordées pour les logements vides depuis plus de six mois, vous n'avez pas souhaité sortir du dispositif les autres logements, à savoir ceux qui se trouvent simplement entre deux locataires.

Bref, vous créez, avec 2 millions d'euros, et ce n'est pas rien, un effet d'aubaine non négligeable pour les propriétaires.

Quant aux agences immobilières, nous rappelons ici une nouvelle fois que nous ne comprenons pas bien pourquoi vouloir leur donner de l'argent public pour qu'elles fassent leur travail. Nous avons demandé, au mois de mars, à être associés à la réalisation du cahier des charges.

Force est de constater que cela n'a pas été le cas.

Le déni démocratique dont vous faites preuve est pour le moins choquant.

Pourquoi, encore une fois, nous demander notre avis, si tout est déjà bouclé dans les couloirs des étages de l'Hôtel de Ville et avec la Fédération nationale des agences immobilières ?

Bref, vous le voyez, nos inquiétudes de mars n'ont pas été levées. Elles se sont même renforcées pour une part. Cependant, dans la mesure où le lancement de ce marché prolonge le dispositif de "Louez solidaire", nous ne pouvons voter contre.

Nous nous abstenons donc.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce dispositif vise à favoriser la mise en location des appartements vacants depuis plus de six mois par le financement de travaux et vise à favoriser un loyer modéré, 20 % inférieur au loyer médian constaté, moyennant un système de garantie de loyer.

Suite à l'adoption en février dernier de la délibération DLH 26 prévoyant le cadre global du dispositif, la délibération DLH 27 autorise donc la passation de marché pour la prospection de logements locatifs parisiens correspondant à l'offre "Multiloc", instaure une prime de reconduction qui est une bonne prime de 1.000 euros en faveur des propriétaires bailleurs qui reconduisent leur participation au dispositif Multiloc au terme de leur engagement de 3 ans, adopte la convention cadre qui sera signée avec les agences immobilières qui souhaitent capter et gérer des logements pour le compte du même dispositif Multiloc.

Le Conseil de Paris prévoit enfin, par le projet de délibération DASES 398 G d'entériner le dispositif de médiation locative créé en 2009, et d'ailleurs au succès très limité puisqu'il n'y a eu que 1.250 locations en 5 ans, qu'il remplace donc. Les propriétaires qui bénéficiaient de ce dispositif seront donc incités à confier leur logement en gestion à l'un des opérateurs conventionnés dans le cadre de Louez solidaire, si ce logement répond au critère de superficie du dispositif ou de Multiloc.

Alors certes, si on peut s'interroger sur la réalité du parc de logements vacant à Paris, si on prend en compte les prix de l'allocation dans le parc privé à 29 euros le même carré, le taux d'effort des ménages parisiens en 2009 pour le logement, qui est de 34 %, il me semble que le dispositif Multiloc vise justement les propriétaires de logements vacants, à remettre en location leur logement. Ceci permet de créer un appel d'air dans l'offre locative parisienne. En effet, le nombre de logements vacants à Paris, s'il diffère entre les quartiers, reste important.

D'autre part, le dispositif s'adresse aux locataires de revenu moyen, donc aux classes moyennes, aux classes moyennes supérieures, aux classes intermédiaires qui disposent dans le cadre de ce dispositif d'un loyer modéré, c'est-à-dire 20 % inférieur au loyer médian. Il me semble que tout ceci va dans le bon sens.

Lors de la discussion sur le projet de délibération relatif à la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires au Conseil de Paris de février 2015, Yves POZZO di BORGIO a eu l'occasion de soutenir le dispositif Multiloc comme moyen de lutter contre les logements vacants. Le groupe UDI-MODEM avait soutenu la DLH 26, qui fixe les conditions de mise en place du dispositif Multiloc.

Donc, il aura fallu attendre un adjoint au logement communiste, et pas des moindres, pour qu'une délibération prenne enfin en compte, en matière de logement, les propriétaires parisiens. Il n'était pas trop tôt ni trop tard, ce qui permet enfin, à l'heure de l'encadrement des loyers, de libérer, de desserrer un peu l'étau dans lequel se trouve le marché immobilier parisien.

En plus d'adosser à ce dispositif un partenariat public/privé, comme quoi les conversions les plus tardives sont souvent les meilleures, il ne faut pas désespérer de Billancourt.

Aussi, en cohérence avec les votes du groupe UDI-MODEM sur ce sujet, nous voterons le dispositif Multiloc tout en restant extrêmement vigilant sur le bilan le jour venu.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues,

Au mois de mars dernier, vous nous aviez présenté le principe de Multiloc, un projet de remise sur le marché d'un certain nombre de logements vacants qui pourraient être destinés aux classes moyennes.

Le principe était tout à fait louable et nous en avons approuvé la philosophie puisque nous avons même présenté ce projet lors des municipales dans notre programme en 2014 sous le nom de bail solidaire. Néanmoins, les contours à l'époque, en mars, sont restés flous, si flous que nous n'avions pas pu approuver cette initiative.

Aujourd'hui, avec ce nouveau projet de délibération, les modalités sont plus claires.

Premièrement, il s'agit tout d'abord d'un véritable partenariat public/privé avec les réseaux des professionnels, dans un premier temps avec ceux des administrateurs de biens, et quand la plate-forme sera mise en place, avec les agences de transaction. Le professionnalisme reconnu de ces réseaux est un avantage très important pour la réussite de cette opération.

Deuxièmement, il s'agit ensuite d'un dispositif qui pourrait être gagnant-gagnant. Car les aides proposées pour la réalisation de travaux peuvent neutraliser la baisse du loyer prévu à 20 %. Sur 3 ans, chacun peut s'y retrouver, même si le dispositif me paraît totalement exclu pour les grands appartements. A partir de 3 pièces, Multiloc ne

fonctionnera pas. Les premières simulations que nous avons réalisées destinent plutôt ce projet aux petits appartements, studios et deux-pièces.

Cette incitation peut donc encourager certains propriétaires, qui jusqu'alors avaient plutôt tendance à abuser des tensions du marché parisien pour ne pas faire le minimum de travaux, à précisément réaliser ces travaux. Je pense aux petits travaux d'entretien.

Troisièmement, vous instaurez une reconduction tacite au-delà de 3 ans avec une prime de 1.000 euros qui va sécuriser le bailleur, en indiquant que la Ville poursuivra le dispositif, même si cette aide demeure insuffisante. Cette nouvelle disposition est très importante car elle est un facteur de sécurisation du dispositif que nous avons réclamé.

Il est possible que ce dispositif, en période de croisière, permette de remettre sur le marché plusieurs centaines de logements par an. Mais, ne nous y trompons pas, Multiloc restera un dispositif marginal, qui ne permettra pas de compenser les dizaines de milliers de logements destinés aux classes moyennes que vous avez détruits avec vos conventionnements massifs.

J'ajoute que la mise en place de l'encadrement des loyers, au 1er août prochain, et votre volonté affichée de vouloir augmenter la taxe sur les logements vacants en acceptant au mois de mars un vœu du groupe Communiste, sont des signaux extrêmement négatifs que vous envoyez aux acteurs du logement.

C'est la carotte et le bâton. Une carotte avec Multiloc, un bâton, un bâton massue avec un festival de mesures punitives.

D'un côté, on aide et on instaure un partenariat avec les professionnels, de l'autre, on accentue les mesures punitives déjà expérimentées en 1981 et 1989 ; on en connaît les résultats.

La loi Quillot a provoqué une baisse de la construction de 35 %. Ne nous y trompons pas, les mêmes causes produiront les mêmes effets.

Alors nous souhaitons bonne chance au dispositif Multiloc, que nous soutiendrons, mais qui ne pourra donner tous ses effets qu'en 2017, date à laquelle une nouvelle majorité nationale redonnera au marché du logement toute la souplesse qu'il attend, pour réellement repartir et satisfaire les besoins légitimes des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Cela relève de la voyance.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, avant toute chose, je souhaite exprimer ceci.

Pour celles et ceux qui peuvent croire que la lutte des classes n'existe pas, le débat de ce matin, les aura, je l'espère, convaincus du contraire, grâce à toutes les provocations de la droite si opposée au logement social dans les quartiers les plus gentrifiés.

Eh oui, à ce Conseil, Monsieur BROSSAT, vous nous avez présenté de nombreux projets de délibération relatifs à du vrai logement social et c'est une très bonne chose.

Concernant Multiloc, je suis par contre toujours en désaccord, tandis que la droite, elle, évidemment s'en félicite.

J'étais déjà intervenue en mars dernier pour dénoncer le recours à une entreprise privée pour ce dispositif Multiloc. Quel est l'avantage ? Rechercher dans le fait d'attribuer à une entreprise privée, la prospection des logements comme l'administration du processus.

Il y aurait eu, au contraire, un réel avantage que ce travail soit réalisé par un service à part entière dépendant de l'administration parisienne. Il est évident qu'un service public de l'administration parisienne a bien plus de moyens pour prospecter des logements vacants. La Ville pourrait alors proposer au propriétaire d'un logement vacant démarché de le relouer dans le privé par le biais du dispositif Multiloc ou encore de le racheter par le biais d'un bailleur social pour faire du logement social dans le diffus ou, enfin, de confier ce bien à une association d'insertion par le logement dans le cadre, par exemple, d'un bail à réhabilitation de Louez solidaire.

Je continue donc de dénoncer cette cession privée d'une mission de prospection des logements vacants qui relève selon moi des missions de compétence de la Ville et pourrait tout à fait être assurée par l'administration avec des garanties d'irréprochabilité, de transparence bien plus sérieuse.

La droite, elle, avoue tout de go qu'il s'agit bien, quelque part, d'un partenariat public-privé.

Par ailleurs, je veux rappeler des faits qui avaient été soulevés lors du précédent débat en mars dernier par ma collègue Galla BRIDIER, qui avait fait une excellente intervention fort bien argumentée sur le fond.

Et je dois vous dire que je me reconnais pleinement dans les propos d'Anne SOUYRIS et je voterai les amendements du groupe Ecologiste de Paris.

Certes, il est important de mobiliser autant que possible le parc de logements vacants pour permettre à toutes et tous de se loger.

Mais est-il bien utile, mes chers collègues, d'axer le dispositif par des moyens conséquents sur Multiloc, qui favorise le logement de ce que vous appelez les classes moyennes, mais qui sont, dans les faits, des personnes éligibles aux logements intermédiaires et qui ont donc des revenus aisés.

Il me semble bien plus prioritaire de favoriser l'autre dispositif, auquel s'intègre ce projet : "Louez solidaire", qui est un vrai outil de lutte contre la gentrification de la Capitale. C'est d'autant plus vrai que Multiloc fonctionne par un système d'incitation et de primes pour les agences immobilières et les propriétaires, qui me semble abusif.

Pour lutter contre la spéculation immobilière, ce sont à mon avis d'autres outils qu'il faut prioriser : la taxe sur les bureaux et les logements vacants, la réquisition des logements vides, l'encadrement des loyers qui vient d'être mis en place sur Paris, dont je me félicite, même si hélas, ce dispositif sera a minima fragile et n'engagera pas forcément une baisse des loyers. Mais je pense d'abord que de telles mesures contre les logiques spéculatives du logement privé sont bien plus importantes pour améliorer les conditions de logement des couches moyennes du salariat, bien plus qu'en donnant quasiment sans condition des primes aux propriétaires et aux agences immobilières.

Vous souhaitez en effet accorder des primes d'entrée aux agences, simplement pour qu'elles entrent dans le dispositif. Elles en recevront également pour les logements qui auront été captés par l'opérateur privé, c'est-à-dire sans avoir rien fait, un pur cadeau ! Je ne suis pas forcément contre le travail en coopération avec des agences pour lutter contre les vacances de logements, mais un tel dispositif de primes semble bien trop avantageux pour elles.

De la même manière, les propriétaires d'un logement vacant qui disent vouloir faire des travaux bénéficient d'une prime pour l'entrée dans le dispositif.

Premièrement, cela sera très certainement inefficace, car vu le montant des loyers, un propriétaire qui ne loue pas son logement a sans doute des raisons pour le faire, qu'une prime de 2.000 euros ne suffira pas à éclipser.

Deuxièmement, il y a surtout un grand risque que des propriétaires touchent cette prime indûment. Ainsi, tout logement vacant, sans durée minimale, permettra de toucher la prime. Un logement qui va être loué étant toujours vide, un propriétaire souhaitant tout simplement faire quelques petits travaux pourra bénéficier de la prime offerte par la Ville en acceptant seulement en échange de baisser un tout petit peu le loyer.

Pour résumer, je pense franchement que pour notre Ville, investir autant d'argent pour le logement de familles éligibles au logement intermédiaire, qui gagnent donc jusqu'à 74.000 euros par an, soit à peu près 6.000 euros par mois, est tout simplement injustifiable. L'enjeu sur la question du logement n'est pas d'aider les propriétaires privés, mais bien d'exiger l'accès de toutes et tous au droit au logement et au logement locatif.

C'est pour cela que je ne voterai pas ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce que je voudrais dire, c'est que ce dispositif ne s'oppose pas à tout ce que l'on a mis en œuvre pour lutter contre la spéculation immobilière. On a d'ailleurs déposé plusieurs vœux, au nom de mon groupe, sur la taxation des logements vacants, sur les bureaux vacants, sur l'encadrement des loyers à Paris. On a développé beaucoup de mesures pour développer le logement social, pour la préemption, pour s'attaquer à la vente à la découpe. Donc quand j'entends certains sur ces bancs critiquer et en mettant en opposition tout ce que l'on fait pour l'accès au logement social, pour réduire le coût du logement pour les Parisiennes et les Parisiens, je ne peux pas l'accepter. Ce n'est pas acceptable.

Multiloc est un dispositif supplémentaire. Et je suis désolé, mais je fais partie de certains élus qui font des permanences, et quand on est en permanence sur les questions de logement social, il y a aussi une demande de lisibilité sur l'offre de logement à Paris, que ce soit dans le secteur privé, que ce soit dans le secteur public et que ce soient les différents dispositifs qui sont offerts aux Parisiens. Et c'est en cela que Multiloc est une réponse pour essayer d'y voir un peu plus clair et d'avoir finalement aussi une maîtrise publique, puisqu'à partir du moment où la Ville de Paris crée ce dispositif, eh bien, la Ville de Paris s'en saisit publiquement.

Donc, c'est pour cela que notre groupe soutient ce dispositif et salue cette initiative de notre collègue Ian BROSSAT.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Et donc, pour vous répondre à tous, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à tous pour ces interventions et pour ce débat serein.

Vous aviez voté en mars dernier, majoritairement du moins, pour le projet de délibération de principe sur la création du dispositif Multiloc, et aujourd'hui, je suis fier, au nom de l'Exécutif municipal, de vous soumettre ce projet de délibération, qui vise à la mise en œuvre effective du dispositif Multiloc.

Vous savez, ce dispositif a un objectif : il s'agit de remettre sur le marché des logements vacants du parc privé. Nous partons, au fond, d'un double constat. Le premier constat, c'est que nous avons trop de logements vacants à Paris, entre 50 et 100.000, selon les estimations. Le deuxième constat, c'est que nous manquons de logements pour les classes moyennes.

Et nous en avons tiré une conclusion... Je crois que le dispositif Multiloc a déjà été présenté il y a quelques mois et que le groupe UMP, à l'époque, avait voté contre. Donc je suis très heureux de constater que pour ce qui concerne les classes moyennes, nous faisons preuve de constance.

Et donc, à la lumière de ces deux constats, ce premier constat qui consiste à dire que nous avons trop de logements vacants, ce deuxième constat qui consiste à dire qu'il nous faut développer une offre pour les classes moyennes, nous avons tiré une conclusion, c'est qu'il faut mobiliser des logements vacants au service des classes moyennes. Et c'est précisément ce que nous faisons avec ce projet de délibération, ce que nous faisons avec ce dispositif Multiloc.

Et nous avons aussi tiré les leçons d'un certain nombre d'expériences passées, c'est qu'il est effectivement difficile de capter des logements vacants. Et les expériences passées n'ont pas toujours été concluantes et ne nous ont pas permis de faire reculer de manière significative le taux de vacance des logements parisiens.

Pourquoi ? Parce que pour le faire, il nous faut nous appuyer sur l'ensemble des acteurs, et notamment nous appuyer sur les agences immobilières. Et c'est précisément le dispositif pragmatique, concret, que nous visons ici, qui est un dispositif gagnant-gagnant-gagnant : gagnant pour des locataires de la classe moyenne, qui bénéficieront de loyers 20 % en dessous du prix du marché ; gagnant pour les propriétaires, qui seront soutenus, notamment pour faire des travaux de rénovation énergétique ; gagnant pour les agences immobilières, qui seront intéressées à participer à ce dispositif et à proposer ce dispositif aux propriétaires et aux locataires qui sont leurs clients.

C'est la raison pour laquelle je suis très heureux que ce projet puisse avancer et puisse surtout nous permettre d'augmenter le parc de logements disponibles à Paris. C'est d'ailleurs un dispositif qui, comme le disait très justement Nicolas BONNET, s'inscrit dans le cadre d'une multitude de leviers que nous avons activés depuis maintenant un an pour augmenter l'offre de logements à Paris, le développement du logement social, le développement du logement intermédiaire, mais aussi la captation d'un certain nombre de logements du parc privé. Et je suis convaincu que c'est en activant l'ensemble des leviers que nous faciliterons les conditions de logement des Parisiens.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Ian BROSSAT.

Je mets donc aux voix... Il y a d'abord un amendement, je crois, l'amendement n° 138, déposé par le groupe Ecologiste. C'est un avis ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 138 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 138 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 127).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux dispositions protectrices de la loi A.L.U.R.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 139, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, est relatif aux dispositions protectrices de la loi A.L.U.R.

Et la parole est à Pierre AIDENBAUM, pour deux minutes.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis le 31 mars, les expulsions locatives ont repris leur cours et de nombreux Parisiens sont sous la menace d'un départ forcé de leur logement. Parmi eux, naturellement, des familles exposées à une complète incertitude.

Chacun d'entre nous a ainsi pu vérifier que contrairement à ce que prévoyait la circulaire du 26 octobre 2012, l'éligibilité au D.A.L.O. ne prévient plus d'une expulsion. De fait, nous nous trouvons aujourd'hui dans la situation où l'Etat, si je puis dire, signe de la main gauche le droit à un foyer d'être logé, D.A.L.O., et de la main droite son expulsion sans aucune option de relogement.

Contre ces nouveaux droits, des commentateurs se sont empressés d'accréditer l'idée, la thèse selon laquelle ils ne s'appliqueraient qu'aux baux conclus après la promulgation de la loi. Un avis de la Cour de cassation, rendu le 16 février dernier, a néanmoins permis de trancher ce débat. Les dispositions de la loi A.L.U.R. s'appliquent dès à présent, y compris dans les procédures de rupture de bail ayant débuté avant son entrée en vigueur.

Mais cette clarification tardive n'efface pas le fait qu'aujourd'hui, plusieurs centaines de foyers parisiens ont fait l'objet de décisions judiciaires d'expulsions, qui ont méconnu leur droit à être protégés par les mesures de la loi A.L.U.R. Ces procédures déstabilisent gravement la vie de ces familles. Nombre d'entre elles sont dans des lieux depuis très longtemps et ne peuvent plus envisager de se reloger dans les mêmes conditions dans leur quartier, compte tenu de la hausse du coût des loyers. Ce phénomène entraîne un exode forcé, que nous constatons malheureusement dans de nombreux quartiers et qui est préjudiciable pour la mixité sociale de la capitale.

La Ville de Paris, dont les élus se sont fortement mobilisés pour faire adopter ces nouvelles dispositions législatives, se doit de faciliter et d'accompagner une vraie mobilisation sur ce sujet. Ce que nous demandons, mes chers collègues, c'est l'application pure et simple de la loi. Ce que nous souhaitons, c'est que les juges se saisissent des outils que leur confère la loi A.L.U.R. pour contrôler la validité des congés.

Ce qu'il nous faut exiger, c'est l'assurance que les locataires parisiens, de bonne foi, naturellement, victimes des pratiques spéculatives de leur bailleur, puissent légitimement faire valoir leurs droits.

Il y a tout l'enjeu d'un juste équilibre entre droit de propriété, incontestable, et droit au logement.

Madame la Maire, mes chers collègues, Monsieur le Maire en l'occurrence, je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je partage pleinement les préoccupations de Pierre AIDENBAUM, et c'est donc un avis très favorable sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur le Représentant du préfet de police ?

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, la loi Alur a modifié les dispositions qui régissent les conditions de délivrance d'un congé.

Cette délivrance doit être justifiée par un motif légitime et sérieux et indiquer le motif allégué.

Les congés vente représentent une partie très faible des réquisitions pour concours de la force publique, puisqu'en 2014, sur les 4.221 réquisitions, ceux-ci représentent moins de 4 % des réquisitions.

Le juge vérifie à chaque fois la réalité du motif du congé, et le respect des obligations prévues par la loi. Il peut notamment déclarer non valide le congé si la non-reconduction du bail n'apparaît pas justifiée par des éléments sérieux et légitimes.

Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, la Cour de Cassation, dans son avis du 16 février 2015, a par ailleurs admis que la nouvelle loi Alur régissait immédiatement les effets légaux des situations juridiques ayant pris naissance avant l'entrée en vigueur de la loi.

Il apparaît donc que les dispositions relatives au régime des congés sont applicables aux baux en cours, notamment à compter de l'entrée en vigueur de la loi Alur.

Cependant, c'est bien au juge judiciaire qu'il appartient de mettre en œuvre ces dispositions et de les contrôler.

L'urgence de la situation est souvent telle que le juge ordonne l'exécution de la décision, afin que celle-ci soit exécutoire dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, l'Etat est tenu d'exécuter les décisions de justice, en application de la jurisprudence du Conseil d'Etat Couiteas.

Le préfet de police est alors amené à délivrer une autorisation du concours de la force publique, avant que la décision de la Cour d'Appel ne soit connue, et ceci se fait après une étude attentive de la situation sociale des occupants en lien avec les différents partenaires.

Au total, ce cadre juridique, non totalement stabilisé, rend nécessaire un examen, au cas par cas, par les services de la Préfecture de chaque situation.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Nous avons une explication de vote du groupe Ecologiste de Paris.

La parole est donc à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous allons très volontiers voter ce vœu, qui est en soutien à une loi qui, dans ces dispositions, nous convient particulièrement.

On regrette juste une chose : c'est que l'ensemble des signataires d'origine ne figure pas dans le vœu qui est diffusé au Conseil de Paris, puisqu'il est très largement en transpartis.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et trans-sensibilité de tous les partis.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 271).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'étude d'une préemption de l'immeuble situé 22, rue Geoffroy l'Angevin/35, rue Rambuteau (4e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 140, relatif à l'étude d'une préemption de l'immeuble situé 22, rue Geoffroy Langevin/35, rue Rambuteau, dans le 4e arrondissement.

La parole est au maire du 4e arrondissement, M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Attendu le souhait manifesté à plusieurs reprises, par l'exécutif parisien, d'accroître le nombre de logements sociaux et de lutter pour la protection des locataires,

Attendu que le seuil réglementaire des 25 % de logements sociaux n'est pas encore atteint dans le 4e arrondissement,

Considérant qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée pour un premier groupement de lots de copropriété pour le 22, rue Geoffroy Langevin/35, rue Rambuteau, c'est le même immeuble,

Considérant que la D.I.A., donc la déclaration d'intention d'aliéner, porte sur une surface de 237,8 mètres carrés, comprenant essentiellement des commerces de proximité située rue Rambuteau, ainsi que deux surfaces d'habitation,

Considérant que cet immeuble est sous un régime de propriété unique et que le propriétaire a décidé de découper sa propriété en plusieurs lots créant un règlement de copropriété,

Considérant que d'autres locataires situés à cette adresse ont reçu une notification de mise en vente de leur appartement, laissant à penser que l'ensemble de l'immeuble va faire l'objet d'une vente,

Le Conseil du 4e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris porte une attention particulière à cette adresse, et aux D.I.A. à venir pour éviter toute intention de vente à la découpe et étudie lors des commissions chargées d'examiner les déclarations d'aliéner, la possibilité de préempter tout immeuble afin de protéger les locataires ainsi que les commerces de proximité situés à cette adresse.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement, attire à très juste titre notre attention sur un risque de vente à la découpe, au 22, rue Geoffroy Langevin, dans son arrondissement, le 4e.

Nous sommes évidemment très attentifs à cette situation, à la situation des locataires, et d'ailleurs, nous avons d'ores et déjà pris contact avec le notaire afin de trouver, avec le propriétaire, un accord protecteur pour les locataires en place.

J'émet donc un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 272).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'application des règlements intérieurs par les bailleurs sociaux.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le référencé vœu n° 141, déposé par le groupe UMP, est relatif à l'application des règlements intérieurs par les bailleurs sociaux.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour deux minutes.

M. Christian HONORÉ. - Oui, Monsieur le Maire.

Ce que je vais dire ne va pas plaire à cette gauche qui ne veut pas entendre et qui ne veut pas voir les problèmes qui se posent.

Parmi les locataires des logements sociaux qui souhaitent changer d'appartement pour un autre appartement social, plus du quart le font pour ne plus subir les nuisances provoquées par leurs voisins.

Il est scandaleux qu'après avoir vécu 10 ou 20 ans dans leur appartement, ils se voient contraints de demander de partir, parce qu'ils ne supportent plus de subir ce qu'ils subissent de la part de leurs voisins.

La raison ? C'est parce que vous avez raté votre politique de diversité sociale. La raison c'est parce que vous avez raté votre politique d'attribution de logement social.

Pour faire du chiffre, mes chers collègues, vous avez désespéré, vous avez exaspéré toute une population, la plus populaire, humble, qui ne vous avait rien demandé, qui espérait vivre dans le calme, dans leurs appartements. Et par votre politique, parce que vous avez raté votre politique, encore une fois, d'attribution, ils se voient contraints de partir.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de revoir votre politique d'attribution des logements sociaux.

Ecoutez-moi, c'est sérieux, vous êtes en train de mépriser des gens qui vous avaient fait confiance, des gens qui habitent dans des logements sociaux et qui ne le supportent plus.

Ecoutez-les ! Ecoutez-les au lieu de rire bêtement.

Et j'insiste.

Le vœu consiste à vous demander de revoir votre politique d'attribution des logements sociaux pour une réelle diversité sociale, afin d'éviter que des locataires subissent les nuisances causées par d'autres locataires, de demander aux bailleurs de faire appliquer avec rigueur les règlements intérieurs dans les résidences dont ils ont la gestion et de rappeler les règles de bon voisinage.

Et si je me suis un peu trompé, si j'ai un peu bafouillé, en tout cas, je suis en train de dire la vérité que vous semblez oublier.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci Christian HONORÉ, qui a d'ailleurs déjà présenté ce vœu au Conseil d'arrondissement du 18e, conseil au cours duquel un certain nombre d'arguments lui ont été présentés.

La réalité, c'est que ce vœu croise des problématiques extrêmement différentes, puisqu'il porte tout à la fois sur la question des problèmes de voisinage et d'environnement qui existent dans un certain nombre d'endroits.

Le problème de ce vœu, c'est qu'il a l'air de relier ces problèmes de voisinage et ces problèmes d'environnement, à un certain nombre de populations qui serait en surnombre dans un certain nombre d'ensembles sociaux.

Et cette association des deux est, pour le moins malvenue, parce qu'il y a des populations qui sont en très grandes difficultés sociales et qui se conduisent très bien, et il y a, à l'inverse, des enfants de la classe moyenne auxquels il peut arriver de se comporter moins bien.

Et d'ailleurs...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - S'il vous plaît, Monsieur HONORÉ, je sais bien que depuis ce matin le groupe UMP a décidé de prendre pour cible M. BROSSAT, mais sachez ici qu'il porte la politique de l'ensemble de l'Exécutif et de l'ensemble de la majorité et que nous en sommes fiers.

Je vous remercie et vous demande de rester calmes et de lui laisser la parole.

Cela suffit !

Monsieur BROSSAT, vous avez la parole.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Bien. Et toujours tranquillement et sereinement, puisque nous sommes tranquilles et sereins, je voudrais quand même rappeler autre chose à M. HONORÉ, c'est que, dans tout immeuble de logement social, il y a différents réservataires. Il y a la Ville de Paris qui fait un certain nombre d'attributions. Il y a les mairies d'arrondissement, l'Etat. Il y a Action logement et, par conséquent, expliquer l'ensemble des difficultés qu'il y a dans le parc social par le contingent de la Mairie de Paris, me paraît sacrément réducteur.

Pour toutes ces raisons et je ne développerai pas davantage, j'émets un avis défavorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2015 DU 123 - Subvention (485.100 euros) et convention avec l'Association syndicale libre des Olympiades (13e) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2015.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une tierce expertise concernant la participation de la Ville.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la mise en place d'un groupe d'études.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 123 relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec l'Association syndicale libre des Olympiades (13e) au titre des charges de fonctionnement des espaces ouverts au public pour l'année 2015, sur lequel les vœux référencés n^{os} 142 et 143, qui y sont rattachés, ont été déposés par les groupes Socialiste et Apparentés et UDI-MODEM.

Je vais donner la parole successivement à M. TRÉMÈGE, M. CONTASSOT, M. COUMET et Mme GALLOIS.

M. Patrick TRÉMÈGE. - Monsieur le Maire, je vous remercie.

Chaque année, nous sommes appelés à voter pour la subvention que l'on donne à une association de locataires, l'A.S.L. des Olympiades. C'est un urbanisme des années 1960-1970 qui regroupe sur une construction sur dalle, 10 grandes tours.

Il se trouve que la construction sur dalle pose un problème. C'est que sur cette dalle, il y a des circulations piétonnes, des commerces, des activités et que, par conséquent, la dalle a une obligation de servitude de circulation publique. Par conséquent, chaque année, il nous appartient de voter une subvention qui sert à l'association pour aider au financement de l'entretien de cette dalle.

En 2004, la somme qui était attribuée pour la gestion de l'entretien de cette dalle était de l'ordre de 681.000 euros. Elle a diminué l'année suivante, dans la mesure où la Ville de Paris a considéré que, par un service de surveillance, elle pouvait diminuer sa subvention de l'ordre de 200.000 à 300.000 euros. En réalité, les problèmes de sécurité n'ont fait, sur cette dalle, que croître et embellir.

Le problème auquel on est confronté, c'est que l'ensemble des copropriétaires, mais également de Paris Habitat, puisque dans les 10 tours, vous en avez 5 en copropriété et 5 tours de logements sociaux. L'estimation qui est faite de l'entretien de cette dalle par l'association est de l'ordre de 1,5 million d'euros. La subvention qui nous est proposée aujourd'hui est de 472.000 euros. Vous voyez bien le "gap" qui augmente de façon assez considérable puisque de 2008 à 2014, les dépenses ont augmenté de 56 %.

Au jour d'aujourd'hui, les copropriétaires, mais également Paris Habitat, se trouvent dans la difficulté d'éponger le manque entre la subvention et le coût réel de l'entretien de cette dalle à servitude publique, la difficulté étant de déterminer le coût réel de l'entretien de la dalle.

Lors du dernier conseil d'arrondissement, le groupe UMP a voté la subvention, de la même façon qu'il a voté un vœu présenté par l'Exécutif municipal qui, reconnaissant les difficultés de gestion liées à l'entretien de cette dalle, nous a proposé un vœu que nous avons voté, qui nous propose qu'il y ait un audit de façon à mieux percevoir le coût réel de l'entretien de la dalle. Le groupe UMP a voté ce vœu, qui a été adopté à l'unanimité.

Ma collègue, Edith GALLOIS, va vous proposer tout à l'heure un vœu qui précise qu'il serait souhaitable, bien entendu, que l'association et un certain nombre de partenaires soient associés à cette étude de façon qu'elle soit sans ambiguïté et totalement objective, de façon que chaque année nous ayons à voter une subvention qui recouvre assez précisément le coût de l'entretien.

Le groupe UMP votera également cet amendement qui est proposé par Mme GALLOIS.

Dernier point, Monsieur le Maire, c'est d'indiquer que les surcoûts qui sont assumés aujourd'hui par les partenaires horizontaux, font en sorte que cette dalle se dégrade chaque jour davantage, que, par ailleurs, les commerçants qui s'essaient à faire vivre la dalle ont des charges de plus en plus lourdes à assumer. On est dans une espèce de cercle vicieux qui fait qu'en réalité, aujourd'hui, nous ne savons pas comment appréhender ce problème, sauf à ce qu'il y ait l'audit dont je parlais.

Vous imaginez bien que nous avons proposé, lors de la campagne électorale, qu'il y ait une étude sur la municipalisation de la dalle, auquel cas nous serions à ce moment-là prêts à ce que la Municipalité assume ses responsabilités et assume la totalité de la gestion de cette dalle. Malheureusement, ce n'est pas à l'ordre du jour. Peut-être d'ailleurs que les résultats de l'audit feront valoir qu'une étude sur la municipalisation pourrait être faite. C'est en tout cas le sens que j'attends.

Dernier point, Monsieur le Maire, s'il arrivait que l'audit précise que la subvention est notoirement insuffisante, j' imagine le souhait de la Municipalité qu'il y ait un rattrapage sur la subvention.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Dire que le site des Olympiades cumule tous les défauts de l'urbanisme des années 1970, relève de l'évidence : un urbanisme sur dalle, des tours très nombreuses, un délaissé de fait sur une partie de la dalle, un projet inachevé dans la partie sud, des rues inaccessibles mais pourtant théoriquement ouvertes au public. Bref, un ratage que les années n'ont pas réussi à rattraper.

A cela, il faut ajouter une inextricable complexité de gestion qui rend illisibles les modalités de prise de décision pour les résidents dépossédés, par ailleurs, de leur pouvoir d'intervention.

Cet urbanisme et ses aberrations se traduisent par des coûts de gestion et d'entretien qui fragilisent les propriétaires et grèvent les budgets des résidents de façon anormalement élevée. Il est vrai que les charges inhérentes à toutes les constructions de grande hauteur produisent des effets délétères, mais ici, si j'ose dire, on atteint des sommets.

Les emprises non bâties de la dalle et les rues ayant été rendues accessibles au public par un arrêté préfectoral en mars 1977, il est logique que la Ville prenne en charge une partie des coûts d'entretien, comme elle le fait dans d'autres espaces de même statut. Je pense au Quartier de l'horloge, par exemple. Mais les charges augmentent au fil du temps, car cet urbanisme ne résiste pas à l'usure du temps.

L'année dernière, en septembre, nous avons voté, ici même, à l'unanimité, un vœu que notre groupe avait déposé demandant que l'A.P.U.R. se penche sur ce grand corps urbain malade et tente de proposer quelques

remèdes pour le soigner. Hélas, à ce jour, il ne semble pas que vous ayez saisi l'A.P.U.R. de ce souhait unanime et les résidents ne le comprennent pas. Leur demande de municipalisation de la dalle et, donc, la prise en charge intégrale de ses coûts d'entretien, leur apparaît comme une solution légitime, dès lors que la Ville ne fait pas évoluer la situation locale.

Nous avons noté les objections soulevées, notamment le fait qu'il faudrait l'unanimité des copropriétaires pour la cession à la Ville. Mais, selon nous, il s'agit là d'un mauvais argument qui montre plutôt une tendance à ne pas rechercher une solution innovante et de long terme, la Ville préférant payer chaque année des sommes importantes sans que, pour autant, la situation des résidents s'améliore réellement.

Oui, Monsieur le Maire, il faut maintenant oser le changement et ne pas se contenter du statu quo : relancer des études prospectives, lancer un appel à idées innovantes, proposer éventuellement un grand concours pour repenser le site et ses abords, sans tabou, y compris sur l'avenir structurel de la dalle. Voilà ce que serait une vision moderne d'un projet de grand renouvellement urbain qui ne se limiterait pas à la convention qui nous est soumise.

Nous voterons évidemment ce projet de délibération, mais nous ne cesserons de vous dire que le compte n'y est pas, non pas au plan financier, même s'il y a débat sur ce point, mais surtout sur l'avenir de ce site, surtout lorsque Paris prétend accueillir d'autres olympiades en 2024.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Annick OLIVIER, pour trois minutes.

Mme Annick OLIVIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération souligne bien le paradoxe de lieux à Paris à destination publique qui accueillent les équipements publics municipaux, des commerces et ceux qui y ont droit sont des copropriétés.

Il y a quelques années, nous avons corrigé cette anomalie par une double intervention : une contribution municipale pour rénover ces espaces et une contribution annuelle d'une subvention à l'association libre des Olympiades, pour prendre en compte le caractère public en finançant ou en cofinçant certaines prestations comme le nettoyage ou l'éclairage.

Depuis deux ans, la copropriété demande légitimement qu'une expertise extérieure puisse aider à mesurer, en termes financiers, ce qui est de l'ordre du public et de l'ordre du privé. Des engagements ont été pris par la Ville de Paris. Nous souhaitons que ces engagements se concrétisent au plus vite.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Enfin, la parole est à Mme Edith GALLOIS, pour 3 minutes.

Mme Edith GALLOIS. - La dalle des Olympiades, c'était l'opération immobilière la plus emblématique des théories urbanistiques appliquées dans les années 1970 à la rénovation urbaine du secteur Italie du 13e arrondissement, avec tout ce que cela implique d'innovations et de moins bon.

C'est un village suspendu dans la ville, qui comprend 8 tours, 3 immeubles en forme de barre, 3.400 logements où vivent entre 11.000 et 12.000 personnes.

Alors ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est la dalle sur laquelle cette ville dans la ville est posée en hauteur. Son originalité tient à la mixité de ses usagers, cela a déjà été dit, et son ouverture au public alors que son statut est privé.

Mais la réalité est que cette dalle n'a de privé que le nom : on y trouve un centre commercial, des restaurants, des commerces, un poste de police, un jardin d'enfants et d'autres choses. Chaque jour, des milliers de personnes y circulent et y passent aussi pour rejoindre le métro à la station Olympiades de la ligne 14.

Si les habitants et copropriétaires se satisfont de cette large ouverture sur le public, ils ne veulent plus en fait en supporter le coût sans cesse croissant. Parce que la dalle vieillit, alors le coût d'entretien ne cesse d'augmenter.

Une subvention, certes très conséquente, est réévaluée et accordée chaque année à l'Association syndicale libre des Olympiades, l'"A.S.L.O.", pour couvrir une partie de ces frais afférents à l'ouverture au public. Pourtant, elle est insuffisante, ne couvrant en fait qu'un tiers des coûts engendrés par cette accessibilité au public.

Le Conseil d'arrondissement du 13e a voté à l'unanimité un vœu demandant qu'un audit financier soit lancé pour évaluer la part des dépenses supportées par l'"A.S.L.O." relatives à l'accessibilité de cette dalle au public.

Jérôme COUMET, le maire du 13e arrondissement, a récemment déclaré que la Ville avait opté "pour une municipalisation de fait" de la dalle.

Alors, ce qui est demandé par l'association, c'est une vraie municipalisation qui, de fait, couvrirait cette fois-ci l'intégralité des coûts.

Par ce vœu que je vous présente, je demande qu'un groupe d'études soit constitué comprenant un expert indépendant, et j'insiste sur l'indépendance de l'expertise, des représentants de la mairie du 13e, des représentants de la Ville de Paris et des représentants de l'"A.S.L.O.", afin que soit arrêtée et validée conjointement une liste des charges afférentes à l'accès au public, afin que soit déterminées les conditions dans lesquelles la subvention annuelle de la Ville permette de couvrir l'intégralité des charges afférentes à l'ouverture au public, afin en troisième lieu que soient étudiés les leviers de développement de l'espace public de la dalle, de sorte de mettre en valeur les commerces et de développer son attractivité économique et aussi touristique.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre à tous, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci aux quatre orateurs pour leurs interventions.

Vous avez tous rappelé que ce projet de délibération concerne la contribution de la Ville de Paris au fonctionnement de la dalle des Olympiades, donc une subvention à l'Association syndicale libre des Olympiades qui est donc proposée de 485.100 euros, donc en légère progression par rapport à celle de 2014. Comme vous l'avez tous rappelé, cela concerne un espace privé sur dalle ouvert au public.

Comme Annick OLIVIER l'a fait, je voudrais dire que la Ville s'est mobilisée sur ce secteur, dans le cadre du grand projet de renouvellement urbain, dès 2001. Un dispositif partenarial a été mis en place en 2004 qui a été prorogé en 2013.

Ce dispositif prévoit une participation financière annuelle aux charges de fonctionnement des espaces, qui s'incarne dans le projet de délibération qui est soumis à votre vote aujourd'hui, ainsi que d'un programme de travaux et d'investissements.

Les investissements ont été réalisés au titre du G.P.R.U. en matière d'éclairage, de mobilier urbain, de signalétique, de rénovation de jardinières, mais aussi des travaux de plus grande ampleur comme des programmes concernant des accès à la dalle, y compris pour les personnes à mobilité réduite. Ces travaux ont été financés par la Ville de Paris à hauteur de 90 % ; c'est donc une contribution financière importante.

En matière de fonctionnement, la contribution de la Ville a été revalorisée ces dernières années, et il faut également tenir compte du fait que certaines prestations sont assurées maintenant directement par la collectivité, comme l'enlèvement des graffitis ou la mise en place depuis l'été 2006 d'une équipe de correspondants de nuit. Des efforts ont été faits également en matière de fonctionnement.

Néanmoins, comme vous l'avez tous souligné dans vos interventions, et comme l'ont exprimé de façon assez convergente les deux vœux qui nous sont soumis, il paraît maintenant utile et légitime que nous puissions travailler avec l'"A.S.L.O." sur des éléments financiers actualisés dans leur évaluation au regard de l'évolution des coûts et de l'évolution de répartition des efforts.

C'est le sens de ces deux vœux et l'Exécutif apportera une réponse favorable aux deux vœux présentés par Mme OLIVIER et Mme GALLOIS.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 273).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 274).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 123).

Je vous remercie.

2015 DASES 398 G - Fonds de solidarité pour le logement : approbation d'un modèle de convention prévoyant la fin progressive du dispositif de soutien aux agences immobilières sociales (A.I.S.) ou à vocation sociale (A.I.V.S.).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, je donne la parole à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci.

Mes chers collègues, en 2009, cette Municipalité, en tout cas l'Exécutif, avait décidé d'expérimenter un dispositif de soutien au développement d'agences immobilières sociales ou à vocation sociale dite A.I.S. ou A.I.V.S.

Il s'agissait alors de faciliter l'accès au parc de logements privés pour les salariés isolés ou en couple, disposant de revenus modestes, c'est-à-dire percevant le Smic.

Concrètement, dans le cadre d'un mandat de gestion, l'agence immobilière sociale ou à vocation sociale gère pour le compte de propriétaires privés leur logement qu'elle loue pour six ans à des personnes aux ressources modestes.

Séduisant au départ, a fortiori parce que l'objectif en termes de logement ainsi captés était d'environ 500 par an, le dispositif a apparemment peiné à se déployer. En 2012, vous avez donc revu cet objectif à la baisse et l'avez fixé à 250 au lieu de 500.

Aujourd'hui, force est de constater que le compte n'y est pas, puisque le projet de délibération dit qu'à fin 2014, 208 logements étaient ainsi comptabilisés par les agences immobilières.

Cela s'explique pour partie par le fait que la tâche de ces agences est particulièrement ardue à deux niveaux : d'abord pour capter les logements des propriétaires, et ensuite pour trouver des locataires qui doivent malgré tout satisfaire certaines conditions de ressources.

Vous décidez donc aujourd'hui de supprimer les agences immobilières sociales. Cette suppression est en effet regrettable.

En premier lieu parce que, si l'objectif de 250 logements captés n'est à ce jour pas atteint, on peut penser qu'au rythme où il a évolué depuis sa création, cet objectif aurait été atteint d'ici quelques mois.

En effet, depuis 2011, le nombre de logements mobilisés évolue d'une quarantaine chaque année et, entre la fin 2013 et la fin 2014, un peu moins de 50 logements supplémentaires ont pu être captés dans ce dispositif.

Si nous sommes loin encore d'une évolution exponentielle, ces chiffres démontrent que le dispositif monte en puissance.

En second lieu parce que ce dispositif, mes chers collègues, est utile aux Parisiens. Il est utile aux ménages, même si ces derniers n'appartiennent pas au public cible que vous aviez défini.

J'entends bien que les agences immobilières sociales n'ont rien à faire dans le Fonds de solidarité logement, puisque les ménages bénéficiaires appartiennent plutôt aux classes moyennes. Encore faudrait-il qu'on parvienne un jour à les identifier réellement !

Pour autant, et c'est d'ailleurs ce que le bleu budgétaire consacré au logement en 2014 formulait - je cite : "La Direction du Logement et de l'Habitat, la DLH, pourrait être amenée à assurer seule le pilotage ainsi que le financement de ce dispositif." Ou plus simplement : sortir les agences immobilières sociales du F.S.L. ; les supprimer, non.

Selon le bleu budgétaire toujours, les locataires isolés des logements captés par l'A.I.S. disposent d'environ 1.730 euros de revenus mensuels.

Je comprends évidemment qu'ils ne fassent pas partie du public cible du Fonds de solidarité logement. Ce que je ne comprends pas, c'est que vous puissiez penser que les Agences immobilières sociales doivent disparaître, alors qu'il est bien évident qu'elles répondent à un besoin, le besoin de ces salariés isolés ou de ces couples qui, effectivement, gagnent plus que le S.M.I.C. mais qui ne trouvent bien souvent pas leur place dans le marché de l'immobilier privé stricto sensu, compte tenu de la hausse vertigineuse de l'immobilier à Paris depuis votre arrivée en 2001.

Dans ces conditions, nous ne pouvons que voter contre ce projet de délibération particulièrement étonnant, car il intervient à un moment où les besoins en logement à Paris n'ont jamais été aussi importants, le dispositif "Multiloc", dont nous avons débattu tout à l'heure, n'étant pas tout à fait le même.

Je le répète, il faut du temps pour que ces dispositifs arrivent à maturité ; j'entends le nécessaire retour à la sobriété budgétaire après les années DELANOË, mais pas à n'importe quel prix. Vous auriez pu attendre que ces Agences immobilières sociales atteignent l'adolescence avant de les tuer.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur BROSSAT, souhaitez-vous répondre à nouveau ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Simplement pour dire que "Multiloc" est là pour prendre le relais et que nous avons précisément fait le constat des limites de l'Agence immobilière à vocation sociale. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons lancé un partenariat, notamment avec le secteur privé, par le biais de "Multiloc".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 398 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 398 G).

2015 DLH 144 - Marchés à bons de commande pour l'accompagnement et la communication du plan "1.000 immeubles" en 3 lots séparés.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la rénovation thermique et à une clause anti-spéculative.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous avons un joli hasard derrière, puisque nous examinons le projet de délibération DLH 144 relatif aux marchés à bons de commande pour l'accompagnement et la communication du plan "1.000 immeubles" en 3 lots séparés, sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé le vœu référencé n° 144 qui y est rattaché.

Je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec beaucoup de satisfaction que j'interviens sur ce projet de délibération qui lance le plan "1.000 immeubles" porté par votre adjointe en charge de l'environnement et du plan Climat, Célia BLAUDEL, et votre adjoint au logement.

Vous le savez, accompagner les immeubles privés dans leurs travaux de rénovation énergétique est un combat que les écologistes portent de longue date. C'était d'ailleurs un élément très important de l'accord de mandature que nous avons conclu ensemble et qui nous a permis d'obtenir collectivement la confiance des Parisiennes et des Parisiens lors des dernières élections municipales.

Nous sommes donc heureux de pouvoir dire que cela sera une promesse tenue auprès des citoyennes et des citoyens de notre ville.

Nous sommes attachés à ce plan, surtout parce que, pour nous, il est sans doute un des exemples les plus aboutis de l'intérêt de mener des politiques écologiques. C'est l'occasion de créer des emplois qualifiés, locaux et non délocalisables. C'est agir pour lutter contre le réchauffement climatique en réduisant les émissions de gaz effet de serre. C'est, enfin, bien sûr, un projet de justice sociale qui permet de réduire les factures, car l'énergie la moins chère reste l'énergie que l'on ne consomme pas.

Justice sociale, préservation de l'environnement et lutte contre le réchauffement climatique sont les trois piliers de l'écologie.

Grâce à ce plan "1.000 immeubles", nous allons pouvoir agir sur ces trois volets.

Je me permets d'insister sur l'enjeu de justice sociale.

Le dispositif, tel qu'il est envisagé, cautionne les aides financières accordées aux revenus des propriétaires occupants et cela nous paraît une évidence. Il faut d'abord aider ceux qui en ont besoin.

Nous avons déposé un vœu qui renforce encore plus l'action en faveur de la lutte contre la précarité énergétique et qui touche plus de 50.000 ménages à Paris. En effet, nous souhaitons que le prestataire choisi par la Ville pour mettre en œuvre le plan "1.000 immeubles" aille au-devant des copropriétés les plus en difficulté socialement et aux bâtis le plus énergivores. C'est d'abord les familles les plus précaires qui ont besoin de réduire leur facture d'énergie.

L'action sur le parc privé de logements est indispensable pour atteindre les objectifs du plan Climat. Le secteur résidentiel représente 35 % des émissions de gaz à effet de serre et il était donc urgent que notre collectivité se lance dans un plan ambitieux d'accompagnement des copropriétés qui souhaitent s'engager dans les travaux.

Par son ampleur, la mobilisation de notre Ville sera inédite, puisque nous allons y consacrer pas moins de 30 millions d'euros. Si nous avons déjà réalisé des opérations localisées, c'est désormais toutes les copropriétés parisiennes qui pourront bénéficier de l'expertise d'un opérateur qui sera choisi d'ici la fin de l'année pour les accompagner dans leurs projets de rénovation.

C'est aussi cela, innover, trouver des dispositifs nouveaux, afin de mobiliser toutes les Parisiennes et les Parisiens pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de vie.

Qualité de vie qui sera également renforcée grâce aux projets de végétalisation qui pourront être couplés aux travaux de rénovation engagés via un soutien technique et des aides financières. Ce n'est pas en cette période de canicule que nous dirons le contraire : les espaces verts et les espaces de respiration manquent à Paris. Et nous nous félicitons que la végétalisation soit intégrée à ce dispositif.

Pour améliorer encore ce plan "1.000 immeubles", notre vœu propose un autre élément. En effet, dans le cadre du dispositif, les copropriétés pourront bénéficier d'un accompagnement pour surélever leurs immeubles.

Si nous comprenons l'intérêt économique de cette idée - financer, via la vente des droits à construire, les travaux de rénovation énergétique -, nous craignons que cela ne participe à la spéculation foncière parisienne que nous souhaitons combattre.

Nous souhaitons donc qu'une étude soit menée pour étudier des modalités juridiques permettant de mettre en place des clauses antispéculatives, notamment lorsque les logements nouvellement créés seraient revendus quelques années plus tard.

Je ne me ferai pas plus longue.

Nous voterons, évidemment, pour ce plan "1.000 immeubles" et nous nous réjouissons qu'il voie rapidement le jour.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Merci, Anne SOUYRIS, pour ce qu'elle vient de dire.

Je suis très heureux de présenter ce projet de délibération que je porte avec ma collègue Célia BLAUDEL. Le plan "1.000 immeubles" permettra des travaux de rénovation thermique dans des copropriétés. Notre objectif est que 1.000 immeubles soient accompagnés.

Cette action se couple d'ailleurs d'un plan relatif à la végétalisation, relatif à la surélévation d'un certain nombre d'immeubles.

Ces trois actions "rénovation thermique, surélévation, végétalisation" sont pour nous des actions cohérentes et qui, dans un certain nombre de cas, peuvent aller ensemble.

J'ai bien noté les demandes portées par le groupe Ecologiste de Paris.

Concernant la première demande, nous y sommes favorables. L'opérateur choisi dans le cadre du marché aura, bien sûr, un rôle de prospection pour aller chercher des copropriétés énergivores qui pourraient rentrer dans une démarche de rénovation thermique, de surélévation ou de végétalisation.

En revanche, votre deuxième demande, qui concerne la mise en place de clauses antispéculatives aux autorisations de surélévation, me semble devoir être amendée. En effet, nous souhaitons vivement que, parmi les 1.000 immeubles cible, 100 puissent être accompagnés dans un projet de surélévation. Pour ajouter quelques étages, la Ville financera d'ailleurs les études de faisabilité.

C'est important pour nous, car la revente de ces nouveaux appartements par les copropriétés permettra de financer les travaux de rénovation thermique. Or, nous craignons que des clauses trop contraignantes dissuadent les copropriétés.

Pour autant, nous partageons évidemment votre souci de lutter contre la spéculation immobilière.

C'est la raison pour laquelle nous proposons que la Ville lance une étude de faisabilité afin de trouver et de mettre en place des modalités juridiques permettant d'éviter que les logements issus des opérations mixtes "rénovation-surélévation" n'entraînent des comportements spéculatifs, notamment au moment de la revente des logements nouvellement créés.

J'émet donc un avis favorable à ce vœu, à condition qu'il soit amendé comme je l'ai proposé à l'instant.

Une fois de plus, je me réjouis que ce projet de délibération puisse être porté et voté aujourd'hui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. L'amendement est accepté, parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2014, V. 275).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 144.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 144).

2015 DVD 175 - DU - Aménagement du secteur Porte de Montreuil (20e). Réalisation d'un ouvrage de franchissement au-dessus du boulevard périphérique. Délégation en matière de marchés publics.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 175 - DU relatif à l'aménagement du secteur Porte de Montreuil (20e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 151a qui y est rattaché.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire. Je ferai moins de 5 minutes.

Ce projet de délibération vient d'assez loin. Suite à un vœu voté en arrondissement lors du dernier Conseil d'arrondissement du mois précédent, beaucoup de négociations ont eu lieu pour ne pas perdre le contrôle de l'aménagement de la porte de Montreuil.

Cependant, comme nous l'avons dit hier sur le projet de délibération concernant les places parisiennes, nous avons quelques inquiétudes avec l'article 1 et la délégation de pouvoir donnée à la Maire sur les questions notamment d'urbanisme.

Comme la restructuration de cette porte de Montreuil est très importante, notamment sur le devenir du marché aux puces, notamment sur la façon dont vont être définis les droits à construire sur ces parcelles, nous avons quelques inquiétudes sur le fait que, en donnant cette délégation, nous n'aurons pas les moyens de revenir, voire donner notre désaccord si le projet va dans le mauvais sens.

Nous aimerions donc avoir quelques précisions et être rassurés sur ces points-là.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Jacques BAUDRIER, pour vous répondre.

M. Jacques BAUDRIER. - Je tiens à remercier Jérôme GLEIZES pour son intervention et aussi intervenir pour dire qu'au Conseil de Paris, on arrive en fin d'ordre du jour, mais que c'est un projet de délibération très important sur un secteur majeur et une des coupures urbaines principales de Paris mais aussi d'Ile-de-France puisque le secteur de la porte de Montreuil a été reconnu par le plan de déplacement urbain d'Ile-de-France comme une des 100 coupures urbaines les plus fortes à l'échelle de notre région entière.

C'est depuis 2001 un territoire concerné par le grand projet de renouvellement urbain.

Si des opérations d'aménagement ont déjà été engagées au sud de la porte de Montreuil, avec la réalisation de logements sociaux, d'équipements publics dont certains sont en cours de travaux, le secteur de la porte de l'échangeur lui-même n'avait pas fait l'objet encore d'aménagements. Et 14 ans après, ce projet de délibération marque une avancée historique à l'échelle de ce quartier et des liens entre Paris, Bagnolet et Montreuil.

Pourquoi n'y avait-il pas eu d'avancées jusqu'ici ? Je crois que le projet de délibération le rappelle, c'est parce que nous nous situons dans un secteur où les contraintes sont extrêmement lourdes, avec un périphérique assis sur une dalle avec des contraintes très fortes dont les coûts d'aménagement se sont révélés beaucoup plus importants que ceux estimés dans d'autres secteurs, et aussi parce qu'on est à la porte de Montreuil, au terme de réseaux entre le Trapil et les différents réseaux de concessionnaires, sur un écheveau d'une complexité inouïe en termes d'aménagement.

Donc, au fur et à mesure des études qui ont été réalisées, toutes ces contraintes ont pu être identifiées, et enfin, nous arrivons à avoir défini - et je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'avancée de ce projet - un schéma d'aménagement cohérent qui va nous permettre enfin d'engager l'aménagement de la porte de Montreuil.

Ce projet de délibération, qui lance un investissement d'un franchissement en cohérence avec l'aménagement de toute la frange entre Paris, Bagnolet et Montreuil, et tout l'aménagement de la ceinture verte, en lien avec ce qui est fait à Python-Duvernois, plus au nord au niveau de la porte de Bagnolet... Ce projet de délibération lance un

investissement de plusieurs dizaines de millions d'euros, donc, qui est structurant à l'échelle de ce quartier. Je tiens à m'en féliciter.

Au sujet des inquiétudes qu'évoque Jérôme GLEIZES, je tiens à lui dire que le choix d'avoir un projet de délibération avec un bilan annuel et d'éviter de repasser de très nombreux projets de délibération techniques, qui n'impactent en rien politiquement le projet, est une volonté portée par l'Exécutif, et que j'ai portée moi-même afin d'éviter aux services et à notre Assemblée d'avoir à examiner de très nombreux projets de délibération avec relativement peu d'intérêt. C'est un gain de temps et d'efficacité pour l'ensemble de notre collectivité.

Bien entendu, cela n'enlèvera rien au suivi des élus sur ce projet. Et donc, dans le projet de délibération lui-même, déjà, un bilan annuel est prévu au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris. Et comme il a été prévu dans l'amendement n° 151a, il est proposé qu'en plus, à l'article 2, soit acté qu'un bilan d'étape semestriel soit présenté en commission.

Mais de toute façon, je ne doute pas que - et Jérôme GLEIZES sera bien sûr présent - nous allons avoir, dans les mois qui viennent, de très nombreuses réunions publiques de débat avec la population sur l'aménagement de la porte de Montreuil, et ces réunions publiques sont, à mon avis, très attendues, et nous serons très nombreux à y être présents.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, d'avoir souligné l'importance de ce projet.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 151a déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 151a est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 175 - DU ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DVD 175 - DU).

2015 DFA 31 - DRH G - Budget supplémentaire 2015 Emplois - créations et transformations d'emplois dans les services départementaux. (Suite).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous revenons au projet de délibération DFA 31 - DRH G relatif au budget supplémentaire 2015, emplois - créations et transformations d'emplois dans les services départementaux, que nous avons oublié de mettre aux voix.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 31 - DRH G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 31 - DRH G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Communauté d'Universités et d'Etablissements "Université de Recherche Paris Sciences et Lettres - PSL Research University" (R. 31) :

Titulaire au Conseil d'administration :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Titulaire au Conseil académique :

- M. Hermano SANCHES-RUIVO.

Institut Curie (Conseil d'administration) (R. 32) :

- 1 titulaire, en remplacement de M. Bernard JOMIER, désigné les 16 et 17 juin 2014, démissionnaire.

Titulaire :

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

Association Maison de l'emploi de Paris (Conseil d'administration et Assemblées générales) (R. 33) :

Titulaire :

- Mme Léa FILOCHE.

Suppléant :

- M. Nicolas NORDMAN.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 31 à R. 33).

Etablissement public foncier d'Ile-de-France (Conseil d'administration) (R. 16 G) :

Titulaire :

- M. Jean-Louis MISSIKA.

Suppléant :

- M. Ian BROSSAT.

Commission départementale d'aménagement commercial de Paris (R. 17 G) :

Titulaire :

- M. Richard BOUIGUE.

Suppléants :

- Mme Nicole BISMUTH LE CORRE ;

- Mme Hélène DUVERLY ;

- Mme Nathalie LAVILLE.

Commission départementale d'aménagement cinématographique de Paris (R. 18 G) :

Titulaire :

- M. Richard BOUIGUE.

Suppléants :

- Mme Martine DEBIEUVRE ;

- Mme Nicole BISMUTH LE CORRE ;

- M. Eric THEBAULT.

Association Maison de l'emploi de Paris (Conseil d'administration et Assemblées générales) (R. 19 G) :

Titulaire :

- Mme Claudine BOUYGUES.

Suppléant :

- Mme Mercedes ZUINIGA.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 16 G à R. 19 G).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris dans l'organisme suivant :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la construction d'une école élémentaire de 10 classes et d'un multi-accueil de 99 places 73 à 75, boulevard Davout à Paris 20e (R. 34) :

Titulaires :

- Mme Nawel OUMER ;

- Mme Frédérique CALANDRA ;

- Mme Aurélie SOLANS ;

- M. Atanase PÉRIFAN ;

- Mme Nathalie FANFANT.

Suppléants :

- Mme Alexandra CORDEBARD ;

- Mme Marinette BACHE ;

- M. Jérôme GLEIZES ;

- M. Geoffroy BOULARD ;

- M. Alexandre VESPERINI.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

Je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Je vous annonce les résultats de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 26

Non participation au vote : 137

Bulletin blanc ou nul : 0

Suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Pour : 26

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 34).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je vous propose maintenant de vous prononcer, selon l'habitude, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Mes chers collègues, nous nous retrouverons pour le prochain Conseil de Paris les 28, 29 et 30 septembre, donc convoqué sur trois jours, ce qui devrait inciter tout le monde à la modération dans tous les sens.

Je voudrais en profiter pour féliciter notre collègue Jean-François MARTINS - ceux qui ont lu les communiqués de la Ville de Paris sauront pourquoi -, remercier Emmanuel GRÉGOIRE - je pense qu'il ne doit pas y être pour rien -, remercier l'ensemble des agents du Conseil de Paris pour ces quatre jours passés ensemble, l'ensemble des collaborateurs aussi et bien sûr, les élus encore présents à cette heure-ci.

Merci à tous. Bon été !

(La séance est levée le jeudi 2 juillet 2015 à quinze heures quarante-cinq minutes).

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.

QE 2015-20 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la mise en place d'antennes de téléphonie mobile.

Libellé de la question :

"M. Jean-Pierre LECOQ attire l'attention de Mme la Maire de Paris et de M. le Préfet de police sur l'implantation croissante d'antennes de téléphonie mobile à Paris.

La création d'un quatrième opérateur de téléphonie mobile a maintenant comme conséquence, à partir du moment où le réseau initial est en voie de saturation, le développement et la pose de nouvelles antennes de téléphonie qui ne manquent pas de susciter l'ire des riverains, dès lors que ces antennes se trouvent à proximité d'équipements publics, d'écoles ou de lycées.

Cela a notamment été le cas rue Joseph Bara, le dimanche 7 juin lorsqu'une antenne de téléphonie a été posée sur le toit d'un immeuble, qui avait donné son accord contre redevance à l'opérateur Free.

M. le Maire du 6^e arrondissement souhaite donc que les services de la Mairie de Paris compétents et notamment la Commission de concertation de téléphonie mobile incitent beaucoup plus fortement les opérateurs à regrouper leurs antennes sur des sites communs.

Ainsi, on s'efforcera de conserver les sites existants en y groupant les différentes antennes nécessaires aux 4 grands réseaux de téléphonie mobile.

Le problème qui s'est effectivement posé dans le 6^e arrondissement se retrouve assurément dans tous les arrondissements de la Capitale."

Réponse non parvenue.

QE 2015-21 Question de M. Jean-Pierre LECOQ à Mme la Maire de Paris relative à l'attribution des subventions pour les illuminations de fin d'année.

Libellé de la question :

"M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement appelle l'attention de Mme la Maire de Paris sur le vote de plus en plus tardif des subventions relatives aux illuminations de fin d'année.

En effet, s'agissant du 6e arrondissement, aucune subvention n'a été proposée à l'examen du Conseil d'arrondissement du mois de juin et donc du Conseil de Paris.

Ces subventions seront au mieux examinées et votées en septembre soit près d'un an après la mise en place des illuminations par les associations de commerçants.

Vous n'êtes pas sans connaître les grandes difficultés que ces associations rencontrent depuis quelques années.

Celles-ci redoublent d'effort pour organiser tous les ans des illuminations pour le plus grand plaisir des Parisiens.

Or, l'activité économique en berne dans un certain nombre de secteurs a des conséquences directes sur ces associations qui ont de plus en plus de mal à retenir leurs adhérents lesquels refusent de participer financièrement à des événements tels que les illuminations de fin d'année.

Dans ce contexte, la baisse régulière du montant des subventions allouées par la Mairie de Paris dans ce domaine va conduire certaines d'entre elles à supprimer leurs illuminations.

Aussi, M. Jean-Pierre LECOQ demande que la Mairie de Paris maintienne le niveau de ses subventions et que le Conseil de Paris se prononce rapidement lors des prochaines éditions."

Réponse (Mme Olivia POLSKI, adjointe) :

"Chaque année, la Ville de Paris attribue des subventions aux associations de commerçants et d'artisans ayant réalisé des illuminations dans les rues et places parisiennes à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ces illuminations permettent d'assurer l'animation commerciale et la valorisation des différents quartiers commerçants de la Ville en les rendant particulièrement conviviaux et attractifs en cette période festive.

Les associations de commerçants et d'artisans soumettent un dossier de demande de subvention au titre des illuminations réalisées en année n-1 à la collectivité devant préciser leur statut juridique, leur capacité de financement, leur solvabilité et les dépenses engagées lors des fêtes de fin d'année.

Afin d'assurer la plus grande équité entre la centaine d'associations qui demande chaque année de telles subventions et de pouvoir évaluer le montant global des demandes, les services de la Ville doivent attendre d'avoir reçu un nombre significatif de dossiers complets. En revanche, certaines associations subventionnées en 2014 n'ont pas déposé de dossiers cette année.

Je vous informe que l'enveloppe globale consacrée aux illuminations en 2015 est stable, pour un nombre de dossiers sensiblement identique.

La rapidité du versement des subventions dépend surtout des délais de transmission des dossiers par l'ensemble des associations. Des améliorations peuvent être apportées. Les mairies d'arrondissement ont ainsi leur rôle à jouer, en sensibilisant les associations à la nécessité de transmettre l'ensemble des pièces demandées dans des délais raisonnables."

QE 2015-22 Question de M. Alexandre VESPERINI et des élus du groupe U.M.P. à Mme la Maire de Paris relative au championnat du monde des véhicules propulsés par moteur électrique (Formula E).

Libellé de la question :

"Comme de nombreux secteurs de notre société, le sport automobile s'adapte au changement climatique et au développement durable. C'est la raison pour laquelle la Fédération internationale de l'automobile a mis en place en 2014, pour la première fois, un championnat du monde de véhicules propulsés par un moteur électrique (Formula E). Comme au début de la formule 1, cette compétition permettra de faire avancer la recherche, au service d'outils

dédiés à la performance énergétique, transférés à la voiture de tous les jours. Ayant compris l'enjeu de la voiture électrique et soucieuse de leur attractivité internationale, des dizaines de métropoles mondiales ont joué le jeu, en réalisant les 13 grands prix de ce championnat d'avenir. En Europe, Londres, Berlin, Monaco et Moscou ont renforcé leur statut de ville compétitive et durable. Malheureusement, la France est absente de la compétition.

M. Alexandre VESPERINI demande à Mme la Maire de Paris si elle compte engager la Ville dans cette aventure sportive qui contribue à la transition énergétique, en organisant le Grand Prix de Paris lors de la prochaine saison du championnat de formula E."

Réponse non parvenue.

QE 2015-23 Question de M. Alexandre VESPERINI et des élus du groupe U.M.P à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux tricycles aménagés proposés aux touristes.

Libellé de la question :

"Depuis quelques temps, il est proposé aux touristes de visiter Paris à bord de tricycles aménagés, sur le modèle des pousse-pousse traditionnels. Loin des circuits proposés par l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris, qui globalement correspondent à la demande des touristes sans dénaturer l'image de Paris, ces "taxis touristiques" représentent un vrai problème pour ceux qui les empruntent, comme pour nos concitoyens parisiens en général.

Ce problème revêt plusieurs dimensions : esthétiquement, ces véhicules enlaidissent Paris et son patrimoine touristique ; humainement, une grande partie des conducteurs néglige les règles du vivre-ensemble (musique à fond, mépris des règles de la sécurité routière, stationnement sauvage, parfois même à l'intérieur de propriétés privées...) ; juridiquement, ce nouveau type d'activité suscite des interrogations quant à leur régularité sociale et fiscale.

M. Alexandre VESPERINI demande donc à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police de bien vouloir répondre aux interrogations suivantes : cette activité n'a-t-elle pas nécessité des autorisations ? Si oui, lesquelles, et depuis quelle année ? Les services de police et les agents de la Ville assermentés comptent-ils multiplier prochainement la verbalisation des incivilités couramment pratiquées par ces conducteurs ? Quel est le nombre de véhicules de ce type en circulation dans Paris ? La Ville souhaite-t-elle les écarter des sites touristiques stratégiques, afin notamment de favoriser les triporteurs et les autres initiatives précitées, qui semblent clairement plus adaptées à Paris ainsi qu'aux touristes passionnés ?"

Réponse (M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint) :

"L'offre de prestation de transport de personnes par des tricycles motorisés ou non se développe significativement sur la voie publique parisienne, en particulier aux abords des principaux sites touristiques, essentiellement en haute période touristique.

La circulation ou le stationnement illicite de ces véhicules sur les places, parvis, les aires piétonnes ou encore les trottoirs, entravent les déplacements et peuvent porter atteinte à la sécurité de l'ensemble des usagers de la voie publique.

La réglementation dans laquelle s'inscrit partiellement cette activité est celle des transports publics particuliers (titre II du livre premier de la troisième partie du Code des transports). Cette réglementation leur interdit notamment de stationner ou de circuler sur la voie publique en quête de clients et impose la prise en charge sous la condition exclusive d'une réservation préalable.

De plus l'arrêté du 17 mars 2015 relatif aux caractéristiques des véhicules motorisés à 2 ou 3 roues utilisés pour le transport public particulier de personnes fixe une puissance de motorisation minimale de 40 KW pour ces véhicules, ce qui interdit de fait une part importante du segment actuel, à l'exception des véhicules électriques pour lesquels cette limite ne vaut pas.

Le Code de la route est également applicable aux tricycles non motorisés. Ainsi, les cycles ne peuvent circuler sur les trottoirs conformément à l'article R. 412-7. Par ailleurs, l'article R. 417-10 rend l'arrêt ou le stationnement illicite sur la voie publique. Cependant, l'article R. 431-9 du Code précité dispose que les conducteurs de cycles peuvent circuler sur les aires piétonnes, à la condition de conserver l'allure du pas et de ne pas occasionner de gêne aux piétons.

Les forces de police exercent un contrôle quotidien sur ces activités mais aussi par le biais d'opérations ciblées menées par les boers sur les sites touristiques, opérations durant lesquelles 10 à 20 verbalisations sont effectuées en moyenne.

Plusieurs réunions se sont tenues entre la Ville de Paris et la Préfecture de police sur la délimitation de zones spécifiques où l'arrêt et le stationnement pourraient être interdits sur les sites où la présence de "vélos-taxis" est la plus gênante pour la circulation et la desserte locale.

Ainsi, l'arrêté conjoint n° 2015P0166 réglementant l'arrêt et le stationnement des tricycles dédiés au transport de passagers dans certaines zones de la Ville de Paris a été signé par la Maire de Paris et le Préfet de police le 23 juin dernier et sera publié au Bulletin municipal officiel le 3 juillet prochain.

Cet arrêté définit deux périmètres touristiques dans lesquels le stationnement et l'arrêt des cycles et tricycles assurant un transport de personnes sont interdits et considérés comme gênants : le secteur de Notre-Dame et celui du Champ de Mars et de la Tour Eiffel.

Les infractions aux dispositions de ce texte seront réprimées dès que la signalétique sera mise en place par les services de la Ville sur les zones visées."

II - Questions du groupe G.E.P.

QE 2015-24 Question de Mme Anne SOUYRIS, M. Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi du vœu pour un nouveau lieu destiné à la Maison d'Europe et d'Orient (12e).

Libellé de la question :

"La Maison d'Europe et d'Orient, vient de fêter le 10e anniversaire de son ouverture qui fut parrainée par Edi Rama, aujourd'hui Premier ministre de la République d'Albanie.

Cette association, qualifiée de "rather unique in Europe" par les experts de la communauté européenne, a eu l'occasion de croiser les routes de Danielle Mitterrand, Jorge Semprun, Irina Bokova, Katia Samoutsevitch des Pussy Riots, Vaclav Havel, Robert Stouroua, les infirmières bulgares à leur libération de Libye, le Théâtre libre de Minsk et bien d'autres encore.

La Maison d'Europe et d'Orient a proposé également un grand nombre de manifestations culturelles autour de l'Ukraine, ainsi que de la Syrie, avec des artistes de renom tel que Alain HOMSI, dont l'exposition a été celle qui a rencontré le plus de succès depuis l'ouverture de la MEO. Elle a également organisé un grand nombre de soirées autour des cultures kosovares, ouïghoures, oubykh (région de Sotchi), romani, etc.

Le travail remarquable de cette association, offre une vitrine unique à Paris de la culture de pays voisins d'Europe centrale et d'Orient soit reconnu. Favoriser l'intégration c'est au-delà des mots aussi favoriser une association qui nous offre accès à des cultures malheureusement mal connues.

Cette association effectue un travail de qualité reconnu mais rencontre des difficultés financières non dues à une mauvaise gestion financière mais dues à une augmentation régulière des loyers R.I.V.P. et une diminution de ses soutiens.

Aussi, il est souhaitable que la Ville soutienne de façon pérenne et accrue cette structure et lui attribue enfin les locaux qu'elle mérite.

La Maison d'Europe et d'Orient depuis son installation dans les locaux qu'elle occupe 3 passage Hennel dans le 12e est fortement freinée dans son développement et la possibilité d'accroître son activité par l'exiguïté et le manque de visibilité de son emplacement.

Par deux fois, en décembre 2012, puis en novembre 2014, suite à un vœu du groupe des élus Ecologistes, la Ville de Paris s'est engagée à accompagner l'association dans sa recherche de locaux adaptés à ses activités dans le cadre du dispositif de la calass. Or, à la date d'aujourd'hui, aucune proposition n'a encore été faite à la Maison d'Europe et d'Orient.

Le vœu adopté en novembre 2014 demandait à nouveau :

- que la Ville de Paris propose, d'ici la fin de l'année, un lieu plus adapté aux activités de la Maison d'Europe et d'Orient et accompagne ainsi la pérennité de cette association en lui permettant d'accroître ses activités, et en conséquence d'augmenter ses ressources propres et de nouer d'avantage de partenariats.

Aussi, Mme Anne SOUYRIS, M. Christophe NAJDOVSKI et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris sur le calendrier prévu pour la mise en œuvre effective de l'engagement du vœu adopté par le Conseil de Paris il y a 6 mois."

Réponse (M. Bruno JULLIARD, premier adjoint) :

"Le vœu adopté lors de la séance de novembre 2014 visait à soutenir la recherche de nouveaux locaux pour la Maison d'Europe et d'Orient.

Cette demande est bien inscrite en Calass (Commission d'attribution des locaux associatifs) comme une recherche urgente.

Toutefois, la Ville dispose de très peu de locaux en propre adaptés à une installation pérenne d'association, ses ressources immobilières sont essentiellement tournées vers des usages intercalaires.

La Calass oriente donc prioritairement les associations à la recherche de lieux pérennes vers les bailleurs sociaux qui disposent de locaux en pied d'immeubles, ces locaux, en particulier de grande taille sont rares. La recherche de la MEO a été retransmise aux bailleurs sociaux dès décembre 2014 (une précédente transmission avait été faite en 2012 après l'inscription de la MEO en Calass).

A ce stade, aucun espace correspondant à la demande de la MEO tant en termes de surface, de montant du loyer et de localisation (10e, 11e, 12e, 20e) n'a pu être identifié. Les recherches se poursuivent en lien avec les bailleurs.

La Ville n'ayant pas la maîtrise directe sur les locaux en pied d'immeubles chez les bailleurs sociaux, il n'est pas possible de s'engager sur un calendrier."

QE 2015-25 Question de Mme Anne SOUYRIS, M. Jacques BOUTAULT, Mme Aurélie SOLANS et les éluEs du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au devenir de la bibliothèque Louvre et plus généralement des bibliothèques de quartier.

Libellé de la question :

"Mme la Maire de Paris et l'Exécutif parisien se sont prononcés à plusieurs reprises sur l'importance du maintien à Paris de l'ensemble des équipements de petites tailles et de proximité et notamment des bibliothèques de quartier qui permettent un maillage du territoire et participent notamment par ailleurs à la Grande Cause.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de l'ouverture de grandes médiathèques en 2015 : la bibliothèque Françoise Sagan depuis la mi-mai et celle prévue au quatrième trimestre de la Médiathèque de la Canopée aux Halles, ces projets s'accompagnent d'inquiétudes des usagers, du personnel ainsi que de leurs représentants syndicaux quant au maintien des structures existantes. Les bibliothèques Lancry (mairie du 10e) et Louvre (mairie du 1er) pourraient apparemment ne plus être incluses dans le dispositif municipal de bibliothèques.

Pourtant ces établissements de proximité permettent de par leurs horaires d'ouverture ainsi que par leur localisation à de nombreux lecteurs et usagers de consulter le fonds documentaire, d'emprunter des ouvrages et pour certains d'avoir accès à l'Internet et notamment à leur messagerie.

Les horaires décalés de ces structures accueillies en mairie font que les bibliothèques Louvre et Lancry, sont les seuls établissements du réseau ouvert à 10 heures le vendredi matin dans le centre de Paris.

L'affluence loin d'être minime oblige même le personnel de la bibliothèque Louvre à limiter le nombre de personnes accueillies. Les consignes de sécurité de la mairie du 1er limitent en effet à 20 visiteurs simultanés à l'intérieur du lieu, c'est dire si l'ouverture de la Médiathèque des Halles sera la bienvenue mais sans devoir se substituer et causer la fermeture d'un lieu qui assez souvent affiche complet en remplissant ainsi parfaitement sa mission de lieu culturel de proximité.

Aussi, Mme Anne SOUYRIS, M. Jacques BOUTAULT, Mme Aurélie SOLANS et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris sur les projets de la Ville de Paris quant au devenir des

établissements de proximité Louvre et Lancry et plus généralement sur le maintien d'un maillage du territoire parisien par un réseau de bibliothèques demeurant essentiel à la vie des quartiers."

Réponse (M. Bruno JULLIARD, premier adjoint) :

"Le réseau de lecture publique.

L'accès de tous les Parisiens à la lecture publique constitue l'une des priorités de la politique culturelle de la Ville de Paris depuis 2001, ce qui s'est matérialisé par un investissement de 116 millions d'euros sur la période 2002-2014 pour la rénovation des bibliothèques et pour la construction de 11 nouveaux établissements : François Truffaut (1er), Charlotte Delbo (2e), Marguerite Audoux (3e), Chaptal (9e), Françoise Sagan (10e), Marguerite Yourcenar (15e), Vaclav Havel (18e), Jacqueline de Romilly (18e), Marguerite Duras et Louise Michel (20e). Le P.I.M. Bibliothèques pour la mandature s'élève à 65 millions d'euros destinés à entretenir les équipements existants, alimenter les collections et lancer des projets de création de nouveaux établissements qui ouvriront leurs portes dans la mandature ou la suivante : Canopée - La Fontaine (1er), Porte d'Italie (13e), Place des Fêtes (19e), Amandiers et Lagny (20e).

Cette politique ambitieuse a eu des effets bénéfiques sur l'activité des bibliothèques dont la fréquentation a fortement augmenté (hausse de 15 % des prêts depuis 2001), d'autant qu'au-delà de l'investissement dans les bâtiments, de nouveaux services aux usagers ont été développés (espaces multimédia et ateliers numériques, actions spécifiques pour les publics handicapés, animations culturelles telles que lectures, conférences, concerts, expositions, etc.) et des partenariats locaux ont été initiés avec les établissements scolaires ou le tissu associatif des quartiers.

Toutes les bibliothèques municipales de prêt sont associées à ce processus de développement quelles que soient leur taille et leur implantation géographique. Elles ont toutes vocation, y compris les grandes médiathèques, à être ancrées sur un territoire et y développer des activités de proximité favorisant le lien social et l'animation socio-culturelle locale. Il n'y a donc pas concurrence entre les établissements mais nécessité bien au contraire d'une complémentarité et d'une coordination, afin d'assurer un maillage efficace du territoire parisien.

Cependant, la fermeture de certaines bibliothèques, notamment lorsqu'un nouvel établissement ouvre ses portes à proximité, ne peut être totalement exclue a priori. Une fermeture doit dans l'idéal être prévue dès l'origine du projet de création d'un nouvel établissement comme dans le cas de la bibliothèque Saint-Blaise, qui avait fermé ses portes à l'ouverture de la médiathèque Marguerite Duras en 2010. Il peut néanmoins parfois être constaté a posteriori après l'ouverture d'une médiathèque moderne et attractive une diminution forte de fréquentation d'un établissement à proximité donnant lieu à une décision de fermeture concertée avec les personnels.

La bibliothèque Louvre (1er).

La bibliothèque Louvre est un établissement de très petite taille (105 mètres carrés), installé dans la mairie du 1er arrondissement et dont les horaires d'ouverture sont relativement réduits (fermeture à 17 heures le soir et le samedi après-midi). La bibliothèque Louvre ne s'adresse qu'aux adultes et ne répond plus aux demandes et pratiques des usagers des bibliothèques parisiennes en termes de confort et de convivialité des espaces, de diversité des collections et d'animation culturelle.

La fréquentation enregistrée est d'ailleurs l'une des plus faibles du réseau parisien, avec 35.000 documents prêtés sur place en 2014 (soit 140 prêts par jour en moyenne). 3.140 personnes fréquentent la bibliothèque, parmi lesquelles 80 % se rendent régulièrement dans un autre établissement.

La médiathèque de la Canopée-La Fontaine ouvrira ses portes début 2016, en même temps que les autres équipements culturels de la Canopée (conservatoire, maison des pratiques artistiques amateurs, centre hip-hop La Place, kiosque jeunes). Située à proximité de la bibliothèque Louvre, elle s'étalera sur plus de 1.000 mètres carrés et aura vocation à satisfaire à la fois les usagers des Halles, originaires de toute la métropole parisienne, et les habitants du quartier et du 1er arrondissement. Cette médiathèque disposera d'espaces dédiés aux adultes et jeunes et d'autres plus spécifiquement aux enfants et sera ouverte largement notamment le dimanche.

Dans ces conditions, la Direction des Affaires culturelles a proposé la fermeture de la bibliothèque Louvre dès le début de l'année 2016, au moment de l'ouverture de la médiathèque de la Canopée. Le public de proximité sera orienté vers cette dernière ainsi que vers la bibliothèque Charlotte Delbo située dans le 2e arrondissement.

Ce projet de fermeture a été présenté pour avis aux représentants des personnels lors de la séance du 16 juin 2015 du Comité technique de la Direction des Affaires culturelles. Aucun représentant des personnels ne s'est opposé à ce projet. Un accompagnement personnalisé des quatre agents travaillant à la bibliothèque Louvre a naturellement déjà été mis en place.

La bibliothèque Château d'Eau (10e).

La bibliothèque Château d'Eau est un établissement de petite taille (390 mètres carrés) disposant de 50 places assises et installée au 4e étage de la mairie du 10e. Il s'agit d'une bibliothèque de quartier destinée exclusivement aux adultes dont la fréquentation est relativement modeste (62.389 prêts en 2014). La bibliothèque Château d'Eau complète néanmoins efficacement l'offre proposée non loin à la bibliothèque Lancry, qui dispose d'une section jeunesse et d'une discothèque mais pas de section adulte.

La médiathèque Françoise Sagan a ouvert ses portes au public le 16 mai dernier et a connu dès l'ouverture un succès public important puisque 23.261 prêts ont été réalisés auprès de 2.900 emprunteurs différents durant les 15 jours d'ouverture en mai. 950 nouveaux inscrits se sont ajoutés aux plus de 280.000 inscrits du réseau des bibliothèques municipales de prêt. La médiathèque Françoise Sagan est située dans un bâtiment de 4.300 mètres carrés avec un jardin intérieur de 1.000 mètres carrés inspiré des cloîtres méditerranéens. Les collections de la médiathèque en cours de constitution atteindront 100.000 documents en 2017 dont 30.000 spécifiquement dédiés aux enfants (contes, romans, CD, DVD, mangas, etc.).

Il est très probable qu'une partie non négligeable du public de la bibliothèque Château d'Eau située sur le même bassin de population que la médiathèque Françoise Sagan (à environ 700 mètres de distance) se réoriente progressivement vers cette dernière, compte tenu de la qualité de son offre d'activités culturelles et de la diversité de ses collections. Un bilan de l'impact de l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan sur la fréquentation et l'activité de la bibliothèque Château d'Eau devra donc être dressé dans les prochains mois, afin de déterminer s'il est opportun de maintenir cet établissement ou de le fermer."

QE 2015-26 Question de M. Pascal JULIEN et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'Institut des Cultures d'Islam.

Libellé de la question :

"L'ICI est un succès, la qualité et la pertinence du projet sont unanimement reconnues comme en témoignent sa fréquentation en hausse et le développement des partenariats tant avec d'autres établissements culturels (MUCEM, British museum, IMA, CNHI, ...) qu'avec les médias (Télérama, Inrocks, France Culture, Berbère TV, Beur FM, ...). Le Conseil scientifique de l'ICI se mobilise plus que jamais pour le projet.

De son côté, la mairie du 18e souligne volontiers la bonne intégration de l'ICI dans le quartier et d'ailleurs le Conseil d'administration approuve chaque année à l'unanimité les rapports de gestion et d'activité. Le montant de la subvention de fonctionnement reste très raisonnable au regard du volume et de la qualité des prestations offertes.

Or, le projet reste largement inachevé du fait que la construction de l'autre équipement, dit "ICI Barbès", semble au point mort ; privant l'existant des moyens de son développement et faisant courir le risque, à terme, de déclencher une très grave crise de confiance entre le Conseil d'administration de l'ICI et la Ville.

D'autre part, que répondre à celles et ceux auprès de qui la Ville a justifié la destruction de la mosquée par le projet de construction de l'ICI Barbès et de sa salle de prière ?

Enfin, le retard pris sur l'ICI Barbès entraîne un autre : celui de la construction des logements sociaux prévus sur le site de la rue Léon.

La construction de l'ICI Barbès figure en bonne place dans les programmes électoraux des deux listes qui ont fusionné puis gagné au deuxième tour pour aboutir à la majorité politique qui vous a élu Maire de Paris. La construction de l'ICI Barbès était un engagement fort de votre prédécesseur et des écologistes.

Les deux arguments techniques avancés jusqu'à présent pour justifier ce retard ont été :

1) Après le rapport des sondages géotechniques (du 1er avril au 30 mai 2014), une campagne d'injection d'une durée de 10 semaines a eu lieu et la livraison du chantier fut alors annoncée pour la fin du dernier trimestre 2015. Cet argument n'est donc plus d'actualité.

2) Lors de la réunion du 12 mai à la DAJ, les conseils de la Ville ont reçu mandat d'user de toutes les voies juridiques afin de contraindre le représentant de la copropriété à signer l'acte de cession du mur mitoyen pour lequel l'AG des copropriétaires avait émis un avis favorable le 15 avril 2013. On n'ose pas imaginer que la Ville soit restée inactive depuis deux ans ?

Les arguments techniques et juridiques avancés pour justifier le retard seraient plus convaincants s'ils étaient compensés par une nouvelle affirmation de votre volonté politique de faire aboutir ce projet adopté par la presque unanimité du Conseil de Paris.

Aussi, M. Pascal JULIEN et les éluEs du groupe Ecologiste de Paris interrogent Mme la Maire de Paris sur les points suivants :

- Avez-vous rendu visite depuis votre élection à l'ICI, à l'occasion d'une manifestation publique par exemple ?

Les attentats de janvier 2015 n'auraient-ils pas été une occasion de venir saluer le résultat de l'ICI auquel l'observatoire parisien de la laïcité a consacré un rapport élogieux en 2013 ?

L'ICI est un modèle innovant qui contribue au rayonnement de Paris, il est étudié par d'autres villes, cela mériterait aussi d'être souligné de temps à autre par Mme la Maire de la Capitale.

Ne pensez-vous pas que rendre un hommage au dévouement de l'équipe salariée et des membres bénévoles qui animent l'association seraient un encouragement au bénévolat et au vivre-ensemble ?

- Avez-vous l'intention de rencontrer le Conseil d'administration pour le rassurer sur l'avenir de l'ICI Barbès ?

- Quel est le planning des travaux concernant cet équipement dont la conception et la réalisation devront tirer les leçons des coûteuses erreurs commises sur l'ICI Stephenson ?"

Réponse (M. Bruno JULLIARD, premier adjoint) :

"L'ICI Stephenson a démontré depuis sa création l'importance de son travail de médiation et de mixité des publics dans le quartier de la Goutte d'Or. L'établissement joue un rôle de passeur et de diffusion des cultures d'Islam grâce à une équipe engagée et compétente. Très actif, très implanté localement, l'ICI Stephenson noue de nombreux partenariats dans le quartier et propose des activités très diverses : concerts, spectacles, expositions, projections cinématographiques mais aussi ateliers culinaires, visites guidées du quartier, cours d'arabe, de wolof, de kabyle ou de calligraphie et activités pédagogiques. L'ICI a également développé un partenariat exemplaire avec le Ministère de la Justice autour de la lutte contre la radicalisation en prison.

Plus de 22.000 visiteurs enthousiastes ont fréquenté l'établissement en 2014 et on peut donc dire qu'il constitue véritablement un lieu de découverte et d'échanges permettant une meilleure connaissance et compréhension de la diversité des cultures d'Islam à Paris. L'exemple de l'exposition "Cherchez l'erreur", consacrée à des artistes femmes et prolongée jusqu'à fin juillet en raison de son succès, succès dont la presse s'est d'ailleurs fait l'écho, est à ce titre significatif.

L'audition du président de l'ICI, Jamel OUBECHOU, par l'Observatoire parisien de la laïcité a pu confirmer que le dispositif mis en place, à savoir deux associations distinctes, une convention de gestion et un règlement intérieur simple, lisible et sécurisé commun aux deux structures permettait le fonctionnement de l'établissement dans le respect du droit en général et de la laïcité en particulier. La Maire de Paris a rencontré Jamel OUBECHOU vendredi 3 juillet. Au cours de cet entretien, elle a rappelé son attachement au principe de laïcité, au dialogue et à l'ouverture sur l'autre et rendu hommage au dévouement de l'équipe de salariés et bénévoles qui animent l'association. Elle a également rappelé son souhait que l'ICI dispose de deux sites distincts comme prévu initialement.

Or la construction de l'ICI Barbès rue Polonceau a été suspendue suite à un contentieux sur un mur mitoyen avec la copropriété voisine et la nécessité d'effectuer des sondages géotechniques et de pollution des sols. La Maire de Paris a demandé aux services de la Ville de revoir le programme initial. Dans le cadre d'une opération privée, le bâtiment de la rue Polonceau accueillera un espace dédié au culte porté par une association culturelle. Le projet s'appuiera sur les mêmes principes juridiques que celui validé par l'Observatoire de la laïcité en 2013 pour l'ICI Stephenson dans le respect total de la jurisprudence du Conseil d'Etat qui a admis qu'une collectivité publique pouvait "bailler à une association culturelle le foncier en vue de l'édification d'un lieu de culte pour une somme symbolique" si tant est "que les constructions de lieux de culte dans ces volumes fonciers ne soient pas financées par la collectivité publique". L'avis de l'Observatoire de la laïcité sera néanmoins à nouveau sollicité sur ce projet.

Parallèlement, des travaux seront réalisés pour améliorer les conditions d'accueil du public sur le site de l'ICI Léon qui sera ainsi pérennisé, afin de permettre à l'Institut des cultures d'Islam de poursuivre son activité culturelle sur deux sites."

III - Questions du groupe Communiste-Front de Gauche.

QE 2015-27 Question de Mme Raphaëlle PRIMET et des élus du groupe Communiste-Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au nouveau projet du théâtre Marigny.

Libellé de la question :

"Le théâtre Marigny des Champs-Élysées, lieu culturel historique de la Ville de Paris, va rouvrir ses portes en octobre 2017, après plus de quatre ans de travaux destinés à le rénover. Ce bâtiment à haute valeur architecturale, dont l'histoire remonte au XIXe siècle et qui a vu se produire en son sein des pièces emblématiques de l'art théâtral. De Sartre à Feydeau, la programmation de cette institution culturelle a longtemps permis la valorisation des hautes œuvres du patrimoine littéraire français, mais pas seulement.

Par délibération du Conseil de Paris adoptée lors de la séance du 9, 10 et 11 février 2015, notre Conseil a notamment validé le programme de travaux de rénovation annexé au bail emphytéotique administratif dans la limite d'une enveloppe de 3,5 millions d'euros ainsi que l'entrée de FIMALAC, Financière Marc Ladreit de Lacharrière, à l'actionnariat de MARIGNY SAS.

Nous souhaiterions connaître le projet de ce nouveau gestionnaire, les activités qu'il souhaiterait développer ainsi que le volume et la nature des emplois qui seront créés à la réouverture prévue pour 2017."

Réponse (M. Bruno JULLIARD, premier adjoint) :

"A la suite d'un appel public à candidature lancé en 2010, la Ville de Paris a conclu le 24 novembre 2011 un bail emphytéotique administratif (concession de travaux publics, d'une durée de 30 ans, avec Marigny SAS, groupement conjoint de VINCI Concessions, SAS SOC 40, SA Artemis, SA Artemis 16 et SA Société Nouvelle du théâtre Marigny).

Cette proposition a été retenue par la Ville à l'aune de 3 critères : la qualité du projet de rénovation, l'intérêt culturel du projet d'exploitation et enfin l'équilibre économique du contrat. Ainsi, ce projet se caractérise par des interventions de rénovation et de mise aux normes ambitieuses dans le respect du patrimoine, l'offre culturelle présentée par le candidat traduit une diversité de programmation culturelle et l'offre financière a été jugée équilibrée en termes de redevance et en cohérence avec l'avis de France Domaine sur le montant des redevances.

Le 24 février dernier, un contrat complémentaire de travaux au BEA initial ainsi qu'un avenant au BEA ont été signés entre la Ville de Paris et la SAS Marigny visant notamment à permettre à FIMALAC, Financière Marc Ladreit de Lacharrière, d'entrer au capital de la SAS Marigny. Aucun de ces deux documents ne porte sur le projet culturel initialement retenu.

Ainsi, l'exploitant continuera de proposer une programmation dans le respect du projet présenté en 2011, à savoir une programmation avec une dominante spectacle vivant, axée sur le développement d'une ligne artistique attractive et populaire, associant créations nationales et internationales, grandes productions populaires et événements musicaux, en partenariat avec le théâtre public (Paris et régions) et avec d'autres théâtres privés, tant en termes culturels qu'économiques. Il s'agit d'une voie médiane entre théâtre subventionné et privé, constituant un modèle original dans le paysage parisien, qui participe à garantir la diversité de la programmation offerte aux Parisiens et une certaine mixité des publics. Le public jeune est particulièrement recherché dans ce projet avec le développement de la programmation musicale et la mise en place d'une tarification adaptée.

Le volume et la nature des emplois dépendant de la gestion interne de l'exploitant et de ses prérogatives en tant qu'employeur, le projet présenté en 2011 n'apportait pas d'information spécifique sur ce sujet.

Nicolas DUSSART, directeur général délégué de Marigny depuis 2011, sera porteur de la continuité du projet, y compris dans sa dimension artistique et culturelle, à la réouverture du théâtre prévue à l'automne 2017."

QE 2015-28 Question de Mme Emmanuelle BECKER et des élus du groupe Communiste-Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative à la présence d'assistantes maternelles dans les crèches municipales.

Libellé de la question :

"Il semblerait que des assistantes maternelles puissent dorénavant exercer leur activité privée de garde d'enfants au sein de crèches municipales mais seraient également appelées à suppléer les équipes municipales

dans l'exercice de leur mission de service public. Cela pose diverses questions relatives au cadre d'emploi et à la rémunération de ces assistantes maternelles. A nos yeux, de telles pratiques font aussi peser un risque juridique certain sur les personnels municipaux qui se retrouvent avec des enfants qui ne sont pas admis dans les crèches municipales.

Pouvez-vous nous apporter les éclairages nécessaires ?"

Réponse (Mme Nawel OUMER) :

"Vous souhaitez avoir des précisions sur les pratiques professionnelles, le cadre d'emploi et la rémunération des assistants maternels ainsi que les risques juridiques pesant sur les personnels municipaux qui accueilleraient au sein des enfants n'ayant pas été admis dans les crèches municipales.

Je vous rappelle qu'il existe deux modalités d'exercice du métier d'assistant(e) maternel(le) :

- le mode "libéral" : les assistants maternels sont employés directement par des particuliers. Dans ce cas, ils exercent dans un cadre privé ;

- le mode "crèche familiale" : les assistants maternels signent un contrat de travail avec la Ville de Paris lorsqu'il s'agit d'une crèche familiale municipale. L'enfant est dans ce cas admis dans un établissement municipal.

Il n'y a donc aucun exercice du métier d'assistant(e) maternel(le) libéral(e) au sein des crèches municipales.

Les assistants maternels libéraux peuvent être amenés à fréquenter des établissements collectifs de la petite enfance, uniquement lorsque ceux-ci hébergent, dans des locaux aménagés, des relais d'assistants maternels. Institués par l'article L. 214-2-1 du Code de l'action sociale et des familles, les relais d'assistants maternels (R.A.M.) constituent des dispositifs de soutien à destination des professionnels de l'accueil individuel : plusieurs assistants maternels ont la possibilité de se retrouver, accompagnés des enfants qui leur sont confiés par leurs parents, autour d'un éducateur de jeunes enfants. A Paris, les 70 R.A.M. sont gérés par les services sociaux de P.M.I. Une convention de mise à disposition des locaux est alors signée entre l'établissement d'accueil de la petite enfance et le service social de P.M.I. Les assistants maternels fréquentent les locaux mis à disposition au titre du R.A.M. et sous la seule responsabilité de l'éducatrice jeune enfant qui anime le R.A.M. En aucun cas ils/elles ne sont amené(e)s à intervenir dans l'accueil collectif.

Les assistants maternels en crèches familiales municipales, quant à eux, exercent dans un établissement qui organise l'accueil de jeunes enfants de façon régulière et à temps plein durant la journée, au domicile des assistants maternels agréés employés par la Mairie de Paris. Des ateliers d'éveil collectifs sont organisés régulièrement dans les locaux de la crèche familiale. Les assistants maternels signent un contrat avec la Ville et ont le statut de "contractuel/le de droit public".

QE 2015-29 Question de M. Nicolas BONNET-OULADJ et des élus du groupe Communiste-Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux projets de halles alimentaires.

Libellé de la question :

"La création de halles alimentaires, lieux de vente, du producteur au consommateur, de produits issus de l'agriculture locale et biologique à des prix abordables est l'un des engagements de campagne que nous avons porté ensemble. En février dernier, notre Conseil adoptait un vœu actant trois axes de travail visant à développer des "halles alimentaires" à Paris.

C'est ainsi que nous avons acté que des expérimentations puissent être organisées rapidement, tout en confiant en parallèle à l'IGVP le soin de mener une étude afin d'identifier les modalités de création de halles alimentaires, approvisionnées par des circuits courts, solidaires du producteur - rémunéré à un juste prix- et des consommateurs, sans distinction sociale.

A la suite de cette étude, un groupe de travail réunissant des Conseillers de Paris doit ainsi être constitué, sous l'égide de l'Adjointe à Mme la Maire de Paris chargée du commerce et de l'Artisanat, des professions libérales et indépendantes, pour assurer le suivi de la mise en œuvre des préconisations retenues de l'étude. Les mairies des 10e et 14e arrondissements ont souhaité se saisir de cette thématique en travaillant à des expérimentations.

Par conséquent, nous souhaiterions connaître l'avancée de l'étude confiée à l'IGVP ainsi qu'obtenir un calendrier précis de la démarche jusqu'à son aboutissement en Conseil de Paris."

Réponse (Mme Olivia POLSKI, adjointe) :

"Le projet de création de halles alimentaires est un engagement de campagne de la Maire de Paris. Elles visent à promouvoir une alimentation saine, durable et respectueuse des producteurs.

La mise en place d'espaces de vente entre les producteurs et les consommateurs est une perspective intéressante, en complément de l'offre actuelle nécessaire du commerce de proximité, tant pour réduire l'impact environnemental des circuits de distribution que pour proposer aux consommateurs des produits saisonniers de qualité, à un prix abordable et dans un souci de justice sociale pour l'acheteur et le producteur.

La création d'une halle alimentaire permettrait en effet de soutenir les petites exploitations qui s'inscrivent dans les principes du développement humain durable.

C'est pourquoi, par un vœu adopté lors de sa séance des 9, 10 et 11 février, le Conseil de Paris a demandé la mise en place d'une étude de l'Inspection générale de la Ville de Paris, et la constitution d'un groupe de travail. Des expérimentations pourraient être mises en place à l'issue de ces réflexions.

Depuis l'adoption de ce vœu, l'Inspection générale de la Ville de Paris a lancé son étude, fin mai, et le rapport provisoire est prévu pour le mois de novembre. Le rapport définitif pourra ainsi être publié en décembre 2015.

Plusieurs arrondissements ont manifesté leur intérêt pour organiser une expérimentation. Ces initiatives, portées par les mairies d'arrondissement en lien avec les services de la Ville, viendront illustrer les réflexions issues des travaux de l'Inspection générale."

Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

Séance des 26, 27 et 28 mai 2015

QE 2015-16 Question de M. David BELLARD, Mme Anne SOUYRIS et les éluEs du Groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux verbalisations récentes de promeneurs au bois de Boulogne.

Réponse (Mme Colombe BROSSEL, adjointe) :

"A la suite de la tempête du 26 décembre 1999, l'accès des bois de Boulogne et de Vincennes a été interdit aux piétons, par arrêté préfectoral n° 11242 du 29 juillet 2000, pour éviter les risques de chute des arbres.

Depuis le 8 juin 2010, une nouvelle réglementation générale des parcs et jardins de la Ville de Paris, comprenant les bois, est appliquée. Celle-ci annule l'interdiction d'accès des sous-bois par les piétons.

Elle dispose, dans son article III du chapitre III que "dans les bois de Boulogne et de Vincennes, l'accès aux sous-bois est interdit dès la tombée de la nuit et jusqu'au lever du jour".

Les agents de police assurent, dans cadre de leurs missions, une présence constante dans le bois de Boulogne en raison de la présence de personnes se livrant à la prostitution et de la commission de diverses infractions, dont celles relatives à la législation sur les stupéfiants ou exhibition sexuelle. A cet égard, ils ont pu être amenés à procéder au contrôle des promeneurs et à les verbaliser."

QE 2015-17 Question de M. Jérôme GLEIZES et les éluEs du groupe écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au suivi du vœu TAFTA adopté en Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014

Réponse (M. Patrick KLUGMAN, adjoint) :

"Notre Ville a souhaité que la plus grande transparence puisse être faite sur l'ensemble de ces négociations afin que tous puissent connaître précisément les enjeux du Traité, les bénéfices mais également les dangers, en particulier le mécanisme d'arbitrage "investisseur-Etat".

Nous avons présenté un vœu, au nom de l'Exécutif, lors de la séance du Conseil de Paris des 19 et 20 mai 2014, qui faisait la synthèse entre votre position et celles qui s'étaient exprimées à l'époque. Nous demandions notamment que soit diffusé publiquement l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP afin que les

Parisiennes et les Parisiens puissent prendre connaissance, le plus précisément possible, de leur contenu -demande qui figurait également dans votre vœu.

Cette demande, exprimée par la Maire de Paris, transmise au cabinet du Ministre des Affaires étrangères et relayée par le Gouvernement - par la voix du Ministre en charge du commerce extérieur - a été entendue : le mandat de négociation de la Commission européenne a été déclassifié et rendu public. Cette mesure a constitué une avancée importante. Toutefois, nous demeurons extrêmement attentifs et continuerons à exercer notre vigilance quant aux négociations.

En outre, dans le cas où serait adopté le mécanisme d'arbitrage "investisseur-État", qui permettrait aux entreprises de porter plainte contre une collectivité territoriale si une réglementation entravait, selon elles, le commerce et à l'investissement, la Ville de Paris se déclarerait "zone hors TTIP/TAFTA". Pour mémoire, la Ville s'était déclarée en 2003 "zone hors AGCS" aux côtés de 816 collectivités pour s'opposer aux accords qui tentaient déjà d'imposer des tribunaux d'arbitrages risquant de mettre en péril la souveraineté des collectivités concernées.

Concernant l'ouverture d'un débat public et votre demande sur l'implication "des collectivités locales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations" formulée dans votre vœu, celle-ci rejoint notre préoccupation, exprimée également dans un vœu porté par le groupe Communiste - Front de Gauche au Conseil de Paris d'octobre 2014. Répondant à cette demande, nous avons souhaité que "la Ville de Paris favorise l'expression de ces débats publics associant les Parisiens", formulation qui permet de refléter la nécessité du débat et le rôle de la Ville sans se montrer trop dirigistes sur les modalités.

Nous sommes ainsi résolus à encourager autant que possible les démarches citoyennes et vous pouvez compter sur la mobilisation de l'Exécutif parisien sur le soutien de ces initiatives. Toutefois, aucune sollicitation n'a été formulée à ce jour quant à l'organisation de tels débats citoyens.

Nous espérons avoir répondu à votre demande et restons naturellement à votre disposition pour toute précision que vous jugeriez utile."

QE 2015-18 Question de M. David BELLIARD, Mme Anne SOUYRIS et les éluEs du Groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'annulation par le Tribunal administratif de Paris de la procédure d'attribution du marché public de maintenance et d'exploitation publicitaire des kiosques de presse parisiens.

Réponse (Mme Olivia POLSKI, adjointe) :

"La gestion des kiosques de presse fait aujourd'hui l'objet de deux contrats : d'une part, une convention de concession, en date du 1er octobre 1994, passée avec la société "A.A.P.", devenue "MédiaKiosk", qui a pour mission d'assurer la fourniture, l'entretien et la maintenance des kiosques, la commercialisation publicitaire et le contrôle de l'affichage (publicitaire ou non), la réalisation des études techniques d'implantation des kiosques. Cette convention, prolongée par avenant en 2001, arrivera à échéance le 31 décembre 2015. D'autre part, une convention de délégation de service public signée avec "MédiaKiosk", qui porte sur la gestion de l'activité des kiosquiers, pour la période allant du 4 octobre 2010 au 31 décembre 2015.

Suite à une pétition envoyée à la Maire de Paris le 17 avril 2014 et au vœu de l'Exécutif, adopté par le Conseil de Paris de mai 2014, une table ronde et quatre groupes de travail, pilotés par Olivia POLSKI, ont permis d'évaluer les différents besoins ressentis par les kiosquiers : gestion du kiosque, dialogue avec les messageries de presse, évolution de la réglementation de la tenue des kiosques à journaux, et avenir du kiosque de presse.

Trois grands objectifs ont émergés de ce dialogue :

- Améliorer les conditions de travail des kiosquiers ;
- Créer le kiosque de demain et renouveler a minima 200 kiosques dans les 5 premières années du contrat ;
- Faire du réseau de kiosquiers de la Ville de Paris un réseau innovant et exemplaire en matière écologique.

Ces objectifs ont servi de fondement à la définition des besoins dans le cadre de la préparation du nouveau contrat. S'agissant de la forme contractuelle, qui a été présentée lors de la Commission des élus de janvier ainsi que dans la communication du Conseil de Paris de février, les services de la Ville ont recommandé un marché unique, qui permet une gestion rationalisée des kiosques et des kiosquiers, dans le contexte de crise que traverse la profession. L'harmonisation des conditions de fonctionnement, des fonctionnalités des nouveaux kiosques et des services que les kiosquiers rendent aux Parisiens sera favorisée par la passation d'un marché unique. Aussi, l'allotissement de ces prestations risquait de rendre techniquement difficile leur exécution, dès lors que les intérêts du gestionnaire des

kiosques et les intérêts du gestionnaire des kiosquiers sont largement divergents, l'activité de l'un étant susceptible d'empiéter sur celle de l'autre et l'un et l'autre étant susceptibles de mutuellement se gêner et s'opposer pour maximiser leurs profits respectifs.

La procédure de dialogue compétitif, quant à elle, offre à la Ville une vision plus complète et comparative des solutions envisageables. Elle permet, en effet, de dialoguer avec les différents candidats afin d'améliorer la qualité et le caractère innovant des propositions qui seront faites. Notamment, la Ville, quelles que soient les compétences de nos services techniques, n'est pas en mesure de spécifier les moyens techniques à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs poursuivis dans le cadre de ce futur contrat et donc de les définir en amont. Ils supposent en effet d'avoir recours à plusieurs compétences qui passent par la conception des mobiliers et leur design, leur fabrication et leur maintenance, leur exploitation publicitaire et encore l'animation du réseau des professionnels, compétences que détiennent spécifiquement les opérateurs sur le marché. Aussi, il est nécessaire à la Ville de recourir au dialogue compétitif.

Quatre candidats ont répondu à ce marché. Après examen de ces candidatures, la Ville a fait le choix de dialoguer avec les trois candidats proposant les meilleures offres. Le candidat non retenu pour la suite de la procédure a saisi le juge des référés du Tribunal administratif de Paris pour contester son éviction, qui a suspendu la procédure d'attribution.

Suite à la décision du juge du référé précontractuel du Tribunal administratif, la Ville de Paris a formé un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat, pourvoi qui a été admis par la haute juridiction.

Le Conseil d'État a confirmé par une décision en date du 26 juin 2015 les orientations retenues par la Ville en ce qui concerne le recours à la procédure de dialogue compétitif et à un marché global.

Par conséquent, la procédure débutée le 16 janvier 2015 et interrompue le 9 avril peut se poursuivre."

QE 2015-19 Question de M. Jérôme GLEIZES et les éluEs du groupe écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au montant du dispositif de retraite complémentaire des conseillers municipaux.

Réponse (M. Mao PENINO, adjoint) :

"Vous avez souhaité connaître le montant en année pleine de l'enveloppe budgétaire dédiée à la retraite par capitalisation des conseillers municipaux. Les conseillers de Paris ayant également des compétences au titre du Conseil général et étant indemnisés à ce titre, la réponse ci-dessous intègre les éléments de la collectivité parisienne dans son ensemble (Ville et Département).

Les dispositions du CGCT prévoient que tout élu indemnisé a la faculté d'adhérer à un régime de retraite par capitalisation. Une telle adhésion est par conséquent facultative pour l'élus mais lorsqu'il adhère, la collectivité est tenue d'abonder son compte de retraite d'un montant équivalent à celui de ses cotisations dans la limite de 8 % du montant brut des indemnités.

Les taux de cotisations proposés aux élus par les deux organismes du marché sont de 4 %, 6 % et 8 % du montant brut de leur indemnité, la majorité des adhérents retenant le taux maximum.

Le nombre d'adhérents à ce régime de retraite est actuellement de 109 conseillers de Paris sur 163 ; 88 adjoints aux maires d'arrondissement sur 196 ; 8 conseillers d'arrondissement délégués sur 88.

Les cotisations régulières annuelles des élus parisiens actuellement adhérents représentent environ 550 K€. L'abondement de la collectivité étant du même niveau, la masse financière totale est de 1,1 million d'euros, à laquelle se rajoutent, le cas échéant et selon les années, des cotisations rétroactives entre la date d'adhésion et le début du mandat en cours et/ou du ou des mandats antérieurs pouvant être estimées à 100 K€. La masse financière annuelle totale peut donc être estimée à environ 1,2 million d'euros.

Les adhésions des élus se font essentiellement au cours de la première année de mandat, puis ensuite au fil de l'eau. Il est important de signaler que l'adhésion de la totalité des élus parisiens indemnisés, au taux maximum de 8 %, porterait la masse financière annuelle à un total de 2 millions d'euros dont 1 million d'euros à la charge de la collectivité parisienne."

Votes spécifiques.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, Maud GATEL, Halima JEMNI et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 93 ainsi que sur le vœu n° 137.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Alexandre VESPERINI et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DRH 55 et DRH 9 G.

Mme Colombe BROSSEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DPP 3.

Mme Célia BLAUDEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 166.

M. Bernard JOMIER ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DRH 40 et DASES 386 G.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 182.

Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEES 143.

M. Patrick KLUGMAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 434.

MM. Patrick BLOCHE, François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 141.

MM. Patrick BLOCHE, François DAGNAUD, Bruno JULLIARD, Eric LEJOINDRE, Mmes Karen TAÏEB ATTIAS et Florence BERTHOUT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 260.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 362-DDCT et DDCT 19.

Mme Pénélope KOMITÈS et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 37.

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 121.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDEES 5, DDEES 10 et DAC 25.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Rémi FÉRAUD, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 16.

M. Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAJ 2, DAJ 3 et DAJ 1 G.

M. Julien BARGETON, Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 91 ainsi que sur les vœux n° 49 et n° 49 bis.

Mmes Alexandra CORDEBARD et Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEES 9 et DDEES 10.

MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN, Mme Fadila MEHAL et M. Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 166 ainsi que sur le vœu n° 88.

MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUDEL, MM. Jérôme GLEIZES, Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB ATTIAS, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 29-DPE.

Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 84 et DASCO 17.

Mmes Claudine BOUYGUES, Colombe BROSSEL et Léa FILOCHE ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 84.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 84.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 140.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Eric LEJOINDRE, Mmes Danièle PREMEL, Anne SOUYRIS et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 13, DLH 114 et DLH 152.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 201 et DAC 3 G.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 47.

Mme Marie ATALLAH, MM. François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Patrick KLUGMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 184.

Mme Afaf GABELOTAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 185.

M. David BELLARD, Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Grégoire CHERTOK, Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX et Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 54.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 60.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 138.

Mme Emmanuelle BECKER et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 143.

M. Pierre AIDENBAUM et Mme Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 16.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 20 et DAC 1 G.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 148.

MM. Pierre AIDENBAUM, Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 128.

M. David ASSOULINE, Mme Catherine DUMAS, M. Pierre GABORIAU, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Louis MISSIKA et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DICOM 17.

Mmes Claudine BOUYGUES, Virginie DASPET, Leïla DIRI et Pénélope KOMITÈS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DU 4 et DJS 4 G.

M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 432.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 89, DLH 86, DLH 108, DLH 124 et DLH 130.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEEES 173, DDEEES 175, DU 80, DDEEES 68, DVD 155, DLH 96, DLH 100, DLH 110, DLH 123, DLH 129, DLH 146, DLH 150, DLH 154, DU 121 ainsi que sur l'amendement n° 50 et le vœu n° 51.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, MM. Christophe NAJDOVSKI et Sergio TINTI et ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 86.

M. Ian BROSSAT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 419 G.

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDEES 167, DDEES 168 et DDEES 193.

Mmes Marie ATALLAH, Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mme Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 132.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 54.

MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, M. Mao PENINO, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 57.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Rémi FÉRAUD, Jean-Jacques GIANNESINI, Didier LE RESTE, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 113 et DLH 120.

MM. Jacques BOUTAULT, Grégoire CHERTOK, Mmes Afaf GABELOTAUD, Nathalie MAQUOI et M. Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 462.

MM. Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, MM. Didier LE RESTE et Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 3 G et DF 14 G.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 49.

MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DVD 71, DVD 159.

M. Jérôme COUMET, Mmes Pénélope KOMITÈS, Anne-Christine LANG, Valérie MONTANDON, MM. Sergio TINTI et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 2 G.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET, Jean-François MARTINS, Mmes Olivia POLSKI et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 3 G.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 165.

Mme Anne HIDALGO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 5 G.

Votes spécifiés.

Mme Joëlle MOREL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEES 167.

M. Pierre AURIACOMBE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 41.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY s'est abstenue sur le vœu n° 116 et a voté pour le vœu n° 116 bis.

Mme Sandrine CHARNOZ ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 40.

M. Bernard GAUDILLÈRE, pour des raisons déontologiques, ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFA 39.

Mme Pauline VÉRON ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DJS 278.

Mme Annick OLIVIER ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DRH 38.

M. Jean-François LEGARET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DDEES 143.

Mme Béatrice LECOUTURIER et **M. Yann WEHLING** votent pour le vœu n° 55.

Le groupe UDI-MODEM s'abstient sur le vœu n° 55.

Mme Fadila MÉHAL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 166 et le vœu n° 88.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2015 DAJ 11 Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres - CAO des 2 juin et 16 juin 2015 (Municipal).

2015 DAJ 8-G Marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres - CAO des 2 juin et 16 juin 2015 (Départemental).

2015 DFA 4 Travaux de réhabilitation d'ouvrages visitables du réseau d'assainissement parisien - Accord-cadre de travaux - Modalités de lancement.

2015 DFA 16 CPCU - Projet de co-combustion Usine de Saint-Ouen - Garantie à hauteur de 50% pour un emprunt de 38.400.000,00 euros auprès de la BEI.

2015 DFA 24 Approbation des modalités de lancement d'un accord-cadre en appel d'offres pour des missions d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination, en deux lots séparés.

2015 DFA 28-G Approbation des modalités de lancement d'un accord-cadre en appel d'offres pour des missions d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination en deux lots séparés.

2015 DFA 25 Approbation des modalités de lancement d'un accord-cadre en appel d'offres pour des prestations de bureau d'études techniques dans le cadre de l'aménagement d'espaces verts et de voirie.

2015 DFA 57 Budget municipal - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2015 DFA 19-G Budget départemental - Admission en non-valeurs d'anciennes créances.

2015 DFA 58 Maintenance des appareils élévateurs sur l'espace public - Marché de services - Modalités de passation - Autorisation de signature.

2015 DFA 63 Prestations de distribution en boîte aux lettres non adressées - modalités de passation.

2015 DFA 66 Maintenance des installations de sécurité incendie (SSI) dans le cadre du groupement de commande "Ville de Paris et Département de Paris" - Modalités de passation.

2015 DFA 24-G Maintenance des installations de sécurité incendie (SSI) dans le cadre du groupement de commande "Ville de Paris et Département de Paris" - Modalités de passation.

2015 DFA 76 Marché à bons de commande d'études de pollution des sols à Paris et en Ile de France - Marché de services - Modalités de passation et d'attribution.

2015 DFA 32-G Approbation du principe et des modalités d'attribution d'un marché à bons de commande d'études de pollution des sols à Paris et en Ile-de-France.

2015 DFA 82 Assurances – Marché de prestations de services – Modalités de passation.

2015 DFA 36-G Autorisation à la Présidente du Conseil Général de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de certains marchés de fournitures et services.

2015 DFA 86 Avance en compte courant d'associés de 4.235.000 euros octroyée par la Ville à la SAEPOPB.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2015 DU 86 ZAC de la Porte Pouchet (17e) : acquisition en VEFA de volumes à usage de locaux sociaux et de stationnement pour la Direction de la Propreté et de l'Eau.

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2015 DU 132 ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e) - Avenants à la concession d'aménagement et aux conventions d'occupation sur le Stade Carpentier et sur l'Ilôt Ouest partie Sud conclues avec la SEMAPA.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2015 DU 121 Secteur Broussais (14e) - Création de servitudes avec CEREP et la RIVP.

M. Jacques BAUDRIER, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DU 124 Place de Vénétie (13e) - Convention de fonctionnement 2015.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2015 DPA 50 Construction école et crèche Chapelle International (18e) - Principe d'opération - Autorisation à Mme la Maire pour toute décision sur tous les marchés d'opération et autorisations administratives.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Nawel OUMER, Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs.

2015 DDCT 64 Subventions (101.700 euros) à 22 associations au titre de la lutte contre les discriminations.

2015 DDCT 75 Subvention (33.000 euros) et avenant à convention triennale avec l'association Comité Contre l'Esclavage Moderne.

2015 DDCT 79 Subventions (17.000 euros) à 5 associations au titre de la lutte contre l'homophobie.

2015 DDCT 93 Subvention (4.000 euros) à l'association Sos Esclaves au titre des droits de l'Homme.

2015 SG 3 Subventions (190.500 euros) à 27 projets portés par 25 associations et 6 avenants aux conventions au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes à Paris.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

2015 SG 7 Subvention (13.000 euros) et convention triennale avec l'association Cie Graines de Soleil (18e).

Mme Hélène BIDARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DEVE 92 Subvention (10.000 euros) à l'association Réseau Action Climat-France (93100 Montreuil) pour la réalisation d'une brochure "Témoins des changements climatiques".

2015 DEVE 93 Subvention (10.000 euros) à l'association Ile-de-France Environnement (13e) pour ses activités en faveur de la défense de l'environnement.

2015 DEVE 101 Subvention de fonctionnement (7.000 euros) à l'Association Agir pour l'environnement (18e).

2015 DPE 18 Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement - Adhésion et cotisation (1.276 euros).

2015 DVD 64 Pont de Crimée (19e). Indemnisation de l'association Marché sur L'eau.

2015 DVD 152 Subvention (49.000 euros) à l'Association exécutive du Comité Départemental du Tourisme de Seine-Saint-Denis (93) pour ses actions d'animation sur le canal de l'Ourcq.

2015 DVD 163 Canal de l'Ourcq à Bondy (93). Dépôt d'une demande de permis de démolir pour le transfert d'une unité de production de la société Holcim Béton France.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure.

2015 DVD 169 Fixation du coefficient multiplicateur de la taxe municipale sur la consommation d'électricité à Paris à compter du 1er janvier 2016.

2015 DVD 11-G Fixation du coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation d'électricité à Paris à compter du 1er janvier 2016.

Mme Célia BLAUDEL, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2015 DEVE 108 Subvention (3.000 euros) à la Confédération Paysanne pour l'organisation d'un événement "agriculteur" place Stalingrad (19e).

Mme Célia BLAUDEL et Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteuses.

2015 DVD 3 Passerelles piétonnes du Canal Saint-Martin (10e). Marché de maîtrise d'œuvre. Modalités de passation.

Mme Célia BLAUDEL et M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteurs.

2015 DLH 13 Réalisation 4 rue de Lille (7e) d'un programme de 18 logements sociaux (6 PLA-I, 8 PLUS et 4 PLS) par Elogie.

2015 DLH 60 Création d'un centre social 7 square Vitruve (20e) - Prêt de 160.435 euros. Garantie à hauteur de 50 % par la Ville demandée par France Habitation.

2015 DLH 86 Location de l'immeuble 1, boulevard Morland (4e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2015 DLH 96 Location de l'immeuble 6, villa Vauvenargues (18e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2015 DLH 100 Location de l'immeuble 72, rue de la Jonquière / 46, rue Pouchet (17e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2015 DLH 108 Location de l'immeuble 7, rue d'Odessa (14e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2015 DLH 110 Location de l'immeuble 78, rue Labat / 14, rue Bachelet (18e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2015 DLH 111 Réalisation d'une résidence sociale 15 rue Popincourt (11e) - Modification de la garantie de la Ville (1.205.026 euros) demandée par ADOMA pour 26 logements PLA-I.

2015 DLH 113 Location de l'immeuble 1 Place Octave Chenu/2, rue des Montiboeufs (20e) au profit de la SIEMP - Bail emphytéotique.

2015 DLH 121 Réalisation 10 rue du Roi d'Alger (18e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 10 logements PLUS par AXIMO.

2015 DLH 123 Octroi de la garantie de la Ville de Paris à l'emprunt global à contracter par la RIVP en vue du financement de divers programmes.

2015 DLH 128 Aliénation de parties communes dans l'immeuble en copropriété 5-7, rue des Beaux-Arts (6e).

2015 DLH 129 Location à la RIVP de l'immeuble 61, rue Doudeauville (18e) - Bail emphytéotique.

2015 DLH 130 Location de l'immeuble 1, cité Jandelle (19e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2015 DLH 132 Création d'une résidence sociale jeunes actifs 45 avenue du Général Michel Bizot (12e) - Modification de la garantie de la ville (3.534.913 euros) demandée par ADOMA pour 92 logements PLA-I.

2015 DLH 133 Création d'une résidence sociale 272 rue du Faubourg Saint Martin (10e) - Modification de la garantie de la Ville (3.951.129 euros) demandée par ADOMA pour 66 logements PLA-I.

2015 DLH 134 Création d'une résidence sociale 155 avenue de Versailles (16e) - Modification de la garantie de la Ville (2.680.538 euros) demandée par ADOMA pour 37 logements PLA-I.

2015 DLH 136 Réalisation d'un logement social 95 rue Villiers de l'Isle Adam (20e) - Modification de la garantie de la Ville (28.000 euros) sollicitée par FREHA pour 1 logement PLA-I.

2015 DLH 137 Réalisation d'un logement social 95 rue de Crimée (19e) - Modification de la garantie de la Ville (9.000 euros) sollicitée par FREHA pour 1 logement PLA-I.

2015 DLH 138 Réalisation d'un logement social PLUS 1 Cour de la Grâce de Dieu (10e) - Prêt garanti par la Ville (199.800 euros) sollicité Immobilière 3F.

2015 DLH 139 Réalisation 21 rue des Balkans (20e) d'un programme de 4 logements sociaux PLA-I par la société Foncière d'Habitat et Humanisme.

2015 DLH 140 Réalisation de logements sociaux 141-219 boulevard Mac Donald (19e) - Modification de la garantie de la Ville (6.441.285 euros) demandée par EFIDIS pour 42 logements PLS.

2015 DLH 141 13 rue des Barres (4e) - Réalisation de travaux tous corps d'état - Autorisation au titre des monuments historiques.

2015 DLH 143 Réalisation de 3 logements sociaux PLUS 8-10 et 12 rue Cugnot (18e) - Prêt garanti par la ville (563.247 euros) sollicité par ICF Habitat La Sablière.

2015 DLH 145 Création par ADOMA d'un site-tiroir 13, route des Fortifications (12e) - Avenant à la convention d'occupation temporaire et autorisation de déposer un permis précaire.

2015 DLH 147 Immeuble 36, rue Myrha (18e) - Autorisation de dépôt de demandes d'autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 148 Protocole d'accord avec la mission locale de Paris relatif à la prise en charge des travaux de ravalement du site 24 rue de Châtillon, (14e).

2015 DLH 150 Autorisation de constitution de servitudes pour la propriété communale baillée à la RIVP 17A, rue de la Chapelle (18e).

2015 DLH 151 9 rue de Courcelles (8e) - Travaux de ravalement des façades - Autorisations d'urbanisme.

2015 DLH 152 Programme de réhabilitation 15 rue Jean Lantier (1er) et regroupements de chambres dans divers arrondissements - Prêts garantis par la Ville de Paris (2.001.179 euros) demandés par Elogie.

2015 DLH 157 Approbation et signature de l'avenant n° 1 au marché à bons de commande avec la société Balas Mahey.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2015 DDCT 19 Subventions (108.615 euros) et convention avec l'association Salle Saint-Bruno pour des actions au titre de la Politique de la ville (18e).

2015 DDCT 59 Subventions (185.200 euros) et conventions avec 14 associations sur les quartiers Politique de la Ville parisiens.

2015 DDCT 73 Subventions (100.000 euros) et conventions pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes.

2015 DPP 2 Subvention (27.000 euros) avec deux associations au titre de la lutte contre les dérives sectaires.

2015 DPP 3 Subvention (72.000 euros) et avenant à convention triennale avec l'association Paris Aide aux Victimes au titre de l'aide aux victimes.

2015 DPP 5 Subvention (18.000 euros) et convention avec Jeunesse Feu Vert Fondation Robert Steindecker pour l'attribution d'une subvention au titre de la lutte contre la récidive.

2015 DPP 8 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association de prévention du site de la Villette (APSV) dans le cadre de la lutte contre la récidive.

2015 DPP 10 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention triennale avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

2015 PP 22 Maintenance et services associés du progiciel Gargantua de gestion électronique des dossiers (GED) relatifs aux titres délivrés par la Préfecture de police.

2015 PP 23 Convention de groupement de commandes avec les services Etat concernant la fourniture, l'installation et la réparation de voilages, rideaux et stores intérieurs des sites gérés par la Préfecture de police.

2015 PP 26 Fourniture d'effets vestimentaires et d'accessoires composant la tenue des agents de surveillance de Paris.

2015 PP 28 Convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat de la Préfecture de police pour les vérifications réglementaires des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes.

2015 PP 29 Convention de groupement de commandes avec les services Etat concernant la fourniture d'équipements de protection individuelle, de travail et de sécurité.

2015 PP 30 Convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat de la Préfecture de police relative à la fourniture d'enveloppes et pochettes.

2015 PP 31 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2015 PP 33 BSPP - Fourniture de gants et de combinaisons de type Nucléaire, Radiologique, Biologique et Chimique (NRBC).

2015 PP 34 Autorisation de signer une convention de groupement de commande avec les services État de la Préfecture de police concernant la fourniture de matériels de plongée.

2015 DASES 198-G Participations (291.050 euros) à 89 associations dans le cadre du Programme "Ville Vie Vacances" au titre de l'année 2015.

2015 DASES 213-G Subvention d'investissement (58 685 euros) et convention avec l'association Soleil Blaise (20e).

2015 DDCT 62 Subventions (73.250 euros) à 11 associations et conventions avec 2 associations au titre de l'intégration.

2015 DDCT 63 Subvention (15.000 euros) à 6 associations au titre de l'intégration et convention à 1 association.

2015 DDCT 74 Subventions (27.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration (11e et 18e).

2015 DASES 187-G Participations (77.800 euros) - Programme d'accompagnement à la scolarité 2014-2015 - 25 associations.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2015 DASES 227 - DDCT-G Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Les Enfants de la Goutte d'Or (18e).

2015 DASES 228 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Chinois de France - Français de Chine (20e).

2015 DASES 352 - DDCT-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Le Picoulet - Mission Populaire Xle (11e).

2015 DASES 387 - DDCT-G Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association CAMRES (10e).

2015 DASES 388 - DDCT-G Subvention (2.100 euros) et convention avec l'association Espace Universel (10e).

2015 DASES 390 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association La Voie de la Lune (19e).

2015 DASES 392 - DDCT-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Archipélia (20e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DDCT 21 - DAC - DJS Subvention (27.500 euros) et avenant à convention avec l'association Compagnie Résonances du quartier de la Porte Montmartre (18e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2015 DDCT 61 - DAC - DJS - DASCO Subvention (24.000 euros) et convention avec l'association ART-EXPRIM 18 (18e).

Mme Colombe BROSSEL, M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteurs.

2015 DDCT 20 - DJS - DASCO Subvention (13.000 euros) et avenant à convention avec l'association Graines de Soleil.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DDCT 41 - DJS Subvention (61.000 euros) et convention passée avec l'association Enfants de la Goutte D'Or - EGDO du quartier de la Goutte d'or (18e).

Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON et M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2015 DDCT 50 - DJS - DFPE Subventions (25.000 euros) et convention avec l'association Plus Loin pour ses actions dans le quartier des Portes du 20e.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, rapporteuses.

2015 DASES 404-G Subventions (78.000 euros) et conventions avec huit associations pour leurs actions sociolinguistiques et d'aide à l'accès aux droits.

Mme Colombe BROSSEL et Mme Dominique VERSINI, rapporteuses.

2015 DASCO 3 Formations des personnels de la DASCO portant sur la connaissance de l'enfant et le jeu - Marché de services (art. 30) - Principe et modalités de lancement et d'attribution.

2015 DASCO 19 Caisse des écoles (1er) - Subvention (547.864 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 20-G Caisse des écoles (1er) - Subvention (128.512 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 20 Caisse des écoles (2e) - Subvention (904.347 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 21-G Caisse des écoles (2e) - Subvention (147.219 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 21 Caisse des écoles (3e) - Subvention (1.215.180 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 22-G Caisse des écoles (3e) - Subvention (120.183 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 22 Caisse des écoles (4e) - Subvention (1.170.547 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 23 Caisse des écoles (5e) - Subvention (2.069.219 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 23-G Caisse des écoles (5e) - Subvention (108.907 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 24 Caisse des écoles (6e) - Subvention (956.580 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 24-G Caisse des écoles (6e) - Subvention (155.723 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 25 Caisse des écoles (7e) - Subvention (910.668 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 25-G Caisse des écoles (7e) - Subvention (213.613 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 26 Caisse des écoles (8e) - Subvention (1.037.835 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 27 Caisse des écoles (9e) - Subvention (1.845.580 euros) pour la restauration scolaire.

2015 DASCO 28 Caisse des écoles (10e) - Subvention (3.452.545 euros) pour la restauration scolaire.

- 2015 DASCO 26-G Caisse des écoles (10e) - Subvention (426.720 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 29 Caisse des écoles (11e) - Subvention (5.033.091 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 27-G Caisse des écoles (11e) - Subvention (437.660 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 30 Caisse des écoles (12e) - Subvention (4.774.309 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 28-G Caisse des écoles (12e) - Subvention (251.279 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 31 Caisse des écoles (13e) - Subvention (6.600.287 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 29-G Caisse des écoles (13e) - Subvention (134.699 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 32 Caisse des écoles (14e) - Subvention (4.881.643 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 30-G Caisse des écoles (14e) - Subvention (150.978 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 33 Caisse des écoles (15e) - Subvention (6.466.698 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 31-G Caisse des écoles (15e) - Subvention (340.353 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 34 Caisse des écoles (16e) - Subvention (3.566.343 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 35 Caisse des écoles (17e) - Subvention (4.724.581 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 32-G Caisse des écoles (17e) - Subvention (355.614 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 36 Caisse des écoles (18e) - Subvention (8.455.204 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 33-G Caisse des écoles (18e) - Subvention (1.045.026 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 37 Caisse des écoles (19e) - Subvention (7.446.278 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 34-G Caisse des écoles (19e) - Subvention (647.502 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 38 Caisse des écoles (20e) - Subvention (7.575.500 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 35-G Caisse des écoles (20e) - Subvention (841.722 euros) pour la restauration scolaire.
- 2015 DASCO 40 Caisse des Ecoles (1er) - Subvention (5.481 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2015 DASCO 41 Caisse des Ecoles (2e) - Subvention (22.519 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2015 DASCO 42 Caisse des Ecoles (3e) - Subvention (16.003 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2015 DASCO 43 Caisse des Ecoles (4e) - Subvention (16.086 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2015 DASCO 44 Caisse des Ecoles (6e) - Subvention (2.240 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2015 DASCO 45 Caisse des Ecoles (7e) - Subvention (5.754 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2015 DASCO 46 Caisse des Ecoles (9e) - Subvention (17.976 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2015 DASCO 47 Caisse des Ecoles (10e) - Subvention (103.871 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.
- 2015 DASCO 48 Caisse des Ecoles (11e) - Subvention (285.687 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2015 DASCO 49 Caisse des Ecoles (12e) - Subvention (99.890 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2015 DASCO 50 Caisse des Ecoles (13e) - Subvention (169.578 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2015 DASCO 51 Caisse des Ecoles (14e) - Subvention (132.888 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2015 DASCO 52 Caisse des Ecoles (15e) - Subvention (49.308 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2015 DASCO 53 Caisse des Ecoles (16e) - Subvention (14.693 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2015 DASCO 54 Caisse des Ecoles (17e) - Subvention (40.569 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2015 DASCO 55 Caisse des Ecoles (18e) - Subvention (213.962 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2015 DASCO 56 Caisse des Ecoles (19e) - Subvention (229.931 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

2015 DASCO 57 Caisse des Ecoles (20e) - Subvention (220.572 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances

2015 DASCO 88 Mission d'étude avec assistance à la conduite de travaux pour la gestion des eaux usées issues des sites de restauration scolaire de la Ville de Paris – Marché de services – Modalités de passation.

2015 DASCO 120 Transport, chargement et livraison de bagages et de malles pédagogiques pour la Ville de Paris. Marché de services. Modalités de passation.

2015 DPA 10 Groupe scolaire Binet au 60, rue Binet (18e). Construction d'une école maternelle et requalification des écoles élémentaires et du bâtiment des logements de fonction. Avenant n° 1 au marché de travaux.

2015 DPA 45 Lycée municipal rue Championnet (18e) - Restructuration - Autorisation de prendre toute décision concernant les travaux, modalités, marchés et déposer les demandes d'autorisations administratives.

2015 DASCO 18-G Divers collèges publics - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux.

2015 DASCO 50-G Dotations 2015 des collèges imbriqués avec un lycée (2.570.683 euros).

2015 DASCO 56-G Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2015.

2015 DASCO 57-G Concessions de logements dans des EPLE départementaux - Modalités d'attribution.

2015 DASCO 63-G Projet d'espace numérique de travail (ENT) concernant les établissements d'enseignements secondaires parisiens - Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

2015 DASCO 64-G Collèges publics - Subventions d'investissement (4e tranche : 65.365 euros) et dotations complémentaires de fonctionnement (3e tranche : 16.644 euros).

2015 DASCO 83-G Cité scolaire Paul Valéry (12e) - Transfert de propriété, de l'Etat au Département de Paris et à la Région d'Ile-de-France, des biens immobiliers.

2015 DASCO 95-G Dénomination Suzanne LACORE attribuée au nouveau collège 149 boulevard Macdonald (19e).

2015 DPA 8-G Collège L. Faure (20e) - Restructuration - Approbation du principe de l'opération et autorisation de prendre toute décision sur tous les marchés et de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2015 DASCO 84 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les écoles BOULLE, ESTIENNE et DUPERRÉ et les treize lycées municipaux parisiens - Actualisation du forfait des prestations accessoires.

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DDEES 63 Subvention (4.500 euros) à l'association Comité Quartier Latin (5e).

2015 DDEES 64 Subvention (10.000 euros) et convention à l'association LIBREST.

2015 DDEES 65 Subvention (5.000 euros) à l'association le Pôle Média Grand Paris.

2015 DDEES 67 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres (11e).

2015 DDEES 149 - DAC Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association MILA.

Mme Laurence GOLDGRAB, rapporteure.

2015 DAJ 2 Subvention (47.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

2015 DAJ 3 Subvention (18.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

2015 DAJ 4 Gestion et coordination des Points d'accès au droit - Marché de services (art 30) - Principe et modalités de passation.

2015 DAJ 22 Gestion et coordination des relais d'accès au droit - Marché de services (art 30) - Principe et modalités de passation.

2015 DAJ 1-G Subvention (12.000 euros) au Conseil départemental de l'accès au droit de Paris.

2015 DAJ 21 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur portant sur la réalisation de visuels dans le cadre de l'opération de reconquête des Berges.

2015 DILT 16 Fourniture de scooters électriques équivalents 125 cm3 avec leurs pièces détachées et accessoires - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DILT 17 Achat et Location de chariots élévateurs et de transpalettes, de leurs accessoires et pièces détachées, en 4 lots séparés- Marché de fourniture - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DRH 7 Convention avec l'association Emmaüs Connect pour son programme Connexions Solidaires en faveur des agents de la collectivité parisienne.

2015 DRH 8 Convention avec l'association Emmaüs Défi pour son programme Banque Solidaire de l'Équipement en faveur des agents de la collectivité parisienne.

2015 DRH 11-G Convention avec l'association Emmaüs Défi pour son programme Banque Solidaire de l'Équipement en faveur des agents de la collectivité parisienne.

2015 DRH 12-G Convention avec l'association Emmaüs Connect pour son programme Connexions Solidaires en faveur des agents de la collectivité parisienne.

2015 DRH 31 Création des emplois permanents de responsables des services de sécurité incendie et assistance aux personnes de l'Hôtel de Ville.

2015 DRH 33 Création de l'emploi permanent de technicien(ne) l'habillement.

2015 DRH 34 Création des emplois permanents de restaurateurs(trices).

2015 DRH 35 Création de l'emploi permanent de responsable du fonds vietnamien de la médiathèque Jean-Pierre Melville.

2015 DRH 7-G Avenant à la convention triennale liant le Département de Paris à l'ASPP, subvention exceptionnelle de fonctionnement.

2015 DRH 40 Sclolarité des agents de la collectivité parisienne au sein du CFDC-IFCS de l'AP-HP en vue de l'obtention du diplôme de cadre de santé. Modalités de passation. Autorisation de signature.

2015 DRH 45 Fixation de la nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise, grade agent de maîtrise, spécialité gestion logistique.

2015 DRH 48 Convention-cadre entre le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la ville de Paris.

2015 DRH 52 Avenant à la convention relative aux dispositifs d'accompagnement des techniciens supérieurs et techniciens supérieurs principaux relevant du corps des techniciens supérieurs par l'école des ingénieurs.

2015 DRH 8-G Conditions d'éligibilité des agents du Département de Paris aux prêts sociaux.

2015 DRH 62 Groupement de commande - Prestations de santé au travail à pour des agents de la collectivité parisienne. Marché de services - Modalités de passation - Autorisation de signature.

2015 DRH 10-G Groupement de commandes - Prestations de santé au travail pour des agents de la collectivité parisienne - Marché de services - Modalités de passation - Autorisation de signature.

2015 DRH 67 Poursuite de l'expérimentation de l'entretien professionnel pour les agents appartenant à certains corps et emplois de catégorie A.

2015 DSTI 5 Maintenance des systèmes de gestion des bibliothèques spécialisées et multimédia des bibliothèques - Modalités de passation - Autorisation - Signature.

2015 DSTI 16 Organisation du travail des personnels de la DSTI, techniciens(nes) de l'informatique et des télécommunications exerçant dans les structures de l'Assistance Informatique de Proximité.

2015 DSTI 7-G Organisation du travail des personnels de la DSTI, techniciens(nes) de l'informatique et des télécommunications exerçant dans les structures de l'Assistance Informatique de Proximité.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2015 DEVE 103 Subvention de l'ADEME à la Ville de Paris pour la mise en œuvre des États généraux du Grand Paris de l'Économie circulaire.

2015 DDEES 6-G Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association Réseau Môm'Artre (19e).

2015 DDEES 17-G Subventions (550.000 euros) et avenants avec sept associations relevant de l'économie sociale et solidaire.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2015 DDEES 8-G Subventions (718.800 euros) et convention avec l'association Boutiques de Gestion de Paris Ile de France (11e).

Mme Antoinette GUHL et **Mme Pauline VÉRON**, rapporteures.

2015 DASES 4 Fixation des tarifs 2015 LHVP et SMASH.

2015 DASES 20 Association Turbulences !, 12, boulevard de Reims (17e) - Renouvellement de la convention de transfert de gestion avec le Département de Paris.

2015 DFPE 346 Subvention (79.600 euros) et avenant à convention avec l'association LIRE à Paris pour ses interventions dans les Relais d'Assistantes Maternelles.

2015 DFPE 1 - DDCT-G Subvention (392.700 euros) et avenant à convention avec l'association LIRE à Paris pour leurs interventions dans les centres de PMI.

2015 DASES 14-G Participation (7.893,75 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'ANPIHM pour le solde de la participation 2014 au financement de la permanence de nuit de l'ULS Duployé.

2015 DASES 92-G Subvention (18.000 euros) et convention avec la Protection Civile de Paris (15e).

2015 DASES 93-G Subvention (70.000 euros) et convention avec la Protection Civile de Paris (15e).

2015 DASES 94-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Vaincre la Mucoviscidose (13e).

- 2015 DASES 95-G Subvention (15.000 euros) et convention avec la FémasIF (93 Saint-Denis).
- 2015 DASES 109-G Subvention (6.000 euros) à l'association ADVOCACY France (19e).
- 2015 DASES 112-G Participation (25.000 euros) à l'association J'accède.com pour la nuit de l'accessibilité.
- 2015 DASES 124-G Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fondation La Croix Saint-Simon (20e).
- 2015 DASES 127-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association de prévention du Site de la Villette (19e).
- 2015 DASES 128-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Prévisanté (14e).
- 2015 DASES 132-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Estrelia (10e).
- 2015 DASES 153-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association WECF France (74 Annemasse).
- 2015 DASES 161-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Aremedia (10e).
- 2015 DASES 234-G Fixation des tarifs 2015 LEPI.
- 2015 DASES 239-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Charonne (13e).
- 2015 DASES 290-G Convention d'aide sociale pour le pôle "La maison de Pénélope" (FAM, FV, CAJ) géré par l'association Les Jours Heureux.
- 2015 DASES 305-G Subvention (45.000 euros) et avenant avec l'association Aurore (15e) pour Aurore-EGO (18e).
- 2015 DASES 324-G Subvention (15.900 euros) et convention avec le Forum Français pour la Sécurité Urbaine (20e).
- 2015 DASES 325-G Subvention (138.000 euros) et convention avec l'association le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (11e).
- 2015 DASES 326-G Subvention (35.000 euros) et avenant avec la Mutualité Fonction Publique Action Santé Social (15e) pour son centre Emergence Espace Tolbiac (13e).
- 2015 DASES 330-G Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association du Quartier Saint Bernard (11e).
- 2015 DASES 339-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association E-Enfance (1er).
- 2015 DASES 362-G Marché à bons de commande pour la fourniture, l'installation et la mise en service de matériels et équipements pour cabinets dentaires destinés aux centres de santé dentaires du Département de Paris.
- 2015 DASES 365-G Subvention (42.000 euros) et avenant avec l'Union pour la Défense de la Santé Mentale (94) pour son unité La Corde Raide (12e).
- 2015 DASES 366-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Arcréation - Mot de Passe (5e).
- 2015 DASES 368-G Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association Vivre Ensemble à Maroc Tanger (19e).
- 2015 DASES 384-G Subventions (63.300 euros) et convention pour 8 associations qui agissent dans le domaine de l'Information et du soutien.
- 2015 DASES 407-G Participation (15.000 euros) et convention avec l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (93).
- 2015 DASES 414-G Association "Turbulences !" - 12, boulevard de Reims (17e) - Renouvellement de la convention de transfert de gestion avec la Ville de Paris et de la convention d'occupation du domaine public.
- 2015 DASES 415-G Subvention (45.000 euros) et convention avec l'association ABC Autisme.

2015 DFPE 3 - DDCT-G Subvention (115.484 euros) et avenant avec l'Association Espace 19 (19e) et l'Association franco chinoise Pierre Ducerf (3e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2015 DASES 220-G Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association ParADOxes (10e).

M. Bernard JOMIER et **Mme Nawel OUMER** (4ème Commission) rapporteurs.

2015 DASES 329-G Subvention (34.000 euros) - Participation (13.000 euros) et convention avec l'Association pour la Communication, l'Espace et la Réinsertion des Malades Addictifs (ACERMA) (19e).

M. Bernard JOMIER et **Mme Dominique VERSINI**, rapporteurs.

2015 DAC 7 Acquisition de mobilier d'orchestre.

2015 DAC 10 Subvention (1.000.000 euros) et avenant à la convention avec le Théâtre du Rond Point (8e).

2015 DAC 17 Subvention (50.000 euros) avenant à la convention avec le Centre national des dramaturgies contemporaines - Théâtre Ouvert (18e).

2015 DAC 20 Contribution (750.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métallos (11e).

2015 DAC 1-G Contribution (250.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des métallos (11e).

2015 DAC 21 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Centre d'art et de culture de la rue Broca (5e).

2015 DAC 25 Subvention (115.000 euros) et avenant 3 avec la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris (14e).

2015 DAC 37 Subvention (112.500 euros), avenant à la convention financière et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Atelier de Paris - Carolyn Carlson (12e).

2015 DAC 41 Subvention (65.500 euros) et avenant avec l'association La Maison Ouverte (13e).

2015 DAC 45 Subventions (437.000 euros) et avenants avec l'association Théâtre Paris-Villette (19e).

2015 DAC 47 Subventions (93.957 euros), avenant et conventions avec l'Établissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette (19e).

2015 DAC 50 Subvention (225.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre de la Marionnette à Paris (5e).

2015 DAC 66 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison du Hip Hop (11e).

2015 DAC 77 Production déléguée des éditions Nuit Blanche de 2016 à 2019 - Marché de services (article 30) - Principe et modalités de lancement.

2015 DAC 92 Subvention (75.000 euros) et avenant à convention avec l'Association des Concerts Padeloup (3e).

2015 DAC 128 Subvention (1.019.402 euros) et avenant à convention avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

2015 DAC 133 Subvention (5.000 euros) à l'association Lire Autrement (14e).

2015 DAC 134 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association L.I.R.E à Paris, le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion (19e).

2015 DAC 136 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).

2015 DAC 140 Subvention (7.000 euros) à l'association Le balcon (94300 Vincennes).

- 2015 DAC 141 Subvention (2.701.600 euros) et avenant à convention avec l'association Orchestre de Paris (19e).
- 2015 DAC 148 Subvention (5.000 euros) à l'association Motus (18e).
- 2015 DAC 149 Subvention (5.000 euros) à l'Association La Muse en Circuit (94140 Alfortville).
- 2015 DAC 152 Subvention (15.000 euros) à l'association CRL 10 (10e).
- 2015 DAC 164 Subvention (3.000 euros) à l'association Dédale (20e).
- 2015 DAC 170 Subvention (29.500 euros) à 5 associations au titre du soutien au cinéma expérimental et différent.
- 2015 DAC 174 Subventions (29.655 euros) et conventions avec l'association Jeune Création (18e).
- 2015 DAC 179 Subvention (4.000 euros) à l'association artistes du 4e (4e).
- 2015 DAC 180 Subvention (5.000 euros) à l'association Arttakt (20e).
- 2015 DAC 182 Subvention (150.000 euros) et avenant à convention avec l'association Bétonsalon (13e).
- 2015 DAC 183 Subvention (2.000 euros) à l'association Cercle Municipal des Gobelins et des Beaux Arts (13e).
- 2015 DAC 184 Subvention (274.586 euros) et avenant avec l'association Cité Internationale des Arts (4e et 18e).
- 2015 DAC 185 Subvention (90.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France (19e).
- 2015 DAC 186 Subvention (4.000 euros) à l'association galerie du Haut pavé (5e).
- 2015 DAC 189 Subvention (80.000 euros) et avenant avec l'association le Bal (18e).
- 2015 DAC 190 Subvention (80.000 euros) et convention avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).
- 2015 DAC 191 Subvention (17.000 euros) à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e).
- 2015 DAC 192 Subvention (6.000 euros) à l'association Le M.U.R. XIII (13e).
- 2015 DAC 195 Subvention (15.000 euros) à l'association Roarotorio (2e).
- 2015 DAC 201 Contribution (2.300.000 euros), subvention d'équipement (150.000 euros), convention et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).
- 2015 DAC 3-G Contribution (2.000.000 euros) et avenant avec l'établissement public de coopération culturelle 104 CENTQUATRE (19e).
- 2015 DAC 224 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Génériques (12e).
- 2015 DAC 230 Bail et convention d'objectifs avec l'Association pour la Sauvegarde et la Mise en Valeur du Paris Historique pour l'occupation de l'immeuble communal situé 44-46 rue François Miron (4e).
- 2015 DAC 245 Subvention (13.000 euros) à l'association Mouvance d'Arts (12e).
- 2015 DAC 251 Subvention (4.000 euros) à l'association Chœur et Orchestre Symphonique de Paris (11e).
- 2015 DAC 273 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chœurs d'enfants de Saint Christophe de Javel (15e).
- 2015 DAC 275 Subvention (13.000 euros) à l'association Ars Mobilis (92350 Le Plessis-Robinson).
- 2015 DAC 291 Subvention (3.000 euros) à l'association OKADA Média (15e).
- 2015 DAC 318 Subventions (46.445 euros) et conventions avec le Théâtre aux Mains Nues - Compagnie des marionnettes Alain Recoing (20e) et la Régie Immobilière de la Ville de Paris (13e).

- 2015 DAC 321 Classement au titre des monuments historiques de l'Eglise La Trinité (9e).
- 2015 DAC 322 Classement au titre des monuments historiques de l'Eglise Saint-Vincent-de-Paul (10e).
- 2015 DAC 323 Classement au titre des monuments historiques de l'Eglise Saint-Esprit (12e).
- 2015 DAC 333 Plaque commémorative en hommage à Henri Dutilleul 12 rue Saint-Louis en l'Île (4e).
- 2015 DAC 335 Subvention (9.000 euros) à l'Association de la Médiathèque Musicale Mahler (8e).
- 2015 DAC 338 Subvention (10.000 euros) à l'association Proche-Orient, ce que peut le cinéma (14e).
- 2015 DAC 340 Subvention (26.000 euros) et convention avec l'association L'Etrange Festival (95430 Auvers-sur-Oise).
- 2015 DAC 341 Subvention (5.000 euros) à l'association Ghamu (5e).
- 2015 DAC 349 Subvention (20.000 euros) à la Cinémathèque Française (12e).
- 2015 DAC 350 Subvention (10.000 euros) à l'association Cinéma Pour Tous (15e).
- 2015 DAC 351 Subvention (15.000 euros) à l'association Extra Muros (93430 Villetaneuse).
- 2015 DAC 352 Subvention (15.000 euros) à l'association Les Toiles Enchantées (92270 Bois Colombes).
- 2015 DAC 353 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Les Yeux de l'Ouïe (19e).
- 2015 DAC 354 Subvention (7.000 euros) à l'association Les Restaurants du Coeur de Paris.
- 2015 DAC 355 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Unifrance (9e).
- 2015 DAC 357 Demande de subventions (146.128,94 euros) auprès de l'Etat pour le financement des restaurations de la Chapelle des Anges à l'église Saint-Sulpice et du lanternon de l'église Saint-Germain-des-Prés.
- 2015 DAC 363 Subvention (15.000 euros) à l'association Les Femmes S'en Mêlent (93100 Montreuil).
- 2015 DAC 370 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10e).
- 2015 DAC 371 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e).
- 2015 DAC 373 Subvention (10.000 euros) à l'Association Réseau européen des bibliothèques Judaïca et Hébraïca (9e).
- 2015 DAC 379 Subvention (4.000 euros) à l'association Quilombo Projection (11e).
- 2015 DAC 380 Subvention (7.300 euros) à l'association La Scène du Balcon (2e).
- 2015 DAC 383 Programmation, production, organisation, et promotion du festival de cinéma destiné au jeune public Mon 1er festival – Marché de services – Modalités de passation et d'attribution.
- 2015 DAC 386 Subvention (10.000 euros) à l'association Atelier Musical Paris Seine (18e).
- 2015 DAC 390 Subvention (1.500 euros) à l'association Chœur Stella Maris (10e).
- 2015 DAC 399 Subvention (20.000 euros) à l'association Fu-Jo (83000 Toulon).
- 2015 DAC 400 Plaque commémorative en hommage à Walther Straram 78 avenue Kleber (16e).
- 2015 DAC 402 Subvention (3.000 euros) à l'association Centre Medem Arbeter Ring (10e).
- 2015 DAC 405 Subvention (22.000 euros) à l'association Comité d'organisation du festival des Puces (93400 Saint-Ouen).
- 2015 DAC 406 Convention pluriannuelle d'objectifs 2015-2016-2017 avec l'Association Musique Danse XXe.
- 2015 DAC 407 Subvention (2.500 euros) à l'association Aria de Paris (14e).

2015 DAC 408 Subvention (15.000 euros) à l'association L'Esprit Jazz (13e).

2015 DAC 409 Subvention (500 euros) à l'association 9e Histoire Société pour l'étude du patrimoine et de l'histoire du 9e arrondissement (9e).

2015 DAC 410 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz (13e).

2015 DAC 411 Demande de subvention annuelle de fonctionnement pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

2015 DAC 412 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Les Athévains (4e).

2015 DAC 415 Convention pluriannuelle d'objectifs avec la SAS La Manufacture (11e) et l'État, ministère de la Culture et de la Communication (Drac Ile-de-France).

2015 DAC 417 Subventions (113.237 euros), conventions avec sept théâtres parisiens membres de l'association pour le soutien du théâtre privé et convention tripartite triennale d'équipement 2015-2017 avec l'ASTP.

2015 DAC 419 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

2015 DAC 432 Subvention (188.900 euros) et convention avec l'association Paris-Ateliers (4e).

2015 DAC 433 Convention d'occupation du domaine public avec l'organisme le Bal (18e).

2015 DAC 434 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison des Cultures du Monde (6e).

2015 DAC 437 Subventions sollicitées auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Générale de Décentralisation.

2015 DAC 443 Subvention (4.000 euros) à l'association Paris Mozart Orchestra (9e).

2015 DAC 445 Subvention (1.500 euros) à l'association Festival O+O (13e).

2015 DAC 458 Convention de partenariat avec Radio France.

2015 DAC 462 Convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et la SPL La Parisienne de Photographie.

2015 DASCO 17 Ecole Boule - actualisation des tarifs de restauration des commensaux.

2015 DDCT 82 Attribution de la dénomination "Halle des Blancs-Manteaux - Pierre-Charles Krieg" à l'espace d'animation des Blancs-Manteaux.

2015 DDCT 90 Autorisation à la Maire de Paris de solliciter le versement d'une subvention (30.000 euros) au titre de la réserve parlementaire au bénéfice du 20e arrondissement.

2015 DDEEES 13 Fête à Neu-Neu sur la pelouse de la Muette et la pelouse de Saint-Cloud (16e) - Redevance de 100.000 euros - Convention avec l'association Coordination et promotion des fêtes foraines.

2015 DDEEES 18 Théâtre pour enfants dans le Parc Floral (12e) - Convention avec l'association Théâtre astral.

2015 DDEEES 68 Ancienne gare Saint Ouen (18e) - Déclaration sans suite d'une concession de travaux - Signature d'un bail emphytéotique avec la RIVP.

2015 DDEEES 137 Subvention (5.000 euros) à l'association Lézarts de la Bièvre (5e).

2015 DDEEES 144 Subvention (8.000 euros) à l'association Paris Potier (6e).

2015 DDEEES 152 Subvention (5.000 euros) à l'association des Artistes et Artisans d'Art du 11e arrondissement (4A).

2015 DICOM 8 Conception et organisation du spectacle de passage à la nouvelle année 2016 de la Ville de Paris (article 30) - Marché de services - Modalités de passation.

2015 DAC 4-G Adhésion des Archives de Paris au Conseil international des Archives (International Council on Archives).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2015 DAC 229 Subventions (9.000 euros) à 6 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier du Grand Belleville (10e).

2015 DAC 233 - DDCT Subventions (22.500 euros) à des associations, et convention avec l'une d'entre elles, pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Fontaine au Roi (11e).

2015 DAC 235 Subventions (8.800 euros) à 5 associations pour la réalisation de leurs actions dans le quartier Porte de Vanves (14e).

2015 DAC 237 Subventions (11.500 euros) à 6 associations pour la réalisation de leurs actions dans les quartiers La Chapelle - Evangile et Porte de la Chapelle - Charles Hermite (18e).

2015 DAC 238 Subventions (10.000 euros) à quatre associations pour leurs actions dans les quartiers Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova et Blémont (18e).

2015 DAC 239 Subventions (6.500 euros) à quatre associations la réalisation de leurs actions dans le quartier Goutte d'Or (18e).

2015 DAC 240 Subventions (17.500 euros) à 9 associations pour la réalisation de leurs actions dans le 19e arrondissement au titre de la Politique de la ville.

2015 DAC 241 Subventions (29.700 euros) à 8 associations du 20e, convention et avenant a convention avec deux d'entre elles.

2015 DAC 401 Subvention (6.500 euros) à l'association R'style (19e).

2015 DAC 144 Subvention (19.500 euros) à l'association Centre Mandapa (13e).

2015 DAC 257 Subvention (16.000 euros) au Forum des instituts culturels étrangers à Paris FICEP (7e).

2015 DAC 372 Subvention (13.000 euros) à l'association de la Bibliothèque Russe Tourgueniev (5e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2015 DAC 339 - DDCT - DGRI Subvention (12.000 euros) à l'association Le Maghreb des films.

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, M. Patrick KLUGMAN, rapporteurs.

2015 DAC 362 - DDCT Subvention (43.000 euros) et avenant n° 1 à la convention triennale 2014-2016 avec l'association Salle Saint Bruno (18e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2015 DAC 39 Subvention (118.500 euros), avenant à la convention financière et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association International Visual Theatre (9e).

2015 DAC 312 Subvention (25.000 euros) et avenant à convention avec l'association CEMAFORRE, Centre d'Études des Médiateurs Artistiques Formation Recherche (20e).

2015 DAC 375 Subvention (7.000 euros) à l'Association des Donneurs de Voix (15e).

2015 DAC 403 Subvention (3.500 euros) à l'association Danse un pas à deux (12e).

2015 DAC 427 Subvention (22.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20e).

2015 DAC 466 Subvention (10.000 euros) à l'association ANQA (18e).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DAC 18 - DJS Subvention (75.000 euros) et avenant avec l'association Confluences (20e).

2015 DJS 258 - DAC Subvention (27.000 euros) et convention avec l'association Paris Macadam Les Arcavals (18e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2015 DJS 250 - DDCT - DAC Subvention (6.500 euros) et avenant à convention avec l'association La Compagnie A Force de Rêver (14e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DAC 392 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Kiosquorama (20e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Pauline VÉRON, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteurs.

2015 DGRI 24 Subvention (2.000 euros) à l'association Cá e lá, Troupe de Théâtre (94) pour le festival Parfums de Lisbonne.

2015 DGRI 27 Subvention (1.000 euros) à l'association Cap Magellan (14e) pour son projet Rallye Paper Photographique.

2015 DGRI 28 Subvention (5.000 euros) à l'association Pèlerinage en décalage (5e) pour l'organisation de son festival artistique israélo-palestinien.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2015 DGRI 20 Subvention (21.000 euros) à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme - FIDH (11e).

M. Patrick KLUGMAN, Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

2015 DGRI 26 - DPE Subvention (150.000 euros) et convention avec l'association Morija (74) pour l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base des populations de la commune de Nobéré (Burkina Faso).

M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUDEL et M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2015 DGRI 33 - DPE Coopération Paris-Brazzaville : structuration de la filière de pré-collecte des déchets ménagers dans cinq arrondissements de Brazzaville (Congo).

M. Patrick KLUGMAN, M. Mao PENINOU, rapporteurs.

2015 DEVE 31 Mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé Square Clichy-Batignolles (17e) - Renouvellement de la convention d'occupation du domaine public avec l'Association Le Jardin de Perlimpinpin.

2015 DEVE 45 Protocole d'accord transactionnel relatif à une concession funéraire dans le Cimetière du Père Lachaise (20e).

2015 DEVE 77 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain pour Jardin partagé dans les Jardins d'Eole (18e)- Renouvellement de convention d'occupation du domaine public avec l'Association Le Trèfle d'Eole.

2015 DEVE 79 - DVD Réfection, rénovation et remplacement de clôtures, portillons et portails, dans les espaces verts parisiens et les emprises du boulevard périphérique - Marchés de Travaux - Modalités de passation.

2015 DEVE 91 Réhabilitation de la tombe de Sulpice Debaube au cimetière du Père-Lachaise (20ème)- Convention de mécénat avec la Société Chocolat Debaube & Gallais.

2015 DEVE 95 Protocole d'accord transactionnel relatif à une concession funéraire dans le cimetière parisien de Pantin (93).

2015 DEVE 102 Fourniture de contenants horticoles pour les Centres de Production Horticole de la Ville de Paris et le Service d'Exploitation des Jardins.

2015 DEVE 104 Subvention (2.700 euros) au centre ornithologique Île-de-France (CORIF) pour ses actions en faveur de la biodiversité en ville.

2015 DEVE 106 Subvention (1.500 euros) à l'association Abeille Francilienne (12e).

2015 DEVE 107 Subvention (500 euros) à l'association Au Coeur des Chats pour le suivi et la régulation de la population féline (18e).

2015 DEVE 109 Subvention (12.000 euros) à l'Association Kiosquorama pour l'animation de son projet "Live en Kiosque".

Mme Pénélope KOMITÈS, Commission) rapporteure.

2015 DEVE 76 Subventions (15.950 euros) à 13 associations gestionnaires de jardins partagés, et convention avec l'association Archipélia, dans le cadre de l'appel à projet Main Verte.

2015 DEVE 100 - DDCT Subventions (29.500 euros) à 11 associations - Projets à thématique environnementale pour améliorer le cadre de vie et la mobilisation des Parisiens dans des quartiers situés en Politique de la Ville.

Mme Pénélope KOMITÈS et **Mme Colombe BROSSEL**, rapporteures.

2015 DDEEES 5 Subvention (100.000 euros) et convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour l'accueil de chercheurs étrangers.

2015 DDEEES 9 Subvention et honoraires au CROUS de Paris (1.609.272 euros) pour l'Aide à l'Installation dans un Logement pour les Etudiants (A.I.L.E.) dans le cadre d'une convention de mandat.

2015 DDEEES 10 Subventions (118.000 euros) et conventions avec le CROUS de Paris et la Cité Internationale Universitaire de Paris pour la mise en place du service d'accueil des étudiants étrangers.

2015 DDEEES 196 Maison du Maroc CiuP (14e) - Transfert de garantie d'emprunt.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2015 DDEEES 184 SAS "Paris 32 Porte de Montmartre" - Ilot Binet (18e) - Garantie de 10.500.000 euros.

2015 DJS 10 Subventions (21.250 euros) à 9 associations sportives locales (10e).

2015 DJS 13 Subventions (28.700 euros) à 15 associations sportives locales (13e).

2015 DJS 17 Subventions (37.500 euros) à 10 associations sportives locales (17e).

2015 DJS 19 Subventions (35.900 euros) à 14 associations sportives locales (19e).

2015 DJS 20 Subventions (23.300 euros) à 11 associations sportives.

2015 DJS 23 Subventions (8.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (3e).

2015 DJS 29 Subvention (17.900 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (9e).

2015 DJS 30 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (10e).

2015 DJS 31 Subvention (16.750 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (11e).

2015 DJS 33 Subvention (10.000 euros) et convention avec le Comité des Offices du Mouvement Sportif (4e).

2015 DJS 34 Subvention (16.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (14e).

2015 DJS 36 Subvention (20.600 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (16e).

2015 DJS 38 Subvention (16.500 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (18e).

2015 DJS 39 Subvention (23.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (19e).

2015 DJS 44 Subvention (55.000 euros) et convention avec le Comité Départemental de Paris de Football (13e).

2015 DJS 46 Subventions (96.000 euros) et conventions avec 3 organismes locaux de Fédérations Nationales.

2015 DJS 48 Subvention (65.000 euros) et convention avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) (12e).

2015 DJS 55 Subventions (131.000 euros) et conventions avec 3 associations parisiennes.

2015 DJS 60 Subventions (28.000 euros) et conventions avec 2 associations localisées (10e).

2015 DJS 66 Subventions (80.000 euros) et conventions avec 3 associations localisées (16e).

2015 DJS 69 Subventions (160.000 euros) et conventions avec 5 associations localisées (19e).

2015 DJS 75 Subvention (5.000 euros) et convention avec 1 association (6e).

2015 DJS 78 Subvention (3.000 euros) à 2 associations (9e).

2015 DJS 89 Subvention (181.000 euros) et convention avec l'APSAP au titre de la saison 2015-2016.

2015 DJS 94 Subvention (120.000 euros) et convention avec le Club des Français Volants au titre de la saison 2015-2016.

2015 DJS 97 Subvention (926.000 euros) et convention avec le PUC Volley au titre de la saison sportive 2015-2016.

2015 DJS 98 Subvention (440.000 euros) et convention avec le Club Issy Paris Hand au titre de la saison 2015-2016.

2015 DJS 100 Prestations de billetterie et de communication avec le Stade Français Paris au titre de la saison 2015-2016. Marché de service.

2015 DJS 104 Subvention (310.000 euros) et convention avec la SA Stade Français Paris Saint-Cloud au titre de la saison 2015-2016.

2015 DJS 105 Subvention (40.000 euros) à la Ligue de Paris de Tennis au titre de la saison 2015-2016.

2015 DJS 106 Subvention (8.000 euros) et convention avec le PUC Omnisports au titre de l'organisation de la Coupe d'Europe de baseball 2015.

2015 DJS 124 Subventions (12.400 euros) à 4 organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

2015 DJS 136 Subventions (13.000 euros) à 4 associations sportives parisiennes.

2015 DJS 165 Centre équestre Bayard (12e) - Convention d'occupation du domaine public.

2015 DJS 262 Animations Charléty sur neige 2015 à 2018 - Marchés de services (art.30) - Principe et modalités de passation.

2015 DJS 2-G Subvention (452.124,50 euros) au Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Choisy-le-Roi (94).

2015 DJS 3-G Subvention (227.910,94 euros) au Syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony (92).

2015 DJS 4-G Subvention (300.000 euros) à l'Institution interdépartementale de gestion du Parc de sports et de loisirs du Tremblay (94).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2015 DJS 3 Subventions (8.600 euros) à 6 associations sportives locales (3e).

2015 DJS 71 Subvention (82.000 euros) et convention avec 2 associations parisiennes handisport.

2015 DJS 88 Subvention (50.000 euros) et convention avec la Fédération Française Handisport à l'occasion de l'organisation du championnat d'Europe de volley-ball pour les sourds 2015.

M. Jean-François MARTINS, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DICOM 17 Convention de mise à disposition de l'Office du tourisme et des congrès de Paris, d'un espace au 29 rue de Rivoli.

M. Jean-François MARTINS, Mme Olivia POLSKI, rapporteurs.

2015 DDEES 156 Subvention (290.000 euros) et convention avec l'association UNIS CITE.

M. Jean-François MARTINS, Mme Pauline VÉRON, rapporteurs.

2015 DU 17 Vente après déclassement de l'emprise communale de voirie au droit des 27 à 33 rue du Cardinal Lemoine (5e).

2015 DU 37 Vente d'un lot de volume 7 villa Albert Robida (19e).

2015 DU 63 Opération d'aménagement Château-Rouge (18e). Régularisations foncières.

2015 DU 70 Marché de numérisation, de plans haussmanniens détenus par le Service de la Topographie et de la Documentation Foncière de la Direction de l'Urbanisme.

2015 DU 71 Vente d'une parcelle de terrain 35-37 rue Archereau (19e).

2015 DU 74 Ensemble immobilier à Mers-les-Bains (80) - Déclassement - Cession.

2015 DU 88 ZAC Clichy Batignolles (17e) - Achat de deux volumes à Paris Batignolles Aménagement.

2015 DU 101 Vente d'une chambre annexe 28 rue Jacob (6e).

2015 DU 105 Vente des lots 27 et 28 situés dans la copropriété 10-12 rue des Coutures Saint-Gervais (3e).

2015 DU 142 Vente d'un appartement (lot 4) dans l'immeuble 28 rue Jacob (6e).

2015 DU 144 Vente de locaux commerciaux dans l'immeuble 16 rue de Seine (6e).

2015 SG 55 Conventions constitutives de groupements de commandes, mutualisant les procédures d'achats, réalisation de prestations de gestion et d'entretien du Nouveau Forum des Halles (1er).

2015 DDEES 33-G Subvention (5.000 euros) à l'association le Pôle Média Grand Paris.

2015 DDEES 94-G Subvention (14.000 euros) et convention avec l'association European Technology Platform on Nanomedicine.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2015 DU 57 Cession du tronçon amont de l'aqueduc de la Dhuys au Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe (77).

2015 SG 45 Convention de mécénat pour l'animation de l'espace public.

2015 SG 53 Convention avec l'Etat et le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Célia BLAUEL, rapporteurs.

2015 DPA 51 Mise en sécurité incendie et amélioration de l'accès des personnes handicapées à l'Hôtel de Ville - Marché de travaux lot n° 3 : électricité - Contrat de transaction avec un groupement d'entreprises.

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteurs.

2015 SG 54 Aménagement du Forum des Images et de la bibliothèque du cinéma F.Truffaut au Forum des Halles (1er). Protocole transactionnel entre la VP, la SEMPariSeine et Vetrotech Saint Gobain.

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DU 80 Servitudes contractuelles avec la RIVP dans l'immeuble 8-10 rue Charles V (4e).

M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2015 DU 4 Cession d'une emprise à détacher du Parc du Tremblay pour l'aménagement du Pont de Nogent, à Champigny-sur-Marne (94).

M. Jean-Louis MISSIKA, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2015 DVD 60 ZAC Clichy Batignolles (17e). Ouvrages de franchissement du faisceau ferré Saint-Lazare. Convention avec RFF Réseau pour l'occupation du domaine public ferroviaire.

2015 DVD 66 Extension du Tramway à la Porte d'Asnières (17e et 18e). Convention de financement n° 1 relative à la phase travaux.

2015 DVD 71 Gare Rosa Parks (18e et 19e). Travaux d'aménagement nécessaires à la modification des lignes de bus 54, 60 et 239 pour sa desserte. Demande de subventions auprès du STIF.

2015 DVD 114 Parc de stationnement Concorde (8e). Contrat d'occupation du domaine public avec la société NDBM 1 (groupe NEUBAUER) pour l'exploitation de locaux.

2015 DVD 121 Maintenance des horodateurs et prestations diverses - Marchés de services.

2015 DVD 126 Eclairage public, signalisation lumineuse et boucles de détection (5 lots). Marchés de travaux.

2015 DVD 135 Parc de stationnement Montholon (9e). Avenant n° 1 à la convention de concession.

2015 DVD 153 AFNOR Certification. Signature de trois contrats relatifs à la certification des ciments.

2015 DVD 155 Relogement des deux laboratoires de la DVD dans l'Hôtel Industriel Berlier (13e). Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la RIVP.

2015 DVD 159 Ligne de bus 84 (6e, 7e, 8e et 17e). Aménagements de voirie. Demande de subventions auprès du STIF.

2015 DVD 170 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (67.526,18 euros).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2015 DVD 141 Paris Plages 2015. Redevances des buvettes et des glaciers au Bassin de la Villette (19e).

M. Christophe NAJDOVSKI et **Mme Célia BLAUDEL**, **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2015 DVD 178 Secteur Macdonald Evangile (18e et 19e). Convention avec SNCF Réseau relative au financement des travaux pour la création de l'estacade (pont rail).

M. Christophe NAJDOVSKI, **M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteurs.

2015 DFPE 15 Subvention (575.921 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Le 14e Ours (14e).

2015 DFPE 17 Subvention (453.036 euros) et avenant n° 1 avec ABC Puériculture pour sa crèche collective multi accueil Au bonheur des ours (12e).

2015 DFPE 18 Subvention (172.722 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil Au Fil des Ours (11e).

2015 DFPE 19 Subvention (380.520 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil Chérioux (15e).

2015 DFPE 20 Subvention (175.651 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil La Cité des Ours (18e).

2015 DFPE 21 Subvention (207.845 euros) et avenant n° 1 avec ABC Puériculture (16e) pour son établissement multi accueil Fabrique des ours (13e).

2015 DFPE 22 Subvention (202.250 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Histoire d'Ours (19e).

2015 DFPE 23 Subvention (378.336 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil Lagon des Ours (11e).

2015 DFPE 24 Subvention (211.307 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Le Grand Ours (18e).

2015 DFPE 25 Subvention (206.687 euros) et avenant n° 1 avec ABC Puériculture pour son établissement multi accueil Le temps des ours (3e).

2015 DFPE 26 Subvention (215.086 euros) et avenant n° 2 à l'association Abc Puériculture pour la structure multi-accueil Calin'ours (16e).

2015 DFPE 27 Subvention (161.411 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi-accueil Coquin'ours (8e).

2015 DFPE 28 Subvention (161.379 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour l'établissement de type multi-accueil Les Oursons (16e).

2015 DFPE 29 Subvention (199.665 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Nuage d'Ours (13e).

2015 DFPE 30 Subvention (293.904 euros) et avenant n° 2 à l'association Abc Puériculture (16e) pour la structure multi accueil Quai des Ours (10e).

2015 DFPE 31 Subvention (99.084 euros) et avenant n° 2 à l'association Abc Puériculture pour la halte-garderie Teddy Club (16e).

2015 DFPE 32 Subvention (271.827 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture pour la structure multi accueil Violet (15e).

2015 DFPE 33 Subvention (83.451 euros) et avenant n° 2 avec l'association Abc Puériculture (16e) pour le service de garde d'enfants à domicile au bénéfice des familles parisiennes.

2015 DFPE 43 Subvention (174.957 euros) et convention avec Institut d'Education et des Pratiques Citoyennes pour sa structure de type multi accueil A Petits Pas (18e).

2015 DFPE 52 Subvention (154.430 euros) et convention avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la structure multi-accueil La Clairière (2e).

2015 DFPE 71 Subvention (74.427 euros) et avenant avec l'Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10e pour le fonctionnement de la halte-garderie AIRES 10.

2015 DFPE 75 Subvention (107.547 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour la crèche Yves Toudic (10e).

2015 DFPE 76 Subvention (187.764 euros) et avenant n° 2 avec l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour la structure multi-accueil Bellot (19e).

2015 DFPE 81 Subvention (47.227 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Cool Douche pour la crèche parentale (14e).

2015 DFPE 83 Subvention (111.205 euros) et avenant avec l'association Gribouille Alésia pour le fonctionnement d'une crèche collective (14e).

2015 DFPE 84 Subvention (87.542 euros) et avenant n° 2 avec l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil pour la crèche collective Plein Ciel (15e).

2015 DFPE 86 Subvention (152.032 euros) et avenant n° 2 avec l'association l'Oeuvre de la Chaussée du Maine-Ceasil pour la halte-garderie (15e).

2015 DFPE 103 Subvention (46.440 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Petits Loups (19e) pour la crèche parentale Les Petits Loups (19e).

2015 DFPE 132 Subvention (118.815 euros) et avenant n° 1 avec l'association Famille et Cité pour le multi-accueil Binet (18e).

2015 DFPE 133 Subvention (66.437 euros) et avenant avec l'association Archipélia pour la halte-garderie (20e).

2015 DFPE 134 Subvention (107.993 euros) et avenant n° 2 à l'association Les Petits du Canard pour la crèche collective Charlot (3e).

2015 DFPE 135 Subvention (142.523 euros) et avenant n° 2 à l'association Les Petits du Canard pour la crèche collective Saint Martin (3e).

2015 DFPE 179 Subvention (48.651 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective Bout'Chou 1 (14e).

2015 DFPE 180 Subvention (402.118 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective Bout'Chou 2 (13e).

2015 DFPE 181 Subvention (63.591 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour le fonctionnement de la crèche collective Bout'Chou Péan (13e).

2015 DFPE 182 Subvention (68.136 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective Les Petites Souris du Mont (14e).

2015 DFPE 183 Subvention (911.437 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective La Maison Enchantée (14e).

2015 DFPE 184 Subvention (28.169 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour le jardin maternel La Maison Enchantée (14e).

2015 DFPE 185 Subvention (206.454 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la structure multi accueil d'Ici et d'Ailleurs (13e).

2015 DFPE 186 Subvention (153.833 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective Trois P'Tits Tours (19e).

2015 DFPE 187 Subvention (157.122 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la structure multi accueil Les P'Tits Bonheurs (19e).

2015 DFPE 188 Subvention (227.759 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou pour la structure multi accueil Le Temps de l'Enfance (15e).

2015 DFPE 189 Subvention (130.925 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la crèche collective Saint Jacques (14e).

2015 DFPE 190 Subvention (282.859 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'chou (14e) pour la structure multi accueil Les Couleurs du Temps (14e).

2015 DFPE 191 Subvention (187.547 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison des Bout'Chou pour la crèche collective Les Meuniers (12e).

2015 DFPE 192 Subvention (162.079 euros) et avenant n° 1 avec l'association La Maison des Bout'Chou (14e) pour la structure multi-accueil Sur un Air de Polka (19e).

2015 DFPE 218 Subvention (76.904 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Gardons pour la crèche parentale (12e).

2015 DFPE 288 Subvention (143.704 euros) et avenant n° 2 à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs pour la structure multi-accueil (11e).

2015 DFPE 295 Subvention (66.211 euros) et avenant n° 2 avec l'association Petit Concept pour la crèche collective (11e).

2015 DFPE 320 Groupements de commandes pour la fourniture et la livraison de jeux et jouets à divers établissements en 4 lots séparés - Marchés de fournitures - Modalités de passation.

2015 DFPE 16-G Groupements de commandes pour la fourniture et la livraison de jeux et jouets à divers établissements en 4 lots séparés - Marchés de fournitures - Modalités de passation.

2015 DFPE 321 Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de vaisselle, ustensiles de cuisine et de cuisson à divers établissements - Marché de fournitures - Modalités de passation.

2015 DFPE 15-G Groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de vaisselle, ustensiles de cuisine et de cuisson à divers établissements - Marché de fourniture - Modalités de passation.

2015 DFPE 323 Approbation du principe de réalisation par la Fondation de Rothschild d'une crèche collective de 66 places et d'une structure multi-accueil de 96 places (12e).

2015 DFPE 338 Convention d'aide à l'investissement avec la caisse d'allocations familiales pour les aménagements rendus nécessaires par la délivrance des repas par la halte-garderie Lacépède (5e).

2015 DFPE 339 Convention d'aide à l'investissement entre la Caisse d'allocations familiales de Paris et la Ville de Paris pour la réalisation d'aménagements dans l'EAPE situé 2, rue Larrey (5e).

2015 DFPE 343 Subvention (1.177.600 euros) et convention avec l'association Fondation Oeuvre de la Croix Saint Simon pour la création d'un établissement multi-accueil au 9, rue Delaître (20e).

2015 DFPE 393 Création de 6 équipements de petite enfance - Demandes de subventions (3.130.800 euros) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

2015 DPA 48 Crèche collective rue Haxo (20e) - Construction approbation du principe de l'opération - Marché de maîtrise d'oeuvre - Modalité de passation et autorisations administratives.

2015 DASES 408-G Accueil des étudiants stagiaires, effectuant un stage obligatoire d'une durée supérieure à 308 H dans le cadre d'une convention conclue entre le Département de Paris et un établissement d'enseignement.

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2015 DDCT 71 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'amicale des anciens conseillers de Paris ou de la Seine (4e).

2015 DPE 10 Développement et mise en œuvre de la version 7 du système d'information TIGRE du service technique de l'eau et de l'assainissement - Marché de services - Modalités de passation.

2015 DPE 20 Raccordement de l'égout départemental RD1 à Clichy-la-Garenne - Convention Ville de Paris/Département des Hauts-de-Seine.

2015 DPE 34 Travaux de remplacement de trappes d'accès au réseau d'assainissement parisien - Convention de cofinancement avec le SIAAP.

2015 DPE 57 Travaux de remplacement de deux trappes d'accès à des ouvrages d'assainissement parisiens - Avenant à la convention n° 25 de cofinancement avec le S.I.A.A.P.

2015 DPE 76 Subvention (2.500 euros) en faveur du Synhorcat pour sa participation à la lutte contre la prolifération des mégots sur l'espace public.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2015 DDEEES 55 Salon d'art contemporain et de design - Avenue des Champs-Élysées (8e) - Convention avec la société Orexpo.

2015 DDEEES 170 Kiosque de services Lulu dans ma rue à Saint Paul (4e) - Convention avec l'Association de Préfiguration pour le Comptoir Des Services.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2015 DDCT 22 Subventions fonds du Maire (3.000 euros) à 2 associations (19e) et convention avec 1 association.

2015 DDCT 37 Conventions et subventions fonds du Maire (47.450 euros) à sept structures œuvrant dans le 4e arrondissement.

2015 DDCT 38 Subventions fonds du Maire (28.500 euros) à 8 associations du 16e arrondissement.

2015 DDCT 55 Subvention fonds du Maire (5.040 euros) à la Caisse des écoles du 3e arrondissement.

2015 DDCT 57 Subventions (24.000 euros) et conventions avec les associations France Bénévolat Paris, Passerelles et Compétences et La Fonda.

2015 DDCT 60 Subvention fonds du Maire (1.060 euros) à l'association Carrefour échanges rencontres insertion Saint-Eustache Cerise (2e).

2015 DDCT 78 Subventions fonds du Maire (14.000 euros) à 2 associations du 20e.

2015 DDCT 80 Subventions fonds du Maire (11.693 euros) à 4 associations œuvrant dans le 10e arrondissement et conventions avec 2 associations.

2015 DDCT 81 Subvention fonds du Maire (2.000 euros) à l'association Kidilangues (15e).

2015 DDCT 86 Subventions fonds du Maire (4.419 euros) à 4 associations (11e) et conventions avec deux d'entre elles.

2015 DDCT 87 Subventions fonds du Maire (11.120 euros) aux associations École de théâtre de Paris et les comédiens du pont neuf et au Comité Municipal d'Animation Culturelle (1er).

2015 DDCT 91 Subvention fonds du Maire (52.800 euros) (16e) en faveur de la caisse des écoles du 16e.

2015 DJS 153 Centre d'animation Point du Jour (16e) - DSP pour l'exploitation - Autorisation de lancement.

2015 DJS 154 Centres d'animation Baudricourt, Richet, Daviel, Dunois et Poterne des Peupliers (13e) - DSP - Convention avec l'association la Ligue de l'Enseignement.

2015 DJS 155 Centres d'animation Bercy et Villiot-Rapée (12e) - Délégation de service public - Convention avec l'association CLAJE.

2015 DJS 159 Centres d'animation Binet, Hébert, La Chapelle, Abbesses 18e - Délégation de service public - Convention avec l'association CJP18N.

2015 DJS 188 Subvention (15.000 euros) à l'association Jets d'Encre (20e).

2015 DJS 211 - DDCT Subventions (5.000 euros) à 2 associations de jeunesse (19e).

2015 DJS 224 - DDCT Subvention (5.400 euros) à 2 associations de jeunesse (19e).

2015 DJS 230 - DDCT Subvention (3.000 euros) à l'association Jeunesse de Saint-Vincent de Paul (10e).

2015 DJS 238 Subvention (13.000 euros) et avenant à convention avec l'association 11ème Evènements (11e).

2015 DJS 242 - DDCT Subvention (1.500 euros) à l'association Music'Hall 19 (19e).

2015 DJS 248 - DDCT Subvention (2.000 euros) à l'association Groupe Amical Sportif de Clignancourt (18e).

2015 DJS 249 Centres d'animation Château-Landon, Jemmapes, Granges-aux-Belles et Jean Verdier (10e) - Avenant n° 3 à convention.

2015 DJS 255 - DDCT Subvention (2.000 euros) à ACP La Manufacture Chanson (11e).

2015 DJS 259 - DDCT Subvention (3.000 euros) à l'association Colombbus (14e).

2015 DJS 263 - DDCT Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Actions Jeunes (17e).

2015 DJS 278 Subvention (5.900 euros) et convention avec l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) (20e). Renouvellement de l'adhésion et cotisation.

2015 DPA 17 Travaux menés par la Ville de Paris rue des Haies (20e) - Indemnisation d'un particulier voisin du centre d'animations Buzenval.

2015 DDEEES 42 Bourse du Travail - 7 unions départementales syndicales - Subventions 2015 (2.436.500 euros) et soldes des subventions 2015 (1.218.250 euros) - Convention et avenant n°5 du 13/01/2015.

2015 DDEEES 45 Bourse du Travail - Commission Administrative - Subvention 2015 (303.500 euros) et solde de la subvention 2015 (151.750 euros) - Convention pluriannuelle du 19/12/2013.

2015 DDEEES 64-G Protocole d'accord partenarial transitoire pour la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) 2015.

2015 DDEEES 79-G Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Psychoform.

2015 DDEES 95-G Accompagnement vers l'emploi de cadres seniors avec un choix professionnel réaliste - Marché de services.

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2015 DDCT 54 Subventions (43.500 euros) à 15 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation citoyenne et répondant pour certaines à l'appel à projet de la Politique de la Ville.

2015 DDCT 68 Subventions (33.500 euros) à 16 associations et conventions à 4 associations au titre de l'animation locale.

2015 DDEES 19-G Subventions (224.000 euros) et conventions avec 20 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville.

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2015 DDCT 40 - DJS - DFPE Subventions (49.000 euros) et convention avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (ADOS) sur le quartier de la Goutte D'Or (18e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, Mme Dominique VERSINI, rapporteures.

2015 DJS 273 - DDCT - DAC Subvention (15.500 euros) et avenant à convention avec l'association Capoeira Viola - Compagnie le Sommet de l'Abricotier (18e).

Mme Pauline VÉRON, M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, rapporteurs.

2015 DFPE 4 Subvention (89.000 euros) et avenant à convention avec Consultation et lieu d'accueil psychanalytique - CLAP (12e) pour le lieu d'accueil enfants parents le passage des tout petits.

2015 DFPE 5 Subvention (122.238 euros) et avenant à convention avec l'École des Parents et des Éducateurs d'Ile de France pour le lieu d'accueil enfants parents La maison ouverte (11e).

2015 DFPE 7 Subvention (12.000 euros), convention et avenant à convention avec Coopération féminine pour le lieu d'accueil enfants parents Le Jardin des Roos (20e).

2015 DFPE 9 Subvention (80.310 euros) et avenant à convention avec Les Equipes d'Amitié pour le lieu d'accueil enfants parents La Caragole à Paris (10e).

2015 DFPE 10 Subvention (96.116 euros), convention et avenant avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP), pour le lieu d'accueil enfants parents La Bulle d'air à Paris (2e).

2015 DFPE 98 Subvention (72.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec l'association Ecole Normale Sociale (18e) pour la ludothèque Torcy.

2015 DFPE 349 Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association D'Ici-D'Ailleurs pour le fonctionnement de la ludothèque Nautilude (11e).

2015 DFPE 350 Subvention (58.000 euros) et avenant avec l'EPE (11e) pour son café des parents et ses activités hors les murs.

2015 DFPE 351 Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (3.000 euros) à l'association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement (18e).

2015 DFPE 352 Soutenir les parents : Accompagner les séparations - Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association UDAF de Paris (9e) pour son service de médiation familiale.

2015 DFPE 353 Subvention (8.000 euros) à l'association Ligue Française pour la Santé Mentale (8e) pour le fonctionnement de son service de médiation familiale.

2015 DFPE 354 Subvention (5.000 euros) à l'association Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales (CECCOF) pour son service de médiation familiale (11e).

2015 DFPE 355 Soutenir les parents : Accompagner les séparations - Subvention (15.000 euros) à la Fondation OPEJ (17e) pour ses actions d'accompagnement des familles et son service de médiation familiale (10e).

2015 DFPE 356 Soutenir les parents : Accompagner les séparations - Subvention (10.000 euros) à l'association La Maison de la Médiation (20e) pour son service de médiation familiale (15e, 17e, 20e).

2015 DFPE 357 Subvention (47.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Olga Spitzer (12e) pour son service de médiation familiale et son action d'accompagnement à la parentalité.

2015 DFPE 358 Subvention (26.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'association CERAf Médiation (18e) pour son service de médiation familiale.

2015 DFPE 359 Subvention (23.000 euros) et convention avec l'association APCE 75 (15e) pour son service de médiation familiale.

2015 DFPE 360 Soutenir les parents : Accompagner les séparations - Subvention (6.000 euros) et convention avec l'association ARFOG - Lafayette (6e) pour son service de médiation familiale (10e).

2015 DASES 5-G Subvention d'investissement (11.071 euros) et convention avec l'association VII Point XV Point XVI.

2015 DASES 73-G Subvention (16.000 euros) à 5 associations pour leur offre d'initiation des personnes âgées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

2015 DASES 139-G Subvention (30.000 euros) et convention annuelle avec l'association Les enfants du canal (5e) pour son action Romcivic.

2015 DASES 181-G Participation (80.000 euros) et convention avec l'ASSFAM au titre de son action d'accès aux droits et d'appui technique.

2015 DASES 191-G Participation - ATD Quart Monde.

2015 DASES 254-G Conventions pluriannuelles fixant la participation du Département de Paris au fonctionnement des Centres d'Accueil de jour (CAJ) pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées.

2015 DASES 308-G Subventions et participations (165.000 euros), conventions avec six associations pour le fonctionnement de leurs actions d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

2015 DASES 312-G Convention d'habilitation totale à l'aide sociale et convention pluriannuelle tripartite avec l'Association "Monsieur Vincent" pour l'Ehpad Antoine Portail (6e).

2015 DASES 359-G Subvention (10.000 euros) à 3 associations pour leurs actions de soutien en direction de migrants âgés.

2015 DASES 360-G Subvention (2.500 euros) à l'association Ressac Volontariat (14e).

2015 DASES 361-G Subvention (14.500 euros) à 4 associations pour leurs offres culturelles intergénérationnelles.

2015 DASES 393-G Deux participations et une subvention à la Fondation CASIP-COJASOR et aux associations Aurore et Relais Frémicourt pour la réalisation d'actions de distribution d'aide alimentaire.

2015 DASES 410-G Subvention (6.000 euros) à l'association Au bout du fil (15e).

2015 DASES 419-G Locaux 12 rue Ridder (14e) - Avenant au bail entre la SA d'HLM Coopération et Famille et le Département de Paris et avenant à la convention de mise à disposition entre Département et GIP Samu Social.

2015 DFPE 13-G Contrat enfance jeunesse départemental.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2015 DFPE 85 - SG - DAC Soutenir les parents : Accompagnement des familles - Subvention (122.000 euros) et avenant à convention avec le Réseau Môm'Artre (19e) pour ses actions menées en direction des familles parisiennes.

Mme Dominique VERSINI, M. Bruno JULLIARD, Mme Hélène BIDARD, rapporteurs.

2015 DASES 411-G Subvention (45.000 euros) et avenant avec l'association Cultures du Cœur de Paris pour le fonctionnement de son action d'aide à l'insertion et de mobilisation par la culture.

Mme Dominique VERSINI, M. Jean-François MARTINS, rapporteurs.

2015 DAC 342 Subvention (1.000 euros) à l'association Les Comptoirs de l'Inde (20e).

2015 DAC 344 Subvention (13.500 euros) à la Société des Amis de Georges Clemenceau.

2015 DAC 345 Subventions (14.490 euros) à 8 associations de vétérans et d'anciens combattants commémorant leurs régiments et armes, le souvenir d'opérations extérieures ou issus de la fonction publique.

2015 DAC 346 Subventions (14.000 euros) à 3 associations d'anciens combattants à vocation généraliste.

2015 DAC 376 Plaque commémorative en hommage à Mila Racine 97 rue de Rome (17e).

2015 DAC 394 Subvention (10.000 euros) à l'association Espace Parisien Histoire Mémoire Guerre d'Algérie (15e).

2015 DAC 444 Subvention (1.500 euros) à l'association Périphérie.

2015 DAC 452 Subvention (7.100 euros) à 3 associations mémorielles.

2015 SG 46 Berges de Seine - Convention de partenariat Ministère de la Défense.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 23 juin 2015

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, David BELLARD, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Rémi FERAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Danielle SIMONNET.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jérôme COUMET, Jean-Jacques GIANNESINI et François VAUGLIN.

Excusé-e-s :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

MM. Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN et Jean-François LAMOUR.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 05.

Présentations :

M. BARGETON présente les tableaux de bord financiers. Interventions de MM. POZZO di BORGO, SAINT-ETIENNE et LEGARET.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 118 à son ordre du jour (dont 30 au Conseil Départemental) :

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats

DFA 9 et 3 G Comptes administratifs de la Ville et du Département : distribution du rapport financier 2014 aux membres de la Commission. Interventions de MM. SAINT-ETIENNE, POZZO di BORGO, LEGARET et de FROMENT.

DFA 12 et 5 G Budgets supplémentaires de la Ville et du Département : interventions de MM. LEGARET, POZZO di BORGO et SAINT-ETIENNE. M. PENINOU intervient pour répondre aux intervenants quant à leurs interrogations sur la lettre rectificative au budget supplémentaire annexe de l'assainissement.

DFA 14 G Devenir des terrains propriété du Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS : intervention de MM. BELLIARD et BROS.

DFA 69 Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur le Jardin d'Acclimatation : intervention de M. GABORIAU.

DFA 91 Dotation au Crédit Municipal de Paris : interventions de MM. POZZO di BORGO et GABORIAU.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration

DRH 54 Communication - Présentation des principaux enjeux et chantiers de la collectivité parisienne en matière de ressources humaines pour 2014 : distribution aux membres de la commission du rapport social 2014.

DRH 31 Création d'emplois permanents de responsables des services de sécurité incendie et assistance aux personnes de l'Hôtel de Ville : interventions de MM. LEGARET et GABORIAU.

Vœux et amendements :

2 lettres rectificatives, 35 vœux et 21 amendements ont été déposés.

Séance levée à 11 heures 35.

Prochaine Commission le mardi 22 septembre à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 22 juin 2015

Présent-e-s :

Mmes Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Fadila MÉHAL, Catherine VIEU-CHARIER.

MM. Pierre AIDENBAUM, Grégoire CHERTOK, Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Bruno JULLIARD.

Excusé-e-s :

Mme Raphaëlle PRIMET.

MM. Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT.

Absent-e-s :

Mmes Yamina BENGUIGUI, Cécile BOULAY-ESPERONNIER, Afaf GABELOTAUD, Danièle GIAZZI, Marielle de SARNEZ, Anne SOUYRIS.

MM. Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Bernard JOMIER.

Mme Fadila MÉHAL ouvre la séance à 12 heures 06.

Présentation :

Distribution du programme des événements culturels qui se dérouleront à Paris en juin et juillet 2015.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 181 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental):

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles

2015 DDEES 168 Mission Vital Quartier 2 confiée à la SEMAEST: compte-rendu de l'exercice 2014 et 2015
DDEES 193 Mission Vital Quartier 2 confiée à la SEMAEST: avenant n° 3 - Mme GOLDGRAB rapporteure :
Intervention de M. GIRARD.

2015 DDCT 66 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON) - M. HOCQUARD rapporteur : interventions de Mme MÉHAL qui présente sur cette délibération un vœu du groupe UDI-MODEM et de M. GIRARD.

2015 DAC 458 Convention de partenariat avec Radio France : intervention de M. GIRARD.

2015 DDCT 82 Attribution de la dénomination "Halle des Blancs Manteaux - Pierre-Charles Krieg" à l'espace d'animation des Blancs Manteaux (4e) : intervention de M. GIRARD.

2015 DAC 46 Subvention (105.000 euros) et avenant à convention avec l'association "La Dalle aux Chaps" (20e) : intervention de Mme MAQUOI.

2015 DAC 68 Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation de la Gaîté Lyrique, 3 bis, rue Papin (3e) : intervention de Mme DUMAS qui demande s'il est possible d'obtenir le bilan de la précédente D.S.P.

2015 DAC 66 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison du Hip Hop (11e) : intervention de M. GIRARD.

M. JULLIARD fait un point sur les modalités d'inscription dans les conservatoires de la Ville de Paris qui se sont faites cette année par tirage au sort après dépôt de candidature en ligne : interventions de Mmes MAQUOI et MÉHAL.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense

Aucune délibération n'a fait l'objet d'une discussion.

Vœux et amendements :

2 amendements (dont 1 technique), 3 vœux rattachés et 6 vœux non rattachés ont été déposés.

Amendement déposé par l'Exécutif au projet de délibération 2015 DAC 46 Subvention (105. 000 euros) et avenant à convention avec l'association "La Dalle aux Chaps" (20e).

Mme MÉHAL a présenté les vœux du groupe UDI-MODEM rattachés au projet de délibération 2015 DDCT 66 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'Association de Médiation pour un Usage Optimal de la Nuit (AMUON) et au projet de délibération 2015 DAC 166 Subvention (650.000 euros) et avenant à convention avec l'association "Institut des Cultures d'Islam" (18e) ainsi que le vœu relatif à l'étude de la mise en place d'un établissement public "Paris Théâtres".

Interventions de Mme MAQUOI et M. GIRARD sur ce dernier vœu.

Mme FANFANT a présenté le vœu des groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'attribution de l'occupation de l'espace Jussieu pour le Festival Danse en Seine.

Mme VIEU-CHARIER a présenté le vœu déposé par le groupe Communiste -Front de Gauche relatif à l'attribution du nom du sergent Aurélie Salel à un jardin du 20e arrondissement.

M. GIRARD a présenté le vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination d'un lieu aux noms de Colette BRULL-ULMANN et Claire HEYMAN.

Amendement et vœux déposés et non présentés

Amendement déposé par le groupe Ecologiste de Paris rattaché au projet de délibération 2015 DPA 42 : Théâtre du Châtelet (1er) - Mise aux normes des installations techniques et restauration partielle - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre de l'opération.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris pour un hommage à Gérald BLONCOURT.

Deux vœux déposés par Mme SIMONNET relatifs :

- au maintien du cinéma Le Grand Ecran.

- au projet de délibération 2015 DJS 143 Centres d'animation Louis Lumière et Les Amandiers (20e) - Avenant à convention.

Projets de la Commission :

M. JULLIARD indique que la présentation qui devait être faite par M. Marcel BRACONNIER, Sous-directeur du Patrimoine et de l'Histoire, concernant le plan pour le patrimoine culturel est reporté en septembre.

Séance levée à 13 heures 25.

Prochaine séance le lundi 21 septembre à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 22 juin 2015

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUEL, Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL.

MM. Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Didier LE RESTE, Franck LEFÈVRE, Mao PENINO, Dominique TIBERI, Yann WEHLING.

Excusé-e-s :

Mme Maud GATEL.

MM. Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD.

Absent-e-s :

Mmes Virginie DASPET, Fanny GAILLANNE, Édith GALLOIS, Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Brigitte KUSTER, Anne-Constance ONGHENA, Déborah PAWLIK, Carine PETIT.

MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Eric HÉLARD, Thomas LAURET, Patrick TRÉMÈGE.

Séance ouverte à 10 heures 36.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 139 à l'ordre du jour (dont 11 au Conseil départemental) :

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSSEL, rapporteur :

2015 PP 25 Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2014 - Résultats de l'exercice 2014 du budget spécial de la Préfecture de police : intervention de M. GOUJON.

2015 PP 27 Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour l'exercice 2015 : interventions de MM. GOUJON et JULIEN.

En réponse, interventions de :

- Mme BROSSEL,

- M. Gérard CLÉRESSI, Directeur des Finances, de la commande publique et de la performance au secrétariat général pour l'administration de la Préfecture de police de Paris,

- Commissaire en chef Jean-Luc BARTHE, Chef d'État Major à la division administration finances de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUDEL, rapporteure :

2015 DEVE 38 Approbation du plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2015-2020 :

Présentation par Mme BLAUDEL.

Intervention de Mme MOREL : présentation du vœu rattaché déposé par le GEP (*cf. infra*).

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur :

2015 DVD 168 Développement des services de véhicules partagés à Paris - Conventions d'occupation du domaine public pour l'attribution de stations en voirie : interventions de M. WEHRLING, Mme BLAUDEL (pour M. NAJDOVSKI, excusé), M. Didier BAILLY, Directeur de la Voirie et des Déplacements.

Vœux et amendements :

5 amendements (dont 4 techniques), 6 vœux rattachés et 13 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme MOREL a présenté l'amendement du GEP au projet de délibération 2015 DEVE 9 et le vœu rattaché, relatifs au permis de végétaliser. M. LEFÈVRE a présenté le vœu du groupe UMP rattaché au même projet - Réponse de Mme KOMITÈS.

Mme MOREL a présenté le vœu du GEP rattaché au projet de délibération 2015 DEVE 38, relatif à l'introduction d'un menu végétarien dans les restaurants du personnel de la Ville de Paris - Réponse de Mme BLAUDEL.

M. LE RESTE a présenté le vœu du groupe PC-FG rattaché au projet de délibération 2015 DVD 165, relatif à l'instauration d'une tarification sociale pour Autolib'.

M. JULIEN a présenté le vœu du GEP relatif à une recherche de situation apaisée dans le quartier Bas-Belleville.

M. JULIEN a présenté le vœu du GEP demandant un bilan des dispositifs policiers requis lors des évacuations des réfugiés.

M. LE RESTE a présenté le vœu du groupe PC-FG relatif à l'organisation de la COP 21 - Réponse de Mme BLAUDEL.

Cités pour mémoire, non présentés :

Vœu du groupe UMP rattaché au projet de délibération 2015 DVD 26, relatif aux horaires d'ouverture des toilettes du Champ de Mars.

Vœu du groupe PS relatif au stationnement résidentiel des voitures pendant la période estivale.

Vœu du groupe PC-FG relatif aux restrictions de circulation dans le cadre de la lutte contre la pollution.

Vœu du groupe RG-CI relatif aux voies de circulation réservées sur l'A1 et l'A6.

Séance levée à 12 heures 10.

Prochaine Commission le lundi 21 septembre 2015 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 22 juin 2015

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Colombe BROUSSEL, Sylvie CEYRAC, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Aurélie SOLANS, Dominique STOPPA-LYONNET et Dominique VERSINI.

MM. Hervé BÉGUÉ et Bernard JOMIER.

Excusé :

M. Bernard DEBRÉ.

Absent-e-s :

Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI, Karen TAÏEB et Mercedes ZUNIGA.

MM. François HAAB, Christian HONORÉ et Atanase PÉRIFAN.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 224 à son ordre du jour (dont 72 au Conseil départemental) et autres sujets :

Santé, handicap, relations avec l'A.P.-H.P. de Paris

DASES 4 Tarifs 2015 LHVP et SMASH et DASES 234 G Tarifs 2015 LEPI : intervention de Mme ATALLAH.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées

Accueil des demandeurs d'asile : intervention de Mmes CEYRAC, FILOCHE, BOUYGUES et ATALLAH.

DFPE 334 et 13 G Contrat enfance jeunesse : Mme FILOCHE propose qu'une présentation complète soit faite, en lien avec la C.A.F., lors du second semestre. Les 6e et 7e Commissions, elles aussi concernées, pourraient être associées à cette réunion.

DASES 134 G Subvention et convention avec l'association CRESUS : intervention de Mme ATALLAH.

DASES 394 G Participations à France Terre d'Asile et Intervalle Cap, subventions à 3 associations : intervention de Mme KONÉ.

DASES 73 G Subvention à 5 associations pour leur offre d'initiation des personnes âgées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication : intervention de Mme ATALLAH qui demande un bilan de ce dispositif.

Mme OUMER a fourni, en amont de la Commission, un point d'étape sur l'application de la nouvelle convention avec les 32 établissements d'accueil de la petite enfance dits "à caractère propre". Intervention de Mme SOLANS.

Vœux et amendements :

6 vœux et 1 amendement ont été déposés.

M. BÉGUÉ présente pour le groupe Communiste - Front de Gauche un vœu, rattaché au projet de délibération DASES 110 G, relatif à l'organisation des éditions du Mois Extra Ordinaire, ainsi qu'un vœu relatif à la situation des réfugié-e-s.

Mme CEYRAC présente un vœu du groupe UMP relatif à la création d'un centre d'accueil pour migrants à Paris, ainsi qu'un vœu relatif aux postes d'assistantes sociales scolaires dans le 15e arrondissement.

Séance levée à 10 heures 35.

Prochaine Commission le lundi 21 septembre à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 22 juin 2015

Présent-e-s :

Mme Galla BRIDIER.

MM. David ASSOULINE, Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Eric LEJOINDRE, Jean-Louis MISSIKA, Buon Huang TAN.

Excusé-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Annick LEPETIT, Valérie MONTANDON.

MM. Roger MADEC et Alexandre VESPERINI.

Absent-e-s :

Mmes Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Agnès EVREN, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE.

MM. Patrick BLOCHE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Daniel-Georges COURTOIS, Jean-Marie LE GUEN, Christophe NAJDOVSKI.

Séance ouverte à 14 heures 07.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 87 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :

Architecture et Grands Projets de Renouveau Urbain - M. BAUDRIER, rapporteur :

2015 DU 132 ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e) - Avenants à la concession d'aménagement et aux conventions d'occupation sur le Stade Carpentier et sur l'Îlot Ouest partie Sud conclues avec la SEMAPA : interventions de MM. DUBUS, BAUDRIER et de M. Claude PRALIAUD, Directeur de l'Urbanisme.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

2015 DU 49 ZAC Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e) - Achat en l'état futur d'achèvement de deux immeubles de bureau Passio et Opalia : interventions de MM. DUBUS, PRALIAUD, MISSIKA.

2015 DVD 164 Aménagement des grandes places parisiennes - Délégation générale en matière de marchés publics : interventions de MM. AZIÈRE, MISSIKA et DUBUS.

2015 DDEES 175 Immeubles d'activités (11e, 13e, 18e, 19e, 20e) - Protocole d'accord avec la R.I.V.P. - Résiliation des conventions de 1980, cessions, avenants et nouveaux baux emphytéotiques avec la R.I.V.P. : interventions de MM. CONTASSOT, MISSIKA.

2015 DDCT 5 G Versement de la cotisation 2015 à Paris Métropole - Montant : 341.805 euros : interventions de MM. DUBUS, MISSIKA.

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

2015 DLH 120 Réalisation 26-26 bis, rue Saint-Pétersbourg (8e) d'un programme de 84 logements sociaux (25 logements PLA-I, 42 logements PLUS et 17 logements PLS) par la S.I.E.M.P. : interventions de MM. DUBUS, BROSSAT.

Vœux et amendements :

1 amendement technique, 11 vœux rattachés et 9 vœux non rattachés ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Questions diverses :

M. CONTASSOT demande que la Commission puisse auditionner des spécialistes de la surélévation.

Mme BRIDIER demande que tous les groupes politiques puissent recevoir l'Atlas du Plan Local d'Urbanisme.

Séance levée à 14 heures 55.

Prochaine Commission le lundi 21 septembre 2015 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 22 juin 2015

Présentes :

Mmes Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Béatrice LECOUTURIER, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS.

Absent-e-s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Anne-Christine LANG, Sandrine MÉES.

MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI, Jean-Pierre LECOQ, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Nicolas NORDMAN.

Mme Annick OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 32.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 88 à l'ordre du jour (dont 26 au Conseil départemental) :

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs - Mme CORDEBARD, rapporteure :

2015 DASCO 15 Subventions (1.903.127,93 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) : intervention de Mme BOUGERET.

Mme LECUYER demande des précisions sur les effectifs au collège Condorcet.

Université, vie étudiante, recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

2015 DDEEES 126 Subvention (2.000.000 euros) et conventions avec 15 organismes dans le cadre du budget participatif 2014 pour le projet Coworking (espaces de travail collaboratif) étudiants-entrepreneurs : intervention de Mme LECOUTURIER.

Vœux :

3 vœux rattachés et 3 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme SOLANS a présenté le vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris et Mme LECOUTURIER le vœu déposé par le groupe UDI-MODEM rattachés au projet de délibération 2015 DASCO 15 Subventions (1.903.127,93 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) : intervention de Mme OLIVIER.

Mme BOUGERET a présenté le vœu déposé par le groupe UMP relatif à la carte scolaire du 1er degré à Paris.

Vœux déposés et non présentés :

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants rattaché au projet de délibération 2015 DASCO 8 - Cours Municipaux d'Adultes - Tarif des cours.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la fermeture d'une classe à l'école maternelle 68, rue de Rochechouart (9e).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux cours municipaux de la Ville de Paris, CAP ébéniste et CAP marqueterie.

Séance levée à 16 heures 25.

Prochaine Commission le 21 septembre 2015 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 22 juin 2015

Présent-e-s :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Ann-Katrin JÉGO, Véronique LEVIEUX, Pauline VÉRON.

MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO, Sergio TINTI.

Absent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sandrine CHARNOZ.

MM. Jacques BOUTAULT, Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 07.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 125 à l'ordre du jour (dont 6 au Conseil départemental) :

Sports et tourisme - M. MARTINS, rapporteur :

2015 DJS 177 Communication de la Maire de Paris sur le plan Nager à Paris (2015-2020) : présentation du plan par M. MARTINS. Intervention de M. AURIACOMBE.

2015 DJS 234 Héritage villes hôtes UEFA Euro 2016 - Gazon synthétique Centre Sportif Jules Ladoumègue (19e) et Gazon synthétique Centre Sportif Maryse Hilsz (20e) - Demande de subventions à l'UEFA Euro 2016 : interventions de MM. AURIACOMBE, MARTINS.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

État des lieux de la réalisation des projets parisiens du budget participatif 2014 présenté par Mme VÉRON. Un prochain état des lieux sera proposé au quatrième trimestre 2015 (septembre ou octobre).

Vœux et amendements :

6 amendements, 3 vœux rattachés et 10 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme LEVIEUX a présenté les vœux du groupe PS, relatif à la situation de Nadia Savtchenko et relatif à celle de Lydienne Yen-Eyoum.

Communication de la Maire de Paris sur le plan Nager à Paris (projet de délibération 2015 DJS 177) :

Mme JÉGO a présenté les 2 vœux du groupe UDI-MODEM rattachés au projet, relatif à l'amélioration de l'offre de services dans les piscines parisiennes et relatif à la métropolisation des piscines - Réponse de M. MARTINS.

M. BERTHAULT a présenté le vœu du groupe UMP rattaché au projet, relatif à la mise en place d'une piscine éphémère dans le 17e arrondissement - Réponse de M. MARTINS.

M. TINTI a présenté les 3 vœux du groupe PC-FG liés au sujet, relatif à l'implantation d'une piscine dans le futur quartier Bercy-Charenton, relatif aux horaires et aux créneaux d'ouverture des piscines et relatif à l'exploitation de la piscine Molitor - Réponse de M. MARTINS.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe UMP relatif aux associations Citéstars et Olympique Citéstars Football Club - Réponse de M. MARTINS.

Création du Conseil des générations futures, conseil économique, social et environnemental parisien (projets de délibération 2015 SG 49 et 2015 SG 5 G) :

Mme VÉRON a présenté les 2 amendements de l'Exécutif rattachés à ces projets.

M. AURIACOMBE a présenté les 4 amendements du groupe UMP rattachés au 2015 SG 49 - Réponse de Mme VÉRON.

Question diverse :

M. BERTHAULT est intervenu au sujet du lancement, le 23 juin, de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 - Réponse de M. MARTINS.

Séance levée à 18 heures 21.

Prochaine Commission le lundi 21 septembre 2015 à 17 heures.

Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 26, 27 et 28 mai 2015.

Mardi 26 mai - après-midi

Jeudi 28 mai - après-midi

Mme Rachida DATI est considérée comme excusée.

Listes des membres présents.

Lundi 29 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusées au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Léa FILOCHE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Deborah PAWLIK.

Lundi 29 juin - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Marinette BACHE, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, M. Pascal CHERKI, Mme Léa FILOCHE, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Deborah PAWLIK.

Absent :

M. Christian SAINT-ETIENNE.

Mardi 30 juin - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD,

Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-LOULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Excusés :

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Deborah PAWLK.

Absent :

M. Christian SAINT-ETIENNE.

Mardi 30 juin - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-LOULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, M. Rémi FÉRAUD, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI,

Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Leïla DIRI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Léa FILOCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Deborah PAWLIK.

Mercredi 1er juillet - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme

Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Leïla DIRI, Mme Léa FILOCHE, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Dominique VERSINI, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Deborah PAWLIK.

Mercredi 1er juillet - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJI, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSEL, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Célia BLAUDEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jérôme COUMET, Mme Leïla DIRI, M. Philippe DUCLOUX, Mme Léa FILOCHE, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Deborah PAWLIK.

Jeudi 2 juillet

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Gypsie BLOCH, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Galla BRIDIER, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Jérôme COUMET, Mme Leïla DIRI, M. Philippe DUCLOUX, Mme Léa FILOCHE, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Patrick BLOCHE, Mme Rachida DATI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Olga JOHNSON, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Deborah PAWLIK, Mme Anne TACHÈNE.

Annexe n° 1 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2015.**RECAPITULATIF GENERAL DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2015)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	29 072,75	0,00
02000	Secrétariat général	7 647 215,39	6 185 668,00
03000	Inspection générale	11 568,41	0,00
04000	Sécrétariat général du Conseil de Paris	0,00	0,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	4 244 345,12	120 000,00
06000	Information et communication	216 123,21	0,00
08000	Prévention et protection	627 027,46	0,00
09000	Affaires juridiques	201 915,46	40 970,00
10000	Ressources humaines	873 181,87	0,00
12000	Achats	49 320 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	37 872 169,88	0,00
14000	Usagers, citoyens et territoires	14 270 541,99	0,00
15000	Politique de la ville et de l'intégration	36 202,39	0,00
21000	Patrimoine et architecture	910 579 915,93	576 678 383,51
23000	Espaces verts et environnement	160 020 599,00	7 079 373,04
30000	Familles et petite enfance	245 655 857,11	1 819 145,67
34000	Action sociale, enfance et santé	639 985,48	0,00
40000	Affaires culturelles	241 476 064,87	28 755 153,06
50000	Finances (services financiers communs)	28 000 000,00	172 000 000,00
51000	Finances	3 041 854,46	3 041 854,46
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	226 377 006,12	5 000 000,00
60000	Urbanisme	121 408 409,08	71 080 241,01
61000	Voirie et déplacements	760 864 079,05	92 492 156,70
64000	Propreté et eau	184 510 700,62	4 830 597,60
65000	Logement et habitat	15 480 636,09	127 870,93
80000	Affaires scolaires	298 057 132,06	29 553,00
88000	Jeunesse et sports	276 556 946,54	18 522 870,51
MISSIONS ORGANIQUES		3 588 018 550,34	987 803 837,49
90000	Dons et legs	2 665 390,81	3 820 522,00
90001	Etudes	17 439 398,70	2 018 812,28
90002	Grands projets de rénovation urbaine	83 816 198,18	35 360 968,99
90003	Action en faveur des personnes handicapées	9 661 520,23	1 294 200,00
90004	Opérations sous mandat	28 152 250,10	21 001 887,53
90005	Schéma directeur informatique	78 605 672,27	0,00
90006	Compte foncier	1 222 964 285,40	497 966 529,79
90007	Avances de trésorerie	41 620 000,00	38 818 411,43
90010	Subventions d'équipement	1 786 615 265,10	159 339 178,10
90011	Avances sur marchés	23 877 722,98	25 606 002,30
90012	Budget participatif	17 700 000,00	0,00
MISSIONS TRANSVERSALES		3 313 117 703,77	785 226 512,42
TOTAL GENERAL		6 901 136 254,11	1 773 030 349,91

VILLE DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL		BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES						A3
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	23 423 100,00	1 567 679,92	-3 321 000,00	-3 321 000,00	21 669 779,92
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	322 165 000,00	33 418 016,87	-24 405 541,41	-24 405 541,41	331 177 475,46
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	273 408 340,00	7 771 705,03	42 184 900,00	42 184 900,00	323 364 945,03
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	606 736 335,00	7 095 399,89	62 262 706,00	62 262 706,00	676 054 140,89
	Total des dépenses d'équipement	1 225 732 775,00	49 812 801,71	76 721 064,59	76 721 064,59	1 352 266 641,30
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	220 000,00		42 000 000,00	42 000 000,00	42 220 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	270 000,00				270 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	309 636 257,00		45 993 807,00	45 993 807,00	355 630 064,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	22 000 000,00		-18 000 000,00	-18 000 000,00	4 000 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	31 085 000,00		158 100 000,00	158 100 000,00	189 185 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00				1 500 000,00
	Total des dépenses financières	364 711 257,00		228 093 807,00	228 093 807,00	592 805 064,00
45...1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	7 507 300,00	225 669,52	-693 663,00	-693 663,00	7 039 306,52
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 597 951 332,00	50 038 471,23	304 121 208,59	304 121 208,59	1 952 111 011,82
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	3 460 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	4 460 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	304 498 008,00		25 396 506,00	25 396 506,00	329 894 514,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	307 958 008,00		26 396 506,00	26 396 506,00	334 354 514,00
	TOTAL	1 905 909 340,00	50 038 471,23	330 517 714,59	330 517 714,59	2 286 465 525,82
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)						114 496 212,86
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 400 961 738,68
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	62 738 600,00		2 500 000,00	2 500 000,00	65 238 600,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	772 684 099,00		53 003 031,59	53 003 031,59	825 687 130,59
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	5 100 000,00				5 100 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000 000,00				3 000 000,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			411 424,00	411 424,00	411 424,00
	Total des recettes d'équipement	843 522 699,00		55 914 455,59	55 914 455,59	899 437 154,59
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	145 810 000,00				145 810 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)			164 534 684,09	164 534 684,09	164 534 684,09
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	50 000,00				50 000,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 615 753,00		23 978 790,00	23 978 790,00	92 594 543,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	188 325 000,00		199 528 100,00	199 528 100,00	387 853 100,00
	Total des recettes financières	402 800 753,00		388 041 574,09	388 041 574,09	790 842 327,09
45...2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	3 370 000,00		12 634 507,00	12 634 507,00	16 004 507,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 249 693 452,00		456 590 536,68	456 590 536,68	1 706 283 988,68
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	21 544 277,00				21 544 277,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	330 173 603,00		13 065 356,00	13 065 356,00	343 238 959,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	304 498 008,00		25 396 506,00	25 396 506,00	329 894 514,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	656 215 888,00		38 461 862,00	38 461 862,00	694 677 750,00
	TOTAL	1 905 909 340,00		495 052 398,68	495 052 398,68	2 400 961 738,68
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)						
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 400 961 738,68
Pour information :						
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de				AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)		360 323 236,00
1) Cf. Modalités de vote I-B. (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats). (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles. (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043. (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes. (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur les biens affectés en affectation. (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée. (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9). (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10. (10) Solde de l'opération DE 023 + RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.						

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
INVESTISSEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses d'investissement	592 248 031,29	427 185 225,21	3 266 711,59	90 848 972,54	72 844 222,00	55 133 900,00
	Dépenses réelles	370 957 033,59	211 629 681,00	3 245 937,00	87 502 834,00	61 722 432,00	52 625 000,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
020	DEPENSES IMPREVUES	1 500 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	42 210 000,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	210 000,00					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	339 598 575,00	54 000,00		1 544 028,00	14 391 738,00	
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000 000,00	3 991 600,00	25 000,00	-785 000,00	1 600 000,00	763 500,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-24 405 541,41	21 600 000,00		4 020 000,00	8 100 000,00	65 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-26 200 000,00	7 433 340,00	335 000,00	6 703 000,00	7 765 000,00	4 984 000,00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	17 344 000,00	178 270 741,00	1 010 000,00	74 700 806,00	27 504 694,00	46 712 500,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	4 000 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 700 000,00	100 000,00				
	Opérations d'équipement						
	Opérations pour compte de tiers		176 000,00	1 875 937,00	1 320 000,00	2 361 000,00	100 000,00
	Dépenses d'ordre	90 400 000,00	182 000 000,00	0,00	3 305 816,00	11 121 790,00	2 508 900,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 460 000,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	85 940 000,00	182 000 000,00		3 305 816,00	11 121 790,00	2 508 900,00
	Restes à réaliser - reports dépenses	130 890 997,70	33 559 544,21	20 774,59	40 322,54		
RECETTES							
	Total recettes d'investissement	1 579 880 174,68	182 120 000,00	950 000,00	21 040 323,00	25 056 580,00	7 846 900,00
	Recettes réelles	1 129 156 938,68	120 000,00	950 000,00	17 714 507,00	13 934 790,00	5 338 000,00
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35)						
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	304 534 684,09					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 500 000,00	120 000,00			4 000 000,00	5 338 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	821 287 130,59					
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (BA, REGIES)						
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				5 100 000,00		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION						
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	411 424,00					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	423 700,00				7 634 790,00	
45	Opérations pour compte de tiers			950 000,00	12 634 507,00	2 300 000,00	
	Recettes d'ordre	450 723 236,00	182 000 000,00	0,00	3 305 816,00	11 121 790,00	2 508 900,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 544 277,00					
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	343 238 959,00					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	85 940 000,00	182 000 000,00		3 305 816,00	11 121 790,00	2 508 900,00
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	987 632 143,39	-245 065 225,21	-2 316 711,59	-69 808 649,54	-47 787 642,00	-47 287 000,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
3 277 905,04	59 675 148,01	243 370 000,00	830 904 900,00	22 206 723,00	2 400 961 738,68	
3 274 700,00	54 257 300,00	243 370 000,00	791 284 900,00	22 206 723,00	1 902 072 540,59	
					0,00	010
					1 500 000,00	020
			10 000,00		42 220 000,00	10
			60 000,00		270 000,00	13
		40 000,00		1 723,00	355 630 064,00	18
					0,00	18
130 000,00	335 000,00		4 030 000,00	12 000,00	20 102 100,00	20
	7 650 000,00	240 220 000,00	38 140 000,00	2 370 000,00	297 759 498,59	204
85 000,00	2 000 000,00	10 000,00	296 954 900,00	15 523 000,00	315 593 240,00	21
					0,00	22
2 360 000,00	44 131 300,00	3 100 000,00	270 565 000,00	3 300 000,00	668 999 041,00	23
					4 000 000,00	28
			181 385 000,00	1 000 000,00	189 185 000,00	27
					0,00	
					0,00	
699 700,00	141 000,00		140 000,00		6 813 637,00	45
0,00	5 398 008,00	0,00	39 620 000,00	0,00	334 354 514,00	
					4 460 000,00	040
	5 398 008,00		39 620 000,00		329 894 514,00	041
3 205,04	19 840,01				164 534 684,09	
RECETTES						
0,00	8 898 008,00	50 000,00	552 496 753,00	22 623 000,00	2 400 961 738,68	
0,00	3 500 000,00	50 000,00	512 876 753,00	22 623 000,00	1 706 283 988,68	
					0,00	010
			387 853 100,00		387 853 100,00	024
			5 810 000,00		310 344 684,09	10
	3 500 000,00		49 780 600,00		65 238 600,00	13
		50 000,00	4 400 000,00		825 737 130,59	16
					0,00	18
					0,00	20
					5 100 000,00	204
			3 000 000,00		3 000 000,00	21
					0,00	22
					411 424,00	23
					0,00	26
			61 913 053,00	22 623 000,00	92 594 543,00	27
			120 000,00		16 004 507,00	45
0,00	5 398 008,00	0,00	39 620 000,00	0,00	694 677 750,00	
					21 544 277,00	021
					343 238 959,00	040
	5 398 008,00		39 620 000,00		329 894 514,00	041
-3 277 905,04	-50 777 140,01	-243 320 000,00	-278 408 147,00	416 277,00	0,00	

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	701 899 454,00	24 270 664,42	26 294 167,13	26 394 167,13	752 564 285,55
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 042 195 268,00				2 042 195 268,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	451 071 498,00		1 131 820,69	1 131 820,69	452 203 318,69
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 635 950 248,00	30 408,75	84 651 487,19	84 783 487,19	1 720 764 343,94
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 397 410,00				3 397 410,00
	Total des dépenses de gestion courante	4 834 513 878,00	24 301 273,17	112 077 475,01	112 309 475,01	4 971 124 626,18
66	CHARGES FINANCIERES	148 198 154,00				148 198 154,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	34 810 250,00	6 272,54	9 006 550,00	9 006 550,00	43 823 072,54
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	3 408 000,00			-232 000,00	3 176 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 020 930 282,00	24 307 545,71	121 084 025,01	121 084 025,01	5 166 321 852,72
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	21 544 277,00				21 544 277,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	330 173 603,00		13 065 356,00	13 065 356,00	343 238 959,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	351 717 880,00		13 065 356,00	13 065 356,00	364 783 236,00
	TOTAL	5 372 648 162,00	24 307 545,71	134 149 381,01	134 149 381,01	5 531 105 088,72
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 531 105 088,72

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	11 730 000,00				11 730 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	303 521 729,00		18 124 349,00	18 124 349,00	321 646 078,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 314 934 834,00		-1 800 000,00	-1 800 000,00	3 313 134 834,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 190 971 511,00		82 000,00	82 000,00	1 191 053 511,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	517 591 998,00		3 058 150,00	3 058 150,00	520 650 148,00
	Total des recettes de gestion courante	5 338 750 072,00		19 464 499,00	19 464 499,00	5 358 214 571,00
76	PRODUITS FINANCIERS	19 925 090,00				19 925 090,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 513 000,00		5 838 000,00	5 838 000,00	16 351 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 369 188 162,00		25 302 499,00	25 302 499,00	5 394 490 661,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	3 460 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	4 460 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 460 000,00		1 000 000,00	1 000 000,00	4 460 000,00
	TOTAL	5 372 648 162,00		26 302 499,00	26 302 499,00	5 398 950 661,00
						+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						132 154 427,72
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 531 105 088,72

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre de ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	360 323 236,00

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
FONCTIONNEMENT							
DEPENSES							
	Total dépenses de fonctionnement	834 159 920,00	1 158 099 237,40	60 447 765,00	570 407 022,00	304 627 646,13	243 345 672,00
	Dépenses réelles	469 376 684,00	1 133 791 691,69	60 447 765,00	570 407 022,00	304 627 646,13	243 345 672,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 800 000,00	219 786 184,00	8 680 079,00	39 338 807,00	23 803 109,13	65 206 467,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		401 660 408,00	46 937 686,00	393 231 009,00	121 194 437,00	162 742 151,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	310 442 364,00	141 760 954,69				
022	DEPENSES IMPREVUES	3 176 000,00					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 000 910,00	342 492 045,00	4 830 000,00	134 603 452,00	159 546 600,00	14 350 454,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 397 410,00					
66	CHARGES FINANCIERES	128 000 000,00	18 840 000,00		1 358 154,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 560 000,00	9 252 100,00		1 875 600,00	83 500,00	1 046 600,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Dépenses d'ordre	364 783 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 544 277,00					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	343 238 959,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports dépenses		24 307 545,71				
RECETTES							
	Total recettes de fonctionnement	3 761 264 293,72	179 883 899,00	884 000,00	17 374 565,00	12 599 113,00	96 584 612,00
	Recettes réelles	3 624 649 866,00	179 883 899,00	884 000,00	17 374 565,00	12 599 113,00	96 584 612,00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		11 730 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		14 705 045,00	700 000,00	14 394 464,00	10 342 782,00	32 094 127,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 623 089 845,00	270 000,00		75 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	972 040 021,00	3 159 506,00	184 000,00	2 217 791,00	503 863,00	40 781 100,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 000 000,00	146 164 498,00		639 310,00	1 466 168,00	23 679 385,00
76	PRODUITS FINANCIERS	15 520 000,00	693 350,00			18 800,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000 000,00	3 161 500,00		48 000,00	267 500,00	30 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	Recettes d'ordre	4 460 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 460 000,00					
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Restes à réaliser - reports recettes	132 154 427,72					
	SOLDE	2 927 104 373,72	-978 215 338,40	-59 563 765,00	-553 032 457,00	-292 028 533,13	-146 761 060,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)
FONCTIONNEMENT						
DEPENSES						
886 981 203,19	409 598 575,00	29 722 999,00	1 006 294 166,00	27 420 883,00	5 531 105 088,72	
886 981 203,19	409 598 575,00	29 722 999,00	1 006 294 166,00	27 420 883,00	5 142 014 307,01	
1 159 640,00	32 286 232,00	7 160 864,00	320 512 666,00	5 559 583,00	728 293 621,13	011
46 560 878,00	321 051 594,00	18 437 135,00	520 197 670,00	10 182 300,00	2 042 195 268,00	012
					452 203 318,69	014
					3 176 000,00	022
839 210 685,19	56 140 759,00	4 125 000,00	152 183 830,00	8 250 000,00	1 720 733 735,19	65
					3 397 410,00	658
					148 198 154,00	66
50 000,00	120 000,00		13 400 000,00	3 429 000,00	43 816 800,00	67
					0,00	68
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	364 783 236,00	
					21 544 277,00	023
					343 238 959,00	042
					0,00	043
					24 307 545,71	
RECETTES						
4 600 000,00	236 910 768,00	146 266 000,00	1 048 606 198,00	26 131 640,00	5 531 105 088,72	
4 600 000,00	236 910 768,00	146 266 000,00	1 048 606 198,00	26 131 640,00	5 394 490 661,00	
					11 730 000,00	013
	74 020 238,00	1 500 000,00	165 161 322,00	8 728 100,00	321 646 078,00	70
			689 486 569,00	213 420,00	3 313 134 834,00	73
4 500 000,00	162 890 530,00	950 000,00	3 631 700,00	195 000,00	1 191 053 511,00	74
100 000,00		142 975 000,00	187 593 667,00	10 032 120,00	520 650 148,00	75
		740 000,00	2 452 940,00	500 000,00	19 925 090,00	76
		101 000,00	280 000,00	6 463 000,00	16 351 000,00	77
					0,00	78
0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 460 000,00	
					4 460 000,00	042
					0,00	043
					132 154 427,72	
-882 381 203,19	-172 687 807,00	116 543 001,00	42 312 032,00	-1 289 243,00	0,00	

Annexe n° 3 - Budget supplémentaire d'investissement du Département de Paris pour 2015.

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2015)	
		Dépenses	Recettes
05000	Systèmes et technologies de l'information	194 829,50	0,00
10000	Ressources humaines	64 420,43	0,00
12000	Achats	745 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	773 625,22	0,00
21000	Patrimoine et architecture	2 302 351,49	0,00
30000	Familles et petite enfance	6 900 035,35	211 647,15
34000	Action sociale, enfance et santé	38 031 152,46	8 403 058,65
40000	Affaires culturelles	817 069,51	0,00
50000	Finances (services financiers communs)	3 000 000,00	10 000 000,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	4 413 127,14	0,00
65000	Logement et habitat	817 517,81	0,00
80000	Affaires scolaires	117 604 082,45	13 465 707,72
88000	Jeunesse et sports	38 803,15	0,00
Missions organiques		175 702 014,51	32 080 413,52
90000	Dons et legs	17 042,03	35 080,83
90001	Etudes	1 112 514,95	0,00
90002	Grands projets de renouvellement urbain	67 529 241,75	0,00
90003	Action en faveur des personnes handicapées	1 246 662,52	0,00
90004	Opérations sous mandat	4 226 961,61	1 323 734,00
90005	Schéma directeur informatique	5 543 150,15	5 000 000,00
90006	Compte foncier	3 305 136,19	0,00
90007	Avances de trésorerie	3 483 438,00	4 180 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 061 410 541,05	721 101 647,21
90011	Avances sur marchés	7 000 000,00	7 049 235,60
Missions transversales		1 154 874 688,25	738 689 697,64
TOTAL GENERAL		1 330 576 702,76	770 770 111,16

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL		BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT						A2.1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	920 000,00		-543 180,00	-543 180,00	376 820,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (Y COMPRIS PROGRAMMES)(8)	2 537 000,00	166 506,90	-1 500 000,00	-1 500 000,00	1 203 506,90
204	Subventions d'équipement versées (8)	144 610 622,00	27 520,00	-4 981 332,00	-4 981 332,00	139 656 810,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	5 001 020,00	31 246,57	-1 200 000,00	-1 200 000,00	3 832 266,57
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (4) (8)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Y COMPRIS PROGRAMMES) (8)	35 052 043,00	2 255 319,77	12 134 822,10	12 134 822,10	49 442 184,87
Total des dépenses d'équipement		188 120 685,00	2 480 593,24	3 910 310,10	3 910 310,10	194 511 588,34
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (8)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	500 000,00		515 000,00	515 000,00	1 015 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (8)	3 979 050,00		-200 000,00	-200 000,00	3 779 050,00
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00				1 000 000,00
Total des dépenses financières		5 479 050,00		315 000,00	315 000,00	5 794 050,00
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	2 943 957,00		113 784,00	113 784,00	3 057 741,00
Total des dépenses réelles d'investissement		196 543 692,00	2 480 593,24	4 339 094,10	4 339 094,10	203 363 379,34
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (7)	86 500 000,00				86 500 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (7)	10 500 000,00		784 000,00	784 000,00	11 284 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		97 000 000,00		784 000,00	784 000,00	97 784 000,00
TOTAL		293 543 692,00	2 480 593,24	5 123 094,10	5 123 094,10	301 147 379,34
						+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						86 404 594,77
						=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						387 551 974,11
(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.						
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.						
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.						
(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.						
(5) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.						
(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).						
(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.						
(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.						

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL		BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II	
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT					A2.2	
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
010	REVENU MINIMUM D'INSERTION					
018	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 138) (11)	107 283 771,00				107 283 771,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (4)	71 238 809,00		-48 603 031,59	-48 603 031,59	22 635 777,41
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)					
Total des recettes d'équipement		178 522 580,00		-48 603 031,59	-48 603 031,59	129 919 548,41
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1068)	10 000 000,00				10 000 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT			88 885 188,11	88 885 188,11	88 885 188,11
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFÉRABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	4 388 612,00				4 388 612,00
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		14 388 612,00		88 885 188,11	88 885 188,11	103 273 800,11
45...	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (6)	5 032 500,00				5 032 500,00
Total des recettes réelles d'investissement		197 943 692,00		40 282 156,52	40 282 156,52	238 225 848,52
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)			52 942 125,59	52 942 125,59	52 942 125,59
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	85 100 000,00				85 100 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	10 500 000,00		784 000,00	784 000,00	11 284 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		95 600 000,00		53 726 125,59	53 726 125,59	149 326 125,59
TOTAL		293 543 692,00		94 008 282,11	94 008 282,11	387 551 974,11
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						387 551 974,11
Pour information :						
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)					51 542 125,59	
Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.						
(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.						
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.						
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.						
(4) Sauf 165, 166 et 16449.						
(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.						
(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.						
(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.						
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).						
(9) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.						
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.						
(11) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.						

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	TOTAL DEPENSES	193 784 188,11	3 188 520,00	150 000,00	41 686 650,00	2 896 754,00	4 068 392,00
	DEPENSES REELLES	100 000 188,11	2 688 520,00	150 000,00	41 186 650,00	2 896 754,00	4 068 392,00
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				914 830,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)				775 357,00	1 261 754,00	105 800,00
276	Autres créances immobilisées						
001	Résultat antérieur reporté	86 404 594,77					
020	Dépenses imprévues	1 000 000,00					
261	Titres de participation				715 000,00		
266	Autres formes de participation	300 000,00					
272	Titres immobilisés (droits de créance)	300 000,00					
	Equipements départementaux	10 753 073,34	2 688 520,00	150 000,00	33 894 463,00	415 000,00	2 758 902,00
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	666 506,90	105 000,00		100 000,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires		162 000,00		20 000,00		
218	Autres immobilisations corporelles	831 246,57	948 520,00		690 000,00	37 500,00	225 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	9 255 319,87	993 000,00	150 000,00	33 084 463,00	377 500,00	2 533 902,00
232	Immobilisations incorporelles en cours		480 000,00				
211	Terrains						
	Equipements non départementaux (compte 204)	527 520,00			5 602 000,00	1 220 000,00	1 203 690,00
204	Subventions d'équipement versées	527 520,00			5 602 000,00	1 220 000,00	1 203 690,00
	DEPENSES D'ORDRE	93 784 000,00	500 000,00		500 000,00		
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 500 000,00					
139	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	86 400 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	100 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 284 000,00	500 000,00		500 000,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	6 784 000,00	500 000,00		500 000,00		
216	Collections et œuvres d'art	500 000,00					
	TOTAL RECETTES	266 847 091,11	500 000,00		11 272 506,00		32 500,00
	RECETTES REELLES	121 520 965,52			10 772 506,00		32 500,00
133	Fonds affectés à l'équipement transférables				5 772 506,00		
455	Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat)				5 000 000,00		
458	Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat)						32 500,00
132	Subventions d'équipement non transférables						
274	Prêts						
276	Autres créances immobilisées						
131	Subventions d'équipement transférables						
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	10 000 000,00					
106	Réserves	88 885 188,11					
164	Emprunts auprès des établissements de crédit	22 635 777,41					
	RECETTES D'ORDRE	145 326 125,59	500 000,00		500 000,00		
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 942 125,59					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	52 942 125,59					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	85 100 000,00					
280	Amortissement des immobilisations incorporelles	68 845 000,00					
281	Amortissement des immobilisations corporelles	16 255 000,00					
	OPERATIONS PATRIMONIALES	7 284 000,00	500 000,00		500 000,00		
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	3 000 000,00	500 000,00		500 000,00		
102	Dotations et fonds globalisés d'investissement	500 000,00					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	3 784 000,00					

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
INVESTISSEMENT

5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
15 263 650,00			376 820,00		102 180 000,00	10 400 000,00	13 557 000,00	387 551 974,11	
12 263 650,00			376 820,00		102 180 000,00	10 400 000,00	13 557 000,00	289 767 974,11	
								914 830,00	455
								2 142 911,00	458
3 479 050,00								3 479 050,00	276
								86 404 594,77	001
								1 000 000,00	020
								715 000,00	261
								300 000,00	266
								300 000,00	272
2 671 000,00			376 820,00		1 100 000,00		47 000,00	54 854 778,34	
150 000,00								1 021 506,90	203
								182 000,00	205
100 000,00			25 000,00					2 857 266,57	218
2 421 000,00			351 820,00		100 000,00		47 000,00	49 314 004,87	231
								480 000,00	232
					1 000 000,00			1 000 000,00	211
6 113 600,00					101 080 000,00	10 400 000,00	13 510 000,00	139 656 810,00	
6 113 600,00					101 080 000,00	10 400 000,00	13 510 000,00	139 656 810,00	204
3 000 000,00								97 784 000,00	
								86 500 000,00	
								86 400 000,00	139
								100 000,00	280
3 000 000,00								11 284 000,00	
3 000 000,00								10 784 000,00	231
								500 000,00	216
8 430 377,00					100 380 000,00	89 500,00		387 551 974,11	
5 430 377,00					100 380 000,00	89 500,00		238 225 848,52	
								5 772 506,00	133
								5 000 000,00	455
								32 500,00	458
1 041 765,00						89 500,00		1 131 265,00	132
208 612,00								208 612,00	274
4 180 000,00								4 180 000,00	276
					100 380 000,00			100 380 000,00	131
								10 000 000,00	102
								88 885 188,11	106
								22 635 777,41	164
3 000 000,00								149 326 125,59	
								52 942 125,59	
								52 942 125,59	021
								85 100 000,00	
								68 845 000,00	280
								16 255 000,00	281
3 000 000,00								11 284 000,00	
3 000 000,00								7 000 000,00	238
								500 000,00	102
								3 784 000,00	203

Annexe n° 4 - Budget supplémentaire de fonctionnement du Département de Paris pour 2015.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)	101 727 940,00	2 170 267,57	8 812 805,00	8 912 805,00	112 811 012,57
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (5)	220 407 232,00				220 407 232,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	1 035 443 470,00		9 955 098,00	9 955 098,00	1 045 398 568,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	800 000,00				800 000,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTOHOMIE	145 900 000,00	64 748,32			145 964 748,32
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	419 143 811,00	2 036 517,78	6 000 000,00	6 000 000,00	427 180 328,78
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (SAUF 6586) (5)	1 201 924 863,00	228 826,74	1 150 892,00	1 270 892,00	1 203 416 581,74
6586	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	1 390 500,00				1 390 500,00
Total des dépenses de gestion courante		3 126 737 816,00	4 492 360,41	25 918 795,00	26 138 795,00	3 157 368 971,41
66	CHARGES FINANCIERES	100 000,00				100 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (5)	3 247 600,00	41,33	500 000,00	500 000,00	3 747 641,33
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)			14 662 728,00	14 662 728,00	14 662 728,00
022	Dépenses imprévues	2 320 000,00			-220 000,00	2 100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 132 405 416,00	4 492 401,74	41 081 523,00	41 081 523,00	3 177 979 340,74
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)			52 942 125,59	52 942 125,59	52 942 125,59
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	85 100 000,00				85 100 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		85 100 000,00		52 942 125,59	52 942 125,59	138 042 125,59
TOTAL		3 217 505 416,00	4 492 401,74	94 023 648,59	94 023 648,59	3 316 021 466,33
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 316 021 466,33

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT		A3.2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I+II+III
013	ATTENUATION DE CHARGES (4)	495 000,00				495 000,00
015	REVENU MINIMUM D'INSERTION	2 800 000,00				2 800 000,00
016	ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE	14 300 000,00				14 300 000,00
017	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE	361 330 585,00				361 330 585,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	565 635,00				565 635,00
73	IMPOTS ET TAXES (SAUF 731)	946 913 000,00		-900 000,00	-900 000,00	946 013 000,00
731	Impositions directes	1 293 920 185,00		-603 900,00	-603 900,00	1 293 316 285,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	507 917 751,00		71 079 844,19	71 079 844,19	507 997 595,19
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	101 489 500,00				101 489 500,00
Total des recettes de gestion courante		3 129 691 716,00		71 375 844,19	71 375 844,19	3 201 067 560,19
76	PRODUITS FINANCIERS	1 161 700,00				1 161 700,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)	152 000,00				152 000,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (5)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 131 005 416,00		71 375 844,19	71 375 844,19	3 202 381 260,19
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	86 500 000,00				86 500 000,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		86 500 000,00				86 500 000,00
TOTAL		3 217 505 416,00		71 375 844,19	71 375 844,19	3 288 881 260,19
						+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						27 140 106,14
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						3 316 021 466,33

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	51 542 125,59

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAP n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAP.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(5) Solde de l'opération DF 023 - DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 - RI 040 - DI 040.

(6) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

Art. (1)	Libelles	Non ventilable 01	0 Services généralistes (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	TOTAL DEPENSES	1 204 206 421,59	82 759 309,64	1 688 301,00	92 219 932,00	11 954 804,00	59 158 386,00
	DEPENSES REELLES	1 066 164 286,00	82 759 309,64	1 688 301,00	92 219 932,00	11 954 804,00	59 158 386,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures		1 547 224,00		175 175,00	33 000,00	3 409 144,00
611	Contrats de prestations de services		863 200,00			45 000,00	645 930,00
613	Locations		7 262 600,00		110 606,00	105 000,00	1 263 215,00
614	Charges locatives et de copropriété		1 071 400,00		10 941,00		50 000,00
615	Entretien et réparations		1 745 000,00		2 113 281,00	128 000,00	474 651,00
616	Primes d'assurances		535 600,00		216 805,00		
617	Etudes et recherches	500 000,00	5 000,00		65 080,00		85 142,00
618	Divers		3 220 267,57		9 830,00	6 000,00	29 950,00
621	Personnel extérieur au service		7 429 600,00				
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		185 000,00		34 069,00		3 030 312,00
623	Publicité, publications, relations publiques		39 745,00		55 425,00	64 216,00	32 496,00
625	Déplacements et missions		8 550,00		82 000,00	500,00	91 500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications		550 000,00		16 000,00		
628	Divers		494 423,00	1 007 600,00	64 524,00	4 000,00	467 801,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres personnels)		780 000,00	16 000,00	839 100,00	18 000,00	614 000,00
6411	Personnel titulaire		4 299 400,00		27 370 100,00	28 300,00	19 777 200,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation		29 200,00		705 500,00		1 891 500,00
6416	Emplois aidés		25 142 500,00	477 800,00	584 400,00	510 700,00	1 100,00
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		3 860 000,00	26 000,00	13 224 900,00	38 700,00	8 895 900,00
647	Autres charges sociales		7 181 582,00	157 104,00	697 366,00	168 273,00	231 461,00
648	Autres charges de personnel		398 700,00	4 400,00	408 400,00	3 900,00	242 400,00
651	Aides à la personne		50 000,00				
653	Indemnités et frais de mission et de formation des élus départementaux		7 430 000,00				
655	Contributions obligatoires		962 826,74		38 242 599,00		
657	Subventions		4 346 950,00		5 795 709,00	4 500 000,00	6 270 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		1 370 500,00				170 000,00
668	Autres charges financières		100 000,00				
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		90 000,00				
678	Autres charges exceptionnelles		1 620 941,33				
684	Transports de biens et transports collectifs				39 160,00		
685	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)				5 962,00	7 400,00	21 502,00
6413	Personnel non titulaire				5 572 200,00		1 871 200,00
652	Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'incubation				103 000,00	217 400,00	30 000,00
656	Participations					6 078 415,00	9 542 000,00
6412	Assistantes maternelles						
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00					
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres personnels)						
632	Depenses imprévues	2 100 000,00					
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 500 000,00					
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000 000,00					
681	Opérations aux aménagements et aux provisions - charges de fonctionnement	14 642 728,00					
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	1 045 398 548,00					
	DEPENSES D'ORDRE	138 042 125,59					
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 942 125,59					
013	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	52 942 125,59					
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	85 100 000,00					
681	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	85 100 000,00					

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

VUE D'ENSEMBLE
FONCTIONNEMENT

5	54	55	56	6	7	8	9	TOTAL	Art.
Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Personnes dépendantes (APA)	Revenu de solidarité active (RSA)	Réseaux et infrastructures	Amenage- ment et environne- ment	Transports	Développement économique		
859 949 327,00	800 000,00	147 797 548,31	437 180 328,78	6 582 676,00	2 218 416,00	399 357 391,00	20 148 625,00	3 316 021 466,33	
859 949 327,00	800 000,00	147 797 548,31	437 180 328,78	6 582 676,00	2 218 416,00	399 357 391,00	20 148 625,00	3 317 979 340,74	
816 484,00			268 700,00		35 300,00			6 255 027,00	606
26 921 949,00			13 856 652,00			17 664 700,00	637 500,00	60 654 931,00	611
431 117,00			904 910,00		15 000,00			10 092 446,00	613
26 045,00			263 515,00		10 000,00			1 431 901,00	614
762 774,00			84 510,00		23 600,00			5 331 816,00	615
2 105,00								754 510,00	616
399 694,00			50 000,00		325 000,00			1 630 716,00	617
308 367,00			2 664 764,00				2 950 000,00	9 366 658,57	618
								7 437 600,00	621
1 383 837,00		1 114 748,32	23 000,00					5 767 966,32	622
249 410,00			132 811,00				22 160,00	596 263,00	623
1 680 262,00		11 000,00	23 000,00					1 893 812,00	625
428 080,00			155 000,00					1 149 080,00	626
22 354 453,00		50 000,00	775 000,00				90 000,00	25 527 201,00	628
1 077 500,00		31 500,00	88 000,00	9 700,00	13 400,00	5 300,00	7 800,00	3 500 300,00	633
18 702 934,00		1 263 400,00	3 582 000,00					85 023 334,00	6411
280 300,00			20 000,00					2 926 500,00	6414
939 700,00				287 000,00	402 100,00	160 200,00	234 200,00	28 739 700,00	6416
50 194 700,00		485 300,00	1 230 000,00	15 900,00	21 900,00	8 700,00	14 900,00	48 006 800,00	645
1 353 147,00		25 500,00	5 000,00	74 776,00	132 216,00	52 809,00	1 485 565,00	11 507 778,00	647
350 000,00		16 200,00	50 000,00	5 300,00	4 800,00	1 400,00	53 900,00	1 539 400,00	648
104 291 066,00	800 000,00	144 800 000,00	376 688 139,78				1 370 000,00	627 999 225,78	651
								7 430 000,00	653
20 675 352,00						377 757 282,00		437 638 559,74	655
3 193 711,00			3 787 966,00		1 009 000,00	3 300 000,00	52 147 000,00	44 270 276,00	657
								1 560 500,00	658
								100 000,00	668
25 000,00								115 000,00	671
9 400,00						3 000,00		1 632 641,33	678
2 677 158,00								2 716 318,00	624
83 511,00			34 384,00		26 100,00			178 859,00	635
475 700,00			12 000,00				100,00	3 131 200,00	6413
547 199 209,00								547 626 609,00	652
59 475 542,00			22 374 037,00	6 170 000,00		364 000,00	1 150 000,00	85 151 994,00	656
33 182 600,00								33 182 600,00	6412
						20 000,00		23 000,00	627
							5 500,00	5 500,00	637
								2 100 000,00	622
								1 500 000,00	634
								2 000 000,00	673
								14 662 728,00	681
								1 045 398 568,00	739
								128 642 125,59	
								52 942 125,59	
								52 942 125,59	628
								85 100 000,00	
								85 100 000,00	681

DEPARTEMENT DE PARIS		BUDGET PRINCIPAL		BUDGET SUPPLÉMENTAIRE			
IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION							A1
Art. (1)	Libellés	Non ventilable 01	0 Services généraux (sauf 01)	1 Sécurité	2 Enseignement	3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 Prévention médico- sociale
	TOTAL RECETTES	147 545 391,14	2 995 424 405,19	2 130 000,00	5 091 970,00	36 000,00	13 682 000,00
	RECETTES REELLES	61 045 391,14	2 995 424 405,19	2 130 000,00	5 091 970,00	36 000,00	13 682 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		50 000,00				
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance		445 000,00				
708	Autres produits		525 695,00			36 000,00	
731	Impositions directes		1 293 376 285,00				
732	Droits d'enregistrement et taxes d'urbanisme		851 200 000,00				
734	Taxes liées aux véhicules		57 000 000,00				
735	Impôts et taxes spécifiques liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles	22 813 000,00	262 000 000,00				
747	Participations	10 230 585,00	526 464 079,19		2 170 000,00		8 042 000,00
748	Compensations, attributions et autres participations		3 963 346,00		2 921 970,00		
752	Revenus des immeubles		400 000,00	2 130 000,00			
751	Recouvrements de dépenses d'aide sociale						5 100 000,00
750	Produits divers de gestion courante						460 000,00
764	Revenus des valeurs mobilières de placement						
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
753	Recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale						
770	Autres produits exceptionnels						
002	Résultat de fonctionnement reporté	27 140 106,14					
761	Produits de participations	361 700,00					
	RECETTES D'ORDRE	86 500 000,00					
	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	86 500 000,00					
777	Transferts des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	86 400 000,00					
781	Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)	100 000,00					
	OPÉRATIONS D'ORDRE À L'INTÉRIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						

(1) Détailler les comptes à trois chiffres sauf pour le compte 641 qui est décliné en quatre chiffres.

DEPARTEMENT DE PARIS				BUDGET PRINCIPAL			BUDGET SUPPLÉMENTAIRE		
IV - ANNEXES									IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION									A1
5 Action sociale (hors RMI, APA et RSA)	54 Revenu minimum d'insertion (RMI)	55 Personnes dépendantes (APA)	56 Revenu de solidarité active (RSA)	6 Réseaux et infrastructures	7 Aménage- ment et environne- ment	8 Transports	9 Développement économique	TOTAL	Art.
104 784 500,00	2 800 000,00	14 300 000,00	4 000 000,00		500 000,00	10 817 200,00	14 910 000,00	3 316 021 466,33	
104 784 500,00	2 800 000,00	14 300 000,00	4 000 000,00		500 000,00	10 817 200,00	14 910 000,00	3 229 521 466,33	
								50 000,00	6419
								445 000,00	645
4 000,00								565 695,00	703
								1 253 376 285,00	731
								351 200 000,00	732
								57 000 000,00	734
								284 813 000,00	735
13 104 000,00		10 700 000,00	2 400 000,00		500 000,00	6 720 000,00	14 910 000,00	597 242 564,19	747
								6 585 316,00	748
179 500,00								2 709 600,00	752
87 260 000,00								92 440 000,00	751
3 925 000,00						1 955 000,00		6 340 000,00	758
300 000,00								300 000,00	764
10 000,00						142 000,00		152 000,00	771
	2 800 000,00	600 000,00	1 600 000,00					5 000 000,00	753
		3 000 000,00						3 000 000,00	773
								27 140 104,14	002
								661 700,00	761
								86 500 000,00	
								86 500 000,00	
								86 400 000,00	777
								100 000,00	781

Annexe n° 5 - Scrutin public concernant le vœu n° 41 relatif à l'organisation d'un référendum sur la construction de tours déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Scrutin public concernant le vœu n° 41 relatif à l'organisation d'un référendum sur la construction de tours déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

Resultats:

Votants: 159

Pour: 75

Contre: 80

Abstention: 3

Nppv: 1

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLIARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	
22	Pour	M. CONTASSOT Yves	
67	Pour	M. GLEIZES Jerome	
32	Pour	M. JOMIER Bernard	
88	Pour	M. JULIEN Pascal	
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Pour	Mme ATALLAH Marie	
55	Pour	Mme BLAUDEL Celia	
45	Pour	Mme BRIDIER Galla	
56	Pour	Mme GUHL Antoinette	
65	Pour	Mme KONE Fatoumata	
89	Pour	Mme MEES Sandrine	
46	Pour	Mme MOREL Joelle	
66	Pour	Mme SOLANS Aurelie	
2	Pour	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
147	Contre	M. TIBERI Dominique	
143	Contre	Mme BENGUIGUI Yamina	
87	Pour	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 3 / 4)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	
93	Contre	M. CHERKI Pascal	
47	Contre	M. COUMET Jerome	
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	Mme GABELOTAUD Afaf
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	
90	Contre	M. LE GUEN Jean-Marie	Mme LANG Anne-Christine
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	M. LEJOINDRE Eric
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	M. CHERKI Pascal
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Contre	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 56 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	
38	Pour	M. CHARON Pierre	
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
61	Pour	M. DEBRE Bernard	
126	Contre	M. DUBUS Jerome	Mme DATI Rachida
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
64	Contre	M. LELLOUCHE Pierre	
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	M. LAMOUR Jean-Francois
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale	Mme EVREN Agnes
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	M. COURTOIS Daniel-Georges
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	M. GOUJON Philippe
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Contre	Mme DATI Rachida	
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	Mme CEYRAC Sylvie
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	Mme MONTANDON Valerie
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 54 / 54)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Contre	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	M. BROS Jean-Bernard
142	Contre	M. TAN Buon Huong	
73	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Contre	M. AZIERE Eric	
78	Abst	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	M. WEHRLING Yann
99	Pour	M. WEHRLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Nppv	Mme DIRI Leila	
125	Abst	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
98	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Abst	Mme NAHMIAS Valerie	

(Votants: 12 / 15)

Annexe n° 6 - Scrutin public concernant le projet de délibération DU 141 relatif au déclassement de l'assiette de la tour Triangle et signature d'une promesse de bail et d'un bail à construction relatif à la réalisation de la tour (15e).

Scrutin public concernant le projet de délibération DU 141 relatif au déclassement de l'assiette de la Tour Triangle et signature d'une promesse de bail et d'un bail à construction relatif à la réalisation de la Tour (15e).

Resultats:

Votants: 161

Pour: 87

Contre: 74

Abstention: 0

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUEL Celia	
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Contre	Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Pour	M. AQUA Jean-Noel	
51	Pour	M. BAUDRIER Jacques	
42	Pour	M. BEGUE Herve	
1	Pour	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour	M. BROSSAT Ian	
20	Pour	M. LE RESTE Didier	
18	Pour	M. TINTI Sergio	
43	Pour	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Pour	Mme BIDARD Helene	
17	Pour	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Pour	Mme PREMEL Daniele	
19	Pour	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Pour	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
147	Pour	M. TIBERI Dominique	
143	Pour	Mme BENGUIGUI Yamina	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 3 / 4)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Pour	M. ASSOULINE David	
10	Pour	M. BARGETON Julien	
96	Pour	M. BLOCHE Patrick	
93	Pour	M. CHERKI Pascal	
47	Pour	M. COUMET Jerome	
49	Pour	M. DAGNAUD Francois	
140	Pour	M. DARGENT Claude	
119	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
5	Pour	M. FERAUD Remi	Mme GABELOTAUD Afaf
97	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Pour	M. GUILLOT Didier	
74	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
9	Pour	M. JULLIARD Bruno	
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
113	Pour	M. LAURET Thomas	
71	Pour	M. LEJOINDRE Eric	
95	Pour	M. MADEC Roger	
111	Pour	M. MERCIER Etienne	
11	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
6	Pour	M. PENINOU Mao	
53	Pour	M. SANCHES RUIVO Hermano	
94	Pour	M. VAILLANT Daniel	M. LEJOINDRE Eric
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	
120	Pour	Mme BACHE Marinette	
48	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
24	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
115	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Pour	Mme FILOCHE Lea	M. CHERKI Pascal
138	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	
136	Pour	Mme JEMNI Halima	
7	Pour	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	
114	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Pour	Mme MECARY Caroline	
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	
52	Pour	Mme OUMER Nawel	
72	Pour	Mme PETIT Carine	
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
121	Pour	Mme TAIEB Karen	
26	Pour	Mme VERON Pauline	
141	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	

(Votants: 55 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Contre	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
60	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Contre	M. CAPLIEZ Stephane	
38	Contre	M. CHARON Pierre	
134	Contre	M. CHERTOK Gregoire	
84	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	
107	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Contre	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
61	Pour	M. DEBRE Bernard	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	Mme DATI Rachida
16	Contre	M. GABORIAU Pierre	
109	Contre	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Contre	M. GOASGUEN Claude	
34	Contre	M. GOUJON Philippe	
160	Contre	M. HODENT Thierry	
161	Contre	M. HONORE Christian	
36	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Contre	M. LEFEVRE Franck	
59	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	
106	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	
133	Contre	M. PERIFAN Atanase	
110	Contre	M. TREMEGE Patrick	
155	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
154	Contre	Mme ASSOULINE Michele	
15	Contre	Mme BERTHOUT Florence	M. LAMOUR Jean-Francois
150	Contre	Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale	Mme EVREN Agnes
153	Contre	Mme BLOCH Gypsie	
152	Contre	Mme BOILLOT Julie	
130	Contre	Mme BOUGERET Alix	
105	Contre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Contre	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	M. COURTOIS Daniel-Georges
14	Contre	Mme BURKLI Delphine	M. GOUJON Philippe
132	Contre	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	
80	Contre	Mme EVREN Agnes	
156	Contre	Mme FANFANT Nathalie	Mme CEYRAC Sylvie
79	Contre	Mme GIAZZI Daniele	
82	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Contre	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Contre	Mme KUSTER Brigitte	
131	Contre	Mme LECUYER Catherine	
103	Contre	Mme MONTANDON Valerie	
108	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Contre	Mme PAWLIK Deborah	Mme MONTANDON Valerie
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 54 / 54)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	M. BROS Jean-Bernard
142	Pour	M. TAN Buon Huong	
73	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Pour	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Contre	M. HAAB Francois	Mme de SARNEZ Marielle
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Contre	M. POZZO DI BORGIO Yves	M. WEHRLING Yann
99	Contre	M. WEHRLING Yann	
77	Contre	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Contre	Mme GALLOIS Edith	
75	Contre	Mme GATEL Maud	
98	Contre	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Contre	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Contre	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 15 / 15)

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adits rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2014										
1	1		Exécutif		LR	2015 DFA 12	Lettre rectificative.	BARGETON	Adopté	29-juin-15
1	1a		Exécutif		LR	2015 DFA 12	Lettre rectificative.	BARGETON	Adopté	29-juin-15
1	2		GEP	BRIDIER	A	2015 DFA 12	relatif à une augmentation de la subvention à l'ADIL.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	3		GEP	SOUYRIS, JULIEN	A	2015 DFA 12	relatif à l'association l'Onde et Cybèle (18e).	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	4		GEP	JULIEN	A	2015 DFA 12	relatif à un audit du parc automobile de la BSPP.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	4bis	219	Exécutif		V	2015 DFA 12	relatif à un audit du parc automobile de la BSPP.	BARGETON	Adopté	29-juin-15
1	5		GEP	MOREL	A	2015 DFA 12	relatif à l'association Fairplaylist (11e).	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	6		GEP	JULIEN, BRIDIER	A	2015 DFA 12	relatif à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie (18e).	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	7		GEP	GLEIZES, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DFA 12	relatif à la Fondation Institut kurde de Paris (10e).	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	8		PCF-FG	GAILLANNE, BONNET- OULALDJ	A	2015 DFA 12	relatif à l'association Atout Coeur 75.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	9		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	A	2015 DFA 12	relatif à l'investissement dans les quartiers populaires.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	10		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BECKER	A	2015 DFA 12	relatif aux cars scolaires.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	11		RG-CI	BROS, TAN	A	2015 DFA 12	relatif à une étude de faisabilité sur la mise en place d'un téléphérique.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	12		RG-CI	BROS, TAN	A	2015 DFA 12	relatif à une enquête de satisfaction de l'action du GPIS.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	13	220	GEP	CONTASSOT, JULIEN, BOUTAULT, BRIDIER, BELLIARD, MOREL, GLEIZES	V	2015 DFA 12	relatif à la publicité.	BARGETON	Adopté	29-juin-15
1	14		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2015 DFA 12	relatif à une taxe sur les bureaux vacants.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	14bis	221	Exécutif		V	2015 DFA 12	relatif à une taxe sur les bureaux vacants.	BARGETON	Adopté	29-juin-15
1	15		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2015 DFA 12	relatif à la taxe sur les logements vacants.	BARGETON	Retiré	29-juin-15

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adits rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	16		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2015 DFA 12	relatif à la prise en compte de l'ISF dans le calcul de la taxe foncière.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	17		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2015 DFA 12	relatif à la taxe locale de séjour.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	18		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2015 DFA 12	relatif aux taux des Droits de Mutation à Titre Onéreux.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	19		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2015 DFA 12	relatif à la taxe sur les résidences secondaires.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	20		UMP	KUSTER, BOILLOT	V	2015 DFA 12	relatif au financement du projet EOIE.	BARGETON	Rejeté	29-juin-15
1	21		UMP	MONTANDON	V	2015 DFA 12	relatif aux transports scolaires en autocar pour la rentrée scolaire 2015/2016.	BARGETON	Rejeté	29-juin-15
1	22		UMP	KUSTER, GOASGUEN, GOUJON	V	2015 DFA 12	relatif aux enveloppes des investissements d'intérêt local.	BARGETON	Rejeté	29-juin-15
1	23		PCF-FG	BONNET-OULALDJ	V	2015 DFA 12	relatif au remboursement de la dette de l'Etat.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	24		NI	SIMONNET	V	2015 DFA 12	relatif au remboursement de la dette de l'Etat.	BARGETON	Rejeté	29-juin-15
1	25		NI	SIMONNET	V	2015 DFA 12	relatif à la dotation de l'Etat et au système de péréquation.	BARGETON	Rejeté	29-juin-15
1	26-G		GEP	SOLANS	A	2015 DFA 5-G	relatif aux relais séjours vacances dans le cadre du dispositif Action Collégiens.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	26a-G				LR	2015 DFA 5-G			Adopté	29-juin-15
1	27-G		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BECKER	A	2015 DFA 5-G	relatif au dispositif "Action collégiens".	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	28-G		GEP	SOUYRIS, ATALLAH, JULIEN, BELLIARD, GLEIZES	A	2015 DFA 5-G	relatif aux dispositifs d'accompagnement des réfugiés.	BARGETON	Retiré	29-juin-15
1	29-G		NI	SIMONNET	A	2015 DFA 5-G	relatif au financement du dispositif Navigo Emeraude Amethyste.	BARGETON	Rejeté	29-juin-15
1	30		UMP	BERTHOUT	V	2015 DFA 78	relatif à un poste de coordinateur de conseil de quartier pour le 5e.	GREGOIRE, BARGETON	Rejeté	29-juin-15
1	31-G		NI	SIMONNET	A	2015 DFA 31-G	relatif à la création de postes à la DASES.	GREGOIRE, BARGETON	Rejeté	29-juin-15
3, 1	32		Exécutif		LR	2015 DPE 25	Lettre rectificative.	PENINO, BARGETON	Adopté	29-juin-15

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
7	33	222	GEP	BELLIARD	V	2015 DJS 177	relatif aux horaires et au créneau d'ouverture.	MARTINS	Adopté (amendé)	29-juin-15
7	34		GEP	BRIDIER	V	2015 DJS 177	relatif à la création d'une piscine dans la ZAC Bercy-Charenton (12e).	MARTINS	Retiré	29-juin-15
7	35		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, TINTI	V	2015 DJS 177	relatif à l'implantation d'une piscine dans la ZAC Bercy-Charenton (12e).	MARTINS	Retiré	29-juin-15
7	35bis	223	Exécutif		V	2015 DJS 177	relatif à la création d'une piscine dans le secteur d'aménagement Bercy-Charenton.	MARTINS	Adopté	29-juin-15
7	36	224	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, TINTI	V	2015 DJS 177	relatif à l'exploitation de la piscine Molitor.	MARTINS	Adopté	29-juin-15
7	37		PCF-FG	TINTI, BONNET-OUALDJ	V	2015 DJS 177	relatif à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.	MARTINS	Retiré	29-juin-15
7	37bis	225	Exécutif		V	2015 DJS 177	relatif à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.	MARTINS	Adopté	29-juin-15
7	38		UMP	KUSTER	V	2015 DJS 177	relatif à une piscine éphémère dans le 17e.	MARTINS	Rejeté	29-juin-15
7	39	226	UDI - MODEM	GATEL, HÉLARD, JEGO, LECOUTURIER, WEHLING	V	2015 DJS 177	relatif à l'amélioration de l'offre de services.	MARTINS	Adopté (amendé)	29-juin-15
7	40	227	UDI - MODEM	GATEL, HÉLARD, JEGO, LECOUTURIER, WEHLING	V	2015 DJS 177	relatif à la métropolisation des piscines.	MARTINS	Adopté (amendé)	29-juin-15
LA TOUR TRIANGLE										
5	41		GEP	CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS	V	2015 DU 141	relatif à l'organisation d'un référendum sur la construction de tours.	MISSIKA	Rejeté	30-juin-15
5	42	228	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, PREMEL	V	2015 DU 141	relatif à la clause sociale sur les marchés de construction.	MISSIKA	Adopté	30-juin-15
CREATION DU CONSEIL DES GENERATIONS FUTURES										
7	43		Exécutif		A	2015 SG 49	Amendement technique.	VERON	Adopté	30-juin-15
7	44		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, VESPERINI	A	2015 SG 49 et 2015 SG 5-G	relatif à la substitution du CGF au conseil stratégique de Paris.	VERON	Rejeté	30-juin-15

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
7	45		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, AURIACOMBE	A	2015 SG 49 et 2015 SG 5-G	relatif à l'association des maires d'arrondissement à la désignation des membres du CGF.	VERON	Rejeté	30-juin-15
7	46		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, AURIACOMBE	A	2015 SG 49 et 2015 SG 5-G	relatif à la saisine du CGF par les groupes politiques.	VERON	Rejeté	30-juin-15
7	47		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, AURIACOMBE	A	2015 SG 49 et 2015 SG 5-G	relatif aux moyens dévolus au CGF.	VERON	Rejeté	30-juin-15
7	48-G		Exécutif		A	2015 SG 5-G	Amendement technique.	VERON	Adopté	30-juin-15

AUTRES DOSSIERS										
1	49		UMP, UDI - MODEM	LECOQ, LEGARET, POZZO DI BORGO, GABORIAU, de FROMENT	V	2015 DFA 91	relatif à un audit (CMP Banque).	BARGETON	Rejeté	29-juin-15
1	49bis	229	Exécutif		V		relatif à l'avenir du Crédit Municipal de Paris et de sa filière bancaire.		Adopté	29-juin-15
5	50		Exécutif		A	2015 DDEES 175	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	29-juin-15
5	51	230	SOCA	COUMET, OLIVIER	V	2015 DDEES 175	relatif au 14, rue Sthrau (13e).	MISSIKA	Adopté	29-juin-15
5	52	231	GEP	JULIEN, BRIDIER, MEES	VNR		relatif à l'aménagement de la parcelle du dépôt Ordener - Poissonniers (18e).	MISSIKA	Adopté amendé	29-juin-15
5	53		PCF-FG	BONNET-OUALDJ	VNR		relatif à un report de la création de la métropole du Grand Paris.	MISSIKA	Rejeté	29-juin-15
5	54		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux personnels de la DPA.	MISSIKA	Rejeté	29-juin-15
5	55		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la préservation des terres agricoles et au projet Europa City dans le triangle de Gonesse.	MISSIKA	Rejeté	29-juin-15
5, 7	56	232	PCF-FG	BONNET-OUALDJ	V	2015 DU 145	relatif à l'activité artisanale et industrielle (Bercy-Charenton).	MISSIKA, MARTINS	Adopté	29-juin-15
5, 7	57		UMP	MONTANDON	V	2015 DU 145	relatif aux éléments financiers et techniques du bilan de concertation (Bercy-Charenton).	MISSIKA, MARTINS	Retiré	29-juin-15

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5, 7	58		UMP	MONTANDON	V	2015 DU 145	relatif à la création d'un espace logistique multimodal (Bercy-Charenton).	MISSIKA, MARTINS	Rejeté	29-juin-15
5, 7	59	233	UMP	MONTANDON	V	2015 DU 145	relatif au projet d'implantation du RER D (Bercy-Charenton).	MISSIKA, MARTINS	Adopté	29-juin-15
6	60		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DASCO 8	relatif au renouvellement maximum d'une année d'un même enseignement (CMA),	CORDEBARD	Retiré	29-juin-15
6	61		NI	SIMONNET	V	2015 DASCO 8	relatif aux cours d'ébénisterie et de marqueterie (CMA).	CORDEBARD	Rejeté	29-juin-15
6	62		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LECOQ, BOUGERET, MENGUY	VNR		relatif à la carte scolaire du 1er degré.	CORDEBARD	Retiré	30-juin-15
6	63		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'école maternelle 68 rue Rochechouart (9e).	CORDEBARD	Retiré	30-juin-15
6	63bis	234	Exécutif		VNR		relatif à l'évolution de la carte scolaire pour la rentrée 2015.		Adopté	30-juin-15
6, 2	64	235	GEP	SOLANS, MOREL	V	2015 DASCO 15	relatif aux thématiques proposées pour les projets d'animation (ARE).	CORDEBARD, JULLIARD	Adopté (amendé)	30-juin-15
6, 2	65		UDI - MODEM	LECOUTURIER	V	2015 DASCO 15	relatif au bilan des ateliers.	CORDEBARD, JULLIARD	Rejeté	30-juin-15
7	66	236	SOCA	BACHE	VNR		relatif à la situation de Lydienne Yen-Eyoum.	KLUGMAN	Adopté	30-juin-15
7	67	237	SOCA	LEVIEUX	VNR		relatif à la situation de Nadia Savtchenko.	KLUGMAN	Adopté	30-juin-15
7	68	238	GEP	ATALLAH	VNR		relatif à une assistance humanitaire au Yémen.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	30-juin-15
7	69	239	PCF-FG	PRIMET, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à l'organisation de la Journée internationale de la paix.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	30-juin-15

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
7	70		NI	SIMONNET	VNR		relatif au traité de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique.	KLUGMAN	Rejeté	30-juin-15
7	71	240	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif aux initiatives associatives et sportives contre les discriminations dans le cadre de l'Euro 2016.	MARTINS	Adopté	30-juin-15
7	72		UMP	PERIFAN, GOIJON, LAMOUR, FANFANT	VNR		relatif aux associations Citéstars et Olympique Citéstars Football Club.	MARTINS	Retiré (non présenté)	29-juin-15
7	73	241	NI	SIMONNET	V	2015 DJS 143	relatif au Vingtième Théâtre.	VERON	Adopté	30-juin-15
1	74		NI	SIMONNET	V	2015 DFA 79	relatif à la communication d'informations sur les DSP.	BARGETON	Rejeté	30-juin-15
1	75	242	GEP	GLEIZES	VNR		relatif à l'engagement de la Ville contre les investissements dans les secteurs contribuant au changement climatique.	BARGETON	Adopté (amendé)	30-juin-15
1	75a-G				A	2015 DDCT 3G	Amendement technique.	BARGETON	Adopté	30-juin-15
1	76		Exécutif		A	2015 DICOM 3	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	30-juin-15
1	77		PCF-FG	BEGUE, BONNET-OULALDJ	A	2015 DICOM 3	relatif à la priorité à donner aux événements municipaux et associatifs dans les salons de l'HDV.	GREGOIRE	Adopté	30-juin-15
1	78		GEP	SOLANS, CONTASSOT, GLEIZES, BELLIARD, JOMIER	VNR		relatif à une stratégie pour des achats socialement responsables et durables.	GUHL	Retiré	30-juin-15
1	78bis	243	Exécutif		VNR		Remplace le V78		Adopté	30-juin-15
1	79		Exécutif		A	2015 DDEES 158	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	30-juin-15
1	80		UMP	KUSTER, GOIJON	A	2015 DDEES 158	relatif à l'utilisation de groupes électrogènes.	POLSKI	Retiré	30-juin-15
1	81		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif aux grandes enseignes de restauration rapide.	POLSKI	Retiré	1-juil.-15

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	81bis	244	Exécutif		VNR		relatif aux grandes enseignes de restauration rapide.		Adopté	1-juil.-15
1	82	245	NI	SIMONNET	VNR		relatif au respect du repos dominical.	POLSKI	Adopté (amendé)	1-juil.-15
1	83		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet urbain du boulevard Ornano (18e).	POLSKI	Rejeté	1-juil.-15
1	84	246	SOCA	BOUYGUES, LEJOINDRE, FILOCHE, CHARNOZ, LEPETIT	VNR		relatif à l'école de la 2e chance.	VERON	Adopté	1-juil.-15
1	85	247	PCF-FG	BONNET-OUALDJ	VNR		relatif à la situation des agents en charge de la publication du Journal officiel "Lois et Décrets".	VERON	Adopté	1-juil.-15
2	86	248	UDI - MODEM	MEHAL, POZZO DI BORGIO, HAAH, HÉLARD	V	2015 DDCT 66	relatif au dispositif des "Pierrots de la Nuit".	HOCQUARD	Adopté (amendé)	1-juil.-15
2	87		Exécutif		A	2015 DAC 46	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	1-juil.-15
2	88		UDI - MODEM	MEHAL	V	2015 DAC 166	relatif à l'ouverture du deuxième site de l'ICI.	JULLIARD	Rejeté	1-juil.-15
2	89		UDI - MODEM	MEHAL, GALLOIS, LECOUTURIER	V	2015 DAC 313	relatif à la valorisation des établissements culturels (PIM).	JULLIARD	Rejeté	1-juil.-15
2	90		GEP	SOUYRIS, CONTASSOT	A	2015 DPA 42	relatif à la communication de bilans périodiques.	JULLIARD	Adopté	1-juil.-15
2	91	249	GEP	SOUYRIS, BELLIARD	VNR		relatif à un hommage à Gérard Bloncourt.	JULLIARD	Adopté	1-juil.-15
2	92		GEP, PCF-FG	GLEIZES, BONNET-OUALDJ	VNR		relatif au maintien de la Métallerie Grésillon (20e).	JULLIARD	Retiré	1-juil.-15
2	93		UMP	PERIFAN, FANFANT	VNR		relatif à la métallerie de Belleville (20e).	JULLIARD	Retiré	1-juil.-15
2	94		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la métallerie de Belleville (20).	JULLIARD	Retiré	1-juil.-15
	94bis	250			V				Adopté amendé	1-juil.-15

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
2	95	251	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à la réforme des conservatoires.	JULLIARD	Adopté (amendé)	1-juil.-15
2	96		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GIAZZI, HODENT	VNR		relatif à l'occupation de l'espace Jussieu pour le Festival Danses en Seine.	JULLIARD	Retiré	1-juil.-15
2	97		UDI - MODEM	MEHAL	VNR		relatif à l'étude de la mise en place d'un établissement public "Paris Théâtres".	JULLIARD	Rejeté	1-juil.-15
2	98		NI	SIMONNET	VNR		relatif au maintien du cinéma Le Grand Écran.	JULLIARD	Retiré	1-juil.-15
2	98bis	252	Exécutif		VNR				Adopté	1-juil.-15
2	99	253	SOCA	GIRARD	VNR		relatif à la dénomination d'un ou plusieurs lieux aux noms de Colette Brull-Ulmann et Claire Heyman.	VIEU-CHARIER	Adopté	1-juil.-15
2	100	254	SOCA, PCF-FG	CALANDRA, BONNET-OUALDJ	VNR		relatif à l'attribution du nom de sergent Aurélie Salel, première femme sapeur-pompier de Paris morte au feu.	VIEU-CHARIER	Adopté	1-juil.-15
3	101	255	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, AQUA	VNR		relatif à l'organisation de la COP 21.	BLAUUEL	Adopté amendé	1-juil.-15
3	102		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 49	relatif à la mise en place d'une large concertation (EPN).	BROSSEL	Retiré (non présenté)	1-juil.-15
3	103		Exécutif		A	2015 DDCT 67	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	1-juil.-15
3	104		Exécutif		A	2015 DPP 9	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	1-juil.-15

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	105	256	SOCA	COUMET, BARATTI-ELBAZ, OLIVIER	VNR		relatif à la coordination des interventions sur la passerelle Simone de Beauvoir.	BROSSEL	Adopté	1-juil.-15
3	106		UMP	KUSTER, DUBUS, BOULARD	VNR		relatif à une étude de sécurité publique sur le quartier "Porte de Saint-Ouen - Porte Pouchet".	BROSSEL	Rejeté	1-juil.-15
3	107	257	UMP	KUSTER, DUMAS, PECHENARD, BOULARD	VNR		relatif aux sanctions prises à l'encontre des établissements de restauration occasionnant des troubles.	BROSSEL	Adopté	1-juil.-15
3	108		GEP	MOREL	A	2015 DEVE 9	relatif à l'entretien et au suivi.	KOMITES	Retiré	1-juil.-15
3	108bis		Exécutif		A	2015 DEVE 9			Adopté	1-juil.-15
3	109		GEP	MOREL	V	2015 DEVE 9	relatif aux modalités de fonctionnement du permis de végétaliser.	KOMITES	Retiré	1-juil.-15
3	110'		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	A	2015 DEVE 9	relatif au permis de végétaliser.	KOMITES	Rejeté	1-juil.-15
3	110		UMP		V	2015 DEVE 9			Retiré	1-juil.-15
3	110bis	258	Exécutif		V	2015 DEVE 9			Adopté	1-juil.-15
3	111	259	PCF-FG	BONNET-OUALDJ, AQUA	V	2015 DVD 165	relatif à l'instauration d'une tarification sociale.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	1-juil.-15
3	112		Exécutif		A	2015 DVD 168	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	1-juil.-15
3	113			TAIEB	VNR		relatif au stationnement résidentiel des voitures pendant la période estivale.	NAJDOVSKI	Retiré	1-juil.-15
3	114		PCF-FG	BONNET-OUALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif aux restrictions de circulation dans le cadre de la lutte contre la pollution.	NAJDOVSKI	Retiré	1-juil.-15
	114bis	260	Exécutif		VNR				Adopté	1-juil.-15

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	115		RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif aux voies de circulation réservées sur l'A1 et l'A6.	NAJDOVSKI	Rejeté	1-juil.-15
3	116		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif au tracé de la ligne de bus 85.	NAJDOVSKI	Rejeté	1-juil.-15
	116bis	261	Exécutif		VNR				Adopté	1-juil.-15
3	117		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la circulation des cars de tourisme (9e).	NAJDOVSKI	Rejeté	1-juil.-15
	117bis	262	Exécutif		VNR				Adopté	1-juil.-15
3	118	263	UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif au stationnement des véhicules sur les trottoirs et les passages piétons (18e).	NAJDOVSKI	Adopté	1-juil.-15
3	119		UMP	ONGHENA, GIANNESINI	VNR		relatif à l'implantation d'une consigne à vélo Veligo (19e).	NAJDOVSKI	Retiré (non présenté)	1-juil.-15
3, 7	120		Exécutif		A	2015 DDCT 69	Amendement technique.	BROSSEL, VERON	Adopté	1-juil.-15
3, 1, 4, 6	121	264	GEP	BELLIARD	V	2015 DEVE 38	relatif à un menu végétarien dans les restaurants du personnel de la Ville.	BLAUJEL, GREGOIRE, OUMER, VERSINI, CORDEBARD	Adopté (amendé)	1-juil.-15
4	122		Exécutif		A	2015 SG 4	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	1-juil.-15
4	123		GEP	SOUYRIS, BELLIARD, ATALLAH, SOLANS, GLEIZES	VNR		relatif aux violences faites aux prostituées.	BIDARD	Rejeté	1-juil.-15
4	124		Exécutif	DAGNAUD	VNR		relatif à la prostitution dans le quartier du Bas-Belleville et dans le 19e.	BIDARD	Retiré	1-juil.-15
4	124bis	265	Exécutif		VNR				Adopté	1-juil.-15
4	125	266	GEP	KONE, ATALLAH, SOLANS, GLEIZES, JOMIER, BOUTAULT	VNR		relatif au plan de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants.	BROSSEL	Adopté (amendé)	1-juil.-15

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
4	126-G	31-G	PCF-FG	GAILLANNE, BONNET- OULALDI	V	2015 DASES 110- G	relatif à l'organisation des éditions du Mois Extra Ordinaire.	JOMIER	Adopté (amendé)	1-juil.-15
4	127-G	32-G	PCF-FG	AQUA, BEGUE, BONNET- OULALDI	VNR		relatif au Bureau de la Santé Environnementale et de l'Hygiène.	JOMIER	Adopté	1-juil.-15
4	128		Exécutif		A	2015 DPA 47	Amendement technique.	OUMER	Adopté	1-juil.-15
4	129		PCF-FG	BONNET-OULALDI, BECKER	VNR		relatif à l'accueil de la petite enfance à Paris.	OUMER	Retiré	1-juil.-15
4	129bis	267	Exécutif		VNR		relatif aux conditions de travail des professionnels de la petite enfance.		Adopté	
4	130	268	GEP	JULIEN	VNR		relatif à un bilan des dispositifs policiers requis lors des évacuations des réfugiés.	VERSINI	Adopté	1-juil.-15
4	131		GEP	SOUYRIS, BRIDIER, JULIEN, SOLANS, ATALLAH, GLEIZES, BELLIARD, JOMIER	VNR		relatif à l'accueil et la prise en charge des réfugié-es.	VERSINI	Retiré	1-juil.-15
4	132		PCF-FG, NI	BONNET-OULALDI, GAILLANNE, BECKER, SIMONNET	VNR		relatif à la situation des réfugié-e-s.	VERSINI	Retiré	1-juil.-15
4	133		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON, PAWLIK, BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à un centre d'accueil pour migrants à Paris.	VERSINI	Rejeté	1-juil.-15
4	134		UDI - MODEM	MEHAL, POZZO DI BORGIO, GATEL, GALLOIS, AZIERE, JOHNSON, JEGO, DIRI	VNR		relatif à l'accueil des migrants.	VERSINI	Rejeté	1-juil.-15
4	134bis	269	Exécutif		VNR		relatif à l'accueil des migrants.		Adopté	1-juil.-15
4	135		PCF-FG	BEGUE, PRIMET, BONNET-OULALDI	VNR		relatif aux Permanences Sociales d'Accueil.	VERSINI	Rejeté	1-juil.-15
4	136		UMP	GOUJON, LAMOUR, MENGUY, CEYRAC, COURTOIS	VNR		relatif aux postes d'assistantes sociales scolaires (15e).	VERSINI	Rejeté	1-juil.-15

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	137		UMP	DUBUS	V	2015 DLH 93	relatif aux aides au logement.	BROSSAT	Rejeté	1-juil.-15
5	137bis	270	UMP	DUBUS	V				Adopté	1-juil.-15
5	138		GEP	BRIDIER	A	2015 DLH 27	relatif à la modification du marché de mobilisation du parc privé (Multiloc' et Louez Solidaire).	BROSSAT	Rejeté	1-juil.-15
5	139	271	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif aux dispositions protectrices de la loi ALUR.	BROSSAT	Adopté	1-juil.-15
5	140	272	SOCA	GIRARD	VNR		relatif à l'étude d'une préemption de l'immeuble situé 22 rue Geoffroy l'Angevin / 35 rue Rambuteau (4e).	BROSSAT	Adopté	1-juil.-15
5	141		UMP	HONORE, BOURNAZEL	VNR		relatif à l'application des règlements intérieurs par les bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	1-juil.-15
5, 3	142	273	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE, LANG	V	2015 DU 123	relatif à une tierce expertise concernant la participation de la Ville.	BAUDRIER, KOMITES	Adopté	1-juil.-15
5, 3	143	274	UDI - MODEM	GALLOIS	V	2015 DU 123	relatif à la mise en place d'un groupe d'études .	BAUDRIER, KOMITES	Adopté	1-juil.-15
5, 3	144	275	GEP	BRIDIER	V	2015 DLH 144	relatif à la rénovation thermique et à une clause anti-spéculative.	BROSSAT, BLAUDEL, KOMITES	Adopté (amendé)	1-juil.-15
5	145		UMP		A	2015 DU 16	relatif à l'installation de la collecte pneumatique des déchets.	KUSTER	Rejeté	1-juil.-15
1	146		UMP		A	2015 DDEES 158	relatif au respect des règles de vente de denrées alimentaires sur le domaine public.	KUSTER, DUBUS	Rejeté	1-juil.-15
1	147-G		Exécutif		A	2015 DFA 5 G	relatif aux mesures de prévention et de traitement du surendettement mises en œuvre par le crédit municipal de Paris.		Adopté	1-juil.-15
1	148a		Exécutif		A	20115 DRH 55			Adopté	1-juil.-15
1	149a		Exécutif		A	2015 DRH 9-G			Adopté	1-juil.-15
3,5	150a		Exécutif		A	2015 DVD 164			Adopté	1-juil.-15

N° Com. DDJ	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vntr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5,3	151 a		Exécutif		A	2015 DVD 175-DU			Adopté	02-juil-15

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Com. OD	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, M, LR	N° délib	Objet	Adm. rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	UMP	UNANIMITE						
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
COMPTES ADMINISTRATIFS DE 2014																							
1						2015 DFA 9		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DFA 8		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DFA 3 G		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DFA 4 G		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DFA 10		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DFA 11		BARGETON	Adopté	29-juin-15											X		X
1						2015 DILT 12		BARGETON	Adopté	29-juin-15											X		X
1						2015 DILT 18		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DPE 16		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DPE 17		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DPE 14		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DPE 15		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DEVE 33		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DEVE 34		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 PP 25		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 PP 24		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DASES 235-G		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1						2015 DRH 54		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
											PAS DE VOTE												
1	1		Exécutif		LR	2015 DFA 12	Lettre rectificative.	BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1	1a		Exécutif		LR	2015 DFA 12	Lettre rectificative.	BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	
1	3		GEF	SOUVRIS, JULIEN	A	2015 DFA 12	relatif à l'association l'Onde et Cybèle (18e).	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	4		GEF	JULIEN	A	2015 DFA 12	relatif à un audit du parc automobile de la BSPP.	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	4bis	219	Exécutif		V	2016 DFA 12	relatif à un audit du parc automobile de la BSPP.	BARGETON	Adopté	29-juin-15													
1	5		GEF	MOREL	A	2015 DFA 12	relatif à l'association Fairplaylist (11e).	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	6		GEF	JULIEN, BRIDIER	A	2015 DFA 12	relatif à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie (18e).	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	7		GEF	GLEIZES, BELLARD, SOUVRIS	A	2015 DFA 12	relatif à la Fondation Institut kurde de Paris (10e).	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	8		PCF-FG	GAILLANNE, BONNET-QUALDI	A	2015 DFA 12	relatif à l'association Atout Cœur 75.	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	9		PCF-FG	BONNET-QUALDI	A	2015 DFA 12	relatif à l'investissement dans les quartiers populaires.	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	10		PCF-FG	BONNET-QUALDI, BECKER	A	2015 DFA 12	relatif aux cars scolaires.	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	11		RG-CI	BROS, TAN	A	2015 DFA 12	relatif à une étude de faisabilité sur la mise en place d'un téléphérique.	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	12		RG-CI	BROS, TAN	A	2015 DFA 12	relatif à une enquête de satisfaction de l'action du CPIS.	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	13	220	GEF	CONTASSOT, JULIEN, BOGUTAUT, BRIDIER, BELLARD, MOREL, GLEIZES	V	2015 DFA 12	relatif à la publicité.	BARGETON	Adopté	29-juin-15													X
1	14		PCF-FG	BONNET-QUALDI	V	2015 DFA 12	relatif à une taxe sur les bureaux vacants.	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	14bis	221	Exécutif		V	2016 DFA 12	relatif à une taxe sur les bureaux vacants.	BARGETON	Adopté	29-juin-15										X			X
1	15		PCF-FG	BONNET-QUALDI	V	2015 DFA 12	relatif à la taxe sur les logements vacants.	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	16		PCF-FG	BONNET-QUALDI	V	2015 DFA 12	relatif à la prise en compte de l'ISF dans le calcul de la taxe foncière.	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	17		PCF-FG	BONNET-QUALDI	V	2015 DFA 12	relatif à la taxe locale de séjour.	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	18		PCF-FG	BONNET-QUALDI	V	2015 DFA 12	relatif aux taux des Droits de Mutation à Titre Onéreux.	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	19		PCF-FG	BONNET-QUALDI	V	2015 DFA 12	relatif à la taxe sur les résidences secondaires.	BARGETON	Retiré	29-juin-15													
1	20		UMP	KUSTER, BOILLLOT	V	2015 DFA 12	relatif au financement du projet EGLE.	BARGETON	Rejeté	29-juin-15	X		X		X		X						
1	21		UMP	MONTANDON	V	2015 DFA 12	relatif aux transports scolaires en autocar pour la rentrée scolaire 2015/2016.	BARGETON	Rejeté	29-juin-15	X		X		X		X						
1	22		UMP	KUSTER, GOASGUEN, GOUJON	V	2015 DFA 12	relatif aux enveloppes des investissements d'intérêt local.	BARGETON	Rejeté	29-juin-15	X		X		X		X						
1						2015 DFA 12-1		BARGETON	Adopté	29-juin-15										X		X	

N° Com. Odi	N° d'ordre	Groupes ou Individuel	Elu	A. V. Vot. LP	N° de lib	Objet	Adjs. rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	UMP	UNANIMITE				
										CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1					2015 DFA 12-2		BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
1					2015 DFA 13		BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
1	23	PCF-FG		V	2015 DFA 12	relatif au remboursement de la dette de l'Etat.	BARGETON	Retiré	29-juin-15											
1	24	NI	SIMONNET	V	2015 DFA 12	relatif au remboursement de la dette de l'Etat.	BARGETON	Rejeté	29-juin-15	X		X		X				X		
1	25	NI	SIMONNET	V	2015 DFA 12	relatif à la dotation de l'Etat et au système de péréquation.	BARGETON	Rejeté	29-juin-15			X						X		
1	26-G	GEP	SOLAZIS	A	2015 DFA 5-G	relatif aux relats séjours vacances dans le cadre du dispositif Action Collégiens.	BARGETON	Retiré	29-juin-15											
1	26a-G			LR	2016 DFA 5-G		BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
1	27-G	PCF-FG	BONNET-OUALDI, BECKER	A	2015 DFA 5-G	relatif au dispositif "Action collégiens".	BARGETON	Retiré	29-juin-15											
1	28-G	GEP	SOUVRIS, ATALLAH, JULIEN, BELLARD, GLEIZES	A	2015 DFA 5-G	relatif aux dispositifs d'accompagnement des réfugiés.	BARGETON	Retiré	29-juin-15											
1	29-G	NI	SIMONNET	A	2015 DFA 5-G	relatif au financement du dispositif Navigo Emeraude Amethyste.	BARGETON	Rejeté	29-juin-15	X		X		X		X				
1					2015 DFA 50-1		BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
1					2015 DFA 50-2		BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
1					2015 DFA 6 G		BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
1					2015 DFA 87		BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
1	30	UMP	BERTHOUT	V	2015 DFA 78	relatif à un poste de coordinateur de conseil de quartier pour le 5e.	GREGOIRE, BARGETON	Rejeté	29-juin-15	X		X		X		X				X
1					2015 DFA 78		GREGOIRE, BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
1	31-G	NI	SIMONNET	A	2015 DFA 31-G	relatif à la création de postes à la DASS.	GREGOIRE, BARGETON	Rejeté	29-juin-15	X		X		X		X		X		X
1					2015 DFA 31		GREGOIRE, BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
1					2015 DFL 13		GREGOIRE, BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
1					2015 DPE 24		BLAUVEL, BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
3,1	32	Exécutif		LR	2015 DPE 25	Lettre rectificative.	PENINOU, BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
3,1					2015 OFE 25		PENINOU, BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
3,1					2015 DEVE 97		KOMITES, BARGETON	Adopté	29-juin-15							X		X		
3,1					2015 PP 27		BROSSEL, BARGETON	Adopté	29-juin-15								X		X	
PLAN "NAGER A PARIS"																				
7	33	222	GEP	BELLARD	V	2015 DIS 177	relatif aux horaires et au créneau d'ouverture.	MARTINS	Adopté (amendé)	29-juin-15										
7	34		GEP	BRIDIER	V	2015 DIS 177	relatif à la création d'une piscine dans la ZAC Bercy-Charenton (12e).	MARTINS	Rejeté	29-juin-15										
7	35		PCF-FG	BONNET-OUALDI, TINTI	V	2015 DIS 177	relatif à l'implantation d'une piscine dans la ZAC Bercy-Charenton (12e).	MARTINS	Retiré	29-juin-15										
7	35bis	223	Exécutif		V	2016 DIS 177	relatif à la création d'une piscine dans le secteur d'aménagement Bercy-Charenton.	MARTINS	Adopté	29-juin-15										
7	36	224	PCF-FG	BONNET-OUALDI, TINTI	V	2015 DIS 177	relatif à l'exploitation de la piscine Molitor.	MARTINS	Adopté	29-juin-15										
7	37		PCF-FG	TINTI, BONNET-OUALDI	V	2015 DIS 177	relatif à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.	MARTINS	Retiré	29-juin-15										
7	37bis	225	Exécutif		V	2016 DIS 177	relatif à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire.	MARTINS	Adopté	29-juin-15										
7	38		UMP	KUSTER	V	2015 DIS 177	relatif à une piscine éphémère dans le 17e.	MARTINS	Rejeté	29-juin-15	X		X		X		X			
7	39	226	UDI - MODEM	GATEL, HÉLARD, JEGO, LECOUTURER, WEHLING	V	2015 DIS 177	relatif à l'amélioration de l'offre de services.	MARTINS	Adopté (amendé)	29-juin-15										X
7	40	227	UDI - MODEM	GATEL, HÉLARD, JEGO, LECOUTURER, WEHLING	V	2015 DIS 177	relatif à la métropolisation des piscines.	MARTINS	Adopté (amendé)	29-juin-15										X
7					2015 DIS 41		MARTINS	Adopté	29-juin-15											
7					2015 DIS 42		MARTINS	Adopté	29-juin-15											X
7					2015 DIS 58		MARTINS	Adopté	29-juin-15											
7					2015 DIS 266		MARTINS	Adopté	29-juin-15			X								
7					2015 DIS 271		MARTINS	Adopté	29-juin-15											
7					2015 DIS 183-DASCO		MARTINS	Adopté	29-juin-15											
7					2015 DPA 49		MARTINS	Adopté	29-juin-15											
7					2015 DU 115		MARTINS	Adopté	29-juin-15			X				X		X		

N° Com. CDI	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° dossier	Objet	Adju rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	UMP	UNANIMITE						
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
LA TOUR TRIANGLE																							
5	41		GEP	CONFASSOT, BELLUARD, SOUTYRIS	V	2015 DU 141	relatif à l'organisation d'un référendum sur la construction de tours.	MISSIKA	Rejeté	30 juin-15													
5	42	228	PCF-FG	BONNET-QUALDI, PREMEL	V	2015 DU 141	relatif à la clause sociale sur les marchés de construction.	MISSIKA	Adopté	30 juin-15		X				X					X		
5						2015 DU 141		MISSIKA	Adopté	30 juin-15													
PROPOSITION DE DELIBERATION																							
7						2015 RG-CI 1		VERON	Adopté	30 juin-15													
CREATION DU CONSEIL DES GENERATIONS FUTURES																							
7	43		Exécutif		A	2015 SG 49	Amendement technique.	VERON	Adopté	30 juin-15						X				X			
7	44		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, VESPERINI	A	2015 SG 49 et 2015 SG 5-G	relatif à la substitution du CGF au conseil stratégique de Paris.	VERON	Rejeté	30 juin-15	X	X		X		X				X			
7	45		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, AUBIACOMBE	A	2015 SG 49 et 2015 SG 5-G	relatif à l'association des maires d'arrondissement à la désignation des membres du CGF.	VERON	Rejeté	30 juin-15	X	X		X		X				X			
7	46		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, AUBIACOMBE	A	2017 SG 49 et 2015 SG 5-G	relatif à la saisine du CGF par les groupes politiques.	VERON	Rejeté	30 juin-15	X	X		X		X				X			
7	47		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, AUBIACOMBE	A	2015 SG 49 et 2015 SG 5-G	relatif aux moyens dévolus au CGF.	VERON	Rejeté	30 juin-15	X	X		X		X				X			
7						2015 SG 49		VERON	Adopté	30 juin-15						X						X	
7	48-G		Exécutif		A	2015 SG 5-G	Amendement technique.	VERON	Adopté	30 juin-15						X				X			
						2015 SG 5-G		VERON	Adopté	30 juin-15						X						X	
3						2015 DVD 182		NADJOVSKI	Adopté	29 juin-15													
AUTRES DOSSIERS																							
						2015 DFA 91		BARGETON	Adopté	30 juin-15						X						X	
1	49		UMP, UDI -MODEM	LECOQ, LEGARET, FOZZO DI BORGIO, GABORIAU, de FROMENT	V	2015 DFA 91	relatif à un audit (CMP Banque).	BARGETON	Rejeté	29 juin-15	X		X	X	X		X						
1	49bis	229	Exécutif		V		relatif à l'avenir du Crédit Municipal de Paris et de sa filière bancaire.	BARGETON	Adopté	29 juin-15				X				X			X		
						2015 DU 131		MISSIKA	Adopté	29 juin-15				X									
						2015 DDCT 96		MISSIKA	Adopté	29 juin-15												X	
						2015 DDEES 375		MISSIKA	Adopté	29 juin-15			X									X	
5	50		Exécutif		A	2015 DDEES 375	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	29 juin-15												X	
5	51	230	SOCA	COUMET, OLIVIER	V	2015 DDEES 375	relatif au 14, rue Strau (13e).	MISSIKA	Adopté	29 juin-15									X				
						2015 DDEES 375		MISSIKA	Adopté	29 juin-15												X	
						2015 DDEES 399		MISSIKA	Adopté	29 juin-15												X	
						2015 DDCT 5-G		MISSIKA	Adopté	29 juin-15													
5	52	231	GEP	JULIEN, BRIDIER, MEES	VNR		relatif à l'aménagement de la parcelle du dépôt Ordener - Poissonniers (18e).	MISSIKA	Adopté (amendé)	29 juin-15													
5	53		PCF-FG	BONNET-QUALDI	VNR		relatif à un report de la création de la métropole du Grand Paris.	MISSIKA	Rejeté	29 juin-15		X		X		X		X				X	
5	54		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux personnels de la DPA.	MISSIKA	Rejeté	29 juin-15		X		X		X						X	
5	55		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la préservation des terres agricoles et au projet Europa City dans le triangle de Gonesse.	MISSIKA	Rejeté	29 juin-15			X		X		X		X		X		
						2015 DU 49		MISSIKA, GREGOIRE	Adopté	29 juin-15		X							X		X		
5, 7	56	232	PCF-FG	BONNET-QUALDI	V	2015 DU 145	relatif à l'activité artisanale et industrielle (Bercy-Charenton).	MISSIKA, MARTINS	Adopté	29 juin-15													
5, 7	57		UMP	MONTANDON	V	2015 DU 145	relatif aux éléments financiers et techniques du bilan de concertation (Bercy-Charenton).	MISSIKA, MARTINS	Retiré	29 juin-15													
5, 7	58		UMP	MONTANDON	V	2015 DU 145	relatif à la création d'un espace logistique multimodal (Bercy-Charenton).	MISSIKA, MARTINS	Rejeté	29 juin-15	X		X		X		X						
5, 7	59	233	UMP	MONTANDON	V	2015 DU 145	relatif au projet d'implantation du RER D (Bercy-Charenton).	MISSIKA, MARTINS	Adopté	29 juin-15	X												
						2015 DU 145			Adopté	29 juin-15				X								X	
						2015 DU 91			Adopté	29 juin-15													
6	60		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DASCO 8	relatif au renouvellement maximum d'une année d'un même enseignement (CMA).	CORDEBARD	Retiré	29 juin-15								X					
6	61		NI	SIMONNET	V	2015 DASCO 8	relatif aux cours d'abécédairerie et de marquetterie (CMA).	CORDEBARD	Rejeté	29 juin-15			X										
						2015 DASCO 8		CORDEBARD	Adopté	29 juin-15								X					
6	62		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LECOQ, ROUGERET, MENGUY	VNR		relatif à la carte scolaire du 1er degré.	CORDEBARD	Retiré	30 juin-15													

N° Com. (GDI)	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif		Elus	A, V, VNR, LR	N° d'abs	Objet	Adm rapporteur	VOTE	DATE DEVOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	UMP	UNANIMITE							
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
6	63		UMP		BURKLI, de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à l'école maternelle 68 rue Rochechouart (De).	CORDEBARD	Retiré	30 juin-15														
6	63bis	234	Exécutif			VNR		relatif à l'évolution de la carte scolaire pour la rentrée 2015.	CORDEBARD	Adopté	30 juin-15														
6, 2	64	235	GEP		SOLANS, MOREL	V	2015 DASCO 15	relatif aux thématiques proposées pour les projets d'animation (ARE).	CORDEBARD, JULLIARD	Adopté (amendé)	30 juin-15														
6, 2	65		UDI - MODEM		LECOUTURIER	V	2015 DASCO 15	relatif au bilan des ateliers.	CORDEBARD, JULLIARD	Rejeté	30 juin-15		X												
							2015 DASCO 15		CORDEBARD, JULLIARD	Adopté	30 juin-15								X						
7	66	236	SOCA		BACHE	VNR		relatif à la situation de Lydiene Yen-Kyoun.	KLUGMAN	Adopté	30 juin-15														X
7	67	237	SOCA		LEVIEUX	VNR		relatif à la situation de Nadia Savchenko.	KLUGMAN	Adopté	30 juin-15														X
7	68	238	GEP		ATALLAH	VNR		relatif à une assistance humanitaire au Yémen.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	30 juin-15													X	
7	69	239	PCF-FG		PRIMET, BONNET-OUALDI	VNR		relatif à l'organisation de la Journée internationale de la paix.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	30 juin-15													X	
7	70		NI		SIMONNET	VNR		relatif au traité de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique.	KLUGMAN	Rejeté	30 juin-15			X		X		X		X		X			
							2015 OIS 103		MARTINS	Adopté	30 juin-15														
							2015 DIS 234		MARTINS	Adopté	30 juin-15														
							2015 DIS 240		MARTINS	Adopté	30 juin-15														
							2015 DORI 29		MARTINS	Adopté	30 juin-15														
							2015 DORI 8		MARTINS	Adopté	30 juin-15														
							DIS 141-DDCT		MARTINS	Adopté	30 juin-15														
							2015 DFA 36																		
												COMMUNICATION - PAS DE VOTE													
7	71	240	PCF-FG		BONNET-OUALDI	VNR		relatif aux initiatives associatives et sportives contre les discriminations dans le cadre de l'Euro 2016.	MARTINS	Adopté	30 juin-15														X
							2015 DICOM 18		VERON	Adopté	30 juin-15														
7	72		UMP		PERIFAN, GOUDON, LAMOUR, FANFANT	VNR		relatif aux associations Cités et Olympique Cités et Football Club.	MARTINS	Retiré (non présenté)	29 juin-15														
7	73	241	NI		SIMONNET	V	2015 DIS 143	relatif au Vingtième Théâtre.	VERON	Adopté	30 juin-15														
							2015 DIS 149		VERON	Adopté	30 juin-15														
							2015 ODEES 156		MARTINS	Adopté	30 juin-15														
1	74		NI		SIMONNET	V	2015 DFA 79	relatif à la communication d'informations sur les DSP.	BARGETON	Rejeté	30 juin-15	X		X		X		X		X		X			
							2015 DFA 79		BARGETON	Adopté	30 juin-15														
							2015 DFA 37		BARGETON	Adopté	30 juin-15														
							2015 DFA 69		BARGETON	Adopté	30 juin-15														
							2015 DFA 84		BARGETON	Adopté	30 juin-15														
							2015 DFA 14 G		BARGETON	Adopté	30 juin-15														
1	75	242	GEP		GLEIZES	VNR		relatif à l'engagement de la Ville contre les investissements dans les secteurs contribuant au changement climatique.	BARGETON	Adopté (amendé)	30 juin-15														
1	75bis					A	2015 DDCT 3 G	Amendement technique.	BARGETON	Adopté	30 juin-15														
							2015 DDCT 3 G		BARGETON	Adopté	30 juin-15														
							2015 DFA 39		BARGETON	Adopté	30 juin-15	X													
1	76		Exécutif			A	2015 DICOM 3	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	30 juin-15														X
1	77		PCF-FG		BEGUE, BONNET-OUALDI	A	2015 DICOM 3	relatif à la priorité à donner aux événements municipaux et associatifs dans les salons de l'HDV.	GREGOIRE	Adopté	30 juin-15								X				X		
							2015 DICOM 8		GREGOIRE	Adopté	30 juin-15														
							2015 DRH 36		GREGOIRE	Adopté	30 juin-15														
							2015 DRH 38		GREGOIRE	Adopté	30 juin-15									X			X		
							2015 DRH 53		GREGOIRE	Adopté	30 juin-15														
1	78		GEP		SOLANS, CONTASSOT, GLEIZES, BELLARD, JOMIER	VNR		relatif à une stratégie pour des achats socialement responsables et durables.	GUHL	Retiré	30 juin-15														
1	78bis	243	Exécutif			VNR		Remplace le V78		Adopté	30 juin-15														X

N° Com. DDI	N° d'ordre		Groupes ex- écutif	Elus	A, V, VNR, LR	N° délib	Objet	Adm. rapporteur		VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	UMP	UNANIMITE	
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST
1	79		Exécutif		A	2015 DDEES 158	Amendement technique.	POLSKI	Adopté	30 juin-15									
1	80		UMP	KUSTER, GOUJON	A	2015 DDEES 158	relatif à l'utilisation de groupes électrogènes.	POLSKI	Retiré	30 juin-15									
						2015 DDEES 158		POLSKI	Adopté	30 juin-15									X
1	146		UMP		A	2015 DDEES 158	relatif au respect des règles de vente de denrées alimentaires sur le domaine public.	KUSTER, GOUJON	Rejeté	2 juil.-15	X		X		X				
1	81		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif aux grandes enseignes de restauration rapide.	POLSKI	Retiré	1 juil.-15								X	
1	81bis	244	Exécutif		VNR		relatif aux grandes enseignes de restauration rapide.	POLSKI	Adopté	1 juil.-15								X	
1	82	245	NI	SIMONNET	VNR		relatif au respect du repos dominical.	POLSKI	Adopté (amendé)	1 juil.-15							X		X
1	83		NI	SIMONNET	VNR		relatif au projet urbain du boulevard Orsano (18e)	POLSKI	Rejeté	1 juil.-15	X			X		X		X	
1	84	246	SOCA	BOUVIGUES, LEJONDRÉ, FILOCHE, CHARNOT, LEFÉVRE	VNR		relatif à l'école de la 2e chance.	VERON	Adopté	1 juil.-15								X	
1	85	247	PCF-FG	BONNET-OUALDI	VNR		relatif à la situation des agents en charge de la publication du Journal officiel "Lois et Décrets".	VERON	Adopté	1 juil.-15								X	
2	86	248	UDI - MODEM	MEHAL, POZZO DI BORGIO, HAAS, HÉLARD	V	2015 DDCT 86	relatif au dispositif des "Pierrots de la Nuit".	HOCQUARD	Adopté (amendé)	1 juil.-15								X	
						2015 DDCT 86		HOCQUARD	Adopté	1 juil.-15							X	X	
						2015 DAC 16		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15								X	
2	87		Exécutif		A	2015 DAC 46	Amendement technique.	JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									
						2015 DAC 46		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									
						2015 DAC 68		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15			X				X		
2	88		UDI - MODEM	MEHAL	V	2015 DAC 166	relatif à l'ouverture du deuxième site de FICL.	JULLIARD	Rejeté	1 juil.-15	X		X		X				
						2015 DAC 166		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15							X		
						2015 DAC 260		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									
2	89		UDI - MODEM	MEHAL, GALLOIS, LECOUTURIER	V	2015 DAC 313	relatif à la valorisation des établissements culturels (PIM).	JULLIARD	Rejeté	1 juil.-15	X		X		X				
						2015 DAC 313		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									
						2015 DAC 388		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									
						2015 DAC 395		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									X
						2015 DAC 418		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									
						2015 DAC 438		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									
						2015 DAC 440		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									X
						2015 DAC 442		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									
						2015 DAC 449		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									
						2015 DDCT 89		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15	X								
						2015 DDEES 143		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									
2	90		GEP	SOUYRIS, CONTASSOT	A	2015 DPA 42	relatif à la communication de bilans périodiques.	JULLIARD	Adopté	1 juil.-15							X		
						2015 DPA 42		JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									
2	91	249	GEP	SOUYRIS, BELLARD	VNR		relatif à un hommage à Gérard Blancourt.	JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									X
2	92		GEP, PCF- FG	GLEIZES, BONNET-OUALDI	VNR		relatif au maintien de la Médiathèque Grégoire (20e).	JULLIARD	Retiré	1 juil.-15									
2	93		UMP	PEREAM, FAREFANT	VNR		relatif à la médiathèque de Belleville (20e).	JULLIARD	Retiré	1 juil.-15									
2	94		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la médiathèque de Belleville (20e).	JULLIARD	Retiré	1 juil.-15									
2	94bis	250	Exécutif		VNR			JULLIARD	Adopté (amendé)	1 juil.-15									X
2	95	251	UMP	KOSCIUSKO-MORDET, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GAZZI, HODENT	VNR		relatif à la réforme des conservatoires.	JULLIARD	Adopté (amendé)	1 juil.-15									
2	96		UDI - MODEM	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, GAZZI, HODENT	VNR		relatif à l'occupation de l'espace Jussieu pour le Festival Dances en Seine.	JULLIARD	Retiré	1 juil.-15									
2	97		UDI - MODEM	MEHAL	VNR		relatif à l'étude de la mise en place d'un établissement public "Paris Théâtres".	JULLIARD	Rejeté	1 juil.-15	X		X		X			X	
2	98		NI	SIMONNET	VNR		relatif au maintien du cinéma Le Grand Écran.	JULLIARD	Retiré	1 juil.-15									
2	98bis	252	Exécutif		VNR			JULLIARD	Adopté	1 juil.-15									X

N° Com. ODJ	N° d'ordre		Groupes au légal	Dés	A. V. Vnr, LR	N° d'arb	Objet	Adm. rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	UMP	UNANIMITE						
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
2	99	253	SOCA	GIRARD	VNR		relatif à la dénomination d'un ou plusieurs lieux aux noms de Colette Bruil-Ulmann et Claire Heyman.	VIEU-CHARIER	Adopté	1-juil.-15													
2	100	254	SOCA, PCF-FG	CALANDRIA, BONNET-OUALDI	VNR		relatif à l'attribution du nom de sergent Aurélie Salel, première femme sapeur-pompier de Paris morte au feu.	VIEU-CHARIER	Adopté	1-juil.-15													X
						2015 DAC 393		VIEU-CHARIER	Adopté	1-juil.-15													
						2015 DAC 396		VIEU-CHARIER	Adopté	1-juil.-15													
						2015 DEVE 83		VIEU-CHARIER	Adopté	1-juil.-15													X
						2015 DEVE 84		VIEU-CHARIER	Adopté	1-juil.-15													
						2015 DAC 374		JULLIARD	Adopté	1-juil.-15													
						2015 DIVE 78		BLAUUEL	Adopté	1-juil.-15													
						2015 DEVE 94		BLAUUEL	Adopté	1-juil.-15													
3	101	255	PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	VNR		relatif à l'organisation de la COP 21.	BLAUUEL	Adopté (amendé)	1-juil.-15													
3	102		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 49	relatif à la mise en place d'une large concertation (EPN).	BROSSEL	Retiré (non présenté)	1-juil.-15													
						2015 DDCT 49			Adopté	1-juil.-15													
3	103			Exécutif	A	2015 DDCT 67	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	1-juil.-15													X
3						2015 DDCT 67		BROSSEL	Adopté	1-juil.-15													
3						2015 DPP 1		BROSSEL	Adopté	1-juil.-15													
3	104			Exécutif	A	2015 DPP 9	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	1-juil.-15													X
3						2015 DPP 9		BROSSEL	Adopté	1-juil.-15													
3						2015 PP 32		BROSSEL	Adopté	1-juil.-15	X												
3	105	256	SOCA	COUMET, BARATTI-ELBAZ, OLIVIER	VNR		relatif à la coordination des interventions sur la passerelle Simone de Beauvoir.	BROSSEL	Adopté	1-juil.-15													
3	106		UMP	XUSTER, DUBUS, BOULARD	VNR		relatif à une étude de sécurité publique sur le quartier "Porte de Saint-Guen - Porte Pouchet".	BROSSEL	Rejeté	1-juil.-15	X		X		X		X						
3	107	257	UMP	XUSTER, DUMAS, PECHENARD, BOULARD	VNR		relatif aux sanctions prises à l'encontre des établissements de restauration occasionnant des troubles.	BROSSEL	Adopté	1-juil.-15													
3	108		GEP	MOREL	A	2015 DEVE 9	relatif à l'entretien et au suivi.	KOMITES	Retiré	1-juil.-15													
3	108bis		Exécutif		A	2015 DEVE 9		KOMITES	Adopté	1-juil.-15													
3	109		GEP	MOREL	V	2015 DEVE 9	relatif aux modalités de fonctionnement du permis de végétaliser.	KOMITES	Retiré	1-juil.-15													X
	110		UMP		A	2016 DEVE 9		KOMITES	Rejeté	1-juil.-15	X		X		X		X						
3	110		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	V	2015 DEVE 9	relatif au permis de végétaliser.	KOMITES	Retiré	1-juil.-15													
3	110bis	258	Exécutif		V	2015 DEVE 9		KOMITES	Adopté	1-juil.-15													X
						2015 DEVE 9		KOMITES	Adopté	1-juil.-15													
						2015 DEVE 105		KOMITES	Adopté	1-juil.-15													
						2015 DVD 26		NAIDOVSKI	Adopté	1-juil.-15													
						2015 DVD 44		NAIDOVSKI	Adopté	1-juil.-15		X											
						2015 DVD 54		NAIDOVSKI	Adopté	1-juil.-15		X											
3	111	259	PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA	V	2015 DVD 165	relatif à l'instauration d'une tarification sociale.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	1-juil.-15								X					
						2015 DVD 165		NAIDOVSKI	Adopté	1-juil.-15													X
3	112		Exécutif		A	2015 DVD 168	Amendement technique.	NAIDOVSKI	Adopté	1-juil.-15													
						2015 DVD 168		NAIDOVSKI	Adopté	1-juil.-15													
3	113			TAIEB	VNR		relatif au stationnement résidentiel des voitures pendant la période estivale.	NAIDOVSKI	Retiré	1-juil.-15													
3	114		PCF-FG	BONNET-OUALDI, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif aux restrictions de circulation dans le cadre de la lutte contre la pollution.	NAIDOVSKI	Retiré	1-juil.-15													
	114bis	260	Exécutif					NAIDOVSKI	Adopté	1-juil.-15													
3	115		RG-CI	BROS, TAN	VNR		relatif aux voies de circulation réservées sur FA1 et FA6.	NAIDOVSKI	Rejeté	1-juil.-15	X		X		X								

N° Com. ODI	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elu	A. V. Var. LR	N° délab	Objet	Adm. rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	UMP	UNANIMITE						
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
3	116		UMP	BERTHOUD	VNR		relatif au tracé de la ligne de bus BS.	NAIDOVSKI	Rejeté	1-jul.-15	X		X		X								
	116bis	281	Exécutif		V			NAIDOVSKI	Adopté	1-jul.-15			X				X						
3	117		UMP	BURKEL de FROMENT, BLOCH	VNR		relatif à la circulation des cars de tourisme (9e).	NAIDOVSKI	Rejeté	1-jul.-15			X						X				X
	117bis	262	Exécutif		VNR			NAIDOVSKI	Adopté	1-jul.-15									X				X
3	118	263	UMP	BOURHAZEL, HONORE	VNR		relatif au stationnement des véhicules sur les trottoirs et les passages piétons (18e).	NAIDOVSKI	Adopté	1-jul.-15													
					2015 DVD 174			NAIDOVSKI	Adopté	1-jul.-15													
3	119		UMP	ONGHENA, GIANNESINI	VNR		relatif à l'implantation d'une consigne à vélo Veligo (19e).	NAIDOVSKI	Retiré (non présenté)	1-jul.-15													
					2015 DVD 166			NAIDOVSKI	Adopté	1-jul.-15													
3, 7	120		Exécutif		A	2015 DDCT 69	Amendement technique.	BROSSEL, VERON	Adopté	1-jul.-15													X
					2015 DDCT 69			BROSSEL, VERON	Adopté	1-jul.-15													
3, 1, 4, 6	121	264	GEP	BELLIARD	V	2015 DEVE 38	relatif à un menu végétarien dans les restaurants du personnel de la ville.	BLAUDEL, GREGOIRE, OUMER, VERSINI, CORDEBARD	Adopté (amendé)	1-jul.-15													X
					2015 DEVE 38			BLAUDEL, GREGOIRE, OUMER, VERSINI, CORDEBARD	Adopté	1-jul.-15													
					2015 DDCT 65			BIDARD	Adopté	1-jul.-15													
4	122		Exécutif		A	2015 SG 4	Amendement technique.	BIDARD	Adopté	1-jul.-15													
					2015 SG 4			BIDARD	Adopté	1-jul.-15													
4	123		GEP	SOLYRIS, BELLIARD, ATALLAH, SOLANS, GLEIZES	VNR		relatif aux violences faites aux prostituées.	BIDARD	Rejeté	1-jul.-15	X			X		X		X					X
4	124		Exécutif	DAGHAUD	VNR		relatif à la prostitution dans le quartier du Bas-Belleville et dans le 19e.	BIDARD	Retiré	1-jul.-15													
4	124bis	265	Exécutif		VNR		relatif à la prostitution dans le quartier du Bas-Belleville et dans le 19e.	BIDARD	Adopté	1-jul.-15			X										
4	125	266	GEP	KONE, ATALLAH, SOLANS, GLEIZES, JOMIER, BOUTAULT	VNR		relatif au plan de réhabilitation des foyers de travailleurs migrants.	BROSSEL	Adopté (amendé)	1-jul.-15													
4	126-G	31-G	PCF-FG	GAILLANNE, BONNET-OUALDI	V	2015 DASES 130-G	relatif à l'organisation des éditions du Mois Extra Ordinaire.	JOMIER	Adopté (amendé)	1-jul.-15													
					2015 DASES 130-G			JOMIER	Adopté	1-jul.-15													
					2015 DASES 186-G			JOMIER	Adopté	1-jul.-15													X
4	127-G	32-G	PCF-FG	AQUA, BEQUE, BONNET-OUALDI	VNR		relatif au Bureau de la Santé Environnementale et de l'Hygiène.	JOMIER	Adopté	1-jul.-15							X						
					2015 DFPE 39			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X				X								
					2015 DFPE 41			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X			X									
					2015 DFPE 42			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X			X									
					2015 DFPE 78			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X					X							
					2015 DFPE 80			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X					X							
					2015 DFPE 82			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X					X							
					2015 DFPE 105			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X		X		X								
					2015 DFPE 106			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X			X	X								
					2015 DFPE 107			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X			X	X								
					2015 DFPE 108			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X			X	X								
					2015 DFPE 117			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X					X							
					2015 DFPE 136			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X												
					2015 DFPE 137			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X					X							
					2015 DFPE 140			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X					X							
					2015 DFPE 159			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X												
					2015 DFPE 161			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X												
					2015 DFPE 196			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X			X		X							
					2015 DFPE 200			OUMER	Adopté	2-jul.-15	X												

N° Com. DDI	N° d'ordre	Groupes ou Tendance	Eus	A. V. VNR, LR	IP déléb	Objet	Aides rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE
										CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
					2015 DFFE 201		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 202		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 206		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 208		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 209		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 210		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 213		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 214		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 223		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 224		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 229		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 290		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 308		OUMER	Adopté	2-jul-15	X		X	X									
					2015 DFFE 309		OUMER	Adopté	2-jul-15	X		X	X									
					2015 DFFE 389		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
					2015 DFFE 350		OUMER	Adopté	2-jul-15	X												
4	128		Exécutif	A	2015 DPA 47	Amendement technique.	OUMER	Adopté	1-jul-15													
					2015 DPA 47		OUMER	Adopté	2-jul-15													
4	129		PCF-FG	BONNET-DUALDI, BECKER	VNR	relatif à l'accueil de la petite enfance à Paris.	OUMER	Retiré	2-jul-15													
4	129bis	267	Exécutif	VNR		relatif aux conditions de travail des professionnels de la petite enfance.	OUMER	Adopté	2-jul-15													
					2015 DASIS 19		VERSINI	Adopté	2-jul-15									X	X			
					2015 DASIS 134 G		VERSINI	Adopté	2-jul-15													
					2015 DASIS 138 G		VERSINI	Adopté	2-jul-15													
					2015 DASIS 357 G		VERSINI	Adopté	2-jul-15													
					2015 DASIS 394 G		VERSINI	Adopté	2-jul-15													
4	130	268	GEP	JULIEN	VNR	relatif à un bilan des dispositifs policiers requis lors des évacuations des réfugiés.	VERSINI	Adopté	2-jul-15							X	X			X		
4	131		GEP	SOUYRIS, BRIDIER, JULIEN, SOLANIS, ATALLAH, GLEIZES, BELLARD, JOMIER	VNR	relatif à l'accueil et la prise en charge des réfugiés-es.	VERSINI	Retiré	2-jul-15													
4	132		PCF-FG, NI	BONNET-DUALDI, GAILLANNE, BECKER, SIMONNET	VNR	relatif à la situation des réfugiés-es.	VERSINI	Retiré	2-jul-15													
4	133		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, GOUJON, PAWLAK, BOURHAZEL, HONORE	VNR	relatif à un centre d'accueil pour migrants à Paris.	VERSINI	Rejeté	2-jul-15	X		X		X		X		X				
4	134		UDI - MODEM	MEHAL, POZZO DI BORGIO, GATEL, GALLOIS, AZIERE, JOHNSON, JEGO, DIRI	VNR	relatif à l'accueil des migrants.	VERSINI	Rejeté	2-jul-15	X		X		X		X		X	X			
4	134bis	269	Exécutif		VNR	relatif à l'accueil des migrants.	VERSINI	Adopté	2-jul-15									X	X			
4	135		PCF-FG	BEGUE, PRIMET, BONNET-DUALDI	VNR	relatif aux Permanences Sociales d'Accueil.	VERSINI	Rejeté	2-jul-15							X		X		X		

N° Com. ODI	N° d'ordre		Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Vot. (A)	N° délib.	Objet	Adju. rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche	Ecologiste de Paris	Radical de Gauche, Centre et Indépendants	Socialiste et Apparentés	UDI - Modem	UMP	UNANIMITE	
											CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST
4	136		UMP	GOUJON, LAMGUR, MENGUY, CEYRAC, COURTOIS	VNR		relatif aux postes d'assistantes sociales scolaires (15e).	VERGIN	Rejeté	2-juil.-15	X		X		X			
						2015 DFFE 334-DASCO-DIS		VERGIN	Adopté	2-juil.-15								
						2015 DDCT 17 G		VERGIN	Adopté	2-juil.-15								
						2015 DFA 89		BROSSAT	Adopté	2-juil.-15								
						2015 DLH 49		BROSSAT	Adopté	2-juil.-15								
5	137	270	UMP	DUBUS	V	2015 DLH 93	relatif aux aides au logement.	BROSSAT	Rejeté	2-juil.-15	X		X		X			
5	137bis		UMP	DUBUS	V			BROSSAT	Adopté	2-juil.-15								
						2015 DLH 93		BROSSAT	Adopté	2-juil.-15								
						2015 DLH 114		BROSSAT	Adopté	2-juil.-15						X		X
						2015 DLH 120		BROSSAT	Adopté	2-juil.-15							X	X
						2015 DLH 122		BROSSAT	Adopté	2-juil.-15								
						2015 DLH 124		BROSSAT	Adopté	2-juil.-15						X		X
						2015 DLH 135		BROSSAT	Adopté	2-juil.-15								X
						2015 DLH 146		BROSSAT	Adopté	2-juil.-15						X		X
						2015 DLH 154		BROSSAT	Adopté	2-juil.-15								X
5	138		GEP	BRIDIER	A	2015 DLH 27	relatif à la modification du marché de mobilisation du parc privé (Muldoc' et Louez Solidaire).	BROSSAT	Rejeté	2-juil.-15	X			X		X		X
						2015 DLH 27		BROSSAT	Adopté	2-juil.-15			X					X
						DASES 298 G		BROSSAT	Adopté	2-juil.-15								X
5	139	271	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif aux dispositions protectrices de la loi ALUR.	BROSSAT	Adopté	2-juil.-15							X	
5	140	272	SOCA	GIRARD	VNR		relatif à l'étude d'une préemption de l'immeuble situé 22 rue Geoffroy l'angevin / 35 rue Rambouteau (4e).	BROSSAT	Adopté	2-juil.-15							X	X
5	141		UMP	HONORE, BOURHAZEL	VNR		relatif à l'application des règlements intérieurs par les bailleurs sociaux.	BROSSAT	Rejeté	2-juil.-15	X		X		X			
5,3	142	273	SOCA	COUMET, OLIVIER, de LA GONTRIE, LANG	V	2015 DU 123	relatif à une tierce expertise concernant la participation de la Ville.	BAUDRIER, KOMITES	Adopté	2-juil.-15								X
5,3	143	274	UDI-MODEM	GALLOIS	V	2015 DU 123	relatif à la mise en place d'un groupe d'études.	BAUDRIER, KOMITES	Adopté	2-juil.-15								
						2015 DU 123		BAUDRIER, KOMITES	Adopté	2-juil.-15								
5,3	144	275	GEP	BRIDIER	V	2015 DLH 144	relatif à la rénovation thermique et à une clause anti-spéculative.	BROSSAT, BLAUDEL, KOMITES	Adopté	2-juil.-15								X
						2015 DLH 144		BROSSAT, BLAUDEL, KOMITES	Adopté	2-juil.-15								
						2015 DVD 175-DU		BAUDRIER, MISSKA	Adopté	2-juil.-15								
5	145		UMP		A	2015 DU 16	relatif à l'installation de la collecte pneumatique des déchets.	KUSTER	Rejeté	29-juin-15	X		X		X			
						2015 DU 16		KUSTER	Adopté	2-juil.-15								X
						2015 DDEES 167		KUSTER	Adopté	2-juil.-15								
1	147-Q		SOCA	FERAUD	A	2015 DFA 5 G	relatif aux mesures de prévention et de traitement du surendettement mises en oeuvre par le crédit municipal de Paris.		Adopté	2-juil.-15								
1	148a		Exécutif		A	2015 DRH 55		GREGOIRE	Adopté	2-juil.-15								
						2015 DRH 55		GREGOIRE	Adopté	2-juil.-15								
1	149a		Exécutif		A	2015 DRH 9-G		GREGOIRE	Adopté	2-juil.-15								
						2015 DRH 9-G		GREGOIRE	Adopté	2-juil.-15								
3,5	150a		Exécutif		A	2015 DVD 164		NADJOVSKI	Adopté	2-juil.-15								
						2015 DVD 164		NADJOVSKI	Adopté	2-juil.-15								
5,3	151a		Exécutif		A	2015 DVD 175-DU		NADJOVSKI	Adopté	2-juil.-15								
						2015 DVD 175-DU		NADJOVSKI	Adopté	2-juil.-15								